



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

Hem, le 30 NOV. 2023

Mesdames et Messieurs les membres
Du CONSEIL MUNICIPAL

Nos réf : DGS /VS/ACP

Objet : **Convocation**

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance du CONSEIL MUNICIPAL le :

Jeudi 7 décembre 2023 à 19h
Salle des mariages

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2023

Monsieur Francis VERCAMER, Maire :

- 1 - Rapport d'orientation budgétaire 2024
- 2 - Budget Principal - exercice 2023 - Décision modificative n°3
- 3 - Budget Principal - exercice 2024 - autorisation d'engagement des dépenses et d'encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024
- 50 - Budget annexe Zéphyr - exercice 2023 - décision modificative n°1
- 4 - Budget annexe Zéphyr - exercice 2024 - autorisation d'engagement des dépenses et d'encaissement des recettes avant le vote du budget primitif 2024
- 5 - Admission en non-valeur de créances
- 8 - MEL - rapport d'activité et comptes administratifs 2022
- 52 - Prévention des conflits d'intérêt - règle de participation aux votes

Monsieur Pascal NYS, Adjoint aux ressources humaines, à la commande publique, aux affaires juridiques :

- 6 - Tableau des effectifs
- 7 - Attribution d'un véhicule de fonction
- 9 - Adhésion à la convention GAZ 2025 proposée par l'UGAP
- 10 - Protection fonctionnelle pour un agent
- 48 - Actualisation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade
- 54 - Mise à disposition d'un agent de la ville au Théâtre l'Aventure
- 55 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Madame Ghislaine BUYCK, Adjointe aux relations avec la population et aux cérémonies

- 12 - Remboursement partiel d'une concession au cimetière
- 13 - Tarifs des concessions dans le cimetière communal
- 14 - Recensement de la population

Monsieur Jean-François LECLERCQ, Adjoint aux affaires culturelles, à l'animation et à la vie associative

- 18 - Jumelage avec Wiehl – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Notre Dame de Lourdes
- 19 -Renouvellement des conventions Action culturelle

Madame Anne DASSONVILLE, Adjointe à l'environnement, à la nature en ville, aux espaces naturels et aux aides au développement durable

- 33 - Renouvellement des conventions Environnement
- 34 - Aides au développement durable et à la rénovation de façade – Révision du cahier des charges

Monsieur Philippe SIBILLE, Adjoint aux solidarités entre les générations, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

- 24 - Renouvellement des conventions Sociales
- 37 - NPRU – Quartier Lionderie et Trois Baudets – Convention de participation financière

Madame Fabienne LEPERS, Adjointe à l'éducation et à la jeunesse

- 25 - Exercice budgétaire 2024 – Budget Principal – Versement du forfait aux écoles privées sous contrat
- 27 -Coopération intercommunale en matière scolaire – Modification de la convention relative à l'inscription des élèves extra-muros
- 28 - Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique « Notre école, faisons-la ensemble »
- 29 - Projet Educatif Territorial et Plan Mercredi - Convention unique de renouvellement
- 30 - Renouvellement des conventions Education et Jeunesse
- 31 - Rattrapage financier pour Horizon 9
- 53 – Espaces numériques de travail – adhésion au SMO « la Fibre Numérique » 59-62

Monsieur Saïd LAOUADI, Adjoint à la vie économique, au commerce, à l'emploi et à l'insertion :

- 11 - MESP – Gratuité de loyer à Pôle Emploi suite aux émeutes urbaines de juin 2023

Monsieur Etienne DELEPAUT, Conseiller Municipal délégué aux Sports et aux équipements sportifs :

- 20 - Versement du fonds de concours de la MEL – Bassin de natation du parc
- 21 - Bassin de natation du parc – Tarification des séances scolaires
- 22 - Bassin de natation du parc – Remboursement d'inscription
- 23 - Renouvellement des conventions Sport
- 46 - SIVU des 3 Villes – Participation financière exceptionnelle

Monsieur Jérôme MEERSEMAN, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'économie sociale, solidaire et circulaire

47 - Marché de la Grand Place – Actualisation des droits de place

Monsieur Jean-Adrien MALAIZE, Conseiller délégué à la citoyenneté et à l'administration

32 - Conseil de la jeunesse – Désignation des membres

45 - Budget participatif – Rapport 2023

Monsieur Thibaut THIEFFRY, Conseiller municipal

15 - Police municipale mutualisée – Renouvellement de convention

16 - Police municipale mutualisée – Avenant à la convention de coordination avec la Police Nationale

17 - Signature d'une convention avec l'ANTAI pour le SI des fourrières

Monsieur Laurent PASTOUR, Adjoint à l'aménagement, aux travaux, à la voirie et au numérique :

36 - Occupation du domaine public – Redevances

38 - NPRU – Quartiers Lionderie et Trois Baudets – Acquisition de terrains secteur Lionderie pour le centre social

39 - Rénovation du quartier Schweitzer – Lancement du projet

40 - Mise en place d'une servitude tréfoncière Enédis – Future voie Abbé Lemire

41 - Cession de la parcelle 4697 – 2 rue Santos Dumont

42 - Tribonnerie 2 – Mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de ZAC

44 - ZAC Vallée 2 – Clôture et dissolution

49 - NPRU – Achat de terrains aux co-propriétaires de la Lionderie - Modificatif

51 - Cession du foncier de la commune rue du 6 juin 1944 – Modificatif.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Francis VERCAMER

Maire de Hem
Vice-Président de la MEL



Rapport d'orientation budgétaire 2024

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Métropole Européenne de Lille) et sera publié sur le site internet de la commune.

En septembre 2020, le Conseil Municipal a adopté le Guide des Orientations Politiques Hémoises, structuré autour de trois finalités :

- Poursuivre la mutation de Hem, conforter sa modernisation et l'amplifier, avec pour ambition de rester une ville unie, dynamique et à taille humaine qui facilite la vie des Hémois.
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles Hémois, investir en faveur de la transition écologique, tout en accentuant l'ouverture de la ville à la nature.
- Conforter l'identité d'une ville animée qui attire, cultive l'esprit de solidarité, entretient la convivialité, pour rassembler les Hémois.

Le GOPH a été complété de plusieurs délibérations-cadres portant sur la transition énergétique, la mobilité douce ou l'espace Dunant.

Ces documents constituent le cadre des actions menées durant tout le mandat.

Introduction au Débat d'Orientation Budgétaire

Depuis le début de ce mandat, l'évaluation des recettes et des dépenses est difficile à réaliser tant les situations nationale et internationale sont mouvantes et peu prévisibles. La guerre en Ukraine, les tensions en Afrique et en Asie, la hausse des coûts de l'énergie, la fluctuation monétaire, l'inflation, le renchérissement des frais financiers et des assurances, les décisions de l'Etat en matière de rémunération des agents de la fonction publique territoriale ou de transition énergétique pèsent fortement sur les équilibres budgétaires. Souvent peu compensés, les transferts de compétence alourdissent la charge des communes sans alléger pour autant le déficit de l'Etat.

Dans ce contexte inflationniste, nombre de collectivités territoriales seront contraintes à équilibrer leur budget par une hausse de taux d'imposition, par une réduction de l'offre de service ou par la suppression de poste dans leurs effectifs.

La ville de Hem, grâce à une gestion saine de ses finances engagée depuis plusieurs années, gardera, quant à elle, le cap d'une approche budgétaire prudente qui permet de ne pas alourdir sa fiscalité, et de maintenir une offre dense de services tout en poursuivant la réalisation des projets actés dans le GOPH ou dans ses délibérations cadres.

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1) Le contexte international particulièrement instable fragilise les perspectives économiques

Sur le plan géopolitique, les tensions exacerbées succèdent aux menaces et aux incertitudes, multipliant les hypothèses de conflits qui, bien que souvent circonscrits à une aire régionale, perturbent fortement l'activité mondiale et favorisent son repli. Cette instabilité croissante fragilise par ricochet les perspectives des acteurs économiques et investisseurs qui se réfugient dans un réflexe d'attente.

De plus, après les deux années de ralentissement économique consécutives au Covid, l'inflation généralisée perturbe les indicateurs économiques et sociaux et aggrave la situation des plus fragiles.

Parallèlement, la hausse des taux d'intérêt, entretenue par les banques centrales afin de juguler l'inflation, n'en pénalise pas moins l'investissement, en particulier dans des secteurs aussi essentiels pour l'activité économique et l'emploi que le bâtiment et explique, pour partie, le marasme auquel se trouve actuellement confronté le secteur du logement.

Les prévisions de croissance sur lesquelles se fonde le projet de loi de finances pour 2024, quoique déjà révisées à la baisse par les services de Bercy, restent encore, avec un objectif affiché de + 1,4% du PIB, très optimistes, au regard des perspectives de la Banque de France, qui table davantage sur une croissance de 0,9%. Le déficit du budget de l'Etat, encore élevé à 4,4% du PIB, le niveau de sa dette à plus de 3000 milliards d'Euros et l'alourdissement prévisible de la charge de celle-ci pour les finances publiques dans ce contexte de forte hausse des taux d'intérêt, obèrent toute augmentation significative des dotations aux collectivités locales.

De fait, il est d'ores et déjà établi que la progression de la DGF en 2024, soit 220 millions d'euros pour le bloc communal, ne pourra pas compenser les effets de l'inflation, estimée par la Banque de France à 2,6% en 2024.

Dans ce contexte difficile, la situation financière saine de la ville, résultat d'une gestion sérieuse menée avec constance depuis plus de 25 ans, constitue un atout majeur à moyen terme, ainsi que la meilleure garantie du maintien d'une offre de services de qualité et variés, en direction de l'ensemble des Hémois.

Elle permet à la ville de s'en tenir fermement à la mise en œuvre des 180 propositions portées par la majorité définies dans le GOPH et aux priorités réaffirmées dans les délibérations-cadres adoptées par le conseil municipal : développement des mobilités durables, accompagnement de la transition énergétique, aides actives en direction des publics fragiles et réinsertion des familles les plus en difficulté, poursuite de l'amélioration des conditions d'apprentissage à l'école, rénovation urbaine et bien-vivre ensemble.

II) Un budget difficilement évaluable.

En raison de ces contraintes extérieures économiques, politiques ou géopolitiques, les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement plus soutenu des collectivités continuent de rester limités, voire d'être réduits.

Par ailleurs, la hausse de la masse salariale, peu compensée, l'évolution de carrière des agents, la hausse des énergies et des assurances, le coût des matières premières vont absorber les maigres augmentations des dotations de l'Etat.

La volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fiscalité locale, qui ne progressera ainsi qu'en raison de l'augmentation des bases décidée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances examinée au Parlement, limitera les possibilités de développer davantage notre offre de service, d'autant que la délibération cadre sur la transition énergétique capte une grande partie de nos marges de manœuvre pour transformer nos bâtiments énergivores.

La situation financière de l'Etat, son déficit et son endettement, n'autorisent pas à penser à un revirement dans la politique d'accompagnement des collectivités territoriales d'ici le vote du budget primitif.

C'est pourquoi notre budget devra tenir compte de cet état de fait. Pour autant, la situation financière de la ville de Hem reste **saine et solide**. Notre commune n'a **plus aucune dette** à rembourser et donc **aucuns frais financiers à rembourser** aux prêteurs.

L'autofinancement reste consolidé à un niveau moyen estimé de l'ordre de **2,5 millions d'euros**, auxquels s'ajouteront les excédents reportés des années antérieures et les nouvelles recettes ou subventions définitivement acquises en cours d'exercice.

Enfin, la ville de Hem dispose **de réserves**, à hauteur de **12.5 millions d'euros**, reprises en tout ou partie, au fil de l'eau, pour couvrir et financer le programme d'investissement sur l'année 2024 et sur le reste du mandat.

Les perspectives démontrent qu'**elles ne seront pas suffisantes pour financer la totalité des programmes de modernisation évalués à plus de 33 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat** et qu'il faudra réunir des cofinancements et solliciter les fonds de concours auprès de nos partenaires.

L'orientation budgétaire 2024 continuera à être axée vers l'objectif municipal de sobriété énergétique, de soutien à l'activité économique et à l'emploi et de rénovation et modernisation de notre patrimoine pour un meilleur accueil des usagers.

III) Orientations budgétaires et éléments prospectifs :

- a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale,

Après intégration, en 2021, du taux départemental de la taxe foncière sans impact sur la fiscalité des usagers, l'année 2024 marquera **la 14^{ème} année consécutive, SANS hausse des taux d'impôts locaux**, afin de ne pas fragiliser le pouvoir d'achat des Hémois.

	Evolution des taux des impôts locaux entre 2010-2023 (en %)							
	2010		2011-2020		2021	2022	2023	2024
TH	31,00%		31,00%					
TFB	26,94%		26,94%		46,23%	46,23%	46,23%	46,23%
TFNB	61,90%		61,90%		61,90%	61,90%	61,90%	61,90%
Evol.	+ 2 %		0 %		0 %	0 %	0 %	0 %

L'augmentation de produit fiscal 2024 résultera donc uniquement de l'application du coefficient de revalorisation des bases fiscales décidé par le Projet de Loi de Finances de l'Etat. Dans l'attente des annonces gouvernementales et des débats parlementaires, nous considérerons que l'évolution de la part fiscale sera du même ordre que l'inflation annuelle, soit environ 3.8%.

Eléments prospectifs : la ville de Hem ne prévoit aucune augmentation des taux des impôts directs locaux, et ce jusqu'au terme du mandat, soit en 2026.

b) Les dotations 2024

Les dotations de l'Etat évolueront différemment selon leur origine. La Dotation globale de fonctionnement évoluera peu à la baisse comme chaque année, alors que la Dotation de Solidarité et de Cohésion sociale évoluera sans doute d'un niveau proche de l'inflation annuelle.

	Evolution des dotations d'Etat depuis 2015 (en K€) – R= Réalisé – B = Budget										
	R 2015	R 2016	R 2017	R 2018	R 2019	R 2020	R 2021	R 2022	B 2023	R 2023	B 2024
DGF	3915	3529	3349	3349	3341	3329	3300	3302	3305	3281	3275
DSU	4033	4377	4606	4733	4733	4839	5029	5114	5150	5200	5250

Eléments prospectifs : Compte tenu de l'incertitude, due à la crise internationale, et à la situation très dégradée des finances publiques nationales, l'évolution des recettes en provenance de l'Etat restera faible pour toute la durée du mandat. En effet, même si la Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine a tendanciellement une évolution positive proche de l'inflation, son montant ne représente qu'un quart des recettes annuelles et ne saurait, à lui seul compenser les hausses de la masse salariale et des charges communales.

c) La Dotation de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire.

La dotation de compensation, figée une fois pour toute, sera maintenue à son niveau observé en 2023. L'évolution constatée de la Dotation de Solidarité Communautaire reste très faible et peu significative. Ces deux ressources ont par essence, vocation à rester stables dans le temps.

Eléments prospectifs : le caractère figé des dotations communautaires n'est aujourd'hui pas remis en cause. Elles resteront stables jusqu'à la fin du mandat.

d) Les recettes des domaines, les subventions et participations

La participation des usagers aux actions et animations municipales, accompagnée des nouvelles grilles tarifaires tenant compte des ressources des familles ont assuré les recettes des domaines. Par ailleurs de nouvelles politiques publiques partagées, comme la mise à disposition de la balayeuse ou des moyens de la police municipale mutualisée, ont un effet positif sur les participations des autres communes.

En outre, l'ouverture de nouvelles places d'accueil de petite enfance ou l'extension des ALSH vont produire davantage de recettes de CAF par application de la Convention territoriale globale (CTG)... en regard des hausses de dépenses de service.

Enfin, la mise en location des locaux commerciaux reste difficile, car la crise entraîne de nombreux impayés de loyers.

Eléments prospectifs : L'attractivité grandissante des activités municipales dope les recettes de participation. Mais la crise pèse sur les recettes des loyers commerciaux dont les entrepreneurs peinent à développer leur activité.

e) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement restent dynamiques et proportionnelles aux efforts d'équipement et de modernisation que la ville met en place. Néanmoins, la DSIL semble devoir être affectée aux réparations des dégradations subies pendant les émeutes de l'été et ne pourront pas alimenter le financement de nouveaux équipements tel que nous l'avions envisagé.

Par ailleurs, le contrat de ville est en cours de réécriture, ce qui rend incertaines les subventions d'équipement envisagées par ce canal, tant au niveau de l'Etat que la Région.

La Métropole Européenne de Lille garde son cap de fonds de concours sur les équipements sportifs, culturels, scolaires ou patrimoniaux, ce qui nous permet d'espérer un financement correct de nos investissements par notre intercommunalité.

Enfin, la ville envisage de lancer une souscription pour l'église et le presbytère par le biais de la Fondation du Patrimoine.

La procédure de cession du terrain des anciens ateliers municipaux semble enfin parvenir à son terme même si une actualisation du prix de vente est encore en cours. Si le compromis est signé avant le vote du budget, le montant de la vente pourra faire l'objet d'une inscription en recettes. En outre, la ville percevra les recettes d'assurances sur les sinistres subis à l'occasion des émeutes de l'été.

Ces prévisions pourront être ajustées en 2024 lors de l'élaboration le budget supplémentaire pour tenir compte du rythme effectif des accords de subventions définitivement acquis.

Eléments prospectifs : Sur la période 2024-2026, compte tenu des événements internationaux, de la crise économique naissante et de l'état des finances du pays, les recettes d'investissement, corrélées aux investissements programmés, seront inscrites lors des notifications effectives, voire de leur liquidation par le financeur.

f) Les réserves budgétaires

Les réserves budgétaires de la ville, évaluées à environ 12.5 millions d'euros, seront mobilisées pour le financement du programme d'investissement, notamment du programme de sobriété énergétique, mais aussi de la mise aux normes et la modernisation de nos bâtiments qui s'élève à **plus de 33 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat, auxquels s'ajoutent plus de 1.6 millions d'euros par an pour le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance.**

g) La Masse salariale

Structure des effectifs et de la masse salariale (base : informations disponibles au 1^{er} novembre 2023) :

☞ **Les effectifs 2024 :**

Au total ce sont 372 postes qui seront pourvus au 1^{er} janvier 2024 (contre 358 en 2023) représentant **290,97 Equivalents Temps Plein (E.T.P)** répartis sur 222 titulaires (216 en 2023) et 150 agents contractuels (142 en 2023). La plupart des non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire ou en remplacement d'absence maladie.

Par rapport à 2023, le nombre de titulaires augmente d'environ 2.78 %, ainsi que le nombre d'agents contractuels de 5.63%. Ces variations s'expliquent, entre autres, par la poursuite de la stagiairisation d'agents contractuels, au maintien du nombre d'apprentis et au recrutement d'agents contractuels faute de candidats titulaires sur certains postes à pourvoir.

☞ **La masse salariale 2024 :**

Au total, la masse salariale 2024, **toutes charges comprises**, se situera à un niveau, **d'environ 12 500 000 euros (y compris budget annexe Zéphyr), soit une progression par rapport à 2023 de 5.48% de hausse.**

Cette augmentation est notamment liée à la valeur du point d'indice passée de 4.85€ à 4.92€, et à la dotation de 5 points majorés à compter du 1^{er} janvier 2024 impactant l'ensemble des agents de la Fonction Publique toutes catégories confondues. Aussi, il y a lieu de préciser que l'augmentation du SMIC aura un impact sur la rémunération des agents de catégorie C.

La Masse salariale englobera également les sommes dédiées à l'indemnité compensatrice des frais liés au télétravail et du forfait-mobilité étendu en 2023 aux trottinettes.

Pour mieux absorber cette hausse ajoutée à celles de l'année 2023, la ville envisage de se recentrer, encore plus, sur ses propres compétences et ne plus se substituer aux autres collectivités sur leur périmètre d'intervention.

Cette masse salariale inclura courant 2024 l'instauration de la grille propre au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) définie avec le cabinet Politeia. Elle permettra, de tenir compte de la manière de servir et l'atteinte des objectifs professionnels fixés dans chaque service.

🔗 **La gestion du temps de travail 2024 :**

L'ensemble des agents de la collectivité réalise 1607h00 à l'année conformément aux directives de l'Etat.

Au final, ce sont près de 725 000 euros de crédits supplémentaires qui seront inscrits au BP 2024 pour couvrir l'ensemble des hausses de rémunérations reprises ci-dessus.

La ville a entrepris un audit de son fonctionnement afin de se moderniser et utiliser au mieux les outils de dématérialisation ouverts par la réglementation. Le rapport d'analyse, après présentation aux organes de dialogue social, sera mis en œuvre durant l'année 2024 et produira sans doute des dépenses de formation, d'équipements informatiques et de logiciels dont l'acquisition permettra une plus grande opérationnalité des agents et un meilleur service public. Parmi les chantiers envisagés : la mise en place du parapheur et de la signature électroniques, l'archivage numérique, la mise en place de critères du Complément Indemnitaire Annuel, la mise en place d'une solution globale et intégrée permettant de couvrir l'ensemble des services RH pour fiabiliser la qualité des données et améliorer la productivité dans leur traitement.

h) Economies d'énergies :

L'objectif de réduction des consommations énergétiques reste entier. Les travaux de sobriété énergétique commencent à produire leurs effets. Mais c'est à l'issue du programme qu'il sera possible de mesurer de manière effective le rendu des efforts réalisés.

Déjà, les consommations d'électricité ont fortement chuté. A fin Aout, la consommation énergétique a baissé de 31%, celle de l'éclairage public va avoisiner les 75% de baisse à fin décembre. Cette baisse de consommation n'absorbe toutefois qu'en partie la hausse du coût de l'énergie.

Nous poursuivrons nos efforts de gestion de nos équipements en rappelant aux usagers les mesures d'économie et de bonne utilisation des équipements.

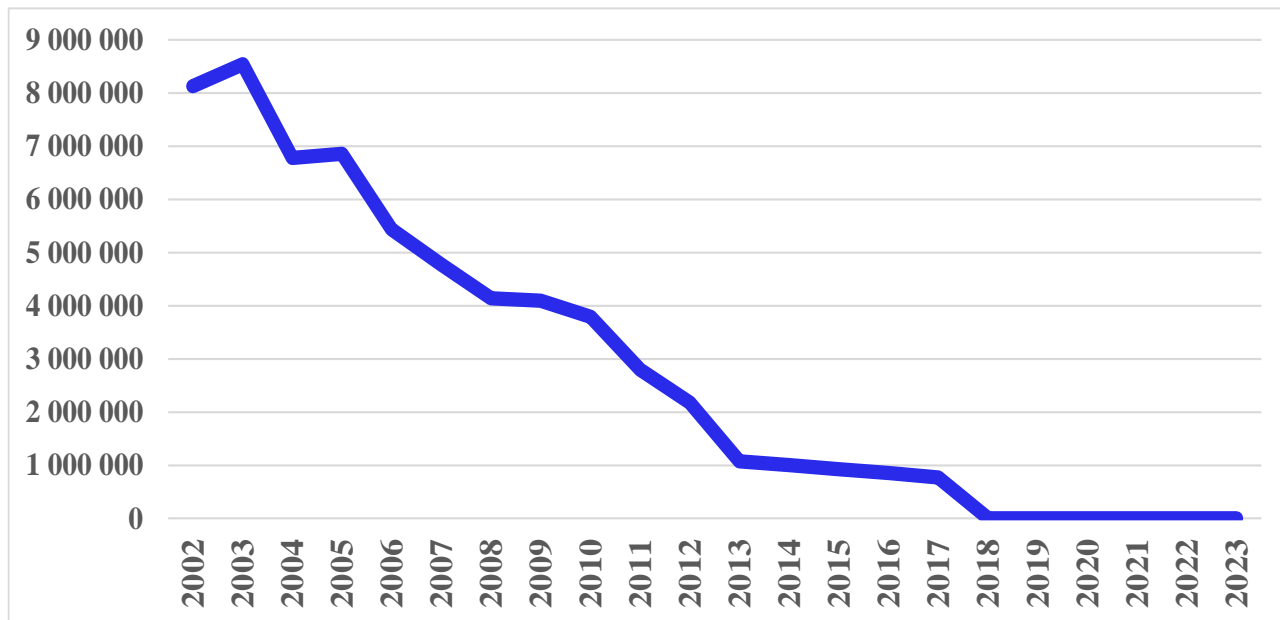
i) Un endettement nul et un autofinancement maintenu à niveau significatif.

La ville de Hem a soldé définitivement son encours de dette, au cours de l'été 2018. Aucun prêt n'est envisagé jusqu'à la fin du mandat, grâce aux réserves constituées.

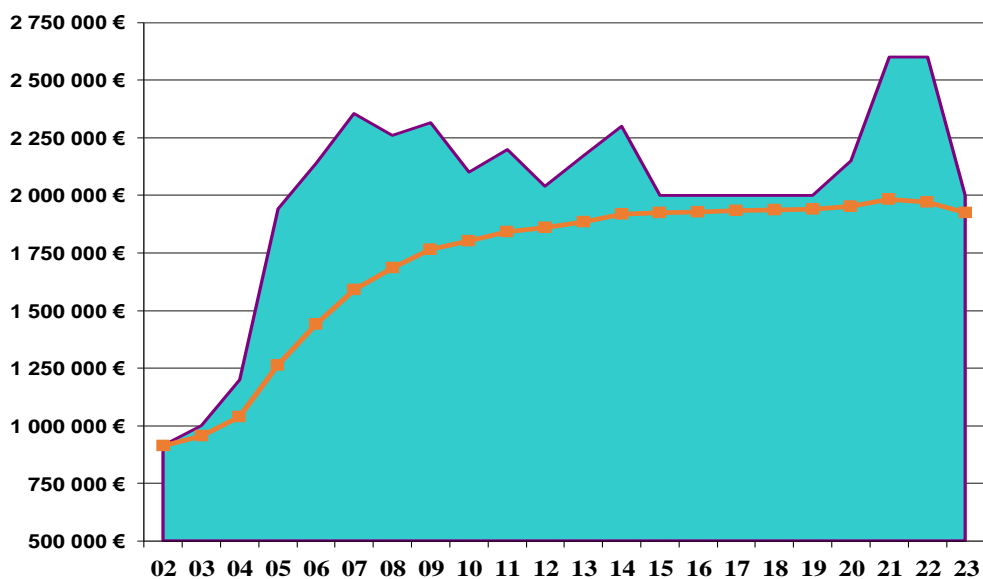
La dette municipale sera donc nulle (égale à zéro) au terme de l'année 2024, pour la 7^{ème} année consécutive.

Afin de poursuivre l'entretien du patrimoine, mais aussi le rythme d'investissement permettant d'accompagner son développement, et de renforcer son attractivité, la ville de Hem **stabilisera l'autofinancement** de ses investissements, à une hauteur estimée entre 2,5 à 3,5 millions d'euros, hors intégration des excédents antérieurs.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE



CONSOLIDATION DE L'AUTOFINANCEMENT



Eléments prospectifs : jusque 2025 inclus, aucun emprunt nouveau n'est prévu, tandis que l'autofinancement sera stabilisé prévisionnellement autour d'un niveau projeté entre 3 et 3,5 millions d'euros, après reprise des excédents antérieurs.

- j) Les Plans Pluriannuels d'Investissement et de Maintenance en accompagnement de gros projets d'investissement en faveur de la mutation de la ville

**PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT
ET DE MAINTENANCE
(en euros)**

	Montant Annuel (délibération)	Montant 2024 -2026
PPI Ecoles & Restaurants Scolaires	150 000 €	150 000 €
PPI Numérique dans les Ecoles	20 000 €	0 €
PPI solidarité & petite enfance	80 000 €	80 000 €
PPI Mobiliers Urbains	80 000 €	80 000 €
PPI Culture	100 000 €	100 000 €
PPI Sport	150 000 €	150 000 €
PPI Voirie, E.P & Enfouissements réseaux	250 000 €	250 000 €
PPI Radars Pédagogiques	20 000 €	0 €
PPI Vidéo Protection	250 000 €	250 000 €
PPI Aides aux Particuliers	100 000 €	130 000 €
PPI Autres Patrimoines	50 000 €	50 000 €
PPI Chemins Piétonniers & Pistes Cyclables	125 000 €	125 000 €
PPI Matériel	100 000 €	100 000 €
PIG Habitat Durable (fin 2022)	30 000 €	0 €
PPIM 3000 Arbres & Forêts Urbaines	50 000 €	50 000 €
PPIM Véhicules	100 000 €	100 000 €
PPIM Eglise	250 000 €	Projet
TOTAL GENERAL	1 905 000 €	1 615 000 €

En 2024, certains programmes prévus en PPIM seront achevés, tels que le PIG Habitat durable ou le PPI Radars pédagogiques. Par ailleurs, les procédures de mise en concurrence concernant les travaux prévus sur les deux dernières années pleines du mandat, seront lancées. Enfin, les travaux de l'église intègrent un projet global qui comprend l'intérieur et l'extérieur de l'édifice, ainsi que le presbytère pour 2 250 000€

k) Les autres investissements :

Les années 2024, 2025 et 2026 consacreront la fin des programmes d'investissement prévus au GOPH et dans les délibérations-cadres. La répartition se fera dans les différents budgets primitifs ou supplémentaires de ces exercices selon nos capacités techniques à les réaliser.

Projet	Montant ou estimation
Leplat -Zéphyr- Coubronne (deuxième partie)	4 400 000 €
Dojo (deuxième partie)	2 600 000 €
Salle des fêtes	3 300 000 €
Salle de sports de Beaumont	600 000 €
Centre intergénérationnel de Beaumont	2 000 000 €
Espaces extérieurs mail Dunant	500 000 €
Stade Hidalgo	2 000 000 €
Centre social Saint Exupéry	3 300 000 €
Tiers lieu ex-Jules Ferry	4 000 000 €
Aménagement du Cœur de Ville	300 000 €
Espaces extérieurs pour PRU	2 100 000 €
Centre commercial Schweitzer	3 000 000 €
Point Thé	200 000 €
Réparation Maison de l'emploi et des services publics	2 500 000 €
Eglise et Presbytère	2 250 000 €
Total	33 050 000 €

A ces montants, il faut ajouter le budget participatif et quelques dépenses d'investissement complémentaires, telles que l'acquisition éventuelle de foncier, le P3 ou le matériel non technique.

DEUXIEME PARTIE : LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE POUR 2024
--

Une politique active en faveur de la cohésion sociale

La ville de Hem déploie un ensemble de politiques en direction des familles, des seniors, de la petite enfance et des Hémois en situation de fragilité sociale, dont elle maintiendra les orientations en 2024.

Si la ville de Hem mène ainsi une politique active d'accompagnement des publics les plus en difficulté en particulier par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale, la permanence d'indicateurs de fragilité sociale d'une part importante de la population hémoise située dans les quartiers en Politique de la ville mais aussi au-delà de ce périmètre, justifie que la commune maintienne un effort soutenu en direction des Hémoises et Hémois qui connaissent un quotidien précaire.

Le CCAS mettra en œuvre le dispositif exceptionnel d'aides aux particuliers aux revenus modestes que lui aura permis de définir le leg dont il a bénéficié en 2023 de la part d'un particulier. Ce dispositif est encore en cours d'élaboration dans le cadre d'un dialogue avec les services de l'Etat susceptible d'en assurer la sécurité juridique.

La ville entretiendra notamment son partenariat avec les centres sociaux Saint-Exupéry et Trois villes, qui participent à la diffusion d'une offre de services quotidiens aux familles dans les quartiers.

A l'instar des autres villes concernées, elle prendra également en 2024 une part active à la définition des orientations du nouveau Contrat de ville métropolitain, en s'appuyant notamment sur les résultats de la concertation engagée avec les habitants et les usagers en cette fin d'année 2023.

De surcroît, la rénovation urbaine engagée sur le quartier Lionderie-Trois Baudets se poursuivra, avec la concrétisation des aménagements de l'espace public. La construction de nouveaux logements restera dépendante du relogement préalable des familles encore présentes dans leurs habitations actuelles. Dans le quartier Hauts Champs-Longchamp, la dynamique de rénovation se poursuivra avec la suite des travaux engagés pour l'attractivité du mail Dunant et de la salle Dunant, et la réalisation du Dojo. La ville activera les partenariats nécessaires à la poursuite des études pour la requalification du centre commercial Schweitzer et de son îlot.

Les services en direction de la Petite Enfance permettront d'assurer aux familles des modes d'accueil de qualité et variés des Tout-petits, qui assurent l'éveil et la socialisation de ces derniers tout en ouvrant aux parents la perspective de concilier vie professionnelle, obligations personnelles plus ponctuelles et vie familiale. Les travaux de mise aux normes sur le Centre Intergénérationnel de Beaumont obligeront la ville à maintenir l'accueil des enfants de « Coquin Coquine » rebaptisé le « Nuage » dans les structures existantes.

La ville de Hem restera par ailleurs en 2024 particulièrement attentive à la situation des seniors hémois, grâce aux actions engagées par le CCAS en faveur de la lutte contre l'isolement, et aux actions de prévention et d'animation en direction de ce public. Sur une idée de membres du Conseil des seniors, la ville compte mettre l'accent en 2024 sur la prévention des risques de fraude liées à Internet et de démarchage abusif.

Enfin, la ville de Hem restera mobilisée sur les grandes causes dans le domaine de la santé publique. Elle mettra en application ses engagements pris dans le cadre des conventions de partenariat avec le Don du Sang ou encore la Ligue contre le Cancer. Elle poursuivra ses actions avec la maison pluridisciplinaire de santé qui multiplie les initiatives en matière de prévention, qu'il s'agisse du cancer du sein ou du diabète. De même, elle restera engagée sur les campagnes de sensibilisation, à l'instar d'Octobre rose ou du ruban Blanc contre les violences conjugales. Enfin, elle confirmera comme chaque année cet engagement à l'occasion d'Oxyg'Hem, dont l'association marraine sera en 2024 « la vie A'dorée » qui mène des actions de sensibilisation et de prévention en faveur de la lutte contre les cancers pédiatriques.

Une préoccupation réaffirmée en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique.

La ville de Hem reste en 2024 mobilisée en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique. Elle poursuivra ainsi le déploiement du réseau de caméras de vidéoprotection, qui vient de franchir le cap de la centaine d'unités sur l'ensemble du territoire de la commune. Le rythme du déploiement permettra vraisemblablement d'atteindre l'objectif initial de 130 caméras en fin de mandat.

La police mutualisée disposera ainsi des moyens complémentaires nécessaires à l'exercice de ses missions, dans le cadre d'un partenariat constant entretenu avec les services de la police nationale et ceux de Madame la Procureure de la République. Le Groupement Local de Traitement de la Délinquance mis en place sur le quartier Schweitzer se poursuivra. L'expérimentation de la mise en réseau des

pharmacies avec la Police continuera de prévenir les risques auxquels peuvent être exposés les professionnels de santé.

La police municipale mutualisée continuera de déployer son action sur l'ensemble du territoire des communes partenaires de la ville de Hem : Leers, Lannoy, Toufflers et Forest sur Marque.

Elle poursuivra ses interventions dans les domaines de la sécurité routière, de la prévention et du maintien de la tranquillité publique, en lien avec nos concitoyens engagés dans le cadre du réseau voisins vigilants. Elle restera particulièrement active en matière de prévention routière en direction des publics les plus jeunes. A noter que parmi les projets adoptés dans le cadre du Budget participatif, une piste ouverte de junicode, accessible à tous et en particulier aux élèves des écoles, implantée sur la placette Saint Joseph, sera opérationnelle en 2024.

La poursuite de la transition énergétique et écologique

L'année 2024 verra tout d'abord la poursuite, pour la 4^{ème} année consécutive, de l'aide à l'achat de vélos et trottinettes électriques dont ont déjà bénéficié 1157 Hémois.

Cette aide s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo que la ville met en œuvre afin de rendre son territoire davantage cyclable. La place plus importante faite aux mobilités douces dans l'espace public continuera à se concrétiser par des aménagements de voirie. La ville accompagnera également la Métropole Européenne de Lille dans l'aménagement d'une voie cyclable le long de la M700, qui sera empruntée par les promeneurs et les vélos tafeurs.

La diversification des modes de déplacements sera encouragée avec la poursuite de l'expérimentation de mise à disposition de vélos et trottinettes électriques en libre-service.

La rénovation énergétique et thermique des équipements publics reste à l'ordre du jour en 2024, dans la lignée de l'accélération des investissements engagés dans ce domaine en 2023. Plusieurs bâtiments publics seront ainsi concernés par des études, la poursuite ou l'engagement de travaux destinés à réduire leur consommation énergétique ainsi que leur empreinte carbone dans le cadre de leur utilisation. L'achèvement des études concernant la rénovation thermique de la salle des fêtes détermineront ainsi la nature des travaux qui compléteront le réaménagement de l'équipement pour un meilleur service à l'utilisateur.

Après la réfection réalisée de la toiture en 2023, les travaux de réfection de la salle Henri Dunant concerneront également l'isolation thermique du bâtiment et la remise aux normes de la cuisine, parallèlement aux aménagements qui y seront menés afin d'en optimiser l'utilisation par les associations et les habitants.

L'ombrière photovoltaïque, dont l'expérimentation était initialement envisagée sur le parking de la Maison de l'Emploi et des Services publics, sera réalisée sur le parking de la salle Dubus, compte tenu de la vacance de la première suite aux dégradations causées au bâtiment lors des émeutes de juin dernier.

La ville continuera l'aménagement de l'observatoire de la biodiversité engagé sur les terrains « couplez » à côté de l'Etang de pêche et bordés par la Marque en lien avec la Métropole Européenne de Lille. Cet observatoire se concrétisera par l'installation de « point de vue » permettant aux visiteurs d'observer la nature, les animaux et espèces du parc de la Marque.

Un soutien réaffirmé aux associations, essentielles au dynamisme de la commune.

Les associations sont au cœur de la vie locale. Elles sont actives dans des domaines divers, touchant plus spécialement à la culture, aux sports, à la jeunesse, aux loisirs. Elles sont essentielles à l'animation de la commune, et répondent aux attentes des Hémois qui souhaitent pouvoir satisfaire leur passion ou exercer la discipline sportive ou culturelle de leur choix. C'est la raison pour laquelle la ville entend maintenir son soutien traditionnellement fort aux associations hémoyennes. Outre la politique d'investissement dans les équipements publics qui participe à leur donner les moyens matériels de mettre en œuvre leurs projets et activités, la ville maintient son aide financière à leur fonctionnement, avec une augmentation de l'enveloppe globale des subventions. L'augmentation bénéficiera en particulier aux associations employeuses qui œuvrent en QPV et en faveur des publics en difficulté.

Mettre en valeur les actions menées par les associations, c'est aussi mettre en exergue le travail et l'engagement déployé par les bénévoles de ces structures, qui consacrent une part importante de leur temps libre à assurer leur fonctionnement. La ville contribuera donc en 2024 à mettre en valeur l'engagement bénévole des Hémois actifs au sein des associations, de manière à ce que leurs parcours puissent inspirer de nouvelles vocations parmi nos concitoyens.

Enfin, parce qu'elles sont utilisatrices au quotidien de bien des équipements publics de la commune, les associations sont également les chevilles ouvrières de la bonne utilisation de ces derniers. Elles sont ainsi partenaires des efforts entrepris par la ville pour réduire les consommations énergétiques des différentes salles ou sites culturels ou sportifs municipaux. Elles resteront ainsi étroitement associées en 2024 à ces efforts qui participent d'une gestion raisonnée de nos équipements.

Nos enfants, plus que jamais à la croisée de toutes les attentions.

Alors que l'éducation et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers la citoyenneté constituent un enjeu chaque jour plus déterminant, la ville entend se saisir de ce dernier dans le cadre de ses compétences, à travers l'entretien des établissements scolaires et la mise en œuvre du projet jeunesse adopté par le conseil municipal en juin dernier.

Par ailleurs, la réécriture en cours du contrat de ville métropolitain, donne lieu en cette fin d'année 2023 à une concertation avec les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville qui permettra de dégager, entre autres, les orientations et propositions spécifiques concernant les jeunes Hémois de ces quartiers. Elles viendront conforter ou compléter les orientations et actions prévues dans le cadre du projet jeunesse.

Les écoles constitueront, en 2024, une priorité de la ville, et ce de manière constante au regard des années précédentes. Les travaux programmés dans les PPIM permettront de maintenir des conditions d'accueil de qualité pour les élèves et plus largement les communautés éducatives de chaque établissement.

Parallèlement, la ville déploiera en direction des différents publics de la jeunesse hémoyenne, un ensemble d'actions dont la diversité est conçue pour susciter l'intérêt et l'engagement de publics aux attentes distinctes en fonction des âges.

Il en sera des activités culturelles, sportives ou de loisirs proposées à l'occasion des vacances scolaires, dans le cadre des ALSH. Cette année encore, le centre de loisirs linguistique proposera une immersion en langue anglaise pendant toute la durée du centre.

Le Sea, Hem & Sun proposera par ailleurs à nouveau aux familles, un espace de jeux et de détente en extérieur et d'accès gratuit particulièrement appréciable. Comme cette année, c'est toute une programmation qui sera recherchée et établie en collaboration avec les partenaires associatifs, au premier rang desquels les centres sociaux, de manière à ce que les activités estivales soient coordonnées et réparties au mieux sur l'ensemble de la période de vacances scolaires, et en particulier dans les quartiers QPV.

La ville confirme dans le même temps son engagement dans le cadre de la E-Sport Academy, en faveur de la prévention dans la pratique des jeux vidéo. L'action a d'ailleurs été récemment distinguée par le prix Territoria Argent 2023 pour son caractère innovant.

S'agissant du partenariat avec les écoles volontaires et des actions scolaires, la ville s'impliquera notamment dans l'apprentissage de la citoyenneté, de même que dans la prévention du harcèlement scolaire et la sensibilisation à la laïcité.

Elle va renforcer son engagement envers l'inclusion en accueillant dans une partie des locaux inoccupés du groupe scolaire « Saint-Exupéry » les enfants de l'EM La source.

De plus, la ville maintient la gratuité des classes de découverte à destination de toute une classe d'âge. C'est désormais vers la Normandie que les classes concernées sont orientées.

En 2024, l'effort de la ville en direction des familles dont les enfants sont scolarisés à Hem se concrétisera également dans les tarifs des repas de cantine, qui seront maintenus à leur niveau adoptés en 2023.

La ville poursuivra également son action visant à optimiser les déplacements scolaires, en utilisant de manière plus systématique, lorsque cela est possible, les lignes régulières de transports en commun plutôt que des transports scolaires spécifiques. Cette action vise à augmenter la fréquentation des transports en commun et ancrer de nouvelles habitudes chez les Hémois.

Enfin, les écoles volontaires sont partenaires du Salon du livre Jeunesse qui se déroulera au Zéphyr en 2024. Dès cet automne, un fil rouge sur le thème des émotions, animé par une auteure marraine de l'évènement, sensibilisera les enfants de cycles 2 et 3 à ce rendez-vous, qui a pour objectif de promouvoir l'écrit et le livre dès le plus jeune âge.

Enfin, la ville de Hem envisage de réserver les crédits nécessaires à la prise à sa charge de l'Espace Numérique de Travail (Eduscol) qui permet aux enfants et enseignants de rester en contact via le numérique. Pour autant, à cette heure et avec les communes concernées, elle attend l'aboutissement des négociations en cours à ce sujet en souhaitant une prise en charge dans un cadre intercommunal.

Le soutien à l'activité économique pour entretenir la création d'emplois.

Consciente du rôle joué par l'activité économique et commerciale dans le dynamisme de la commune, la ville entend continuer à développer un environnement favorable à l'implantation de porteurs de projet ainsi qu'au développement des acteurs économiques d'ores et déjà présents sur son territoire. C'est ainsi que la reconstruction de la salle Leplat sera également accompagnée de la création d'un linéaire commercial surplombé de logements rue du Docteur Coubronne, de manière à compléter l'offre de locaux adaptés à l'installation de services de proximité. De la même manière, la cession du site des anciens ateliers

municipaux, ouvre la voie à la construction de logements accueillant là aussi, en rez-de-chaussée, des cellules commerciales qui permettront ainsi à la Grand'Place d'être confortée par l'activité des commerçants ou artisans qui s'y implanteront. La diversification de l'offre commerciale sera aussi l'un des principes qui structureront le projet de restructuration du quartier Schweitzer, pour lequel la ville continuera à mobiliser des partenaires potentiels en 2024.

Soucieuse de soutenir l'activité existante sur ses sites à vocation économique, la ville soutiendra les activités du site de la Ferme Braquaval. Elle y procédera à une extension qui permettra de conforter l'activité commerciale existante, fondée sur le circuit court, la responsabilité sociale et environnementale.

Parce que le renforcement de l'activité économique n'a de sens, au-delà de la vitalité de la commune, qu'à travers la création d'emplois pour les Hémois, la ville confortera en 2024 son partenariat avec le Service public de l'emploi. Les dégradations relativement lourdes causées par le début d'incendie de la Maison de l'Emploi et des Services publics, en juin dernier, ont nécessité une relocalisation dans l'urgence des services qui y étaient accueillis, sur différents sites parfois situés en dehors de la commune. La nécessité de maintenir une proximité étroite du service public de l'emploi avec les demandeurs d'emploi, pour faciliter l'accessibilité des services proposés, a amené la ville de Hem à proposer un regroupement ainsi qu'un hébergement provisoire de la Maison de l'Emploi, du PLIE, de la Mission locale et des différentes permanences habituellement proposée au sein de la MESP, sur le site de l'ancienne école Jules Ferry. La ville a mené dès l'été les travaux d'aménagement nécessaires à cet accueil qui pourra être effectif dès cette fin d'année, et permettra d'assurer la continuité du service public dans une logique de proximité en 2024. Parallèlement, alors que se poursuivent encore les expertises consécutives au sinistre, la ville prévoit en 2024 les crédits nécessaires à la réhabilitation des locaux pour une remise en état opérationnel aussi rapidement que possible.

Des investissements qui restent au service de l'amélioration de la qualité de vie en ville.

La ville poursuivra en 2024 sa politique d'investissement en faveur de l'amélioration de l'espace public et des équipements publics. S'agissant de ces derniers, il s'agira soit de compléter l'offre au public par de nouveaux équipements, soit de procéder à la rénovation des équipements existants en vue d'améliorer l'accueil des usagers, l'accessibilité et les performances énergétiques.

Ainsi, les travaux de construction du Dojo dans le quartier des Hauts Champs-Longchamp, entamés en cette fin d'année 2023, permettront-ils d'étoffer l'offre d'accueil des sportifs pratiquant les arts martiaux. Par ailleurs, l'équipement aura également pour vocation d'accueillir, comme salle d'évolution sportive, les élèves de l'école Saint-Exupéry.

Dans un registre similaire, la salle Leplat, en centre-ville, sera entièrement reconstruite afin de proposer à ses utilisateurs, sportifs et écoliers, un équipement moderne, davantage fonctionnel, et aux performances énergétiques davantage en rapport avec l'objectif de sobriété adopté par la ville.

C'est ce même objectif qui préside aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, qui seront entrepris au second semestre 2024. Là encore, le souhait de conserver une salle polyvalente, modulable, adaptée à une grande diversité d'animations associatives, municipales ou d'évènements de particuliers, se combine à la volonté de réduire les consommations énergétiques d'un bâtiment ancien, dont l'aménagement sera révisé tout en préservant la qualité patrimoniale de son architecture extérieure. Il s'agira aussi de mettre ce bâtiment aux normes

d'accessibilité.

Parmi les équipements concernés par des travaux en 2024, on notera encore le Centre Intergénérationnel de Beaumont, rue Racine, dont l'entrée sera réaménagée afin d'accéder au bâtiment directement depuis le parvis de la place de Verdun et donner davantage de visibilité à cette salle qui héberge activités associatives et accueil petite enfance. De même, la salle Blaise Pascal fera l'objet d'une extension qui facilitera l'intégration de gradins permettant un meilleur accueil du public. Dans le même esprit, la salle Emilie Le Pennec sera également équipée de gradins escamotables, assurant à l'équipement une relative modularité.

La salle Henri Dunant bénéficiera d'une intervention de rénovation intérieure, qui complétera la rénovation de la toiture intervenue en 2023. Il s'agit, conformément aux orientations de la délibération-cadre adoptée par le conseil municipal le 30 juin 2022, de renforcer l'attractivité globale du mail Dunant et de ses équipements, de confirmer la centralité de ce site et d'accentuer son potentiel en termes d'animations festives, sportives ou culturelles à destination de l'ensemble des Hémois. A ce titre, la salle Dunant fera l'objet de réaménagements scéniques et de ses locaux techniques (cuisine, stockage...), afin d'en améliorer les conditions d'utilisation.

La ville engagera également au second semestre 2024 la rénovation de l'église Saint Corneille, élément sans doute parmi les plus anciens du patrimoine hémois. L'intervention prévoit un ensemble de travaux portant sur l'intérieur de l'édifice (installation électrique, sonorisation, peinture...) mais aussi sur la réfection d'éléments remarquables du patrimoine religieux. Des études sont encore en cours s'agissant des travaux portant sur l'extérieur de l'église. La rénovation de l'église Saint Corneille, accompagnée de la restauration partielle du presbytère touché par le mэрule, s'inscrit dans le cadre plus vaste de la réflexion sur l'avenir du Cœur de ville, dont la concertation publique sera initiée en 2024, avec pour objectif d'apaiser le centre-ville, d'instaurer des continuités et complémentarités entre la Grand'Place et la Place de la République, et d'ouvrir le jardin du presbytère au public.

Un service public qui confirme sa trajectoire de modernisation

Le diagnostic mené par le cabinet Politéia sur l'organisation et le fonctionnement des services administratifs de la mairie, a été opéré dans le cadre d'entretiens auprès des agents de la collectivité et d'une immersion au sein des services. Il a permis de dégager différentes pistes de simplification des tâches relevant des agents et d'optimisation des relations de coopération entre services. Il préconise une meilleure articulation entre les services supports et les services opérationnels, et l'appropriation d'outils numériques permettant d'améliorer la performance des pratiques de travail, tant dans l'intérêt des agents que des projets conduits et des services acquittés par ces derniers à destination du public. La poursuite de la démarche d'optimisation avec les agents des services concernés et la mise en œuvre opérationnelle de ses conclusions nécessitera sans doute l'acquisition de logiciels et d'outils numériques qui seront utilisés dès les prochains mois.

La ville renouvellera également en 2024 son marché de location et de maintenance de photocopieurs, afin de répondre aux besoins des services dans leurs missions quotidiennes.

Par ailleurs, le renouvellement de l'éclairage public opéré en 2023 dans une optique de réduction des consommations énergétiques, sera complété de la mise en œuvre du dispositif de pilotage à distance dédié à cet équipement, permettant ainsi une gestion de l'éclairage public davantage adaptée à la configuration des voies et avenues de la commune. La ville confirme à cette occasion maintenir l'éclairage nocturne de ses voies tout en diminuant son intensité, pour des raisons tenant à

l'ambiance urbaine, à la sécurité des riverains et à la tranquillité publique. En outre, l'année 2024 verra la poursuite des efforts effectués par la ville pour mettre en place les outils numériques assurant une information directe et réactive des Hémois. Ce sera notamment le cas via le déploiement en année pleine de l'application « Hem en poche », qui atteint à ce jour, deux mois et demi après son lancement, 1500 abonnés. De même, les panneaux lumineux compléteront la palette d'outils de communication de la ville en direction de ses habitants, via une information facile d'accès et à destination de tous depuis l'espace public.

Enfin, les services de la ville se mobiliseront le 9 juin 2024 pour l'organisation du scrutin des élections européennes.

Une ville ouverte au sport et à la culture pour tous.

Hem restera en 2024 une ville animée, au rendez-vous de ses manifestations traditionnelles, comme des évènements nationaux qui marqueront l'année.

2024 sera évidemment empreinte d'olympisme, avec l'accueil des JO à Paris durant l'été. La ville de Hem espère voir confirmée la qualification des sportifs hémois de haut niveau qui concourent encore actuellement afin de pouvoir participer aux épreuves olympiques et paralympiques de leur discipline. Labellisée Terre de Jeux, la ville s'emploiera à diffuser l'esprit des Jeux parmi ses animations sportives et culturelles, de manière à contribuer à la dimension populaire de ce rendez-vous et à son caractère inédit.

Bien sûr, la ville retrouvera au fil des mois les manifestations auxquelles les Hémoises et les Hémois sont attachés : Carnaval, Oxyg'Hem, la Fête nationale le 13 juillet, la Braderie et les animations de Hem en fête, les Allumoirs, Halloween et les fêtes de Noël et de fin d'année.

Le cyclisme sera également à l'honneur cette année, à l'occasion du traditionnel passage à Hem du Paris-Roubaix. Cet évènement sera en effet précédé à Hem d'une exposition association sport et culture et portant sur l'histoire du vélo et du Paris-Roubaix, accueillie au sein de la Maison du Patrimoine et de l'Histoire locale.

Tout au long de l'année, l'espace culturel de la Ferme Franchomme accueillera les animations culturelles d'arts plastiques, et celles dédiées au livre dans le cadre de l'activité de la médiathèque animée par les bénévoles de la Bibliothèque pour tous.

En 2024, la ville de Hem concrétisera avec les communes voisines la mutualisation engagée dans le cadre de la mise en réseaux de bibliothèques initiée par la Métropole Européenne de Lille afin d'améliorer l'offre de lecture publique sur le territoire et bénéficier des offres et des services de la Bibliothèque Numérique Métropolitaine. Cet engagement de la ville dans le futur réseau intercommunal s'inscrit dans le projet de Tiers lieu envisagé sur le site Jules Ferry.

La Ferme Franchomme hébergera également une partie des animations proposées dans le cadre de la commémoration de la Libération de Hem, qui s'intégrera aux célébrations du 80^{ème} anniversaire du Débarquement des Alliés en Normandie avec spectacles et participation des Hémois.

La saison du Zéphyr restera caractérisée par la diversité de sa programmation, ouverte à tous. Le Zéphyr permettra encore en 2024 de découvrir différents modes d'expression artistique et culturelle, de rapprocher du public de Hem et au-delà, des spectacles produits sur la scène nationale, d'aller à la rencontre d'artistes divers et reconnus pour leurs talents. Il offrira aux associations culturelles locales qui s'adressent à un public nombreux la possibilité de présenter leur spectacle sur une

scène agréable, moderne et adaptée. Les travaux d'agrandissement des locaux techniques et des loges devraient être amorcés d'ici la fin de l'année 2024 dans le respect de la saison.

Le Zéphyr accueillera également le Salon du livre Jeunesse le 20 avril 2024. Ce rendez-vous, qui sera désormais organisé à un rythme biannuel, permettra au grand public de découvrir l'univers à la fois créatif et poétique de la littérature Jeunesse, qui permet aux plus jeunes de se familiariser avec la lecture et l'écrit et de découvrir, dans les livres, aussi bien des réponses à leurs premières interrogations que des sujets aiguisant leur curiosité et leur ouverture au monde. L'école municipale de musique et l'Ensemble Orchestral de Hem resteront en 2024 le cadre adapté au développement de l'apprentissage de la musique et à la sensibilisation à la diversité des styles musicaux, avec notamment le concert de Sainte Cécile et les rendez-vous de la Cantoria.

Enfin, les activités organisées dans le cadre du Jumelage avec nos villes partenaires de Mossley, Wiehl et Aljustrel mettront en relief l'engagement européen de la ville. Une attention plus particulière sera portée sur le Portugal qui célébrera en 2024 le 50^{ème} anniversaire de la Révolution dite des Œillets, marquant le retour du pays à la démocratie.

ANNEE 2023 - BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE HEM

Décision Modificative n°3

Conseil Municipal du 7 décembre 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Service	Chap.	Nature	Fonc.	Libellé	Montant	Service	Chap.	Nature	Fonc.	Libellé	Montant
110	011	6068	0200	Autres matières et fournitures - désengagement des crédits	- 40 000,00 €						
120001	012	64111	0200	Masse salariale - Augmentation du point d'indice	40 000,00 €						
110	011	6288	0200	Autres services extérieurs - désengagement des crédits	- 45 000,00 €						
110	011	6188	0200	Autres frais divers - désengagement des crédits	- 20 000,00 €						
110	067	678	0200	Autres charges exceptionnelles - désengagement des crédits	- 35 000,00 €						
120001	012	64111	0200	Masse salariale - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	100 000,00 €						

TOTAL	- €
--------------	------------

TOTAL	- €
--------------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
Service	Chap.	Nature	Fonc.	Libellé	Montant	Service	Chap.	Nature	Fonc.	Libellé	Montant
552PPISPOR	399	2188	40	Sports : Immobilisations corporelles - désengagement de crédits	- 13 074,60 €						
552PPISPOR	317	2158	41211	Maison du foot - éclairage - relamping	13 074,60 €						
552PPISPOR	300	2313	4141	Courts de tennis 3 Baudets : Constructions - désengagement de crédits	- 7 234,50 €						
552PPISPOR	303	2188	4113	Salle Emile Delcourt - éclairage - relamping	2 096,97 €						
552PPISPOR	305	2188	4115	Site André Diligent - éclairage - relamping	1 495,90 €						
552PPISPOR	313	2188	41321	Bassin de natation - éclairage - relamping	1 124,35 €						
552PPISPOR	316	2188	4118	Salle de box Daouda Sow - éclairage - relamping	1 062,38 €						
552PPISPOR	306	2188	4116	Salle ZAC Beaumont - éclairage - relamping	858,84 €						
552PPISPOR	302	2188	4112	Salle Cruyppenninck - éclairage - relamping	596,06 €						
552PPISOLI	823	2188	60	Social : Immobilisations corporelles - désengagement de crédits	- 6 458,70 €						
552PPISOLI	306	2188	338	CIB Centre culturel - M. Schumann - Achat de clôture pour jeux de Beaumont	6 458,70 €						

TOTAL	- €
--------------	------------

TOTAL	- €
--------------	------------

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative budgétaire N°3

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

**DEL/2023/FI/
EXERCICE BUDGETAIRE 2024 BUDGET PRINCIPAL
AUTORISATION DE RECOUVREMENT DE RECETTES
ET D'ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2024**

En vertu des articles L. 1612-1 et L. 1612-20 du Code Général des collectivités territoriales, lorsque le budget n'a pas été rendu exécutoire au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus est donnée dans la limite des chapitres d'opérations suivants.

Chapitre / Opération	Crédits ouverts au budget 2023	Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement Au 1er trim. 2024
100	141 100,00 €	35 275,00 €
1001	41 348,69 €	10 337,17 €
1009	14 670,02 €	3 667,51 €
101	153 550,00 €	38 387,50 €
1010	71 433,30 €	17 858,33 €
1011	57 500,00 €	14 375,00 €
102	153 572,00 €	38 393,00 €
103	8 710,00 €	2 177,50 €
104	59 254,37 €	14 813,59 €
105	977 395,12 €	244 348,78 €
106	547 784,51 €	136 946,13 €
1099	832 207,91 €	208 051,98 €
199	68 025,84 €	17 006,46 €
200	217 800,00 €	54 450,00 €
201	681 951,48 €	170 487,87 €
202	122 798,59 €	30 699,65 €
203	20 000,00 €	5 000,00 €
204	375 607,10 €	93 901,78 €
205	89 750,00 €	22 437,50 €
206	33 000,00 €	8 250,00 €
207	63 200,00 €	15 800,00 €
299	51 150,80 €	12 787,70 €

Chapitre / Opération	Crédits ouverts au budget 2023	Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement au 1er trim. 2024
300	96 750,00 €	24 187,50 €
301	2 900,00 €	725,00 €
302	6 500,00 €	1 625,00 €
303	77 950,00 €	19 487,50 €
304	1 975 255,66 €	493 813,92 €
305	1 108 748,16 €	277 187,04 €
306	106 050,00 €	26 512,50 €
307	5 800,00 €	1 450,00 €
313	83 200,32 €	20 800,08 €
316	5 335,68 €	1 333,92 €
317	10 800,00 €	2 700,00 €
320	2 696 508,39 €	674 127,10 €
399	62 624,08 €	15 656,02 €
403	300 000,00 €	75 000,00 €
407	40 000,00 €	10 000,00 €
408	134 627,72 €	33 656,93 €
412	256 772,00 €	64 193,00 €
414	97 428,23 €	24 357,06 €
499	34 225,12 €	8 556,28 €
500	100 000,00 €	25 000,00 €
502	500,00 €	125,00 €
503	227 200,00 €	56 800,00 €
700	514 226,62 €	128 556,66 €
701	2 814 763,51 €	703 690,88 €
702	198 210,31 €	49 552,58 €
799	421 724,21 €	105 431,05 €
800	107 000,00 €	26 750,00 €
809	911 570,42 €	227 892,61 €
823	30 000,00 €	7 500,00 €
825	36 967,75 €	9 241,94 €
839	7 897,20 €	1 974,30 €
843	543 706,36 €	135 926,59 €
852	169 916,23 €	42 479,06 €
854	380 000,00 €	95 000,00 €
855	200 000,00 €	50 000,00 €
856	400 000,00 €	100 000,00 €
907	312 000,00 €	78 000,00 €
	19 258 967,70 €	4 814 741,93 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu l'avis de la commission Finances, économie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et ordonnancer les dépenses 2024 de la section de fonctionnement et d'investissement selon les dispositions reprises ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2024.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

**DEL/2023/FI/
EXERCICE BUDGETAIRE 2024
BUDGET ANNEXE « LE ZEPHYR »
AUTORISATION DE RECOUVREMENT DE RECETTES
ET D'ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF 2024**

En vertu des articles L. 1612-1 et L. 1612-20 du Code Général des collectivités territoriales, lorsque le budget n'a pas été rendu exécutoire au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus est donnée dans la limite des chapitres suivants.

Chapitre	Crédits ouverts au budget 2023	Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement au 1er trim. 2024
21	90 609,64 €	22 652,41 €
23	1 614 500,00 €	403 625,00 €
	1 705 109,64 €	426 277,41 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, économie et Administration Générale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et ordonnancer les dépenses 2024 de la section de fonctionnement et d'investissement selon les dispositions reprises ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif de 2024.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

**DEL/2023/FI/
EXERCICE BUDGETAIRE 2023
BUDGET PRINCIPAL
ADMISSION EN NON-VALEUR**

A l'issue des moyens d'actions, mis par la loi à la disposition du Trésor Public, les titres de recettes de 2020 à 2023 détaillés ci-dessous, d'un montant de 313,92 €, n'ont pu être recouverts par la Trésorerie Principale de Lannoy et le Service de Gestion comptable de Villeneuve d'Ascq :

ANNEE	N°TITRE	ARTICLE	FONCTION	NOM DU REDEVABLE	MONTANT	OBJET	MOTIF
2022	1031	7368	830	EQUIT ES	0,40 €	Taxe locale sur la publicité extérieure	RAR inférieur seuil poursuite
2023	604	70321	1120	EXCLUSIVE CARS	130,28 €	Mise en fourrière	Poursuite sans effet
2022	1282	7067	25110	FEDDAL SAMIRA	11,08 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2021	1062	7067	25110	FEDDAL SAMIRA	6,09 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2021	608	7067	25110	GHOUL NORA	24,86 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2020	1291	7066	64	THOMAS DACI DAVID NAI	10,33 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2021	1885	7368	830	VELOONLINE	0,60 €	Régie scolaire	RAR inférieur seuil poursuite
2022	807	70321	1120	YARI RENOVATION	130,28 €	Mise en fourrière	Poursuite sans effet

Total des créances admises en non-valeur	313,92 €
<i>Dont article comptable 6541</i>	<i>53,36 €</i>
<i>Dont article comptable 6542</i>	<i>260,56 €</i>

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir constater dans la comptabilité du budget principal, l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 53.36 euros au compte 6541 et 260.56 euros au compte 6542.

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont prévus au budget principal 2023.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

DEL/2023/RH/ Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu l'avis du comité social territorial

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique qu'au regard des besoins de la collectivité, il est nécessaire de procéder à la suppression et à la création des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2023

Suppression :

Filière administrative

- 1 poste d'attaché principal

Filière Technique

- 1 poste de Technicien

Filière médico-sociale

- 1 poste d'EJE de classe exceptionnelle
- 1 poste d'EJE
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Filière animation

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Filière police municipale

- 1 poste chef de service de police municipale
- 4 postes de brigadier-chef principal
- 1 poste de gardien brigadier

Création :

Filière administrative

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de rédacteur

Filière technique

- 1 poste d'ingénieur hors classe
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Médico-sociale

- 1 poste de puéricultrice hors classe

Ces suppressions et créations entrent dans le cadre des nominations suite à concours, avancement de grade ou promotion interne, ainsi que la prévision des recrutements en cours.

Aussi, dès lors que le processus de recrutement est finalisé, un ajustement du tableau des effectifs est effectué.

Considérant la nécessité de créer et de supprimer les postes repris ci-dessus,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des effectifs en annexe.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

**DEL/2023/RH/
PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS**

6-1

Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial commun en date du 14 novembre 2023
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs repris ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 01/12/2023		01/10/2023			01/12/2023					
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Effectifs budgétaires au 1 ^{er} octobre 2023			Effectifs pourvus	Proposition de création	Effectifs budgétaires au 1 ^{er} décembre 2023		Effectifs pourvus	
		Total	A temps complet	A temps non complet			A temps complet	A temps non complet	Titulaire	Non titulaire
Directeur général des services	A	1	1		1	Inchangé	1	0	1	
Directeur général adjoint des services	A	5	5		4	Inchangé	5	0	4	
Directeur des services techniques	A	1	1		1	Inchangé	1	0	1	
EMPLOI FONCTIONNEL		7	7	0	6	0	7	0	6	0
Attaché hors classe	A	1	1		1	Inchangé	1	0	1	
Attaché principal	A	6	6		4	-1	5	0	4	
Attaché	A	11	11		9	Inchangé	11	0	3	6
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2		2	1	3	0	2	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	3		1	Inchangé	3	0	1	
Rédacteur	B	12	12		10	1	13	0	8	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C3	9	9		7	Inchangé	9	0	7	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C2	14	14		12	Inchangé	14	0	12	
Adjoint administratif	C1	16	16		11	Inchangé	16	0	8	3
FILIERE ADMINISTRATIVE		74	74	0	57	1	75	0	46	11
Ingénieur hors classe	A	0	0	0	1	1	1	0	1	
Ingénieur Principal	A	2	2		1	Inchangé	2	0	1	
Ingénieur	A	2	2		2	Inchangé	2	0	2	
Technicien principal de 1ère classe	B	2	2		1	Inchangé	2	0	1	
Technicien principal de 2ème classe	B	5	5		5	1	6	0	4	1
Technicien	B	4	4		0	-1	3	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	7	7		6	Inchangé	7	0	6	
Agent de maîtrise	C	8	8		6	Inchangé	8	0	4	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	7	7		4	Inchangé	7	0	4	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	30	30		25	Inchangé	30	0	25	0
Adjoint technique	C1	98	92	6	93	Inchangé	92	6	39	54
FILIERE TECHNIQUE		165	159	6	144	1	160	6	87	57
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2		1	-1	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	12	12		9	-1	11	0	5	4
Assistant socio-éducatif	A	1	1		1	Inchangé	1	0	1	0
ATSEM principal de 1ère classe	C3	2	2		1	-1	1	0	1	0
ATSEM principal de 2ème classe	C2	6	6		5	Inchangé	6	0	2	3
MEDICO-SOCIALE Sous filière sociale		23	23	0	17	-3	20	0	10	7
Puéricultrice hors classe	A	0	0		0	1	1	0	0	0
Puéricultrice	A	1	1		1	Inchangé	1	0	1	0
Infirmier en soins généraux classe normale	A	1	1		1	Inchangé	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	2	2		2	Inchangé	2	0	2	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	9	8	1	7	Inchangé	8	1	4	3
MEDICO-SOCIALE Sous filière médico-sociale		13	12	1	11	1	13	1	8	3
Conseiller des A.P.S.	A	0	0		0	Inchangé	0	0	0	0
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	B	1	1		0	0	1	0	0	0
Educateur des A.P.S. principal de 2ème classe	B	2	2		2	Inchangé	2	0	2	0
Educateur des A.P.S.	B	3	3		2	Inchangé	3	0	1	1
Opérateur principal des A.P.S.	C3	1	1		0	Inchangé	1	0	0	0
SPORTIVE		7	7	0	4	0	7	0	3	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	0	0	0	0	Inchangé	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0	0	Inchangé	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	10	3	7	9	-1	2	7	9	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	16	2	14	15	Inchangé	2	14	4	11
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE		26	5	21	24	-1	4	21	13	11
Animateur principal de 1ère classe	B	2	2	0	2	Inchangé	2	0	2	0
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0	Inchangé	1	0	0	0
Animateur	B	4	4	0	3	Inchangé	4	0	2	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	5	5	0	3	Inchangé	5	0	3	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	13	8	5	9	-2	7	4	9	0
Adjoint d'animation	C1	27	20	7	19	Inchangé	21	6	13	6
Adjoint d'animation (TNC 8h00)	C1	50	0	50	40	Inchangé	0	50		40
ANIMATION		102	40	62	76	-2	40	60	29	47
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	Inchangé	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	Inchangé	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	B	2	2	0	1	-1	1	0	1	0
Brigadier chef principal	C	11	11	0	7	-4	7	0	7	0
Gardien - Brigadier	C2	10	10	0	9	-1	9	0	9	0
ASVP	C	1	1	0	1	Inchangé	1	0	1	0
POLICE MUNICIPALE		24	24	0	18	-6	18	0	18	0
SOUS TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		441	351	90	357	-9	344	88	220	137
NON TITULAIRES SUR EMPLOI NON PERMANENT										
Collaborateur de Cabinet	A	2	2	0	1	Inchangé				
Contrat de projet	B	2	2	0	1	Inchangé				
Médecin et/ou infirmière vacataire	spécifique	2	0	2	2	Inchangé				
Vacataire Formateur Police Municipale	B	1	0	1	1	Inchangé				
Vacataire Ecole de Natation	B	1	0	1	1	Inchangé				
Directeur ALSH	C	7	7			Inchangé				
Directeur Adjoint ALSH	C	16	16			Inchangé				
Educateur sportif	C	5	5			Inchangé				
Animateur diplômé ALSH	C	60	60			Inchangé				
Animateur stagiaire ou non diplômé	C	30	30			Inchangé				
ASVP juillet - Août	C	2	2			Inchangé				
Apprenti		10	10		6	Inchangé				
Adulte-relais		1	1			Inchangé				
SOUS TOTAL NON TITULAIRES NON PERMANENTS		139	135	4	12	0				
TOTAL GENERAL		580	486	94	369	-9				

DEL/2023/RH/XX ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION

L'assemblée délibérante,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 721-3,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 82,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut, selon des conditions fixées par une délibération, mettre un véhicule de fonction à disposition des directeurs de pôle de la collectivité lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie.

Contrairement au véhicule de service, le véhicule de fonction peut être utilisé également à titre privé. Il constitue un avantage en nature entériné par un arrêté individuel dans les conditions de la réglementation en vigueur.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à :

- Attribuer, compte tenu des responsabilités qui leur incombent, de leurs contraintes de déplacement et de temps, un véhicule de fonction uniquement aux agents occupant un poste de directeur de pôle.
- Prendre l'arrêté d'attribution du véhicule de fonction qui en précisera les références et les modalités d'évaluation de l'avantage en nature.
- Inscrire au budget les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

<p style="text-align: center;">DEL/2023/DG/ METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS 2022</p>

Conformément à l'article L 5211-39 du C.G.C.T., le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Maire transmet donc le rapport d'activité et les comptes administratifs 2022 de la Métropole Européenne de Lille.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Ainsi présenté en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,



Rapport d'activité → 2022



Rapport d'activités

→ 2022



Édito

Transport, logement, économie, déchets, sports et culture, guerre en Ukraine : 2022 fut une année très dense avec 1062 délibérations votées. Certaines d'entre elles, comme le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) ou le Plan Local d'Urbanisme (PLU3) moderniseront en profondeur la Métropole européenne de Lille (MEL) en offrant de nouveaux transports et des logements rénovés. D'autres permettront aux citoyens métropolitains de vivre plus confortablement dans la MEL, comme le Plan Piscine ou la bibliothèque numérique métropolitaine.

Certaines, comme la stratégie d'accueil des entreprises ou l'aide à la recherche comme pour le RMN 1200, amélioreront l'attractivité économique et scientifique de notre territoire. Plusieurs engagent la MEL dans la nécessaire transition écologique, comme la mise en place d'Ecobonus ou le renforcement de l'offre V'Lille et la construction de nouvelles pistes cyclables. Aussi différentes de nature qu'elles soient, toutes furent le fruit d'un intense dialogue entre nos 95 communes.

À ce titre, nous pouvons être fiers, eu égard à l'importance des sujets votés au cours de 2022 qui, malgré le contexte géopolitique et inflationniste, fut une grande année pour notre métropole. Ce document très complet dresse un bilan détaillé de l'important travail mené par la MEL et par les communes qui la composent. Il retrace thème par thème ce que nous avons voté tout au long de l'année. Grâce à lui, nous voyons que nos visions, parfois différentes, sur certains sujets ne nous détournent pas de notre vœu commun : faire de la Métropole européenne de Lille une métropole de demain.

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Sommaire

P. 11	#1 2022, une gouvernance institutionnelle stabilisée
P. 14	#2 Toujours aux côtés des citoyens et des communes Le pacte de gouvernance territoriale : le dialogue et l'efficacité La confirmation de la pertinence du déploiement de délégations territoriales L'actualisation du schéma de mutualisation pour la période 2022-2026 Une relation aux usagers toujours renforcée
P. 17	#3 L'aménagement du territoire Le NPNRU : une contractualisation ambitieuse et historique pour la métropole Les aménagements urbains : un rythme soutenu L'aménagement du territoire, c'est aussi le développement des espaces naturels La stratégie et l'action foncière : une activité soutenue Le PLU3 : un projet coconstruit
P. 23	#4 Le développement économique et l'emploi Fédérer pour transformer Une vision stratégique pour favoriser l'attractivité auprès des entreprises Un aménagement économique pour satisfaire la demande des entreprises Agir face aux enjeux mondiaux de transitions climatique, économique et sociale Des outils financiers de soutien à l'innovation consolidés et diversifiés La seconde édition d'un appel à projets « GPEC » dans les filières d'excellence L'« Objectif centralité » Une nouvelle feuille de route pour le développement de l'économie sociale et solidaire
P. 31	#5 Le logement et l'habitat L'amélioration de l'habitat privé : les conseils et les financements Le renouvellement urbain des quartiers

	d'habitat ancien
	Un marché locatif privé à réguler
	Le PLH – la construction et la rénovation des logements sociaux
	Le Fonds de solidarité Logement : pour une meilleure réponse aux besoins
	La Convention intercommunale d'attribution : pour la mixité et la cohésion sociale
	L'accueil et l'habitat des gens du voyage
P. 37	#6 La mobilité, les transports, les déplacements
	Le Plan de mobilité – Horizon 2035
	Le SDIT : les tracés et orientations arrêtés
	La gratuité des transports pour les moins de 18 ans
	La zone à faibles émissions : des nouvelles évolutions réglementaires
	L'Ecobonus : un projet lancé
	Le renforcement de l'offre V'Lille
	Les transports collectifs : 2022, l'année de la nette reprise
P. 43	#7 L'espace public, la voirie
	Une charte de l'espace public : les ambitions de la MEL et des communes
	La poursuite des travaux prévus au PPI Voirie, espaces publics et aménagements cyclables
P. 45	#8 L'énergie et la transition
	Le Haut Conseil métropolitain pour le climat (HCmC) :
	L'énergie : aider pour maîtriser les consommations et les dépenses
P. 51	#9 L'eau et l'assainissement
	La poursuite des projets d'aménagement des cours d'eau
	La distribution d'eau potable : vers une nouvelle attribution en 2023
	La modernisation des outils de traitement des eaux usées
P. 53	#10 Les déchets ménagers
	La gestion des déchets : de très nombreux changements
	Le retour sur la communication
	Un réseau Déchets des communes et une nouvelle communication

P. 59	#11 Une couverture numérique améliorée
P. 61	#12 La nature, l'agriculture et l'environnement Le label « EcoJardin » décerné aux 3 parcs Mosaïc, le jardin des cultures renforce son attractivité avec la création de 3 clairières Les 2 clairières potagères : « la clairière pédagogique » et « la clairière partagée » Aux prés du Hem, une nouvelle entrée depuis juin 2022 Investir pour les espaces naturels, pour la biodiversité et pour les visiteurs La MEL poursuit sa stratégie de boisement Un soutien aux exploitations agricoles face aux aléas climatiques 224 rendez-vous Nature et Culture et des visiteurs plus nombreux !
P. 67	#13 La jeunesse et la citoyenneté Vers une nouvelle Stratégie Jeunesse métropolitaine Le Fonds d'aide aux jeunes en métropole Le déploiement à plus grande échelle d'un Accord-Cadre de la participation citoyenne La prévention de la violence et de la délinquance : agir encore
P. 71	#14 Les crématoriums Des travaux et un projet pilote Les travaux réalisés
P. 73	#15 La culture et le tourisme Les Belles Sorties, version été L'Utopia : plus de 1 million de participants La C'ART : un passe musée pour tous Les Nuits des bibliothèques : bientôt 10 ans
P. 77	Le tourisme Une activité touristique face à de nouveaux enjeux La structuration de la destination Une offre qui se structure
P. 79	#16 Les sports La politique sportive Des événements de dimension métropolitaine et au-delà En route vers le Journal officiel 2024
P. 80	Le projet, l'exploitation, le pilotage d'équipements sportifs

	La patinoire, la piscine des Weppes : le retour des usagers !
	Le Stadium : les travaux se poursuivent
	Les événements sportifs
P. 87	#17 Le secrétariat général et l'administration Un vaste champ d'action En soutien des grands projets et politiques publiques La contribution aux grands événements Le développement de la mutualisation au bénéfice des communes Les services à destination du territoire Le développement du territoire : le PLU3 Un esprit « solidaire en action » : Opération Ukraine L'innovation au service de la vie de l'établissement
P. 93	#18 Les finances L'investissement territorial intégré : bilan et perspectives La MEL poursuit son action de préparation à la certification des comptes L'animation du dispositif de contrôle analogue Le dispositif de contrôle analogue L'audit, l'évaluation et la performance
P. 97	#19 Les ressources humaines La Stratégie Handicap : adoption et actions Les enjeux Le déploiement de 4 axes Le renouvellement de la 4 ^e convention avec le FIPHFP Le recrutement d'apprentis La Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées
P.101	#20 L'innovation et les dialogues L'expérimentation (1) : vas-y Moll'eau L'expérimentation (2) : la question du genre dans l'espace public
P. 103	#21 La délégation permanente auprès des Institutions Européennes La MEL à l'heure de l'Europe



#1

2022, une gouvernance institutionnelle stabilisée

Depuis 2021, la gouvernance institutionnelle est caractérisée par une répartition des actes entre le conseil communautaire pour les décisions stratégiques, le bureau métropolitain chargé des délibérations opérationnelles et enfin chaque membre de l'exécutif pour la prise des décisions quotidiennes.

En 2022, le rôle du bureau a été renforcé en matière de décisions relatives aux subventions et aux marchés publics. Il s'agit de garantir à la fois une prise de décision efficiente au regard des enjeux métropolitains et le débat démocratique quant aux choix structurants des politiques.

Le rythme de tenue des séances reste soutenu (35 commissions thématiques pour 5 conseils, 10 bureaux, 25 instances de concertation).

En termes de volumétrie d'actes, les bureaux et conseils ont délibéré 1 062 délibérations.

Par ailleurs, les membres de l'exécutif, ou en relais les responsables de service, ont pris 10 217 actes dont 1 510 arrêtés d'autorisation de louer ou de diviser ou encore 991 décisions directes par délégation du conseil.

Depuis le début du mandat 2020-2026, les services métropolitains proposent diverses formations/ateliers aux élus afin de les accompagner dans leurs fonctions électives.

Cet accompagnement s'est poursuivi en 2022 avec les sujets suivants : Fonds de solidarité Logement, attributions de logements sociaux, habitat adapté dans ma commune, fonds de concours, gestion des cimetières, déontologie, nouvelles règles de publicité des actes, tourisme, schéma directeur métropolitain de vidéoprotection urbaine, enjeux de la qualité de l'air, cadastre solaire, mobilité électrique, sobriété énergétique, accessibilité et handicap, plan local d'urbanisme.

Ces formations ont ainsi accueilli 219 participants concourant à l'acculturation aux politiques publiques portées par la Métropole européenne de Lille.

Chiffres clés

585 délibérations bureau exécutoires pour 10 séances de bureau.

477 délibérations conseil exécutoires pour 5 séances de conseil.

991 décisions directes.

470 arrêtés généraux.

6 325 arrêtés du personnel.

1 510 arrêtés de louer ou de diviser.

Les formations externes des élus

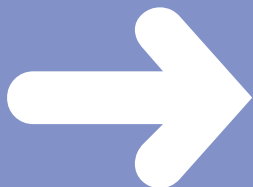
Les formations externes des élus entrent dans le cadre de la délibération n° 20 C 0152 du 16 octobre 2020 relative au mandat 2020-2026. Les dépenses relatives aux formations suivies par les élus auprès d'organismes agréés ont représenté un total de 21 670 € en 2022 sur une enveloppe annuelle disponible de 150 000 €.

La prévention des conflits d'intérêts

L'entrée en vigueur de la loi 3DS le 21 février 2022 a clarifié les règles de prévention des conflits d'intérêts pour les élus qui appartiennent à la fois à l'organe décisionnel d'une collectivité territoriale et à l'organe décisionnel d'une personne morale publique ou privée.

Précurseur dans la prévention des conflits d'intérêts (mise en place d'un référent déontologue avant l'obligation légale), la MEL s'est adaptée à la nouvelle législation et vérifie sur le fond chaque délibération portée par un élu.

Dans le cas où un membre de l'exécutif porteur d'une délibération se trouve en situation de conflit d'intérêts, il y a un déport vers un autre élu ainsi que la mise en place d'arrêtés de déport pour les situations de conflits récurrentes.



En bref

Aux différents bureaux (585 délibérations pour 10 séances) peuvent être signalées :

- 102 délibérations portant sur les fonds de concours aux communes pour la transition énergétique, le sport et les piscines en particulier, la culture et le patrimoine architectural, la vidéoprotection, le commerce de proximité, le soutien aux projets agricoles et aux projets d'écoles. Cela représente un soutien financier de la MEL de plus de 12 M€ aux communes sur 2022.

Concernant les séances de conseil (477 délibérations pour 5 séances), peuvent être mis en exergue les dossiers suivants :

- Adoption de la feuille de route de l'ESS 2022-2026 ;
- Contrat de relance du logement 2022 sur le territoire de la MEL – Signature du contrat avec l'État ;
- Création de la Bibliothèque numérique métropolitaine (BNM) pour accompagner les communes volontaires dans la transition numérique au sein de leur bibliothèque ;
- Adoption du plan actualisé de prévention du bruit dans l'environnement ;
- Offre de services à l'amélioration durable de l'habitat, AMELIO ;
- Grands événements – Accueil du départ de la 5^e étape du Tour de France, le 6 juillet 2022 ;
- Contrat de partenariat entre le département du Nord et la Métropole européenne de Lille ;
- Contrat de plan État-région (CPER) pour la période 2021-2027 – Engagements de la Métropole européenne de Lille et signature du CPER ;
- Révision du Plan de déplacements urbains devenu « Plan de mobilité » – Bilan de la concertation volontaire – Arrêt du projet de Plan Mobilité 2035 ;
- Adoption des tracés des 4 futures lignes de bus à haut niveau de service et de tramway inscrites dans le Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) ;
- Programme local de l'habitat 2022-2028 de la Métropole européenne de Lille – Arrêt du projet ;
- Adoption de la Charte des espaces publics de la Métropole européenne de Lille ;
- Plan Piscines 2.

#2

Toujours aux côtés des citoyens et des communes

LE PACTE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE : LE DIALOGUE ET L'EFFICACITÉ

Le pacte de gouvernance territoriale adopté le 28 juin 2021 définit les conditions et les moyens d'une gouvernance territoriale partagée, efficace, transparente et mettant les communes au centre de l'action métropolitaine.

L'année 2022 a permis au pacte de gouvernance de donner tous ses effets.

Les contrats de projets, adoptés le 17 décembre 2021 et permettant à la fois de reconnaître les spécificités des 8 territoires de proximité et d'assurer une cohérence des politiques métropolitaines, ont servi de guide pour le déploiement des politiques publiques métropolitaines et des projets partagés entre la MEL et les communes.

Le dialogue avec les maires s'est également traduit par 5 conférences métropolitaines des maires en amont de chaque conseil métropolitain et 4 séries de conférences territoriales des maires sur chacun des territoires de gouvernance territoriale de la MEL, permettant notamment un temps de partage sur les sujets suivants : la planification urbaine avec l'élaboration du PLU3, la stratégie économique métropolitaine, la sobriété énergétique ou encore le Plan de mobilité.

LA CONFIRMATION DE LA PERTINENCE DU DÉPLOIEMENT DE DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

En 2019 a été lancée l'expérimentation d'une délégation territoriale dans le territoire armentiérois. L'évaluation menée en 2022 a confirmé sa pertinence et acté le déploiement par étapes de 8 délégations territoriales de proximité, animées par les coordinateurs territoriaux appelés à devenir délégués territoriaux.

L'ACTUALISATION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION POUR LA PÉRIODE 2022-2026

Après une large concertation mobilisant les maires et leurs directeurs généraux des services, une actualisation du schéma de mutualisation et de coopération entre la MEL et les communes a été adoptée le 16 décembre 2022 par le conseil métropolitain.

L'année 2022 a vu la reconduction et l'élargissement à de nouvelles communes du dispositif de lutte contre l'habitat précaire, la prolongation de l'expérimentation des managers de centre-ville et la mise en place d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) permettant le dépôt dématérialisé des dossiers d'urbanisme. Enfin a été ouverte une nouvelle vague d'adhésion au Conseil en énergie partagé pour les communes de moins de 15 000 habitants.

Un dialogue renforcé avec les territoires voisins avec la coorganisation des assises de l'économie de la mer avec la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

Dans le cadre de leur accord de partenariat, la MEL et la CUD ont coaccueilli la dix-septième édition de cet événement, principal rendez-vous de la communauté maritime française. Les assises de 2022 ont été parmi les plus suivies avec plus de 1 200 participants.

UNE RELATION AUX USAGERS TOUJOURS RENFORCÉE

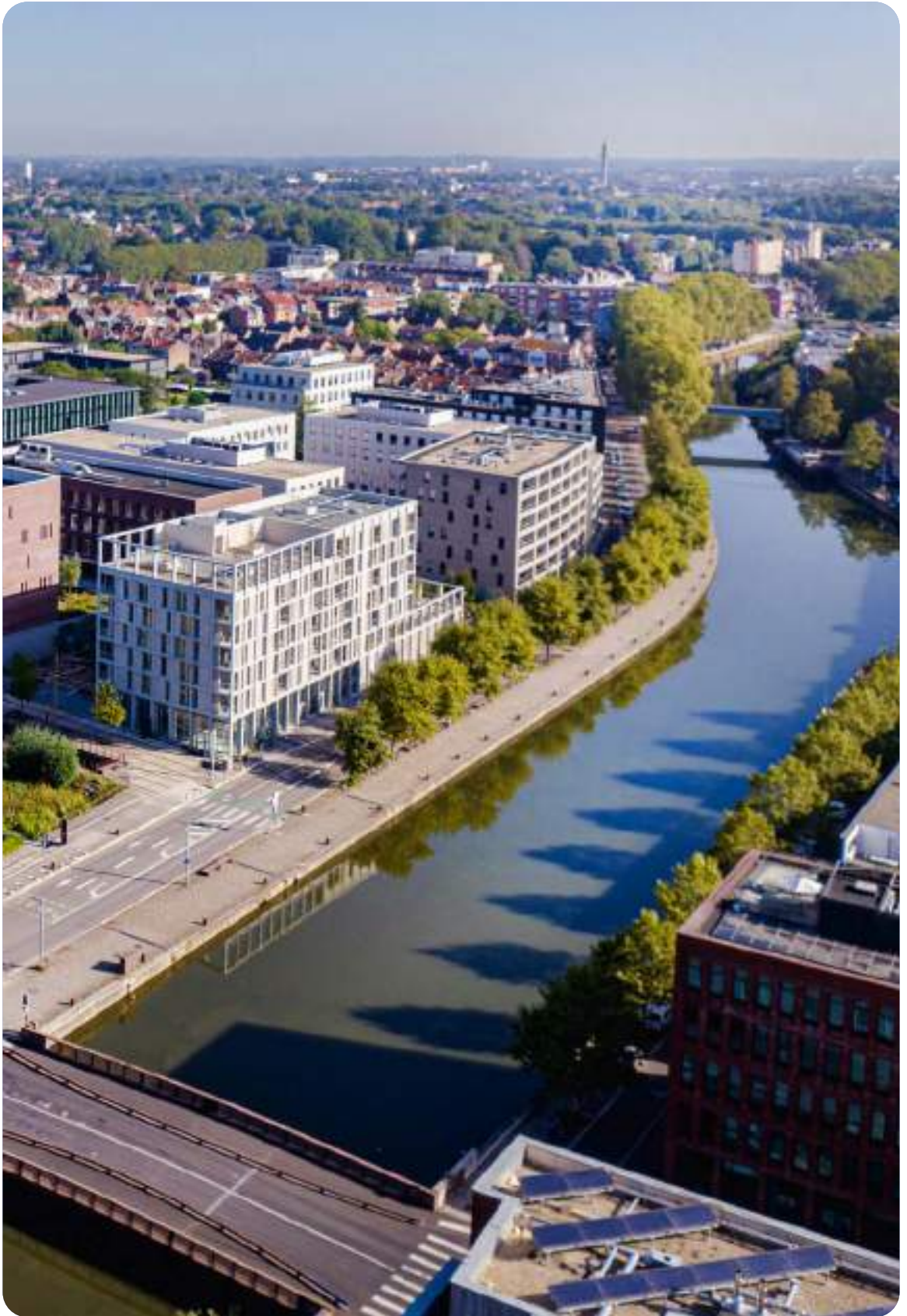
Les équipes de la relation usagers sont à l'écoute des citoyens pour les informer et les orienter au mieux dans leurs démarches. L'accueil physique et téléphonique des usagers et partenaires se stabilise en 2022 (64 203 personnes).

La MEL a continué de moderniser la relation avec ses usagers à travers le numérique. Le nombre de visiteurs sur la plateforme métropolitaine de démarches en ligne continue de progresser, la MEL offrant de plus en plus de services par ce biais.

Enfin, pour les métropolitains des territoires ruraux concernés par le « dernier kilomètre des politiques publiques », un partenariat avec le département pour le service itinérant du « camion bleu du pays lillois » a été acté pour faciliter leurs démarches.

Chiffre clé

302 972 visiteurs sur la plateforme numérique métropolitaine de démarches en ligne (+92 %)



#3

L'aménagement du territoire

LE NPNRU : UNE CONTRACTUALISATION AMBITIEUSE ET HISTORIQUE POUR LA MÉTROPOLÉ

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la MEL vise la redynamisation économique et sociale des territoires les plus fragiles et le rééquilibrage de l'ensemble du territoire en matière de peuplement. Pour y parvenir, il entend agir pour davantage de mixité sociale, un meilleur cadre de vie, l'accompagnement des familles dans le cadre de leur relogement, l'attractivité de l'offre éducative, ou encore la formation et l'insertion des habitants.

L'ensemble des projets est aujourd'hui dans une phase opérationnelle. L'année 2022 a vu l'attribution de 2 nouvelles concessions par la MEL : Tourcoing Bourgogne et Nouveau Mons. La dernière concession sera contractualisée pour Roubaix Alma en 2023.

Enfin, la Métropole européenne de Lille et les villes de Lille et de Roubaix ont été retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire » et « ANRU+ innover dans les quartiers » lancé par l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU). La MEL est également lauréate de l'appel à projets « Quartiers fertiles » porté par l'ANRU et a mis en œuvre les appels à projets permettant la désignation des porteurs de projet.

La MEL et la ville de Tourcoing ont candidaté également dans le cadre du dispositif « Quartiers résilients » porté également par l'ANRU (décision attendue pour mi-2023).

En ce qui concerne l'animation du contrat de ville et la programmation annuelle 2022, les priorités ont été données aux projets relevant du développement économique et de l'emploi s'inscrivant dans la cadre

du PACTE, notamment ceux en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée ; à ceux qui favorisent la réussite éducative, notamment le mentorat ; ou encore à ceux qui sont menés dans le domaine de la santé mentale.

La MEL a organisé une trentaine de comités d'instruction permettant de consolider une programmation annuelle mobilisant 9,3 M€ de crédits de l'État (BOP 147) pour 587 projets portés dans les 26 QPV de la MEL. La MEL s'est engagée à hauteur de 1,2 M€ sur certaines de ses compétences (développement économique et emploi, habitat, jeunesse, culture, sport, agriculture urbaine et politique de la ville) permettant de financer 77 projets expérimentaux ou intercommunaux.

L'évaluation partenariale du contrat de ville est en cours autour de 3 axes : une analyse et une évaluation de la gouvernance globale du contrat de ville ; une évaluation ciblée sur le parcours éducatif, d'insertion et d'accès à l'emploi d'un-e jeune de 2 à 29 ans en QPV, dans le cadre spécifique du contrat de ville ; une évaluation du NPRU prévue sur 10 ans.

L'animation partenariale est à l'œuvre.

La MEL a animé 11 réseaux politiques de la ville réunissant les partenaires du contrat de ville (État, région, département, CAF, ville, etc.).

L'ADULM a organisé 7 ateliers « quartiers vécus » sur le dernier trimestre 2022 qui ont permis de faire ressortir des thématiques de travail (vivre-ensemble, accès aux droits, accès à l'emploi, pouvoir d'agir, éducation, santé, etc.). Ces sujets ont été abordés lors d'ateliers citoyens au premier trimestre 2023.

Des points bilatéraux ont été organisés avec les directions/services de la MEL engagés dans le contrat de ville (économie, DRUCJ, ABA, etc.) ainsi que des points fixes mensuels avec l'État, la région, le département et la CAF.

Sur chaque site NPRU, l'opérationnalité est engagée avec la poursuite des relogements, la réalisation de démolitions ou de réhabilitations du parc de logements sociaux et la poursuite des études d'aménagement d'espaces publics.

À Lille, le plan guide du secteur « Lille Sud » a été actualisé, les études de maîtrise d'œuvre ont démarré et la concertation avec les habitants s'est poursuivie. Le projet de pépinière (MEL fertile) a été stabilisé. La mise en œuvre de la ZAC Concorde s'est poursuivie en intégrant une stratégie bas carbone et à santé positive. Les études d'avant-projet se sont poursuivies et des travaux d'aménagement de la frange sud ont été réalisés, permettant l'ouverture de la ferme urbaine et la mise à disposition des jardins familiaux. La stratégie d'intervention globale sur les quartiers anciens lillois a été approfondie (plan stratégique de relogement, référentiel pour des quartiers bas carbone et à santé positive, contractualisation avec l'ANAH [OPAH-RU] et dans le cadre de France 2030 sur le secteur Léna-Mexico, etc.). Parmi les travaux réalisés : démolition de logements anciens dégradés sur le secteur Jules-Guesde, implantation de nouvelles activités et premiers aménagements de transition sur la place Jacques-Février. Sur le secteur

Le NPNRU en chiffres

3 843 logements locatifs sociaux et logements-foyers démolis.

956 interventions sur l'habitat privé (ancien dégradé ou copropriétés), dont **261** logements privés démolis à reconstituer en logement social.

Soit **4 138** logements locatifs sociaux à reconstituer.

3 200 logements privés construits.

2 955 logements résidentialisés.

2 189 logements réhabilités.

32 équipements publics créés ou rénovés.

Des aménagements et des espaces publics réalisés.

Des pôles de commerces et de services, des programmes économiques d'ampleur.

5 300 ménages à reloger.

des Aviateurs, aux Bois Blancs, l'actualisation du plan guide s'est appuyée sur les conclusions d'ateliers de concertation. Les études d'avant-projet ont démarré et une modification de l'OAP du PLU a été approuvée. Des travaux préalables à l'installation d'une conserverie artisanale ont été réalisés.

À Roubaix, l'année 2022 a principalement permis de stabiliser les procédures d'aménagement, de consolider les programmations urbaines, de valider le plan de communication du projet et de structurer le dispositif

d'accompagnement pour l'habitat privé suite à l'attribution de la concession multisite fin 2021. Marqueur du territoire roubaisien, la démarche partenariale en matière d'économie circulaire s'est consolidée. Pour le quartier de l'Alma, une mission d'urbanisme en chef assure la cohérence du projet. Une étude d'impact a été conduite et la procédure de consultation pour une concession d'aménagement s'est poursuivie en vue d'une attribution en 2023. Aux Trois Ponts et à l'Épeule, les études de maîtrise d'œuvre et procédures réglementaires se sont poursuivies. De nouveaux programmes ont été intégrés comme des démolitions partielles complémentaires à l'Épeule (Trois Arbres) pour amplifier l'action engagée.

À Tourcoing, pour le quartier de la Bourgogne, l'année 2022 a été principalement marquée par l'attribution de la concession d'aménagement des espaces publics et la poursuite du relogement des ménages (11 résidences concernées). Des premiers travaux ont démarré, portés par la ville ou les bailleurs (halle commerciale, réhabilitations de logements sociaux). Dans le cadre de la convention avec l'EPF, les travaux préalables sur le site Lepoutre se sont poursuivis avec la mise en sécurisation du site.

À Mons, la concession d'aménagement des espaces publics a été attribuée en fin d'année. L'année 2022 a principalement été marquée par la consolidation des études d'avant-projet sur le périmètre de la concession et la réalisation en régie d'études complémentaires connexes (arrières de l'Europe et secteur Adenauer). Une convention de gestion de site a été signée en mai 2022 entre les partenaires permettant d'établir un plan d'action de bonne gestion du quartier pendant la phase travaux.

À Loos, la consolidation du plan guide et les études d'avant-projet ont été engagées suite à l'attribution de la concession.

À Wattignies, l'année 2022 a été principalement marquée par la réalisation de l'étude d'impact et le dépôt du permis d'aménager. La maison du projet a été ouverte à l'automne. À Hem, sur le secteur de

la Lionderie, des démolitions de logements ont été réalisées. Sur le secteur Trois Baudets – Bournazel –, la première phase des aménagements d'espaces publics s'est achevée. Sur le secteur Lafontaine, la MEL a livré en cours d'année le parvis de l'école Jules-Ferry inaugurée le 5 septembre 2022.

Enfin, à Wattrelos, une convention de gestion de site a été signée entre les partenaires. Les études d'avant-projet ont été achevées et le permis d'aménager a été déposé. Les travaux sur les espaces publics doivent s'engager en 2023.

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS : UN RYTHME SOUTENU

La MEL s'est attachée à poursuivre la dynamique engagée, notamment sur les grands secteurs comme :

- Euralille, élargi depuis les études préopérationnelles de 2021 à une réflexion d'ensemble sur le secteur d'Euralille à la Deûle, et le lancement de la démarche Grand Euralille ;
- les « Bords de Deûle », avec l'établissement des principes d'aménagement du plan directeur sur les communes de Marquette, La Madeleine, Saint-André ;
- l'union et la livraison du parc à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos ;
- le boulevard de Tournai à Lille, Lezennes, Ronchin et Villeneuve-d'Ascq ;
- et la mise en œuvre du premier secteur opérationnel de Porte métropolitaine, l'engagement d'études préopérationnelles sur les secteurs du CHR et encore Lorraine-Moselle à Lille.

Depuis la construction d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) avec l'État, la région et la ville de Roubaix engagée en 2020, la MEL accompagne l'installation de grands équipements publics d'État, comme le nouveau palais de justice par le prolongement de la rue des Bateliers ou la cité administrative, la porte des Postes, par la requalification de ses abords et le portage d'une étude de maîtrise d'œuvre

sur l'ensemble du secteur de la porte d'Arras à la porte des Postes.

La MEL accompagne également l'État sur la définition des conditions de reconversion à venir sur l'ancienne cité administrative, ainsi que d'autres cessions comme le site Servet à Lille, Metropolitan Square, Lambersart Bourg, etc.

Les concessions portées par la MEL ont connu une activité importante. À Wattrelos, l'opération de l'Hippodrome a permis la commercialisation de plusieurs lots. À Lille, la MEL a réactualisé avec son concessionnaire le schéma directeur des Rives de la Haute-Deûle, désigné une nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'opération Fives Cail et qui s'est traduit pour un avenant permettant d'actualiser et de poursuivre la mise en œuvre de la phase 2 ; les derniers lots ont été commercialisés porte de Valenciennes, etc.

En régie, la MEL poursuit les travaux du centre-ville de Villeneuve-d'Ascq (Grand Angle), du secteur des Franges industrielles à Armentières et à Houplines ou du quartier Clémenceau à Loos, ainsi que sur le projet du centre-ville de Wavrin, projet Totem Gardienne de l'eau.

Un certain nombre de nouveaux projets ont été engagés et les concertations ont été menées avec une traduction réglementaire dans le cadre du PLU, l'année 2023 devant permettre le passage en mode opérationnel notamment avec le lancement de plusieurs concessions comme le secteur Bonte à Lambersart, le site Danton à Loos, et la friche du Château à Bousbecque.

L'aménagement participe fortement aussi à la dynamique mise en place par l'appel à projets « Habitat innovant » lancé par la direction de l'habitat.

De nouvelles études vont également être engagées notamment en accompagnement du développement du Schéma directeur intercommunal de transport (SDIT) à Tourcoing, Hem centre-bourg, ou encore du site Soprolin à Wambrechies, etc.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, C'EST AUSSI LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS

L'année a été marquée par de nombreux chantiers.

Après la restauration des ponts de la Marne et de Béthune ainsi que le démarrage des travaux du pont Gambetta à Tourcoing, le chantier de la voie verte du Ferrain a débuté sur le tronçon Tourcoing/Mouvoux pour une ouverture au public au printemps 2023. La voie verte des captages entre Seclin et Houplin-Ancoisne est également entrée en phase chantier. Enfin, les études de conception ont été menées sur la finalisation de l'Eurovélo 5 pour un début de travaux mi-2023.

Concernant les espaces naturels, le chantier de la friche Meillassoux à Hem/Villeneuve-d'Ascq a débuté ainsi que celui du parc du Mont du Ferrain (Halluin, Roncq, Neuville-en-Ferrain) et celui du site de l'archipel de Don. Le projet des Portes des Belles Terres se concrétise avec une première étude de conception sur le secteur Bois de Verlinghem, base de loisirs de Lompret/Pérenchies/Verlinghem. Enfin, la conception du parc de la Tortue à Don/Sainghin-en-Weppes a débuté.

L'aménagement des cours d'eau n'est pas en reste : le chantier de restauration de la branche de Croix a démarré et celui de la gare d'eau de Lille/Lomme s'est poursuivi. Les études de conception du bras de la Basse-Deûle (Lille/La Madeline/Saint-André) ont été finalisées avec un démarrage de chantier prévu mi-2023. Enfin, l'étude de programmation sur le canal de Seclin a commencé en fin d'année.

À noter

Dans un souci constant de mieux connaître son territoire et les secteurs concernés par les aménagements urbains, la MEL a mobilisé des solutions innovantes pour accompagner ses opérations (prises de vues par drone, modélisation 3D, etc.).

LA STRATÉGIE ET L'ACTION FONCIÈRE : UNE ACTIVITÉ SOUTENUE

La loi Climat et résilience n° 2021-1104 qui fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050 a confirmé la politique de renouvellement urbain engagée sur le territoire de la MEL de longue date. La nécessité de mobiliser de manière accrue le foncier du renouvellement urbain a conduit au développement de nouvelles compétences – notamment celle de prospecteurs fonciers – et à la production de documents de cadrage permettant de mieux appréhender, à l'échelle du territoire, les différents marchés. C'est le cas, par exemple, d'une étude sur les marchés fonciers agricoles à partir des notifications de vente non bâties sur la période 2015-2020 faites auprès de la SAFER. Ces travaux sont venus renforcer les connaissances déjà disponibles portant sur les grandes catégories de propriétaires fonciers et l'analyse des données de conjoncture des différents marchés immobiliers.

Le partenariat avec l'établissement public foncier a été marqué en 2022 par la signature d'une nouvelle convention opérationnelle EPF/ville (enveloppe financière d'intervention de 10,4 M€), d'un renouvellement de convention opérationnelle EPF/MEL (enveloppe financière d'intervention de 10 M€) et de 14 prolongations de convention opérationnelle EPF/MEL pour finaliser l'intervention EPF, notamment sur 4 des 5 secteurs du Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), comme le site EDF/Transpole à Lille ou encore le site de l'Octroi à Houplines.

L'activité en matière d'action foncière a été soutenue avec 18 400 déclarations d'intention d'aliéner déposées. En moyenne, 10 % des DIA ont été instruites pour un taux d'acquisition de 3,5 % (soit par la MEL, soit par délégation aux communes ou aux bailleurs). Par ailleurs, environ 25 ha ont été acquis pour l'exercice des compétences de l'établissement et 16 ha cédés. Le SDIT et le projet Gardiennes de l'eau ont mobilisé l'ingénierie foncière dans sa globalité :

prospection, diagnostic et analyse des contraintes, ce qui a permis de modéliser des méthodologies et d'éprouver les bases de données disponibles.

Dans un contexte où le foncier se fait rare, sa mobilisation requiert de nouveaux savoir-faire et une anticipation de plus en plus grande (des sites plus petits, une intervention accrue sur les flux, la prise de conscience des fonctions et services rendus par le sol et sa protection). La MEL a investi ce champ pour accompagner ces transformations et poursuivre sa politique de sobriété foncière.

LE PLU3 : UN PROJET COCONSTRUIT

L'année 2022 a représenté un temps important pour l'élaboration du projet de Plan local d'urbanisme (PLU3), dont la révision a été initiée en décembre 2020.

Élaboré avec les communes, les personnes publiques associées et autres partenaires et les citoyens, le projet de PLU a fait l'objet de près de 465 réunions ou ateliers avec les maires, mais aussi de 12 temps d'échanges avec les citoyens et d'une vingtaine de réunions avec les partenaires. Enfin, les 95 conseils municipaux se sont prononcés sur une première version du projet à l'automne 2022.

L'ensemble de ces échanges a permis de construire un projet commun et partagé pour une métropole solidaire, attractive et protectrice, où les grands projets du mandat (SDIT, Gardiennes de l'eau, etc.) se conjuguent avec la prise en compte des besoins des habitants et des grands enjeux économiques ou environnementaux.



#4

Le développement économique et l'emploi

FÉDÉRER POUR TRANSFORMER

La MEL est l'autorité organisatrice du développement économique métropolitain. Elle fédère les acteurs et les énergies autour du Projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET).

La MEL s'inscrit donc en pivot de la transformation durable du territoire et de ses acteurs économiques.

Cette action fédératrice et transformatrice est structurée autour de plusieurs objectifs transversaux :

- jouer un rôle d'animation de la gouvernance de l'économie sur ton territoire en lien avec les autres acteurs du développement économique et les communes ;
- mettre en œuvre une stratégie d'attractivité visant à affirmer la Métropole européenne de Lille comme une métropole d'envergure dans l'Europe du Nord-Ouest ;
- favoriser un développement plus équilibré et solidaire de l'économie et de l'emploi s'attachant à renforcer les dynamiques économiques des territoires fragiles ;
- offrir une plus grande visibilité et lisibilité de l'action de la métropole en matière de développement économique et de services aux entreprises.

UNE VISION STRATÉGIQUE POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ AUPRÈS DES ENTREPRISES

La **Stratégie d'accueil des entreprises (SAE)** constitue le socle stratégique pour renouveler la vision du foncier et de l'aménagement économique métropolitain. Elle a permis d'exprimer des axes directeurs et de justifier les besoins économiques du territoire dans le cadre de la contribution au PLU3.

Globalement, la compétence programmation économique s'est renforcée avec le lancement de plusieurs études par le biais de l'accord-cadre Intelligence économique (maison de Modes, site Tilleul et gare de Tourcoing, Lever-Gare et Frémaux à Haubourdin, etc.), mais aussi des préconisations reprises dans plusieurs opérations d'aménagement et de programmation (OAP) et projets (Briqueterie Lambersart, site Holden Croix, etc.). Une étude de stratégie immobilière a également été menée au premier semestre 2022 sur l'ensemble des immobiliers économiques MEL. Celle-ci a permis d'établir

un bilan et des orientations stratégiques partagées au niveau de l'établissement qui favoriseront une meilleure connaissance, gestion et valorisation de l'immobilier économique.

Afin de valoriser son patrimoine bâti, la MEL s'est appuyée sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) destinée à lui apporter les outils techniques et juridiques qui lui permettront de mener des opérations d'urbanisme transitoire à vocation économique. L'enjeu consiste ici à développer pendant une période limitée, dans un bâtiment en attente d'un nouveau projet, des activités génératrices d'emplois qui contribueront également à l'animation du quartier. Trois sites ont été étudiés dans le cadre de cette AMO et l'outillage créé par celle-ci constituera un socle pour conduire dans les années à venir des opérations d'urbanisme transitoire.

Enfin, la démarche Sites industriels clés en main a été lancée. Son périmètre de définition autorisera la réalisation d'études techniques sur plusieurs sites.

UN AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE POUR SATISFAIRE LA DEMANDE DES ENTREPRISES

Proposer des réponses aux entreprises dans leur recherche de solutions immobilières pour leur développement requiert un travail de production de foncier économique en amont qui passe par une phase de conception préalable.

Dans ce cadre, l'étude urbaine et stratégique sur le secteur CHU-Eurasanté a démarré en septembre 2022, en collaboration étroite avec le centre hospitalier régional universitaire (CHU), la ville de Lille et celle de Loos. L'objectif de cette étude porte sur le devenir d'un vaste périmètre couvrant entre autres le CHU et Eurasanté, l'organisation des interventions et projets des différents acteurs dans le but de partager une vision sur le développement de ce secteur stratégique, à la croisée d'enjeux portant sur le cadre de vie,

la mobilité et la programmation. Par ailleurs, une étude sur le potentiel de la filière santé ainsi qu'une étude de programmation sur le parc Eurasanté ont été lancées de manière complémentaire. Le site d'excellence Euralimentaire a vu la fin de la concertation préalable la concernant en mars 2022 puis l'approbation de son bilan. À la suite de cette concertation, l'OAP-projet urbain a été rédigée – en concertation avec les communes concernées – puis arrêtée lors du conseil métropolitain de février 2023 dans le cadre de la révision du PLU. Cette OAP permettra de tracer la feuille de route des étapes prochaines, en s'appuyant sur une stratégie foncière actualisée. Parallèlement, la MEL accompagne la SEM Euralimentaire dans l'élaboration du plan d'aménagement du site du Marché de Gros qui a fêté ses 50 ans en octobre 2022.

L'année 2022 a également enregistré la poursuite de plusieurs projets majeurs. Sur le parc d'activités Illies-Salomé, l'année a été marquée par la vente du lot A au profit du promoteur PRD en janvier 2022. Les travaux de construction du bâtiment logistique de 100 000 m² ont débuté en avril, avec une livraison attendue en juin 2023. Enfin, il faut noter la commercialisation par PRD de 60 000 m² auprès de Jung Logistique ainsi que le démarrage du recrutement et des activités correspondantes fin 2022. Concernant la Borne de l'Espoir à Lezennes/Villeneuve-d'Ascq, une partie du programme de travaux de voirie a été réalisée entre février et novembre 2022 (élargissement de la rue du Virage, raccordement du site au réseau d'assainissement, équipement en signalisation tricolore du giratoire Chanzy, etc.). L'étude de circulation en lien avec l'aménagement du carrefour de la rue du Val et du boulevard de Tournai a également débuté. Pour terminer, le promoteur Aventim a procédé à la commercialisation du bâtiment « LE HOPE » qui accueillera la direction régionale d'Enedis et le siège social de Vilogia début 2024. Sur le parc Eurasanté, on peut souligner les permis de construire pour le

lot B2 accordés à Twin Promotion (construction d'un appart'hotel complété d'un parking) et au GIE Eurasanté (construction du Hub Eurasanté et d'une usine-école en lien avec les industries de la santé et du bien-être). Enfin pour le projet Blanchemaille, les travaux d'individualisation des 3 bâtiments du site (Fontenoy, Pollet, Moreau) sont terminés. La phase 1 de réhabilitation de Pollet a débuté avec la dépose, le curage et le désamiantage du lieu.

L'année a également été marquée par la validation de la nouvelle Stratégie Management durable des parcs d'activités pour 2023-2026 articulée autour de 4 enjeux : attractivité, cadre de vie, mobilité, durabilité. À noter par ailleurs le déploiement d'une nouvelle signalétique sur 21 parcs.

AGIR FACE AUX ENJEUX MONDIAUX DE TRANSITIONS CLIMATIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La coopération internationale

Dans le cadre du Projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET) et du Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET), la MEL mène des actions de coopération internationale sur 2 politiques structurantes que sont l'eau et les déchets.

Deux projets sont actuellement en cours.

Un projet d'appui de gestion durable des déchets au Sénégal, en partenariat avec la ville de Saint-Louis et l'Agence française de développement (AFD). Ce projet entré en phase opérationnelle depuis novembre 2020 avec, notamment, l'exécution de plusieurs marchés publics de travaux et d'acquisition de matériel, a permis la réhabilitation des services de nettoyage et d'assainissement de la ville de Saint-Louis et la mise en place d'une formation dédiée des agents sénégalais. Ce dossier sera finalisé en octobre 2023. La mise en œuvre d'un Fonds Eau international avec le lancement du deuxième appel à projets par la MEL après

celui de 2021. Ce Fonds Eau international constitue la déclinaison opérationnelle de la loi Oudin Santini « permettant aux établissements publics de coopération intercommunale d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération et de solidarité internationale dans ces mêmes domaines ».

La MEL a, par ailleurs, participé au Forum mondial de l'eau à Dakar, en mars 2022. À travers cet événement international incontournable pour les collectivités œuvrant sur la thématique « Eau », la MEL a ainsi pu valoriser son « Fonds Eau international » ainsi que son modèle territorial de gestion de la ressource en eau « les Gardiennes de l'eau ».

La mise en œuvre du plan d'action Économie circulaire

Conformément à sa stratégie adoptée en juin 2021, la MEL soutient le pilier de la transformation que représente l'économie circulaire. Elle agit en priorité dans les domaines des matériaux de construction, du textile, de l'alimentation/biomasse, de la distribution/logistique et des déchets ménagers. Concernant le BTP, la MEL joue particulièrement un rôle de structuration à l'échelle du territoire dans la mise en œuvre des grands chantiers du NPRU pour accélérer le réemploi et le recyclage, à l'exemple de chantiers engagés pour le bâtiment Pollet (Blanchemaille). En appui, la MEL soutient l'impulsion de 2 clubs d'entreprises initiés par des pôles de compétitivité pour lever les freins, donner à voir les bonnes pratiques ou les innovations et favoriser la mise en réseau des acteurs. Près de 70 entreprises et de réseaux d'acteurs du BTP y participent. Pour les autres filières, la MEL appuie l'action de ses sites d'excellence Euramaterials, Eurasanté, etc. La MEL organise également en biennale les trophées européens de la mode circulaire, concours ouvert au national, à la Belgique et aux Pays-Bas et qui accueille plus de 200 compétiteurs dont 11 lauréats en 2022.

Le lancement du projet de nouveau pôle d'excellence EuraClimat

Lancé en février 2021, le pôle d'excellence de lutte contre le dérèglement climatique Euraclimat a pour priorité la décarbonation de l'économie métropolitaine. Il place le partenariat avec le monde économique et l'innovation au cœur de son action, visant, d'une part, à favoriser l'émergence et l'accélération de solutions locales, innovantes et bénéfiques pour le climat et, d'autre part, à massifier le mouvement de décarbonation du tissu économique métropolitain, en s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire et les écosystèmes innovants associés. En 2022, la première session de son appel à manifestation d'intérêt « Innover pour l'excellence climatique » a permis la labellisation et la valorisation de 23 initiatives.

L'appel à manifestation d'intérêt « de la fourche à la fourchette »

La MEL a lancé sa première communauté de porteurs et de porteuses de projet, issus de la première édition de l'appel à manifestation d'intérêt « Euralimentaire – Innovation de la fourche à la fourchette » (AMI EFF), le 19 mai 2022. Il s'inscrit dans les grandes tendances actuelles de l'alimentation durable et de la *foodtech*, avec pour objectif principal de permettre l'identification et l'animation des composantes métropolitaines de la chaîne de valeur de la dynamique Euralimentaire, allant de « la fourche à la fourchette », afin de favoriser le renforcement de leurs capacités d'innovation. Lors de cette première édition, 52 porteur-euse-s de projet ont eu l'opportunité de se retrouver lors de 12 événements MEL, cumulant ainsi 120 participants au total.

L'implantation du Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole

La cybersécurité représente un enjeu majeur pour le territoire et l'économie de la métropole. La MEL

possède en effet des atouts pour devenir une place forte de la cybersécurité en Europe, grâce à son écosystème dense.

En mai 2022, à l'initiative conjointe de la région, de la MEL et de la ville de Lille, le Campus Cyber Hauts-de-France Lille Métropole, porté par Euratechnologies, s'est vu attribuer le tout premier label de Campus Cyber territorial. Celui-ci a pour vocation d'animer la filière et de sécuriser le territoire. La MEL participe financièrement au Campus Cyber, à hauteur de 3,5 M€, pour le financement des investissements relatifs aux aménagements et aux équipements.

DES OUTILS FINANCIERS DE SOUTIEN À L'INNOVATION CONSOLIDÉS ET DIVERSIFIÉS

L'innovation figure au cœur de la stratégie de développement économique métropolitaine. Dans ce cadre, la MEL a conventionné avec la région Hauts-de-France et BPI France Financement, afin de participer au Fonds régional recherche innovation (F2RI) pour les années 2021 à 2025 avec une dotation de 1,2 M€. Cette décision permet de conférer un effet levier à l'intervention métropolitaine, au bénéfice des entreprises de la métropole. En 2022, ce sont 29 entreprises métropolitaines qui ont été aidées grâce à ce dispositif, contre 24 en 2021, pour un montant total sur ces 2 années s'élevant à 2,114 M€.

La MEL contribue également à 2 autres fonds d'amorçage dédiés aux entreprises innovantes :

- d'une part, pour un montant de 4 M€ sur 12 ans, le nouveau fonds FIRA Nord-Est 2, afin de soutenir le développement de jeunes entreprises innovantes métropolitaines à fort potentiel. C'est ainsi que 4 nouvelles entreprises ont été soutenues en 2022, soit un total de 5 depuis le début du fonds, dont 2 issues de la métropole ;

- d'autre part, pour une participation initiale portée, en 2022, à 4 M€ sur 5 ans, en soutenant CAPTECH SANTÉ – fonds sectoriel régional spécialisé, créé par Finorpa en partenariat avec le GIE Eurasanté et le Clubster. Dans ce cadre, 6 entreprises ont été soutenues via ce fonds depuis sa création fin 2021, dont 5 issues de la métropole. L'objectif est ici de renforcer l'éclosion des entreprises de haute technologie et de donner « un coup d'accélérateur » aux entreprises de la santé grâce à la mise en place d'un mentoring auprès des entreprises accompagnées, tout en créant un effet levier auprès des autres fonds régionaux.

LA SECONDE ÉDITION D'UN APPEL À PROJETS « GPEC » DANS LES FILIÈRES D'EXCELLENCE

La MEL a ajouté un Volet Emploi à sa stratégie de développement des filières d'excellence. Il s'agit de renforcer leur ancrage territorial en facilitant l'accès de leurs métiers aux personnes éloignées de l'emploi.

Pour y répondre, la MEL a lancé en 2022 la seconde édition d'un appel à projets « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC) dans les filières alimentaire, numérique, cybersécurité, climat, textile et matériaux, santé. Cette seconde édition a permis de soutenir 6 projets de développement de l'emploi, chacun représentant un soutien de la MEL à hauteur de 50 000 €. Parmi les projets retenus, on peut citer la mise en place d'un nouveau parcours de formation d'agent d'entretien en établissement de soins (filière santé), l'accompagnement vers l'emploi et l'acquisition de nouvelles compétences pour les métiers de la confection (filière textile et matériaux) et de la mobilité douce (filière climat).

Chiffres clés

Aides économiques :

- avances remboursables : **17** entreprises actuellement bénéficiaires/**3** dossiers octroyés en 2022 pour un montant accordé de **305 000 €** ;
- subventions : **16** entreprises bénéficiaires actuellement sous convention/**870 000 €** de subventions pour **9** dossiers votées en 2022 ;
- **2** dossiers revus au cours de l'année : rééchelonnement de dette ou prolongation.

Occupation des ruches d'entreprises :

- 79 % d'occupation globale (+24 pts/2018) ;
- 87 entreprises accompagnées (hébergées) – 31 entrées/20 sorties (380 emplois) ;
- taux de satisfaction de 95 % ;
- certification AFNOR Service – activité des pépinières d'entreprises.

L'« OBJECTIF CENTRALITÉ »

En 2021, la MEL avait lancé « Objectif centralité », un nouveau cadre partenarial destiné à soutenir les communes dans leur volonté de redynamisation commerciale d'un centre-ville ou d'un centre-bourg. Ce cadre d'intervention autorise une mise en commun des dispositifs de la MEL et des organismes consulaires (CCI Grand Lille et CMA Hauts-de-France), tout en créant de nouveaux outils comme les managers de centre-ville. Dès son lancement, cette démarche a rencontré l'adhésion des communes ; en décembre 2022, 14 d'entre elles avaient déposé un dossier, 7 étaient en cours de rédaction.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

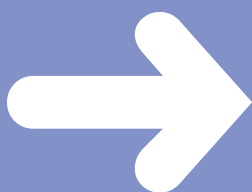
Le conseil métropolitain du 25 février 2022 a adopté une nouvelle feuille de route pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Son élaboration a associé l'ensemble des acteurs locaux de l'ESS, sous la forme d'ateliers et dans le cadre d'un comité métropolitain ESS dédié à l'élaboration de cette stratégie. Construite à l'horizon de la fin du mandat, celle-ci prend la mesure d'une adhésion croissante aux principes d'une économie sociale et solidaire parmi les nouveaux entrepreneurs et au sein du monde économique.

15 actions composent la nouvelle feuille de route autour de 2 idées-forces :

- conforter l'essaimage de l'ESS, en déployant sa diffusion sur l'ensemble des territoires et dans un spectre élargi de politiques publiques ;
- rendre plus lisible l'ESS dans la vie économique de la métropole, en valorisant les espaces qui lui sont dédiés, comme le Bazaar St-So, et en développant une communication grand public.

Il s'agira enfin de poursuivre la recherche d'innovation qui caractérise l'ESS, par exemple autour de l'enjeu des « communs », afin de faire connaître cette notion et d'expérimenter ses applications.



En bref

Le soutien à l'écosystème de recherche et de formation métropolitain

En 2022, 3 équipements de recherche majeurs ont été mis en service, notamment grâce au soutien de la MEL :

- le RMN 1 200, l'un des spectromètres les plus puissants au monde et l'équipement de pointe unique en France, basé au sein de l'Institut Chevreul, sur le site de Cité scientifique ;
- l'Institut ONCOLILLE, premier institut de recherche interdisciplinaire sur le cancer, implanté sur le campus hospitalo-universitaire de Lille ;
- la plateforme d'expérimentation et de haute technologie animale au sein de l'Institut Pasteur de Lille qui permet de répondre à une demande très diversifiée de la part d'unités de recherche, notamment dans le domaine des maladies infectieuses et du métabolisme.

Parallèlement, en 2022, la MEL s'est engagée à investir 18 M€ d'ici 2027, afin de soutenir les projets structurants des acteurs métropolitains de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du nouveau Contrat de plan État-région (CPER).

Elle a également renouvelé son soutien, en lien avec la région Hauts-de-France, à l'implantation de la plateforme régionale de transfert technologique du CEA Tech.

Le soutien à l'entrepreneuriat étudiant

La MEL poursuit son soutien à l'entrepreneuriat étudiant pour qu'ils testent leurs projets et acquièrent des compétences. Ce soutien est réalisé *via* le financement aux grands acteurs de l'entrepreneuriat étudiant mais aussi par la mise en place d'actions portées en propre par la MEL.

Deux premières en 2022 : la Journée des opportunités, le 28 février 2022 avec 220 étudiants participants et une vingtaine de partenaires, et la première édition des Pépites de la MEL avec l'accompagnement de 7 projets dans le lancement de leur campagne de financement participatif (expérience unique en France).

Les événements partenariaux et la communication

En matière de communication :

- 404 publications et 3 290 abonnés sur le compte LinkedIn Mel Eco ; des événements phare relayés et largement plébiscités (Sport Unlimitech, Trophées européens de la mode circulaire, SIMI).

Événements :

- participation au SIMI, salon national de l'immobilier professionnel à Paris, et au MIPIM, plus grand salon international de l'immobilier professionnel à Cannes avec :
- plus de 1 000 prospects accueillis sur le stand de la MEL,
- plus de 60 rendez-vous de prospection,
- des temps forts organisés pour présenter les grands projets de la métropole ;
- salons/événements :
- Soirée à la carte,
- Soirée des clubs d'entreprises,
- Entreprises et Territoire,
- Salon connect lille,
- Journée des opportunités,
- Pépites de la MEL.



#5

Le logement et l'habitat

L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ : LES CONSEILS ET LES FINANCEMENTS

Avec son réseau d'opérateurs AMELIO, la MEL conseille et accompagne les propriétaires et les copropriétaires qui souhaitent rénover leur logement. En 2022, elle a finalisé l'évaluation partenariale du dispositif, conçu une nouvelle offre de services, conçu et attribué les nouveaux marchés pour un démarrage du service sans rupture de charge dès janvier 2023. La MEL finance également les travaux de rénovation, sur ses fonds propres et par délégation de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH). Elle instruit et distribue les aides de l'ANAH depuis 2021.

En 2022, la MEL a attribué 22,2 M€ de subventions ANAH, dont 20,7 M€ d'aides directes aux travaux de rénovation de logements privés, individuels ou collectifs.

1 806 logements en projet de réhabilitation (contre 1 266 en 2021), représentant 43,1 M€ HT de travaux, ont été soutenus en 2022. Ils se répartissent dans 81 communes de la métropole.

La Métropole européenne de Lille a également attribué 8 M€ de subventions sur ses fonds propres aidant les travaux de rénovation ou de sécurisation de 4 902 logements.

La MEL a réalisé 2 179 paiements, au titre des aides ANAH (968) et MEL (1 211).

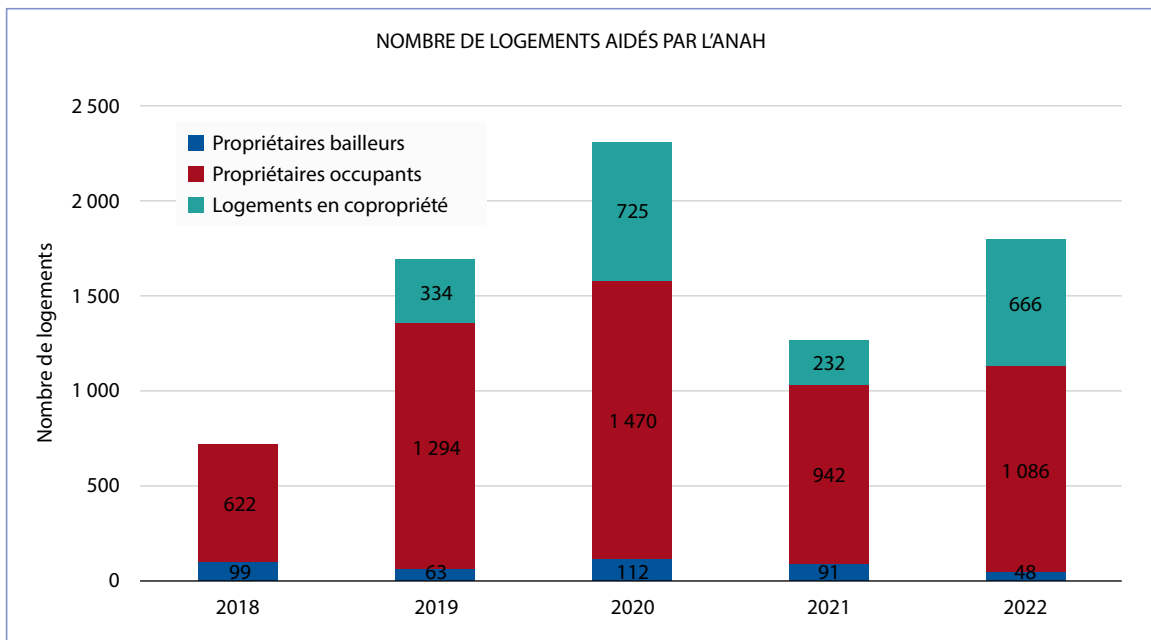
11 804 appels ont été reçus et instruits par la permanence des aides à l'habitat privé.

La direction Habitat assure également l'instruction et le paiement des Primes Air de la direction de la transition énergie et climat : 700 dossiers instruits et payés en 2022.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS D'HABITAT ANCIEN

La MEL mène plusieurs projets :

- des opérations de raccordement à l'assainissement et de requalification des sols de courées ;
- une opération de résorption de l'habitat insalubre sur des courées roubaisiennes ;
- une concession d'aménagement pour le renouvellement des quartiers anciens dégradés (PMRQAD) sur 5 secteurs et 6 villes (Armentières, Houplines, Lille, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos) ;



- une concession d'aménagement pour le recyclage des logements vacants dégradés lancée en 2021, visant la remise sur le marché des logements vacants par leurs propriétaires ou à défaut par la MEL.

En 2022, des études ont été menées sur les quartiers anciens de Roubaix et de Lille en complémentarité avec les projets urbains du NPRU, afin de préparer des opérations d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU).

UN MARCHÉ LOCATIF PRIVÉ À RÉGULER

La MEL a mis en place le permis de louer et le permis de diviser par une expérimentation lancée en avril 2019 avec 22 communes, en gestion mutualisée. La MEL met en place la communication, les outils permettant le dépôt et le traitement dématérialisé des demandes afin de respecter les délais contraints par la loi face à la masse des demandes, forme et accompagne les instructeurs communaux,

signe et envoie les arrêtés. De leur côté, les communes instruisent les dossiers administratifs et articulent ce service avec leurs pouvoirs de police sur la décence et l'hygiène des logements.

La MEL a mené l'évaluation du dispositif après 3 années de fonctionnement, ce qui a permis d'aboutir aux délibérations de pérennisation du dispositif en 2022 qui concerne désormais 27 communes.

La MEL a mis en place un règlement sur le changement d'usage sur le territoire de la ville de Lille en 2019, afin notamment d'encadrer les locations touristiques saisonnières (AirBnB, Abritel, etc.).

En 2022, à l'initiative de La Madeleine, la MEL a invité les communes de la première couronne lilloise et celles le long des axes de métro et de tramway à participer à un groupe de travail pour étudier l'opportunité d'étendre ce type de réglementation.

LE PLH – LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

En 2022, la MEL a pris une délibération qui renouvelle le cadre d'aide au logement social et propose en appui aux différents axes stratégiques portés par le Programme local de l'habitat (PLH) après plusieurs mois de concertation avec les acteurs locaux du développement de l'habitat. C'est ainsi que le principe d'un bonus-malus sur le relogement des ménages du NPRU a été adopté, tout comme l'encadrement du prix des VEFA, mais aussi un référentiel qualité pour les constructions neuves ou encore un nouveau cadre d'aide qui encourage encore plus la performance énergétique, la récupération de l'eau ou les opérations d'acquisition-amélioration.

En 2022, la MEL a financé la production de 1 474 logements sociaux PLUS-PLAI, pour un montant de 14,3 M€.

Pour favoriser la mixité sociale, 77 % des logements sociaux ont été réalisés dans des quartiers à faible fragilité sociale et 53 % des projets se situent au sein des communes déficitaires en logement social au titre de la loi SRU.

La MEL a accompagné les projets de rénovation de 1 959 logements sociaux, en mobilisant les moyens de l'État et de la MEL, soit un montant de 9,7 M€ (4 M€ État et 5,7 M€ MEL). 59 % des logements avant réhabilitation sont fortement énergivores (classes E, F ou G). 63 % atteignent la classe énergétique C après réhabilitation et 33 % la classe B. En juin 2022, le projet de Programme local de l'habitat 3 de la MEL a été adopté et a fait ensuite l'objet d'avis délibérés de l'ensemble des communes avant avis de l'État dans une perspective d'approbation définitive en 2023.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT : POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS

La MEL aide les ménages les plus en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement décent grâce à :

- des aides financières destinées à couvrir les charges afférentes à l'entrée dans le logement ou à son occupation (aides à l'installation dans le logement, aides au maintien dans le logement [impayés de loyer, d'eau et d'énergie], garanties de loyer) ;
- une offre de services adaptée aux difficultés des ménages pour accéder et se maintenir dans le logement. Elle est délivrée par les associations, opérateurs du Fonds de solidarité Logement (FSL).

En 2022, la MEL a fait évoluer le règlement intérieur du FSL pour une meilleure réponse aux besoins des ménages métropolitains. Ainsi, la mobilisation temporaire du fonds de roulement a permis de proposer les évolutions suivantes :

- augmentation et harmonisation du plafond de ressources de 1,5 à 2 RSA ;
- aides à l'installation en subvention totale (suppression des prêts) ;
- prise en charge de 100 % de la dette d'énergie au lieu de 50 % ;
- suppression des plafonds annuels d'aide et de la limite à une aide par an sur les fluides ;
- meilleure prise en considération des accompagnements sociaux liés au logement menés par les opérateurs associatifs ;
- révision de la notion d'innovation pour permettre de répondre aux besoins d'accompagnement global (approche santé-logement).

Ces évolutions ont permis d'accorder 11 911 aides individuelles, soit 1 415 de plus qu'en 2021. 8 518 ménages ont ainsi pu être aidés et 3,7 M€ d'aides accordées, soit près de 700 000 € de plus qu'en 2021.

LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION : POUR LA MIXITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE

La Convention intercommunale d'attribution, relevant de la loi Égalité et Citoyenneté, a été adoptée en juin 2022. Elle fixe pour 6 ans les orientations de la politique d'attribution des logements sociaux menée par la MEL en permettant de combiner équilibre territorial de l'occupation du parc et accès facilité au logement social des publics prioritaires et ménages précaires. La tension croissante sur le parc social, aggravée par la crise sanitaire et économique, rend ces engagements plus que nécessaires. L'objectif est de répartir les attributions de manière équilibrée pour préserver le vivre-ensemble et la cohésion sociale. Les communes gèrent en proximité les attributions avec les bailleurs. La Conférence intercommunale du logement définit la stratégie intercommunale et les moyens pour réussir la mixité sociale, le rééquilibrage social, et garantir le droit au logement. La validation par l'ensemble des communes est la condition de la réussite. Le Code de la construction et de l'habitation (CCH) établit la liste des ménages prioritaires parmi les

demandeurs de logements sociaux. Avec les ménages à reloger dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), ce sont les ménages cibles de la Convention intercommunale d'attribution (CIA).

Ils représentent près de la moitié des attributions de logements (premier accès et mutations quels que soient leurs revenus).

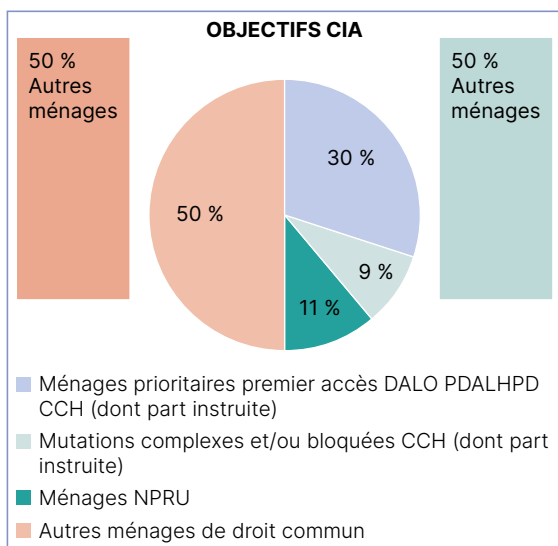
Les 2 objectifs métropolitains sont :

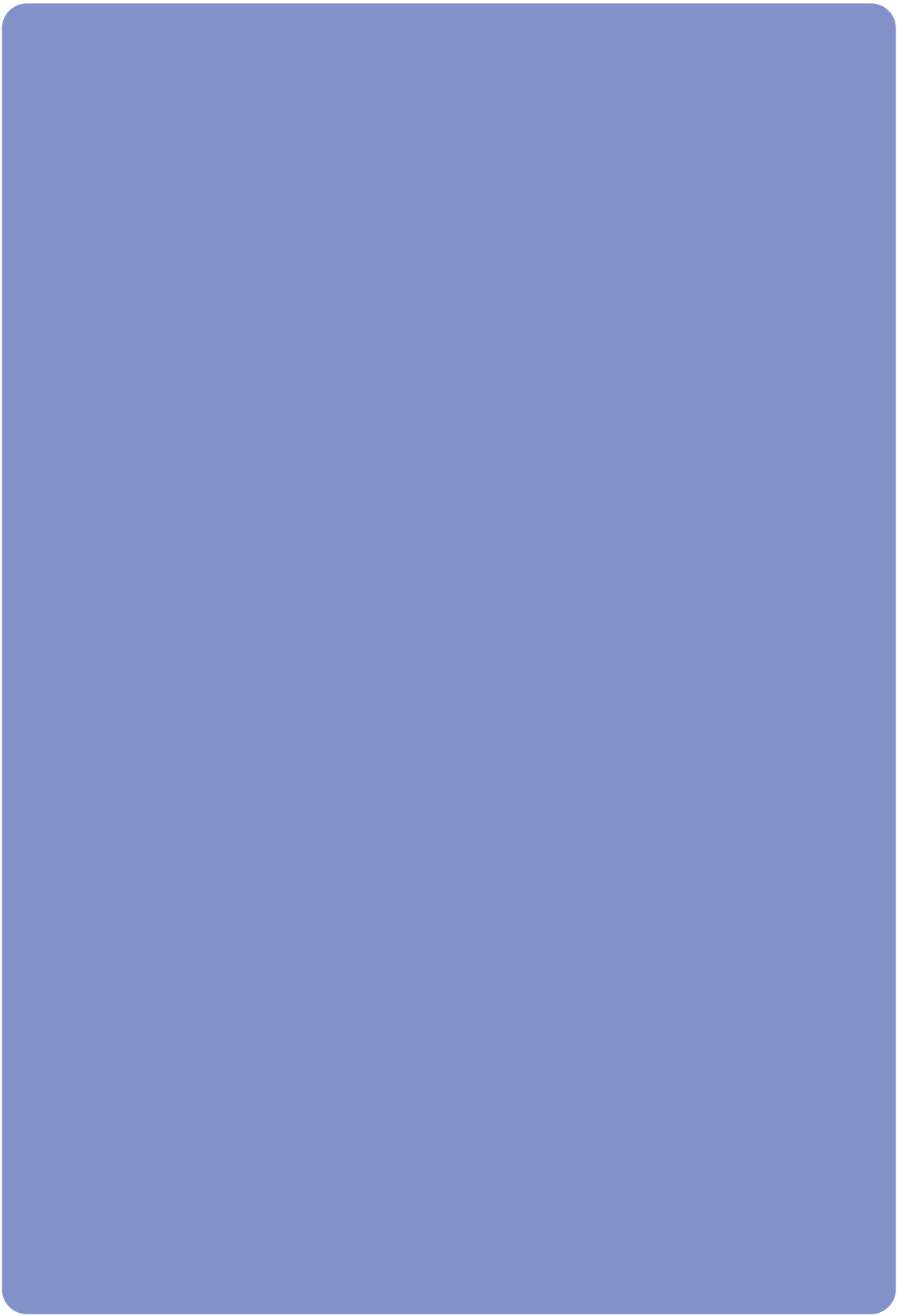
- garantir la prise en compte de ces ménages dans les attributions en premier accès et mutations ;
- prendre en compte ces ménages dans toutes les communes.

L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

La MEL gère 14 aires d'accueil, 3 aires de petit passage et 1 aire de grand passage, représentant au total près de 1 000 familles. Elle assure la gestion, la maintenance et la rénovation de l'ensemble de ces équipements. Ainsi, par exemple, en 2022, la MEL a réalisé d'importants travaux de rénovation de l'aire de grand passage de Bondues/Marquette/Wambrechies/Marcq-en-Baroeul et mis en place un système complet de vidéosurveillance des abords du site. Elle a également rénové intégralement l'aire d'accueil de Seclin, l'aire intercommunale d'accueil de Roncq, d'Halluin, de Tourcoing et de Neuville-en-Ferrain, ainsi que le terrain de petit passage de Lesquin.

La MEL œuvre aussi à la construction de nouveaux équipements à destination des gens du voyage et a mené une concertation publique afin de présenter à la population l'ensemble des fonciers identifiés, fruit du travail collaboratif réalisé en 2021 avec les communes, visant à répondre aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Ces propositions ont été traduites dans le Plan métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage, voté en juin 2022 par le conseil métropolitain.







#6

La mobilité, les transports, les déplacements

LE PLAN DE MOBILITÉ – HORIZON 2035

Le 24 juin 2022, le conseil métropolitain a voté l'arrêt du projet de Plan de mobilité (PDM) – Horizon 2035 qui a vocation à remplacer le Plan de déplacements urbains (PDU) arrivant à échéance. Faciliter la mobilité tout en réduisant ses impacts sur le changement climatique et la pollution de l'air, c'est le défi à relever collectivement. Organiser les déplacements de plus de 1 million d'habitants, auxquels s'ajoutent ceux des usagers de son territoire et le transport de marchandises, c'est la vocation du Plan de mobilité, qui établit les orientations de la politique de mobilité et de transport d'ici à 2035. La MEL s'appuie sur différentes formes d'actions, associant les compétences de tous les acteurs de la mobilité, et des bouquets de solutions en recherchant également une évolution nécessaire des habitudes de déplacement : utiliser différemment la voiture, marcher plus, se déplacer à vélo ou en trottinette, utiliser davantage les transports collectifs, combiner différents modes, etc.

Entre septembre et novembre 2022, les communes de la MEL, l'autorité environnementale, les territoires limitrophes et de multiples personnes publiques et acteurs du territoire ont été consultés sur le projet arrêté par le conseil métropolitain en date du 24 juin 2022. Une enquête publique a été organisée en 2023.

En 2022, la MEL a continué à mettre en œuvre les différentes stratégies adoptées en 2021, notamment en poursuivant les échanges avec les communes pour préparer la future concession de service électromobilité et les réflexions sur la mobilité servicielle

(MaaS : *Mobility as a Service*/systèmes d'informations multimodales et numériques), la politique cyclable qui constituent les premières briques du projet de plan de mobilité métropolitain. Lors du conseil métropolitain du 16 décembre 2022, les élus ont également voté le lancement d'un AMI pour développer les micromobilités sur le territoire : 68 communes ont manifesté leur intérêt pour accueillir un service de trottinettes et de vélos à assistance électrique en libre-service avec stations. Cet AMI fait suite à une expérimentation positive menée par la ville de Roubaix sur son territoire depuis septembre 2021

et permettra de proposer un service de location en libre-service complémentaire au V'Lille. Une nouvelle offre qui vient également s'ajouter au développement des infrastructures cyclables.

LE SDIT : LES TRACÉS ET ORIENTATIONS ARRÊTÉS

La Métropole européenne de Lille s'est dotée d'un schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), établissant ainsi sa feuille de route en matière d'infrastructures de transports collectifs structurants à l'horizon 2035. Ce schéma, adopté lors du conseil métropolitain du 28 juin 2019, prévoit notamment la création de 4 nouvelles lignes structurantes de transport en commun :

- tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing ;
- tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne ;
- bus à haut niveau de service (BHNS) Lille-Villeneuve-d'Ascq ;
- bus à haut niveau de service (BHNS) Villeneuve-d'Ascq-Marcq-en-Barœul, soit près de 50 km de nouvelles lignes de tramway et 25 km de lignes de BHNS.

La concertation préalable des projets de nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service (BHNS) s'est déroulée du 21 février au 5 avril 2022. Elle s'est tenue sous l'égide de la Commission nationale du débat public pour les projets de tramway (CNDP).

Durant les 6 semaines de concertation, 17 ateliers et réunions publiques ont permis de mobiliser 914 participants. Par ailleurs, près de 45 000 vues ont été dénombrées sur le site de la participation citoyenne et plus de 1 100 avis et contributions ont été réceptionnés sur les 4 projets.

Lors des conseils métropolitains du 24 juin et du 16 décembre 2022, la MEL a tiré le bilan de la

concertation, confirmé la poursuite des projets et en a arrêté les tracés et orientations.

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES MOINS DE 18 ANS

Le conseil métropolitain du 28 juin 2021 a décidé de rendre gratuits les transports en commun pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans révolus et résidant sur le territoire de la MEL. La mesure a été mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022 et concerne les métro, tramway, bus, transport sur réservation (TSR), services Handipole et V'Lille.

Il s'agit de faciliter l'accès à la mobilité pour répondre aux enjeux climatiques ; redonner du pouvoir d'achat aux ménages, notamment pour ceux qui n'entrent pas dans le champ de la tarification solidaire et, enfin, fidéliser les jeunes, en tant que futurs adultes, aux transports en commun et leur offrir une alternative à la voiture.

LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS : DES NOUVELLES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

À la suite de la promulgation de la loi Climat et Résilience le 22 août 2021, toute agglomération de plus de 150 000 habitants est désormais dans l'obligation de mettre en place une zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) sur son territoire au plus tard au 31 décembre 2024 et couvrant la majeure partie de la population de l'EPCI.

La MEL a donc dû reprendre ses travaux dont le périmètre était trop restreint et mettre en place une nouvelle délibération, votée par le conseil métropolitain du 29 avril 2022. L'élargissement du périmètre de la ZFE-m à l'échelle des 95 communes a été acté, avec comme véhicules cibles interdits à la circulation les vignettes Crit'air 4, 5 et non classés.

Les études sont en cours en vue d'une délibération fin 2023 actant les principes opérationnels de la future ZFE-m, préalable à l'arrêté de police pris par le président de la MEL.

Ce projet a été inscrit au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont la convention a été signée le 20 septembre 2021. Il a également été soumis à l'éligibilité du dispositif récent « Fonds vert », à hauteur de 250 000 €.

L'ECOBONUS : UN PROJET LANCÉ

Le projet Ecobonus consiste à récompenser les automobilistes réguliers qui acceptent de diminuer l'utilisation de la voiture sur certains axes routiers fréquentés pendant les heures de pointe (A1, A23, A25, RN 41). Il aura également pour but d'inciter les usagers à se déplacer autrement *via* des modes plus doux (transports en commun, vélo), à reporter leurs trajets en dehors de ces périodes (déshorage), à pratiquer le télétravail ou le covoiturage.

Il s'agit de limiter la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ; favoriser l'utilisation des moyens de transport doux et vertueux tels que les transports collectifs, le covoiturage, le vélo, etc. ; désengorger certains axes de circulation aux heures de pointe ; améliorer la fiabilité des temps de parcours.

Une procédure de dialogue compétitif a été lancée en mars 2019, le marché ayant été notifié à l'entreprise WORLDLINE le 14 juin 2022.

Depuis, le programme a été déployé en plusieurs étapes avec :

- une campagne de communication préalable pour promouvoir le programme sur une durée de 3 mois (de mars à mai 2023), qui s'appuie sur plusieurs outils médias (radio, TV segmentée, affichage, magazines, etc.). C'est pendant cette campagne que l'utilisateur a pu signaler son intérêt de participer au dispositif en se préinscrivant sur

la page internet dédiée. C'est aussi le temps des vérifications (identité, plaques d'immatriculation, consentement) ;

- une phase d'éligibilité par la Lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) pendant 1 mois (de mai à juin 2023) afin de vérifier que les automobilistes inscrits empruntent bien les axes routiers ciblés fréquemment aux heures de pointe et de procéder à une sélection jusqu'à atteindre 5 000 participants ;
- pendant l'été 2023, les automobilistes retenus ont été contactés pour un lancement opérationnel à la rentrée de septembre.

Le dispositif sera testé pendant 1 année et pourra être étendu à d'autres axes routiers. Les automobilistes participants recevront 2 € par trajet évité dans la limite de 80 €/mois.

Le projet Ecobonus est également inscrit au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont la convention a été signée le 20 septembre 2021, pour un soutien de l'État à hauteur de 550 000 €, destinés aux dispositifs d'information et de communication que requiert le dispositif.

Le projet a également été soumis à l'éligibilité du dispositif récent « Fonds vert », à hauteur de 925 000 €.

La MEL sollicite également l'Union européenne pour un soutien à hauteur de 1,25 M€, dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER) spécifiquement sur la tranche ferme.

Par ailleurs, un soutien de la région Hauts-de-France est attendu.

LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE V'LILLE

À la suite de la délibération-cadre sur la politique cyclable métropolitaine du 28 juin 2021, le service V'Lille s'est enrichi de 38 nouvelles stations dont l'installation s'est faite au cours de l'été 2022.

Sur l'année 2022, le service V'Lille a généré 3 092 894 locations, soit une progression de +21,4 % par rapport à 2021 et de +3,7 % par rapport aux locations réalisées sur l'année 2019.

En moyenne, on comptabilise 8 474 locations V'Lille par jour en 2022 (contre 6 977 en 2021, 5 813 en 2020 et 8 172 en 2019). Une hausse de trafic expliquée, notamment par différents chantiers menés sur le V'Lille : redéploiement de 28 stations (2019-2022), mise en place de la gratuité pour les moins de 18 ans (janvier 2022), installation de 65 TPE (avril-décembre 2022), extension du réseau avec 37 stations (juillet-décembre 2022) et agrandissement de stations (fin 2022).

Le taux de rotation moyen est de 4,51 emprunts par jour et par vélo.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS : 2022, L'ANNÉE DE LA NETTE REPRISE

Le début de l'année a été marqué par la reprise de l'épidémie de Covid-19 et la mise en place de mesures gouvernementales (recours au télétravail obligatoire, restrictions relatives aux rassemblements et loisirs, passe sanitaire). La reprise du trafic s'effectue donc réellement à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022, où la fréquentation enregistrée s'établit à environ 93 % de son niveau de 2019.

Le trafic global de l'année est estimé à 178,8 millions de voyages, soit -11 % par rapport à 2019, avec des résultats hétérogènes selon le mode de transport. En effet, le bus affiche -2 % par comparaison avec 2019, les modes lourds affichent quant à eux -14 %. Les usagers du bus étant plus captifs des transports, ce mode retrouve donc plus facilement ses usagers.

Outre la perte d'abonnés, la baisse de la mobilité des usagers et la mise en place du télétravail ont un impact sur la fréquentation du réseau de transport.

Chiffres clés

La MEL poursuit ses programmes de rénovation et d'acquisition de bus destinés à maintenir un parc constant en bon état de fonctionnement :

- **43** bus ont bénéficié d'une rénovation mécanique (boîte et moteur) ;
- **24** bus ont bénéficié d'une rénovation de carrosserie ;
- achat de **26** bus standard en remplacement de bus partis en réforme.

Les actions se poursuivent en 2023 dans le but de conquérir de nouveaux usagers et de monter en gamme pour les utilisateurs actuels du réseau avec :

- en septembre 2022, le prolongement de la Liane 5 jusqu'à Marcq Ferme aux Oies, l'ajustement de l'offre de la ligne 16, la modification de l'itinéraire de la Liane 90 à Marquette-lez-Lille et à Saint-André-lez-Lille ;
- à la rentrée scolaire de septembre 2022 avec 3 cars supplémentaires sur les lignes 911, 933, 967 pour assurer le transport « tous assis » réglementé par la loi LOM.

Par ailleurs, après une forte diminution de la fréquentation en 2020 et en 2021, l'activité des parcs relais et des pôles d'échanges a retrouvé un niveau de fréquentation proche de la période d'avant-Covid-19 en 2022. La hausse initiée au dernier trimestre 2021 s'est poursuivie et maintenue tout au long de l'année 2022.

En semaine, la fréquentation est en hausse jusqu'au mois de mai avant de connaître la traditionnelle baisse estivale. À la rentrée 2022, la fréquentation des parcs relais et des P+R atteint le maximum annuel. La fréquentation atteint alors 104 % du niveau de la même période par rapport à 2019.

Au global sur l'année 2022, la fréquentation de ces parkings connaît une hausse de +36 % par rapport à 2021 et se place à -4 % par rapport à 2019.



#7

L'espace public, la voirie

UNE CHARTE DE L'ESPACE PUBLIC : LES AMBITIONS DE LA MEL ET DES COMMUNES

Issue d'un travail partenarial mené entre la MEL et l'Agence de développement et d'urbanisme et auquel chacune des 95 communes a été associée, une charte de l'espace public a été adoptée le 16 décembre 2022 par le conseil métropolitain.

Cette charte est un outil au service du dialogue entre la MEL et les communes lors de la mise au point des projets d'aménagement d'espace public. Elle acte également une série d'engagements en faveur d'espaces publics de qualité :

- favoriser une mobilité bas carbone ;
- aménager des espaces publics à vivre et conforter les pôles de vie ;
- contribuer à la résilience du territoire.

Autant d'engagements clairs et précis en faveur, par exemple, de la mobilité des piétons et des cyclistes, de la participation des usagers à la conception des projets, ou encore en faveur de la présence du végétal et de la gestion de l'eau dans l'espace public.

LA POURSUITE DES TRAVAUX PRÉVUS AU PPI VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

2022 a également été la première année de réalisation du programme de travaux 2022-2024 voté par le conseil métropolitain le 17 décembre 2021. L'année 2022 a donc été très productive, tant en nombre d'études qu'en nombre de chantiers engagés ou achevés (119,5 M€ d'investissements réalisés). Il faut ainsi noter l'achèvement de travaux importants comme ceux du nouvel accès au quartier du Recueil

à Villeneuve-d'Ascq ou de l'accès au parc d'activités Unexpo à Seclin et la poursuite des travaux de la Liaison intercommunale Nord-Ouest, à Loos et à Emmerin. Le réaménagement de la M549 sur les communes de Wattignies et Faches-Thumesnil a permis de créer des couloirs réservés aux bus et aux vélos, sur le tracé de la future ligne de tramway.

Les ouvrages d'arts métropolitains poursuivent leur programme de remise à niveau en améliorant, le cas échéant, la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes (le pont du Tilleul à Tourcoing, le pont du Château Rouge à Marcq-en-Barœul ou la passerelle de l'Allumette à Croix).

Plus particulièrement, de nombreux chantiers d'aménagements cyclables ont été engagés : 49 chantiers ont démarré en 2022, pour un montant total de 38,2 M€ (et une part cyclable de 13,9 M€).

Ainsi, et à titre d'exemple, une piste cyclable a été créée rue Combemale à Lille et à Loos et les bandes cyclables existantes sur les boulevards de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité à Wattrelos et à Roubaix ont été transformées en pistes cyclables pour améliorer la sécurité. Au total, ce sont 28 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables qui ont été livrés dans un contexte de forte augmentation de la pratique du vélo sur le territoire (+100 % depuis 2014 et +15 % entre 2021 et 2022).



#8

L'énergie et la transition

LE HAUT CONSEIL MÉTROPOLITAIN POUR LE CLIMAT (HCMC) :

Pour mobiliser tous les acteurs

La mise en place d'un Haut Conseil métropolitain pour le climat, qui constitue l'instance de gouvernance territoriale et partenariale du Plan Climat-Air-Énergie territorial, a pour objectif de contribuer à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire de la MEL (communes, entreprises, société civile), indispensable à l'atteinte des objectifs du PCAET. Le HCMC joue également un rôle d'information de ses membres sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET et de participation à la démarche de suivi et d'évaluation.

Le HCMC comporte 4 collèges : 1 collège des communes, 1 collège des acteurs socio-économiques, 1 collège des experts et scientifiques et 1 collège des citoyens.

Le collège citoyen s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2022. Les discussions autour des thématiques du logement, des énergies renouvelables, de la mobilité et des transports, de la consommation, de l'alimentation et de la communication ont conduit à de nombreuses propositions d'actions.

Les 4 séances du collège socio-économique se sont portées sur les enjeux associés à l'implantation des infrastructures d'énergies renouvelables sur le territoire métropolitain et sur les modalités de l'évaluation à mi-parcours. Elles ont notamment abouti à la rédaction d'un cahier de recommandations visant à favoriser l'acceptabilité sociale des projets d'EnR.

Au cours des 3 séances du collège des experts et scientifiques, le Plan Climat et ses enjeux ont été mis en perspective avec les domaines d'expertises sectoriels des membres. L'évaluation du Plan Climat a également été un sujet sur lequel les membres ont pu s'exprimer.

Destinés à sensibiliser les communes du territoire aux différents enjeux du Plan Climat, les Clubs Climat des communes ont également permis d'échanger sur des thématiques très variées, avec 5 séances organisées en 2022. Le taux de participation élevé démontre l'attrait des communes pour ce type d'événements. Enfin, 2 séances plénières se sont tenues sur l'année 2022. La première consacrée au bilan 2021 du plan d'action du Plan Climat et la seconde a permis de soumettre aux membres le projet de Plan de mobilité.

Aider aux changements de comportements

Dans le cadre du Plan Climat, la MEL met en œuvre différents projets visant à soutenir ou à faciliter l'engagement de la société civile et du tissu associatif en faveur des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi en 2022 :

- le Défi citoyen local d'implication pour le climat et la sobriété (DECLICS) Énergie – Eau a mobilisé 130 foyers (412 personnes) qui ont entrepris de changer leurs habitudes, adopter des écogestes et réduire ainsi leurs consommations : 12,25 % d'eau économisés en moyenne (485 m³) et 9,5 % d'énergie en moyenne (156 410 kWh) ;
- la MEL a poursuivi son partenariat avec la Maison régionale de l'environnement et des solidarités. Cette association assure l'animation d'un tiers-lieu,

d'un réseau de 119 associations et de multiples activités et projets. Parmi les actions déployées en 2022, le Forum des outils de la transition a fait découvrir et tester le 7 décembre 2022 des ressources concrètes aux acteurs de l'éducation populaire : animations, outils pédagogiques, guides pratiques, jeux, ateliers, animations et présentation de supports. 130 participants se sont réunis pour découvrir les enjeux et solutions spécifiques à la Métropole européenne de Lille.

Le budget climatique : plus précis

La démarche de « budget climatique », initiée en 2019 et qui consiste à analyser l'impact climatique du budget métropolitain, s'est poursuivie et amplifiée en 2022. Au fur et à mesure des itérations, la part des dépenses non analysées ou dont l'impact est jugé « indéfini » diminue.

Résultats de l'analyse « budget climatique » sur le compte administratif 2021, arrêté en 2022.

Pour une meilleure qualité de l'air

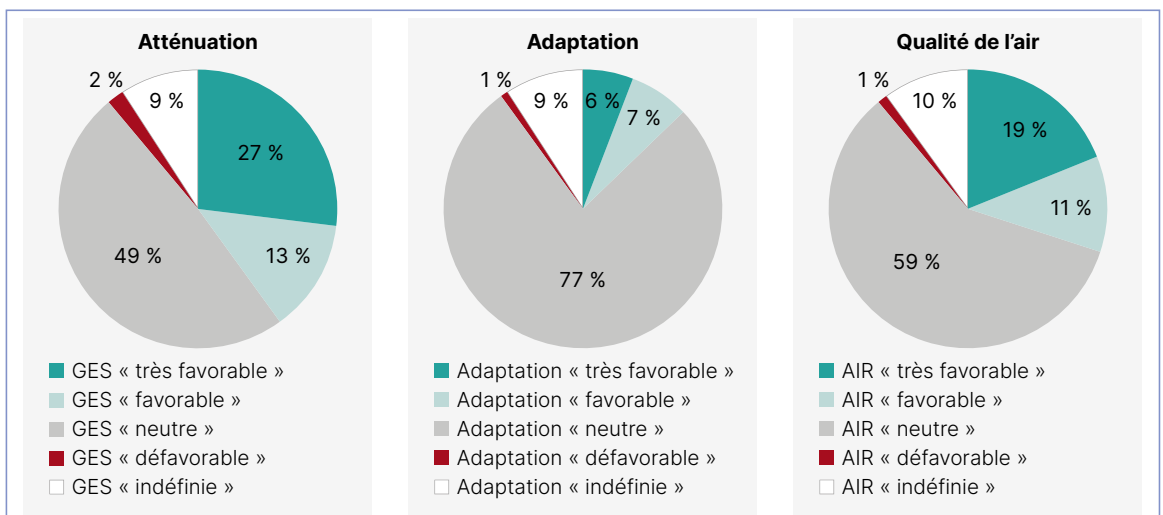
Cofinancé à hauteur de 50 % par l'ADEME, le programme Fond Air vise une réduction de 6 à 8 % des émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) du

secteur résidentiel. Il prévoit notamment le remplacement de 2 000 appareils de chauffage au bois polluants par des équipements performants.

Ce sont 1 200 métropolitains qui ont bénéficié de la Prime Air en 2021 et 2022. Cela a permis le remplacement de 604 cheminées à foyer ouvert, 509 inserts et 87 poêles installés avant 2002 par des équipements de chauffage au bois de niveau de performance Flamme verte 7 étoiles (plus de 80 % de rendement). Les équipements installés sont constitués de 553 inserts (47 %), 285 poêles à bûches (24 %), 362 poêles à granulés (30 %).

Avec 1 200 renouvellements, les émissions évitées sont estimées à 35 tonnes de PM10 et 34 tonnes de PM2,5, soit 4,1 % des émissions du secteur résidentiel. À titre d'exemple, le remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un équipement performant permet d'émettre 7,5 fois moins de particules fines.

La qualité de l'air dans le métro fait l'objet d'une surveillance particulière. Le rapport de l'étude initiée en 2021 a été rendu public sur le site internet de l'ATMO Hauts-de-France au premier trimestre 2022. La MEL a pour objectif de pérenniser la surveillance de la qualité



de l'air selon le guide de recommandations pour la réalisation de mesures harmonisées de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines, établi par l'INERIS. Un dossier de consultation a été préparé afin de lancer dès 2023 un accord-cadre sur une durée de 4 ans permettant à fois la réalisation de mesures annuelles de la qualité de l'air dans le métro (selon le protocole INERIS) et la réalisation de mesures ponctuelles. Ces dernières permettront de compléter le diagnostic et également d'évaluer les performances de diverses actions mises en place pour améliorer la qualité de l'air.

Parallèlement à la surveillance de la qualité de l'air, des actions pour réduire les sources d'émissions sont mises en place ou sont à l'étude (maintenance préventive conditionnelle sur les pièces d'usure, optimisation du freinage électrique des rames, nettoyage périodique des voies en tunnel, renouvellement du matériel roulant et modernisation du pilotage automatique sur la ligne 1, action sur les trains de travaux diesels).

Pour aller plus loin, la MEL a décidé d'expérimenter le traitement de l'air en station. La qualité de l'air est devenue un enjeu d'innovation et une expérimentation menée sur les quais de la station Gare Lille Flandres, entre mars et juillet 2022, a permis de tester des solutions novatrices proposées par 2 sociétés locales :

- le système OXYLON, purificateur d'air biologique à base de microalgues, développé par BIOTEOS (startup installée à Willems) ;
- le système TERRAOPUR, purificateur d'air basé sur un échange air/eau, développé par STARKLAB – groupe TERRAO (bureau d'études installé à Wavrin).

Les mesures d'air ambiant en station ont été réalisées par ATMO Hauts-de-France et les analyses des eaux de traitement ont été réalisées par laboratoire de veille écologique et sanitaire de la MEL.

Les résultats de cette expérimentation mettent en évidence l'efficacité des 2 systèmes pour la captation de différents polluants, en particulier les particules fines et le CO₂. L'expérimentation confirme également la faisabilité de mise en œuvre de ce type de système dans une station de métro, moyennant quelques adaptations mineures.

L'ÉNERGIE : AIDER POUR MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LES DÉPENSES

Afin d'accompagner les métropolitains qui souhaitent s'orienter vers une production d'énergie verte, la Métropole européenne de Lille a lancé son premier cadastre solaire en mai 2022. Accessible à tous gratuitement, cet outil numérique permet, en quelques clics, d'identifier simplement le potentiel d'ensoleillement d'une toiture et ainsi la pertinence d'installer ou non des panneaux solaires.

La MEL et son service public pour l'amélioration de l'habitat, AMELIO – Maison de l'habitat durable, proposent un conseil gratuit et ouvert à tout public. Un conseil spécialisé en énergie solaire est également proposé en partenariat avec l'association Solaire en Nord. Il permet d'étudier finement l'opportunité de poser ces panneaux et d'optimiser l'investissement.

Un an après le lancement du dispositif, la MEL a enregistré plus de 12 000 connexions sur le site cadastre-solaire.lillemetropole.fr et plus de 235 accompagnements d'usagers par l'association partenaire, Solaire en Nord. Fort d'une année de retour d'expérience, le site internet se modernise en 2023 avec de nouvelles fonctionnalités, une amélioration des outils de simulation et une mise à jour des données à partir de nouvelles photos aériennes.

Par ailleurs, la MEL accompagne également les entreprises volontaires du territoire par le biais d'un appel à initiative privé qui facilite la mise en relation de ces

propriétaires de surfaces (toiture, ombrière et sol) avec les développeurs de centrales photovoltaïques. Une première campagne lancée en 2022 a permis de réunir plus de 70 porteurs qui représentent un total de surface potentiellement solarisable de plus de 1 million de mètres carrés. La mise en relation avec les développeurs est en cours en 2023.

Des outils financiers en appui des projets de transition énergétique et bas carbone du territoire

Afin d'appuyer les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine, la MEL a soutenu financièrement certains projets avec :

- l'attribution d'un montant total de plus de 3,5 M€ pour 73 projets portés par 41 communes au titre du fonds de concours métropolitain Transition énergétique pour aider des opérations de rénovation de l'éclairage public, de rénovation énergétique de bâtiments ou d'installation d'énergies renouvelables ;
- la valorisation de près de 3 000 opérations d'efficacité énergétique réalisées par 19 communes et la FEAL pour un montant total de près de 200 000 € via le dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Enfin, le conseil métropolitain du 16 décembre 2022 a approuvé la mise en place d'un nouvel outil, intitulé Contrat de chaleur renouvelable, à compter de mars 2023.

Avec l'appui financier de l'ADEME à hauteur de 8 M€, le Contrat de chaleur renouvelable vise à accompagner techniquement et financièrement tous les acteurs du territoire, hors particuliers (communes, entreprises, bailleurs sociaux, copropriétés, agriculteurs, etc.), qui souhaitent produire des énergies renouvelables ou de récupération thermiques. Les filières concernées sont les suivantes : biomasse énergie, solaire thermique, géothermie de surface, récupération de chaleur fatale.

Les réseaux de chaleur sont également éligibles au dispositif.

À ce stade, 73 premiers projets potentiellement éligibles, représentant au total près de 26 GWh, ont déjà été préidentifiés au cours de l'étude de préfiguration réalisée en 2022.

La mission de Conseil en énergie partagé (3^e édition)

La rénovation énergétique du parc tertiaire existant et le développement des énergies renouvelables sur ce patrimoine sont au cœur de la stratégie énergétique métropolitaine (le secteur tertiaire représentant près de 20 % des consommations énergétiques).

Depuis le 1^{er} septembre 2017 et conformément aux objectifs du PCAET, la MEL met à disposition des communes volontaires de moins de 15 000 habitants un service mutualisé, le Conseil en énergie partagé. Sont concernées les communes ne disposant pas ou peu d'ingénierie interne dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Elles sont ainsi conseillées et accompagnées sur une durée minimale de 3 ans : du suivi énergétique à la réalisation de leurs projets de rénovation et/ou de production d'énergie renouvelable, en passant par l'appui à la mobilisation des financements disponibles et la mise en œuvre du dispositif Écoénergie tertiaire (décret tertiaire). L'offre de service CEP s'est d'ailleurs étoffée dans le cadre de la mise en œuvre du décret tertiaire, notamment avec la mise à disposition d'un nouvel outil de suivi énergétique, DEEPKI.

Les communes adhérentes financent en partie ce service, à hauteur de 1 € par habitant par an depuis le 1^{er} juin 2021.

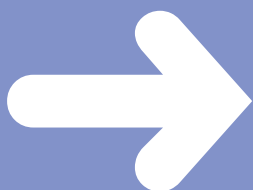
La MEL a acté en décembre 2022 le déploiement de cette mission de Conseil en énergie partagé auprès de 17 nouvelles communes volontaires identifiées par un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé fin septembre. Le nombre total de communes accompagnées atteindra donc 56 en 2023.

Les réseaux d'énergie, les réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur métropolitains, qui présentent un bilan carbone performant, sont un levier important de la transition énergétique du territoire afin d'atteindre les objectifs du PCAET.

En 2022, les réseaux de chaleur de la MEL ont distribué 430 GWh de chaleur, ce qui correspond à l'équivalent d'environ 50 000 logements. Ils ont permis d'éviter l'émission d'environ 73 000 tonnes de CO₂ sur l'année grâce à un taux moyen d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) de 66 %.

Ce bon taux d'EnR&R a notamment été atteint grâce à la mise en service de l'autoroute de la chaleur, à pleine puissance depuis fin 2021. Il s'agit de récupérer la chaleur fatale produite par le Centre de valorisation énergétique situé à Halluin et de la transporter jusqu'aux réseaux de chaleur de Lille et de Roubaix, via 40 km de canalisations (2 × 20 km : un tuyau aller et un tuyau retour). Le raccordement effectif au réseau de Roubaix est intervenu en juillet 2020 et celui de Lille en décembre 2020 en puissance réduite (27 MW), puis en septembre 2021 à pleine puissance. La mise en service de l'autoroute de la chaleur a notamment permis l'arrêt de la chaudière à charbon de 40 MW de la chaufferie du Mont de Terre à Lille.



En bref

Le Bureau des temps

Le Bureau des temps a organisé l'édition 2022 des Temporelles, rencontre annuelle des acteurs des démarches temporelles, dans le cadre de la saison « Utopia » de Lille 3000.

Avec pour titre « Le temps presse, adaptions nos rythmes ! », cet événement invitait les participants à réfléchir à l'interaction entre rythmes de vie et changement climatique, en proposant des témoignages dans les secteurs de l'urbanisme, de la mobilité et de l'énergie pour diminuer leurs impacts sur le climat et sur la biodiversité.

Avec des étés de plus en plus chauds accentuant les inégalités sociales et les vulnérabilités climatiques, le besoin se fait ressentir, pour les habitants, de trouver facilement et à proximité des lieux frais et agréables. Avec le concours de la Direction de l'information géographique, le Bureau des temps a mis en place une carte métropolitaine des lieux frais. Celle-ci vise à simplifier l'accès à l'information pour les habitants et à outiller la MEL dans ses politiques d'aménagement du territoire et des temps (horaires des parcs et des piscines, cours de récréation ouvertes aux habitants, temps d'accès, etc.).



#9

L'eau et l'assainissement

LA POURSUITE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU

Afin d'offrir un programme d'ensemble des aménagements sur le bassin-versant de la Marque et de ses affluents, incluant le renforcement des usages et aménités autour des cours d'eau, la MEL a engagé une participation citoyenne permettant aux habitants d'exprimer leurs souhaits de développement à un horizon de 10 ans.

Cette concertation s'est déroulée en 2 phases. Tout d'abord, les habitants ont pu formuler leurs visions de la Marque dans 10 ans avec le déploiement d'une plateforme de participation citoyenne. Puis, la deuxième phase s'est appuyée sur un panel de citoyens pour faire des propositions.

Plus globalement, le plan de reconquête des cours d'eau métropolitains poursuit son avancement avec, en 2022, 13 projets suivis.

LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE : VERS UNE NOUVELLE ATTRIBUTION EN 2023

L'année 2022 a été consacrée à mener les négociations avec les 3 candidats ayant répondu au marché de concession du service public de distribution d'eau potable sur 66 communes de la MEL. Il y a été rappelé les ambitions fortes de la MEL en matière d'économie d'eau, de performance du service public et de tarification solidaire.

Les 3 séances de négociations ont permis de préparer la décision d'attribution de la concession intervenant en avril 2023.

LA MODERNISATION DES OUTILS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'année 2022 a été consacrée à la rédaction du programme fonctionnel de la modernisation de la station d'épuration de Watrelos et à la définition des ambitions de cette opération sur la seconde station d'importance de la MEL. Des enjeux en matière d'efficacité énergétique, de performance du process en temps sec et en temps de pluie par la mise en œuvre d'une file pluviale et de valorisation des boues constituent les axes majeurs du cahier des charges.

La consultation a été lancée fin 2022 pour permettre des négociations avec les candidats retenus fin 2023.



#10

Les déchets ménagers

LA GESTION DES DÉCHETS : DE TRÈS NOMBREUX CHANGEMENTS

Des marchés structurants au service des usagers

Au cours de l'année 2022, la MEL a démarré 2 marchés importants pour les usagers et allotis géographiquement en cohérence avec les besoins et installations du territoire.

Les marchés d'exploitation des 13 déchèteries métropolitaines ont été confiés à Urbaser et à Nicollin, qui ont respectivement en charge l'exploitation des déchèteries suivantes.

EXPLOITANTS	Déchèteries
NICOLLIN	Halluin
	La Madeleine
	Mons-en-Barœul
	Quesnoy-sur-Deûle
	Roubaix
	Tourcoing
URBASER	Annœullin
	Fromelles
	La Chapelle d'Armentières
	Lille Alsace
	Lille Borda
	Marquillies
	Seclin

Sur chaque déchèterie, un agent valoriste peut répondre aux questions des usagers, qui sont invités aussi à découvrir les locaux de réemploi pour donner une seconde vie à leurs objets.

La MEL poursuit ses travaux d'amélioration des déchèteries métropolitaines avec l'installation de nouvelles guérites à l'entrée des 5 déchèteries et prépare la construction d'une nouvelle déchèterie sur Wattlelos, qui devrait ouvrir en 2025.

Une nouvelle carte de déchèterie est proposée et fournie gratuitement aux usagers qui peuvent en faire la demande par l'application dédiée Publik – module citoyen de l'éditeur Entr'ouvert. La 40 000^e carte a été produite le 23 novembre 2022.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, 2 prestataires assurent la collecte porte à porte des foyers métropolitains, hors Lille *intra-muros* : ESTERRA pour les communes du Nord-Est et DEVERRA pour les communes du Sud-Ouest. Avec le démarrage de ces marchés, les jours de collecte ont été modifiés car ramenés de 6 à 5 jours (plus de collecte les samedis), les bacs sont redéposés devant les foyers et les rues et trottoirs nettoyés après le passage de la benne.

Le remplacement des PAV existants et la préparation du déploiement du PAV verre

Au cours de l'année, la MEL a remplacé 167 bornes existantes sur le territoire de 14 communes afin d'uniformiser le matériel en place avec des matériels de qualité (inflammables, mieux insonorisés, etc.)

et de respecter les consignes nationales de séparation des emballages en verre des emballages dits « à trier » ou « recyclables ».

En parallèle et afin de préparer la première étape de déploiement du PAV verre, elle a lancé et attribué un marché de fournitures des points d'apport volontaire avec des prescriptions techniques élevées, une intégration paysagère travaillée et un système de sondes et de QR Codes permettant de surveiller le remplissage, d'optimiser les collectes et de permettre aux usagers de signaler tout dysfonctionnement. Elle a en parallèle commencé à travailler avec les premières communes volontaires pour définir les lieux d'implantation.

La révision du PLPDMA : la concertation, la rédaction et les consultations

La MEL a souhaité impliquer l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils soient parties prenantes des travaux du projet du second Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). C'est dans cette optique que des groupes de travail ont été organisés entre janvier et mars 2022 sur 5 thèmes (gestion de proximité des biodéchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, devenir des collectivités exemplaires, donner une seconde vie aux objets, promouvoir et encourager l'écoconsommation). Ainsi la MEL a-t-elle mobilisé un large panel d'acteurs économiques et associatifs engagés, des chargés de missions, des élus des communes, des bailleurs, des représentants d'établissements publics, des membres du Conseil de développement, des représentants d'universités ainsi que des membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES). 169 participants au total ont répondu présents et 36 propositions ont émergé de ces groupes de travail. Les avis et les propositions recueillis lors de la concertation citoyenne sur la prévention des déchets au

troisième trimestre 2021 ont permis de nourrir les réflexions de ces groupes de travail thématiques.

Puis, entre les mois d'avril et de juin 2022, l'équipe de prévention de la MEL a effectué un travail d'analyse et de réflexion qui a abouti à un projet d'ossature du futur PLPDMA.

La MEL a ensuite organisé courant juin 2022 un échange avec un échantillon de représentants techniques et élus de 11 communes de la métropole. Il a permis d'avoir un premier retour sur les propositions faites avant la présentation en CCES du PLPDMA. Après la validation du projet par cette dernière le 30 juin, la rédaction du projet de PLPDMA a été menée jusqu'en octobre 2022.

Le 15 novembre 2022, un atelier du réseau des communes dédiées à la thématique des déchets, qui rassemble à la fois élus et techniciens, a été consacré au projet de PLPDMA révisé. Les communes ont alors pu faire part de leurs remarques/contributions.

Quelques événements : la distribution et la mise à disposition du compost issu du CVO – l'expérimentation de broyage des déchets verts – un Tour de France vertueux

Le 28 avril 2022, la MEL a organisé la distribution de compost dans 6 déchèteries métropolitaines : 600 sacs de 16 kg ont été distribués, soit 9,6 tonnes. Dans les 7 autres déchèteries, du compost en vrac a été mis à la disposition des usagers.

Quelques chiffres sur la distribution de compost en 2022 :

- 832 tonnes de compost allouées par la MEL aux usagers et aux collectivités ;
- 1 248 sacs de 16 kg de compost ont été distribués en déchèteries, soit environ 20 tonnes de compost ;
- 812 tonnes ont été distribuées en vrac.

À l'automne 2022, la MEL a expérimenté une solution permettant de diminuer la quantité de déchets verts collectés tout en favorisant le retour au sol de la matière organique.

Trois scénarios ont été testés :

- le broyage des végétaux en déchèteries fixes à Quesnoy-sur-Deûle et à Marquillies ;
- le broyage en déchèterie mobile à Sainghin-en-Mélantois ;
- le broyage des végétaux sur un site communal, la déchèterie verte de Santes.

Au total, 254 m³ de branches ont été valorisés en 45 m³ de broyat redistribués.

Le 6 juillet 2022, la MEL a accueilli une étape du Tour de France. Dans le cadre de sa démarche pour des événements écoexemplaires, elle s'est mobilisée pour réduire et gérer au mieux les déchets. Sur le site de départ du Tour, à Biotope, de nombreux bacs permettant de trier les différents déchets (ordures ménagères, recyclables, verre, carton) ont été mis en place, un dispositif accompagné de la sensibilisation des caravaniers. L'ensemble a permis de conserver un site propre et d'obtenir une très bonne qualité de tri. Sur la guinguette du Tour, à Forest-sur-Marque, les actions de prévention des déchets ont été menées avec les restaurateurs et le public. L'absence de contenants pour les boissons grâce à des fûts consignés, un service en écocup et la présence d'une rampe à eau ont contribué à diviser par trois la quantité de déchets produite normalement pour ce type d'événement.

LE RETOUR SUR LA COMMUNICATION

À la rentrée 2022, une campagne de pré-lancement a été conçue pour annoncer les changements à venir en matière de tri des déchets.

Un nouveau slogan « Ayez le bon geste, changez de réflexe » sert désormais de signature sur

l'ensemble des supports de communication liés aux déchets.



Dans le cadre de son schéma directeur des déchets ménagers, la Métropole européenne de Lille prévoit de réduire de 15 % le poids des poubelles et de valoriser 2/3 des déchets collectés à l'horizon 2030.

Pour atteindre ces objectifs, des changements doivent s'opérer sur l'ensemble du territoire, entre le 1^{er} décembre 2022 et fin 2025. Ces changements comprennent :

- le déploiement progressif des points d'apport volontaire (PAV) pour les bouteilles, les pots et les bocaux en verre ;
- le changement des couleurs des couvercles de bacs (gris pour les ordures ménagères, jaune pour les déchets à trier et brun pour les biodéchets) et, le cas échéant, le décloisonnement des poubelles de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, dont notamment les films, les barquettes, les pots de yaourt.

Dans ce contexte, et après la campagne de pré-lancement, une communication territorialisée a été déployée dans les communes concernées et selon le calendrier établi à partir de janvier 2023.

Des visuels différents en fonction des communes concernées.

PASSER AUX POUBELLES JAUNES, GRISES, BRUNES



ÇA CHANGE LE TRI DANS

📍 votre commune avec la MEL



Toutes les informations sur
lillemetropole.fr/dechets



CITEO



PASSER AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES EMBALLAGES EN VERRE



ÇA CHANGE LE TRI DANS

📍 votre commune avec la MEL



Toutes les informations sur
lillemetropole.fr/dechets



CITEO



UN RÉSEAU DÉCHETS DES COMMUNES ET UNE NOUVELLE COMMUNICATION

À la suite de l'adoption du Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés en avril 2021, de nombreux projets à forts enjeux sont en cours de déploiement. Pour concerter autour des modalités de mise en œuvre et pour répondre aux besoins des 95 communes, la MEL a lancé en juillet 2022 le « réseau Déchets des communes » ouvert aux techniciens et aux élus communaux. Ces rencontres sont l'occasion de les informer de l'état d'avancement des projets, de recueillir leurs avis et retours d'expérience, de répondre à leurs questions et aux problématiques rencontrées sur le terrain.

2 séances plénières et 3 ateliers thématiques ont ainsi été organisés en 2022 :

- le 17 novembre 2022, une visite du Centre de tri et du Centre de valorisation énergétique d'Halluin a été proposée aux 95 communes, afin d'échanger autour de la Stratégie Communication de la MEL ;
- le 15 décembre 2022, une rencontre spécifique a été organisée avec les 5 communes de la Haute-Deûle qui ont bénéficié d'un déploiement anticipé des principaux projets portant simplification du geste de tri (déploiement des PAV pour la collecte séparée du verre, harmonisation des bacs de collectes, extension des consignes de tri).

Chiffres clés

Collectes des ménages
(hors administration, déchèterie,
activités commerciales)

- **96 891,38 t** de déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire.
- **271 036,69 t** de déchets non recyclables en porte à porte ou en apport volontaire.
- **29 834,78 t** de biodéchets (déchets de jardin et alimentaires) en porte à porte.
- **10 123,39 t** d'encombrants sur rendez-vous.

Déchèteries

- Fixes : **170 915,58 t** collectées.
- Mobiles : **7 078,61 t** collectées.

Traitement

- **94 517,26 t** en Centre de tri de la MEL (Lille et Halluin).
- **344 991,16 t** au Centre de valorisation énergétique d'Halluin.
- **66 940,39 t** au Centre de valorisation organique de la MEL (hors déchets tiers SEQUOIA).



#11

Une couverture numérique améliorée

Les objectifs que la MEL s'est assignés pour améliorer la couverture numérique de son territoire, par l'action conjuguée de l'initiative privée et publique, sont atteints, avec une réduction notable de la fracture numérique des territoires les moins bien desservis.

Garantir à tous la meilleure connectivité tant fixe que mobile est assurément un gage de cohésion mais aussi une ambition.

L'année 2022 marque ainsi la fin des déploiements industriels et massifs de la fibre optique par les opérateurs sur le territoire, lesquels s'attacheront désormais à finaliser la complétude des déploiements, qui est leur engagement. Le taux global d'éligibilité à la fibre, atteint sur la MEL, est supérieur de 5 % au taux national, plaçant ainsi la MEL parmi les territoires français les mieux équipés.

L'annonce par l'opérateur historique, à l'automne 2022 de l'arrêt de l'exploitation de son réseau en cuivre d'ici à 2030 en France, devrait assurément être un facteur d'accélération de la complétude des réseaux à très haut débit.

L'année écoulée a vu également se poursuivre l'investissement des opérateurs de téléphonie et la généralisation de la couverture mobile permettant l'ensemble des usages de la 4G et de la 5G.

Chiffres clés

655 000 locaux cibles.

Taux global d'éligibilité à la fibre : **92 %** des locaux (hors refus de tiers).

257 dossiers d'implantations de nouveaux équipements mobiles (4G/5G).



#12

La nature, l'agriculture et l'environnement

LE LABEL « ECOJARDIN » DÉCERNÉ AUX 3 PARCS

Le musée de Plein Air ; Mosaïc, le jardin des cultures et les prés du Hem, gérés par la direction Nature, Agriculture et Environnement en coordination avec le service Création et Gestion paysagère, ont obtenu le label EcoJardin.

Ce label récompense une démarche globale de gestion écologique. Il constitue également un outil de communication et de reconnaissance à destination du public, des élus et des équipes d'entretien.

Ces 3 parcs sont ainsi reconnus pour leurs pratiques et leurs réflexions qui s'intègrent dans une démarche écologique (gestion de l'eau, connaissance du sol, études et suivis de la faune et de la flore, etc.), de conservation génétique et de transmission au public (accueil et pédagogie).

MOSAÏC, LE JARDIN DES CULTURES RENFORCE SON ATTRACTIVITÉ AVEC LA CRÉATION DE 3 CLAIRIÈRES

Le parc se réinvente et fait évoluer son offre de service avec la création de 3 clairières au sein d'une ancienne peupleraie.

La clairière des 0-6 ans : 2022, le temps de la concertation

Cet espace pédagogique destiné aux enfants de 0 à 6 ans a pour but d'accueillir des groupes scolaires

et un public parents-enfants en autonomie ou en visite guidée et de pouvoir aborder, au travers de la découverte sensorielle et émotionnelle, les notions d'environnement et de biodiversité.

Une démarche de concertation est engagée avec la mise en place d'une plateforme participative permettant de recueillir les attentes des métropolitains et des visiteurs de Mosaïc.

Une démarche de coconstruction avec plusieurs classes de moyenne et de grande section de maternelle et un groupe composé de parents et de jeunes enfants est aussi menée par l'association Chico Mendes afin de tester des activités et des animations et de définir le plan des futures installations.

LES 2 CLAIRIÈRES POTAGÈRES : « LA CLAIRIÈRE PÉDAGOGIQUE » ET « LA CLAIRIÈRE PARTAGÉE »

Deux clairières voisines ont pour but à terme de constituer aussi un support de sensibilisation à la nature, à la biodiversité, à l'agriculture locale et respectueuse de l'environnement, mais également à l'écocitoyenneté et au plaisir de vivre ensemble.

Deux partenariats sont conclus en 2022 avec la Fabrique de l'emploi pour « la clairière pédagogique » et l'association Ahvenir d'Houplin-Ancoisne (jardiniers amateurs) pour « la clairière partagée », afin de préparer les sols et de débiter les

premières mises en culture. Ce projet permet de recréer du lien social à partir d'activités potagères et de jardinage.

AUX PRÈS DU HEM, UNE NOUVELLE ENTRÉE DEPUIS JUIN 2022

Faciliter la circulation et l'accès des visiteurs au parc, protéger la biodiversité, etc., les avantages de la nouvelle entrée des prés du Hem sont nombreux.

- La nouvelle passerelle permet désormais de franchir une zone humide, riche d'une faune et d'une flore diversifiées, pour parvenir au nouveau bâtiment d'accueil, aux caisses et pour atteindre le parc. La MEL a choisi de réaliser une passerelle et un bâtiment sur pilotis. Le bâtiment d'accueil comporte des panneaux solaires et des toitures végétalisées pour un impact limité sur l'environnement.
- Des travaux réalisés en vue de favoriser la biodiversité : agrandissement de la mare, des fossés, plantation d'espèces locales, taille des saules têtards, etc.

Tout au long du projet, un écologue a veillé à opérer un suivi environnemental.

Avant les travaux, le service s'est assuré de l'absence d'animaux dans les arbres à cavités avant de procéder à la coupe des arbres. Un recensement a aussi été réalisé afin de déterminer la présence d'espèces d'oiseaux, de mammifères ou d'amphibiens. Durant les travaux, les espaces imperméabilisés (anciens bâtiments) sont renaturés avec des végétaux afin d'éviter les atteintes aux habitats ou les risques de destruction de spécimens vivants tels que les amphibiens, l'avifaune et les chiroptères. L'objectif est de restaurer le bon état écologique du site à travers des opérations d'aménagement et la gestion des espaces.

- Des zones de stationnement créées pour être plus accessibles : 100 places de stationnement supplémentaires ont été aménagées par rapport aux capacités de stationnement de l'ancienne entrée, dont 50 réservées aux vélos et trottinettes. Pour les groupes, 15 bus pourront se garer en toute sécurité sur le parking Brossolette.
- L'accès aux modes de transport doux est facilité (vélo, marche, transports en commun, etc.).

Le montant total de l'opération s'élève à près de 3 200 000 € TTC.

INVESTIR POUR LES ESPACES NATURELS, POUR LA BIODIVERSITÉ ET POUR LES VISITEURS

En 2022, la MEL a finalisé l'élaboration de 35 plans de gestion écologiques pour l'ensemble de ses espaces naturels métropolitains.

Ils ont pour vocation de faire la synthèse des enjeux de chaque site, tant en termes d'usages que de biodiversité, et de proposer un programme pluriannuel, permettant de préserver et d'amplifier la diversité d'espèces animales et végétales régionales, tout en rendant les sites agréables, sûrs et attractifs pour les métropolitains.

Le canal de Roubaix, né au XIX^e siècle, a fait l'objet de réfections et d'entretiens réguliers.

En 2022, le sas de l'écluse du Noir Bonnet, l'une des 10 écluses du canal, a été vidé. Un nettoyage complet des bajoyers et des portes est effectué et tous les joints d'étanchéité changés. Une réfection complète des 300 m de berges situées

à l'amont de cette écluse (les berges, le bief du calvaire) a été réalisée afin de conserver ce patrimoine et de permettre la navigation des bateaux de plaisance. Le montant des travaux s'élève à 113 487,90 € TTC.

Préservation des zones humides qui sont de précieux réservoirs de biodiversité.

À Fretin, des coupes d'arbres ont permis de rouvrir et de dynamiser une roselière de 2 ha afin de favoriser l'implantation d'une végétation typique ainsi que la présence d'oiseaux paludicoles.

À Villeneuve-d'Ascq, la mare des Marchenelles a été remise en eau sur 3 500 m² grâce à l'évacuation des sédiments accumulés, améliorant ainsi le potentiel écologique et la qualité paysagère du site.

Sur le site des 6 Bonniers, à Willems, les berges des deux îlots de l'étang ont été restaurées. Le reprofilage en pente douce, la mise en œuvre d'enrochements et la création d'une falaise sur la berge à l'est de l'îlot vont permettre de favoriser la nidification du martin-pêcheur d'Europe, voire de l'hirondelle de rivage.

Plusieurs chemins sont réhabilités pour améliorer l'accessibilité des chemins dans les espaces naturels.

L'accessibilité PMR a été renforcée aux abords du parking de la ferme Petitprez à Villeneuve-d'Ascq. Un chemin permet désormais à tous de rejoindre le lac et la ferme du héron.

Sur le territoire du Val de Marque, 3 km de chemins ont été réhabilités pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes et des piétons :

1 200 m sur la berge sud du lac du héron, 800 m sur la liaison Forest-sur-Marque, 800 m en bordure de Marque sur un tronçon de la voie verte Paris-Roubaix à Gruson.

Sur le site des Ansereuilles à Wavrin, 3 ha de prairies d'écopâturage sont créés avec la pose de 4 km de clôture agricole et la plantation de 850 arbres et arbustes de haie bocagère.

LA MEL POURSUIT SA STRATÉGIE DE BOISEMENT

Face au constat du déficit de la Métropole lilloise en espaces de nature, notamment arborés, la stratégie de boisement de la MEL, votée en novembre 2013, a intégré la stratégie plus globale de renforcement des trames écologiques du territoire portée par la DNAE. L'année 2022 est la deuxième année de réalisation des plantations dans le cadre de cette nouvelle stratégie. L'enjeu principal est de favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants et de renforcer la qualité écologique du territoire. Les projets de plantation, plébiscités par les communes, concourent également à la concrétisation des objectifs du Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET).

La mise en œuvre du Plan Boisement a permis en 2021 et 2022 la création de 7,9 ha d'espaces boisés (3,7 ha en 2021 et 4,2 ha en 2022). En 2022, plantations de 294 arbres isolés, 1 200 m² de verger, 1,4 km de haies champêtres et plus de 7 000 m² de bosquet sur 13 communes (Erquinghem-le-Sec, Santes, Don, Lille, Croix, Wicres, Forest-sur-Marque, Halluin, Baisieux, Lomme, Bouvines, Emmerin, Sequedin).

UN SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

En octobre 2022, la MEL a créé un d'un dispositif d'aide à l'investissement agricole en cas d'aléa climatique exceptionnel.

En février, la tempête Eunice a causé, sur le territoire métropolitain, des dégâts matériels sur les outils de production agricoles. Cet événement a été révélateur de la fragilité des exploitations face aux crises climatiques qui se sont multipliées ces dernières années et tout particulièrement en 2022 : gel d'avril, sécheresse, etc., autant de facteurs déstabilisant le système agricole et alimentaire du territoire.

La MEL a souhaité soutenir rapidement les exploitants touchés par la tempête Eunice et, sur la base de ses compétences propres, s'est dotée d'un dispositif pérenne permettant de financer la reconstruction des bâtiments de production endommagés.

À la suite d'un appel à projets, ce dispositif a permis de soutenir 11 exploitations pour un montant total de 156 198,05 €, soit un financement global de 58 % des dégâts subis par les exploitations ayant répondu.

224 RENDEZ-VOUS NATURE ET CULTURE ET DES VISITEURS PLUS NOMBREUX !

« L'archipel des petits mondes », thème de la saison 2022, a invité le public au voyage dans les espaces naturels de la MEL dans le cadre d'Utopia, le grand événement organisé par Lille 3000.

Les 3 parcs (Mosaïc, le jardin des cultures, le musée de Plein Air et les prés du Hem) et les 2 relais nature payants (parc de la Deûle et canal de la Deûle à l'Escaut) ont enregistré une augmentation de 85 % de leur fréquentation par rapport à 2021. Ainsi, 242 176 visiteurs ont été accueillis sur l'ensemble des parcs et relais nature de la MEL.

73 animations (balades naturalistes de l'« Agenda de l'explorateur ») gratuites ont été proposées au sein des espaces naturels sur de nombreuses communes de la métropole. 3 642 personnes y ont participé, soit une augmentation de 56 % de fréquentation par rapport à 2021.





#13

La jeunesse et la citoyenneté

VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE JEUNESSE MÉTROPOLITAINE

La traversée de la crise sanitaire, la fin du PIA Jeunesse en 2021 et ses enseignements, l'inscription de la MEL dans des réflexions depuis 2020 sous l'égide de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et l'inscription d'un volet dédié à la Jeunesse dans le Plan Pauvreté, etc., autant d'arguments pour lancer les travaux d'une Stratégie Jeunesse métropolitaine renouvelée et pour actualiser celle en vigueur depuis 2018.

Soucieuse de développer sa politique Jeunesse, la MEL a donc renforcé ses liens avec ses différents partenaires :

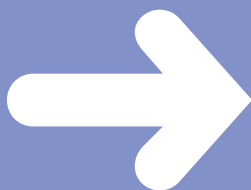
- avec le département, en ce qui concerne le Volet Précarité et prévention ;
- avec les services municipaux qui constituent désormais un réseau d'acteurs demandeurs d'une animation territoriale métropolitaine, en fonction de la taille de la commune et de la densité de l'offre locale ;
- en organisant une méthode de travail qui implique davantage les associations et autres représentants de la jeunesse : le nouveau « Living Lab Jeunesse » a pour objectif de rassembler une plus grande diversité d'opérateurs.

Par ailleurs, un « Collectif Jeunes en Métropole » (CoJeM) associant bon nombre de directions de la MEL a été créé au sein même de l'EPCI.

Dans le cadre du Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, la délégation Jeunesse a

soutenu pour une seconde année scolaire des actions visant à lutter contre le décrochage scolaire, en lien avec l'obligation de formation désormais faite aux jeunes de 16 à 18 ans. Elle a maintenu également son soutien aux étudiants précaires, sur le volet alimentaire, en abondant le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, tout en continuant de promouvoir les aides FAJeM, spécialement établies au sortir de l'année 1 de la crise sanitaire (lutte contre l'exclusion numérique, renforcement des aides à la mobilité, notamment douces).

Mêlant les enjeux de la citoyenneté et de la jeunesse, le service a poursuivi les sessions de sensibilisation des enfants des écoles élémentaires (CM1-CM2) aux compétences de l'institution métropolitaine. La création d'une mission de service civique a permis de doubler les interventions. Au-delà des compétences de la MEL, il s'agit également d'évoquer les enjeux du scrutin de l'élection du président de l'EPCI et du processus



En bref

La jeunesse

Au titre du Plan Pauvreté, ce sont 11 actions qui ont été soutenues et qui ont bénéficié d'un cofinancement de l'État. Elles représentent près de 603 000 € de subventions.

6 944 élèves de 109 écoles (229 classes) ont bénéficié en 2022-2023 des animations scolaires sur les compétences MEL. Cela a représenté 229 animations réalisées, bénéficiant à des élèves scolarisés dans 54 communes de la MEL. Les accueils au siège métropolitain ont touché près de 200 personnes (conseils municipaux d'enfants, collégiens, séniors, services civiques, etc.).

Le FAJeM a permis l'attribution de 2 557 aides en 2022, pour un montant global de 831 600 €. Cela représente une moyenne de 325 € par aide attribuée. Cela a concerné 2 180 jeunes, dont 1 211 femmes et 1 672 hommes.

La concertation

Les principales thématiques auxquelles la Mission Concertation-Citoyenneté a été associée sont l'aménagement du territoire (Grand Euralille, Halluin, Quesnoy-sur-Deûle, Wervicq-Sud, Loos Oliveaux, etc.), les transports (SDIT), l'eau (station d'épuration de Wattrelos, communes Gardiennes de l'eau), les espaces naturels métropolitains (Portes des Belles Terres), DNAE (amphibiens, précarité alimentaire), ou encore la politique de la ville.

Sur l'année 2022, 17 sollicitations de l'accord-cadre dont 9 directions MEL (DNAE, délégation permanente à Bruxelles, DAJAT, DEPV, DUAV, SDIT, Parcours entreprises, DEA, DRUCIJ) sur 11 projets (ateliers du

Conseil national de l'alimentation, ateliers « MEL'toi de l'Europe », révision des PLU de la MEL, projet de requalification à Roubaix et Hem, requalification de la place Jean-Baptiste-Hennion à Santes, revue de projets de la politique de la ville, formalisation de panneaux pour projet ANRU « Les Villas » à Wattrelos, concertation SDIT, concertation Euralimentaire, La Marque, formation en Living Lab Jeunesse), ainsi que 3 communes (Lille, Santes et Anstaing) et 1 CCAS (Lille) sur 6 projets (conseil communal de concertation, remise en eau Peuple-Belge, animation d'une rencontre sur la politique de la ville, forum Sécurité « Se déplacer » à Santes, projet d'aménagement Damaflor à Anstaing et comité de lancement du plan lillois de lutte contre les exclusions).

Une réunion du Réseau des acteurs de la participation en communes (RAP'Pro) a été organisée en 2022. Elle a mobilisé une quarantaine de participants, au nom d'une vingtaine de communes.

La mission met en permanence à disposition des élus, partenaires et techniciens un espace collaboratif régulièrement alimenté (fiches conseils, retours d'expériences, répertoire partagé).

de campagne électorale préalable à cette étape. Cette mission a d'ailleurs connu une évolution avec l'assouplissement des contraintes liées à la crise sanitaire, et l'accueil, au siège métropolitain, le mercredi, de conseils municipaux d'enfants ou de jeunes permettant ainsi de toucher des jeunes parfois plus âgés.

LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN MÉTROPOLE

Le FAJeM, dispositif de lutte contre la pauvreté et la précarisation des 16 à 25 ans, est toujours un outil indispensable au territoire, au service des professionnels accompagnant les jeunes métropolitaines exposées à des périodes de fragilité ponctuelles ou plus durables.

Après 2021, 2022 est l'année la plus importante en termes de sommes attribuées, avec près de 831 600 € délivrés aux jeunes métropolitains. Ce sont ainsi 2 557 aides attribuées, dont 148 découlant du Plan Pauvreté.

LE DÉPLOIEMENT À PLUS GRANDE ÉCHELLE D'UN ACCORD-CADRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Renforcée dans son action par l'adoption de sa nouvelle Charte de participation citoyenne en juin 2021, la Mission Concertation-Citoyenneté soutient la participation citoyenne dans la construction des politiques publiques et accompagne un grand nombre de processus liés à la concertation, à la consultation des citoyens, aux côtés des différentes directions de la MEL, dans la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines.

Après le premier Accord-Cadre de la participation citoyenne (été 2021), les besoins des directions et des communes se sont accrus dès 2022 en termes d'accompagnement dans les méthodes ou l'organisation des démarches de concertation. Il s'agit depuis lors d'être ressources pour les

directions Métiers, les communes et les divers lots de l'accord-cadre.

En 2022, la MEL a consolidé son rôle de support au territoire et dans l'accompagnement des communes dans la constitution de budgets participatifs (aides à la rédaction du règlement, conseils pour la mobilisation citoyenne, accompagnements pour la prise en main des outils numériques, soutiens techniques avec le prestataire éventuel, etc.). Cela se matérialise par la mise à disposition de partage d'expériences et de ressources, notamment une boîte à outils, ainsi que l'animation d'une communauté des acteurs de budget participatif (partage de bonnes pratiques, écueils à éviter, capitalisation d'expériences, etc.).

Enfin, la Mission Concertation-Citoyenneté a poursuivi son rôle d'animation territoriale en organisant notamment les rencontres du réseau des acteurs de la participation, lieu d'échanges d'expertises et d'expériences sur de nombreux sujets de la participation citoyenne.

LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET DE LA DÉLINQUANCE : AGIR ENCORE

La MEL a reconduit sa campagne annuelle de lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, en procédant également à l'actualisation de son guide métropolitain sur le sujet, diffusé à 10 000 exemplaires aux communes et aux acteurs du social, de la justice, du médical, etc.

En outre, sous l'égide des axes de son schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance, le service Citoyenneté-Jeunesse participe au financement d'un certain nombre d'actions en lien avec la question des stupéfiants (ramassage des seringues usagées, étude d'impact des stupéfiants sur les habitants et l'environnement), l'accompagnement des victimes de violences (intervenant social en gendarmerie), l'accompagnement des individus sous main de justice, ou sortants de prison, etc.



#14

Les crématoriums

DES TRAVAUX ET UN PROJET PILOTE

Les 2 crématoriums métropolitains ont réalisé 5 755 crémations en 2022 (5 716 en 2021, dont les crémations administratives des restes mortels issus des exhumations des cimetières des communes de la métropole). Le nombre de crémations est en augmentation depuis quatre années (il y en avait eu 5 090 en 2019).

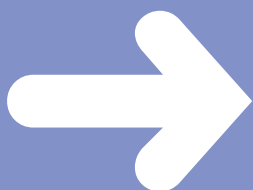
LES TRAVAUX RÉALISÉS

Pour le crématorium de Wattlelos, les aménagements extérieurs (parvis et latéral) sont terminés. Ces travaux permettent de gérer une zone inondable et de garantir une déambulation sereine pour les familles.

Afin de renforcer encore davantage la biodiversité du site, une mare sera aménagée avec le concours des services techniques.

L'année 2022 a été consacrée aux travaux interdictions pour élaborer un projet pilote en matière

de sobriété énergétique à Herlies. Prévus à l'horizon 2024, les travaux du crématorium d'Herlies liés à la récupération de chaleur et à la lutte contre la déperdition énergétique (isolation thermique), à la récupération des eaux de pluie afin d'alimenter la fontaine et les toilettes, au projet d'extension du parking sur une parcelle, propriété de la MEL, avec réaménagement des circulations et végétalisation, en feront le premier bâtiment de ce type au sein de la MEL.



En bref

La cérémonie du souvenir

Cette cérémonie mise en place tous les ans, fin octobre, rend hommage aux défunts de l'année précédente. Les familles proches sont invitées à ce moment de recueillement ainsi que les élus métropolitains et les maires des 2 communes d'implantation des crématoriums (Herlies et Wattlelos). Depuis la crise sanitaire, une solution de diffusion en streaming a été mise en place permettant aux familles ne pouvant se déplacer de partager ce moment. Après deux années perturbées, la cérémonie de 2022 réalisée à Herlies a été fortement suivie en présentiel mais aussi en distanciel.



#15

La culture et le tourisme

LES BELLES SORTIES, VERSION ÉTÉ

En juillet 2021 et à l'occasion des 10 ans du dispositif culturel « Les Belles Sorties », la MEL a souhaité expérimenter une programmation « arts de la rue », grand public et festive en période estivale à destination des petites et moyennes communes du territoire. Cette démarche a permis aux métropolitains qui ne partent pas en vacances de vivre une expérience artistique et festive proche de chez eux.

Après un réel succès, la MEL a décidé de poursuivre l'expérimentation en 2022.

Cet événement exceptionnel poursuivait les objectifs suivants :

- réaffirmer les enjeux intercommunaux du dispositif des Belles Sorties ;
- expérimenter un élargissement aux arts de la rue ;
- proposer un temps fort en période estivale (courant juillet) ;
- réaffirmer le soutien de la MEL à la filière culturelle, en sollicitant des prestations d'artistes locaux.

L'UTOPIA : PLUS DE 1 MILLION DE PARTICIPANTS

L'organisation sur un temps long (deux ans et demi de préparation) et la synergie mise en place entre les collectivités partenaires et les acteurs structurants du territoire ont permis de garantir un véritable ancrage de l'événement et une mobilisation des habitants. L'expertise de Lille 3000 acquise au fil des éditions lui permet de jouir d'une

Chiffres clés

- **4 865** métropolitains ont assisté aux Belles Sorties d'été en 2022 (contre 3 238 en 2021) ;
- **20** communes mobilisées ;
- **3** partenaires culturels : l'Aéronef, le Prato et le collectif Renart ;
- **20** représentations ;
- **3** semaines de programmation ;
- **65** artistes ont participé aux Belles Sorties d'été.

Autant de chiffres qui témoignent de l'intérêt de poursuivre le dispositif.

reconnaissance toujours plus forte dans sa capacité à fédérer un très grand nombre d'acteurs de divers horizons, autour d'un grand rendez-vous culturel métropolitain.

Il est par ailleurs important de pouvoir recontextualiser cette édition. En effet, la crise sanitaire s'est immiscée dans l'organisation et la préparation du projet, avec des conséquences directes sur son

lancement. Malgré cela, la mobilisation a été un abouti à un véritable succès : en effet, pour la première fois, les 95 communes de la MEL ont participé à la saison de Lille 3000.

L'association a mis en œuvre :

- des projets à destination de publics éloignés des pratiques culturelles, notamment par la circulation d'animations itinérantes comme le MuMo (68 communes, 8 639 visiteurs) ou le Planétarium (56 communes, 11 000 visiteurs) ;
- des projets participatifs autour de la confection de Minitos (867 participants ont assisté aux ateliers menés dans 15 communes), de concerts menés par les écoles de musique et les conservatoires du territoire ;
- une grande parade d'ouverture accueillant près de 300 000 participants ;
- un plan de communication et de valorisation touristique important de l'édition.

Par ailleurs, l'expérimentation des Caps, randonnées festives dans des environnements naturels et ruraux notamment, a permis également de faire découvrir aux métropolitains et aux visiteurs extérieurs les richesses du territoire et de vivre une expérience artistique insolite et grand public. 88 Caps ont rythmé la programmation de la saison, une belle occasion d'inciter les villes partenaires à s'inscrire dans des démarches intercommunales et de mettre en valeur les espaces naturels métropolitains.

Ce grand événement culturel a aussi permis de sensibiliser les métropolitains et visiteurs extérieurs aux enjeux liés au développement durable et à la crise environnementale, en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable.

LA C'ART : UN PASSE MUSÉE POUR TOUS

Créée en 2013, la C'ART facilite l'accès des habitants aux équipements muséaux situés sur le territoire de la MEL et notamment à la richesse de leurs collections et à la diversité des expositions que ceux-ci proposent.

Cet outil de billetterie, valable 1 an, permet un accès illimité aux collections permanentes et aux expositions temporaires de 14 établissements culturels, selon une logique tarifaire adaptée à différentes situations (offres solo, duo, jeunes et tribu ; gratuité pour les bénéficiaires de minima sociaux et pour les membres des sociétés des amis des musées).

Sur la période 2022, le niveau de vente du passe (7 484 passes vendus) tout comme celui de la fréquentation des équipements (48 631 entrées) ont été à la hausse comparativement à l'année 2021. Les 2 années de pandémie ne semblent pas avoir fragilisé le dispositif. Les chiffres de l'année 2022 sont en effet revenus à un niveau équivalent à l'année 2019 (année de référence pour la C'ART, tant pour ces résultats que pour la stabilisation du nombre d'établissements membres).

Ces chiffres sont corrélés à une multiplicité de facteurs tels que :

- le contenu et l'intensité de la programmation des équipements (la rétrospective Goya, l'exposition Picasso à l'IMA, la saison Utopia facilitant le parcours visiteurs au sein du réseau avec un fil conducteur commun, etc.) ;

- les actions de communication déployées pour promouvoir le dispositif (newsletter mensuelle adressée à plus de 4 000 destinataires, groupe Facebook comptant 1 600 abonnés, etc.) permettant notamment de fidéliser les abonnés (1 622 passes, soit 28 % des passes vendus + 10 % par rapport à 2019) ;
- la diversité des structures partenaires et leur répartition sur le territoire, mais aussi les partenariats développés pour permettre des offres privilégiées ;
- l'intégration de l'offre C'ART dans le pass Culture, qui est venue renforcer les ventes à destination des jeunes (ventes par le pass Culture ayant doublé entre 2021 et 2022).

Ce réseau s'est agrandi en 2022, la MEL et le département ayant acté l'intégration de la maison natale Charles-de-Gaulle dans le dispositif, permettant aux porteurs de la C'ART d'y accéder dans le courant de l'année 2023.

LES NUITS DES BIBLIOTHÈQUES : BIENTÔT 10 ANS

Depuis 2014, les Nuits des bibliothèques sont devenues un rendez-vous métropolitain très attendu, avec un public toujours enthousiaste. Les structures rivalisent d'imagination pour séduire le public et pour faire découvrir leurs collections et leurs services.

En 2022, 78 bibliothèques et lieux associés ont participé à cette édition sur la thématique « Grandeur nature », dans 66 villes du territoire ; 10 nouvelles bibliothèques ont rejoint l'aventure.

Plus de 300 animations ont été proposées (ateliers, lectures, expositions, rencontres d'auteurs, spectacles, trocs de livres, jeux, quiz, etc.).

Chiffres clés

- **50** expositions ;
- **970** événements ;
- **403** journalistes accueillis ;
- **2 734** groupes ayant réservé des visites guidées ;
- **1 042 814** personnes ayant assisté aux événements Utopia.



LE TOURISME

UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE FACE À DE NOUVEAUX ENJEUX

La Métropole lilloise retrouve sa fréquentation touristique d'avant-Covid-19 avec 3,45 millions de nuitées marchandes et 10 000 touristes en moyenne par jour (dont 2/3 pour le tourisme d'affaires). La filière nécessite aujourd'hui un accompagnement de la MEL qui doit s'inscrire dans la durée et notamment en ce qui concerne les réseaux et les clubs professionnels pour relever les défis de l'emploi et de l'adaptation aux nouveaux enjeux.

Accompagner les changements dans les pratiques touristiques, et notamment vers le digital, c'est aussi le développement d'un site web trilingue et une Stratégie Réseaux sociaux pour l'OT du Val de Deûle et Lys à Wambrechies, ainsi qu'une adaptation des horaires aux flux touristiques.

LA STRUCTURATION DE LA DESTINATION

Avec le lancement d'une étude sur le positionnement marketing du territoire, il s'agit d'actualiser le positionnement « chapeau » de la destination, qui différencie la Métropole lilloise des autres destinations françaises et qui met en avant les offres incontournables. Il s'agit aussi de décliner plusieurs promesses des territoires afin de révéler toutes les richesses de la destination et d'augmenter la durée de séjour des visiteurs.

Le conseil métropolitain du 16 décembre 2022 a décidé d'engager une démarche en vue de la création d'un Office de tourisme métropolitain unique, en concertation avec le tissu existant, les villes et les socioprofessionnels et qui sera coconstruit avec les OT.

Dans le cadre de la convention globale entre la MEL et le département du Nord a été initiée une réflexion sur leurs compétences respectives au sujet de la randonnée. Il s'agit de clarifier les missions au vu du cadre légal et des politiques publiques, de part et

d'autre, et de rechercher les synergies, la complémentarité et la cohérence.

À noter également

Le centre de ressources en ligne et une newsletter pour l'Observatoire du tourisme métropolitain [Observatoire métropolitain du tourisme | Métropole européenne de Lille \(lillemetropole.fr\)](#).

UNE OFFRE QUI SE STRUCTURE

La MEL a accompagné le déploiement d'un Réseau Points Nœuds pour les balades à vélo sur son territoire. Il se matérialisera vers la fin 2023 et concernera le Sud-Armentières, les Weppes et les communes Gardiennes de l'eau.

Par ailleurs, en lien avec les 9 communes des Weppes, elle coordonne le projet pour créer le mailon métropolitain d'un itinéraire pédestre international de la mémoire de la Grande Guerre, le « chemin du front de l'Ouest » ou « Western Front Way ».

La MEL a initié et anime désormais la première démarche en France de labellisation, pour la qualité de l'accueil, de l'offre brassicole et touristique. L'année 2022 a été consacrée à un travail collectif avec les brasseurs de définition d'un référentiel qui servira de base à une démarche de labellisation, à commencer par les 35 brasseries de la MEL les plus volontaires pour s'engager dans l'accueil touristique « Héritage Bière ».

Enfin, elle s'est attachée à accompagner les communes volontaires pour encadrer le développement des meublés de tourisme : des analyses sur mesure ont été lancées. La Madeleine, comme Lille avant elle, devrait mettre en place un dispositif de régulation des meublés de tourisme (règlement de changement d'usage). Ce sera l'illustration d'un développement touristique qui, tout en étant volontariste, est attentif à ne pas entraîner de déséquilibres, notamment face aux besoins en habitat.



#16

Les sports

LA POLITIQUE SPORTIVE

C'était notre Tour !

Après 4 ans d'absence, l'année 2022 a marqué le retour très attendu de la Grande Boucle dans le Nord. En effet, la Métropole européenne de Lille a accueilli, le 6 juillet 2022, le départ de la 5^e étape du Tour de France. 3^e événement sportif au monde après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football, le Tour de France a rassemblé, sous un soleil radieux, plusieurs milliers de spectateurs aux pieds de Biotope et sur le bord des routes. Les cyclistes se sont élancés de Lille pour rallier Wallers-Arenberg sur un parcours de 155 km qui a largement sillonné le territoire en traversant pas moins de 12 communes.

Prendre part au Tour de France, c'est mettre un coup de projecteur sans précédent sur le territoire.

L'organisation d'un départ d'étape dans la MEL a représenté une opportunité forte de dynamiser de nombreux secteurs d'activité liés au tourisme. La compétition a attiré de nombreux spectateurs, des métropolitains, des touristes et des excursionnistes : près de 12 000 touristes étrangers présents confortés par la présence d'équipes cyclistes internationales ; un remplissage hôtelier boosté. Le patrimoine métropolitain a également été mis à l'honneur grâce à la diffusion TV.

Pour faire de ce départ d'étape une fête à la hauteur du prestige de cette compétition, la MEL a organisé en amont et pendant l'événement des opérations sociétales et des événements grand public (le J-100, le J-50 avec la Fête du Tour, la Dictée du Tour, la Guinguette du Tour à Forest-sur-Marque, et de nombreuses opérations en lien avec les clubs

et structures locales) dans le but de fédérer les habitants du territoire et de permettre à chacun de vivre le Tour au plus près de l'événement.

Le passage du Tour sur le territoire métropolitain a été également l'occasion de valoriser la pratique du vélo et des mobilités douces, avec la mise en place de parcs à vélos événementiels, de parcours cyclistes encadrés pour un événement durable, populaire et faiblement émetteur en déchets.

DES ÉVÉNEMENTS DE DIMENSION MÉTROPOLITAINE ET AU-DELÀ

Le 16 avril 2022, le territoire a accueilli la deuxième édition de Paris-Roubaix Femmes qui a vu le sacre de l'Italienne Elisa Longo Borghini, suivi le lendemain de Paris-Roubaix Hommes dominé par Dylan Van Baarle.

Le train de la Coupe du monde de rugby 2023 s'est arrêté en gare de Lille du 21 au 23 juillet, complété par un village d'animations en centre-ville proposant aux métropolitains des initiations sportives, notamment au rugby en fauteuil, des rencontres et dédicaces avec des sportifs de haut niveau, une exposition consacrée au rugby et la présentation du mythique Trophée Webb Ellis, remis depuis 1987 au vainqueur du tournoi. Cela dans le but de promouvoir la Coupe du monde de rugby 2023 dans les territoires.

Dans l'optique de l'accueil de 5 rencontres de la Coupe du monde de rugby 2023, les acteurs locaux du rugby et notamment les 2 clubs de haut niveau féminins et masculins (OMR-LM et SVLM) ont été mis à contribution pour porter des opérations sociétales dans le cadre du Lille Métropole Rugby Festival.

Ce festival du rugby, à J-1 an de la Coupe du monde de rugby 2023, proposait un village d'animations fédérateur, inclusif et gratuit, porté par la ligue de rugby des Hauts-de-France. Organisé autour de la pratique sportive et de la promotion du rugby, il s'est tenu sur la place de la République de Lille les 22, 23 et 24 septembre 2022. En septembre également, le Salon *Sport Unlimitech* de Lille, dont la MEL est un partenaire majeur, a été l'occasion de mettre en lumière l'expertise de nos clubs et l'héritage métropolitain porté par la MEL en lien avec #France2023.

Toujours dans cet esprit, la Decathlon Arena – Stade Pierre-Mauroy a accueilli le match de rugby opposant les Barbarians et les Fidji le samedi 19 novembre 2022.

EN ROUTE VERS LE JOURNAL OFFICIEL 2024

Pour la troisième année consécutive, la MEL s'est engagée aux côtés de 24 jeunes athlètes

métropolitains prometteurs pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 en leur donnant un soutien financier pour leur saison sportive 2021-2022. La promotion était composée de 8 filles et 16 garçons représentant 13 disciplines et clubs.

Ces ambassadeurs de la MEL sont allés à la rencontre des métropolitains tout au long de l'année pour promouvoir la pratique sportive, faire découvrir leur discipline et leur quotidien de sportifs de haut niveau et partager les valeurs du sport et de l'olympisme.

LE PROJET, L'EXPLOITATION, LE PILOTAGE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA PATINOIRE, LA PISCINE DES WEPPEES : LE RETOUR DES USAGERS !

La piscine des Weppes retrouve un nouveau souffle avec près de 200 000 usagers (tout public) ! Une fréquentation honorable et cohérente avec les tendances nationales. Véritable équipement structurant du territoire, elle se maintient dans le haut de tableau des piscines métropolitaines !

La patinoire Serge-Charles établit de son côté un record historique avec près de 194 000 patineurs (tout public) accueillis ! Cette performance confirme son ancrage dans le top des patinoires françaises, ce qui est d'autant plus remarquable pour un équipement ne disposant que d'une seule piste de pratique !

L'envie des usagers de goûter à nouveau aux plaisirs de la nage et de la glisse, couplée à l'implication et au dynamisme des exploitants, a permis à ces équipements de relever la tête après 2 « années Covid-19 » très difficiles et de retrouver des niveaux de fréquentation plus habituels.

Quand bien même la crise énergétique et les conséquences du contexte sanitaire ont encore été prégnantes, la piscine des Weppes et la patinoire Serge-Charles ont une nouvelle fois été au rendez-vous !

L'année 2022 a également vu le renouvellement des procédures de renouvellement des contrats de concession de service public de ces 2 équipements pour la période 2022-2027 ; procédures pilotées par la direction Sports en collaboration avec les directions Stratégie financière et Commande publique, et concrétisées dans des délais très courts (considérant leur simultanéité) au printemps 2022.

Equalia a fait coup double : il est devenu le nouvel exploitant de la piscine des Weppes tout en restant le gestionnaire de la patinoire Serge-Charles.

Concessionnaire retenu pour l'exploitation des 2 équipements sportifs métropolitains pour les 5 années à venir, il a su montrer beaucoup de motivation et un ancrage territorial très affirmé pour écrire leur nouvelle histoire.

LE STADIUM : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

En 2022, la tribune annexe avec ses 500 places en gradins et son lieu de vie a pu être inaugurée. Elle est maintenant en exploitation pour accueillir les clubs de la métropole.

La démolition des virages du stade d'honneur a continué afin de pouvoir mettre en place un nouvel éclairage performant pour le terrain.

Les travaux des vestiaires de la tribune présidentielle ont débuté afin de les mettre aux normes d'accueil pour les compétitions internationales.

En parallèle, la cession foncière du « Parking S6 » a été signée et un permis de construire a été obtenu en février 2022 par ADIM. Les délais contraints

de réalisation ont demandé un travail transversal fort entre les services métropolitains, la ville de Villeneuve-d'Ascq et ADIM.

La construction des 495 logements a pu débiter en juin 2022 afin de finaliser le chantier en avril 2024 pour accueillir les athlètes lors des Jeux olympiques de juillet 2024.

En 2022, le service Stadium a également engagé un certain nombre de chantiers avec pour objectifs : la mise aux normes de l'équipement pour fiabiliser l'exploitation et la maintenance du patrimoine ; la limitation de son empreinte écologique et le cadrage de ces investissements en corrélation avec le PCAET de la MEL. Ces travaux permettent aussi d'offrir un service et une expérience utilisateur qualitative ou de répondre aux grandes échéances de la Coupe du monde de rugby et des Jeux olympiques.

Ils ont été soit réalisés par la régie technique du Stadium, soit délégués aux entreprises via les marchés supports de la direction Sports ou de la DPS.

Concernant les travaux de mise aux normes :

- Renouvellement des transformateurs et onduleurs des installations électriques.
- Travaux de mises aux normes et d'enfouissement des réseaux électriques de l'annexe du Stadium.

Pour les travaux liés au PCAET :

- Travaux de sobriété énergétique avec le passage des éclairages de l'annexe en LED (travaux en cours de finalisation en 2023).

Enfin pour les travaux liés à l'expérience utilisateur et aux futures grandes échéances :

- Réhabilitation de l'ancienne maison du gardien pour l'accueil des bureaux des JO de Paris 2024.
- Rénovation de la piste finlandaise le long du T3.
- Végétalisation de zone en schiste pour favoriser de nouveaux biotopes.

- Réfection du drainage du terrain T3 pour améliorer les conditions d'usage pour les clubs résidents.
 - Gros entretien des terrains sportifs engazonnés pour maintenir les classifications FFR et FFF.
 - Arrachage de la haie de Pyracantha situé le long du Parc urbain avec pour projet de plantation d'une haie libre fin d'année 2023 pour favoriser le gîte et le couvert pour la faune locale.
 - Suivi quotidien des équipements sportifs lors de la venue des Fidji en préparation de la Coupe du monde 2023.
 - Installation d'un WC urbain sur les terrains annexes qui en étaient dépourvus pour améliorer les conditions d'utilisation du site.
- Le budget total des dépenses (toutes confondues) du Stadium, pour l'année 2022, s'est élevé à 2,11 M€ dont près de 1,5 M€ d'investissement.

TABLEAU DE RÉPARTITION DU BUDGET 2022

Crédits ouverts au BP 2022

EN € HT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
EXPLOITATION du stadium	339 500,00	1 265 000,00	1 604 500,00
CREDITS DELEGUES	320 000,00	191 000,00	511 000,00
TOTAL	659 500,00	1 456 000,00	2 115 500,00

CREDITS affectés pour les dépenses en 2022 (en € HT)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exploitation du stadium	339 500,00	1 265 000,00
service patrimoine	100 000,00	36 000,00
service patrimoine et sécurité	15 500,00	85 000,00
service achat et logistique	198 000,00	70 000,00
service propreté uniquement	6 500,00	
TOTAL	659 500,00	1 456 000,00

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	BP 2022	CRÉDITS OUVERTS	ENGAGÉ	RÉALISÉ	TAUX ENG / BP	TAUX ENG / CO	TAUX RÉAL / BP	TAUX RÉAL / CO
2031-322-Frais d'études	50 000	50 000	24 274	19 151	48,55 %	38,30 %	48,55 %	38,30 %
2188-322-Acquisitions	580 000	391 531	381 637	324 107	65,80 %	97,47 %	55,88 %	82,78 %
2312-322-Travaux – Terrains	44 052	644 713	644 518	507 841	1 463,08 %	99,97 %	1 152,82 %	78,77 %
2313-322-Travaux – Bâtiments culturels et sportifs	590 948	158 041	81 951	69 787	13,87 %	99,75 %	11,81 %	90,60 %
2315-322-Travaux – Réseaux de voirie	0	92 508	91 534	0*	0,00 %	98,95 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL En €HT	1 265 000	1 336 793	1 223 914	920 886	97 %	92 %	73 %	69 %

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	BP 2022	CRÉDITS OUVERTS	ENGAGÉ	RÉALISÉ	TX ENG / BP	TX ENG / CO	TX RÉAL / BP	TX RÉAL / CO
61358-322-Locations – Autres	52 500	69 282	52 508	22 485	100,01 %	75,79 %	42,83 %	32,45 %
61521-322-Travaux d'entretien et réparations des terrains – Paiement à la facture	32 000	30 000	19 623	15 192	61,32 %	65,41 %	47,48 %	50,64 %
6156-322-Contrats de maintenance – Redevance par contrat	106 000	110 000	105 597	67 031	99,62 %	96,00 %	63,24 %	60,94 %
605-322-Achats de matériel, équipements et travaux	20 000	10 000	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
60628-322-Autres fournitures non stockées	3 000	1 000	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
60632-322-Fournitures de petit équipement	5 000	2 500	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
611-322-Contrats de prestations de services		0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
615231-322-Travaux d'entretien et réparations des voies et réseaux – Paiement à la facture	3 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	BP 2022	CRÉDITS OUVERTS	ENGAGÉ	RÉALISÉ	TX ENG / BP	TX ENG / CO	TX RÉAL / BP	TX RÉAL / CO
61558-322-Travaux d'entretien et réparations des autres biens mobiliers – Paiement à la facture		2 000	1 366	0		68,30 %		0,00 %
617-322-Études et recherches	5 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
6185-322-Divers – Frais de colloques et séminaires	10 000	5 875	1 750	0	17,50 %	29,79 %	0,00 %	0,00 %
6227-322-Frais d'actes et de contentieux	3 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
6231-322-Annonces et insertions	3 000	0	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
6232-322-Fêtes et cérémonies	5 000	9 361	3 560	3 560	71,20 %	38,03 %	71,20 %	38,03 %
011-6234-322-Réceptions	10 000	4 818	818	818	8,18 %	16,97 %	8,18 %	16,97 %
6238-322-Publicité, publications, relations publiques – Divers	30 000	38 000	28 222	10 981	94,07 %	74,27 %	36,60 %	28,90 %
6283-322-Frais de nettoyage des locaux	25 000	25 000	13 877	10 667	55,51 %	55,51 %	42,67 %	42,67 %
6288-322-Divers – Autres	2 000	2 860	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
63512-322 Taxes foncières Stades	10 000	8 665	8 665	8 665	86,65 %	100,00 %	86,65 %	100,00 %
673-020-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000	14 440	0	0	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL en €HT	339 500	333 800	235 986	139 400	70 %	41 %	71 %	42 %

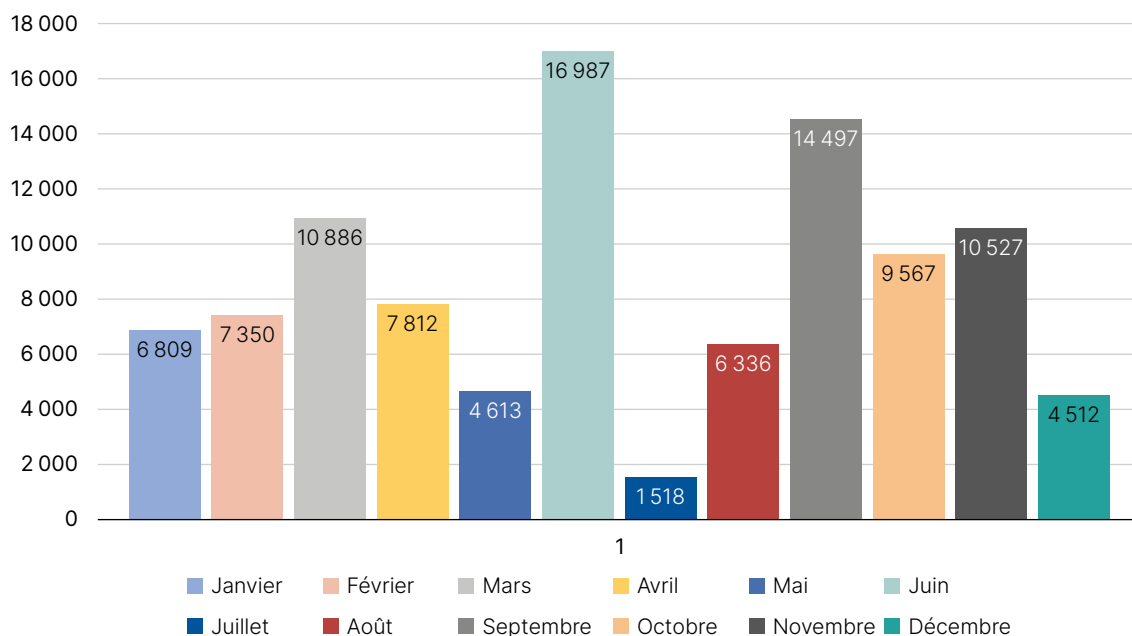
L'accueil

Le démarrage du programme de modernisation de la tribune présidentielle a généré une exploitation en « mode dégradé ». Les équipes du Stadium ont donc été dans l'obligation de baisser le niveau d'utilisation du site suite à la fermeture des différents espaces (salle de réunion, vestiaires, tribune présidentielle, etc.).

Certaines opérations de maintenance ou d'accueil événementiel n'ont donc pu se tenir de fait.

101 414 personnes ont utilisé le Stadium en 2022, soit 2 fois moins que les années précédentes. Le pic d'activité correspond aux manifestations « Sports pour tous » qui remportent souvent un grand succès.

Fréquentation par mois en 2022



L'événementiel

Le programme de modernisation de l'équipement a obligé à opérer des choix stratégiques pour l'exploitation du site. Ont été privilégiés l'accueil des équipes pro et semi-pro (OMR, LOSC, SVLM, etc.) et des différentes ligues avec leurs événements respectifs, mais également les grandes affiches du sport.

LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Les autres événements

Le Stadium accueille régulièrement des événements dans ses espaces intérieurs qui ont parfois un lien avec les associations sportives (assemblée générale, soirée partenaire, etc.), mais parfois avec les instances de la MEL (séminaires) ou avec les entreprises du territoire (*team building*).

En globalité, 60 événements ont été accueillis en 2022.

Le Stadium a accueilli :

2 tournois (les Vieilles Groles en avril ; la Vinci Kids Cup en juin) ;

13 rencontres de rugby en Fédérale 1 et en Nationale 2 ;

2 rencontres d'espoirs en Fédérale et d'espoirs en Nationale ;

- l'EKIDEN, le marathon en équipe qui a regroupé plus de **1 500** personnes en octobre 2022 ;

- l'équipe nationale de rugby des Fidji et des Barbarians dans le cadre de la préparation à la RWC 2023, du **9** au **19** novembre 2022.



#17

Le secrétariat général et l'administration

UN VASTE CHAMP D'ACTION

Les missions du secrétariat général et de l'administration sont nombreuses puisqu'il s'agit notamment d'intervenir en soutien à chacune des interventions de la MEL, qu'elles concernent les politiques publiques, les grands projets, les événements, les communes, l'ensemble du territoire, etc. Il s'agit également d'innover dans l'organisation d'une collectivité qui compte plus de 2 800 agents.

EN SOUTIEN DES GRANDS PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES

- SDIT : modélisation en 3D de plans et de cartes, accompagnement des marchés publics.
- Biotope 2 : MO construction bâtementaire, conformité des études de réseau informatique.
- PCAET et zone à faibles émissions :
 - ▶ Priorité 2 – Mobilité
 - Cartographie et plan d'emplacement des bornes électriques.
 - Première campagne Forfait mobilité durable (FMD).
 - ▶ Priorité 6 – Exemplarité
 - Augmentation significative de l'électrification de la flotte automobile.
 - Mise à jour en cours du Plan de déplacement administration (PDA) vers le Plan de mobilité employeur (PDMe).
 - Lancement d'une démarche de labellisation pro-vélo.
 - ▶ Priorité 8 – Adaptation
 - Cartographie et plan pour le projet Gardiennes de l'eau.
 - Politique de valorisation du patrimoine :

La vente du matériel de l'ancien siège métropolitain a permis une recette de 39 000 €.

L'objectif était de retirer et de valoriser tous les mobiliers et équipements techniques restés sur le site conformément à la réglementation en vigueur et aux orientations écocitoyennes de la MEL : « Jeter moins, trier plus et mieux et moderniser le traitement des déchets ». Le mobilier réutilisable pour les besoins des services a été réaffecté sur Euralliance ou stocké au centre logistique. La vente du mobilier s'est déroulée via la plateforme Agorastore. Elle a permis à 61 enchérisseurs d'y participer. L'ensemble des ventes a généré une recette de 39 228 € TTC. L'opération

est finalisée depuis le 30 juin 2022 et a coûté près de 204 200 € TTC.

- Sobriété énergétique des bâtiments : lancement des groupes de travail Qualité énergétique et environnementale des bâtiments (QEEB) en transverse avec l'ensemble des directions des politiques publiques.

LA CONTRIBUTION AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS

En 2022, le pôle SGA s'est mobilisé à plusieurs reprises pour accompagner les événements de dimension métropolitaine, en particulier le Tour de France et la Braderie de Lille.

Tour de France

L'équipe des agents de sécurité et la cellule gestion de crise ont participé activement aux missions de sécurisation en appui de l'État et des organisateurs, notamment par l'activation sur toute la durée de ces événements de dispositifs d'astreintes et de son centre opérationnel et de commandement.

La direction Donnée et information géographiques a produit des plans d'accès, d'évacuation et une cartographie du parcours du Tour.

Les équipes de la direction Achats et Logistique se sont mobilisées pour :

- la gestion du village VIP et la mise en sécurité des sites avec les végomurs ;
 - l'installation de 2 plateformes de stationnement provisoire pour les vélos devant le Biotope (conservées tout l'été jusqu'au Challenge de la mobilité organisé du 19 au 24 septembre 2022) ;
 - l'approvisionnement de la guinguette du Tour à Forest-sur-Marque ;
- la fermeture des routes autour du Biotope pour préparer les installations du site de départ.
 - Pour la Braderie de Lille : 10 agents de sécurité ont été mobilisés de manière ininterrompue pendant 60 heures.
 - En amont de l'organisation de la Coupe du monde de rugby : étude topographique pour le projet de modernisation du Stadium.
 - En amont de l'organisation des 40 ans du LAM, le musée d'Art moderne et d'Art brut de Lille Métropole : en 2022, ce sont toute la maintenance du bâtiment et tous les travaux de rénovation du parc qui ont été pris en charge par la direction Patrimoine afin de pouvoir organiser et accueillir l'événement en 2023.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUTUALISATION AU BÉNÉFICE DES COMMUNES

- Accompagnement des communes à l'appropriation d'applications communes : MELMAP PRO, OXALYS, etc.
 - RGPD : en 2022, le délégué à la protection des données a été sollicité quotidiennement pour traiter les questions relatives aux données à caractère personnel à l'échelle de l'établissement. En 2022, 3 projets l'ont particulièrement mobilisé : les élections professionnelles, le projet de péage inversé Ecobonus, la Bibliothèque numérique métropolitaine (soutenue techniquement par la DSIC).
 - Mise en place du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) : depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3 500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.
- Dans le cadre de la convention de mutualisation qu'elle propose aux communes de son territoire,

la MEL s'est emparée de ce sujet avec la mise en place et la gestion de ce guichet numérique.

Ainsi, la Direction Accompagnement juridique en aménagement du territoire (DAJAT) a porté en partie ce chantier à la fois dans la mise en place de ce nouvel outil (en lien avec le logiciel mutualisé avec les 95 communes, dédié à l'instruction des autorisations d'urbanisme), mais aussi dans l'accompagnement des communes (formations, gestion des problèmes d'utilisation, techniques, etc.).

Sur l'année 2022, ce sont au total 38 528 demandes d'autorisation d'urbanisme qui ont été déposées sur le territoire de la MEL. Sur ces 38 528 dossiers, 10 960 ont été déposés *via* le GNAU, soit un peu plus de 28 %.

- Le dispositif de fonds de concours vidéoprotection urbaine de la MEL participe financièrement au développement de la vidéoprotection sur le territoire et contribue ainsi à la réduction de la délinquance sur l'espace public.

En 2022, 6 communes de la métropole ont bénéficié d'un financement pour un montant global de 290 000 €.

- Procédures mises en œuvre dans le cadre de la mutualisation. L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la convention de mutualisation en matière d'urbanisme, signée entre la MEL et ses communes membres, au travers de laquelle la MEL met à disposition son registre dématérialisé des procédures de participation du public. Il s'agissait également d'apporter des conseils aux communes concernées pour la rédaction de leurs actes administratifs et la mise en œuvre de leurs procédures. Cette mise à disposition a été utilisée pour une enquête publique à Capinghem (modification d'un cahier des charges d'un lotissement) et à Marcq-en-Barœul (participation du public par

voie électronique sur une demande de permis de construire du Pavé stratégique).

- En matière d'urbanisme, il faut noter l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 23 communes de la MEL, soit 1 105 dossiers au total, dont 78 certificats d'urbanisme, 684 déclarations préalables, 245 permis de construire, 15 permis d'aménager, 52 permis modificatifs et 20 permis de démolir, ce qui représente une recette totale pour l'instruction de ces autorisations d'urbanisme d'environ 200 840 € sur l'année 2022.

Enfin, quelques communes ont été aidées dans les missions de pouvoir de police du maire avec la réalisation de 2 récolements (recette de 152 €). Le récolement consiste en la vérification sur place que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation qui a été délivrée.

- La MEL émet des avis sur les autorisations d'urbanisme déposées sur les 95 communes du territoire. Elle a ainsi rendu environ 2 592 avis en 2022 sur l'ensemble des dossiers pour lesquels elle a été consultée.
- Depuis janvier 2022, il est proposé dans la convention de mutualisation l'instruction des autorisations préalables (AP) d'enseignes, de préenseignes et de publicités. Ainsi, en 2022, 30 communes de la MEL ont adhéré à ce service. Au total, 25 AP ont été instruites sur l'année 2022, pour une recette d'un montant de 4 200 €.
- Fonction « Achat » agile et responsable, adaptable aux besoins du territoire :
 - ◇ Signature de la 4^e convention partenariale MEL/UGAP.
 - ◇ Démarrage et développement du e-commerce pour l'outillage et les fournitures électriques en 2022.
 - ◇ Application de la loi antigaspillage « AGECE ».
 - ◇ Montée en puissance du dispositif en termes d'adhésion à la Centrale d'achat métropolitaine

(CAM) (nombre d'adhésions ; outils et offre de services) :

- développement progressif de différentes thématiques : e-administration et numérique (informatique, cybersécurité et vidéoprotection où près de 60 communes ont bénéficié de l'assistance technique des services de la MEL et de tarifs très attractifs (en moyenne -40 %) liés à la massification de la commande, etc.) et d'accompagnement renforcé des communes ;
 - transparence et accessibilité depuis le site internet de la MEL : depuis mai 2022, les informations de premier niveau sur le dispositif et la programmation de la CAM sont disponibles à tous (agents, communes, acteurs économiques) ;
 - renforcement et simplification de l'accès aux différents documents techniques des marchés CAM *via* le portail des territoires : une seule porte d'entrée pour les DGS, élus et référents achats ;
 - partenariat étroit avec les partenaires économiques : invitation aux COPIL, première édition annuelle d'un salon des fournisseurs, bilan qualitatif et quantitatif partagé, axes d'amélioration continue.
- ◇ Depuis 2018, la MEL a mis en place 2 groupements mutualisés de commandes avec les communes de la métropole pour faciliter l'accès à la commande publique en matière de vidéoprotection urbaine. Ce sont près de 60 communes qui ont ainsi bénéficié de l'assistance technique des services de la MEL et de tarifs très attractifs (en moyenne -40 %) liés à la massification de la commande. En 2022, ce dispositif a été intégré à la centrale d'achat métropolitaine. Un marché dédié à la vidéoprotection urbaine et technique a ainsi été notifié fin 2022 pour un montant de 32 M€ sur une durée de 4 ans.

- Marchés : le nombre de consultations lancées et de marchés notifiés par la commande publique a augmenté d'un peu plus de 7 % par rapport à 2021, avec 972 consultations créées et 1 047 marchés notifiés.

LES SERVICES À DESTINATION DU TERRITOIRE

- Politique de prévention de la délinquance : la direction Patrimoine et Sécurité est un acteur majeur du schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance de la MEL, en particulier sur son Volet Tranquillité publique. La mise en place, dès 2017, de son schéma directeur métropolitain de vidéoprotection urbaine s'est poursuivie en 2022, au travers de la publication de nouveaux sites web interactifs.
- En parallèle, la MEL a publié de nouvelles applications mises à disposition des usagers ou des bureaux d'études (Cadastre solaire – PCAET, occsol 2D, carte interactive du Tour de France, Webmapping SDIT, relecture PLU3). Elle s'engage et met également à disposition du grand public son catalogue de données géographiques ISOGEO.
- Politique publique de l'indemnisation des commerçants : en 2022, 9 commerces ont été indemnisés à hauteur de 13 988 42 € en moyenne par commerçant, pour un montant global versé de 125 895,81 €.

LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : LE PLU3

L'année 2022 a été principalement marquée par la mise en œuvre opérationnelle de la phase active de la concertation préalable sur la révision générale des PLU de la MEL (PLU3), dont les modalités ont été conçues, pilotées et mises en œuvre par les services de la MEL. Par ailleurs, il faut retenir l'accompagnement de procédures liées à 2 projets

structurants du territoire, à savoir 4 concertations relatives aux projets liés au Schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT) et l'enquête publique sur le Plan de mobilité (PDM) : 10 concertations préalables, 5 enquêtes publiques et 3 PPVE.

UN ESPRIT « SOLIDAIRE EN ACTION » : OPÉRATION UKRAINE

La MEL a apporté son aide auprès des associations et collectivités métropolitaines qui ont collecté des dons pour venir en aide aux Ukrainiens.

Les équipes du magasin de la direction Achats et Logistique ont centralisé et trié au centre logistique de Sequedin tous les dons des différentes collectivités métropolitaines (denrées alimentaires, vêtements, couvertures, matelas, produits d'hygiène) afin d'organiser des palettes homogènes. Ces dons ont été acheminés vers la frontière polonaise ou directement sur le territoire ukrainien.

Les services de la direction Patrimoine ont localisé 2 biens d'habitation et ont effectué la remise en état d'occupation ; 2 contrats ont été établis en ukrainien pour cette opération et les services Achats et Logistique ont été sollicités pour l'aménagement en 5 jours de ces 2 maisons sur Houplines (achats de mobiliers, d'électroménagers, de téléviseurs, d'ustensiles de cuisine, etc.).

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2022, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a accompagné les directions opérationnelles et supports de la MEL pour renforcer l'action publique, à travers des projets destinés aux agents, aux usagers ou aux partenaires (MELP, Chronos, EKSAE, CID, E-DEAL, etc.). Par ailleurs, la DSIC a continué à moderniser son infrastructure pour répondre aux nouveaux besoins

fonctionnels et aux défis de sécurité croissants plus particulièrement dans les domaines de la cybersécurité et de la donnée.

- Sécurité de l'infrastructure informatique : la DSIC a œuvré en 2022 pour l'évolution de son infrastructure et de son système d'information dans une optique de performance et de sécurisation. Au-delà des nombreuses mises à jour et des montées de version des applications et socles techniques (versions de PHP, migration Oracle, etc.), la DSIC s'est dotée d'outils pour renforcer sa sécurité (AD Audit, DataSecurity, abonnement CERT, etc.) et a initié 2 grands projets phare : NESTOR (Next Storage) pour renouveler l'intégralité de l'architecture de stockage et le projet SOC (Security Operations Center) pour identifier plus efficacement d'éventuelles cyberattaques.
- Gestion de la donnée : dans le cadre de la politique de partage et de valorisation du patrimoine de ses données, la MEL développe, grâce au concours financier de la DINUM et de France Relance, une plateforme territoriale de données totalement *open source*. En parallèle, la collectivité a posé les bases d'une démarche de gouvernance des données afin d'améliorer leur gestion et leur exploitation.
- Enfin, des travaux structurants sur le volet décisionnel ont été engagés, en accompagnant certaines directions dans la production de tableaux de bord et de suivi de projets (GAMEL-DEA, PLATO-Sourcéo, Décisionnel dans le cadre de la distribution d'eau potable).
- Dématérialisation des CAO : la commande publique, en partenariat avec la DSIC, a expérimenté l'utilisation de tablettes lors des commissions d'appels d'offres afin de limiter les impressions.



#18

Les finances

L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ : BILAN ET PERSPECTIVES

L'investissement territorial intégré 2014-2020, doté de 37 M€ pour la période, a vu ses dernières opérations sélectionnées et a été clôturé. Il s'est révélé être un véritable succès avec un taux de programmation de 97 % pour 47 projets programmés, se répartissant comme suit :

- sur l'axe 1, Développement des TPE-PME, 12 projets ont été sélectionnés pour 2,4 M€ ;
- sur l'axe 2, Développement des usages du numérique, 8 dossiers ont été sélectionnés pour 3 M€ ;
- sur l'axe 3, Efficacité énergétique dans le logement social et les bâtiments publics, 18 dossiers sélectionnés pour 7,5 M€ ;
- et sur l'axe 4, Réhabilitation des friches industrielles et du patrimoine remarquable, 9 dossiers sélectionnés pour 24 M€.

Sur la base de cette excellente consommation, la MEL a procédé à une demande de renouvellement du dispositif ITI sur la période 2021-2027 auprès de la région et a amorcé les travaux sur les premiers éléments de contenu, de gouvernance et de piste d'audit, nécessaires à l'établissement de la candidature à l'ITI 2021-2027.

LA MEL POURSUIT SON ACTION DE PRÉPARATION À LA CERTIFICATION DES COMPTES

Une feuille de route a été élaborée en décembre 2021 afin de déployer une démarche de contrôle interne

et de se préparer à la certification des comptes. Dans ce cadre, des actions sont mises en œuvre progressivement comme :

- l'approfondissement des indicateurs de pilotage de la chaîne comptable ;
- la poursuite des travaux de mise en conformité du patrimoine avec l'appui du comptable public. À ce titre, la délibération votée le 16 décembre 2022 dernier permet l'application prochaine du *prorata temporis* pour le calcul des dotations aux amortissements (dans le cadre de la norme comptable M57) ;
- la mise en œuvre de la feuille de route commune à la MEL et au comptable public prévue dans la convention de services comptables et financiers 2022-2024 signée le 1^{er} décembre 2021 avec la Direction régionale des finances publiques.

L'ANIMATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE ANALOGUE

Pour la mise en œuvre de ses politiques publiques et projets, la Métropole européenne de Lille dispose d'outils dédiés constitués par les sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) ou les sociétés publiques locales (SPL) dont elle est membre. Par ailleurs, la MEL recourt également à des concessions de service public ou d'aménagement.

Ces structures ou contrats disposent d'un suivi spécifique qui associe l'ensemble des services de la MEL.

Chiffres clés

Montant de subventions conventionnées en 2022 : **17,8 M€.**

Dépenses totales de la MEL en 2022 : **1 851 M€.**

Dont dépenses d'équipements : **504,1 M€.**

Dépenses de fonctionnement : **1 208,4 M€.**

Nombre total de liquidations : **76 699.**

Délai global de paiement moyen : **22 jours.**

Pourcentage de factures dématérialisées : **42 157** factures reçues *via* Chorus Portail Pro, soit **92 %** en 2022 sur tous les budgets.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE ANALOGUE

En particulier, elle dispose d'une procédure dite de contrôle analogue, formalisée *via* la délibération cadre votée le 21 juillet 2020.

Cette procédure est mise en œuvre pour les structures suivantes pour lesquelles la MEL participe au capital :

- 4 sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) : Euratechnologies, Soreli, Euralimentaire et Ville renouvelée ;
- 3 sociétés publiques locales (SPL) : Triselec, La fabrique des quartiers et Euralille ;
- mais également l'office LMH.

Le suivi des organismes associés consiste à analyser l'évolution de la situation juridique, statutaire,

organisationnelle et contractuelle, l'activité et les éléments financiers de la structure. Il vise à apprécier la façon dont les missions sont exécutées, d'un point de vue opérationnel et financier. La finalité est d'identifier les risques, les enjeux et de mettre en évidence les points de vigilance. Enfin, sur la base de ces éléments, il permet également d'établir des préconisations.

Le dispositif de pilotage des SAEM et SPL s'appuie en priorité sur les administrateurs désignés, chargés de représenter les intérêts de la MEL au sein des conseils d'administration (ou conseils de surveillance) et de s'assurer de leur bonne gestion.

Cette démarche se décline sur les 2 axes suivants :

- tous les conseils d'administration font l'objet d'une préparation afin de discuter des points de vigilance éventuels et de définir la position de la MEL sur ces sujets. 23 conseils d'administration ont ainsi été préparés en 2022. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de contrôle analogue de la MEL vis-à-vis des SPL, les administrateurs s'assurent que les points importants sont débattus en conseil d'administration et que le rythme des réunions est suffisant et adapté à la temporalité des sujets ;
- un administrateur référent a été désigné pour chaque structure. Il anime ces réunions, mais il est aussi le rapporteur du rapport annuel réalisé par les administrateurs au conseil métropolitain. Ces rapports font également l'objet d'une présentation dans le cadre des commissions thématiques.

L'AUDIT, L'ÉVALUATION ET LA PERFORMANCE

Au cours de l'année 2022, plusieurs évaluations ont été finalisées et ont fait l'objet de délibérations lors de conseils métropolitains. Il s'agit notamment de l'évaluation relative à la fabrique à entreprendre, lors du conseil de février 2022, ou encore de celle portant sur les sites d'excellence au cours du conseil de juin 2022. En outre, de nombreuses évaluations ont commencé en 2022 : les « Logements

d'abord », les « Fonds de concours métropolitain », l'expérimentation « Déclics Alimentation », le dispositif « Rythme ma bibliothèque ».

Par ailleurs, 3 missions d'audits ont été réalisées sur la gestion des subventions, la prise en compte dans les services métropolitains des changements organisationnels et mouvements de personnels et les conditions d'utilisation du parc automobile.

Également, un grand nombre de directions métropolitaines a pu bénéficier de missions Modernisation, Qualité ou Performance, telles les directions Transports, Habitat, Achats et Logistique ou encore Accompagnement, Partenariats et Europe sur des sujets aussi divers que la recherche de financement, la mise en place de tableaux

de bord sur le dispositif Amélio + ou encore les Espaces naturels métropolitains.

Cette année 2022 aura surtout été l'occasion de développer une expertise croisée entre les 5 missions de la direction (évaluation, audit, qualité, modernisation et performance), et ce, au service de l'efficacité globale des projets métropolitains. Cela a notamment été le cas pour le retour d'expérience sur l'organisation de la 5^e étape du Tour de France qui a permis de croiser l'audit et la qualité. Les conclusions de cette mission ont été utiles à améliorer le mode projet des grands événements, notamment la Coupe du monde de rugby 2023 et les Jeux olympiques de 2024. Ce dernier mode projet fera d'ailleurs l'objet d'un accompagnement *in itinere*.



En bref

Une administration toujours plus moderne

En 2021, les travaux ont démarré sur le système d'information décisionnel des déchets ménagers, sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ou encore sur l'accompagnement du PPI Voirie.

La modernisation de la gestion des DIA et ADS (Oxalys) s'est poursuivie avec l'intégration de la ville de Lille et du RLP (règlement local de publicité) dans le périmètre de l'outil. La dématérialisation de la gestion des aides à la pierre ou des permis de louer et de diviser s'est également poursuivie, de même que la démarche BIM.

L'administration s'est encore modernisée avec la mise en production de l'outil de gestion de planning des instances territoriales, la bascule du circuit informatisé des délibérations et arrêtés vers un outil unique, le changement du badge des agents sur carte Pass Pass, la mise en place de l'affichage légal (imposition d'un totem sur le parvis), la mise en place du dispositif d'alerte professionnelle dans MELP ou encore la 2^e version de Notre Appli (application destinée aux agents).

Parallèlement, la dotation des agents en PC portables et smartphones s'est poursuivie tout au long de l'année.

Il est à noter enfin que la MEL a été particulièrement vigilante en matière de protection contre le risque cyber et a intégré en 2021 des outils de cybersécurité (Bastion, mises à jour de firewall, etc.).



#19

Les ressources humaines

LA STRATÉGIE HANDICAP : ADOPTION ET ACTIONS

La Métropole européenne de Lille poursuit depuis de nombreuses années une politique des ressources humaines qui veille à développer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'appréhension du handicap au sein des différents volets des politiques métropolitaines est essentielle et les élus y sont particulièrement vigilants. Cela se traduit par des actions concrètes mises en œuvre en termes d'aménagements de la voie publique, d'accessibilité dans les transports en commun, d'insertion dans l'emploi dans le cadre des politiques impulsées en faveur du développement économique.

Ainsi, le recrutement de fonctionnaires titulaires en situation de handicap pour les services métropolitains, le recours à des marchés de sous-traitance et de prestations de service avec le milieu employant des personnes handicapées, les nombreuses actions mises en œuvre avec le soutien du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont permis de faire progresser très significativement le taux d'emploi des personnes en situation de handicap de la MEL, de 5,09 % en 2010 à 8,55 % en 2022 (soit 224 agents).

En effet, la collectivité est engagée depuis 2010 dans un partenariat avec le FIPHFP qui s'est matérialisé par la signature de 3 conventions triennales successives. Forte de cette expérience et consciente des besoins en matière de maintien dans l'emploi et d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, la MEL a reconduit ce partenariat, outil central de sa Stratégie Handicap.

Le 24 juin 2022, le conseil métropolitain a adopté une délibération cadre sur la politique du handicap pour la période 2022-2026.

LES ENJEUX

- Faire de la MEL une administration de référence pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Faire évoluer les représentations et les stigmatisations au sujet du handicap.
- Poursuivre et améliorer la prise en compte du handicap, autant dans le tissu social que dans les contextes professionnels. Il s'agit de passer d'une gestion technique des compensations des handicaps à une approche systémique.
- Faire de la MEL une institution pleinement inclusive, socialement et professionnellement, exemplaire en matière d'intégration du handicap et plus largement en matière de diversité, d'égalité des chances, de lutte contre toute forme de discrimination.

LE DÉPLOIEMENT DE 4 AXES

1. La MEL : une collectivité inclusive.
2. Un engagement à accompagner l'agent tout au long de sa vie à la MEL.
3. La prévention : une démarche essentielle.
4. La formalisation du pilotage de la Stratégie Handicap.

LE RENOUVELLEMENT DE LA 4^E CONVENTION AVEC LE FIPHFP

Le mardi 4 octobre 2022, la MEL et le FIPHFP ont signé leur 4^e convention qui définit la politique d'emploi des travailleurs handicapés pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Elle s'articule autour de 5 grands axes :

- le recrutement des travailleurs en situation de handicap ;
- le reclassement et la reconversion des personnes déclarées inaptes ;
- le maintien dans l'emploi ;
- la formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés ;
- la communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap.

LE RECRUTEMENT D'APPRENTIS

Dans le cadre de la Stratégie Apprentissage 2021-2026, la MEL s'engage à augmenter le nombre de postes d'apprentis (passage de 90 postes en 2020 pour tendre vers 120 postes en 2026). L'un des enjeux forts de cette stratégie est l'accès aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, avec des objectifs en cohérence, dans une logique répondant au taux d'emploi légal de 6 %. Pour l'année 2022 : 3 apprentis en situation de handicap ont été recrutés.

LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Rendez-vous incontournable en France, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) mobilise chaque année de nombreux partenaires (associatifs, entreprises, institutions) pour réaliser un maillage d'actions sur le territoire national. Chacun décline son propre programme de sensibilisation, de formation, d'information notamment au sein des entreprises. La SEEPH contribue ainsi à modifier la perception du handicap en entreprise et dans la société.

En 2022, la SEEPH s'est déroulée du 14 au 18 novembre. La MEL a participé et/ou organisé les événements suivants :

- Le lundi 14 novembre : « Déjeuner dans le noir ».

Une dizaine d'agents ont pris leur repas dans le noir au sein du restaurant administratif afin de se mettre dans la situation d'une personne non voyante.

Cette séance a été organisée avec le soutien de l'association REMORA (association de personnes aveugles et malvoyantes).

– L'équipe pluridisciplinaire du centre médico-social a participé aux Handi'Hauts'Lympics.

Depuis 10 ans, cet événement convivial des Hauts-de-France a pour but, au travers des valeurs du sport, de sensibiliser à l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

16 équipes mixtes composées d'employeurs publics ou privés, de demandeurs d'emploi en situation de handicap ou d'usagers du secteur protégé et des partenaires de l'insertion professionnelle s'affrontent lors d'épreuves paralympiques : handi-basket, boccia, etc.

- La journée du Duoday s'est déroulée le 17 novembre 2022.

Il s'agit d'un événement national pendant lequel une entreprise, une administration ou une association permet à ses collaborateurs d'accueillir une personne en situation de handicap durant une journée.

Au programme : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser les préjugés ; 5 duos ont été formés cette année.

- Une exposition interne « Un autre regard sur le handicap ».

Une exposition immersive s'est installée au siège administratif et dans les unités territoriales.

Une exposition pour découvrir et mieux comprendre les différents types de handicaps (visuel, auditif, moteur, cognitif mental et psychique).

Chiffres clés*

3 007 agents dont 45 % de femmes.

8,55 % de travailleurs handicapés.

62 % des agents actifs bénéficient d'une autorisation de télétravail.

583 recrutements, dont **111** saisonniers recrutés pour les espaces naturels métropolitains.

105 apprentis.

257 stagiaires en école accueillis sur l'année.

*Au 31 décembre 2022



#20

L'innovation et les dialogues

L'EXPÉRIMENTATION (1) : VAS-Y MOLL'EAU

À l'origine de Vas-y Moll'eau, une question de la direction Eau et Assainissement : Comment accompagner les particuliers vers un usage plus économe de la ressource en eau ? La MEL, mobilisant déjà les méthodes de design des politiques publiques, y voit la possibilité d'explorer des dynamiques d'accompagnement des citoyens pour influencer positivement les comportements. Exigeante, cette démarche mobilisant les sciences comportementales implique une phase en amont de diagnostic et de définition d'un objectif mesurable de changement de comportement. Ici, l'objectif de réduction attendu sera de 30 % d'économies d'eau pour les 30 foyers concernés.

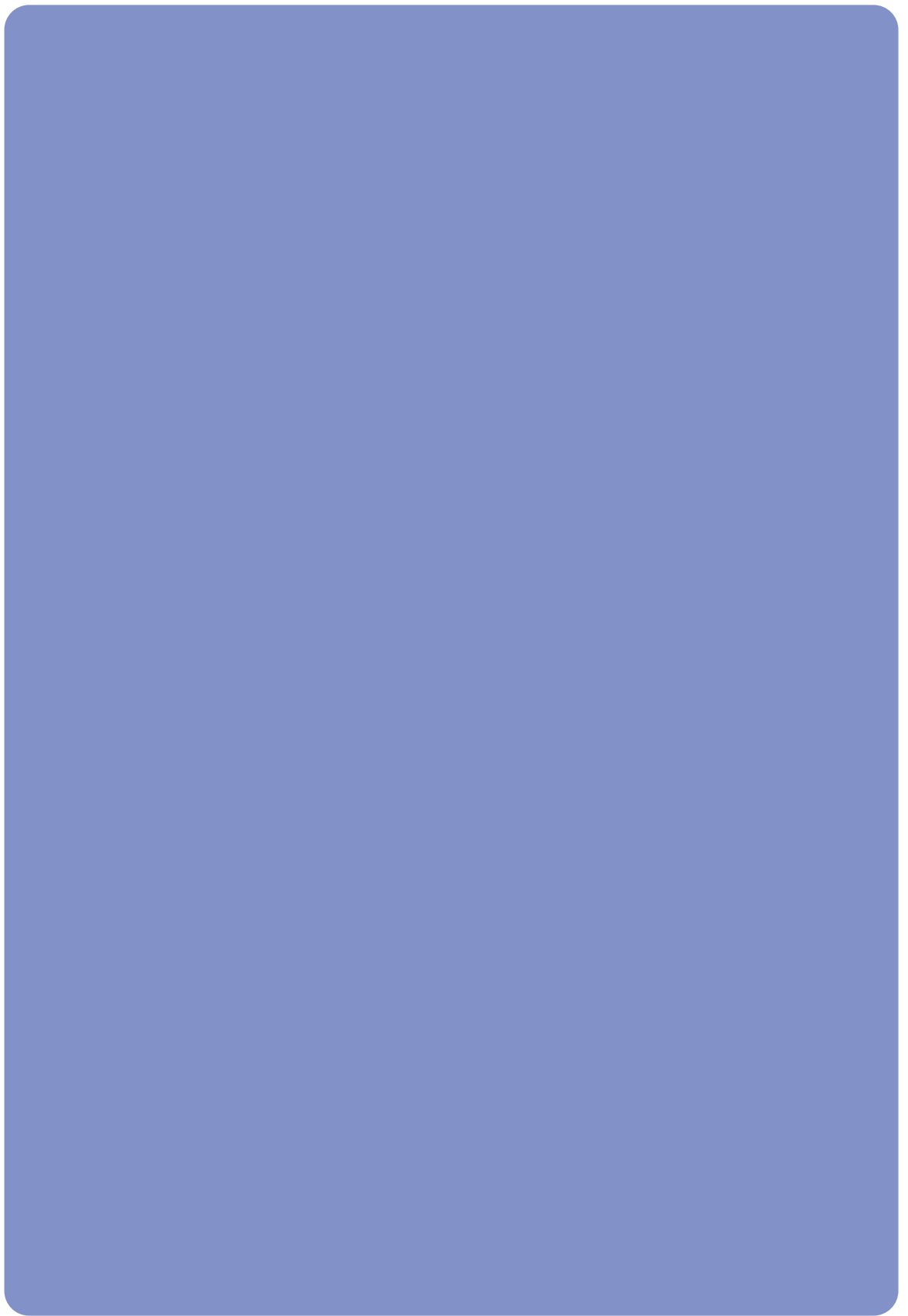
Des designers et des spécialistes des sciences comportementales ont ainsi identifié des leviers efficaces de changement. Ceux-ci prennent forme au sein d'un dispositif spécifique associant sensibilisation, accompagnement collectif et équipement du logement (compteurs de chasses d'eau, cintres pour aérer les vêtements et réduire le nombre de machines à laver, réservoir pour récupérer l'eau de la douche avant qu'elle ne soit chaude, etc.). Ce n'est pas un défi, c'est une dynamique familiale et de voisinage pour changer ses habitudes. Les résultats sont positifs : les 30 % ont été atteints, les foyers concernés ont réellement modifié leurs pratiques. Aussi, à l'issue de

cette première expérimentation à petite échelle, il a été décidé d'étendre le dispositif à plus de 300 ménages, pour *in fine* le déployer sur tous les foyers consommateurs d'eau.

L'EXPÉRIMENTATION (2) : LA QUESTION DU GENRE DANS L'ESPACE PUBLIC

Et si, en imaginant le monde de demain, on facilitait sa concrétisation ? Afin de mettre à l'épreuve cette hypothèse de travail, la MEL a lancé une démarche de design fiction en collaboration avec la Condition publique à Roubaix autour de la question de la place des femmes dans l'espace public.

3 groupes, les jeunes du Labo 148, des agents de la MEL et un groupe de femmes de Roubaix, ont ainsi travaillé, accompagnés de spécialistes du design fiction, pour imaginer un futur souhaitable avec des rues plus accessibles, inclusives et accueillantes sans distinction de genre. Mis en scène au sein de l'exposition « Urbain-es », le fruit de ce travail projette le visiteur dans cette thématique à partir de fictions sonores, artefacts, visuels, etc., afin de créer le débat, l'émotion, d'amuser, de questionner et de favoriser la prise de conscience. Ces réflexions ont également permis d'apporter un nouvel éclairage sur le genre dans l'espace public à l'occasion du renouvellement de la Charte des espaces publics de la MEL.



MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr





MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Synthèse des Comptes Administratifs (CA) 2022 consolidés (Annexe n°3)

Sommaire :

Introduction : Contexte

- I. La structure des comptes administratifs 2022 consolidés
- II. La déclinaison par politique publique

Les retraitements mis en œuvre afin d'assurer la comparabilité des exercices

Afin d'assurer la comparabilité entre le CA 2021 et le CA 2022, il est proposé de neutraliser les éléments exceptionnels identifiés sur ces deux exercices. Ainsi, à cette fin, dans la première partie de ce rapport, est présenté un CA 2021 retraité des éléments suivants :

- 1/ Des **impacts de la crise sanitaire** induite par le COVID 19 qui regroupent à la fois les mesures d'accompagnement du territoire et de traitement des conséquence sur les contrats de la MEL mais également des régularisation de recettes non perçues par la MEL en 2020 ou 2021.

	Dépenses de fonctionnement		
	2021	2022	Ecart entre les CA 2021 et 2022 *
Dépenses de protection (masques...), d'accompagnement du CHR, centres de vaccination	0,1 M€	0,0 M€	-0,1 M€
Plan d'urgence (dont soutien CFE)	1,1 M€	0,0 M€	-1,1 M€
Plan de relance (dont fonds de rebond)	17,4 M€	0,0 M€	-17,4 M€
Impacts contrats délégués	6,9 M€	8,7 M€	+ 1,8 M€
Taxe de séjour - Décalage de reversements 2020-2021	0,0 M€	0,0 M€	- €
Versement mobilité - Décalage de reversements 2020-2021	0,0 M€	0,0 M€	- €
SOUS TOTAL IMPACTS CRISE SANITAIRE (1)	25,5 M€	8,7 M€	-16,8 M€

	Recettes de fonctionnement		
	2021	2022	Ecart entre les CA 2021 et 2022 *
	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
	0,0 M€	0,0 M€	- €
	0,0 M€	0,0 M€	- €
	10,3 M€	28,7 M€	+ 18,5 M€
	0,0 M€	1,0 M€	+ 1,0 M€
	0,0 M€	5,6 M€	+ 5,6 M€
	10,6 M€	35,3 M€	+ 24,7 M€

* montant à retraiter pour assurer la comparabilité

Les retraitements mis en œuvre afin d'assurer la comparabilité des exercices

- 2/ Des **éléments exceptionnels** ou de traductions d'ajustements de méthodes comptables:

	Dépenses de fonctionnement		
	2021	2022	Ecart entre les CA 2021 et 2022 *
Rattrapage comptable de taxes foncières	11,5 M€	0,0 M€	-11,5 M€
Recettes de la politique déchets ménagers en rattrapage des années précédentes	0,0 M€	0,0 M€	- €
Assurances - indemnités (dont CVO pour 4,16M€)	0,0 M€	0,0 M€	- €
Autres ajustements comptables	0,0 M€	0,0 M€	- €
SOUS TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS (2)	11,5 M€	0,0 M€	-11,5 M€

	Recettes de fonctionnement		
	2021	2022	Ecart entre les CA 2021 et 2022 *
	0,0 M€	0,0 M€	- €
	0,0 M€	14,0 M€	+ 14,0 M€
	0,0 M€	5,9 M€	+ 5,9 M€
	0,0 M€	3,9 M€	+ 3,9 M€
	0,0 M€	23,8 M€	+ 23,8 M€

La synthèse de ces retraitements est reprise dans le tableau ci-après.

RETRAITEMENTS A OPERER SUR LE CA 2021 (1+2)	37,0 M€	8,7 M€	-28,3 M€
CA 2021 (3)			1 164,0 M€
CA 2021 RETRAITE (1+2+3)			1 135,7 M€

10,6 M€	59,1 M€	+ 48,5 M€
		1 525,9 M€
		1 574,4 M€

* montant à retraiter pour assurer la comparabilité

Un compte administratif consolidé de 1 851 M€

LES MASSES BUDGETAIRES 2022

Le compte administratif (CA) 2022 de la MEL se caractérise par :

- Une progression de l'épargne brute de +20M€ avec des recettes de gestion en hausse de +60,7M€ et des dépenses de gestion en augmentation de +43,3M€ (du fait de l'impact décalé du choc d'inflation qui se matérialise pleinement en 2023).
- Une progression des dépenses d'équipement de +120,4M€ pour atteindre 504,1 M€ (soit un taux de réalisation de plus de 83% par rapport au budget primitif).
- Une augmentation du recours à l'emprunt : +130,5M€ par rapport à 2021. Sur 2022, l'encours de dette a ainsi augmenté de +29,9M€ pour s'établir à 1313,2M€ à fin 2022.

En conséquence de l'amélioration de l'épargne, la capacité de désendettement s'améliore de 0,8 ans pour atteindre 3,1 années.

BUDGETS CONSOLIDES	CA 2021	CA 2021 retraité	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021 retraité	
				en M€	en %
TOTAL RECETTES DE GESTION	1 525,9 M€	1 574,4 M€	1 635,1 M€	+ 60,7 M€	+ 3,9%
Dépenses de gestion	1 164,0 M€	1 135,7 M€	1 179,0 M€	+ 43,3 M€	+ 3,8%
EPARGNE DE GESTION	361,9 M€	438,7 M€	456,0 M€	+ 17,4 M€	+ 4,0%
Frais financiers nets	31,7 M€	31,7 M€	29,0 M€	-2,7 M€	- 8,4%
EPARGNE BRUTE	330,2 M€	407,0 M€	427,0 M€	+ 20,0 M€	+ 4,9%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 196,0 M€	1 167,7 M€	1 208,4 M€	+ 40,6 M€	+ 3,5%
Capital de la dette	156,4 M€	156,4 M€	138,6 M€	-17,9 M€	- 11,4%
EPARGNE NETTE	173,7 M€	250,6 M€	288,4 M€	+ 37,9 M€	+ 15,1%
Dépenses d'équipement	383,7 M€	383,7 M€	504,1 M€	+ 120,4 M€	+ 31,4%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	540,2 M€	540,2 M€	642,7 M€	+ 102,5 M€	+ 19,0%
Recettes d'équipement	130,7 M€	130,7 M€	109,1 M€	-21,6 M€	- 16,5%
Emprunts	38,0 M€	38,0 M€	168,5 M€	+ 130,5 M€	+ 343,5%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	168,7 M€	168,7 M€	277,6 M€	+ 108,9 M€	+ 64,5%
MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES	1 736,2 M€	1 707,9 M€	1 851,0 M€	+ 143,1 M€	8,4%
Taux d'autofinancement sur CA	45%	65%	57%		
Encours de la dette au 31/12	1 283,3 M€	1 283,3 M€	1 313,2 M€		
Capacité de désendettement en années	3,9	3,2	3,1		
Provisions	4,1 M€	4,1 M€	23,9 M€		
Reprises provisions	2,6 M€	2,6 M€	8,0 M€		

Un compte administratif consolidé de 1 851 M€

Afin de compléter la lecture du CA 2022 et de disposer d'une vision des équilibres hors éléments exceptionnels et non structurels, l'exercice de retraitement a également été effectué sur l'exercice 2022.

Cela permet d'appréhender les niveaux réels d'épargne de l'exercice.

Hors éléments exceptionnels et non récurrents, l'épargne brute 2022 s'établit ainsi à 376,8M€ et la capacité de désendettement est de 3,5 années.

LES MASSES BUDGETAIRES 2022

BUDGETS CONSOLIDES	CA 2022	CA 2022 retraité
TOTAL RECETTES DE GESTION	1 635,1 M€	1 575,9 M€
Dépenses de gestion	1 179,0 M€	1 170,3 M€
EPARGNE DE GESTION	456,0 M€	405,6 M€
Frais financiers nets	29,0 M€	29,0 M€
EPARGNE BRUTE	427,0 M€	376,6 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 208,4 M€	1 199,7 M€
Capital de la dette	138,6 M€	138,6 M€
EPARGNE NETTE	288,4 M€	238,0 M€
Dépenses d'équipement	504,1 M€	504,1 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	642,7 M€	642,7 M€
Recettes d'équipement	109,1 M€	109,1 M€
Emprunts	168,5 M€	168,5 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	277,6 M€	277,6 M€
MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES	1 851,0 M€	1 842,3 M€
Taux d'autofinancement sur CA	57%	47%
Encours de la dette au 31/12	1 313,2 M€	1 313,2 M€
Capacité de désendettement en années	3,1	3,5
Provisions	23,9 M€	23,9 M€
Reprises provisions	8,0 M€	8,0 M€

I. La structure du compte administratif

La MEL gère **7 budgets** (1 principal et 6 annexes) qui s'élèvent à 1 851M€ en montants consolidés. En agrégé, les dépenses atteignent 1 955M€. **92% de ces dépenses sont portées par le budget général et le budget annexe transports.**

Le budget général représente 68 % des masses budgétaires de la MEL et le budget annexe transports 24%.

Le poids du budget annexe assainissement est stable (6 % du budget).

La part des autres budgets annexes (eau, crématoriums, opérations d'aménagement et activités immobilières et économiques) est de 2%.

CA consolidés (masses réelles) en M€ hors ligne de trésorerie et provisions	CA 2021	CA 2021 retraité	CA 2022	CA 2022 / CA 2021 retraité	
				Evolution en M€	Evolution en %
Budget général	1 252,1 M€	1 235,3 M€	1 332,8 M€	97,5 M€	+ 7,9%
Investissement	386,8 M€	386,8 M€	451,3 M€	64,5 M€	+ 16,7%
Fonctionnement	865,3 M€	848,5 M€	881,5 M€	33,0 M€	+ 3,9%
Transports	442,8 M€	431,3 M€	464,8 M€	33,5 M€	+ 7,8%
Investissement	86,6 M€	86,6 M€	114,3 M€	27,7 M€	+ 31,9%
Fonctionnement	356,2 M€	344,7 M€	350,5 M€	5,8 M€	+ 1,7%
Assainissement	103,9 M€	103,9 M€	108,2 M€	4,3 M€	+ 4,1%
Investissement	41,2 M€	41,2 M€	44,5 M€	3,3 M€	+ 7,9%
Fonctionnement	62,7 M€	62,7 M€	63,7 M€	1,0 M€	+ 1,6%
Autres*	40,4 M€	40,4 M€	49,2 M€	8,8 M€	+ 21,8%
Investissement	29,3 M€	29,3 M€	37,0 M€	7,8 M€	+ 26,5%
Fonctionnement	11,1 M€	11,1 M€	12,2 M€	1,1 M€	+ 9,5%
TOTAL BP AGREGES	1 839,2 M€	1 810,8 M€	1 954,9 M€	144,1 M€	+ 8,0%
Investissement	543,9 M€	543,9 M€	647,1 M€	103,2 M€	+ 19,0%
Fonctionnement	1 295,3 M€	1 267,0 M€	1 307,9 M€	40,9 M€	+ 3,2%

* Budgets eau, crématorium, opérations d'aménagement, activités immobilières et économiques

TOTAL CA CONSOLIDES	1 736,2 M€	1 707,9 M€	1 851,0 M€	143,1 M€	+ 8,4%
Investissement	540,2 M€	540,2 M€	642,7 M€	102,5 M€	+ 19,0%
Fonctionnement	1 196,0 M€	1 167,7 M€	1 208,4 M€	40,6 M€	+ 3,5%

Les CA consolidés correspondent à la somme des 7 budgets, retraitée des subventions versées par le budget général aux budgets annexes, des remboursements entre budgets et des écritures de dettes équilibrées

I. La structure du compte administratif : les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Hors reprises de provisions)	CA 2021	CA 2021 retraité	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021 retraité	
				en M€	en %
Recettes Fiscales	785,7 M€	792,3 M€	831,0 M€	+38,7 M€	4,9%
CFE	132,7 M€	132,7 M€	135,8 M€	+3,1 M€	2,3%
CVAE	101,0 M€	101,0 M€	102,5 M€	+1,5 M€	1,5%
TH	5,1 M€	5,1 M€	4,8 M€	-0,3 M€	-5,3%
FRACTION TVA EN SUBSTITUTION TH	117,7 M€	117,7 M€	129,0 M€	+11,3 M€	9,6%
TFPNB	1,8 M€	1,8 M€	1,7 M€	-0,1 M€	-5,3%
IFER	5,1 M€	5,1 M€	5,5 M€	+0,3 M€	6,7%
TEOM	143,8 M€	143,8 M€	149,6 M€	+5,8 M€	4,1%
TASCOM	13,1 M€	13,1 M€	12,9 M€	-0,3 M€	-2,0%
VERSEMENT MOBILITE (VM)	259,4 M€	265,0 M€	273,3 M€	+8,3 M€	3,1%
COMPENSATION VM	1,3 M€	1,3 M€	1,3 M€	+0,0 M€	0,0%
Taxe de séjour	4,0 M€	5,0 M€	6,6 M€	+1,6 M€	31,5%
TCFE	0,6 M€	0,6 M€	0,7 M€	+0,0 M€	4,2%
Gemapi	0,0 M€	0,0 M€	7,3 M€	+7,3 M€	/
Autres recettes fiscales	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	/	/
Dotations (y cp FPIC)	382,2 M€	382,2 M€	381,3 M€	-0,9 M€	-0,2%
DGF	214,6 M€	214,6 M€	211,4 M€	-3,2 M€	-1,5%
Dotations réforme TP (FNGIR, DCRTP)	119,8 M€	119,8 M€	119,8 M€	-0,0 M€	0,0%
Compensations fiscales	26,1 M€	26,1 M€	26,9 M€	+0,8 M€	3,2%
Compensation exo cotisation mini CFE	4,8 M€	4,8 M€	5,4 M€	+0,6 M€	13,1%
FPIC	16,2 M€	16,2 M€	16,9 M€	+0,7 M€	4,6%
Autres dotations	0,7 M€	0,7 M€	0,9 M€	+0,1 M€	17,6%
Autres recettes de gestion	358,0 M€	399,9 M€	422,8 M€	+22,9 M€	5,7%
Redevance assainissement	85,4 M€	85,4 M€	84,2 M€	-1,3 M€	-1,5%
Recettes tarifaires transports	84,5 M€	84,5 M€	95,8 M€	+11,3 M€	13,4%
AC (Dépt et communes)	36,3 M€	36,3 M€	36,3 M€	/	/
Recettes diverses	151,0 M€	173,3 M€	187,0 M€	+13,7 M€	7,9%
Recettes liées à l'avenant COVID-CSP Transports	0,0 M€	19,6 M€	19,6 M€	/	/
Aide de l'Etat pour pertes de recettes (crise sanitaire)	0,8 M€	0,8 M€	0,0 M€	-0,8 M€	-100,0%
TOTAL RECETTES DE GESTION	1 525,9 M€	1 574,4 M€	1 635,1 M€	+60,7 M€	3,9%
Produits financiers	0,3 M€	0,3 M€	0,3 M€	/	/
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 526,2 M€	1 574,7 M€	1 635,4 M€	+60,7 M€	3,9%

Les recettes de fonctionnement sont en progression de +60,7M€ par rapport au niveau constaté en 2021, soit une hausse de +3,9%.

Cette augmentation s'explique par :

- le **dynamisme les recettes fiscales** (+38,7M€ soit +4,9%) portée par des retours à des niveaux d'évolution post-crise sanitaire comme pour le versement mobilité (+3,1%) et par l'effet de l'inflation (évolution de la TEOM, de la compensation TVA liée à la suppression de la taxe d'habitation, ...).

- **l'évolution des autres recettes de gestion** (+22,9M€), qui matérialise également un retour progressif à une situation post-crise sanitaire (hausse des recettes tarifaires transports qui cependant ne sont pas encore revenues au niveau de 2019, reprise des autres recettes de gestion dont parcs de stationnement).

En revanche, les **dotations** diminuent légèrement de -0,9M€ (-0,2%) par rapport à 2021.

Cela s'explique notamment par la baisse constante de la DGF (-3,2M€) constatée depuis plusieurs années, afin d'assurer une partie du financement de la péréquation nationale du bloc communal, qui est partiellement compensée par l'évolution des autres dotations.

I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales s'établissent à 831M€ et progressent de + 38,7M€/CA 2021 retraité, soit +4,9%.

Le dynamisme de certaines recettes fiscales exposées à la hausse de l'inflation ou au retour à un niveau structurel suite aux impacts de la crise sanitaire sur les exercices 2020 et 2021 ont contribué à cette progression sensible en 2022.

Ainsi, la fraction de taxe sur la valeur ajoutée TVA, recette perçue pour la 2^{ème} année suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales en 2021, a augmenté de **+11,3M€**.

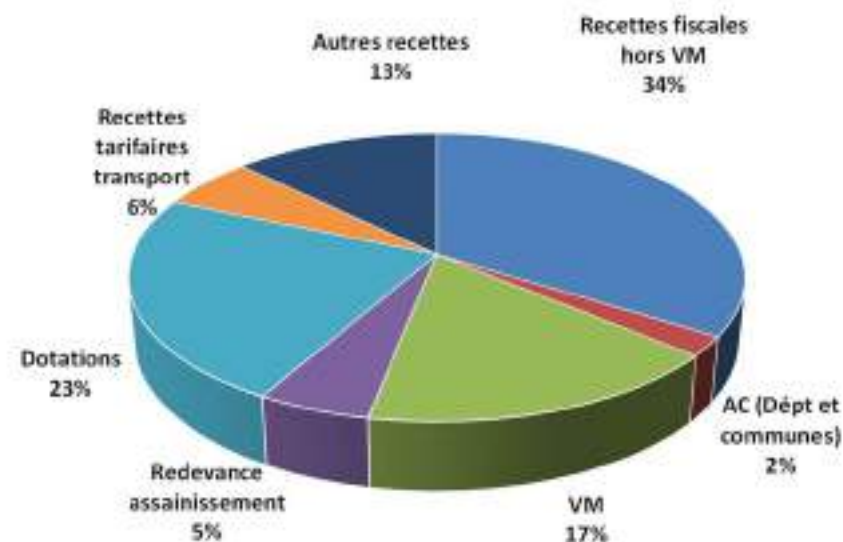
D'autres recettes fiscales ont également augmenté par rapport à 2021 : **+8,3M€** pour le versement mobilité (hors rattrapage pour 5,6M€ de versements non opérés en 2020 et 2021), **+5,8M€** pour la TEOM, **+3,1M€** pour la CFE, ou encore **+1,6M€** de taxe de séjour (hors rattrapage pour 1M€ de versements non effectués en 2020 et 2021 dans le cadre de la crise sanitaire).

En sus de cette dynamique, l'exercice 2022 a été marqué par la progression d'autres recettes de gestion de +22,9M€/CA retraité, soit +5,7%, dont certaines sont des recettes exceptionnelles sur cet exercice :

28,5M€ de recettes liées à des protocoles ou avenants de traitement des impacts de la crise sanitaire ont été perçues par la MEL : 19,6M€ pour la CSP transports et 8,9M€ pour l'exploitation des parcs de stationnement (versements de redevances suspendues sur 2021).

Sur la thématique des déchets, 38,4M€ de recettes ont été enregistrés en 2022 dont **18,1 M€** d'éléments exceptionnels (4,1M€ de prime d'assurance suite à un sinistre sur le CVO, 1,1M€ de régularisation de TVA et 12,9M€ liés au rattrapage des encaissements des recettes des éco-organismes au titre des exercices antérieurs).

Cette progression est également induite par la hausse des recettes tarifaires de la CSP transport (**+11,3M€** soit 95,8M€), mais qui restent à un niveau inférieur à celui constaté en 2019 (105,7M€).



I. La structure du compte administratif : les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Hors provisions)	CA 2021	CA 2021 retraité	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021 retraité	
Charges à caractère général	602,7 M€	591,2 M€	629,7 M€	+38,5 M€	+ 6,5%
Subventions - Participations	157,9 M€	141,1 M€	144,1 M€	+3,0 M€	+ 2,1%
Charges de personnel	150,8 M€	150,8 M€	154,9 M€	+4,1 M€	+ 2,7%
Reversements aux communes (AC/DSC)	245,8 M€	245,8 M€	246,2 M€	+0,4 M€	+ 0,1%
Dépenses diverses	6,7 M€	6,7 M€	4,0 M€	-2,7 M€	-39,8%
Total des dépenses de gestion	1 164,0 M€	1 135,7 M€	1 179,0 M€	+43,3 M€	+ 3,8%
Charges financières	32,0 M€	32,0 M€	29,3 M€	-2,7 M€	-8,4%
Total des dépenses de fonctionnement	1 196,0 M€	1 167,7 M€	1 208,4 M€	+40,6 M€	+ 3,5%

NB: La présentation par politique publique est réalisée en 2^{ème} partie du document.

Les **dépenses de gestion** évoluent de +43,3M€ (soit +3,8 %) par rapport au CA 2021 retraité. Hors retraitement, les dépenses augmentent de +15M€ par rapport à 2021 (soit +1,3%). Dans un contexte de choc d'inflation, ces évolutions restent mesurées et témoignent des efforts de maîtrise des dépenses de gestion mais également d'un effet différé du choc d'inflation sur 2023 du fait des modalités contractuelles d'indexation des grands contrats (à titre d'illustration, l'inflation enregistrée en 2022 se répercute sur la concession de service public de transports au 1^{er} janvier 2023).

Les **charges financières** ont diminué de -2,7M€ (soit -8,4%/CA 2021 retraité), en raison à la fois d'emprunts souscrits fin 2021 à des conditions basses de taux d'intérêts, d'un encours de dette moyen inférieur à celui de 2021 et par ailleurs peu exposé à la remontée des taux d'intérêts (encours à taux fixe à 84%). Pour 2023 et les années suivantes, la section de fonctionnement ne pourra plus bénéficier de charges financières en diminution du fait de l'effet combiné de l'augmentation prévisionnelle de la dette et de la remontée des taux d'intérêt qui impacteront les futures levées d'emprunt.

Au global, les dépenses de fonctionnement évoluent de +40,6M€ par rapport au CA 2021 retraité, soit +3,5%.

I. La structure du compte administratif : les dépenses de fonctionnement

Au sein de ces dépenses de gestion, les **charges à caractère général**, poste principal de dépenses (629,7M€), varient de +6,5% (+38,5M€). Deux politiques publiques concentrent près de 86% de ces dépenses :

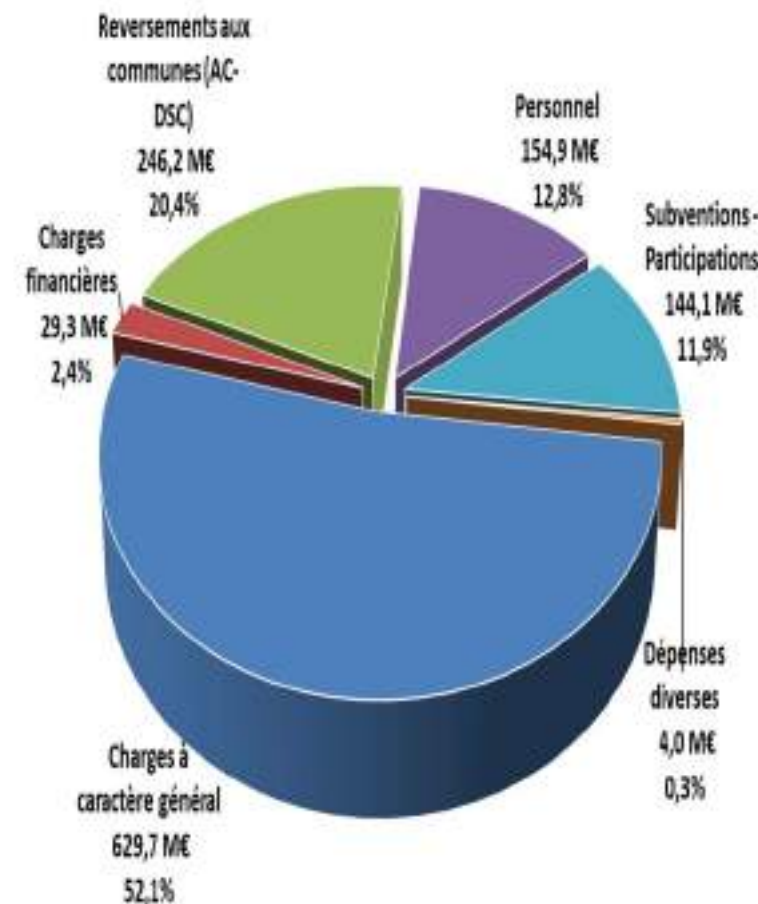
- Les transports et la mobilité pèsent 328,3M€ soit 52% des dépenses, dont 324,2M€ pour l'exploitation du réseau des transports,
- Les actions en lien avec l'environnement (climat, transition écologique, énergie, eau, assainissement, politique GEMAPI, résidus urbains, espaces naturels, agriculture) représentent 215,8M€ soit 34% du total, dont 165,9M€ pour la politique de collecte et de traitement des déchets et 43,2M€ pour celle de l'assainissement et de l'eau.

Les **dépenses de personnel** (154,9M€, 13% des dépenses) varient de +4,1M€ (soit +2,7%). Cette augmentation résulte principalement de la hausse du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % depuis le 1^{er} juillet 2022, du Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons, de grades, promotions internes), des impacts des mesures réglementaires, de la monétisation du compte épargne temps (CET), du renforcement de la politique d'apprentissage et du pourvoi de postes supplémentaires afin de mettre en œuvre les projets.

Les **subventions et participations** (144,1M€, +3M€) représentent 12% des dépenses de fonctionnement. Outre le financement du SDIS pour 48,2M€, les subventions ont contribué aux actions en faveur de l'économie, l'emploi et la recherche pour 24,4M€. Les politiques culturelle et de soutien au tourisme ont mobilisé 19,5M€, la politique sport et jeunesse 11,9M€ et l'accompagnement du logement et de l'habitat 10,3M€.

Les **versements aux communes** représentent 246,2M€ soit 20% des dépenses de fonctionnement et ont connu une légère hausse (+0,4M€).

Les versements comprennent 219,2M€ d'attribution de compensation (AC) et 26,9M€ de dotation de solidarité communautaire (DSC).



Les **frais financiers** bruts s'élèvent à 29,3M€ et diminuent de -2,7M€ (-8,4%).

Les **autres dépenses** représentent 4M€, et sont en diminution de -2,7M€ par rapport au CA 2021 retraité.

I. La structure du compte administratif : les dépenses d'investissement

504 M€ de dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette) en 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	Poids relatif	Evolution CA 2022 / CA 2021	
Subv. d'équipement versées	58,9 M€	84,8 M€	13%	+ 25,9 M€	+ 43,9%
Etudes	25,6 M€	29,5 M€	5%	+ 3,9 M€	+ 15,1%
Immobilisations corporelles	49,3 M€	54,9 M€	9%	+ 5,6 M€	+ 11,4%
Travaux	216,0 M€	303,9 M€	47%	+ 87,9 M€	+ 40,7%
Avances de trésorerie consolidable	19,4 M€	13,9 M€	2%	-5,5 M€	- 28,2%
Dépenses diverses (hors dette)	14,5 M€	17,1 M€	3%	+ 2,5 M€	+ 17,5%
Total des dépenses d'investissement hors dette	383,7 M€	504,1 M€	78%	+ 120,4 M€	+ 31,4%
Emprunts	156,4 M€	138,6 M€	22%	-17,9 M€	- 11,4%
Total des dépenses d'investissement	540,2 M€	642,7 M€	100%	+ 102,5 M€	+ 19,0%

La présentation de ces dépenses par politique publique est détaillée par commission dans la partie II : « Le soutien aux politiques publiques. »

Les dépenses d'équipement progressent de +120,4M€ par rapport à 2021 soit +31,4% et représentent 504,1M€ (correspondant à un taux de réalisation de plus de 83%/BP).

L'amortissement du capital de la dette diminue de 17,9M€ par rapport au CA 2021 pour s'établir à 138,6M€, ce qui représente en volume 22% des dépenses d'investissement. Cette diminution s'explique par un remboursement temporaire en 2021 de 30 M€ sur des emprunts revolving.

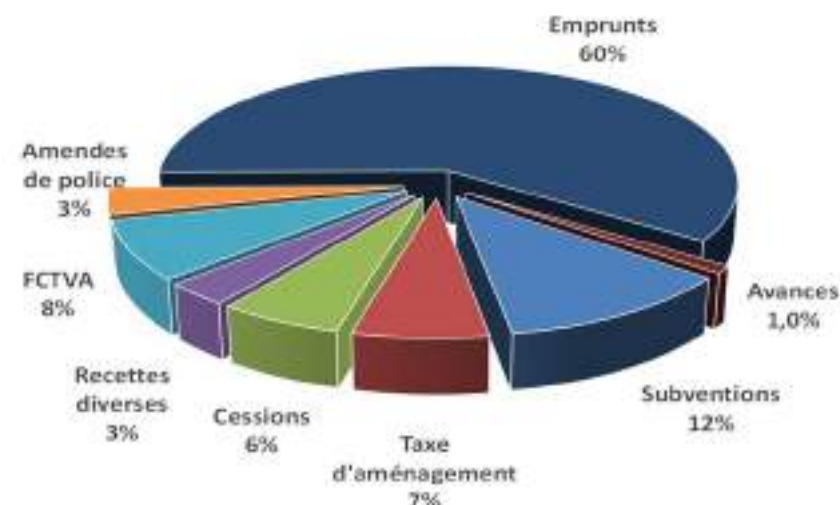
Les dépenses d'investissement hors dette du **budget général** représentent 74% des dépenses d'équipement, soit 370,8M€.

13% des dépenses d'équipement sont portées par le **budget annexe transports** (66,5M€). Le **budget annexe assainissement** représente 7% des dépenses d'investissement hors dette pour un montant de 34,3M€. Les autres budgets annexes portent 6% (soit 32,5M€) des dépenses d'équipement dont 26,3M€ pour le budget eau.

I. La structure du compte administratif : les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (109 M€ - hors dette et épargne) financent 22% des dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors dette)

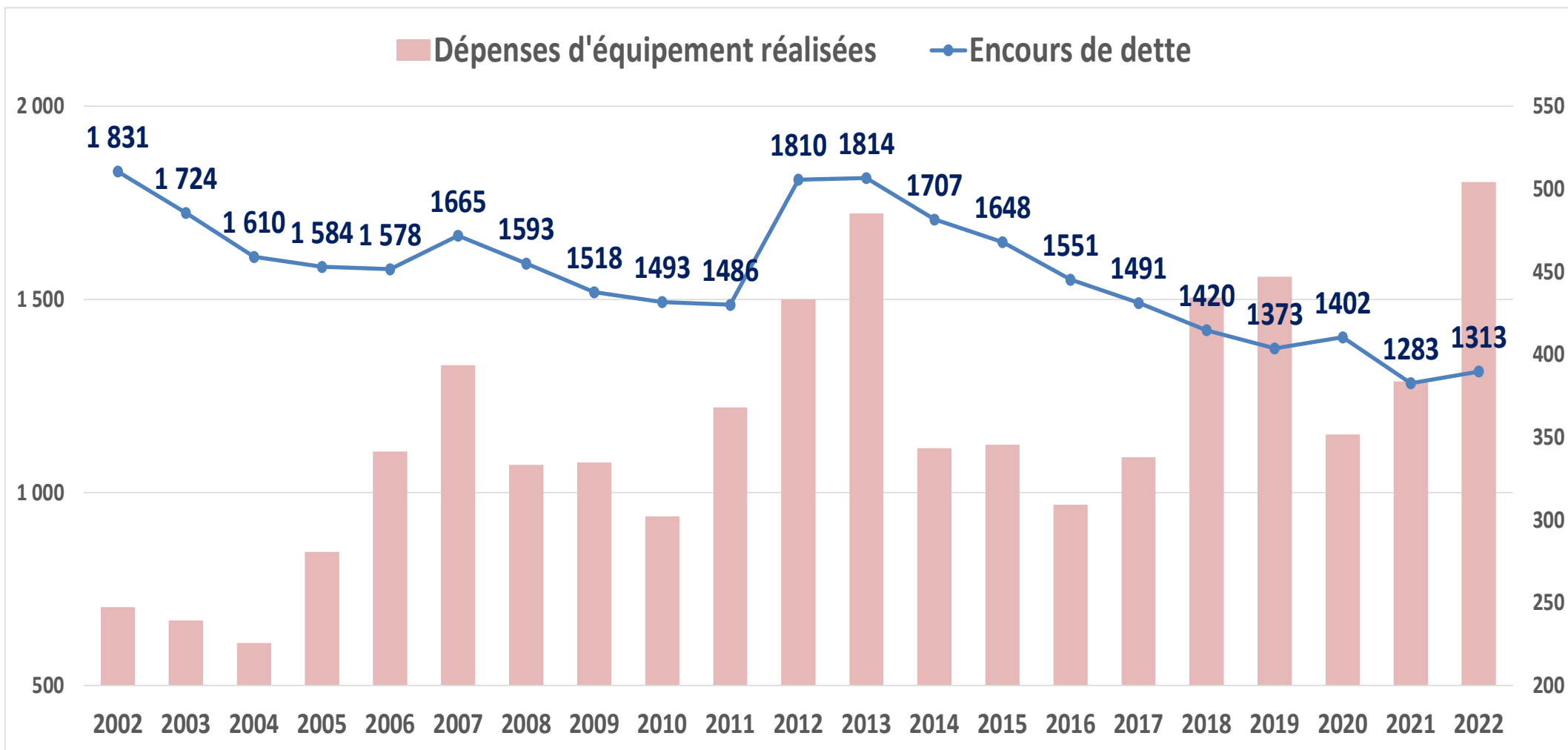
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	Evolution	
			CA 2022 / CA 2021	
			en M€	en %
Subventions - Participations	22,8 M€	33,0 M€	10,2 M€	+ 44,6%
Produits des cessions d'immobilisations	33,4 M€	16,7 M€	-16,7 M€	-50,0%
Recettes diverses	14,8 M€	8,8 M€	-6,0 M€	-40,5%
Sous total - Recettes d'investissement liées aux politiques publiques	70,9 M€	58,4 M€	-12,5 M€	-17,6%
FCTVA et récupérations de TVA	22,8 M€	22,2 M€	-0,6 M€	-2,5%
Amendes de police	7,6 M€	10,0 M€	2,4 M€	+ 31,9%
Taxe d'aménagement	29,4 M€	18,5 M€	-11,0 M€	-37,3%
Sous total - Autres recettes d'investissement	59,8 M€	50,7 M€	-9,1 M€	-15,2%
Total des recettes d'investissement hors emprunt	130,7 M€	109,1 M€	-21,6 M€	-16,5%
Emprunts	37,5 M€	165,7 M€	128,2 M€	+ 341,9%
Avance remboursable de l'Etat pour perte de recettes transport	0 M€	0 M€	0,0 M€	
Avances remboursable de l'agence de l'eau	0,5 M€	2,8 M€	2,3 M€	+ 468,5%
Total emprunt	38,0 M€	168,5 M€	130,5 M€	+ 343,5%
Total des recettes d'investissement	168,7 M€	277,6 M€	108,9 M€	+ 64,5%



Elles sont constituées :

- du **fonds de compensation de la TVA pour** 22,2M€, en diminution de -0,6M€ par rapport à 2021 correspondant à l'effet cumulé du dynamisme du FCTVA calculé sur les réalisations 2021 (+3,6M€) et à la fin des transferts de droits à TVA en 2022 (-4,2M€),
 - de la **Taxe d'aménagement (TA)** pour 18,5M€, en forte baisse de -11M€ par rapport à l'exercice précédent. Les encaissements de TA connaissent des évolutions importantes entre exercices en fonction de leur rythme de traitement par les services nationaux dédiés, et 2021 était une année exceptionnelle avec plusieurs rattrapages suite au fort ralentissement de l'activité d'instruction durant la crise sanitaire. Il convient de souligner la difficulté de la MEL à disposer de projections stabilisées sur cette recette.
 - des **amendes de police** pour 10M€, en augmentation de 2,4M€ par rapport au CA 2021. Les encaissements correspondent aux amendes perçues en n-1, et sont donc en hausse du fait d'une activité plus importante en 2021 que 2020, année impactée par la crise sanitaire,
 - des recettes liées aux **politiques publiques** pour 58,4M€, constituées principalement de cessions (16,7M€, soit une diminution de -16,7M€ par rapport à 2021, année où la vente de l'ancien site Transpole avait engendré une recette de 16M€), de subventions pour 33M€, ainsi que de recettes diverses pour 8,8M€, principalement en lien avec l'habitat (aides de l'ANAH, ...).
- Le **recours à l'emprunt** s'élève à 168,5M€, en augmentation par rapport à 2021 (+130,5M€).

I. La structure du compte administratif : la dette



L'encours de dette augmente en 2022 pour s'établir à 1313 M€. Cette progression de +29,9M€ de l'encours de dette est à mettre en perspective avec la hausse des investissements : + 120,4M€ de 2021 à 2022.

I. La structure du compte administratif : les résultats

Le CA 2022 dégage des excédents consolidés de 91,8 M€ ramenés à 71,9 M€ après prise en compte des reports.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022		Principal	Eau	Assainissement	Transports	Crématorium	Opérations d'amgt	Activités immob. et éco.	TOTAL
FONCTIONNEMENT	Recettes de fonctionnement (hors excédent antérieur reporté R002)	1 146 160 629,89	25 255 080,43	115 932 010,72	487 777 219,94	2 789 757,02	135 000,00	15 517 447,65	1 793 567 145,65
	Dépenses de fonctionnement	996 613 048,35	4 641 407,76	94 548 275,00	444 378 094,89	2 529 654,58	43 977,70	16 518 651,83	1 559 273 110,11
	Résultat 2022	149 547 581,54	20 613 672,67	21 383 735,72	43 399 125,05	260 102,44	91 022,30	-1 001 204,18	234 294 035,54
	Excédent antérieur reporté (R 002)	0,00	8 822 765,02	38 338 014,50	7 024 372,37	3 613 729,76	1 082 113,41	899 730,19	59 780 725,25
	Déficit antérieur reporté (D002)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement cumulé (à affecter)	149 547 581,54	29 436 437,69	59 721 750,22	50 423 497,42	3 873 832,20	1 173 135,71	-101 473,99	294 074 760,79
INVESTISSEMENT	Recettes d'investissement (hors excédent antérieur reporté R001)	343 123 770,35	5 350 643,84	34 787 943,71	119 632 254,19	411 881,53	0,00	11 690 717,72	514 997 211,34
	Affectation du 1068 N-1	130 509 858,66	13 234 817,54	14 088 899,93	0,00	40 977,82	0,00	0,00	157 874 553,95
	Dépenses d'investissement (hors déficit antérieur reporté D001)	492 595 870,52	26 489 670,60	47 696 445,14	123 955 187,88	724 964,94	0,00	13 791 940,09	705 254 079,17
	Résultat 2022	-18 962 241,51	-7 904 209,22	1 180 398,50	-4 322 933,69	-272 105,59	0,00	-2 101 222,37	-32 382 313,88
	Excédent antérieur reporté (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 190,18	12 983,14	2 459 397,33	2 483 570,65
	Déficit antérieur reporté (D001)	-145 248 660,30	-13 234 817,54	-13 215 331,46	-720 997,32	0,00	0,00	0,00	-172 419 806,62
	Résultat d'investissement cumulé	-164 210 901,81	-21 139 026,76	-12 034 932,96	-5 043 931,01	-260 915,41	12 983,14	358 174,96	-202 318 549,85
	Reports de recettes	1 732 905,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 732 905,13
	Reports de dépenses	20 532 644,41	0,00	442 693,86	537,49	158 675,56	0,00	401 634,06	21 536 185,38
	Solde des reports	-18 799 739,28	0,00	-442 693,86	-537,49	-158 675,56	0,00	-401 634,06	-19 803 280,25
	Résultat d'investissement (à couvrir si <0)	-183 010 641,09	-21 139 026,76	-12 477 626,82	-5 044 468,50	-419 590,97	12 983,14	-43 459,10	-222 121 830,10
TOTAL	Résultat net 2022 hors reports	-14 663 320,27	8 297 410,93	47 686 817,26	45 379 566,41	3 612 916,79	1 186 118,85	256 700,97	91 756 210,94
	Résultat net 2022 avec reports	-33 463 059,55	8 297 410,93	47 244 123,40	45 379 028,92	3 454 241,23	1 186 118,85	-144 933,09	71 952 930,69
Affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023	Résultat d'investissement reporté (R001 ou D001)	-164 210 901,81	-21 139 026,76	-12 034 932,96	-5 043 931,01	-260 915,41	12 983,14	358 174,96	-202 318 549,85
	Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (R1068)	149 547 581,54	21 139 026,76	12 477 626,82	5 044 468,50	419 590,97	0,00	0,00	188 628 294,59
	1068 – régularisation écriture ICNE suite à la fusion (opération non budgétaire)	79 208,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 208,90
	Report du résultat net en fonctionnement (R002 ou D002)	0,00	8 297 410,93	47 244 123,40	45 379 028,92	3 454 241,23	1 173 135,71	-101 473,99	105 446 466,20

I. La structure du compte administratif : détails par budgets

RECETTES (en M€) hors ligne de trésorerie et provisions	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CREMATORIUMS	BUDGET OPERATIONS D'AMENAGEMENT	BUDGET ACTIVITES IMM ET ECO	Budgets agrégés	Budgets consolidés (hors lignes de trésorerie)
CFE	135,8 M€							135,8 M€	135,8 M€
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	102,5 M€							102,5 M€	102,5 M€
Fraction TVA	129,0 M€							129,0 M€	129,0 M€
Taxe habitation	4,8 M€							4,8 M€	4,8 M€
Taxe additionnelle Foncier non bâti	1,7 M€							1,7 M€	1,7 M€
Imposition forfaitaire sur ent réseaux	5,5 M€							5,5 M€	5,5 M€
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	78,7 M€							78,7 M€	78,7 M€
Aide de l'Etat pour pertes de recettes (crise sanitaire)								0,0 M€	
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	41,1 M€							41,1 M€	41,1 M€
D.G.F.	211,4 M€							211,4 M€	211,4 M€
Taxe d'enlèvement ordures ménagères (TEOM)	149,6 M€							149,6 M€	149,6 M€
TASCOM	12,9 M€							12,9 M€	12,9 M€
FPIC	16,9 M€							16,9 M€	16,9 M€
Taxe de séjour	6,6 M€							6,6 M€	6,6 M€
Autres taxes et compensations	33,8 M€							33,8 M€	35,3 M€
Attribution de compensation	36,3 M€							36,3 M€	36,3 M€
Versement mobilité				273,3 M€				273,3 M€	273,3 M€
Redevance Assainissement			84,2 M€					84,2 M€	84,2 M€
Autres produits d'exploitation	22,1 M€	0,3 M€	22,2 M€	94,9 M€	2,6 M€	0,1 M€	0,4 M€	142,7 M€	128,7 M€
Part investissement réseaux de distribution d'eau		19,4 M€						19,4 M€	19,4 M€
Recettes Eco organismes	16,0 M€							16,0 M€	16,0 M€
Cessions d'immobilisations	12,7 M€						4,0 M€	16,7 M€	
Autres recettes fiscales								0,0 M€	
Recettes diverses	85,6 M€	5,3 M€	6,3 M€	117,5 M€	0,2 M€	0,0 M€	10,2 M€	225,1 M€	138,1 M€
Total recettes de gestion	1 110,3 M€	25,0 M€	112,7 M€	485,7 M€	2,8 M€	0,1 M€	14,6 M€	1 751,2 M€	1 635,1 M€
Produits financiers	0,3 M€			0,0 M€				0,3 M€	0,3 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 110,7 M€	25,0 M€	112,7 M€	485,7 M€	2,8 M€	0,1 M€	14,6 M€	1 751,6 M€	1 635,4 M€
Subventions - Participations	22,2 M€	1,7 M€	2,1 M€	6,6 M€	0,0 M€		0,4 M€	33,0 M€	33,0 M€
F.C.T.V.A. et remboursement de TVA	22,2 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	22,2 M€	22,2 M€
Amendes de police	10,0 M€							10,0 M€	10,0 M€
Taxe d'amgt	18,5 M€							18,5 M€	18,5 M€
Produits des cessions d'immobilisations								0,0 M€	16,7 M€
Remboursement de l'avance du budget AIE au BG	4,4 M€							4,4 M€	
Recettes diverses	7,2 M€	0,1 M€	1,4 M€	0,0 M€			0,1 M€	8,8 M€	8,8 M€
Recettes d'investissement hors dette, avances et excédent	84,4 M€	1,7 M€	3,6 M€	6,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,4 M€	96,8 M€	109,1 M€
Emprunts	135,7 M€			30,0 M€				165,7 M€	165,7 M€
Avances (agence de l'eau)		0,9 M€	1,9 M€					2,8 M€	2,8 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	220,1 M€	2,6 M€	5,5 M€	36,6 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,4 M€	265,3 M€	277,6 M€
TOTAL RECETTES	1 330,8 M€	27,6 M€	118,2 M€	522,3 M€	2,8 M€	0,1 M€	15,0 M€	2 016,9 M€	1 913,0 M€

I. La structure du compte administratif: détails par budgets

DEPENSES (en M€) hors ligne de trésorerie et provisions

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CREMATORIUMS	BUDGET OPERATIONS D'AMENAGEMENT	BUDGET ACTIVITES IMM ET ECO	Budgets agrégés	Budgets consolidés (hors lignes de trésorerie)
Charges à caractère général	254,3 M€	0,9 M€	47,6 M€	326,0 M€	1,2 M€	0,0 M€	3,5 M€	633,6 M€	629,7 M€
Subventions - Participations	219,6 M€	0,0 M€	0,2 M€	11,3 M€	0,0 M€		4,6 M€	235,7 M€	144,1 M€
Charges de personnel	139,3 M€	0,9 M€	13,9 M€	4,2 M€	0,7 M€			159,0 M€	154,9 M€
Attribution de compensation	219,2 M€							219,2 M€	219,2 M€
Dotation de solidarité	26,9 M€							26,9 M€	26,9 M€
Dépenses diverses	2,4 M€	0,1 M€	0,6 M€	0,7 M€	0,2 M€		0,0 M€	4,0 M€	4,0 M€
Total dépenses de gestion	861,8 M€	1,9 M€	62,3 M€	342,2 M€	2,1 M€	0,0 M€	8,1 M€	1 278,5 M€	1 179,0 M€
Charges financières et provisions dette	19,7 M€		1,4 M€	8,3 M€	0,0 M€			29,3 M€	29,3 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	881,5 M€	1,9 M€	63,7 M€	350,5 M€	2,1 M€	0,0 M€	8,1 M€	1 307,9 M€	1 208,4 M€
Subventions d'équipement versées	84,8 M€							84,8 M€	84,8 M€
Etudes	22,4 M€	0,2 M€	4,1 M€	2,6 M€	0,0 M€		0,1 M€	29,5 M€	29,5 M€
Acquisitions	37,9 M€		2,3 M€	12,6 M€	0,1 M€		2,0 M€	54,9 M€	54,9 M€
Travaux	195,3 M€	26,0 M€	27,4 M€	51,3 M€	0,5 M€		3,4 M€	303,9 M€	303,9 M€
Avances aux budgets annexes								0,0 M€	0,0 M€
Avances de trésorerie consolidable	17,8 M€							17,8 M€	13,9 M€
Dépenses diverses (hors dette)	12,5 M€		0,6 M€	+0,0 M€			4,5 M€	17,5 M€	17,1 M€
Dépenses d'investissement (hors dette)	370,8 M€	26,3 M€	34,3 M€	66,5 M€	0,5 M€		10,0 M€	508,5 M€	504,1 M€
Amortissement dette et avances	80,5 M€	0,0 M€	10,1 M€	47,8 M€	0,2 M€		0,0 M€	138,6 M€	138,6 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	451,3 M€	26,3 M€	44,5 M€	114,3 M€	0,7 M€	0,0 M€	10,0 M€	647,1 M€	642,7 M€
TOTAL DEPENSES HORS PROVISIONS ET LIGNES DE TRESORERIE	1 332,8 M€	28,2 M€	108,2 M€	464,8 M€	2,8 M€	0,0 M€	18,1 M€	1 954,9 M€	1 851,0 M€

II. La déclinaison par politique publique

1 432,6 M€ (85,1% des dépenses) sont directement affectés aux politiques métropolitaines (1 138,2 M€) ou reversés au territoire (246,2 M€ au titre des reversements aux communes et 48,2 M€ pour la contribution au SDIS)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022		CA 2022	Répartition des dépenses CA 2022
		fonctionnement	investissement		
Aménagt durable territoire-Urba-Logt-Pol ville-Habit-Planif-GDV-Strat foncière	109,9 M€	17,0 M€	103,8 M€	120,8 M€	10,6%
Climat-Trans éco-Energie-Eau-Asst-Gemapi-Rés urbains-Esp Naturels-Agriculture	267,6 M€	217,0 M€	104,4 M€	321,4 M€	28,2%
Dév Eco-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagt Numérique	63,4 M€	29,8 M€	36,9 M€	66,7 M€	5,9%
Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	103,4 M€	13,5 M€	119,3 M€	132,8 M€	11,7%
Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse	55,9 M€	46,7 M€	26,4 M€	73,0 M€	6,4%
Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité	410,3 M€	344,7 M€	73,5 M€	418,3 M€	36,7%
Autres :Crématoriums et Métropole citoyenne	4,4 M€	4,8 M€	0,4 M€	5,2 M€	0,5%
TOTAL POLITIQUES METROPOLITAINES	1 015,0 M€	673,5 M€	464,7 M€	1 138,2 M€	100%
Participation au SDIS	47,3 M€	48,2 M€	0,0 M€	48,2 M€	
Reversements aux communes (AC et DSC)	245,8 M€	246,2 M€	0,0 M€	246,2 M€	
TOTAL DEPENSES DE REVERSEMENT	293,2 M€	294,4 M€	0,0 M€	294,4 M€	
TOTAL	1 308,1 M€	967,9 M€	464,7 M€	1 432,6 M€	

Les éléments exceptionnels retraités dans la première partie du rapport n'ont pu être ventilés par politique publique. La présentation par politique publique se réalise donc sur la base des CA 2021 et 2022 non retraités.

II. La déclinaison par politique publique

Aménagement durable du territoire, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière : 120,8 M€

Cette politique représente 10,6% des dépenses liées aux politiques métropolitaines

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- **73,2M€** au titre de la politique logement et habitat (+25,4M€/CA 2021):
 - Les **aides à la rénovation du parc existant** représentent **31,4M€**, avec 11,7M€ mobilisés pour la réhabilitation des logements des parcs privés et publics, 2,6M€ pour les logements étudiants (CROUS), 2M€ pour les copropriétés dégradées, 4,1M€ au titre du nouveau dispositif AMELIO et 10,3M€ d'aides dans le cadre de l'ANAH,
 - Les **aides à l'offre nouvelle de logements** s'élèvent à **13,4M€**. Au sein de cette enveloppe, 3,7M€ ont été consacrés à l'accompagnement dédié de LMH,
 - La **politique foncière** en matière d'habitat pour **10,1M€**
 - La **rénovation des quartiers anciens** pour **7M€** (PMRQAD, recyclage des logements vacants, RHI, courées)
 - Le **Fonds Solidarité Logement (FSL)** pour **6,9M€**
 - L'accès et le maintien au logement des **ménages défavorisés** pour **4M€** dont 1M€ pour le plan pauvreté ;
 - La **mise en œuvre du PLH** pour **0,1M€**.
- **24,5M€** au titre de la politique aménagement et ville renouvelée (-23,2M€/CA 2021):
 - Les **grands projets d'aménagement** représentent **10,5M€** dont 2,9M€ pour Armentières Houplines, 1,7M€ pour l'opération St-Sauveur (Lille), 1,5M€ pour l'opération Lille FCB, 1,5M€ sur Villeneuve d'Ascq Grand Angle, 0,7M€ sur Tourcoing et 0,5M€ sur Wattrelos
 - L'**aménagement au titre du renouvellement urbain** a mobilisé **7,4M€**, avec des opérations notamment sur Wavrin (3,9M€), Fâches-Thumesnil La Jappe (0,6M€), Lille îlot pépinière (0,5M€), Saint André (0,4M€) et Lezennes (0,3M€)
 - Le **fonds de concours pour les écoles** pour **3,5M€**
 - La **gestion des rives de la Haute Deûle** pour **3,2M€**.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



■ INVESTISSEMENT ■ FONCTIONNEMENT

- **16,0M€** (+5,4M€/CA 2021) au titre de la politique de la ville dans le cadre du NPRU, avec comme principaux projets de rénovation urbaine ceux menés sur Lille (8,0M€), Loos les Oliveaux (2,1M€), Roubaix (2,0M€), Hem (1,2M€), Tourcoing et Mons Bourgogne (0,7M€), Wattignies (0,7M€)
- **5,8M€** (+2,6M€/CA 2021) au titre de la politique en faveur des gens du voyage
- **1,2M€** (+0,7M€/CA 2021) au titre de la politique d'aménagement du territoire (volet stratégie d'urbanisme)

II. La déclinaison par politique publique

Climat, transition écologique, énergie, eau, assainissement, GEMAPI, résidus urbains, espaces naturels, agriculture : 321,4 M€
Cette politique représente 28,2% des politiques métropolitaines

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- **177,9M€** (+21,5M€/CA 2021) au titre de la politique propreté de l'espace public:
 - la **collecte sélective** représente **90,1M€** ;
 - le **recyclage et la valorisation des déchets** ont mobilisé **60,3M€**, via les équipements de tri et de traitement (centres de tri, CVE et CVO) ;
 - la **gestion des déchèteries et des encombrants** s'établit à **26,8M€** ;
 - les **dépenses de communication et de prospective** pour **0,8M€**.
- **106,2M€** (+15,6M€) au titre de la politique eau et assainissement:
 - Les dépenses d'**assainissement** représentent **76,3M€** et permettent en premier lieu d'assurer l'exploitation du réseau de collecte des eaux usées et leur épuration (22,8M€). Ce budget consacre par ailleurs 12,5M€ à la lutte contre la pollution et 40,4M€ à l'amélioration des équipements de collecte et de traitement traduisant l'engagement en faveur de la qualité de l'eau.
 - Les dépenses liées à la **compétence eau s'élèvent à 29,9M€** en 2022. Elles sont dédiées principalement au développement et renouvellement des réseaux de distribution pour 26,8M€, mais aussi à la veille sur la politique de l'eau (0,7M€) ou à la connaissance et préservation de la ressource (0,3M€). Les dépenses relatives à la lutte contre les incendies mobilisent 2,1M€.

PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC



EAU ET ASSAINISSEMENT



CLIMAT, EAU, DECHETS, ASSAINISSEMENT...



- **28,8M€** (+15,9M€/CA 2021) au titre de la politique agriculture et espaces naturels, en particulier:
 - mise en œuvre du **plan bleu** pour **14,8M€** dont 9,9M€ pour Branche de Croix et 3,9M€ pour le bras de Canteleu ;
 - développement, gestion et animation des **espaces naturels** pour **12,5M€** ;
 - **développement de l'agriculture** pour **1,5M€**.
- **7,1M€** (+0,7M€/CA 2021) au titre de la politique climat, transition écologique et énergie (réseaux d'énergie, plan climat, nouvelles pratiques, ...)
- **1,4M€** au titre de la GEMAPI sur la compétence eau et 8,3M€ de dépenses au total en intégrant les projets conjoints du plan bleu (Branche de Croix notamment).

II. La déclinaison par politique publique

Développement économique, emploi, recherche, insertion, parcs d'activités, aménagement numérique: 66,7 M€

Cette politique représente 5,9% des politiques métropolitaines.

La répartition des dépenses est la suivante :

- **33,5M€** (-7,7M€/CA2021 qui comprenait le fonds rebond pour 17,4M€) pour l'économie, l'emploi, la recherche et l'enseignement supérieur :
 - Les **aides aux entreprises** pour **2,6M€**,
 - Le soutien à **l'innovation et les domaines d'activités stratégiques** s'élève à **18M€**, dont 7,2 M€ au titre de l'augmentation de capital d'Euratechnologies, 3,1M€ consacrés au fonds d'amorçage mais également 2,3M€ pour l'économie du numérique, 1,7M€ pour la santé et l'alimentation et 1M€ en faveur du champ des matériaux innovants.
 - Aux côtés des acteurs du territoire, la MEL mobilise, en faveur **de la recherche et de l'enseignement supérieur, 5,1M€**.
 - L'appui à l'attractivité de la Métropole s'élève à **2,9M€** via notamment l'agence Hello Lille (2,65M€).
 - Le développement de **l'emploi et de l'insertion** pour **2,7M€**.
 - Les aides à la **création d'entreprises** représentent **1,4M€**, essentiellement versées sous forme de subventions.
 - La MEL a enfin poursuivi ses actions pour l'économie sociale et solidaire (**0,4M€**) ainsi que le commerce (**0,4M€**).
- **27,8M€** (+10,7M€) dédiés aux parcs d'activités et à l'immobilier d'entreprises:
 - la MEL porte **l'accueil d'immobiliers d'entreprises** pour **18,9M€** : Blanchemaille (2,8M€), Borne de l'espoir (1,8M€), ruches d'entreprises (1,1M€), Hub Innovation (0,9M€), et le CETI (0,8M€). Par ailleurs, 5,9M€ ont été consacrés au traitement de la fin de concession de Seclin A1 Est.
 - La MEL a investi **8,9M€** pour le **grand projet d'aménagement économique** situé sur la zone de l'Union à Tourcoing.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



- **5,5M€** (stable) pour porter la **politique d'aménagement numérique**. Il s'agit :
 - des versements au concessionnaire Euratechnologies (4,4M€)
 - du développement des nouveaux usages numériques (0,25M€)
 - du développement des réseaux numériques (0,27M€)
 - du développement du Système d'Information Géographique (SIG, 0,5M€).

II. La déclinaison par politique publique

Espaces publics, voirie, vidéo-surveillance : 132,8 M€

Cette politique représente 11,7% des politiques métropolitaines

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- **103,3M€** (+19,3M€/CA 2021) au titre de la politique d'aménagement et d'entretien de la voirie de proximité. Ces dépenses se déclinent en différents programmes :
 - La **maintenance de la voirie et des ouvrages publics** pour **55,2M€** ;
 - Le **partage et la qualité des espaces publics** pour **34,3M€** dont 21,1M€ pour le partage de l'espace public, 8,2M€ pour la qualité des espaces publics, 1,5M€ pour les aménagements en agglomération, 1,2M€ pour l'enfouissement des réseaux et 2,2M€ pour la modernisation de l'espace public ;
 - **L'exploitation de l'espace public** pour **13,2M€** pour porter principalement les dépenses de signalisation et de jalonnement ;
 - **L'adaptation de l'espace public** en accompagnement des projets communaux et privés pour 0,6M€.
- **11,3M€** (+7,4M€/ CA 2021) pour le développement des grandes infrastructures routières dont 8,8 M€ pour le projet Lino Sud, 1,4M€ pour l'échangeur de Babylone et 0,6M€ au titre des infrastructures CPER.
- **1,6M€** (-5,4M€/CA 2021) pour les espaces de centralité majeurs dont 0,6M€ pour le projet Fer à cheval sur Croix et Roubaix et 0,8M€ pour les travaux de la rue Pierre Mauroy à Lille.
- **16,5M€** (+6,9M€/CA 2021) pour l'aménagement des pistes cyclables.

ESPACE PUBLIC, VOIRIE



II. La déclinaison par politique publique

Rayonnement de la Métropole, culture, sports, tourisme, jeunesse : 73 M€

Cette politique représente 6,4% des politiques métropolitaines.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- **37,6M€** (+10,2M€/CA 2021) au titre de la politique sportive et pour la jeunesse :
 - Le contrat de **PPP du stade Pierre Mauroy (hors dette)** pour **14,7M€**.
 - La MEL a soutenu la **politique sportive** au travers du dispositif de fonds de concours à la rénovation des équipements sportifs (3,6M€) et des piscines (0,4M€) ou des dépenses relatives aux équipements métropolitains (Stadium pour 8,5M€, piscine des Weppes pour 0,8M€ et patinoire pour 0,5M€).
 - En 2022, la MEL a poursuivi son soutien au **sport de haut niveau et aux évènements sportifs** (5,7M€) mais aussi à **l'entrée des scolaires aux piscines** (1,7M€).
 - Les dépenses de la politique **jeunesse** s'élèvent à **1,5M€** dont 1M€ au titre de fonds d'aide aux jeunes (FAJ).
- **24,9M€** (-0,6M€/ CA 2021) au titre de la politique culturelle et du tourisme :
 - La MEL participe au **développement de la politique culturelle** pour **7,6M€** au travers notamment des fonds de concours culture et patrimoine (3,7M€), de la participation à Lille 3000 (1M€), des fabriques culturelles (0,7M€), du dispositif des Belles sorties (0,5M€) ou son soutien aux grandes expositions (0,5M€).
 - La MEL accompagne **les grandes structures culturelles** pour **6,6M€** comme l'Opéra de Lille (2,3M€), les conservatoires (1,5M€), l'Orchestre National de Lille (1,1M€), la Condition Publique (1M€), le musée de la bataille de Fromelles (0,2M€), l'Institut du monde arabe (0,2M€) et la Rose des vents (0,2M€)
 - Les dépenses allouées au **LAM** s'élèvent à **7,6M€**.
 - La MEL soutient le **secteur touristique** pour **3,2M€**, essentiellement via des subventions versées aux offices de tourisme (3M€) ainsi que 0,2M€ consacrés à la politique tourisme.

RAYONNEMENT DE LA METROPOLE



- **10,5M€** (+7,5M€/CA 2021) dédiés à la politique d'attractivité et de rayonnement dont 9,8M€ pour l'école Européenne, 0,3M€ de contribution à l'Eurométropole et 0,1M€ pour le partenariat avec Saint Louis du Sénégal.

II. La déclinaison par politique publique

Transports, mobilité, accessibilité, prévention, sécurité : 418,3 M€

Cette politique représente 36,7% des politiques métropolitaines.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- **335,7 M€** (-4,4M€/CA 2021) au titre l'**exploitation du réseau** (métro, tramway, bus, V'Lille). Ce montant intègre notamment :
 - la participation versée à l'exploitant pour 325,1 M€ (subvention d'exploitation, remboursements de taxes et intégration tarifaire) ;
 - des dépenses d'exploitation directes de la MEL pour 7,6 M€ et les dépenses liées aux lignes pénétrantes des réseaux voisins (2,5M€) ;
- **25,8 M€** (-2,8M€) sont dédiés à l'**amélioration du réseau** avec notamment :
 - le **renouvellement de matériel roulant** pour 12,4 M€ dont 12,1 M€ pour le renouvellement des bus,
 - les travaux sur les infrastructures pour 10 M€ (dont 8,9 M€ sur les infrastructures du métro),
 - les aménagements du réseau de transports pour 1,4 M€,
 - la modernisation de la **signalétique** pour 1 M€, du système d'information voyageurs pour 0,6 M€ et des travaux de **mise en accessibilité** sur le réseau pour 0,3 M€.
- **7,8 M€** (-1,2M€) pour la gestion et la création de parcs de stationnement (dont 4,5M€ au titre des impacts de la crise sanitaire COVID19).
- **33,9 M€** (+25,8M€) pour le **doublage des quais et rames du métro**.
- **1,2 M€** (+0,3M€) ont été mobilisés pour **développer l'offre du réseau de surface** (développement des lignes de bus « lianes »).

Au titre du SDIT, ce sont **3,2 M€** (+1,7M€/CA 2021) qui ont été mobilisés, principalement pour des études et acquisitions foncières.

TRANSPORTS, MOBILITE ET ACCESSIBILITE



Parallèlement, la MEL poursuit ses efforts pour le développement des **modes doux** :

- 1,7 M€ ont été mobilisés pour favoriser la baisse des émissions des gaz polluants avec la mise en place progressive du **péage positif**
- 1,5 M€ pour l'amélioration et le développement des **pôles d'échanges** et parcs relais
- 5,6 M€ (+2,9M€/CA 2021) pour l'aménagement des **voies vertes**
- 0,6 M€ pour la mise en œuvre des **politiques de déplacements** (études, enquêtes, animations).

II. La déclinaison par politique publique

Gouvernance, territoires, métropole citoyenne et crématoriums: 5,2 M€

Cette politique représente 0,5% des politiques métropolitaines.

- **3,6M€** au titre de la politique gouvernance, territoires et métropole citoyenne.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- L'**animation des réseaux inter-territoriaux** pour **3,5M€**, notamment à travers le versement de subventions à l'**Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole** (2,45M€) et au **Syndicat Mixte pour le schéma de Cohérence Territoriale** de Lille Métropole (SM SCOT, 0,9M€).
 - La **prévention de la délinquance** pour **0,1M€**.
 - Les actions d'animation des **relations avec les usagers et les citoyens** pour **0,05M€**.
-
- La gestion et l'entretien des crématoriums a représenté **1,7M€** en 2022 (+0,7M€/CA 2021). Ces dépenses sont affectées à l'entretien et aux réparations ainsi qu'aux charges d'exploitation.

AUTRE : METROPOLE CITOYENNE, ET
CREMATORIUM



REPUBLIQUE FRANÇAISE

06 Groupements de collectivités : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20009320100081

POSTE COMPTABLE : le Trésorier de la MEL

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Général (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	75
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	79
A2.01 - Opérations non ventilables	81
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	83
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	93
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	94
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	95
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	98
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	106
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	109
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	110
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	111
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	117
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	121
A2.938 - Fonction 8 - Transports	130

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	138
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	139
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	148
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	150
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	152
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	153
B3.1 - Etat des provisions constituées	155
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	157
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	161
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	481
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	482
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	569
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	587
B8.5 - Etat des engagements reçus	588
B9 - Etat du personnel	589
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	594
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	807
B11.2 - Liste des établissements publics créés	808
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	809
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	810
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	843
B13 - Opérations liées aux cessions	870
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	871
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	872
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	875
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	879
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	880
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	881
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	882
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	883
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	885
D12 - Décisions en matière de taux	889
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	890
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	891
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	894

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1198302

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	560.52

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1008.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1365.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	324.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	1096.00
5	DGF / population	176.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	13%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	82%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	24%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	80%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	26%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 489 208 918,87	1 619 794 258,90	-145 248 660,30	A1	-14 663 320,27
Investissement	492 595 870,52	473 633 629,01	-145 248 660,30	A2	-164 210 901,81
Dont 1068		130 509 858,66			
Fonctionnement	996 613 048,35	1 146 160 629,89	0,00	A3	149 547 581,54

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 20 532 644,41	III + IV	1 732 905,13	B1	-18 799 739,28
Investissement	I 20 532 644,41	III	1 732 905,13	B2	-18 799 739,28
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-33 463 059,55
Investissement	A2 + B2	-183 010 641,09
Fonctionnement	A3 + B3	149 547 581,54

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 20 532 644,41
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	5 611 817,48
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	1 928 039,60
21	Immobilisations corporelles (3)	2 534 419,42
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	9 823 122,91
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	635 245,00
45810005	Groupements de commandes - dépenses	277 215,00
45810007	Eco - cités - dépenses	195 753,00
45810008	Opé cpte de tiers - Lecture publique - Dépenses	54 170,00
45810010	FICOL-Opé. pour compte de tiers-Dépenses	108 107,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 732 905,13
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 633 754,55
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	33 255,34
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	65 895,24
45820002	Opérations de voirie - recettes	5 767,50
45820005	Groupements de commandes - recettes	2 192,20
45820008	Opé cpte de tiers - Lecture publique - Recettes	57 935,54
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 996 613 048,35	G 1 146 160 629,89	
	Section d'investissement	B 492 595 870,52	H 473 633 629,01	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 0,00	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 145 248 660,30	J (si excédent) 0,00	
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 1 634 457 579,17	= G + H + I + J 1 619 794 258,90	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 20 532 644,41	L 1 732 905,13	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 20 532 644,41	= K + L 1 732 905,13	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 996 613 048,35	= G + I + K 1 146 160 629,89	
	Section d'investissement	= B + D + F 658 377 175,23	= H + J + L 475 366 534,14	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 654 990 223,58	= G + H + I + J + K + L 1 621 527 164,03	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		32 164 403,63
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		135 700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	22 447 227,60	86 452,05
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	84 820 454,12	603 120,37
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	37 931 899,38	12 961,32
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	195 287 110,68	160 547,45
Total des réalisations d'équipement		340 486 691,78	168 727 484,82
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	2 044 430,34	40 688 339,27
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 477 537,07	5 013 073,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	7 685 570,33	53 750,00
27	Autres immobilisations financières (1)	17 834 619,18	7 461 295,86
Total des réalisations financières		113 042 156,92	53 216 458,13
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	2 771 174,98	1 263 186,74
Total des réalisations réelles en investissement		I 456 300 023,68	II 223 207 129,69
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	27 613 393,41	111 234 187,23
041	Opérations patrimoniales (8)	8 682 453,43	8 682 453,43
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 36 295 846,84	IV 119 916 640,66

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	492 595 870,52	II + IV	343 123 770,35
--------------	---------	-----------------------	---------	-----------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	145 248 660,30	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	130 509 858,66

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	637 844 530,82	II + IV + VI + VII	473 633 629,01
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-164 210 901,81		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	254 295 264,50	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	22 137 200,42
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	139 348 604,46	73 Impôts et taxes (sauf 731)	262 289 399,76
		731 Fiscalité locale	427 479 294,37
		74 Dotations et participations (1)	314 198 470,86
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	219 612 012,42	75 Autres produits de gestion courante (1)	62 665 405,36
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	601 960,55		
014 Atténuations de produits	247 455 375,26	013 Atténuations de charges (1)	7 397 337,01
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	861 313 217,19	Total recettes de gestion des services	1 096 167 107,78
66 Charges financières	19 693 461,83	76 Produits financiers	310 423,23
67 Charges spécifiques (1)	524 955,70	77 Produits spécifiques (1)	14 178 030,22
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	3 847 226,40	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	7 891 675,25
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 885 378 861,12	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 118 547 236,48

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	111 234 187,23	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	27 613 393,41
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 111 234 187,23	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 27 613 393,41

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	996 613 048,35	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	1 146 160 629,89
---	----------------	-----------------------	---	----------------	-------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	996 613 048,35	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	1 146 160 629,89
---	--------------------	-----------------------	---	---------------------	-------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	149 547 581,54				
--	-----------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 044 430,34	0,00	2 044 430,34
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	7 555 470,58	7 555 470,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	85 477 537,07	0,00	85 477 537,07
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		20 057 922,83	20 057 922,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	22 447 227,60	29 240,51	22 476 468,11
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	84 820 454,12	2 414 714,03	87 235 168,15
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	37 931 899,38	57 375,42	37 989 274,80
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	195 287 110,68	756 015,97	196 043 126,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	7 685 570,33	5 425 107,50	13 110 677,83
27	Autres immobilisations financières (3)	17 834 619,18	0,00	17 834 619,18
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		19 507 557,00	19 507 557,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 771 174,98	0,00	2 771 174,98
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		456 300 023,68	36 295 846,84	492 595 870,52

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	145 248 660,30
---	-----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	254 295 264,50		254 295 264,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	139 348 604,46		139 348 604,46
014	Atténuations de produits	247 455 375,26		247 455 375,26
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	219 612 012,42	0,00	219 612 012,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	601 960,55		601 960,55
66	Charges financières	19 693 461,83	0,00	19 693 461,83
67	Charges spécifiques (9)	524 955,70	13 269 736,28	13 794 691,98
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 847 226,40	97 964 450,95	101 811 677,35
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		885 378 861,12	111 234 187,23	996 613 048,35

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	40 688 339,27	0,00	40 688 339,27
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	32 164 403,63	0,00	32 164 403,63
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	140 713 073,00	0,00	140 713 073,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		7 611 509,33	7 611 509,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	86 452,05	0,00	86 452,05
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	603 120,37	0,00	603 120,37
21	Immobilisations corporelles (3)	12 961,32	8 072 940,98	8 085 902,30
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	160 547,45	785 256,48	945 803,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	53 750,00	1 925 107,50	1 978 857,50
27	Autres immobilisations financières (3)	7 461 295,86	3 500 000,00	10 961 295,86
28	Amortissement des immobilisations		88 524 375,92	88 524 375,92
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 263 186,74	57 375,42	1 320 562,16
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		9 440 075,03	9 440 075,03
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		223 207 129,69	119 916 640,66	343 123 770,35

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	130 509 858,66
---	-----------------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	7 397 337,01		7 397 337,01
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 137 200,42		22 137 200,42
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	262 289 399,76		262 289 399,76
731	Fiscalité locale	427 479 294,37		427 479 294,37
74	Dotations et participations (8)	314 198 470,86		314 198 470,86
75	Autres produits de gestion courante (8)	62 665 405,36	0,00	62 665 405,36
76	Produits financiers	310 423,23	0,00	310 423,23
77	Produits spécifiques (8)	14 178 030,22	27 613 393,41	41 791 423,63
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	7 891 675,25	0,00	7 891 675,25
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 118 547 236,48	27 613 393,41	1 146 160 629,89

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		713 165 748,76	492 595 870,52	20 532 644,41	200 037 233,83	321 284 933,91	171 310 936,61
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 160 697,44	22 447 227,60	5 611 817,48	9 101 652,36	12 602 857,55	9 844 370,05
204	Subventions d'équipement versées (7)	99 103 326,18	84 820 454,12	1 928 039,60	12 354 832,46	74 037 678,17	10 782 775,95
21	Immobilisations corporelles	51 299 051,16	37 931 899,38	2 534 419,42	10 832 732,36	29 809 884,71	8 122 014,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	218 261 822,18	195 287 110,68	9 823 122,91	13 151 588,59	178 518 910,94	16 768 199,74
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		405 824 896,96	340 486 691,78	19 897 399,41	45 440 805,77	294 969 331,37	45 517 360,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 600,00	2 044 430,34	0,00	1 456 169,66		2 044 430,34
13	Subventions d'investissement	15 512,00	0,00	0,00	15 512,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	171 378 822,16	85 477 537,07	0,00	85 901 285,09		85 477 537,07
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	8 302 250,00	7 685 570,33	0,00	616 679,67	3 347 585,33	4 337 985,00
27	Autres immobilisations financières	19 003 380,50	17 834 619,18	0,00	1 168 761,32	12 887 780,10	4 946 839,08
Total des dépenses financières		202 200 564,66	113 042 156,92	0,00	89 158 407,74	24 683 298,68	88 358 858,24
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	4 224 259,14	2 771 174,98	635 245,00	817 839,16	1 632 303,86	1 138 871,12
Total des dépenses réelles		612 249 720,76	456 300 023,68	20 532 644,41	135 417 052,67	321 284 933,91	135 015 089,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	27 063 028,00	27 613 393,41		-550 365,41		27 613 393,41
041	Opérations patrimoniales (6)	73 853 000,00	8 682 453,43		65 170 546,57		8 682 453,43
Total des dépenses d'ordre		100 916 028,00	36 295 846,84		64 620 181,16		36 295 846,84
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		145 248 660,30					
Total des dépenses d'investissement cumulées		858 414 409,06	637 844 530,82	20 532 644,41	200 037 233,83	321 284 933,91	171 310 936,61

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	383 047 874,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	25 447 411,10	32 164 403,63	1 633 754,55	-8 350 747,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	279 814 001,67	135 700 000,00	0,00	144 114 001,67
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	86 452,05	0,00	-86 452,05
204	Subventions d'équipement versées (9)	13 470 976,00	603 120,37	0,00	12 867 855,63
21	Immobilisations corporelles	906 038,00	12 961,32	0,00	893 076,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 916,52	160 547,45	33 255,34	-185 886,27
Total des recettes d'équipement		319 646 343,29	168 727 484,82	1 667 009,89	149 251 848,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	159 114 858,66	171 198 197,93	0,00	-12 083 339,27
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	85 010 000,00	5 013 073,00	0,00	79 996 927,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	53 750,00	0,00	-53 750,00
27	Autres immobilisations financières	36 479 222,58	7 461 295,86	0,00	29 017 926,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 344 744,40		0,00	
Total des recettes financières		300 948 825,64	183 726 316,79	0,00	117 222 508,85
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	2 754 904,37	1 263 186,74	65 895,24	1 425 822,39
Total des recettes réelles		623 350 073,30	353 716 988,35	1 732 905,13	267 900 179,82
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	63 246 872,76			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	97 964 463,00	111 234 187,23		-13 269 724,23
041	Opérations patrimoniales (8)	73 853 000,00	8 682 453,43		65 170 546,57
Total des recettes d'ordre		235 064 335,76	119 916 640,66		115 147 695,10
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	383 047 874,92

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		713 165 748,76	492 595 870,52	20 532 644,41	200 037 233,83	321 284 933,91	171 310 936,61
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 160 697,44	22 447 227,60	5 611 817,48	9 101 652,36	12 602 857,55	9 844 370,05
202	Frais réalisation documents urbanisme	699 573,63	668 911,89	0,00	30 661,74	606 024,55	62 887,34
2031	Frais d'études	29 202 472,71	17 552 864,98	3 077 263,96	8 572 343,77	11 958 647,48	5 594 217,50
2032	Frais de recherche et de développement	326 878,00	221 336,00	105 054,00	488,00	0,00	221 336,00
2033	Frais d'insertion	24 406,91	19 443,41	2 314,87	2 648,63	0,00	19 443,41
2051	Concessions, droits similaires	6 172 889,02	3 736 755,04	2 076 468,93	359 665,05	38 185,52	3 698 569,52
2088	Autres immobilisations incorporelles	734 477,17	247 916,28	350 715,72	135 845,17	0,00	247 916,28
204	Subventions d'équipement versées (9)	99 103 326,18	84 820 454,12	1 928 039,60	12 354 832,46	74 037 678,17	10 782 775,95
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	56 200,00	56 196,60	0,00	3,40	0,00	56 196,60
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	576 550,00	576 550,00	0,00	0,00	576 550,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	694 508,00	190 272,34	94 508,00	409 727,66	90 272,34	100 000,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	18 919 197,48	11 725 496,65	549 931,60	6 643 769,23	10 370 361,57	1 355 135,08
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	20 720,00	10 720,00	10 000,00	0,00	0,00	10 720,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	526 000,00	0,00	526 000,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 683 000,00	2 230 957,99	0,00	452 042,01	2 190 957,99	40 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	23 513 053,02	22 896 299,45	0,00	616 753,57	22 896 299,45	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 050 430,00	2 703 801,84	150 000,00	196 628,16	2 703 801,84	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	48 363 667,68	44 430 159,25	247 600,00	3 685 908,43	35 209 434,98	9 220 724,27
21	Immobilisations corporelles	51 299 051,16	37 931 899,38	2 534 419,42	10 832 732,36	29 809 884,71	8 122 014,67
2111	Terrains nus	6 735 250,44	2 882 991,81	0,00	3 852 258,63	2 862 171,81	20 820,00
2112	Terrains de voirie	1 728 103,27	1 412 181,99	0,00	315 921,28	1 412 181,99	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 788,17	0,00	0,00	10 788,17	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	502 572,90	308 898,03	43 348,93	150 325,94	0,00	308 898,03
21318	Autres bâtiments publics	172 697,47	172 697,47	0,00	0,00	0,00	172 697,47
21328	Autres bâtiments privés	18 590 425,46	17 419 164,83	55 000,00	1 116 260,63	17 419 164,83	0,00
21351	Bâtiments publics	135 116,53	135 116,52	0,00	0,01	0,00	135 116,52
2151	Réseaux de voirie	65 200,86	65 076,98	0,00	123,88	65 076,98	0,00
21533	Réseaux câblés	24 400,00	0,00	0,00	24 400,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 574 925,75	946 955,83	178 998,69	448 971,23	0,00	946 955,83
215738	Autre matériel et outillage de voirie	389 627,83	263 215,05	0,00	126 412,78	263 215,05	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	15 124,82	2 854,38	0,00	12 270,44	0,00	2 854,38
21611	Biens sous-jacents	614 000,00	372 624,50	57 510,00	183 865,50	300 000,00	72 624,50
2181	Install. générales, agencements	55 000,00	44 731,55	0,00	10 268,45	0,00	44 731,55
21828	Autres matériels de transport	3 289 666,48	2 525 855,83	556 182,77	207 627,88	0,00	2 525 855,83
21838	Autre matériel informatique	3 883 065,28	2 270 309,95	527 201,29	1 085 554,04	367 875,90	1 902 434,05
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	728 939,66	278 298,43	315 035,36	135 605,87	343,40	277 955,03
2185	Matériel de téléphonie	200 996,60	176 294,75	9 354,72	15 347,13	0,00	176 294,75
2188	Autres immobilisations corporelles	12 583 149,64	8 654 631,48	791 787,66	3 136 730,50	7 119 854,75	1 534 776,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	218 261 822,18	195 287 110,68	9 823 122,91	13 151 588,59	178 518 910,94	16 768 199,74
2312	Agencements et aménagements de terrains	33 772 888,16	25 910 056,29	5 415 897,61	2 446 934,26	21 653 149,55	4 256 906,74
2313	Constructions	46 889 600,30	39 392 123,64	2 937 070,50	4 560 406,16	33 318 861,25	6 073 262,39
2314	Constructions sur sol d'autrui	7 958,80	4 248,00	23,80	3 687,00	4 248,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	130 892 949,09	124 617 427,80	716 311,92	5 559 209,37	121 037 956,88	3 579 470,92
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 695 966,88	1 094 316,33	243 072,21	358 578,34	261 964,91	832 351,42
237	Avances commandes immo incorporelles	634 003,00	251 702,51	382 300,00	0,49	0,00	251 702,51
238	Avances commandes immo corporelles	4 343 455,95	3 992 236,11	128 446,87	222 772,97	2 242 730,35	1 749 505,76
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		405 824 896,96	340 486 691,78	19 897 399,41	45 440 805,77	294 969 331,37	45 517 360,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 600,00	2 044 430,34	0,00	1 456 169,66		2 044 430,34
10226	Taxe d'aménagement	3 499 200,00	2 043 549,21	0,00	1 455 650,79		2 043 549,21
10228	Autres fonds d'investissement	1 400,00	881,13	0,00	518,87		881,13
13	Subventions d'investissement	15 512,00	0,00	0,00	15 512,00		0,00
1312	Subv. transf. Régions	476,00	0,00	0,00	476,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	15 036,00	0,00	0,00	15 036,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	171 378 822,16	85 477 537,07	0,00	85 901 285,09		85 477 537,07
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00	0,00		30 000 000,00
16318	Autres emprunts obligataires	2 100 000,00	2 100 000,00	0,00	0,00		2 100 000,00
1641	Emprunts en euros	40 000 000,00	39 591 495,62	0,00	408 504,38		39 591 495,62
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00		0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	65 000 000,00	5 000 000,00	0,00	60 000 000,00		5 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	239 544,16	20 665,39	0,00	218 878,77		20 665,39
166	Refinancement de dette	20 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00		0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	8 439 278,00	8 439 278,00	0,00	0,00		8 439 278,00
1678	Autres emprunts et dettes	600 000,00	326 098,06	0,00	273 901,94		326 098,06
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	8 302 250,00	7 685 570,33	0,00	616 679,67	3 347 585,33	4 337 985,00
261	Titres de participation	1 971 410,50	1 832 877,50	0,00	138 533,00	0,00	1 832 877,50
266	Autres formes de participation	312 800,00	247 585,33	0,00	65 214,67	247 585,33	0,00
269	Versements à effectuer titre non libéré	6 018 039,50	5 605 107,50	0,00	412 932,00	3 100 000,00	2 505 107,50
27	Autres immobilisations financières	19 003 380,50	17 834 619,18	0,00	1 168 761,32	12 887 780,10	4 946 839,08
2743	Prêts au personnel	250 000,00	9 910,00	0,00	240 090,00	0,00	9 910,00
2745	Avances remboursables	4 100 000,00	3 700 000,00	0,00	400 000,00	3 700 000,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	359 952,00	207 636,18	0,00	152 315,82	154 516,50	53 119,68
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	14 293 428,50	13 917 073,00	0,00	376 355,50	9 033 263,60	4 883 809,40
Total des dépenses financières		202 200 564,66	113 042 156,92	0,00	89 158 407,74	24 683 298,68	88 358 858,24
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	4 224 259,14	2 771 174,98	635 245,00	817 839,16	1 632 303,86	1 138 871,12
45810002	Opérations de voirie - dépenses	561 000,00	196 013,72	0,00	364 986,28	196 013,72	0,00
45810004	Courées - dépenses	120 234,00	68 752,48	0,00	51 481,52	68 752,48	0,00
45810005	Groupements de commandes - dépenses	2 203 973,79	1 599 253,41	277 215,00	327 505,38	1 367 537,66	231 715,75
45810006	Pia Jeunesse - dépenses	530 485,35	528 639,48	0,00	1 845,87	0,00	528 639,48
45810007	Eco - cités - dépenses	255 753,00	60 000,00	195 753,00	0,00	0,00	60 000,00
45810008	Opé cpte de tiers - Lecture publique - Dépenses	236 517,00	160 847,85	54 170,00	21 499,15	0,00	160 847,85
45810010	FICOL-Opé. pour compte de tiers-Dépenses	243 905,00	135 798,00	108 107,00	0,00	0,00	135 798,00
45820005	Groupements de commandes - recettes	72 391,00	21 870,04	0,00	50 520,96	0,00	21 870,04
Total des dépenses réelles		612 249 720,76	456 300 023,68	20 532 644,41	135 417 052,67	321 284 933,91	135 015 089,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	27 063 028,00	27 613 393,41		-550 365,41		27 613 393,41
	Reprise sur autofinancement antérieur	27 063 028,00	27 613 393,41		-550 365,41		27 613 393,41
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	5 956 020,58	5 956 020,58		0,00		5 956 020,58
13912	Subv. transf. Régions	1 491 403,42	1 491 403,00		0,42		1 491 403,00
13913	Subv. transf. Départements	19 065,00	19 065,00		0,00		19 065,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	3 805,00	3 805,00		0,00		3 805,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	85 177,00	85 177,00		0,00		85 177,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	550 365,83		-550 365,83		550 365,83
198	Neutralisation des amortissements	19 507 557,00	19 507 557,00		0,00		19 507 557,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	73 853 000,00	8 682 453,43		65 170 546,57		8 682 453,43

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	50 000 000,00	0,00		50 000 000,00		0,00
2031	Frais d'études	30 000,00	29 240,51		759,49		29 240,51
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 094 030,79	1 094 030,79		0,00		1 094 030,79
204422	Sub nat privé - Bât. et installations	1 818 969,21	1 320 683,24		498 285,97		1 320 683,24
2138	Autres constructions	100 000,00	57 375,42		42 624,58		57 375,42
2312	Agencements et aménagements de terrains	240 000,00	18 313,12		221 686,88		18 313,12
2313	Constructions	5 602 000,00	641 172,66		4 960 827,34		641 172,66
2315	Install., matériel et outill. technique	200 000,00	96 530,19		103 469,81		96 530,19
2318	Autres immo. corporelles en cours	9 328 000,00	0,00		9 328 000,00		0,00
261	Titres de participation	5 440 000,00	5 425 107,50		14 892,50		5 425 107,50
Total des dépenses d'ordre		100 916 028,00	36 295 846,84		64 620 181,16		36 295 846,84

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	383 047 874,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	25 447 411,10	32 164 403,63	1 633 754,55	-8 350 747,08
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 554 461,07	2 758 837,98	4 482,07	-208 858,98
1312	Subv. transf. Régions	1 402 899,00	935 292,35	0,00	467 606,65
1313	Subv. transf. Départements	548 697,00	0,00	0,00	548 697,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	1 261 268,25	0,00	-1 261 268,25
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 018 684,84	36 505,00	1 067 934,84	914 245,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 731 664,80	12 201 762,60	102 184,80	-3 572 282,60
1322	Subv. non transf. Régions	1 143 339,00	0,00	3 339,00	1 140 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	45 451,87	0,00	-45 451,87
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	365 000,00	39 422,29	60 728,35	264 849,36
13272	Subv. non transf. FEDER	240 650,00	424 695,17	0,00	-184 045,17
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	3 442 015,39	4 461 067,12	395 085,49	-1 414 137,22
1345	Amendes radars automatiques et de police	5 000 000,00	10 000 101,00	0,00	-5 000 101,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	279 814 001,67	135 700 000,00	0,00	144 114 001,67
1641	Emprunts en euros	279 814 001,67	110 700 000,00	0,00	169 114 001,67
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	25 000 000,00	0,00	-25 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	86 452,05	0,00	-86 452,05
2031	Frais d'études	0,00	86 452,05	0,00	-86 452,05
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	13 470 976,00	603 120,37	0,00	12 867 855,63
204182	Autres org pub - Bât. et installations	13 470 976,00	0,00	0,00	13 470 976,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	603 120,37	0,00	-603 120,37
21	Immobilisations corporelles (5)	906 038,00	12 961,32	0,00	893 076,68
2111	Terrains nus	88,00	88,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	3 650,00	0,00	0,00	3 650,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	11 136,88	0,00	-11 136,88
21568	Autre matériel, outillage incendie	902 300,00	0,00	0,00	902 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 736,44	0,00	-1 736,44
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	7 916,52	160 547,45	33 255,34	-185 886,27
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	649,03	0,00	-649,03
2313	Constructions	0,00	116 552,04	31 423,00	-147 975,04
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	25 830,11	1 832,34	-27 662,45
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	324,69	0,00	-324,69
238	Avances commandes immo corporelles	7 916,52	17 191,58	0,00	-9 275,06
Total des recettes d'équipement		319 646 343,29	168 727 484,82	1 667 009,89	149 251 848,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	159 114 858,66	171 198 197,93	0,00	-12 083 339,27
10222	FCTVA	13 600 000,00	22 218 527,19	0,00	-8 618 527,19

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
10226	Taxe d'aménagement	15 000 000,00	18 462 626,82	0,00	-3 462 626,82
10228	Autres fonds d'investissement	5 000,00	7 185,26	0,00	-2 185,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	130 509 858,66	130 509 858,66	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	85 010 000,00	5 013 073,00	0,00	79 996 927,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	65 000 000,00	5 000 000,00	0,00	60 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	13 073,00	0,00	-3 073,00
166	Refinancement de dette	20 000 000,00	0,00	0,00	20 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	53 750,00	0,00	-53 750,00
261	Titres de participation	0,00	53 750,00	0,00	-53 750,00
27	Autres immobilisations financières	36 479 222,58	7 461 295,86	0,00	29 017 926,72
2743	Prêts au personnel	110 933,00	104 645,96	0,00	6 287,04
2745	Avances remboursables	2 860 000,00	1 251 931,33	0,00	1 608 068,67
275	Dépôts et cautionnements versés	8 716,50	133 381,57	0,00	-124 665,07
276341	Créance Communes membres du GFP	145 289,00	145 289,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	33 354 284,08	4 386 048,00	0,00	28 968 236,08
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	1 440 000,00	0,00	-1 440 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 344 744,40		0,00	
Total des recettes financières		300 948 825,64	183 726 316,79	0,00	117 222 508,85
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 754 904,37	1 263 186,74	65 895,24	1 425 822,39
Total des recettes réelles		623 350 073,30	353 716 988,35	1 732 905,13	267 900 179,82
021	Virement de la section de fonctionnement	63 246 872,76	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	97 964 463,00	111 234 187,23		-13 269 724,23
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	7 611 509,33		-7 611 509,33
2111	Terrains nus	0,00	3 227 344,11		-3 227 344,11
2112	Terrains de voirie	0,00	13 383,49		-13 383,49
2115	Terrains bâtis	0,00	70 501,64		-70 501,64
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	3 098,40		-3 098,40
21318	Autres bâtiments publics	0,00	30 007,85		-30 007,85
21321	Immeubles de rapport	0,00	11 290,27		-11 290,27
21328	Autres bâtiments privés	0,00	873 218,24		-873 218,24
21351	Bâtiments publics	0,00	15 071,08		-15 071,08
21352	Bâtiments privés	0,00	1 363,87		-1 363,87
2138	Autres constructions	0,00	47 624,02		-47 624,02
2151	Réseaux de voirie	0,00	1 315 693,94		-1 315 693,94
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	3 661,06		-3 661,06
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	45 968,98		-45 968,98
2802	Frais liés à la réalisation de document	474 564,01	474 564,01		0,00
28031	Frais d'études	438 434,23	438 434,23		0,00
28032	Frais de recherche et de développement	3 999,00	3 999,00		0,00
28033	Frais d'insertion	367,00	367,00		0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	449 919,00	449 919,00		0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	2 000 742,92	2 000 742,92		0,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	30 000,00	30 000,00		0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	271 101,00	271 101,00		0,00
2804123	Subv.Régions : Projet infrastructure	5 395,00	5 395,00		0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	200 631,00	200 630,46		0,54
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	263 239,00	263 239,00		0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	5 768 174,89	5 768 174,89		0,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	128 155,00	128 155,00		0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	170 131,00	170 130,84		0,16
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	253,00	253,00		0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	48 849,00	48 849,00		0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	395 658,00	395 657,52		0,48
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	25 708,00	25 708,00		0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 399 233,00	1 399 233,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	11 372 609,97	11 372 609,97		0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	21 370,00	21 370,00		0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	2 552 936,00	2 552 936,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	15 107 587,67	15 107 587,00		0,67
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	3 865 159,38	3 865 159,38		0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	2 613 709,00	2 613 709,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 419 186,83	3 419 186,83		0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	137 158,00	137 158,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	34 413,00	34 412,27		0,73
28128	Autres aménagements de terrains	2 875 322,19	2 875 322,19		0,00
281311	Bâtiments administratifs	134 292,50	134 292,50		0,00
281312	Bâtiments scolaires	18 306,50	18 305,00		1,50
281314	Bâtiments culturels et sportifs	10 954 797,00	10 954 797,00		0,00
281316	Equipements de cimetièr	3 006,00	3 006,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	3 470 749,00	3 470 742,91		6,09
281321	Immeubles de rapport	27 362,00	27 362,00		0,00
281328	Autres bâtiments privés	1 965 911,01	1 965 911,01		0,00
281351	Bâtiments publics	1 554 433,70	1 554 433,70		0,00
281352	Bâtiments privés	66 775,00	66 775,00		0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	8 206,00	8 206,00		0,00
28142	Construct° sol autrui - Immeuble rapport	5 569 959,00	5 569 959,00		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	223 753,94	223 753,94		0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	13 700,00	13 700,00		0,00
28151	Réseaux de voirie	2 135,00	2 134,51		0,49
281533	Réseaux câblés	91 605,87	91 605,87		0,00
281534	Réseaux d'électrification	248,00	248,00		0,00
281538	Autres réseaux	458 789,39	458 789,39		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	578 057,47	578 057,47		0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	227 594,12	227 594,12		0,00
281578	Autre matériel technique	72 503,00	72 502,58		0,42

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	114 084,84	114 084,84		0,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	77 667,00	77 667,00		0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	10 665,00	10 665,00		0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	24 537,00	24 537,00		0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 362,00	1 362,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	399 529,89	399 529,89		0,00
281828	Autres matériels de transport	1 320 678,80	1 320 678,80		0,00
281838	Autre matériel informatique	1 773 943,51	1 773 943,51		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 103 576,89	1 103 576,89		0,00
28185	Matériel de téléphonie	9 082,56	9 082,56		0,00
28188	Autres immo. corporelles	4 173 068,92	4 173 068,92		0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	9 016 504,00	9 016 503,60		0,40
4817	Indemnités de renégociation de la dette	423 572,00	423 571,43		0,57
041	Opérations patrimoniales (10)	73 853 000,00	8 682 453,43		65 170 546,57
1641	Emprunts en euros	50 000 000,00	0,00		50 000 000,00
2031	Frais d'études	4 850 000,00	0,00		4 850 000,00
2111	Terrains nus	98 000,00	97 859,00		141,00
2112	Terrains de voirie	32 655,92	32 655,92		0,00
2115	Terrains bâtis	94 257,28	94 257,28		0,00
21312	Bâtiments scolaires	912 854,82	912 854,82		0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 600,00	2 514,46		85,54
21328	Autres bâtiments privés	1 548 838,21	1 056 428,82		492 409,39
21351	Bâtiments publics	8 454,05	5 939,59		2 514,46
2138	Autres constructions	21 318,02	18 392,44		2 925,58
2151	Réseaux de voirie	190 353,00	190 153,00		200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 668,70	3 658,70		10,00
2315	Install., matériel et outill. technique	200 000,00	0,00		200 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	30 000,00	29 240,51		759,49
238	Avances commandes immo corporelles	10 320 000,00	756 015,97		9 563 984,03
269	Versements à effectuer titre non libéré	1 940 000,00	1 925 107,50		14 892,50
2745	Avances remboursables	3 500 000,00	3 500 000,00		0,00
45820001	Droit de préemption pour compte de tiers - recettes	100 000,00	57 375,42		42 624,58
Total des recettes d'ordre		235 064 335,76	119 916 640,66		115 147 695,10

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 095 337 639,32	934 527 099,81	62 085 948,54	0,00	98 724 590,97	14 813 043,05	981 800 005,30
011	Charges à caractère général (3)	265 919 306,28	201 380 920,21	52 914 344,29	0,00	11 624 041,78	7 803 721,05	246 491 543,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	141 498 667,00	139 146 826,13	201 778,33	0,00	2 150 062,54		139 348 604,46
014	Atténuations de produits	247 684 452,00	247 455 375,26	0,00	0,00	229 076,74		247 455 375,26
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	253 132 251,94	215 108 348,05	4 503 664,37	0,00	33 520 239,52	0,00	219 612 012,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 094 079,00	601 919,27	41,28	0,00	492 118,45		601 960,55
Total des dépenses de gestion des services		909 328 756,22	803 693 388,92	57 619 828,27	0,00	48 015 539,03	7 803 721,05	853 509 496,14
66	Charges financières	20 349 572,00	15 227 341,56	4 466 120,27	0,00	656 110,17		19 693 461,83
67	Charges spécifiques (3)	600 748,34	524 955,70	0,00	0,00	75 792,64		524 955,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 847 227,00	3 847 226,40			0,60		3 847 226,40
Total des dépenses financières		24 797 547,34	19 599 523,66	4 466 120,27	0,00	731 903,41		24 065 643,93
Total des dépenses réelles		934 126 303,56	823 292 912,58	62 085 948,54	0,00	48 747 442,44	14 813 043,05	870 565 818,07
023	Virement à la section d'investissement	63 246 872,76	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	97 964 463,00	111 234 187,23			-13 269 724,23		111 234 187,23
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		161 211 335,76	111 234 187,23			49 977 148,53		111 234 187,23

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 095 337 639,32	934 527 099,81	62 085 948,54	0,00	98 724 590,97	14 813 043,05	981 800 005,30
--	-------------------------	-----------------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	-----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 095 337 639,32	1 134 078 250,56	12 082 379,33	0,00	-50 822 990,57
013	Atténuations de charges (3)	720 050,00	7 397 337,01	0,00	0,00	-6 677 287,01
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 581 722,00	18 142 382,67	3 994 817,75	0,00	-555 478,42
73	Impôts et taxes (sauf 731)	253 481 682,00	261 791 673,76	497 726,00	0,00	-8 807 717,76
731	Fiscalité locale	417 145 782,00	427 479 294,37	0,00	0,00	-10 333 512,37
74	Dotations et participations (3)	302 898 785,40	308 987 490,02	5 210 980,84	0,00	-11 299 685,46
75	Autres produits de gestion courante (3)	63 002 590,15	60 297 625,18	2 367 780,18	0,00	337 184,79
Total des recettes de gestion des services		1 058 830 611,55	1 084 095 803,01	12 071 304,77	0,00	-37 336 496,23
76	Produits financiers	321 720,47	299 348,67	11 074,56	0,00	11 297,24
77	Produits spécifiques (3)	1 230 603,30	14 178 030,22	0,00	0,00	-12 947 426,92
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	7 891 676,00	7 891 675,25			0,75
Total des recettes financières		9 443 999,77	22 369 054,14	11 074,56	0,00	-12 936 128,93
Total des recettes réelles		1 068 274 611,32	1 106 464 857,15	12 082 379,33	0,00	-50 272 625,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	27 063 028,00	27 613 393,41			-550 365,41
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		27 063 028,00	27 613 393,41			-550 365,41

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
---	-------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 095 337 639,32	1 134 078 250,56	12 082 379,33	0,00	-50 822 990,57
--	-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------	-----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 095 337 639,32	934 527 099,81	62 085 948,54	0,00	98 724 590,97	14 813 043,05	981 800 005,30
011	Charges à caractère général (4)	265 919 306,28	201 380 920,21	52 914 344,29	0,00	11 624 041,78	7 803 721,05	246 491 543,45
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	3 508,98	393,59	3 115,38	0,00	0,01	0,00	3 508,97
605	Achats de matériel, équip. et travaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	568 280,42	437 647,90	96 059,82	0,00	34 572,70	0,00	533 707,72
60612	Energie - Electricité	6 665 589,00	3 153 436,00	1 111 847,33	0,00	2 400 305,67	0,00	4 265 283,33
60613	Chauffage urbain	858 761,00	171 032,70	405 674,63	0,00	282 053,67	0,00	576 707,33
60621	Combustibles	45 350,00	39 251,43	2 333,17	0,00	3 765,40	0,00	41 584,60
60622	Carburants	1 113 700,00	965 043,75	116 136,30	0,00	32 519,95	0,00	1 081 180,05
60623	Alimentation	733 762,49	579 125,37	90 332,96	0,00	64 304,16	0,00	669 458,33
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	119 381,64	117 370,10	811,30	0,00	1 200,24	0,00	118 181,40
60632	Fournitures de petit équipement	580 181,45	462 430,64	80 943,87	0,00	36 806,94	0,00	543 374,51
60633	Fournitures de voirie	1 285 615,25	922 207,09	337 557,85	0,00	25 850,31	0,00	1 259 764,94
60636	Habillement et vêtements de travail	217 408,91	192 331,44	25 026,22	0,00	51,25	0,00	217 357,66
6064	Fournitures administratives	268 200,49	263 988,01	2 606,58	0,00	1 605,90	0,00	266 594,59
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 747,19	1 624,36	122,83	0,00	0,00	0,00	1 747,19
6068	Autres matières et fournitures	1 442 768,74	1 016 769,81	245 921,22	0,00	180 077,71	0,00	1 262 691,03
611	Contrats de prestations de services	166 486 038,05	126 574 273,28	38 488 614,67	0,00	1 423 150,10	7 554 893,44	157 507 994,51
6132	Locations immobilières	12 327 166,85	11 490 558,02	91 847,68	0,00	744 761,15	0,00	11 582 405,70
61351	Matériel roulant	460 465,81	434 177,21	10 554,02	0,00	15 734,58	0,00	444 731,23
61358	Autres	745 034,40	477 955,04	147 485,63	0,00	119 593,73	0,00	625 440,67
614	Charges locatives et de copropriété	2 899 274,30	2 071 058,44	354 742,58	0,00	473 473,28	0,00	2 425 801,02
61521	Entretien terrains	4 254 811,84	3 507 810,63	527 960,37	0,00	219 040,84	0,00	4 035 771,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 290 309,87	951 040,03	209 295,38	0,00	129 974,46	0,00	1 160 335,41
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 352 004,28	1 186 579,32	147 825,60	0,00	17 599,36	0,00	1 334 404,92
615231	Entretien, réparations voiries	10 701 592,55	9 629 397,92	835 508,05	0,00	236 686,58	0,00	10 464 905,97
61551	Entretien matériel roulant	791 750,00	720 434,87	43 181,78	0,00	28 133,35	0,00	763 616,65
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 614 711,83	3 332 497,02	1 104 492,16	0,00	177 722,65	0,00	4 436 989,18
6156	Maintenance	2 437 161,98	1 756 871,13	476 248,59	0,00	204 042,26	0,00	2 233 119,72
6161	Multirisques	458 553,71	452 433,59	6 120,12	0,00	0,00	0,00	458 553,71
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	58 952,00	-88 906,85	129 250,95	0,00	18 607,90	0,00	40 344,10
6168	Autres primes d'assurance	585 163,29	545 613,06	36 550,00	0,00	3 000,23	0,00	582 163,06
617	Etudes et recherches	5 295 077,48	3 259 886,22	704 322,31	0,00	1 330 868,95	0,00	3 964 208,53
6182	Documentation générale et technique	553 632,24	416 759,05	60 074,42	0,00	76 798,77	0,00	476 833,47
6184	Versements à des organismes de formation	1 101 873,00	746 888,22	210 596,90	0,00	144 387,88	0,00	957 485,12

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6185	Frais de colloques et de séminaires	260 032,78	186 954,36	24 387,82	0,00	48 690,60	0,00	211 342,18
6188	Autres frais divers	313 205,63	241 486,84	33 979,06	0,00	37 739,73	0,00	275 465,90
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 795,00	0,00	0,00	0,00	5 795,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 023 712,70	1 257 538,16	182 049,67	0,00	584 124,87	0,00	1 439 587,83
6227	Frais d'actes et de contentieux	526 194,92	335 704,82	100 022,63	0,00	90 467,47	0,00	435 727,45
6228	Divers	3 599 731,35	3 170 706,23	201 892,79	0,00	227 132,33	0,00	3 372 599,02
6231	Annonces et insertions	328 684,45	290 172,94	31 451,00	0,00	7 060,51	0,00	321 623,94
6232	Fêtes et cérémonies	55 661,60	4 690,17	38 431,47	0,00	12 539,96	0,00	43 121,64
6233	Foires et expositions	487 929,80	345 663,62	125 325,76	0,00	16 940,42	0,00	470 989,38
6234	Réceptions	392 681,78	197 524,10	52 000,26	0,00	143 157,42	0,00	249 524,36
6236	Catalogues et imprimés	455 701,15	396 027,13	19 288,06	0,00	40 385,96	0,00	415 315,19
6238	Divers	3 861 770,29	1 967 679,00	1 290 384,05	0,00	603 707,24	0,00	3 258 063,05
6241	Transports de biens	121 907,84	119 594,21	2 313,60	0,00	0,03	0,00	121 907,81
6248	Divers	21 388,80	10 406,40	1 341,60	0,00	9 640,80	0,00	11 748,00
6251	Voyages, déplacements et missions	495 542,46	426 416,91	53 352,97	0,00	15 772,58	0,00	479 769,88
6255	Frais de déménagement	327 265,00	14 653,80	103 546,44	0,00	209 064,76	0,00	118 200,24
6261	Frais d'affranchissement	280 746,99	254 281,20	25 492,70	0,00	973,09	0,00	279 773,90
6262	Frais de télécommunications	1 025 796,00	832 193,40	36 396,61	0,00	157 205,99	0,00	868 590,01
627	Services bancaires et assimilés	9 751,07	5 419,87	0,00	0,00	4 331,20	0,00	5 419,87
6281	Concours divers (cotisations)	730 469,55	671 663,29	19 622,43	0,00	39 183,83	0,00	691 285,72
6282	Frais de gardiennage	595 299,34	463 849,82	89 439,26	0,00	42 010,26	0,00	553 289,08
6283	Frais de nettoyage des locaux	689 522,04	572 443,20	82 443,48	0,00	34 635,36	0,00	654 886,68
6284	Redevances pour services rendus	232 278,58	221 341,02	2 622,56	0,00	8 315,00	0,00	223 963,58
62873	Remb. frais au CCAS	20 000,00	6 782,77	0,00	0,00	13 217,23	0,00	6 782,77
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	8 773 564,94	6 187 174,46	2 494 395,29	0,00	91 995,19	0,00	8 681 569,75
62878	Remb. frais à des tiers	959 000,00	318 642,06	639 891,55	0,00	466,39	248 827,61	709 706,00
6288	Autres services extérieurs	2 333 785,66	1 516 451,98	441 851,56	0,00	375 482,12	0,00	1 958 303,54
63512	Taxes foncières	6 638 594,52	5 573 426,87	717 684,00	0,00	347 483,65	0,00	6 291 110,87
63513	Autres impôts locaux	110,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	221,20	195,20	0,00	0,00	26,00	0,00	195,20
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	16 000,00	1 667,52	0,00	0,00	14 332,48	0,00	1 667,52
6358	Autres droits	5 197,00	0,00	1 577,00	0,00	3 620,00	0,00	1 577,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 934,80	2 080,47	0,00	0,00	854,33	0,00	2 080,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	141 498 667,00	139 146 826,13	201 778,33	0,00	2 150 062,54		139 348 604,46
6218	Autre personnel extérieur	53 014,55	50 273,96	0,00	0,00	2 740,59		50 273,96
6331	Versement mobilité	1 358 428,25	1 358 428,25	0,00	0,00	0,00		1 358 428,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	339 902,65	339 902,65	0,00	0,00	0,00		339 902,65
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	712 656,75	712 656,75	0,00	0,00	0,00		712 656,75
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	203 922,30	203 922,30	0,00	0,00	0,00		203 922,30

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64111	Rémunération principale titulaires	63 488 571,19	61 475 865,15	0,00	0,00	2 012 706,04		61 475 865,15
64112	SFT, indemnité de résidence	1 514 519,88	1 514 519,88	0,00	0,00	0,00		1 514 519,88
64113	NBI	445 574,27	445 574,27	0,00	0,00	0,00		445 574,27
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	78 600,00	78 400,00	0,00	0,00	200,00		78 400,00
64118	Autres indemnités	29 457 831,77	29 457 824,65	0,00	0,00	7,12		29 457 824,65
64131	Rémunérations	5 140 965,13	5 140 198,60	0,00	0,00	766,53		5 140 198,60
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	13 840,00	13 100,00	0,00	0,00	740,00		13 100,00
64138	Primes et autres indemnités	1 969 034,09	1 969 034,09	0,00	0,00	0,00		1 969 034,09
64171	Apprentis - rémunérations	1 678 591,24	1 678 591,24	0,00	0,00	0,00		1 678 591,24
64172	Apprentis - indemnité inflation	9 900,00	9 900,00	0,00	0,00	0,00		9 900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 904 174,59	7 904 174,59	0,00	0,00	0,00		7 904 174,59
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 400 115,69	20 381 847,67	0,00	0,00	18 268,02		20 381 847,67
6455	Cotisations pour assurance du personnel	34 692,68	34 692,68	0,00	0,00	0,00		34 692,68
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	148 571,00	148 571,00	0,00	0,00	0,00		148 571,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	244 596,06	244 596,06	0,00	0,00	0,00		244 596,06
6472	Prestations familiales directes	3 640 923,71	3 640 923,71	0,00	0,00	0,00		3 640 923,71
64731	Allocations chômage versées directement	547 971,75	533 417,43	0,00	0,00	14 554,32		533 417,43
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 455 429,38	1 453 263,80	0,00	0,00	2 165,58		1 453 263,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	173 576,44	153 883,77	1 778,33	0,00	17 914,34		155 662,10
6488	Autres	483 263,63	203 263,63	200 000,00	0,00	80 000,00		403 263,63
014	Atténuations de produits	247 684 452,00	247 455 375,26	0,00	0,00	229 076,74		247 455 375,26
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	5 000,00	1 756,00	0,00	0,00	3 244,00		1 756,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	200 000,00	128 757,00	0,00	0,00	71 243,00		128 757,00
739178	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00		0,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	485 000,00	453 541,15	0,00	0,00	31 458,85		453 541,15
739211	Attribution de compensation	219 251 000,00	219 249 689,09	0,00	0,00	1 310,91		219 249 689,09
739212	Dotation de solidarité communautaire	27 042 952,00	26 977 159,50	0,00	0,00	65 792,50		26 977 159,50
7398	Revers., restitutions et préél. divers	700 000,00	644 472,52	0,00	0,00	55 527,48		644 472,52
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	253 132 251,94	215 108 348,05	4 503 664,37	0,00	33 520 239,52	0,00	219 612 012,42
65133	Secours d'urgence	864 702,00	845 668,00	1 000,00	0,00	18 034,00	0,00	846 668,00
65134	Aides	36 884,00	36 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 884,00
65311	Indemnités de fonction	2 964 408,54	2 935 396,27	0,00	0,00	29 012,27	0,00	2 935 396,27
65312	Frais de mission et de déplacement	30 000,00	4 709,62	0,00	0,00	25 290,38	0,00	4 709,62
65313	Cotisations de retraite	273 304,12	273 271,15	0,00	0,00	32,97	0,00	273 271,15
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	730 203,37	730 203,37	0,00	0,00	0,00	0,00	730 203,37
65315	Formation	100 000,00	23 524,00	0,00	0,00	76 476,00	0,00	23 524,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	3 266,97	3 266,94	0,00	0,00	0,03	0,00	3 266,94
6541	Créances admises en non-valeur	315 298,10	315 190,65	0,00	0,00	107,45	0,00	315 190,65
6542	Créances éteintes	180 870,00	175 138,13	0,00	0,00	5 731,87	0,00	175 138,13
6553	Service d'incendie	48 219 852,00	48 219 851,51	0,00	0,00	0,49	0,00	48 219 851,51
65568	Autres contributions	6 572 495,00	6 572 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 572 495,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	4 277 114,93	3 726 425,12	388 641,70	0,00	162 048,11	0,00	4 115 066,82
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	249 569,88	249 569,88	0,00	0,00	0,00	0,00	249 569,88
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	437 713,00	430 953,00	0,00	0,00	6 760,00	0,00	430 953,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	76 273 171,05	74 634 000,00	0,00	0,00	1 639 171,05	0,00	74 634 000,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	6 040 706,00	5 498 697,48	298 002,44	0,00	244 006,08	0,00	5 796 699,92
657381	Subv. fonct. autres EPL	17 024 851,09	15 990 381,89	789 369,50	0,00	245 099,70	0,00	16 779 751,39
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 267 921,00	792 900,00	315 000,00	0,00	160 021,00	0,00	1 107 900,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	11 776 672,75	10 198 973,43	601 951,72	0,00	975 747,60	0,00	10 800 925,15
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	21 001 347,63	18 743 128,46	1 851 795,85	0,00	406 423,32	0,00	20 594 924,31
6577	Remises gracieuses	1 441 200,00	1 441 091,66	0,00	0,00	108,34	0,00	1 441 091,66
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	1 240,94	0,00	0,00	0,00	1 240,94	0,00	0,00
65818	Autres	1 165 647,77	540 093,44	143 679,22	0,00	481 875,11	0,00	683 772,66
65821	Déficit des budgets annexes administrati	34 120 671,98	5 624 846,00	0,00	0,00	28 495 825,98	0,00	5 624 846,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	120 550,00	74 268,23	0,00	0,00	46 281,77	0,00	74 268,23
6584	Amendes fiscales et pénales	233,52	233,52	0,00	0,00	0,00	0,00	233,52
65888	Autres	11 635 356,30	11 020 187,30	114 223,94	0,00	500 945,06	0,00	11 134 411,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 094 079,00	601 919,27	41,28	0,00	492 118,45		601 960,55
65861	Frais de personnel	1 092 079,00	601 262,17	0,00	0,00	490 816,83		601 262,17
65862	Matériel, équipement et fournitures	2 000,00	657,10	41,28	0,00	1 301,62		698,38
Total des dépenses de gestion des services		909 328 756,22	803 693 388,92	57 619 828,27	0,00	48 015 539,03	7 803 721,05	853 509 496,14
66	Charges financières	20 349 572,00	15 227 341,56	4 466 120,27	0,00	656 110,17		19 693 461,83
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 600 000,00	12 513 904,34	0,00	0,00	86 095,66		12 513 904,34
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-259 928,00	-4 278 795,00	4 018 866,56	0,00	0,44		-259 928,44
6618	Intérêts des autres dettes	7 009 500,00	7 009 322,00	0,00	0,00	178,00		7 009 322,00
6688	Autres	1 000 000,00	-17 089,78	447 253,71	0,00	569 836,07		430 163,93
67	Charges spécifiques (4)	600 748,34	524 955,70	0,00	0,00	75 792,64		524 955,70
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	600 748,34	524 955,70	0,00	0,00	75 792,64		524 955,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 847 227,00	3 847 226,40			0,60		3 847 226,40
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	3 480 900,00	3 480 900,00			0,00		3 480 900,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	366 327,00	366 326,40			0,60		366 326,40

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
Total des charges financières et spécifiques		24 797 547,34	19 599 523,66	4 466 120,27	0,00	731 903,41		24 065 643,93
Total des dépenses réelles		934 126 303,56	823 292 912,58	62 085 948,54	0,00	48 747 442,44	14 813 043,05	870 565 818,07
023	Virement à la section d'investissement	63 246 872,76						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	97 964 463,00	111 234 187,23			-13 269 724,23		111 234 187,23
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	5 658 226,95			-5 658 226,95		5 658 226,95
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	7 611 509,33			-7 611 509,33		7 611 509,33
6811	Dot. amort. immos incorporelles	88 524 387,00	88 524 375,92			11,08		88 524 375,92
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	9 016 504,00	9 016 503,60			0,40		9 016 503,60
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	423 572,00	423 571,43			0,57		423 571,43
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		161 211 335,76	111 234 187,23			49 977 148,53		111 234 187,23

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	4 018 866,56
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 278 795,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-259 928,44

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 095 337 639,32	1 134 078 250,56	12 082 379,33	0,00	-50 822 990,57
013	Atténuations de charges (4)	720 050,00	7 397 337,01	0,00	0,00	-6 677 287,01
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	6 550 799,93	0,00	0,00	-6 550 799,93
6419	Remboursements rémunérations personnel	314 050,00	237 996,37	0,00	0,00	76 053,63
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	406 000,00	608 540,71	0,00	0,00	-202 540,71
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 581 722,00	18 142 382,67	3 994 817,75	0,00	-555 478,42
7013	Ventes de produits résiduels	340 000,00	144 749,57	0,00	0,00	195 250,43
7018	Autres ventes de produits finis	938 161,00	378 624,42	0,00	0,00	559 536,58
70311	Concessions cimetières (produit net)	57 076,00	0,00	57 075,56	0,00	0,44
70321	Stationnement et location voie publique	2 905 000,00	2 348 811,57	0,00	0,00	556 188,43
70322	Stationnement, location dom. portuaire	70 000,00	26 943,99	0,00	0,00	43 056,01
70323	Red. occupation dom. public	37 000,00	9 291,95	0,00	0,00	27 708,05
70328	Autres droits stationnement et location	750 000,00	828 306,59	0,00	0,00	-78 306,59
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	900 000,00	1 142 593,05	3 099 333,19	0,00	-3 341 926,24
70388	Autres redevances et recettes diverses	444 000,00	274 657,82	78 409,00	0,00	90 933,18
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	750 000,00	265 985,17	0,00	0,00	484 014,83
7062	Redevances services à caractère culturel	55 000,00	254 445,85	0,00	0,00	-199 445,85
70631	Redevances services à caractère sportif	175 000,00	166 672,51	0,00	0,00	8 327,49
70632	Redevances services à caractère loisir	1 502 799,00	1 160 770,38	0,00	0,00	342 028,62
70688	Autres prestations de services	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	10 000,00	7 060,00	0,00	0,00	2 940,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 067 789,00	1 686 526,73	0,00	0,00	-618 737,73
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	8 329 897,00	7 945 263,00	0,00	0,00	384 634,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	470 000,00	345 350,78	0,00	0,00	124 649,22
70878	Remb. frais par des tiers	2 500 000,00	1 154 084,49	750 000,00	0,00	595 915,51
7088	Produits activités annexes (abonnements)	29 000,00	2 244,80	10 000,00	0,00	16 755,20
73	Impôts et taxes (sauf 731)	253 481 682,00	261 791 673,76	497 726,00	0,00	-8 807 717,76
73211	Attribution de compensation	36 268 973,00	36 269 320,00	0,00	0,00	-347,00
73221	FNGIR	78 677 267,00	78 677 267,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	16 178 000,00	16 926 031,00	0,00	0,00	-748 031,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 236 587,00	924 185,76	497 726,00	0,00	-185 324,76
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	121 120 855,00	128 994 870,00	0,00	0,00	-7 874 015,00
731	Fiscalité locale	417 145 782,00	427 479 294,37	0,00	0,00	-10 333 512,37

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
73111	Impôts directs locaux	137 326 990,00	142 120 287,00	0,00	0,00	-4 793 297,00
73112	Cotisation sur la VAE	102 508 108,00	102 508 108,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	12 886 678,00	12 855 582,00	0,00	0,00	31 096,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	5 195 062,00	5 461 767,00	0,00	0,00	-266 705,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	148 348 944,00	149 606 636,00	0,00	0,00	-1 257 692,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	7 300 000,00	7 312 083,00	0,00	0,00	-12 083,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	700 000,00	653 532,78	0,00	0,00	46 467,22
731721	Taxe de séjour	2 500 000,00	6 575 580,74	0,00	0,00	-4 075 580,74
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	80 000,00	158 565,85	0,00	0,00	-78 565,85
7318	Autres	300 000,00	227 152,00	0,00	0,00	72 848,00
74	Dotations et participations (4)	302 898 785,40	308 987 490,02	5 210 980,84	0,00	-11 299 685,46
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	52 731 543,00	52 731 543,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	158 647 018,00	158 647 018,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 000 000,00	1 462 093,55	0,00	0,00	-462 093,55
74718	Autres participations Etat	4 250 363,40	3 138 108,92	0,00	0,00	1 112 254,48
7472	Participation régions	575 000,00	75 152,00	0,00	0,00	499 848,00
7473	Participation départements	35 000,00	20 000,00	0,00	0,00	15 000,00
74772	Participation FEDER	48 000,00	178 043,25	0,00	0,00	-130 043,25
74778	Autres fonds européens	60 000,00	42 000,00	0,00	0,00	18 000,00
74788	Autres	12 149 500,00	19 258 446,30	5 210 980,84	0,00	-12 319 927,14
748312	D.C.R.T.P.	41 103 000,00	41 103 306,00	0,00	0,00	-306,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	32 299 361,00	32 299 360,00	0,00	0,00	1,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	8 241,00	0,00	0,00	-8 241,00
74888	Autres	0,00	24 178,00	0,00	0,00	-24 178,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	63 002 590,15	60 297 625,18	2 367 780,18	0,00	337 184,79
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	32 987,00	620,00	0,00	-33 607,00
752	Revenus des immeubles	7 592 835,00	8 570 378,89	184 304,56	0,00	-1 161 848,45
755	Dédits et pénalités perçus	294 100,00	385 369,96	450,00	0,00	-91 719,96
757	Subventions	0,00	219 383,00	0,00	0,00	-219 383,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	600 000,00	500 000,00	0,00	0,00	100 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	41 812 777,00	38 276 378,57	2 020 499,10	0,00	1 515 899,33
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	5 193,85	0,00	0,00	-5 193,85
75888	Autres	12 702 878,15	12 307 933,91	161 906,52	0,00	233 037,72
Total des recettes de gestion des services		1 058 830 611,55	1 084 095 803,01	12 071 304,77	0,00	-37 336 496,23
76	Produits financiers	321 720,47	299 348,67	11 074,56	0,00	11 297,24
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	38 504,00	16 039,25	11 074,56	0,00	11 390,19
764	Revenus valeurs mobilières de placement	186,47	186,47	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	283 030,00	283 029,62	0,00	0,00	0,38
7688	Autres	0,00	93,33	0,00	0,00	-93,33
77	Produits spécifiques (4)	1 230 603,30	14 178 030,22	0,00	0,00	-12 947 426,92

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 230 603,30	1 458 659,77	0,00	0,00	-228 056,47
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	12 719 370,45	0,00	0,00	-12 719 370,45
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	7 891 676,00	7 891 675,25			0,75
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	7 416 694,00	7 416 694,00			0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	474 982,00	474 981,25			0,75
Total des recettes réelles		1 068 274 611,32	1 106 464 857,15	12 082 379,33	0,00	-50 272 625,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	27 063 028,00	27 613 393,41			-550 365,41
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	550 365,83			-550 365,83
77681	Neutralisation des amortissements	19 507 557,00	19 507 557,00			0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	7 555 471,00	7 555 470,58			0,42
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		27 063 028,00	27 613 393,41			-550 365,41

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		87 511 212,02	43 819 622,16	0,00	1 834 022,39	0,00	17 011 862,52	34 632,72	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 044 430,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 456 871,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 640 101,67	0,00	21 276,49	0,00	310 967,57	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	9 750 000,00	0,00	190 272,34	0,00	6 229 248,51	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 046 473,06	0,00	931 849,42	0,00	826 056,95	29 637,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	25 140 379,75	0,00	690 624,14	0,00	8 896 102,16	4 995,72	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	53 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 910,00	53 119,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	135 798,00	0,00	0,00	0,00	749 487,33	0,00	0,00
RECETTES		326 534 281,89	1 144 019,34	0,00	0,00	0,00	2 132 518,85	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	171 198 197,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 000 101,00	955 143,17	0,00	0,00	0,00	1 491 133,55	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 700 000,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 344,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 201,07	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	53 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 635 982,96	133 381,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524 184,23	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		127 365 813,75	32 602 491,57	29 240 659,68	116 879 706,87		456 300 023,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 044 430,34
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 665,39	0,00	0,00	0,00		85 477 537,07
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 721 674,36	215 651,30	2 056 633,23	4 480 922,98		22 447 227,60
204	Subventions d'équipement versées	58 253 885,68	8 681 173,43	1 081 600,00	634 274,16		84 820 454,12
21	Immobilisations corporelles	12 094 611,91	8 407 598,80	9 853 471,40	1 742 200,84		37 931 899,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 228 843,98	3 250 914,71	16 248 955,05	109 826 295,17		195 287 110,68
26	Participations et créances rattachées	4 667,00	7 627 153,33	0,00	0,00		7 685 570,33
27	Autres immobilisations financières	13 351 589,50	4 420 000,00	0,00	0,00		17 834 619,18
45	Opérations pour compte de tiers	1 689 875,93	0,00	0,00	196 013,72		2 771 174,98
RECETTES		15 263 162,60	3 734 394,98	3 633 306,45	1 275 304,24		353 716 988,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		171 198 197,93
13	Subventions d'investissement	13 946 078,11	998 429,18	3 615 714,43	1 157 804,19		32 164 403,63
16	Emprunts et dettes assimilées	9 973,00	0,00	2 700,00	0,00		140 713 073,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 340,00	40 006,93	5 225,12	38 880,00		86 452,05
204	Subventions d'équipement versées	603 120,37	0,00	0,00	0,00		603 120,37
21	Immobilisations corporelles	88,00	0,00	391,84	11 136,88		12 961,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 241,21	4 027,54	9 275,06	21 802,57		160 547,45
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		53 750,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	2 691 931,33	0,00	0,00		7 461 295,86
45	Opérations pour compte de tiers	693 321,91	0,00	0,00	45 680,60		1 263 186,74

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A.1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		87 511 212,02
10226	Taxe d'aménagement	2 043 549,21
10228	Autres fonds d'investissement	881,13
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	30 000 000,00
16318	Autres emprunts obligataires	2 100 000,00
1641	Emprunts en euros	39 591 495,62
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	5 000 000,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	8 439 278,00
1678	Autres emprunts et dettes	326 098,06
2743	Prêts au personnel	9 910,00
RECETTES		326 534 281,89
10222	FCTVA	22 218 527,19
10226	Taxe d'aménagement	18 462 626,82
10228	Autres fonds d'investissement	7 185,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	130 509 858,66
1345	Amendes radars automatiques et de police	10 000 101,00
1641	Emprunts en euros	110 700 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	25 000 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	5 000 000,00
2743	Prêts au personnel	104 645,96
276341	Créance Communes membres du GFP	145 289,00
27638	Créance Autres établissements publics	4 386 048,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		33 877 024,02	0,00	44 535,86	0,00	0,00	3 870,53	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 911 493,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	19 443,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 691 897,04	0,00	17 267,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	9 166,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	44 731,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	234 428,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 063 308,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	276 598,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	176 294,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 206 282,66	0,00	27 268,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	194 091,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	22 232 029,56	0,00	0,00	0,00	0,00	3 870,53	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	19 940,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	940 941,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 749 505,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	53 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	53 119,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 144 019,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	897 850,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	57 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 344,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	53 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	133 381,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décént.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
DEPENSES		9 885 798,00	0,00	8 393,75	0,00	0,00	0,00	43 819 622,16
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 911 493,44
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 443,41
204182	Autres org pub - Bât. et installations	9 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 709 164,82
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 166,87
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 731,55
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 428,07
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 063 308,43
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 598,90
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 294,75
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 393,75	0,00	0,00	0,00	1 241 944,49
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 091,87
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 235 900,09
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 940,74
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 941,29
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 749 505,76
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 750,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 119,68
4581	Dépenses	135 798,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 798,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 144 019,34
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 850,17
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 293,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344,60
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 750,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 381,57

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	1 643 750,05	0,00	0,00	190 272,34	1 834 022,39
2031	Frais d'études	0,00	0,00	21 276,49	0,00	0,00	0,00	21 276,49
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 272,34	190 272,34
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	931 849,42	0,00	0,00	0,00	931 849,42
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	690 624,14	0,00	0,00	0,00	690 624,14
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	2 722 611,78	0,00	16 468,86	1 429 779,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	117 826,92	0,00	0,00	46 897,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	2 263 555,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	11 703,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	337 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 115,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	121 249,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	168 678,09	0,00	0,00	920 235,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	16 468,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	160 847,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	326 935,02	1 261 268,25	0,00	33 612,30	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	33 612,30	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	1 261 268,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	164 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	162 105,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	8 114 779,28	249 351,08	0,00	3 730 232,34	160 000,00
2031	Frais d'études	0,00	117 033,77	0,00	0,00	12 494,43	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	239 866,98	0,00	3 565 825,89	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	5 012,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	343,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	484 316,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 740 309,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	5 531 461,64	9 484,10	0,00	151 912,02	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	182 088,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	54 214,21	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	117 201,07	0,00	0,00	31 423,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	31 423,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	649,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	116 552,04	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		0,00	0,00	588 639,48	0,00	0,00	0,00	0,00	17 011 862,52
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 252,22
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 069 248,51
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 715,35
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 282,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 431,55
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 861 559,33
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 781 771,23
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 557,39
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 214,21
4581	Dépenses	0,00	0,00	588 639,48	0,00	0,00	0,00	0,00	749 487,33
RECETTES		0,00	0,00	362 079,21	0,00	0,00	0,00	0,00	2 132 518,85
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 612,30
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 261 268,25
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 253,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649,03
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 552,04
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	362 079,21	0,00	0,00	0,00	0,00	524 184,23

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	29 637,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	29 637,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 995,72	0,00	34 632,72
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 637,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 995,72	0,00	4 995,72
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	3 266 164,81	0,00	0,00	0,00	0,00	2 104 850,38	0,00	58 791 650,37
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 911,89
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 420,76	0,00	6 358 131,09
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 336,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 196,60
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 061 429,62	0,00	3 466 624,69
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	833 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	2 433 064,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 341 533,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 247,31
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 916,28
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	727 879,04
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592,12
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185 715,01
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 986,89
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 351 011,07
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 283 204,03
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 684 096,12
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 702,51
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 063 550,44
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 197 073,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 073,24
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 870,04
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 590,94	0,00	4 541 960,28
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 846,93
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 690 609,85
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 108,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 266,25	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,69	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 916,52
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 390,98

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 577 760,96	59 054 951,01	0,00	2 570 436,22	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	12 010,14	0,00	0,00	8 655,25	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009 432,98	0,00	50 958,05	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	10 819 339,43	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	315 133,84	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	31 927 463,69	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 320,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 885 337,57	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	8 245 130,88	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 970,40	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	53 881,58	410 499,46	0,00	1 524 734,74	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 511 869,24	268 930,36	0,00	978 487,29	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 248,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	101 246,65	0,00	1 382,49	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	4 667,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	154 516,50	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 168 932,65	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	190 046,08	9 406 912,30	0,00	8 653,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	321 353,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	188 726,08	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 159 168,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00	8 653,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	603 120,37	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	20 930,93	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 365 813,75
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 665,39
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 911,89
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 461 942,88
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 336,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 196,60
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 528 054,31
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 652 439,43
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 133,84
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 702 061,50
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 567,31
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 916,28
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 613 216,61
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592,12
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 430 845,89
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 970,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 986,89
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 340 126,85
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 042 490,92
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 248,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 786 725,26
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 702,51
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 803 550,44
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 667,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 516,50
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 197 073,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 668 005,89
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 870,04
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 263 162,60
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 484 199,93
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 179 335,93
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 108,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 274 434,25

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 973,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603 120,37
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,69
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 916,52
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	693 321,91

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	32 602 491,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	215 651,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	128 193,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	10 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	2 230 957,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	1 442 580,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	2 388 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	2 480 053,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	257 665,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	7 986 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	129 890,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	34 042,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	430 733,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	459 404,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	2 317 850,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	42 925,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	1 774 460,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	247 585,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
269	Versements à effectuer titre non libéré	0,00	5 605 107,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	3 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 734 394,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	136 250,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	197 418,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	664 760,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	40 006,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	4 027,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	1 251 931,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 602 491,57
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 651,30
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 193,83
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 720,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230 957,99
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 442 580,02
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 388 668,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480 053,59
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 665,78
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 986 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 890,98
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 042,04
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 733,75
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 404,84
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 317 850,34
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 925,78
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 774 460,50
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 585,33
269	Versements à effectuer titre non libéré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 605 107,50
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 734 394,98
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 250,58
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 418,20
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 760,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 006,93
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 027,54
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 251 931,33
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		1 081 600,00	0,00	0,00	2 669 302,40	6 858 342,04	2 487 326,57	23 335,14	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	68 610,02	219 820,74	23 335,14	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 081 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	15 035,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 888,43	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 697,47	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 116,52	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 969,14	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 854,38	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	2 291 427,76	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	76 800,00	0,00	310,54	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	127 677,05	6 384 912,29	9 936,40	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 848,14	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	158 362,55	391 391,73	1 400 011,20	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	13 428,00	1 873,61	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		412 723,41	0,00	0,00	106 505,00	5 616,96	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	36 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	412 723,41	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	5 225,12	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	391,84	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		469 782,00	0,00	0,00	305 262,75	0,00	0,00
2031	Frais d'études	469 782,00	0,00	0,00	305 262,75	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		880 399,15	0,00	0,00	64 400,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	142 525,00	0,00	0,00	64 400,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	737 874,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 345 708,78	0,00	0,00	0,00	29 240 659,68
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954 787,54	0,00	0,00	0,00	2 041 598,19
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 081 600,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 035,04
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 109,42	0,00	0,00	0,00	12 109,42
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 009,60	0,00	0,00	0,00	308 898,03
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 697,47
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 116,52
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 969,14
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 854,38
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 342,50	0,00	0,00	0,00	35 342,50
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 291 427,76
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 110,54
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356,13	0,00	0,00	0,00	1 356,13
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 063,77	0,00	0,00	0,00	6 812 589,51
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 534 964,51	0,00	0,00	0,00	12 050 812,65
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 773 862,49	0,00	0,00	0,00	3 723 627,97
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 664,65	0,00	0,00	0,00	374 966,26
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 235,05	0,00	0,00	0,00	56 235,05
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 313,12	0,00	0,00	0,00	18 313,12
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 163 661,93	0,00	0,00	0,00	3 633 306,45
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 925,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	737 874,15
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 505,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 092 701,87	0,00	0,00	0,00	2 092 701,87
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 835,94	0,00	0,00	0,00	19 835,94
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 149,06	0,00	0,00	0,00	521 872,47
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 225,12
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391,84
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 275,06	0,00	0,00	0,00	9 275,06

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	102 882 128,43	0,00	0,00	13 997 578,44	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	3 563 877,78	0,00	0,00	42 772,68	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	576 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	51 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	6 444,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	874 272,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	1 411 589,87	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	2 318,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	65 076,98	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 215,05	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	32 731,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	148 928,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	95 532 177,24	0,00	0,00	13 691 590,71	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	420 866,79	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	196 013,72	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 237 960,37	0,00	0,00	37 343,87	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	676 178,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 343,87	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	39 422,29	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	404 859,23	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	38 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	11 136,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	21 802,57	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	45 680,60	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 879 706,87
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 606 650,46
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 550,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 280,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 444,16
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874 272,52
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 411 589,87
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 318,94
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 076,98
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 215,05
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 731,84
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 928,59
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 223 767,95
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 866,79
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 013,72
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 275 304,24
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 178,80
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 343,87
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 422,29
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	404 859,23
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 880,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 136,88
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 802,57
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 680,60

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		279 619 409,51	118 808 015,16	0,00	48 559 609,28	0,00	43 595 135,43	1 141 116,95	0,00
011	Charges à caractère général	330 171,87	37 605 731,83	0,00	339 757,77	0,00	14 370 241,69	594 252,50	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	75 238 490,74	0,00	0,00	0,00	2 164 133,78	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	247 423 501,26	0,00	0,00	0,00	0,00	31 874,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 180 840,79	5 361 832,04	0,00	48 219 851,51	0,00	27 028 885,96	546 864,45	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	601 960,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	19 693 461,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	144 207,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 847 226,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		692 318 483,31	160 086 508,76	0,00	0,00	0,00	20 640 640,61	90 682,56	0,00
013	Atténuations de charges	231 679,55	614 857,53	0,00	0,00	0,00	6 550 799,93	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 241 926,24	12 258 808,73	0,00	0,00	0,00	551 034,36	57 075,56	0,00
73	Impôts et taxes	115 668 528,57	145 920 901,00	0,00	0,00	0,00	699 970,19	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	271 297 077,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	286 251 561,55	457 184,60	0,00	0,00	0,00	98 449,83	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 298 003,41	794 816,23	0,00	0,00	0,00	6 953 265,82	33 607,00	0,00
76	Produits financiers	285 987,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	152 043,93	39 940,67	0,00	0,00	0,00	5 787 120,48	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	7 891 675,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	34 434 672,38	37 580 464,70	190 341 728,28	131 298 709,43		885 378 861,12
011	Charges à caractère général	0,00	14 279 621,83	2 904 757,56	170 223 794,52	13 646 934,93		254 295 264,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	5 741 205,99	13 472 729,44	42 732 044,51		139 348 604,46
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		247 455 375,26
65	Autres charges de gestion courante	0,00	19 774 302,21	28 934 501,15	6 645 204,32	74 919 729,99		219 612 012,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		601 960,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 693 461,83
67	Charges spécifiques	0,00	380 748,34	0,00	0,00	0,00		524 955,70
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 847 226,40
RECETTES		0,00	38 536 858,29	13 211 232,56	189 391 345,22	4 271 485,17		1 118 547 236,48
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 397 337,01
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	703 566,41	15 196,00	1 616 636,73	2 692 956,39		22 137 200,42
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		262 289 399,76
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	6 575 580,74	149 606 636,00	0,00		427 479 294,37
74	Dotations et participations	0,00	5 378 401,26	684 955,20	21 327 918,42	0,00		314 198 470,86
75	Autres produits de gestion courante	0,00	31 987 640,85	701 439,04	15 682 439,35	214 193,66		62 665 405,36
76	Produits financiers	0,00	186,47	24 249,58	0,00	0,00		310 423,23
77	Produits spécifiques	0,00	467 063,30	5 209 812,00	1 157 714,72	1 364 335,12		14 178 030,22
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 891 675,25

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		390 853 596,74
60611	Eau et assainissement	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	999,87
6281	Concours divers (cotisations)	7 800,00
63512	Taxes foncières	319 372,00
6541	Créances admises en non-valeur	315 190,65
6542	Créances éteintes	175 138,13
657381	Subv. fonct. autres EPL	5 300 000,00
6577	Remises gracieuses	1 091,66
65888	Autres	2 389 420,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 513 904,34
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-259 928,44
6618	Intérêts des autres dettes	7 009 322,00
6688	Autres	430 163,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	144 207,36
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	5 658 226,95
6761	Différences sur réalisations (positives)	7 611 509,33
6811	Dot. amort. immos incorporelles	88 524 375,92
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	9 016 503,60
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	3 480 900,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	366 326,40
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	423 571,43
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	1 756,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	128 757,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	453 541,15
739211	Attribution de compensation	219 249 689,09
739212	Dotation de solidarité communautaire	26 945 285,50
7398	Revers., restitutions et préél. divers	644 472,52
RECETTES		719 931 876,72
6419	Remboursements rémunérations personnel	231 679,55
70384	Forfait de post-stationnement	4 241 926,24
73111	Impôts directs locaux	142 120 287,00
73112	Cotisation sur la VAE	102 508 108,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	12 855 582,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	5 461 767,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	7 312 083,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	653 532,78
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	158 565,85
7318	Autres	227 152,00
73211	Attribution de compensation	36 269 320,00
73221	FNGIR	78 677 267,00
7328	Autres fiscalités reversées	721 941,57
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	52 731 543,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	158 647 018,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
744	FCTVA	1 462 093,55
748312	D.C.R.T.P.	41 103 306,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	32 299 360,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	8 241,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	5 193,85
75888	Autres	6 292 809,56
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	2 864,23
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	283 029,62
7688	Autres	93,33
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	152 043,93
7761	Différences sur réalisations (négatives)	550 365,83
77681	Neutralisation des amortissements	19 507 557,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	7 555 470,58
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	7 416 694,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	474 981,25

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		112 619 437,01	0,00	1 489 375,50	96 886,26	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	81 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	4 253 293,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	551 811,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	28 555,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	1 081 180,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	641 656,37	0,00	0,00	25 710,05	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	118 181,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	365 680,15	0,00	0,00	394,70	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	217 357,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	266 594,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	576 994,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	334 556,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	11 534 455,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	273 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 961 201,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	119 181,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	514 854,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	389 305,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	2 990,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	763 616,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	355 012,24	0,00	0,00	5 425,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 732 170,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	451 880,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	582 163,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	489 488,21	0,00	154 304,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	417 986,83	0,00	58 038,44	808,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	957 485,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	193 337,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	50 273,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 166 877,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	397 509,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	783 814,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6231	Annonces et insertions	280 787,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	39 306,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	142 079,21	0,00	0,00	52 363,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	41 092,42	0,00	334 178,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	35 758,34	0,00	803 434,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00	121 607,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	479 769,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	118 200,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	279 501,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	866 687,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	886,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	268 003,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	41 160,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	423 712,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	3 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 236 225,09	0,00	0,00	12 184,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	710 477,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	177 911,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	372 843,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	106 737,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 667,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	395,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	31 989 872,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	778 294,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	264 364,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	46 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	15 191 542,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	2 788 299,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	1 332 977,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	1 675 069,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	9 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 186 263,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 859 269,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	34 692,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	148 571,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	126 822,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	1 901 470,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
64731	Allocations chômage versées directement	533 417,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 453 263,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	155 662,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	338 094,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	49 038,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	567 341,14	0,00	7 812,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	74 268,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	601 262,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	698,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	224 662,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		160 009 630,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 316,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	608 540,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	375 057,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	275,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 686 526,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	7 945 263,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	345 350,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 894 090,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	12 244,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	16 926 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	128 994 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	293 851,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	11 454,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	51 923,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	742 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	39 940,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		4 040 275,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 096,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	62 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	2 935 396,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	4 709,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	273 271,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	730 203,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	23 524,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	3 266,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
DEPENSES		558 627,56	0,00	3 413,09	0,00	0,00	0,00	118 808 015,16
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 890,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 253 293,50
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	551 811,33
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 555,62
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 081 180,05
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667 366,42
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 181,40
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 171,24
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 357,66
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 594,59
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 994,81
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 580,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 534 455,70
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 219,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 961 201,28
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 181,47
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	514 854,50
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	3 024,67	0,00	0,00	0,00	392 329,69
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 990,35
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763 616,65
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 437,27
6156	Maintenance	0,00	0,00	388,42	0,00	0,00	0,00	1 732 559,27
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 880,74
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 163,06
617	Etudes et recherches	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 632,46
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 833,47
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	957 485,12
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 337,33
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 273,96
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 166 877,24
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 509,59
6228	Divers	30 249,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	814 064,09

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048		
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions		
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 787,27
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 306,25
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6234	Réceptions	4 280,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 723,32
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 270,84
6238	Divers	30 594,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869 787,53
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 907,81
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479 769,88
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 200,24
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 501,95
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	866 687,85
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886,65
6281	Concours divers (cotisations)	34 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 327,40
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 160,93
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 712,27
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 589,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 311 193,75
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 477,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 911,14
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 843,21
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 737,22
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 667,52
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395,67
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 989 872,02
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 294,58
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 364,97
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 300,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 191 542,31
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 788 299,70
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332 977,21
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 675 069,27
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 186 263,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 859 269,95
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 692,68
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 571,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 822,09
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 901 470,60
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	533 417,43

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453 263,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 662,10
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338 094,45
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 935 396,27
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 709,62
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 271,15
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 203,37
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 524,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 266,94
657381	Subv. fonct. autres EPL	343 338,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 338,64
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 038,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 153,24
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 268,23
65861	Frais de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	601 262,17
65862	Matériel, équipement et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698,38
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 662,58
RECETTES		76 878,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 086 508,76
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 316,82
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608 540,71
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 057,12
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,63
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 526,73
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 945 263,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 350,78
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 894 090,67
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 244,80
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 926 031,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 994 870,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 851,78
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
74772	Participation FEDER	76 878,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 332,82
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 923,23
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	742 893,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 940,67

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	48 559 609,28	0,00	0,00	0,00	48 559 609,28
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	339 757,77	0,00	0,00	0,00	339 757,77
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	48 219 851,51	0,00	0,00	0,00	48 219 851,51
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	202	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Plan de relance (crise sanitaire)	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	10 835 659,25	0,00	0,00	6 753 140,35	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 182,24	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	1 424,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	12 470,93	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	55 460,61	0,00	0,00	106 369,60	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	11 588,63	0,00	0,00	22 760,71	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	48 080,27	0,00	0,00	2 661,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	46,71	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	3 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 765,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	255,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	3 067,90	0,00	0,00	436,70	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	320 395,75	0,00	0,00	32 201,04	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	227,11	0,00	0,00	98,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	33 468,70	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	323 676,97	0,00	0,00	20 228,09	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	27 709,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	195,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	2 716 467,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	3 052 000,00	0,00	0,00	6 507 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	4 232 871,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	396 406,08	0,00	0,00	431 909,30	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	214 190,00	0,00	0,00	40 255,85	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	54 271,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	127 944,25	0,00	0,00	386 853,45	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	17 412 032,24	2 700 117,26	0,00	373 560,00	5 520 134,33
60611	Eau et assainissement	0,00	127 704,51	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	13 028,98	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 072,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	89 650,36	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 820 068,83	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	55 114,82	0,00	0,00	0,00	92 671,13
61521	Entretien terrains	0,00	53 201,81	2 540,00	0,00	0,00	8 102,97
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	120 926,50	117,50	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	22 836,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	129 111,21	280,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	40 344,10	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	821,62	134 000,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	840,00	0,00	560,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 198,04
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	3 560,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	817,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	77 658,27	0,00	0,00	0,00	1 548 160,67
627	Services bancaires et assimilés	0,00	56,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	31 531,29	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	20 876,30	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	958 533,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	6 503,62	0,00	0,00	0,00	1 751,52
6331	Versement mobilité	0,00	22 013,98	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 503,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	11 552,51	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	3 301,97	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	1 919 200,00	12 198,00	0,00	18 000,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 005 668,75	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	22 980,19	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	11 241,66	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	487 652,59	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	55 527,22	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	24 002,22	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	122 100,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	324 584,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	4 018,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	59 999,35	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	2 785,80	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	1 375 099,52	0,00	0,00	23 500,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	249 569,88	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	613 512,26	0,00	355 000,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	271 616,00	0,00	0,00	3 833 750,00
65888	Autres	0,00	3 760 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	31 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	13 600 293,25	24 178,00	0,00	380 733,50	5 807 120,48
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	6 550 799,93	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	129 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	166 672,51	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	699 970,19	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	24 178,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	5 523 284,62	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	17 650,00	0,00	0,00	380 733,50	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 787 120,48

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
DEPENSES		0,00	492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 595 135,43
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 704,51
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 028,98
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 254,72
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 424,71
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 121,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 820 068,83
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 785,95
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 844,78
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 874,21
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 836,36
6156	Maintenance	0,00	492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 232,55
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 344,10
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 563,01
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 796,71
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 290,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 963,64
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 815,39
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 322,20
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978 415,73
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381,72
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 531,29
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 345,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958 533,61
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 160,20
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 013,98
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 503,62
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 552,51

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 301,97
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 977 107,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195,20
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 005 668,75
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 980,19
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 241,66
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 652,59
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 527,22
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 002,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 100,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 584,85
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 018,15
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 999,35
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 785,80
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 115 066,82
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 569,88
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 512,26
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 559 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 339 737,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 760 000,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 874,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 640 640,61
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550 799,93
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 916,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 445,85
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 672,51
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	699 970,19
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 271,83
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 178,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 038 082,32
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 800,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 383,50
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 787 120,48

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	63 907,08	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	14 780,81	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	40 399,62	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	697,10	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	8 029,55	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 077 209,87	0,00	1 141 116,95
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 780,81
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00	0,00	40 729,62
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 000,00	0,00	312 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 960,00	0,00	48 960,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	697,10
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	3 600,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 008,56	0,00	4 008,56
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174,02	0,00	174,02
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 234,48	0,00	54 234,48
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 625,00	0,00	18 625,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 653,47	0,00	73 653,47
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 759,89	0,00	22 789,44
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 864,45	0,00	426 864,45
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 682,56	0,00	90 682,56
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 075,56	0,00	57 075,56
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 607,00	0,00	33 607,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	1 657,38	0,00	0,00	2 209 809,27	0,00	12 375 747,38
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 844,22
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 731,23
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 874,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	1 657,38	0,00	0,00	0,00	0,00	9 504,96
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 260,68
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 084,80
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 635,79	0,00	86 690,35
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 541,50	0,00	102 047,24
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 678,89
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 520,86
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 860,42
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621,49	0,00	22 468,13
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 763 118,81	0,00	215 143,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 775,10
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 560,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	866,68	0,00	14 663,55
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 374 573,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51						
		Services communs		Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 717 987,66
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	889 032,75
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 025,00	0,00	2 751 884,26
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 022,39
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 175,55
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 748,34
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 118 388,20	0,00	28 476 575,48
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 532,41
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 175,82	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 987,50
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 644,00	0,00	1 252 038,97
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 900,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 308,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 106 568,38	0,00	26 538 662,24
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 973,59
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,47
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 934,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 052,30

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	2 950 925,14	13 644 841,21	0,00	3 251 692,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	34 834,76	0,00	0,00	256 665,36	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	14 766,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 704,09	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 183 847,26	0,00	1 968 752,93	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	4 536,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 683,50	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	16 126,87	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	491 221,35	0,00	0,00	621 130,30	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	9 584,40	0,00	0,00	93 496,86	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	430 667,11	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 018,96	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	151 280,69	188 063,94	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 869,91	0,00	385,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	5 072,70	3 520,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	14 362,19	430,05	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 898,62	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	18 708,78	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	11 748,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 672,00	0,00	3 745,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	371 609,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	6 782,77	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	11 749,28	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	1 411 399,87	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	846 668,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	36 884,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 572 495,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	0,00	430 953,00	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	3 264 174,60	0,00	74 000,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 631 934,35	2 979 727,44	141 982,00	2 188 250,82	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 858,18	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559 714,66	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	152,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	40 590,00	0,00	1 465 274,13	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	2 629 934,35	86 666,78	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	36 509,00	0,00	35 118,51	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 982,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	214 095,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 434 672,38
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 500,12
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 766,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 704,09
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 735 444,41
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 536,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 731,23
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 683,50
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 000,87
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 123 513,99
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 341,94
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 667,11
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 084,80
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 345,10
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785 933,37
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 933,80
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 520,86
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 453,12
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 881,86
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978 261,81
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 673,72
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 708,78
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 748,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 977,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 609,20
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 782,77
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 279,51
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 785 972,87
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 668,00

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 884,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 572 495,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 953,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 717 987,66
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	889 032,75
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 112 083,86
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 022,39
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 175,55
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 748,34
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 536 858,29
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 390,59
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 175,82
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 569 702,16
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 766 547,10
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 716 601,13
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 900,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 308,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 645 230,62
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 601,10
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,47
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 916,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 147,30

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
					DEPENSES	0,00	34 356 572,72	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	983,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	425 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 370,00
61358	Autres	0,00	273,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	21 368,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	649,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	511 408,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	43 774,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	6 672,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	424 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 254,10
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	3 883,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	195 191,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	199 229,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	432 371,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	14 450,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 456,87	0,00	0,00	0,00	0,00	2 223,88
6238	Divers	0,00	222 323,11	0,00	0,00	0,00	0,00	48 660,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	62 447,87	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	59 262,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	32 876,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	57 958,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	14 489,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	30 416,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	8 692,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	1 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	2 479 415,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	57 219,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	21 590,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	1 303 434,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	276 285,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
					64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	400,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	146 322,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	357 328,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	813 025,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	9 903,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	154 241,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	8 979,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	110 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	688 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	912 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	10 800 925,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	1 949 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 979 884,00
6577	Remises gracieuses	0,00	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	5 624 846,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	4 428 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	6 589 695,82	0,00	0,00	0,00	0,00	6 621 536,74
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 456,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	13 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 575 580,74
74718	Autres participations Etat	0,00	130 093,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	69 542,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	440 818,81	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00
757	Subventions	0,00	30 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	671 364,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	24 249,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	5 209 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 580 464,70
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	983,82
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 546,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 370,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273,22
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 368,46
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649,33
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	511 408,12
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 774,97
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 672,97
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603 920,10
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 883,20
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 191,47
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 229,80
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 371,73
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 450,51
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680,75
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 983,11
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 947,87
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 262,29
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 876,84
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 958,99
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 489,75
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 416,76
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 692,95
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 479 415,87
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 219,56
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 590,56
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 303 434,64
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 285,70
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 322,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 328,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813 025,53
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 903,21
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 241,89
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 979,25
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 200,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	688 380,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	912 900,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800 925,15
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 928 959,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 624 846,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 428 291,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 211 232,56
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 456,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 740,00
731721	Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 575 580,74
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 093,75
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 542,64
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 318,81
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 075,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 364,04
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 249,58
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 209 812,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		2 449 106,54	0,00	0,00	403 244,15	101 500 015,98	68 392 555,05	0,00	0,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 681,89	0,00	0,00	0,00	536 534,68	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	60 185,95	0,00	0,00	346 792,55	84 361 664,81	66 975 604,60	0,00	0,00
61358	Autres	17 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	317,00	0,00	15 281,87	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 661 331,26	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	51 187,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 058,75	0,00	0,00	611,33	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	4 726,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	5 736,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	12 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	62 475,96	0,00	0,00	1 672,46	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	39 602,00	0,00	0,00	25 788,81	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	231,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 056,58	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	8 553 633,74	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	4 872,94	0,00	0,00	15 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	16 495,37	0,00	0,00	0,00	43 780,32	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 123,96	0,00	0,00	0,00	10 945,40	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 656,12	0,00	0,00	0,00	22 975,53	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 474,23	0,00	0,00	0,00	6 567,02	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 187 306,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	730 947,72	0,00	0,00	0,00	2 062 995,35	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	19 083,17	0,00	0,00	0,00	45 737,86	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	2 583,02	0,00	0,00	0,00	6 740,45	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	334 916,66	0,00	0,00	0,00	993 420,89	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	66 636,41	0,00	0,00	0,00	106 253,65	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	27 399,46	0,00	0,00	0,00	43 993,46	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	3 521,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 888,73	0,00	0,00	0,00	242 521,97	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	236 932,44	0,00	0,00	0,00	670 623,58	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 915,89	0,00	0,00	0,00	8 234,33	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	46 050,72	0,00	0,00	0,00	114 085,41	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	2 165,62	0,00	0,00	0,00	6 276,27	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	570 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	26 365,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		90 189,40	0,00	0,00	0,00	162 335 171,10	25 717 794,51	0,00	0,00
7013	Ventes de produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 749,57	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	0,00	0,00	265 709,54	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	149 606 636,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	90 189,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 217 561,23	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	122 235,00	33 100,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	11 183 263,55	70 000,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 252 031,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 157 327,01	352,71	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
		DEPENSES					
		68 169,61	6 708 346,13	0,00	1 066 682,31	0,00	0,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	66 267,45	10 795,92	0,00	1 065 969,81	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	712,50	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	79 417,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 902,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	115 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
6288	Autres services extérieurs	0,00	8 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	5 020,70	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 255,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 634,89	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	753,09	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	250 358,84	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	5 982,38	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	572,16	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	108 931,50	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	145,20	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	24 806,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	79 450,58	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	1 001,90	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	13 179,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7013	Ventes de produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	Politique de l'air
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 753 608,51	0,00	0,00	0,00	190 341 728,28
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 508,97	0,00	0,00	0,00	3 508,97
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 370,00	0,00	0,00	0,00	25 370,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 130,00	0,00	0,00	0,00	10 130,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 091,91	0,00	0,00	0,00	2 091,91
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 399,11	0,00	0,00	0,00	68 399,11
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322,48	0,00	0,00	0,00	322,48
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 628,74	0,00	0,00	0,00	542 845,31
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 744 247,91
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 331,00	0,00	0,00	0,00	63 479,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 598,87
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 252 829,12	0,00	0,00	0,00	2 395 862,30
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 615,43	0,00	0,00	0,00	213 615,43
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 626,52	0,00	0,00	0,00	3 713 957,78
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 519,53	0,00	0,00	0,00	72 519,53
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 187,92	0,00	0,00	0,00	65 375,42
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 382,58
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 671,01	0,00	0,00	0,00	233 671,01
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 706,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 662,06	0,00	0,00	0,00	371 079,68
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,62	0,00	0,00	0,00	400,62
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 540,85	0,00	0,00	0,00	33 267,65
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 826,34	0,00	0,00	0,00	31 563,31
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	877,20	0,00	0,00	0,00	12 973,20
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 148,42
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271,95	0,00	0,00	0,00	271,95
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 902,16
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 151,63	0,00	0,00	0,00	3 151,63
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 956,80	0,00	0,00	0,00	220 647,61
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 494,37	0,00	0,00	0,00	49 725,37
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 829,41	0,00	0,00	0,00	176 829,41
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 718,00	0,00	0,00	0,00	219 774,58

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions					
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 553 633,74	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 203,64	0,00	0,00	99 682,58	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 484,79	0,00	0,00	140 781,18	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 872,15	0,00	0,00	35 196,66	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 390,39	0,00	0,00	73 656,93	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 319,34	0,00	0,00	21 113,68	
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 353,00	0,00	0,00	1 208 659,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 770 771,90	0,00	0,00	5 815 073,81	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 469,05	0,00	0,00	147 272,46	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 874,37	0,00	0,00	32 770,00	
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	9 400,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239 096,41	0,00	0,00	2 676 365,46	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	971 506,78	0,00	0,00	1 144 542,04	
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	5 000,00	
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 496,53	0,00	0,00	131 889,45	
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 521,97	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	558 592,47	0,00	0,00	921 809,94	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923 539,71	0,00	0,00	1 910 546,31	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 047,53	0,00	0,00	23 199,65	
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 122,80	0,00	0,00	367 438,36	
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 709,65	0,00	0,00	13 151,54	
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	613 242,00	
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 597,03	0,00	0,00	5 597,03	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 365,29	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 248 190,21	0,00	0,00	189 391 345,22	
7013	Ventes de produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 749,57	
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 111,30	0,00	0,00	2 111,30	
70322	Stationnement, location dom. portuaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 943,99	0,00	0,00	26 943,99	
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 291,95	0,00	0,00	9 291,95	
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 709,54	
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160 770,38	0,00	0,00	1 160 770,38	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 060,00	0,00	0,00	7 060,00	
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 606 636,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 189,40	
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 167,79	0,00	0,00	20 167,79	
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 217 561,23	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00	0,00	0,00	175 835,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 253 263,55
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 309,80	0,00	0,00	0,00	4 253 340,80
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 157 679,72
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	35,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		41 546 579,30	0,00	75 859 621,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	35 544,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 762,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	415 056,18	0,00	12 140,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	103 766,43	0,00	3 035,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	217 815,99	0,00	6 371,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	62 255,47	0,00	1 821,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	19 635 472,48	0,00	550 362,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	488 392,01	0,00	20 361,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	113 104,31	0,00	2 502,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	19 900,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	9 514 333,20	0,00	284 496,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	835 820,91	0,00	39 723,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	1 400,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	314 161,91	0,00	19 680,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 246 872,48	0,00	69 799,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 297 021,87	0,00	177 399,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	78 451,01	0,00	2 201,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	1 124 084,73	0,00	33 688,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	38 513,99	0,00	1 738,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	74 634 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		20.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	20,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	9 043 902,51	0,00	0,00	4 848 606,08	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	1 243,09	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 989,83	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 080,72	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	1 081 775,20	0,00	0,00	177 989,74	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	5 994 458,31	0,00	0,00	4 359 412,51	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	3 072,00	0,00	0,00	21 919,20	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	1 601 272,61	0,00	0,00	73 911,56	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	3 984,03	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	6 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 550,40	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 710,84	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	54 282,54	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	9 439,94	0,00	0,00	102 881,28	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 684,80	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	233,52	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	285 496,47	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	1 392 676,73	0,00	0,00	2 878 788,32	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346 811,57	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 151,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 993,82	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	28 361,73	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 831,93	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	1 364 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 298 709,43	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 243,09	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 989,83	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 080,72	
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 259 764,94	
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 544,00	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 353 870,82	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 991,20	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 675 184,17	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 984,03	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 960,00	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 762,33	
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 550,40	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 560,84	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 282,54	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 321,22	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 196,49	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 801,48	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 187,34	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 076,48	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684,80	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 185 834,70	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 753,09	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 607,08	
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 798 829,65	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	875 543,94	
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 842,64	

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 316 671,53	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 474 421,03	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 652,96	
6472	Prestations familiales directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 157 773,51	
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 252,59	
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 634 000,00	
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233,52	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 496,47	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 271 485,17	
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 346 811,57	
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	336 151,00	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 993,82	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 361,73	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 831,93	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,12	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 364 315,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
MIR285266EUR/MIR244139EUR (270 18733 (17543) (30028)	17/11/2006 01/01/2017	12 500 000,00 20 000 000,00	12 500 000,00 17 500 000,00	2 116,93 0,00	5 000 000,00 0,00	12 500 000,00 17 500 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		32 500 000,00	30 000 000,00	2 116,93	5 000 000,00	30 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					72 000 000,00									
EMPRUNT GROUPE 3 (27003)	BGL BNP PARIBAS	10/11/2006	15/12/2006	15/12/2007	12 000 000,00	V	EURIBOR12M	3,572	1,723		A	C	N	A-1
EMPRUNT OBLIGATAIRE (26004)	BGL BNP PARIBAS	25/11/2005	13/12/2005	13/12/2006	10 000 000,00	V	EURIBOR12M	3,573	1,980		A	C	N	A-1
FR0010145789 (25003)	CACEIS CORPORATE TRUST	15/10/2004	22/12/2004	22/12/2005	10 000 000,00	V	EURIBOR12M	3,351	2,004		A	C	N	A-1
FR0011349349 (30009(1))	CACEIS CORPORATE TRUST	30/09/2012	07/11/2012	07/11/2013	30 000 000,00	F	FIXE	4,300	4,324		X	F	N	A-1
obligataire groupé (28004)	BGL BNP PARIBAS	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2008	10 000 000,00	V	EURIBOR12M	3,390	1,372		A	C	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 164 497 575,86									
1641 Emprunts en euros (total)					1 046 997 575,86									
0 015 920 Y (30007(2))	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/12/2011	31/10/2012	30/04/2013	65 000 000,00	F	FIXE	3,375	3,454		S	C	N	A-1
00778011192P (26009)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/12/2005	30/12/2005	01/03/2006	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,696	1,822		T	C	N	A-1
00778028992Y (23014)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	12/12/2002	16/12/2002	15/12/2003	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,920	2,040		A	C	N	A-1
00778088692K (CONSO-27005)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/12/2006	31/12/2011	02/01/2013	16 666 666,67	F	FIXE	2,670	2,709		A	C	N	A-1
00837676592L / 00002252492N (3	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/02/2013	29/03/2013	30/06/2013	15 000 000,00	F	FIXE	3,970	4,105		T	C	N	A-1
01000648236 (30051)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	27/02/2002	14/03/2020	25/05/2020	281 825,19	F	FIXE	5,350	5,725		T	P	N	A-1
01001124508 (23013)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	12/12/2002	16/12/2002	15/03/2003	32 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,834	2,012		T	C	N	A-1
0421 0301903 01 (30002)	ARKEA	05/11/2010	29/12/2010	28/02/2011	38 900 000,00	V	EURIBOR03M	1,423	0,426		T	C	N	A-1
0421-03019032LT1MEL (30004)	ARKEA	07/09/2011	15/12/2011	29/02/2012	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,776	1,326		T	C	N	A-1
1.364.67292X (CONSO-28005)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/09/2007	30/12/2008	30/12/2009	20 000 000,00	F	FIXE	3,880	3,937		A	P	N	A-1
10000566525/10000566648 (30032)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	25/08/2017	15/09/2017	15/12/2017	5 690 171,78	F	FIXE	0,310	0,379		A	X Libre	N	A-1
10001437444 (30069)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	06/12/2019	05/12/2020	04/03/2021	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	-0,177	0,314		T	X Libre	N	A-1
10001438476 (30070)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	06/12/2019	04/12/2020	04/03/2021	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	-0,177	0,314		T	X Libre	N	A-1
10001704127 (30072-TIR-2)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	30/11/2020	26/02/2021	31/05/2021	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,260	0,264		A	X Libre	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1053-1060 (30043)	AGENCE FRANCE LOCALE	16/07/2019	20/12/2019	20/06/2020	20 000 000,00	F	FIXE	0,560	0,568		A	C	N	A-1
1129772 / 1285064 (29003)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	07/01/2009	30/06/2009	01/10/2009	50 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,090	0,723		T	P	N	A-1
1237800 / 1285069 (30010)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/07/2013	20 000 000,00	V	LEP	1,240	2,706		T	X Produits CDC	N	A-1
1239361 - PRUAM 5027069 (30017)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	10/12/2013	15/12/2015	01/01/2019	2 000 000,00	V	LIVRETA	1,850	0,965		A	P	N	A-1
1239361 / 1285061 (30011)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	21/12/2012	21/12/2012	01/01/2016	25 909 877,00	V	LIVRETA	2,850	1,645		A	X Produits CDC	N	A-1
1241801 (30013)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	25/08/2002	01/09/2002	01/09/2003	1 981 837,00	V	LIVRETA	4,200	3,631		A	X Produits CDC	N	A-1
1252-1254 (30045-TIR-2)	AGENCE FRANCE LOCALE	11/12/2019	15/01/2020	20/03/2020	17 000 000,00	F	FIXE	0,245	0,249		T	X Libre	N	A-1
1295 (30046-TIR-2)	AGENCE FRANCE LOCALE	17/12/2019	15/01/2020	20/03/2020	5 000 000,00	F	FIXE	0,265	0,269		T	X Libre	N	A-1
14554/002/001 (23012)	SOCIETE GENERALE	12/12/2002	16/12/2002	15/03/2003	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,834	2,069		T	C	N	A-1
1493/0048602 (30064)	AGENCE FRANCE LOCALE	17/09/2020	28/09/2020	20/09/2021	20 000 000,00	F	FIXE	0,430	0,436		A	P	N	A-1
15064730 (30027)	CREDIT COOPERATIF	27/09/2016	01/01/2017	08/01/2017	9 333 333,32	F	FIXE	1,500	1,509		T	C	N	A-1
2000000000221857/20005102 (300)	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL	07/09/2011	15/12/2011	31/03/2012	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,250	1,396		T	P	N	A-1
20040070 (30047)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	18/12/2019	18/12/2019	25/01/2020	1 543 668,73	F	FIXE	3,760	4,009		T	P	N	A-1
20131 (30065)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15/10/2020	21/09/2020	31/05/2021	20 000 000,00	F	FIXE	0,480	0,493		A	P	N	A-1
20191 (30074)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	09/12/2020	30/03/2021	30/03/2023	10 000 000,00	F	FIXE	0,370	0,375		A	C	N	A-1
23243 (27002)	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	14/11/2005	01/12/2006	15/06/2007	50 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,903	1,424		S	C	N	A-1
26835392 / 2108180015 (27006)	UBS WARBURG	23/05/2007	01/06/2007	01/06/2008	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,718	1,128		A	C	N	A-1
2743 (30073)	SOCIETE GENERALE	09/12/2020	15/03/2021	15/03/2023	20 000 000,00	F	FIXE	0,370	0,375		A	P	N	A-1
30003 (30003)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	10/08/2011	25/08/2011	25/08/2012	109 943 867,39	F	FIXE	5,585	5,584		A	P	N	A-1
522-523- AFL-financement 2018-	AGENCE FRANCE LOCALE	22/01/2018	30/04/2018	30/04/2019	10 000 000,00	F	FIXE	1,100	1,121		A	X Libre	N	A-1
55008/001 - ONE 7522755 (30019)	SOCIETE GENERALE	23/07/2015	31/12/2015	31/12/2016	7 500 000,00	F	FIXE	1,800	1,840		A	C	N	A-1
65066 / 5181346 (30030)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	26/07/2017	01/06/2018	01/08/2018	1 500 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
65067 / 5162709 (30031)	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	26/07/2017	01/06/2018	01/08/2018	1 791 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
8149560 (30024)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	15/12/2009	01/01/2017	26/01/2017	123 304,45	F	FIXE	4,170	6,209		A	P	N	A-1
8149560 / 8263751 (30023)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	30/10/2012	01/01/2017	25/02/2017	488 643,55	F	FIXE	4,950	5,146		T	P	N	A-1
81758 (30008(2))	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	12/04/2013	23/09/2013	23/09/2014	30 000 000,00	F	FIXE	2,970	2,970		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
8346080 (30025)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	27/06/2013	01/01/2017	29/03/2017	15 000 000,05	F	FIXE	3,720	3,773		T	C	N	A-1
8354700 (30053)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	26/04/2013	14/03/2020	25/05/2020	665 693,43	F	FIXE	3,760	3,860		T	P	N	A-1
99149849463 (30054)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	16/04/2013	14/03/2020	25/03/2020	644 014,42	F	FIXE	4,320	4,640		T	P	N	A-1
A92190EJ (30049)	CREDIT COOPERATIF	04/02/2020	29/06/2020	10/06/2021	8 000 000,00	F	FIXE	0,500	0,512		A	C	N	A-1
AFL (30021)	AGENCE FRANCE LOCALE	23/09/2015	21/12/2015	21/03/2016	12 000 000,00	F	FIXE	1,700	1,734		T	C	N	A-1
CREDIT MUTUEL - financement 20	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL	23/07/2015	31/01/2016	31/03/2016	7 500 000,00	F	FIXE	1,800	1,817		T	C	N	A-1
Contrat prêt 12/03/08-EUR 40 0	AGENCE FRANCE LOCALE	21/11/2008	31/12/2008	31/03/2009	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,976	0,802		T	C	N	A-1
MIN254600EUR (28006-CONSO)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/12/2007	01/01/2009	01/01/2010	20 000 000,00	V	TAM	0,927	0,190		A	P	N	A-1
MIN285268EUR - MIN190166EUR (3	DEXIA CREDIT LOCAL	06/11/2001	14/03/2020	01/04/2020	142 434,53	C	TAUX STRUCTURES	0,000	5,738		T	P	N	B-1
MIN527770EUR0528922/0010 (3004	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/10/2019	23/12/2019	01/07/2020	5 000 000,00	F	FIXE	0,590	0,588		S	X Libre	N	A-1
MIS207694EUR001/MIS531717EUR00	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/01/2003	14/03/2020	01/02/2021	219 444,04	F	FIXE	2,730	2,770		A	P	N	A-1
MIS225896EUR (25001)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/06/2004	25/06/2004	01/06/2005	484 198,24	V	EURIBOR12M	2,490	2,193		A	X Libre	N	A-1
MIS531701EUR001-MIS504293EUR-1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/07/2015	14/03/2020	01/06/2020	2 787 780,48	F	FIXE	3,220	3,323		T	P	N	A-1
MIS531701EUR002-MIS504293EUR-1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/07/2015	14/03/2020	01/06/2020	4 595 750,00	F	FIXE	1,720	1,765		T	C	N	A-1
MIS531701EUR003-MIS504293EUR-1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	23/07/2015	14/03/2020	01/06/2020	775 000,00	F	FIXE	2,440	2,511		T	C	N	A-1
MON202918EUR001/MON531699EUR00	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/10/2002	14/03/2020	01/10/2020	149 809,55	F	FIXE	3,040	3,953		A	P	N	A-1
MON208773EUR001/MON531700EUR00	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/03/2003	14/03/2020	01/04/2020	1 322 284,16	F	FIXE	4,890	5,726		A	P	N	A-1
MON225900EUR (25002)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/06/2004	25/06/2004	15/02/2005	519 962,77	V	TAM	1,120	1,787		A	P	N	A-1
MON237397EUR (26007)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	28/12/2005	30/12/2005	01/04/2006	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,810	1,496		T	P	N	A-1
MON239832EUR (27001)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	12/05/2006	12/05/2006	01/05/2007	10 000 000,00	F	FIXE	4,140	4,201		A	P	N	A-1
MON254046EUR (28002)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	10 000 000,00	F	FIXE	4,685	4,754		A	C	N	A-1
MON254048EUR (28003)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/11/2007	27/12/2007	01/12/2008	50 000 000,00	F	FIXE	4,685	4,754		A	C	N	A-1
MON263419EUEUR (29001)	AGENCE FRANCE LOCALE	15/12/2008	15/12/2008	01/12/2009	30 000 000,00	F	FIXE	4,530	4,596		A	C	N	A-1
MON265999EUR (30001)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/12/2009	15/02/2010	15/02/2011	14 000 000,00	F	FIXE	4,630	4,697		A	P	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON532569EUR001 MIN154662EUR (LA BANQUE POSTALE	13/12/2000	01/11/2001	01/02/2002	15 244 901,72	V	EURIBOR03M	3,690	1,675		T	P	N	A-1
MON532587 - MIN201433EUR001/MI	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	30/01/2003	14/03/2020	01/04/2020	414 502,66	C	TAUX STRUCTURES	0,000	5,329		T	P	N	B-1
MON535608EUR/ANCIENNEMENT MON5	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/09/2020	26/10/2020	01/06/2021	7 800 000,00	F	FIXE	0,480	0,493		A	P	N	A-1
MON535609EUR/ANCIENNEMENT MON5	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/09/2020	26/10/2020	01/06/2021	4 200 000,00	F	FIXE	0,480	0,493		A	P	N	A-1
MON535610EUR/ANCIENNEMENT MON5	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	10/09/2020	26/10/2020	01/06/2021	1 200 000,00	F	FIXE	0,480	0,493		A	P	N	A-1
MPH251326EUR (28000TF)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	20/12/2017	20/12/2017	01/10/2018	12 392 239,76	F	FIXE	0,960	0,940		A	P	N	A-1
MPH285269EUR - MPH192692EUR (3	DEXIA CREDIT LOCAL	30/01/2003	14/03/2020	01/04/2020	118 698,37	C	TAUX STRUCTURES	0,000	5,635		T	P	N	B-1
ONE 6404258 / 1617 (30026)	SOCIETE GENERALE	27/09/2014	01/01/2017	27/02/2017	4 166 666,60	F	FIXE	2,980	3,058		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					117 500 000,00									
(30072-TIR-1)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	30/11/2020	24/12/2020	24/01/2021	12 500 000,00	V	E03M-MOY	0,260	0,245		X	F	N	A-1
18733 / ANCIENNEMENT 17543 (T1	SOCIETE GENERALE	01/01/2017	01/01/2017	05/01/2017	32 500 000,00	V	EURIBOR1M	0,700	2,679		A	C	N	A-1
MIR285266EUR/MIR244139EUR/0255	DEXIA CREDIT LOCAL	28/11/2006	28/12/2006	01/01/2007	50 000 000,00	V	EONIA	3,696	17,975		X	F	N	A-1
OCLT 18733 (30028-TIR-2)	SOCIETE GENERALE	01/01/2017	23/12/2020	08/01/2021	22 500 000,00	V	EONIA	1,100	0,224		X	F	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					5 420 709,80									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					5 420 709,80									
1682C0201 (30029)	ADEME	01/03/2017	08/03/2017	31/05/2023	1 591 856,80	F	FIXE	0,990	0,619		X	F	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
48109 (30200)	AGENCE DE L'EAU	04/02/2008	19/08/2008	02/09/2010	142 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
51550 (32182)	AGENCE DE L'EAU	21/04/2005	30/04/2016	02/05/2016	3 052 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
63406 (30118)	AGENCE DE L'EAU	18/03/2008	18/03/2008	30/04/2010	93 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
64004 (32183)	AGENCE DE L'EAU	01/04/2008	30/04/2016	30/07/2016	429 730,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
83782 (32134)	AGENCE DE L'EAU	02/02/2012	02/02/2012	02/02/2014	110 523,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 241 918 285,66									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		39 500 000,00					2 100 000,00	1 290 000,00	0,00	194 383,56
EMPRUNT GROUPE 3 (27003)	N	0,00	A-1	3 000 000,00	4,96	V	EURIBOR12M	0,000	600 000,00	0,00	0,00	0,00
EMPRUNT OBLIGATAIRE (26004)	N	0,00	A-1	2 000 000,00	3,95	V	EURIBOR12M	0,000	500 000,00	0,00	0,00	0,00
FR0010145789 (25003)	N	0,00	A-1	1 500 000,00	2,98	V	EURIBOR12M	0,000	500 000,00	0,00	0,00	0,00
FR0011349349 (30009(1))	N	0,00	A-1	30 000 000,00	0,85	F	FIXE	4,300	0,00	1 290 000,00	0,00	194 383,56
obligataire groupé (28004)	N	0,00	A-1	3 000 000,00	5,98	V	EURIBOR12M	0,000	500 000,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		23 384 000,00		537 846 775,21					94 902 414,14	12 718 408,65	0,00	2 751 090,74
1641 Emprunts en euros (total)		23 384 000,00		532 846 775,21					59 902 414,14	12 711 557,43	0,00	2 751 090,74
0 015 920 Y (30007(2))	N	0,00	A-1	35 750 000,00	10,83	F	FIXE	3,380	3 250 000,00	1 306 500,00	0,00	207 796,87
00778011192P (26009)	N	0,00	A-1	4 000 000,00	3,92	F	FIXE	3,660	1 000 000,00	171 587,91	0,00	12 606,67
00778028992Y (23014)	N	0,00	A-1	750 000,00	0,96	V	EURIBOR03M	0,000	750 000,00	0,00	0,00	0,00
00778088692K (CONSO-27005)	N	0,00	A-1	6 666 666,68	5,01	F	FIXE	2,670	1 111 111,11	211 127,78	0,00	179 977,78
00837676592L / 00002252492N (3)	N	0,00	A-1	6 250 000,00	6,25	F	FIXE	3,970	1 000 000,00	276 686,95	0,00	1 378,47
01000648236 (30051)	N	0,00	A-1	36 887,65	0,15	F	FIXE	5,350	142 747,06	6 778,30	0,00	198,42
01001124508 (23013)	N	1 600 000,00	F-6	1 600 000,00	0,96	V	EURIBOR03M	0,000	1 600 000,00	326 773,43	0,00	7 523,82
0421 0301903 01 (30002)	N	21 784 000,00	A-1	21 784 000,00	12,16	V	EURIBOR03M	0,000	1 556 000,00	377 523,42	0,00	32 317,78
0421-03019032LT1MEL (30004)	N	0,00	A-1	4 500 000,00	9,92	V	EURIBOR03M	0,700	575 000,00	34 411,31	0,00	2 800,00
1.364.67292X (CONSO-28005)	N	0,00	A-1	8 832 833,76	7,00	F	FIXE	3,880	1 075 309,28	389 775,34	0,00	1 903,97
10000566525/10000566648 (30032)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,310	344 371,00	1 067,55	0,00	0,00
10001437444 (30069)	N	0,00	A-1	4 642 857,14	13,18	V	EURIBOR03M	0,320	357 142,86	14 264,87	0,00	1 083,33
10001438476 (30070)	N	0,00	A-1	4 642 857,14	13,18	V	EURIBOR03M	0,320	357 142,86	14 264,87	0,00	1 083,33
10001704127 (30072-TIR-2)	N	0,00	A-1	18 571 429,00	13,42	V	EURIBOR03M	0,260	1 428 571,00	38 123,02	0,00	4 292,06
1053-1060 (30043)	N	0,00	A-1	17 142 857,14	12,47	F	FIXE	0,560	1 428 571,43	105 155,56	0,00	51 733,34
1129772 / 1285064 (29003)	N	0,00	A-1	18 487 614,07	7,50	V	EURIBOR03M	0,000	3 215 237,20	0,00	0,00	0,00
1237800 / 1285069 (30010)	N	0,00	A-1	7 333 333,55	6,25	V	LEP	2,000	1 565 217,36	164 999,50	0,00	36 394,83
1239361 - PRUAM 5027069 (30017)	N	0,00	A-1	1 823 262,60	16,00	V	LIVRETA	1,350	88 961,19	25 815,02	0,00	20 055,89
1239361 / 1285061 (30011)	N	0,00	A-1	10 909 877,00	8,00	V	LIVRETA	1,350	1 000 000,00	160 783,34	0,00	120 008,65
1241801 (30013)	N	0,00	A-1	122 182,44	0,67	V	LIVRETA	1,700	123 143,56	4 170,54	0,00	694,26
1252-1254 (30045-TIR-2)	N	0,00	A-1	13 222 222,24	7,97	F	FIXE	0,250	1 888 888,88	35 678,90	0,00	1 079,82
1295 (30046-TIR-2)	N	0,00	A-1	3 888 888,88	7,97	F	FIXE	0,270	555 555,56	11 350,42	0,00	347,34

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
14554/002/001 (23012)	N	0,00	A-1	750 000,00	0,96	V	EURIBOR03M	0,000	750 000,00	0,00	0,00	0,00
1493/0048602 (30064)	N	0,00	A-1	18 571 428,57	13,72	F	FIXE	0,430	1 428 571,43	85 283,33	0,00	22 848,02
15064730 (30027)	N	0,00	A-1	5 999 999,92	8,77	F	FIXE	1,500	666 666,68	96 250,00	0,00	20 788,04
200000000221857/20005102 (300)	N	0,00	A-1	5 718 615,19	10,00	V	EURIBOR03M	0,750	486 018,03	45 778,41	0,00	241,45
20040070 (30047)	N	0,00	A-1	1 088 389,49	3,99	F	FIXE	3,760	231 898,76	46 398,56	0,00	7 561,94
20131 (30065)	N	0,00	A-1	18 571 428,57	13,42	F	FIXE	0,480	1 428 571,43	67 200,00	0,00	53 238,09
20191 (30074)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	15,25	F	FIXE	0,370	0,00	0,00	0,00	28 469,45
23243 (27002)	N	0,00	A-1	11 538 461,60	4,21	V	EURIBOR03M	0,000	2 564 102,56	0,00	0,00	0,00
26835392 / 2108180015 (27006)	N	0,00	A-1	6 000 000,00	5,42	V	EURIBOR03M	0,000	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2743 (30073)	N	0,00	A-1	20 000 000,00	15,21	F	FIXE	0,370	0,00	0,00	0,00	60 022,22
30003 (30003)	N	0,00	A-1	46 928 521,87	4,65	F	FIXE	5,590	7 950 205,01	3 064 976,90	0,00	926 311,17
522-523- AFL-financement 2018-	N	0,00	A-1	7 692 307,69	10,33	F	FIXE	1,100	769 230,77	90 538,47	0,00	14 646,74
55008/001 - ONE 7522755 (30019)	N	0,00	A-1	4 285 714,26	9,00	F	FIXE	1,800	535 714,29	87 991,07	0,00	214,29
65066 / 5181346 (30030)	N	0,00	A-1	1 200 000,00	15,59	F	FIXE	0,000	75 000,00	0,00	0,00	0,00
65067 / 5162709 (30031)	N	0,00	A-1	1 432 800,00	15,59	F	FIXE	0,000	89 550,00	0,00	0,00	0,00
8149560 (30024)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,170	26 715,85	1 114,05	0,00	0,00
8149560 / 8263751 (30023)	N	0,00	A-1	304 308,67	6,15	F	FIXE	4,950	40 580,59	16 326,45	0,00	1 514,51
81758 (30008(2))	N	0,00	A-1	20 400 000,00	16,73	F	FIXE	2,970	1 200 000,00	641 520,00	0,00	165 994,52
8346080 (30025)	N	0,00	A-1	8 333 333,45	6,25	F	FIXE	3,720	1 333 333,32	341 000,00	0,00	2 583,33
8354700 (30053)	N	0,00	A-1	553 186,71	7,15	F	FIXE	3,760	65 190,32	22 338,96	0,00	2 091,29
99149849463 (30054)	N	0,00	A-1	512 920,98	6,49	F	FIXE	4,320	66 954,72	23 975,68	0,00	314,75
A92190EJ (30049)	N	0,00	A-1	7 466 666,67	13,44	F	FIXE	0,500	533 333,33	37 888,89	0,00	20 968,03
AFL (30021)	N	0,00	A-1	7 200 000,00	9,98	F	FIXE	1,700	800 000,00	132 354,44	0,00	3 781,56
CREDIT MUTUEL - financement 20	N	0,00	A-1	4 285 714,32	9,00	F	FIXE	1,800	535 714,28	83 169,64	0,00	214,29
Contrat prêt 12/03/08-EUR 40 0	N	0,00	A-1	14 000 000,00	7,00	F	FIXE	3,700	2 000 000,00	600 222,22	0,00	1 438,89
MIN254600EUR (28006-CONSO)	N	0,00	A-1	9 972 736,29	7,00	V	TAM	0,000	1 034 208,84	0,00	0,00	0,00
MIN285268EUR - MIN190166EUR (3	N	0,00	B-1	18 666,69	0,00	C	TAUX STRUCTURES	4,590	72 169,67	2 980,96	0,00	218,96
MIN527770EUR0528922/0010 (3004	N	0,00	A-1	4 444 444,43	12,50	F	FIXE	0,590	370 370,38	27 861,11	0,00	13 111,11
MIS207694EUR001/MIS531717EUR00	N	0,00	A-1	148 447,17	1,09	F	FIXE	2,730	70 996,87	5 990,82	0,00	3 708,42
MIS225896EUR (25001)	N	0,00	A-1	140 439,33	3,42	V	EURIBOR12M	0,260	30 470,52	450,54	0,00	0,00
MIS531701EUR001-MIS504293EUR-1	N	0,00	A-1	2 569 479,17	13,67	F	FIXE	3,220	127 062,87	86 490,94	0,00	7 124,60
MIS531701EUR002-MIS504293EUR-1	N	0,00	A-1	4 076 875,00	13,67	F	FIXE	1,720	296 500,00	74 322,50	0,00	6 038,30
MIS531701EUR003-MIS504293EUR-1	N	0,00	A-1	687 500,00	13,67	F	FIXE	2,440	50 000,00	17 779,80	0,00	1 444,51
MON202918EUR001/MON531699EUR00	N	0,00	A-1	51 439,21	0,75	F	FIXE	3,040	49 921,59	3 081,37	0,00	394,15
MON208773EUR001/MON531700EUR00	N	0,00	A-1	1 182 989,96	11,25	F	FIXE	4,890	71 309,33	61 335,24	0,00	43 584,27
MON225900EUR (25002)	N	0,00	A-1	127 291,65	3,13	V	TAM	0,000	29 387,61	0,00	0,00	0,00
MON237397EUR (26007)	N	0,00	A-1	5 128 052,28	4,00	V	EURIBOR03M	0,000	1 129 094,06	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
MON239832EUR (27001)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,140	864 818,31	36 300,75	0,00	0,00
MON254046EUR (28002)	N	0,00	A-1	5 333 333,38	15,92	F	FIXE	4,690	333 333,33	269 170,60	0,00	21 516,30
MON254048EUR (28003)	N	0,00	A-1	26 666 666,62	15,92	F	FIXE	4,690	1 666 666,67	1 345 853,01	0,00	107 581,48
MON263419EUER (29001)	N	0,00	A-1	18 866 084,43	11,92	F	FIXE	4,530	1 128 828,10	918 349,67	0,00	73 593,45
MON265999EUR (30001)	N	0,00	A-1	9 466 327,14	13,13	F	FIXE	4,630	497 610,01	469 019,13	0,00	389 591,95
MON532569EUR001 MIN154662EUR (N	0,00	A-1	6 917 365,02	9,84	V	EURIBOR03M	0,000	568 235,88	0,00	0,00	0,00
MON532587 - MIN201433EUR001/MI	N	0,00	B-1	338 635,05	6,00	C	TAUX STRUCTURES	4,950	44 238,80	18 391,58	0,00	4 283,73
MON535608EUR/ANCIENNEMENT MON5	N	0,00	A-1	7 242 857,00	13,42	F	FIXE	0,480	557 143,00	22 672,00	0,00	20 666,28
MON535609EUR/ANCIENNEMENT MON5	N	0,00	A-1	3 900 000,00	13,42	F	FIXE	0,480	300 000,00	12 208,00	0,00	11 128,00
MON535610EUR/ANCIENNEMENT MON5	N	0,00	A-1	1 114 286,00	13,42	F	FIXE	0,480	85 714,00	3 488,00	0,00	3 179,43
MPH251326EUR (28000TF)	N	0,00	A-1	8 145 733,27	5,75	F	FIXE	0,960	1 140 538,17	90 386,38	0,00	19 984,20
MPH285269EUR - MPH192692EUR (3	N	0,00	B-1	15 559,07	0,00	C	TAUX STRUCTURES	4,510	60 141,05	2 440,99	0,00	179,33
ONE 6404258 / 1617 (30026)	N	0,00	A-1	2 499 999,80	7,41	F	FIXE	2,980	333 333,36	81 818,94	0,00	7 243,06
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		5 000 000,00					35 000 000,00	6 851,22	0,00	0,00
(30072-TIR-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	E03M-MOY	0,260	0,00	1 173,64	0,00	0,00
18733 / ANCIENNEMENT 17543 (T1	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EURIBOR1M	0,130	22 500 000,00	3 472,50	0,00	0,00
MIR285266EUR/MIR244139EUR/0255	N	0,00	A-1	5 000 000,00	5,00	V	EONIA	0,280	12 500 000,00	0,00	0,00	0,00
OCLT 18733 (30028-TIR-2)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EONIA	1,100	0,00	2 205,08	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		2 020 455,50					326 098,06	0,00	0,00	1 487,04
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		2 020 455,50					326 098,06	0,00	0,00	1 487,04
1682C0201 (30029)	N	0,00	A-1	238 778,52	1,42	F	FIXE	0,990	0,00	0,00	0,00	1 487,04
48109 (30200)	N	0,00	A-1	47 500,08	5,67	F	FIXE	0,000	7 916,66	0,00	0,00	0,00
51550 (32182)	N	0,00	A-1	1 387 500,00	4,34	F	FIXE	0,000	277 500,00	0,00	0,00	0,00
63406 (30118)	N	0,00	A-1	37 440,00	7,33	F	FIXE	0,000	4 680,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
64004 (32183)	N	0,00	A-1	245 560,00	7,58	F	FIXE	0,000	30 695,00	0,00	0,00	0,00
83782 (32134)	N	0,00	A-1	63 676,90	11,09	F	FIXE	0,000	5 306,40	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		23 384 000,00		579 367 230,71					97 328 512,20	14 008 408,65	0,00	2 946 961,34

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN285268EUR - MIN190166EUR (3 MON532587 - MIN201433EUR001/MI MPH285269EUR - MPH192692EUR (3	DEXIA CREDIT LOCAL CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL DEXIA CREDIT LOCAL	142 434,53 414 502,66 118 698,37	18 666,69 338 635,05 15 559,07	1 1 1	1,00 7,00 1,00		4.59 4.95 4.51	EURIBOR03M+0.09 EURIBOR03M+0.09 EURIBOR03M+0.09	0,00 0,00 0,00		4,590 4,950 4,510	2 980,96 18 391,58 2 440,99	0,00 0,00 0,00	0,00 0,06 0,00
TOTAL (B)		675 635,56	372 860,81						0,00			23 813,53	0,00	0,06
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
01001124508 (23013)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	1 600 000,00 30 400 000,00	1 600 000,00 0,00	6	19,00		EURIBOR03M+0,12	EURIBOR03M+0,12	48 000,00	1,99% + Max (0, (EUR/USD - EUR/CHF))	0,000	326 773,43	0,00	0,28
TOTAL (F)		32 000 000,00	1 600 000,00						48 000,00			326 773,43	0,00	0,28
TOTAL GENERAL		32 675 635,56	1 972 860,81						48 000,00			350 586,96	0,00	0,34

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		20 228 000,00					20 228 000,00				0,00	0,00	0,00
SG - ONE - 7521474 - 9480741 (0421 0301903 01 (30002)	20 228 000,00	28/11/2035	SOCIETE GENERALE	SWAP	Taux	20 228 000,00	31/05/2015	30/11/2035	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
RBS 3589553 (205)	01001124508 (23013)	0,00	15/12/2022	ROYAL BANK OF SCOTLAND - NATWEST MARKETS	SWAP	Taux	0,00	15/06/2007	15/12/2022	T	0,00	0,00	0,00
Total		20 228 000,00					20 228 000,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						2 812 259,93	0,00		
SG - ONE - 7521474 - 9480741 (0421 0301903 01 (30002)	FIXE	1,100	EURIBOR03M	-0,210	2 812 259,93	0,00	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						5 411 270,52	3 440 942,22		
RBS 3589553 (205)	01001124508 (23013)	TAUX STRUCTURES	6,880	EURIBOR03M	-0,050	5 411 270,52	3 440 942,22	A-1	F-6
Total						8 223 530,45	3 440 942,22		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
PPP Stade Pierre Mauroy	261 610 403,35	8 439 278,00	176 126 175,77

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		16/12/2022
	Catégories de biens amortis		
L	Frais lié à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5	16/12/2022
L	Frais d'études	5	16/12/2022
L	Frais de recherche et de développement	5	16/12/2022
L	Frais d'insertion	5	16/12/2022
L	Subventions d'équipement aux organismes publics- Biens mobiliers,matériel et études	5	16/12/2022
L	Subventions d'équipement aux organismes publics- Batiments et installations	15	16/12/2022
L	Subventions d'équipement aux organismes publics-Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	16/12/2022
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers,matériel et études	5	16/12/2022
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Batiments et installations	15	16/12/2022
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé -Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	16/12/2022
L	Subventions d'équipement en nature > Organimes publics - Biens mobiliers,matériel et études	5	16/12/2022
L	Subventions d'équipement en nature > Organimes publics - Batiments et installations	15	16/12/2022
L	Subventions d'équipement en nature > Organimes publics -Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	16/12/2022
L	Subventions d'équipement en nature > Personnes de droit privé - Biens mobiliers,matériel et études	5	16/12/2022
L	Subventions d'équipement en nature > Personnes de droit privé - Batiments et installations	15	16/12/2022
L	Subventions d'équipement en nature > Personnes de droit privé -Projets d'infrastructures d'int nat	30	16/12/2022
L	Logiciels, progiciels, licences et procédés	2	16/12/2022
L	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	16/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	16/12/2022
L	Autres agencements et aménagements de terrains	10	16/12/2022
L	Bâtiments publics > Restaurant communautaire	10	16/12/2022
L	Bâtiments publics	20	16/12/2022
L	Bâtiments privés (Immeubles de rapport et autres bâtiments privés)	20	16/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions > Restaurant communautaire	10	16/12/2022
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15	16/12/2022
L	Autres constructions	20	16/12/2022
L	Réseaux câblés	40	16/12/2022
L	Installations à caractère spécifique >Réseaux d'adduction d'eau	40	16/12/2022
L	Installations à caractère spécifique >Réseaux d'assainissement	50	16/12/2022
L	Autres réseaux	40	16/12/2022
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	16/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Matériel et outillage de voirie	7
L	Autre matériel technique	7
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	2
L	Install. Gales div. dans les const. dont la collec. n'est ni propr., ni bénéf. d'une mise à dispos.	5
L	Matériel de transport	5
L	Matériel informatique	5
L	Matériel de bureau et de reprographie	5
L	Matériel de monétique	5
L	Ameublement	10
L	Mobilier de sécurité	25
L	Matériel de réseaux et téléphonique	5
L	Appareils de mesures et d'analyses	5
L	Bacs pour collecte selective	7
L	Matériel agricole	10
L	Matériel de restauration	15
		16/12/2022

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		23 105 662,28	3 480 900,00	7 416 694,00	19 169 868,28
Provisions pour litiges		23 105 662,28	3 480 900,00	7 416 694,00	19 169 868,28
Contentieux ELISA - facturation	13/12/2013	14 160 000,00	1 903 000,00	0,00	16 063 000,00
Contentieux SARL LE FAUBOURG - loyers	02/12/2016	36 852,00	0,00	36 852,00	0,00
Divers contentieux en lien avec les ressources humaines	18/12/2020	139 669,55	6 500,00	0,00	146 169,55
Contentieux Seclin A1 Est Ramery - résiliation concession d'aménagement	18/12/2020	7 379 842,00	0,00	7 379 842,00	0,00
Contentieux Armentières quai de Beauvais Sogea	18/12/2020	1 079 719,73	0,00	0,00	1 079 719,73
Protocole Loyers V2	17/12/2021	309 579,00	0,00	0,00	309 579,00
Contentieux COLAS/Rue de la Latte	16/12/2022	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Contentieux Provalibal pénalité AAGV	16/12/2022	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
Indemnisation préjudices commerciaux travaux	16/12/2022	0,00	209 400,00	0,00	209 400,00
Indemnisation sinistralité nuisance sonore	16/12/2022	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
CVO -CVE -Centre de TRI Taitement des déchets inflation 2022	16/12/2022	0,00	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		5 281 801,94	366 326,40	474 981,25	5 173 147,09
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		5 281 801,94	366 326,40	474 981,25	5 173 147,09
Procédure collective Purifunction - subvention	19/12/2014	445 000,00	0,00	0,00	445 000,00
Procédure collective H2D - subvention	19/12/2014	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Procédure collective SARL LAMARTINE - travaux et ouvrages	02/12/2016	2 714 611,44	0,00	0,00	2 714 611,44
Procédure collective SAS Lille Métropole Rugby - loyers	02/12/2016	75 376,79	0,00	0,00	75 376,79
Procédure collective Association Lille Métropole Rugby - redevance	02/12/2016	117 035,27	0,00	117 035,27	0,00
Aires d'accueil des gens du voyage - Redevance	02/12/2016	707 061,60	348 423,95	324 401,72	731 083,83
Dépréciation des comptes de tiers (divers dont stationnement - PNRAS)	02/12/2016	70 252,24	15 574,80	12 860,52	72 966,52
Procédure collective GIROPTIC - Avance remboursable	14/12/2018	200 990,96	0,00	0,00	200 990,96
Procédure collective Jean CABY - Avance remboursable	14/12/2018	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
Procédure collective - Asconit consultants	14/12/2018	15 858,34	0,00	15 858,34	0,00
Procédure collective - GTDR	14/12/2018	305,00	0,00	0,00	305,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Procédure collective - SARL Sonotiss	14/12/2018	65 101,77	0,00	0,00	65 101,77
Procédure collective Chaumeca Gohin	18/12/2020	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
Procédure collective MC Ingenierie	18/12/2020	750,00	0,00	750,00	0,00
Procédure collective Fédération unie des aiberges de jeunesse	18/12/2020	7 542,21	0,00	0,00	7 542,21
Procédure collective Société Medina	18/12/2020	42 488,07	0,00	0,00	42 488,07
redevance propriétaire défaillant RS IMMO	17/12/2021	4 075,40	0,00	4 075,40	0,00
Procédure collective APPART CITY	17/12/2021	141 214,45	0,00	0,00	141 214,45
Procédure collective LEMAIRE DEVELOPPEMENT	17/12/2021	14 138,40	0,00	0,00	14 138,40
Procédure collective City Show	16/12/2022	0,00	1 982,80	0,00	1 982,80
Procédure collective Henaut Caron	16/12/2022	0,00	344,85	0,00	344,85
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		28 387 464,22	3 847 226,40	7 891 675,25	24 343 015,37
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		28 387 464,22	3 847 226,40	7 891 675,25	24 343 015,37

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0001		Intitulé de l'opération : Droit de préemption pour compte de tiers - recettes				Date de la délibération : 24/06/2016 18/12/2015	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	649 143,00	102 391,00	57 375,42	0,00	45 015,58	706 518,42	
<i>45820001 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	649 143,00	102 391,00	57 375,42	0,00	45 015,58	706 518,42	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	649 143,00	102 391,00	57 375,42	0,00	45 015,58	706 518,42	

N° opération : 0002		Intitulé de l'opération : Opérations de voirie - dépenses Opérations de voirie - recettes				Date de la délibération : 24/06/2016 14/12/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	131 867,31	561 000,00	196 013,72	0,00	364 986,28	327 881,03	
<i>45810002 Opérations de voirie - dépenses (2)</i>	131 867,31	561 000,00	196 013,72	0,00	364 986,28	327 881,03	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	131 867,31	561 000,00	196 013,72	0,00	364 986,28	327 881,03	
RECETTES (b)	0,00	561 000,00	45 680,60	5 767,50	509 551,90	45 680,60	
<i>45820002 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)</i>	0,00	561 000,00	45 680,60	5 767,50	509 551,90	45 680,60	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	561 000,00	45 680,60	5 767,50	509 551,90	45 680,60	

N° opération : 0004		Intitulé de l'opération : Courées - dépenses Courées - recettes				Date de la délibération : 18/12/2015 24/06/2016	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	130 260,41	120 234,00	68 752,48	0,00	51 481,52	199 012,89	
45810004 Courées - dépenses (2)	130 260,41	120 234,00	68 752,48	0,00	51 481,52	199 012,89	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	130 260,41	120 234,00	68 752,48	0,00	51 481,52	199 012,89	
RECETTES (b)	81 460,89	50 000,00	20 930,93	0,00	29 069,07	102 391,82	
45820004 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	81 460,89	50 000,00	20 930,93	0,00	29 069,07	102 391,82	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	81 460,89	50 000,00	20 930,93	0,00	29 069,07	102 391,82	

N° opération : 0005		Intitulé de l'opération : Groupements de commandes - recettes Groupements de commandes - dépenses				Date de la délibération : 18/12/2015 16/12/2019	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	3 086 893,90	2 276 364,79	1 621 123,45	277 215,00	378 026,34	4 708 017,35	
45820005 Groupements de commandes - recettes (2)	126 144,05	72 391,00	21 870,04	0,00	50 520,96	148 014,09	
45810005 Groupements de commandes - dépenses (2)	2 960 749,85	1 094 397,79	499 073,24	277 215,00	318 109,55	3 459 823,09	
45810005 Groupements de commandes - dépenses (2)	0,00	1 109 576,00	1 100 180,17	0,00	9 395,83	1 100 180,17	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	3 086 893,90	2 276 364,79	1 621 123,45	277 215,00	378 026,34	4 708 017,35	
RECETTES (b)	2 087 751,76	1 536 326,83	672 390,98	2 192,20	861 743,65	2 760 142,74	
45820005 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	2 087 751,76	1 536 326,83	672 390,98	2 192,20	861 743,65	2 760 142,74	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	2 087 751,76	1 536 326,83	672 390,98	2 192,20	861 743,65	2 760 142,74	

N° opération : 0006		Intitulé de l'opération : Pia Jeunesse - opérations pour compte de tiers - dépenses Pia Jeunesse - opérations pour compte de tiers - recettes				Date de la délibération : 15/12/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	3 966 907,31	530 485,35	528 639,48	0,00	1 845,87	4 495 546,79	
45810006 Pia Jeunesse - opérations pour compte de tiers - dépenses (2)	3 966 907,31	530 485,35	528 639,48	0,00	1 845,87	4 495 546,79	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	3 966 907,31	530 485,35	528 639,48	0,00	1 845,87	4 495 546,79	
RECETTES (b)	4 193 467,58	306 076,00	302 079,21	0,00	3 996,79	4 495 546,79	
45810006 45820006 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	4 193 467,58	306 076,00	302 079,21	0,00	3 996,79	4 495 546,79	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	4 193 467,58	306 076,00	302 079,21	0,00	3 996,79	4 495 546,79	

N° opération : 0007		Intitulé de l'opération : Eco - cités - opérations pour compte de tiers - dépenses Eco - cités - opérations pour compte de tiers - recettes				Date de la délibération : 10/02/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	442 028,00	255 753,00	60 000,00	195 753,00	0,00	502 028,00	
45810007 Eco - cités - opérations pour compte de tiers - dépenses (2)	442 028,00	255 753,00	60 000,00	195 753,00	0,00	502 028,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	442 028,00	255 753,00	60 000,00	195 753,00	0,00	502 028,00	
RECETTES (b)	442 028,00	0,00	60 000,00	0,00	-60 000,00	502 028,00	
45820007 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	442 028,00	0,00	60 000,00	0,00	-60 000,00	502 028,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	442 028,00	0,00	60 000,00	0,00	-60 000,00	502 028,00	

N° opération : 0008		Intitulé de l'opération : Opé cpte de tiers - Lecture publique - Dépenses Opé cpte de tiers - Lecture publique - Recettes				Date de la délibération : 15/12/2017 19/10/2017	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	550 977,84	236 517,00	160 847,85	54 170,00	21 499,15	711 825,69	
45810008 Opé cpte de tiers - Lecture publique - Dépenses (2)	550 977,84	236 517,00	160 847,85	54 170,00	21 499,15	711 825,69	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	550 977,84	236 517,00	160 847,85	54 170,00	21 499,15	711 825,69	
RECETTES (b)	548 201,11	203 965,54	162 105,02	57 935,54	-16 075,02	710 306,13	
45820008 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	548 201,11	203 965,54	162 105,02	57 935,54	-16 075,02	710 306,13	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	548 201,11	203 965,54	162 105,02	57 935,54	-16 075,02	710 306,13	

N° opération : 0010		Intitulé de l'opération : FICOL-Opérations pour compte de tiers-Dépenses FICOL-Opérations pour compte de tiers -Recettes				Date de la délibération : 15/06/2018	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi		
DEPENSES (a)	200 000,00	243 905,00	135 798,00	108 107,00	0,00	335 798,00	
45810010 FICOL-Opérations pour compte de tiers-Dépenses (2)	200 000,00	243 905,00	135 798,00	108 107,00	0,00	335 798,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	200 000,00	243 905,00	135 798,00	108 107,00	0,00	335 798,00	
RECETTES (b)	380 576,00	95 145,00	0,00	0,00	95 145,00	380 576,00	
45820010 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	380 576,00	95 145,00	0,00	0,00	95 145,00	380 576,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	380 576,00	95 145,00	0,00	0,00	95 145,00	380 576,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					191 768 991,42	158 598 519,50								
Agence France Locale	2017	C	Nouvel emprunt 2006 - AFL 643	AGENCE FRANCE LOCALE	2 700 000,00	1 200 000,00	3,99	A	F	FIXE	3,703	F	FIXE	3,650
Agence France Locale	2017	P	MON263419EUR - CESSION CREANCE CONCLUE ENTRE DEXIA ET L'AFL	AGENCE FRANCE LOCALE	23 068 991,42	17 680 814,98	10,92	A	F	FIXE	4,596	F	FIXE	4,530
Agence France Locale	2015	X Libre	emprunt AFL 2015 12 21	AGENCE FRANCE LOCALE	12 000 000,00	7 200 000,00	8,98	T	F	FIXE	1,734	F	FIXE	1,700
Agence France Locale	2018	X Libre	AFL FINANCEMENT 2018 - 10 M€	AGENCE FRANCE LOCALE	10 000 000,00	7 692 307,69	9,33	A	F	FIXE	1,121	F	FIXE	1,100
Agence France Locale	2019	X Libre	Garantie emprunt AFL 2019	AGENCE FRANCE LOCALE	20 000 000,00	17 142 857,14	11,47	A	F	FIXE	0,568	F	FIXE	0,560
Agence France Locale	2020	X Libre	Tirage sur le Contrat Cadre N° 30045	AGENCE FRANCE LOCALE	17 000 000,00	13 222 222,24	6,97	T	F	FIXE	0,249	F	FIXE	0,245
Agence France Locale	2020	X Libre	Tirage sur le Contrat Cadre N° 30046	AGENCE FRANCE LOCALE	5 000 000,00	3 888 888,88	6,97	T	F	FIXE	0,269	F	FIXE	0,265
Agence France Locale	2020	X Libre	EMPRUNT AFL SEPT 2020	AGENCE FRANCE LOCALE	20 000 000,00	18 571 428,57	12,72	A	F	FIXE	0,436	F	FIXE	0,430
Agence France Locale	2022	F	Tirage sur le Contrat Cadre N° 30124	AGENCE FRANCE LOCALE	45 000 000,00	45 000 000,00	14,73	X	V	EURIBOR03M	2,232	V	EURIBOR03M	2,201
Agence France Locale	2022	C	AFL - Financement 2022	AGENCE FRANCE LOCALE	15 000 000,00	15 000 000,00	14,99	T	V	EURIBOR03M	2,515	V	EURIBOR03M	2,456
Agence France Locale	2017	C	tirage sur le contrat cadre n°028007 - 648	AGENCE FRANCE LOCALE	22 000 000,00	12 000 000,00	6,00	A	F	FIXE	3,754	F	FIXE	3,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					66 070 000,00	25 925 012,18								
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	2022	C	Tirage sur le Contrat Cadre N° 6974	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE	1 250 000,00	1 250 000,00	24,61	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	2006	P	LILLE - BATIMENT D'ACTIVITE CERAET-FLANDRE CONSTRUCTION ET PARKINGS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 500 000,00	276 135,92	2,50	A	C	TAUX STRUCTURES	3,272	F	FIXE	3,790
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	2005	P	LILLE - BATIMENT D'ACTIVITE CERAET-SCALBERT CONSTRUCTION ET PARKINGS	CIC Nord ouest	1 500 000,00	161 434,00	2,00	M	V	EURIBOR03M	2,099	V	EURIBOR03M	0,720
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	2018	P	AMENAGEMENT BAT GUERIN ET CALMETTE - DEVELOPPEMENT CAMPUS ET TRAVAUX ASSOCIES	CIC Nord ouest	3 500 000,00	2 932 190,35	15,88	T	F	FIXE	2,554	F	FIXE	2,500
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	2019	C	LILLE DEVELOPPEMENT DU CAMPUS AMENAGEMENT BAT GUERIN ET CALMETTE	AG2R LA MONDIALE	2 500 000,00	2 125 000,00	16,76	A	F	FIXE	3,286	F	FIXE	3,250
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	2020	C	Tirage sur le Contrat Cadre N° 6648A	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE	2 950 000,00	2 794 736,84	17,97	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	2022	C	Tirage sur le Contrat Cadre N° 6648A	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE	5 350 000,00	5 350 000,00	19,55	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000
SAS SECLIN A1 EST	2016	C	AMENAGEMENT ZONE 65 HECTARES EN FACADE AUTOROUTIERE - ACTIVITES LOGISTIQUE - AMORTISSABLE -TRANCHE 1	CIC Nord ouest	2 400 000,00	0,00	0,00	A	V	EURIBOR03M	1,223	V	EURIBOR03M	1,200
SAS SECLIN A1 EST	2017	C	AMENAGEMENT ZONE SECLIN A1 EST TRANCHE 2	CIC Nord ouest	3 200 000,00	0,00	0,00	A	V	EURIBOR03M	1,222	V	EURIBOR03M	1,200
SEM VILLE RENOUVELLEE	2008	C	LMCU - ZAC DE L'UNION- CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	3 200 000,00	57 142,92	0,17	T	C	TAUX STRUCTURES	4,309	C	TAUX STRUCTURES	4,150
SEM VILLE RENOUVELLEE	2008	C	LMCU - ZAC DE L'UNION CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	3 200 000,00	228 571,38	0,17	A	C	TAUX STRUCTURES	4,300	C	TAUX STRUCTURES	6,780
SEM VILLE RENOUVELLEE	2008	P	LMCU - ZAC DE L'UNION - DEXIA Cédé au Crédit coop	CREDIT COOPERATIF	3 200 000,00	0,00	0,00	A	C	TAUX STRUCTURES	3,594	F	FIXE	2,600

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SEM VILLE RENOUVELLEE	2008	C	LMCU - ZAC DE L'UNION - STE GENERALE - T1	SOCIETE GENERALE	2 400 000,00	0,00	0,00	A	C	TAUX STRUCTURES	5,130	C	TAUX STRUCTURES	3,980
SEM VILLE RENOUVELLEE	2008	C	ZAC DE L'UNION - SOCIETE GENERALE - T2	SOCIETE GENERALE	2 400 000,00	0,00	0,00	A	C	TAUX STRUCTURES	4,251	C	TAUX STRUCTURES	4,190
SEM VILLE RENOUVELLEE	2015	C	ROUBAIX - WATTRELOS - CONCESSION D'AMEANEGEMENT DE LA LAINIERE	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	2 400 000,00	720 000,00	2,92	T	F	FIXE	1,895	F	FIXE	1,880
SEM VILLE RENOUVELLEE	2016	C	ROUBAIX - WATTRELOS - LA LANIERE PEIGNANGE AMEDEE PENNEL ET FLIPO - FINANCEMENT CONCESSION AMENAGEMENT	LA BANQUE POSTALE	2 400 000,00	733 333,40	2,63	T	F	FIXE	1,034	F	FIXE	1,030
SEM VILLE RENOUVELLEE	2019	P	WATTRELOS ZAC DE L'HIPPODROME AMENAGEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 120 000,00	648 398,11	4,04	A	F	FIXE	0,880	F	FIXE	0,880
SEM VILLE RENOUVELLEE	2019	P	WATTRELOS ZAC DE L'HIPPODROME AMENAGEMENT	LA BANQUE POSTALE	800 000,00	323 113,18	1,04	A	F	FIXE	0,650	F	FIXE	0,650
SEM VILLE RENOUVELLEE	2019	F	ZONE DE L'UNION AMENAGEMENT	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	4 000 000,00	0,00	0,00	X	F	FIXE	0,803	F	FIXE	0,750
SEM VILLE RENOUVELLEE	2019	X Libre	ZONE DE L'UNION AMENAGEMENT	LA BANQUE POSTALE	2 400 000,00	0,00	0,00	S	F	FIXE	0,381	F	FIXE	0,310
SEM VILLE RENOUVELLEE	2020	P	ZONE DE L'UNION AMENAGEMENT	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	3 200 000,00	0,00	0,00	T	F	FIXE	0,635	F	FIXE	0,520
SPL EURALILLE	2019	C	LILLE ZAC SAINT SAUVEUR - ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT	CREDIT COOPERATIF	4 800 000,00	4 320 000,00	8,84	A	V		0,209	V	MOYEURIBOR03M	0,002
SPL EURALILLE	2019	C	LILLE ZAC SAINT SAUVEUR - ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	800 000,00	534 651,60	6,00	T	V	EURIBOR03M	0,742	V	EURIBOR03M	0,338
SPL EURALILLE	2018	C	LILLE ZAC SAINT SAUVEUR - ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	800 000,00	422 222,19	4,68	T	V	EURIBOR03M	0,000	V	EURIBOR03M	0,241
SPL EURALILLE	2018	C	LILLE ZAC SAINT SAUVEUR ACQUISITION FONCIERE TRAVAUX D'AMENAGEMENT	LA BANQUE POSTALE	800 000,00	444 444,45	4,46	A	V	EURIBOR12M	0,050	V	EURIBOR12M	0,000
SPLA LA FABRIQUE DES QUARTIERS	2020	P	CONCESSION NPNRU LILLE - SECTEURS JULES GUESDE ET PLACE JACQUES FEBVRIER	LA BANQUE POSTALE	4 000 000,00	2 603 637,84	3,04	T	F	FIXE	0,177	F	FIXE	0,160
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					4 813 521 802,39	3 505 541 262,90								
3F NOTRE LOGIS	1977	P	HALLUIN - LE NOIR PIGNON 26 LOGEMENTS PLR	C.D.C.	46 984,79	0,00	0,00	A	F	FIXE	0,000	F		1,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	1989	P	ROUBAIX - BLANCHEMAILLE CARETTE-ALMA GARE 39 LOGEMENTS	C.D.C.	48 326,34	9 075,16	3,25	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	LINSELLES - LES ROITELETS 10 LOGEMENTS	C.D.C.	703 491,23	35 722,82	0,92	A	V	LIVRETA	4,279	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1989	P	ROUBAIX - RESIDENCE RUBENS 34 LOGEMENTS	C.D.C.	47 228,71	8 869,04	3,25	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	ROUBAIX - RESIDENCE RUBENS 29/39 APPARTEMENTS	C.D.C.	1 254 853,60	48 210,19	0,42	A	V	LIVRETA	2,947	V	LIVRETA	0,400
3F NOTRE LOGIS	1989	P	VILLENEUVE D'ASCQ - LES PRES 20 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	58 555,67	10 958,41	3,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	157 647,53	4 259,34	0,42	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,650
3F NOTRE LOGIS	1986	P	ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	86 911,18	4 298,64	0,42	A	V	LIVRETA	3,943	V	LIVRETA	2,900
3F NOTRE LOGIS	1989	P	ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	33 020,46	6 179,62	3,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1989	P	ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	92 079,21	17 232,17	3,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	WATTIGNIES - RUES R. GARROS ET BLANC RIEZ 22/32 LOGEMENTS	C.D.C.	686 020,58	34 835,67	0,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	WATTIGNIES - RUES R. GARROS ET BLANC RIEZ 22/32 LOGEMENTS	C.D.C.	378 957,77	19 243,22	0,92	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1990	P	WATTIGNIES - RUES R. GARROS ET BLANC RIEZ 32 LOGEMENTS	C.D.C.	27 059,70	6 141,95	4,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	TOURCOING - LE BROUTTEUX 10 LOGEMENTS	C.D.C.	259 163,33	6 431,50	0,42	A	V	LIVRETA	3,555	V	LIVRETA	0,650
3F NOTRE LOGIS	1990	P	TOURCOING - LE BROUTTEUX 10 LOGEMENTS - PC	C.D.C.	16 266,31	3 665,02	4,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	TOURCOING - LE BROUTTEUX 30/66 LOGEMENTS	C.D.C.	1 776 915,26	69 461,74	0,42	A	V	LIVRETA	3,724	V	LIVRETA	0,400
3F NOTRE LOGIS	1987	P	TOURCOING - RUE DE STRASBOURG 2 MAISON INDIVIDUELLES	C.D.C.	88 420,43	8 807,90	1,17	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1986	P	LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 10/16 LOGEMENTS	C.D.C.	525 994,84	26 709,67	0,67	A	V	LIVRETA	4,279	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1987	P	LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 6/16 LOGEMENTS	C.D.C.	152 449,02	15 032,30	1,59	A	V	LIVRETA	4,219	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1987	P	LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 6/16 LOGEMENTS	C.D.C.	163 135,69	16 086,07	1,84	A	V	LIVRETA	4,219	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1990	P	LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 16 LOGEMENTS	C.D.C.	7 912,10	1 802,53	4,17	A	V	LIVRETA	4,040	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1988	P	LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 10/21 LOGEMENTS	C.D.C.	558 832,36	82 444,22	2,00	A	V	LIVRETA	4,219	V		1,770

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	1988	P	LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 9 LOGEMENTS EN AA	C.D.C.	228 673,53	33 736,07	2,00	A	V	LIVRETA	4,219	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1988	P	LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 9 LOGEMENTS EN AA	C.D.C.	270 749,45	39 158,81	2,42	A	V	LIVRETA	4,177	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1988	P	LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 11/21 LOGEMENTS	C.D.C.	614 720,17	88 255,77	2,75	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1988	P	LILLE - RUES EUGENE JACQUET DE LA CITE 26 LOGEMENTS	C.D.C.	609 796,07	88 473,13	2,25	A	V	LIVRETA	4,176	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1988	P	LILLE - RUES EUGENE JACQUET DE LA CITE 26 LOGEMENTS	C.D.C.	815 998,61	118 308,69	2,50	A	V	LIVRETA	4,184	V		1,770
3F NOTRE LOGIS	1992	P	HOUPLINES - RUE LA FONTAINE AA 6 LOGEMENTS	C.D.C.	167 404,27	47 003,45	6,09	A	V	LIVRETA	4,436	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	1993	P	LILLE - 16 RUE DES MEUNIERS 36/68 LOGEMENTS	C.D.C.	2 070 410,10	721 341,67	6,59	A	V	LIVRETA	4,246	V	LIVRETA	3,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	LILLE - 16 RUE DES MEUNIERS 32/68 LOGEMENTS	C.D.C.	1 942 124,26	574 681,13	6,42	A	V	LIVRETA	3,787	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	1992	P	TOURCOING - RUE DES PIATS 41 LOGEMENTS	C.D.C.	931 936,09	307 449,83	6,42	A	V	LIVRETA	3,976	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	1993	P	TOURCOING - RUE DES PIATS 41 LOGEMENTS	C.D.C.	1 524 490,17	467 964,98	6,75	A	V	LIVRETA	3,821	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	1993	P	LINSELLES - ALLEE DES CHATAIGNIERS - ZAC DU FLEGARD FOYER 10 STUDIOS HANDICAPES	C.D.C.	306 163,36	94 143,65	6,59	A	V	LIVRETA	3,681	V	LIVRETA	2,050
3F NOTRE LOGIS	1993	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 1 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 239,72	8 656,26	5,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	TOURCOING - CLOS DE LA CROIX ROUGE 11 LOGEMENTS	C.D.C.	1 034 747,70	220 311,02	6,42	A	V	LIVRETA	3,760	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	1993	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 4-8-12 ALLEE DES AUBEPINES 3 LOGEMENTS	C.D.C.	111 013,37	32 059,66	5,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,450
3F NOTRE LOGIS	1993	P	HALLUIN - RESIDENCE LE VIEUX MOULIN - ROUTE DE NEUVILLE 2 LGTS ET 36 CHAMBRES HANDICAP	C.D.C.	1 620 533,05	534 391,19	6,84	A	V	LIVRETA	4,091	V	LIVRETA	2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 27 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	28 797,62	8 444,79	5,25	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 36 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	110 220,64	31 529,86	5,25	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,450
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 331 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 233,89	9 704,55	5,42	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 6 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 834,27	8 648,44	5,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 16 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 834,27	8 648,44	5,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 13 ALLEE DES ACACIAS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	40 703,89	11 799,35	5,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 339 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	32 807,03	9 510,19	5,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 34 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	31 191,07	9 041,75	5,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	ROUBAIX - 50 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	35 063,27	10 164,24	5,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1993	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 84 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	32 029,54	9 284,81	5,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	TOURCOING - RESIDENCE FAIDHERBE 28 LOGEMENTS	C.D.C.	1 479 029,88	499 695,29	9,92	A	V	LIVRETA	3,545	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	1993	P	LAMBERSART - 7 A 17 RUE ARISTIDE BRIAND AA 6 LOGEMENTS	C.D.C.	257 074,78	74 059,02	5,75	A	V	LIVRETA	4,272	V		2,450
3F NOTRE LOGIS	1994	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 26 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	40 703,89	13 684,89	6,00	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 96 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	43 615,66	14 663,86	6,00	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	HANTAY - 6 RUE VICTOR HUGO PLA TS - (PAAP)	C.D.C.	36 633,50	10 075,53	7,34	A	V	LIVRETA	3,570	V	LIVRETA	3,050
3F NOTRE LOGIS	1994	P	ROUBAIX - 14 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	35 368,17	11 694,71	6,25	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 94 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	37 471,97	12 390,34	6,25	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	ROUBAIX - 12 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	43 204,05	14 222,36	6,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	ROUBAIX - 44 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	44 438,89	14 628,85	6,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	ROUBAIX - 50 RUE DU STAND DE TIR AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 554,03	11 045,66	6,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	ROUBAIX - 333 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	36 862,17	12 134,67	6,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1994	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 7 ALLEE DES ACACIAS 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	36 481,05	12 009,21	6,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 8 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 157,66	8 918,62	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 54 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	36 618,25	9 849,44	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 56 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	34 544,95	9 291,76	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	LILLE - RUE DE L'ORPHELINAT 55 LOGEMENTS	C.D.C.	3 539 347,85	1 150 760,16	8,25	A	V	LIVRETA	3,364	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	1995	P	LILLE - RUE DE L'ORPHELINAT 8 LOGEMENTS	C.D.C.	382 357,38	118 468,52	6,25	A	V	LIVRETA	3,248	V	LIVRETA	1,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	1995	P	TOURCOING - 35 RUE DE STRABOURG AA 1 LOGEMENT PAAP EN PLAII	C.D.C.	51 512,52	13 855,64	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	TOURCOING - 31 RUE DE STRABOURG 1 LOGEMENT PAAP EN PLAII	C.D.C.	38 371,42	10 320,99	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	TOURCOING - 17 RUE DU GAL BONNAUD 1 LOGEMENT PAAP EN PLAII	C.D.C.	48 570,26	13 064,24	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 5 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	38 981,21	10 485,01	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 270 RUE INGRES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	25 794,37	6 938,07	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 13 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	33 874,17	9 111,34	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 3 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	43 508,95	11 702,86	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 100 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	33 874,17	9 111,34	7,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	TOURCOING - RESIDENCE FAIDHERBE 33 LOGEMENTS	C.D.C.	1 899 987,35	617 025,24	8,25	A	V	LIVRETA	3,535	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 327 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	32 334,44	7 505,98	5,34	A	V	LIVRETA	3,395	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 337 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	48 097,66	11 165,19	5,34	A	V	LIVRETA	3,395	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 7 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	32 685,07	8 021,57	7,34	A	V	LIVRETA	3,389	V	LIVRETA	1,300
3F NOTRE LOGIS	1995	P	ROUBAIX - 29 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 310,11	7 656,90	5,59	A	V	LIVRETA	3,344	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	1995	P	TOURCOING - 7 RUE DU GAL BONNAUD AA 1 LOGEMENT PAAP	C.D.C.	40 063,60	9 848,24	7,59	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
3F NOTRE LOGIS	1995	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 5 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	C.D.C.	33 386,33	8 206,85	7,59	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
3F NOTRE LOGIS	1995	P	WILLEMS - 23 RUE DE LA REPUBLIQUE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	32 852,76	8 075,71	7,59	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
3F NOTRE LOGIS	1996	P	ROUBAIX - 24 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	25 626,68	9 452,06	8,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
3F NOTRE LOGIS	1996	P	HANTAY - 3 RUE VICTOR HUGO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	34 270,54	12 640,18	8,09	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
3F NOTRE LOGIS	1996	P	ROUBAIX - 14 RUE DE CARIHEM AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	52 290,01	12 459,56	4,50	A	V	LIVRETA	3,280	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	1996	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 6 ALLEE DES AUBEPINES 1 LOGEMENT	C.D.C.	37 075,60	8 898,39	4,50	A	V	LIVRETA	3,265	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	1996	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 18 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	34 163,82	8 637,77	5,42	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	1997	P	BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 12 LGTS FONGIBLE	C.D.C.	815 384,64	257 750,36	7,59	A	V	LIVRETA	3,090	V	LIVRETA	1,300
3F NOTRE LOGIS	1997	P	BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 3 LOGEMENTS	C.D.C.	204 739,03	66 978,26	7,59	A	V	LIVRETA	3,055	V	LIVRETA	1,800
3F NOTRE LOGIS	1999	P	BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 9 LOGEMENTS	C.D.C.	574 235,96	267 934,85	8,59	A	V	LIVRETA	4,067	V	LIVRETA	1,800
3F NOTRE LOGIS	1999	P	BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 2 LOGEMENTS	C.D.C.	158 546,98	49 349,32	7,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	1999	P	HANTAY - CLOS SAINT MARTIN - R V. HUGO 12 LOGEMENTS	C.D.C.	889 633,77	275 646,78	11,17	A	V	LIVRETA	3,238	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	1999	P	HANTAY - CLOS SAINT MARTIN - R V. HUGO 4 LOGEMENTS	C.D.C.	256 186,00	82 013,64	8,17	A	V	LIVRETA	2,683	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	2000	P	LINSELLES - AVENUE DES LILAS 4 LOGEMENTS	C.D.C.	141 167,79	69 642,62	11,67	A	V	LIVRETA	3,360	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2001	P	BONDUES - LE CLOS D'HESPEL 30 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	802 034,28	398 275,57	11,67	A	V	LIVRETA	3,282	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2002	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LA PLEIADE 12 LOGEMENTS	C.D.C.	674 495,43	334 942,12	11,67	A	V	LIVRETA	3,264	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2003	P	LILLE - BOETIE - DUMONT D'URVILLE 50 LOGEMENTS	C.D.C.	1 863 456,60	1 076 612,28	15,42	A	V	LIVRETA	2,885	V	LIVRETA	1,950
3F NOTRE LOGIS	2003	P	LILLE - BOETIE - DUMONT D'URVILLE TERRAIN	C.D.C.	511 451,21	393 357,59	30,42	A	V	LIVRETA	2,690	V	LIVRETA	1,950
3F NOTRE LOGIS	2001	P	TOURCOING - 29 RUE DE STRASBOURG AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	37 064,47	19 773,60	14,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2001	P	ROUBAIX - 9 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 529,37	15 840,95	14,34	A	V	LIVRETA	2,561	V	LIVRETA	1,200
3F NOTRE LOGIS	2001	P	LAMBERSART - 48 MARTYRS DE LA RESISTANCE TERRAIN	C.D.C.	17 546,88	12 950,27	29,84	A	V	LIVRETA	2,243	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	2002	P	BOUSBECQUE - DOMAINE DE LA VALLEE 17 LOGEMENTS	C.D.C.	835 200,00	410 938,11	11,67	A	V	LIVRETA	3,170	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2001	P	LAMBERSART - 48 MARTYRS DE LA RESISTANCE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	16 174,84	8 589,42	14,84	A	V	LIVRETA	2,295	V	LIVRETA	1,200
3F NOTRE LOGIS	2002	P	LILLE - FLERS GAITE RIVOLI LA FONTAINE RACHAT 58 LOGEMENTS A NOROISE	C.D.C.	2 896 531,33	664 809,29	4,25	A	V	LIVRETA	3,317	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2003	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN -SITE LADOE 24 LOGEMENTS	C.D.C.	863 900,00	524 258,81	16,67	A	V	LIVRETA	3,369	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2003	P	HALLUIN - RESIDENCE MANOIR - COLBRAS 147 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	879 900,00	149 228,08	5,17	A	V	LIVRETA	3,338	C	LIVRETA	1,950
3F NOTRE LOGIS	2003	P	COMINES - SITE GOEMAN 32 LOGEMENTS (12 IND.+12 COL.)	C.D.C.	1 020 000,00	618 988,32	16,67	A	V	LIVRETA	3,369	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2003	P	HALLUIN - RUE DES FLEURS 3 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	164 800,00	99 116,95	16,67	A	V	LIVRETA	3,065	V	EURIBOR03M	1,163

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2003	P	MOUVAUX - RUE PIERRE PREVOST 5 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	151 300,00	91 228,41	16,67	A	V	LIVRETA	3,108	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2003	P	HALLUIN - CARDINAL II - 2EME TRANCHE 15 INDIVIDUELS + 8 COLLECTIFS	C.D.C.	990 000,00	595 423,49	16,67	A	V	LIVRETA	3,064	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2003	P	HALLUIN - CARDINAL II - 2EME TRANCHE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	418 800,00	207 711,38	11,67	A	V	LIVRETA	3,531	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2003	P	COMINES - 22 RUE DE LA VICTOIRE AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	56 240,00	32 456,80	15,42	A	V	LIVRETA	2,883	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	2003	P	COMINES - VICTOIRE AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	37 200,00	17 956,91	15,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2003	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 10 ALLEE DES AUBEPINES AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	37 788,00	29 386,92	31,84	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2003	P	LAMBERSART - 66 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE 1 LOGEMENT	C.D.C.	17 526,00	10 455,64	16,75	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2003	P	LAMBERSART - 66 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	34 367,00	26 726,47	31,75	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2004	P	FACHES-THUMESNIL - RUE DE TURENNE 32 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	1 638 123,00	1 038 869,12	17,50	A	V	LIVRETA	2,613	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	2005	P	FACHES-THUMESNIL - RUE DE TURENNE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	669 051,00	537 269,92	32,50	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,950
3F NOTRE LOGIS	2004	P	SAINT-ANDRE - LES TERRASSES DE PONT ROYAL 12 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	652 400,00	336 215,05	11,67	A	V	LIVRETA	3,456	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2004	P	HALLUIN - RUE PASTEUR 12 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	683 600,00	424 644,35	16,67	A	V	LIVRETA	2,971	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2005	P	LINSELLES - ZAC DES PIERRES BLEUES 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	600 000,00	387 359,32	16,67	A	V	LIVRETA	2,878	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2005	P	COMINES - CITE MARCEL PAUL 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	643 500,00	415 442,85	16,67	A	V	LIVRETA	2,875	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2005	P	COMINES - CITE MARCEL PAUL - PHASE II 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	853 960,00	568 127,09	16,67	A	V	LIVRETA	3,156	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2004	P	COMINES - 60 RUE MARTHA DESREUMAUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	40 800,00	22 244,92	16,92	A	V	LIVRETA	2,301	V	LIVRETA	1,200
3F NOTRE LOGIS	2004	P	LINSELLES - 18 CITE SAINTE MARIE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	31 200,00	17 235,27	16,92	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2004	P	BONDUES - 515 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	25 650,00	14 169,42	16,92	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2004	P	BONDUES - 513 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	5 650,00	3 121,14	16,92	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2004	P	BONDUES - 19 RUE DE LA POSTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 400,00	18 450,61	16,92	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
3F NOTRE LOGIS	2004	P	BONDUES - 17 RUE D'HESPEL - 2EME TRANCHE 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	116 050,00	62 369,60	11,67	A	V	LIVRETA	3,476	V	EURIBOR03M	1,163

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2005	P	HALLUIN - LES JARDINS DE BELLEFONTAINE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	395 657,00	251 566,32	16,67	A	V	LIVRETA	2,879	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2005	P	HALLUIN - 32 RUE GUSTAVE DESMETTRE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	300 530,00	187 241,41	16,67	A	V	LIVRETA	2,475	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2005	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 88/90 RUE OMER OLLIVIER 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	126 365,00	78 157,95	16,67	A	V	LIVRETA	2,433	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2006	P	QUESNOY-SUR-DEULE - ZAC DES JARDINS DE FLORIADES 10 COLLECTIFS ET 8 SEMI-COLLEC	C.D.C.	875 400,00	582 390,82	16,67	A	V	LIVRETA	2,920	V	EURIBOR03M	1,032
3F NOTRE LOGIS	2006	P	BOUSBECQUE - DOMAINE DE LA VALLEE - 2EME TRANCHE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	532 650,00	354 364,24	16,67	A	V	LIVRETA	2,923	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2005	P	HALLUIN - PORTE DE FRANCE 26 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	1 097 750,00	730 317,00	16,67	A	V	LIVRETA	2,757	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2005	P	HALLUIN - LE HAMEAU DU PARC 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	366 300,00	243 694,04	16,67	A	V	LIVRETA	2,871	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2006	P	CAPINGHEM - ZAC DU DOMAINE DE ROUVROY 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	859 960,00	572 118,80	16,67	A	V	LIVRETA	3,277	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2006	P	HALLUIN - ZAC DES TILLEULS 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	611 000,00	400 966,86	16,67	A	V	LIVRETA	2,721	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2006	P	HALLUIN - Z.A.C. DE LA PISTE CLINCKE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	449 000,00	298 713,13	16,67	A	V	LIVRETA	2,922	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2007	P	HANTAY - RUE VICTOR HUGO 27 LOGEMENTS	C.D.C.	1 665 437,00	1 147 698,62	19,25	A	V	LIVRETA	2,578	V	LIVRETA	1,750
3F NOTRE LOGIS	2007	P	HANTAY 27 LOGEMENTS	C.D.C.	559 003,00	465 776,90	34,25	A	V	LIVRETA	2,398	V	LIVRETA	1,400
3F NOTRE LOGIS	2007	P	BAISIEUX - AVENUE D'OGIMONT 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	90 300,00	62 228,19	19,25	A	V	LIVRETA	2,548	V	LIVRETA	1,750
3F NOTRE LOGIS	2007	P	BAISIEUX - AVENUE D'OGIMONT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	70 855,00	59 167,73	34,25	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,750
3F NOTRE LOGIS	2007	P	RONCQ - RUE DES ARTS 17 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	1 338 500,00	910 971,19	19,00	A	V	LIVRETA	2,434	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2006	P	COMINES - CITE MARCEL PAUL - 3EME PHASE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	393 690,00	255 248,99	16,67	A	V	LIVRETA	2,620	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2006	P	HALLUIN - 6/8 ROUTE DE NEUVILLE 7 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	441 220,00	239 903,09	11,67	A	V	LIVRETA	3,255	V	EURIBOR03M	1,163
3F NOTRE LOGIS	2007	P	RONCQ - RUE DES FRERES BONDUEL 15 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	1 095 800,00	745 791,74	19,00	A	V	LIVRETA	2,457	V	LIVRETA	1,750
3F NOTRE LOGIS	2007	P	BONDUES - RESIDENCE DU 1900 3 MAISONS	C.D.C.	313 400,00	224 880,75	23,92	A	V	LIVRETA	2,380	V	LIVRETA	1,750
3F NOTRE LOGIS	2007	P	BONDUES - RUE FOUQUET LELONG 6 APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS	C.D.C.	391 500,00	280 921,54	23,92	A	V	LIVRETA	2,380	V	LIVRETA	1,750
3F NOTRE LOGIS	2006	P	HALLUIN - ROUTE DE NEUVILLE 2 APPARTEMENTS	C.D.C.	124 400,00	80 032,91	23,59	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2006	P	HALLUIN - ROUTE DE NEUVILLE 17 LOGEMENTS	C.D.C.	1 280 300,00	846 442,60	23,59	A	V	LIVRETA	2,339	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2007	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES SCULPTEURS 13 MAISONS	C.D.C.	1 229 000,00	917 222,46	24,59	A	V	LIVRETA	2,762	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2006	P	LINSELLES - RUE DE LA VIGNETTE 6 APPARTEMENTS	C.D.C.	503 000,00	332 547,53	23,59	A	V	LIVRETA	2,520	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2006	P	DEULEMONT - LES JARDINS DE LA LYS - RUE DES PROCESSIONS 17 LOGEMENTS	C.D.C.	1 246 700,00	824 228,69	23,59	A	V	LIVRETA	2,339	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2006	P	BONDUES - RUE DU MOULIN CARDON 2 MAISONS	C.D.C.	130 600,00	86 343,36	23,59	A	V	LIVRETA	2,520	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2008	P	VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	586 010,00	488 383,85	36,09	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,650
3F NOTRE LOGIS	2007	P	VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 38 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	2 188 623,00	1 562 080,76	21,09	A	V	LIVRETA	1,982	V	LIVRETA	1,650
3F NOTRE LOGIS	2008	P	QUESNOY-SUR-DEULE - RUE SAINT VINCENT 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	DEXIA	309 229,00	210 839,25	15,34	A	C	TAUX STRUCTURES	4,825	C	LIVRETA	2,250
3F NOTRE LOGIS	2008	P	QUESNOY-SUR-DEULE - RUE SAINT VINCENT 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	460 000,00	328 314,70	21,09	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,650
3F NOTRE LOGIS	2008	P	QUESNOY-SUR-DEULE - RUE SAINT VINCENT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	201 414,00	167 859,50	36,09	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,650
3F NOTRE LOGIS	2008	P	LINSELLES - RUE DE ROUBAIX 3 LOGEMENTS	C.D.C.	250 765,00	171 562,59	24,59	A	V	LIVRETA	1,011	V	LIVRETA	0,550
3F NOTRE LOGIS	2008	P	LINSELLES - RUE DE ROUBAIX 31 LOGEMENTS	C.D.C.	2 347 240,00	1 741 452,79	24,59	A	V	LIVRETA	2,912	V	LIVRETA	1,300
3F NOTRE LOGIS	2008	P	HALLUIN - PORTE DE FRANCE 2 14 LOGEMENTS	C.D.C.	799 000,00	580 552,27	24,59	A	V	LIVRETA	2,017	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	2008	P	HALLUIN - PORTE DE FRANCE 2 2 LOGEMENTS	C.D.C.	144 000,00	98 518,55	24,59	A	V	LIVRETA	0,991	V	LIVRETA	0,550
3F NOTRE LOGIS	2008	P	MARCQ-EN-BAROEUL - DOMAINE D'ARTEMIS 10 LOGEMENTS	C.D.C.	893 400,00	666 635,83	25,42	A	V	LIVRETA	2,374	V	LIVRETA	1,300
3F NOTRE LOGIS	2007	P	HALLUIN - CHEMIN DE LOISEL 1 LOGEMENT	C.D.C.	50 500,00	34 792,00	24,59	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,050
3F NOTRE LOGIS	2007	P	HALLUIN - CHEMIN DE LOISEL 7 LOGEMENTS	C.D.C.	505 700,00	367 440,90	24,59	A	V	LIVRETA	2,061	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	2008	P	LAMBERSART - RUE DE L'ABBE DESPLANQUES 10 LOGEMENTS	C.D.C.	558 235,00	400 080,98	21,50	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,000
3F NOTRE LOGIS	2008	P	LAMBERSART - RUE DE L'ABBE DESPLANQUES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	126 227,00	105 014,46	36,50	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,500
3F NOTRE LOGIS	2007	P	BONDUES - 31 RUE DU MOULIN CARDON 1 LOGEMENT	C.D.C.	63 240,00	46 112,04	24,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
3F NOTRE LOGIS	2007	P	HALLUIN - RESIDENCE DU MOLINEL 59 APPARTEMENTS	C.D.C.	571 250,00	312 427,09	11,67	A	V	LIVRETA	2,808	V	EURIBOR03M	1,163

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2007	P	HALLUIN - RESIDENCE DU MOLINEL 59 APPARTEMENTS	C.D.C.	700 000,00	321 023,04	9,92	A	V	LIVRETA	1,994	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2009	P	ARMENTIERES - SITE BOIDIN 11 LOGEMENTS	C.D.C.	1 061 020,00	796 176,80	26,34	A	V	LIVRETA	1,619	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2009	P	ARMENTIERES - SITE BOIDIN 1 LOGEMENT	C.D.C.	113 200,00	81 290,82	26,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2008	P	MOUVAUX - LE CLOS DE LA HETRAIE 5 LOGEMENTS	C.D.C.	340 600,00	251 983,36	25,50	A	V	LIVRETA	1,953	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	2008	P	WASQUEHAL - RUE LAMARTINE 4 LOGEMENTS	C.D.C.	340 600,00	251 983,36	25,50	A	V	LIVRETA	1,944	V	LIVRETA	1,550
3F NOTRE LOGIS	2008	P	BONDUES - 1433 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 1 LOGEMENT	C.D.C.	95 800,00	64 825,99	25,92	A	V	LIVRETA	0,455	V	LIVRETA	0,050
3F NOTRE LOGIS	2009	P	HALLUIN - ZAC BLANQUI 3 LOGEMENTS	C.D.C.	283 000,00	191 500,54	25,92	A	V	LIVRETA	0,335	V	LIVRETA	0,050
3F NOTRE LOGIS	2009	P	HALLUIN - ZAC BLANQUE 31 LOGEMENTS	C.D.C.	3 499 050,00	2 556 504,21	25,92	A	V	LIVRETA	1,657	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2008	P	WERVICQ - CENTRE VILLE 26 LOGEMENTS	C.D.C.	2 139 450,00	1 563 142,30	25,84	A	V	LIVRETA	1,582	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	MOUVAUX - CARRIERE DES PRES 10 LOGEMENTS	C.D.C.	832 000,00	607 882,59	25,92	A	V	LIVRETA	1,683	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	MOUVAUX - CARRIERE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	317 300,00	255 553,58	35,84	A	V	LIVRETA	1,634	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2009	P	TOURCOING - MAISON RELAIS BETHEL 19 LOGEMENTS	C.D.C.	484 800,00	328 054,69	25,84	A	V	LIVRETA	0,405	V	LIVRETA	0,050
3F NOTRE LOGIS	2009	P	TOURCOING - MAISON RELAIS BETHEL ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	498 300,00	373 006,54	35,84	A	V	LIVRETA	0,339	V	LIVRETA	0,050
3F NOTRE LOGIS	2008	P	BONDUES - 1092 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE AA 4 LOGEMENTS	C.D.C.	189 400,00	128 163,26	25,92	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,050
3F NOTRE LOGIS	2009	P	BONDUES - 6 RUE CESAR LORIDAN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	63 850,00	44 339,49	26,09	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2008	P	HALLUIN - 8/12 RUE HENRI BARBUSSE AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	104 000,00	72 969,31	26,09	A	V	LIVRETA	0,685	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2009	P	BONDUES - CHEMIN DU SENEVE - PLUS 1 LOGEMENT	C.D.C.	126 900,00	88 231,28	26,84	A	V	LIVRETA	1,976	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	COMINES - GRAND PLACE 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	333 945,00	230 469,08	26,59	A	V	LIVRETA	1,906	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	HALLUIN - 206 RUE DE LILLE AA 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	94 300,00	63 235,34	26,50	A	V	LIVRETA	1,184	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2009	P	MOUVAUX - 8 RUE DE LA FORGETTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	51 334,00	36 970,36	26,50	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,550
3F NOTRE LOGIS	2009	P	MOUVAUX - 63 RUE DU VERT PRE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	46 378,00	33 361,13	26,50	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2009	P	TOURCOING - RUE DU FRESNOY - PLUS 12 LOGEMENTS	C.D.C.	763 680,00	532 305,19	26,50	A	V	LIVRETA	1,736	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	TOURCOING - RUE DU FRESNOY - PLAI 2 LOGEMENTS	C.D.C.	156 600,00	105 012,24	26,50	A	V	LIVRETA	1,140	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2009	P	TOURCOING - RUE DU FRESNOY - ENERGIE PERFORMANCE 14 LOGEMENTS	C.D.C.	119 280,00	85 410,71	26,50	A	V	LIVRETA	0,648	V	LIVRETA	0,450
3F NOTRE LOGIS	2009	P	TOURCOING - RESIDENCE ASTREE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 854 600,00	1 304 080,35	26,50	A	V	LIVRETA	2,264	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	TOURCOING - RESIDENCE ASTREE - PLAI 3 LOGEMENTS	C.D.C.	299 250,00	208 882,53	27,25	A	V	LIVRETA	1,128	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2009	P	BONDUES - CROIX BLANCHE 19 LOGEMENTS	C.D.C.	1 553 100,00	1 079 842,49	26,84	A	V	LIVRETA	1,940	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	BONDUES - CROIX BLANCHE 2 LOGEMENTS	C.D.C.	162 400,00	108 588,18	26,84	A	V	LIVRETA	1,552	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2009	P	HALLUIN - LA SOURCE 2 21 LOGEMENTS	C.D.C.	1 301 500,00	942 664,43	27,25	A	V	LIVRETA	1,896	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2009	P	HALLUIN - LA SOURCE 2 2 LOGEMENTS	C.D.C.	165 000,00	115 173,32	27,25	A	V	LIVRETA	1,528	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2010	P	HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS A PLUS 16 LOGEMENTS	C.D.C.	1 300 000,00	957 823,41	28,25	A	V	LIVRETA	1,917	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2010	P	HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS A PLAI 2 LOGEMENTS	C.D.C.	198 900,00	141 820,13	28,25	A	V	LIVRETA	1,981	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2010	P	HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS B & C PLUS 20 LOGEMENTS	C.D.C.	1 990 000,00	1 422 296,74	27,84	A	V	LIVRETA	1,907	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2010	P	HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS B & C PLAI 2 LOGEMENTS	C.D.C.	264 000,00	140 211,51	17,84	A	V	LIVRETA	0,736	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2010	P	WERVICQ - LES PLATANES PAM 60 LOGEMENTS	C.D.C.	293 950,00	102 291,12	7,17	A	V	LIVRETA	1,900	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2010	P	WERVICQ - LES PLATANES 60 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	810 000,00	180 790,89	2,17	A	F	FIXE	1,900	F	FIXE	1,900
3F NOTRE LOGIS	2009	C	WERVICQ - RESIDENCE JEHAN VAN D'HELLE - PSLA 24 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 447 549,00	117 100,52	17,75	T	V	EURIBOR03M	2,421	V	EURIBOR03M	0,985
3F NOTRE LOGIS	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PONT DE BOIS RUES BREVES ET BAUDOIN IX REHABILITATION 496 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	2 000 000,00	916 562,60	7,50	A	V	LIVRETA	1,327	V	LIVRETA	0,750
3F NOTRE LOGIS	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PONT DE BOIS RUES BREVES ET BAUDOIN IX REHABILITATION 496 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	12 000 000,00	7 839 838,12	14,50	A	V	LIVRETA	1,382	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2010	P	MOUVAUX - VILLE MANDARINE 62 RUE DE LILLE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	328 000,00	233 283,56	27,59	A	V	LIVRETA	1,886	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2010	P	HALLUIN - LES RIVES DE LA LYS BEL ETAGE AA DE 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	578 000,00	417 228,90	27,34	A	V	LIVRETA	1,965	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	BOUSBECQUE - CENTRE VILLE CONSTRUCTION DE 46 APPARTEMENTS ET 7 MAISONS PLUS	C.D.C.	5 101 000,00	3 689 987,70	28,75	A	V	LIVRETA	2,713	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2011	P	BOUSBECQUE - CENTRE VILLE CONSTRUCTION DE 11 APPARTEMENTS ET 2 MAISONS PLAI	C.D.C.	1 140 000,00	799 178,88	28,75	A	V	LIVRETA	1,957	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JOEL BRAEMS 14 APPARTEMENTS ET 4 MAISONS PLUS	C.D.C.	1 601 200,00	1 158 284,32	28,75	A	V	LIVRETA	2,727	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JOEL BRAEMS 4 APPARTEMENTS ET 5 MAISONS PLAI	C.D.C.	523 500,00	366 991,36	28,75	A	V	LIVRETA	1,984	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2010	P	BONDUES - CHEMIN DU SENEVE AA DE 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	133 000,00	92 609,23	27,34	A	V	LIVRETA	1,160	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 106 500,00	2 325 742,00	29,09	A	V	LIVRETA	2,675	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	559 000,00	406 875,17	29,00	A	V	LIVRETA	2,021	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	TOURCOING - RUE PIERRE DE GUETHEM CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 091 500,00	2 314 511,96	29,00	A	V	LIVRETA	2,780	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	TOURCOING - RUE PIERRE DE GUETHEM CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	619 900,00	451 201,99	29,00	A	V	LIVRETA	2,003	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	TOURCOING - RUE DES VILLAS CONSTRUCTION 24 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 942 111,00	1 426 102,32	28,25	A	V	LIVRETA	2,013	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	TOURCOING - RUE DES VILLAS CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	509 862,00	362 652,30	28,25	A	V	LIVRETA	1,151	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2010	P	MOUVAUX - RUE DE BAISIEUX CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	236 700,00	167 745,86	27,67	A	V	LIVRETA	1,778	V	LIVRETA	0,900
3F NOTRE LOGIS	2012	P	BOUSBECQUE - rue de Wervicq CONSTRUCTION DE 5 MAISONS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	733 264,00	534 227,28	19,49	T	V	EURIBOR03M	0,802	V	EURIBOR03M	0,968
3F NOTRE LOGIS	2012	P	BOUSBECQUE - rue de Wervicq - CONSTRUCTION DE 16 APPARTEMENTS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 820 315,00	439 094,51	19,74	T	V	EURIBOR03M	1,287	V	EURIBOR03M	0,981
3F NOTRE LOGIS	2012	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JOEL BRAEMS CONSTRUCTION DE 17 APPARTEMENTS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2 352 963,00	511 546,14	19,95	T	V	EURIBOR03M	1,680	V	EURIBOR03M	0,887
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX CONSTRUCTION DE 20 APPARTEMENTS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 910 360,00	1 422 754,84	20,00	T	V	EURIBOR03M	0,896	V	EURIBOR03M	0,987
3F NOTRE LOGIS	2011	P	TOURCOING - RUE DES VILLAS CONSTRUCTION 22 APPARTEMENTS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2 092 996,00	422 011,28	18,84	T	V	EURIBOR03M	1,335	V	EURIBOR03M	0,683
3F NOTRE LOGIS	2010	P	WERVICQ - ALLEE DES ROSES - REHABILITATION 18 LOGEMENTS - PRET REHAB.	C.D.C.	270 500,00	110 230,07	8,00	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	WERVICQ - ALLEE DES ROSES - REHABILITATION 18 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	216 000,00	63 685,63	3,00	A	F	FIXE	2,132	F	FIXE	1,900
3F NOTRE LOGIS	2011	P	LINSELLES - RUE JEAN MOULIN "JOFFRE IV" - REHABILITATION 20 LOGEMENTS - PRET REHAB.	C.D.C.	281 000,00	114 508,88	8,00	A	V	LIVRETA	2,109	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	LINSELLES - RUE JEAN MOULIN "JOFFRE IV" - REHABILITATION 20 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	240 000,00	70 761,90	3,00	A	F	FIXE	1,877	F	FIXE	1,900
3F NOTRE LOGIS	2011	P	RONCQ - RUE DE TOURCOING - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS	C.D.C.	1 150 700,00	847 023,96	28,00	A	V	LIVRETA	2,404	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2010	P	RONCQ - RUE DE TOURCOING - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	C.D.C.	145 800,00	103 958,63	28,00	A	V	LIVRETA	2,007	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS - RUE DE LA LYS - CONSTRUCTION DE 41 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	828 636,00	632 603,92	28,17	A	V	LIVRETA	0,763	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	HALLUIN - QUARTIER FLEURS- RUE DE LA LYS - CONSTRUCTION DE 41 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	422 400,00	347 046,98	38,17	A	V	LIVRETA	0,745	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	TOURCOING - ANGLE RUES DE GAND DEWYN - DU BUS ACQUISITION VEFA 14 LOGT PLUS	C.D.C.	1 179 000,00	882 681,41	29,00	A	V	LIVRETA	2,780	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	TOURCOING - ANGLE RUES DE GAND DEWYN - DU BUS ACQUISITION EN VEFA 14 LOGT PLAI	C.D.C.	212 900,00	154 961,93	29,00	A	V	LIVRETA	2,003	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	CAPINGHEM - 2 - 2 BIS - 2 TER RUE DES LILAS CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	C.D.C.	342 700,00	250 844,41	28,50	A	V	LIVRETA	1,959	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DE TOURCOING ACQUISITION VEFA 3 LOGT PLUS	C.D.C.	297 300,00	217 613,17	28,50	A	V	LIVRETA	2,377	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DE TOURCOING ACQUISITION VEFA 1 LOGT PLAI	C.D.C.	68 700,00	48 719,11	28,50	A	V	LIVRETA	1,580	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	C	MOUVAUX - 60-62 RUE DE LILLE - RESIDENCE MANDARINE - ACQUISITION 2 LOGT PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	67 000,00	17 866,63	3,67	A	V	LIVRETA	3,598	V	LIVRETA	1,600
3F NOTRE LOGIS	2011	P	MOUVAUX - RUE LORTHOIS CHEMIN DES COULONS - CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	C.D.C.	230 000,00	166 378,59	28,75	A	V	LIVRETA	2,802	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	MOUVAUX - RUE LORTHOIS CHEMIN DES COULONS - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	113 200,00	79 357,08	28,75	A	V	LIVRETA	2,018	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	BONDUES - 1604 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS	C.D.C.	1 037 500,00	750 512,10	28,75	A	V	LIVRETA	2,768	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	BONDUES - 1604 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 11 LOGT PLAI	C.D.C.	275 000,00	192 784,38	28,75	A	V	LIVRETA	1,994	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2016	P	ROUBAIX - RUE DAUBENTON - CONSTRUCTION DE 32 LOGT PLUS	C.D.C.	2 500 000,00	2 202 569,98	33,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	ROUBAIX - RUE DAUBENTON - ACQUISITION FONCIERE 32 LOGT PLUS	C.D.C.	930 100,00	847 656,77	43,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	ROUBAIX - RUE DAUBENTON - CONSTRUCTION 8 LOGT PLAI	C.D.C.	640 000,00	552 063,92	33,17	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2015	P	ROUBAIX - RUE DAUBENTON - ACQUISITION FONCIERE 8 LOGT PLAI	C.D.C.	203 500,00	181 710,50	43,17	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2011	P	WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- ACQUISITION VEFA 6 LOGT PLUS	C.D.C.	516 100,00	396 633,02	24,59	A	V	LIVRETA	2,454	V	LIVRETA	0,900
3F NOTRE LOGIS	2011	P	WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- ACQUISITION FONCIERE VEFA 6 LOGT PLUS	C.D.C.	197 400,00	169 335,02	39,59	A	V	LIVRETA	1,381	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2011	P	WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	C.D.C.	91 700,00	67 965,01	24,59	A	V	LIVRETA	0,645	V	LIVRETA	0,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2011	P	WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- ACQUISITION FONCIERE 2 LOGT PLAI	C.D.C.	40 400,00	33 803,39	39,59	A	V	LIVRETA	0,825	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	QUESNOY SUR DEULE - 1 RUE DE WARNETON- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	126 200,00	91 818,89	29,09	A	V	LIVRETA	1,097	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	RONCQ - RUE DU MOULIN- ACQUIS EN VEFA 1 LOG - PLAI	C.D.C.	135 600,00	98 510,57	29,09	A	V	LIVRETA	1,123	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WERVICQ SUD - RUE DES FRERES SAINT LEGER - PRES DE LYS 2- ACQUIS EN VEFA 7 LOG - PLAI	C.D.C.	306 000,00	227 623,05	30,09	A	V	LIVRETA	1,464	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WERVICQ SUD - RUE DES FRERES LEGER - PRES DE LYS 2 - ACQUIS EN VEFA 2 LOG - PLUS	C.D.C.	1 054 400,00	804 554,04	30,09	A	V	LIVRETA	2,238	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WERVICQ SUD - RUE DES FRERES SAINT LEGER - PRES DE LYS 1 - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	C.D.C.	326 500,00	237 195,43	29,09	A	V	LIVRETA	1,105	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WERVICQ SUD - RUE DES FRERES LEGER - PRES DE LYS 1 - CONSTRUCTION 10 LOG - PLUS	C.D.C.	1 176 300,00	879 199,73	29,09	A	V	LIVRETA	1,923	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WERVICQ SUD - RUE DE BREST - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	C.D.C.	148 541,00	106 412,43	29,84	A	V	LIVRETA	2,013	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WERVICQ SUD - RUE DE BREST- CONSTRUCTION 6 LOG - PLUS	C.D.C.	605 474,00	446 144,67	29,84	A	V	LIVRETA	2,714	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LINSELLES - RUE DU QUESNOY - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	C.D.C.	272 763,00	198 156,63	29,09	A	V	LIVRETA	1,097	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LINSELLES - RUE DU QUESNOY- CONSTRUCTION 5 LOG - PLUS	C.D.C.	673 300,00	503 243,35	29,09	A	V	LIVRETA	1,885	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RESIDENCE DU CENTRE - CONSTRUCTION 17 LOG - PLAI	C.D.C.	1 619 880,00	1 160 456,38	29,84	A	V	LIVRETA	1,958	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RESIDENCE DU CENTRE- CONSTRUCTION 67 LOG - PLUS	C.D.C.	5 884 000,00	4 335 636,80	29,67	A	V	LIVRETA	2,714	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	BONDUES - 30-32 RUE DE LA POSTE - CONSTRUCTION 4 LOG - PLAI	C.D.C.	362 546,00	263 382,10	29,09	A	V	LIVRETA	1,123	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	BONDUES - 30-32 RUE DE LA POSTE- CONSTRUCTION 4 LOG - PLUS	C.D.C.	366 020,00	273 573,65	29,09	A	V	LIVRETA	1,923	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	BOUSBECQUE - CENTRE VILLE - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	C.D.C.	292 800,00	209 757,29	29,84	A	V	LIVRETA	1,958	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	BOUSBECQUE - CENTRE VILLE - CONSTRUCTION 5 LOG - PLUS	C.D.C.	675 400,00	497 669,81	29,84	A	V	LIVRETA	2,714	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	MOUVAUX - RUE SAINT PIERRE - ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	62 000,00	45 041,69	29,09	A	V	LIVRETA	1,123	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	MOUVAUX - RUE SAINT PIERRE - ACQUIS-AMELIO 2 LOG - PLUS	C.D.C.	140 420,00	104 953,87	29,09	A	V	LIVRETA	1,923	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	DIVERSES COMMUNES - REHABILITATION DE 93 LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 123 000,00	358 813,81	4,10	T	V	EURIBOR03M	0,687	V	EURIBOR03M	0,401
3F NOTRE LOGIS	2012	P	CROIX - RUES DE TOURCOING ET EMILE ZOLA - ACQUIS 25 LOGT PLUS	C.D.C.	2 608 500,00	2 196 477,53	31,42	A	V	LIVRETA	1,249	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2012	P	CROIX - RUES DE TOURCOING ET EMILE ZOLA - ACQUIS 6 LOGT PLAI	C.D.C.	654 700,00	494 319,67	30,34	A	V	LIVRETA	1,464	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	HALLUIN - RUES DU 11 NOVEMBRE ET EMILE ZOLA - ACQUIS 41 LOGT PLUS	C.D.C.	4 194 400,00	3 531 878,60	31,42	A	V	LIVRETA	1,249	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	HALLUIN - RUES DU 11 NOVEMBRE ET EMILE ZOLA - ACQUIS 10 LOGT PLAI	C.D.C.	1 325 490,00	1 085 482,88	31,42	A	V	LIVRETA	0,531	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LOMME - RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS 21 LOGT PLUS	C.D.C.	2 227 350,00	1 889 095,76	31,42	A	V	LIVRETA	1,673	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LOMME - RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS 7 LOGT PLAI	C.D.C.	887 600,00	726 881,81	31,42	A	V	LIVRETA	0,531	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	TOURCOING - RUE DU CHATEAU - ACQUIS 53 LOGT PLUS	C.D.C.	5 041 170,00	4 244 898,12	31,42	A	V	LIVRETA	1,249	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	TOURCOING - RUE DU CHATEAU - ACQUIS 14 LOGT PLAI	C.D.C.	1 566 290,00	1 156 564,43	29,09	A	V	LIVRETA	0,965	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WATTIGNIES - RUE JEAN MERMOZ - ACQUIS 12 LOGT PLUS	C.D.C.	1 137 600,00	957 911,75	31,42	A	V	LIVRETA	1,249	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WATTIGNIES - RUE JEAN MERMOZ - ACQUIS 4 LOGT PLAI	C.D.C.	355 390,00	264 362,60	30,25	A	V	LIVRETA	1,525	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WARNETON - ROUTE DE DEULEMONT - CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	C.D.C.	281 000,00	236 614,99	31,42	A	V	LIVRETA	1,249	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WARNETON - ROUTE DE DEULEMONT - CONSTRUCTION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	73 790,00	61 178,42	31,42	A	V	LIVRETA	0,947	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	TOURCOING - 43-47 RUE DES POUTRAINS - CONSTRUCTION 9 LOGT PLAI	C.D.C.	704 700,00	516 908,22	30,75	A	V	LIVRETA	0,977	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	MARCQ EN BAROEUL - 311-313 CHEMIN DU HALAGE - CONSTRUCTION 2 LOGT PLUS	C.D.C.	220 390,00	168 167,35	30,09	A	V	LIVRETA	1,802	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	MARCQ EN BAROEUL - 311-313 CHEMIN DU HALAGE - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	C.D.C.	265 530,00	197 518,79	30,09	A	V	LIVRETA	1,081	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 28 LOGT PLUS	C.D.C.	2 039 000,00	1 718 775,26	31,00	A	V	LIVRETA	1,270	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 28 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	873 000,00	771 638,36	41,00	A	V	LIVRETA	1,283	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 7 LOGT PLAI	C.D.C.	484 500,00	397 242,82	31,00	A	V	LIVRETA	0,540	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 7 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	195 500,00	168 256,29	41,00	A	V	LIVRETA	0,541	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 12 LOGT PLUS	C.D.C.	759 000,00	626 034,16	30,50	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 12 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	305 000,00	265 699,62	40,50	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	197 000,00	157 563,91	30,50	A	V	LIVRETA	0,614	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2012	P	ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 3 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	71 000,00	60 396,10	40,50	A	V	LIVRETA	0,806	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HALLUIN - RUE EMILE ZOLA 29 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	3 039 274,00	2 568 207,47	22,92	T	V	LIVRETA	3,287	V	LIVRETA	2,125
3F NOTRE LOGIS	2012	P	HALLUIN - RTE DE LINSSELLES 6 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	640 179,00	476 207,51	30,50	A	V	LIVRETA	1,451	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	TOURCOING - RUE FIN DE LA GUERRE 36 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	3 739 096,00	3 148 491,63	31,50	A	V	LIVRETA	1,302	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	TOURCOING - RUE FIN DE LA GUERRE 10 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	1 088 822,00	889 166,77	31,50	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	TOURCOING - PARC FAIDHERBE RUE DES BONNETS 7 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	683 360,00	532 671,72	31,00	A	V	LIVRETA	1,686	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	TOURCOING - PARC FAIDHERBE RUE DES BONNETS 2 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	203 640,00	151 480,92	30,50	A	V	LIVRETA	1,010	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	552 000,00	455 297,55	30,50	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	277 000,00	241 307,52	40,50	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	115 000,00	91 869,62	30,50	A	V	LIVRETA	0,614	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	52 000,00	44 280,45	40,50	A	V	LIVRETA	0,816	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LILLE - RUE COUSTOU - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 900 000,00	1 558 202,27	30,75	A	V	LIVRETA	1,294	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	LILLE - RUE COUSTOU - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGEMENTS PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	820 000,00	728 352,97	41,75	A	V	LIVRETA	1,600	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	LILLE - RUE COUSTON - ACQUISITION EN VEFA 8 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	460 000,00	379 340,36	31,75	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2014	P	LILLE - RUE COUSTON - ACQUISITION EN VEFA 8 LOGEMENTS PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	160 000,00	138 483,37	41,75	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2015	P	WARNETON - RTE DE DEULEMONT 5 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	701 414,00	466 930,74	12,75	T	V	EURIBOR03M	1,136	V	EURIBOR03M	1,485
3F NOTRE LOGIS	2012	P	HALLUIN - RTE DE LINSSELLES 18 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 020 981,00	1 542 098,23	30,50	A	V	LIVRETA	2,192	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	MOUVAUX - RUE GUY MOQUET 40 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	4 304 800,00	3 624 840,51	31,50	A	V	LIVRETA	1,240	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	MOUVAUX - RUE GUY MOQUET 10 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	1 281 570,00	1 007 470,55	31,09	A	V	LIVRETA	0,813	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HALLUIN - RUE PASTEUR 2 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	309 000,00	235 780,72	30,50	A	V	LIVRETA	1,632	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2012	P	HALLUIN - RUE PASTEUR 2 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	333 791,00	248 295,83	30,25	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2012	P	HALLUIN - PLACE DELORS 46 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	4 414 834,00	3 721 484,70	31,42	A	V	LIVRETA	1,244	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HALLUIN - PLACE DELORS 12 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	1 229 465,00	935 153,00	31,09	A	V	LIVRETA	0,641	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	MOUVAUX - CLOS DU CHATEAU RUE MIRABEAU 8 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 236 500,00	943 504,40	30,50	A	V	LIVRETA	1,755	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 32 LOGT PLUS -	C.D.C.	3 138 370,00	2 705 939,68	32,34	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 8 LOGT PLUS	C.D.C.	786 060,00	597 867,87	32,34	A	V	LIVRETA	0,519	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSELLES - CONSTRUC 25 LOGT COLLECTIFS - PLUS	C.D.C.	2 112 680,00	1 819 762,47	32,75	A	V	LIVRETA	1,219	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSELLES - CONSTRUC 6 LOGT COLLECTIFS - PLAI	C.D.C.	502 120,00	422 485,98	32,17	A	V	LIVRETA	0,525	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSELLES - CONSTRUC 16 LOGT INDIVIDUELS PLUS	C.D.C.	2 167 300,00	1 866 809,50	32,75	A	V	LIVRETA	1,219	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSELLES - CONSTRUC 4 LOGT INDIVIDUELS PLAI	C.D.C.	565 740,00	468 123,23	33,17	A	V	LIVRETA	0,746	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	FACHES THUMESNIL - AVENUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 7 LOGT - PLUS	C.D.C.	580 860,00	489 110,95	31,50	A	V	LIVRETA	1,319	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	FACHES THUMESNIL - AVENUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	177 660,00	145 491,04	31,50	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	BONDUES - ALLEE DES MARGUERITES - CONSTRUCTION 6 LOGT - PLUS	C.D.C.	690 330,00	580 774,82	31,84	A	V	LIVRETA	1,246	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	BONDUES - ALLEE DES MARGUERITES - CONSTRUCTION 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	176 090,00	137 942,87	31,84	A	V	LIVRETA	0,894	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LINSELLES - RUE MARTIN LUTHER KING - ACQUIS VEFA 7 LOGT - PLUS	C.D.C.	719 700,00	619 871,52	32,17	A	V	LIVRETA	1,231	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LINSELLES - RUE MARTIN LUTHER KING - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	219 000,00	174 980,31	32,17	A	V	LIVRETA	0,511	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2014	P	TOURCOING - RUE DU DRAGON - ACQUIS-AMELIO 2 LOGT - PLUS	C.D.C.	206 610,00	178 141,58	32,25	A	V	LIVRETA	1,283	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	TOURCOING - RUE DU DRAGON - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT - PLAI	C.D.C.	92 590,00	77 905,64	32,25	A	V	LIVRETA	0,531	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	TOURCOING - RUES DU DRAGON ET D'ANVERS - CONSTRUC 3 LOGT - PLS	C.D.C.	275 682,00	241 076,88	32,09	A	V	LIVRETA	1,762	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2013	P	TOURCOING - RUES DU DRAGON ET D'ANVERS - CONSTRUC 3 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	137 818,00	120 292,75	32,09	A	V	LIVRETA	1,696	V	LIVRETA	1,540
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LA MADELEINE - RUES PARDOEN ET POMPIDOU 9 LOGT - PLUS	C.D.C.	978 960,00	823 599,34	31,84	A	V	LIVRETA	1,272	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LA MADELEINE - RUES PARDOEN ET POMPIDOU 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	159 840,00	127 350,69	30,84	A	V	LIVRETA	0,882	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LA MADELEINE - RUE PARDOEN 1 LOGT - ACQUIS AMELIO - PLAI	C.D.C.	63 430,00	52 307,75	31,84	A	V	LIVRETA	0,748	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2012	P	LINSELLES - RUES DU GENERAL DE GAULLE ACQUIS VEFA 10 LOGT - PLUS	C.D.C.	939 840,00	828 905,98	33,17	A	V	LIVRETA	1,146	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	LINSELLES - RUES DU GENERAL DE GAULLE ACQUIS VEFA 3 LOGT - PLAI	C.D.C.	287 050,00	243 160,08	33,17	A	V	LIVRETA	0,619	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2014	P	LINSELLES - SITE CASTELNAU M01 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 30 LOGT - PLUS	C.D.C.	2 693 730,00	2 266 235,82	31,67	A	V	LIVRETA	1,345	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LINSELLES - SITE CASTELNAU M01 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 8 LOGT - PLAI	C.D.C.	714 200,00	588 967,16	31,67	A	V	LIVRETA	0,740	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LINSELLES - SITE CASTELNAU M03 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 25 LOGT - PLUS	C.D.C.	2 313 170,00	1 946 070,59	31,67	A	V	LIVRETA	1,257	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LINSELLES - SITE CASTELNAU M03 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 6 LOGT - PLAI	C.D.C.	546 290,00	450 499,68	31,67	A	V	LIVRETA	0,895	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LINSELLES - SITE CASTELNAU M09 - RUE DE L'YSER CONSTRUC 7 LOGT - PLUS	C.D.C.	960 770,00	827 503,06	32,17	A	V	LIVRETA	1,227	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	LINSELLES - SITE CASTELNAU M09 - RUE DE L'YSER CONSTRUC 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	256 453,96	215 525,76	32,17	A	V	LIVRETA	0,511	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	VERLINGHEM - RUE DE LAMBERSART CONSTRUC 19 LOGT - PLUS	C.D.C.	2 667 560,00	2 244 219,02	31,67	A	V	LIVRETA	1,281	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	VERLINGHEM - RUE DE LAMBERSART CONSTRUC 5 LOGT - PLAI	C.D.C.	800 900,00	655 201,39	31,67	A	V	LIVRETA	0,521	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 2 LOGT - PLUS	C.D.C.	255 920,00	215 727,80	31,17	A	V	LIVRETA	1,313	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 1 LOGT - PLAI	C.D.C.	149 300,00	124 211,13	31,17	A	V	LIVRETA	0,995	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 285 000,00	1 082 083,74	31,25	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOG - ACQUISITION FONCIERE - PLUS	C.D.C.	485 000,00	428 270,85	41,25	A	V	LIVRETA	1,315	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	230 000,00	188 582,98	31,25	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE- PLAI	C.D.C.	90 000,00	78 301,12	41,25	A	V	LIVRETA	1,000	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS VEFA 9 LOG - PLUS	C.D.C.	562 000,00	473 229,96	31,42	A	V	LIVRETA	1,307	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS FONCIERE 9 LOG - PLUS	C.D.C.	265 000,00	233 991,90	41,42	A	V	LIVRETA	1,315	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS VEFA 3 LOG - PLAI	C.D.C.	128 000,00	104 822,97	31,42	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS FONCIERE 3 LOG - PLAI	C.D.C.	60 000,00	52 199,26	41,42	A	V	LIVRETA	1,000	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2015	P	COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOGT - ACQUIS VEFA - PLUS	C.D.C.	1 125 000,00	931 548,36	32,17	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA - PLUS	C.D.C.	550 000,00	473 319,97	42,17	A	V	LIVRETA	1,265	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOG - ACQUIS VEFA - PLAI	C.D.C.	275 000,00	221 950,04	32,17	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA - PLAI	C.D.C.	120 000,00	101 684,21	42,17	A	V	LIVRETA	0,524	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS VEFA - PLUS	C.D.C.	930 000,00	801 001,08	32,17	A	V	LIVRETA	1,257	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA	C.D.C.	435 000,00	390 547,75	42,17	A	V	LIVRETA	1,272	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS VEFA - PLAI	C.D.C.	195 000,00	163 879,42	32,17	A	V	LIVRETA	0,521	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA - PLAI	C.D.C.	97 000,00	85 061,53	42,17	A	V	LIVRETA	0,526	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2015	P	MOUVAUX - COEUR DE VILLE - LOT N°4 - CONSTRUC - 26 LOG - PLUS	C.D.C.	2 932 050,00	2 525 644,57	32,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	MOUVAUX - COEUR DE VILLE - LOT N°4 - CONSTRUC - 7 LOG - PLAI	C.D.C.	742 220,00	623 460,61	32,00	A	V	LIVRETA	0,525	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2014	P	RONCQ - 94 BIS RUE DU DRONCKAERT - MAISON RELAIS - CONSTRUC 15 LOGT - PLAI	C.D.C.	906 192,00	762 473,97	32,34	A	V	LIVRETA	0,529	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2013	P	RONCQ - RUE DU DRONCKAERT SITE PROMOUSSE - CONSTRUC 17 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 778 120,00	1 531 588,32	32,75	A	V	LIVRETA	1,219	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	RONCQ - RUE DU DRONCKAERT SITE PROMOUSSE - CONSTRUC 5 LOGT - PLAI	C.D.C.	587 090,00	493 421,29	32,75	A	V	LIVRETA	0,499	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LILLE - RUE ABELARD - CONSTRUC 27 LOGT - PLUS	C.D.C.	2 630 000,00	2 267 617,06	32,09	A	V	LIVRETA	1,378	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LILLE - RUE ABELIARD - CONSTRUC 27 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	502 000,00	450 701,15	42,09	A	V	LIVRETA	1,373	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LILLE - RUE ABELIARD - CONSTRUC 9 LOGT - PLAI	C.D.C.	845 000,00	710 986,77	32,09	A	V	LIVRETA	0,568	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LILLE - RUE ABELIARD - CONSTRUC 9 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	152 000,00	133 292,23	42,09	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 32 LOGT - PLUS	C.D.C.	3 000 000,00	2 645 895,10	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 32 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	325 000,00	296 492,78	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 8 LOGT - PLAI	C.D.C.	706 000,00	609 717,00	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2015	P	TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 8 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	72 000,00	64 365,72	43,92	A	V	LIVRETA	0,521	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2015	P	RONCQ - 50 RUE DE LA MONTAGNE - CONSTRUC RESIDENCES SOCIALE - PLAI	C.D.C.	963 936,00	788 578,07	31,75	A	V	LIVRETA	0,553	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2015	P	RONCQ - 50 RUE DE LA MONTAGNE - CONSTRUC 8 LOG - PLUS	C.D.C.	1 023 630,00	861 180,24	31,75	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2013	P	RONCQ - 50 RUE DE LA MONTAGNE - CONSTRUC 2 LOG - PLAI	C.D.C.	161 120,00	131 809,28	31,75	A	V	LIVRETA	0,515	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2014	P	WERVICQ SUD - RESIDENCE LES CEDRES - RUES FRERES SAINT LEGER ET MOZART - REHA 26 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	286 000,00	135 458,47	6,84	A	V	LIVRETA	0,775	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2014	P	WERVICQ SUD - RESIDENCE LES CEDRES - RUES FRERES SAINT LEGER ET MOZART - REHA 26 LOGT - PAM	C.D.C.	300 000,00	129 260,65	6,84	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - 60 AV. GUYNEMER - ACQUIS VEFA 3 LOGT - PLUS	C.D.C.	250 770,00	211 159,90	31,34	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - 60 AV. GUYNEMER - ACQUIS VEFA 1 LOGT - PLS	C.D.C.	53 349,00	45 651,99	31,34	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - 60 AV. GUYNEMER - ACQUIS VEFA 1 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	24 941,00	21 441,61	31,34	A	V	LIVRETA	2,047	V	LIVRETA	1,540
3F NOTRE LOGIS	2016	P	LINSELLES - 1 à 36 RUE DU GENERAL LECLERCQ - REHAB 36 LOGT - PAM	C.D.C.	760 000,00	371 338,30	7,17	A	V	LIVRETA	1,661	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	RONCQ - RUE HENRI BARBUSSE - CONSTRUCTION - 22 LOGTS - PLUS	C.D.C.	2 285 200,00	1 922 539,43	31,75	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	RONCQ - RUE PAUL VANSTEENKISTE RESIDENCE BELLEVUE - REHABILITATION - 36 LOGT - PAM	C.D.C.	1 070 000,00	522 805,23	7,17	A	V	LIVRETA	1,661	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	COMINES - CITE MARCEL PAUL PHASE 1 - CONSTRUC 6 LOG - PLUS	C.D.C.	887 000,00	764 019,76	32,67	A	V	LIVRETA	1,298	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	BONDUES - 1157 AVENUE GENERAL DE GAULLE - CONSTRUC 7 LOG - PLUS	C.D.C.	714 100,00	594 985,61	33,34	A	V	LIVRETA	1,330	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	COMINES - CITE MARCEL PAUL PHASE 2 - RUES AMPERE ET DE L'ENERGIE - CONSTRUC 9 LOG - PLUS	C.D.C.	973 900,00	839 384,73	34,17	A	V	LIVRETA	1,279	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	COMINES - CITE MARCEL PAUL PHASE 2 RUE LOUIS BATAILLE - CONSTRUC 4 LOG - PLUS	C.D.C.	561 100,00	513 733,26	36,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2014	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE LOUISE DE BETTIGNIES - CONSTRUC 12 LOG - PLUS	C.D.C.	1 681 200,00	1 400 769,92	33,50	A	V	LIVRETA	1,232	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	PERENCHIES - CHEMIN DE L'ORIS - RUE DU BAS DE L'ENFER - CONSTRUC 7 LOG - PLUS	C.D.C.	901 400,00	743 629,88	33,67	A	V	LIVRETA	1,220	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	FOURNES EN WEPPES - BOULEVARD VICTOR HUGO - CONST 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	742 000,00	668 800,71	34,42	A	V	LIVRETA	1,330	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	FOURNES EN WEPPES - BOULEVARD VICTOR HUGO - ACQUIS FONCIERE 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	272 000,00	251 998,07	44,42	A	V	LIVRETA	1,333	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LOOS - RUE DHAINAUT - AVQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS	C.D.C.	835 000,00	719 946,83	32,17	A	V	LIVRETA	1,366	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LOOS - RUE DHAINAUT - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	391 000,00	351 044,13	42,17	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2014	P	TOURCOING - RUE DES PIATS - CONSTRUC 11 LOG - PLUS	C.D.C.	1 049 400,00	865 725,76	33,92	A	V	LIVRETA	1,204	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	MOUVAUX- RUE DE VERDUN - CONSTRUC 3 LOG - PLUS	C.D.C.	374 370,00	308 844,82	33,09	A	V	LIVRETA	1,339	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE RAYMOND DERAÏN - CONSTRUC 13 LOG - PLUS	C.D.C.	1 413 000,00	1 126 076,08	32,92	A	V	LIVRETA	1,339	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2014	P	TOURCOING - RESIDENCE ASTREE - ACQUIS 24 LOGT - PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2 438 300,00	1 737 167,20	12,66	T	F	FIXE	3,167	F	FIXE	3,390
3F NOTRE LOGIS	2016	P	WAVRIN - RUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUIS VEFA 24 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 771 000,00	1 561 960,09	33,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	WAVRIN - RUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLUS	C.D.C.	570 000,00	520 002,76	43,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	RONCQ - 10 RUE EUGENE POTTIER - RESIDENCE LES HETRES - REHAB 24 LOG - PAM	C.D.C.	453 112,00	225 877,00	12,59	A	V	LIVRETA	1,548	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	RONCQ - 10 RUE EUGENE POTTIER - RESIDENCE LES HETRES - REHAB 24 LOG - ECO PRET	C.D.C.	336 000,00	168 073,59	7,59	A	V	LIVRETA	0,484	V	LIVRETA	0,500
3F NOTRE LOGIS	2016	P	LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS VEFA 11 LOGT - PLUS	C.D.C.	880 000,00	794 026,54	34,09	A	V	LIVRETA	1,323	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT - PLUS	C.D.C.	399 000,00	374 895,43	54,09	A	V	LIVRETA	1,095	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2016	P	LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS VEFA 5 LOGT - PLAI	C.D.C.	295 000,00	261 565,98	34,09	A	V	LIVRETA	0,540	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2016	P	LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT - PLAI	C.D.C.	122 000,00	114 629,69	54,09	A	V	LIVRETA	1,095	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2017	P	TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 441 000,00	1 300 218,42	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 18 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	593 000,00	549 947,62	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - 5 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	298 000,00	264 225,97	34,00	A	V	LIVRETA	0,546	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 5 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	123 000,00	112 161,68	44,00	A	V	LIVRETA	0,547	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2017	P	BONDUES - AVENUE GENERAL DE GAULLE - LA QUENOUILLE LOT C - CONSTRUC 15 APPART - PLUS	C.D.C.	1 370 000,00	1 236 154,93	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	BONDUES - AVENUE GENERAL DE GAULLE - LA QUENOUILLE LOT E - CONSTRUC 10 APPART - PLUS	C.D.C.	1 026 400,00	926 123,70	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	BONDUES - AVENUE GENERAL DE GAULLE - LA QUENOUILLE LOT E - CONSTRUC 4 MAISONS - PLUS	C.D.C.	658 000,00	593 715,28	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	COMINES - RUE D'HURLUPIN CHATEAU - CONSTRUC 14 APPART - PLUS	C.D.C.	1 412 000,00	1 231 404,67	34,50	A	V	LIVRETA	1,218	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	HALLUIN - AVENUE DU STADE - CONSTRUC 12 APPART - PLUS	C.D.C.	1 012 000,00	891 600,35	33,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2017	P	RONCQ - RUE DU DRONCKAERT - CONSTRUC 6 MAISONS - PLUS	C.D.C.	839 500,00	757 483,24	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	RONCQ - RUE DU DRONCKAERT - CONSTRUC 11 APPART - PLUS	C.D.C.	920 500,00	830 569,79	34,75	A	V	LIVRETA	1,499	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUISITION EN VEFA - 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	703 000,00	647 743,44	35,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	325 000,00	309 503,54	55,17	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUI EN VEFA - 3 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	104 000,00	94 484,80	35,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 3 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	51 000,00	48 568,26	55,17	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2015	P	TOURCOING - RUE DU PONT DE NEUVILLE - CONSTRUCTION 15 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 316 500,00	1 187 881,72	34,17	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE DU LEVANT - ACQUIS VEFA - 24 LOGTS - PLS	C.D.C.	538 720,00	491 014,00	34,09	A	V	LIVRETA	1,847	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE DU LEVANT - ACQUIS FONCIERE - 24 LOGTS - PLS	C.D.C.	769 601,00	720 501,24	44,09	A	V	LIVRETA	1,849	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2016	P	TOURCOING - RUE DU LEVANT - ACQUIS VEFA - 24 LOGTS - PLS COMPL	C.D.C.	1 032 679,00	941 230,70	34,09	A	V	LIVRETA	1,847	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2017	P	WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA - 19 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	210 000,00	190 786,61	35,17	A	V	LIVRETA	0,538	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2017	P	WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 19 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	138 700,00	132 066,07	55,17	A	V	LIVRETA	1,170	V	LIVRETA	0,940
3F NOTRE LOGIS	2017	P	WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA - 19 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	914 000,00	843 046,00	35,17	A	V	LIVRETA	1,318	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 19 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	535 000,00	509 917,45	55,17	A	V	LIVRETA	1,170	V	LIVRETA	0,940
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LA MADELEINE - AVENUE ALBERT 1ER - ACQUISITION EN VEFA - 22 APPTS- PLUS	C.D.C.	2 520 000,00	2 273 803,23	34,17	A	V	LIVRETA	1,269	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2015	P	LA MADELEINE - AVENUE ALBERT 1ER - ACQUISITION EN VEFA - ACHAT USUFRUIT LOCATIF- 22 APPTS _ PLUS	C.D.C.	815 269,00	560 852,99	9,17	A	V	LIVRETA	1,169	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	GRUSON - RUE CALMETTE (CHEMIN DE L'ARBRE A POUX) - CONSTRUCTION 19 LOGT PLUS	C.D.C.	1 746 000,00	1 575 420,82	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	210 000,00	189 483,58	34,50	A	V	LIVRETA	1,311	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION FONCIERE - 4 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	112 000,00	105 192,55	54,50	A	V	LIVRETA	1,090	V	LIVRETA	0,840
3F NOTRE LOGIS	2016	P	CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	105 000,00	92 989,75	34,50	A	V	LIVRETA	0,535	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2016	P	CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION FONCIERE - 2 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	44 000,00	41 325,64	54,50	A	V	LIVRETA	1,068	V	LIVRETA	0,840

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2016	P	DEULEMONT - ALLEE JARDIN QUARTIER ETANG - CONST - 8 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	924 000,00	839 751,55	35,17	A	V	LIVRETA	1,242	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	DEULEMONT - ALLEE JARDIN QUARTIER ETANG - CONST - 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 021 000,00	927 907,27	35,17	A	V	LIVRETA	1,242	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	DEULEMONT - ALLEE JARDIN QUARTIER ETANG - CONST - 13 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 068 000,00	970 621,93	35,17	A	V	LIVRETA	1,242	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	LA MADELEINE - 26 RUE POMPIDOU - ACQUIS VEFA - 9 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 000 000,00	881 960,37	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DELCENSERIE - ACQUIS VEFA - 16 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 440 000,00	1 274 426,40	34,50	A	V	LIVRETA	1,276	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 2,4,6 RUE BLASON ET 2 ALLEE BASOCHE - REHAB - 303 LOGTS - PAM TAUX FIXE	C.D.C.	3 828 500,00	2 815 949,23	14,00	T	F	FIXE	1,150	F	FIXE	1,150
3F NOTRE LOGIS	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 2,4,6 RUE BLASON ET 2 ALLEE BASOCHE - REHAB - 303 LOGTS - ECO PRET	C.D.C.	4 471 500,00	3 279 100,00	10,00	A	V	LIVRETA	0,577	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2018	P	ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS VEFA - 8 LOGTS - PLUS	C.D.C.	400 000,00	368 559,59	35,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS FONCIERE - 8 LOGTS - PLUS	C.D.C.	257 000,00	244 745,87	55,17	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2018	P	ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS VEFA - 2 LOGTS - PLAI	C.D.C.	90 000,00	81 765,69	35,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2018	P	ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS FONCIERE - 2 LOGTS - PLAI	C.D.C.	57 000,00	54 282,16	55,17	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2017	P	CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS VEFA - 5 LOGTS - PLUS	C.D.C.	300 000,00	270 690,87	34,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS FONCIERE - 5 LOGTS - PLUS	C.D.C.	162 500,00	152 944,24	54,25	A	V	LIVRETA	1,248	V	LIVRETA	1,000
3F NOTRE LOGIS	2018	P	CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS VEFA - 1 LOGT - PLAI	C.D.C.	30 000,00	27 287,44	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2018	P	CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS FONCIERE - 1 LOGT - PLAI	C.D.C.	24 000,00	22 895,66	55,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU VHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA - 6 LOGTS - PLUS	C.D.C.	388 000,00	357 879,47	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE - 6 LOGTS - PLUS	C.D.C.	226 000,00	215 437,33	55,00	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA - 18 LOGTS - PLAI	C.D.C.	47 000,00	42 750,30	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE - 18 LOGTS - PLAI	C.D.C.	53 900,00	51 380,87	55,00	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2017	P	BONDUES- RUE G. PERI - CONST - 7 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	437 595,00	398 844,02	34,92	A	V	LIVRETA	1,805	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2017	P	BONDUES- RUE G. PERI - CONST - 7 LOGEMENTS - PLS complementaire	C.D.C.	165 905,00	151 213,36	34,92	A	V	LIVRETA	1,805	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2017	P	BONDUES- RUE G. PERI - CONST - 13 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 411 800,00	1 245 151,66	34,92	A	V	LIVRETA	1,309	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	F	ARMENTIERES - AVENUE PIERRE BROSSOLETTE - CONSTRUCTION - 31 LOG - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	4 225 552,00	1 139 618,29	3,15	X	F	FIXE	1,131	F	FIXE	1,130
3F NOTRE LOGIS	2017	F	DEULEMONT - QUARTIER DE L'ETANG - CONSTRUCTION 11 LOGT - PSLA IN FINE	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 769 438,00	486 134,74	0,07	X	F	FIXE	0,982	F	FIXE	0,980
3F NOTRE LOGIS	2017	P	SAILLY LEZ LANNOY - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION 16 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 500 000,00	1 327 527,51	34,17	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	SAILLY LEZ LANNOY - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLUS	C.D.C.	985 000,00	907 577,95	35,17	A	V	LIVRETA	1,337	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	RACHAT DE 97 LOGEMENTS - PASSAGE DE ICF NORD EST A IMMOBILIERE NORD ARTOIS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 500 000,00	1 935 504,04	14,26	A	F	FIXE	1,319	F	FIXE	1,330
3F NOTRE LOGIS	2017	P	SAINTE HELENE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA 4 LOG - PLUS	C.D.C.	192 989,00	174 462,51	34,92	A	V	LIVRETA	1,326	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	SAINTE HELENE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOG - PLUS	C.D.C.	132 226,00	124 658,05	54,92	A	V	LIVRETA	1,185	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2017	P	SAINTE HELENE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA 1 LOG - PLAI	C.D.C.	29 212,00	25 921,27	34,92	A	V	LIVRETA	0,541	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2017	P	SAINTE HELENE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 1 LOG - PLAI	C.D.C.	29 813,00	28 106,67	54,92	A	V	LIVRETA	1,185	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA 5 LOG PLUS	C.D.C.	220 000,00	202 715,20	35,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 5 LOG PLUS	C.D.C.	145 000,00	137 935,10	55,42	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA 2 LOG PLAI	C.D.C.	60 000,00	54 510,46	35,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	C.D.C.	57 000,00	54 222,77	55,42	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2018	P	LILLE - RUE D'IENA - ACQUISITION EN VEFA - 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	502 209,00	463 222,43	35,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	LILLE - RUE D'IENA - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	332 382,00	316 417,55	55,67	A	V	LIVRETA	1,110	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2018	P	LILLE - RUE D'IENA - ACQUISITION EN VEFA - 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	157 385,00	143 154,37	35,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2018	P	LILLE - RUE D'IENA - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	139 223,00	132 531,72	55,67	A	V	LIVRETA	1,110	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2017	P	DEULEMONT - FOCH III ALLEE DU BEL ARBRE - REHABILITAION 10 LOG PAM	C.D.C.	350 000,00	228 494,76	9,34	A	V	LIVRETA	1,323	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	RONCQ - 15 LOGEMENTS - REFINANCEMENT	CREDIT FONCIER DE FRANCE	823 638,81	593 150,31	10,29	A	F	FIXE	1,960	F	FIXE	1,960
3F NOTRE LOGIS	2017	P	VERLINGHEM 4 RUE DE LA FONTAINE 5 LOG PLUS	C.D.C.	504 200,00	444 684,42	34,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2017	F	COMINES RUE D'HURLUPIN CONSTRUCTION 22 LOG PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 462 341,00	564 516,48	0,40	X	F	FIXE	1,183	F	FIXE	1,180
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 16 LOG PLUS	C.D.C.	980 000,00	903 922,40	35,82	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 16 LOG PLUS ACQUI FONCIERE	C.D.C.	663 900,00	633 921,06	55,92	A	V	LIVRETA	1,310	V	LIVRETA	1,060
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLAI	C.D.C.	140 000,00	127 341,33	35,92	A	V	LIVRETA	0,546	V	LIVRETA	0,550
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLAI ACQUI FONCIERE	C.D.C.	144 900,00	138 356,90	55,92	A	V	LIVRETA	1,310	V	LIVRETA	1,060
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLS	C.D.C.	191 111,00	178 740,95	35,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLS FONCIER	C.D.C.	155 460,00	149 311,91	55,92	A	V	LIVRETA	1,310	V	LIVRETA	1,060
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLS COMPL	C.D.C.	28 429,00	26 433,71	35,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
3F NOTRE LOGIS	2018	C	DIVERSES COMMUNES - PHBB 139 LOGEMENTS - REHABILITATION	C.D.C.	1 390 000,00	1 390 000,00	34,42	A	V	FIXE	0,412	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'1 PRET PLS DEXIA ZAC FLORIADES	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	332 587,00	245 064,10	13,42	A	F	FIXE	1,740	F	FIXE	1,740
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA - IMPRESSIONNISTES N°1406	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 138 155,00	1 575 482,65	13,42	A	F	FIXE	1,740	F	FIXE	1,740
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA CLOS SAINT CHRYSOLE 1439	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	188 122,00	138 616,20	13,42	A	F	FIXE	1,740	F	FIXE	1,740
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA DOMAINE ARTEMIS 1458	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 330 030,00	980 022,10	13,42	A	F	FIXE	1,740	F	FIXE	1,740
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA N°1464 - BLANQUI	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 195 280,00	880 732,65	13,42	A	F	FIXE	1,740	F	FIXE	1,740
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA BOIDIN 1465	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	540 530,00	398 285,25	13,42	A	F	FIXE	1,740	F	FIXE	1,740
3F NOTRE LOGIS	2017	P	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS N°2651406/6776975 FOYER ALTITUDE ROUTE DE NEUVILLE HALLUIN	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	324 835,82	241 308,47	13,59	T	F	FIXE	1,498	F	FIXE	1,490
3F NOTRE LOGIS	2017	P	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS N°2747324/6768493 RUE DE ROUBAIX LINSELLES	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	796 626,09	597 746,14	14,00	T	F	FIXE	1,478	F	FIXE	1,490
3F NOTRE LOGIS	2017	P	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS N° 2672292/6801754 PORTE DE FRANCE HALLUIN	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 043 761,21	775 371,02	13,59	T	F	FIXE	1,498	F	FIXE	1,490
3F NOTRE LOGIS	2017	P	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS CAISSE D'EPARGNE ZAC DES PIERRES BLEUES A LINSELLES	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 777 164,83	1 333 490,54	14,09	T	F	FIXE	1,498	F	FIXE	1,490
3F NOTRE LOGIS	2017	P	LINSELLES - RUE DE LA VIGNETTE 6 APPARTEMENTS LOCATIFS - REFINANCEMENT	CREDIT FONCIER DE FRANCE	404 801,00	291 520,79	10,29	A	F	FIXE	1,960	F	FIXE	1,960
3F NOTRE LOGIS	2017	P	HALLUIN - 36 RUE DE LILLE 2 APPARTEMENTS - REFINANCEMENT	CREDIT FONCIER DE FRANCE	132 134,93	95 158,04	10,29	A	F	FIXE	1,960	F	FIXE	1,960

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2017	P	RONCQ - RUE DE LA LATTE - CLOS NOTRE DAME 2 APPARTEMENTS LOCATIFS - REFINANCEMENT	CREDIT FONCIER DE FRANCE	157 773,07	113 621,58	10,29	A	F	FIXE	1,960	F	FIXE	1,960
3F NOTRE LOGIS	2017	P	TOURCOING - ZAC BOTANIQUE 33 APPARTEMENTS - REFINANCEMENT	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 758 270,52	1 266 233,09	10,29	A	F	FIXE	1,960	F	FIXE	1,960
3F NOTRE LOGIS	2017	P	RONCQ - ILOT GALISSOT 7 LOGEMENTS INDIVIDUELS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	420 586,48	302 888,86	10,29	A	F	FIXE	1,960	F	FIXE	1,960
3F NOTRE LOGIS	2017	P	VERLINGHEM 4 RUE DE LA FONTAINE ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	86 000,00	75 081,31	34,92	A	V	LIVRETA	1,322	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	ARMENTIERES SITE DUFOUR CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 133 000,00	1 079 651,95	37,42	A	V	LIVRETA	1,344	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	QUESNOY SUR DEULE - 35 RUE DE LA GARE ACQUI AMELIORATION 2 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	219 000,00	193 819,00	34,50	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS OPERATION GRAND PLACE	LA BANQUE POSTALE	516 664,31	344 442,86	9,96	A	F	FIXE	1,654	F	FIXE	1,640
3F NOTRE LOGIS	2017	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS - BONDUES CHEMIN DU SENEVE	LA BANQUE POSTALE	264 110,00	176 073,35	9,96	A	F	FIXE	1,654	F	FIXE	1,640
3F NOTRE LOGIS	2018	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS MARCQ EN BAROEUL RUE BRAEMS	LA BANQUE POSTALE	847 762,50	621 692,50	10,13	A	F	FIXE	1,693	F	FIXE	1,680
3F NOTRE LOGIS	2018	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS - MARCQ EN BAROEUL VILLA DU CROISE	LA BANQUE POSTALE	296 000,02	217 066,68	10,13	A	F	FIXE	1,694	F	FIXE	1,680
3F NOTRE LOGIS	2018	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS SAINT ANDRE COEUR ANDREA	LA BANQUE POSTALE	460 000,00	337 333,32	10,21	A	F	FIXE	1,705	F	FIXE	1,690
3F NOTRE LOGIS	2018	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS TOURCOING RUE CHATEAU FONCIER	LA BANQUE POSTALE	120 269,52	88 197,64	10,29	A	F	FIXE	1,748	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2018	C	REFINANCEMENT D'UN PRET PLS TOURCOING RUE DU CHATEAU CONSTRUCTION	LA BANQUE POSTALE	937 008,85	687 139,81	10,29	A	F	FIXE	1,733	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2019	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE JEAN FIEVET CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	184 000,00	171 905,67	36,09	A	V	LIVRETA	1,859	V	LIVRETA	1,860
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	104 000,00	96 852,45	36,24	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	74 000,00	71 473,85	56,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	35 593,00	33 736,80	36,64	A	V	LIVRETA	1,674	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	183 407,00	173 842,21	36,42	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	117 000,00	113 005,95	56,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	549 000,00	516 709,10	36,24	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	283 000,00	273 339,19	56,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2018	P	LA MADELEINE RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	294 000,00	267 606,05	35,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	NEUVILLE EN FERRAIN RUE JEAN FIEVET CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	720 000,00	669 102,52	36,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2017	P	QUESNOY SUR DEULE 13 RUE CALMETTE CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	106 000,00	96 306,57	35,50	A	V	LIVRETA	1,304	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	94 000,00	87 543,65	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	94 000,00	90 654,80	56,50	A	V	LIVRETA	1,210	V	LIVRETA	0,960
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	705 000,00	663 533,56	36,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	451 500,00	435 389,35	56,50	A	V	LIVRETA	1,210	V	LIVRETA	0,960
3F NOTRE LOGIS	2017	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA 11 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	510 000,00	475 509,68	36,47	A	V	LIVRETA	0,511	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 11 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	386 000,00	372 183,19	56,42	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2017	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 000 000,00	2 826 508,40	36,47	A	V	LIVRETA	1,199	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 42 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 623 000,00	1 564 904,97	56,42	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2018	P	LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	125 351,00	116 873,74	36,56	A	V	LIVRETA	0,511	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2019	P	LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	101 577,00	97 941,06	56,42	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2018	P	LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	654 291,00	616 452,99	36,56	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	455 781,00	439 466,38	56,42	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,950
3F NOTRE LOGIS	2018	F	COMINES - SAINTE MARGUERITE RUE DU CALVAIRE CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 473 500,00	163 223,17	1,57	X	F	FIXE	1,095	F	FIXE	1,090
3F NOTRE LOGIS	2018	F	QUESNOY SUR DEULE 46-48 RUE DE LA GARE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 515 400,00	198 831,84	4,15	X	F	FIXE	1,111	F	FIXE	1,090
3F NOTRE LOGIS	2017	C	NEUVILLE EN FERRAIN VANDERCAMERE 329 RUE DE TOURCOING 1ERE TRANCHE CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	473 797,00	473 797,00	34,59	A	V	FIXE	0,401	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2018	C	HALLUIN 186 RUE DE LILLE - RESIDENCE BOUVIER - LINSSELLES RUE DES FRERES VANRULLEN PHBB	C.D.C.	1 836 962,00	1 836 962,00	35,92	A	V	FIXE	0,442	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2019	P	QUESNOY SUR DEULE 5 RUE DU MARECHAL LECLERC CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	542 000,00	505 457,77	36,34	A	V	LIVRETA	1,344	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2018	P	TOURCOING 5 RUE DES QUAIS ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	876 000,00	793 356,95	35,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU 8 MAI 1945 CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	550 700,00	498 746,21	35,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	QUESNOY 46-48 RUE DE LA GARE CONSTRUCTION 12 PLUS	C.D.C.	1 246 000,00	1 161 993,32	36,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE 10 PLS CONSTRUCTION ACQUIS VEFA	C.D.C.	625 000,00	592 405,87	36,75	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2019	P	TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE 10 PLS CONSTRUCTION ACQUIS VEFA FONCIER	C.D.C.	311 000,00	302 254,65	56,75	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 2 LOG PLAI	C.D.C.	45 000,00	42 976,73	37,00	A	V	LIVRETA	0,511	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	C.D.C.	43 585,00	42 545,87	57,00	A	V	LIVRETA	1,042	V	LIVRETA	0,850
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 4 LOG PLUS	C.D.C.	74 000,00	71 091,99	37,00	A	V	LIVRETA	1,031	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOG PLUS	C.D.C.	112 000,00	109 329,73	57,00	A	V	LIVRETA	1,042	V	LIVRETA	0,850
3F NOTRE LOGIS	2018	C	TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE ACQUI EN VEFA 10 LOG PLS	C.D.C.	625 000,00	593 750,00	37,00	A	V	LIVRETA	1,703	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2018	C	TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 10 LOG PLS	C.D.C.	311 000,00	300 633,34	57,00	A	V	LIVRETA	1,740	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA 2 LOG PLAI	C.D.C.	82 000,00	74 497,62	35,42	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	C.D.C.	53 000,00	50 488,52	55,42	A	V	LIVRETA	1,228	V	LIVRETA	0,970
3F NOTRE LOGIS	2018	P	WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA 7 LOG PLUS	C.D.C.	501 000,00	471 532,36	36,50	A	V	LIVRETA	1,237	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 LOG PLUS	C.D.C.	275 000,00	261 968,65	55,42	A	V	LIVRETA	1,228	V	LIVRETA	0,970
3F NOTRE LOGIS	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ BDV VAN GOGH 97 LOG REHAB LOURDE RESTRUCTURATION	C.D.C.	2 495 000,00	2 234 770,55	20,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ BDV VAN GOGH 97 LOG REHAB LOURDE RESTRUCTURATION	C.D.C.	1 164 000,00	914 571,42	10,50	A	V	LIVRETA	1,065	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2019	C	HOUPLINES LILLE 50 LOG PHBB 2EME PHASE	C.D.C.	448 000,00	448 000,00	35,50	A	V	FIXE	0,412	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2018	P	ARMENTIERES 11 RUE DU QUAI REHABILITATION 1 LOG PAM	C.D.C.	15 000,00	10 832,96	10,92	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2018	P	ARMENTIERES 11 RUE DU QUAI REHABILITATION 1 LOG PAM	C.D.C.	70 000,00	51 842,27	10,92	A	V	LIVRETA	1,424	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2019	P	NEUVILLE EN FERRAIN RUE DU DRONCKAERT ACQUI EN VEFA 17 LOG PLUS	C.D.C.	1 470 000,00	1 353 929,49	36,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2020	F	WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	810 000,00	810 000,00	2,15	X	F	FIXE	1,406	F	FIXE	1,400
3F NOTRE LOGIS	2019	F	WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	700 000,00	700 000,00	4,10	X	F	FIXE	1,405	F	FIXE	1,400
3F NOTRE LOGIS	2021	F	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE LILLE ACQUI EN VEFA 19 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	3 325 000,00	3 325 000,00	3,24	X	F	FIXE	1,407	F	FIXE	1,400
3F NOTRE LOGIS	2020	F	LA MADELEINE RUE SAINT CHARLES ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 148 600,00	1 148 600,00	2,90	X	F	FIXE	1,407	F	FIXE	1,400
3F NOTRE LOGIS	2019	F	NEUVILLE EN FERRAIN RUE DU DRONCKAERT ACQUI EN VEFA 2 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	272 000,00	272 000,00	3,15	X	F	FIXE	1,400	F	FIXE	1,400
3F NOTRE LOGIS	2020	F	COMINES CHEMIN DU MOULIN ACQUI EN VEFA 15 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 635 000,00	1 635 000,00	2,90	X	F	FIXE	1,427	F	FIXE	1,400
3F NOTRE LOGIS	2019	P	COMINES CHAMIN DU CALVAIRE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 814 800,00	1 780 284,44	38,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU BAS DE L'ENFER ACQUI EN VEFA 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 180 000,00	1 157 557,66	38,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2018	C	REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - TOURCOING CHANZY 40 PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 390 936,52	1 912 749,20	15,92	A	F	FIXE	1,900	F	FIXE	1,900
3F NOTRE LOGIS	2018	C	REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - VILLENEUVE D'ASCQ HAUTE BORNE 32 PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 582 773,56	2 066 218,84	15,33	A	F	FIXE	1,901	F	FIXE	1,900
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS	C.D.C.	951 692,00	932 622,84	38,00	A	V	LIVRETA	1,255	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	418 222,00	412 900,69	58,00	A	V	LIVRETA	1,074	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2020	P	VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 10 LOG PLAI	C.D.C.	185 410,00	176 657,61	37,34	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2020	P	VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 10 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	176 829,00	172 309,40	57,34	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2019	C	LINSELLES RUE CASTELNAU CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	332 250,00	299 025,00	26,58	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2019	P	LINSELLES RUE CASTELNAU CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PRET LIBRE	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	148 750,00	143 800,00	23,57	A	F	FIXE	1,781	F	FIXE	2,050
3F NOTRE LOGIS	2019	C	HALLUIN COULEUR DE FERRAIN ALLEE PAUL FORT ACQUI EN VEFA PLS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	545 000,00	490 499,99	26,58	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2019	P	HALLUIN COULEUR DE FERRAIN ALLEE PAUL FORT ACQUI EN VEFA AMORTISSABLE	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	240 000,00	217 056,08	21,57	A	F	FIXE	2,033	F	FIXE	2,050
3F NOTRE LOGIS	2019	C	COMINES CHEMIN DU CALVAIRE SAINTE MARGUERITE ACQUI EN VEFA PLS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	372 000,00	334 800,00	26,58	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2019	C	COMINES CHEMIN DU CALVAIRE SAINTE MARGUERITE ACQUI EN VEFA AMORTISSABLE	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	173 000,00	152 240,00	21,82	A	F	FIXE	2,049	F	FIXE	2,050
3F NOTRE LOGIS	2019	F	WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS CONSTRUCTION 16 LOG PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 845 000,00	2 845 000,00	3,40	X	F	FIXE	1,130	F	FIXE	1,130

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2019	F	WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS CONSTRUCTION 7 LOG PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 225 000,00	1 225 000,00	4,25	X	F	FIXE	0,723	F	FIXE	1,130
3F NOTRE LOGIS	2021	F	RONCQ RUE DU DRONCKAERT VILLAS VERT BOIS III CONSTRUCTION 2 PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	468 000,00	468 000,00	3,40	X	F	FIXE	1,134	F	FIXE	1,130
3F NOTRE LOGIS	2019	P	COMINES CHEMIN DU CALVAIRE ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 588 056,00	1 527 835,93	37,09	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	C	COMINES CHEMIN DU CALVAIRE ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	112 000,00	103 040,00	22,59	A	V	FIXE	1,489	V	FIXE	1,470
3F NOTRE LOGIS	2019	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	180 000,00	171 920,34	37,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2019	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	156 000,00	152 364,31	57,59	A	V	LIVRETA	1,150	V	LIVRETA	0,900
3F NOTRE LOGIS	2019	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	752 000,00	723 340,67	37,59	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	474 000,00	457 370,89	56,59	A	V	LIVRETA	1,150	V	LIVRETA	0,900
3F NOTRE LOGIS	2019	C	HALLENES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA PHBB	C.D.C.	130 000,00	130 000,00	36,59	A	V	FIXE	0,484	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2020	P	RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	111 285,00	106 031,73	37,92	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2020	P	RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	89 239,00	86 958,11	57,92	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2020	P	RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	379 891,00	364 583,43	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	P	RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	228 792,00	222 944,24	57,92	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2019	C	RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	58 500,00	58 500,00	36,59	A	V	FIXE	0,484	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2019	F	LILLE RUE PONT FOURCHON CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 190 000,00	1 190 000,00	4,57	X	F	FIXE	1,096	F	FIXE	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	F	BONDUES RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 290 000,00	2 290 000,00	4,49	X	F	FIXE	1,104	F	FIXE	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	F	TOURCOING QUAI DU HAVRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 060 000,00	2 060 000,00	2,49	X	F	FIXE	1,104	F	FIXE	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	278 000,00	271 448,25	38,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2021	P	CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	215 000,00	212 246,96	58,00	A	V	LIVRETA	0,860	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2021	P	CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	813 500,00	797 199,81	38,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	490 000,00	483 725,63	58,00	A	V	LIVRETA	0,860	V	LIVRETA	0,860

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2019	C	CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	136 500,00	136 500,00	36,50	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2019	P	NEUVILLE EN FERRAIN 8 RUE DU CHRIST ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	90 112,00	88 009,20	38,67	A	V	LIVRETA	1,347	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2020	C	NEUVILLE EN FERRAIN 8 RUE DU CHRIST ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	32 500,00	32 500,00	36,50	A	V	FIXE	0,370	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2019	C	NEUVILLE EN FERRAIN 8 RUE DU CHRIST ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	35 000,00	35 000,00	36,67	A	V	FIXE	1,529	V	FIXE	1,570
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	649 460,00	619 638,89	37,34	A	V	LIVRETA	1,703	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	P	WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	126 000,00	117 524,08	22,42	A	F	FIXE	1,470	F	FIXE	1,470
3F NOTRE LOGIS	2019	P	QUESNOY SUR DEULE 3 PLACE SAINT MICHEL ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	21 000,00	19 025,75	17,67	A	F	FIXE	0,661	F	FIXE	0,680
3F NOTRE LOGIS	2019	C	QUESNOY SUR DEULE 3 PLACE SAINT MICHEL ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	19 500,00	19 500,00	36,84	A	V	FIXE	0,442	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS	C.D.C.	81 762,00	79 835,08	38,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	55 710,00	55 007,91	58,00	A	V	LIVRETA	0,910	V	LIVRETA	0,910
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	267 081,00	261 729,47	38,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	181 980,00	179 686,59	58,00	A	V	LIVRETA	0,910	V	LIVRETA	0,910
3F NOTRE LOGIS	2019	C	MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	45 500,00	45 500,00	36,84	A	V	FIXE	0,442	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LILLE RUE PONT A FOURCHN CONSTR 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	326 516,00	318 048,93	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	LILLE RUE PONT A FOURCHON CONSTR 3 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	90 000,00	81 264,51	17,75	A	F	FIXE	0,301	F	FIXE	0,330
3F NOTRE LOGIS	2019	C	LILLE RUE PONT A FOURCHON CONSTR 3 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	54 000,00	54 000,00	36,75	A	V	FIXE	0,366	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2019	P	WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT B CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	555 055,00	542 102,58	38,92	A	V	LIVRETA	1,347	V	LIVRETA	1,350
3F NOTRE LOGIS	2019	C	WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT B CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	84 000,00	77 280,00	22,92	A	F	FIXE	1,368	F	FIXE	1,370
3F NOTRE LOGIS	2021	P	BONDUES DREVE 2 FERME B RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 21 LOG PLUS	C.D.C.	1 711 267,00	1 666 891,17	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2019	P	BONDUES DREVE 2 FERME B RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 21 LOG BOOSTER	C.D.C.	465 000,00	429 814,02	22,75	A	F	FIXE	0,445	F	FIXE	0,480
3F NOTRE LOGIS	2021	P	BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 4 LOG PLUS	C.D.C.	498 000,00	485 086,08	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2020	P	BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 4 LOG BOOSTER	C.D.C.	90 000,00	83 189,81	22,75	A	F	FIXE	0,480	F	FIXE	0,480
3F NOTRE LOGIS	2021	P	BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 14 LOG PLUS	C.D.C.	1 120 231,00	1 091 181,66	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	P	BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 14 LOG BOOSTER	C.D.C.	285 000,00	263 434,41	22,75	A	F	FIXE	0,480	F	FIXE	0,480
3F NOTRE LOGIS	2019	C	MOUVAUX ERATO RUE ROOSEVELT ACQUI EN VEFA 2 LOGEMENTS PLS	LA BANQUE POSTALE	117 800,00	105 038,29	26,59	T	V	LIVRETA	1,639	V	LIVRETA	2,235
3F NOTRE LOGIS	2020	C	MOUVAUX ERATO RUE ROOSEVELT ACQUI EN VEFA 2 LOGEMENTS LIBRE	LA BANQUE POSTALE	55 300,00	48 664,00	21,54	A	F	FIXE	1,791	F	FIXE	1,790
3F NOTRE LOGIS	2019	C	CROIX 22 RUE DE LA DUQUENIERE ACQUISITION 3 LOGEMENTS PLS	LA BANQUE POSTALE	184 000,00	164 066,71	26,59	T	V	LIVRETA	1,873	V	LIVRETA	2,235
3F NOTRE LOGIS	2019	C	CROIX 22 RUE DE LA DUQUENIERE ACQUISITION 3 LOGEMENTS LIBRE	LA BANQUE POSTALE	110 000,00	96 800,00	21,54	A	F	FIXE	1,810	F	FIXE	1,790
3F NOTRE LOGIS	2021	F	LINSELLES RUE CASTELNAU CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 570 000,00	1 570 000,00	3,82	X	F	FIXE	1,134	F	FIXE	1,130
3F NOTRE LOGIS	2021	F	TOURCOING -MY ART CHAUSSEE ALBERT EINSTEIN CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 065 000,00	2 065 000,00	3,58	X	V	E03M-MOY	2,730	V	E03M-MOY	0,534
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LINSELLES RUE CASTELNAU M02 CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	466 121,00	456 781,28	38,42	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	C	LINSELLES RUE CASTELNAU M02 CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	84 000,00	80 640,00	23,09	A	F	FIXE	1,468	F	FIXE	1,470
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT C CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	634 645,00	618 187,66	38,59	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	P	WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT C CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	98 000,00	91 008,97	22,59	A	F	FIXE	0,955	F	FIXE	0,980
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WATTIGNIES RUE DU BOIS BAT D CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	910 350,00	886 743,20	38,59	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	P	WATTIGNIES RUE DU BOIS BAT D CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	140 000,00	130 012,82	22,59	A	F	FIXE	0,955	F	FIXE	0,980
3F NOTRE LOGIS	2021	P	COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 5 PLAI	C.D.C.	337 454,00	329 501,07	38,09	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2021	P	COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 5 PLAI FONCIER	C.D.C.	123 676,00	122 102,39	58,09	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2021	P	COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 13 PLUS	C.D.C.	1 142 760,00	1 119 862,40	38,09	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 13 PLUS FONCIER	C.D.C.	319 948,00	315 877,10	58,09	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2021	P	RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	237 557,00	231 958,39	38,42	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2020	P	RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	135 443,00	133 857,94	58,75	A	V	LIVRETA	1,099	V	LIVRETA	0,850

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2021	P	RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 7 PLUS	C.D.C.	499 252,00	489 248,43	38,42	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	304 748,00	300 833,34	58,42	A	V	LIVRETA	0,850	V	LIVRETA	0,850
3F NOTRE LOGIS	2020	C	RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 7 PHBB	C.D.C.	65 000,00	65 000,00	36,92	A	V	FIXE	0,366	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	SALOME RUE PASTEUR DOMAINE DES 3 MERLETTES ACQUI EN VEFA 11 LOG PLAI	C.D.C.	982 627,00	959 469,01	38,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2021	P	SALOME RUE PASTEUR DOMAINE DES 3 MERLETTES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 11 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	433 692,00	425 639,46	48,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2021	P	SALOME DOMAINE DES 3 MERLETTES RUE PASTEUR ACQUI EN VEFA 23 LOG PLUS	C.D.C.	2 054 585,00	2 013 417,07	38,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	SALOME DOMAINE DES 3 MERLETTES RUE PASTEUR ACQUI EN VEFA 23 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	906 812,00	893 111,22	48,00	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	C	SALOME RUE PASTEUR DOMAINE DES 3 MERLETTES ACQUI EN VEFA 23 LOG PHBB	C.D.C.	170 000,00	170 000,00	37,34	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2020	C	HOUPLINES 5 A 15 RUE BREL - LILLE 73-73BIS RUE JULES GUESDE 170 RUE NATIONALE 43 LOG PHBB	C.D.C.	112 000,00	112 000,00	37,00	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	620 670,00	609 257,03	38,42	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	516 500,00	509 509,25	48,42	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	547 330,00	537 265,61	38,42	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
3F NOTRE LOGIS	2020	C	WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	84 000,00	67 200,00	11,92	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2020	C	WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	60 000,00	60 000,00	36,92	A	V	FIXE	0,369	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLAI	C.D.C.	160 216,00	156 440,12	38,75	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLAI	C.D.C.	260 440,00	257 126,25	58,75	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLUS	C.D.C.	889 407,00	871 585,86	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLUS	C.D.C.	682 207,00	673 526,85	58,75	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2020	C	LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PHBB	C.D.C.	169 000,00	169 000,00	37,25	A	V	FIXE	0,368	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2020	C	LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS BOOSTER	C.D.C.	390 000,00	390 000,00	37,25	A	V	FIXE	0,817	V	FIXE	0,720
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLAI	C.D.C.	32 485,00	31 719,42	38,75	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLA	C.D.C.	109 113,00	107 724,68	58,75	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLUS	C.D.C.	224 754,00	220 250,58	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLUS	C.D.C.	289 676,00	285 990,27	58,75	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
3F NOTRE LOGIS	2020	C	WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PHBB	C.D.C.	99 000,00	99 000,00	37,25	A	V	FIXE	0,368	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	HALLUIN 186 RUE DE LILLE ACQ. VEFA 33 LGTS PLUS	C.D.C.	1 831 817,00	1 831 817,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,548	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	HALLUIN 186 RUE DE LILLE ACQ. VEFA 33 LGTS BOOSTER	C.D.C.	231 000,00	222 952,02	23,42	A	F	FIXE	1,130	F	FIXE	1,130
3F NOTRE LOGIS	2020	C	HALLUIN 186 RUE DE LILLE ACQ. VEFA 33 LGTS PHBB	C.D.C.	214 500,00	214 500,00	37,42	A	V	FIXE	0,367	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2020	P	NEUVILLE EN FERRAIN 329 RUE DE TOURCOING CONSTRUCTION 23 LGTS PLUS	C.D.C.	1 720 000,00	1 630 936,72	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2020	P	NEUVILLE EN FERRAIN 329 RUE DE TOURCOING CONSTRUCTION 4 LGTS PLUS	C.D.C.	240 000,00	227 572,56	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	COMINES SAULES III REHABILITATION 32 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	320 000,00	298 666,67	13,50	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	COMINES SAULES III REHABILITATION 32 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	610 000,00	571 343,73	13,50	A	F	FIXE	0,720	F	FIXE	0,720
3F NOTRE LOGIS	2021	P	ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLUS	C.D.C.	215 204,00	206 532,43	37,50	A	V	LIVRETA	1,086	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	98 796,00	95 794,22	47,50	A	V	LIVRETA	1,088	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	C	ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PHB2.0	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	37,50	A	V	FIXE	0,374	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	P	ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLA	C.D.C.	209 000,00	199 134,04	37,50	A	V	LIVRETA	0,296	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2021	P	ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLA FONCIER	C.D.C.	93 000,00	89 541,28	47,50	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
3F NOTRE LOGIS	2020	C	WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS BOOSTER	C.D.C.	165 000,00	165 000,00	37,25	A	V	FIXE	0,827	V	FIXE	0,720
3F NOTRE LOGIS	2021	C	DIVERSES COMMUNES 68 logements PHB ACCESSION SOCIALE 2019	C.D.C.	680 000,00	680 000,00	7,17	A	F	FIXE	0,008	F	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	F	BONDUES Avenue Albert Leconte Construction 21 PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	3 950 000,00	3 950 000,00	3,38	X	F	FIXE	0,722	F	FIXE	0,690
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LINSELLES "OREOM" 105 avenue du Général de Gaulle Acquisition en VEFA 9 logements PLUS	C.D.C.	714 787,00	714 787,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,532	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	LINSELLES "OREOM" 105 avenue du Général de Gaulle Acquisition en VEFA 9 logements BOOSTER	C.D.C.	180 000,00	180 000,00	19,09	A	F	FIXE	0,355	F	FIXE	0,380

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2021	C	LINSELLES "OREOM" 105 avenue du Général de Gaulle Acquisition en VEFA 9 logements PHB	C.D.C.	78 000,00	78 000,00	38,17	A	V	FIXE	0,520	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2021	F	RONCQ COSYN Rue de Lille Acquisition en VEFA de 9 logements PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 746 000,00	1 746 000,00	6,42	X	F	FIXE	0,953	F	FIXE	0,950
3F NOTRE LOGIS	2021	P	RONCQ COSYN Rue de Lille Acquisition en VEFA 11 logements collectifs PLUS	C.D.C.	866 389,00	866 389,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,531	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	RONCQ Cosyn - Rue de Lille Acquisition en VEFA 11 logements collectifs BOOSTER	C.D.C.	210 000,00	210 000,00	24,09	A	F	FIXE	0,739	F	FIXE	0,770
3F NOTRE LOGIS	2021	P	RONCQ COSYN Rue de Lille - Acquisition en VEFA 3 logements individuels PLUS	C.D.C.	412 957,00	412 957,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,532	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	RONCQ COSYN Rue de Lille Acquisition en VEFA 3 logements individuels BOOSTER	C.D.C.	75 000,00	75 000,00	24,09	A	F	FIXE	0,752	F	FIXE	0,770
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARCQ EN BAROEUL Avenue de la Marne "Villa Caroline" VEFA 6 appartements PLS	C.D.C.	107 675,00	100 344,67	12,69	A	V	LIVRETA	1,951	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARCQ EN BAROEUL Avenue de la Marne "Villa Caroline" VEFA 6 appartements PLS	C.D.C.	97 825,00	91 539,57	12,42	A	V	LIVRETA	1,951	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2021	P	FRELINGHIEN Rue du Pont Rouge "Jean XXIII" VEFA 24 appartements PLUS	C.D.C.	1 776 196,00	1 776 196,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,531	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	P	FRELINGHIEN Rue du Pont Rouge "Jean XXIII" VEFA 24 appartements BOOSTER	C.D.C.	510 000,00	510 000,00	24,09	A	F	FIXE	0,435	F	FIXE	0,460
3F NOTRE LOGIS	2023	P	LINSELLES 39 Avenue Descamps Construction VEFA Prêt PLUS	C.D.C.	353 648,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,544	V		1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LINSELLES 39 Avenue Descamps Construction VEFA Prêt BOOSTER	C.D.C.	105 000,00	105 000,00	19,00	A	F	FIXE	0,340	F	FIXE	0,340
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES 39 Avenue Descamps Construction VEFA Prêt PHB	C.D.C.	45 500,00	45 500,00	39,00	A	V	FIXE	0,277	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LILLE RUE RENAN Construction 31 logements collectifs PLUS	C.D.C.	2 599 945,00	2 599 945,00	40,58	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LILLE RUE RENAN Construction 31 logements collectifs PLUS	C.D.C.	1 218 368,00	1 218 368,00	60,50	A	V	LIVRETA	0,860	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LILLE 23 logts col PLS ULS en VEFA Boulevard JB Lebas et rue Gosselet	C.D.C.	378 407,00	378 407,00	14,92	A	V	LIVRETA	3,118	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LILLE 23 logts col PLS ULS en VEFA Bd JB Lebas et rue Gosselet	C.D.C.	221 684,00	221 684,00	14,92	A	V	LIVRETA	3,118	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LILLE 23 logts col PLS ULS en VEFA Bd JB Lebas et rue Gosselet	C.D.C.	484 933,00	484 933,00	14,92	A	V	LIVRETA	3,118	V	LIVRETA	1,610
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LILLE 23 logements PLS ULS en VEFA Boulevard JB Lebas et rue Gosselet	C.D.C.	207 000,00	207 000,00	34,17	A	V	FIXE	0,436	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	RONC 9/11 Rue des Frères Bonduel	C.D.C.	302 742,00	302 742,00	39,13	A	F	FIXE	1,100	F	FIXE	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	C	RONC 9/11 Rue des Frères Bonduel	C.D.C.	52 000,00	52 000,00	38,92	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2022	P	RONCQ 9/11 Rue des Frères Bonduel Construction 5 PLUS	C.D.C.	120 000,00	120 000,00	19,92	A	F	FIXE	0,790	F	FIXE	0,790
3F NOTRE LOGIS	2022	P	FRELINGHIEN JEAN XXVIII Rue du Pont Rouge 3 PLUS	C.D.C.	404 252,00	404 252,00	41,14	A	V	LIVRETA	0,999	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	FRELINGHIEN JEAN XXVIII Rue du Pont Rouge 3 PLUS BOOSTER	C.D.C.	75 000,00	75 000,00	24,84	A	F	FIXE	0,930	F	FIXE	0,930
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MOUVAUX CONGO 135 Rue de l'Escalette 1 PLUS	C.D.C.	156 391,00	156 391,00	41,21	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MOUVAUX Congo 135 Rue de l'Escalette 1 logement BOOSTER	C.D.C.	15 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	0,690	F		0,690
3F NOTRE LOGIS	2022	C	MOUVAUX CONGO -135 Rue de l'Escalette - construction - 1PHB	C.D.C.	6 500,00	6 500,00	39,00	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	BOUSBECQUE Leon six- ACQ VEFA 8PLUS	C.D.C.	620 509,00	620 509,00	41,21	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	C	BOUSBECQUE Leon Six PHB	C.D.C.	71 500,00	69 712,50	38,96	A	F	FIXE	0,370	F	FIXE	0,370
3F NOTRE LOGIS	2022	C	BOUSBECQUE LEON SIX ACQ VEFA 8 BOOSTER	C.D.C.	165 000,00	165 000,00	39,00	A	V	FIXE	1,447	V	FIXE	1,020
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17 PLS Prêt principal	C.D.C.	577 824,00	577 824,00	41,39	A	V	LIVRETA	1,503	V	LIVRETA	1,510
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17PLS Prêt complément	C.D.C.	144 550,00	144 550,00	41,39	A	V	LIVRETA	1,482	V	LIVRETA	1,510
3F NOTRE LOGIS	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17PLUS Prêt principal	C.D.C.	959 409,00	959 409,00	41,39	A	V	LIVRETA	1,081	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17 lgts PHB	C.D.C.	156 000,00	156 000,00	38,92	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17appart BOOSTER	C.D.C.	360 000,00	360 000,00	19,92	A	F	FIXE	0,790	F	FIXE	0,790
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOUFFLERS 1 Place de la République - ACQ VEFA - 3lgts- CPLS	C.D.C.	4 428,00	4 428,00	41,21	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,510
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOUFFLERS 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE - ACQ VEFA - 3 lgts - PLS	C.D.C.	148 072,00	148 072,00	41,21	A	V	LIVRETA	1,526	V	LIVRETA	1,510
3F NOTRE LOGIS	2023	P	TOUFFLERS 1 Place de la République - ACQ VEFA - 3 lgts -BOOSTER	C.D.C.	45 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	0,690	F		0,690
3F NOTRE LOGIS	2022	C	TOUFFLERS 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE - ACQ VEFA - 3 lgts - PHB	C.D.C.	19 500,00	19 500,00	39,00	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARCQ-EN-BAROEUL BD CLEMENCEAU ACQUISITION VEFA 7 LOGTS PLUS	C.D.C.	290 871,00	290 871,00	39,67	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARCQ-EN-BAROEUL Bd Clémenceau Acquisition VEFA 7 logts col PLUS	C.D.C.	280 238,00	280 238,00	59,67	A	V	LIVRETA	2,367	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2021	C	MARCQ-EN-BAROEUL Bd Clémenceau - Acquisition VEFA 7 logts - PHB	C.D.C.	90 000,00	90 000,00	38,92	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARQUETTE-LEZ-LILLE rue Lalau Hameau du Pont blanc Acquisition VEFA 15 logts PLUS	C.D.C.	984 117,00	984 117,00	39,67	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARQUETTE-LEZ-LILLE rue Lalau Hameau du Pont blanc Acquisition VEFA 15 logts col PLUS	C.D.C.	583 792,00	583 792,00	59,67	A	V	LIVRETA	2,367	V	LIVRETA	0,860
3F NOTRE LOGIS	2021	C	MARQUETTE-LEZ-LILLE Hameau du Pont Blanc Rue Lalau Acquisition VEFA 15 lgts - PHB	C.D.C.	143 000,00	143 000,00	28,92	A	V	FIXE	0,530	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	BONDUES 797 avenue du Général de Gaulle acquisition 7 logts col PLUS en VEFA	C.D.C.	493 784,00	493 784,00	40,81	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	BONDUES 797 avenue du Général de Gaulle Acquisition 7 logts col PLUS en VEFA - Prêt foncier	C.D.C.	280 447,00	280 447,00	60,81	A	V	LIVRETA	0,840	V	LIVRETA	0,840
3F NOTRE LOGIS	2021	C	BONDUES 797 avenue du Général de Gaulle Acquisition 7 logts col en VEFA Prêt PHB	C.D.C.	71 500,00	71 500,00	38,92	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARQUETTE-LEZ-LILLE 4 avenue Decauville Acquisition 14 logts col PLUS en VEFA	C.D.C.	925 302,00	925 302,00	40,81	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARQUETTE-LEZ-LILLE 4 avenue Decauville Acquisition 14 logts col PLUS en VEFA Prêt Foncier	C.D.C.	552 910,00	552 910,00	60,81	A	V	LIVRETA	0,900	V	LIVRETA	0,900
3F NOTRE LOGIS	2021	C	MARQUETTE-LEZ-LILLE 4 avenue Decauville Acquisition 14 logts col PLUS en VEFA prêt PHB	C.D.C.	130 000,00	130 000,00	38,92	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LILLE Acquisition en VEFA 1 logement 18 rue Paul Lafargue - Prêt PHB	C.D.C.	9 000,00	9 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LILLE Acquisition en VEFA 1 logement 60 rue Albert Samain - Prêt PHB	C.D.C.	9 000,00	9 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LILLE Acquisition en VEFA 1 logement 44 rue Philippe de Comines - Prêt PHB	C.D.C.	9 000,00	9 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	SAINT-ANDRE 65 rue de la Gare - Acquisition en VEFA 9 logements collectifs PLUS	C.D.C.	524 975,00	524 975,00	41,26	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	SAINT ANDRE 65 rue de la Gare - Acquisition en VEFA 9 logements collectifs PLUS FONCIER	C.D.C.	412 249,00	412 249,00	61,26	A	V	LIVRETA	0,870	V	LIVRETA	0,870
3F NOTRE LOGIS	2022	C	SAINT-ANDRE 65 rue de la Gare - Acquisition en VEFA 9 logements collectifs PLUS - PHB	C.D.C.	117 000,00	117 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LILLE 235 rue Pierre Legrand - Acquisition en VEFA 2 logements - Prêt PHB	C.D.C.	18 000,00	18 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOURCOING 13 rue du Général Douay - Acquisition en VEFA 34 logements collectifs Prêt PLUS	C.D.C.	2 171 582,00	2 171 582,00	41,26	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOURCOING 13 rue du Général Douay - Acquisition en VEFA 34 logements collectifs PLUS FONCIER	C.D.C.	1 181 967,00	1 181 967,00	61,26	A	V	LIVRETA	0,850	V	LIVRETA	0,850
3F NOTRE LOGIS	2022	C	TOURCOING 13 rue du Général Douay - Acquisition en VEFA 34 logements collectifs PLUS - PHB	C.D.C.	318 500,00	318 500,00	39,09	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LYS LEZ LANNOY Stein Rue Jules Guesde PLS - 24 lgts en VEFA	C.D.C.	1 643 269,00	1 643 269,00	41,30	A	V	LIVRETA	2,030	V	LIVRETA	2,030
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LYS LEZ LANNOY STEIN Rue Jules Guesde CPLS - 24 lgts	C.D.C.	415 731,00	415 731,00	41,30	A	V	LIVRETA	2,030	V	LIVRETA	2,030

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2023	P	LYS LEZ LANNOY STEIN Rue Jules Guesde Booster - Acquisition VEFA 24 lgts	C.D.C.	360 000,00	0,00	20,09	A	F	FIXE	0,820	F		0,820
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LILLE Acquisition en VEFA 40 logts collectifs bd JB Lebas et rue Gosselet prêt PLUS	C.D.C.	3 097 072,00	3 097 072,00	40,88	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LILLE Acquisition 40 logts col en VEFA Bd JB Lebas et rue Gosselet prêt PLUS FONCIER	C.D.C.	2 381 540,00	2 381 540,00	60,88	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,370
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LILLE Acquisition en VEFA 40 logts col bd JB Lebas et rue Gosselet Prêt PHB	C.D.C.	513 000,00	513 000,00	39,17	A	V		1,096	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	Wambrechies -AA 2 logts 8 place du Général de Gaulle- PHB	C.D.C.	13 000,00	13 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	F	TOURCOING Rue du Haze Pôle petite Enfance VEFA 18 appartements PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 176 000,00	2 176 000,00	6,47	X	F	FIXE	1,023	F	FIXE	1,020
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOURCOING : Rue des métissages/Rue du parc - Zone de l'Union - VEFA 43 LOGEMENTS	C.D.C.	3 284 070,00	3 284 070,00	40,38	A	V	LIVRETA	1,529	V	LIVRETA	2,060
3F NOTRE LOGIS	2023	P	TOURCOING : Rue des métissages/rue du parc - Zone de l'Union - VEFA 43 LOGEMENTS	C.D.C.	930 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	0,970	F		0,970
3F NOTRE LOGIS	2022	C	TOURCOING : Rue des métissages/Rue du parc - Zone de l'Union - VEFA 43 logements	C.D.C.	403 000,00	403 000,00	39,17	A	V	FIXE	1,093	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 3 logements Individuels PLUS	C.D.C.	205 524,00	205 524,00	39,48	A	V	LIVRETA	1,600	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2023	P	BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 3 logements BOOSTER	C.D.C.	45 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	0,690	F		0,690
3F NOTRE LOGIS	2022	C	BONDUES Rue Albert Lecointre construction de 3 logements PHB	C.D.C.	19 500,00	19 500,00	39,00	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	BONDUES Rue Albert Lecointre construction de 18 logements - PLUS	C.D.C.	670 467,00	670 467,00	39,48	A	V	LIVRETA	1,600	V	LIVRETA	1,700
3F NOTRE LOGIS	2023	P	BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 18 logements BOOSTER	C.D.C.	270 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	0,690	F		0,690
3F NOTRE LOGIS	2022	C	BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 18 logements PHB	C.D.C.	117 000,00	117 000,00	39,00	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	TOURCOING 6 et 7 Cour Cateau 199 rue des Plats Acquisition en VEFA 2 logements PHB	C.D.C.	13 000,00	13 000,00	39,17	A	V	FIXE	1,094	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LINSELLES Rue du Général de Gaulle Belle Epoque PLUS	C.D.C.	788 180,00	788 180,00	39,41	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES Rue du Général de Gaulle Belle Epoque Booster	C.D.C.	195 000,00	195 000,00	19,49	A	F	FIXE	1,360	F	FIXE	1,360
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES Rue du Général de Gaulle Belle Epoque PHB	C.D.C.	84 500,00	84 500,00	39,25	A	V	FIXE	1,094	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	CROIX Rue Dubled Acquisition en VEFA de 10 logements	C.D.C.	768 068,00	768 068,00	39,27	A	V	LIVRETA	1,600	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2023	P	CROIX Rue Dubled Acquisition en VEFA de 14 logements BOOSTER	C.D.C.	210 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	0,820	F		0,820

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2022	C	CROIX Rue Dubled Acquisition de 14 logements PHB	C.D.C.	91 000,00	91 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	Roncq Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements CPLS	C.D.C.	76 531,00	76 531,00	39,48	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	P	RONCQ Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements PLS	C.D.C.	224 896,00	224 896,00	39,48	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	P	RONCQ Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements PLUS	C.D.C.	650 712,00	650 712,00	39,48	A	V	LIVRETA	1,531	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	C	Roncq Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements CPLS	C.D.C.	210 000,00	210 000,00	21,48	A	F	FIXE	0,968	F	FIXE	0,970
3F NOTRE LOGIS	2022	C	RONCQ Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements PHB	C.D.C.	45 500,00	45 500,00	39,17	A	V	FIXE	1,093	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LINSELLES Ecole Sainte Marie 15 rue de Tourcoing Construction 24 Logts Prêt 16 PLUS	C.D.C.	912 502,00	912 502,00	39,54	A	V	LIVRETA	3,419	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES Ecole Sainte Marie 15 rue de Tourcoing Construction 24 Logts Prêt Booster	C.D.C.	360 000,00	360 000,00	19,54	A	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES Ecole Sainte Marie 15 rue de Tourcoing Construction 24 Logts PHB	C.D.C.	156 000,00	156 000,00	29,34	A	V	FIXE	0,719	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LINSELLES Abbé Guichard CPLS	C.D.C.	94 590,00	94 590,00	39,54	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	2023	P	LINSELLES Abbé Guichard PLS	C.D.C.	297 356,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	1,530	V		1,530
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LINSELLES Abbé Guichard Prêt PLUS	C.D.C.	733 696,00	733 696,00	39,54	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES Abbé Guichard Prêt Booster	C.D.C.	270 000,00	270 000,00	19,54	A	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES Abbé Guichard Prêt PHB	C.D.C.	117 000,00	117 000,00	39,34	A	V	FIXE	1,094	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing	C.D.C.	270 000,00	270 000,00	19,54	A	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2022	P	NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing Prêt CPLS	C.D.C.	12 427,00	12 427,00	39,54	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	2022	P	NEUVILLE EN FERRAIN 75/77 Rue de Tourcoing Pret PLS	C.D.C.	62 806,00	62 806,00	39,54	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	2022	P	NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing Pret PLUS	C.D.C.	925 034,00	925 034,00	39,54	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
3F NOTRE LOGIS	2022	C	NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing Construction	C.D.C.	117 000,00	117 000,00	39,34	A	V	FIXE	1,094	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - CPLS	C.D.C.	4 913,00	4 914,53	39,54	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	P	NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - PLS	C.D.C.	50 429,00	50 430,53	39,54	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,030

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2022	P	NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - PLUS	C.D.C.	564 376,00	564 377,53	39,29	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	C	NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - Prêt BOOSTER	C.D.C.	195 000,00	195 001,72	19,54	A	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LINSELLES 4 Avenue Descamps VEFA Prêt PLU	C.D.C.	850 474,00	850 474,00	39,34	A	V	LIVRETA	3,394	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES 4 Avenue Descamps VEFA Prêt BOOSTER	C.D.C.	210 000,00	210 000,00	19,67	A	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2022	C	LINSELLES 4 Avenue Robert Descamps VEFA Pret PHB	C.D.C.	43 500,00	43 500,00	39,67	A	V	LIVRETA	1,132	V	LIVRETA	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	LINSELLES Rue de Schiefbahn -Prêt PLUS	C.D.C.	839 369,00	839 370,53	39,73	A	V	LIVRETA	1,030	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	C	Linselles rue de Schiefabahn Booster	C.D.C.	120 000,00	120 001,72	19,79	A	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,720
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOURCOING 172 Rue de la Tossée PLUS	C.D.C.	1 178 158,00	1 178 159,53	39,78	A	V	LIVRETA	1,531	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOURCOING 172 Rue de la Tossée PLUS Foncier	C.D.C.	647 736,00	647 737,53	49,78	A	V	LIVRETA	1,030	V	LIVRETA	1,030
3F NOTRE LOGIS	2022	P	RONCQ 122 Rue de Tourcoing PLUS	C.D.C.	542 275,00	542 277,60	39,94	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
3F NOTRE LOGIS	2022	C	RONCQ 122 Rue de Tourcoing BOOSTER	C.D.C.	150 000,00	150 002,66	24,94	A	F	FIXE	2,660	F	FIXE	2,660
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MOUVAUX Rue Kléber Prêt PLS 1 logement	C.D.C.	95 914,00	95 914,00	40,10	A	V	LIVRETA	3,109	V	LIVRETA	3,110
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MOUVAUX Rue Kléber Pret CPLS 1 logement	C.D.C.	23 248,00	23 248,00	40,10	A	V	LIVRETA	3,151	V	LIVRETA	3,110
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MOUVAUX Rue Kléber Pret PLUS 6 logements	C.D.C.	459 674,00	459 674,00	40,10	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
3F NOTRE LOGIS	2022	C	MOUVAUX Rue Kléber Pret BOOSTER 10 logements	C.D.C.	155 000,00	155 000,00	20,10	A	F	FIXE	2,909	F	FIXE	2,910
3F NOTRE LOGIS	2022	C	MOUVAUX Rue Kléber Pret PHB 10 logements	C.D.C.	60 000,00	60 000,00	39,93	A	V	FIXE	0,353	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	C	MOUVAUX 18 Rue Gabriel Péri AA Prêt Booster BEI	C.D.C.	15 000,00	15 002,76	35,10	A	F	FIXE	2,760	F	FIXE	2,760
3F NOTRE LOGIS	2022	C	MOUVAUX 18 Rue Gabriel Péri AA Prêt PHB 1 logement	C.D.C.	6 500,00	6 500,00	39,93	A	V	FIXE	0,404	V	FIXE	0,000
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOURCOING Rue de l'Epine PLUS	C.D.C.	1 398 427,00	1 398 429,60	39,95	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
3F NOTRE LOGIS	2022	P	TOURCOING Rue de l'Epine PLUS Foncier	C.D.C.	1 147 151,00	1 147 153,40	58,95	A	V	LIVRETA	2,434	V	LIVRETA	0,900
3F NOTRE LOGIS	2022	C	TOURCOING Rue de l'Epine PHB	C.D.C.	312 000,00	312 002,60	19,95	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2022	P	CROIX Rue Herriot VEFA ULS	C.D.C.	428 069,00	428 069,00	13,94	A	V	LIVRETA	2,599	V	LIVRETA	2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	P	CONTRAT ECO PRET COMINES 8 MICHEL RUBBEN	C.D.C.	16 000,00	0,00	15,00	A	V	LIVRETA	1,250	V		1,250
3F NOTRE LOGIS	2023	P	COMINES - 8 rue Michel Rubben - prêt PAM	C.D.C.	112 000,00	0,00	15,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	P	Frelinghien-Résidence Couvre toits-Réhabilitation 19 logements	C.D.C.	323 000,00	0,00	15,00	A	V	LIVRETA	1,250	V		1,250
3F NOTRE LOGIS	2023	P	Frelinghien-Résidence Couvre toits-Réhabilitation 19 Logements	C.D.C.	133 000,00	0,00	15,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	P	LINSELLES - JOFFRE VII - Rues Henri Dunant & Jean Moulin - REHA 18 logts - PRET PAM	C.D.C.	489 000,00	0,00	15,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	P	LINSELLES - JOFFRE VII - Rues Henri Dunant & Jean Moulin - Réha 18 logts - ECO PRET	C.D.C.	21 000,00	0,00	15,00	A	V	LIVRETA	1,250	V		1,250
3F NOTRE LOGIS	2023	P	HALLUIN - RESIDENCE ROGER BOUVIER - REHA DE 70 LOGTS - PRET PAM	C.D.C.	4 338 000,00	0,00	16,00	A	V	LIVRETA	2,410	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	P	HALLUIN - RESIDENCE ROGER BOUVIER - REHA DE 70 LOGTS - ECO PRET	C.D.C.	1 750 000,00	0,00	21,00	A	V	LIVRETA	1,441	V		1,550
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt PLS	C.D.C.	61 971,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,110	V		3,110
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt CPLS	C.D.C.	4 700,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,156	V		3,110
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt PLUS	C.D.C.	148 176,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	C	MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt Booster	C.D.C.	105 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	3,119	F		3,120
3F NOTRE LOGIS	2023	C	MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt PHB	C.D.C.	45 500,00	0,00	40,00	A	V	FIXE	0,613	V		0,000
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MARQUETTE DECAUVILLE VEFA ULS 14 logements Prêt PLS	C.D.C.	470 120,00	0,00	15,00	A	V	LIVRETA	3,109	V		3,110
3F NOTRE LOGIS	2022	P	MARQUETTE DECAUVILLE VEFA ULS 14 logements Prêt CPLS	C.D.C.	451 684,00	451 684,00	14,93	A	V	LIVRETA	3,110	V	LIVRETA	3,110
3F NOTRE LOGIS	2023	P	LINSELLES Belle Epoque VEFA ULS Prêt PLUS	C.D.C.	279 433,00	0,00	14,00	A	V	LIVRETA	1,530	V		1,530
3F NOTRE LOGIS	2023	P	LINSELLES 82 Rue Castelnau VEFA ULS 6 logements Pret PLUS	C.D.C.	164 343,00	0,00	14,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	P	WERVICQ Ecole Le Bizet 73 Rue des Frères Hollebecque Pret PLUS	C.D.C.	564 159,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	C	WERVICQ Ecole Le Bizet 73 Rue des Frères Hollebecque Pret Booster	C.D.C.	105 000,00	0,00	20,00	A	F	FIXE	3,119	F		3,120
3F NOTRE LOGIS	2023	C	WERVICQ Ecole Le Bizet 73 Rue des Frères Hollebecque Pret PHB	C.D.C.	45 500,00	0,00	40,00	A	V	FIXE	0,613	V		0,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MARCQ EN BAROEUL Rue Henri Robert Neu VEFA Pret PLUS	C.D.C.	3 727 517,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MARCQ EN BAROEUL Rue Henri Robert Neu VEFA Pret PLS	C.D.C.	391 570,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,110	V		3,110
3F NOTRE LOGIS	2023	P	MARCQ EN BAROEUL Rue Henri Robert Neu VEFA Prêt CPLS	C.D.C.	210 868,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,110	V		3,110
3F NOTRE LOGIS	2023	P	ARMENTIERES - 8 rue du Nord - Réhabilitation	C.D.C.	13 000,00	0,00	16,00	A	V	LIVRETA	1,105	V		1,250
3F NOTRE LOGIS	2023	P	Armentières - 8 rue du Nord - Réhabilitation d'1 logement - Prêt pam	C.D.C.	63 000,00	0,00	16,00	A	V	LIVRETA	2,287	V		2,600
3F RESIDENCES	2014	P	LILLE - 8 BIS et 10 RUE OVIGNEUR ET 7 RUE MONNOYER - ACQUIS-AMELIO 25 LOGT - PLAI	C.D.C.	1 097 761,00	927 662,14	32,50	A	V	LIVRETA	0,569	V	LIVRETA	0,300
3F RESIDENCES	2014	P	LILLE - 8 BIS et 10 RUE OVIGNEUR ET 7 RUE MONNOYER - ACQUIS-AMELIO 25 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	125 314,00	110 366,69	42,50	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
3F RESIDENCES	2015	P	ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA 25 LOGT - PLUS	C.D.C.	701 295,00	604 664,87	32,42	A	V	LIVRETA	1,348	V	LIVRETA	1,100
3F RESIDENCES	2015	P	ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA / ACQUI FONCIERE 25 LOGT - PLUS	C.D.C.	406 623,00	365 070,58	42,42	A	V	LIVRETA	1,348	V	LIVRETA	1,100
3F RESIDENCES	2015	P	ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA 54 LOGT - PLAI	C.D.C.	738 327,00	620 495,37	32,42	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,300
3F RESIDENCES	2015	P	ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA / ACQUIS FONCIERE 54 LOGT - PLAI	C.D.C.	495 834,00	434 300,39	42,42	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
3F RESIDENCES	2018	P	LILLE LES MOULINS DE L'ESPOIR 48 RUE DE VALENCIENNES REHAB ANAH PLU	C.D.C.	4 214 346,00	3 846 193,84	35,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
3F RESIDENCES	2022	C	VILLENEUVE D'ASCQ - 49 BD VAN GOGH - ACQ VEFA - 188 - PHARE	C.D.C.	5 264 788,00	5 264 788,00	31,17	A	F	FIXE	1,072	F	FIXE	1,060
3F RESIDENCES	2022	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 49 BD VAN GOGH - ACQ VEFA - 188 lgts PLS	C.D.C.	3 113 480,00	3 113 480,00	41,17	A	V	LIVRETA	1,507	V	LIVRETA	1,510
3F RESIDENCES	2022	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 49 BD VAN GOGH - ACQ VEFA - 188 - PLS FONCIER	C.D.C.	4 447 829,00	4 447 829,00	49,17	A	V	LIVRETA	1,401	V	LIVRETA	1,510
ALEFPA	2005	P	CROIX - 30 RUE DE BELFORT AA 1 LOGEMENT POUR NOMADES	CREDIT COOPERATIF	22 000,00	5 305,99	3,45	T	F	FIXE	4,575	F	FIXE	4,500
ALEFPA	2007	P	ARMENTIERES - 15 RUE ALBERT DE MUN AA 1 LOGEMENT POUR NOMADES	CREDIT COOPERATIF	46 000,00	15 965,64	4,92	T	F	FIXE	4,526	F	FIXE	4,520
ALEFPA	2007	P	SAINT-ANDRE - 99 RUE SAINTE HELENE AA 1 LOGEMENT	CREDIT COOPERATIF	22 700,00	0,00	0,00	T	F	FIXE	4,783	F	FIXE	4,700
ALEFPA	2007	P	WASQUEHAL - 72 RUE DE TOURCOING AA 1 LOGEMENT	CREDIT COOPERATIF	66 000,00	35 929,09	9,87	T	F	FIXE	4,877	F	FIXE	4,790
ALEFPA	2008	P	CROIX - 30 RUE DE CONSTANTINE AA 1 LOGEMENT	CREDIT COOPERATIF	50 000,00	19 768,33	5,52	T	F	FIXE	4,973	F	FIXE	4,900
ALEFPA	2008	P	CROIX - 15 RUE DES TROIS VILLES AA 1 LOGEMENT	CREDIT COOPERATIF	47 000,00	19 028,51	5,83	T	F	FIXE	4,887	F	FIXE	4,800

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ALEFPA	2009	P	ROUBAIX - 56, RUE DES FABRICANTS REHABILITATION 1 LOGEMENT	CREDIT COOPERATIF	77 000,00	33 247,56	6,23	T	F	FIXE	5,457	F	FIXE	5,350
ALEFPA	2009	P	MOUVAUX - 139 RUE DE ROUBAIX AA 1 LOGEMENT	CREDIT COOPERATIF	51 000,00	32 073,90	11,93	T	F	FIXE	5,002	F	FIXE	4,910
ALEFPA	2009	P	LEERS - 28 RUE PASTEUR AA 1 LOGEMENT	CREDIT COOPERATIF	63 000,00	29 091,36	6,93	T	F	FIXE	4,888	F	FIXE	4,800
ALEFPA	2009	P	LA MADELEINE - 4, AVENUE JOFFRE 1 LOGEMENT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	38 739,00	18 106,32	6,93	M	F	FIXE	5,138	F	FIXE	5,020
ALEFPA	2010	P	MARQUETTE - 45 RUE PETERS AMELIORATION 1 LOGEMENT	CREDIT DU NORD	46 000,00	10 836,51	2,50	T	F	FIXE	4,472	F	FIXE	4,400
ALEFPA	2010	P	LYS-LEZ-LANNOY - 21 RUE RABELAIS AMELIORATION 1 LOGEMENT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	37 000,00	18 780,44	8,00	M	F	FIXE	4,275	F	FIXE	4,250
ALEFPA	2010	P	LOOS - 17 RUE DES FLEURS AMELIORATION 1 LOGEMENT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	37 500,00	23 860,94	12,00	M	F	FIXE	4,591	F	FIXE	4,550
ALEFPA	2011	P	ARMENTIERES - RUE DU SACRE COEUR 2 COUR WUYDIN NISSE	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	78 000,00	51 129,10	13,09	M	F	FIXE	4,351	F	FIXE	4,280
ALEFPA	2011	P	LYS LEZ LANNOY - 7 RUE GABRIEL PERI REHAB 1 LOGT	CREDIT COOPERATIF	33 000,00	16 947,52	8,16	T	F	FIXE	4,216	F	FIXE	4,150
ALEFPA	2011	P	LOOS - 52 RUE ROGER SALENGRO AMELIORATION 1 LOGEMENT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	82 000,00	30 270,17	4,51	M	F	FIXE	3,397	F	FIXE	3,880
ALEFPA	2011	P	CROIX- RUE PAUL BERT- REHAB 1 LOGT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	39 500,00	21 689,16	8,96	M	F	FIXE	4,084	F	FIXE	4,010
ALEFPA	2012	P	LA MADELEINE - 53 RUE SAINT CHARLES - REHABILITATION 1 LOGEMENT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	27 000,00	16 379,66	10,01	M	F	FIXE	3,822	F	FIXE	4,170
ALEFPA	2013	P	LOMME - 21 RUE HENRI BAILLEUX - 1 BAIL A REHABILITATION	CREDIT COOPERATIF	55 000,00	25 867,62	5,65	T	F	FIXE	3,547	F	FIXE	3,500
ALEFPA	2012	P	MOUVAUX - 16 RUE DU PRESBYTERE - REHABILITATION	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	37 000,00	23 643,96	11,01	M	F	FIXE	4,448	F	FIXE	4,370
ALEFPA	2014	P	MOUVAUX - 17 RUE DU CONGO - 1 BAIL A REHABILITATION -	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	38 332,00	26 574,26	11,68	M	F	FIXE	3,642	F	FIXE	3,600
ALEFPA	2014	P	LA MADELEINE - 59 RUE D'HALLENDRE - REHABILITATION 1 LOGT	CREDIT COOPERATIF	36 000,00	20 153,87	6,91	T	F	FIXE	3,495	F	FIXE	3,450
ALEFPA	2015	P	LILLE - 32 RUE PAUL BERT - BAIL A REHABILITATION	CREDIT COOPERATIF	24 000,00	13 446,90	5,50	T	F	FIXE	2,622	F	FIXE	2,600
ALEFPA	2016	P	LYS LEZ LANNOY - 18 RUE NEGRIER - REQUALIFICATION D'UN IMMEUBLE - BAIL A REHAB - AMORTISSABLE - ANAH	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	44 500,00	30 042,66	8,93	M	F	FIXE	2,011	F	FIXE	2,040
ALEFPA	2017	P	PERENCHIES - 118 RUE HENRI BOUCHERY - REQUALIF UN IMMEUBLE - BAIL A REHAB - AMORTISSABLE	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	45 000,00	35 858,87	12,93	M	F	FIXE	2,202	F	FIXE	2,180
ALEFPA	2017	P	LYS LEZ LANNOY 6 RUE JEANNE D'ARC BAIL A REHAB 1 LOGEMENT ANAH PHP	C.D.C.	33 997,00	25 775,85	12,67	T	V	LIVRETA	1,166	V	LIVRETA	0,925
ALEFPA	2018	P	LEERS 20 RUE DU GENERAL DE GAULLE BAIL A REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	27 136,00	22 740,64	14,00	A	V	LIVRETA	1,305	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ALEFPA	2018	P	MARQUETTE LEZ LILLE 17 RUE CARNOT BAIL A REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	67 564,00	54 738,71	14,25	T	V	LIVRETA	1,253	V	LIVRETA	0,550
ALEFPA	2019	P	LEERS 20 RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	18 605,00	15 552,69	14,84	A	V	LIVRETA	1,325	V	LIVRETA	0,300
ALEFPA	2020	P	LOMME 11 RUE DESRUELLES REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	18 157,00	16 144,54	13,09	T	V	LIVRETA	1,433	V	LIVRETA	0,925
ALEFPA	2018	P	LILLE 62 RUE DE CANTELEU BAIL A REHABILITATION 1 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	36 259,00	27 893,78	14,00	T	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,675
AMITIES D'AUTOMNE	2004	P	HERLIES - MAISON DE RETRAITE D'HERLIES - AMITIES D'AUTOMNE REHABILITATION EXTENSION	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 030 110,00	576 502,84	12,08	A	V	LIVRETA	2,856	V	LIVRETA	2,100
ARELI	1995	P	LILLE - 81 RUE DE JEMMAPES - FJT 18 LITS	C.D.C.	427 695,72	90 843,77	4,59	A	V	LIVRETA	3,346	V	LIVRETA	1,300
ARELI	1980	P	LILLE - 17 RUE PRINCESSE FOYER TRAVAILLEURS	C.D.C.	24 955,90	2 128,49	2,82	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	1,000
ARELI	1980	P	LILLE - 17 RUE PRINCESSE FOYER TRAVAILLEURS	C.D.C.	20 229,98	1 799,06	2,82	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	1,200
ARELI	2005	P	TOURCOING - BONNAUD - TRAVAILLEURS MIGRANTS AMELIORATION DU FOYER	PROCVIS NORD	551 457,50	191 597,20	7,15	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	1,000
ARELI	2008	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RELAIS DE LA MARQUE 6 STUDIOS	C.D.C.	150 337,00	106 031,34	25,17	A	V	LIVRETA	1,012	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2008	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RELAIS DE LA MARQUE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	37 534,00	29 265,81	35,17	A	V	LIVRETA	0,931	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2008	P	COMINES - PAULETTE ROUSSEL MAISON RELAIS	C.D.C.	1 210 000,00	853 402,35	25,17	A	V	LIVRETA	1,012	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2008	P	COMINES - PAULETTE ROUSSEL ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	95 000,00	74 072,91	35,17	A	V	LIVRETA	0,931	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2008	P	ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE 46 LOGEMENTS	C.D.C.	1 215 600,00	857 351,94	25,17	A	V	LIVRETA	1,012	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2008	P	ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE 46 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	230 000,00	179 334,41	35,17	A	V	LIVRETA	0,931	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2008	P	FACHES-THUMESNIL - RESIDENCE SOCIALE RUE JEAN JAURES REHABILITATION	COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT CIL	897 925,00	358 802,22	6,58	A	F	FIXE	0,455	F	FIXE	0,500
ARELI	2010	P	MARQUETTE - RESIDENCE SOCIALE RUE DE MENIN 20 LOGEMENTS	C.D.C.	401 606,00	295 650,60	27,34	A	V	LIVRETA	0,798	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2010	P	MARQUETTE - RESIDENCE SOCIALE RUE DE MENIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	244 530,00	195 250,62	37,34	A	V	LIVRETA	0,756	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2010	P	MARQUETTE - 109 RUE DE MENIN REHABILITATION 18 LOGEMENTS	C.D.C.	872 442,00	498 933,68	12,34	A	V	LIVRETA	1,730	V	LIVRETA	1,100
ARELI	2010	P	ROUBAIX -GRANDE RUE CONSTRUCTION D'1 MAISON RELAIS 25 LOGEMENTS PLA1	C.D.C.	717 068,00	533 865,51	27,59	A	V	LIVRETA	0,752	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2010	P	ROUBAIX -GRANDE RUE CONSTRUCTION D'1 MAISON RELAIS 25 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLA1	C.D.C.	194 112,00	156 813,80	37,59	A	V	LIVRETA	0,716	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ARELI	2010	P	ROUBAIX - RUE D'AVELGHEM CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	619 000,00	460 852,79	27,59	A	V	LIVRETA	0,752	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2011	P	RONCHIN - MAISON RELAIS AUGUSTIN LAURENT RUE DUPONT 24 LOGT PLAI	C.D.C.	777 892,00	608 612,46	29,00	A	V	LIVRETA	0,738	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2011	P	RONCHIN - MAISON RELAIS AUGUSTIN LAURENT RUE DUPONT 24 LOGT PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	213 823,00	178 275,21	39,00	A	V	LIVRETA	0,703	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2011	P	LILLE -14 A 22 RUE DE LANNOY - CONSTRUC 51 LOGT PLAI - TRANSFERT LMH ARELI	C.D.C.	926 236,00	697 564,27	28,67	A	V	LIVRETA	0,869	V	LIVRETA	0,100
ARELI	2012	P	ROUBAIX - RUE VICTOR DELANNOY - 9 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	684 939,00	532 574,12	29,67	A	V	LIVRETA	0,664	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2012	P	ROUBAIX - RUE VICTOR DELANNOY - 9 LOGEMENTS - PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	82 000,00	67 965,71	39,67	A	V	LIVRETA	0,642	V	LIVRETA	0,300
ARELI	2016	P	LA BASSEE - 47- 49 avenue DU GENERAL LECLERC - ACQUI EN VEFA - 5 LOG - PLUS	C.D.C.	266 823,00	235 078,54	33,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
ARELI	2016	P	LA BASSEE - 47-49 avenue DU GENERAL LECLERC - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 5 LOG - PLUS	C.D.C.	143 496,00	130 776,66	43,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
ARELI	2016	P	LA BASSEE - RUE DU GENERAL LECLERC - RESIDENCE SENIORS - ACQUI EN VEFA - 83 LOG - PLS	C.D.C.	2 321 950,00	2 070 836,47	33,34	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
ARELI	2016	P	LA BASSEE - 47-49 avDU GENERAL LECLERC - RES SENIORS - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 83 LOG - PLS	C.D.C.	2 131 990,00	1 965 419,46	43,34	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
ARELI	2016	P	LA BASSEE - 47-49 ave DU GENERAL LECLERC - RES SENIORS - ACQUI EN VEFA - 83 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	2 822 602,00	2 517 344,11	33,34	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
ARELI	2019	P	TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	225 052,00	209 256,80	35,25	A	V	LIVRETA	1,865	V	LIVRETA	1,860
ARELI	2019	P	TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	620 969,00	576 823,78	35,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
ARELI	2019	P	TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	116 929,00	112 535,76	46,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
ARELI	2019	P	TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 036 811,00	956 323,17	35,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
ARELI	2019	P	TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 29 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	121 016,00	114 034,76	45,25	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,350
ARELI	2018	P	ROUBAIX RUE DELORY - RESIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES - ACQUI EN VEFA PLS	C.D.C.	1 476 415,00	1 408 057,25	37,67	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
ARELI	2018	P	ROUBAIX RUE DELORY - RESIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE PLS	C.D.C.	1 230 347,00	1 193 931,90	47,09	A	V	LIVRETA	1,631	V	LIVRETA	1,610
ARELI	2018	P	ROUBAIX RUE DELORY - RESIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES - ACQUI EN VEFA PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	1 368 555,00	1 314 935,65	37,09	A	V	LIVRETA	1,635	V	LIVRETA	1,610
ARELI	2020	C	FACHES THUMESNIL 79 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 29 LOG PHBB	C.D.C.	188 500,00	188 500,00	37,00	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
ARELI	2021	P	FACHES THUMESNIL 79 RUE JEAN JAURES REHAB. RESTRUCTURATION 72 LGTS PAM	C.D.C.	406 204,00	406 204,00	24,17	A	V	LIVRETA	1,607	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ARELI	2021	C	LILLE Rue Auguste BONTE CONSTRUCTION 103 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	927 000,00	927 000,00	38,84	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
ASSOCIATION BERSABEE	1993	P	LOMME - 814 AVENUE DE DUNKERQUE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	18 293,88	3 333,69	2,25	A	V	LIVRETA	4,501	V	LIVRETA	2,550
CDC HABITAT	2018	P	LOMME RUE VICTOR SCHOELCHER CONSTRUCTION 25 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	2 462 570,00	2 140 590,79	24,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
CDC HABITAT	2018	P	LOMME RUE VICTOR SCHOELCHER CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	786 737,00	676 573,41	24,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
CLESENCE	2021	P	COMINES CHEMIN DU MOULIN ACQUISITION VEFA 27 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 174 093,00	1 108 155,89	37,42	A	V	LIVRETA	1,113	V	LIVRETA	1,100
CLESENCE	2021	P	COMINES CHEMIN DU MOULIN ACQUISITION VEFA 27 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 014 555,00	979 592,95	57,42	A	V	LIVRETA	0,837	V	LIVRETA	0,830
CLESENCE	2021	P	LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	188 635,00	183 592,25	38,09	A	V	LIVRETA	1,490	V	LIVRETA	1,560
CLESENCE	2021	P	LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	330 365,00	326 999,66	58,17	A	V	LIVRETA	2,037	V	LIVRETA	1,560
CLESENCE	2021	P	LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	184 437,00	179 506,48	38,09	A	V	LIVRETA	1,490	V	LIVRETA	1,560
CLESENCE	2021	P	LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	36 064,00	34 139,24	37,75	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,550
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 071 721,00	2 923 422,94	37,17	A	V	LIVRETA	1,103	V	LIVRETA	1,100
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	2 679 131,00	2 646 326,52	58,17	A	V	LIVRETA	0,966	V	LIVRETA	1,000
CLESENCE	2020	C	TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	617 500,00	617 500,00	37,17	A	V	FIXE	0,373	V	FIXE	0,000
CLESENCE	2020	C	TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	602 000,00	602 000,00	37,17	A	V	FIXE	0,975	V	FIXE	0,920
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 9 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	259 102,00	253 691,81	38,17	A	V	LIVRETA	0,900	V	LIVRETA	0,900
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 9 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	290 897,00	287 219,24	58,17	A	V	LIVRETA	0,900	V	LIVRETA	0,900
CLESENCE	2021	C	TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 9 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	63 000,00	63 000,00	58,17	A	V	FIXE	0,936	V	FIXE	0,800
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	C.D.C.	177 214,00	167 755,97	37,84	A	V	LIVRETA	1,554	V	LIVRETA	1,550
CLESENCE	2020	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	C.D.C.	14 908,00	14 297,80	57,84	A	V	LIVRETA	1,183	V	LIVRETA	1,190
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	C.D.C.	18 420,00	17 436,91	37,84	A	V	LIVRETA	1,554	V	LIVRETA	1,550
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUISITION EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	C.D.C.	270 620,00	255 421,97	37,84	A	V	LIVRETA	1,103	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	C.D.C.	25 014,00	23 990,16	57,84	A	V	LIVRETA	1,192	V	LIVRETA	1,190
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	502 683,00	502 683,00	40,50	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	949 756,00	949 756,00	60,50	A	V	LIVRETA	1,190	V	LIVRETA	1,190
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	1 045 480,00	1 045 480,00	40,50	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 426 337,00	2 426 337,00	40,50	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
CLESENCE	2021	P	TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	1 489 782,00	1 489 782,00	60,50	A	V	LIVRETA	1,190	V	LIVRETA	1,190
CLESENCE	2021	C	TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements PHB	C.D.C.	169 000,00	169 000,00	38,00	A	V	FIXE	0,368	V	FIXE	0,000
CLESENCE	2021	C	TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements BOOSTER	C.D.C.	390 000,00	390 000,00	58,00	A	V	FIXE	0,817	V	FIXE	0,580
CLESENCE	2023	P	TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements PLUS	C.D.C.	853 539,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,542	V		1,100
CLESENCE	2021	C	TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements PHB	C.D.C.	182 000,00	182 000,00	38,00	A	V	FIXE	0,367	V	FIXE	0,000
CLESENCE	2021	C	TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements BOOSTER	C.D.C.	420 000,00	420 000,00	58,00	A	V	FIXE	0,817	V	FIXE	0,580
CLESENCE	2021	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements PLUS	C.D.C.	1 177 551,00	1 144 356,42	38,09	A	V	LIVRETA	1,098	V	LIVRETA	1,100
CLESENCE	2021	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	901 532,00	882 164,83	58,09	A	V	LIVRETA	0,849	V	LIVRETA	0,850
CLESENCE	2021	C	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements PHB	C.D.C.	214 500,00	214 500,00	38,09	A	V	FIXE	0,369	V	FIXE	0,000
CLESENCE	2021	C	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements BOOSTER	C.D.C.	231 000,00	231 000,00	58,09	A	V	FIXE	0,825	V	FIXE	0,590
CLESENCE	2023	P	COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements PLUS	C.D.C.	343 009,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
CLESENCE	2023	P	COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements PLUS FONCIER	C.D.C.	357 056,00	0,00	60,00	A	V	LIVRETA	3,340	V		0,840
CLESENCE	2021	C	COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements PHB	C.D.C.	97 500,00	97 500,00	38,38	A	V	FIXE	0,520	V	FIXE	0,000
CLESENCE	2021	C	COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements BOOSTER	C.D.C.	225 000,00	225 000,00	58,38	A	V	FIXE	0,845	V	FIXE	0,630
CLESENCE	2023	P	TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements PLUS	C.D.C.	521 252,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,542	V		1,100
CLESENCE	2023	P	TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements PLUS	C.D.C.	637 393,00	0,00	60,00	A	V	LIVRETA	3,308	V		0,850
CLESENCE	2023	P	TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements PLUS	C.D.C.	794 266,00	0,00	60,00	A	V	LIVRETA	3,298	V		0,840
CLESENCE	2021	P	LYS LEZ LANNOY rue du colisée VEFA 14 LLS	C.D.C.	868 711,00	868 711,00	40,71	A	V	LIVRETA	1,126	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
CLESENCE	2021	P	LYS LEZ LANNOY rue du Colisée VEFA 14LLS	C.D.C.	486 897,00	486 897,84	60,71	A	V	LIVRETA	0,852	V	LIVRETA	0,840
CLESENCE	2021	P	LYS LEZ LANNOY rue du colisée VEFA 14 LLS	C.D.C.	315 000,00	315 000,00	58,42	A	V	FIXE	0,753	V	FIXE	1,090
CLESENCE	2021	F	Lomme - rue de l'Egalité - construction VEFA - 4 lgts PSLA	LA BANQUE POSTALE	524 074,00	524 074,00	1,96	X	F	FIXE	0,582	F	FIXE	0,580
CLESENCE	2024	P	ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 chambres	C.D.C.	2 035 205,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,156	V		3,110
CLESENCE	2024	P	ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	C.D.C.	2 907 433,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,110	V		3,110
CLESENCE	2024	P	ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	C.D.C.	74 906,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,110	V		3,110
CLESENCE	2023	C	ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	C.D.C.	968 500,00	0,00	39,67	A	V	FIXE	0,828	V		0,000
CLESENCE	2023	C	ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	C.D.C.	2 235 000,00	0,00	49,17	A	V	FIXE	1,950	V		1,500
CLESENCE	2024	P	WATTRELOS Rue des Basanos VEFA 17 PLUS	C.D.C.	896 299,00	0,00	39,92	A	V	FIXE	2,799	V		3,280
CLESENCE	2024	P	WATTRELOS Rue des Basanos VEFA 17 PLUS	C.D.C.	576 527,00	0,00	60,00	A	V	MULTI PERIODES	2,748	V		3,280
CLESENCE	2023	C	WATTRELOS Rue des Basanos VEFA 17 PLUS	C.D.C.	162 500,00	0,00	39,88	A	V	FIXE	0,822	V		0,000
CLESENCE	2023	P	Armentières rue Pierre Brossolette ACQ. VEFA 45 logements PLUS	C.D.C.	2 453 250,00	0,00	59,00	A	V	LIVRETA	2,419	V		1,100
CLESENCE	2023	P	Armentières rue Pierre Brossolette PLUS Foncier	C.D.C.	1 579 160,00	0,00	60,00	A	V	LIVRETA	2,450	V		0,950
CLESENCE	2023	P	Armentières rue Pierre Brossolette ACQ. VEFA 23 logements PLS	C.D.C.	616 890,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	4,110	V		3,110
CLESENCE	2023	P	Armentières Rue Pierre Brossolette 23 PLS Foncier	C.D.C.	748 961,00	0,00	60,00	A	V	LIVRETA	2,550	V		2,550
CLESENCE	2023	P	Armentières Rue Pierre Brossolette 23 CPLS	C.D.C.	536 104,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,715	V		3,110
CLESENCE	2023	C	Armentières rue Pierre Brossolette 68 logements PHB 2.0	C.D.C.	650 000,00	0,00	40,00	A	F	FIXE	0,000	F		0,000
CLESENCE	2023	C	Armentières rue Pierre Brossolette 68 logements BOOSTER	C.D.C.	1 500 000,00	0,00	60,00	A	F	FIXE	2,800	F		2,800
COPRONORD	2016	F	LESQUIN - DOMAINE DE LA MOTTE - 2EME TRANCHE - 12 LOGEMENTS - ACQUI EN VEFA - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 305 977,00	0,00	0,00	X	F	FIXE	0,604	F	FIXE	1,130
COPRONORD	2018	F	LOMME MOULIN BLEU AVENUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	894 000,00	894 000,00	0,75	X	V	EURIBOR03M	0,513	V	EURIBOR03M	0,391
COPRONORD	2019	F	LOMME RUE JEAN JAURES RUE DE LA GARE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 176 000,00	2 176 000,00	1,40	X	F	FIXE	0,911	F	FIXE	0,910
COPRONORD	2020	F	VENDEVILLE RUE D'AVELIN CONSTRUCTION 4 LGTS PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	753 000,00	753 000,00	1,92	X	V	EURIBOR12M	2,407	V	EURIBOR12M	1,307
COPRONORD	2021	F	AUBERS Rue du Bourg "Le roselier" CONSTRUCTION 9 logements PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 340 325,55	2 340 325,55	2,99	X	F	FIXE	0,751	F	FIXE	0,750
COPRONORD	2022	F	FROMELLES - Route d'Herlies - 2 logements - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	370 000,00	370 000,00	4,38	X	V	EURIBOR03M	0,742	V	EURIBOR03M	0,687
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2009	P	ARMENTIERES - RUE DE L'ABBEE DOUDERMY PLS 9 LOGEMENTS	C.D.C.	1 110 000,00	836 131,51	18,92	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,450
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2009	P	ARMENTIERES - RUE DE L'ABBEE DOUDERMY PLS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	420 000,00	388 247,71	38,92	A	V	LIVRETA	2,119	V	LIVRETA	1,630

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2018	P	ARMENTIERES RUES CARNOT ET COLBERT - ACQUI EN VEFA 47 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 648 527,00	3 296 292,01	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2018	P	ARMENTIERES RUES CARNOT ET COLBERT - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 47 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 549 693,00	1 442 112,52	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2019	P	ARMENTIERES 52 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	350 925,00	342 766,91	36,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2019	P	ARMENTIERES 52 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	197 359,00	188 489,15	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2019	P	ARMENTIERES 14 RUE ALBERT DE MUN CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	771 785,00	724 422,01	36,50	A	V	LIVRETA	1,545	V	LIVRETA	1,610
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2019	P	ARMENTIERES 14 RUE ALBERT DE MUN CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	266 580,00	254 004,49	46,50	A	V	LIVRETA	1,555	V	LIVRETA	1,610
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2019	P	ARMENTIERES 14 RUE ALBERT DE MUN CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	517 769,00	485 994,48	36,50	A	V	LIVRETA	1,545	V	LIVRETA	1,610
COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	2009	P	ARMENTIERES - RUE DE L'ABBE DOUDERMY PLS 9 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	1 210 000,00	1 034 885,16	28,75	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	0,960
ESCAUT HABITAT	2016	F	SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 45 LOGT - PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	6 488 689,06	0,00	0,00	X	V	EURIBOR03M	1,479	V	EURIBOR03M	0,895
ESCAUT HABITAT	2016	F	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE DUPUIS - ACQUIS VEFA 22 LOGT - PSLA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 682 104,72	0,00	0,00	X	V	EURIBOR6M	1,746	V	EURIBOR6M	2,160
ESCAUT HABITAT	2018	F	SAINGHIN EN WEPPEES - AVENUE DE LA SABLONNIERE - ACQUIS 8 LOGTS - PSLA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 431 891,00	1 431 891,00	0,03	X	V	EURIBOR03M	1,092	V	EURIBOR03M	0,968
ESCAUT HABITAT	2015	P	SECLIN - RUE COMTESSE DE FLANDRES - ACQUIS 11 LOGT - PSLA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 553 583,00	0,00	0,00	S	V	EURIBOR6M	2,117	V	EURIBOR6M	2,071
ESCAUT HABITAT	2016	F	LOOS - RUE DE L'ECHEVETTE - CONSTRUC 15 LOGT - PSLA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 717 341,00	0,00	0,00	X	V	EURIBOR6M	1,284	V	EURIBOR6M	2,201
ESCAUT HABITAT	2017	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE L'ABRISSEAU - CONSTRUCTION - 4 LOG - PSLA	CREDIT COOPERATIF	517 225,00	0,00	0,00	T	F	FIXE	1,673	F	FIXE	1,670
ESCAUT HABITAT	2017	F	LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - ACQUISITION EN VEFA - 13 LOGEMENTS - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 679 411,00	0,00	0,00	X	F	FIXE	1,091	F	FIXE	1,090
ESCAUT HABITAT	2019	F	LILLE ZAC ARRAS EUROPE PLACE MEDITERRANEE - ACQUISITION EN VEFA 8 LOGEMENTS - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 271 237,85	455 464,85	1,90	X	F	FIXE	1,113	F	FIXE	1,090

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ESCAUT HABITAT	2017	F	WAMBRECHIES RUEDE BONDUES ET DE LA RESISTANCE CONSTRUCTION 25 PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	3 937 657,00	3 937 657,00	1,75	X	V	EURIBOR03M	1,544	V	EURIBOR03M	0,681
ESCAUT HABITAT	2018	F	LOMME RUES DES SAULES SADI CARNOT ET NOTEBART ILOT 33 CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS PSLA	LA BANQUE POSTALE	5 272 169,00	5 272 169,00	1,79	X	V	EURIBOR03M	0,974	V	EURIBOR03M	0,906
ESCAUT HABITAT	2021	F	LILLE RUE BAYARD CONSTRUCTION 39 LOG PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	5 078 696,00	1 541 440,00	3,49	X	F	FIXE	1,285	F	FIXE	1,280
ESCAUT HABITAT	2021	F	SAINGHIN EN WEPES AVENUE DE LA SABLONNIERE TR 2 CONSTRUCTION 13 LOG PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 990 000,00	902 894,00	3,57	X	F	FIXE	1,285	F	FIXE	1,280
ESCAUT HABITAT	2022	F	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE PAUL HARRIS TRANCHE 1 CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PSLA	LA BANQUE POSTALE	3 115 000,00	3 115 000,00	4,13	X	F	FIXE	1,023	F	FIXE	1,020
ESCAUT HABITAT	2022	F	VILLENEUVE D'ASCQ BOULEVARD MONTALEMBERT CONSTRUCTION 57 LOGEMENTS PSLA IN FINE	LA BANQUE POSTALE	12 156 649,98	12 156 649,98	4,63	X	V	EONIA	1,104	V	FIXE	1,010
ESCAUT HABITAT	2020	F	WATTRELOS BD A.CAMBRAY/RUE DE L'ABATTOIR CONSTRUCTION 23 PSLA	LA BANQUE POSTALE	3 185 633,00	2 765 000,00	4,71	X	V	EONIA	1,280	V	FIXE	1,202
ESCAUT HABITAT	2021	F	SAINT ANDRÉ LEZ LILLE - RUE SADI CARNOT - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 414 680,00	2 414 680,00	3,74	X	F	FIXE	0,882	F	FIXE	0,880
ESCAUT HABITAT	2021	F	LOMME - CHEMIN SAINT MARTIN - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 879 558,74	1 879 558,74	3,74	X	F	FIXE	0,882	F	FIXE	0,880
ESCAUT HABITAT	2022	F	LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES - AVENUE PAUL HARRIS - construction- 26 LOGEMENTS - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	3 113 784,62	3 113 784,62	6,23	X	F	FIXE	1,073	F	FIXE	1,050
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	COMINES RUE D'ARMENTIERES CONSTRUCTION EN VEFA 54 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 940 700,00	2 613 912,70	34,84	A	V	LIVRETA	1,408	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	COMINES RUE D'ARMENTIERES CONSTRUCTION EN VEFA ACQUI FONCIERE 54 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 105 900,00	1 922 723,79	44,84	A	V	LIVRETA	1,398	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	COMINES RUE D'ARMENTIERES ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	663 600,00	589 856,98	34,92	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	COMINES RUE D'ARMENTIERES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	623 900,00	569 631,70	44,92	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	375 000,00	333 327,86	34,84	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	314 400,00	287 052,74	44,84	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA 29 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 258 900,00	1 119 003,87	34,84	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 29 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 086 500,00	991 993,62	44,84	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	MARCQ EN BAROEUL BOULEVARD CLEMENCEAU ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	240 200,00	211 670,07	34,84	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2018	P	MARCQ EN BAROEUL BOULEVARD CLEMENCEAU ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	175 000,00	158 323,26	44,84	A	V	LIVRETA	1,406	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	LILLE RUE DU FAUBOURG DES POSTES ACQUI EN VEFA 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	577 200,00	527 047,95	35,50	A	V	LIVRETA	1,384	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	LILLE RUE DU FAUBOURG DES POSTES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	889 700,00	829 684,45	45,50	A	V	LIVRETA	1,378	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	WAVRIN PLACE PASTEUR CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	870 700,00	795 046,16	35,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	WAVRIN PLACE PASTEUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	743 800,00	693 626,26	45,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	HELLEMES RUE FAIDHERBE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	167 500,00	152 946,16	35,50	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	HELLEMES RUE FAIDHERBE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	197 300,00	183 990,93	45,50	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	HELLEMES RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	722 600,00	659 814,35	35,50	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2019	P	HELLEMES RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	939 800,00	876 404,90	45,50	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2021	P	ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 037 809,00	990 151,14	37,75	A	V	LIVRETA	1,075	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2021	P	ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	928 800,00	895 105,36	47,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
FLANDRE OPALE HABITAT	2021	P	ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	525 000,00	486 875,92	22,75	A	F	FIXE	0,830	F	FIXE	0,830

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
FLANDRE OPALE HABITAT	2020	C	ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	227 500,00	227 500,00	37,75	A	V	FIXE	0,366	V	FIXE	0,000
FLANDRE OPALE HABITAT	2021	C	LILLE Esprit Vauban 51 avenue Architecte Cordonnier ACQUISITION VEFA 8 logements PLS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	270 000,00	252 000,00	13,40	A	F	FIXE	1,360	F	FIXE	1,360
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2001	P	MONS-EN-BAROEUL - 3 RUE EMILE ZOLA AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 121,44	10 373,47	13,50	A	V	LIVRETA	2,643	V	LIVRETA	1,700
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2002	P	LOOS - 77 RUE DU MARECHAL FOCH - 3 COUR OLIVIER 1 LOGEMENT	C.D.C.	17 988,98	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,379	V	LIVRETA	1,700
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2006	P	HAUBOURDIN - 73 RUE FIDELE LHERMITTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 245,00	9 632,40	18,92	A	V	LIVRETA	1,964	V	LIVRETA	1,250
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2006	P	CROIX - 58 RUE CARETTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	8 000,00	1 945,63	3,75	A	V	LIVRETA	2,846	V	LIVRETA	1,500
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2006	P	ROUBAIX - 198 RUE D'ORAN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 000,00	13 900,50	18,75	A	V	LIVRETA	1,958	V	LIVRETA	1,000
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2006	P	MOUVAUX - 22 RUE GABRIEL PERI AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 000,00	9 477,58	18,75	A	V	LIVRETA	1,958	V	LIVRETA	1,000
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2007	P	SECLIN - 3 RUE JEAN-BAPTISTE LEBAS 3 LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	80 612,00	22 272,19	4,42	T	V	LIVRETA	2,668	V	LIVRETA	2,125
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2006	P	SECLIN - 3 RUE J.B. LEBAS 3 MAISONS INDIVIDUELLES	CREDIT FONCIER DE FRANCE	160 000,00	104 109,09	15,83	T	V	LIVRETA	2,100	V	LIVRETA	2,320
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2006	P	SECLIN - 3 RUE JB LEBAS PRET COMPLEMENTAIRE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28 000,00	18 247,71	13,98	A	F	FIXE	4,247	F	FIXE	4,250
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2007	P	SECLIN - 3 RUE J.B. LEBAS AMEL. ET CONS. DE 3 LOGEMENTS	C.D.C.	100 000,00	77 572,11	34,75	A	V	LIVRETA	1,187	V	LIVRETA	0,750
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2007	P	LAMBERSART - 148 RUE DU BOURG AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	31 000,00	18 048,94	16,92	A	V	LIVRETA	1,187	V	LIVRETA	0,550
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2010	P	HAUBOURDIN - 4 PLACE DE L'EGLISE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	30 000,00	6 713,03	2,34	A	V	LIVRETA	1,907	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2010	P	WATRELOS - 26 RUE GABRIEL PERI PLAI AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	40 000,00	22 222,28	12,34	A	V	LIVRETA	0,913	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2010	P	LILLE - 18 RUE SAINT AME PLAI AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	45 000,00	32 088,54	22,34	A	V	LIVRETA	1,176	V	LIVRETA	1,050
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2010	P	RONCHIN - RUE GAMBETTA ACQUISITION AMELIO 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	97 000,00	71 952,02	27,84	A	V	LIVRETA	0,784	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2010	P	RONCHIN - RUE DU COMMERCE ACQUISITION AMELIO 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	41 000,00	22 622,94	12,84	A	V	LIVRETA	0,905	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2011	P	LEZENNES 62 RUE FERRER- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	40 000,00	26 535,98	18,59	A	V	LIVRETA	0,775	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2011	P	LEZENNES 5 COUR DU GARDE- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	21 000,00	13 931,40	18,59	A	V	LIVRETA	0,775	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2013	P	TOURCOING - 57 RUE DU SERGENT BOBILLOT ACQUISITION EN VEFA - 1 LOGEMENT	C.D.C.	58 000,00	42 005,67	20,09	A	V	LIVRETA	0,693	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2013	P	TOURCOING - 94 ET 98 RUE DES PIATS ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGEMENTS	C.D.C.	100 000,00	72 423,59	20,09	A	V	LIVRETA	0,694	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2013	P	BONDUES - 1443 AVENUE DU GAL DE GAULLE ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	52 000,00	37 660,23	20,09	A	V	LIVRETA	0,693	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2013	P	CROIX - 120 RUE DES OGIERS ACQUISITION AMELIORATION 1 LOG PEX	C.D.C.	70 000,00	52 244,03	20,25	A	V	LIVRETA	1,469	V	LIVRETA	1,100
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2013	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 7 CONTOUR DE L'EGLISE - 1 LOG	C.D.C.	30 000,00	7 986,23	2,67	A	V	LIVRETA	1,467	V	LIVRETA	1,100
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2013	P	TOURCOING - 102, RUE DE L'YSER - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT-PLAI	C.D.C.	39 000,00	28 123,28	20,59	A	V	LIVRETA	0,635	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2021	P	LYS LEZ LANNOY 28 rue G. PERI - Acq. Amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	41 064,00	40 096,23	38,34	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,300
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	2022	P	LEZENNES - 23 RUE FERRER - ACQ AMELIORATION - 1 - PHP	C.D.C.	92 371,00	92 371,00	39,00	A	V	LIVRETA	1,723	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
GRAAL	2015	F	PIG Amélioration de l'habitat - territoire du Roubaais	CREDIT COOPERATIF	150 000,00	150 000,00	0,11	X	F	FIXE	0,852	F	FIXE	0,850
Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale	2001	C	REAMENAGEMENT CONDITIONS FINANCIERES HANTAY - CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL 40 PLACES	C.D.C.	1 438 495,82	436 441,10	8,42	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,325
Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale	2001	C	REAMENAGEMENT CONDITIONS FINANCIERES WASQUEHAL - LE PASSAGE MISE AUX NORMES	C.D.C.	381 122,54	56 144,61	4,17	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,325
Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale	2006	P	REAMENAGEMENT CONDITIONS FINANCIERES WASQUEHAL - INTERNAT DE SEMAINE 12 PLACES	C.D.C.	987 000,00	413 771,88	8,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,510
HABITAT DU NORD	1994	P	LILLE - 23 BERTEAUX-55 LA FONTAINE-27 MARIOTTE 3 LOGEMENTS	C.D.C.	101 927,41	41 829,00	16,34	A	V	LIVRETA	4,081	C	TAUX STRUCTURES	3,500
HABITAT DU NORD	1994	P	ARMENTIERES - 131 FERRY-13 MARCEAU-3 VALMY AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	104 778,21	42 998,90	16,42	A	V	LIVRETA	3,077	C	TAUX STRUCTURES	3,500
HABITAT DU NORD	1995	P	MONS-EN-BAROEUL - 44 RUE DE BRETAGNE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	44 484,62	22 834,62	17,09	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	1994	P	ARMENTIERES - 106 MASSENET - 20 AVENIR AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	59 058,75	24 178,58	16,92	A	V	LIVRETA	0,000	C	TAUX STRUCTURES	4,500
HABITAT DU NORD	1995	P	HELLEMES - 250 RUE FERDINAND MATHIAS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 493,05	14 982,89	17,09	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,700
HABITAT DU NORD	1996	P	LOMME - 52 RUE JACQUARD AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	53 341,91	20 075,66	18,09	A	V	LIVRETA	3,252	C	TAUX STRUCTURES	1,600
HABITAT DU NORD	1996	P	CROIX - 193 RUE LOUIS SEIGNEUR-18 RUE DE MULHOUSE 2 LOGEMENTS	C.D.C.	82 657,86	31 110,34	18,09	A	V	LIVRETA	3,235	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	1997	P	ARMENTIERES - RUE DES FUSILLES 5 LOGEMENTS	C.D.C.	343 909,74	133 323,05	17,00	A	V	LIVRETA	3,102	C	LIVRETA	1,550
HABITAT DU NORD	1997	P	ARMENTIERES - RUE DES FUSILLES 3 LOGEMENTS	C.D.C.	171 550,88	64 140,81	16,92	A	V	LIVRETA	3,097	C	TAUX STRUCTURES	3,600
HABITAT DU NORD	1996	P	ARMENTIERES - STRASBOURG-PAUL BERT-CHANZY AA LOGEMENTS	C.D.C.	104 366,60	35 073,52	15,42	A	V	LIVRETA	3,259	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	1996	P	VILLENEUVE D'ASCQ - QUARTIER DU BREUCQ 5 LOGEMENTS	C.D.C.	343 025,53	118 289,56	16,00	A	V	LIVRETA	2,992	C	TAUX STRUCTURES	2,100
HABITAT DU NORD	1996	P	LILLE - 37-39-41 RUE DES SECOURISTES 11 LOGEMENTS	C.D.C.	137 844,40	43 503,77	15,25	A	V	LIVRETA	3,304	C	TAUX STRUCTURES	2,600

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	1996	P	ARMENTIERES - 43 RUE DES CHAUFFOURS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	76 559,90	25 792,88	15,50	A	V	LIVRETA	3,273	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	1997	P	HOUPLINES - 5 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	52 137,56	18 705,82	16,59	A	V	LIVRETA	3,082	V	LIVRETA	1,300
HABITAT DU NORD	1999	P	FACHES-THUMESNIL - 18 RUE DE BAILLEUL AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	41 054,52	17 368,15	18,25	A	V	LIVRETA	2,941	C	LIVRETA	1,550
HABITAT DU NORD	1999	P	ARMENTIERES - 62/64 DURIEZ-PATINEURS-PAIX 3 LOGEMENTS	C.D.C.	150 924,53	64 508,03	18,25	A	V	LIVRETA	2,959	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	1999	P	ARMENTIERES - 48 RUE DE L'INDUSTRIE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 645,50	14 233,80	18,25	A	V	LIVRETA	2,942	C	LIVRETA	1,550
HABITAT DU NORD	2000	P	ARMENTIERES - 64 PAIX - 45 KEMMEL AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	86 880,69	39 367,76	19,25	A	V	LIVRETA	2,875	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	1999	P	RONCHIN - 142 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	42 685,72	18 058,18	18,25	A	V	LIVRETA	3,001	C	LIVRETA	1,550
HABITAT DU NORD	1999	P	WAMBRECHIES - RUES OBERT ET SAINT PIERRE 5 LOGEMENTS	C.D.C.	277 228,54	109 933,59	16,59	A	V	LIVRETA	2,885	V	LIVRETA	1,300
HABITAT DU NORD	2000	P	RONCHIN - 784 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	80 797,98	36 611,71	19,25	A	V	LIVRETA	2,831	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	2000	P	PERENCHIES - 399 RUE DE LA PREVOTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	57 869,65	26 222,52	19,25	A	V	LIVRETA	2,849	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	2000	P	LILLE - 82 RUE DE LA JUSTICE AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	53 067,50	23 530,90	19,25	A	V	LIVRETA	2,869	V	LIVRETA	1,300
HABITAT DU NORD	2000	P	ARMENTIERES - 40 RUE DE LA PAIX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	47 838,50	21 677,38	19,25	A	V	LIVRETA	2,850	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	2000	P	RONCHIN - 26 RUE DU MARECHAL LECLERC AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	53 707,79	26 223,48	19,59	A	V	LIVRETA	2,916	V	LIVRETA	1,300
HABITAT DU NORD	2000	P	LOMME - 12 RUE FRANKLIN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	27 364,60	12 399,62	19,25	A	V	LIVRETA	2,945	C	TAUX STRUCTURES	2,600
HABITAT DU NORD	2000	P	ARMENTIERES - 174 RUE JULES LEBLEU AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	104 397,09	48 151,13	19,59	A	V	LIVRETA	2,852	V	LIVRETA	1,300
HABITAT DU NORD	2002	P	WAMBRECHIES - 7 CHEMIN DU HALAGE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	38 844,01	22 701,52	24,34	A	V	LIVRETA	2,477	C	TAUX STRUCTURES	2,400
HABITAT DU NORD	2002	P	LILLE - 66 RUE BALZAC AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	56 400,00	33 249,68	24,84	A	V	LIVRETA	2,451	V	LIVRETA	1,200
HABITAT DU NORD	2004	P	LOMME - 957 AVENUE DE DUNKERQUE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	57 000,00	37 960,61	27,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,200
HABITAT DU NORD	2004	P	CROIX - 103 RUE DE L'AMIRAL COURBET AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	65 000,00	42 024,06	26,59	A	V	LIVRETA	2,950	V	LIVRETA	1,200
HABITAT DU NORD	2004	P	CROIX - 50 RUE CARETTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	55 000,00	32 154,13	26,59	A	V	LIVRETA	2,336	V	LIVRETA	1,200
HABITAT DU NORD	2004	P	CROIX - 410 RUE DES OGIERS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	68 000,00	39 987,93	26,59	A	V	LIVRETA	2,310	V	LIVRETA	1,200

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	2004	P	LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO 20 LOGEMENTS LOCATIFS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	956 400,00	601 485,69	12,92	A	F	FIXE	5,550	F	FIXE	5,550
HABITAT DU NORD	2005	P	LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO 20 LOGEMENTS LOCATIFS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	150 000,00	81 380,60	12,75	A	V	LIVRETA	3,274	V	LIVRETA	2,050
HABITAT DU NORD	2005	P	LILLE - RUE DU CAPITAINE FERBER 41 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 150 000,00	1 259 992,73	13,33	A	V	LIVRETA	3,130	V	LIVRETA	2,000
HABITAT DU NORD	2005	P	CROIX - 52 RUE ANATOLE FRANCE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	103 600,00	69 580,45	27,59	A	V	LIVRETA	2,232	V	LIVRETA	1,200
HABITAT DU NORD	2005	P	CROIX - 2 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	105 000,00	69 606,02	27,42	A	V	LIVRETA	2,187	C	TAUX STRUCTURES	2,400
HABITAT DU NORD	2005	P	CROIX - 66 RUE PAUL LAFARGUE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	97 900,00	64 948,88	27,42	A	V	LIVRETA	2,187	C	TAUX STRUCTURES	2,400
HABITAT DU NORD	2005	P	CROIX - 45 RUE PAUL LAFARGUE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	77 813,00	51 583,35	27,42	A	V	LIVRETA	2,187	C	TAUX STRUCTURES	2,400
HABITAT DU NORD	2005	P	WATTRELOS - 36 RUE DE STALINGRAD AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	138 800,00	93 870,08	27,75	A	V	LIVRETA	2,211	V	LIVRETA	1,200
HABITAT DU NORD	2005	P	CROIX - 43 RUE DE THIONVILLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	100 400,00	67 673,72	27,75	A	V	LIVRETA	2,159	V	LIVRETA	1,150
HABITAT DU NORD	2006	C	RONCHIN - 452 RUE JEAN JAURES FOYER HEBERGEMENT EPDSAE	C.D.C.	796 000,00	349 042,17	8,84	A	V	LIVRETA	2,685	V	LIVRETA	1,400
HABITAT DU NORD	2007	P	TOURCOING - MISS CAVELL 51 LOGEMENTS COLLECTIFS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 980 152,00	2 499 838,89	14,67	A	V	LIVRETA	3,040	V	LIVRETA	2,750
HABITAT DU NORD	2006	X Libre	LMCU - REAMENAGEMENT DE PRETS	DEXIA	8 917 395,07	6 509 734,90	16,42	A	F	FIXE	4,746	F	FIXE	4,540
HABITAT DU NORD	2007	P	LILLE - BOULEVARD MONTEBELLO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	490 574,00	396 327,02	34,75	A	V	LIVRETA	2,018	V	LIVRETA	1,550
HABITAT DU NORD	2008	P	FACHES-THUMESNIL - 118 RUE CARNOT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	123 685,00	86 940,99	25,17	A	V	LIVRETA	1,016	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2009	P	RONCQ - DOMAINE SAINT ROCH ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	415 388,00	341 735,26	36,00	A	V	LIVRETA	1,812	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	FACHES-THUMESNIL - 171 ROUTE D'ARRAS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	353 733,00	290 706,27	36,42	A	V	LIVRETA	1,598	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2008	P	VERLINGHEM - RUES DE MESSINES ET TUILERIES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	345 071,00	277 920,36	35,92	A	V	LIVRETA	1,717	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2008	P	LOMME - RUE ELIE PETIPREZ EPHAD 60 LITS	C.D.C.	6 423 583,00	4 860 643,09	35,92	A	V	LIVRETA	1,673	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2008	P	LOMME - RUE ELIE PETIPREZ ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	512 210,00	412 534,17	35,92	A	V	LIVRETA	1,717	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2009	P	HELLEMES - RUE FAIDHERBE 2 LOGEMENTS + ACQUISITION FONC	C.D.C.	320 246,00	262 910,07	36,42	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	ARMENTIERES - LE BIZET 13 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 396 877,00	901 568,01	16,75	A	V	LIVRETA	2,222	V	LIVRETA	1,630

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	2009	P	ARMENTIERES - LE BIZET ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	562 038,00	446 752,47	36,75	A	V	LIVRETA	2,104	V	LIVRETA	3,130
HABITAT DU NORD	2009	P	LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	292 626,00	242 549,22	36,92	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" 2 LOGEMENTS	C.D.C.	126 820,00	91 949,00	26,92	A	V	LIVRETA	0,801	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2009	P	LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	41 337,00	32 834,56	36,92	A	V	LIVRETA	0,757	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2009	P	LA BASSEE - PORTE DES WEPPES PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	628 854,00	521 238,86	36,92	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	LA BASSEE - PORTE DES WEPPES PLA1 4 LOGEMENTS	C.D.C.	112 001,00	81 204,64	26,92	A	V	LIVRETA	0,801	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2009	P	LA BASSEE - PORTE DES WEPPES PLA1 ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	49 455,00	39 282,86	36,92	A	V	LIVRETA	0,757	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2009	P	LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	152 557,00	126 450,07	36,92	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	MOUVAUX - 163 BOULEVARD CARNOT PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	854 222,00	708 039,83	36,92	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2010	P	WAMBRECHIES - FOYER EMMAUS PLA1 8 LOGEMENTS	C.D.C.	110 698,00	82 708,09	27,17	A	V	LIVRETA	0,790	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2010	P	WAMBRECHIES - FOYER EMMAUS PLA1 ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	91 515,00	74 780,79	37,17	A	V	LIVRETA	0,940	V	LIVRETA	0,800
HABITAT DU NORD	2010	P	RONCHIN - EPHAD AVENUE DESCARTES PLUS 76 LITS	C.D.C.	7 589 755,00	5 908 075,01	27,25	A	V	LIVRETA	1,601	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2010	P	RONCHIN - EPHAD AVENUE DESCARTES PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	530 155,00	446 984,85	37,25	A	V	LIVRETA	1,557	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2010	P	LOMME - EPHAD RUE DE DUNKERQUE PLUS 60 LOGEMENTS	C.D.C.	8 112 839,00	6 458 456,73	36,17	A	V	LIVRETA	1,602	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2010	P	LOMME - EPHAD RUE DE DUNKERQUE PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	662 901,00	558 905,73	37,17	A	V	LIVRETA	1,559	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	537 285,00	445 339,94	36,92	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLA1 5 LOGEMENTS	C.D.C.	232 595,00	168 639,57	26,92	A	V	LIVRETA	0,801	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2009	P	WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLA1 ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	111 071,00	88 225,34	36,92	A	V	LIVRETA	0,757	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2009	P	RONCQ - SAINT ROCH PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	225 334,00	186 772,84	36,92	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	521 425,00	432 194,04	36,92	A	V	LIVRETA	1,569	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2009	P	LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLA1 24 LOGEMENTS	C.D.C.	351 231,00	254 654,88	26,92	A	V	LIVRETA	0,801	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	2009	P	LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	123 243,00	97 893,73	36,92	A	V	LIVRETA	0,757	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2010	P	WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	503 149,00	420 776,73	37,75	A	V	LIVRETA	1,554	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2010	P	WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	214 826,00	159 352,26	27,75	A	V	LIVRETA	0,784	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2010	P	WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	144 402,00	116 190,59	37,75	A	V	LIVRETA	0,741	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2010	P	MOUVAUX - 67 RUE GAMBETTA - AA 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	125 069,00	93 576,11	27,67	A	V	LIVRETA	0,786	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 87 CHAMBRES RUE ABELARD PLAI	C.D.C.	2 546 520,00	1 946 405,02	28,25	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 87 CHAMBRES ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	87 880,00	72 118,09	38,25	A	V	LIVRETA	0,729	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS FONCIER PLUS	C.D.C.	35 955,00	30 565,03	38,25	A	V	LIVRETA	1,544	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	1 031 919,00	787 795,83	28,25	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS FONCIER PLAI	C.D.C.	21 997,00	18 072,91	38,25	A	V	LIVRETA	0,757	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS EXTENSION RUE ABELARD 40 CHAMBRES PLAI	C.D.C.	254 155,00	194 260,60	28,25	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - CONSTRUCTION FJT EXTENSION RUE ABELARD 40 CHAMBRES FONCIER PLAI	C.D.C.	5 611,00	4 967,24	38,25	A	V	LIVRETA	2,032	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	TOURCOING - RUE D'HOUPLES- CONSTRUCTION DE 47 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 106 174,00	933 900,07	38,92	A	V	LIVRETA	1,523	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2011	P	TOURCOING RUE D'HOUPLES CONSTRUCTION 13 LOGT PLAI	C.D.C.	884 061,00	670 408,39	28,92	A	V	LIVRETA	0,744	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2011	P	TOURCOING RUE D'HOUPLES ACQUISITION FONCIERE 13 LOGT PLAI	C.D.C.	226 473,00	184 588,95	38,92	A	V	LIVRETA	0,708	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2012	P	TOURCOING - RUE SALVADOR ALLENDE - PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI- CONSTRUCTION DE 39 LOGT PLUS	C.D.C.	3 633 863,00	3 158 421,01	31,34	A	V	LIVRETA	1,446	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2012	P	TOURCOING - PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI- ACQUISITION FONCIERE DE 39 LOGT PLUS	C.D.C.	580 194,00	528 802,79	41,34	A	V	LIVRETA	1,430	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2012	P	TOURCOING PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI CONSTRUCTION 10 LOGT PLAI	C.D.C.	703 154,00	587 530,75	31,34	A	V	LIVRETA	0,642	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2012	P	TOURCOING PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI ACQUISITION FONCIERE 10 LOGT PLAI	C.D.C.	112 776,00	98 916,03	41,34	A	V	LIVRETA	0,626	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2012	P	RONCHIN - RUES DESCARTES ET MONTAIGNE- CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 615 750,00	2 273 514,37	31,34	A	V	LIVRETA	1,447	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2012	P	RONCHIN - RUE DESCARTES - CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 087 877,00	991 517,24	41,34	A	V	LIVRETA	1,430	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	2012	P	RONCHIN - RUE DESCARTES - CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	558 868,00	466 970,48	31,34	A	V	LIVRETA	0,642	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2012	P	RONCHIN - RUE DESCARTES - CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	194 895,00	170 942,77	41,34	A	V	LIVRETA	0,626	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2014	P	LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 30 LOGT - PLS	C.D.C.	2 026 400,00	1 894 141,91	33,00	A	V	LIVRETA	2,172	V	LIVRETA	1,610
HABITAT DU NORD	2014	P	LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 30 LOGT - PLS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	568 130,00	548 368,15	43,00	A	V	LIVRETA	2,200	V	LIVRETA	1,610
HABITAT DU NORD	2012	P	LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 33 LOGT PLUS	C.D.C.	2 521 853,00	2 208 922,93	31,84	A	V	LIVRETA	1,231	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2012	P	LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 33 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	677 050,00	621 917,82	41,84	A	V	LIVRETA	1,251	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2012	P	LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 9 LOGT PLAI	C.D.C.	534 058,00	460 183,33	32,00	A	V	LIVRETA	0,600	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2012	P	LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 9 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	128 666,00	115 548,10	42,00	A	V	LIVRETA	0,592	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE HESIODE BD VAN GOGH - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	870 172,00	787 169,94	32,08	A	V	LIVRETA	3,302	V	LIVRETA	1,570
HABITAT DU NORD	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE HESIODE BD VAN GOGH - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLS - ACQUIS FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	132 805,00	124 523,74	42,08	A	V	LIVRETA	3,309	V	LIVRETA	1,570
HABITAT DU NORD	2015	P	WASQUEHAL - MAISON RELAIS SERGHERAERT RUE DU GRAND COTTIGNIES - REHABILITATION 23 LOGT PAM	C.D.C.	193 372,00	138 540,57	16,75	A	V	LIVRETA	1,473	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2013	P	HEM - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	663 089,00	584 788,79	40,17	A	V	LIVRETA	1,873	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 637 880,00	1 345 870,11	30,92	A	V	LIVRETA	1,367	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - ACQUISITION FONCIERE DE 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	281 300,00	244 200,82	40,92	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	611 674,00	487 136,61	30,92	A	V	LIVRETA	0,579	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - ACQUISITION FONCIERE DE 8 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	89 250,00	76 423,10	40,92	A	V	LIVRETA	1,037	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2014	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT ACQUIS VEFA 37 LOG - PLUS	C.D.C.	1 554 134,00	1 387 111,35	33,00	A	V	LIVRETA	1,665	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2014	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT- ACQUI VEFA/ ACQUI FONCIERE - 37 LOG - PLUS	C.D.C.	1 274 752,00	1 175 990,71	43,00	A	V	LIVRETA	1,694	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2014	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT - ACQUI VEFA - 9 LOG - PLAI	C.D.C.	580 552,00	508 153,13	33,00	A	V	LIVRETA	0,950	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2014	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT - ACQUI VEFA - 9 LOG - PLAI - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	250 399,00	226 785,46	43,00	A	V	LIVRETA	0,967	V	LIVRETA	0,300
HABITAT DU NORD	2014	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - PROGRAMME CITY ZEN - ACQUISITION EN VEFA - 26 LOGT - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	3 552 800,00	3 000 358,48	23,84	A	V	LIVRETA	1,790	V	LIVRETA	1,500

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	2014	P	RONCHIN - RUE DESCARTES - ACQUISITION EN VEFA - 10 LOGT - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 654 570,00	1 385 895,64	23,59	T	V	LIVRETA	1,762	V	LIVRETA	2,125
HABITAT DU NORD	2016	P	VERLINGHEM - RESIDENCE DE LA SOURCE - REHAB 23 LOG - PAM	C.D.C.	395 000,00	272 324,72	13,75	A	V	LIVRETA	1,235	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2016	P	VERLINGHEM - RESIDENCE DE LA SOURCE - REHAB 23 LOG - ECO PRET	C.D.C.	368 000,00	147 200,00	3,75	A	V	LIVRETA	0,312	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rue Magellan - REHAB 11 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	176 000,00	88 000,00	4,25	A	V	LIVRETA	0,376	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rue Vasco Gama - REHAB 13 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	208 000,00	104 000,00	4,25	A	V	LIVRETA	0,376	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rues Samuel Champlain et Jacques Cartier - REHAB 24 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	384 000,00	192 000,00	4,25	A	V	LIVRETA	0,376	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rue Samuel Champlain - REHAB 38 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	608 000,00	304 000,00	4,25	A	V	LIVRETA	0,376	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rue Jacques Cartier - REHAB 42 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	672 000,00	336 000,00	4,25	A	V	LIVRETA	0,376	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2017	P	FRELINGHIEN - RUE DE LA CHAPELETTE - REHABILITATION 30 LOG PAM	C.D.C.	319 000,00	261 487,17	19,50	T	F	FIXE	1,471	F	FIXE	1,500
HABITAT DU NORD	2017	P	FRELINGHIEN - RUE DE LA CHAPELETTE - REHABILITATION 30 LOG ECO PRET	C.D.C.	462 000,00	308 000,00	9,84	A	V	LIVRETA	0,960	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2017	P	FRELINGHIEN - RUE DE LA CHAPELETTE - REHABILITATION 30 LOG PAM AMIANTE	C.D.C.	119 000,00	79 333,35	9,84	A	V	LIVRETA	0,960	V	LIVRETA	0,000
HABITAT DU NORD	2019	P	VERLINGHEM - RUE DE LA FONTAINE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	722 830,00	681 128,43	36,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2019	P	VERLINGHEM - RUE DE LA FONTAINE CONSTRUCTION ACQUISITION FONCIERE 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	511 190,00	489 293,43	46,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2017	C	ARMENTIERES RUE KENNEDY CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	320 000,00	320 000,00	34,17	A	V	FIXE	0,442	V	FIXE	0,000
HABITAT DU NORD	2019	P	ARMENTIERES RUE DU PRESIDENT KENNEDY CONSTRUCTION 12 PLUS	C.D.C.	459 317,00	433 812,50	36,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2019	P	ARMENTIERES RUE DU PRESIDENT KENNEDY CONSTRUCTION ACQ FONCIERE 12 PLUS	C.D.C.	412 425,00	395 685,27	46,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2019	P	RONCQ 305 RUE HENRI BARBUSSE ACQUI EN VEFA 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	586 334,00	563 880,55	37,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2019	P	RONCQ 305 RUE HENRI BARBUSSE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	571 413,00	555 151,97	47,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2019	P	TEMPLEMARS 20 RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	392 954,00	377 133,93	37,09	A	V	LIVRETA	1,049	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2019	P	TEMPLEMARS 20 RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	331 825,00	321 754,76	47,09	A	V	LIVRETA	1,058	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2020	P	PERONNE EN MELANTOIS 50 A 60 CLOO DE LA CHAPELLE CONSTRUCTION 8 LOG PLUS	C.D.C.	183 188,00	175 811,77	37,50	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	2020	P	PERONNE EN MELANTOIS 50 A 60 CLOO DE LA CHAPELLE CONSTRUCTION 8 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	355 152,00	344 371,49	47,50	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT DU NORD	2007	P	LILLE - BOULEVARD MONTEBELLO 27 LOGEMENTS	C.D.C.	2 209 339,00	1 621 542,15	25,00	A	V	LIVRETA	2,531	V	LIVRETA	1,550
HABITAT DU NORD	2010	P	WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	957 591,00	747 297,20	28,00	A	V	LIVRETA	2,151	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2011	P	LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	986 211,00	789 978,34	29,00	A	V	LIVRETA	2,169	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2011	P	TOURCOING - RUE D'HOUPLINES- CONSTRUCTION DE 47 LOGT PLUS	C.D.C.	4 318 057,00	3 418 883,68	29,00	A	V	LIVRETA	2,159	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2013	P	HEM - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 645 022,00	1 364 528,81	31,00	A	V	LIVRETA	2,101	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - RUE CHARLES PEGUY - REHAB 143 LOG - PAM	C.D.C.	2 089 000,00	1 748 972,94	20,00	A	V	LIVRETA	1,922	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2017	P	LILLE - RUE BARTHELEMY DELESPAUL - REHAB 27 LOGT - PAM	C.D.C.	1 860 000,00	1 491 593,67	19,00	A	V	LIVRETA	2,031	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rue Jacques Cartier - REHAB 42 LOGT - PAM	C.D.C.	590 297,00	497 548,12	20,00	A	V	LIVRETA	1,932	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22 rue Magellan - REHAB 11 LOGT - PAM	C.D.C.	154 602,00	130 310,56	20,00	A	V	LIVRETA	1,985	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rue Samuel Champlain - REHAB 38 LOGT - PAM	C.D.C.	534 078,00	450 162,38	20,00	A	V	LIVRETA	1,983	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2008	P	VERLINGHEM - RUES DE MESSINES ET TUILERIES 11 LOGEMENTS	C.D.C.	1 186 049,00	876 066,14	26,00	A	V	LIVRETA	2,259	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rues Samuel Champlain et Jacques Cartier - REHAB 24 LOGT - PAM	C.D.C.	337 312,00	284 312,72	20,00	A	V	LIVRETA	1,983	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2008	P	RONCQ - DOMAINE SAINT ROCH 18 LOGEMENTS	C.D.C.	1 210 812,00	894 357,12	26,00	A	V	LIVRETA	1,798	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2009	P	LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS 8 LOGEMENTS	C.D.C.	422 215,00	323 456,22	27,00	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2009	P	WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLUS 19 LOGEMENTS	C.D.C.	1 125 137,00	861 960,28	27,00	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2009	P	LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" 12 LOGEMENTS	C.D.C.	897 752,00	687 762,07	27,00	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2009	P	RONCQ - SAINT ROCH PLUS 11 LOGEMENTS	C.D.C.	1 209 293,00	926 431,64	27,00	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2009	P	LA BASSEE - PORTE DES WEPPEES PLUS 30 LOGEMENTS	C.D.C.	1 996 618,00	1 529 596,27	27,00	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2010	P	LOMME - RUE ANNE DELAUX PEX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	C.D.C.	243 199,00	191 475,74	28,00	A	V	LIVRETA	2,143	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD	2009	P	HELLEMES - RUE FAIDHERBE 27 LOGEMENTS - 2 LGTS AA	C.D.C.	2 561 010,00	1 981 123,05	28,00	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	0,640

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT DU NORD	2009	P	FACHES-THUMESNIL - 171 ROUTE D'ARRAS 23 LOGEMENTS	C.D.C.	1 742 962,00	1 348 304,82	28,00	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	0,640
HABITAT DU NORD	2009	P	LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS 24 LOGEMENTS	C.D.C.	1 486 008,00	1 158 517,52	28,00	A	V	LIVRETA	2,132	F	FIXE	0,640
HABITAT DU NORD	2009	P	MOUVAUX - 163 BOULEVARD CARNOT PLUS 27 LOGEMENTS	C.D.C.	1 623 769,00	1 226 052,53	27,92	A	V	LIVRETA	2,132	F	FIXE	0,640
HABITAT DU NORD	2022	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN 41-43 rue J. Jaurès Construction 5 PLUS	C.D.C.	363 226,00	363 226,00	39,59	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
HABITAT DU NORD	2022	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN 41-43 rue J. Jaurès Construction 5 PLUS FONCIER	C.D.C.	97 286,00	97 286,00	49,59	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
HABITAT DU NORD	2022	P	WAMBRECHIES RUELLE AGRIPPIN- 4PLUS ET 3PLAI CONSTRUCTION	C.D.C.	393 534,00	393 534,00	39,59	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
HABITAT DU NORD	2022	P	WAMBRECHIES RUELLE AGRIPPIN- CONSTRUCTION 4PLUS ET 3PLAI FONCIER	C.D.C.	111 414,00	111 414,00	49,59	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
HABITAT DU NORD	2022	P	WAMBRECHIES AVENUE KENNEDY -33PLUS CONSTRUCTION ET 15 PLAI	C.D.C.	1 659 993,00	1 659 993,00	39,59	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
HABITAT DU NORD	2022	P	WAMBRECHIES AVENUE KENNEDY -CONSTRUCTION 33PLUS FONCIER ET 15 PLAI	C.D.C.	240 124,00	240 124,00	49,59	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
HABITAT DU NORD	2022	C	WAMBRECHIES Av. KENNEDY -Construction 33PLUS FONCIER ET 15 PLAI PHB 2.0	C.D.C.	312 000,00	312 000,00	39,59	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
HABITAT DU NORD	2022	C	Diverses communes -Prêt 2.0 Chantiers, Soutien à la reprise des chantiers Construction 61 logements	C.D.C.	213 500,00	213 500,00	29,92	A	V	FIXE	0,532	V	FIXE	0,000
HABITAT DU NORD	2022	P	DEMANDE GARANTIE DE PRET PSLA FACHES THUMESNIL -26 PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	4 100 000,00	4 100 000,00	5,00	T	V	E03M-MOY	3,509	V	E03M-MOY	1,324
HABITAT DU NORD	2016	P	ARMENTIERES - LE BIZET - rue Vasco Gama - REHAB 13 LOGT - PAM	C.D.C.	182 711,00	154 003,01	20,00	A	V	LIVRETA	1,983	V	LIVRETA	1,350
HABITAT DU NORD COOP	2017	P	LOMME - CHEMIN DU ROMARIN - CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS - PSLA	CREDIT COOPERATIF	3 765 000,00	3 349 975,99	25,75	T	V	LIVRETA	1,415	V	LIVRETA	1,410
HABITAT DU NORD COOP	2019	P	PERONNE EN MELANTOIS LE CLOS DE LA CHAPELLE RUE DU MARAIS CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2 050 000,00	2 050 000,00	28,17	A	V	LIVRETA	1,548	V	LIVRETA	1,750
HABITAT HAUTS DE FRANCE	1989	P	SECLIN - RUE DE BOUVRY 60 LOGEMENTS FPA	C.D.C.	141 716,61	7 354,45	0,17	A	V	LIVRETA	4,180	V	LIVRETA	1,220
HABITAT HAUTS DE FRANCE	1994	P	LOMME - RUE DU MARAIS 96 LOGEMENTS	C.D.C.	3 851 639,39	1 409 548,57	10,50	A	V	LIVRETA	3,433	V	LIVRETA	1,863
HABITAT HAUTS DE FRANCE	1996	P	LOMME - RUE DU MARAIS 96 LOGEMENTS	C.D.C.	1 939 588,02	773 569,18	11,50	A	V	LIVRETA	3,489	V	LIVRETA	1,863
HABITAT HAUTS DE FRANCE	1996	P	ARMENTIERES - 6 RUE DU SACRE COEUR AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 940,99	7 421,77	5,59	A	V	LIVRETA	3,170	V	LIVRETA	1,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2000	P	LOMME - RUES DU MARAIS ET JEAN JAURES 5 LOGEMENTS	C.D.C.	300 919,12	134 643,71	10,92	A	V	LIVRETA	2,840	F	FIXE	1,900
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2007	P	ROUBAIX - RESIDENCE LATINE REHABILITATION 255 LOGEMENTS	C.D.C.	3 360 185,00	1 514 258,43	10,92	A	V	LIVRETA	2,376	F	FIXE	1,900
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2008	P	BAISIEUX - LE JARDIN DES POETES 4 LOGEMENTS EN VEFA	C.D.C.	462 600,00	303 582,60	15,92	A	V	LIVRETA	2,825	F	FIXE	2,200
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2007	P	BAISIEUX - LE JARDIN DES POETES 6 LOGEMENTS EN VEFA	C.D.C.	533 000,00	408 043,13	25,50	A	V	LIVRETA	2,308	V	LIVRETA	1,500
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2008	P	BAISIEUX - LE JARDIN DES POETES 8 LOGEMENTS EN VEFA	DEXIA	942 600,00	642 685,80	15,09	A	C	TAUX STRUCTURES	2,511	C	LIVRETA	6,000
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 892797	C.D.C.	1 416 634,17	822 302,81	12,50	A	V	LIVRETA	4,303	V	LIVRETA	1,800
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2005	P	REAMENAGEMENT CDC - 256402	C.D.C.	367 847,98	236 144,71	15,92	A	V	LIVRETA	3,643	F	FIXE	2,200
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 454299	C.D.C.	156 837,53	88 436,49	14,25	S	V	INF_HT	2,326	V	INF_HT	1,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 900297	C.D.C.	1 043 343,62	679 536,57	17,67	S	V	INF_FR_XT	3,089	V	INF_FR_XT	3,280
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 470665	C.D.C.	616 217,01	375 295,40	15,84	S	V	IPC_FR_XT	2,066	V	IPC_FR_XT	0,910
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 256675	C.D.C.	65 757,73	42 388,72	15,92	A	V	LIVRETA	3,098	F	FIXE	2,200
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 470664	C.D.C.	863 365,48	521 792,51	15,84	S	V	INF_FR_XT	2,551	V	INF_FR_XT	2,000
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 801595	C.D.C.	221 991,14	113 199,71	10,50	A	V	LIVRETA	4,590	V	LIVRETA	1,800
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2006	P	REAMENAGEMENT CDC - 890182	C.D.C.	1 805 784,26	936 469,77	10,50	A	V	LIVRETA	4,436	V	LIVRETA	1,800

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2005	P	REAMENAGEMENT CDC - 890190	C.D.C.	2 336 405,71	1 271 793,43	11,50	A	V	LIVRETA	4,161	V	LIVRETA	1,800
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	SECLIN - CITES JARDINS PAM REHABILITATION 73 LOGEMENTS	C.D.C.	1 564 249,00	874 845,09	10,92	A	V	LIVRETA	1,744	F	FIXE	1,900
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	ARMENTIERES - RUE DES COMINES CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	880 343,00	703 902,95	28,50	A	V	LIVRETA	1,500	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	ARMENTIERES - RUE DES COMINES ACQUISITION FONCIERE 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	840 042,00	709 385,92	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	ARMENTIERES - RUE DES COMINES CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	239 888,00	184 722,75	28,25	A	V	LIVRETA	0,733	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	ARMENTIERES - RUE DES COMINES ACQUISITION FONCIERE 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	180 472,00	146 516,05	37,75	A	V	LIVRETA	0,740	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	ARMENTIERES - RUE HURTEL 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 004 021,00	802 793,13	28,50	A	V	LIVRETA	1,500	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2009	P	ARMENTIERES - RUE HURTEL ACQUISITION FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	787 905,00	665 358,02	37,75	A	V	LIVRETA	1,485	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	ARMENTIERES - RUE HURTEL 4 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	264 605,00	203 755,73	28,25	A	V	LIVRETA	0,733	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	ARMENTIERES - RUE HURTEL ACQUISITION FONCIERE 4 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	181 165,00	147 078,71	37,75	A	V	LIVRETA	0,740	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 490 774,00	1 972 611,80	28,84	A	V	LIVRETA	1,482	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 280 061,00	1 088 169,19	38,34	A	V	LIVRETA	1,476	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	429 129,00	327 389,51	28,84	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2010	P	SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	204 993,00	168 225,91	38,34	A	V	LIVRETA	0,702	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	LILLE RUE DU JARDIN DES PLANTES CONSTRUCTION 11LOGT VEFA PLUS	C.D.C.	734 048,00	593 776,56	29,09	A	V	LIVRETA	1,473	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	LILLE RUE DU JARDIN DES PLANTES CONSTRUCTION 3LOGT VEFA PLAI	C.D.C.	232 268,00	181 655,44	29,09	A	V	LIVRETA	0,691	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 451 419,00	1 195 861,74	30,17	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2012	P	SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	802 621,00	687 322,15	39,67	A	V	LIVRETA	1,416	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	311 892,00	249 159,96	30,17	A	V	LIVRETA	0,602	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2012	P	SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	137 242,00	113 752,97	39,67	A	V	LIVRETA	0,629	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2012	P	HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 517 518,00	1 224 203,01	29,34	A	V	LIVRETA	1,565	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	413 381,00	354 876,43	39,34	A	V	LIVRETA	1,458	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	386 137,00	301 175,32	29,34	A	V	LIVRETA	0,694	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2011	P	HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	91 684,00	76 217,37	39,34	A	V	LIVRETA	0,668	V	LIVRETA	0,300
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2013	P	HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLS ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	159 671,00	128 836,38	41,00	A	V	LIVRETA	1,854	V	LIVRETA	1,820
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2013	P	HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	435 741,00	336 596,77	31,08	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,820
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2015	P	LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLS	C.D.C.	474 543,00	411 437,00	32,50	A	V	LIVRETA	1,874	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2015	P	LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	584 804,00	534 937,87	43,00	A	V	LIVRETA	1,843	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2015	P	LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 025 471,00	902 893,46	33,00	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2015	P	LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	550 916,00	490 405,32	42,50	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2014	P	BONDUES - RUE DE LA POSTE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLUS	C.D.C.	176 071,00	151 291,29	33,00	A	V	LIVRETA	1,279	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2014	P	BONDUES - RUE DE LA POSTE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	200 882,00	178 327,87	43,00	A	V	LIVRETA	1,291	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2017	P	LA BASSEE- RUE DU QUAI - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	188 783,00	169 739,57	34,34	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2017	P	LA BASSEE- RUE DU QUAI - ACQUISITION FONCIERE - 4 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	174 799,00	161 341,74	44,34	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2017	P	LA BASSEE- RUE DU QUAI - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLS Complémentaire	C.D.C.	175 615,00	157 899,89	34,34	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2017	P	BONDUES - RUE DES PRAIRIES - CONSTRUC - 3 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	201 171,00	180 492,34	34,59	A	V	LIVRETA	1,832	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2017	P	BONDUES - RUE DES PRAIRIES - ACQUIS FONCIERE - 3 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	150 208,00	138 316,58	44,59	A	V	LIVRETA	1,836	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2017	P	BONDUES - RUE DES PRAIRIES - CONSTRUC - 3 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	174 350,00	156 428,31	34,59	A	V	LIVRETA	1,832	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE CLOS LOUISE DE BETTIGNIES - ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	454 306,00	454 306,00	34,34	A	V	LIVRETA	0,331	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE CLOS LOUISE DE BETTIGNIES - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOG PLS	C.D.C.	323 274,00	308 026,43	44,34	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA 2 LOG PLUS	C.D.C.	70 245,00	65 443,57	34,34	A	V	LIVRETA	1,366	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLUS	C.D.C.	48 465,00	45 928,81	44,34	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA 4 LOG PLS	C.D.C.	193 355,00	181 198,79	34,34	A	V	LIVRETA	1,882	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOG PLS	C.D.C.	156 490,00	149 108,97	44,34	A	V	LIVRETA	1,879	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	LESQUIN - DOMAINE DE LA MOTTE - ACQUI EN VEFA 7 PLUS	C.D.C.	175 143,00	162 859,31	34,67	A	V	LIVRETA	1,393	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	LESQUIN - DOMAINE DE LA MOTTE - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 PLUS	C.D.C.	203 530,00	192 476,26	44,67	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	WATTRELOS RUE DES PATRIOTES ACQUI EN VEFA 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	759 391,00	692 069,63	35,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	WATTRELOS RUE DES PATRIOTES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	623 592,00	580 301,93	45,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	SAINT-ANDRE AV DU MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY ACQUISITION 5 LOGTS	C.D.C.	126 723,00	120 814,55	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2018	P	SAINT-ANDRE AV DU MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY ACQUISITION FONCIERE 5 LOGTS	C.D.C.	229 225,00	220 945,44	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	LOMME RUE DU GRAND BUT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	278 252,00	271 783,36	36,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	LOMME RUE DU GRAND BUT ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	314 591,00	308 922,99	46,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	TOURCOING RUE DE BONDUES ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	424 024,00	398 132,70	36,59	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	TOURCOING RUE DE BONDUES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 15 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	508 829,00	492 904,10	47,00	A	V	LIVRETA	1,774	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	TOURCOING RUE DE BONDUES ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	388 244,00	359 906,51	36,59	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	LOMME AVENUE DE DUNKERQUE ACQUI EN VEFA 17 LLOGEMENTS PLUS	C.D.C.	577 347,00	552 983,67	37,50	A	V	LIVRETA	1,246	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	LOMME AVENUE DE DUNKERQUE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	761 723,00	736 984,71	47,50	A	V	LIVRETA	1,263	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	LILLE RUE DE BOULOGNE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	516 308,00	500 707,63	37,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	LILLE RUE DE BOULOGNE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE - 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	761 735,00	745 981,08	47,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	SAINGHIN EN WEPPE - PLACE DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	153 854,00	146 347,11	37,09	A	V	LIVRETA	1,113	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	SAINGHIN EN WEPPE - PLACE DU GENERAL DE GAULLE ACQU AMELIORATION ACQUI FONCIERE 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	134 618,00	128 937,29	37,17	A	V	LIVRETA	1,279	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	150 677,00	144 244,38	37,59	A	V	LIVRETA	1,475	V	LIVRETA	1,560
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	210 526,00	203 524,36	47,59	A	V	LIVRETA	1,488	V	LIVRETA	1,560
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	44 165,00	42 279,52	37,59	A	V	LIVRETA	1,475	V	LIVRETA	1,560
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	618 048,00	587 892,02	37,59	A	V	LIVRETA	1,042	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	402 619,00	387 974,75	47,59	A	V	LIVRETA	1,051	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2020	C	BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	133 000,00	133 000,00	36,59	A	V	FIXE	1,128	V	FIXE	1,140
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	WASQUEHAL RUE MARIE CURIE ACQUI EN VEFA 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	752 004,00	715 311,99	37,59	A	V	LIVRETA	1,042	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	WASQUEHAL RUE MARIE CURIE ACQUI EN VEFA 18 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	685 578,00	658 630,90	47,59	A	V	LIVRETA	1,051	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2020	C	WASQUEHAL RUE MARIE CURIE ACQUI EN VEFA 18 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	182 000,00	182 000,00	36,59	A	V	FIXE	1,137	V	FIXE	1,140

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	BONDUES RUES DE LA POSTE FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL ACQUI EN VEFA 6 LOG PLUS	C.D.C.	195 558,00	190 787,58	38,09	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	BONDUES RUES DE LA POSTE FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL ACQUI EN VEFA 6 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	213 967,00	209 760,63	48,09	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	BONDUES RUES DE LA POSTE FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL ACQUI EN VEFA 6 LOG BOOSTER	C.D.C.	120 000,00	113 186,64	27,59	A	F	FIXE	1,060	F	FIXE	1,120
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	WATTRELOS 66 RUE BLOMME ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS	C.D.C.	793 877,00	774 511,24	38,09	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	WATTRELOS 66 RUE BLOMME ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS	C.D.C.	679 956,00	666 588,76	48,09	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2019	P	WATTRELOS 66 RUE BLOMME ACQUI EN VEFA 21 LOG BOOSTER	C.D.C.	450 000,00	424 449,88	27,59	A	F	FIXE	1,048	F	FIXE	1,120
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	AUBERS RUE DU BOURG CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	435 398,00	426 685,99	48,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	AUBERS RUE DU BOURG CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	225 000,00	218 492,54	28,75	A	F	FIXE	0,960	F	FIXE	0,960
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN RUE JACQUES BECQ ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	271 405,00	264 693,98	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN RUE JACQUES BECQ ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	326 806,00	320 266,84	48,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN RUE JACQUES BECQ ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	180 000,00	174 794,03	28,75	A	F	FIXE	0,960	F	FIXE	0,960
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	AUBERS RUE DU BOURG CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	579 548,00	565 217,55	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	SAINGHIN EN WEPPEs Av. de la Sablonnière Construction 2 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	142 956,00	142 956,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,517	V	LIVRETA	1,100
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	SAINGHIN EN WEPPEs Av. de la Sablonnière Construction 2 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	115 944,00	115 944,00	49,09	A	V	LIVRETA	1,531	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 2 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	45 000,00	45 000,00	29,09	A	F	FIXE	0,544	F	FIXE	0,580
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	285 131,00	285 131,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	1,560
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	366 897,00	366 897,00	49,09	A	V	LIVRETA	1,967	V	LIVRETA	1,560
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	180 192,00	180 192,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	1,560
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	P	SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	105 000,00	105 000,00	29,09	A	F	FIXE	0,544	F	FIXE	0,580
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2021	C	DIVERSES COMMUNES PHB 2.0 CHANTIERS	C.D.C.	297 500,00	297 500,00	38,34	A	V	FIXE	0,522	V	FIXE	0,000
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2023	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU TOUQUET ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	304 587,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	1,625	V	LIVRETA	1,530
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2023	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU TOUQUET ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	466 801,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,530
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2023	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU TOUQUET ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS	C.D.C.	330 000,00	0,00	40,00	A	F	FIXE	1,654	F	FIXE	1,570
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2022	P	VENDEVILLE RUE D'AVELIN ACQUISITION EN VEFA 2 PLUS SUR 4	C.D.C.	134 978,00	134 978,00	39,25	A	V	LIVRETA	3,347	V	LIVRETA	1,530
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2022	P	VENDEVILLE RUE D'AVELIN ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLUS SUR 4	C.D.C.	108 420,00	108 420,00	49,25	A	V	LIVRETA	3,375	V	LIVRETA	1,530
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2023	P	FROMELLES ROUTE D'HERLIES ACQUISITION EN VEFA 5 LOGTS PLUS SUR 7	C.D.C.	241 277,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	1,530	V		1,530
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2023	P	FROMELLES ROUTE D'HERLIES ACQUISITION EN VEFA 5 LOGTS PLUS SUR 7	C.D.C.	223 020,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	1,530	V		1,530
HABITAT HAUTS DE FRANCE	2023	P	FROMELLES ROUTE D'HERLIES ACQUISITION EN VEFA 5 LOGTS SUR 7	C.D.C.	105 000,00	0,00	40,00	A	F	FIXE	1,760	F		1,760

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ICF NORD EST	1981	P	LILLE - LES PEUPLIERS 150 LOGEMENTS	C.D.C.	3 553 161,95	476 756,73	12,67	A	F	FIXE	5,157	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1981	P	LILLE - LES PEUPLIERS 150 LOGEMENTS	C.D.C.	2 399 409,62	423 894,99	12,67	A	V	LIVRETA	5,900	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1984	P	LILLE - LES PEUPLIERS 150 LOGEMENTS	C.D.C.	597 905,05	145 886,54	12,67	A	V	LIVRETA	4,614	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1982	P	LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 50 LOGEMENTS - 1ERE TRANCHE	C.D.C.	2 635 691,06	460 026,39	12,67	A	V	LIVRETA	4,779	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1983	P	LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 40 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE	C.D.C.	2 207 219,09	469 333,53	12,67	A	F	FIXE	5,205	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1983	P	LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 25 LOGEMENTS - 3EME TRANCHE	C.D.C.	1 031 291,65	219 289,53	12,67	A	F	FIXE	5,470	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1984	P	LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 35 LOGEMENTS - 4EME TRANCHE	C.D.C.	2 616 512,97	642 625,10	12,67	A	V	LIVRETA	4,519	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1987	P	LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 25 LOGEMENTS	C.D.C.	231 097,47	78 293,94	12,67	A	V	LIVRETA	4,008	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1992	P	LILLE - 7 RUE JAVARY 59 LOGEMENTS	C.D.C.	3 090 980,05	1 266 354,84	12,67	A	V	LIVRETA	4,068	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1995	P	LILLE - 7 RUE JAVARY 59 LOGEMENTS	C.D.C.	414 051,53	197 974,71	12,67	A	V	LIVRETA	3,812	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1987	P	LILLE - 80 RUE DE TREVISE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	38 295,19	12 847,06	12,67	A	V	LIVRETA	3,954	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1988	P	LILLE - 84 RUE DE TREVISE 22 LOGEMENTS	C.D.C.	1 051 997,96	428 120,03	12,67	A	V	LIVRETA	4,325	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1990	P	LILLE - 64 A 72-82 RUE DE TREVISE 6 LOGEMENTS	C.D.C.	431 583,17	184 250,13	12,67	A	V	LIVRETA	3,887	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1990	P	LOMME - CITE DELIVRANCE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	86 072,72	35 636,15	12,67	A	V	LIVRETA	3,693	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1991	P	LOMME - CITE DES CHEMINOTS 2 LOGEMENTS	C.D.C.	27 745,72	11 779,52	12,67	A	V	LIVRETA	3,922	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1996	P	LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 15 LOGEMENTS	C.D.C.	1 024 686,07	505 052,26	12,67	A	V	LIVRETA	3,089	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1996	P	LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 16 LOGEMENTS	C.D.C.	1 065 136,74	523 663,86	12,67	A	V	LIVRETA	3,589	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	1996	P	LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 3 LOGEMENTS	C.D.C.	144 125,30	46 849,34	6,25	A	V	LIVRETA	3,025	V	LIVRETA	1,550
ICF NORD EST	1996	P	LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 4 LOGEMENTS	C.D.C.	266 557,11	89 638,78	7,25	A	V	LIVRETA	3,016	V	LIVRETA	1,300
ICF NORD EST	1996	P	HELLEMES - 63 V. HUGO - 261 R. SALENGRO 2 LOGEMENTS	C.D.C.	99 594,94	31 931,96	8,09	A	V	LIVRETA	3,237	V	LIVRETA	1,300
ICF NORD EST	1999	P	LOMME - 24 RUE THOOR AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	37 280,19	13 104,05	8,50	A	V	LIVRETA	2,972	V	LIVRETA	1,300
ICF NORD EST	2006	P	HELLEMES - CITE DE L'EPINE 176 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	2 708 065,00	1 050 242,67	12,67	A	V	LIVRETA	2,683	F	FIXE	2,450

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ICF NORD EST	2006	P	RONCHIN - RUE DE FLANDRE 64 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	1 196 719,00	400 714,41	12,67	A	V	LIVRETA	2,624	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	2007	P	LOOS - RUE DU MARECHAL FOCH - BATIMENT C 23 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 300 000,00	802 371,62	15,58	A	V	LIVRETA	3,037	F	FIXE	2,410
ICF NORD EST	2007	P	LOOS - RUE DU MARECHAL FOCH - BATIMENT D ET F 18 LOGEMENTS	C.D.C.	984 579,00	656 642,27	19,25	A	V	LIVRETA	2,197	V	LIVRETA	1,550
ICF NORD EST	2007	P	LOOS - RUE DU MARECHAL FOCH - BATIMENT A, B ET E 68 LOGEMENTS	C.D.C.	3 689 220,00	2 486 056,14	19,25	A	V	LIVRETA	2,403	V	LIVRETA	1,500
ICF NORD EST	2011	P	HELLEMES - AVENUE ROGER SALENGRO - REHABILITATION DE 120 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	1 954 441,00	1 128 826,53	12,67	A	V	LIVRETA	2,096	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	2012	P	LOMME - RUE MARCEL BAVYE - CONSTRUCTION 50 LOGT PLUS	C.D.C.	3 120 861,00	2 403 271,62	24,34	A	V	LIVRETA	1,542	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2012	P	LOMME - RUE MARCEL BAVYE - CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI	C.D.C.	535 149,00	398 161,22	24,34	A	V	LIVRETA	0,733	V	LIVRETA	0,300
ICF NORD EST	2013	P	LILLE - RUE BERTHELOT - ACQUISITION AMELIORATION - 240 LOGT	C.D.C.	7 416 000,00	5 545 036,88	20,00	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2013	P	HELLEMES - BOULEVARD DE L'EPINE - REHAB 132 LOG - PRET REHAB	C.D.C.	3 654 517,00	2 428 756,94	12,67	A	V	LIVRETA	1,915	F	FIXE	2,450
ICF NORD EST	2014	P	LILLE - RUE JULES VALLES - CONSTRUC 25 LOG PLUS	C.D.C.	2 531 368,00	2 072 065,59	26,00	A	V	LIVRETA	1,618	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LILLE - RUE JULES VALLES - CONSTRUC 10 LOG PLAI	C.D.C.	971 684,00	768 345,78	26,00	A	V	LIVRETA	0,594	V	LIVRETA	0,300
ICF NORD EST	2014	P	RONCHIN - RUE CHALANT - CONSTRUC 37 LOG - PLUS	C.D.C.	3 020 474,00	2 456 859,78	26,00	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	RONCHIN - RUE CHALANT - CONSTRUC 16 LOG - PLAI	C.D.C.	1 058 712,00	837 161,95	26,00	A	V	LIVRETA	0,593	V	LIVRETA	0,300
ICF NORD EST	2014	P	RONCHIN - RUE RENE DESCARTES - ACQUIS VEFA - 22 LOG - PLUS	C.D.C.	2 130 777,00	1 733 178,40	26,00	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	RONCHIN - RUE RENE DESCARTES - ACQUIS VEFA - 10 LOG - PLAI	C.D.C.	1 305 239,00	1 032 099,80	26,00	A	V	LIVRETA	0,593	V	LIVRETA	0,300
ICF NORD EST	2014	P	LILLE - RUE DES LOMBARDS - ACQUI AMELIORATION - 20 LOG - PLUS	C.D.C.	1 995 182,00	1 622 885,15	26,00	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LILLE - RUE DES LOMBARDS - ACQUI AMELIORATION - 9 LOG - PLAI	C.D.C.	1 141 912,00	902 951,26	26,00	A	V	LIVRETA	0,593	V	LIVRETA	0,300
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - ACQUIS AMELIORATION - 14 LOG - PLUS	C.D.C.	1 889 276,00	1 535 055,25	26,17	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - ACQUI AMELIORATION - 6 LOG - PLAI	C.D.C.	938 062,00	740 872,76	26,17	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 1 - 26 LOG - ECO PRET	C.D.C.	377 000,00	179 445,71	6,17	A	V	LIVRETA	0,488	V	LIVRETA	0,500
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 1 - 26 LOG - PAM	C.D.C.	1 232 832,00	884 142,83	16,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 2 - 25 LOG - ECO PRET	C.D.C.	387 500,00	184 443,56	6,17	A	V	LIVRETA	0,488	V	LIVRETA	0,500
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 2 - 25 LOG - PAM	C.D.C.	1 160 416,00	833 164,03	16,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 3 - 10 LOG - ECO PRET	C.D.C.	160 000,00	76 157,33	6,17	A	V	LIVRETA	0,488	V	LIVRETA	0,500
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 3 - 10 LOG - PAM	C.D.C.	459 167,00	329 676,12	16,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 4 - 29 LOG - ECO PRET	C.D.C.	406 000,00	193 249,29	6,17	A	V	LIVRETA	0,488	V	LIVRETA	0,500
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 4 - 29 LOG - PAM	C.D.C.	1 389 582,00	997 702,35	16,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 5 - 31 LOG - ECO PRET	C.D.C.	434 000,00	206 576,83	6,17	A	V	LIVRETA	0,488	V	LIVRETA	0,500
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 5 - 31 LOG - PAM	C.D.C.	1 485 416,00	1 066 509,94	16,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 6 - 34 LOG - ECO PRET	C.D.C.	544 000,00	258 935,02	6,17	A	V	LIVRETA	0,488	V	LIVRETA	0,500
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 6 - 34 LOG - PAM	C.D.C.	1 561 167,00	1 119 612,89	16,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 7 - 4 LOG - ECO PRET	C.D.C.	64 000,00	30 462,92	6,17	A	V	LIVRETA	0,488	V	LIVRETA	0,500
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 7 - 4 LOG - PAM	C.D.C.	183 667,00	131 870,60	16,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUIS VEFA 14 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 302 969,00	1 057 696,88	26,75	A	V	LIVRETA	1,369	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME 82/84 RUE ANNE DELAVALUX - REHAB 52 LOG - PAM	C.D.C.	1 003 405,00	718 885,34	16,75	A	V	LIVRETA	1,339	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2014	P	LOMME - 435 RUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 16 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 648 820,00	1 379 308,29	27,09	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2015	P	LOMME - RUES CREPIN ET THOMAS - CONSTR 19 LOG - PLUS	C.D.C.	2 271 355,00	1 900 085,36	27,09	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2015	P	LOMME - RUE CHRETIEN - CONSTR 2 LOG - PLUS	C.D.C.	160 386,00	134 169,72	27,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2015	P	LOMME - RUE GRAUWIN - CONSTR 5 LOG - PLUS	C.D.C.	611 157,00	511 258,92	27,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2015	P	LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION - 24 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	1 703 657,00	1 282 610,92	17,25	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2016	P	RONCHIN - RUE LAVOISIER - CONSTRUC 27 LOGT - PLUS	C.D.C.	2 951 807,00	2 659 591,08	28,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2017	P	LILLE RUE DE LA PLAINE - ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 688 919,00	1 532 792,32	28,25	A	V	LIVRETA	1,374	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
ICF NORD EST	2017	P	LOMME Cité de la Délivrance rues Thoor, Chambauduit et Allard CONSTRUCTION 17 LOG PLUS	C.D.C.	2 086 552,00	1 900 968,58	28,25	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2021	P	ARMENTIERES SITE MOTTE CORDONNIER ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 068 713,00	3 000 551,01	33,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2021	P	ARMENTIERES SITE MOTTE CORDONNIER ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	803 632,00	783 378,97	28,92	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
ICF NORD EST	2021	P	ARMENTIERES SITE MOTTE CORDONNIER ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	306 835,00	299 102,19	28,92	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
ICF NORD EST	2021	P	RONCHIN 3 RUE DE FLANDRE ACQUI EN VEFA 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 482 064,00	2 423 540,85	33,50	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2020	P	LILLE RESIDENCE THUMESNIL RUE D'ARSONVAL RUE GAUCHY REHAB 240 LOG PAM	C.D.C.	2 237 731,00	2 079 390,23	11,92	A	V	LIVRETA	1,128	V	LIVRETA	1,100
ICF NORD EST	2020	P	LILLE RESIDENCE THUMESNIL RUE D'ARSONVAL RUE GAUCHY REHAB 240 LOG PAM	C.D.C.	3 360 000,00	3 105 373,64	11,92	A	V	LIVRETA	1,456	V	LIVRETA	0,000
ICF NORD EST	2020	P	LILLE 104 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 8 LOG PLUS	C.D.C.	634 700,00	634 700,00	34,25	A	V	LIVRETA	1,347	V	LIVRETA	1,350
ICF NORD EST	2021	P	LILLE 104 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 6 LOG PLS	C.D.C.	375 107,00	365 653,61	28,92	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
ICF NORD EST	2021	P	LILLE 104 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 6 LOG PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	62 301,00	60 730,90	28,92	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
ICF NORD EST	2022	P	LILLE 7 RUE JAVARY REHABILITATION 69 LOGEMENTS COLLECTIFS CONV PRET PAM TX FIXE	C.D.C.	414 000,00	414 000,00	16,25	A	F	FIXE	1,292	F	FIXE	1,310
ICF NORD EST	2022	P	LILLE 7 RUE JAVARY REHABILITATION 69 LOGEMENTS COLLECTIFS CONV PRET PAM	C.D.C.	1 499 744,00	1 499 744,00	16,25	A	V	LIVRETA	1,509	V	LIVRETA	1,530
ICF NORD EST	2022	P	LILLE RUE DES PEUPLIERS REHABILITATION 150 PAM	C.D.C.	3 751 033,00	3 751 033,00	16,25	A	V	LIVRETA	2,281	V	LIVRETA	2,600
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	2015	P	LOMME - RESIDENCE ETUDIANTE - AV MANDELA ACQUIS VEFA - PLS 55 LOGT	C.D.C.	1 514 157,00	1 405 398,74	34,50	T	V	LIVRETA	1,856	V	LIVRETA	1,923
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	2016	P	LOMME - RESIDENCE ETUDIANTE - AVENUE MANDELA - ACQUISITION EN VEFA - PLS COMPL - 55 LOGEMENTS	C.D.C.	1 454 778,00	1 339 717,96	34,50	T	V	LIVRETA	1,739	V	LIVRETA	1,923
LES PAPILLONS BLANCS	2007	C	ROUBAIX - BOULEVARD MONTESQUIEU FOYER DE VIE - 40 CHAMBRES	CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 800 000,00	2 158 156,80	15,79	A	V	LIVRETA	3,271	V	LIVRETA	1,900
LES PAPILLONS BLANCS	2018	P	CROIX RUE ISAAC HOLDEN ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLS	LA BANQUE POSTALE	850 000,00	711 342,32	12,09	T	V	LIVRETA	2,983	V	LIVRETA	2,235
LES PAPILLONS BLANCS	2019	P	TOURCOING 80 RUE ALBERT SCHUMAN TRAIT D'UNION CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS PLS	LA BANQUE POSTALE	2 500 000,00	2 422 032,11	19,00	T	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,027

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LES PAILLONS BLANCS LILLE METROPOLE HABITAT	2024	C	BONDUES - 60 RUE DES RAVENNES - 12 lgts - PLS	LA BANQUE POSTALE	1 700 000,00	0,00	17,00	T	V	LIVRETA	2,127	V		2,110
LILLE METROPOLE HABITAT	1978	P	TOURCOING - PONT DE NEUVILLE-LEON JOUHAUX 80 LOGEMENTS FOYERS	C.D.C.	36 663,99	1 093,34	0,07	A	F	FIXE	1,069	F		1,200
LILLE METROPOLE HABITAT	1979	P	TOURCOING - PONT DE NEUVILLE-LEON JOUHAUX 80 LOGEMENTS FOYERS	C.D.C.	39 743,46	2 356,36	1,82	A	F	FIXE	1,074	F		1,200
LILLE METROPOLE HABITAT	1981	P	TOURCOING - PONT DE NEUVILLE-LEON JOUHAUX 80 LOGEMENTS FOYERS	C.D.C.	15 138,19	1 773,77	3,57	A	F	FIXE	1,076	F		1,200
LILLE METROPOLE HABITAT	1982	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	235 619,47	71 779,73	4,50	A	V	LIVRETA	4,819	V	LIVRETA	1,950
LILLE METROPOLE HABITAT	1982	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	1 194 211,12	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,776	V	LIVRETA	1,825
LILLE METROPOLE HABITAT	1985	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	199 239,76	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	5,256	V	LIVRETA	1,950
LILLE METROPOLE HABITAT	1991	P	LILLE - 137 RUE JULES GUESDE - LES CRAIGNOS AA 7 LOGEMENTS	C.D.C.	81 224,84	16 469,83	3,67	A	V	LIVRETA	4,436	V	LIVRETA	1,950
LILLE METROPOLE HABITAT	2000	P	LILLE - BELFORT - RUE ARMAND CARREL 15 LOGEMENTS	C.D.C.	417 923,73	157 253,03	9,92	A	V	LIVRETA	1,996	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2001	P	ROUBAIX - ILOT DES PEINTRES 61 LOGEMENTS	C.D.C.	1 394 908,51	266 394,50	3,75	A	V	LIVRETA	2,097	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2002	P	LILLE - RUES DU FAUBOURG DES POSTES ET QUINET 54 LOGEMENTS	C.D.C.	1 726 164,98	864 775,64	14,42	A	V	LIVRETA	1,757	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2002	P	LILLE - RUES DU FAUBOURG DES POSTES ET QUINET ACQUISITION DE TERRAIN	C.D.C.	180 057,53	125 227,25	29,42	A	V	LIVRETA	1,523	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2002	P	ROUBAIX - LYS VALLON AA 13 LOGEMENTS	C.D.C.	805 464,38	409 310,23	14,25	A	V	LIVRETA	1,785	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2002	P	ROUBAIX - LYS VALLON TERRAIN	C.D.C.	183 457,15	129 662,38	29,25	A	V	LIVRETA	1,544	V	LIVRETA	0,750

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2003	P	LILLE - RUE JEAN JAURES ACQUISITION DE TERRAIN	C.D.C.	107 217,39	78 746,22	30,67	A	V	LIVRETA	1,667	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2003	P	LILLE - RUE JEAN JAURES 91 LOGEMENTS	C.D.C.	1 542 357,20	841 762,57	15,67	A	V	LIVRETA	1,870	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2003	P	ROUBAIX - 15 DIFFUS 15 LOGEMENTS	C.D.C.	892 787,18	487 250,87	15,75	A	V	LIVRETA	1,875	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2003	P	ROUBAIX - 15 DIFFUS TERRAIN	C.D.C.	215 166,54	158 029,88	30,75	A	V	LIVRETA	1,671	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2003	P	ROUBAIX - LES AVIATEURS REHABILITATION DE LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	9 558 553,00	788 790,55	0,01	A	F	FIXE	5,650	F	FIXE	5,650
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	ROUBAIX - 36 BOULEVARD DE STRASBOURG 1 LOGEMENT	C.D.C.	68 236,18	42 672,46	17,67	A	V	LIVRETA	1,789	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	ROUBAIX - 36 BOULEVARD DE STRASBOURG TERRAIN	C.D.C.	21 129,43	16 874,58	32,67	A	V	LIVRETA	1,603	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2002	P	ROUBAIX - FER A CHEVAL REHABILITATION DE LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	649 012,00	0,00	0,00	A	F	FIXE	5,650	F	FIXE	5,650
LILLE METROPOLE HABITAT	2003	P	LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 1ERE TRANCHE BAT A ACQUISITION FONCIERE - PRU	C.D.C.	312 535,73	229 543,03	30,67	A	V	LIVRETA	1,667	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2003	P	LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 1ERE TRANCHE BAT A 33 LOGEMENTS - PRU	C.D.C.	2 065 607,96	1 127 333,85	15,67	A	V	LIVRETA	1,870	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	LILLE - RUE JULES BRETON - CITE DUFFEZ 34 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	967 172,00	549 671,07	16,42	A	V	LIVRETA	1,791	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	LILLE - RUE JULES BRETON - CITE DUFFEZ ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	625 700,00	465 129,15	31,42	A	V	LIVRETA	1,604	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	LILLE - RUE PHILIPPE DE COMINES 20 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	1 018 890,00	582 275,00	16,09	A	V	LIVRETA	1,830	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	LILLE - RUE PHILIPPE DE COMINES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	138 750,00	103 683,19	31,09	A	V	LIVRETA	1,634	V	LIVRETA	0,750

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2005	P	LILLE - RUE DUGUESCLIN 34 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	1 883 318,00	1 120 837,83	17,42	A	V	LIVRETA	1,728	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2005	P	LILLE - RUE DUGUESCLIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	230 944,00	175 223,81	32,42	A	V	LIVRETA	1,552	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET JOURDAN 34 LOGEMENTS	C.D.C.	1 110 711,28	694 879,20	17,84	A	V	LIVRETA	1,643	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET JOURDAN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	420 368,29	335 853,15	32,84	A	V	LIVRETA	1,494	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	TOURCOING - 179-181-183 RUE SCHUMAN AA 3 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	153 954,33	84 631,09	16,59	A	V	LIVRETA	3,297	V	LIVRETA	2,220
LILLE METROPOLE HABITAT	2005	P	ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION 225 LOGEMENTS	C.D.C.	3 062 000,00	1 232 121,17	7,17	A	V	LIVRETA	1,974	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2005	P	ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A CHANGEMENT D'USAGE	C.D.C.	5 101 000,00	2 052 596,37	7,17	A	V	LIVRETA	1,974	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	ROUBAIX - GABRIEL PERI 5 LOGEMENTS EN VEFA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	523 000,00	208 123,50	6,60	T	F	FIXE	4,991	F	FIXE	4,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 2EME TRANCHE BAT A 19 LOGEMENTS - PRU	C.D.C.	1 166 234,98	668 810,70	16,75	A	V	LIVRETA	1,815	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 2EME TRANCHE BAT A 19 LOGEMENTS - PRU - FONCIER	C.D.C.	176 459,74	132 404,01	31,75	A	V	LIVRETA	1,620	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2004	P	ROUBAIX - EXTENSION DE MAIRIE QUARTIER NORD PLACE FOSSE AUX CHENES	C.D.C.	290 043,00	35 124,71	1,92	A	V	LIVRETA	2,207	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2005	P	LILLE - FIVES - RUE PIERRE LEGRAND 65 LOGEMENTS - PRU	C.D.C.	2 258 250,00	1 366 454,18	17,75	A	V	LIVRETA	1,736	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2005	P	LILLE - FIVES - RUE PIERRE LEGRAND ACQUISITION FONCIERE - PRU	C.D.C.	515 957,96	398 401,92	32,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - PARC DES EXPOSITIONS - LES PETITS GRIS 261 LOGEMENTS	C.D.C.	977 398,00	143 302,81	3,84	A	V	LIVRETA	2,717	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	FACHES-THUMESNIL - 48 RUE SALENGRO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	34 300,00	23 088,64	19,09	A	V	LIVRETA	2,984	V	LIVRETA	1,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	FACHES-THUMESNIL - 48 RUE SALENGRO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	17 960,00	14 645,09	34,09	A	V	LIVRETA	3,141	V	LIVRETA	1,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 59 RUE DU FOUR A CHAUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	46 014,00	29 354,22	18,84	A	V	LIVRETA	1,955	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 59 RUE DU FOUR A CHAUX ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	56 471,00	44 798,21	33,84	A	V	LIVRETA	1,783	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 9 RUE BOURJEMBOIS AA1 LOGEMENT	C.D.C.	47 703,00	30 431,73	18,84	A	V	LIVRETA	1,955	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 9 RUE BOURJEMBOIS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	80 787,00	64 088,02	33,84	A	V	LIVRETA	1,783	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 50-52 RUE GARIBALDI AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	124 000,00	79 104,70	18,84	A	V	LIVRETA	1,955	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 50-52 RUE GARIBALDI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	61 758,00	48 992,40	33,84	A	V	LIVRETA	1,783	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 59 RUE SAINTE CATHERINE - 3 IMPASSE BAUBON AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	60 310,00	39 688,59	18,84	A	V	LIVRETA	3,019	V	LIVRETA	1,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	LILLE - 59 RUE SAINTE CATHERINE - 3 IMPASSES BAUBON ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	5 127,00	4 179,97	33,84	A	V	LIVRETA	3,169	V	LIVRETA	1,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	LILLE - RUE DU COEUR JOYEUX 20 LOGEMENTS	C.D.C.	1 122 307,00	782 836,35	24,17	A	V	LIVRETA	2,411	V	LIVRETA	1,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	LILLE - RUE DU COEUR JOYEUX ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	67 704,00	55 295,10	34,17	A	V	LIVRETA	3,142	V	LIVRETA	1,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	LILLE - RUES GUESDE ET DELEMAZURE 20 LOGEMENTS	C.D.C.	1 027 852,00	716 951,70	24,17	A	V	LIVRETA	2,411	V	LIVRETA	1,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	LILLE - RUES GUESDE ET DELEMAZURE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	62 307,00	50 887,24	34,17	A	V	LIVRETA	3,142	V	LIVRETA	1,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - REPROFILAGE PRETS INDEXES LIVRET A	C.D.C.	647 531,96	370 972,51	12,67	A	V	LIVRETA	3,448	F	FIXE	2,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	1 150 000,00	443 460,63	12,67	A	V	LIVRETA	3,197	F	FIXE	2,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	ROUBAIX - GUINGUETTE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	660 485,00	457 925,39	23,92	A	F	FIXE	2,441	V	LIVRETA	1,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION DE LOGEMENTS	C.D.C.	2 852 485,00	1 544 671,22	14,00	A	V	LIVRETA	2,316	V	LIVRETA	1,150
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION DE LOGEMENTS	C.D.C.	1 975 848,00	980 712,60	9,00	A	V	LEP	2,452	V	LEP	1,200
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION DE LOGEMENTS	C.D.C.	958 085,00	525 594,27	14,00	A	V	LIVRETA	2,316	V	LIVRETA	1,400
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	2013 - Reprofilages des prêts livret A	C.D.C.	206 804,94	118 479,03	12,67	A	V	LIVRETA	3,180	F	FIXE	2,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	LILLE - CONCORDE - BD METZ - RUES LAMAZE, RENOIR 10 LOGEMENTS	C.D.C.	159 367,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,587	V	LIVRETA	1,150
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	MARQUETTE - ZAC DU HAUT TOUQUET - RUE DE WERVICQ 30 LOGEMENTS	LA BANQUE POSTALE	2 728 583,43	1 869 656,41	15,29	A	C	TAUX STRUCTURES	5,440	F	FIXE	1,710
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO 24 LOGEMENTS	DEXIA	1 536 200,00	1 047 415,55	15,84	A	V	LIVRETA	3,123	V	LIVRETA	2,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	ARMENTIERES - RUE DES FUSILLES - STRUCTURE HEBERGEMENT HANDICAPE 13 LGTS FOYERS - 13 STUDIOS	C.D.C.	1 831 404,44	1 181 637,41	14,84	A	C	TAUX STRUCTURES	5,386	V	LIVRETA	4,200
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 65 RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	46 515,00	32 577,17	25,09	A	V	LIVRETA	0,988	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 65 RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	43 572,00	33 729,21	35,09	A	V	LIVRETA	0,912	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 56-58 RUE RABELAIS AA 2LOGEMENTS	C.D.C.	76 899,00	53 864,02	25,67	A	V	LIVRETA	0,970	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 56-58 RUE RABELAIS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	82 054,00	63 533,62	35,67	A	V	LIVRETA	0,895	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 14 RUE CASSINI AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	62 736,00	43 937,74	25,09	A	V	LIVRETA	0,988	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 14 RUE CASSINI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	25 123,00	19 447,80	35,09	A	V	LIVRETA	0,912	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 39 RUE FABRE D'EGLANTINE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	38 948,00	27 601,41	25,09	A	V	LIVRETA	1,193	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 39 RUE FABRE D'EGLANTINE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	34 459,00	26 976,48	35,09	A	V	LIVRETA	1,117	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 45 RUE DUPLEIX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	68 862,00	48 812,73	25,67	A	V	LIVRETA	1,175	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 45 RUE DUPLEIX ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	57 164,00	44 768,84	35,67	A	V	LIVRETA	1,101	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 68 RUE SAINT LUC AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	59 736,00	42 333,24	25,09	A	V	LIVRETA	1,193	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 68 RUE SAINT LUC ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	53 886,00	42 185,10	35,09	A	V	LIVRETA	1,117	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 160 RUE DES POSTES 14 LOGEMENTS	C.D.C.	987 114,00	738 932,97	25,67	A	V	LIVRETA	2,996	V	LIVRETA	1,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	LILLE - 160 RUE DES POSTES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	59 112,00	48 707,62	35,67	A	V	LIVRETA	3,102	V	LIVRETA	1,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2007	P	LILLE - 178 BOULEVARD VICTOR HUGO 49 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 700 000,00	1 491 185,66	34,96	T	F	FIXE	4,279	F	FIXE	4,210
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	LILLE - RUES ST DRUON ET FG DE ROUBAIX 48 LOGEMENTS	LA BANQUE POSTALE	3 033 693,50	2 182 121,22	17,46	A	C	TAUX STRUCTURES	4,202	F	FIXE	1,460
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	LILLE - RUES ST DRUON ET FG DE ROUBAIX ACQUISITION FONCIERE	LA BANQUE POSTALE	1 436 724,00	1 192 501,93	24,46	A	C	TAUX STRUCTURES	4,598	F	FIXE	1,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	LILLE - RESIDENCE SYLVERE VERHULST 351 LOGEMENTS	C.D.C.	220 000,00	135 518,79	16,09	A	V	LIVRETA	1,956	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	LILLE - RESIDENCE SYLVERE VERHULST 351 LOGEMENTS	C.D.C.	436 332,00	182 695,95	6,09	A	V	LIVRETA	1,715	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE PALOMBES 202 LOGEMENTS	C.D.C.	460 000,00	224 387,51	10,84	A	V	LIVRETA	1,632	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2008	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE PALOMBES 202 LOGEMENTS	C.D.C.	1 534 000,00	846 856,36	15,84	A	V	LIVRETA	1,989	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	81 855 505,23	55 045 907,83	12,50	A	V	LIVRETA	4,576	V	LIVRETA	1,950
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 11	C.D.C.	7 021 043,63	929 705,60	3,43	A	V	LIVRETA	3,261	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - Réindexation sur taux fixe	C.D.C.	8 787 419,72	4 302 171,46	6,17	A	V	LIVRETA	3,113	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - REINDEXATION SUR TAUX FIXE	C.D.C.	3 627 796,75	1 588 610,69	6,17	A	V	LIVRETA	4,625	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	715 190,26	179 085,26	4,50	A	V	LIVRETA	3,775	V	LIVRETA	1,950
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	5 540 788,02	1 387 426,07	4,50	A	V	LIVRETA	3,487	V	LIVRETA	1,950
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - REPROFILAGE PRET CDC A TAUX FIXE	C.D.C.	18 255 400,22	8 714 392,05	6,17	A	F	FIXE	4,050	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 20	C.D.C.	31 622 784,54	15 540 135,25	13,09	S	V	INF_FHT	4,197	V	INF_FHT	3,370
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 21	C.D.C.	72 716 826,56	27 324 129,36	10,09	S	V	INF_FHT	3,537	V	INF_FHT	3,370
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 22	C.D.C.	40 414 284,63	29 250 079,17	23,09	S	V	INF_FHT	4,587	V	INF_FHT	3,370

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - Reprofilage des prêts à taux fixe	C.D.C.	55 076 506,48	10 630 105,78	6,17	A	F	FIXE	2,900	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2006	P	2013 - Reprofilages des prêts livret A	C.D.C.	966 569,44	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,526	V	LIVRETA	1,825
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	ILLIES - RUE OLOF PALME 18 LOGEMENTS	C.D.C.	1 182 002,00	888 465,88	26,09	A	V	LIVRETA	2,619	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	ILLIES - RUE OLOF PALME ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	474 960,00	390 447,00	36,09	A	V	LIVRETA	1,702	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	WILLEMS - RUE DES ECOLES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	400 958,00	329 612,68	36,09	A	V	LIVRETA	1,702	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	WILLEMS - RUE DES ECOLES 17 LOGEMENTS	C.D.C.	999 684,00	751 424,38	26,09	A	V	LIVRETA	2,619	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	LILLE - 14 PLACE EDITH CAVELL AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	32 558,00	22 724,58	26,17	A	V	LIVRETA	0,478	V	LIVRETA	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	LILLE - PORTE DU SUD 103 LOGEMENTS	C.D.C.	425 504,00	178 680,31	6,50	A	V	LIVRETA	1,369	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET 77 LOGEMENTS	C.D.C.	5 934 089,00	4 452 628,23	28,92	A	V	LIVRETA	2,541	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 168 740,00	956 703,38	36,17	A	V	LIVRETA	1,630	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET 77 LOGEMENTS	C.D.C.	632 976,00	454 029,79	26,17	A	V	LIVRETA	0,774	V	LIVRETA	0,200
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	ROUBAIX - MAGASINS GENERAUX 205 LOGEMENTS	C.D.C.	197 000,00	29 459,97	1,17	A	V	LIVRETA	2,063	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	2013 - Reprofilages des prêts livret A	C.D.C.	999 195,00	759 960,81	27,67	A	V	LIVRETA	2,369	V	LIVRETA	1,600
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	97 675,00	82 080,19	37,59	A	V	LIVRETA	1,526	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE 14 LOGEMENTS	C.D.C.	672 587,00	496 092,72	26,50	A	V	LIVRETA	1,240	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	92 407,00	74 556,97	36,50	A	V	LIVRETA	1,200	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	ROUBAI X - GRAND CHEMIN 15 LOGEMENTS	C.D.C.	543 010,00	400 518,19	26,50	A	V	LIVRETA	1,266	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2009	P	ROUBAIX - GRAND CHEMIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	213 427,00	172 199,81	36,50	A	V	LIVRETA	1,221	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE VAN GOGH 120 LOGEMENTS	C.D.C.	3 507 601,00	2 000 211,98	12,09	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	2013 - Reprofilages des prêts livret A	C.D.C.	453 961,41	343 928,13	28,01	A	V	LIVRETA	1,127	V	LIVRETA	0,550
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	2013 - Reprofilages des prêts livret A	C.D.C.	1 083 143,00	823 809,38	27,67	A	V	LIVRETA	2,343	V	LIVRETA	1,600
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	2013 - Reprofilages des prêts livret A	C.D.C.	568 190,66	471 265,45	37,67	A	V	LIVRETA	2,345	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - ROUBAIX - 21 VACANTS TECHNIQUES-GIDE VALLEE REHABILITATION 525 LOGEMENTS	C.D.C.	786 380,00	375 395,04	7,09	A	V	LIVRETA	1,434	V	LIVRETA	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	2013 - Reprofilages des prêts livret A	C.D.C.	1 808 198,75	829 210,16	9,26	A	V	LIVRETA	2,376	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE EUGENE JACQUET 6 LOGEMENTS	C.D.C.	267 867,00	164 587,06	12,67	A	V	LIVRETA	2,361	F	FIXE	2,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE EUGENE JACQUET ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	95 619,00	82 412,66	37,09	A	V	LIVRETA	3,216	V	LIVRETA	1,630
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE EUGENE JACQUET 6 LOGEMENTS	C.D.C.	206 688,00	144 052,76	22,09	A	V	LIVRETA	1,668	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	10 682 966,10	6 457 786,28	12,67	A	V	LIVRETA	2,417	F	FIXE	2,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUES VERTE ET DU MOULIN CONSTRUCTION DE 54 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 857 022,00	3 044 810,63	28,09	A	V	LIVRETA	2,424	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUES VERTE ET DU MOULIN CONSTRUCTION DE 54 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	696 795,00	582 720,27	37,75	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE DE MONS ET D'ANTOING 10 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	717 773,00	554 422,96	27,75	A	V	LIVRETA	1,598	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE DE MONS ET D'ANTOING 10 LOGEMENTS ACQUISITON FONCIERE PRUCD	C.D.C.	194 227,00	162 429,41	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE CUVIER 8 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	347 412,00	268 348,35	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE CUVIER 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	121 588,00	101 682,42	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES CABANIS ET RIVOLI REHABILITATION 84 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	700 000,00	390 040,76	13,75	A	V	LIVRETA	1,777	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES CABANIS ET RIVOLI REHABILITATION 84 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	313 548,00	195 715,79	17,75	A	V	LIVRETA	1,717	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS AA 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	174 487,00	134 777,45	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS AA 3 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	28 866,00	24 140,27	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES DE MONS ET D'ANTOING CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	474 472,00	366 492,12	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES DE MONS ET D'ANTOING CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	110 090,00	92 066,77	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	1 336 000,00	1 030 602,74	28,92	A	V	LIVRETA	2,581	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	492 000,00	411 452,97	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	182 560,00	140 706,06	27,75	A	V	LIVRETA	2,581	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	67 440,00	56 399,19	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	2 580 029,00	2 041 152,01	28,09	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	926 970,00	775 212,55	37,75	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	679 182,00	524 614,44	27,75	A	V	LIVRETA	1,590	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	244 016,00	204 067,28	37,75	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	617 716,00	477 136,86	27,75	A	V	LIVRETA	1,598	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	122 362,00	102 329,69	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	364 943,00	281 889,63	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	245 023,00	204 909,46	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	622 686,00	480 975,80	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	418 125,00	349 672,32	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	132 046,00	101 995,09	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE FLERS CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	31 192,00	26 085,45	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	RONCHIN - 207 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT PLAII	C.D.C.	72 377,00	53 687,38	27,75	A	V	LIVRETA	0,782	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	RONCHIN - 207 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAII	C.D.C.	8 771,00	7 057,44	37,75	A	V	LIVRETA	0,732	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	1 689 010,00	1 302 917,92	28,92	A	V	LIVRETA	2,581	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	563 003,00	470 831,86	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	920 946,00	711 723,23	27,75	A	V	LIVRETA	2,581	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	306 400,00	256 238,22	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	974 116,00	768 986,75	28,09	A	V	LIVRETA	2,377	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	315 893,00	264 177,04	37,75	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RESIDENCES SYLVERE VERHULST ET MICHELET REHABILITATION 450 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	27 986,00	12 423,11	7,75	A	V	LIVRETA	1,785	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	517 459,00	399 696,26	27,75	A	V	LIVRETA	1,598	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	102 885,00	86 041,35	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	824 139,00	650 591,86	28,09	A	V	LIVRETA	2,377	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - 275 RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	247 710,00	207 156,56	37,75	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	2 167 280,00	1 671 859,77	28,92	A	V	LIVRETA	2,581	F	FIXE	1,065

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRU	C.D.C.	578 022,00	483 392,04	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	761 975,00	588 565,51	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	249 401,00	208 570,72	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	421 314,00	325 431,79	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	158 710,00	132 727,03	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	1 195 643,00	923 539,84	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	447 000,00	373 820,05	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 621 514,00	1 252 491,57	27,75	A	V	LIVRETA	1,594	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	207 115,00	173 207,47	37,75	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	1 351 994,00	1 034 222,59	27,75	A	V	LIVRETA	1,387	V	LIVRETA	0,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	202 022,00	168 948,28	37,75	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 789 390,00	1 403 186,22	28,09	A	V	LIVRETA	1,258	V	LIVRETA	0,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	664 639,00	555 828,68	37,75	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - POTENNERIE SAINTE ELIZABETH CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	1 383 000,00	1 066 858,93	28,92	A	V	LIVRETA	2,581	F	FIXE	1,065

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - POTENNERIE SAINTE ELIZABETH CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRU	C.D.C.	839 000,00	701 644,40	37,75	A	V	LIVRETA	1,556	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	DON - RUE DESMOULINS AA 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	197 130,00	146 225,82	27,75	A	V	LIVRETA	0,782	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - 34 BRASSEUR ET 3 BERGOT AA 5 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	239 556,00	177 696,34	27,75	A	V	LIVRETA	0,782	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - 34 BRASSEUR ET 3 BERGOT AA 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	222 445,00	178 986,54	37,75	A	V	LIVRETA	0,740	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	C.D.C.	210 123,70	11 063,20	0,26	A	V	LIVRETA	2,540	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE VERMEER - ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	11 625,00	8 863,62	28,09	A	V	LIVRETA	0,752	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE VERMEER - ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	152 791,00	125 225,95	38,09	A	V	LIVRETA	0,694	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - 14 A 22 RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION FJT 30 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	158 623,00	119 754,72	28,09	A	V	LIVRETA	0,501	V	LIVRETA	0,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RUE DU VAISSEAU LE VENGEUR - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	661 763,00	503 703,91	28,42	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RUE DU VAISSEAU LE VENGEUR - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	107 061,00	87 585,85	38,42	A	V	LIVRETA	0,730	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - 70 A 74 RUE DE LILLE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	260 800,00	199 988,84	28,92	A	V	LIVRETA	2,566	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - 70 A 74 RUE DE LILLE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRU	C.D.C.	124 850,00	105 985,35	38,09	A	V	LIVRETA	1,519	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE MARGUERITE YOURCENAR - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 402 952,00	1 075 823,35	28,92	A	V	LIVRETA	2,469	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE MARGUERITE YOURCENAR - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	649 330,00	551 217,13	38,09	A	V	LIVRETA	1,519	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 102 048,00	1 648 363,30	28,09	A	V	LIVRETA	1,263	V	LIVRETA	0,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	241 679,00	205 161,62	38,09	A	V	LIVRETA	1,519	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	ARMENTIERES - RUE DE METZ - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 480 364,00	1 255 733,18	30,42	A	V	LIVRETA	2,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	ARMENTIERES - RUE DE METZ - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	623 397,00	557 344,82	40,42	A	V	LIVRETA	2,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE DES PIATS - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	89 839,00	68 498,85	28,09	A	V	LIVRETA	0,752	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE DES PIATS - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	90 488,00	74 163,04	38,09	A	V	LIVRETA	0,716	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	FACHES-THUMESNIL - 47 RUE DE LA JAPPE - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	48 469,00	36 955,79	28,09	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2010	P	FACHES-THUMESNIL - 47 RUE DE LA JAPPE - AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	39 393,00	32 286,12	38,09	A	V	LIVRETA	0,716	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGT PLUS	C.D.C.	340 039,00	267 776,40	28,92	A	V	LIVRETA	2,542	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLUS	C.D.C.	34 551,00	29 272,72	38,42	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGT PLAI	C.D.C.	159 874,00	121 607,23	28,67	A	V	LIVRETA	0,698	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION FONCIERE 2 LOGT PLAI	C.D.C.	16 919,00	13 841,29	38,42	A	V	LIVRETA	0,730	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	SECLIN RESIDENCE DU 8 MARS CONSTRUCTION 36 LOGT PLUS	C.D.C.	2 618 145,00	2 061 756,08	28,92	A	V	LIVRETA	2,579	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	SECLIN RESIDENCE DU 8 MARS ACQUISITION FONCIERE 36 LOGT PLUS	C.D.C.	145 831,00	123 552,76	38,42	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - 150 RUE NATIONALE BAT C CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	C.D.C.	257 105,00	202 529,78	28,67	A	V	LIVRETA	2,505	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - 150 RUE NATIONALE BAT C ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLUS	C.D.C.	56 280,00	47 682,22	38,42	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - VACANTS TECHNIQUES REHAB 21 LOGT	C.D.C.	263 544,00	106 843,75	8,42	A	V	LIVRETA	2,598	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 31 RUE DENAIN - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	105 674,00	80 434,24	28,42	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 31 RUE DENAIN - ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	C.D.C.	21 508,00	17 595,54	38,42	A	V	LIVRETA	0,730	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 23 RUE DES FONDEURS - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	115 570,00	87 966,64	28,42	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 23 RUE DES FONDEURS - ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	C.D.C.	18 911,00	15 470,96	38,42	A	V	LIVRETA	0,730	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	CROIX - 21 RUE LAVOISIER - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	36 901,00	28 087,38	28,42	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	CROIX - 21 RUE LAVOISIER - ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	C.D.C.	15 771,00	12 902,14	38,42	A	V	LIVRETA	0,730	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE RUE DE WAZEMMES - CONSTRUCTION 20 LOGT PRU/CD	C.D.C.	1 140 730,00	900 541,69	28,67	A	V	LIVRETA	1,507	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE RUE DE WAZEMMES - ACQUISITION FONCIERE 20 LOGT PLUS	C.D.C.	438 395,00	371 396,90	38,67	A	V	LIVRETA	1,480	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE RUE DE CANNES - CONSTRUCTION DEMOLITION 42 LOGT PRU/CD	C.D.C.	1 885 058,00	1 486 521,77	28,92	A	V	LIVRETA	2,593	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE RUE DE CANNES - ACQUISITION FONCIERE 42 LOGT PRU/CD	C.D.C.	556 821,00	471 756,69	38,42	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE 11 RUE GOBIN - CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	C.D.C.	584 266,00	460 741,35	28,92	A	V	LIVRETA	2,593	F	FIXE	1,065

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE 11 RUE GOBIN - CONSTRUCTION 5 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	15 902,00	13 472,67	38,42	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUES DU CAIRE ET SAINT ROCH - ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGT PLAI	C.D.C.	113 949,00	86 732,80	28,42	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUES DU CAIRE ET SAINT ROCH - ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	54 114,00	44 270,29	38,42	A	V	LIVRETA	0,730	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX- QUAI DE MARSEILLE 4 HOMMELET - CONSTRUCTION DEMOLITION 35 LOGT PLUS/CD	C.D.C.	1 972 120,00	1 555 177,26	28,92	A	V	LIVRETA	2,593	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX- QUAI DE MARSEILLE 4 HOMMELET - CONSTRUCTION DEMOLITION 35 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	C.D.C.	654 028,00	554 113,60	38,42	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX- QUAI DE MARSEILLE 4 HOMMELET - CONSTRUCTION DEMOLITION 35 LOGT PRU/CD	C.D.C.	1 346 764,00	1 054 181,78	28,42	A	V	LIVRETA	1,375	V	LIVRETA	0,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE- CHARLES SIX-WAZEMMES - REHAB 191 LOGT PRU	C.D.C.	470 932,00	261 030,23	13,42	A	V	LIVRETA	1,797	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	WATTRELOS- RUES D'ORAN - MIRIBEL ET WATTEAU - CONSTRUCTION DE 43 LOGT PLUS	C.D.C.	3 059 739,00	2 412 853,44	28,92	A	V	LIVRETA	2,593	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	WATTRELOS- RUES D'ORAN - MIRIBEL ET WATTEAU - CONSTRUCTION DE 43 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 321 223,00	1 119 382,71	38,42	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE LELOIR - ACQUISITION AMELIORATION 24 LOGT PLAI	C.D.C.	357 584,00	271 994,22	28,67	A	V	LIVRETA	0,736	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE LELOIR - ACQUISITION AMELIORATION ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	C.D.C.	701 633,00	573 702,63	38,67	A	V	LIVRETA	0,702	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE MOLIERE - ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS PLUS	C.D.C.	309 385,00	244 241,90	28,67	A	V	LIVRETA	1,545	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE MOLIERE - ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	232 240,00	196 747,72	38,67	A	V	LIVRETA	1,512	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RESIDENCE LA FONTAINE REHABILITATION DE 73 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	145 972,00	82 379,08	13,67	A	V	LIVRETA	1,691	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RESIDENCE LA FONTAINE REHABILITATION DE 73 LOGEMENTS PRET REHABILITATION	C.D.C.	221 033,00	124 739,62	13,67	A	V	LIVRETA	1,691	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RESIDENCE PIERRE LOTI REHABILITATION DE 219 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	345 980,00	195 253,31	13,67	A	V	LIVRETA	1,691	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RESIDENCE PIERRE LOTI REHABILITATION DE 219 LOGEMENTS PRET REHABILITATION	C.D.C.	997 187,89	480 438,19	6,17	A	V	LIVRETA	2,379	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 50 BD DU GENERAL DE GAULLE AA 24 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	780 497,00	595 682,22	24,00	A	V	LIVRETA	2,049	V	LIVRETA	1,850
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 50 BD DU GENERAL DE GAULLE AA 24 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	C.D.C.	2 001 568,00	1 729 228,75	38,67	A	V	LIVRETA	2,019	V	LIVRETA	1,600
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLAII	C.D.C.	150 932,00	114 455,97	28,75	A	V	LIVRETA	0,717	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - 12 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAII	C.D.C.	118 562,00	96 635,09	38,75	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	226 627,00	178 327,91	28,75	A	V	LIVRETA	1,514	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - 12 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	467 877,00	395 010,53	38,75	A	V	LIVRETA	1,508	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER - SITE FAUVET GIREL - CONSTRUCTION VEFA 1 LOGEMENT PLAII	C.D.C.	28 105,00	21 312,80	28,75	A	V	LIVRETA	0,717	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER - SITE FAUVET GIREL - VEFA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAII	C.D.C.	36 392,00	29 661,62	38,75	A	V	LIVRETA	0,686	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE TENNIS - REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS	C.D.C.	1 108 641,00	758 605,93	19,50	A	V	LIVRETA	1,575	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE TENNIS - REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	725 000,00	334 490,48	6,17	A	F	FIXE	1,884	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RESIDENCE ANSELEE - REHABILITATION DE 136 LOGEMENTS	C.D.C.	200 618,00	138 125,58	19,59	A	V	LIVRETA	1,524	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RESIDENCE ANSEEELE - REHABILITATION DE 136 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 904 000,00	878 441,02	6,17	A	F	FIXE	1,884	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SALOME - 15 RUE EMILE ZOLA - AA 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	71 366,00	57 187,63	30,00	A	V	LIVRETA	0,662	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	SALOME - 61 RUE PASTEUR - AA 2LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	93 554,00	70 944,60	28,75	A	V	LIVRETA	0,734	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	SALOME - 61 RUE PASTEUR - AA 2LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	142 168,00	115 875,34	38,75	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LA BASSEE - 32 RUE DE LILLE - AA 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	48 947,00	37 117,91	28,75	A	V	LIVRETA	0,734	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	LA BASSEE - 32 RUE DE LILLE - AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	45 008,00	36 684,21	38,75	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 286 285,00	1 037 664,09	29,17	A	V	LIVRETA	1,501	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	386 211,00	332 384,63	39,00	A	V	LIVRETA	1,509	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	198 804,00	155 061,21	29,17	A	V	LIVRETA	0,702	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	15 355,00	12 764,66	39,17	A	V	LIVRETA	0,674	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 10794 LOG PRET REHABILITATION	C.D.C.	5 879 404,00	2 477 734,72	8,67	A	V	LIVRETA	1,808	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 10794 LOG PRET REHABILITATION	C.D.C.	1 917 678,00	808 159,70	8,67	A	V	LIVRETA	1,808	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 12841 LOG PRET RAHABILITATION	C.D.C.	3 458 825,00	1 457 639,37	8,67	A	V	LIVRETA	1,808	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 12841 LOG PRET RAHABILITATION	C.D.C.	4 777 723,00	2 013 457,51	8,67	A	V	LIVRETA	1,808	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SECLIN - HOTEL DE VILLE - CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 395 307,00	1 932 327,66	29,17	A	V	LIVRETA	1,521	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SECLIN - HOTEL DE VILLE - CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS PLUS- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	192 369,00	165 143,60	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE DU CHENE HOUPLINE - ACQUISITION VEFA DE 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	392 455,00	316 598,91	29,17	A	V	LIVRETA	1,521	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE DU CHENE HOUPLINE - ACQUISITION VEFA DE 14 LOGEMENTS PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	383 013,00	328 806,35	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RESIDENCE HUTIN - REHABILITATION DE 70 LOGEMENTS- PRET REHAB	C.D.C.	874 296,00	598 251,50	19,50	A	V	LIVRETA	1,614	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - TOUR SEBASTOPOL - REHABILITATION DE 31 LOGEMENTS- PRET REHAB	C.D.C.	738 252,00	342 686,53	9,50	A	V	LIVRETA	1,607	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - TOUR SEBASTOPOL - REHABILITATION DE 31 LOGEMENTS- ECO PRET	C.D.C.	403 000,00	173 187,15	6,17	A	F	FIXE	1,748	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RESIDENCE TESTELIN - REHABILITATION DE 60 LOGEMENTS - PRET REHAB	C.D.C.	1 147 542,00	549 867,29	9,59	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RESIDENCE TESTELIN - REHABILITATION DE 60 LOGEMENTS- ECO PRET	C.D.C.	840 000,00	387 547,55	6,17	A	F	FIXE	1,647	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY- RUES DESPLECHIN ET G. PERI- ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS PLAII	C.D.C.	9 589,00	7 479,16	29,17	A	V	LIVRETA	0,696	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY- RUES DESPLECHIN ET G. PERI- ACQUIN AMELIO DE 6 LOGEMENTS PLAII - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	656 421,00	545 685,96	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY - RESIDENCE GABRIEL PERI 2 RUE DESPLECHIN - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	519 289,00	418 917,72	29,17	A	V	LIVRETA	1,495	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY - RESIDENCE GABRIEL PERI 2 RUE DESPLECHIN - CONSTRUC 4 LOGEMENTS PLUS ACQUI FONCIERE	C.D.C.	79 728,00	68 444,35	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SAINGHIN EN WEPPESS- RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE- ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PLAII	C.D.C.	65 398,00	51 008,46	29,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SAINGHIN EN WEPPE- RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE- ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	35 200,00	29 261,94	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE RUE DU SABOT - CONSTRUCUTION 19 LOG - PLUS	C.D.C.	1 259 783,00	1 016 284,58	29,17	A	V	LIVRETA	1,418	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE RUE DU SABOT - CONSTRUCTION 19 LOG - PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	843 194,00	723 859,32	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUI-AMELIO 11 LOG - PLUS	C.D.C.	665 371,00	536 764,10	29,17	A	V	LIVRETA	1,514	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUI-AMELIO 11 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	374 885,00	322 637,17	39,00	A	V	LIVRETA	1,509	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLAI	C.D.C.	138 807,00	108 265,33	29,17	A	V	LIVRETA	0,711	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLAI ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	134 007,00	111 400,64	39,17	A	V	LIVRETA	0,681	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE RUE DE LA BRIQUETERIE - CONSTRUCTION 20 LOG - PLUS	C.D.C.	1 956 674,00	1 616 542,99	30,00	A	V	LIVRETA	1,454	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE RUE DE LA BRIQUETERIE - CONSTRUCTION 20 LOG - PLUS- ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	258 615,00	221 464,22	39,75	A	V	LIVRETA	1,449	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - RUE DE LA BRIQUETERIE - CONSTRUCTION 1 LOG - PLAI	C.D.C.	85 906,00	68 838,96	30,00	A	V	LIVRETA	0,658	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - RUE DE LA BRIQUETERIE - CONSTRUCTION 1 LOG - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	12 021,00	9 963,58	39,75	A	V	LIVRETA	0,642	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - RESIDENCE AMIRAL COURBET - REHAB 40 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	1 190 026,00	819 333,48	19,59	A	V	LIVRETA	1,430	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - ACQUIS-AMELIO 15 LOG - PLUS	C.D.C.	641 878,00	517 811,96	29,50	A	V	LIVRETA	1,487	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - ACQUIS-AMELIO 15 LOG - PLUS- ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	440 559,00	379 158,16	39,00	A	V	LIVRETA	1,509	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL- ACQUIS-AMELIO 4 LOG - PLAI	C.D.C.	134 953,00	105 259,29	29,17	A	V	LIVRETA	0,632	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL- ACQUIS-AMELIO 4 LOG - PLAI- ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	106 343,00	88 663,67	39,00	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - CONSTRCUTION 3 LOG - PLUS	C.D.C.	189 666,00	153 006,18	29,17	A	V	LIVRETA	1,405	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - CONSTRCUTION 3 LOG - PLUS- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	122 008,00	104 740,60	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - LE CLOS DES PIATS - ACQUIS-AMELIO 52 LOG - PLUS	C.D.C.	2 611 599,00	2 101 574,14	28,92	A	V	LIVRETA	2,560	F	FIXE	1,065
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - LE CLOS DES PIATS - ACQUIS-AMELIO 52 LOG - PLUS- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	2 069 705,00	1 781 249,66	39,00	A	V	LIVRETA	1,509	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - LE CLOS DES PIATS- ACQUIS-AMELIO 14 LOG - PLAI	C.D.C.	494 802,00	385 930,79	29,17	A	V	LIVRETA	0,685	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - LE CLOS DES PIATS- ACQUIS-AMELIO 14 LOG - PLAI- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	512 546,00	427 335,97	39,00	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE - ACQUIS EN VEFA 28 LOG - PLUS	C.D.C.	1 793 722,00	1 447 020,64	29,17	A	V	LIVRETA	1,431	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE - ACQUIS EN VEFA 28 LOG - PLUS- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 198 201,00	1 028 623,31	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE- ACQUIS EN VEFA 8 LOG - PLAI	C.D.C.	406 606,00	317 140,54	29,17	A	V	LIVRETA	0,652	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE- ACQUIS EN VEFA 8 LOG - PLAI- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	298 936,00	248 506,98	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - 156 RUE DE ROUBAIX- ACQUIS-AMELIO D'1 FOYER JT 22 LOG - PLAI	C.D.C.	536 064,00	418 113,92	29,17	A	V	LIVRETA	0,644	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - 156 RUE DE ROUBAIX- ACQUIS-AMELIO D'1 FOYER JT 22 LOG - PLAI- ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	229 742,00	190 985,65	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CROIX - 6 RUE SAINT PIERRE - LOMME - 88 RUE DES MARTYRS- ACQUIS-AMELIO 2 LOG - PLAI	C.D.C.	127 354,00	99 332,32	29,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CROIX - 6 RUE SAINT PIERRE - LOMME - 8 RUE DES MARTYRS- ACQUIS-AMELIO 2 LOG - PLAI - ACQUIS FONC	C.D.C.	86 747,00	72 113,22	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	FACHES-THUMESNIL - 4 RUE MERCIER- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	50 129,00	39 099,13	29,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	FACHES-THUMESNIL - 4 RUE MERCIER- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	31 781,00	26 419,72	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 17-31-37 RUE DE CHANZY- ACQUIS-AMELIO 3 LOG - PLAI	C.D.C.	214 951,00	167 655,38	29,50	A	V	LIVRETA	0,688	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	ROUBAIX - 17-31-37 RUE DE CHANZY- ACQUIS-AMELIO 3 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	139 771,00	116 192,32	39,50	A	V	LIVRETA	0,663	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LA BASSEE - 70 RUE DE LILLE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	67 729,00	52 826,63	29,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LA BASSEE - 70 RUE DE LILLE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	48 622,00	40 419,71	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SALOME - 15 RUE DE L'EGALITE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	76 448,00	59 627,15	29,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SALOME - 15 RUE DE L'EGALITE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	50 772,00	42 207,01	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	DON - 8 RUE DE L'ABBE LEMAN- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	36 963,00	28 830,06	29,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	DON - 8 RUE DE L'ABBE LEMAN- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	20 654,00	17 169,75	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LA BASSEE - 18 RUE DE LENS- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	104 536,00	81 534,95	29,17	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LA BASSEE - 18 RUE DE LENS- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	59 816,00	49 725,34	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE JEAN BAPTISTE LEBAS - ACQUIS-AMELIO 12 LOG - PLUS	C.D.C.	1 027 743,00	829 094,65	29,17	A	V	LIVRETA	1,482	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE JEAN BAPTISTE LEBAS - ACQUIS-AMELIO 12 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	606 337,00	520 523,96	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE ALBERT 1er - ACQUIS-AMELIO 22 LOG - PLUS	C.D.C.	1 027 257,00	828 702,60	29,17	A	V	LIVRETA	1,418	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE ALBERT 1er - ACQUIS-AMELIO 22 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	753 935,00	647 232,89	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS-AMELIO 30 LOG - PLAI	C.D.C.	280 580,00	218 844,01	29,17	A	V	LIVRETA	0,644	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS-AMELIO 30 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	234 928,00	195 296,79	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - ILOT DASSONVILLE - ACQUIS EN VEFA 20 LOG - PLUS	C.D.C.	469 777,00	378 975,65	29,17	A	V	LIVRETA	1,405	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - ILOT DASSONVILLE - ACQUIS EN VEFA 20 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	784 565,00	673 527,89	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS EN VEFA 5 LOG - PLAI	C.D.C.	252 102,00	196 632,03	29,17	A	V	LIVRETA	0,635	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS EN VEFA 5 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	178 963,00	148 772,83	39,17	A	V	LIVRETA	0,684	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RESIDENCE LA MINOTERIE - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLUS	C.D.C.	560 037,00	451 789,69	29,17	A	V	LIVRETA	1,521	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RESIDENCE LA MINOTERIE - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	347 362,00	298 200,96	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - TOUR CLEMENCEAU - REHAB 65 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	274 606,00	189 066,38	19,67	A	V	LIVRETA	1,500	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - TOUR CLEMENCEAU- REHAB 65 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	910 000,00	419 843,17	6,17	A	F	FIXE	1,859	F	FIXE	2,900

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RESIDENCE LES PIATS RUES CROIX ROUGE ET PIATS - REHAB 115 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	1 069 182,00	639 171,45	14,50	A	V	LIVRETA	1,429	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	TOURCOING - RESIDENCE LES PIATS RUES CROIX ROUGE ET PIATS- REHAB 115 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	1 380 000,00	593 047,74	6,17	A	F	FIXE	1,684	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	WAVRIN - ALLEES BOURGOGNE ET NORMANDIE - REHAB 192 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	1 428 342,00	983 414,21	19,59	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2011	P	WAVRIN - ALLEES BOURGOGNE ET NORMANDIE- REHAB 192 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	2 304 000,00	990 131,88	6,17	A	F	FIXE	1,664	F	FIXE	2,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PRU CD-PLCD - 40 ANS (garnd rue)	C.D.C.	1 954 813,00	1 572 705,85	29,84	A	V	LIVRETA	1,471	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PRU CD-PLCD - 50 ANS (grand rue)	C.D.C.	368 656,00	315 697,49	39,84	A	V	LIVRETA	1,450	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PLS - 30 ANS (690 ave Republique)	C.D.C.	200 318,00	152 404,09	24,84	A	V	LIVRETA	1,980	V	LIVRETA	1,820
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PLS - 50 ANS (690 ave republique)	C.D.C.	120 196,00	104 693,79	39,84	A	V	LIVRETA	1,925	V	LIVRETA	1,570
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PAM - 20 ANS	C.D.C.	692 790,00	414 159,23	14,34	A	V	LIVRETA	1,764	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PAM - 20 ANS	C.D.C.	17 600 909,00	10 575 477,39	12,67	A	V	LIVRETA	1,932	F	FIXE	2,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS	C.D.C.	1 772 416,00	1 425 961,97	29,84	A	V	LIVRETA	1,477	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS	C.D.C.	1 331 598,00	1 140 310,13	39,84	A	V	LIVRETA	1,455	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PLAI - 40 ANS	C.D.C.	866 714,00	673 913,19	29,84	A	V	LIVRETA	0,666	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	CPG 2012 - LMH / CDC - PLAI - 50 ANS	C.D.C.	774 385,00	641 848,78	39,84	A	V	LIVRETA	0,645	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 17 LOG PLUS	C.D.C.	596 192,00	518 727,27	31,59	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 17 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	457 742,00	422 253,40	41,59	A	V	LIVRETA	1,428	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 5 LOG PLAI	C.D.C.	100 118,00	83 625,90	31,59	A	V	LIVRETA	0,605	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 5 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	90 343,00	79 843,98	41,59	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 10 LOG PLUS	C.D.C.	579 709,00	508 021,66	31,50	A	V	LIVRETA	1,427	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 10 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	485 478,00	448 402,02	41,50	A	V	LIVRETA	1,436	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	134 120,00	112 914,75	31,59	A	V	LIVRETA	0,641	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	112 289,00	99 239,51	41,59	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET DE GAND - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	156 792,00	132 002,16	31,59	A	V	LIVRETA	0,641	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET DE GAND - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	90 186,00	79 705,22	41,59	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - 46 RUE SAINT ROCH - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	52 275,00	44 009,95	31,59	A	V	LIVRETA	0,641	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - 46 RUE SAINT ROCH - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	39 183,00	34 629,40	41,59	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	159 789,00	133 467,46	31,59	A	V	LIVRETA	0,605	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	68 481,00	60 522,56	41,59	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 56 LOG PRU/CD	C.D.C.	4 792 489,00	4 299 645,11	32,00	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 56 LOG PRU/CD - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	958 587,00	881 987,30	41,75	A	V	LIVRETA	1,423	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - 176 RUE NATIONALE - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	44 975,00	37 566,43	31,59	A	V	LIVRETA	0,605	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	TOURCOING - 176 RUE NATIONALE - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	42 645,00	37 689,07	41,59	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 5 LOG PLAI	C.D.C.	295 922,00	249 134,80	31,59	A	V	LIVRETA	0,641	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 5 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	160 550,00	141 892,00	41,59	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PLUS	C.D.C.	421 256,00	367 325,05	31,75	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	103 746,00	95 455,80	41,75	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PRU/CD	C.D.C.	2 174 722,00	1 896 304,88	31,75	A	V	LIVRETA	1,406	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PRU/CD - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	534 278,00	491 584,41	41,75	A	V	LIVRETA	1,423	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 10 LOG PLS	C.D.C.	826 097,00	757 166,75	32,00	A	V	LIVRETA	3,150	V	LIVRETA	1,570
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 10 LOG PLS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	495 629,00	466 734,62	41,75	A	V	LIVRETA	1,896	V	LIVRETA	1,570
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 28 LOG PLUS	C.D.C.	2 471 494,00	2 217 333,66	32,00	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 28 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 532 151,00	1 409 718,44	41,75	A	V	LIVRETA	1,423	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - COIGNET - ZAC DES RIVES HAUTE DEULE - CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	844 714,00	741 120,85	31,75	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	774 177,00	712 313,31	41,75	A	V	LIVRETA	1,423	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 472 999,00	1 292 354,82	31,75	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	226 722,00	208 604,86	41,75	A	V	LIVRETA	1,423	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	685 253,00	601 215,63	31,75	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	400 785,00	368 758,71	41,75	A	V	LIVRETA	1,423	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	233 203,00	195 851,82	31,75	A	V	LIVRETA	0,632	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	11 925,00	10 513,37	41,75	A	V	LIVRETA	0,618	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	2 908 690,00	2 546 089,54	31,75	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PRU CD ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	549 310,00	505 415,22	41,75	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	178 208,00	155 992,38	31,75	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	33 655,00	30 965,65	41,75	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - RUE DU CHEVALIER FRANCAIS - ACQUISITION EN VEFA 20 LOG PRU/CD	C.D.C.	991 843,00	834 852,22	30,75	A	V	LIVRETA	1,443	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2012	P	LILLE - RUE DU CHEVALIER FRANCAIS - ACQUISITION EN VEFA 20 LOG PRU/CD - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	549 353,00	488 511,12	40,75	A	V	LIVRETA	1,427	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	ROUBAIX - 28 PLACE DE LA LIBERTE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	562 132,00	463 155,14	30,34	A	V	LIVRETA	1,424	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	ROUBAIX - 28 PLACE DE LA LIBERTE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	44 025,00	38 312,79	40,34	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 40 ANS - 1er tirage	C.D.C.	388 540,00	310 391,49	30,34	A	V	LIVRETA	0,634	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 40 ANS - 2ème tirage	C.D.C.	2 178 989,00	1 735 344,79	30,84	A	V	LIVRETA	0,587	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 50 ANS - 1er tirage	C.D.C.	2 276 592,00	1 923 393,96	40,34	A	V	LIVRETA	0,619	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 50 ANS - 3 ème tirage	C.D.C.	820 367,00	706 045,49	41,00	A	V	LIVRETA	0,582	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS - 1er tirage	C.D.C.	326 602,00	269 095,89	30,34	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS - 2ème tirage	C.D.C.	2 612 769,00	2 146 950,70	30,84	A	V	LIVRETA	1,388	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS - 4ème tirage (tirage n° 17 chez LMH)	C.D.C.	4 365 171,00	2 408 170,17	31,00	A	V	LIVRETA	1,850	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS - 1er tirage	C.D.C.	2 262 683,00	1 969 101,10	40,34	A	V	LIVRETA	1,422	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS - 3ème tirage	C.D.C.	2 480 893,00	2 192 843,37	41,00	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS - 3ème tirage	C.D.C.	1 740 948,00	1 538 811,36	41,00	A	V	LIVRETA	1,385	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PRU CD - 50 ANS - 1er tirage (zac arras europe)	C.D.C.	515 995,00	449 044,92	40,34	A	V	LIVRETA	1,422	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PRU CD - 50 ANS - 3 ème tirage	C.D.C.	710 308,00	627 836,13	41,00	A	V	LIVRETA	1,385	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 20 ANS - 1er tirage	C.D.C.	12 000 000,00	7 536 863,73	12,67	A	V	LIVRETA	1,891	F	FIXE	2,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2013	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 2ème tirage	C.D.C.	8 190 854,00	5 903 435,77	20,84	A	V	LIVRETA	1,408	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 3ème tirage	C.D.C.	172 224,00	129 211,31	21,00	A	V	LIVRETA	1,416	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 3ème tirage	C.D.C.	1 641 994,00	1 231 908,53	21,00	A	V	LIVRETA	1,415	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 4ème tirage (tirage de prêt n° 16 chez LMH)	C.D.C.	2 796 687,00	2 098 218,72	21,00	A	V	LIVRETA	1,410	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PROJET REEFLEX - AVENUE LANGEVIN CONSTRUC 239 LOGTS PLS	C.D.C.	6 243 700,00	5 149 420,19	26,67	A	V	LIVRETA	3,097	V	LIVRETA	1,755
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PROJET REEFLEX - AVENUE LANGEVIN CONSTRUC 239 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	5 251 686,00	1 107 389,37	26,67	A	V	LIVRETA	1,804	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - 4 ET 12 GRAND RUE ACQUIS-AMELIO 38 LOGTS PLS	C.D.C.	1 397 004,00	1 263 414,01	33,09	A	V	LIVRETA	3,357	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - 4 ET 12 GRAND RUE ACQUIS-AMELIO 38 LOGTS PLS - ACQUI AMELIORATION	C.D.C.	751 131,00	679 303,31	33,09	A	V	LIVRETA	3,357	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HABOURDIN - RUE SALENGRO - CONSTRUC 6 LOGTS PLS	C.D.C.	179 224,00	153 391,39	31,25	A	V	LIVRETA	3,155	V	LIVRETA	1,755
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HABOURDIN - RUE SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLS	C.D.C.	268 837,00	240 982,35	41,25	A	V	LIVRETA	1,893	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HABOURDIN - RUE SALENGRO - CONSTRUC 6 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	266 837,00	227 951,52	31,25	A	V	LIVRETA	3,088	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - ILOT VANHOENACKER - ACQUIS VEFA 5 LOGTS PLS	C.D.C.	258 135,00	238 813,26	34,84	A	V	LIVRETA	1,920	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - ILOT VANHOENACKER - ACQUIS FONCIERE VEFA 5 LOGTS PLS	C.D.C.	225 868,00	214 792,52	54,84	A	V	LIVRETA	1,151	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - ILOT VANHOENACKER - ACQUIS VEFA 5 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	30 110,00	27 856,23	34,84	A	V	LIVRETA	1,920	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SANTES -52-64 RUE MARECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 2 LOGTS PLS	C.D.C.	37 858,00	32 401,32	31,34	A	V	LIVRETA	3,169	V	LIVRETA	1,755
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SANTES -52-64 RUE MARECHAL FOCH - ACQUIS FONCIERE VEFA 2 LOGTS PLS	C.D.C.	56 639,00	50 770,52	41,34	A	V	LIVRETA	1,894	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SANTES -52-64 RUE MARECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 2 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	56 799,00	48 521,82	31,34	A	V	LIVRETA	3,102	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLS	C.D.C.	242 208,00	207 297,14	31,25	A	V	LIVRETA	3,192	V	LIVRETA	1,755
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE VEFA 10 LOGTS PLS	C.D.C.	363 312,00	325 668,68	41,25	A	V	LIVRETA	1,876	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	363 391,00	310 434,96	31,25	A	V	LIVRETA	3,124	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - CONSTRUC 3 LOGTS PLS	C.D.C.	46 484,00	39 783,97	31,42	A	V	LIVRETA	3,167	V	LIVRETA	1,755
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGTS PLS	C.D.C.	69 727,00	62 502,49	41,42	A	V	LIVRETA	1,894	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - CONSTRUC 3 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	66 726,00	57 002,22	31,42	A	V	LIVRETA	3,100	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LEZENNES - 24 RUE FAIDHERBE - CONSTRUC 2 LOGTS PLS	C.D.C.	122 981,00	107 543,76	32,34	A	V	LIVRETA	1,782	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LEZENNES - 24 RUE FAIDHERBE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGTS PLS	C.D.C.	57 573,00	52 328,64	42,34	A	V	LIVRETA	1,795	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LEZENNES - 24 RUE FAIDHERBE - CONSTRUC 2 LOGTS PLS COMPLMENTAIRE	C.D.C.	110 306,00	96 182,51	32,34	A	V	LIVRETA	1,794	V	LIVRETA	1,540
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ROUBAIX - RUE SCHUMAN AVENUE DE VERDUN - CONSTRUC 18 LOGTS PLS	C.D.C.	913 511,00	781 841,26	31,25	A	V	LIVRETA	3,192	V	LIVRETA	1,755

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ROUBAIX - RUE SCHUMAN AVENUE DE VERDUN - ACQUIS FONCIERE 18 LOGTS PLS	C.D.C.	380 693,00	341 248,82	41,25	A	V	LIVRETA	1,876	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ROUBAIX - RUE SCHUMAN AVENUE DE VERDUN - CONSTRUC 18 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	987 117,00	843 266,93	31,25	A	V	LIVRETA	3,125	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - CONST 36 LOGTS PLUS	C.D.C.	2 361 568,00	2 000 134,53	31,50	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - CONST 36 LOGTS PLAI	C.D.C.	142 274,00	117 142,25	31,50	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - ACQUIS FONCIERE 36 LOGTS PLAI	C.D.C.	58 717,00	50 752,23	41,50	A	V	LIVRETA	0,581	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - ACQUIS VEFA 24 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 399 349,00	1 183 865,60	31,42	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - 21, 33 RUE DE L'ALOUETTE - CONST 38 LOGTS PLUS	C.D.C.	2 890 600,00	2 448 199,19	31,50	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - 21, 33 RUE DE L'ALOUETTE - ACQUIS FONCIERE 38 LOGTS PLUS	C.D.C.	632 272,00	561 622,09	41,50	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ROUBAIX - 86 RUE DE NANCY - ACQUIS AMELIO 12 LOGTS PLUS	C.D.C.	673 097,00	585 655,76	32,17	A	V	LIVRETA	1,428	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - CONST 17 LOGTS PLUS	C.D.C.	924 886,00	783 333,96	31,50	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - ACQUIS FONCIERE 17 LOGTS PLUS	C.D.C.	397 281,00	352 888,92	41,50	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - CONST 6 LOGTS PLAI	C.D.C.	245 120,00	201 821,17	31,50	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLAI	C.D.C.	120 089,00	103 799,29	41,50	A	V	LIVRETA	0,581	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLUS	C.D.C.	532 208,00	479 124,15	33,67	A	V	LIVRETA	1,290	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 10 LOGTS PLUS	C.D.C.	301 216,00	280 578,13	43,67	A	V	LIVRETA	1,300	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 4 LOGTS PLAI	C.D.C.	165 330,00	144 613,79	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 4 LOGTS PLAI	C.D.C.	136 998,00	124 055,69	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	TOURCOING - SITE DHAZE RUE DE PARIS - CONST 81 LOGTS PLUS	C.D.C.	6 755 731,00	5 935 205,85	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	TOURCOING - SITE DHAZE RUE DE PARIS - ACQUIS FONCIERE 81 LOGTS PLUS	C.D.C.	617 108,00	564 924,63	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - CAUMARTIN 25 RUE DES POSTES - ACQUIS AMELIO 7 LOGTS PLUS	C.D.C.	556 829,00	485 704,81	32,34	A	V	LIVRETA	1,311	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - CAUMARTIN 25 RUE DES POSTES - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	C.D.C.	80 498,00	68 280,19	32,34	A	V	LIVRETA	0,538	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - ACQUIS VEFA 20 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 094 319,00	925 806,65	31,34	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	TOURCOING - RUE DES POUTRAINS TRANCHE 1 & 2 - CONST 51 LOGTS PLUS	C.D.C.	5 037 810,00	4 394 326,63	32,00	A	V	LIVRETA	1,338	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	TOURCOING - RUE DES POUTRAINS TRANCHE 1 & 2 - CONST 10 LOGTS PLAI	C.D.C.	478 141,00	406 583,86	32,00	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	TOURCOING - RUE DE LA TOSSEE - 5 VOIES - ACQUIS VEFA 48 LOGTS PLUS	C.D.C.	2 690 046,00	2 275 810,30	31,42	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	TOURCOING - RUE DE LA TOSSEE - 5 VOIES - ACQUIS FONCIERE 48 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 743 776,00	1 547 281,09	41,42	A	V	LIVRETA	1,382	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SALOME - RUE PASTEUR - CONST 11 LOGTS PLUS	C.D.C.	487 784,00	412 670,96	31,42	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SALOME - RUE PASTEUR - CONST 3 LOGTS PLAI	C.D.C.	113 038,00	92 958,80	31,42	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE ILOT 6 - CONST 30 LOGTS PLUS	C.D.C.	3 070 262,00	2 678 095,06	32,00	A	V	LIVRETA	1,290	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ROUBAIX - 36 RUE DE MULHOUSE - CONST 28 LOGTS PLUS	C.D.C.	137 796,00	128 482,53	34,17	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ROUBAIX - 36 RUE DE MULHOUSE - ACQUIS FONCIERE 28 LOGTS PLUS	C.D.C.	94 798,00	85 923,30	42,17	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ROUBAIX - 36 RUE DE MULHOUSE - ACQUIS AMELIO LOGTS PLAI	C.D.C.	1 404 191,00	1 265 389,84	34,17	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LILLE - 44 RUE LAFAYETTE - ACQUIS AMELIO 3 LOGTS PLAI	C.D.C.	105 019,00	86 468,10	31,50	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LILLE - 217 RUE DU BUISSON - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	C.D.C.	121 345,00	99 790,19	31,50	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	ROUBAIX - 109 & 113 RUE JULES GUESDE - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	C.D.C.	148 701,00	122 286,89	31,50	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 7 LOGTS PLUS	C.D.C.	349 920,10	294 648,88	31,34	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS FONCIERE 7 LOGTS PLUS	C.D.C.	207 022,00	182 798,00	41,34	A	V	LIVRETA	1,382	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 3 LOGTS PLAI	C.D.C.	145 843,68	119 435,69	31,34	A	V	LIVRETA	0,587	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS FONCIERE 3 LOGTS PLAI	C.D.C.	106 850,00	91 852,49	41,34	A	V	LIVRETA	0,580	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	BONDUES - 1197 RUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	C.D.C.	148 609,00	122 211,22	31,50	A	V	LIVRETA	0,587	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 23 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 070 082,00	906 308,00	31,50	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 23 LOGTS PLUS	C.D.C.	669 170,00	594 397,12	41,50	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLAI	C.D.C.	297 765,00	245 166,79	31,50	A	V	LIVRETA	0,587	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 10 LOGTS PLAI	C.D.C.	296 736,00	256 484,73	41,50	A	V	LIVRETA	0,580	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 15 LOGTS PLS	C.D.C.	405 462,00	348 849,96	31,50	A	V	LIVRETA	3,182	V	LIVRETA	1,755
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 15 LOGTS PLS	C.D.C.	452 169,00	407 866,05	41,50	A	V	LIVRETA	1,894	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 15 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	479 416,00	411 861,84	31,50	A	V	LIVRETA	3,115	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SECLIN - RESIDENCE FOURCHON - REHAB 13 LOGTS ECO PRET	C.D.C.	208 000,00	144 410,05	16,75	A	V	LIVRETA	0,510	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SECLIN - RESIDENCE FOURCHON - REHAB 13 LOGTS PAM	C.D.C.	272 726,00	205 958,95	21,75	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 8 LOGTS PLUS	C.D.C.	556 157,00	470 515,31	31,34	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 8 LOGTS PLUS	C.D.C.	341 242,00	302 789,64	41,34	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 2 LOGTS PLAI	C.D.C.	113 646,00	93 458,78	31,34	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 2 LOGTS PLAI	C.D.C.	74 392,00	64 224,86	41,34	A	V	LIVRETA	0,581	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 6 LOGTS PLS	C.D.C.	450 092,00	387 094,03	31,34	A	V	LIVRETA	1,901	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLS	C.D.C.	269 976,00	243 282,72	41,34	A	V	LIVRETA	1,894	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS VEFA 6 LOGTS PLUS	C.D.C.	283 914,00	240 194,55	31,42	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLUS	C.D.C.	176 107,00	156 262,65	41,42	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS VEFA 5 LOGTS PLAI	C.D.C.	114 727,00	94 347,76	31,42	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS FONCIERE 5 LOGTS PLAI	C.D.C.	106 042,00	91 549,22	41,42	A	V	LIVRETA	0,581	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LILLE - RESIDENCE LEO LAGRANGE - REHAB 46 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	617 000,00	293 681,78	6,75	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LILLE - RESIDENCE LEO LAGRANGE - REHAB 46 LOGT - PAM	C.D.C.	1 136 280,00	858 103,03	21,75	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - OPERATION REFLEX - RUE PAUL LANGEVIN - CONST 170 LOGTS PLS	C.D.C.	4 330 292,00	3 571 358,81	26,67	A	V	LIVRETA	3,097	V	LIVRETA	1,755
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - OPERATION REFLEX - RUE PAUL LANGEVIN - CONST 170 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	3 310 477,00	2 724 951,63	26,67	A	V	LIVRETA	3,030	V	LIVRETA	1,720
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	TOURCOING - 231 RUE DES PIATS - REHAB 36 LOGTS PAM	C.D.C.	1 103 572,97	875 400,73	22,00	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - CONSTRUC 4 LOGTS PLAI	C.D.C.	186 037,00	166 740,60	34,84	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGTS PLAI	C.D.C.	75 831,00	69 899,37	44,84	A	V	LIVRETA	0,554	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - CONSTRUC 14 LOGTS PLUS	C.D.C.	839 545,00	766 562,43	34,84	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - ACQUIS FONCIERE 14 LOGTS PLUS	C.D.C.	296 279,00	278 229,91	44,84	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - CONSTRUC 3 LOGTS PLAI	C.D.C.	153 738,00	125 954,87	31,75	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGTS PLAI	C.D.C.	106 115,00	91 267,00	41,75	A	V	LIVRETA	0,556	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - CONSTRUC 12 LOGTS PLUS	C.D.C.	543 996,00	458 476,59	31,75	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - ACQUIS FONCIERE 12 LOGTS PLUS	C.D.C.	340 209,00	300 710,61	41,75	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	TOURCOING - CHAUSSEE GALILEE - CONSTRUC 11 LOGTS PLAI	C.D.C.	884 208,00	743 134,88	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	TOURCOING - CHAUSSEE GALILEE - ACQUIS FONCIERE 11 LOGTS PLAI	C.D.C.	152 856,00	133 894,97	42,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - CONSTRUC 9 LOGTS PLAI	C.D.C.	406 635,00	376 472,71	35,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - ACQUIS FONCIERE 9 LOGTS PLAI	C.D.C.	167 820,00	158 824,47	45,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - CONSTRUC 32 LOGTS PLUS	C.D.C.	2 403 806,00	2 283 148,97	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - ACQUIS FONCIERE 32 LOGTS PLUS	C.D.C.	717 067,00	696 045,89	45,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 1 A 38 RUE LAMARTINE - REHAB 38 LOGTS ECO PRET	C.D.C.	513 000,00	395 649,24	18,00	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 1 A 38 RUE LAMARTINE - REHAB 38 LOGTS PAM	C.D.C.	450 756,00	369 204,13	23,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE BAT M - 51 LOGEMENTS- ECO PRET - REHABILITATION	C.D.C.	612 000,00	476 165,37	18,00	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE BAT M - 51 LOGEMENTS- PAM - REHABILITATION	C.D.C.	1 633 580,00	1 353 114,36	23,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE - BAT L - REHABILITATION - ECO PRET - 51 LOG	C.D.C.	612 000,00	476 165,38	18,00	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE - BAT L - REHABILITATION - PAM - 51 LOG	C.D.C.	1 633 580,00	1 353 114,36	23,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RES HOTELIERE A VOCATION SOCIALE - PROG REEFLEX RUE LANGEVIN - CONST - 129 LOG	C.D.C.	6 731 603,00	5 310 925,63	26,92	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LILLE - AVENUE CORDONNIER PORTE DE VALENCIENNES - ANRU - CONSTRUCTION - 24 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	189 440,00	159 375,95	31,75	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	LILLE - AVENUE CORDONNIER PORTE DE VALENCIENNES ANRU - CONSTRUCTION - 24 LOG - PLUS - ACQU FONCIERE	C.D.C.	385 277,00	339 919,12	41,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SECLIN - RUE DE WATTIESSART - ACQUI AMELIORATION - 3 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	77 988,00	63 894,20	31,75	A	V	LIVRETA	0,556	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2014	P	SECLIN - RUE DE WATTIESSART - ACQUI AMELIORATION - 3 LOGEMENTS - PLAI - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	37 560,00	32 304,46	41,75	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	MARQUILLIES - 330 RUE JEAN JAURES - ACQUIS AMELIO - 7 LOGT - PLAI	C.D.C.	344 092,00	318 501,85	35,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	MARQUILLIES - 330 RUE JEAN JAURES - ACQUIS FONCIERE - 7 LOGT - PLAI	C.D.C.	172 951,00	163 646,00	45,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LOMME - 34 RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS FONCIERE - 25 LOGT - PLUS	C.D.C.	444 660,00	404 041,48	42,00	A	V	LIVRETA	1,357	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LOMME - 34 RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS FONCIERE - 25 LOGT - PLAI	C.D.C.	126 541,00	112 162,43	42,00	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 1 ET 3 ALLEE DE L'ARCHERIE - ACQUIS FONCIERE - 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	97 996,00	86 860,94	42,00	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	BONDUES - 16 RUE DES RAVENNES - AQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAI	C.D.C.	50 102,00	42 498,22	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	BONDUES - 17 RUE DES POSTES - ACQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAI	C.D.C.	52 582,00	44 601,84	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	BONDUES - 524 AVENUE DE GAULLE - ACQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAI	C.D.C.	58 894,00	49 955,90	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	BONDUES - 745 AVENUE DE GAULLE - ACQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAI	C.D.C.	55 438,00	47 024,40	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 1 LOGEMENT - PLAI - ANRU	C.D.C.	72 055,00	61 118,64	32,17	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 1 LOGEMENT - PLAI - ANRU - FONCIERE	C.D.C.	33 362,00	29 497,41	42,17	A	V	LIVRETA	0,580	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 3 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	327 413,00	284 879,16	32,17	A	V	LIVRETA	1,428	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 3 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	88 482,00	80 198,58	42,17	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	WATTRELOS FAIDHERBE 3 - 20 - 22 RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PRET COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	36 677,00	33 707,86	35,25	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,550
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	WATTRELOS FAIDHERBE 3 - 20 - 22 RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PRET COMPLEMENTAIRE PLUS	C.D.C.	29 538,00	27 555,84	35,25	A	V	LIVRETA	1,369	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - 16/18 RUE AGUESSEAU - RESIDENCE AGUESSEAU - REHABILITATION - 84 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	1 826 595,00	1 440 902,78	22,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - RESIDENCE MAUPASSANT - BLD DE BELFORT - REHABILITATION - 283 LOG - PAM	C.D.C.	4 405 876,00	3 638 736,65	19,17	A	V	LIVRETA	1,371	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 18 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	1 158 963,00	1 041 435,35	34,17	A	V	LIVRETA	0,483	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 18 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	C.D.C.	450 128,00	414 361,87	44,17	A	V	LIVRETA	0,554	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 34 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 725 889,00	1 573 754,78	34,17	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 34 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	896 930,00	840 916,79	44,17	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - COUR PETITE VITESSE ILOT GARE - CONSTRUCTION - 217 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	4 047 466,00	3 574 043,64	32,34	A	V	LIVRETA	1,796	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - COUR PETITE VITESSE ILOT GARE - CONSTRUCTION - 217 LOGEMENTS - PLS FONCIER	C.D.C.	2 058 534,00	1 892 135,30	42,34	A	V	LIVRETA	1,807	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - COUR PETITE VITESSE ILOT GARE - CONSTRUCTION - 217 LOGEMENTS - PHARE	C.D.C.	5 226 000,00	4 547 096,58	32,34	A	V	LIVRETA	1,306	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	ROUBAIX - PLACE NADAUD - PLAI - 8 LOGEMENTS	C.D.C.	571 880,00	501 610,08	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	ROUBAIX - PLACE NADAUD - PLAI - 8 LOGEMENTS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	131 099,00	119 048,49	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	ROUBAIX - PLACE NADAUD - 32 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 314 184,00	2 075 951,85	33,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	ROUBAIX - PLACE NADAUD - 32 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	432 061,00	401 120,75	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	393 590,00	345 786,05	32,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	71 198,00	66 918,36	52,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	108 891,00	103 788,49	52,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLS FONCIER	C.D.C.	287 517,00	256 198,66	32,92	A	V	LIVRETA	3,371	V	LIVRETA	1,805
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	341 570,00	304 363,84	32,92	A	V	LIVRETA	3,358	V	LIVRETA	1,805
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 6 LOG - PLAI	C.D.C.	305 356,00	265 142,03	33,33	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 6 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	214 381,00	199 987,25	53,33	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	0,850
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	598 150,00	530 827,34	33,33	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	265 663,00	247 639,38	53,33	A	V	LIVRETA	1,070	V	LIVRETA	0,820

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	107 002,00	96 165,91	33,33	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	48 173,00	44 904,74	53,33	A	V	LIVRETA	1,070	V	LIVRETA	0,820
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	215 189,00	182 528,09	32,34	A	V	LIVRETA	0,530	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLAI - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	143 769,00	132 807,15	52,34	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	0,850
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	348 910,00	303 583,55	32,34	A	V	LIVRETA	1,294	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	178 769,00	165 138,52	52,34	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	0,850
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	41 160,00	36 397,25	32,34	A	V	LIVRETA	3,318	V	LIVRETA	1,805
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	47 189,00	43 591,00	52,34	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	0,850
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	63 618,00	56 256,59	32,34	A	V	LIVRETA	3,318	V	LIVRETA	1,805
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LILLE - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	23 508,00	7 471,89	2,00	A	V	LIVRETA	1,387	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	CROIX HALLUIN LILLE - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	6 459 111,00	4 184 232,38	12,00	A	V	LIVRETA	1,332	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	HALLUIN LILLE ROUBAIX - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	435 453,00	320 567,01	17,00	A	V	LIVRETA	1,369	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	ARMENTIERES BONDUES - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	4 986 668,00	3 955 635,86	22,00	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR1 - CONSTRUCTION - 30 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 036 053,00	1 788 761,81	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR1 - CONSTRUCTION - 30 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	483 092,00	442 241,18	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR2 - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 676 892,00	1 473 223,14	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR2 - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	537 462,00	492 013,61	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LYS LEZ LANNOY RUES DESPLECHIN ET PERI CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	245 688,00	208 398,03	32,25	A	V	LIVRETA	0,562	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	LYS LEZ LANNOY RUES DESPLECHIN ET PERI CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	138 142,00	120 196,13	32,25	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	459 609,00	433 936,10	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLAI ACQUI FONCIERE	C.D.C.	443 739,00	436 979,61	56,59	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	450 924,00	435 032,86	36,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS ACQUI FONCIERE	C.D.C.	435 101,00	428 473,21	56,59	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 4/6/8 RUE DU BARREAU - REHAB 223 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	1 665 453,00	1 321 107,72	22,25	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LEZENNENES - 77 RUE DE CHANZY - ACQUIS AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	12 549,00	10 670,97	32,34	A	V	LIVRETA	0,530	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LEZENNENES - 77 RUE DE CHANZY - ACQUIS FONCIERE 1 LOGT PLAI	C.D.C.	77 800,00	70 827,09	52,34	A	V	LIVRETA	0,536	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LILLE - 15 RUE D'ALCAZAR - REHAB 1 LOGT - PAM	C.D.C.	20 000,00	17 041,92	27,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LILLE- 15 RUE D'ALCAZAR- REHAB 1 LOG - ECO PRET	C.D.C.	12 000,00	8 946,99	17,92	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - 52 RUE DE TUNIS - REHAB 1 LOGT - PAM	C.D.C.	70 494,00	60 067,71	27,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	HELLEMES - 7 RUE JJ ROUSSEAU - REHAB 1 LOGT - PAM	C.D.C.	21 872,00	18 637,04	27,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	HELLEMES - 7 RUE JJ ROUSSEAU - REHAB 1 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	16 000,00	11 929,29	17,84	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LILLE - RUE FONTAINE DEL SAULX - REHAB 132 LOGT - PAM	C.D.C.	5 239 832,00	4 218 802,08	22,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 13 LOGT - PLUS	C.D.C.	633 927,00	568 667,80	33,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE 13 LOGT - PLUS	C.D.C.	361 517,00	341 303,38	53,09	A	V	LIVRETA	1,140	V	LIVRETA	0,890
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	198 309,00	173 941,71	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	131 266,00	123 926,47	53,09	A	V	LIVRETA	1,140	V	LIVRETA	0,890
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS VEFA 32 LOGT - PLUS	C.D.C.	2 001 766,00	1 788 762,70	33,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS FONCIERE 32 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 045 695,00	984 394,66	53,25	A	V	LIVRETA	1,180	V	LIVRETA	0,930
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS VEFA 8 LOGT - PLAI	C.D.C.	399 589,00	349 172,77	33,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS FONCIERE 8 LOGT - PLAI	C.D.C.	279 476,00	263 092,67	53,25	A	V	LIVRETA	1,180	V	LIVRETA	0,930
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	688 585,00	615 314,27	33,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS FONCIERE 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	350 069,00	329 800,30	53,25	A	V	LIVRETA	1,210	V	LIVRETA	0,960

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS VEFA 3 LOGT - PLAI	C.D.C.	85 685,00	74 874,11	33,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS FONCIERE 3 LOGT - PLAI	C.D.C.	71 700,00	67 548,63	53,25	A	V	LIVRETA	1,210	V	LIVRETA	0,960
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLUS	C.D.C.	260 610,00	233 781,68	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLUS	C.D.C.	165 884,00	158 206,98	54,92	A	V	LIVRETA	1,091	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	111 589,00	97 877,49	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	69 719,00	65 803,56	53,92	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	TOURCOING - LATTE CLEMENCEAU - RUES ST ROCH, CALVAIRE& LATTE - CONST 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 008 538,00	919 417,16	34,17	A	V	LIVRETA	1,366	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	TOURCOING - LATTE CLEMENCEAU - RUES ST ROCH, CALVAIRE& LATTE - ACQUIS FONC 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	269 439,00	252 563,37	44,17	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LILLE - 45 RUE DU CHEVALIER ESPINARD - REHAB 1 LOGT PAM	C.D.C.	17 000,00	14 485,67	27,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LILLE - 45 RUE DU CHEVALIER ESPINARD - REHAB 1 LOGT ECO PRET	C.D.C.	15 000,00	11 170,48	17,92	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 25 RUE DU CLINQUET - REHAB 1 LOGT PAM	C.D.C.	51 032,00	44 412,43	28,09	A	V	LIVRETA	1,545	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 25 RUE DU CLINQUET - REHAB 1 LOGT ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	10 963,23	18,09	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 36 RUE HAUTE - REHAB 1 LOGT PAM	C.D.C.	40 293,00	35 240,07	28,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	FACHES THUMESNIL - 7 RUE HAUBOURDIN ET 178 RUE CARNOT - ACQUIS-AMELIO 2 LOGT PLAI	C.D.C.	154 683,00	132 377,06	32,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	FACHES THUMESNIL - 7 RUE HAUBOURDIN ET 178 RUE CARNOT - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT PLAI	C.D.C.	99 468,00	88 735,52	42,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LILLE - 26 RUE VICTOR TILMANT - REHAB 1 LOGT PAM	C.D.C.	15 000,00	12 781,46	27,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	LILLE - 26 RUE VICTOR TILMANT - REHAB 1 LOGT ECO PRET	C.D.C.	15 000,00	11 183,71	17,92	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 77 RUE HOUCARD - REHAB 1 LOGT PAM	C.D.C.	9 364,00	8 189,69	28,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 77 RUE HOUCARD - REHAB 1 LOGT ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	10 963,23	18,09	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	FACHES THUMESNIL - 48 RUE GHESQUIERES - REHAB 1 LOGT PAM	C.D.C.	25 116,00	21 401,28	27,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	TOURCOING - 61 RUE DE MADAGASCAR - REHAB 1 LOGT PAM	C.D.C.	44 269,00	37 721,48	27,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	PLUSIEURS COMMUNES - TIPP 2014 REHAB PARC SOCIAL 14617 LOGT PAM	C.D.C.	5 577 391,05	4 490 584,63	22,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	PLUSIEURS COMMUNES - TIPP 2014 REHAB PARC SOCIAL 14617 LOGT PAM	C.D.C.	339 804,73	255 047,12	17,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2015	P	PLUSIEURS COMMUNES - TIPP 2014 REHAB PARC SOCIAL 14617 LOGT PAM	C.D.C.	6 317 082,50	4 214 374,08	12,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	ROUBAIX - 78 RUE PELLART _ REHABILITATION 3 LOG _ ECO PRET	C.D.C.	45 000,00	35 238,92	18,09	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - CAMPUS LILLE 1 - SITE GALLOIS _ AVENUE LANGEVIN _ CONSTRUCTION 301 LOG _ PLS	C.D.C.	8 434 102,00	7 438 613,29	28,09	A	V	LIVRETA	3,356	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - CAMPUS LILLE 1 - SITE GALLOIS _ AVENUE LANGEVIN _ CONSTR 301 LOG _ PLS COMPL	C.D.C.	6 297 352,00	5 581 430,80	28,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	Diverses communes TIPP 2015- REHABILITATION - 12 996 LOG - PAM	C.D.C.	6 077 662,00	4 414 365,29	13,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2016	P	Diverses communes TIPP 2015- REHABILITATION - 12 996 LOG - PAM	C.D.C.	2 907 755,00	2 438 984,39	23,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION 9 LOG ANRU PLAII	C.D.C.	749 571,00	673 270,35	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 9 LOG ANRU PLAII	C.D.C.	293 395,00	277 873,24	54,17	A	V	LIVRETA	0,990	V	LIVRETA	0,740
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION 11 LOG PLUS	C.D.C.	225 220,00	205 318,12	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 11 LOG PLUS	C.D.C.	358 594,00	339 622,97	54,17	A	V	LIVRETA	0,990	V	LIVRETA	0,740
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLAII	C.D.C.	119 815,00	107 214,40	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 1 LOG PLAII	C.D.C.	40 466,00	38 692,88	54,17	A	V	LIVRETA	1,216	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLUS	C.D.C.	132 815,00	121 078,61	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 1 LOG PLUS	C.D.C.	40 466,00	38 541,10	54,17	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLS COMPL	C.D.C.	6 340,00	5 842,37	34,17	A	V	LIVRETA	1,861	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLS	C.D.C.	50 631,00	46 656,98	34,17	A	V	LIVRETA	1,861	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE - 1 LOG PLS	C.D.C.	40 466,00	38 692,88	54,17	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ROUBAIX 10 RUE PIERRE MOTTE CONSTRUCTION 1 LOG PLUS	C.D.C.	207 977,00	189 598,83	34,17	A	V	LIVRETA	1,366	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ANSTAING RUE CLOVIS MLECLERCQ CONSTRUCTION MAISON RELAIS 14 LOG PLAII	C.D.C.	859 796,00	722 305,47	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	ANSTAING RUE CLOVIS LECLERCQ CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE MAISON RELAIS 14 LOG PLAI	C.D.C.	368 484,00	340 431,20	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS DONT 13 ANRU PLUS	C.D.C.	1 206 054,00	1 099 479,40	34,17	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 21 LOGEMENTS DONT 13 ANRU PLUS	C.D.C.	794 657,00	744 885,65	44,17	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	175 396,00	157 542,01	34,17	A	V	LIVRETA	0,556	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	141 040,00	130 302,57	44,17	A	V	LIVRETA	0,554	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	C	LILLE FAUBOURG D'ARRAS VILLENEUVE D'ASCQ CHATEAU REHAB 529 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	3 050 000,00	3 050 000,00	34,50	A	V	FIXE	0,412	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE 20 VIR LA FABRIQUE DES QUARTIERS ACQUI EN VEFA 20 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	1 600 278,00	1 437 381,84	34,67	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE 20 VIR LA FABRIQUE DES QUARTIERS ACQUI EN VEFA 20 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	1 083 432,00	1 015 455,67	44,67	A	V	LIVRETA	0,553	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 8 LOGMENTS PLAI	C.D.C.	994 553,00	893 315,05	34,50	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 8 LOGMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	92 495,00	89 961,23	54,50	A	V	LIVRETA	0,556	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 26 LOGMENTS PLUS	C.D.C.	1 316 209,00	1 204 555,76	34,50	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 26 LOGMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	207 941,00	198 187,67	54,50	A	V	LIVRETA	1,107	V	LIVRETA	0,850
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	ROUBAIX 58 RUE MONTGOLFIER REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	6 000,00	5 379,75	29,00	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2017	P	ROUBAIX 58 RUE MONTGOLFIER REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	C.D.C.	16 000,00	13 123,20	19,00	A	V	LIVRETA	0,501	V	LIVRETA	0,250

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	305 356,00	274 273,08	34,75	A	V	LIVRETA	0,558	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	214 381,00	204 459,59	54,75	A	V	LIVRETA	1,142	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	598 150,00	546 134,68	34,75	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	265 663,00	253 368,28	54,75	A	V	LIVRETA	1,142	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	DIVERSE COMMUNES TIPP 2016 R2HABILITATION 13947 LOGEMENTS	C.D.C.	3 201 868,00	2 681 002,30	19,75	A	V	LIVRETA	1,426	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	DIVERSE COMMUNES TIPP 2016 REHABILITATION 13947 LOGEMENTS	C.D.C.	4 796 328,00	3 346 815,25	9,75	A	V	LIVRETA	1,480	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	F	LILLE QUAI DE L OUEST HABITAT PARTICIPATIF 1 LOGEMENT PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	162 251,00	162 251,00	1,93	X	F	FIXE	1,576	F	FIXE	1,570
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	HOUPLIN ANCOISNE RUE GUY MOQUET REHAB 11 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	345 808,00	289 474,92	19,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	HOUPLIN ANCOISNE RUE GUY MOQUET REHAB 11 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	123 000,00	100 884,72	19,92	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	TOURCOING 23 AVENUE DE LA MARNE ACQUI AMELIO 8 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	668 037,00	628 626,79	35,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	TOURCOING 23 AVENUE DE LA MARNE ACQUI AMELIO ACQUI FONCIERE 8 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	445 358,00	429 053,06	55,09	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	TOURCOING 23 AVENUE DE LA MARNE ACQUI AMELIO 8 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	162 990,00	153 374,56	35,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINGHAIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE CONSTRUCTION 4 LOGTS PLAI	C.D.C.	216 444,00	198 408,62	35,75	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINGHAIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE 4 LOGTS PLAI FONCIER	C.D.C.	5 400,00	5 059,92	45,75	A	V	LIVRETA	0,567	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINGHIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE 3 LOGTS PLAI	C.D.C.	166 479,00	152 607,01	35,75	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINGHAIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE 3 LOGTS PLAI FONCIER	C.D.C.	8 846,00	8 288,89	45,75	A	V	LIVRETA	0,567	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	WASQUEHAL RUES PHILIPPE LEBON ET TOURCOING 3 PLAI CONSTRUCTION	C.D.C.	183 351,00	167 874,82	35,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	WASQUEHAL RUES PHILIPPE LEBON ET TOURCOING 3 PLAI FONCIER CONSTRUCTION	C.D.C.	25 433,00	24 088,29	55,17	A	V	LIVRETA	0,310	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA 2 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	41 151,00	38 723,35	35,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA ACQ FONCIERE 2 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	77 978,00	75 123,15	55,09	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	277 766,00	259 126,41	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA ACQ FONCIERE 6 LOGTS PLUS	C.D.C.	183 131,00	176 426,40	55,09	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,880
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	C	ROUBAIX NOUVEAU ROUBAIX ANSEEELE REHAB PHBB	C.D.C.	1 368 000,00	1 368 000,00	35,34	A	V	FIXE	0,455	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION 2 LOG PLUS	C.D.C.	81 831,00	76 339,70	35,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 2 LOG PLUS	C.D.C.	27 263,00	26 224,00	55,59	A	V	LIVRETA	1,236	V	LIVRETA	0,960
LILLE METROPOLE HABITAT	2018	P	LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION 2 LOG PLAI	C.D.C.	17 924,00	26 049,40	35,67	A	V	LIVRETA	1,210	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	C.D.C.	5 842,00	5 619,36	55,59	A	V	LIVRETA	1,236	V	LIVRETA	0,960
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 49 RUE MARCEAU REHAB 1 LOG PAM	C.D.C.	149 834,00	137 195,09	30,59	A	V	LIVRETA	1,399	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE 21 RUE PIERRE LEGRAND IMPASSE DEWAS REHAB 1 LOG PAM	C.D.C.	86 290,00	79 011,22	30,59	A	V	LIVRETA	1,399	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX - RUE SAINT ELEUTHERE - REHAB 1 LOG	C.D.C.	100 351,00	91 886,12	30,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE 39 RUE DU PRIEURE REHABILITATION 1 LOG PAM	C.D.C.	113 259,00	103 705,30	30,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE 104 RUE DU LONG POT REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	123 276,00	111 934,37	30,75	A	V	LIVRETA	1,414	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 43 RUE DUGUESCLIN REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	85 066,00	78 107,17	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 12 RUE DU HAVRE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	159 239,00	145 806,75	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 93 RUE DU PILE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	120 771,00	110 583,65	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 12 RUE DU LUXEMBOURG REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	117 513,00	107 600,45	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 10 IMPASSE MERIBEL JACOB REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	152 576,00	139 705,80	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 7 RUE DU HAVRE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	153 044,00	140 524,21	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 49 RUE DE MAUBEUGE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	167 383,00	153 263,78	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LOOS 208 RUE LELIEVRE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	159 699,00	146 227,94	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 22 RUE DE BITCHE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	115 578,00	105 828,68	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 12 RUE DE LA CROIX ROUGE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	162 630,00	149 326,04	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 135 RUE DE LA LATTE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	135 842,00	124 383,36	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	44 RUE DE LA LAINIERE REHAB 1 LOG PAM	C.D.C.	122 154,00	111 849,98	30,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HELLEMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 24 LOG PLS	C.D.C.	441 030,00	413 780,37	35,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HELLEMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 24 LOG PLS	C.D.C.	771 801,00	749 860,33	55,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HELLEMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 24 LOG PLS COMPL	C.D.C.	992 316,00	931 004,44	35,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TIPP 2017 REHABILITATION 15436 LOGEMENTS	C.D.C.	5 535 010,00	4 808 102,34	20,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TIPP 2017 REHABILITATION 15436 LOGEMENTS	C.D.C.	4 637 654,00	3 518 176,39	10,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 10 RUE DE BOULOGNE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	134 889,00	123 510,76	30,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX ANSEELE 2 ALLEE PIERRE DE ROUBAIX ET RUE ROMAIN ROLLAND LILLE BLD DE L'USINE REHAB 201 LOG	LA BANQUE POSTALE	5 000 000,00	4 421 623,60	21,29	T	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,710
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	485 837,00	455 405,86	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	227 379,00	218 127,27	56,34	A	V	LIVRETA	0,708	V	LIVRETA	0,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	317 263,00	298 020,19	36,34	A	V	LIVRETA	1,113	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	222 379,00	215 272,98	56,59	A	V	LIVRETA	0,950	V	LIVRETA	0,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 19 PLACE DU PROGRES REHAB RESTRURATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	119 512,00	111 989,95	31,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE CHAPELLE D'ELOCQUES 32/32 BIS RUE JACQUARD REHAB 28 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	895 160,00	838 818,94	31,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE 14 RUE DE PHILADELPHIE REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	168 551,00	157 322,66	31,42	A	V	LIVRETA	1,059	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	FACHES THUMESNIL 233 ROUTE D'ARRAS CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLA1	C.D.C.	102 779,00	96 341,28	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	FACHES THUMESNIL 233 ROUTE D'ARRAS CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 1 LOGEMENT PLA1	C.D.C.	41 326,00	39 364,61	46,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOUROING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLA1	C.D.C.	93 958,00	88 072,81	36,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOUROING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLA1 FONCIER	C.D.C.	36 822,00	35 074,37	46,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	502 490,00	475 130,27	36,67	A	V	LIVRETA	1,055	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TOURCOING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	206 127,00	198 505,86	46,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE ZAC PEPINIERE PAPILLONS BLANCS RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 26 LOG PLS	C.D.C.	721 166,00	676 863,33	35,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE ZAC PEPINIERE PAPILLONS BLANCS RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 26 LOG PLS FONCIER	C.D.C.	1 262 039,00	1 219 114,82	55,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE ZAC PEPINIERE PAPILLONS BLANCS RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 26 LOG PLS COMPLEMENTA	C.D.C.	1 622 622,00	1 522 765,58	35,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE ZAC PEPINIERE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS	C.D.C.	29 833,00	27 844,06	35,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE ZAC PEPINIERE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS FONCIER	C.D.C.	52 207,00	50 576,97	55,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE ZAC PEPINIERE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS COMPL	C.D.C.	67 124,00	62 993,18	35,84	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE 24 RUE D'ARAGO REHAB 7 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	112 000,00	98 918,84	21,50	A	V	LIVRETA	0,265	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE 24 RUE D'ARAGO REHAB 7 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	486 700,00	436 925,37	21,67	A	F	FIXE	1,370	F	FIXE	1,370
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG PLS	C.D.C.	58 677,00	55 981,90	36,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG PLS FONCIER	C.D.C.	9 418,00	9 217,74	56,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG PLS COMPL	C.D.C.	17 762,00	16 946,17	36,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	C	ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG BOOSTER	C.D.C.	7 000,00	7 000,00	36,92	A	V	FIXE	0,442	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI	C.D.C.	395 629,00	369 903,76	36,75	A	V	LIVRETA	0,290	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	212 320,00	205 615,62	56,75	A	V	LIVRETA	0,890	V	LIVRETA	0,910
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS	C.D.C.	814 926,00	770 554,65	36,75	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	689 255,00	667 490,59	56,75	A	V	LIVRETA	0,885	V	LIVRETA	0,910
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	C	MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG BOOSTER	C.D.C.	182 000,00	182 000,00	56,75	A	V	FIXE	1,093	V	FIXE	1,140
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLAI	C.D.C.	668 131,00	624 686,68	36,75	A	V	LIVRETA	0,292	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	205 274,00	198 817,93	56,75	A	V	LIVRETA	0,919	V	LIVRETA	0,920
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	1 503 672,00	1 421 799,60	36,75	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	696 493,00	674 587,59	56,75	A	V	LIVRETA	0,903	V	LIVRETA	0,920
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	C	TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG BOOSTER	C.D.C.	308 000,00	308 000,00	56,75	A	V	FIXE	1,093	V	FIXE	1,140
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLAI	C.D.C.	422 883,00	395 385,60	36,75	A	V	LIVRETA	0,290	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	280 772,00	271 585,11	56,75	A	V	LIVRETA	0,798	V	LIVRETA	0,820
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	209 155,00	197 221,80	36,75	A	V	LIVRETA	1,084	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	514 744,00	497 901,53	56,75	A	V	LIVRETA	0,803	V	LIVRETA	0,820
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	C	SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG BOOSTER	C.D.C.	154 000,00	154 000,00	56,75	A	V	FIXE	1,119	V	FIXE	1,140
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	210 051,00	196 392,70	36,75	A	V	LIVRETA	0,290	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	138 025,00	133 579,32	56,75	A	V	LIVRETA	0,837	V	LIVRETA	0,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	324 443,00	306 777,63	36,75	A	V	LIVRETA	1,055	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	323 021,00	312 616,74	56,75	A	V	LIVRETA	0,837	V	LIVRETA	0,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	C	LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	98 000,00	98 000,00	56,75	A	V	FIXE	1,119	V	FIXE	1,140
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLAI	C.D.C.	965 553,00	902 769,22	36,75	A	V	LIVRETA	0,293	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLAI	C.D.C.	493 138,00	477 254,40	56,75	A	V	LIVRETA	0,844	V	LIVRETA	0,860

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLUS	C.D.C.	1 087 149,00	1 027 955,58	36,75	A	V	LIVRETA	1,064	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	1 152 278,00	1 115 163,92	56,75	A	V	LIVRETA	0,842	V	LIVRETA	0,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	C	LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG BOOSTER	C.D.C.	329 000,00	329 000,00	56,75	A	V	FIXE	1,099	V	FIXE	1,140
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS	C.D.C.	29 833,00	27 935,40	35,84	A	V	LIVRETA	2,043	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS	C.D.C.	52 207,00	50 765,77	56,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LILLE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS COMPL	C.D.C.	67 124,00	64 040,92	36,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HELLEMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTR 24 LOG PLS	C.D.C.	441 030,00	420 773,03	36,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HELLEMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTR 24 LOG PLS FONCIER	C.D.C.	771 801,00	755 390,57	56,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	HELLEMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTR 24 LOG PLS FONCIER	C.D.C.	992 316,00	946 737,90	36,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLAI	C.D.C.	296 188,00	276 928,77	36,75	A	V	LIVRETA	0,292	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	180 956,00	175 400,21	56,75	A	V	LIVRETA	0,973	V	LIVRETA	0,980
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLUS	C.D.C.	1 507 253,00	1 425 185,62	36,75	A	V	LIVRETA	1,055	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	1 068 455,00	1 035 650,80	56,75	A	V	LIVRETA	0,979	V	LIVRETA	0,980
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	C	LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG BOOSTER	C.D.C.	252 000,00	252 000,00	56,75	A	V	FIXE	1,122	V	FIXE	1,140

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI	C.D.C.	835 392,00	781 071,76	36,75	A	V	LIVRETA	0,292	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI FONCIER	C.D.C.	253 285,00	240 655,60	46,75	A	V	LIVRETA	0,295	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS	C.D.C.	629 791,00	595 499,95	36,75	A	V	LIVRETA	1,064	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	588 488,00	565 369,68	46,75	A	V	LIVRETA	1,071	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	C	DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG BOOSTER	C.D.C.	182 000,00	182 000,00	56,75	A	V	FIXE	1,099	V	FIXE	1,140
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	DIVERSES COMMUNES TIPP 2018 REHAB 13353 LOG AMORTISSABLE	LA BANQUE POSTALE	1 948 352,92	1 742 990,68	21,88	T	F	FIXE	1,155	F	FIXE	1,150
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	DIVERSES COMMUNES TIPP 2018 REHAB 13353 LOG AMORTISSABLE	LA BANQUE POSTALE	2 848 467,21	2 302 425,76	11,88	T	F	FIXE	0,702	F	FIXE	0,700
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	P	ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	189 163,00	179 919,83	36,75	A	V	LIVRETA	1,494	V	LIVRETA	1,560
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	239 352,00	232 886,42	56,75	A	V	LIVRETA	1,562	V	LIVRETA	1,560
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	132 379,00	125 910,49	36,75	A	V	LIVRETA	1,514	V	LIVRETA	1,560
LILLE METROPOLE HABITAT	2019	C	ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	28 000,00	28 000,00	46,75	A	V	FIXE	0,789	V	FIXE	0,610
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	C	LILLE 29 29 BIS RUE DE LA BARRE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	342 000,00	342 000,00	36,75	A	V	FIXE	0,367	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE 32 RUE CLAUDE LORRAIN REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	125 291,00	119 979,95	32,00	A	V	LIVRETA	1,050	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE 59 RUE DU FOUR A CHAUX REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	115 891,00	110 978,41	32,00	A	V	LIVRETA	1,050	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE 59 RUE DU FOUR A CHAUX REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	150 657,00	144 270,68	32,00	A	V	LIVRETA	1,050	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	ROUBAIX 113 RUE DE NAPLES REHAB 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	119 589,00	114 519,65	32,00	A	V	LIVRETA	1,050	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE 20 RUE RUBENS ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	111 045,00	106 337,83	32,00	A	V	LIVRETA	1,050	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	RONCHIN 95 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	99 205,00	95 713,80	37,00	A	V	LIVRETA	1,056	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	RONCHIN 95 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS FONCIER	C.D.C.	62 592,00	61 434,32	57,00	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLAI	C.D.C.	67 783,00	64 745,59	37,25	A	V	LIVRETA	0,294	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLAI	C.D.C.	38 261,00	37 394,18	57,25	A	V	LIVRETA	0,887	V	LIVRETA	0,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLUS	C.D.C.	195 739,00	188 372,84	37,25	A	V	LIVRETA	1,076	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLUS	C.D.C.	114 779,00	112 178,65	57,25	A	V	LIVRETA	0,887	V	LIVRETA	0,900
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS BOOSTER	C.D.C.	60 000,00	56 399,59	27,25	A	F	FIXE	0,719	F	FIXE	0,740
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE RESIDENCE PINA BAUSH CONSTRUCTION 20 LGTS PLUS	C.D.C.	1 383 995,00	1 331 911,71	37,25	A	V	LIVRETA	1,076	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE RESIDENCE PINA BAUSH CONSTRUCTION 20 LGTS PLUS	C.D.C.	794 900,00	778 207,86	57,25	A	V	LIVRETA	1,084	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE RESIDENCE PINA BAUSH CONSTRUCTION 20 LGTS BOOSTER	C.D.C.	300 000,00	281 997,96	27,25	A	F	FIXE	0,719	F	FIXE	0,740
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	LILLE SUD PROGRAMME DE RESIDENTIALISATION ADRESSES MULTIPLES	LA BANQUE POSTALE	4 000 000,00	3 539 268,51	17,38	T	F	FIXE	0,923	F	FIXE	0,920

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	P	TOURCOING REHABILITATION FOYER LES HORTENSIAS	LA BANQUE POSTALE	1 405 000,00	1 325 281,95	27,75	T	F	FIXE	1,125	F	FIXE	1,120
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	ARMENTIERES 75 rue du Nord - 15 rue de Messines ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	226 782,00	217 164,07	37,67	A	V	LIVRETA	0,295	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	ARMENTIERES 75 rue du Nord - 15 rue de Messines ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	143 088,00	139 421,58	57,67	A	V	LIVRETA	0,297	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	ARMENTIERES 75 rue du Nord - 15 rue de Messines ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	60 000,00	56 492,32	27,67	A	F	FIXE	0,920	F	FIXE	0,920
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	223 024,00	213 030,11	37,50	A	V	LIVRETA	0,298	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	273 508,00	267 218,58	57,50	A	V	LIVRETA	0,855	V	LIVRETA	0,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	955 564,00	919 603,67	37,50	A	V	LIVRETA	1,091	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	643 591,00	628 791,39	57,50	A	V	LIVRETA	0,855	V	LIVRETA	0,860
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	450 000,00	424 711,20	27,50	A	F	FIXE	1,176	F	FIXE	1,190
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	C	LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	58 500,00	58 500,00	37,50	A	V	FIXE	0,374	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	HELLEMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	177 928,00	170 381,98	37,67	A	V	LIVRETA	0,295	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	HELLEMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	195 250,00	191 239,57	57,67	A	V	LIVRETA	0,821	V	LIVRETA	0,830
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	HELLEMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	365 097,00	352 329,62	37,67	A	V	LIVRETA	1,081	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	HELLEMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	382 450,00	374 594,47	57,67	A	V	LIVRETA	0,821	V	LIVRETA	0,830

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	HELLEMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	180 000,00	169 476,98	27,67	A	F	FIXE	0,920	F	FIXE	0,920
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	C	HELLEMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	108 000,00	108 000,00	38,17	A	V	FIXE	0,366	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2020	C	DIVERSES COMMUNES REHABILITATIONS 381 LOGEMENTS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	5 000 000,00	4 624 999,97	27,67	T	F	FIXE	1,077	F	FIXE	1,050
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE rue du Faubourg d'Arras REHABILITATION 300 logements	LA BANQUE POSTALE	2 000 000,00	1 704 568,64	8,38	T	F	FIXE	0,380	F	FIXE	0,360
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	DIVERSES COMMUNES 7 REHABILITATIONS 2 CONSTRUCTIONS	LA BANQUE POSTALE	30 000 000,00	28 654 735,13	28,38	T	F	FIXE	0,759	F	FIXE	0,750
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	FACHES THUMESNIL 26 rue R. SALENGRO Acq. Amélioration 1 logement PLAI	C.D.C.	82 682,00	80 497,41	36,67	T	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,925
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	FACHES THUMESNIL 26 rue R. SALENGRO Acq. Amélioration 1 logement BOOSTER	C.D.C.	15 000,00	14 570,08	28,42	A	F	FIXE	0,963	F	FIXE	1,020
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	FACHES THUMESNIL 17 rue des Coquelicots Acq. Amélioration 1 logement PLAI	C.D.C.	72 509,00	70 704,71	36,42	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	FACHES THUMESNIL 17 rue des Coquelicots Acq. Amélioration 1 logement BOOSTER	C.D.C.	15 000,00	14 570,08	28,42	A	F	FIXE	0,963	F	FIXE	1,020
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	WATTRELOS 5 rue de Toul - Acq. Amélioration 1 logement PLAI	C.D.C.	139 075,00	135 955,03	36,67	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	WATTRELOS 5 rue de Toul - Acq. Amélioration 1 logement BOOSTER	C.D.C.	15 000,00	14 570,08	28,42	A	F	FIXE	0,963	F	FIXE	1,020
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE Res. Henri Kolb Rue des Postes Réhabilitation 76 logements Eco Prêt PAM	C.D.C.	1 178 000,00	1 132 278,31	23,50	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE Res. Henri Kolb Prêt PAM Complémentaire	C.D.C.	2 142 221,00	2 081 192,02	28,50	A	F	FIXE	1,001	F	FIXE	1,060
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE 40 Jean Jacques Rousseau Réhabilitation 5 logements Eco Prêt Complémentaire	C.D.C.	230 000,00	223 447,61	28,50	A	F	FIXE	1,001	F	FIXE	1,060

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE 40 Jean Jacques Rousseau Réhabilitation 5 logements Eco Prêt	C.D.C.	80 000,00	76 894,96	23,50	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	WAVRIN Res. Nouveau Wavrin Réhabilitation 75 logements PAM Eco Prêt	C.D.C.	1 725 000,00	1 658 047,60	23,50	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,250
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	WAVRIN Res. Nouveau Wavrin Allées Ile de France et Aquitaine Réhabilitation 75 logements PAM	C.D.C.	3 574 035,00	3 472 215,58	28,50	A	F	FIXE	1,001	F	FIXE	1,060
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE 123 Paul Lafargue Acquisition Amélioration ANRU 2 logements PLAI	C.D.C.	99 671,00	97 566,62	38,50	A	V	LIVRETA	1,669	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE 123 Paul Lafargue ANRU Prêt Foncier 2 AA PLAI	C.D.C.	101 469,00	100 174,94	58,50	A	V	LIVRETA	0,776	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE 123 Paul Lafargue ANRU Prêt Booster AA 2 logements PLAI	C.D.C.	30 000,00	29 145,34	28,50	A	F	FIXE	1,001	F	FIXE	1,060
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE Quai de l'Ouest Prêt 6 PLAI Travaux	C.D.C.	388 626,00	379 467,09	38,50	A	V	LIVRETA	0,763	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE Quai de l'Ouest Prêt 6 PLAI Foncier	C.D.C.	11 490,00	11 276,66	48,50	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE Quai de l'Ouest Prêt 14 PLUS Travaux	C.D.C.	1 229 201,00	1 204 571,37	38,50	A	V	LIVRETA	1,526	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE Quai de l'Ouest Prêt 14 PLUS Foncier	C.D.C.	28 362,00	27 933,48	48,50	A	V	LIVRETA	2,455	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	LILLE Quai de l'Ouest Prêt Booster 14 PLUS 6 PLAI	C.D.C.	300 000,00	291 453,41	28,50	A	F	FIXE	1,001	F	FIXE	1,060
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	Prêt La Banque Postale TIPP 2020 25 ans	LA BANQUE POSTALE	4 994 649,00	4 775 600,54	23,70	T	F	FIXE	1,080	F	FIXE	1,080
LILLE METROPOLE HABITAT	2021	P	Prêt La Banque Postale TIPP 2020 15 ans	LA BANQUE POSTALE	2 595 418,00	2 390 674,62	13,70	T	F	FIXE	0,790	F	FIXE	0,790
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Lille Jardins du Cloître Prêt PLAI Travaux	C.D.C.	106 436,00	106 436,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,717	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Lille 99 rue des Stations Jardins du Cloître ANRU Acq. VEFA PLAI Foncier	C.D.C.	175 800,00	175 800,00	59,09	A	V	LIVRETA	2,084	V	LIVRETA	0,650
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Lille 99 rue des Stations Jardins du Cloître ANRU Acq. VEFA PLUS Travaux	C.D.C.	99 895,00	99 895,00	39,09	A	V	LIVRETA	2,484	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Lille 99 rue des stations Jardins du Cloître Acq. VEFA Pret PLUS Foncier	C.D.C.	134 400,00	134 400,00	59,09	A	V	LIVRETA	2,084	V	LIVRETA	0,650
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Lille 99 rue des Stations Jardins du Cloître Acquisition VEFA Pret Booster	C.D.C.	105 000,00	105 000,00	29,09	A	F	FIXE	1,028	F	FIXE	1,080
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Roubaix Clinique Omez Pret PLAI Travaux	C.D.C.	54 956,00	54 956,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,717	V	LIVRETA	0,300
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Roubaix Bd de Cambrai Clinique Omez Acquisition VEFA PLAI Foncier	C.D.C.	120 829,00	120 829,00	59,09	A	V	LIVRETA	3,333	V	LIVRETA	0,950
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Roubaix Bd de Cambrai1 Clinique Omez Acquisition VEFA Pret PLUS Travaux	C.D.C.	471 854,00	471 854,00	39,09	A	V	LIVRETA	2,484	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Roubaix Clinique Omez Pret PLUS Foncier	C.D.C.	545 649,00	545 649,00	59,09	A	V	LIVRETA	2,375	V	LIVRETA	0,950
LILLE METROPOLE HABITAT	2023	P	Roubaix Bd de Cambrai1 Clinique Omez Acquisition VEFA Pret Booster	C.D.C.	285 000,00	0,00	30,00	A	F	FIXE	1,028	F		1,080
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	C	Roubaix Bd de Cambrai1 Clinique Omez Acquisition VEFA Pret PHB2	C.D.C.	26 000,00	26 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Sequedin VEFA 30/38 rue du Bizet Maupassant Pret PLAI Travaux	C.D.C.	45 071,00	45 071,00	39,09	A	V	LIVRETA	2,656	V	LIVRETA	0,800
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Sequedin 30/38 rue du Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU Pret PLAI Foncier	C.D.C.	69 800,00	69 800,00	59,09	A	V	LIVRETA	2,211	V	LIVRETA	0,780
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Sequedin 30/38 rue du Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU PLUS	C.D.C.	83 748,00	83 748,00	39,09	A	V	LIVRETA	3,430	V	LIVRETA	1,100
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Sequedin 30/38 rue du Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU PLUS Foncier	C.D.C.	104 770,00	104 770,00	59,09	A	V	LIVRETA	2,211	V	LIVRETA	0,780

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Sequedin 30/38 Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU Booster	C.D.C.	75 000,00	75 000,00	29,09	A	F	FIXE	1,028	F	FIXE	1,080
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	C	Sequedin 30/38 rue du Bizet Acq. VEFA ANRU PHB	C.D.C.	32 500,00	32 500,00	39,09	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	F	VILLENEUVE ASCQ - AV. PARIS 5 PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 043 512,00	940 014,05	2,23	X	F	FIXE	1,204	F	FIXE	1,200
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Beaucamps Ligny Chemin du Moulin Acq VEFA 6 Logts - Prêt PLAI Travaux	C.D.C.	38 900,00	38 342,11	38,92	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	1,800
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Beaucamps Ligny chemin du Moulin Acq VEFA 6 Logts - Prêt PLAI foncier	C.D.C.	39 993,00	39 616,22	48,92	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	1,800
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Beaucamps Ligny Chemin du Moulin Acq VEFA 6 Logts - Prêt PLUS	C.D.C.	148 400,00	146 683,48	38,92	A	V	LIVRETA	2,530	V	LIVRETA	2,530
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Chemin du Moulin Beaucamps Ligny - Prêt PLUS Foncier	C.D.C.	110 492,00	109 738,86	48,92	A	V	LIVRETA	2,530	V	LIVRETA	2,530
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	C	Beaucamps Ligny Chemin du Moulin d'Ascq VEFA 6 Logts - Prêt BOOSTER	C.D.C.	90 000,00	87 000,00	28,92	A	F	FIXE	1,760	F	FIXE	1,760
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLAI	C.D.C.	186 019,00	182 803,52	38,92	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	1,800
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLAI FONCIER	C.D.C.	331 700,00	329 006,42	58,92	A	V	LIVRETA	2,220	V	LIVRETA	2,220
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLUS	C.D.C.	215 714,00	212 534,85	38,92	A	V	LIVRETA	2,530	V	LIVRETA	2,530
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLUS FONCIER	C.D.C.	373 000,00	371 236,57	58,92	A	V	LIVRETA	2,220	V	LIVRETA	2,220
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	C	LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt BOOSTER	C.D.C.	300 000,00	290 000,00	28,92	A	F	FIXE	1,760	F	FIXE	1,760
LILLE METROPOLE HABITAT	2023	F	Quesnoy sur Deule, rue de l'Ange Gardien Acquisition VEFA 8 PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 384 380,00	0,00	3,00	X	V	EURIBOR03M	3,367	V		3,173

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	Wattrelos 69 rue du Tilleul Acquisition-amélioration 1 PLAI	C.D.C.	112 612,00	112 612,00	36,17	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	1,800
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	TOURCOING 13 rue des Pourtrains Const. 54 logements ANRU Prêt PLAI Foncier	C.D.C.	144 900,00	144 900,00	59,05	A	V	LIVRETA	3,249	V	LIVRETA	2,410
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt 4 PLAI	C.D.C.	190 893,00	160 900,00	49,98	A	V	LIVRETA	2,750	V	LIVRETA	1,800
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt 4 PLAI Foncier	C.D.C.	160 900,00	160 900,00	49,98	A	V	LIVRETA	2,750	V	LIVRETA	1,800
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt 15 PLUS	C.D.C.	883 123,00	587 900,00	49,98	A	V	LIVRETA	3,546	V	LIVRETA	2,600
LILLE METROPOLE HABITAT	2022	P	SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt PLUS Foncier	C.D.C.	587 900,00	587 900,00	49,98	A	V	LIVRETA	3,546	V	LIVRETA	2,600
LILLE METROPOLE HABITAT	2023	P	Réhabilitation VA, Brève Breughel 292, Lille Fontaine Del Saulx 42, Lille, Faubourg d'Arras 300	LA BANQUE POSTALE	25 000 000,00	0,00	24,75	T	F	FIXE	2,370	F		2,350
LILLE METROPOLE HABITAT	2023	P	DIVERSES COMMUNES TIPP 2021 9716 logements	LA BANQUE POSTALE	3 187 000,00	0,00	14,75	T	F	FIXE	2,217	F		2,200
LILLE METROPOLE HABITAT	2023	P	DIVERSES COMMUNES TIPP 2021 9716 logements + Réhabilitation Villeneuve d'Ascq, rue du Terroir 250 lo	LA BANQUE POSTALE	4 926 000,00	0,00	24,75	T	F	FIXE	2,370	F		2,350
LOGIS METROPOLE	1977	P	LA MADELEINE - RUE DE MARQUETTE 35 LOGEMENTS	C.D.C.	20 260,47	0,00	0,00	A	F	FIXE	0,000	F		1,000
LOGIS METROPOLE	1977	P	LA MADELEINE - RUES DE LA PAIX ET ACACIAS 67 LOGEMENTS	C.D.C.	36 923,15	0,00	0,00	A	F	FIXE	0,000	F		1,000
LOGIS METROPOLE	1988	P	LA MADELEINE - ANGLE R. FILATURES, PROMENADES 15 CHAMBRES	C.D.C.	10 092,12	1 457,14	2,50	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1987	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUES A. BAILLY - M. GENEVOIX FPA 38/78 LOGEMENTS	C.D.C.	1 592 848,31	156 359,67	1,67	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1988	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUES A. BAILLY - M. GENEVOIX 40/78 LOGTS 2EME TR. FPA	C.D.C.	1 676 695,27	242 175,55	2,17	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1990	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUES A. BAILLY - M. GENEVOIX 40/78 LOGTS FPA	C.D.C.	165 574,88	37 575,39	4,17	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1987	P	ROUBAIX - RUE NAIN 15 LOGEMENTS	C.D.C.	58 418,46	5 776,92	1,42	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	1986	P	LAMBERSART - PLACE FELIX CLOUET - FPA 41/82 LOGEMENTS	C.D.C.	1 722 673,89	74 345,40	0,42	A	V	LIVRETA	3,533	V	LIVRETA	0,900
LOGIS METROPOLE	1986	P	LAMBERSART - PLACE FELIX CLOUET - FPA 41/82 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE	C.D.C.	1 753 880,21	87 098,47	0,92	A	V	LIVRETA	4,054	V	LIVRETA	1,020
LOGIS METROPOLE	1989	P	LAMBERSART - PLACE FELIX CLOUET - FPA 41/82 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE	C.D.C.	261 953,15	48 987,56	3,17	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1986	P	LA MADELEINE - 179 RUE DU GAL DE GAULLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	50 460,62	2 736,78	0,67	A	V	LIVRETA	4,046	V	LIVRETA	1,770
LOGIS METROPOLE	1988	P	MARQUETTE - RESIDENCE DU MOULIN 28/91 LOGEMENTS	C.D.C.	1 452 747,66	209 829,41	2,17	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1988	P	LA MADELEINE - ALLEE DES IRIS 36 LOGEMENTS	C.D.C.	1 705 828,28	245 690,75	2,42	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1990	P	LA MADELEINE - ALLEE DES IRIS 36 LOGEMENTS	C.D.C.	86 377,61	19 602,44	4,17	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,770
LOGIS METROPOLE	1996	P	MARQUETTE - RESIDENCE DU MOULIN AA 4 LOGEMENTS	C.D.C.	149 003,67	36 296,41	5,42	A	V	LIVRETA	3,261	V	LIVRETA	1,300
LOGIS METROPOLE	1995	P	LILLE - RUE DE FLANDRE 37 LOGEMENTS	C.D.C.	164 873,61	34 727,01	6,00	A	V	LIVRETA	3,300	V	LIVRETA	1,550
LOGIS METROPOLE	1995	P	MONS-EN-BAROEUL - 113 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	46 649,40	12 704,42	7,59	A	V	LIVRETA	3,320	V	LIVRETA	1,800
LOGIS METROPOLE	1995	P	LOMME - 65 RUE GHESQUIERES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	35 932,23	9 785,75	7,59	A	V	LIVRETA	3,316	V	LIVRETA	1,800
LOGIS METROPOLE	1995	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 249 RUE PASTEUR AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	43 554,68	11 011,11	7,59	A	V	LIVRETA	3,326	V	LIVRETA	1,800
LOGIS METROPOLE	1995	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 3 RUE PHILIPPE DE GIRARD AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	32 425,91	7 708,85	7,75	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
LOGIS METROPOLE	1995	P	LOMME - 25 RUE BAILLEUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	38 020,79	11 887,09	7,92	A	V	LIVRETA	4,195	V	LIVRETA	2,050
LOGIS METROPOLE	1995	P	LILLE - 3 RUE JOSEPH BARA AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	28 584,19	6 795,52	7,75	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
LOGIS METROPOLE	1996	P	LILLE - 80 RUE DE CONDE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	399 065,79	83 671,09	6,00	A	V	LIVRETA	3,372	V	LIVRETA	1,550
LOGIS METROPOLE	1996	P	PERENCHIES - 30 RUE BOUCHERY 2 LOGEMENTS	C.D.C.	86 347,12	22 411,11	5,17	A	V	LIVRETA	3,274	V	LIVRETA	1,550
LOGIS METROPOLE	1996	P	LILLE - 38 IMPASSE JEANNE D'ARC AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 495,64	5 613,51	5,34	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
LOGIS METROPOLE	1996	P	TOURCOING - 2 RUE ALBERT 1ER 7 LOGEMENTS	C.D.C.	190 500,29	42 070,89	6,00	A	V	LIVRETA	3,223	V	LIVRETA	1,550
LOGIS METROPOLE	1996	P	HALLUIN - 57 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	69 013,67	14 514,64	5,59	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
LOGIS METROPOLE	1996	P	CROIX - 55 COLMAR - 21 BOULANGER AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	37 121,34	9 124,05	6,00	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2001	P	LA MADELEINE - RUES DE BERKEM ET STE VALERIE 7 LOGEMENTS	C.D.C.	347 370,33	136 263,56	10,09	A	V	LIVRETA	3,240	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2001	P	LA MADELEINE - RUES DE BERKEM ET STE VALERIE 3 LOGEMENTS	C.D.C.	118 193,72	43 453,81	10,09	A	V	LIVRETA	2,744	V	LIVRETA	1,200
LOGIS METROPOLE	1999	P	LILLE - RUES DE FLANDRE ET D'ALGER 3 LOGEMENTS	C.D.C.	154 629,04	56 090,33	9,00	A	V	LIVRETA	2,845	V	LIVRETA	1,550
LOGIS METROPOLE	2001	P	WAVRIN - RUE AMPERE 6 LOGEMENTS	C.D.C.	328 680,08	139 119,40	10,00	A	V	LIVRETA	3,261	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2001	P	WAVRIN - RUE AMPERE 2 LOGEMENTS	C.D.C.	68 007,51	27 875,51	10,00	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,950
LOGIS METROPOLE	2001	P	LILLE - RUE PAUL LAFARGUE 43 LOGEMENTS	C.D.C.	2 761 491,99	1 143 609,20	10,75	A	V	LIVRETA	3,155	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2001	P	LILLE - RUE PAUL LAFARGUE 11 LOGEMENTS	C.D.C.	542 901,44	223 304,98	11,00	A	V	LIVRETA	2,638	V	LIVRETA	1,450
LOGIS METROPOLE	2001	P	MARCQ-EN-BAROEUL - ROUTE DE MENIN 25 LOGEMENTS	C.D.C.	1 313 043,39	543 767,07	10,67	A	V	LIVRETA	3,163	V	LIVRETA	1,950
LOGIS METROPOLE	2002	P	WAMBRECHIES - RUE DES ECOLES 20 LOGEMENTS	C.D.C.	1 284 230,52	577 856,62	10,92	A	V	LIVRETA	3,183	V	LIVRETA	2,200
LOGIS METROPOLE	2000	P	PERENCHIES - 116 RUE HENRI BOUCHERY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	43 066,85	17 845,60	9,59	A	V	LIVRETA	2,884	V	LIVRETA	1,300
LOGIS METROPOLE	2004	P	ARMENTIERES - ZAC DU BIZET 87 LOGEMENTS	C.D.C.	3 852 676,00	2 330 935,11	16,09	A	V	LIVRETA	2,814	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2004	P	ARMENTIERES - ZAC DU BIZET ACQUISITION DE TERRAIN	C.D.C.	1 157 301,00	906 807,87	31,09	A	V	LIVRETA	2,629	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2005	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MOREAU 16 LOGEMENTS	C.D.C.	445 861,26	285 397,42	17,84	A	V	LIVRETA	2,732	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2005	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MOREAU ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	379 181,69	307 169,36	32,84	A	V	LIVRETA	2,595	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2005	P	LOMME - RUE VICTOR HUGO 31 LOGEMENTS	C.D.C.	1 571 696,77	1 001 914,22	17,09	A	V	LIVRETA	2,749	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2005	P	LOMME - RUE VICTOR HUGO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	494 454,61	402 936,52	36,09	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,950
LOGIS METROPOLE	2004	P	LAMBERSART - RUE WINSTON CHURCHILL 8 LOGEMENTS	C.D.C.	420 838,58	258 176,07	16,67	A	V	LIVRETA	2,795	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2004	P	LAMBERSART - RUE WINSTON CHURCHILL ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	235 054,60	187 122,19	31,67	A	V	LIVRETA	2,611	V	LIVRETA	1,950
LOGIS METROPOLE	2004	P	FACHES-THUMESNIL - 39 RUE ANATOLE FRANCE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	91 952,00	66 059,09	32,00	A	V	LIVRETA	2,017	V	LIVRETA	1,450
LOGIS METROPOLE	2005	P	LA MADELEINE - RUE DU PRE CATELAN 9 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	368 455,00	233 667,72	17,34	A	V	LIVRETA	2,706	V	LIVRETA	1,700
LOGIS METROPOLE	2005	P	LA MADELEINE - RUE DU PRE CATELAN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	52 610,00	42 247,59	32,34	A	V	LIVRETA	2,554	V	LIVRETA	1,950

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2006	P	LOMME - AVENUE DU MONT A CAMP 13 LOGEMENTS	C.D.C.	1 329 462,00	883 285,35	18,59	A	V	LIVRETA	2,631	V	LIVRETA	1,650
LOGIS METROPOLE	2006	P	LOMME - AVENUE DU MONT A CAMP ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	181 886,00	149 516,85	33,59	A	V	LIVRETA	2,502	V	LIVRETA	1,650
LOGIS METROPOLE	2006	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER 6 LOGEMENTS	C.D.C.	238 678,00	158 726,95	18,25	A	V	LIVRETA	2,628	V	LIVRETA	1,400
LOGIS METROPOLE	2006	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	60 865,00	50 148,61	33,25	A	V	LIVRETA	2,479	V	LIVRETA	1,650
LOGIS METROPOLE	2006	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER 1 LOGEMENT	C.D.C.	59 325,00	38 289,78	18,25	A	V	LIVRETA	2,113	V	LIVRETA	1,150
LOGIS METROPOLE	2006	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	15 975,00	12 824,75	33,25	A	V	LIVRETA	1,943	V	LIVRETA	1,400
LOGIS METROPOLE	2006	P	MARCQ-EN-BAROEUL - FPA PAUL CORDONNIER - RUE MAURICE GENEVOIX 76 LOGEMENTS	C.D.C.	460 000,00	110 102,04	3,84	A	V	LIVRETA	2,491	V	LIVRETA	1,400
LOGIS METROPOLE	2006	P	MARCQ-EN-BAROEUL - FPA PAUL CORDONNIER - RUE MAURICE GENEVOIX 76 LOGEMENTS	CPAM NORD PICARDIE	120 365,00	27 668,20	3,84	A	V	LIVRETA	1,602	V	LIVRETA	2,250
LOGIS METROPOLE	2009	P	LA MADELEINE - RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	124 529,00	102 340,92	36,42	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2009	P	WAVRIN - RUE AMPERE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	139 220,00	115 395,40	36,84	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2008	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	659 131,27	0,00	0,00	A	F	FIXE	2,244	F	FIXE	2,120
LOGIS METROPOLE	2008	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH 22 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 420 594,85	0,00	0,00	A	F	FIXE	2,294	F	FIXE	2,120
LOGIS METROPOLE	2009	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	396 380,00	328 547,90	36,84	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2008	P	BONDUES - RUE BOSQUIEL 7 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	407 000,00	0,00	0,00	A	F	FIXE	2,343	F	FIXE	2,120
LOGIS METROPOLE	2008	P	BONDUES - RUE BOSQUIEL ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	186 619,08	0,00	0,00	A	F	FIXE	2,276	F	FIXE	2,120
LOGIS METROPOLE	2009	P	BONDUES - RUE BOSQUIEL ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	104 313,00	86 462,02	36,84	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2008	P	MONS-EN-BAROEUL - FPA LES BRUYERES - 1 ALLEE ROUAULT 85 LOGEMENTS	C.D.C.	3 463 129,00	1 179 714,73	5,84	A	V	LIVRETA	2,122	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2010	P	LA MADELEINE - RUE DESQUIENS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	357 064,61	295 472,42	38,50	A	V	LIVRETA	1,460	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2011	P	LA MADELEINE - RUE DESQUIENS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	344 211,00	295 472,42	38,50	A	V	LIVRETA	1,543	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2009	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	189 321,00	156 922,68	36,84	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2009	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 13/12 PLACE CADET ROUSSEL 1 LOGEMENT	C.D.C.	119 416,00	98 980,43	36,84	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2009	P	SAINT-ANDRE - RUE CHANZY ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	213 004,00	176 552,84	36,84	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2009	P	LA MADELEINE - RUE DU CIMETIERE 37 LOGEMENTS	C.D.C.	318 521,00	48 009,37	1,84	A	V	LIVRETA	1,910	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2011	P	PERENCHIES - PERICENTRE T2 AGACHE EN VEFA - PLS 8 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	515 192,00	366 802,32	19,81	A	V	LIVRETA	2,218	V	LIVRETA	1,880
LOGIS METROPOLE	2010	P	PERENCHIES - PERICENTRE T2 AGACHE EN VEFA - PLS ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	324 240,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,874	V	LIVRETA	1,630
LOGIS METROPOLE	2011	P	PERENCHIES - PERICENTRE T1 AGACHE EN VEFA - PLS 12 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	807 029,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,134	V	LIVRETA	1,880
LOGIS METROPOLE	2011	P	PERENCHIES - PERICENTRE T1 AGACHE EN VEFA - PLS ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	330 848,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,995	V	LIVRETA	1,880
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAU - VILLA BUISSON VEFA 6 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	359 455,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,156	V	LIVRETA	1,880
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAU - VILLA BUISSON VEFA ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	148 406,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,049	V	LIVRETA	1,880
LOGIS METROPOLE	2010	P	SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE 10 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	974 648,00	686 660,35	18,98	A	V	LIVRETA	2,402	V	LIVRETA	1,630
LOGIS METROPOLE	2009	P	SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	450 142,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,087	V	LIVRETA	1,630
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DELCENSERIE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	154 670,00	130 405,52	37,25	A	V	LIVRETA	1,560	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	111 290,00	93 830,94	37,25	A	V	LIVRETA	1,562	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	20 427,00	17 222,47	37,25	A	V	LIVRETA	1,562	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 16 RUE SAINT JOSEPH 1 LOGEMENT	C.D.C.	69 022,00	51 569,82	27,25	A	V	LIVRETA	0,772	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 16 RUE SAINT JOSEPH ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	20 039,00	16 245,15	37,25	A	V	LIVRETA	0,733	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2010	P	LA MADELEINE - 42 RUE FELIX FAURE 1 LOGEMENT	C.D.C.	55 602,00	41 543,08	27,25	A	V	LIVRETA	0,791	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2010	P	LA MADELEINE - 42 RUE FELIX FAURE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	111 852,00	90 675,83	37,25	A	V	LIVRETA	0,748	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2010	P	LA MADELEINE - RUE D'ALGER 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	203 374,00	179 698,26	39,67	A	V	LIVRETA	1,411	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2010	P	PERENCHIES - RUE AGACHE ACQUISITION 13 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	221 343,00	193 791,73	39,67	A	V	LIVRETA	1,374	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2010	P	PERENCHIES - RUE AGACHE 7 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	158 361,00	139 925,37	39,67	A	V	LIVRETA	1,411	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2010	P	SAINT-ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	90 702,00	80 142,95	39,67	A	V	LIVRETA	1,411	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2010	P	ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	497 570,00	435 635,85	39,67	A	V	LIVRETA	1,393	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2010	P	ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 2 LOGEMENTS VEFA PLA1	C.D.C.	95 203,00	75 300,41	29,67	A	V	LIVRETA	0,643	V	LIVRETA	0,550
LOGIS METROPOLE	2010	P	ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLA1	C.D.C.	44 746,00	37 735,70	39,67	A	V	LIVRETA	0,627	V	LIVRETA	0,550
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAUX VILLA BUISSON 1 LOGEMENT VEFA PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	137 093,00	98 518,15	19,25	A	V	LIVRETA	2,162	V	LIVRETA	1,910
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAUX VILLA BUISSON 1 LOGEMENT VEFA ACQUISITION FONCIERE PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	44 248,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,077	V	LIVRETA	1,910
LOGIS METROPOLE	2011	P	MONS-EN-BAROEUL - 113 RUE JEAN JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	71 050,00	20 866,06	3,42	A	V	LIVRETA	1,838	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2011	P	MONS-EN-BAROEUL - 113 RUE JEAN JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	C.D.C.	12 000,00	3 538,13	3,42	A	F	FIXE	1,859	F	FIXE	1,900
LOGIS METROPOLE	2011	P	LOMME - LILLE - 38 RUE DOCTEUR LEPAN REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	85 861,00	25 215,82	3,42	A	V	LIVRETA	1,840	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2011	P	LOMME- LILLE - 38 RUE DOCTEUR LEPAN REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	C.D.C.	12 000,00	3 538,13	3,42	A	F	FIXE	1,901	F	FIXE	1,900
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE J JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	111 134,00	32 598,48	3,42	A	V	LIVRETA	1,840	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE J JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	C.D.C.	12 000,00	3 538,13	3,42	A	F	FIXE	1,860	F	FIXE	1,900
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 249 RUE PASTEUR REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	C.D.C.	91 436,00	26 853,08	3,42	A	V	LIVRETA	1,840	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 249 RUE PASTEUR REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	C.D.C.	12 000,00	3 538,13	3,42	A	F	FIXE	1,860	F	FIXE	1,900
LOGIS METROPOLE	2011	P	RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLUS	C.D.C.	367 839,00	303 194,59	30,00	A	V	LIVRETA	1,393	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2011	P	RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	316 950,00	277 227,07	39,92	A	V	LIVRETA	1,478	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2011	P	RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLA1	C.D.C.	94 904,00	74 929,44	29,92	A	V	LIVRETA	0,705	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2011	P	RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLA1 ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	112 070,00	94 320,31	39,92	A	V	LIVRETA	0,616	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2011	P	LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 5 LOGT PLUS	C.D.C.	292 260,00	246 984,45	32,00	A	V	LIVRETA	1,244	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2013	P	LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 7 LOGT PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	128 849,00	113 888,70	41,09	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 7 LOGT PLA1	C.D.C.	71 830,00	58 893,64	31,09	A	V	LIVRETA	0,573	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 7 LOGT PLA1 ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	46 875,00	40 342,78	41,09	A	V	LIVRETA	0,569	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2011	P	LA MADELEINE 170 RUE ROGER SALENGRO ACQUIS AMELIO 1 LOGT	C.D.C.	116 678,00	88 480,26	28,92	A	V	LIVRETA	0,739	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2011	P	LA MADELEINE 170 RUE ROGER SALENGRO ACQUIS FONCIERE 1 LOGT	C.D.C.	15 626,00	12 736,08	38,92	A	V	LIVRETA	0,703	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	RONCQ - 20 rue du 8 mai 1945 - CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	274 231,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,255	V	LIVRETA	1,910
LOGIS METROPOLE	2012	P	RONCQ - 20 rue du 8 mai 1945 - ACQUISITION FONCIERE 4 LOGEMENTS PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	170 529,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,133	V	LIVRETA	1,910
LOGIS METROPOLE	2011	P	LA MADELEINE -RUE MARCEAU- ACQUISITION FONCIERE 5 LOGT PLUS	C.D.C.	143 761,00	121 371,86	38,92	A	V	LIVRETA	1,503	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2011	P	LA MADELEINE - RUE MARCEAU- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	164 321,00	124 609,23	28,92	A	V	LIVRETA	0,732	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2011	P	LA MADELEINE - RUE MARCEAU- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	C.D.C.	72 436,00	59 039,64	38,92	A	V	LIVRETA	0,699	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	774 880,00	579 478,19	19,59	A	V	LIVRETA	2,156	V	LIVRETA	1,910
LOGIS METROPOLE	2011	P	MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DE LA REPUBLIQUE - ACQUISITION FONCIERE 10 LOGEMENTS PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	272 982,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,197	V	LIVRETA	1,910
LOGIS METROPOLE	2011	P	reaménagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires N°355105	C.D.C.	1 996 575,18	873 932,41	5,59	T	V	EURIBOR03M	0,510	V	EURIBOR03M	0,186
LOGIS METROPOLE	2011	P	reaménagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires N°413327	C.D.C.	129 479,34	53 361,08	5,09	T	V	EURIBOR03M	0,518	V	EURIBOR03M	0,186
LOGIS METROPOLE	2011	P	reaménagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°5	C.D.C.	3 077 609,54	786 055,94	2,67	T	V	EURIBOR03M	0,695	V	EURIBOR03M	0,314
LOGIS METROPOLE	2011	P	reaménagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°13	C.D.C.	5 537 379,88	1 797 415,84	3,59	T	V	EURIBOR03M	0,738	V	EURIBOR03M	0,186
LOGIS METROPOLE	2011	P	reaménagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°14	C.D.C.	6 293 696,14	2 509 312,50	4,84	T	V	EURIBOR03M	0,526	V	EURIBOR03M	0,186
LOGIS METROPOLE	2011	P	reaménagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°16	C.D.C.	1 608 565,81	596 021,11	4,34	T	V	EURIBOR03M	0,773	V	EURIBOR03M	0,186
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARCQ EN BAROEUL- RUES SAINT JOSEPH ET MOREAU - REHAB 34 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	441 254,00	159 355,35	4,34	A	V	LIVRETA	1,755	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARCQ EN BAROEUL- RUES SAINT JOSEPH ET MOREAU - REHAB 34 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	476 000,00	173 810,31	4,34	A	F	FIXE	1,885	F	FIXE	1,900
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARCQ EN BAROEUL- 6 A 42 AV. EUROPE & 22 A 28 RUE PARIS - REHAB 134 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	3 203 050,00	1 302 926,73	4,50	A	V	LIVRETA	1,434	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARCQ EN BAROEUL- 6 A 42 AV. EUROPE & 22 A 28 RUE PARIS- REHAB 134 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	2 077 000,00	758 411,62	4,50	A	F	FIXE	1,681	F	FIXE	1,900
LOGIS METROPOLE	2012	P	LA MADELEINE-86 RUE GAMBETTA - REHAB 12 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	215 630,00	77 779,10	4,34	A	V	LIVRETA	1,747	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2012	P	LA MADELEINE- 86 RUE GAMBETTA- REHAB 12 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	168 000,00	61 344,74	4,34	A	F	FIXE	1,885	F	FIXE	1,900

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2012	P	LILLE - 69 RUE DESTAILLEURS - REHAB 1 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	90 000,00	32 502,81	4,34	A	V	LIVRETA	1,755	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2012	P	LILLE - LOMME - 25 RUE HENRI BAILLEUX - REHAB 1 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	100 000,00	36 114,20	4,34	A	V	LIVRETA	1,755	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 42 LOGT PLUS	C.D.C.	2 250 762,00	1 816 344,46	30,00	A	V	LIVRETA	1,416	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2013	P	SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 42 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 563 141,00	1 338 591,32	39,75	A	V	LIVRETA	1,405	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 11 LOGT PLAI	C.D.C.	450 168,00	350 027,99	29,75	A	V	LIVRETA	0,613	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 11 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	314 609,00	260 763,57	39,75	A	V	LIVRETA	0,601	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS	C.D.C.	1 794 865,00	1 516 813,10	32,00	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2014	P	WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	521 501,00	460 479,26	41,25	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2012	P	WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI	C.D.C.	316 179,00	258 928,32	31,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	109 498,00	94 128,81	41,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARCQ EN BAROEUL - 877 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	128 380,00	110 324,77	39,50	A	V	LIVRETA	1,476	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2012	P	LOOS - RUE GEORGES POTIE 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	663 776,00	568 422,67	39,59	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2012	P	LOOS - RUE GEORGES POTIE 10 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	445 925,00	346 728,87	29,59	A	V	LIVRETA	0,620	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	LOOS - RUE GEORGES POTIE 10 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	140 010,00	116 047,26	39,59	A	V	LIVRETA	0,607	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	981 973,00	792 443,29	30,00	A	V	LIVRETA	1,398	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2013	P	LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	614 084,00	525 869,06	39,67	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 5 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	161 225,00	125 360,48	29,67	A	V	LIVRETA	0,602	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 5 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	136 903,00	113 472,02	39,67	A	V	LIVRETA	0,593	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	LA MADELEINE - 29 RUE D'ALGER 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	71 115,00	55 295,43	29,59	A	V	LIVRETA	0,663	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	LA MADELEINE - 2 RUE DE LA CHAPELLE 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	128 810,00	103 948,48	30,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2012	P	LA MADELEINE - 2 RUE DE LA PAIX - AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	79 832,00	64 423,68	30,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2013	P	WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 26 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 452 948,00	1 168 766,94	30,00	A	V	LIVRETA	1,391	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2013	P	WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 26 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	984 818,00	843 346,03	39,75	A	V	LIVRETA	1,405	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 7 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	288 202,00	224 091,37	29,75	A	V	LIVRETA	0,613	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 7 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	224 536,00	186 106,60	39,75	A	V	LIVRETA	0,601	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARQUETTE LEZ LILLE - 14 RUE DU MOULIN 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	102 829,00	82 982,10	30,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2012	P	LILLE - 14-2 RUE DUGUESCLIN 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	68 126,00	52 971,34	29,59	A	V	LIVRETA	0,663	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	807 088,00	651 312,64	30,00	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2013	P	BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	430 033,00	368 257,54	39,67	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 5 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	149 350,00	116 127,03	29,67	A	V	LIVRETA	0,602	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 5 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	268 140,00	222 247,77	39,67	A	V	LIVRETA	0,593	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2012	P	LA MADELEINE - 40 RUE JEANNE MAILLOTTE 1 LOGT PLUS	C.D.C.	103 808,00	83 772,11	30,00	A	V	LIVRETA	1,470	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2014	P	MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUC 7 LOGTS - PLUS	C.D.C.	408 639,00	336 720,61	31,00	A	V	LIVRETA	1,347	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2014	P	MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUC 7 LOGTS - PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	224 722,00	195 084,55	40,84	A	V	LIVRETA	1,347	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2014	P	MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUC 2 LOGTS - PLAI	C.D.C.	47 931,00	38 172,22	30,84	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUC 2 LOGTS - PLAI ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	31 712,00	26 713,36	40,84	A	V	LIVRETA	0,558	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 2 LOGTS - PLUS	C.D.C.	141 375,00	114 088,33	30,00	A	V	LIVRETA	1,405	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2013	P	PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 2 LOGTS - PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	120 202,00	102 934,65	39,75	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 1 LOGT - PLAI	C.D.C.	62 711,00	48 760,91	29,75	A	V	LIVRETA	0,605	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 1 LOGT - PLAI ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	52 935,00	43 875,14	39,75	A	V	LIVRETA	0,595	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2015	P	LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 23 LOGTS - PLUS	C.D.C.	1 599 094,00	1 351 370,02	32,00	A	V	LIVRETA	1,368	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2015	P	LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 23 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	956 103,00	845 092,50	41,34	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2015	P	LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 10 LOGTS - PLAI	C.D.C.	319 552,00	261 690,58	31,34	A	V	LIVRETA	0,567	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2015	P	LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 10 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	339 928,00	292 215,53	41,34	A	V	LIVRETA	0,564	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 30 LOGTS - PLUS	C.D.C.	2 464 045,00	2 038 044,51	31,00	A	V	LIVRETA	1,398	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2014	P	NEUVILLE EN FERRAIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 30 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	932 319,00	811 351,12	40,50	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2014	P	NEUVILLE EN FERRIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 8 LOGTS - PLAI	C.D.C.	430 006,00	343 517,22	30,50	A	V	LIVRETA	0,597	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	NEUVILLE EN FERRIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 8 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	168 538,00	142 390,45	40,50	A	V	LIVRETA	0,588	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUCTION 24 LOGTS - PLUS	C.D.C.	1 626 650,00	1 340 367,73	31,00	A	V	LIVRETA	1,367	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2014	P	WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUC 24 LOGTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	530 206,00	468 645,26	41,00	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2014	P	WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUC 7 LOGTS - PLAI	C.D.C.	339 448,00	278 314,31	31,00	A	V	LIVRETA	0,568	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUCTION 7 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	110 332,00	94 956,76	41,00	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 13 LOGTS - PLUS - CONSTRUCTION	C.D.C.	901 089,00	745 302,72	31,00	A	V	LIVRETA	1,399	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2014	P	EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 13 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	308 724,00	268 667,21	40,50	A	V	LIVRETA	1,390	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 4 LOGTS - PLAI	C.D.C.	191 498,00	152 981,26	30,50	A	V	LIVRETA	0,573	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 4 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	62 207,00	52 556,01	40,50	A	V	LIVRETA	0,585	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 4 LOG-PLS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	366 637,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,912	V	LIVRETA	1,570
LOGIS METROPOLE	2013	P	SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 4 LOG-PLS - ACQUIS FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	211 242,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,974	V	LIVRETA	1,570
LOGIS METROPOLE	2014	P	SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 22 LOGTS - PLUS	C.D.C.	1 359 341,00	1 124 329,08	31,00	A	V	LIVRETA	1,398	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2014	P	SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 22 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	496 196,00	431 814,84	40,50	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2013	P	SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 6 LOGTS - PLAI	C.D.C.	233 061,00	186 184,52	30,50	A	V	LIVRETA	0,575	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2013	P	SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 6 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	84 196,00	71 133,56	40,50	A	V	LIVRETA	0,570	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2014	P	WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUCTION 21 LOG-PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2 263 000,00	0,00	0,00	T	V	LIVRETA	1,845	V	LIVRETA	1,500

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2014	P	COMINES - RUE BLANCHE BANNIERE - REHAB 6 LOGT - ECOT PRET	C.D.C.	84 000,00	39 982,58	6,42	A	V	LIVRETA	0,490	V	LIVRETA	0,500
LOGIS METROPOLE	2014	P	COMINES - RUE BLANCHE BANNIERE - REHAB 6 LOGT - PRET REHAB	C.D.C.	52 850,00	26 077,19	6,42	A	V	LIVRETA	1,389	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2014	P	MONS EN BAROEUL - 2 A 11 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - REHAB 50 LOGT - ECOT PRET	C.D.C.	600 000,00	285 590,03	6,17	A	V	LIVRETA	0,490	V	LIVRETA	0,500
LOGIS METROPOLE	2014	P	MONS EN BAROEUL - 2 A 11 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - REHAB 50 LOGT - PRET REHAB	C.D.C.	502 509,00	247 650,82	6,17	A	V	LIVRETA	1,373	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - 15 A 25 AV MARC SANGNIER - REHAB 50 LOGT - ECOT PRET	C.D.C.	1 200 000,00	789 107,23	12,00	A	V	LIVRETA	0,325	V	LIVRETA	0,050
LOGIS METROPOLE	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - 15 A 25 AV MARC SANGNIER - REHAB 50 LOGT - PRET REHAB	C.D.C.	2 868 466,00	1 952 897,18	12,00	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS VEFA 13 LOGT PLUS	C.D.C.	676 580,00	583 355,25	32,34	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS FONCIERE 13 LOGT PLUS	C.D.C.	516 482,00	463 703,20	42,34	A	V	LIVRETA	1,377	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS VEFA 4 LOGT PLAI	C.D.C.	256 501,00	215 821,10	32,34	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	C.D.C.	109 929,00	96 399,24	42,34	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2015	P	WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - CONST 26 LOGT PLUS	C.D.C.	1 416 875,00	1 196 179,35	32,00	A	V	LIVRETA	1,357	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2015	P	WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - ACQUIS FONCIERE 26 LOGT PLUS	C.D.C.	842 141,00	743 659,16	41,59	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2015	P	WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - CONST 7 LOGT PLAI	C.D.C.	366 870,00	300 456,54	31,59	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2015	P	WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - ACQUIS FONCIERE 7 LOGT PLAI	C.D.C.	119 323,00	102 581,23	41,59	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - CONST 21 LOGT PLUS	C.D.C.	1 226 469,00	1 131 257,97	35,75	A	V	LIVRETA	1,336	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - ACQUIS FONCIERE 21 LOGT PLUS	C.D.C.	719 770,00	678 247,39	45,75	A	V	LIVRETA	1,340	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - CONST 5 LOGT PLAI	C.D.C.	167 222,00	152 101,91	35,75	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT PLAI	C.D.C.	118 538,00	110 204,89	45,59	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2015	P	LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS VEFA 20 LOGT PLUS	C.D.C.	715 669,00	603 617,34	32,00	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2015	P	LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS FONCIERE 20 LOGT PLUS	C.D.C.	821 852,00	737 867,75	42,00	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2015	P	LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS VEFA 6 LOGT PLAI	C.D.C.	322 572,00	271 413,53	32,00	A	V	LIVRETA	0,553	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2015	P	LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT PLAI	C.D.C.	168 573,00	147 825,50	42,00	A	V	LIVRETA	0,553	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2015	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - ACQUIS FONCIERE 16 LOGT PLUS	C.D.C.	391 988,00	351 931,15	42,00	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2015	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - CONST 4 LOGT PLAI	C.D.C.	303 331,00	255 224,05	32,00	A	V	LIVRETA	0,551	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2015	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	C.D.C.	78 461,00	68 804,21	42,00	A	V	LIVRETA	0,551	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - CONST 4 LOGT PLUS	C.D.C.	202 461,00	174 390,29	32,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLUS	C.D.C.	56 731,00	50 885,90	42,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - CONST 4 LOGT PLAI	C.D.C.	326 012,00	273 997,65	32,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	C.D.C.	39 895,00	34 946,24	42,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - CONST 16 LOGT PLUS	C.D.C.	882 898,00	762 990,51	33,00	A	V	LIVRETA	1,375	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - ACQUIS FONCIERE 16 LOGT PLUS	C.D.C.	356 506,00	320 075,02	42,34	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - CONST 4 LOGT PLAI	C.D.C.	183 209,00	154 152,83	32,34	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	C.D.C.	52 118,00	45 703,46	42,34	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	LILLE - RUE DE CASSEL - CONST 21 LOGT PLUS	C.D.C.	1 561 112,00	1 346 009,19	32,17	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LILLE - RUE DE CASSEL - ACQUIS FONCIERE 21 LOGT PLUS	C.D.C.	478 185,00	429 319,72	42,17	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LILLE - RUE DE CASSEL - CONST 9 LOGT PLAI	C.D.C.	908 484,00	764 402,46	32,17	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	LILLE - RUE DE CASSEL - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT PLAI	C.D.C.	167 342,00	146 746,02	42,17	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300
LOGIS METROPOLE	2016	P	MONS EN BAROEUL - ALLEE PICASSO - 27 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS	C.D.C.	1 470 745,00	1 268 093,69	32,59	A	V	LIVRETA	1,375	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	MONS EN BAROEUL - ALLEE PICASSO - 27 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - PLUS	C.D.C.	808 262,00	725 666,50	42,59	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION -30 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 690 799,00	1 457 826,86	32,59	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION -30 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	701 771,00	630 057,70	42,59	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE GABRIEL PERI - CONSTRUCTION - 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 013 201,00	872 723,31	32,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE GABRIEL PERI - CONSTRUCTION - 20 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	379 158,00	340 092,57	42,75	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2017	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER RUE DU CIMETIERE - CONSTRUCTION - 10 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	326 060,00	287 268,00	33,17	A	V	LIVRETA	1,414	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2017	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER RUE DU CIMETIERE - CONSTRUCTION - 10 LOGEMENTS - PLUS ACQUI FONCIERE	C.D.C.	302 293,00	275 498,05	43,17	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LOMME - RUE DE L'EGLISE - CONSTRUCTION - 17 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 339 600,00	1 181 480,33	33,09	A	V	LIVRETA	1,407	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LOMME - RUE DE L'EGLISE - CONSTRUCTION - 17 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	537 025,00	489 920,11	43,09	A	V	LIVRETA	1,397	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - CARRIERE DELPORTE - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	132 342,00	113 993,14	32,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - CARRIERE DELPORTE - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	140 348,00	125 887,69	42,92	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DERAÏN - ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	795 341,00	701 462,96	33,09	A	V	LIVRETA	1,407	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DERAÏN - ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	606 346,00	553 160,70	43,09	A	V	LIVRETA	1,397	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	MONS EN BAROEUL - RUE LEON BLUM - REHAB 73 LOGT PAM	C.D.C.	479 997,00	267 976,51	7,84	A	V	LIVRETA	1,498	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE COPENHAGUE - REHAB - 89 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	2 754 630,00	2 026 458,85	18,00	A	V	LIVRETA	1,441	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE CARRIERE DELPORTE - CONST 2 LOGT - PLS	CREDIT COOPERATIF	207 364,00	170 217,59	23,14	T	V	LIVRETA	1,694	V	LIVRETA	2,235
LOGIS METROPOLE	2016	P	LA MADELEINE - 90 RUE KLEBER _ SQUARE PASTOUR - REHAB 150 LOG - ECO PRET	C.D.C.	1 875 000,00	1 283 157,45	13,09	A	V	LIVRETA	0,306	V	LIVRETA	0,050
LOGIS METROPOLE	2016	P	LA MADELEINE - 90 RUE KLEBER _ SQUARE PASTOUR - REHAB 150 LOG - PAM	C.D.C.	4 344 297,00	3 120 437,37	14,00	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	LA MADELEINE - SQUARE FICHAUX - CONSTRUCTION - 60 LOG - PLUS	C.D.C.	4 098 768,00	3 569 670,49	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	LA MADELEINE - SQUARE FICHAUX - CONSTRUCTION - 60 LOG - PLUS FONCIER	C.D.C.	944 317,00	845 512,44	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	BOUVINES _ RUE DE GRUSON - CONSTRUCTION 3 LOG PLS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	428 962,00	398 855,37	35,64	A	V	LIVRETA	1,855	V	LIVRETA	1,610
LOGIS METROPOLE	2017	P	SAINGHIN EN MELANTOIS - ALLEE DU CHATEAU - CONSTRUCTION - 25 LOG - PLUS	C.D.C.	1 431 084,00	1 246 349,72	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	SAINGHIN EN MELANTOIS - ALLEE DU CHATEAU - ACQUIS FONCIERE - 25 LOG - PLUS	C.D.C.	736 440,00	659 385,76	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2017	P	LILLE - RUE SAINT GABRIEL - CONSTRUCTION - 6 LOG - PLUS	C.D.C.	252 314,00	219 743,57	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	LILLE - RUE SAINT GABRIEL - ACQUIS FONCIERE - 6 LOG - PLUS	C.D.C.	133 577,00	119 600,74	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2017	P	LOMME LILLE - RUE NELSON MANDELA - CONSTRUCTION - 19 LOG - PLUS	C.D.C.	1 445 232,00	1 258 671,39	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	LOMME LILLE - RUE NELSON MANDELA - ACQUIS FONCIERE- 19 LOG - PLUS	C.D.C.	448 299,00	401 393,15	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2017	P	LOMME - RUE NELSON MANDELA - HUMANICITE - CONSTRUCTION 43 LOGTS - PLUS	C.D.C.	2 901 436,00	2 526 898,42	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	LOMME - RUE NELSON MANDELA - HUMANICITE - CONSTRUCTION 43 LOGTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	759 447,00	679 985,49	43,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2017	P	LOMME - RUE SCHOELCHER - CONSTRUCTION - 21 LOGTS -	C.D.C.	1 182 364,00	1 029 736,21	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	LOMME - RUE SCHOELCHER - CONSTRUCTION - 21 LOGTS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	572 617,00	512 703,68	43,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2017	P	BOUVINES - ROUTE DE GRUSON - CONSTRUCTION - 9 LOGTS - PLUS	C.D.C.	437 209,00	379 463,02	34,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2017	P	BOUVINES - ROUTE DE GRUSON - CONSTRUCTION - 9 LOGTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	426 710,00	382 063,04	43,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LA MADELEINE - 20 RUE DE LA FILATURE - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 577 448,00	2 232 768,20	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2016	P	LA MADELEINE - 20 RUE DE LA FILATURE - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE 14 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	250 147,00	223 973,92	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2017	P	REFINANCEMENT DE 12 LIGNES DE PRÊT CDC	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	6 937 010,62	3 723 886,99	6,25	T	F	FIXE	1,075	F	FIXE	1,070
LOGIS METROPOLE	2017	P	REFINANCEMENT DE 40 LIGNES DE PRET CDC	CREDIT COOPERATIF	1 999 012,43	699 812,03	2,53	T	F	FIXE	0,702	F	FIXE	0,700
LOGIS METROPOLE	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DUNANT RUE DE LA BRIQUETERIE CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	195 815,00	174 054,91	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DUNANT RUE DE LA BRIQUETERIE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	103 734,00	94 710,97	44,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2018	P	REFINANCEMENT DE 3 PRETS DEXIA	BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 509 371,27	1 245 672,75	15,17	A	F	FIXE	1,674	F	FIXE	1,650
LOGIS METROPOLE	2018	P	ERQUINGHEM LYS RUE DES ACACIAS CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	494 687,00	450 832,11	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2018	P	ERQUINGHEM LYS RUE DES ACACIS CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	198 380,00	184 608,35	45,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2018	P	LESQUIN RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS ANRU PLUS	C.D.C.	1 969 999,00	1 795 355,08	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2018	P	LESQUIN RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 30 LOG PLUS ANRU TRANCHE 2	C.D.C.	630 881,00	587 084,92	45,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES 5 TAILLES REHAB RESTRUCTURATION 70 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	5 504 375,00	4 763 413,63	25,09	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES 5 TAILLES REHAB RESTRUCTURATION 70 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 120 000,00	933 599,80	20,17	A	V	LIVRETA	0,537	V	LIVRETA	0,250
LOGIS METROPOLE	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES 5 TAILLES REHAB RESTRUCTURATION 70 LOGEMENTS PAM AMIANTE	C.D.C.	700 000,00	591 090,28	20,17	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LOGIS METROPOLE	2019	P	LOMME RUE SCHOELCHER CONSTRUCTION 34 LOG PLUS	C.D.C.	2 514 897,00	2 263 041,06	35,92	A	V	LIVRETA	1,414	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2019	P	LOMME RUE SCHOELCHER CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 34 LOG PLUS	C.D.C.	758 396,00	689 714,77	45,92	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2019	P	WILLEMS RUE DU BICENTENAIRE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	749 825,00	700 108,00	36,00	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2019	P	WILLEMS RUE DU BICENTENAIRE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	416 072,00	394 459,87	46,00	A	V	LIVRETA	1,393	V	LIVRETA	1,350
LOGIS METROPOLE	2019	P	QUESNOY SUR DEULE ZAC DE L'ANGE GARDIEN RUE DE L'EPERVIER CONSTR 25 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 640 616,00	1 534 826,26	36,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2019	P	QUESNOY SUR DEULE ZAC DE L'ANGE GARDIEN RUE DE L'EPERVIER CONSTR ACQUI FONCIERE 25 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	457 277,00	433 375,70	46,17	A	V	LIVRETA	1,111	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2019	P	MARCQ EN BAROEUL RUE GABRIEL PERI CONSTR 64 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	4 712 755,00	4 408 868,47	36,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2019	P	MARCQ EN BAROEUL RUE GABRIEL PERI CONSTR ACQUI FONCIERE 64 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 358 385,00	1 290 567,34	46,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2019	P	LILLE RUE EMILE VANDENBERGHE REHAB 140 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	2 240 000,00	1 967 894,05	21,25	A	V	LIVRETA	0,269	V	LIVRETA	0,250
LOGIS METROPOLE	2019	P	LILLE RUE EMILE VANDENBERGHE REHAB 140 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	C.D.C.	3 795 616,00	3 417 341,76	21,25	A	F	FIXE	1,630	F	FIXE	1,640
LOGIS METROPOLE	2019	P	MONS EN BAROEUL RUE MONTESQUIEU CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	437 950,00	412 868,12	36,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	MONS EN BAROEUL RUE MONTESQUIEU CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	419 158,00	397 280,16	46,50	A	V	LIVRETA	1,098	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2019	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DE L'ABBE BONPAIN IMPASSE GRIMONPREZ REHAB 5 LOG PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	237 920,00	212 430,93	21,75	A	F	FIXE	0,980	F	FIXE	0,980
LOGIS METROPOLE	2019	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DE L'ABBE BONPAIN IMPASSE GRIMONPREZ REHAB 5 LOG PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	75 000,00	65 239,42	21,75	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
LOGIS METROPOLE	2019	F	BAISIEUX RUE DES MOISSONNEURS RUE DEFFONTAINES - CONST 2 LOG PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	255 167,00	0,00	0,00	X	V	EURIBOR03M	0,459	V	EURIBOR03M	0,541
LOGIS METROPOLE	2020	P	LA MADELEINE RUE GANTOIS RUE MAILLOTTE REHAB 96 LOG ECO PRET	C.D.C.	1 284 000,00	1 114 321,31	21,75	A	V	LIVRETA	0,241	V	LIVRETA	0,250
LOGIS METROPOLE	2020	P	LA MADELEINE RUE GANTOIS RUE MAILLOTTE REHAB 96 LOG PAM TX FIXE ECO PRET	C.D.C.	4 505 441,00	3 992 830,98	21,75	A	F	FIXE	0,480	F	FIXE	0,480
LOGIS METROPOLE	2020	P	LA MADELEINE RUE VICTOR HUGO RUE DU MOULIN - REHAB 19 LOG ECO PRET	C.D.C.	304 000,00	266 024,53	21,75	A	V	LIVRETA	0,252	V	LIVRETA	0,250
LOGIS METROPOLE	2020	P	LA MADELEINE RUE VICTOR HUGO RUE DU MOULIN - REHAB 19 LOG PAM TX FIXE ECO PRET	C.D.C.	1 451 333,00	1 286 206,46	21,75	A	F	FIXE	0,477	F	FIXE	0,480

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2019	P	PERONNE EN MELANTOIS RUE DU GNL DE GAULLE CONSTR 7 LOG PLUS	C.D.C.	443 005,00	411 593,55	36,84	A	V	LIVRETA	1,052	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	PERONNE EN MELANTOIS RUE DU GNL DE GAULLE CONSTR 7 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	281 376,00	265 446,02	46,84	A	V	LIVRETA	1,068	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	BAISIEUX RUE DEFFONTAINES ACQUI EN VEFA 33 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 089 398,00	1 038 806,18	37,09	A	V	LIVRETA	1,067	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	BAISIEUX RUE DEFFONTAINES ACQUI EN VEFA 33 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	937 984,00	903 344,18	47,09	A	V	LIVRETA	1,060	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	C	BAISIEUX RUE DEFFONTAINES ACQUISITION EN VEFA 33 LOG BOOSTER	C.D.C.	495 000,00	495 000,00	37,09	A	V	FIXE	1,065	V	FIXE	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	MONS EN BAROEUL RUE LACORDAIRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	949 131,00	905 053,21	37,00	A	V	LIVRETA	1,052	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	MONS EN BAROEUL RUE LACORDAIRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	296 270,00	285 328,73	47,00	A	V	LIVRETA	1,060	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	C	MONS EN BAROEUL RUE LACORDAIRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	375 000,00	375 000,00	37,00	A	V	FIXE	0,986	V	FIXE	0,980
LOGIS METROPOLE	2020	P	LYS-LES-LANNOY RUE DES FAUVETTES CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 097 772,00	2 001 438,92	37,75	A	V	LIVRETA	1,050	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	LYS-LEZ-LANNOY RUE DES FAUVETTES CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	840 410,00	812 390,46	47,25	A	V	LIVRETA	1,083	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	LOMME RUE ENGEL CONSTRUCTION 34 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 893 774,00	1 806 473,06	37,42	A	V	LIVRETA	1,069	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	LOMME RUE HEGEL CONSTRUCTION 34 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	948 611,00	913 994,52	47,42	A	V	LIVRETA	1,074	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE SAINT VENANT CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 137 425,00	1 088 382,11	37,42	A	V	LIVRETA	1,070	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2020	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE SAINT VENANT CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	761 626,00	736 233,16	47,42	A	V	LIVRETA	1,075	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2021	P	MONS EN BAROEUL Avenue Marc Sangnier Résidence Gallon Réhabilitation 110 logements PAM ECO PRET	C.D.C.	1 518 000,00	1 451 320,80	23,00	A	V	LIVRETA	0,236	V	LIVRETA	0,250
LOGIS METROPOLE	2021	P	MONS EN BAROEUL Avenue Marc Sangnier Résidence Gallon Réhabilitation 110 logements PAM ECO PRET	C.D.C.	4 607 445,00	4 433 118,16	23,00	A	F	FIXE	0,436	F	FIXE	0,460
LOGIS METROPOLE	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Bas de l'Enfer Acquisition VEFA 15 Logements PLUS	C.D.C.	625 945,00	611 598,62	38,00	A	V	LIVRETA	1,060	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Bas de l'Enfer Acquisition VEFA 15 Logements PLUS	C.D.C.	534 697,42	525 012,99	48,00	A	V	LIVRETA	1,067	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Bas de l'Enfer Acquisition VEFA 15 Logements BOOSTER	C.D.C.	285 000,00	285 000,00	38,00	A	V	FIXE	0,732	V	FIXE	0,580
LOGIS METROPOLE	2021	P	ANSTAING Rue Simone de Beauvoir Acquisition VEFA 14 Logements PLUS	C.D.C.	180 004,00	175 878,39	38,00	A	V	LIVRETA	1,060	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2021	P	ANSTAING Rue Simone de Beauvoir Acquisition VEFA 14 Logements PLUS	C.D.C.	664 904,00	652 861,28	48,00	A	V	LIVRETA	1,067	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2021	C	ANSTAING Rue Simone de Beauvoir Acquisition VEFA 14 Logements BOOSTER	C.D.C.	315 000,00	315 000,00	38,00	A	V	FIXE	0,732	V	FIXE	0,580
LOGIS METROPOLE	2021	C	DIVERSES COMMUNES PHB 2.0 Chantiers	C.D.C.	828 000,00	828 000,00	28,58	A	V	FIXE	0,335	V	FIXE	0,000
LOGIS METROPOLE	2009	P	LA MADELEINE - RUE ROGER SALENGRO 22 LOGEMENTS	C.D.C.	1 837 318,00	1 421 295,88	28,00	A	V	LIVRETA	1,652	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2009	P	BONDUES - RUE BOSQUIEL 4 LOGEMENTS	C.D.C.	161 597,00	125 983,80	28,00	A	V	LIVRETA	1,609	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2009	P	SAINT-ANDRE - RUE CHANZY 9 LOGEMENTS VEFA	C.D.C.	509 315,00	397 070,76	28,00	A	V	LIVRETA	1,609	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2009	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH 13 LOGEMENTS	C.D.C.	853 055,00	665 056,37	28,00	A	V	LIVRETA	1,609	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2009	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER 8 LOGEMENTS	C.D.C.	657 949,00	512 948,43	28,00	A	V	LIVRETA	1,609	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2009	P	WAVRIN - RUE AMPERE 5 LOGEMENTS	C.D.C.	205 178,00	159 960,33	28,00	A	V	LIVRETA	1,609	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 2-4-14, PLACE DE LA BOURGOGNE 3 LOGEMENTS	C.D.C.	184 522,00	147 528,35	28,00	A	V	LIVRETA	1,605	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DELCENSERIE 4 LOGEMENTS	C.D.C.	306 316,00	244 904,68	28,00	A	V	LIVRETA	1,585	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN 1 LOGEMENT	C.D.C.	49 324,00	39 435,32	28,00	A	V	LIVRETA	1,604	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN 5 LOGEMENTS	C.D.C.	234 613,00	187 576,95	28,00	A	V	LIVRETA	1,604	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	LA MADELEINE - RUE DESQUIENS 24 LOGEMENTS	C.D.C.	1 776 643,00	1 455 731,92	28,00	A	V	LIVRETA	1,500	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	LA MADELEINE - RUE D'ALGER 8 LOGEMENTS VEFA	C.D.C.	457 803,00	388 059,47	28,00	A	V	LIVRETA	1,447	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	SAINT-ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE 5 LOGEMENTS VEFA PLUS	C.D.C.	275 457,00	233 492,78	28,00	A	V	LIVRETA	1,285	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	PERENCHIES - RUE AGACHE 13 LOGEMENTS VEFA PLUS	C.D.C.	785 711,00	659 938,67	28,00	A	V	LIVRETA	1,378	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 18 LOGEMENTS VEFA PLUS	C.D.C.	1 036 498,00	870 581,05	28,00	A	V	LIVRETA	1,378	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2010	P	PERENCHIES - RUE AGACHE 7 LOGEMENTS VEFA	C.D.C.	515 238,00	436 744,62	28,00	A	V	LIVRETA	1,423	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2011	P	LA MADELEINE -RUE MARCEAU- CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	C.D.C.	404 399,00	325 736,00	28,00	A	V	LIVRETA	1,535	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARCQ EN BAROEUL - 877 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	C.D.C.	340 731,00	281 078,32	28,00	A	V	LIVRETA	1,501	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2012	P	LOOS - RUE GEORGES POTIE 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 554 467,00	2 099 271,05	28,00	A	V	LIVRETA	1,431	F	FIXE	0,640

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
LOGIS METROPOLE	2012	P	MARCO-EN-BAROEUL - 35 RUE MOREAU 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	77 546,00	63 727,61	28,00	A	V	LIVRETA	1,470	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2015	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - CONST16 LOGT PLUS	C.D.C.	1 001 531,00	857 368,23	28,00	A	V	LIVRETA	1,353	F	FIXE	0,640
LOGIS METROPOLE	2022	P	LESQUIN tranche 3 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	C.D.C.	1 268 855,00	1 235 910,54	38,42	A	V	LIVRETA	1,521	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2021	P	LESQUIN Tranche 3 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	424 680,00	415 628,77	48,42	A	V	LIVRETA	1,533	V	LIVRETA	1,100
LOGIS METROPOLE	2022	P	FOREST-SUR-MARQUE RUE PRINCIPALE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	C.D.C.	981 112,00	981 112,00	39,34	A	V	LIVRETA	3,366	V	LIVRETA	1,530
LOGIS METROPOLE	2022	P	FOREST-SUR-MARQUE RUE PRINCIPALE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	426 495,00	426 495,00	49,34	A	V	LIVRETA	3,391	V	LIVRETA	1,530
LOGIS METROPOLE	2022	C	FOREST-SUR-MARQUE RUE PRINCIPALE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	450 000,00	450 000,00	39,34	A	V	FIXE	2,068	V	FIXE	0,000
LOGIS METROPOLE	2022	P	PERONNE-EN-MELANTOIS RUE DE LA MAIRIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	C.D.C.	268 844,00	268 844,00	39,34	A	V	LIVRETA	3,366	V	LIVRETA	1,530
LOGIS METROPOLE	2022	P	PERONNE-EN-MELANTOIS RUE DA LA MAIRIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	226 048,00	226 048,00	49,34	A	V	LIVRETA	3,391	V	LIVRETA	1,530
LOGIS METROPOLE	2022	C	PERONNE-EN-MELANTOIS RUE DE LA MAIRIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	105 000,00	105 000,00	39,34	A	V	FIXE	2,068	V	FIXE	0,000
LOGIS METROPOLE	2023	P	ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE 16 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	C.D.C.	1 254 467,00	0,00	40,17	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
LOGIS METROPOLE	2023	P	ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	459 335,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
LOGIS METROPOLE	2023	C	ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PHB 2.0	C.D.C.	143 000,00	0,00	40,00	A	V	FIXE	0,813	V		0,000
LOGIS METROPOLE	2023	P	LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	C.D.C.	1 795 147,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
LOGIS METROPOLE	2023	P	LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	423 631,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
LOGIS METROPOLE	2023	C	LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 33 LOGEMENTS PHB 2.0	C.D.C.	297 000,00	0,00	40,00	A	V	FIXE	0,813	V		0,000
MAISONS ET CITES	2021	P	ARMENTIERES RUE JEANNE D'ARC ACQ. VEFA 46 LGTS PLUS	C.D.C.	2 156 034,00	2 156 034,00	39,09	A	V	LIVRETA	1,517	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2021	P	ARMENTIERES RUE JEANNE D'ARC ACQ. VEFA 46 LGTS PLUS	C.D.C.	1 923 689,00	1 923 689,00	49,09	A	V	LIVRETA	1,531	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2020	P	ARMENTIERES RUE JEANNE D'ARC ACQ. VEFA 46 LGTS BOOSTER	C.D.C.	990 000,00	932 710,59	27,09	A	F	FIXE	0,973	F	FIXE	0,990
MAISONS ET CITES	2021	P	LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements PLUS	C.D.C.	289 724,00	283 918,77	38,34	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2021	P	LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	512 380,00	504 638,59	48,34	A	V	LIVRETA	1,085	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
MAISONS ET CITES	2021	P	LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements BOOSTER	C.D.C.	165 306,12	160 525,13	28,34	A	F	FIXE	0,960	F	FIXE	0,960
MAISONS ET CITES	2021	C	LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements PHB	C.D.C.	108 000,00	108 000,00	37,75	A	V	FIXE	0,374	V	FIXE	0,000
MAISONS ET CITES	2020	P	ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	C.D.C.	872 493,26	835 050,01	35,09	A	V	LIVRETA	1,101	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2020	P	ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	C.D.C.	339 772,67	328 890,11	45,09	A	V	LIVRETA	1,101	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2020	P	ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLAI TRANSFERT CCHD	C.D.C.	130 921,14	125 833,65	45,09	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
MAISONS ET CITES	2020	P	ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLAI TRANSFERT CCHD	C.D.C.	367 191,72	348 890,14	35,09	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
MAISONS ET CITES	2020	P	PROVIN RUE LAFAYETTE ACQUISITION VEFA 5 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	253 968,00	238 780,94	36,67	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2020	P	PROVIN RUE LAFAYETTE ACQUISITION VEFA 5 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	97 680,00	93 295,96	46,67	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2020	P	MAISONS CITES PLAI TRANSFERT CCHD	C.D.C.	99 404,76	93 710,64	44,75	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
MAISONS ET CITES	2020	P	MAISONS CITES PLAI TRANSFERT CCHD	C.D.C.	278 501,13	257 952,18	34,75	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
MAISONS ET CITES	2020	P	MAISONS CITES LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	C.D.C.	232 519,25	221 507,96	44,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2020	P	MAISONS CITES LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	C.D.C.	570 888,51	534 496,29	34,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2022	P	WATTRELOS ZAC CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME 27 LGTS PLUS	C.D.C.	467 055,00	467 055,00	39,84	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2022	P	WATTRELOS ZAC DU CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME VEFA 27 LGTS PLUS FONCIER	C.D.C.	164 821,00	164 821,00	49,84	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
MAISONS ET CITES	2021	C	WATTRELOS ZAC CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME VEFA 27 LGTS PHB2	C.D.C.	175 500,00	175 500,00	38,50	A	V	FIXE	0,522	V	FIXE	0,000
MAISONS ET CITES	2021	P	WATTRELOS ZAC CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME VEFA 27 LGTS BOOSTER	C.D.C.	405 000,00	386 173,32	18,50	A	F	FIXE	0,760	F	FIXE	0,760
MAISONS ET CITES	2023	P	TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	484 902,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	1,530	V		2,060
MAISONS ET CITES	2023	P	TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	951 050,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	1,530	V		2,060
MAISONS ET CITES	2023	P	TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS PRET BOOSTER	C.D.C.	540 000,00	0,00	30,00	A	F	FIXE	1,200	F		1,200
MAISONS ET CITES	2022	C	TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS PHB 2.0	C.D.C.	234 000,00	234 000,00	39,17	A	V	FIXE	1,093	V	FIXE	0,000
MAISONS ET CITES	2022	P	HOULINES 37 RUE VICTOR HUGO 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	385 922,00	385 922,00	40,78	A	V	LIVRETA	1,436	V	LIVRETA	1,530

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
MAISONS ET CITES	2022	P	HOUPLINES 37 RUE VICTOR HUGO 13 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	443 447,00	443 447,00	50,78	A	V	LIVRETA	1,451	V	LIVRETA	1,530
MAISONS ET CITES	2022	P	HOUPLINES 37 RUE VICTOR HUGO 13 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	285 000,00	285 000,00	30,78	A	F	FIXE	1,621	F	FIXE	1,760
MAISONS ET CITES	2022	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DE MENIN 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	159 872,00	159 872,00	39,88	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
MAISONS ET CITES	2022	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DE MENIN 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	266 761,00	266 761,00	49,88	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
MAISONS ET CITES	2022	P	MARCQ EN BAROEUL RUE DE MENIN 6 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	135 000,00	135 000,00	40,42	A	F	FIXE	2,760	F	FIXE	2,760
MAISONS ET CITES	2023	P	HOUPLINES 215 à 219 rue V. HUGO PMRQAD ACQ. AMELIORATION 6 Logements BOOSTER	C.D.C.	90 000,00	0,00	40,00	A	F	FIXE	3,290	F		3,290
MAISONS ET CITES	2023	C	HOUPLINES 215 à 219 rue V. HUGO PMRQAD ACQ. AMELIORATION 6 Logements PHB2	C.D.C.	39 000,00	0,00	39,49	A	V	LIVRETA	0,835	V		3,200
MON ABRI	2013	P	LA MADELEINE - OPERATION RIVES DE LA DEULE ET RUES MARCEAU ET DU QUAI - CONSTRUC 28 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	3 952 997,00	49 445,92	20,45	A	V	LIVRETA	1,887	V	LIVRETA	1,750
MON ABRI	2019	F	ARMENTIERES RUE BROSSETTE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 700 960,00	0,00	0,00	X	F	FIXE	0,567	F	FIXE	0,970
MON ABRI	2021	F	ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	500 000,00	501 646,83	3,17	X	F	FIXE	0,653	F	FIXE	0,660
MON ABRI	2022	F	L'OMME RUE HEGEL 8 LOGEMENTS PSLA	LA BANQUE POSTALE	953 423,74	953 423,74	2,54	X	V	E03M-MOY	0,844	V	E03M-MOY	0,709
NOREVIE	2015	P	CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION VEFA - 37 LOG - PLUS	C.D.C.	4 167 439,00	3 677 812,82	33,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2015	P	CAPINGHEM HUMANICITE BAT C ILOT 2 - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 37 LOG - PLUS	C.D.C.	1 786 045,00	1 631 170,17	43,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2015	P	CAPINGHEM HUMANICITE BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION EN VEFA - 18 LOG - PLAI	C.D.C.	1 556 767,00	1 353 320,03	33,25	A	V	LIVRETA	0,554	V	LIVRETA	0,300
NOREVIE	2015	P	CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 18 LOG - PLAI	C.D.C.	667 185,00	600 374,71	43,25	A	V	LIVRETA	0,554	V	LIVRETA	0,300
NOREVIE	2016	P	CAPINGHEM HUMANICITE - BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION EN VEFA - 14 LOG - PLS	C.D.C.	483 120,00	431 463,42	33,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2016	P	CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 14 LOG - PLS	C.D.C.	658 798,00	608 129,40	43,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2016	P	CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION EN VEFA - 14 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	834 477,00	744 041,89	33,25	A	V	LIVRETA	1,790	V	LIVRETA	1,540
NOREVIE	2015	P	CAPINGHEM - HUMANICITE - BAT H ILOT 2 BEGUINAGE - CONSTRUCTION EN VEFA - 26 LOG - PLUS	C.D.C.	2 946 723,00	2 598 032,81	33,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2015	P	CAPINGHEM - HUMANICITE BAT H ILOT 2 - BEGUINAGE - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 26 LOG - PLUS	C.D.C.	1 172 187,00	1 071 001,47	43,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2014	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 15 LOG - PLS	C.D.C.	487 015,00	435 623,25	33,17	A	V	LIVRETA	1,679	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
NOREVIE	2014	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 15 LOG - PLS	C.D.C.	664 113,00	613 995,90	43,17	A	V	LIVRETA	1,707	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2014	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 15 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	841 211,00	751 177,13	33,17	A	V	LIVRETA	1,616	V	LIVRETA	1,540
NOREVIE	2014	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 16 LOG - PLAI	C.D.C.	1 266 421,00	1 110 783,85	33,17	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
NOREVIE	2014	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA- ACQUIS FONCIERE - 16 LOG - PLAI	C.D.C.	542 751,00	492 778,01	43,17	A	V	LIVRETA	0,567	V	LIVRETA	0,300
NOREVIE	2015	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 47 LOG - PLUS	C.D.C.	4 918 916,00	4 345 727,62	33,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2015	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - ACQUIS FONCIERE - 47 LOG - PLUS	C.D.C.	2 108 107,00	1 925 242,66	43,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 5 LOGT - PLUS	C.D.C.	489 433,00	443 740,58	34,50	A	V	LIVRETA	1,272	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT - PLUS	C.D.C.	190 779,00	177 823,17	44,50	A	V	LIVRETA	1,285	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLS	C.D.C.	60 041,00	55 010,96	34,50	A	V	LIVRETA	1,749	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLS	C.D.C.	68 033,00	64 048,34	44,50	A	V	LIVRETA	1,767	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	53 050,00	48 605,67	34,50	A	V	LIVRETA	1,749	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS VEFA 18 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 884 574,00	1 708 634,18	34,50	A	V	LIVRETA	1,272	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 18 LOGT - PLUS	C.D.C.	784 482,00	731 207,74	44,50	A	V	LIVRETA	1,285	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLS	C.D.C.	171 545,00	157 173,53	34,50	A	V	LIVRETA	1,749	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLS	C.D.C.	233 337,00	219 670,52	44,50	A	V	LIVRETA	1,767	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2016	P	LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	179 004,00	164 007,66	34,50	A	V	LIVRETA	1,749	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2017	P	LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - CONSTRUC 11 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 103 119,00	1 009 542,07	34,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2018	P	LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT - PLUS	C.D.C.	571 920,00	538 200,71	44,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2017	P	LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - CONSTRUC 3 LOGT - PLS	C.D.C.	78 415,00	72 545,54	34,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2017	P	LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGT - PLS	C.D.C.	158 836,00	151 033,49	44,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2017	P	LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - CONSTRUC 3 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	77 948,00	72 113,48	34,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
NOREVIE	2018	P	LOOS - AVENUE SAINT MARCEL - RESIDENCE ETUDIANTE - ACQUI EN VEFA - 133 LOG - PLS	C.D.C.	1 399 320,00	1 209 240,39	35,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	LOOS - AVENUE SAINT MARCEL - RESIDENCE ETUDIANTE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 133 LOG - PLS	C.D.C.	3 061 012,00	2 702 232,29	45,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	LOOS - AVENUE SAINT MARCEL - RESIDENCE ETUDIANTE - ACQUI EN VEFA - 133 LOG - PLS COMPL	C.D.C.	4 285 418,00	3 703 296,78	35,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS LOT H - RUE SALVADOR DALI - CONST - 4 LOG- PLS	C.D.C.	150 224,00	141 039,67	35,34	A	V	LIVRETA	1,852	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS LOT H - RUE SALVADOR DALI - ACQUIS FONCIERE - 4 LOG- PLS	C.D.C.	208 124,00	207 591,70	45,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS LOT H - RUE SALVADOR DALI - CONST - 4 LOG- PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	344 295,00	336 147,94	35,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA - 9 LOG- PLUS	C.D.C.	908 715,00	845 480,06	35,34	A	V	LIVRETA	1,345	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE - 9 LOG- PLUS	C.D.C.	454 006,00	431 681,28	45,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA - 3 LOG- PLS	C.D.C.	74 970,00	70 386,53	35,34	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE - 3 LOG- PLS	C.D.C.	142 812,00	136 971,06	45,34	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS VEFA - 16 LOG- PLUS	C.D.C.	1 460 751,00	1 359 101,43	35,34	A	V	LIVRETA	1,345	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS FONCIERE - 16 LOG- PLUS	C.D.C.	756 920,00	719 700,18	45,34	A	V	LIVRETA	1,346	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS VEFA - 11 LOG- PLS	C.D.C.	241 119,00	226 377,60	35,34	A	V	LIVRETA	1,852	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS FONCIERE- 11 LOG- PLS	C.D.C.	497 072,00	476 742,02	45,34	A	V	LIVRETA	1,854	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2018	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS - LOT 505 - CONSTRUCTION - 3 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	423 869,00	368 268,49	35,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2018	P	LESQUIN - QUARTIER DES ARTS - LOT 505 - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 3 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	155 305,00	136 285,73	45,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2017	P	LESQUIN - RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION BEGUINAGE PLS	C.D.C.	37 058,00	35 442,68	36,22	A	V	LIVRETA	1,680	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2017	P	LESQUIN - RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE BEGUINAGE PLS	C.D.C.	39 930,00	38 791,54	46,22	A	V	LIVRETA	1,709	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2017	P	LESQUIN - RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION BEGUINAGE PLS COMPL	C.D.C.	10 288,00	9 839,56	36,22	A	V	LIVRETA	1,680	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2017	P	LESQUIN RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION BEGUINAGE - 12 PLUS	C.D.C.	1 254 323,00	1 191 900,10	36,22	A	V	LIVRETA	1,223	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2017	P	LESQUIN RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE BEGUINAGE - 12 PLUS	C.D.C.	511 675,00	494 008,34	46,22	A	V	LIVRETA	1,245	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
NOREVIE	2017	P	HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA 35 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	1 888 786,00	1 799 326,31	36,17	A	V	LIVRETA	1,680	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 35 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	1 651 907,00	1 598 381,12	46,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA 35 LOGEMENTS PLS COMPL	C.D.C.	233 082,00	222 933,39	36,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	249 979,00	235 947,13	36,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2017	P	HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	189 092,00	178 004,63	45,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES RUE JEAN BART ROGER SALENGRO BAT C ACQUI EN VEFA BEGUINAGE 34 LOG PLS	C.D.C.	1 950 436,00	1 865 512,12	36,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES RUE JEAN BART ROGER SALENGRO BAT C ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE BEGUINAGE 34 LOG PLS	C.D.C.	1 706 632,00	1 658 057,31	46,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES RUE JEAN BART ROGER SALENGRO BAT C ACQUI EN VEFA BEGUINAGE 34 LOG PLS COMPL	C.D.C.	306 122,00	292 793,16	36,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,860
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES - RUES SALENGRO ET BART - BAT D - ACQUI EN VEFA 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 177 016,00	1 118 563,65	36,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
NOREVIE	2019	P	HELLEMMES - RUES SALENGRO ET BART - BAT D - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 082 730,00	1 045 461,71	46,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
NOREVIE	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE D'YPRES ET FELIX - ACQUI EN VEFA - 5 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	195 934,00	186 203,63	36,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
NOREVIE	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUE D'YPRES ET FELIX - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE - 5 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	167 148,00	161 394,65	46,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
NOREVIE	2019	P	SANTES - RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	802 748,00	760 737,95	36,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2019	P	SANTES - RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE - 11 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	529 364,00	511 687,82	46,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2018	C	HELLEMMES RUES ROGER SALENGRO ET JEAN BART LINK CITY CONSTRUCTION 103 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	2 500 000,00	2 500 000,00	34,75	A	V	FIXE	0,412	V	FIXE	0,000
NOREVIE	2019	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA 15 LOG PLUS	C.D.C.	679 592,00	666 666,88	38,18	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
NOREVIE	2019	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 15 LOG PLUS	C.D.C.	673 585,00	647 783,63	46,18	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2019	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA 3 LOG PLS	C.D.C.	102 132,00	98 816,23	37,18	A	V	LIVRETA	1,765	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2019	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOG PLS	C.D.C.	158 636,00	153 495,96	46,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2019	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA 3 LOG PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	123 346,00	121 125,51	38,17	A	V	LIVRETA	1,680	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2020	P	RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 45 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 686 000,00	2 585 082,20	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
NOREVIE	2020	P	RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 45 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	1 657 583,00	1 611 908,07	47,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2020	P	RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	195 465,00	188 938,39	37,92	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2020	P	RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	215 820,00	210 747,28	47,92	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2020	P	RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLS complémentaire	C.D.C.	156 505,00	151 279,26	37,92	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2020	P	CHERENG BEGUINAGE RUE DU CIMETIERE CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 229 592,00	1 183 394,04	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2020	P	CHERENG BEGUINAGE RUE DU CIMETIERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	862 232,00	838 473,08	47,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2019	P	LOOS RESIDENCE ETUDIANTE RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUI EN VEFA 141 LOG PLS	C.D.C.	1 915 632,00	1 882 589,90	38,25	A	V	LIVRETA	1,810	V	LIVRETA	1,810
NOREVIE	2019	P	LOOS RESIDENCE ETUDIANTE RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 141 LOG PLS	C.D.C.	3 352 355,00	3 241 877,11	46,25	A	V	LIVRETA	1,810	V	LIVRETA	1,560
NOREVIE	2019	P	LOOS RESIDENCE ETUDIANTE RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUI EN VEFA 141 LOG PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	4 265 171,00	4 191 602,49	38,25	A	V	LIVRETA	1,810	V	LIVRETA	1,810
NOREVIE	2019	P	WATTIGNIES BEGUINAGE RUE DE L'YSER ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	957 207,00	939 001,94	38,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
NOREVIE	2019	P	WATTIGNIES BEGUINAGE RUE DE L'YSER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	573 841,00	565 730,67	48,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
NOREVIE	2019	P	BONDUES RUES FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	760 000,00	634 768,15	2,32	T	F	FIXE	0,315	F	FIXE	0,910
NOREVIE	2019	P	LILLE 4 / 6 RUE DE CANTELEU REHAB THERMIQUE 17 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	272 000,00	240 830,53	21,25	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
NOREVIE	2019	P	LILLE 4 / 6 RUE DE CANTELEU REHAB THERMIQUE 17 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	C.D.C.	144 021,00	129 867,24	21,25	A	F	FIXE	1,760	F	FIXE	1,760
NOREVIE	2021	P	LOOS RESIDENCE PMR RUE DU MARECHAL JOFFRE - PLACE THIERS - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	861 708,00	845 640,62	38,34	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2019	P	LOOS RESIDENCE PMR RUE DU MARECHAL JOFFRE - PLACE THIERS - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	832 524,00	793 360,88	45,34	A	V	LIVRETA	1,109	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2021	P	TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	747 299,00	732 325,29	38,42	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2021	P	TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	471 203,00	464 083,72	48,42	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2019	C	TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	154 000,00	154 000,00	46,59	A	V	FIXE	1,560	V	FIXE	1,680
NOREVIE	2019	C	TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PHB 2.0	C.D.C.	143 000,00	143 000,00	36,59	A	V	FIXE	0,442	V	FIXE	0,000
NOREVIE	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ AVENUE LE NOTRE RUE JEAN JAURES ACQUI EN VEFA 29 LOG PLS	C.D.C.	1 019 874,00	820 275,05	10,50	A	V	LIVRETA	1,640	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
NOREVIE	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ AVENUE LE NOTRE RUE JEAN JAURES ACQUI EN VEFA 29 LOG PLS COMPL	C.D.C.	834 442,00	671 133,85	10,50	A	V	LIVRETA	1,640	V	LIVRETA	1,610
NOREVIE	2019	P	SAINGHIN EN WEPPEES PLACE DU GENERAL DE GAULLE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	282 696,00	268 902,61	37,59	A	V	LIVRETA	1,042	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2019	P	SAINGHIN EN WEPPEES PLACE DU GENERAL DE GAULLE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	513 065,00	492 898,64	47,59	A	V	LIVRETA	1,051	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2021	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	1 260 888,00	1 239 548,17	38,92	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
NOREVIE	2019	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PLS FONCIER	C.D.C.	2 064 917,00	1 993 866,82	46,92	A	V	LIVRETA	1,457	V	LIVRETA	1,510
NOREVIE	2021	P	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	1 148 501,00	1 129 063,27	38,92	A	V	LIVRETA	1,510	V	LIVRETA	1,510
NOREVIE	2019	C	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	783 000,00	783 000,00	36,92	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
NOREVIE	2019	C	LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	609 000,00	609 000,00	46,92	A	V	FIXE	1,017	V	FIXE	1,010
NOREVIE	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS PLUS	C.D.C.	1 624 422,00	1 624 422,00	39,25	A	V	LIVRETA	1,539	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS PLUS	C.D.C.	1 407 082,00	1 407 082,00	49,25	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2020	C	VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS PHBB	C.D.C.	292 500,00	292 500,00	37,25	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
NOREVIE	2020	C	VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS BOOSTER	C.D.C.	675 000,00	675 000,00	47,25	A	V	FIXE	0,862	V	FIXE	0,720
NOREVIE	2023	P	LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 41 Logements PLUS	C.D.C.	2 783 026,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,549	V		1,100
NOREVIE	2023	P	LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 41 Logements PLUS	C.D.C.	1 588 042,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,559	V		1,100
NOREVIE	2021	C	LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 41 Logements BOOSTER	C.D.C.	885 000,00	885 000,00	48,00	A	V	FIXE	0,776	V	FIXE	0,580
NOREVIE	2023	P	LILLE 38 boulevard Victor Hugo Acquisition VEFA 3 Logements PLUS	C.D.C.	258 619,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
NOREVIE	2023	P	LILLE 38 boulevard Victor Hugo Acquisition VEFA 3 Logements PLUS	C.D.C.	184 061,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,559	V		1,100
NOREVIE	2021	C	LILLE 38 boulevard Victor Hugo Acquisition VEFA 3 Logements PLUS	C.D.C.	90 000,00	88 200,00	48,17	A	V	FIXE	0,915	V	FIXE	0,590
NOREVIE	2023	P	LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements PLUS	C.D.C.	1 109 441,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,549	V		1,100
NOREVIE	2023	P	LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements PLUS FONCIER	C.D.C.	702 632,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,559	V		1,100
NOREVIE	2021	C	LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements PHB	C.D.C.	162 500,00	162 500,00	38,00	A	V	FIXE	0,367	V	FIXE	0,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
NOREVIE	2021	C	LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements BOOSTER	C.D.C.	375 000,00	360 425,36	48,00	A	V	FIXE	0,778	V	FIXE	0,580
NOREVIE	2023	P	LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements PLUS	C.D.C.	559 320,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,549	V		1,100
NOREVIE	2023	P	LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements PLUS FONCIER	C.D.C.	275 718,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,559	V		1,100
NOREVIE	2021	C	LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements PHB	C.D.C.	39 000,00	39 000,00	38,00	A	V	FIXE	0,367	V	FIXE	0,000
NOREVIE	2021	C	LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements BOOSTER	C.D.C.	90 000,00	90 000,00	48,00	A	V	FIXE	0,778	V	FIXE	0,580
NOREVIE	2023	P	WATTIGNIES Rue du Petit Bois Acquisition en VEFA 8 logements PLUS	C.D.C.	386 364,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
NOREVIE	2023	P	WATTIGNIES Rue du Petit Bois Acquisition en VEFA 8 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	270 998,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
NOREVIE	2021	C	WATTIGNIES Rue du Petit Bois Acquisition en VEFA 8 logements BOOSTER	C.D.C.	165 000,00	165 000,00	48,38	A	V	FIXE	1,006	V	FIXE	0,630
NOREVIE	2023	P	CROIX Rue Verte Acquisition en VEFA 11 Logements PLS	C.D.C.	312 605,00	0,00	12,00	A	V	LIVRETA	4,059	V		1,560
NOREVIE	2023	P	CROIX Rue Verte Acquisition en VEFA 11 Logements PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	246 099,00	0,00	12,00	A	V	LIVRETA	4,059	V		1,560
NOREVIE	2023	P	VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA BEGUINAGE 29 PLUS	C.D.C.	2 315 831,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
NOREVIE	2023	P	VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA BEGUINAGE 29 PLUS	C.D.C.	1 213 063,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
NOREVIE	2021	C	VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA BEGUINAGE 29 BOOST	C.D.C.	630 000,00	630 000,00	48,34	A	V	FIXE	1,006	V	FIXE	0,630
NOREVIE	2023	P	VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 PLUS	C.D.C.	1 235 833,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
NOREVIE	2023	P	VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 PLUS	C.D.C.	650 085,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,100
NOREVIE	2021	C	VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 LOGTS PHBB	C.D.C.	130 000,00	130 000,00	38,34	A	V	FIXE	0,568	V	FIXE	0,000
NOREVIE	2021	C	VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 LOGTS BOOSTER	C.D.C.	300 000,00	300 000,00	48,34	A	V	FIXE	1,006	V	FIXE	0,630
NOREVIE	2021	P	LILLE 38N BD VICTOR HUGO Acquisition VEFA 16 logements 2 PLUS	C.D.C.	125 074,00	125 074,00	13,59	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
NOREVIE	2021	P	LILLE 38 BD VICTOR HUGO Acquisition VEFA 16 logements 14 PLS	C.D.C.	355 942,00	355 942,00	13,59	A	V	LIVRETA	2,100	V	LIVRETA	2,100
NOREVIE	2021	P	LILLE 38 BD VICTOR HUGO Acquisition VEFA 16 logements 14 PLS COMPL	C.D.C.	158 983,00	158 983,00	13,59	A	V	LIVRETA	2,100	V	LIVRETA	2,100
NOTRE FOYER	2012	P	WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX - rue Jean Jaurès - CONSTRUCTION DE 13 MAISONS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 720 285,00	94 449,34	19,10	T	V	EURIBOR03M	1,326	V	EURIBOR03M	0,684
NOTRE FOYER	2011	P	ARMENTIERES - VILLAS LUMIERES CONSTRUCTION DE 9 APPARTEMENTS PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	718 782,00	101 467,49	18,46	T	V	EURIBOR03M	1,694	V	EURIBOR03M	0,916
NOTRE FOYER	2012	P	WATTIGNIES - RUE JEAN MERMOZ 18 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 822 426,00	1 385 414,17	19,56	T	V	LIVRETA	2,346	V	LIVRETA	2,250

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
NOTRE FOYER	2012	P	HALLUIN - PLACE DELORS 18 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 638 446,00	1 256 766,68	19,91	T	V	LIVRETA	2,306	V	LIVRETA	2,250
NOTRE FOYER	2012	P	LOMME - RUE ANATOLE FRANCE 40 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	4 264 001,00	2 807 134,06	19,55	T	V	LIVRETA	2,357	V	LIVRETA	2,250
NOTRE FOYER	2012	P	ARMENTIERES - VILLAS LUMIERE 5 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	568 646,00	406 432,46	19,74	T	V	EURIBOR03M	0,987	V	EURIBOR03M	1,181
NOTRE FOYER	2016	F	PERENCHIES - CHEMIN DE L'ORIS - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS _ PSLA _ TRANCHE 2	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 177 281,00	0,00	0,00	X	F	FIXE	1,571	F	FIXE	2,010
NOTRE FOYER	2017	F	RONCQ RUE DU DRONCKAERT PROTERAM CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	373 200,00	373 200,00	2,47	X	F	FIXE	1,346	F	FIXE	1,350
NOTRE FOYER	2017	F	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU 8 MAI 45 CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 971 511,00	224 192,17	3,18	X	F	FIXE	1,354	F	FIXE	1,350
NOTRE FOYER	2017	F	SAILLY LEZ LANNOY RUE DE LANNOY CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 444 704,00	1 444 704,00	2,47	X	F	FIXE	1,346	F	FIXE	1,350
NOTRE FOYER	2019	F	PERENCHIES RUE EDOUARD LAGACHE CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 889 500,00	229 523,67	4,15	X	F	FIXE	1,113	F	FIXE	1,090
NOTRE FOYER	2018	F	TOURCOING RUE JEAN MACE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 837 000,00	305 808,38	3,74	X	F	FIXE	1,109	F	FIXE	1,090
NOTRE FOYER	2019	C	TOURCOING RUE JEAN MACE TRANCHE 1 - CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PHBB ACCESSION	C.D.C.	180 000,00	180 000,00	4,50	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000
NOTRE FOYER	2022	F	VERLINGHEM LA ROSERAIE CONSTRUCTION 2 MAISONS PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	432 000,00	432 000,00	4,47	X	F	FIXE	1,239	F	FIXE	1,250
ONV	2004	P	HALLUIN - RESIDENCE DU PARC 24 LOGEMENTS LOCATIFS	C.D.C.	884 780,00	549 615,04	16,67	A	V	LIVRETA	2,960	V	EURIBOR03M	1,163
SCI FAM DE LOMME (BTP impact local)	2010	P	LOMME - CENTRE HELENE BOREL 64 CHAMBRES	CREDIT COOPERATIF	1 650 000,00	1 202 666,94	17,88	T	F	FIXE	3,892	F	FIXE	3,836
SCI FAM DE LOMME (BTP impact local)	2010	P	LOMME - CENTRE HELENE BOREL 64 CHAMBRES	CREDIT COOPERATIF	5 800 000,00	3 831 166,63	17,88	T	V	LIVRETA	2,451	V	LIVRETA	2,355
SCI FAM DE LOMME (BTP impact local)	2011	P	LOMME - CENTRE HELENE BOREL FOYER ACCUEIL 64 PLACES PHARE	C.D.C.	1 650 000,00	1 195 594,11	18,00	T	V	LIVRETA	3,511	V	LIVRETA	3,010
SIA HABITAT	1998	P	ROUBAIX - ILOT DE LA HALLE 87 LGTS FIN DE CHANTIER	C.D.C.	79 449,28	28 022,70	10,67	A	V	LIVRETA	4,149	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	2008	P	LILLE - RUE DE FONTENOY AA 4 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	96 970,75	56 266,12	18,84	A	V	LIVRETA	3,290	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	1991	P	LILLE - RUE CHAPLIN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	46 527,44	10 237,66	3,75	A	V	LIVRETA	4,392	V	LIVRETA	2,300
SIA HABITAT	1992	P	LA BASSEE - 28-32 RUE D'ESTAIRES 2 LOGEMENTS	C.D.C.	45 688,97	11 250,87	4,92	A	V	LIVRETA	4,284	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	1992	P	LILLE - RUE MONGE 2 LOGEMENTS	C.D.C.	28 965,31	7 354,67	4,09	A	V	LIVRETA	4,516	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	1994	P	LAMBERSART - AA 5 LOGEMENTS PLA AA	C.D.C.	138 972,52	53 985,63	10,67	A	V	LIVRETA	3,496	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	1996	P	LA BASSEE - RUE D'ESTAIRES B-B'-C-C'-D AA 32 LOGEMENTS	C.D.C.	1 798 898,40	523 536,31	5,50	A	V	LIVRETA	3,703	V	LIVRETA	2,550
SIA HABITAT	1994	P	LILLE - RUE DU MARCHÉ 3 LOGEMENTS	C.D.C.	115 495,38	44 232,26	10,67	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	1995	P	LA BASSEE - 19 CITE-17 GRARD-9 TOUR-34 ESTAIRES 4 LOGEMENTS	C.D.C.	91 820,04	35 165,10	10,67	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	1996	P	LA BASSEE - 37 RUE DE CANTELEU AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	51 939,38	9 951,80	3,42	A	V	LIVRETA	3,622	V	LIVRETA	1,290
SIA HABITAT	1998	P	LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM 10 LOGEMENTS	C.D.C.	628 669,26	230 407,08	7,50	A	V	LIVRETA	3,480	V	LIVRETA	2,550
SIA HABITAT	1998	P	LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM 3 LOGEMENTS	C.D.C.	167 693,92	48 970,26	9,50	A	V	LIVRETA	3,002	V	LIVRETA	1,290
SIA HABITAT	1998	P	LOMME - RUE WINSTON CHURCHILL 4 LOGEMENTS	C.D.C.	116 623,50	34 482,76	10,67	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	1998	P	LILLE - RUE MALCENSE 10 LOGEMENTS	C.D.C.	547 657,85	199 864,43	4,34	A	V	LIVRETA	3,431	V	LIVRETA	3,450
SIA HABITAT	1998	P	LILLE - RUE MALCENSE 4 LOGEMENTS	C.D.C.	159 980,00	55 177,27	17,34	A	V	LIVRETA	2,994	V	LIVRETA	1,300
SIA HABITAT	2000	P	SAINGHIN-EN-WEPPES - RUE DU CAPITAINE LHEUREUX 12 LOGEMENTS	C.D.C.	952 806,36	478 118,56	22,34	A	V	LIVRETA	3,371	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2000	P	SECLIN - RESIDENCE CHAUFFOURS 7 LOGEMENTS	C.D.C.	443 336,99	195 605,07	9,34	A	V	LIVRETA	3,027	V	LIVRETA	2,550
SIA HABITAT	2000	P	SECLIN - RESIDENCE CHAUFFOURS 3 LOGEMENTS	C.D.C.	167 815,88	77 781,40	19,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,550
SIA HABITAT	2000	P	SECLIN - 7-7 BIS RUE J.B. LEBAS 2 LOGEMENTS	C.D.C.	57 412,30	23 215,21	9,34	A	V	LIVRETA	2,641	V	LIVRETA	1,290
SIA HABITAT	2000	P	SECLIN - RUE DE BURGALT 6 LOGEMENTS	C.D.C.	462 987,67	176 470,29	6,59	A	V	LIVRETA	3,470	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2000	P	SECLIN - RUE DE BURGALT 2 LOGEMENTS	C.D.C.	140 862,89	58 844,33	10,67	A	V	LIVRETA	2,631	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	2000	P	SECLIN - RUE DE BURGALT AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	130 389,64	53 351,76	10,42	A	V	LIVRETA	3,856	V	LIVRETA	1,290
SIA HABITAT	2001	P	SAINGHIN-EN-WEPPES - ZAC DE LA SABLONNIERE ACQUISITION DE TERRAIN	C.D.C.	396 367,44	297 544,61	28,59	A	V	LIVRETA	2,680	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2001	P	SAINGHIN-EN-WEPPES - RUE DESBORDES VALMORE ACQUISITION DE TERRAIN	C.D.C.	647 908,32	486 370,99	28,59	A	V	LIVRETA	2,669	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2001	P	SECLIN - RUE DE BURGALT AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	153 958,26	65 539,03	9,59	A	V	LIVRETA	2,625	V	LIVRETA	1,450

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2003	P	MARQUILLIES - RESIDENCE MATISSE TERRAIN	C.D.C.	99 091,86	75 385,90	29,34	A	V	LIVRETA	2,725	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2002	P	LILLE - RUE DE DOUAI TERRAIN	C.D.C.	259 163,33	197 163,02	29,34	A	V	LIVRETA	2,777	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2003	P	LA BASSEE - ECOLE SEVIGNE - RUE DE LENS 15 LOGEMENTS	C.D.C.	427 467,04	238 226,65	15,17	A	V	LIVRETA	2,878	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2003	P	LILLE - 14 COUR GRUYELLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	46 236,00	26 899,04	25,17	A	V	LIVRETA	2,420	V	LIVRETA	1,200
SIA HABITAT	2003	P	LA BASSEE - RUES DES 3 MAISONS ET PASTEUR 46 LOGEMENTS	C.D.C.	654 104,21	56 632,85	0,09	A	V	LIVRETA	1,781	V	LIVRETA	1,940
SIA HABITAT	2005	P	LOMME - 9 RUE DEFRENNE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 000,00	12 340,34	21,67	A	V	LIVRETA	2,284	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2003	P	ERQUINGHEM-LYS - GENERAL DE GAULLE ET DU QUAI 17 LOGEMENTS + 19 GARAGES	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 385 000,00	727 568,68	11,08	A	V	LIVRETA	3,310	F	FIXE	1,840
SIA HABITAT	2004	P	LILLE - MEO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	182 000,00	147 703,56	31,59	A	V	LIVRETA	2,475	V	LIVRETA	1,550
SIA HABITAT	2006	P	ERQUINGHEM-LYS - ANCIENNE PLAINE SPORTIVE - 1ERE TRANCHE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	430 900,00	350 577,95	32,50	A	V	LIVRETA	2,469	V	LIVRETA	1,500
SIA HABITAT	2005	P	ERQUINGHEM-LYS - ANCIENNE PLAINE SPORTIVE - 2EME TRANCHE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	642 000,00	527 613,74	32,17	A	V	LIVRETA	2,535	V	LIVRETA	1,550
SIA HABITAT	2005	P	PERENCHIES - 122 RUE BOUCHERY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 000,00	6 157,60	20,67	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2005	P	PERENCHIES - 84 RUE BOUCHERY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 000,00	6 157,60	20,67	A	V	LIVRETA	2,249	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2006	P	FACHES-THUMESNIL - 45 RUE CARNOT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	74 000,00	60 723,46	32,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,500
SIA HABITAT	2005	P	LOMME - RUE DESCAMPS 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	725 000,00	423 482,77	13,50	A	V	LIVRETA	3,157	F	FIXE	1,930
SIA HABITAT	2006	P	SAINGHIN-EN-WEPPES - RUE SADI CARNOT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	865 000,00	707 912,25	33,42	A	V	LIVRETA	2,157	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2006	P	LAMBERSART - CLOS SAINTE ODILE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 298 000,00	789 637,20	14,25	A	V	LIVRETA	3,047	F	FIXE	1,980
SIA HABITAT	2006	P	VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 160 000,00	2 626 062,65	15,33	A	V	LIVRETA	3,022	F	FIXE	2,020
SIA HABITAT	2007	P	PERENCHIES - RUE FAIDHERBE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	687 000,00	562 237,86	33,42	A	V	LIVRETA	2,233	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2007	P	MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 210 000,00	1 001 154,83	33,67	A	V	LIVRETA	2,256	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2007	P	MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	250 000,00	169 616,77	21,75	A	V	LIVRETA	1,864	V	LIVRETA	1,250
SIA HABITAT	2007	P	MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	114 000,00	86 481,20	21,75	A	V	LIVRETA	1,825	V	LIVRETA	1,250
SIA HABITAT	2007	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE AA 3 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	15 619,00	10 257,22	24,17	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,250
SIA HABITAT	2007	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	39 113,00	28 132,68	24,17	A	V	LIVRETA	1,256	V	LIVRETA	0,750

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2007	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE AA 9 LOGEMENTS	C.D.C.	152 999,00	113 957,12	24,09	S	V	INF_FR_XT	2,100	V	INF_FR_XT	4,130
SIA HABITAT	2007	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	101 513,00	83 439,42	34,09	A	V	LIVRETA	2,224	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2008	P	SANTES - ZAC LES JARDINS DU BLANC BALOT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	728 400,00	593 735,31	34,59	A	V	LIVRETA	1,943	V	LIVRETA	1,550
SIA HABITAT	2007	P	LILLE - LE BOIS HABITE 13 LOGEMENTS EN VEFA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 299 000,00	822 181,51	16,33	A	V	LIVRETA	2,849	F	FIXE	2,060
SIA HABITAT	2007	P	LILLE - LE BOIS HABITE 13 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	359 970,00	303 004,64	36,33	A	V	LIVRETA	3,639	V	LIVRETA	2,000
SIA HABITAT	2007	P	LAMBERSART - RUE FLAMENT REBOUX REHABILITATION 54LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 591 000,00	1 636 045,64	16,50	A	V	LIVRETA	2,867	F	FIXE	2,060
SIA HABITAT	2007	P	LAMBERSART - RUE FLAMENT REBOUX ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 937 000,00	2 506 739,12	35,75	A	V	LIVRETA	2,575	V	LIVRETA	2,650
SIA HABITAT	2008	P	LAMBERSART - RUE FLAMENT REBOUX ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	924 960,00	755 875,90	34,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,300
SIA HABITAT	2007	P	VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 10 LOGEMENTS EN VEFA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 360 000,00	856 899,93	16,75	A	V	LIVRETA	2,908	F	FIXE	2,090
SIA HABITAT	2007	P	VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 10 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	288 860,00	256 290,74	34,83	A	V	LIVRETA	2,680	V	LIVRETA	2,150
SIA HABITAT	2007	P	SAINGHIN-EN-WEPPES - RUE DE LA PLATE VOIE 4 LOGEMENTS	C.D.C.	128 950,00	106 164,46	34,75	A	V	LIVRETA	2,364	V	LIVRETA	2,050
SIA HABITAT	2007	P	SAINGHIN-EN-WEPPES - RUE DE LA PLATE VOIE 4 LOGEMENTS	C.D.C.	73 000,00	54 036,95	24,75	A	V	LIVRETA	2,421	V	LIVRETA	2,050
SIA HABITAT	2008	P	PERENCHIES - ZAC DES VERGERS 19 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 750 000,00	1 721 192,24	17,00	A	V	LIVRETA	2,487	F	FIXE	2,090
SIA HABITAT	2008	P	PERENCHIES - ZAC DES VERGERS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	137 070,00	112 792,88	35,17	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,550
SIA HABITAT	2008	P	PERENCHIES - ZAC DES VERGERS ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	472 360,00	482 197,93	36,16	A	V	LIVRETA	2,343	V	LIVRETA	2,380
SIA HABITAT	2009	P	LA MADELEINE - RUE DESMAZIERES 9 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	658 000,00	431 275,13	16,55	A	V	LIVRETA	2,579	V	LIVRETA	1,870
SIA HABITAT	2009	P	LA MADELEINE - RUE DESMAZIERES ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	99 650,00	84 140,61	36,55	A	V	LIVRETA	2,502	V	LIVRETA	1,870
SIA HABITAT	2009	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU BUISSON ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	243 090,00	198 873,50	35,42	A	V	LIVRETA	1,831	V	LIVRETA	1,550
SIA HABITAT	2009	P	SAINT-ANDRE - RUE DE LILLE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	56 050,00	46 092,85	35,42	A	V	LIVRETA	0,000	V		2,050
SIA HABITAT	2007	P	TOURCOING - QUAI DE CHERBOURG 12 LOGEMENTS VEFA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	450 000,00	288 878,49	17,16	A	V	LIVRETA	2,535	F	FIXE	2,090
SIA HABITAT	2007	P	TOURCOING - QUAI DE CHERBOURG ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	209 460,00	227 232,35	36,25	A	V	LIVRETA	2,368	V	LIVRETA	1,630

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2008	P	TOURCOING - QUAI DE CHERBOURG ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	575 780,00	473 316,75	35,25	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,300
SIA HABITAT	2009	P	FACHES-THUMESNIL - RUE FAIDHERBE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	386 780,00	315 552,54	35,59	A	V	LIVRETA	1,804	V	LIVRETA	1,300
SIA HABITAT	2008	P	FACHES-THUMESNIL - RUE FAIDHERBE 3 LOGEMENTS VEFA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	175 000,00	112 145,17	17,50	A	V	LIVRETA	2,450	F	FIXE	2,090
SIA HABITAT	2008	P	FACHES-THUMESNIL - RUE FAIDHERBE ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	96 150,00	83 963,83	37,67	A	V	LIVRETA	2,105	V	LIVRETA	2,380
SIA HABITAT	2008	P	ARMENTIERES - RUE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	300 940,00	206 291,79	36,09	A	V	LIVRETA	1,588	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	ARMENTIERES - RUE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	179 980,00	160 126,11	38,34	A	V	LIVRETA	2,020	V	LIVRETA	2,380
SIA HABITAT	2009	P	ARMENTIERES - RUE DES PRES 9 LOGEMENTS VEFA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	440 650,00	308 699,26	18,25	A	V	LIVRETA	2,238	F	FIXE	2,130
SIA HABITAT	2008	P	SAINT-ANDRE - RUE DE LILLE 3 LOGEMENTS VEFA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	105 000,00	73 790,10	17,67	A	V	LIVRETA	2,031	V	LIVRETA	2,380
SIA HABITAT	2008	P	SAINT-ANDRE - RUE DE LILLE ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	42 380,00	37 008,63	37,67	A	V	LIVRETA	2,105	V	LIVRETA	2,380
SIA HABITAT	2008	P	ERQUINGHEM-LYS - LES JARDINS D'AGANTHE 2 LOGEMENTS EN VEFA	C.D.C.	305 000,00	261 766,35	25,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,300
SIA HABITAT	2008	P	ERQUINGHEM-LYS - LES JARDINS D'AGANTHE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	54 230,00	50 809,35	35,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	4,300
SIA HABITAT	2008	P	LILLE - LE CLOS SAINT VINCENT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	501 350,00	343 614,74	36,09	A	V	LIVRETA	1,589	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 305 090,00	858 388,73	35,92	A	V	LIVRETA	2,186	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	SAINGHIN-EN-WEPPES - RUE DE LA PLATE VOIE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	128 950,00	83 920,72	18,92	A	V	LIVRETA	1,717	V	LIVRETA	1,350
SIA HABITAT	2008	P	LESQUIN - RUE STORME ACQUISITION FONCIERE EQUILIBRE	C.D.C.	457 240,00	356 045,12	35,75	A	V	LIVRETA	3,398	V	LIVRETA	1,800
SIA HABITAT	2008	P	LILLE - 64 RUE GARIBALDI 1 LOGEMENT	C.D.C.	78 900,00	59 422,02	26,00	A	V	LIVRETA	2,264	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	LA MADELEINE - 5 RUE DU ROMARIN 1 LOGEMENT	C.D.C.	185 000,00	139 929,50	26,84	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	LA MADELEINE - 5 RUE DU ROMARIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	49 500,00	40 943,38	36,84	A	V	LIVRETA	2,194	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2008	P	MARQUETTE - ZAC DU HAUT TOUQUET ACQUISITION FONCIERE EQUILIBRE	C.D.C.	417 480,00	242 038,28	35,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,800
SIA HABITAT	2008	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE RAYMOND DERAINE - LE VILLAGE D'ELISE 18 LOGEMENTS	CAISSE FRANCAISE DE FINACEMENT LOCAL	1 000 000,00	697 519,47	15,67	T	V	FIXE	3,303	V	MOYEURIBOR03M	0,149
SIA HABITAT	2009	P	LA BASSEE - RUE DE LA MARNE 11 LOGEMENTS	C.D.C.	276 710,00	153 768,75	10,67	A	V	LIVRETA	4,247	F	FIXE	1,680

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2009	P	QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSSELLES 15 LOGEMENTS	C.D.C.	1 048 753,00	830 016,43	25,25	A	V	LIVRETA	4,597	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSSELLES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	316 395,00	270 558,63	35,25	A	V	LIVRETA	4,597	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LOMME - ANCIENNE BALATERIE - PLAI 3 LOGEMENTS	C.D.C.	318 271,00	239 920,70	27,59	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	LOMME - ANCIENNE BALATERIE - PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	81 219,00	66 453,01	37,59	A	V	LIVRETA	0,685	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE 45 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 149 216,00	2 476 860,27	27,59	A	V	LIVRETA	1,489	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE 45 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	961 611,00	819 693,08	37,59	A	V	LIVRETA	1,466	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2008	P	LILLE - RUE DE THIONVILLE AA 27 LOGEMENTS -REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	39 502,56	20 747,69	10,67	A	V	LIVRETA	0,653	V	LIVRETA	1,020
SIA HABITAT	2008	P	LILLE - RUE DE THIONVILLE AA 27 LOGEMENTS -REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	1 330 673,27	642 112,81	10,67	A	V	LIVRETA	4,088	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	2008	P	LILLE - RUE DE CANTELEU 2EME TRANCHE 9 LGTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	258 304,23	59 704,37	3,42	A	V	LIVRETA	1,661	V	LIVRETA	0,900
SIA HABITAT	2008	P	LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	10 207,98	1 680,07	1,92	A	V	LIVRETA	5,389	V	LIVRETA	1,950
SIA HABITAT	2008	P	LA BASSEE - RUE PASTEUR 22 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	30 458,72	13 514,27	12,67	A	V	LIVRETA	4,599	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2008	P	LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	143 759,13	36 865,04	9,42	A	V	LIVRETA	3,594	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2008	P	LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	391 787,36	100 468,94	9,42	A	V	LIVRETA	5,331	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2008	P	LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	57 607,60	24 695,76	12,17	A	V	LIVRETA	4,694	V	LIVRETA	1,950
SIA HABITAT	2008	P	LILLE - RUE DE THIONVILLE AA 27 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	254 665,22	147 768,05	18,84	A	V	LIVRETA	4,015	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	1990	P	LILLE - QUARTIER SAINT MAURICE - DUPEIX AA 4 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	158 082,90	91 726,20	18,92	A	V	LIVRETA	4,056	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	1991	P	LA BASSEE - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLA - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	443 199,78	221 554,97	20,25	A	V	LIVRETA	4,092	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	1992	P	LILLE - RUE MONGE ET SECLIN 7 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT CDC	C.D.C.	352 629,82	168 258,57	20,59	A	V	LIVRETA	4,265	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	1993	P	LILLE - RUE CHRISTIAENS 14 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	764 196,43	381 224,59	21,75	A	V	LIVRETA	3,758	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	1993	P	LA BASSEE - RUE D'ESTAIRES AA 19 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	1 019 182,66	508 426,19	21,75	A	V	LIVRETA	3,764	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	1994	P	LAMBERSART - AA 16 LOGEMENTS PLA AA - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	808 162,73	402 845,47	21,92	A	V	LIVRETA	3,937	V	LIVRETA	1,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	1980	P	LAMBERSART - RUE PASTEUR 22 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	657 024,77	84 944,36	9,42	A	V	LIVRETA	4,921	V	LIVRETA	1,950
SIA HABITAT	1991	P	LA BASSEE - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLA - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	271 267,78	135 605,98	20,25	A	V	LIVRETA	4,126	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2003	P	LA BASSEE - ECOLE SEVIGNE - RUE DE LENS ACQUISITION DE TERRAIN -REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	101 226,15	80 334,53	30,17	A	V	LIVRETA	2,719	V	LIVRETA	1,950
SIA HABITAT	2004	P	SECLIN - RUES J.B. LEBAS ET GUY MOCQUET 27 LOGEMENTS -REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	1 193 000,00	842 205,09	29,09	A	V	LIVRETA	3,430	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2004	P	SECLIN - RUES J.B. LEBAS ET GUY MOCQUET ACQUISITION FONCIERE -REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	453 990,00	407 026,48	35,09	A	V	LIVRETA	3,448	V	LIVRETA	3,450
SIA HABITAT	2008	P	LA BASSEE - ROUTE DE LENS 9 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	596 505,47	459 232,83	31,59	A	V	LIVRETA	2,312	V	LIVRETA	1,500
SIA HABITAT	2006	P	LA BASSEE - ROUTE DE LENS ACQUISITION DE TERRAIN - REAMENAGEMENT 2009	C.D.C.	252 700,00	239 698,35	33,59	A	V	LIVRETA	2,980	V	LIVRETA	3,250
SIA HABITAT	2009	P	LEZENNES - RUE CHANZY ET CHEMIN MEURCHIN 26 LOGEMENTS	C.D.C.	1 276 000,00	965 135,35	26,67	A	V	LIVRETA	2,128	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	LEZENNES - RUE CHANZY ET CHEMIN MEURCHIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	141 000,00	116 626,62	36,67	A	V	LIVRETA	2,203	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	RONCHIN - RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 20 LOGEMENTS VEFA	C.D.C.	2 249 158,00	1 768 964,13	27,59	A	V	LIVRETA	1,486	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	RONCHIN - RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 20 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	483 382,00	412 042,81	37,59	A	V	LIVRETA	1,466	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	RONCHIN - RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 6 LOGEMENTS VEFA PLAI	C.D.C.	374 953,00	282 649,03	27,59	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	RONCHIN RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 6 LGTS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	94 791,00	84 153,51	37,59	A	V	LIVRETA	1,567	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	RONCHIN - BRAILLE ET ALPHABET ACQUISITION 7 LOGEMENTS VEFA PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	253 457,00	188 215,49	19,67	A	V	LIVRETA	2,290	F	FIXE	2,190
SIA HABITAT	2010	P	RONCHIN - BRAILLE ET ALPHABET ACQUISITION 7 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	102 751,00	92 566,24	40,00	A	V	LIVRETA	2,808	V	LIVRETA	3,100
SIA HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE 5 logements PLUS	C.D.C.	594 113,00	463 715,70	29,00	A	V	LIVRETA	1,425	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	190 375,00	157 822,32	39,00	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE 1 LOGEMENT	C.D.C.	108 074,00	81 754,25	29,00	A	V	LIVRETA	0,658	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	32 282,00	25 998,36	39,00	A	V	LIVRETA	0,640	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	SECLIN - RUE DE L'ARBRE DE GUISE FOYER 48 LOGEMENTS	C.D.C.	4 874 005,00	3 370 866,00	28,25	A	V	LIVRETA	2,031	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	SECLIN - RUE DE L'ARBRE DE GUISE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 368 487,00	1 018 400,22	38,25	A	V	LIVRETA	2,121	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX 43 LOGEMENTS	C.D.C.	4 723 358,00	3 714 923,90	27,59	A	V	LIVRETA	1,553	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	739 696,00	630 529,10	37,59	A	V	LIVRETA	1,466	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 024 913,00	759 380,80	19,67	A	V	LIVRETA	2,086	F	FIXE	2,190
SIA HABITAT	2010	P	ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	349 836,00	313 385,51	40,00	A	V	LIVRETA	2,610	V	LIVRETA	2,900
SIA HABITAT	2010	P	ROUBAIX - FOYER OISEAU MOUCHE CONSTRUCTION LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 933 099,00	1 524 105,82	27,50	A	V	LIVRETA	2,057	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	ROUBAIX - FOYER OISEAU MOUCHE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	332 606,00	284 212,99	37,50	A	V	LIVRETA	2,136	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JEAN JAURES PLUS 5 LOGEMENTS	C.D.C.	180 000,00	136 147,62	26,92	A	V	LIVRETA	2,130	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JEAN JAURES PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	31 000,00	25 641,31	36,92	A	V	LIVRETA	2,194	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	MARQUETTE - ZAC DE LA BECQUERELLE PLS 20 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 113 300,00	799 813,20	18,92	A	V	LIVRETA	1,972	V	LIVRETA	3,150
SIA HABITAT	2009	P	MARQUETTE - ZAC DE LA BECQUERELLE PLS ACQUISITION FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	464 000,00	414 047,54	37,25	A	V	LIVRETA	3,151	V	LIVRETA	3,400
SIA HABITAT	2009	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE DES HAUTES VOIES PLUS 35 LOGEMENTS	C.D.C.	1 950 000,00	1 474 932,60	26,92	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2009	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE DES HAUTES VOIES PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	460 000,00	380 484,01	36,92	A	V	LIVRETA	2,194	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DU RHIN 39 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 054 215,00	2 338 781,88	28,59	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DU RHIN 39 LOGEMENTS PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	963 647,00	762 522,72	38,59	A	V	LIVRETA	1,409	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DU RHIN PLA1 10 LOGEMENTS	C.D.C.	864 489,00	638 806,10	28,59	A	V	LIVRETA	0,651	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DU RHIN PLA1 ACQUISITION FONCIERE (10 logements)	C.D.C.	210 900,00	161 886,85	38,59	A	V	LIVRETA	0,638	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	HELLEMES - RESIDENCE JACQUARD REHABILITATION DE 96 LOGEMENTS	C.D.C.	2 626 000,00	912 732,67	7,34	A	V	LIVRETA	1,900	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS VEFA PLUS	C.D.C.	174 650,00	133 739,22	28,59	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	39 571,00	32 477,10	38,59	A	V	LIVRETA	1,407	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 747 622,00	2 907 225,32	28,50	A	V	LIVRETA	1,448	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 934 262,00	1 555 948,59	38,50	A	V	LIVRETA	1,449	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	1 196 934,00	895 783,89	28,50	A	V	LIVRETA	0,697	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	486 571,00	378 640,60	38,50	A	V	LIVRETA	0,690	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	SALOME - RUES PASTEUR ET HUGO CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	572 377,00	444 022,59	28,50	A	V	LIVRETA	1,469	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	SALOME - RUES SALENGRO ET HUGO CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	574 377,00	492 834,91	38,50	A	V	LIVRETA	2,387	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	SALOME - RUES PASTEUR ET HUGO CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	318 257,00	238 183,13	28,50	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	SALOME - RUES PASTEUR ET HUGO CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	179 012,00	138 776,18	38,50	A	V	LIVRETA	0,680	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - SITE SCHWEITZER ET LELEU ACQUISITION DE 3 TERRAINS GAIA	C.D.C.	1 264 680,00	1 264 680,00	2,59	A	V	LIVRETA	1,656	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	SAINGHIN-EN-MELANTOIS - LA SABLONNIERE ACQUISITION DE 7 TERRAINS GAIA	C.D.C.	470 920,00	470 920,00	2,59	A	V	LIVRETA	1,658	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	176 800,00	131 938,81	27,50	A	V	LIVRETA	1,339	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	17 600,00	14 251,16	37,50	A	V	LIVRETA	1,406	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	559 000,00	434 668,00	27,50	A	V	LIVRETA	2,130	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	55 600,00	46 828,91	37,50	A	V	LIVRETA	2,191	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 113 RUE NATIONALE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	167 350,00	130 128,25	27,50	A	V	LIVRETA	2,130	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 113 RUE NATIONALE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	51 000,00	42 954,55	37,50	A	V	LIVRETA	2,193	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE WATTIGNIES CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	366 660,00	285 108,00	27,50	A	V	LIVRETA	2,130	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LILLE - RUE DE WATTIGNIES CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	58 300,00	49 102,91	37,50	A	V	LIVRETA	2,193	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE ACQUI AME 1 LOGEMENT PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	43 680,00	31 886,83	20,75	A	V	LIVRETA	2,090	V	LIVRETA	1,570
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE ACQUI AME 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25 959,00	22 237,99	40,75	A	V	LIVRETA	2,084	V	LIVRETA	2,070
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 100 000,00	2 411 525,49	27,67	A	V	LIVRETA	2,128	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	45 040,00	37 955,58	37,67	A	V	LIVRETA	2,213	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS PLUS FONCIER EQUILIBRE	C.D.C.	298 200,00	205 685,76	37,67	A	V	LIVRETA	1,162	V	LIVRETA	2,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2010	P	LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS PLUS FONCIER EQUILIBRE	C.D.C.	536 760,00	370 234,44	37,67	A	V	LIVRETA	1,163	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	MARQUILLIES - RUE DE VERDIN CONST UNITE DE VIE ALZHEIMER 12 LITS PLUS	C.D.C.	1 074 045,00	836 243,23	29,00	A	V	LIVRETA	2,110	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	MARQUILLIES RUE DE VERDIN CONST UNITE DE VIE ALZHEIMER 12 LITS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	354 608,00	283 415,32	39,00	A	V	LIVRETA	2,166	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LILLE - 53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 4 LOGEMENTS VEFA PLUS	C.D.C.	219 636,00	167 690,15	27,92	A	V	LIVRETA	1,507	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LILLE -53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 4 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	77 486,00	61 587,86	37,92	A	V	LIVRETA	1,488	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	LILLE - 53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 2 LOGEMENTS VEFA PLA1	C.D.C.	143 626,00	105 349,74	27,92	A	V	LIVRETA	0,730	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2010	P	LILLE - 53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 2 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLA1	C.D.C.	36 119,00	27 730,70	37,92	A	V	LIVRETA	0,705	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 1 LOGEMENT PLA1	C.D.C.	112 754,00	81 813,05	28,75	A	V	LIVRETA	0,885	V	LIVRETA	0,800
SIA HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 1 LOGEMENTACQUISITION FONCIERE PLA1	C.D.C.	33 980,00	26 605,59	38,75	A	V	LIVRETA	0,882	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	220 437,00	172 155,61	28,75	A	V	LIVRETA	1,756	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	123 954,00	98 322,35	38,75	A	V	LIVRETA	1,476	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2010	P	WATTIGNIES - 1 AVENUE CHARLES GUILLAIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 632 100,00	1 140 098,11	18,00	A	V	LIVRETA	2,898	V	LIVRETA	2,900
SIA HABITAT	2011	P	WATTIGNIES - 1 AVENUE CHARLES GUILLAIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	340 800,00	305 291,01	40,00	A	V	LIVRETA	2,757	V	LIVRETA	2,900
SIA HABITAT	2010	P	LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 067 998,00	2 139 261,03	18,00	A	V	LIVRETA	2,858	V	LIVRETA	2,860
SIA HABITAT	2010	P	LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	493 464,00	429 275,32	38,00	A	V	LIVRETA	2,860	V	LIVRETA	2,860
SIA HABITAT	2011	P	MARQUETTE ZAC BECQUERELLE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS (FONCIER EQUILIBRE)	C.D.C.	298 200,00	216 674,50	38,00	A	V	LIVRETA	1,315	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	MARQUETTE ZAC BECQUERELLE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS (PLUS)	C.D.C.	1 788 700,00	1 420 470,93	28,00	A	V	LIVRETA	2,139	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	MARQUETTE ZAC BECQUERELLE CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS (PLUS Acquisition foncière)	C.D.C.	165 800,00	141 288,64	38,00	A	V	LIVRETA	2,202	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI 64 LOGT PLS PROFILYS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 273 390,00	1 025 148,75	28,50	A	V	LIVRETA	2,241	V	LIVRETA	2,110
SIA HABITAT	2011	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI FONCIERE 64 LOGT PLS PROFILYS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 748 660,00	6 650 336,35	38,16	A	V	LIVRETA	2,192	V	LIVRETA	2,110
SIA HABITAT	2012	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI 10 LOGT PLUS	C.D.C.	1 202 212,00	924 662,51	29,59	A	V	LIVRETA	1,469	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2012	P	MARCO-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI FONCIERE 10 LOGT PLUS	C.D.C.	528 088,00	416 939,61	39,59	A	V	LIVRETA	1,455	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LA BASSEE - RUE LAENNEC CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	C.D.C.	378 393,00	339 735,09	28,00	A	V	LIVRETA	2,850	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LA BASSEE - RUE LAENNEC ACQUISITION FONCIERE 5 LOGT PLUS	C.D.C.	160 030,00	145 731,58	38,00	A	V	LIVRETA	2,848	V	LIVRETA	2,850
SIA HABITAT	2011	P	LA BASSEE - RUE LAENNEC CONSTRUCTION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	81 739,00	69 385,83	28,00	A	V	LIVRETA	2,103	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LA BASSEE - RUE LAENNEC ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	C.D.C.	25 479,00	22 500,34	38,00	A	V	LIVRETA	2,015	V	LIVRETA	2,050
SIA HABITAT	2011	P	QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSSELLES FOYER ADULTES HANDICAPES PLUS	C.D.C.	4 157 766,00	3 452 992,49	29,09	A	V	LIVRETA	2,159	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSSELLES FOYER ADULTES HANDICAPES FONCIER PLUS	C.D.C.	1 189 560,00	1 051 549,75	39,09	A	V	LIVRETA	2,215	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	ROUBAIX SITE " GRAND CHEMIN ET RUE ST ANTOINE" 2 TERRAINS GAIA	C.D.C.	99 554,00	99 554,00	3,34	A	V	LIVRETA	2,402	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LA CHAPPELLE D'ARMENTIERES SITE " RUE BEAUCAMP" 1 TERRAIN GAIA	C.D.C.	640 542,00	640 542,00	3,34	A	V	LIVRETA	2,402	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LILLE SITE " ZAC PORTE DE VALENCIENNES" 1 TERRAIN GAIA	C.D.C.	1 387 000,00	1 387 000,00	3,34	A	V	LIVRETA	2,402	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	SECLIN SITE " BOULEVARD HENTGES" 1 TERRAIN GAIA	C.D.C.	141 000,00	141 000,00	3,34	A	V	LIVRETA	2,368	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	SAINGHIN EN WEPPESS SITE " LA SABLONNIERE" 2 TERRAIN GAIA	C.D.C.	156 876,00	156 876,00	3,34	A	V	LIVRETA	2,402	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE CONSTRUCTION 6 LOGT PLAI	C.D.C.	409 344,00	300 343,57	28,75	A	V	LIVRETA	0,485	V	LIVRETA	0,100
SIA HABITAT	2012	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLAI	C.D.C.	98 464,00	75 766,59	38,75	A	V	LIVRETA	0,668	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE CONSTRUCTION 14 LOGT PLAI	C.D.C.	926 209,00	679 577,36	28,75	A	V	LIVRETA	0,485	V	LIVRETA	0,100
SIA HABITAT	2012	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 14 LOGT PLAI	C.D.C.	236 512,00	181 992,48	38,75	A	V	LIVRETA	0,668	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LOOS - LE CLOS MEDICIS RUE CLEMENCEAU -CONSTRUCTION 6 LOGT PLAI BBC	C.D.C.	565 368,00	413 803,13	28,59	A	V	LIVRETA	0,459	V	LIVRETA	0,100
SIA HABITAT	2011	P	LOOS - LE CLOS MEDICIS - RUE CLEMENCEAU ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLAI	C.D.C.	89 792,00	68 924,34	38,59	A	V	LIVRETA	0,638	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE CONSTRUCTION 25 LOGT PLUS	C.D.C.	2 343 773,00	1 783 848,08	28,75	A	V	LIVRETA	1,293	V	LIVRETA	0,900

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2012	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 25 LOGT PLUS	C.D.C.	609 628,00	483 567,00	38,75	A	V	LIVRETA	1,476	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE CONSTRUCTION 57 LOGT PLUS	C.D.C.	4 688 203,00	3 568 196,21	28,75	A	V	LIVRETA	1,231	V	LIVRETA	0,900
SIA HABITAT	2012	P	RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 57 LOGT PLUS	C.D.C.	1 311 506,00	1 040 308,24	38,75	A	V	LIVRETA	1,476	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LOOS - LE CLOS MEDICIS - RUE CLEMENCEAU CONSTRUCTION 23 LOGT PLUS BBC	C.D.C.	1 855 232,00	1 408 580,09	28,59	A	V	LIVRETA	1,226	V	LIVRETA	0,900
SIA HABITAT	2011	P	LOOS - LE CLOS MEDICIS - RUE CLEMENCEAU ACQUISITION FONCIERE 23 LOGT PLUS	C.D.C.	397 396,00	314 454,84	38,59	A	V	LIVRETA	1,409	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 2 LOGT PLUS	C.D.C.	146 000,00	115 168,63	28,34	A	V	LIVRETA	2,144	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 2 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	19 300,00	16 334,68	38,34	A	V	LIVRETA	2,195	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	61 000,00	46 375,14	28,34	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 1 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	8 000,00	6 537,08	38,34	A	V	LIVRETA	1,411	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	WERVICQ - PLACE DE L'EUROPE RESIDENCE J. VAN D'HELLE - CONSTRUCTION DE 5 LOGT PLUS	C.D.C.	480 412,00	378 961,57	28,34	A	V	LIVRETA	2,135	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	WERVICQ - PLACE DE L'EUROPE RESIDENCE J. VAN D'HELLE - CONSTRUCTION DE 5 LOGT PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	124 000,00	104 948,27	38,34	A	V	LIVRETA	2,195	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- CONSTRUCTION DE 17 LOGT PLUS	C.D.C.	750 285,00	591 023,33	28,75	A	V	LIVRETA	2,136	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- ACQUISITION FONCIERE 17 LOGT PLUS	C.D.C.	785 000,00	662 041,97	38,59	A	V	LIVRETA	2,185	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- CONSTRUCTION 4 LOGT PLAI	C.D.C.	223 566,00	169 233,71	28,59	A	V	LIVRETA	1,812	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- ACQUISITION FONCIERE 4 LOGT PLAI	C.D.C.	97 350,00	79 218,68	38,59	A	V	LIVRETA	1,957	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- CONSTRUCTION DE 33 LOGT PLUS	C.D.C.	3 787 500,00	2 976 281,97	28,59	A	V	LIVRETA	2,122	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- ACQUISITION FONCIERE 33 LOGT PLUS	C.D.C.	465 500,00	392 586,69	38,59	A	V	LIVRETA	2,185	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- CONSTRUCTION 8 LOGT PLAI	C.D.C.	550 200,00	416 487,22	28,59	A	V	LIVRETA	1,337	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- ACQUISITION FONCIERE 8 LOGT PLAI	C.D.C.	41 800,00	34 014,77	38,59	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LOOS - RUE DE LONDRES- CONSTRUCTION DE 40 LOGT PLUS	C.D.C.	1 945 100,00	1 528 492,71	28,59	A	V	LIVRETA	2,580	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2011	P	LOOS - RUE DE LONDRES- ACQUISITION FONCIERE 40 LOGT PLUS	C.D.C.	750 000,00	632 524,20	38,59	A	V	LIVRETA	2,719	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS EN VEFA PLUS	C.D.C.	1 473 401,00	1 150 015,50	29,00	A	V	LIVRETA	1,425	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	351 875,00	281 926,43	39,00	A	V	LIVRETA	1,416	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 6 LOGEMENTS EN VEFA PLAI	C.D.C.	533 357,00	403 466,06	29,00	A	V	LIVRETA	0,658	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 6 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	83 905,00	65 480,81	39,00	A	V	LIVRETA	0,644	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 930 999,00	3 068 214,13	29,00	A	V	LIVRETA	1,425	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	764 502,00	612 528,10	39,00	A	V	LIVRETA	1,416	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	1 596 265,00	1 207 519,09	29,00	A	V	LIVRETA	0,658	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	231 983,00	181 043,29	39,00	A	V	LIVRETA	0,644	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 579 907,00	1 233 145,31	29,00	A	V	LIVRETA	1,425	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 150 130,00	921 497,81	39,00	A	V	LIVRETA	1,416	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	801 294,00	606 151,14	29,00	A	V	LIVRETA	0,658	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	287 707,00	224 531,18	39,00	A	V	LIVRETA	0,644	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU Friche la Pie qui Chante- CONSTRUCTION DE 56 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	4 374 644,00	3 525 284,98	29,34	A	V	LIVRETA	2,615	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU - CONSTRUCTION DE 56 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 154 200,00	989 830,88	39,34	A	V	LIVRETA	2,748	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	870 063,00	677 816,57	29,34	A	V	LIVRETA	1,844	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	226 540,00	188 103,25	39,34	A	V	LIVRETA	1,987	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 856680	C.D.C.	913 175,44	291 836,40	4,34	A	V	LIVRETA	2,546	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires- 2011 - N° 155	C.D.C.	19 121 396,06	13 677 930,40	25,32	A	V	LIVRETA	2,282	V	LIVRETA	1,260
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 18	C.D.C.	2 639 617,72	1 072 725,12	5,17	T	F	FIXE	2,999	F	FIXE	3,000
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 194	C.D.C.	4 248 855,55	2 772 446,52	17,17	A	V	LIVRETA	5,020	V	LIVRETA	1,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 220	C.D.C.	3 214 560,98	1 692 463,00	10,17	A	V	LIVRETA	2,420	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 26	C.D.C.	4 963 766,76	1 842 634,68	10,17	A	V	LIVRETA	5,568	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 4	C.D.C.	1 038 937,19	633 086,45	9,17	A	V	LIVRETA	2,972	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 80	C.D.C.	12 441 796,19	7 551 837,41	12,17	A	V	LIVRETA	2,322	V	LIVRETA	1,950
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 873070	C.D.C.	754 257,31	476 403,86	12,34	A	V	LIVRETA	3,423	V	LIVRETA	1,450
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 873071	C.D.C.	212 895,85	127 295,02	12,17	T	V	LIVRETA	2,999	V	LIVRETA	1,875
SIA HABITAT	2012	P	ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 3 LGTS PLAI	C.D.C.	300 606,00	224 055,56	29,59	A	V	LIVRETA	0,590	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 3 LGTS PLAI ACQUI FONCIERE	C.D.C.	50 997,00	39 213,91	39,59	A	V	LIVRETA	0,585	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 13 LGTS PLUS	C.D.C.	1 099 218,00	857 776,39	29,50	A	V	LIVRETA	1,491	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 13 LGTS PLUS ACQUI FONCIERE	C.D.C.	252 478,00	202 986,34	39,50	A	V	LIVRETA	1,474	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 52 LOG - PLUS	C.D.C.	3 083 933,00	2 485 171,97	29,09	A	V	LIVRETA	2,615	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 52 LOG - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 027 800,00	881 431,43	39,09	A	V	LIVRETA	2,748	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 17 LOG - PLAI	C.D.C.	799 975,00	623 214,99	29,09	A	V	LIVRETA	1,844	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 17 LOG - PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	295 300,00	245 196,83	39,09	A	V	LIVRETA	1,977	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 6 LOG - PLUS	C.D.C.	277 901,00	223 945,13	29,17	A	V	LIVRETA	2,615	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 6 LOG - PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	137 640,00	118 038,74	39,17	A	V	LIVRETA	2,751	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	C.D.C.	38 928,00	30 326,58	29,17	A	V	LIVRETA	1,847	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	26 835,00	22 281,95	39,17	A	V	LIVRETA	1,986	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 56 LOGT PLUS	C.D.C.	3 423 755,00	2 774 345,65	29,17	A	V	LIVRETA	1,521	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 56 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	2 167 180,00	1 862 389,53	39,17	A	V	LIVRETA	1,492	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 15 LOGT PLAI	C.D.C.	745 994,00	584 363,32	29,17	A	V	LIVRETA	0,712	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2012	P	LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 15 LOGT- ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	319 726,00	266 101,90	39,17	A	V	LIVRETA	0,682	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 23 LOGT PLUS	C.D.C.	1 245 296,00	957 799,88	29,67	A	V	LIVRETA	1,348	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 23 LOGT - ACQUISITION FONCIERE - PLUS	C.D.C.	811 406,00	640 626,71	39,67	A	V	LIVRETA	1,381	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI	C.D.C.	349 351,00	260 387,48	29,67	A	V	LIVRETA	0,611	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT - ACQUISITION FONCIERE - PLAI	C.D.C.	178 356,00	137 145,96	39,67	A	V	LIVRETA	0,602	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2011	X Durée Ajustable	REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT / CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 3	C.D.C.	3 151 934,67	1 832 313,97	12,34	A	V	LIVRETA	2,815	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2011	X Durée Ajustable	REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT / CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 5	C.D.C.	566 065,39	292 558,32	10,21	A	V	LIVRETA	2,263	V	LIVRETA	1,220
SIA HABITAT	2011	X Durée Ajustable	REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT/ CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 46	C.D.C.	6 964 808,43	3 706 503,03	10,34	A	V	LIVRETA	2,750	V	LIVRETA	1,700
SIA HABITAT	2011	P	REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT/ CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 58	C.D.C.	15 752 311,03	11 495 896,42	31,34	A	V	LIVRETA	2,811	V	LIVRETA	1,460
SIA HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUISITION 15 LOGT PLAI	C.D.C.	931 556,00	725 722,24	29,34	A	V	LIVRETA	1,843	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUIS 15 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	598 790,00	497 194,10	39,34	A	V	LIVRETA	1,983	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUIS 33 LOGT PLUS	C.D.C.	1 632 816,00	1 315 796,62	29,34	A	V	LIVRETA	2,614	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUIS 33 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 395 080,00	1 196 407,25	39,34	A	V	LIVRETA	2,747	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	SAINGHIN EN WEPPEPES SITE " LA SABLONNIERE 2 " 1 TERRAIN GAIA	C.D.C.	107 100,00	107 100,00	4,59	A	V	LIVRETA	2,367	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 7 LOGT PLUS	C.D.C.	298 418,00	240 478,68	29,34	A	V	LIVRETA	2,615	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 7 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	207 450,00	177 907,15	39,34	A	V	LIVRETA	2,747	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	C.D.C.	114 110,00	69 857,59	29,34	A	V	LIVRETA	1,845	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	45 890,00	38 103,90	39,34	A	V	LIVRETA	1,983	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE DES FLEURS - CONSTRUCTION 20 LOG - PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 451 906,00	1 313 414,80	32,08	A	V	LIVRETA	3,308	V	LIVRETA	1,570
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE DES FLEURS - CONSTRUCTION 20 LOG - PLS - ACQUIS FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	315 890,00	254 557,75	41,58	A	V	LIVRETA	2,605	V	LIVRETA	1,570
SIA HABITAT	2013	P	ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	82 782,00	63 934,24	30,09	A	V	LIVRETA	0,592	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2013	P	ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 1 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	46 166,00	36 606,87	40,09	A	V	LIVRETA	0,606	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 5 LOGT PLUS	C.D.C.	388 294,00	308 449,14	30,09	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 5 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	215 658,00	175 092,67	40,09	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 13 LOGT PLUS	C.D.C.	864 028,00	703 072,57	30,34	A	V	LIVRETA	1,406	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 13 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	309 136,00	258 712,90	40,34	A	V	LIVRETA	1,399	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	219 377,00	173 006,67	30,34	A	V	LIVRETA	0,599	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	67 518,00	55 031,72	40,34	A	V	LIVRETA	0,596	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGT PLUS	C.D.C.	1 480 667,00	1 138 831,80	29,75	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	901 839,00	712 025,99	39,75	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI	C.D.C.	320 771,00	239 085,48	29,75	A	V	LIVRETA	0,583	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	168 466,00	129 541,10	39,75	A	V	LIVRETA	0,578	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 4 LOGT PLAI	C.D.C.	315 779,00	249 306,46	30,34	A	V	LIVRETA	0,599	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 4 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	163 320,00	132 521,14	40,34	A	V	LIVRETA	0,592	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLUS	C.D.C.	624 308,00	507 127,84	30,34	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	421 755,00	351 167,25	40,34	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - ZAC PORTE DE VALENCIENNES 63 LOG. - PLS FONCIER	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 671 404,00	1 552 338,27	42,16	A	V	LIVRETA	2,821	V	LIVRETA	1,570
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - ZAC PORTE DE VALENCIENNES 63 LOG. - PLS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	6 662 114,00	5 781 223,81	32,16	A	V	LIVRETA	2,071	V	LIVRETA	1,570
SIA HABITAT	2012	P	SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 7 LOGTS PLUS	C.D.C.	361 382,00	291 531,91	29,50	A	V	LIVRETA	1,514	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2012	P	SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 7 LOGTS PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	251 005,00	221 419,22	39,50	A	V	LIVRETA	2,364	V	LIVRETA	2,350
SIA HABITAT	2012	P	SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 2 LOGTS PLAI	C.D.C.	111 408,00	86 998,48	29,50	A	V	LIVRETA	0,709	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2012	P	SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 2 LOGTS PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	47 746,00	39 738,10	39,50	A	V	LIVRETA	0,680	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RES. PERSONNES HANDICAPEES + STUDIOS + LOG. HOTESSE 10 LOG.- PLS - ACQUIS FONCIERE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	183 500,00	162 117,50	42,42	A	V	LIVRETA	2,443	V	LIVRETA	1,570
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RES. PERSONNES HANDICAPEES + STUDIOS + LOG. HOTESSE 10 LOG.- PLS - VEFA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 054 700,00	916 176,07	32,42	A	V	LIVRETA	2,359	V	LIVRETA	1,570
SIA HABITAT	2013	P	LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT PLAI	C.D.C.	147 758,00	115 336,17	30,75	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT - ACQUIS FONCIERE - PLAI	C.D.C.	74 250,00	59 654,66	40,75	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 9 LOGT - PLUS	C.D.C.	738 658,00	594 152,41	30,75	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 9 LOGT - ACQUIS FONCIERE - PLUS	C.D.C.	418 204,00	344 808,41	40,75	A	V	LIVRETA	1,367	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUCTION DE 9 LOGT PLAI	C.D.C.	709 062,00	553 475,83	30,75	A	V	LIVRETA	0,569	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUC 9 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	259 206,00	208 253,85	40,75	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUCTION 32 LOGT PLUS	C.D.C.	2 401 524,00	1 931 707,61	30,75	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUCTION 32 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 093 245,00	902 486,44	40,75	A	V	LIVRETA	1,369	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGT PLUS	C.D.C.	1 323 076,00	1 119 337,70	31,50	A	V	LIVRETA	1,309	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	824 063,00	724 752,63	41,50	A	V	LIVRETA	1,542	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 16 LOGT PLAI	C.D.C.	1 211 971,00	1 012 863,62	31,50	A	V	LIVRETA	0,769	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2015	P	LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 16 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	546 622,00	462 022,31	41,50	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 18 LOGT PLAI	C.D.C.	1 179 282,00	931 983,92	30,34	A	V	LIVRETA	0,599	V	LIVRETA	0,800
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 18 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	586 052,00	490 881,64	40,34	A	V	LIVRETA	1,054	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 54 LOGT PLUS	C.D.C.	3 481 363,00	2 832 837,41	30,34	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 54 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	2 222 896,00	1 860 319,75	40,34	A	V	LIVRETA	1,395	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI	C.D.C.	659 114,00	542 685,89	31,34	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	62 505,00	52 831,21	41,34	A	V	LIVRETA	0,546	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	C.D.C.	2 290 697,00	1 937 956,39	31,34	A	V	LIVRETA	1,309	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2014	P	ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	246 516,00	213 626,34	41,34	A	V	LIVRETA	1,315	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	FACHES-THUMESNIL - RUE DE LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 43 LOGT PLUS	C.D.C.	2 943 302,00	2 492 835,23	31,09	A	V	LIVRETA	1,373	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	FACHES-THUMESNIL - RUE DE LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 43 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 656 429,00	1 435 431,54	41,09	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	FACHES-THUMESNIL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT - PLAI	C.D.C.	703 109,00	578 909,48	31,09	A	V	LIVRETA	0,570	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	FACHES-THUMESNIL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	365 752,00	309 145,24	41,09	A	V	LIVRETA	0,567	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT PLUS	C.D.C.	154 744,00	125 082,09	30,59	A	V	LIVRETA	1,327	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	77 412,00	64 139,39	40,59	A	V	LIVRETA	1,330	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 1 LOGT PLAI	C.D.C.	86 937,00	68 196,59	30,59	A	V	LIVRETA	0,558	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 1 LOGT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	33 065,00	27 708,66	40,59	A	V	LIVRETA	1,024	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 17 LOGT PLUS	C.D.C.	797 195,00	644 385,62	30,59	A	V	LIVRETA	1,381	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 17 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	554 889,00	459 750,91	40,59	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI	C.D.C.	308 105,00	241 688,95	30,59	A	V	LIVRETA	0,579	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	160 806,00	129 835,60	40,59	A	V	LIVRETA	0,575	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 30 LOGT PLUS	C.D.C.	1 706 506,00	1 372 657,79	30,75	A	V	LIVRETA	1,370	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 30 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 239 648,00	1 023 343,81	40,75	A	V	LIVRETA	1,369	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLAI	C.D.C.	808 139,00	630 812,80	30,75	A	V	LIVRETA	0,569	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	352 270,00	283 024,23	40,75	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 13 LOGT PLUS	C.D.C.	627 025,00	531 059,99	31,00	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 13 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	474 658,00	411 330,09	41,00	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 5 LOGT PLAI	C.D.C.	297 505,00	244 952,71	31,00	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 5 LOGT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	143 781,00	121 528,26	41,00	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2013	P	LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 486 250,00	1 242 050,49	30,34	A	V	LIVRETA	1,811	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - ACQUISITION FONCIERE 19 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	370 106,00	326 402,41	40,34	A	V	LIVRETA	1,853	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	408 222,00	331 317,29	30,34	A	V	LIVRETA	1,075	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - ACQUISITION FONCIERE 5 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	78 232,00	66 172,34	40,34	A	V	LIVRETA	0,619	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE DE LONDRES - CONSTRUCTION 37 LOG - PLUS	C.D.C.	1 884 452,00	1 550 983,97	30,34	A	V	LIVRETA	2,632	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE DE LONDRES - ACQUISITION FONCIERE 37 LOG - PLUS	C.D.C.	230 277,00	200 193,61	40,34	A	V	LIVRETA	2,772	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE DE LONDRES - CONSTRUCTION 13 LOG - PLAI	C.D.C.	490 539,00	391 409,88	30,34	A	V	LIVRETA	1,863	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LOOS - RUE DE LONDRES - ACQUISITION FONCIERE 13 LOG - PLAI	C.D.C.	69 816,00	58 915,54	40,34	A	V	LIVRETA	2,010	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE DES ARBRISSEAUX - ACQUIS VEFA - 30 LOG - PLUS	C.D.C.	2 188 941,00	1 769 356,43	30,59	A	V	LIVRETA	1,381	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE DES ARBRISSEAUX - ACQUIS FONCIERE VEFA - 30 LOG - PLUS	C.D.C.	1 254 806,00	1 039 664,15	40,59	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE D'IENA - ACQUIS VEFA - 7 LOG - PLAI	C.D.C.	264 012,00	207 100,77	30,59	A	V	LIVRETA	0,579	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RUE D'IENA - ACQUIS FONCIERE VEFA - 7 LOG - PLAI	C.D.C.	201 570,00	168 916,82	40,59	A	V	LIVRETA	1,057	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RESIDENCE DE VINCI RUE BLANCHEMAILLE 95 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	541 369,00	419 844,71	26,00	A	V	LIVRETA	1,285	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	ROUBAIX - RESIDENCE DE VINCI RUE BLANCHEMAILLE 95 LOGT ECO PRET	C.D.C.	1 330 000,00	943 835,86	20,67	A	V	LIVRETA	0,494	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2013	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS VEFA 6 LOGT PLUS	C.D.C.	519 906,00	418 195,44	30,75	A	V	LIVRETA	1,305	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS FONCIERE VEFA 6 LOGT PLUS	C.D.C.	225 829,00	186 195,61	40,75	A	V	LIVRETA	1,311	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS VEFA 2 LOGT PLAI	C.D.C.	163 608,00	129 947,58	30,75	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS FONCIERE VEFA 2 LOGT PLAI	C.D.C.	63 814,00	51 270,10	40,75	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS 11 LOGT - PLUS	C.D.C.	745 393,00	631 312,02	31,00	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT - PLUS	C.D.C.	438 082,00	379 633,96	41,00	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	124 417,00	102 439,58	31,00	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2013	P	HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	59 414,00	50 218,61	41,00	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS VEFA 8 LOGT - PLS	C.D.C.	301 757,00	257 567,88	31,25	A	V	LIVRETA	1,777	V	LIVRETA	1,460
SIA HABITAT	2014	P	HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS FONCIERE VEFA - 8 LOGT - PLS	C.D.C.	290 151,00	255 255,35	41,25	A	V	LIVRETA	1,787	V	LIVRETA	1,460
SIA HABITAT	2014	P	HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS VEFA 8 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	230 875,00	196 700,85	31,25	A	V	LIVRETA	1,711	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2013	P	MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS	C.D.C.	500 289,00	423 720,73	31,00	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT - PLUS	C.D.C.	302 419,00	262 070,86	41,00	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	211 878,00	174 451,16	31,00	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	109 952,00	92 934,94	41,00	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS VEFA 21 LOGT - PLUS	C.D.C.	880 707,00	773 739,68	32,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS FONCIERE 21 LOGT - PLUS	C.D.C.	710 967,00	637 714,62	42,75	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS VEFA 5 LOGT - PLAI	C.D.C.	353 538,00	302 556,33	32,75	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT - PLAI	C.D.C.	156 290,00	136 902,95	42,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - CONSTRUC 8 LOGT - PLUS	C.D.C.	431 029,00	365 060,85	31,00	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - ACQUIS FONCIERE 8 LOGT - PLUS	C.D.C.	219 380,00	190 110,73	41,00	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - CONSTRUC 3 LOGT - PLAI	C.D.C.	181 163,00	149 161,75	31,00	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGT - PLAI	C.D.C.	61 855,00	52 281,82	41,00	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - CONSTRUC 20 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 682 030,00	1 424 598,52	31,00	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - ACQUIS FONCIERE 20 LOGT - PLUS	C.D.C.	401 098,00	347 584,29	41,00	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - CONSTRUC 7 LOGT - PLAI	C.D.C.	547 199,00	450 539,93	31,00	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - ACQUIS FONCIERE 7 LOGT - PLAI	C.D.C.	112 286,00	94 907,72	41,00	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 24 LOGT - PLS	C.D.C.	745 655,00	637 562,99	31,00	A	V	LIVRETA	1,792	V	LIVRETA	1,460

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2013	P	RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLS	C.D.C.	492 904,00	430 171,99	41,00	A	V	LIVRETA	1,801	V	LIVRETA	1,460
SIA HABITAT	2013	P	RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 24 LOGT - PLS COMPLE	C.D.C.	585 988,00	500 098,22	31,00	A	V	LIVRETA	1,726	V	LIVRETA	1,400
SIA HABITAT	2013	P	RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 4 LOGT - PLUS	C.D.C.	539 207,00	456 682,38	31,00	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLUS	C.D.C.	154 928,00	134 257,82	41,00	A	V	LIVRETA	1,314	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	268 057,00	220 706,49	31,00	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - ACQUIS FONC 2 LOGT - PLAI	C.D.C.	76 358,00	64 540,21	41,00	A	V	LIVRETA	0,545	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE - RESIDENCE LES JARDINS DE FIVES - REHAB 79 LOGT - ECOT PRET	C.D.C.	1 106 000,00	820 049,60	20,67	A	V	LIVRETA	0,478	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2014	P	MARQUILLIES - UNITE ALZHEIMER 12 LITS FOYER STE GENEVIEVRE - CONSTRUC PLUS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	56 620,00	47 718,15	31,09	A	V	LIVRETA	2,201	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS	C.D.C.	532 308,00	463 156,51	32,34	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	408 841,00	363 935,33	42,34	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	287 500,00	243 863,89	32,34	A	V	LIVRETA	0,553	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	135 023,00	117 458,74	42,34	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2018	P	LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - CONST 9 LOGT PLUS	C.D.C.	811 758,00	740 025,89	34,25	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT PLUS	C.D.C.	250 175,00	231 778,02	44,25	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - CONST 4 LOGT PLAI	C.D.C.	381 670,00	341 530,83	34,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2018	P	LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	C.D.C.	82 662,00	75 290,38	44,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 18 LOGT PLUS	C.D.C.	970 672,00	821 199,83	31,17	A	V	LIVRETA	1,293	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS FONCIERE 18 LOGT PLUS	C.D.C.	646 914,00	560 604,01	41,17	A	V	LIVRETA	1,301	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2013	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 6 LOGT PLAI	C.D.C.	324 950,00	267 228,33	31,17	A	V	LIVRETA	0,539	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2013	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT PLAI	C.D.C.	169 410,00	143 190,73	41,17	A	V	LIVRETA	0,541	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2014	P	LILLE HELLEMES - RUE VICTOR HUGO - ACQUI EN VEFA - 40 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 143 442,00	1 764 170,79	31,75	A	V	LIVRETA	1,291	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2014	P	LILLE HELLEMES - RUE VICTOR HUGO - ACQUI EN VEFA - 40 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 497 479,00	1 291 317,73	41,75	A	V	LIVRETA	1,301	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	TOURCOING - RUE DE RONCQ - CONSTRUCTION - 28 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 060 747,00	1 555 761,32	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	TOURCOING - RUE DE RONCQ - CONSTRUCTION - 28 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	591 693,00	530 729,70	42,84	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	WAVRIN - RUES CLEMENCEAU ET POINCARE - CONSTRUCTION - 8 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	307 895,00	263 177,04	32,09	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	WAVRIN - RUES CLEMENCEAU ET POINCARE - CONSTRUCTION - 8 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	183 132,00	162 940,67	42,09	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	451 691,00	376 187,77	31,92	A	V	LIVRETA	1,292	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTRUCTION - 6 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	128 824,00	112 469,60	41,92	A	V	LIVRETA	1,302	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	TOURCOING - RUE LHOMOND - CONSTRUCTION - 16 LOG - PLUS	C.D.C.	936 098,00	843 750,67	34,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	TOURCOING - RUE LHOMOND - CONSTRUCTION - 16 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	469 111,00	435 053,12	44,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	LILLE - ANGLE RUES DES STATIONS ET QUINT - ACQUI EN VEFA - 6 LOG - PLUS	C.D.C.	164 190,00	140 343,42	32,09	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	LILLE - ANGLE RUES DES STATIONS ET QUINT - ACQUI EN VEFA - 6 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	219 873,00	195 630,78	42,09	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	WASQUEHAL - RUE VAUBAN - ACQUI EN VEFA - 49 LOG - PLUS	C.D.C.	2 628 767,00	2 318 480,56	33,00	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	WASQUEHAL - RUE VAUBAN - ACQUI EN VEFA - 49 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	2 012 902,00	1 836 341,38	43,00	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	TOURCOING - QUARTIER BELENCONTRE - RUE DE RONCQ - ACQUI EN VEFA - 37 LOG - PLUS	C.D.C.	1 018 158,00	870 283,11	32,00	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	TOURCOING - RUE DE RONCQ - ACQUI EN VEFA - 37 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	1 449 059,00	1 289 292,15	42,00	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	RONCHIN - RUE REMBRANDT - ACQUI EN VEFA - 12 LOG - PLUS	C.D.C.	555 610,00	457 297,64	31,75	A	V	LIVRETA	1,294	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	RONCHIN - RUE REMBRANDT - ACQUI EN VEFA - 12 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	380 852,00	328 419,24	41,75	A	V	LIVRETA	1,304	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	SECLIN - AVENUE DES MARRONNIERS - ACQUI EN VEFA - 16 LOG - PLUS	C.D.C.	800 279,00	658 673,69	31,75	A	V	LIVRETA	1,291	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2014	P	SECLIN - AVENUE DES MARRONNIERS - ACQUI EN VEFA - 16 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	587 283,00	506 430,43	41,75	A	V	LIVRETA	1,301	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	LILLE - RUE MARENGO - ACQUISITION AMELIORATION - 7 LOG - PLUS	C.D.C.	184 602,00	157 790,82	32,00	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	LILLE - RUE MARENGO - ACQUISITION AMELIORATION - 7 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	263 719,00	234 642,52	42,00	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2015	P	TOURCOING - RUE DE RONCQ - ACQUISITION EN VEFA - PLS - 17 LOGEMENTS	C.D.C.	475 341,00	411 924,69	32,00	A	V	LIVRETA	1,865	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2015	P	TOURCOING - RUE DE RONCQ - ACQUISITION EN VEFA - PLS - 17 LOGEMENTS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	676 389,00	609 522,27	42,00	A	V	LIVRETA	1,865	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTRUCTION - PLS - 3 LOGEMENTS	C.D.C.	135 214,00	114 401,29	31,92	A	V	LIVRETA	1,744	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTR - PLS - 3 LOG - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	66 255,00	58 694,89	41,92	A	V	LIVRETA	1,790	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2015	P	LA BASSEE - 48 RUE DE VERDUN - REHABILITATION - 6 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	66 000,00	48 748,77	20,67	A	V	LIVRETA	0,554	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2015	P	LA BASSEE - 48 RUE DE VERDUN - REHABILITATION - 6 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	161 276,00	129 920,59	27,00	A	V	LIVRETA	1,460	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	LA BASSEE - 50/52 RUE DE VERDUN - REHABILITATION -12 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	132 000,00	97 497,46	20,67	A	V	LIVRETA	0,544	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2015	P	LA BASSEE - 50/52 RUE DE VERDUN - REHABILITATION -12 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	189 266,00	152 468,78	27,00	A	V	LIVRETA	1,453	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE LOUIS LEBLANC - ACQUIS EN VEFA - PLS - 30 LOGTS	C.D.C.	228 982,00	200 055,87	32,75	A	V	LIVRETA	1,868	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE LOUIS LEBLANC - ACQUIS FONCIERE - PLS - 30 LOGTS	C.D.C.	296 351,00	269 379,87	42,75	A	V	LIVRETA	1,867	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE LOUIS LEBLANC - ACQUIS VEFA - PLS COMPLEMENTAIRE - 30 LOGTS	C.D.C.	328 772,00	287 239,90	32,75	A	V	LIVRETA	1,868	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUES D'ARCOLE ET SAINT ROCH - ACQUI VEFA 6 LOG - PLUS	C.D.C.	363 955,00	307 008,92	32,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUES D'ARCOLE ET SAINT ROCH - ACQUI FONCIERE 6 LOG - PLUS	C.D.C.	236 519,00	207 576,78	42,92	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUI VEFA 24 LOG - PLUS	C.D.C.	1 265 940,00	1 096 646,97	33,00	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUI FONCIERE 24 LOG - PLUS	C.D.C.	864 736,00	774 258,06	43,00	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - CONSTRUC 33 LOG - PLUS	C.D.C.	1 824 604,00	1 303 917,90	33,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 33 LOG - PLUS	C.D.C.	983 559,00	880 648,51	43,00	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LA BASSEE - 76 RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLUS	C.D.C.	87 163,00	72 746,24	32,75	A	V	LIVRETA	1,410	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LA BASSEE - 76 RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLUS	C.D.C.	74 339,00	65 979,94	42,75	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - 87 ET 89 RUE B. PALISSY ET P. DELORME - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLUS	C.D.C.	486 060,00	410 008,80	32,92	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - 87 ET 89 RUE B. PALISSY ET P. DELORME - ACQUIS FONCIERE 12 LOGT - PLUS	C.D.C.	413 867,00	371 225,48	42,92	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE LOUIS BLANC - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	240 523,00	202 889,64	32,75	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE LOUIS BLANC - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	234 464,00	205 773,24	42,75	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	LA MADELEINE - RUES ST CHARLES ET SCRIVE - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	887 703,00	763 758,76	32,59	A	V	LIVRETA	2,794	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LA MADELEINE - RUES ST CHARLES ET SCRIVE - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	258 219,00	231 361,02	42,59	A	V	LIVRETA	3,025	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 35 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 543 120,00	1 920 859,05	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2015	P	LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 35 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	692 281,00	607 568,34	42,84	A	V	LIVRETA	1,309	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	397 227,00	288 502,57	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	99 499,00	87 323,56	42,84	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUES ALAIN DE LILLE ET JEAN JAURES - NOVALILLE - ACQUISITION EN VEFA - 36 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 174 617,00	1 913 872,35	33,09	A	V	LIVRETA	2,965	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUES ALAIN DE LILLE ET JEAN JAURES - NOVALILLE - ACQ EN VEFA - ACQ FONCIERE 36 LOG - PLUS	C.D.C.	1 765 620,00	1 607 493,97	43,09	A	V	LIVRETA	3,072	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION EN VEFA - 66 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	3 158 239,00	2 735 890,55	33,00	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION FONCIERE - 66 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 980 797,00	1 773 544,78	43,00	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	455 551,00	399 094,63	33,00	A	V	LIVRETA	1,871	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION FONCIERE - 20 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	582 587,00	527 018,83	43,00	A	V	LIVRETA	1,869	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	7 427,00	6 506,55	33,00	A	V	LIVRETA	1,782	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE BALZAC - PLACE DE LA MEDITERRANEE - CONSTRUCTION - 5 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	270 711,00	231 384,21	32,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - RUE BALZAC - PLACE DE LA MEDITERRANEE - ACQUITION FONCIERE - 5 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	96 374,00	85 605,95	42,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - 14 RUE DE LA FONTAINE - REHAB 1 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	8 481,41	10,67	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - 52 ET 54 RUE DE LA FONTAINE - REHAB 2 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	28 000,00	16 962,84	10,67	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	2016	P	LILLE - 9 A 13 RUE DE LA FONTAINE - REHAB 5 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	70 000,00	42 407,08	10,67	A	V	LIVRETA	0,000	F	FIXE	1,680
SIA HABITAT	2016	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE LA LINIERE - ACQUI EN VEFA - 16 LOG	C.D.C.	400 441,00	351 555,65	33,42	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2016	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE LA LINIERE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 16 LOG	C.D.C.	572 057,00	517 493,23	43,42	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2016	P	FACHES THUMESNIL - RUE DE LA LINIERE - ACQUI EN VEFA - 16 LOG	C.D.C.	486 360,00	426 113,29	33,42	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2017	P	LOOS - RUE DE L'EACHEVETTE - ACQUIS VEFA - 36 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 507 857,00	1 306 212,64	33,25	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	LOOS - RUE DE L'EACHEVETTE - ACQUIS FONCIERE - 36 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 563 655,00	1 400 048,64	43,25	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA - 24 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 066 862,00	924 191,51	33,25	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS FONCIERE - 24 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	803 446,00	719 380,85	43,25	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	WATTRELOS - RUE JULES GUESDES - CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 706 021,00	2 348 599,08	33,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	WATTRELOS - RUE JULES GUESDES - 44 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE - PLUS	C.D.C.	1 368 180,00	1 225 026,35	43,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	TOURCOING - 125 RUE DE RONCQ - CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	534 339,00	468 118,47	33,34	A	V	LIVRETA	1,857	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2017	P	TOURCOING - 125 RUE DE RONCQ - ACQUIS FONCIERE 11 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	248 736,00	225 538,56	43,34	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2017	P	TOURCOING - 125 RUE DE RONCQ - CONSTRUC 11 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	444 366,00	390 118,36	33,34	A	V	LIVRETA	1,857	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2017	P	LILLE - RUE BALZAC - EUROPE ILOT 1B - CONSTRUCTION 10 LGT PLUS	C.D.C.	609 465,00	527 961,82	33,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	LILLE - RUE BALZAC - EUROPE ILOT 1B - ACQUISITION FONCIERE 10 LGT PLUS	C.D.C.	190 331,00	170 416,53	43,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	LILLE - RUES BARTHELEMY, MEUNIER ET GANTOIS - CONSTRUC 37 LGT PLUS	C.D.C.	1 894 053,00	1 640 762,99	33,84	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	LILLE - RUES BARTHELEMY, MEUNIER ET GANTOIS - ACQUISITION FONCIERE 37 LGT PLUS	C.D.C.	610 439,00	546 568,33	43,84	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	WASQUEHAL - RUE JEAN MACE - ACQUIS EN VEFA 34 LGT PLUS	C.D.C.	1 078 832,00	934 560,76	33,84	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	WASQUEHAL - RUE JEAN MACE - ACQUIS FONCIERE 34 LGT PLUS	C.D.C.	1 255 510,00	1 124 145,10	43,84	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	LA MADELEINE- RUE DU BALLON - CONSTRUCTION 3 LOGT - PLUS	C.D.C.	214 204,00	193 072,48	34,00	A	V	LIVRETA	2,989	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	LA MADELEINE- RUE DU BALLON - ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT - PLUS	C.D.C.	82 710,00	76 627,80	44,00	A	V	LIVRETA	3,093	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	FACHES THUMESNIL - RUE HENRI BARBUSSE - ACQUI EN VEFA 20 LOG - PLUS	C.D.C.	746 757,00	646 893,86	33,92	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	FACHES THUMESNIL - RUE HENRI BARBUSSE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 20 LOG - PLUS	C.D.C.	628 179,00	562 452,19	43,92	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2017	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU MOULIN DELMAR - ACQUI EN VEFA - 6 LOG - PLUS	C.D.C.	227 359,00	196 954,48	33,92	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU MOULIN DELMAR - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 6 LOG - PLUS	C.D.C.	275 677,00	246 832,71	43,92	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - ZAC PORTE DES WEPPEES - ACQUI EN VEFA - 37 LOG - PLUS	C.D.C.	1 578 878,00	1 367 736,07	33,92	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	HALLENES LEZ HAUBOURDIN - ZAC PORTE DES WEPPEES - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 37 LOG - PLUS	C.D.C.	1 304 247,00	1 167 782,70	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DU FORT - ACQUI EN VEFA - 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	430 793,00	373 183,46	33,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	MARCQ EN BAROEUL - RUE DU FORT - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE -16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	642 865,00	575 601,59	43,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - 2 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	148 790,00	134 360,22	34,00	A	V	LIVRETA	1,939	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2017	P	HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	90 726,00	84 860,12	44,00	A	V	LIVRETA	3,598	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2017	P	HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	605 330,00	545 613,38	34,00	A	V	LIVRETA	2,961	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	466 668,00	432 350,93	44,00	A	V	LIVRETA	3,093	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	EMMERIN RUE CARNOT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	239 960,00	213 294,30	34,17	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	EMMERIN RUE CARNOT ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	208 799,00	190 637,18	44,17	A	V	LIVRETA	1,355	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SAINT ANDRE RUE DE MARECHAL DE BOUFFLERS REHAB LOURDE RESTRUCTURATION 30 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	450 000,00	376 637,45	20,67	A	V	LIVRETA	0,503	F	FIXE	1,890
SIA HABITAT	2017	P	SAINT ANDRE RUE DE MARECHAL DE BOUFFLERS REHAB LOURDE RESTRUCTURATION 30 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	805 876,00	660 887,74	19,67	T	F	FIXE	1,520	F	FIXE	1,520
SIA HABITAT	2018	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	408 902,00	363 462,48	34,17	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2017	P	MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	503 915,00	460 083,26	44,14	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	TOURCOING RUE DE LHOMOND CONSTRUCTION 2 LOG PLUS	C.D.C.	65 287,00	58 143,18	34,25	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	TOURCOING RUE DE LHOMOND CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 2 LOG PLUS	C.D.C.	40 842,00	37 367,53	44,25	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN RUES BURGALT VICTOR HUGO ET PASTEUR CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	418 524,00	363 041,48	24,84	A	V	LIVRETA	3,470	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN RUES BURGALT VICTOR HUGO ET PASTEUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 5 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	87 277,00	81 560,06	44,84	A	V	LIVRETA	3,687	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2018	P	FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	234 268,00	208 234,82	34,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2018	P	FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	270 690,00	247 144,75	44,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN 3-5 RUE MAURICE BOUCHERY ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	544 668,00	490 419,02	34,84	A	V	LIVRETA	3,048	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN 3-5 RUE MAURICE BOUCHERY ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	25 320,00	23 434,50	44,84	A	V	LIVRETA	3,186	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN SITE L'INCRUSTA RUES BURGAILT ET PASTEUR CONSTRUCTION 59 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	4 857 335,00	4 373 543,96	34,92	A	V	LIVRETA	3,054	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN SITE L'INCRUSTA RUES BURGAILT ET PASTEUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 59 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 336 784,00	1 237 238,50	44,92	A	V	LIVRETA	3,148	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LA BASSEE RESIDENCE AMBROISE PARE REHAB THERMIQUE 11 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	159 500,00	129 170,88	19,84	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
SIA HABITAT	2018	C	LA BASSEE RESIDENCE AMBROISE PARE REHAB THERMIQUE 11 LOGEMENTS PAM AMIANTE	C.D.C.	7 330,00	5 878,33	19,84	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
SIA HABITAT	2018	C	LA BASSEE RESIDENCE AMBROISE PARE REHAB THERMIQUE 11 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	43 388,00	34 931,10	19,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LILLE RUE CHATEAUBRIAND ACQUI EN VEFA 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 094 480,00	972 855,16	34,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LILLE RUE CHATEAUBRIAND ACQUI EN VEFA 23 LOGEMENTS PLUS ACQUI FONCIERE	C.D.C.	908 034,00	829 051,04	44,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	ROUBAIX RUE DE LA RONDELLE REHAB 95 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 223 000,00	988 045,61	19,92	A	V	LIVRETA	1,975	V	LIVRETA	0,250
SIA HABITAT	2018	P	ROUBAIX RUE DE LA RONDELLE REHAB 95 LOGEMENTS PAM AMIANTE	C.D.C.	242 836,00	183 030,96	14,92	A	V	LIVRETA	1,597	V	LIVRETA	0,050
SIA HABITAT	2018	P	ROUBAIX RUE DE LA RONDELLE REHAB 95 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	1 969 376,00	1 622 802,27	19,92	A	V	LIVRETA	2,861	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	WATTIGNIES RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	519 346,00	473 305,05	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	WATTIGNIES RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	533 032,00	496 028,63	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	WAMBRECHIES - RUES DE BONDUES ET DE LA RESISTANCE CONSTRUCTION 59 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 312 333,00	3 018 688,77	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	WAMBRECHIES - RUES DE BONDUES ET DE LA RESISTANCE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 59 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 539 268,00	1 432 411,22	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LILLE ZAC DES RIVES DE LA HAUTE DEULE CONST 16 LOGEMENTS RUES DES BOIS BLANCS PONT DE FOURCHON PLS	C.D.C.	1 318 118,00	1 210 226,73	35,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2018	P	LILLE ZAC DES RIVES DE LA HAUTE DEULE CONST ACQ FONC 16 LOG RUE DES BOIS BLANCS PONT DE FOURCHON PLS	C.D.C.	399 691,00	374 477,43	45,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2019	P	LA MADELEINE RUE ST CHARLES ET SCRIVE SITE MATECO CONSTRUCTION 21 PLUS	C.D.C.	1 107 313,00	1 019 208,07	35,34	A	V	LIVRETA	3,105	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2019	P	LA MADELEINE RUE ST CHARLES ET SCRIVE SITE MATECO CONSTRUCTION ACQ FONCIERE 21 PLUS	C.D.C.	605 185,00	569 131,06	45,34	A	V	LIVRETA	3,127	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LA MADELEINE RUE ST CHARLES SITE MATECO CONSTRUCTION 13 PLUS	C.D.C.	1 354 459,00	1 246 689,54	35,34	A	V	LIVRETA	3,050	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LA MADELEINE RUE ST CHARLES SITE MATECO CONSTRUCTION ACQ FONCIERE 13 PLUS	C.D.C.	174 706,00	164 297,89	45,34	A	V	LIVRETA	3,054	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	WASQUEHAL AVENUE DE FLANDRES ACQUISITION 30 LOGTS	C.D.C.	1 137 801,00	1 036 932,92	35,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
SIA HABITAT	2019	P	WASQUEHAL AVENUE DE FLANDRES ACQUISITION FONCIERE 30 LOGTS	C.D.C.	1 354 181,00	1 260 173,06	45,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
SIA HABITAT	2019	P	FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	212 535,00	193 693,39	35,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
SIA HABITAT	2019	P	FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	175 519,00	163 334,38	45,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
SIA HABITAT	2019	P	L'YS LEZ LANNOY RUE GAMBETTA CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 026 083,00	935 118,92	35,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
SIA HABITAT	2018	P	L'YS LEZ LANNOY RUE GAMBETTA CONSTRUCTION AXQUI FONCIERE 32 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	499 150,00	465 479,38	45,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	LILLE QUARTIERS ANCIENS 17 RUE RABELAIS ACQUISITION EN VIR 1 LOGEMENT	C.D.C.	37 191,00	33 893,96	35,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LILLE QUARTIERS ANCIENS 17 RUE RABELAIS ACQUISITION EN VIR 1 LOGEMENT ACQUI FONCIERE	C.D.C.	35 389,00	32 630,84	45,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LILLE RUE DE WAZEMMES ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	432 264,00	390 532,50	35,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LILLE RUE DE WAZEMMES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	607 351,00	560 014,91	45,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SAINGHIN EN WEPPE 19 RUE CLAUDE DEBUSSY CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	653 692,00	595 741,02	35,69	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	SAINGHIN EN WEPPE 19 RUE CLAUDE DEBUSSY CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	375 353,00	346 098,51	45,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN RUE DE BURGALTY REHAB 3 LOG PAM	C.D.C.	108 246,00	93 269,77	20,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	C.D.C.	28 776,00	25 740,44	25,67	A	V	LIVRETA	3,524	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2019	P	SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	C.D.C.	49 821,00	44 565,42	25,67	A	V	LIVRETA	3,524	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2019	P	SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	C.D.C.	19 763,00	18 729,76	45,67	A	V	LIVRETA	3,726	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2018	P	SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	C.D.C.	1 631 971,00	1 502 120,90	35,67	A	V	LIVRETA	3,016	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	C.D.C.	479 832,00	451 245,98	45,75	A	V	LIVRETA	3,171	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2019	P	HALLUIN ROUTE DE LINSELLES ACQUI EN VEFA 58 LOG PLUS	C.D.C.	2 482 098,00	2 242 472,04	35,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	HALLUIN ROUTE DE LINSELLES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 58 LOG PLUS	C.D.C.	1 798 057,00	1 657 918,95	45,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LA BASSEE RUE DES 3 MAISONS ACQUI EN VEFA 11 PLUS	C.D.C.	387 890,00	350 442,44	35,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LA BASSEE RUE DES 3 MAISONS ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 11 PLUS	C.D.C.	271 660,00	250 487,20	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	RONCHIN AVENUE JEAN JAURES ACQUI E VEFA 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	649 269,00	586 587,46	35,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	RONCHIN AVENUE JEAN JAURES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	633 268,00	583 911,98	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	TEMPLEMARS RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	217 683,00	198 385,01	35,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
SIA HABITAT	2019	P	TEMPLEMARS RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 8 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	255 998,00	236 045,86	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	300 645,00	277 208,01	26,00	A	V	LIVRETA	3,524	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2019	P	LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 5 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	50 443,00	48 504,03	46,00	A	V	LIVRETA	3,727	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2019	P	LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS COMPL	C.D.C.	140 435,00	129 487,29	26,00	A	V	LIVRETA	3,524	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2021	C	LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	45 000,00	45 000,00	37,75	A	V	FIXE	1,107	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2020	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUES DU MOULIN ET DENIS DU PEAGE - CONSTRUCTION 33 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 729 793,00	1 614 261,24	36,25	A	V	LIVRETA	1,097	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	MARQUETTE LEZ LILLE RUES DU MOULIN ET DENIS DU PEAGE - CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 33 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	738 753,00	700 139,31	46,25	A	V	LIVRETA	1,064	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	PERENCHIES RUE AGACHE CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 598 551,00	1 491 784,80	36,25	A	V	LIVRETA	1,052	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	PERENCHIES RUE AGACHE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 37 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	903 933,00	856 685,55	46,25	A	V	LIVRETA	1,064	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES AVENUE PAUL HARRIS CONSTRUCTION 50 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 252 956,00	2 093 209,22	36,59	A	V	LIVRETA	1,093	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES AVENUE PAUL HARRIS CONSTRUCTION 50 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	1 460 402,00	1 372 335,90	46,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ BOULEVARD MONTALEMBERT CONSTRUCTION 91 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	5 542 869,00	5 149 849,57	36,92	A	V	LIVRETA	1,052	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ BOULEVARD MONTALEMBERT CONSTRUCTION 91 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 800 087,00	2 641 561,24	46,92	A	V	LIVRETA	1,060	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	RONCHIN RUE SADI CAROT CONSTRUCTION 14 LOG PLUS	C.D.C.	441 437,00	420 936,60	37,00	A	V	LIVRETA	1,054	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2020	P	RONCHIN RUE SADI CAROT ACQUI FONCIERE 14 LOG PLUS	C.D.C.	400 536,00	385 744,18	47,00	A	V	LIVRETA	1,062	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	C	WATTRELOS 50 RUE MIRIBEL ACQUI AMELIO 1 LOG PHBB	C.D.C.	6 500,00	6 500,00	36,92	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2019	C	WATTRELOS 20 RUE MIRIBEL ACQUI AMELIO 1 LOG PHBB	C.D.C.	6 500,00	6 500,00	36,92	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2020	C	BONDUES DIVERSES ADRESSES ACQ. AMELIORATION 4 LGTS PHBB 2.0	C.D.C.	26 000,00	26 000,00	37,09	A	V	FIXE	0,370	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2020	P	LILLE RUE DU CAPITAINE FERBER ACQ EN VEFA 13 LGTS PLUS	C.D.C.	316 329,00	302 689,69	37,25	A	V	LIVRETA	1,070	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	LILLE RUE DU CAPITAINE FERBER ACQ EN VEFA 13 LGTS PLUS	C.D.C.	590 834,00	571 135,40	47,25	A	V	LIVRETA	1,075	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	C	LILLE RUE DU CAPITAINE FERBER ACQ EN VEFA 13 LGTS PHBB	C.D.C.	180 000,00	180 000,00	37,25	A	V	FIXE	0,368	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2020	P	SECLIN RUE DE FOURCHON CONSTRUCTION 37 LGTS PLUS	C.D.C.	1 040 101,00	1 001 690,00	47,09	A	V	LIVRETA	1,085	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	SECLIN RUE DE FOURCHON CONSTRUCTION 37 LGTS PLUS	C.D.C.	2 659 078,00	2 535 589,99	37,09	A	V	LIVRETA	1,082	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	C	SECLIN RUE DE FOURCHON CONSTRUCTION 37 LGTS PLUS	C.D.C.	344 500,00	344 500,00	37,09	A	V	FIXE	0,335	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2020	C	SEQUEDIN 59 RUE MAISON BLANCHE 1 LOGEMENT	C.D.C.	6 500,00	6 500,00	37,50	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2019	P	SAINGHIN EN WEPPE AVENUE DE LA SABLONNIERE CONSTR 33 LOG PLUS	C.D.C.	1 752 454,00	1 603 979,85	35,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2019	P	SAINGHIN EN WEPPE AVENUE DE LA SABLONNIERE CONSTR 33 LOG PLUS FONCIER	C.D.C.	962 366,00	902 379,97	45,59	A	V	LIVRETA	1,113	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	319 220,26	291 802,71	33,92	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	112 435,85	104 679,76	43,92	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	557 435,65	514 633,61	33,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	337 138,47	316 833,39	43,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 26 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	175 419,70	161 417,53	33,92	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	263 362,36	243 079,15	33,92	A	V	LIVRETA	0,729	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	90 656,91	85 243,81	43,92	A	V	LIVRETA	0,741	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	78 217,20	72 625,85	33,92	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	68 805,99	65 001,33	43,92	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEUILIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	671 073,35	619 545,77	33,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	ANNOEUILIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	310 514,20	291 812,65	43,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLA	C.D.C.	793 038,97	733 785,52	34,84	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLA	C.D.C.	464 555,43	437 160,67	44,84	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2020	P	PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLA	C.D.C.	605 097,66	554 395,55	34,84	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2020	P	PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLA	C.D.C.	218 841,52	204 029,19	44,84	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
SIA HABITAT	2020	P	SIA TRANSFERT PLUS CCHD	C.D.C.	29 396,87	20 828,00	7,50	A	V	LIVRETA	1,302	V	LIVRETA	1,300
SIA HABITAT	2020	P	SIA TRANSFERT PLUS CCHD	C.D.C.	199 406,98	143 364,05	7,50	A	V	LIVRETA	1,502	V	LIVRETA	1,500
SIA HABITAT	2021	F	RONCHIN Rue Sadi-Carnot Construction 4 logements PSLA	LA BANQUE POSTALE	612 693,27	612 693,27	3,29	X	F	FIXE	0,572	F	FIXE	0,550
SIA HABITAT	2021	P	PERENCHIES AV DU PARC DE L HORLOGE VEFA 15 LOGTS CPLS	C.D.C.	286 559,00	280 527,88	38,50	A	V	LIVRETA	2,007	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2021	P	PERENCHIES AV DU PARC DE L HORLOGE VEFA 15 LOGTS PLS	C.D.C.	608 400,00	595 595,20	38,50	A	V	LIVRETA	2,007	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2021	P	PERENCHIES AV DU PARC DE L HORLOGE VEFA 15 LOGTS PLS FONCIER	C.D.C.	666 869,00	655 950,92	48,50	A	V	LIVRETA	2,024	V	LIVRETA	1,610
SIA HABITAT	2021	P	PERENCHIES AVENUE DE L HORLOGE VEFA 42 LOGTS PLUS	C.D.C.	624 026,00	609 723,61	38,50	A	V	LIVRETA	1,524	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2021	P	PERENCHIES AVENUE DE L HORLOGE VEFA 42 LOGTS PLUS	C.D.C.	714 385,00	701 446,08	48,50	A	V	LIVRETA	1,537	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2021	P	PERENCHIES AVENUE DE L HORLOGE VEFA 42 LOGTS PLUS	C.D.C.	630 000,00	612 052,15	28,50	A	F	FIXE	1,001	F	FIXE	1,060
SIA HABITAT	2021	P	WATTRELOS RUE ANDRE CAMBRAY ACQUISITION VEFA 21 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 012 655,00	989 445,40	38,75	A	V	LIVRETA	2,469	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2021	P	WATTRELOS RUE ANDRE CAMBRAY ACQUISITION VEFA 21 LOGTS PLUS	C.D.C.	826 185,00	811 221,16	48,75	A	V	LIVRETA	2,491	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2021	C	WATTRELOS RUE ANDRE CAMBRAY ACQUISITION VEFA 21 LOGTS PLUS	C.D.C.	195 000,00	195 000,00	38,75	A	V	FIXE	0,816	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2021	P	FACHES-THUMESNIL Chemin des Margueritois Acquisition en VEFA 20 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	716 632,00	703 652,38	48,84	A	V	LIVRETA	2,491	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2021	P	FACHES-THUMESNIL Chemin des Margueritois Acquisition en VEFA 20 logements PLUS	C.D.C.	592 609,00	579 026,67	38,84	A	V	LIVRETA	2,469	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2021	P	CAPINGHEM RUE LEONARD DE VINCI ACQUISITION EN VEFA 15 LOGTS PLUS	C.D.C.	474 281,00	463 410,69	38,84	A	V	LIVRETA	2,469	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SIA HABITAT	2021	P	CAPINGHEM RUE LEONARD DE VINCI ACQUISITION EN VEFA 15 LOGTS PLUS	C.D.C.	585 820,00	575 209,65	48,84	A	V	LIVRETA	2,491	V	LIVRETA	1,100
SIA HABITAT	2022	P	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 7 CPLS	C.D.C.	45 003,00	45 003,00	39,75	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
SIA HABITAT	2022	P	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 7 PLS	C.D.C.	105 133,00	105 133,00	39,75	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
SIA HABITAT	2022	P	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 7 PLS	C.D.C.	196 320,00	196 320,00	49,75	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
SIA HABITAT	2022	P	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 26 logements PLUS	C.D.C.	499 284,00	499 284,00	39,75	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
SIA HABITAT	2022	P	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 26 logements PLUS	C.D.C.	1 315 777,00	1 315 777,00	49,75	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,530
SIA HABITAT	2022	P	MOUVAUX rue de Lille Acquisition en VEFA 28 logements PLUS	C.D.C.	1 862 745,00	1 862 745,00	39,92	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
SIA HABITAT	2022	P	MOUVAUX rue de Lille Acquisition en VEFA 28 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	1 275 328,00	1 275 328,00	49,92	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	2,600
SIA HABITAT	2022	C	MOUVAUX rue de Lille Acquisition en VEFA 28 logements PHB	C.D.C.	234 000,00	234 000,00	39,92	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
SIA HABITAT	2022	P	HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT PLS	C.D.C.	37 445,00	37 445,00	39,92	A	V	LIVRETA	3,110	V	LIVRETA	3,110
SIA HABITAT	2022	P	HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT PLS FONCIER	C.D.C.	53 492,00	53 492,00	49,92	A	V	LIVRETA	3,110	V	LIVRETA	3,110
SIA HABITAT	2022	P	HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT CPLS	C.D.C.	28 371,00	28 371,00	39,92	A	V	LIVRETA	3,110	V	LIVRETA	3,110
SIA HABITAT	2022	P	HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT BOOSTER	C.D.C.	15 000,00	15 000,00	29,92	A	F	FIXE	3,910	F	FIXE	3,910
SIGH	2016	P	RBX - TRG - WATTRELOS - RACHAT DE 332 LOGEMENTS A VILOGIA	LA BANQUE POSTALE	10 000 000,00	7 030 549,61	13,13	T	F	FIXE	1,873	F	FIXE	1,860
SIGH	2019	P	REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - FRELINGHIEN LES VERGERS DE LA LYS 24 PLS	LA BANQUE POSTALE	811 517,29	623 420,32	11,21	T	F	FIXE	1,326	F	FIXE	1,320
SIGH	2019	P	REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - TOURCOING 8 PLS	LA BANQUE POSTALE	634 503,42	487 435,41	11,21	T	F	FIXE	1,326	F	FIXE	1,320
SIGH	2019	P	REFINANCEMENT D'UN PRET CFF -	LA BANQUE POSTALE	2 003 829,46	1 539 373,19	11,21	T	F	FIXE	1,326	F	FIXE	1,320
SIGH	2019	P	REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - HAUBOURDIN 16 PLS	LA BANQUE POSTALE	649 517,14	498 969,19	11,21	T	F	FIXE	1,326	F	FIXE	1,320
SIGH	2021	F	SECLIN Rues Burgault, Hugo et Pasteur Construction 9 Logements PSLA	LA BANQUE POSTALE	1 807 297,00	1 807 297,00	3,13	X	F	FIXE	0,533	F	FIXE	0,530
SOLFA	2012	P	LILLE-96 RUE BRULE MAISON-REHABILITATION 27 LOGT PLU	C.D.C.	870 202,00	575 208,71	15,17	A	V	LIVRETA	0,651	V	LIVRETA	0,300
SOLFA	2021	P	LILLE RUE RAVEL Acquisition VEFA 34 logements PLU	C.D.C.	1 300 000,00	1 281 274,71	24,42	T	V	LIVRETA	0,781	V	LIVRETA	0,967

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1997	P	TOURCOING - 53 RUE DU CLINQUET AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	23 858,27	6 845,03	6,42	A	V	LIVRETA	3,142	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1998	P	TOURCOING - 134 EPINETTE AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	75 904,37	16 415,08	7,09	A	V	LIVRETA	3,068	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	MOUVAUX - 350 RUE DE TOURCOING AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	18 156,68	6 510,76	8,17	A	V	LIVRETA	2,936	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	LILLE - 117 BOULEVARD D'ALSACE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	17 772,35	6 425,96	8,84	A	V	LIVRETA	2,878	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	SAINT-ANDRE - 35 RUE VARLET AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 526,17	10 675,85	8,84	A	V	LIVRETA	2,878	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	TOURCOING - 79 RUE D'ANGLETERRE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	31 247,48	10 980,57	8,75	A	V	LIVRETA	2,884	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1998	P	TOURCOING - 60 RUE LORIDANT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 057,09	7 137,33	7,25	A	V	LIVRETA	3,059	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1998	P	TOURCOING - 206 RUE MALCENSE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	24 702,08	7 993,20	7,25	A	V	LIVRETA	3,058	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1998	P	TOURCOING - 3 CONTOUR NOTRE DAME AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	17 516,39	5 667,85	7,50	A	V	LIVRETA	3,044	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1998	P	TOURCOING - 75 RUE SAINT BLAISE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 501,47	7 653,39	7,59	A	V	LIVRETA	2,942	V	LIVRETA	1,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	MONS-EN-BAROEUL - 59 RUE VOLTAIRE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 712,31	10 577,12	8,34	A	V	LIVRETA	2,898	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	MOUVAUX - 61 RUE LORTHIOIS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 358,44	10 562,82	9,25	A	V	LIVRETA	2,841	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	TOURCOING - 60 RUE D'OSTENDE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 519,64	7 358,10	8,17	A	V	LIVRETA	2,936	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	HALLUIN - 1 RUE DE LILLE 5 LOGEMENTS	C.D.C.	80 705,60	28 729,90	8,42	A	V	LIVRETA	2,907	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	WATTRELOS - 38 RUE DUTILLEUL AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	34 133,03	11 994,59	8,67	A	V	LIVRETA	2,884	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	WATTRELOS - 60 RUE CARNOT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	40 594,89	14 265,32	8,67	A	V	LIVRETA	2,867	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	1999	P	TOURCOING - 83 RUE D'ANGLETERRE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 388,92	9 394,05	8,42	A	V	LIVRETA	2,907	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	BOUSBECQUE - 6 RUE DE LINSSELLES BAIL REHBILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 661,83	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,408	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	MOUVAUX - 66 RUE JEAN BART AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	21 434,33	8 589,53	9,25	A	V	LIVRETA	2,841	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2001	P	TOURCOING - 11 CONTOUR DE L'ABATTOIR AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 327,95	10 295,33	10,09	A	V	LIVRETA	2,732	V	LIVRETA	1,200

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	WATRELOS - 18 RUE DU RIVAGE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	34 528,94	12 332,57	9,92	A	V	LIVRETA	2,771	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	MOUVAUX - 40 RUE GAMBETTA AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	23 580,81	8 422,26	9,92	A	V	LIVRETA	2,771	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	TOURCOING - 2 RUE MALCENSE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	62 946,66	22 482,42	9,92	A	V	LIVRETA	2,771	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	TOURCOING - 76 RUE DE L'AMIRAL COURBET AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 337,29	10 478,30	9,92	A	V	LIVRETA	2,771	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	TOURCOING - 31 RUE DU MOULIN TONTON AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	30 623,20	10 937,61	9,92	A	V	LIVRETA	2,771	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	MOUVAUX - IMPASSE DEGROOTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	48 216,58	17 221,35	9,92	A	V	LIVRETA	2,771	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	LILLE - 24 ARBRISSEAU - 1 COUR LOUBERT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 821,62	8 972,95	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	LA BASSEE - 39 RUE DU BOIS SAINT MAUR AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	17 988,98	6 425,06	9,92	A	V	LIVRETA	2,762	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	LA BASSEE - 5 RUE DES PRETRES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	25 763,88	10 129,76	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	ROUBAIX - 239 RUE DE LILLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	16 967,58	6 799,56	9,25	A	V	LIVRETA	2,841	V	LIVRETA	1,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	ROUBAIX - 42 RUE DE L'INDUSTRIE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	30 428,82	12 024,10	9,50	A	V	LIVRETA	2,809	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	WATTRELOS - 14 RUE CHARLES CASTERMANT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	52 625,40	18 796,01	9,92	A	V	LIVRETA	2,756	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	SALOME - 7 BIS RUE JULES FERRY AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	57 534,26	22 621,18	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	HAUBOURDIN - 59 RUE SADI CARNOT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	24 559,54	9 656,25	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 43 RUE D'YPRES AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	37 350,01	14 685,18	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	LILLE - 50 LAFARGUE - 5-7-9 COUR DELATTRE AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	34 605,93	13 606,28	9,67	A	V	LIVRETA	2,842	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	HELLEMES - 15 RUE DUPEIX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 270,21	11 508,40	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	LILLE - 175 POSTES - 1 COUR PESSEE AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	27 984,61	11 002,91	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	MONS-EN-BAROEUL - 50 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	27 791,46	10 926,96	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	LAMBERSART - 97 RUE DES MARTYRS RESISTANCE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 880,01	11 748,16	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	DON - 15 RUE CAMILLE DESMOULINS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 580,62	8 091,84	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	HELLEMES - 54 RUE PHILIPPE LEBON AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	32 471,64	12 767,15	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	ARMENTIERES - 76 RUE DES CHAUFFOURS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 818,37	7 792,14	9,67	A	V	LIVRETA	2,855	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2000	P	LILLE - 28 RUE KULHMANN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	40 338,01	14 407,39	9,92	A	V	LIVRETA	2,762	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2001	P	LEERS - 32 RUE DU CAPITAINE PICAVET REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	21 607,51	9 598,18	13,75	A	V	LIVRETA	2,603	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	CROIX - 47 RUE DE THIONVILLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	30 764,21	15 430,65	14,09	A	V	LIVRETA	2,542	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	LEERS - 79 RUE DU MARECHAL LECLERC AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	23 159,29	11 628,14	14,34	A	V	LIVRETA	2,505	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	LEERS - 79 RUE DU MARECHAL LECLERC TERRAIN	C.D.C.	20 933,08	14 165,41	29,34	A	V	LIVRETA	2,308	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	TOURCOING - 33 RUE DU PETIT VILLAGE PRISE A BAIL + AA 4 LOGEMENTS	C.D.C.	23 934,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,387	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	TOURCOING - 3 RUE SAINTE BARBE REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	8 689,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,383	V	LIVRETA	1,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	TOURCOING - 16 RUE THIERS REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 977,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,383	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	BONDUES - 37 RUE DU MOULIN CARDON REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	9 707,00	599,93	0,00	A	V	LIVRETA	3,388	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	TOURCOING - 1 RUE DENFERT ROCHEREAU REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	9 146,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,383	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2003	P	TOURCOING - 39 RUE DE LA BLANCHE PORTE REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 671,00	659,69	0,17	A	V	LIVRETA	3,337	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	CROIX - 43 RUE SAINT PIERRE AA LOGEMENT	C.D.C.	18 314,62	9 195,68	14,42	A	V	LIVRETA	2,506	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	CROIX - 43 RUE SAINT PIERRE ACQUISITION DE TERRAIN	C.D.C.	8 857,44	5 561,20	29,42	A	V	LIVRETA	2,338	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	ROUBAIX-CROIX-TOURCOING 4 LOGEMENTS	C.D.C.	16 081,54	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,381	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	LILLE - LAMBERSART 6 LOGEMENTS	C.D.C.	60 184,43	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,406	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	LILLE - QUESNOY-SUR-DEULE 12 LOGEMENTS	C.D.C.	102 206,70	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,406	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2003	P	TOURCOING - 3-5 RUE DE LA PASSERELLE 1 LOGEMENT	C.D.C.	16 401,00	1 062,98	0,00	A	V	LIVRETA	3,374	V	LIVRETA	1,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2002	P	CROIX - 40 RUE DE BAPAUME 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 275,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	3,381	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2003	P	ROUBAIX - 40 RUE GAY LUSSAC AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 231,00	10 175,92	15,42	A	V	LIVRETA	2,398	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2003	P	ROUBAIX - 1 RUE D'ALGER AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	7 920,00	4 190,81	15,34	A	V	LIVRETA	2,400	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2003	P	ROUBAIX - 1 RUE D'ALGER ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	15 025,00	10 318,45	30,59	A	V	LIVRETA	2,239	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2004	P	BONDUES - 5-9 ET 11 CHEMIN DU SENEVE 3 LOGEMENTS	C.D.C.	9 200,00	1 235,27	1,50	A	V	LIVRETA	3,127	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2003	P	LMCU - 81/5 RUE DE BOUVINES - 52 CHEVREUL 2 LOGEMENTS	C.D.C.	21 341,00	1 380,04	0,25	A	V	LIVRETA	3,328	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	WASQUEHAL - 8 RUE LA FONTAINE REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	17 874,00	3 399,69	2,09	A	V	LIVRETA	3,120	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	WASQUEHAL - 167 RUE DE TOURCOING REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 717,00	3 750,23	2,09	A	V	LIVRETA	3,120	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	LILLE - SECLIN - 187 RUE DU JARDINS DES PLANTES - 7 CITE BERTHOU REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	3 623,00	1 068,26	4,50	A	V	LIVRETA	2,474	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2004	P	LILLE - SECLIN - REHABILITATION 7 LOGEMENTS	C.D.C.	42 580,00	3 899,16	1,50	A	V	LIVRETA	3,212	V	LIVRETA	1,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2004	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES 18 LOGEMENTS	C.D.C.	124 949,00	16 037,59	1,50	A	V	LIVRETA	3,127	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2004	P	ROUBAIX - RUE DAMPIERRE - CITE PLANCKAERT 9 LOGEMENTS	C.D.C.	126 622,00	17 001,36	1,50	A	V	LIVRETA	3,127	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	LA MADELEINE - RUE NEGRIER - 1 A 7 IMPASSE JOSEPHINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS	C.D.C.	22 287,00	4 418,67	2,09	A	V	LIVRETA	3,112	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	FACHES-THUMESNIL - HAUBOURDIN REHABILITATION 7 LOGEMENTS	C.D.C.	61 432,00	12 179,66	2,09	A	V	LIVRETA	3,112	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2004	P	ROUBAIX - 137/1 A 12 RUE DE L'EPEULE REHABILITATION 12 LOGEMENTS	C.D.C.	164 466,00	22 103,61	1,92	A	V	LIVRETA	3,175	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2004	P	ROUBAIX - 90 RUE DE L'INDUSTRIE REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	37 098,00	4 985,85	1,92	A	V	LIVRETA	3,175	V	LIVRETA	1,700
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	SAINT-ANDRE - 46 RUE DE LA GARE REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	68 915,00	13 570,16	2,42	A	V	LIVRETA	3,000	V	LIVRETA	1,650
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	TOURCOING - 50 RUE BASSE 1 LOGEMENT	C.D.C.	9 238,00	2 404,95	3,17	A	V	LIVRETA	2,825	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	TOURCOING - 51 RUE DU HALOT 1 LOGEMENT	C.D.C.	17 643,00	4 581,42	3,09	A	V	LIVRETA	2,801	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	TOURCOING - 12 RUE DE WATTIGNIES 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 033,00	5 006,27	3,09	A	V	LIVRETA	2,810	V	LIVRETA	1,500

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	WATTIGNIES - 87 RUE CLEMENCEAU 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 274,00	3 682,29	2,50	A	V	LIVRETA	2,543	V	LIVRETA	1,200
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES 23 LOGEMENTS	C.D.C.	341 009,00	67 148,68	2,50	A	V	LIVRETA	3,001	V	LIVRETA	1,650
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	ROUBAIX - 15 RUE PAUL BERT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	11 379,00	2 954,82	3,09	A	V	LIVRETA	2,801	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2005	P	ROUBAIX - 76 RUE DE BAVAI AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 804,00	3 884,40	2,67	A	V	LIVRETA	3,052	V	LIVRETA	1,650
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	LILLE - 5 RUE DE COLMAR AA 5 LOGEMENTS	C.D.C.	94 033,00	23 656,25	3,09	A	V	LIVRETA	2,292	V	LIVRETA	1,000
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	ROUBAIX - 85 RUE DAMPIERRE 1 LOGEMENT	C.D.C.	7 700,00	4 985,16	18,09	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	1,000
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	BONDUES - 1315 RUE DU GENERAL DE GAULLE 1 LOGEMENT	C.D.C.	54 669,00	13 661,85	3,09	A	V	LIVRETA	2,810	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	ROUBAIX - 75 RUE REMY COGGHE 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 488,00	4 950,14	3,42	A	V	LIVRETA	2,763	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	ROUBAIX - 51 RUE COLIGNY 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 830,00	5 409,02	3,09	A	V	LIVRETA	2,801	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	CROIX - 38 RUE DE BAPAUME 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 055,00	5 207,76	3,09	A	V	LIVRETA	2,801	V	LIVRETA	1,500

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	TOURCOING - 37 RUE HOCHÉ 1 LOGEMENT	C.D.C.	39 849,00	11 442,41	4,17	A	V	LIVRETA	2,555	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	MOUVAUX - 3 RUE PIERRE PREVOST 1 LOGEMENT	C.D.C.	52 025,00	15 451,90	4,17	A	V	LIVRETA	2,546	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	ROUBAIX - 155 RUE PIERRE DE ROUBAIX 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 593,00	7 516,91	3,42	A	V	LIVRETA	2,762	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LAMBERSART - 312 RUE DU BOURG AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	38 468,00	12 883,04	5,50	A	V	LIVRETA	2,330	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2006	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 19 RUE FAIDHERBE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 046,00	3 171,76	3,92	A	V	LIVRETA	2,851	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LILLE - 13 RUE DE LA JUSTICE - 3/4 COUR DESCAMPS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 305,00	12 347,35	6,67	A	V	LIVRETA	1,823	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	FACHES-THUMESNIL - 60 BIS RUE GAMBETTA - 5 COUR TITELÉIN-97 PASTEUR AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	35 396,00	10 436,62	4,50	A	V	LIVRETA	2,479	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LMCU - PRET GLOBALISE - DIVERSES COMMUNES AA 6 LOGEMENTS	C.D.C.	175 044,00	83 584,22	10,34	A	V	LIVRETA	2,226	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LILLE - 50 RUE LESAGE SENAULT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	27 522,00	9 217,21	5,50	A	V	LIVRETA	2,336	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	FACHES-THUMESNIL - 37 ROUTE D'ARRAS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	27 284,00	7 797,17	4,84	A	V	LIVRETA	2,512	V	LIVRETA	1,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	WATRELOS - 248 RUE DE L'UNION AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	38 021,00	5 221,46	1,34	A	V	LIVRETA	2,589	V	LIVRETA	1,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	LILLE - 30 RUE BRASSEUR- 1-2-3 COUR NARCISSE 22 RUE BOETIE AA 4 LOGEMENTS	C.D.C.	133 605,00	59 428,84	9,84	A	V	LIVRETA	2,377	V	LIVRETA	1,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	ROUBAIX - 118 BETHUNE-46 CROIX-14 HUGO-64 ROME AA 4LOGEMENTS-4577-76-78-79	C.D.C.	239 344,00	109 963,94	9,50	A	V	LIVRETA	2,346	V	LIVRETA	1,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	CROIX - 12-14 RUE ALPHONSE QUENNOY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	86 979,00	38 689,12	9,84	A	V	LIVRETA	2,377	V	LIVRETA	1,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	FACHES-THUMESNIL - 56 BIS RUE FERRER - 1 A 10 COUR OCHIN AA 10 LOGEMENTS	C.D.C.	613 338,00	276 429,77	10,84	A	V	LIVRETA	2,033	V	LIVRETA	1,100
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LMCU - 3 RUE THIERS-1-2 COUR DESCAMPS-3-5 COUR FROMONT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	117 580,00	40 274,63	5,09	A	V	LIVRETA	2,342	V	LIVRETA	1,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LMCU - 55 RESISTANCE WAMBRECHIES-75 JACQUET LILLE AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	116 012,00	55 396,20	10,50	A	V	LIVRETA	2,228	V	LIVRETA	1,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	FRETIN - 12 RUE ROGER SALENGRO PRET IMMO	C.D.C.	26 335,00	18 329,39	34,84	A	V	LIVRETA	1,034	V	LIVRETA	0,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	FRETIN - 12 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	23 007,00	13 417,46	19,84	A	V	LIVRETA	1,175	V	LIVRETA	0,300
SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2007	P	ROUBAIX - 122-124 PILE ET 2 HOCHÉ AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	121 265,00	53 939,87	9,92	A	V	LIVRETA	2,369	V	LIVRETA	1,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LILLE - RUE DE CONDE - 2-7 COUR DELRUE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 929,00	11 362,92	5,34	A	V	LIVRETA	2,334	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	CROIX - 31 RUE LAMARTINE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	14 851,00	7 261,05	10,09	A	V	LIVRETA	2,237	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	ROUBAIX - 137 RUE DES ARTS AA 5 LOGEMENTS	C.D.C.	180 000,00	77 213,94	8,50	A	V	LIVRETA	2,267	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	FACHES-THUMESNIL - 58 RUE FERRER AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	83 500,00	31 072,60	6,00	A	V	LIVRETA	2,147	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	FACHES-LEZENNES-LILLE AA 5 LOGEMENTS	C.D.C.	715 650,00	341 725,74	10,50	A	V	LIVRETA	2,223	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	VILLENVUVE D'ASCQ - LA SAUVAGERE CARRIERE DELPORTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 774,00	14 217,20	10,34	A	V	LIVRETA	2,226	V	LIVRETA	1,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	ROUBAIX - 46-48 RUE VOLTAIRE AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	113 050,00	72 695,72	25,34	A	V	LIVRETA	1,021	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	ROUBAIX - 46-48 RUE VOLTAIRE AA 2 LOGEMENTS PRET IMMO	C.D.C.	67 989,00	47 609,51	35,34	A	V	LIVRETA	0,955	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	ROUBAIX - 87 RUE VAUBAN AA 12 LOGEMENTS	C.D.C.	283 750,00	167 974,12	20,67	A	V	LIVRETA	1,062	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LMCU - DIVERS LOGEMENTS AA 30LOGEMENTS	C.D.C.	564 190,00	254 278,90	10,92	A	V	LIVRETA	2,024	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LMCU - DIVERS LOGEMENTS AA 30 LOGEMENTS	C.D.C.	167 467,00	75 476,92	10,92	A	V	LIVRETA	2,024	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LMCU - DIVERS LOGEMENTS AA 30 LOGEMENTS	C.D.C.	50 580,00	29 400,19	11,75	A	V	LIVRETA	1,732	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LMCU - 3 RUE LEO LAGRANGE - 1 LOGEMENT AA 30 LOGEMENTS	C.D.C.	34 713,00	20 177,34	11,84	A	V	LIVRETA	1,729	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	LILLE - 98 RUE D'ISLY RACHAT ET REHABILITATION	DEXIA	260 000,00	168 032,04	14,67	A	F	FIXE	4,871	F	FIXE	4,870
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	ROUBAIX - RUE DE LANNOY - COUR REMERY AA 19 LOGEMENTS - PLAI bonifié	C.D.C.	1 470 714,00	940 851,45	25,67	A	V	LIVRETA	1,222	V	LIVRETA	0,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2008	P	ROUBAIX - RUE DE LANNOY - COUR REMERY AA 19 LOGEMENTS - PLAI BONI	C.D.C.	174 286,00	121 222,81	35,67	A	V	LIVRETA	1,157	V	LIVRETA	0,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	ROUBAIX - 11 A 21 RUE BELL 4 LOGEMENTS	C.D.C.	264 466,00	121 304,16	9,17	A	V	LIVRETA	1,909	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	TOURCOING - COUR LIAGRE AMELIORATION 23 LOGEMENTS	C.D.C.	599 967,00	341 619,80	11,50	A	V	LIVRETA	1,785	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	RONCHIN - 44 RUE DU GENERAL LECLERC AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 862,00	11 774,87	11,59	A	V	LIVRETA	1,767	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	SECLIN - 156 RUE MAURICE BOUCHERY - 1 COUR DESRUMEAUX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	16 682,00	8 128,38	8,59	A	V	LIVRETA	1,810	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES 1 18 LOGEMENTS	C.D.C.	282 408,00	159 395,68	11,59	A	V	LIVRETA	1,767	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES 2 10 LOGEMENTS	C.D.C.	496 999,00	280 514,32	11,59	A	V	LIVRETA	1,767	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	FACHES-THUMESNIL - 28 RUE GUSTAVE DELORY - 9-10 COUR DES ECOLES AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	49 210,00	28 603,85	11,84	A	V	LIVRETA	1,729	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LMCU - 57 VAILLANT-7-9 BELL-75 SOLFERINO PEX AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	223 728,00	130 044,46	11,84	A	V	LIVRETA	1,729	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	HOUPLINES - 45 RUE RESOLU PEX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	29 713,00	5 490,04	1,00	A	V	LIVRETA	1,952	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	HEM - LILLE - ROUBAIX PEX AA 10 LOGEMENTS	C.D.C.	903 000,00	524 879,04	11,84	A	V	LIVRETA	1,729	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	FACHES-THUMESNIL-LILLE-SECLIN AA 18 LOGEMENTS	C.D.C.	152 664,00	88 737,69	11,84	A	V	LIVRETA	1,731	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LILLE-ROUBAIX-MOUVAUX-TOURCOING-CROIX-LA MADELEINE AA 48 LOGEMENTS	C.D.C.	2 602 507,00	1 863 066,29	20,09	A	V	LIVRETA	0,817	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLA1 43 LOGEMENTS AA 43 LOGEMENTS	C.D.C.	2 153 639,00	1 683 149,72	27,09	A	V	LIVRETA	0,789	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLA1 43 LOGEMENTS FONCIER	C.D.C.	1 054 938,00	885 599,05	37,09	A	V	LIVRETA	0,747	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	DIVERS PROGRAMMES LILLE TOURCONG PLAI 5 LOGEMENTS	C.D.C.	222 783,00	134 266,47	12,00	A	V	LIVRETA	0,919	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 29 LOGEMENTS AA 43 LOGEMENTS	C.D.C.	1 001 888,00	783 013,08	27,09	A	V	LIVRETA	0,789	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 29 LOGEMENTS FONCIER	C.D.C.	558 821,00	469 118,89	37,09	A	V	LIVRETA	0,747	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 11 LOGEMENTS AA 11 LOGEMENTS	C.D.C.	380 000,00	239 086,43	14,09	A	V	LIVRETA	0,884	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2009	P	LILLE - RUES LA MADELEINE PONT DE NOYELLES 2 LOGEMENTS	C.D.C.	176 018,00	98 065,39	10,92	A	V	LIVRETA	1,741	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	ROUBAIX - 62 à 70, RUE DE FLANDRES 4 LOGEMENTS	C.D.C.	298 000,00	234 044,91	27,00	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	ROUBAIX - 80, RUE WATT, COUR SIX 28 LOGEMENTS	C.D.C.	1 680 000,00	1 319 447,77	27,00	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LAMBERSART - 420, AVENUE DE DUNKERQUE 1 LOGEMENT	C.D.C.	49 050,00	35 422,60	20,00	A	V	LIVRETA	0,842	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	ARMENTIERES-3 COUR DESRUELLE- LILLE-4 COUR RUFFIAN 2 LOGEMENTS	C.D.C.	30 341,00	18 871,48	13,00	A	V	LIVRETA	0,907	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LMCU - RUES RESISTANCE, ESQUERMOISE, CARNOT, CITE GODIN 4 LOGEMENTS	C.D.C.	154 663,00	101 477,72	15,00	A	V	LIVRETA	0,886	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LILLE - 20 RUE DE LA MADELEINE AA 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	79 865,00	47 930,40	11,42	A	V	LIVRETA	1,733	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	SECLIN - 1 RUE GUY MOCQUET AA 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	32 109,00	18 507,94	10,42	A	V	LIVRETA	1,746	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	SALOME - 54-56 RUE GABRIEL PERI AA 19 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	793 657,00	602 565,31	28,67	A	V	LIVRETA	0,744	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	SALOME - 54-56 RUE GABRIEL PERI AA 19 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	111 343,00	89 890,06	38,67	A	V	LIVRETA	0,711	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	TOURCOING - 5 RUE BITCHE AA 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	60 614,00	36 652,47	11,00	A	V	LIVRETA	1,737	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2010	P	LILLE - 32-34 RUE DE CAMBRAI PEX	C.D.C.	271 000,00	167 061,58	12,59	A	V	LIVRETA	1,673	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	LILLE - ROUBAIX - FACHES-THUMESNIL PEX	C.D.C.	145 000,00	90 866,31	13,67	A	V	LIVRETA	1,648	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	LILLE ROUBAIX TOURCOING - ACQUISITION AMELIO 16 LOGT PLAI	C.D.C.	961 130,00	637 546,05	21,25	A	V	LIVRETA	0,814	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	LOMME ROUBAIX TOURCOING - ACQUISITION AMELIO 6 LOGT PLAI	C.D.C.	279 917,00	197 797,57	21,59	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 14 LOGT PLAI	C.D.C.	887 727,00	627 293,95	21,59	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 7 LOGT PLAI	C.D.C.	442 188,00	312 463,02	21,59	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 12 LOGT PLAI	C.D.C.	444 901,00	342 103,96	28,25	A	V	LIVRETA	0,775	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 12 LOGT PLA IMMO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	438 099,00	358 261,79	38,25	A	V	LIVRETA	0,737	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 9 LOGT PLAI	C.D.C.	612 993,00	471 357,33	28,25	A	V	LIVRETA	0,775	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 9 LOGT PLAI IMMO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	335 007,00	273 956,79	38,25	A	V	LIVRETA	0,737	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 17 LOGT PLAI	C.D.C.	564 371,00	433 969,72	28,42	A	V	LIVRETA	0,778	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 17 LOGT PLAI IMMO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 004 629,00	821 549,85	38,50	A	V	LIVRETA	0,739	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 16 LOGT PLAI	C.D.C.	632 782,00	474 333,63	28,75	A	V	LIVRETA	0,745	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 16 LOGT PLA IMMO ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	525 718,00	418 833,92	38,75	A	V	LIVRETA	0,713	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	ROUBAIX 22 COUR FONTIER RUE DE BOUVINES-ACQUI-AMELIO 1 LOGT PEX	C.D.C.	69 500,00	44 104,99	13,42	A	V	LIVRETA	1,696	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	ROUBAIX 24 RUE GOUJON- ACQUI-AMELIO 5 LOGT PLAI	C.D.C.	112 967,00	78 841,77	21,75	A	V	LIVRETA	0,779	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	ROUBAIX 6 COUR FONTIER RUE DE BOUVINES- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PEX	C.D.C.	69 500,00	44 104,99	13,42	A	V	LIVRETA	1,696	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	LYS LEZ LANNOY 91 RUE DU COLISEE- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PEX	C.D.C.	65 722,00	38 217,11	11,75	A	V	LIVRETA	1,668	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	HOUPLINES 45 RUE VICTOR HUGO- ACQUI-AMELIO 2 LOGT PEX	C.D.C.	54 900,00	32 725,88	11,42	A	V	LIVRETA	1,719	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	MARCQ EN BAROEUL - 46 RUE MONTGOLFIER- CONSTRUCTION 12 LOGT PLAI	C.D.C.	543 534,00	407 433,31	28,67	A	V	LIVRETA	0,747	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	MARCQ EN BAROEUL -46 RUE MONGOLFIER-ACQUISITION FONCIERE 12 LOGT PLAI	C.D.C.	232 943,00	185 583,21	38,67	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	TOURCOING - 1A RUE DE L'INDUSTRIE - ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	220 000,00	162 125,04	26,67	A	V	LIVRETA	0,755	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	ROUBAIX - RUE DAUBENTON ET 38 RUE DAGUESSEAU- ACQUISITION AMELIORATION DE 2+1 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	117 903,00	88 380,13	28,67	A	V	LIVRETA	0,747	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	DIVERSES COMMUNES ACQUISITION-AMELIORATION DE 26 LOGEMENTS PEX	C.D.C.	1 295 000,00	746 197,65	13,67	A	V	LIVRETA	1,651	V	LIVRETA	1,350
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2011	P	ROUBAIX - 38 RUE DAGUESSEAU - ACQUISITION AMELIORATION ACQUISITION FONCIERE D'1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	27 471,00	21 885,85	38,67	A	V	LIVRETA	0,714	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	HOUPLINES- 105 SENTIER DE LILLE - ACQUISITION-AMELIORATION D'1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	68 213,00	49 330,03	21,00	A	V	LIVRETA	0,787	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION-AMELIORATION DE 17 LOGEMENTS PEX	C.D.C.	967 955,00	598 536,65	14,00	A	V	LIVRETA	1,652	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	ROUBAIX - ACQUIS AMELIO 3 LOGT RUE DE MONS - PLAI	C.D.C.	98 503,00	76 593,72	29,00	A	V	LIVRETA	0,747	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	ROUBAIX - ACQUIS AMELIO 3 LOGT RUE DE MONS - PLAI ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	63 461,00	52 007,44	39,00	A	V	LIVRETA	0,715	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 10 LOGT - GROUPE 3 BAIL- PLAI	C.D.C.	414 079,00	320 385,38	29,67	A	V	LIVRETA	0,670	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 9 LOGT - GROUPE 1 ACHAT- PLAI	C.D.C.	696 830,00	541 839,36	29,00	A	V	LIVRETA	0,747	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 9 LOGT - GROUPE 1 ACHAT- PLAI- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	230 570,00	188 956,30	39,00	A	V	LIVRETA	0,715	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 10 LOGT - GROUPE 2 ACHAT- PLAI	C.D.C.	542 927,00	422 167,83	29,09	A	V	LIVRETA	0,716	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 10 LOGT - GROUPE 2 ACHAT- PLAI- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	457 073,00	374 579,63	39,09	A	V	LIVRETA	0,689	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 8 LOGT - GROUPE 1 BAIL- PLAI	C.D.C.	583 545,00	471 127,34	29,67	A	V	LIVRETA	0,664	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 6 LOGT - GROUPE 3 ACHAT- PLAI	C.D.C.	323 843,00	252 881,95	29,34	A	V	LIVRETA	0,719	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 6 LOGT - GROUPE 3 ACHAT- PLAI- ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	193 055,00	158 913,04	39,34	A	V	LIVRETA	0,692	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	LILLE - 27/28 Cité Saint Maurice - 18 rue de la Cité - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	55 072,00	36 476,17	14,00	A	V	LIVRETA	1,652	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	LILLE - 5 et 6 Cité Saint Maurice - 18 rue de la Cité - ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGEMENTS PEX	C.D.C.	92 946,00	61 561,50	14,00	A	V	LIVRETA	1,652	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	TOURCOING 35 RUE DU GENERAL LAHARPE - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	72 568,00	48 064,42	14,00	A	V	LIVRETA	1,652	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 13 LOGT - GROUPE 2 BAIL- PLAI	C.D.C.	873 798,00	676 083,76	29,59	A	V	LIVRETA	0,671	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	ROUBAIX - 109 RUE DE BOUVINES - 18 COUR FONTIER - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	71 600,00	47 620,57	14,50	A	V	LIVRETA	1,605	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	ROUBAIX - 135 RUE DU COLLEGE - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	53 000,00	23 230,92	5,50	A	V	LIVRETA	1,711	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	WATTRELOS - 85 BIS RUE PIERRE CATTEAU - ACQUIS AMELIO 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	72 400,00	47 717,74	14,67	A	V	LIVRETA	1,540	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	TOURCOING - 41 RUE DESCARTES 1 LOGEMENT PEX	C.D.C.	41 000,00	27 268,76	14,50	A	V	LIVRETA	1,581	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	LA MADELEINE - RUE KLEBER, 53 RUE ST CHARLES 3 LOGEMENTS PEX	C.D.C.	92 554,00	18 956,16	1,50	A	V	LIVRETA	1,750	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	PLUSIEURS VILLES 11 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	466 160,00	381 736,29	30,34	A	V	LIVRETA	0,608	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	PLUSIEURS VILLES 28 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	1 163 747,00	900 426,02	29,67	A	V	LIVRETA	0,656	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	PLUSIEURS VILLES 28 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	675 301,00	550 683,12	39,67	A	V	LIVRETA	0,652	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	TOURCOING - 65 RUE DU DRAGON, 157 RUE AUBER 2 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	115 000,00	89 801,00	29,50	A	V	LIVRETA	0,712	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2012	P	TOURCOING - 65 RUE DU DRAGON, 157 RUE AUBER - PLAI	C.D.C.	63 341,00	52 139,07	39,50	A	V	LIVRETA	0,685	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	TOURCOING -ROUBAIX- ACQUIS AMELIO 17 LOGEMENTS PEX	C.D.C.	410 000,00	143 584,25	15,00	A	V	LIVRETA	1,526	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	ARMENTIERES - 125 RUE JEANNE D'ARC 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	59 740,00	47 895,45	30,00	A	V	LIVRETA	0,665	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	ARMENTIERES - 125 RUE JEANNE D'ARC 1 LOGEMENT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	26 224,00	21 984,14	40,00	A	V	LIVRETA	0,646	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 26 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	1 673 986,00	1 370 819,47	30,34	A	V	LIVRETA	0,626	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	653 584,00	533 105,76	30,67	A	V	LIVRETA	0,589	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	296 416,00	252 991,97	40,67	A	V	LIVRETA	0,581	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	395 045,00	338 040,24	31,09	A	V	LIVRETA	0,615	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	BOUSBECQUE - 7 BIS PLACE GENERAL DE GAULLE - ACQUIS-AMELIORATION 1 LOG - PLAI	C.D.C.	36 678,00	26 003,36	15,75	A	V	LIVRETA	0,604	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	LYS LEZ LANNOY - RBX - TRG - HALLUIN - LILLE - REHAB 25 LOGTS PEX	C.D.C.	1 200 000,00	968 737,68	25,67	A	V	LIVRETA	1,392	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	FACHES-THUMESNIL - 2&3 CITE DES ECOLES RUE G DELORY - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT PEX	C.D.C.	40 000,00	24 932,99	8,25	A	V	LIVRETA	1,428	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2013	P	LILLE - 41 RUE LEUTY - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	60 194,00	50 032,21	30,75	A	V	LIVRETA	0,586	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS-AMELIO 14 LOGT PLAI	C.D.C.	881 393,00	753 302,50	31,17	A	V	LIVRETA	0,584	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS-AMELIO / ACQUIS FONCIERE 14 LOGT PLAI	C.D.C.	461 380,00	409 678,55	41,17	A	V	LIVRETA	0,578	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	DIVERSES COMMUNES - ACQUIS-AMELIO 17 LOGT PLAI	C.D.C.	1 119 867,00	958 270,81	31,09	A	V	LIVRETA	0,587	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	WASQUEHAL - 173 RUE DE TOURCOING - ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PHP (ANCIEN PEX)	C.D.C.	61 017,00	46 821,30	16,34	A	V	LIVRETA	1,384	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	FACHES-THUMESNIL - 44 BIS RUE PASTEUR - REHABILITATION D'1 LOGT PHP	C.D.C.	63 586,00	49 241,28	16,84	A	V	LIVRETA	1,337	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2014	P	REHABILITATION RESTRUCTURATION PAR BAIL - 35 LOGEMENTS - PHP	C.D.C.	2 339 000,00	1 786 745,00	26,59	A	V	LIVRETA	0,579	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2015	P	LILLE ROUBAIX TOURCOING - REHABILITATION-RESTRUCTURATION - 13 LOGEMENTS - PHP - ANAH	C.D.C.	780 960,00	688 525,00	27,50	A	V	LIVRETA	1,368	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2015	P	TOURCOING -LOOS -LILLE - HALLUIN - HELLEMES - WASQUEHAL - REHAB/ RESTRUCTURATION - 14 LOG - PHP	C.D.C.	873 966,00	779 100,77	32,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE - 18 PLACE JEANNE D'ARC ACQUI AMELIORATION RESTRUCTURATION BAIL A REHAB PLA1 2 LOG	C.D.C.	130 800,00	121 921,03	34,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX - 52 RUE DE BOUVINES ACQUISITION AMELIO ANAH 2 LOG PHP	C.D.C.	89 854,00	78 189,50	16,25	A	V	LIVRETA	1,459	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	WATTRELOS 23 RUE DE TOUL MOUVAUX 257 RUE DU CONGO ACQUI AMELIO 3 LOG PLA1	C.D.C.	209 000,00	194 812,65	34,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 65 RUE TURGOT 21 SQUARE DU PORTUGAL WATTRELOS 82 RUE DE LONDRES ACQUI AMELIO 3 LOG PLA1	C.D.C.	249 617,00	232 672,47	34,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	HAUBOURDIN WATTRELOS ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION BAIL REHAB 3 LOG PLA1	C.D.C.	230 001,00	214 388,05	34,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	MOUVAUX LILLE TOURCOING ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION PAR BAIL A REHAB 3 LOG - PLAI	C.D.C.	254 000,00	236 757,95	34,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LAMBERSART LILLE ARMENTIERES ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION PAR BAIL A REHAB 3 LOG - PLAI	C.D.C.	187 615,00	174 879,30	34,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 15 RUE PIERRE MARTEL ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	93 000,00	86 686,96	34,25	A	V	LIVRETA	0,573	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 15 RUE PIERRE MARTEL ACQUI AMELIO ACQUI FONCIERE 1 LOG PLAI	C.D.C.	50 822,00	48 217,64	44,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	RONCHIN 51-53 RUE ROGER SALENGRO ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION PAR BAIL A REHAB 2 LOG PLAI	C.D.C.	131 480,00	122 554,87	34,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 1 RUE FEMY 148 RUE D'ESQUERMES ACQUI AMLELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	87 700,00	81 746,74	34,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 1 RUE FEMY 148 RUE D'ESQUERMES ACQUI AMLELIO ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	C.D.C.	107 871,00	102 343,18	44,25	A	V	LIVRETA	0,569	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 77 RUE DE GUISNES ACQUI AMELIO 2 LOG ANAH PHP	C.D.C.	133 500,00	122 005,61	24,25	A	V	LIVRETA	1,427	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 175 RUE DAUBENTON ACQUI AMELIO ANAH 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	93 471,00	88 101,58	34,25	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 11 BOULEVARD GAMBETTA ACQUI AMELIO ANAH 4 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	134 000,00	126 302,40	34,25	A	V	LIVRETA	1,410	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2017	P	HAUBOURDIN PLUSIEURS ADRESSES ACQUI AMELIO REHAB RESTRUCTURATION 5 LOG PLAI	C.D.C.	263 697,00	231 158,69	19,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2017	P	CROIX 26-28 RUE SAINT JACQUES ACQUI AMELIO ANAH 1 LOG PHP	C.D.C.	52 901,00	48 918,37	26,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2017	P	TOURCOING 152 RUE DE PARIS ACQUI AMELIO ANAH 1 LOG PHP	C.D.C.	79 075,00	73 856,53	29,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LOMME 176 RUE ANATOLE FRANCE REHAB ANAH 1 LOG PHP	C.D.C.	52 500,00	49 484,15	34,25	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 48 RUE DU VIROLOIS REHAB ANAH 1 LOG PHP	C.D.C.	53 434,00	49 715,80	29,25	A	V	LIVRETA	1,419	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 34 RUE NEWTON ACQUI AMELIO ANAH 1 LOG PHP	C.D.C.	65 718,00	60 537,51	26,25	A	V	LIVRETA	1,427	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING - 35 RUE DESCARTES REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	48 000,00	45 297,83	34,75	A	V	LIVRETA	1,409	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX - 7 RUE BEAUMARCHAIS REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	77 424,00	73 259,53	34,84	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 24 RUE DU CAPITAINE GUYNEMER REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	34 172,00	32 208,99	34,50	A	V	LIVRETA	1,410	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 158 RUE DU LUXEMOBURG REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	73 257,00	67 741,85	26,50	A	V	LIVRETA	1,424	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 33 RUE DU NOUVEAU MONDE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	73 304,00	67 525,52	26,50	A	V	LIVRETA	1,424	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 89 RUE DE LENS 3 COUR CHANTRAINE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	22 000,00	20 816,67	34,75	A	V	LIVRETA	1,336	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 58 RUE ALBERT SAMAIN REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	24 000,00	22 709,09	34,50	A	V	LIVRETA	1,410	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 148 RUE DAUBENTON REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	75 763,00	69 792,00	25,50	A	V	LIVRETA	1,426	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 10 BIS RUE ALLARD DUGAUQUIER REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	63 000,00	59 380,98	34,50	A	V	LIVRETA	1,410	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 84 AVENUE DE BRETAGNE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	63 350,00	59 505,31	31,50	A	V	LIVRETA	1,414	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 66 RUE DU CAIRE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	C.D.C.	64 363,00	59 729,70	27,50	A	V	LIVRETA	1,421	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LA MADELEINE 66 RUE TRULIN ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	87 100,00	81 672,77	35,42	A	V	LIVRETA	0,570	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	WASQUEHAL 148 RUE CARPEAUX REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	53 323,00	48 932,46	25,50	A	V	LIVRETA	1,426	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 10 RUE MATTEOTI REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	62 324,00	54 896,31	17,50	A	V	LIVRETA	1,450	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	MONS EN BAROEUL 4 RUE BERLIOZ REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	77 197,00	71 111,64	26,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 76 RUE DE L'AMIRAL COURBET REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	34 000,00	32 171,21	34,50	A	V	LIVRETA	1,410	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 2 RUE DE CARTIGNY REHAB 4 LOG PHP ANAH	C.D.C.	224 007,00	211 958,14	34,59	A	V	LIVRETA	1,404	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 26 BIS RUE DE CONDE 28 COUR VROMAN REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	38 582,00	36 506,76	34,59	A	V	LIVRETA	1,412	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	LA MADELEINE - 31 RUE SAINT CHARLES REHAB 1 LOG ANAH PHP	C.D.C.	66 927,00	64 303,85	35,17	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 37 RUE LOUIS LELOIR ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	27 789,00	26 000,31	34,42	A	V	LIVRETA	0,549	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2017	P	ROUBAIX 41 RUE DE BOUVINES ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	C.D.C.	131 911,00	123 420,33	34,42	A	V	LIVRETA	0,549	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 15 RUE LESUEUR ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	C.D.C.	116 000,00	108 533,46	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	HEM 12 RUE DE LA BRIQUETTERIE ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	C.D.C.	109 241,00	102 209,52	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 311 RUE DU CHENE HOUPLINE ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	37 682,00	35 256,53	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	MARCQ EN BAROEUL 8 RUE DES TISSERANDS HALLUIN 341 RUE LYS ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	88 477,00	82 782,02	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 94 RUE DU HAZE ACQUI AMELIO 5 LOG PLAI	C.D.C.	178 908,00	167 392,28	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 36 RUE DE CARTIGNY ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	140 000,00	130 988,66	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	CROIX 1 RUE PASTEUR TOURCOING 6 RUE DE L'EPEE ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	147 000,00	137 538,10	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 102 RUE DELESPAUL ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	73 830,00	69 077,80	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 2 RUE DU PROGRES ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	90 600,00	84 768,37	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 84 RUE DES ARTS ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	87 791,00	82 140,17	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 56 RUE DES VILLAS ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	23 171,00	21 598,10	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 18 RUE DE RIVOLI ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	76 200,00	71 295,25	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 36 RUE RACINE ACQUI AMELIO 8 LOG PLAI	C.D.C.	539 200,00	504 493,49	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 84 RUE D'ALSACE ACQUI AMELIO 7 LOG PLAI	C.D.C.	316 780,00	296 389,92	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2017	P	LOMME 16 RUE FRANKLIN ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	50 900,00	47 623,73	34,42	A	V	LIVRETA	0,551	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2017	P	LILLE 12 RUE BRANLY ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	72 200,00	67 552,73	34,42	A	V	LIVRETA	0,551	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 41 RUE MIRABEAU ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	C.D.C.	92 667,00	86 376,57	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 86 RUE CARPEAUX ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	C.D.C.	163 840,00	152 718,20	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 121 RUE DES TILLEULS REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	70 249,00	64 960,30	26,50	A	V	LIVRETA	1,387	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 53 RUE DE CHANZY REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	49 500,00	45 936,65	27,50	A	V	LIVRETA	1,421	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 104 RUE DU MARAIS DE LOMME ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	98 300,00	91 972,76	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LEZENNES 77 RUE DEFAUX ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	98 083,00	91 769,72	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LA MADELEINE 88 RUE SALENGRO CONSTRUCTION 1 LOG PLAI	C.D.C.	69 000,00	64 558,69	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	WATTRELOS 17 RUE CHARLES QUINT ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	C.D.C.	67 800,00	63 435,94	34,42	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 14 RUE DU REPOS REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	C.D.C.	53 780,00	50 887,29	34,59	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	WATTRELOS 38 RUE DU TILLEUL REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	C.D.C.	46 543,00	46 246,78	34,50	A	V	LIVRETA	0,904	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 43 RUE DES MEUNIERES REHABILITATION 2 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	110 447,00	105 735,37	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 108 RUE GABRIEL PERI REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	78 220,00	74 393,74	31,00	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	MARCQ EN BAROEUL 14 RUE SCRIVE REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	24 593,00	23 543,87	35,00	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 143 BOULEVARD DE STRASBOURG REHAB 3 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	145 151,00	138 958,91	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	WASQUEHAL 154 RUE DE TOURCOING REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	49 637,00	47 519,50	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	QUESNOY SUR DEULE 16 RUE DU MARECHAL FOCH REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	35 814,00	34 286,19	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	WERVICQ SUD 18 AVENUE DES SPORTS REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	50 188,00	47 732,97	31,00	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 195 BOULEVARD BEAUREPAIRE REHAB 3 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	138 889,00	132 964,05	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 270 RUE DU BLANC SEAU REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	70 831,00	67 486,48	32,00	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 32-34 RUE DE CONDE REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	50 823,00	46 222,20	17,00	A	V	LIVRETA	0,568	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 35 RUE SAINT LOUIS REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	50 559,00	47 794,99	28,00	A	V	LIVRETA	0,562	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	WATTRELOS 4 RUE JEAN CASTEUR REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	54 609,00	52 279,40	35,00	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 41 RUE DE NAPLES REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	92 422,00	88 479,31	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	CROIX 43 RUE SAINT PIERRE REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	26 163,00	25 046,90	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 45 RUE DE LA CROIX ROUGE REHAB 2 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	103 032,00	98 636,70	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 50 RUE DE LA PAIX REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	73 119,00	69 999,77	35,00	A	V	LIVRETA	0,558	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 56 RUE DE VALENCIENNES REHAB 5 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	208 312,00	199 425,49	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 71 RUE NAIN REHAB 3 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	194 911,00	183 379,06	26,00	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 72 RUE DU RIEZ REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	69 933,00	66 949,69	35,00	A	V	LIVRETA	0,558	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 76 RUE LAFONTAINE REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	53 991,00	51 687,76	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	ROUBAIX 160 RUE DU PILE N°7-8/9-10/13 ET 162 BIS RUEDU PILE REHAB 4 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	277 689,00	265 842,89	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	LILLE 9 RUE FENELON REHAB 2 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	86 042,00	82 371,48	35,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2018	P	TOURCOING 16 RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	66 443,00	61 303,95	20,00	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	ILLES 9 RUE DU HUS BAIL A REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	59 539,00	56 823,17	33,42	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	ILLIES 11 RUE DU HUS BAIL A REHABILITATION 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	54 946,00	51 109,21	23,59	A	V	LIVRETA	0,564	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	TOURCOING 47 RUE DE LA CROIX ROUGE BAIL A REHAB 2 LOG PHP ANAH	C.D.C.	73 550,00	68 770,75	35,84	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	TOURCOING 68 RUE DU TOUQUET BAIL A REHAB 2 LOG PHP ANAH	C.D.C.	178 824,00	167 681,41	35,84	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	CROIX 3 RUE KLEBER REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	65 939,00	62 100,24	28,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	TOURCOING 15 RUE MOLIERE REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	45 626,00	43 577,42	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	ROUBAIX 96-98 RUE JACQUES PREVERT ACQUI AMELIO 2 LOG PHP ANAH	C.D.C.	157 717,00	150 261,08	36,17	A	V	LIVRETA	0,309	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	ILLIES 5 RUE DU HUS BAIL A REHAB 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	58 100,00	56 725,52	37,59	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2019	P	ROUBAIX 333 GRAND RUE BAIL A REHAB 2 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	116 746,00	113 840,93	36,50	A	V	LIVRETA	0,312	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2020	P	MOUVAUX 29 RUE GAMBETTA REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	51 870,00	50 643,88	36,92	A	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2021	P	TOURCOING 18 Rue Desurmont Acquisition Amélioration 2 logements ANAH PHP	C.D.C.	27 000,00	27 000,00	37,75	A	V	LIVRETA	0,301	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2021	P	WATTRELOS 14 rue Charles Casterman réhab 1 logt PAM ECO PRET	C.D.C.	21 000,00	21 000,00	18,92	A	V	LIVRETA	1,418	V	LIVRETA	0,050
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2021	P	WATTRELOS 14 rue Charles Casterman réhab 1 logt PAM	C.D.C.	48 900,00	46 633,45	18,92	A	F	FIXE	0,771	F	FIXE	0,790
SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2021	P	MARQUILLIES 470 rue du Touquet réhab 1 logt PAM ECO PRET	C.D.C.	18 000,00	18 000,00	18,92	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	0,050

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2022	P	MARQUILLIES 470 rue du Touquet réhab 1 logt PAM tx fixe complé	C.D.C.	57 824,00	57 824,00	19,92	A	F	FIXE	0,765	F	FIXE	0,790
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2022	P	MOUVAUX 350 rue de Tourcoing réhabilitation 1 logt PAM	C.D.C.	17 400,00	17 400,00	29,09	A	V	LIVRETA	2,492	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2022	P	MOUVAUX 350 rue de Tourcoing réhabilitation 1 logt PAM ECO Prêt	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	24,09	A	V	LIVRETA	1,638	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2022	P	LILLE 23-25 Cour Morel - 67 bis rue de la Justice réhabilitation 1 logt PAM eco prêt	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	24,92	A	V	LIVRETA	1,775	V	LIVRETA	1,500
SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION	2022	P	LILLE 23-25 cour Morel - 67 bis rue de la Justice réhabilitation 1 logt PAM Tx fixe Complé	C.D.C.	33 000,00	33 000,00	24,92	A	F	FIXE	2,660	F	FIXE	2,660
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	LILLE - 14 RUE DU REPOS AA IMMEUBLE	C.D.C.	18 154,39	2 010,36	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	LILLE - 42 RUE MALCENSE 41/42 CITE LYS	C.D.C.	20 339,75	2 252,34	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	LAMBERSART - 96 RUE DU MAL LECLERC 109 RUE DES MARTYRS RESISTANCE	C.D.C.	60 163,39	6 662,28	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	LILLE - 6 HONSCHOOTE-25 SALOME 2 VAN HENDE-6 ALBERT	C.D.C.	78 937,19	4 900,65	1,25	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	SECLIN - 11 ALLEE DES PETITS CHALETs AA IMMEUBLE	C.D.C.	26 288,61	2 911,10	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	QUESNOY-SUR-DEULE - 16 RUE FOCH AA IMMEUBLE	C.D.C.	10 767,93	1 192,39	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	CROIX - 61 RUE ANATOLE FRANCE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	18 537,80	2 052,79	1,00	A	V	LIVRETA	5,150	V	LIVRETA	1,950

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	LOMME - 176 RUE ANATOLE FRANCE AA IMMEUBLE	C.D.C.	25 180,16	2 788,36	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	HELLEMES - 33 RUE LAMARTINE 7 COUR LAMBLIN	C.D.C.	19 766,39	2 188,86	1,00	A	V	LIVRETA	4,457	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	LILLE - 94-96 RUE MALCENSE AA IMMEUBLE	C.D.C.	78 360,01	8 677,26	1,00	A	V	LIVRETA	4,589	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	LILLE - 48-50-54 RUE PHILIPPE DE COMINES AA IMMEUBLES	C.D.C.	26 987,44	2 988,48	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	LOOS - 57 RUE DES JARDINS AA IMMEUBLE	C.D.C.	2 439,18	270,10	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1991	P	ARMENTIERES - 16 RUE COLBERT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	41 412,78	4 585,88	1,00	A	V	LIVRETA	4,608	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	HERLIES - 16 RUE AUBERS AA IMMEUBLE	C.D.C.	15 396,74	1 704,97	1,00	A	V	LIVRETA	4,515	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	LILLE - 96 RUE DE L'ARBRISSEAU AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 034,39	2 390,85	2,00	A	V	LIVRETA	4,470	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	LILLE - 28-30 RUE LABRUYERE AA 3 LOGEMENTS	C.D.C.	38 112,25	7 025,04	2,00	A	V	LIVRETA	4,543	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	LILLE - 5 COUR MOREL - RUE LA JUSTICE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 183,59	1 877,09	2,00	A	V	LIVRETA	4,543	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	TOURCOING - 73 RUE DU DRAGON AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	11 677,59	2 141,98	2,00	A	V	LIVRETA	5,186	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - 26 RUE DES PEUPLIERS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 580,62	3 775,03	2,00	A	V	LIVRETA	5,186	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	HALLUIN - 37-39 RUE DES FRERES MARTEL AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	11 174,51	2 476,28	3,00	A	V	LIVRETA	4,309	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	TOURCOING - 152 RUE DE PARIS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	8 140,78	1 493,23	2,00	A	V	LIVRETA	5,186	V	LIVRETA	1,950

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	WERVICQ-SUD - 46 RUE DU RIVAGE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	14 025,31	3 107,95	3,00	A	V	LIVRETA	4,295	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	TOURCOING - 22 RUE THIERS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 001,00	3 324,15	3,00	A	V	LIVRETA	4,309	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	COMINES - 52 RUE DES TROIS BALLOTS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	8 079,80	1 482,05	2,00	A	V	LIVRETA	5,186	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	MOUVAUX - 26 RUE PASTEUR AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 549,80	2 852,24	2,00	A	V	LIVRETA	5,186	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1992	P	FACHES-THUMESNIL - 62 RUE GAMBETTA AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	14 787,55	2 712,43	2,00	A	V	LIVRETA	4,490	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	LILLE - 4 RUE DES ARCHIVES AA 1 IMMEUBLE	C.D.C.	40 923,87	10 059,12	3,00	A	V	LIVRETA	4,318	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	COMINES - 23 RUE DU QUESNOY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	12 131,89	2 707,89	3,00	A	V	LIVRETA	4,129	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	TOURCOING - 257 RUE DU BLANC SEAU AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 854,38	2 405,31	3,00	A	V	LIVRETA	4,309	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 16 RUE DU BOURG AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 320,80	2 287,13	3,00	A	V	LIVRETA	4,295	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	LILLE - 8 RUE MATTEOTTI AA 1 IMMEUBLE	C.D.C.	27 100,40	6 742,65	3,00	A	V	LIVRETA	4,381	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	LILLE - 68 RUE SIMONS AA 1 IMMEUBLE	C.D.C.	29 880,01	7 434,23	3,00	A	V	LIVRETA	4,381	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	TOURCOING - 6 RUE DE LA CROIX ROUGE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 626,02	3 462,63	3,00	A	V	LIVRETA	4,329	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	TOURCOING - 288 RUE DE LA CROIX ROUGE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 854,37	2 405,31	3,00	A	V	LIVRETA	4,361	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 172 RUE TORGUE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	12 333,13	2 732,94	3,00	A	V	LIVRETA	4,295	V	LIVRETA	1,950

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	LANNOY - 9 RUE VICTOR HUGO AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 655,30	5 568,69	3,00	A	V	LIVRETA	4,981	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	LILLE - 15 RUE PORRET AA 1 IMMEUBLE	C.D.C.	16 910,10	4 156,52	3,00	A	V	LIVRETA	4,318	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	LILLE - 58 RUE ALBERT SAMAIN AA 1 IMMEUBLE	C.D.C.	17 531,64	4 309,29	3,00	A	V	LIVRETA	4,318	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	FACHES-THUMESNIL - 34 RUE GUSTAVE DELORY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	21 455,98	5 273,90	3,00	A	V	LIVRETA	4,318	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1993	P	LA MADELEINE - 65 RUE GODEFROY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	21 419,09	5 264,83	3,00	A	V	LIVRETA	4,318	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	HALLUIN - 1 RUE DU TISSAGE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 814,00	5 030,92	3,00	A	V	LIVRETA	4,253	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	RONCQ - 22 RUE LOUISE DE BETTIGNIES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 381,78	2 551,85	3,00	A	V	LIVRETA	5,003	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	MARQ-EN-BAROEUL - 140 RUE DU QUESNE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	18 492,07	4 545,36	3,00	A	V	LIVRETA	5,003	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	LA MADELEINE - 9 PLACE DE LA BOUCHERIE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	21 998,39	5 407,22	3,00	A	V	LIVRETA	4,160	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	LAMBERSART - 7 CITE STE ANNE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 918,60	3 421,21	3,00	A	V	LIVRETA	4,318	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	ARMENTIERES - 18 RUE SCHUMANN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	23 995,48	7 245,13	4,00	A	V	LIVRETA	4,249	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 9 RUE OMER OLIVIER AA IMMEUBLE	C.D.C.	17 028,56	5 116,49	4,00	A	V	LIVRETA	4,182	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 1 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	36 862,17	11 157,20	4,00	A	V	LIVRETA	4,963	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	TOURCOING - 97 RUE RASPAIL AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	23 355,19	7 017,43	4,00	A	V	LIVRETA	4,888	V	LIVRETA	1,950

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	LILLE - 8 RUE MARCEAU AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 236,48	7 883,16	4,00	A	V	LIVRETA	4,182	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	LILLE - 38 RUE DRUELLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	23 644,84	8 429,87	5,00	A	V	LIVRETA	4,182	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	TOURCOING - 121 RUE DU TILLEUL AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 620,19	5 895,19	4,00	A	V	LIVRETA	4,880	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	TOURCOING - 217 RUE DE LA LATTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 388,92	7 928,96	4,00	A	V	LIVRETA	4,888	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1994	P	TOURCOING - 316 RUE DU BRUN PAIN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	18 995,15	5 120,29	4,00	A	V	LIVRETA	4,097	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	LILLE - 217 RUE DU LONG POT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	43 417,48	18 462,70	7,00	A	V	LIVRETA	3,376	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	ARMENTIERES - 16 IMPASSE DES MURETS AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	19 208,58	6 783,52	5,00	A	V	LIVRETA	4,115	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	LILLE - 17 COUR MOREL 67 BIS RUE DE LA JUSTICE	C.D.C.	10 503,74	3 709,41	5,00	A	V	LIVRETA	4,115	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	LILLE - 53 BD DE LA MOSELLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 549,80	5 491,42	5,00	A	V	LIVRETA	4,115	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	LILLE - 197 BIS-199 RUE DES POSTES AA 8 LOGEMENTS	C.D.C.	67 557,02	23 857,81	5,00	A	V	LIVRETA	4,115	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	LILLE - 97 RUE DU MONT A CAMP AA IMMEUBLE	C.D.C.	15 991,90	6 750,79	7,00	A	V	LIVRETA	3,684	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	LILLE - 10 COUR GALLOIS - 66 BIS DANIEL AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	9 848,21	3 879,93	7,00	A	V	LIVRETA	3,450	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	TOURCOING - 22 RUE DU CHATEAU AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	49 469,71	16 874,06	8,00	A	V	LIVRETA	3,406	V	LIVRETA	1,613
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	ROUBAIX - LYS-LEZ-LANNOY- CROIX - WILLEMS 6 LOGEMENTS	C.D.C.	132 731,11	8 426,20	1,00	A	V	LIVRETA	3,575	V	LIVRETA	1,613

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	WATTRELOS - 479 RUE DE LEERS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	46 496,95	15 860,20	8,00	A	V	LIVRETA	3,386	V	LIVRETA	1,613
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	LILLE - 6 RUE PLINE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	16 068,13	6 361,53	7,00	A	V	LIVRETA	3,064	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	LOMME - 22 RUE WULVERICH AA IMMEUBLE	C.D.C.	19 300,05	8 147,25	7,00	A	V	LIVRETA	3,489	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1995	P	WATTRELOS - GLOBAL TOURCOING - WATTRELOS AA 6 LOGEMENTS	C.D.C.	143 454,53	49 890,28	8,00	A	V	LIVRETA	3,380	V	LIVRETA	1,613
SOLIHA METROPOLE NORD	1998	P	LILLE - 45 JACQUARD - 3 RUBENS - HAUBOURDIN - 20 STAPPAERT 5 LOGEMENTS	C.D.C.	44 397,42	714,39	0,00	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	4,300
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	TOURCOING - 9 RUE TURGOT AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 394,76	8 645,46	9,00	A	V	LIVRETA	3,376	V	LIVRETA	1,613
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	TOURCOING - 113 RUE DE LA BAILLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 815,79	10 352,16	9,00	A	V	LIVRETA	3,338	V	LIVRETA	1,613
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	TOURCOING - 293 RUE DU VIROLOIS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	36 435,32	14 065,88	9,00	A	V	LIVRETA	3,376	V	LIVRETA	1,613
SOLIHA METROPOLE NORD	1998	P	LILLE - 1 CITE SAINT MAURICE AA IMMEUBLE	C.D.C.	9 787,23	4 159,47	8,00	A	V	LIVRETA	3,536	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	LILLE - 41 GAL DE LA BOURDONNAYE AA 1 IMMEUBLE	C.D.C.	11 205,00	4 208,21	7,00	A	V	LIVRETA	3,184	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	GLOBAL TOURCOING - WATTRELOS AA 5 LOGEMENTS	C.D.C.	293 875,98	87 501,76	5,50	A	V	LIVRETA	3,818	V	LIVRETA	1,950
SOLIHA METROPOLE NORD	1997	P	WATTRELOS - 21 RUE MAZURE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	19 574,45	7 519,68	7,00	A	V	LIVRETA	3,408	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1998	P	LOMME - 86 AVENUE JACQUARD AA IMMEUBLE	C.D.C.	9 909,19	165,71	0,00	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	4,800
SOLIHA METROPOLE NORD	1998	P	LILLE - 39 RUE DRUELLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 351,29	4 399,00	8,00	A	V	LIVRETA	3,358	V	LIVRETA	1,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	1997	P	HALLUIN - 66 RUE GHESQUIERES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	65 324,40	25 095,07	7,00	A	V	LIVRETA	3,406	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1997	P	RONCQ - 554 RUE DE LILLE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 872,86	5 329,51	7,00	A	V	LIVRETA	3,406	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1996	P	TOURCOING - 54 RUE ROGER SPEBROUCK AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	30 733,72	10 572,16	6,00	A	V	LIVRETA	3,368	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1997	P	TOURCOING - 9 RUE DE COMINES AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	34 895,58	13 405,58	7,00	A	V	LIVRETA	3,406	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	1997	P	TOURCOING - 128 RUE DE LA LATTE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	21 632,52	0,00	0,00	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	4,800
SOLIHA METROPOLE NORD	1997	P	TOURCOING - 2A RUE DU RHIN AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	26 488,02	0,00	0,00	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	4,800
SOLIHA METROPOLE NORD	1998	P	CROIX-WATTRELOS-ROUBAIX 22 LOGEMENTS	C.D.C.	300 324,56	0,00	0,00	A	F	FIXE	4,800	F	FIXE	4,800
SOLIHA METROPOLE NORD	1998	P	LMCU - LANNOY-CROIX-ROUBAIX 13 LOGEMENTS	C.D.C.	221 543,79	3 564,63	0,00	A	F	FIXE	4,297	F	FIXE	4,300
SOLIHA METROPOLE NORD	1999	P	ROUBAIX - DIFFUS - ROUBAIX 24 LOGEMENTS	C.D.C.	381 976,87	29 623,17	1,00	A	F	FIXE	3,548	F	FIXE	3,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	LMCU - 75 RUE DE CONDE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	11 018,25	1 653,02	2,00	A	V	LIVRETA	3,601	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	ROUBAIX - 67 RUE DU FRESNOY AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	20 985,37	3 148,38	2,00	A	V	LIVRETA	3,601	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	TOURCOING - 11 A 36 RUE DU CLINQUET AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	103 198,84	15 482,58	2,00	A	V	LIVRETA	3,585	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	TOURCOING - 60 RUE DE ROUBAIX AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 465,80	2 320,29	2,00	A	V	LIVRETA	3,601	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	LILLE - 24 RUE DEGLAND REHABILITATION 6 LOGEMENTS	C.D.C.	117 896,30	42 530,08	7,00	A	V	LIVRETA	2,898	V	LIVRETA	1,513

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	LILLE - 52 RUE FENELON -1-2-3 VAN DER LINDEN REHABILITATION 3 LOGEMENTS	C.D.C.	36 618,25	5 310,48	2,00	A	V	LIVRETA	3,090	V	LIVRETA	1,513
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	LILLE - 77 RUE SIMONS 1 LOGEMENT	C.D.C.	14 313,59	2 131,94	2,00	A	V	LIVRETA	3,549	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	LMCU - LILLE-MONS-HAUBOURDIN-LOMME 31 LOGEMENTS	C.D.C.	320 142,94	45 707,85	2,00	A	V	LIVRETA	3,543	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	LILLE - SAINT ANDRE REHABILITATION 2 LOGEMENTS	C.D.C.	49 016,93	10 722,66	3,00	A	V	LIVRETA	3,487	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	ROUBAIX - 2/1 ET 2/2 RUE D'ANTOING AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	24 508,92	3 650,03	2,00	A	V	LIVRETA	3,543	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2001	P	ROUBAIX - 73 RUE DU RIEZ REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	44 867,12	6 897,84	2,00	A	V	LIVRETA	3,537	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	ROUBAIX - 108 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 216,26	2 891,14	3,00	A	V	LIVRETA	3,476	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	ROUBAIX - 2/1-2-3 RUE VICTOR DELANNOY REHABILITATION 3 LOGEMENTS	C.D.C.	17 733,94	3 879,37	3,00	A	V	LIVRETA	3,476	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	ROUBAIX - 5 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 533,97	2 960,60	3,00	A	V	LIVRETA	3,480	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	ROUBAIX - 110 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	12 821,88	2 804,85	3,00	A	V	LIVRETA	3,476	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	ROUBAIX - 112 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 116,71	2 869,32	3,00	A	V	LIVRETA	3,476	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	ROUBAIX - 202/2-3-4 RUE DELESPAUL REHABILITATION 3 LOGEMENTS	C.D.C.	10 981,82	2 402,30	3,00	A	V	LIVRETA	3,477	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	ROUBAIX - 162 RUE JEAN MOULIN 1 LOGEMENT	C.D.C.	22 193,38	4 819,80	3,00	A	V	LIVRETA	3,430	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	LOMME LEPAN - LILLE LECLERC 3 LOGEMENTS	C.D.C.	50 009,38	10 938,19	3,00	A	V	LIVRETA	3,414	V	LIVRETA	2,013

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	LILLE - 6 RUE DUHEM 1 LOGEMENT	C.D.C.	12 805,72	2 800,92	3,00	A	V	LIVRETA	3,396	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	ROUBAIX - 10 RUE MA CAMPAGNE 1 LOGEMENT	C.D.C.	11 426,00	3 341,38	4,00	A	V	LIVRETA	3,273	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2002	P	WATTRELOS - 55 RUE FELIX FAURE 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 013,00	2 190,07	3,00	A	V	LIVRETA	3,403	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	ROUBAIX - 157/1-2-3 RUE FRANKLIN 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 162,00	3 682,04	4,00	A	V	LIVRETA	3,303	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES 8 LOGEMENTS	C.D.C.	95 264,00	26 844,07	4,00	A	V	LIVRETA	3,357	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	LILLE - HELLEMMES ET LILLE REHABILITATION 17 LOGEMENTS	C.D.C.	73 175,00	17 330,43	4,00	A	V	LIVRETA	3,293	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	ROUBAIX - 345 GRANDE RUE 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 760,00	3 146,66	4,00	A	V	LIVRETA	3,274	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	ROUBAIX - 36/8-9 RUE DAGUESSEAU 1 LOGEMENT	C.D.C.	14 137,00	4 134,15	4,00	A	V	LIVRETA	3,274	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	TOURCOING - 56 RUE DE LA BOULE D'OR 4 LOGEMENTS	C.D.C.	33 000,00	9 298,95	4,00	A	V	LIVRETA	3,370	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	TOURCOING - 62 RUE DE LA LATTE 3 LOGEMENTS	C.D.C.	23 900,00	6 559,79	4,00	A	V	LIVRETA	3,377	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	TOURCOING - PACT DE TOURCOING - 6 OPERATIONS 9 LOGEMENTS	C.D.C.	107 300,00	29 450,54	4,00	A	V	LIVRETA	3,377	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	TOURCOING - 32 RUE DE L'INDUSTRIE 1 LOGEMENT	C.D.C.	8 000,00	2 195,48	4,00	A	V	LIVRETA	3,289	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	TOURCONG - 5 RUE HOUCARD 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 500,00	3 705,34	4,00	A	V	LIVRETA	3,377	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	TOURCOING - 59 RUE JEAN JAURES 1 LOGEMENT	C.D.C.	12 500,00	3 430,84	4,00	A	V	LIVRETA	3,377	V	LIVRETA	2,013

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	TOURCOING - 126 AVENUE GUSTAVE DRON 11 LOGEMENTS	C.D.C.	61 700,00	17 386,24	4,00	A	V	LIVRETA	3,370	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 33 RUE PIERRE DE GUETHEM 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 000,00	4 504,53	5,00	A	V	LIVRETA	3,330	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 35 RUE DE FLANDRES 1 LOGEMENT	C.D.C.	5 500,00	1 949,87	5,00	A	V	LIVRETA	3,447	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 25 RUE DE L'ABBE BONPAIN 1 LOGEMENT	C.D.C.	10 500,00	3 722,43	5,00	A	V	LIVRETA	3,337	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 13 RUE PHILIPPE DE GIRARD 1 LOGEMENT	C.D.C.	16 000,00	5 672,27	5,00	A	V	LIVRETA	3,316	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	WASQUEHAL - 90 RUE DE TOURCOING 1 LOGEMENT	C.D.C.	6 000,00	2 078,95	5,00	A	V	LIVRETA	3,437	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	LILLE - 3 ET 30 RUE DE MEXICO REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	47 887,00	14 003,85	4,00	A	V	LIVRETA	3,275	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2003	P	ROUBAIX - 9 RUE COLIGNY REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	8 160,00	2 386,26	4,00	A	V	LIVRETA	3,274	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES 6 LOGEMENTS	C.D.C.	50 000,00	17 325,18	5,00	A	V	LIVRETA	3,224	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 90 RUE DE L'EPINE 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 500,00	4 785,94	5,00	A	V	LIVRETA	3,218	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 27 RUE DE L'ALMA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	22 000,00	7 817,16	5,00	A	V	LIVRETA	3,222	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 5-7-9-11 IMPASSE LAVOISIER 2 LOGEMENTS	C.D.C.	119 700,00	41 571,16	5,00	A	V	LIVRETA	3,230	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 8 RUE ALEXANDRE RIBOT REHABILITATION 8 LOGEMENTS	C.D.C.	20 400,00	404,92	0,00	A	V	LIVRETA	2,906	V	LIVRETA	1,513
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	TOURCOING - 117 RUE DE DUNKERQUE 11 LITS D'URGENCE	C.D.C.	73 400,00	22 856,93	5,00	A	V	LIVRETA	2,724	V	LIVRETA	1,513

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2005	P	ROUBAIX - 34-36 RUE DAUBENTON REHABILITATION 2 LOGEMENTS	C.D.C.	7 700,00	3 188,97	6,00	A	V	LIVRETA	3,159	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2004	P	LILLE - 19 RUE DE L'ALCAZAR-7 PAVILLON POISSONNIER REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	14 557,00	1 052,21	5,00	A	V	LIVRETA	3,221	V	LIVRETA	2,013
SOLIHA METROPOLE NORD	2005	P	TOURCOING-42 RUE LHOMOND-BONDUES-5 TOURCOING REHABILITATION 2 LOGEMENTS	C.D.C.	43 000,00	9 356,24	6,00	A	V	LIVRETA	3,048	V	LIVRETA	1,963
SOLIHA METROPOLE NORD	2005	P	LMCU - DIVERS PROGRAMMES 2005 5 LOGEMENTS	C.D.C.	92 951,00	38 299,88	6,00	A	V	LIVRETA	4,009	V	LIVRETA	1,963
SOLIHA METROPOLE NORD	2005	P	LILLE - DIVERS PROGRAMMES 2005 13 LOGEMENTS	C.D.C.	237 186,00	97 731,02	6,00	A	V	LIVRETA	3,110	V	LIVRETA	1,963
SOLIHA METROPOLE NORD	2007	P	MOUVAUX - 107 RUE HENRI TERRY - 52 MULHOUSE REHABILITATION 2 LOGEMENTS	C.D.C.	36 300,00	17 778,92	8,00	A	V	LIVRETA	3,261	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2006	P	WATTRELOS - 74 RUE DES TROIS PIERRES 1 LOGEMENT	C.D.C.	14 339,00	6 614,64	7,00	A	V	LIVRETA	3,693	V	LIVRETA	1,750
SOLIHA METROPOLE NORD	2006	P	TOURCOING - 3-6 AVENUE MILLET - 94 RUE DE ROUBAIX 6 LOGEMENTS	C.D.C.	107 700,00	48 838,11	7,00	A	V	LIVRETA	3,694	V	LIVRETA	1,750
SOLIHA METROPOLE NORD	2006	P	LILLE- 5 RUE DEGLAND REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	13 400,00	6 196,00	7,00	A	V	LIVRETA	3,971	V	LIVRETA	1,750
SOLIHA METROPOLE NORD	2007	P	HELLEMES - 19 RUE DORDIN REHABILITATION 1 LOGEMENT	C.D.C.	39 196,00	17 824,98	7,00	A	V	LIVRETA	3,157	V	LIVRETA	1,750
SOLIHA METROPOLE NORD	2007	P	ROUBAIX - 92/2-3 RUE REMY COGHE REHABILITATION 2 LOGEMENTS	C.D.C.	28 180,00	16 603,06	10,00	A	V	LIVRETA	3,972	V	LIVRETA	1,750
SOLIHA METROPOLE NORD	2006	P	TOURCOING - 1 AVENUE MILLET 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 000,00	6 703,03	7,00	A	V	LIVRETA	3,750	V	LIVRETA	1,750
SOLIHA METROPOLE NORD	2007	P	LILLE - 33-35 RUE DE MEXICO - 3 RUE DE LYON REHABILITATION 5 LOGEMENTS	C.D.C.	99 680,00	57 823,88	10,00	A	V	LIVRETA	4,208	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2007	P	LILLE - 2 RUE DE SAINT OMER - 17 VIALA - 31 LENS REHABILITATION 6 LOGEMENTS	C.D.C.	92 513,00	46 087,65	8,00	A	V	LIVRETA	3,347	V	LIVRETA	1,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2007	P	LILLE - LAFAYETTE-PARRAYON-CANTELEU 3 LOGEMENTS	C.D.C.	73 624,00	36 332,73	8,00	A	V	LIVRETA	3,014	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2008	P	HALLUIN - TOURCOING 18 LOGEMENTS	C.D.C.	694 096,00	426 826,92	11,00	A	V	LIVRETA	2,693	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2008	P	LILLE - MARCQ-EN-BAROEUL - TOURCOING - WASQUEHAL 5 LOGEMENTS	C.D.C.	237 060,00	145 777,49	11,00	A	V	LIVRETA	2,693	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2008	P	LILLE - TOURCOING 9 LOGEMENTS	C.D.C.	361 099,00	222 054,07	11,00	A	V	LIVRETA	2,693	V	LIVRETA	1,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2008	P	DIVERS PROGRAMMES 3 10 LOGEMENTS	C.D.C.	247 757,00	169 014,78	12,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,413
SOLIHA METROPOLE NORD	2010	P	LILLE BOISSEAU - TOURCOING MILLET-PIATS PEX AA 7 LOGEMENTS	C.D.C.	234 569,00	168 863,68	13,00	A	V	LIVRETA	1,653	V	LIVRETA	1,413
SOLIHA METROPOLE NORD	2010	P	TOURCOING-ROUBAIX-MARCQ-EN-BAROEUL - REHABILITATION DE 7 LOGEMENTS	C.D.C.	211 231,00	152 012,18	13,00	A	V	LIVRETA	2,549	V	LIVRETA	1,413
SOLIHA METROPOLE NORD	2010	P	ROUBAIX - 56/1-2-3 RUE DU PILE REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS PEX	C.D.C.	75 000,00	53 991,65	13,00	A	V	LIVRETA	2,538	V	LIVRETA	1,413
SOLIHA METROPOLE NORD	2011	P	LILLE - 48 COMINES - TOURCOING - 14/7 CHATEAU 9 ET 8 AVENUE MILLET PEX	C.D.C.	174 000,00	130 541,22	14,00	A	V	LIVRETA	3,030	V	LIVRETA	1,413
SOLIHA METROPOLE NORD	2011	P	TOURCOING - 18 RUE DESURMONT - 14 RUE CHATEAU - 119 RUE DUNKERQUE -REHAB DE 10 LOGEMENTS PEX	C.D.C.	155 118,00	122 027,34	15,00	A	V	LIVRETA	2,230	V	LIVRETA	1,413
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	DIVERSES COMMUNES - MAINTENANCE PREVENTIVE 16 LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	300 000,00	140 648,14	2,51	T	F	FIXE	1,438	F	FIXE	1,410
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	MOUVAUX 112 RUE JEAN BART REHAB 1 LOG ANAH PHP	C.D.C.	56 563,00	52 926,15	25,59	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX 155 RUE FRANKLIN REHAB ANAH 1 LOG PHP	C.D.C.	28 007,00	26 735,91	35,59	A	V	LIVRETA	0,568	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 2 RUE DES GIRONDIS REHAB 2 LOG ANAH PHP	C.D.C.	114 772,00	109 563,12	35,59	A	V	LIVRETA	0,568	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 209 RUE DES PIATS REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	107 209,00	101 061,60	28,59	A	V	LIVRETA	0,572	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 231 RUE DE LA LATTE REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	63 010,00	60 150,32	35,59	A	V	LIVRETA	0,568	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 32 RUE DE L'INDUSTRIE REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	54 472,00	51 562,87	30,59	A	V	LIVRETA	0,570	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LILLE 38 RUE DRUELLE REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	71 605,00	66 142,80	21,59	A	V	LIVRETA	0,577	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX 4 RUE BAVAI REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	39 072,00	38 099,75	36,42	A	V	LIVRETA	0,546	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	HEM 408 RUE JULES GUESDE REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	79 710,00	74 966,90	27,59	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX 42 RUE MILN REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	79 044,00	74 964,33	31,59	A	V	LIVRETA	0,570	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX 50 RUE PELLART REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	87 547,00	83 176,49	32,59	A	V	LIVRETA	0,547	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	WASQUEHAL 53 RUE LAFONTAINE REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	66 785,00	63 557,61	33,59	A	V	LIVRETA	0,569	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LILLE 6 RUE DE LA CASERNE SAINT RUTH REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	38 227,00	36 492,09	35,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LILLE 95 RUE PHILIPPE DE COMINES REHAB 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	77 732,00	71 518,82	20,59	A	V	LIVRETA	0,577	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LANNOY 9 RUE VICTOR HUGO REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	51 127,00	45 460,01	14,59	A	V	LIVRETA	0,586	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 4 RUE DU BOIS REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP	C.D.C.	58 799,00	56 130,43	35,59	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	CROIX 100 RUE GUSTAVE DUBLED REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	50 991,00	48 676,79	35,84	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 3 RUE MARCEAU REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	60 250,00	58 750,76	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 236 RUE DE LA BLANCHE PORTE PHP ANAH	C.D.C.	36 840,00	36 058,82	36,09	A	V	LIVRETA	0,567	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LILLE 40 RUE D'ENNETIERES REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	57 302,00	56 086,93	36,09	A	V	LIVRETA	0,568	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 45 RUE DE DUNKERQUE REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	70 781,00	69 019,70	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LILLE 100 RUE DE POLOGNE REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	60 650,00	59 140,80	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 54 RUE DES VILLAS REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	24 810,00	24 192,64	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 106 RUE DES GUINES REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	63 458,00	61 878,93	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	HALLUIN 323 RUE DE LA LYS REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	68 399,00	66 424,11	31,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 25 RUE DESCARTES REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	35 949,00	34 911,04	31,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LILLE 20 RUE KUHLMANN REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	73 979,00	72 138,13	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 20 RUE THIERS REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	72 393,00	70 857,92	36,09	A	V	LIVRETA	0,564	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 45 RUE BOILLY REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	94 990,00	92 487,36	34,34	A	V	LIVRETA	0,526	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 14 RUE RACINE REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	C.D.C.	90 073,00	87 892,45	36,34	A	V	LIVRETA	0,526	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 156 RUE DU LUXEMBOURG REHAB 1 LOG PHP	C.D.C.	59 908,00	57 596,82	23,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 8 RUE SAINT ANTOINE REHAB 2 LOG PHP	C.D.C.	77 466,00	75 538,36	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 41 RUE REMY COGGHE REHA 1 LOG PHP	C.D.C.	72 892,00	71 078,18	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 284 RUE DE LANNOY 10 COUR PAPILLON BONTE REHAB 1 LOG PHP	C.D.C.	36 127,00	35 228,03	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 284 RUE DE LANNOY 5 COUR PAPILLON BONTE REHAB1 LOG PHP	C.D.C.	29 209,00	28 482,18	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 4 RUE DE LA RONDELLE - REHAB 2 LOG PHP	C.D.C.	100 684,00	98 178,61	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 62 RUE DE TUNIS - REHAB 1 LOG PHP	C.D.C.	73 668,00	71 540,97	31,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX - 12 RUE DECREME - REHAB 2 LOG PHP	C.D.C.	128 366,00	125 171,78	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 43 RUE DE MENIN - REHAB 2 LOG PHP	C.D.C.	105 983,00	103 345,75	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 20 RUE DU BASSIN - REHAB 1 LOG PHP	C.D.C.	102 745,00	100 188,32	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 2 RUE DU CANAL - REHAB 1 LOG PHP	C.D.C.	91 760,00	89 476,67	36,50	A	V	LIVRETA	0,301	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX 8 BOULEVARD BEAUREPAIRE - REHAB 3 LOG PHP	C.D.C.	149 462,00	145 742,84	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 165 RUE DE MENIN - REHAB 1 LOG PHP	C.D.C.	55 325,00	53 948,30	36,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	WASQUEHAL 16 RUE DE CROIX REHAB 3 LOG PHP	C.D.C.	179 312,00	175 009,65	36,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	HELLEMES 94 RUE PHILIPPE LEBON REHAB 1 LOG PHP	C.D.C.	101 998,00	97 134,40	18,59	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX 80 RUE WATT REHABILITATION 2 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	117 599,00	114 777,36	36,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	CROIX 49 RUE DE LA GARE REHABILITATION 3 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	112 369,00	109 672,85	36,59	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 8 RUE DES GIRONDINS REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	68 783,00	66 977,72	33,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 170 RUE DES CARLIERS REHAB RESTRUCTURATION 3 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	84 814,00	79 480,36	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 2A RUE DU CHEVREUIL REHAB RESTRUCTURATION 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	27 327,00	25 608,51	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 2A RUE DU RHIN REHABILITATION RESTRUCTURATION 3 LOGEMENTS ANAH PHP	C.D.C.	82 845,00	77 635,19	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	ROUBAIX 2 ET 3 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNOY REHAB RESTRUCTURATION ANAH PHP	C.D.C.	66 213,00	64 624,30	36,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	LILLE 16 BIS RUE PHILIPPE DE COMINES REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP ANAH	C.D.C.	83 645,00	81 051,60	28,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 2 RUE MOLIERE REHAB RESTRUCTURATION 1 LOGEMENT ANAH PHP	C.D.C.	63 933,00	62 399,01	36,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 157 RUE DE MOUVAUX RAHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	C.D.C.	79 183,00	73 845,86	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	WASQUEHAL 146 RUE CARPEAUX REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	C.D.C.	45 656,00	44 519,91	36,42	A	V	LIVRETA	0,312	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2019	P	TOURCOING 8 RUE ALEXANDRE RIBOT REHAB 2 LOGEMENTS ANAH PHP	C.D.C.	76 494,00	74 685,81	36,84	A	V	LIVRETA	0,301	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LILLE 2-8+6 SOUS VOUTE - 30-34-36 CITE ST MAURICE - 18 RUE DE LA CITE REHAB 6 LOGEMENTS ANAH	C.D.C.	62 355,00	60 881,03	36,84	A	V	LIVRETA	0,303	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 17 RUE JULES DEREGNAUCOURT REHABILITATION 3 LGTS PHP	C.D.C.	123 774,00	123 774,00	37,67	A	V	LIVRETA	0,296	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 70 RUE SAINTE THERESE ACQUISITION AMELIORATION ANAH 1 LOGEMENT PHP	C.D.C.	89 495,00	89 495,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,761	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	TOURCOING 55 BIS RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION AMELIORATION ANAH 3 LOGEMENTS PHP	C.D.C.	136 609,00	136 609,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,295	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 6-7 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNOY ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT ANAH PHP	C.D.C.	91 812,00	91 812,00	24,50	A	V	LIVRETA	0,298	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	HALLUIN 56 RUE EMILE ZOLA ACQUISITION AMELIORATION 2 LGTS ANAH PHP	C.D.C.	162 832,00	162 832,00	37,50	A	V	LIVRETA	0,298	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	DIVERSES COMMUNES Réhabilitation Maintenance préventive	SOCIETE GENERALE	450 000,00	381 665,79	7,55	M	F	FIXE	0,944	F	FIXE	0,940
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LILLE 1 COUR LEBLEU 26 RUE DU GAL WETT 1 PHP	C.D.C.	26 689,00	26 689,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,297	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 1 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNOY Réhabilitation PHP	C.D.C.	31 727,00	31 727,00	37,25	A	V	LIVRETA	0,296	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	TOURCOIN 1 PHP 1 RUE DES MARTYRS	C.D.C.	25 207,00	25 207,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,752	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 1 PHP 160 RUE DU PILE	C.D.C.	34 007,00	34 007,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,299	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	TOURCOING 1 PHP 20 RUE DELOBEL	C.D.C.	215 125,00	215 125,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,299	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	WASQUEHAL 1PHP 21 RUE PHILIPPE LEBON	C.D.C.	85 066,00	85 066,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,297	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	40	C.D.C.	150 359,00	150 359,00	32,17	A	V	LIVRETA	0,302	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LILLE 1PHP - 47 RUE DE FONTENROY	C.D.C.	126 239,00	126 239,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,297	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	COMINES 1 PHP 52 RUE DES TROIS BALLOTS	C.D.C.	32 630,00	32 630,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	MARCQ-EN-BAROEUL 1PHP 7 RUE SAINTE MARIE	C.D.C.	86 152,00	86 152,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,299	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 1 PHP 8 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNOY	C.D.C.	34 727,00	34 727,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,299	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	TOURCOING 1 PHP 91 RUE DU FLOCON	C.D.C.	93 856,00	93 856,00	37,17	A	V	LIVRETA	0,299	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LILLE 10-12 cité des 4 chemins 48 rue de la Justice - Acq.-Amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	62 682,00	62 682,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LILLE 12 rue Vantroyen Acquisition Amélioration 1 Logement PHP	C.D.C.	54 140,00	54 140,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,292	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 13 cour Papillon Bonte 248 bis rue de Lannoy Acq.-amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	33 957,00	33 957,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,291	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LILLE 153 rue des Bois Blancs Acquisition Amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	55 348,00	55 348,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	ROUBAIX 153 rue Franklin Acquisition amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	30 215,00	30 215,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,302	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	WATTRELOS 31 rue de Strasbourg Acquisition Amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	40 774,00	40 774,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,292	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LILLE 3-4 cité Menu 29 rue de Flers Acq.-Amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	70 299,00	70 299,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,299	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	LEERS 36 ET 36 bis rue des Patriotes Acq. Amélioration 2 logements PHP	C.D.C.	114 095,00	114 095,00	37,42	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2020	P	TOURCOING 48 rue Archimède Acquisition Amélioration 1 logement PHP	C.D.C.	72 121,00	72 121,00	35,42	A	V	LIVRETA	0,291	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	CROIX 22-24 rue Saint Jacques réhabilitation 1 logement PHP	C.D.C.	78 401,00	78 401,00	38,34	A	V	LIVRETA	0,774	V	LIVRETA	0,300
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ROUBAIX - 15 rue Daubenton Réhabilitation 5 logements	C.D.C.	195 000,00	195 000,00	33,75	A	V	LIVRETA	2,465	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	TOURCOING - 51 rue du Clinquet Réhabilitation 2 logements	C.D.C.	94 984,00	94 984,00	33,75	A	V	LIVRETA	2,502	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	CROIX 109 rue de l'Amiral Courbet Réhabilitation ANAH 6 logements PAM	C.D.C.	306 000,00	306 000,00	33,75	A	V	LIVRETA	2,502	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	HAUBOURDIN 39 rue Albert Vanderhaeghen Réhabilitation 4 logements	C.D.C.	147 500,00	147 500,00	33,75	A	V	LIVRETA	2,502	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	WATTRELOS 500-1 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM	C.D.C.	37 000,00	37 000,00	28,75	A	V	LIVRETA	2,487	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	WATTRELOS 500-1 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM ECO PRET	C.D.C.	21 000,00	21 000,00	23,75	A	V	LIVRETA	1,637	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ILLIES - 7 rue du Hus - réhabilitation 1 logement PAM eco prêt	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	23,84	A	V	LIVRETA	1,638	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ILLIES - 7 rue du Hus - réhabilitation 1 logement PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	C.D.C.	36 500,00	35 196,41	23,84	A	F	FIXE	0,915	F	FIXE	0,930
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ROUBAIX - 128 rue de Lille - réhabilitation 1 logement - PAM ECO PRET	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	23,84	A	V	LIVRETA	1,638	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ROUBAIX - 128 rue de Lille réhabilitation 1 logement PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	C.D.C.	71 500,00	68 946,38	23,84	A	F	FIXE	0,915	F	FIXE	0,930
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	WATTRELOS 500-2 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM ECO PRET	C.D.C.	18 000,00	18 000,00	23,92	A	V	LIVRETA	1,626	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	WATTRELOS 500-2 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM	C.D.C.	45 800,00	45 800,00	28,92	A	V	LIVRETA	2,445	V	LIVRETA	1,100
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	LILLE 59 RUE VIOLETTE réhabilitation 1 logt PAM ECO PRET	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	23,92	A	V	LIVRETA	1,638	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	LILLE 16 CITE MENU - 29 RUE DE FLERS réhabilitation 1 logt PRET PAM ECO PRET	C.D.C.	18 000,00	18 000,00	23,92	A	V	LIVRETA	1,626	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	LILLE 16 CITE MENU - 29 RUE DE FLERS réhabilitation 1 logt PRET PAM	C.D.C.	41 000,00	41 000,00	28,92	A	V	LIVRETA	2,445	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ROUBAIX 11-12 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation 1 logt PAM Eco prêt	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	18,92	A	V	LIVRETA	1,415	V	LIVRETA	0,050
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ROUBAIX 11-12 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation 1 logt PAM Tx fixe Compl	C.D.C.	61 500,00	58 649,43	18,92	A	F	FIXE	0,726	F	FIXE	0,790
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ROUBAIX 82 rue de la Conférence réhabilitation 1 logt PAM Eco prêt	C.D.C.	20 000,00	20 000,00	23,92	A	V	LIVRETA	1,635	V	LIVRETA	0,250
SOLIHA METROPOLE NORD	2021	P	ROUBAIX 82 rue de la Conférence réhabilitation 1 logt PAM tx fixe compl	C.D.C.	45 500,00	43 874,97	23,92	A	F	FIXE	0,904	F	FIXE	0,930
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	CROIX - 112 RUE GUSTAVE DUBLED - PRET FINANCEMENT MAINTENANCE PREVENTIVE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	316 000,00	300 763,34	9,37	T	F	FIXE	0,762	F	FIXE	0,760
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	TOURCOING 84 rue de Bailleul réhabilitation ANAH1 logt PAM eco prêt	C.D.C.	23 000,00	23 000,00	19,17	A	V	LIVRETA	2,359	V	LIVRETA	0,550
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	TOURCOING 84 rue de Bailleul réhabilitation ANAH 1 logt PAM Tx fixe Complé	C.D.C.	32 500,00	32 500,00	19,17	A	F	FIXE	0,950	F	FIXE	0,970
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	ROUBAIX 4 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation 1 logt PAM eco pret	C.D.C.	18 000,00	18 000,00	24,17	A	V	LIVRETA	2,581	V	LIVRETA	0,750
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	ROUBAIX 4 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation ANAH 1 logt PAM Tx fixe Complé	C.D.C.	19 500,00	19 500,00	29,17	A	V	LIVRETA	3,367	V	LIVRETA	1,530
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	TOURCOING 42 rue de la Potente - réhabilitation 1 logt PAM	C.D.C.	48 500,00	48 500,00	29,58	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	2,060
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	TOURCOING 11 rue des Omnibus réhabilitation 1 logt PAM Tx fixe Complé	C.D.C.	32 000,00	32 000,00	19,61	A	F	FIXE	1,760	F	FIXE	1,760
SOLIHA METROPOLE NORD	2022	P	TOURCOIN 11 rue des Omnibus réhabilitation 1 logt PAM Eco Prêt	C.D.C.	18 000,00	18 000,00	19,61	A	V	LIVRETA	0,454	V	LIVRETA	0,550
TISSERIN HABITAT	1988	P	HAUBOURDIN - LA FERME DU FROMETZ 31 LOGEMENTS	C.D.C.	1 951 347,42	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	0,000	V		1,720
TISSERIN HABITAT	2002	P	MARQUETTE - 24 RUE DE LA PAIX TERRAIN	C.D.C.	37 197,56	28 074,33	29,84	A	V	LIVRETA	3,133	V	LIVRETA	1,600
TISSERIN HABITAT	2004	P	HAUBOURDIN - RESIDENCE THERESE VANDEVANNET 11 CHAMBRES EPAD	C.D.C.	253 000,00	155 210,41	16,92	A	V	LIVRETA	2,796	V	LIVRETA	1,950

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2005	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE DU MOULIN - PLUS 12 LOGEMENTS ALZEIMER	C.D.C.	617 255,00	391 812,55	17,25	A	V	LIVRETA	2,698	V	LIVRETA	1,650
TISSERIN HABITAT	2005	P	LAMBERSART - 1 RUE EUGENE ROCHE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	36 200,00	26 096,33	32,59	A	V	LIVRETA	2,098	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2005	P	FACHES-THUMESNIL - 50 RUE JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	45 000,00	35 459,74	32,59	A	V	LIVRETA	2,050	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2005	P	LAMBERSART - LE GROS BALLOT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 710 000,00	1 411 462,29	33,17	A	V	LIVRETA	2,931	V	LIVRETA	1,600
TISSERIN HABITAT	2005	P	MOUVAUX - BOULEVARD CARNOT 23 APPARTEMENTS EN VEFA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 356 750,00	789 880,64	13,50	A	V	LIVRETA	2,983	V	LIVRETA	2,750
TISSERIN HABITAT	2005	P	TOURCOING - LE DOMAINE DE PARIS - RUE DE PARIS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	242 000,00	197 775,61	33,09	A	V	LIVRETA	2,891	V	LIVRETA	1,600
TISSERIN HABITAT	2006	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE BEGUINAGE - PONT BERTIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	483 000,00	409 316,46	34,09	A	V	LIVRETA	2,742	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2007	P	LOOS - RUE DU DOCTEUR CALMETTE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	182 000,00	152 937,39	34,59	A	V	LIVRETA	2,759	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2007	P	BAISIEUX - LE CLOS DE LA GARE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	484 000,00	400 898,86	34,59	A	V	LIVRETA	2,760	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2007	P	HALLUIN - 39/41 RUE DU CARDINAL LIENART ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	818 000,00	687 377,85	34,59	A	V	LIVRETA	2,681	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2007	P	LOMPRET - RUE PAUL BRAME ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	782 140,00	657 244,17	34,59	A	V	LIVRETA	2,788	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2006	P	FACHES-THUMESNIL - 14 RUE DE LA JAPPE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	65 446,00	52 252,86	33,42	A	V	LIVRETA	1,752	V	LIVRETA	1,250
TISSERIN HABITAT	2007	P	LILLE - RUE DE L'ABBE COUSIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	873 000,00	743 213,37	35,00	A	V	LIVRETA	2,701	V	LIVRETA	1,500
TISSERIN HABITAT	2007	P	LILLE - RUE SAINT LUC ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	183 000,00	153 777,69	34,59	A	V	LIVRETA	2,759	V	LIVRETA	1,450
TISSERIN HABITAT	2007	P	ARMENTIERES - RUE FELIX FAURE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	637 840,00	545 962,36	35,00	A	V	LIVRETA	2,776	V	LIVRETA	1,500
TISSERIN HABITAT	2007	P	SANTES - ZAC LES JARDINS DU BLANC BALOT ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	352 525,00	290 850,61	34,45	A	V	LIVRETA	2,607	V	LIVRETA	1,870
TISSERIN HABITAT	2006	P	ROUBAIX - RUE DE L'AMIRAL COURBET 23 LOGEMENTS COLLECTIFS FONCIER	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	365 238,00	296 773,59	33,97	A	V	LIVRETA	2,640	V	LIVRETA	2,120
TISSERIN HABITAT	2007	P	ROUBAIX - RUES DE CONDE ET JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	242 000,00	208 433,01	35,84	A	V	LIVRETA	1,849	V	LIVRETA	1,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE 2 LOGEMENTS	C.D.C.	130 510,00	85 317,72	24,84	A	V	LIVRETA	1,120	V	LIVRETA	0,550
TISSERIN HABITAT	2008	P	HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	47 079,00	34 374,41	35,84	A	V	LIVRETA	1,027	V	LIVRETA	0,550
TISSERIN HABITAT	2007	P	HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	450 509,00	401 853,08	35,84	A	V	LIVRETA	1,818	V	LIVRETA	1,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2009	P	HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	213 092,00	180 259,71	36,40	A	V	LIVRETA	2,386	V	LIVRETA	1,870
TISSERIN HABITAT	2007	P	BAISIEUX - RUE GOUNOD - LE CLOS DU MARAIS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	681 000,00	651 409,48	35,84	A	V	LIVRETA	2,570	V	LIVRETA	2,550
TISSERIN HABITAT	2008	P	BAISIEUX - RUE GOUNOD - LE CLOS DU MARAIS ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	300 556,84	254 248,34	36,40	A	V	LIVRETA	2,569	V	LIVRETA	2,120
TISSERIN HABITAT	2010	P	9 RUE DU MARECHAL FOCH PLA1 - 2 LOGEMENTS	C.D.C.	75 812,00	58 910,96	28,59	A	V	LIVRETA	0,710	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	9 RUE DU MARECHAL FOCH PLA1 - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	73 000,00	61 043,69	38,59	A	V	LIVRETA	0,685	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	SANTES - ZAC DU BLANC BALLOT PLA1 - 2 LOGEMENTS	C.D.C.	103 682,00	75 980,10	26,00	A	V	LIVRETA	0,962	V	LIVRETA	0,550
TISSERIN HABITAT	2008	P	SANTES - ZAC DU BLANC BALLOT PLA1 - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	59 000,00	47 321,88	36,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	SANTES - ZAC DU BLANC BALLOT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	504 000,00	437 793,78	36,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	ROUBAIX - RUES PIERRE DE ROUBAIX ET SAINT AMAND ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	307 930,00	262 227,65	35,84	A	V	LIVRETA	1,886	V	LIVRETA	1,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	HERLIES - RUE DU PRE MONSEU ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	882 440,00	758 517,64	36,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	HERLIES - RUE DU PRE MONSEU PLA1 - 3 LOGEMENTS	C.D.C.	191 913,00	140 178,31	26,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	HERLIES - RUE DU PRE MONSEU PLA1 - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	79 356,00	64 611,06	36,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	LEERS - ALLEE FRANKLIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	687 000,00	588 365,40	36,42	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,550
TISSERIN HABITAT	2009	P	ARMENTIERES - RUE DES SOUPIRS 17 LOGEMENTS	C.D.C.	415 782,00	316 423,72	27,84	A	V	LIVRETA	0,828	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	ARMENTIERES - RUE DES SOUPIRS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	159 000,00	130 620,50	37,84	A	V	LIVRETA	0,766	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2008	P	BAISIEUX - RUE DES ECOLES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	574 000,00	487 642,14	36,75	A	V	LIVRETA	1,851	V	LIVRETA	1,550
TISSERIN HABITAT	2009	P	BAISIEUX - RUE DES ECOLES 1 LOGEMENT	C.D.C.	25 885,00	18 553,52	26,75	A	V	LIVRETA	0,811	V	LIVRETA	0,550
TISSERIN HABITAT	2009	P	BAISIEUX - RUE DES ECOLES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	23 000,00	18 050,31	36,75	A	V	LIVRETA	0,767	V	LIVRETA	0,550
TISSERIN HABITAT	2009	P	FACHES-THUMESNIL - 105 RUE JEAN JAURES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	619 000,00	509 514,17	36,75	A	V	LIVRETA	1,775	V	LIVRETA	1,550
TISSERIN HABITAT	2009	P	HALLUIN - RUE EMILE ZOLA ACQUISITION FONCIERE PLUS 01	C.D.C.	145 329,55	120 736,82	37,25	A	V	LIVRETA	1,767	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2008	P	HALLUIN - RUE GUSTAVE DESMETTRE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	35 696,00	26 081,90	26,75	A	V	LIVRETA	0,878	V	LIVRETA	0,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2008	P	HALLUIN - RUE GUSTAVE DESMETTRE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	78 000,00	62 401,41	36,75	A	V	LIVRETA	0,825	V	LIVRETA	0,550
TISSERIN HABITAT	2008	P	HAUBOURDIN - RUE POTIE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	528 964,00	449 381,78	36,75	A	V	LIVRETA	1,851	V	LIVRETA	1,550
TISSERIN HABITAT	2009	C	HAUBOURDIN - RUE POTIE ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	497 862,00	368 417,88	36,84	A	V	LIVRETA	3,320	V	LIVRETA	3,380
TISSERIN HABITAT	2009	P	LAMBERSART - FRICHE RFF CANONS D'ARGENT II ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	814 000,00	692 811,95	37,50	A	V	LIVRETA	1,497	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2009	C	LAMBERSART - FRICHE RFF CANONS D'ARGENT II ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	443 920,00	328 500,80	36,81	A	V	LIVRETA	3,286	V	LIVRETA	3,380
TISSERIN HABITAT	2010	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE BEGUINAGE DU PONT BERTIN 11 LOGEMENTS	C.D.C.	288 505,00	233 358,96	28,00	A	V	LIVRETA	2,159	V	LIVRETA	1,433
TISSERIN HABITAT	2010	P	ARMENTIERES - LE BIZET 18 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	555 000,00	403 920,50	21,08	A	V	LIVRETA	1,560	V	LIVRETA	1,650
TISSERIN HABITAT	2009	P	ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS PLUS 29 LOGEMENTS	C.D.C.	1 182 938,00	981 446,82	29,00	A	V	LIVRETA	2,222	F	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2009	P	ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 598 000,00	1 411 664,28	37,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,850
TISSERIN HABITAT	2009	P	ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS PLAI 1 LOGEMENT	C.D.C.	33 046,00	26 192,23	28,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2009	P	ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	60 582,00	51 645,49	38,00	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2009	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DECUGIS ET ERABLES PLS 18 LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	443 306,36	327 388,68	19,25	A	V	LIVRETA	1,966	V	LIVRETA	1,880
TISSERIN HABITAT	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DECUGIS ET ERABLES PLS ACQUISITION FONCIERE	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	272 136,84	239 024,07	39,25	A	V	LIVRETA	2,093	V	LIVRETA	1,880
TISSERIN HABITAT	2009	P	HALLUIN - DOMAINE BOISERIE, RUE DE KOLEVJE 4 LOGEMENTS	C.D.C.	296 740,00	266 075,49	38,00	A	V	LIVRETA	1,509	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	HALLUIN - DOMAINE BOISERIE, RUE DE KOLEVJE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	274 000,00	227 329,26	29,00	A	V	LIVRETA	2,075	F	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 35 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 155 901,00	1 822 427,24	29,00	A	V	LIVRETA	1,936	F	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 687 000,00	1 541 196,85	39,50	A	V	LIVRETA	1,586	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 8 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	213 692,00	170 001,11	29,50	A	V	LIVRETA	0,645	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	273 000,00	231 604,67	39,50	A	V	LIVRETA	0,629	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 714 715,00	2 262 146,10	29,00	A	V	LIVRETA	2,041	F	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2010	P	HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 469 000,00	1 326 919,64	38,50	A	V	LIVRETA	1,906	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLA1	C.D.C.	440 411,00	343 382,29	28,50	A	V	LIVRETA	0,732	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLA1	C.D.C.	271 000,00	227 266,18	38,50	A	V	LIVRETA	0,700	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	RONCQ - RUE DU PRESIDENT ALLENDE 2 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	128 579,00	108 142,86	29,00	A	V	LIVRETA	2,124	F	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	RONCQ - RUE DU PRESIDENT ALLENDE 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	99 000,00	87 782,57	38,59	A	V	LIVRETA	1,544	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	WASQUEHAL - RUE DU HAUT VINAGE 48 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 546 330,00	3 070 813,64	29,00	A	V	LIVRETA	2,042	F	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2010	P	WASQUEHAL - RUE DU HAUT VINAGE 48 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	2 586 600,00	2 390 914,35	39,50	A	V	LIVRETA	1,582	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2010	P	HALLUIN - 45 FORAGE - 37 CARDINAL LIENART CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLA1	C.D.C.	344 895,72	271 043,02	28,50	A	V	LIVRETA	0,868	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	HALLUIN - 45 FORAGE - 37 CARDINAL LIENART CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLA1	C.D.C.	517 000,00	435 499,55	38,50	A	V	LIVRETA	0,718	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 25	C.D.C.	1 079 461,47	949 830,57	36,38	A	V	LIVRETA	2,768	V	LIVRETA	1,600
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 18	C.D.C.	6 203 891,02	4 249 361,27	18,26	A	V	LIVRETA	2,338	C	TAUX STRUCTURES	3,400
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 1	C.D.C.	524 248,10	256 519,06	7,54	A	F	FIXE	3,718	F	FIXE	3,740
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 10	C.D.C.	714 906,39	434 952,33	11,49	A	F	FIXE	3,702	F	FIXE	3,740
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 11	C.D.C.	1 035 026,84	629 715,16	11,32	A	F	FIXE	3,643	F	FIXE	3,740
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 12	C.D.C.	579 422,48	367 120,89	12,40	A	F	FIXE	3,733	F	FIXE	3,800
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 14	C.D.C.	205 732,03	84 334,86	5,59	A	V	LIVRETA	3,748	V	LIVRETA	1,700
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 15	C.D.C.	328 841,70	101 617,52	3,54	A	F	FIXE	3,814	F	FIXE	3,840
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 16	C.D.C.	1 272 345,43	548 183,30	6,24	A	F	FIXE	3,588	F	FIXE	3,740
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 19	C.D.C.	2 001 322,94	1 320 529,25	17,46	A	V	LIVRETA	2,358	C	TAUX STRUCTURES	3,400
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 2	C.D.C.	305 476,18	151 129,44	7,35	A	V	LIVRETA	3,347	V	LIVRETA	1,700

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 20	C.D.C.	998 893,67	671 047,22	15,40	A	V	LIVRETA	2,313	V	LIVRETA	1,700
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 21	C.D.C.	919 869,99	467 816,61	8,25	A	V	LIVRETA	2,427	V	LIVRETA	1,700
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 22	C.D.C.	4 107 276,03	1 516 174,83	4,54	A	F	FIXE	4,079	F	FIXE	4,080
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 23	C.D.C.	1 070 936,94	445 196,56	5,50	A	F	FIXE	4,035	F	FIXE	4,080
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 3	C.D.C.	315 205,97	55 816,50	1,59	A	F	FIXE	3,837	F	FIXE	3,840
TISSERIN HABITAT	2009	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 31	C.D.C.	2 652 539,60	2 189 257,42	32,00	A	V	LIVRETA	2,464	V	LIVRETA	1,550
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 6	C.D.C.	779 095,79	340 687,81	5,21	A	V	LIVRETA	3,685	V	LIVRETA	1,700
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 8	C.D.C.	533 368,52	295 784,17	9,46	A	F	FIXE	3,689	F	FIXE	3,740
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 9	C.D.C.	326 324,70	190 156,11	10,59	A	F	FIXE	3,737	F	FIXE	3,740
TISSERIN HABITAT	2010	P	REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 5	C.D.C.	1 751 450,01	1 120 413,01	16,59	A	V	LIVRETA	2,328	V	LIVRETA	1,700
TISSERIN HABITAT	2011	P	WAMBRECHIES - RUE DU QUESNOY CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	C.D.C.	141 981,00	113 089,03	29,84	A	V	LIVRETA	0,721	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - CONSTRUCTION DE 19 LOGT PLAI	C.D.C.	1 597 156,00	1 287 469,69	30,84	A	V	LIVRETA	0,589	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - ACQUISITION FONCIERE 19 LOGT PLAI	C.D.C.	463 046,00	390 069,07	40,84	A	V	LIVRETA	0,536	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - CONSTRUCTION DE 51 LOGT PLUS	C.D.C.	3 950 637,00	3 313 745,55	31,00	A	V	LIVRETA	1,970	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2011	P	TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - ACQUISITION FONCIERE 51 LOGT PLUS	C.D.C.	1 211 542,00	1 051 810,79	40,84	A	V	LIVRETA	1,270	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2011	P	SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 088 973,00	882 011,10	28,25	A	V	LIVRETA	2,093	F	FIXE	1,065
TISSERIN HABITAT	2011	P	SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	304 388,00	263 375,31	39,25	A	V	LIVRETA	1,453	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2011	P	SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	381 314,00	299 563,32	29,25	A	V	LIVRETA	0,691	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	116 000,00	97 151,09	39,25	A	V	LIVRETA	0,680	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	266 806,00	208 998,53	29,42	A	V	LIVRETA	0,692	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	C.D.C.	128 569,00	107 354,39	39,42	A	V	LIVRETA	0,667	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2011	P	ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS	C.D.C.	1 268 975,00	1 054 798,17	29,00	A	V	LIVRETA	2,104	F	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2011	P	ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- ACQUISITION FONCIERE 11 LOGT PLUS	C.D.C.	480 883,00	414 302,06	39,42	A	V	LIVRETA	1,455	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2011	P	HELLEMES - 126 RUE FERDINAND MATHIAS- ACQUIS6AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	85 576,00	68 063,12	29,84	A	V	LIVRETA	0,631	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	HELLEMES - 126 RUE FERDINAND MATHIAS- ACQUIS-AMELIO ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	C.D.C.	54 836,00	46 497,95	39,84	A	V	LIVRETA	0,616	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	130 305,00	104 042,40	30,92	A	V	LIVRETA	0,541	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	C.D.C.	204 549,00	172 751,14	40,92	A	V	LIVRETA	0,544	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- CONSTRUCTION 8 LOGT PLUS	C.D.C.	720 720,00	596 494,22	31,00	A	V	LIVRETA	1,900	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2011	P	SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- ACQUISITION FONCIERE 8 LOGT PLUS	C.D.C.	454 276,00	396 150,39	40,92	A	V	LIVRETA	1,275	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2011	P	HALLENNES LEZ HABOURDIN- RUE GAMBETTA- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	187 879,00	152 481,81	30,92	A	V	LIVRETA	0,616	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	HALLENNES LEZ HABOURDIN- RUE GAMBETTA- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	C.D.C.	111 256,00	96 157,52	40,92	A	V	LIVRETA	0,591	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	HALLENNES LEZ HABOURDIN - RUE GAMBETTA - ACQUISITION FONCIERE 9 LOGT PLUS	C.D.C.	400 469,00	364 403,37	40,92	A	V	LIVRETA	1,454	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2011	P	ARMENTIERES - RUE DU PONT BAYARD- CONSTRUCTION 28 LOGT PLAI	C.D.C.	853 717,00	691 456,94	30,92	A	V	LIVRETA	0,609	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	ARMENTIERES - RUE DU PONT BAYARD- ACQUISITION FONCIERE 28 LOGT PLAI	C.D.C.	380 607,00	329 485,82	40,92	A	V	LIVRETA	0,639	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	WAMBRECHIES- RUE DU GENERAL LECLERCQ- ACQUIS-AMELIO 2 LOGT PLAI	C.D.C.	127 301,00	99 292,56	29,92	A	V	LIVRETA	0,625	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2011	P	WAMBRECHIES- RUE DU GENERAL LECLERCQ- ACQUIS-AMELIO ACQUIS FONCIERE 2 LOGT PLAI	C.D.C.	87 000,00	73 325,51	39,92	A	V	LIVRETA	0,612	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	285 722,00	245 789,33	32,00	A	V	LIVRETA	1,891	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	64 007,00	57 604,23	41,59	A	V	LIVRETA	1,246	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS ABEJ - PLUS	C.D.C.	1 093 169,00	931 716,00	32,00	A	V	LIVRETA	1,891	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS ABEJ - PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	244 000,00	219 354,68	41,59	A	V	LIVRETA	1,246	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS RESIDENCE SOCIALE ABEJ - PLAI	C.D.C.	1 131 088,00	935 186,91	31,59	A	V	LIVRETA	0,722	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 32 LOG RESIDENCE SOCIALE ABEJ - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	269 000,00	233 469,69	41,59	A	V	LIVRETA	0,516	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - MAISON RELAIS ABEJ 24 LOGEMENTS PLAI FONCIER	C.D.C.	1 401 263,00	1 163 499,96	31,59	A	V	LIVRETA	0,722	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - MAISON RELAIS ABEJ 24 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	26 000,00	22 592,46	41,59	A	V	LIVRETA	0,516	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 22 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 573 472,00	1 308 005,12	31,00	A	V	LIVRETA	2,012	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 22 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	861 741,00	765 147,54	40,59	A	V	LIVRETA	1,799	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 6 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	305 919,00	244 065,20	30,59	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 6 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	C.D.C.	179 217,00	151 822,64	40,59	A	V	LIVRETA	0,578	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CROIX - 293 RUE DES OGIERS CONSTRUCTION EN VEFA 8 LOGEMENTS - PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	284 000,00	248 071,24	40,50	A	V	LIVRETA	1,371	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	CROIX - 293 RUE OGIER 2 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	99 342,00	79 596,44	30,50	A	V	LIVRETA	0,612	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CROIX - 293 RUE OGIER 8 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	C.D.C.	47 000,00	39 825,48	40,50	A	V	LIVRETA	0,601	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CROIX - 293 RUE DES OGIERS CONSTRUCTION EN VEFA 8 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	603 697,00	500 606,15	31,00	A	V	LIVRETA	1,979	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 030 646,00	852 510,52	31,00	A	V	LIVRETA	1,986	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 12 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	322 000,00	282 393,89	40,59	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 8 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	508 313,00	406 666,58	30,59	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 8 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	C.D.C.	105 000,00	89 047,68	40,59	A	V	LIVRETA	0,582	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 24 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 790 200,00	1 527 527,45	32,00	A	V	LIVRETA	1,891	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 24 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	705 362,00	630 016,37	41,59	A	V	LIVRETA	1,296	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 10 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	674 009,00	554 861,82	31,59	A	V	LIVRETA	0,538	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 10 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	C.D.C.	280 030,00	242 588,20	41,59	A	V	LIVRETA	0,516	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	958 193,00	794 398,08	31,00	A	V	LIVRETA	1,998	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 12 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	409 000,00	357 985,88	40,59	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 3 LOGEMENTS - PLAI	C.D.C.	168 532,00	134 950,35	30,59	A	V	LIVRETA	0,583	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 3 LOGEMENTS - PLAÏ FONCIER	C.D.C.	55 000,00	46 583,09	40,59	A	V	LIVRETA	0,577	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 7 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	467 256,00	400 915,68	32,00	A	V	LIVRETA	1,884	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 7 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	213 000,00	191 175,22	41,50	A	V	LIVRETA	1,257	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 3 LOGEMENTS - PLAÏ	C.D.C.	145 413,00	120 126,95	31,50	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 3 LOGEMENTS - PLAÏ FONCIER	C.D.C.	66 000,00	57 233,57	41,50	A	V	LIVRETA	0,531	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	LILLE-RUE CHAPLIN 20 LOGEMENTS - PLAÏ	C.D.C.	708 085,00	564 821,98	30,59	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	LILLE-RUE CHAPLIN 20 LOGEMENTS - PLAÏ FONCIER	C.D.C.	263 000,00	221 899,39	40,59	A	V	LIVRETA	0,562	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DE CASSIGNIES 4 LOGEMENTS - PLAÏ	C.D.C.	237 951,00	189 672,12	30,84	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DE CASSIGNIES 4 LOGEMENTS - PLAÏ FONCIER	C.D.C.	102 000,00	85 998,37	40,84	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 6 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	452 031,00	373 010,49	31,00	A	V	LIVRETA	1,974	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 6 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	292 000,00	253 884,57	40,84	A	V	LIVRETA	1,326	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 1 LOGEMENT - PLAÏ	C.D.C.	53 129,00	42 349,47	30,84	A	V	LIVRETA	0,561	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 1 LOGEMENT - PLAÏ FONCIER	C.D.C.	32 000,00	26 979,87	40,84	A	V	LIVRETA	0,559	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RESIDENCES ERMITAGE ET HUCHETTE 7 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	517 490,00	427 026,44	31,00	A	V	LIVRETA	1,974	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	NOYELLES-LEZ-SECLIN-RESIDENCES ERMITAGE ET HUCHETTE 7 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	182 000,00	158 243,14	40,84	A	V	LIVRETA	1,326	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2011	P	HALLENNES LEZ HABOURDIN - RUE GAMBETTA - CONSTRUCTION 9 LOGT PLUS	C.D.C.	793 432,00	675 757,97	31,00	A	V	LIVRETA	2,032	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	WAMBRECHIES - RUE D'YPRES ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	789 853,00	656 457,71	31,00	A	V	LIVRETA	2,102	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2012	P	WAMBRECHIES - RUE D'YPRES ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	361 000,00	316 044,75	40,09	A	V	LIVRETA	1,436	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2013	P	NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS VEFA 24 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 648 413,00	1 491 627,87	34,00	A	V	LIVRETA	2,009	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2013	P	NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLUS	C.D.C.	676 304,00	630 974,34	43,25	A	V	LIVRETA	1,292	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2013	P	NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLAÏ	C.D.C.	197 541,00	173 151,51	33,25	A	V	LIVRETA	0,549	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2013	P	NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLAI	C.D.C.	81 046,00	73 416,13	43,25	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 203 334,00	1 062 963,82	33,00	A	V	LIVRETA	2,069	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE 14 LOGT - PLUS	C.D.C.	549 000,00	513 588,88	43,00	A	V	LIVRETA	1,342	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	204 726,00	179 661,20	33,00	A	V	LIVRETA	0,573	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2014	P	MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	93 000,00	84 416,62	43,00	A	V	LIVRETA	0,566	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2015	P	LOOS 1 RUE DESCARTES REHABILITATION - 79 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	1 106 000,00	784 386,00	16,25	A	V	LIVRETA	0,762	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DEGAS ET DU MOULIN D'ASCQ - REHABILITATION - 23 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	253 000,00	177 543,39	16,75	A	V	LIVRETA	0,554	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DEGAS ET DU MOULIN D'ASCQ - REHABILITATION - 23 LOGEMENTS	C.D.C.	272 815,00	196 951,80	16,75	A	V	LIVRETA	1,463	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2015	P	LOOS - 41 et 43 RUE ALEXANDRE DHAINAUT - REHAB 20 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	250 000,00	185 226,81	17,00	A	V	LIVRETA	0,555	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2014	P	LOOS - RUE GAMBETTA - ACQUI EN VEFA - 73 LOGEMENTS- PLUS	C.D.C.	4 116 592,00	3 707 703,24	34,00	A	V	LIVRETA	2,080	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2014	P	LOOS - RUE GAMBETTA NEXITY - ACQUI EN VEFA - 73 LOGEMENTS- PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	1 764 253,00	1 657 153,94	43,67	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2015	P	WATTIGNIES - RUE DU GENERAL DE GAULLE BAT 1 - 9 LOGEMENTS - ACQUI EN VEFA - PLUS	C.D.C.	592 005,00	551 008,71	34,17	A	V	LIVRETA	1,226	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2015	P	WATTIGNIES - RUE DU GENERAL DE GAULLE BAT 1 - 9 LOGEMENTS - ACQUI EN VEFA - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	235 558,00	225 066,41	44,17	A	V	LIVRETA	1,247	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2015	P	ARMENTIERES - RUE LEBLEU - CONST 34 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 720 630,00	2 472 722,00	34,59	A	V	LIVRETA	1,217	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2015	P	ARMENTIERES - RUE LEBLEU - ACQUIS FONCIERE 34 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	946 667,00	884 556,04	44,59	A	V	LIVRETA	1,239	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2018	P	SECLIN - IMPASSE ROGER BOUVRY - ACQUIS VEFA 19 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 452 375,00	1 350 308,05	35,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2018	P	SECLIN - IMPASSE ROGER BOUVRY - ACQUIS FONCIERE 19 LOGT - PLUS	C.D.C.	519 584,00	493 626,82	45,50	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2017	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 21 RUE DES TILLEULS - REHAB 18 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	198 000,00	154 470,98	18,17	A	V	LIVRETA	0,518	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2017	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 21 RUE DES TILLEULS - REHAB 18 LOGT - PAM	C.D.C.	636 564,00	508 900,35	18,17	A	V	LIVRETA	1,401	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2018	P	CAPINGHEM - EPURE - AVENUE MANDELA - CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS - PSLA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 499 450,00	829 863,37	22,83	S	V	EURIBOR12M	4,652	V	EURIBOR12M	2,488
TISSERIN HABITAT	2018	P	ARMENTIERES - CASERNE DES DOUANES - RUE LEBLEU - CONSTRUCTION - 4 LOGEMENTS - PSLA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	592 511,00	592 511,00	24,97	A	V	EURIBOR6M	2,807	V	EURIBOR6M	2,116

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2016	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE DES TILLEULS - CONSTRUCTION - 13 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 156 840,00	1 069 224,63	34,42	A	V	LIVRETA	1,300	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2016	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE DES TILLEULS - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - 13 LOG - PLUS	C.D.C.	136 092,00	130 074,07	44,42	A	V	LIVRETA	1,287	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2016	P	LOOS - RUE ALEXANDRE DHAINAUT - REHAB 20 LOGT - PAM	C.D.C.	80 000,00	64 199,92	18,00	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2016	P	SANTES - RUE DU ROSOIR - CONSTRUCTION - 4 LOG - PLUS	C.D.C.	328 826,00	303 686,26	34,25	A	V	LIVRETA	1,292	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2016	P	SANTES - RUE DU ROSOIR - CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE - 4 LOG - PLUS	C.D.C.	169 282,00	160 759,53	44,25	A	V	LIVRETA	1,303	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2016	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 3 & 7 RUE DES TILLEULS - REHAB - 2 LOGS - PAM	C.D.C.	180 000,00	143 900,80	18,34	A	V	LIVRETA	1,341	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2016	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 3 & 7 RUE DES TILLEULS - REHAB - 2 LOGS - PAM AMIANTE	C.D.C.	20 000,00	15 603,13	18,34	A	V	LIVRETA	0,497	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2016	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 118, 130 & 132 RUE MARLE - REHAB - 3 LOGS - PAM	C.D.C.	206 700,00	165 246,07	18,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2016	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 118, 130 & 132 RUE MARLE - REHAB - 3 LOGS - PAM AMIANTE	C.D.C.	30 000,00	23 404,70	18,34	A	V	LIVRETA	0,497	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES TAINÉ, THALES ET TRAVERSIERES - REHAB 72 LOGT - PAM	C.D.C.	386 796,00	310 403,32	18,75	A	V	LIVRETA	1,425	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES THAINÉ, THALES ET TRAVERSIERES - REHAB 72 LOGT - PAM AMIANTE	C.D.C.	19 460,00	15 238,87	18,75	A	V	LIVRETA	0,527	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2017	P	REFINANCEMENT 5 PRÊTS CDC ET CREDIT AGRICOLE	LA BANQUE POSTALE	5 498 765,21	4 319 535,78	16,46	T	F	FIXE	1,802	F	FIXE	1,790
TISSERIN HABITAT	2017	P	REFINANCEMENT 15 PRETS CREDIT AGRICOLE ET CDC	LA BANQUE POSTALE	4 034 924,72	3 293 775,86	18,63	T	F	FIXE	1,762	F	FIXE	1,790
TISSERIN HABITAT	2017	P	REFINANCEMENT SRCJ - BANQUE POSTALE DE 9 PRETS INITIALEMENT CONCLUS AVEC LA CDC	LA BANQUE POSTALE	24 060 566,24	20 791 402,45	24,63	T	F	FIXE	1,916	F	FIXE	1,940
TISSERIN HABITAT	2017	P	REFINANCEMENT DOSSIER 4254 A	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 031 130,94	756 490,01	13,67	T	F	FIXE	1,782	F	FIXE	1,770
TISSERIN HABITAT	2018	P	WATTIGNIES 50 RUE SADI CARNOT ACQUISITION EN VEFA 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 197 370,00	1 114 253,61	35,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2018	P	WATTIGNIES 50 RUE SADI CARNOT ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 18 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	495 957,00	472 120,33	45,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2017	P	DON RUE DU PARC REHAB 26 LOGEMENTS PAM TX FIXE	C.D.C.	576 644,00	474 302,84	19,67	T	F	FIXE	1,673	F	FIXE	1,650
TISSERIN HABITAT	2018	P	DON RUE DU PARC REHAB 26 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	325 000,00	265 567,63	19,42	A	V	LIVRETA	0,529	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2018	P	DON RUE DU PARC REHAB 26 LOGEMENTS PAM AMIANTE	C.D.C.	11 100,00	9 104,24	19,42	A	V	LIVRETA	0,529	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2017	P	FACHES THUMESNIL 82 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 16 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE	C.D.C.	252 864,00	175 301,77	9,67	T	F	FIXE	1,553	F	FIXE	1,650

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2018	P	FACHES THUMESNIL 82 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 16 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	224 000,00	183 725,05	19,42	A	V	LIVRETA	0,499	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2018	P	FACHES THUMESNIL 82 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 16 LOGEMENTS PAM AMIANTE	C.D.C.	6 664,00	5 465,82	19,42	A	V	LIVRETA	0,499	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2017	P	FACHES THUMESNIL 86 88 90 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 24 LOGEMENTS PAM TX FIXE	C.D.C.	379 295,00	315 317,15	19,92	T	F	FIXE	1,589	F	FIXE	1,650
TISSERIN HABITAT	2018	P	FACHES THUMESNIL 86 88 90 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 24 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	336 000,00	274 556,08	19,42	A	V	LIVRETA	0,530	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2018	P	FACHES THUMESNIL 86 88 90 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 24 LOGEMENTS PAM AMIANTE	C.D.C.	9 997,00	8 199,54	19,42	A	V	LIVRETA	0,498	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2017	P	SEQUEDIN 79 RUE DU CHEMIN NOIR ACQUI EN VEFA 44 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 464 019,00	2 316 672,83	36,59	A	V	LIVRETA	1,121	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2019	P	SEQUEDIN 79 RUE DU CHEMIN NOIR ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 44 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 295 758,00	1 240 072,56	46,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2018	P	LAMBERSART - 14 18 PLACE BETTIGNIES 33 50 RUE TRULIN 5 RUE VILAIN 16 RUE TRENSON REHAB 6 LOGEMENTS	C.D.C.	322 431,00	269 906,09	19,59	A	V	LIVRETA	1,424	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2018	P	LAMBERSART 14 18 PLACE BETTIGNIES 33 50 TRULIN 5 RUE VILAIN 16 RUE TRENSON REHAB ACQUI FONC 6 LOG	C.D.C.	84 000,00	68 722,37	19,59	A	V	LIVRETA	0,526	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2018	P	LAMBERSART 14 18 PLACE BETTIGNIES 33 50 TRULIN 5 RUE VILAIN 16 RUE TRENSON REHAB 6 LOG	C.D.C.	24 000,00	19 648,91	19,59	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2018	P	LAMBERSART 21 25 RUE TRULIN 3 RUE DE L'ABBE LESTIENNE REHAB 3 LOG	C.D.C.	182 446,00	152 725,04	19,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2018	P	LAMBERSART 21 25 RUE TRULIN 3 RUE DE L'ABBE LESTIENNE REHAB 3 LOG	C.D.C.	42 000,00	34 448,45	19,59	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2018	P	LAMBERSART 21 25 RUE TRULIN 3 RUE DE L'ABBE LESTIENNE REHAB 3 LOG	C.D.C.	22 366,00	18 344,60	19,59	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2018	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE J.LADOUMEGUE ET C.HUMEZ 67 LOG REHAB	C.D.C.	918 702,00	791 596,18	20,09	A	V	LIVRETA	1,379	V	LIVRETA	1,350
TISSERIN HABITAT	2018	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE J.LADOUMEGUE ET C.HUMEZ 67 LOG REHAB	C.D.C.	1 072 000,00	909 333,92	20,09	A	V	LIVRETA	0,493	V	LIVRETA	0,500
TISSERIN HABITAT	2018	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE J.LADOUMEGUE ET C.HUMEZ 67 LOG REHAB	C.D.C.	23 690,00	20 095,27	20,50	A	V	LIVRETA	0,475	V	LIVRETA	0,500
TISSERIN HABITAT	2018	F	VILLENEUVE D'ASCQ 63 RUE DE LA CONVENTION CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS PSLA	LA BANQUE POSTALE	1 905 057,00	119 066,06	0,04	X	F	FIXE	0,952	F	FIXE	0,950
TISSERIN HABITAT	2019	P	HOUPLINES 3 RUE ANATOLE MUSSY ACQUI IEN VEFA 8 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	509 408,00	480 040,50	36,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2019	P	HOUPLINES 3 RUE ANATOLE MUSSY ACQUI IEN VEFA 8 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	266 788,00	255 371,33	46,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2020	F	LILLE LE CLOS ST ANTOINE RESIDENCE ANTHEA RUE BAYARD ACQUI EN VEFA 55 LOG PSLA	LA BANQUE POSTALE	5 295 735,00	5 295 735,00	0,21	X	F	FIXE	0,642	F	FIXE	0,640
TISSERIN HABITAT	2020	F	QUESNOY SUR DEULE 51 RUE DU MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 11 LOG PSLA	LA BANQUE POSTALE	1 203 880,00	1 203 880,00	0,21	X	F	FIXE	0,642	F	FIXE	0,640

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2021	P	QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS PLUS	C.D.C.	296 566,00	290 623,68	38,42	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2021	P	QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS PLUS	C.D.C.	276 244,00	272 070,30	48,42	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2020	P	QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS BOOSTER	C.D.C.	195 000,00	183 748,61	27,92	A	F	FIXE	1,010	F	FIXE	1,010
TISSERIN HABITAT	2019	C	QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS PHBB	C.D.C.	84 500,00	84 500,00	36,92	A	V	FIXE	0,364	V	FIXE	0,000
TISSERIN HABITAT	2021	P	ARMENTIERES RUE DES FUSILLES Construction 45 Logements PLUS	C.D.C.	3 705 570,00	3 631 321,10	38,84	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2021	P	ARMENTIERES RUE DES FUSILLES Construction 45 Logements PLUS FONCIER	C.D.C.	822 332,00	809 907,61	48,84	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2021	P	ARMENTIERES RUE DES FUSILLES Construction 45 Logements BOOSTER	C.D.C.	870 000,00	828 410,40	18,84	A	F	FIXE	0,470	F	FIXE	0,470
TISSERIN HABITAT	2020	P	PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	603 644,44	560 331,65	35,50	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2020	P	PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	252 417,19	238 280,99	45,50	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300
TISSERIN HABITAT	2020	P	PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	1 344 715,11	1 261 717,45	35,50	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2020	P	PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	C.D.C.	569 658,37	543 401,04	45,50	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2021	P	SANTES LE DOMAINE DES COLOMBES AVE DES SPORTS CONSTRUCTION 10 LOGTS LLS COLLECTIFS	C.D.C.	374 671,00	374 671,00	39,34	A	V	LIVRETA	1,578	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2021	P	SANTES LE DOMAINE DES COLOMBES AVE DES SPORTS CONSTRUCTION 10 LOGTS LLS COLLECTIFS	C.D.C.	258 526,00	258 526,00	49,34	A	V	LIVRETA	1,543	V	LIVRETA	1,100
TISSERIN HABITAT	2021	P	SANTES LE DOMAINE DES COLOMBES AVE DES SPORTS CONSTRUCTION 10 LOGTS BOOSTER	C.D.C.	150 000,00	150 000,00	19,34	A	F	FIXE	0,604	F	FIXE	0,610
TISSERIN HABITAT	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Le Boléro 1 rue Maurice Ravel REHAB 32 logements PAM ECO-PRET	C.D.C.	448 000,00	430 611,78	23,34	A	V	LIVRETA	0,705	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Le Boléro 1 rue Maurice Ravel REHAB 32 logements PAM ECO-PRET	C.D.C.	247 755,00	238 730,08	23,34	A	F	FIXE	0,753	F	FIXE	0,770
TISSERIN HABITAT	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Le Boléro 1 rue Maurice Ravel REHAB 32 logements PHBB	C.D.C.	320 000,00	320 000,00	28,59	A	V	FIXE	0,336	V	FIXE	0,000
TISSERIN HABITAT	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE 2 & 4 rue Camille St Saens REHAB 56 logements PAM ECO PRET	C.D.C.	712 000,00	684 365,16	23,34	A	V	LIVRETA	0,705	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE 2 & 4 rue Camille St Saens REHAB 56 logements PAM COMPL	C.D.C.	556 000,00	535 746,71	23,34	A	F	FIXE	0,753	F	FIXE	0,770
TISSERIN HABITAT	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE 2 & 4 rue Camille St Saens REHAB 56 logements PHBB	C.D.C.	560 000,00	560 000,00	28,34	A	V	FIXE	0,335	V	FIXE	0,000
TISSERIN HABITAT	2021	P	HAUBOURDIN RUE DES FUSILLES REHABILITATION 42 LOGEMENTS	C.D.C.	500 000,00	482 515,00	23,50	A	V	LIVRETA	1,529	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
TISSERIN HABITAT	2021	P	HAUBOURDIN RUE DES FUSILLES REHABILITATION 42 LOGEMENTS	C.D.C.	651 000,00	625 732,75	23,50	A	V	LIVRETA	0,704	V	LIVRETA	0,250
TISSERIN HABITAT	2009	P	LAMBERSART - FRICHE RFF CANONS D'ARGENT II 54 LOGEMENTS	C.D.C.	4 552 242,00	3 562 767,78	28,00	A	V	LIVRETA	2,067	V	LIVRETA	1,350
URBANIS VILOGIA	2017 1988	X Libre P	FUSION 4 CAISSES D'AVANCE URBANIS TOURCOING - RUE PASTEUR 61 LOGEMENTS	PROCVIS NORD C.D.C.	320 000,00 185 073,11	16 000,00 0,00	1,25 0,00	A A	F V	FIXE LIVRETA	0,000 4,007	F V	FIXE LIVRETA	0,000 0,960
VILOGIA	1989	P	WATTRELOS - SQUARE DEBUSSY 50 LOGEMENTS	C.D.C.	137 204,12	7 086,05	0,50	A	V	LIVRETA	3,829	V	LIVRETA	1,220
VILOGIA	1987	P	LILLE - RUES D'EYLAU ET D'ARCOLE RENOVATION SECTEUR - 19 LGTS	C.D.C.	403 989,90	40 612,71	1,00	A	V	LIVRETA	4,477	V	LIVRETA	1,020
VILOGIA	1987	P	LILLE - RUES D'EYLAU ET D'ARCOLE RENOVATION SECTEUR - 19 LGTS	C.D.C.	388 744,99	38 624,81	1,17	A	V	LIVRETA	4,307	V	LIVRETA	1,020
VILOGIA	1988	P	WASQUEHAL - DOMINOS - RUES GAMBETTA ET VOLTAIRE 13 LOGEMENTS	C.D.C.	304 898,03	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,121	V	LIVRETA	1,220
VILOGIA	1987	P	WATTRELOS - RUE PAUL CEZANNE 20 LOGEMENTS	C.D.C.	701 265,48	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,100	V	LIVRETA	1,220
VILOGIA	1989	P	TOURCOING - BOURGOGNE IV 57 LOGEMENTS	C.D.C.	1 614 694,26	253 677,74	3,59	A	V	LIVRETA	4,727	V	LIVRETA	1,750
VILOGIA	1990	P	LOMME - 2 RUE J.B. DUMAS AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	98 787,05	29 265,43	8,17	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,750
VILOGIA	1992	P	TOURCOING - FOYER LES ORIONS 54 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	1 326 306,45	398 876,12	8,17	A	V	LIVRETA	4,229	V	LIVRETA	1,750
VILOGIA	1993	P	LILLE - 28-38 RUE DOUDIN 9 LOGEMENTS	C.D.C.	301 833,81	95 073,61	7,75	A	V	LIVRETA	4,146	V	LIVRETA	1,750
VILOGIA	1993	P	LILLE - 28-38 RUE DOUDIN DCPA 18 STUDIOS POUR P.A.	C.D.C.	678 571,09	176 536,86	7,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,750
VILOGIA	1995	P	ROUBAIX - BOULEVARD DE METZ 26 LOGEMENTS	C.D.C.	594 551,17	161 559,24	7,59	A	V	LIVRETA	3,924	V	LIVRETA	1,750
VILOGIA	1996	P	SECLIN - RUE DE BURGALT 7 LOGEMENTS	C.D.C.	152 449,02	47 385,91	15,17	A	V	LIVRETA	3,311	V	LIVRETA	1,300
VILOGIA	1997	P	TOURCOING - RESIDENCE EMMAUS 37 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	665 925,66	231 167,50	11,84	A	V	LIVRETA	3,184	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	1999	P	ROUBAIX - RESIDENCE ST MARTIN 15 LOGEMENTS	C.D.C.	495 224,53	234 714,47	16,00	A	V	LIVRETA	3,385	F	FIXE	1,650
VILOGIA	1999	P	ROUBAIX - RESIDENCE ST MARTIN 4 LOGEMENTS	C.D.C.	142 370,61	67 562,66	16,00	A	V	LIVRETA	2,895	F	FIXE	1,650
VILOGIA	1998	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - DEVEUGLE 17 LOGEMENTS	C.D.C.	972 518,01	465 360,37	16,00	A	V	LIVRETA	3,302	F	FIXE	1,650
VILOGIA	1998	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - DEVEUGLE 5 LOGEMENTS	C.D.C.	274 667,39	115 183,72	12,00	A	V	LIVRETA	2,806	V	LIVRETA	1,350

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	1999	P	CROIX - LA MACKELLERIE 1 LOGEMENT	C.D.C.	73 480,43	28 566,75	12,84	A	V	LIVRETA	3,038	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	1999	P	CROIX - LA MACKELLERIE 6 LOGEMENTS	C.D.C.	334 930,50	160 267,86	16,00	A	V	LIVRETA	3,550	F	FIXE	1,650
VILOGIA	1999	P	CROIX - RESIDENCE DU PARC - BAT E 21 LOGEMENTS	C.D.C.	243 918,43	99 753,86	11,84	A	V	LIVRETA	2,792	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2004	P	LILLE - 98 SARRAZINS - 1 EYLAU 48 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	579 306,27	68 695,37	1,09	A	V	LIVRETA	2,218	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2004	P	LILLE - 2-4-6-8 FOMBELLE-BAILLEUL 102 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	804 062,00	96 281,05	1,00	A	V	LIVRETA	2,274	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2004	P	WATTRELOS - SAINT LIEVIN - PDR 80 LOGEMENTS (50 INDIV 30 COL)	C.D.C.	495 733,54	310 705,98	21,00	A	V	LIVRETA	1,815	F	FIXE	1,780
VILOGIA	2004	P	WATTRELOS - SAINT LIEVIN - PDR ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	679 645,98	509 962,47	31,67	A	V	LIVRETA	1,620	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2004	P	WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT KENNEDY - PDR 64 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	328 087,19	205 631,96	21,00	A	V	LIVRETA	1,815	F	FIXE	1,780
VILOGIA	2004	P	WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT KENNEDY - PDR ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	540 977,60	405 914,62	31,67	A	V	LIVRETA	1,620	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2004	P	FACHES-THUMESNIL - ZAC DE LA CROISSETTE PLS 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	414 097,00	215 740,83	21,75	A	V	LIVRETA	3,403	C	TAUX STRUCTURES	4,940
VILOGIA	2005	P	HEM - 1 A 11 ET 2 A 36 RUE DE BUFFON 24 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	465 315,00	81 693,01	2,25	A	V	LIVRETA	2,145	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2005	P	HEM - CLOS BEAUMONT RAVERDY 29 LOGEMENTS SEMI-COLLECTIFS	C.D.C.	876 644,00	154 096,92	2,09	A	V	LIVRETA	2,156	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2004	P	SAINTE-ANDRE - BELVEDERE - RUE SADI CARNOT 12 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	672 736,00	399 921,42	22,00	A	V	LIVRETA	3,387	C	TAUX STRUCTURES	3,440
VILOGIA	2006	P	WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT DOUMER VANDERMEERSCH 248 LOGEMENTS	C.D.C.	5 870 500,00	1 405 117,49	3,75	A	V	LIVRETA	2,473	V	LIVRETA	1,150
VILOGIA	2004	P	WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT BLUM - BOURDALOUE 276 LOGEMENTS	C.D.C.	6 252 500,00	800 574,23	1,50	A	V	LIVRETA	2,158	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2006	P	HEM - LONGCHAMPS LES OISEAUX GALILEE 60 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	1 068 876,00	193 426,16	2,92	A	V	LIVRETA	2,261	V	LIVRETA	1,000
VILOGIA	2006	P	LYS-LES-LANNOY - LONGCHAMPS LES OISEAUX SANGNIER 60 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	186 246,00	33 703,49	2,92	A	V	LIVRETA	2,334	V	LIVRETA	1,000
VILOGIA	2005	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUES DE TOURCOING ET JEAN JAURES 17 COLLECTIFS	C.D.C.	542 259,00	383 536,78	27,92	A	V	LIVRETA	2,719	C	TAUX STRUCTURES	4,400
VILOGIA	2005	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUES DE TOURCOING ET JEAN JAURES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	286 488,00	227 421,03	32,92	A	V	LIVRETA	2,854	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2005	P	HEM - RUE DU MARECHAL JOFFRE 20 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	336 556,81	216 852,80	21,00	A	V	LIVRETA	1,713	F	FIXE	1,780
VILOGIA	2005	P	HEM - RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	320 953,45	243 516,59	32,50	A	V	LIVRETA	1,542	V	LIVRETA	0,750

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2005	P	WATTRELOS - RUE DE LA BAILLERIE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	867 829,00	510 627,44	21,75	A	V	LIVRETA	3,458	C	TAUX STRUCTURES	4,940
VILOGIA	2005	P	HELLEMES - RUE JACQUARD 16 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	855 274,00	503 240,13	21,75	A	V	LIVRETA	3,356	C	TAUX STRUCTURES	4,940
VILOGIA	2005	P	ROUBAIX - 101 A 107 AVENUE JEAN BAPTISTE LEBAS 17 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	605 497,00	25,32	21,75	A	V	LIVRETA	3,457	C	TAUX STRUCTURES	4,940
VILOGIA	2005	P	CROIX - RUE AUGUSTIN TELLIEZ 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	175 019,00	102 698,53	22,09	A	V	LIVRETA	3,380	C	TAUX STRUCTURES	3,900
VILOGIA	2005	P	LEERS - RUE VICTOR HUGO 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	149 570,00	89 225,34	22,17	A	V	LIVRETA	3,377	C	TAUX STRUCTURES	3,900
VILOGIA	2005	P	LEERS - RUE MIRABEAU 11 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	725 830,00	425 906,20	22,09	A	V	LIVRETA	3,375	C	TAUX STRUCTURES	3,900
VILOGIA	2006	P	HEM - ANGLE FLEMING ET SCHWEITZER ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	430 822,00	352 759,44	34,00	A	V	LIVRETA	1,778	V	LIVRETA	1,000
VILOGIA	2007	P	HEM - ANGLE FLEMING ET SCHWEITZER 36 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	886 784,00	607 838,81	21,00	A	V	LIVRETA	1,957	F	FIXE	1,780
VILOGIA	2006	P	FACHES-THUMESNIL - RUES CARNOT - ANATOLE FRANCE 29 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	916 246,00	671 516,64	29,00	A	V	LIVRETA	2,454	C	TAUX STRUCTURES	2,500
VILOGIA	2006	P	FACHES-THUMESNIL - RUES CARNOT - ANATOLE FRANCE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	463 242,00	385 266,21	34,00	A	V	LIVRETA	2,455	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2005	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUES DE TOURCOING ET JEAN JAURES STRUCTURE POUR ADULTES	C.D.C.	759 602,00	432 970,04	22,42	A	V	LIVRETA	3,359	C	TAUX STRUCTURES	3,900
VILOGIA	2006	P	LYS-LEZ-LANNOY - LONGCHAMPS LES OISEAUX - RUE CAVROIS 40 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	653 600,00	147 962,11	3,17	A	V	LIVRETA	2,148	V	LIVRETA	1,000
VILOGIA	2006	P	LILLE - RUE AUGUSTE BONTE AA 6 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	309 739,00	186 769,39	23,92	A	V	LIVRETA	3,125	C	TAUX STRUCTURES	4,560
VILOGIA	2007	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY - BD D'ARMENTIERES 53 LOGEMENTS (22 IN + 31 COL)	C.D.C.	2 210 344,00	1 632 883,29	29,75	A	V	LIVRETA	2,075	C	TAUX STRUCTURES	3,300
VILOGIA	2007	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY - BD D'ARMENTIERES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 120 030,00	927 563,58	34,75	A	V	LIVRETA	2,081	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2007	P	MONS-EN-BAROEUL - 1-3-5 RUE EMILE VERHAEREN - GROUPE 3250 38 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	532 618,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,150
VILOGIA	2007	C	MONS-EN-BAROEUL - 1-3-5 RUE EMILE VERHAEREN 31 LOGEMENTS COLLECTIFS	DEXIA	334 974,00	27 914,50	1,17	T	V	EURIBOR1M	0,307	V	EURIBOR1M	0,514
VILOGIA	2007	P	FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT 12 LOGEMENTS ALZHEIMER	C.D.C.	357 925,00	211 768,53	20,09	A	V	LIVRETA	2,391	C	TAUX STRUCTURES	3,000
VILOGIA	2007	C	WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT DOUMER AMENAGEMENTS EXTERIEURS	DEXIA	93 500,00	0,00	0,00	T	V	EURIBOR03M	1,498	V	EURIBOR03M	0,552
VILOGIA	2008	P	ROUBAIX - 60 RUE DE L'ESPERANCE AA 5 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	53 000,00	33 143,10	25,59	A	V	LIVRETA	0,992	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2008	P	ROUBAIX - 60 RUE DE L'ESPERANCE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	33 616,00	23 211,17	35,59	A	V	LIVRETA	0,928	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2007	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 22 AU 28 BD BIZET 38 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	713 903,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,497	V	LIVRETA	1,150
VILOGIA	2007	C	SAINGHIN-EN-WEPPEES - RUE DU BEGUINAGE 30 LOGEMENTS INDIVIDUELS	DEXIA	628 500,00	52 375,00	1,17	T	V	EURIBOR01M	0,403	V	EURIBOR1M	0,514
VILOGIA	2007	C	SECLIN - RESIDENCE DU PARC 68 LOGEMENTS COLLECTIFS	DEXIA	855 000,00	85 500,00	1,42	T	V	EURIBOR01M	0,391	V	EURIBOR1M	0,514
VILOGIA	2008	P	HEM - LONGCHAMPS LES OISEAUX 40 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	608 316,00	205 385,17	5,42	A	V	LIVRETA	1,964	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2008	P	WATTRELOS - BEAULIEU AURIOL - 7 A 17 RUE VINCENT AURIOL 96 LOGEMENTS COLLECTIFS	C.D.C.	2 910 000,00	982 500,58	5,34	A	V	LIVRETA	1,962	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - HAMEAU DE L'ESPIERRE 34 LOGEMENTS	C.D.C.	1 900 000,00	425 159,41	2,17	A	V	LIVRETA	1,900	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2007	P	HEM - COULEE VERTE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	423 207,00	366 026,02	36,92	A	V	LIVRETA	1,301	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2007	P	HEM - COULEE VERTE 19 LOGEMENTS	C.D.C.	878 733,00	648 431,80	21,92	A	V	LIVRETA	1,700	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2008	P	LEERS - RUE ROGER SALENGRO E.P.H.P.A.D.	C.D.C.	6 896 365,00	5 453 949,30	26,00	A	V	LIVRETA	2,054	V	LIVRETA	1,300
VILOGIA	2008	P	LYS-LEZ-LANNOY - RUE CAVROIS 17 LOGEMENTS	C.D.C.	978 412,00	718 836,16	21,84	A	V	LIVRETA	1,692	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2008	P	LYS-LEZ-LANNOY - RUE CAVROIS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	228 865,00	197 078,53	36,84	A	V	LIVRETA	1,309	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2007	P	TOURCOING - RUE DEWYN 11 LOGEMENTS	C.D.C.	897 800,00	744 382,42	26,92	A	V	LIVRETA	2,440	V	LIVRETA	2,050
VILOGIA	2007	P	TOURCOING - RUE DEWYN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	215 300,00	194 545,92	36,92	A	V	LIVRETA	2,383	V	LIVRETA	2,050
VILOGIA	2007	P	LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM - SITE LAMBLIN 2 LOGEMENTS IGLOO	C.D.C.	142 128,00	92 416,20	26,84	A	V	LIVRETA	1,462	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2007	P	LOMME - LA LOMMOISE - PHASE 5 6 LOGEMENTS	C.D.C.	465 000,00	117 632,50	4,75	A	V	LIVRETA	2,151	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2007	P	VILLENEUVE D'ASCQ - LES MARCHENELLES - GROUPE 0357 130 LOGEMENTS SEMI-COLLECTIFS	C.D.C.	280 000,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,355	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2007	P	LILLE - CANTELEU 12 LOGEMENTS	C.D.C.	390 000,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,373	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2007	C	LILLE - CANTELEU - GROUPE 3017 12 LOGEMENTS	DEXIA	77 577,00	9 050,65	1,50	T	V	EURIBOR03M	0,409	V	EURIBOR03M	0,331
VILOGIA	2008	P	WATTIGNIES - 348 RUE DU GENERAL DE GAULLE AA 2 LOGEMENTS	C.D.C.	40 044,00	31 130,18	27,00	A	V	LIVRETA	0,970	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2008	P	WATTIGNIES - 348 RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	27 282,00	22 998,45	37,00	A	V	LIVRETA	0,900	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2008	P	FRETIN - LIEUDIT LE VILLAGE GAIA	C.D.C.	298 215,00	298 215,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2008	P	LESQUIN - HAMEAU D'EVELTIN GAIA	C.D.C.	14 283,00	14 283,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON GAIA	C.D.C.	52 534,00	52 534,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	WAMBRECHIES - RUE DU QUESNOY GAIA	C.D.C.	38 745,00	38 745,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS GAIA	C.D.C.	573 094,00	573 094,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	MARCO-EN-BAROEUL - LE PAVE STRATEGIQUE GAIA	C.D.C.	469 206,00	469 206,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	HOUPLINES - RUE ROGER SALENGRO GAIA	C.D.C.	283 687,00	283 687,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	WATTRELOS - RUE GAUQUIER GAIA	C.D.C.	796 933,00	796 933,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	WATTELOS - RUE DU PETIT CHATEAU GAIA	C.D.C.	692 072,00	692 072,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE MARLE GAIA	C.D.C.	1 945 250,00	1 945 250,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	HEM - RUES DE LA LEVERIE ET DES ECOLES GAIA	C.D.C.	46 931,00	46 931,00	0,09	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	0,550
VILOGIA	2008	P	ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE 28 LOGEMENTS PLUS/CD	C.D.C.	1 305 053,00	974 127,71	22,34	A	V	LIVRETA	1,528	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2008	P	ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	C.D.C.	138 491,00	119 070,55	37,34	A	V	LIVRETA	1,281	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2008	P	WATTRELOS - RUES FONTAINE-LAMARTINE-BALZAC 4 LOGEMENTS	C.D.C.	246 709,00	198 133,88	27,34	A	V	LIVRETA	1,294	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2008	P	WATTRELOS - RUES FONTAINE-LAMARTINE-BALZAC ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	83 109,00	72 271,89	37,34	A	V	LIVRETA	1,281	V	LIVRETA	0,950
VILOGIA	2008	C	MONS-EN-BAROEUL - RUES DE PROVENCE ET DE SAVOIE 21 LOGEMENTS	DEXIA	685 216,00	102 782,23	2,09	T	V	EURIBOR01M	0,283	V	EURIBOR1M	0,404
VILOGIA	2007	P	HEM - RUE MARLE GAIA	C.D.C.	2 271 412,00	2 271 412,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,087	V	LIVRETA	1,050
VILOGIA	2008	P	WAVRIN - RUE ROGER SALENGRO GAIA	C.D.C.	100 404,00	100 404,00	0,42	A	V	LIVRETA	1,933	V	LIVRETA	1,050
VILOGIA	2007	P	LEERS - LIEUDIT LE MOULIN GAIA	C.D.C.	1 513 341,00	1 513 341,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,087	V	LIVRETA	1,050
VILOGIA	2007	P	WASQUEHAL - LES LAURIERS GAIA	C.D.C.	1 093 893,00	1 093 893,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,087	V	LIVRETA	1,050
VILOGIA	2007	P	COMINES - SAINTE MARGUERITE GAIA	C.D.C.	958 000,00	958 000,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,087	V	LIVRETA	1,050
VILOGIA	2007	P	HOUPLIN-ANCOISNE - RUE JEAN JAURES GAIA	C.D.C.	2 643 048,00	2 643 048,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,087	V	LIVRETA	1,050
VILOGIA	2007	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS GAIA	C.D.C.	1 724 854,00	1 724 854,00	0,00	A	V	LIVRETA	2,087	V	LIVRETA	1,050
VILOGIA	2009	P	TOURCOING - RUE DROUOT 17 LOGEMENTS	C.D.C.	855 122,00	704 459,91	28,00	A	V	LIVRETA	1,691	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2009	P	TOURCOING - RUE DROUOT 17 LOGEMENTS/CD	C.D.C.	1 092 079,00	880 147,26	28,00	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	TOURCOING - RUE DROUOT ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	C.D.C.	715 728,00	619 304,83	38,00	A	V	LIVRETA	1,123	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	TOURCOING - RUE DROUOT ACQUISITION FONCIERE/CD	C.D.C.	715 728,00	632 796,29	38,00	A	V	LIVRETA	1,454	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - RUE MERMOZ 22 LOGEMENTS	C.D.C.	1 751 956,00	1 439 384,37	28,00	A	V	LIVRETA	1,559	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	TOURCOING - RUE MERMOZ 22 LOGEMENTS/CD	C.D.C.	1 768 767,00	1 422 377,61	28,00	A	V	LIVRETA	1,119	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - RUE MERMOZ ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	707 926,00	624 207,73	38,00	A	V	LIVRETA	1,720	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	TOURCOING - RUE MERMOZ ACQUISITION FONCIERE/CD	C.D.C.	710 445,00	613 380,48	38,00	A	V	LIVRETA	1,109	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2008	P	HEM - LE GARDENIA AMENAGEMENT TRI SELECTIF	C.D.C.	44 959,00	17 392,36	6,00	A	V	LIVRETA	1,769	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2008	P	TOURCOING - LES ACACIAS FOYER EHPAD - 7 LOGEMENTS	C.D.C.	172 873,00	86 678,85	16,09	A	V	LIVRETA	2,062	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2008	P	HEM - LE GOELAND AMENAGEMENT TRI SELECTIF	C.D.C.	70 487,00	27 267,81	6,00	A	V	LIVRETA	1,769	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU 25 LOGEMENTS	C.D.C.	62 249,00	51 457,38	28,00	A	V	LIVRETA	1,449	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU 25 LOGEMENTS/CD	C.D.C.	528 247,00	427 027,42	28,00	A	V	LIVRETA	1,130	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU ACQUISITION FONCIERE/CD	C.D.C.	290 753,00	252 347,03	38,00	A	V	LIVRETA	1,109	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2008	P	LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME 20 LOGEMENTS PRU CD	C.D.C.	622 500,00	484 746,48	27,92	A	V	LIVRETA	2,006	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2008	P	LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME 20 LOGEMENTS	C.D.C.	853 216,00	679 730,68	27,92	A	V	LIVRETA	2,302	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2008	P	LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME ACQUISITION FONCIERE/CD	C.D.C.	377 500,00	318 471,64	37,92	A	V	LIVRETA	2,397	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2008	P	LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME 10 LOGEMENTS	C.D.C.	892 546,00	696 002,32	27,75	A	V	LIVRETA	2,757	C	TAUX STRUCTURES	4,260
VILOGIA	2008	P	LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME ACQUISITION FONCIERE PLS	C.D.C.	357 565,00	315 289,90	37,75	A	V	LIVRETA	2,514	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2008	P	LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIÈRES 3 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	118 467,00	86 418,22	27,92	A	V	LIVRETA	1,077	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2008	P	LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIÈRES 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 201 129,00	1 758 429,12	27,92	A	V	LIVRETA	2,365	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIÈRES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	257 570,00	222 839,64	37,92	A	V	LIVRETA	1,665	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2008	P	LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIÈRES ACQUISITION FONCIÈRE PLAI	C.D.C.	10 668,00	8 444,72	37,92	A	V	LIVRETA	1,073	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2005	C	LAMBERSART - BEGUINAGE DE L'ECUREUIL 35 PAVILLONS ET 6 STUDIOS	DEXIA	567 207,00	103 987,95	2,59	T	V	EURIBOR03M	0,251	V	EURIBOR03M	0,571
VILOGIA	2009	P	ROUBAIX - 140-142 RUE DU CAIRE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	109 620,00	90 783,64	28,00	A	V	LIVRETA	1,436	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	ROUBAIX - 140-142 RUE DU CAIRE ACQUISITION FONCIÈRE	C.D.C.	45 458,00	40 403,18	38,00	A	V	LIVRETA	1,625	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2008	P	WATTRELOS - PETIT COUBERTIN 45 LOGEMENTS	C.D.C.	1 034 000,00	400 001,78	6,00	A	V	LIVRETA	1,769	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2008	P	HOUPLIN-ANCOISNE - 9 RUE DU CHARTREAU AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	110 253,00	88 670,74	27,92	A	V	LIVRETA	2,400	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2008	P	LILLE - 78 RUE ROYALE AA 6 LOGEMENTS IGLOO	C.D.C.	121 346,00	72 450,89	27,92	A	V	LIVRETA	1,476	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2008	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DES HAUTES VOIES - BONNETERIE ACQUISITION FONCIÈRE/CD	C.D.C.	516 880,00	301 945,24	35,92	A	V	LIVRETA	0,592	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	TOUFFLERS - RUES DE LYS ET DE LEERS 36 LOGEMENTS	C.D.C.	3 014 213,00	2 363 528,00	27,09	A	V	LIVRETA	1,630	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	TOUFFLERS - RUES DE LYS ET DE LEERS ACQUISITION FONCIÈRE	C.D.C.	365 110,00	310 013,48	37,09	A	V	LIVRETA	1,793	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	RONCQ - RUES DU 8 MAI 1945 ET BARBUSSE 36 LOGEMENTS	C.D.C.	2 525 804,00	2 041 590,76	28,17	A	V	LIVRETA	1,420	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	RONCQ - RUES DU 8 MAI 1945 ET BARBUSSE ACQUISITION FONCIÈRE	C.D.C.	620 560,00	538 400,41	38,17	A	V	LIVRETA	1,590	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2008	P	LEERS-CROIX-ROUBAIX-WATTRELOS-TOURCOING-TOUFFLERS FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	DEXIA	4 884 968,00	2 874 888,59	10,75	T	F	FIXE	4,976	F	FIXE	4,880
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - 160 RUE DU BOIS 6 LOGEMENTS	C.D.C.	45 980,00	39 305,52	29,17	A	V	LIVRETA	1,612	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - 160 RUE DU BOIS 6 LOGEMENTS-PLUSCD	C.D.C.	335 600,00	280 807,13	29,17	A	V	LIVRETA	1,256	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - 160 RUE DU BOIS ACQUISITION FONCIÈRE-PLUSCD	C.D.C.	197 330,00	175 921,66	39,17	A	V	LIVRETA	1,214	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2008	P	BAISIEUX - RUE DE LA MAIRIE ET DE LA MALTERIE GAIA	C.D.C.	622 735,00	622 735,00	0,92	A	V	LIVRETA	1,714	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2008	P	WASQUEHAL - LES LAURIERS GAIA	C.D.C.	77 182,00	77 182,00	0,92	A	V	LIVRETA	1,714	V	LIVRETA	0,850
VILOGIA	2009	P	WILLEMS - LE ROCMETZ 24 LOGEMENTS	C.D.C.	969 768,00	432 350,91	10,17	A	V	LIVRETA	1,589	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2009	P	HEM - BEGUINAGE LES BLEUETS 15 LOGEMENTS	C.D.C.	415 935,00	201 075,39	11,00	A	V	LIVRETA	1,524	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2009	P	HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY 22 LOGEMENTS	C.D.C.	2 166 139,00	1 767 370,56	28,34	A	V	LIVRETA	1,599	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY ACQUISITION FONCIÈRE	C.D.C.	881 138,00	771 680,95	38,34	A	V	LIVRETA	1,560	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2008	P	WATTRELOS - ZUS BEAULIEU REHABILITATION ET CONSTRUCTION	DEXIA	5 649 746,00	2 374 392,64	6,17	A	F	FIXE	2,314	F	FIXE	2,390
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - RUE GEORGES BOIDIN 2 LOGEMENTS	C.D.C.	72 632,00	58 224,80	28,34	A	V	LIVRETA	2,228	C	TAUX STRUCTURES	3,260
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - RUE GEORGES BOIDIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	25 298,00	22 640,95	38,34	A	V	LIVRETA	2,122	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - RUE GEORGES BOIDIN PRET COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	78 345,00	64 283,31	28,34	A	V	LIVRETA	1,627	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	LEERS - CHEMIN DES CHASSES 57 LOGEMENTS	C.D.C.	4 284 448,00	3 497 014,85	28,34	A	V	LIVRETA	1,584	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	LEERS - CHEMIN DES CHASSES ACQUISITION FONCIERE 57 LOG	C.D.C.	1 672 712,00	1 465 467,90	38,34	A	V	LIVRETA	1,562	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	LEERS - CHEMIN DES CHASSES 2 LOGEMENTS	C.D.C.	192 744,00	153 489,78	28,34	A	V	LIVRETA	2,185	C	TAUX STRUCTURES	3,260
VILOGIA	2009	P	LEERS - CHEMIN DES CHASSES ACQUISITION FONCIERE 2 LOG	C.D.C.	47 903,00	42 588,24	38,34	A	V	LIVRETA	2,092	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	LEERS - CHEMIN DES CHASSES PRET COMPLEMENTAIRE 2 LOG	C.D.C.	106 294,00	86 758,38	28,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	HEM - RUE DUNANT - LE GARDENIA 60 LOGEMENTS	C.D.C.	276 000,00	134 230,60	11,00	A	V	LIVRETA	1,460	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - LE PONT ROMPU - TRANCHE 1 14 LOGEMENTS	C.D.C.	406 725,00	89 234,11	2,25	A	V	LIVRETA	1,532	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - TRANCHE 1 - LE PONT ROMPU 14 LOGEMENTS	C.D.C.	196 000,00	74 207,18	4,25	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,900
VILOGIA	2010	P	WAVRIN RUE DU MARAIS 25 LOGEMENTS	C.D.C.	375 000,00	142 205,12	4,59	A	F	FIXE	1,884	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUES DE L'ARBRISSEAU ET J.B. CLEMENT 58 LOGEMENTS - PRU	C.D.C.	873 600,00	191 900,22	2,17	A	V	LIVRETA	1,547	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - HAMEAU DE L'ESPIERRE 34 LOGEMENTS	C.D.C.	510 000,00	193 070,17	4,17	A	F	FIXE	1,883	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - ANRU DIFFUS TRANCHE 16 LOGEMENTS	C.D.C.	93 317,65	34 074,70	4,09	A	F	FIXE	1,516	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	LOMME - THENARD, GIRARD, CREPY 7 LOGEMENTS	C.D.C.	602 916,00	134 913,35	2,25	A	V	LIVRETA	1,880	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOMME - THENARD, GIRARD, CREPY 7 LOGEMENTS	C.D.C.	112 000,00	42 404,10	4,25	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,900
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 107 LOGEMENTS	C.D.C.	1 605 000,00	608 418,46	4,75	A	F	FIXE	1,848	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - TRANCHE 2 - LE PONT ROMPU 10 LOGEMENTS	C.D.C.	140 000,00	53 005,17	4,25	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,900
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - ANRU DIFFUS - TRANCHE 16 LOGEMENTS - PRU	C.D.C.	389 613,00	85 584,70	2,09	A	V	LIVRETA	1,532	V	LIVRETA	0,750

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - ANRU - TRANCHE 2 - 10 LOGEMENTS	C.D.C.	459 610,00	100 836,92	2,25	A	V	LIVRETA	1,532	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	SECLIN - RUE DE LA REPUBLIQUE 1 LOGEMENT	C.D.C.	70 465,00	58 738,98	28,84	A	V	LIVRETA	1,618	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY 19 LOGEMENTS	C.D.C.	1 504 278,00	1 235 919,49	28,67	A	V	LIVRETA	1,546	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	302 457,00	267 273,20	38,67	A	V	LIVRETA	1,911	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	377 720,00	260 665,06	36,67	A	V	LIVRETA	0,627	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOOS - RUE PASTEUR 26 LOGEMENTS	C.D.C.	1 799 416,00	1 474 103,16	28,67	A	V	LIVRETA	1,611	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	LOOS - RUE PASTEUR ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	16 314,00	14 358,10	38,67	A	V	LIVRETA	1,518	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	LOOS - RUE PASTEUR SENTIER LECLERC 26 LOGEMENTS	C.D.C.	211 974,00	164 832,58	28,67	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,200
VILOGIA	2009	P	LOOS - RUE PASTEUR SENTIER LECLERC ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	258 440,00	178 349,80	36,67	A	V	LIVRETA	0,627	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	SECLIN - RUE REPUBLIQUE 1 LOGEMENT	C.D.C.	58 148,00	45 950,06	28,84	A	V	LIVRETA	0,806	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2009	P	ARMENTIERES - 65/67 RUE DU NORD AA 10 LOGEMENTS	C.D.C.	227 373,00	188 427,21	28,84	A	V	LIVRETA	1,589	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	ARMENTIERES - 65/67 RUE DU NORD ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	641 055,00	570 741,69	38,84	A	V	LIVRETA	1,558	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	CROIX - RUE LEON MARLOT 6 LOGEMENTS IGLOO	C.D.C.	488 693,00	386 177,84	28,84	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2009	P	CROIX - RUE LEON MARLOT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	62 569,00	53 168,08	38,84	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	HEM - ZAC DE LA VALLEE II 19 LOGEMENTS	DEXIA	2 439 881,00	1 737 077,41	18,84	A	C	TAUX STRUCTURES	1,413	C	LIVRETA	3,260
VILOGIA	2011	P	HEM - ZAC DE LA VALLEE II ACQUISITION FONCIERE	DEXIA	536 045,00	465 430,54	38,84	A	C	TAUX STRUCTURES	1,301	C	LIVRETA	3,260
VILOGIA	2009	P	HEM - ZAC DE LA VALLEE II 20 LOGEMENTS	C.D.C.	2 073 527,00	1 701 077,10	28,84	A	V	LIVRETA	1,538	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	HEM - ZAC DE LA VALLEE II ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	345 673,00	304 662,78	38,84	A	V	LIVRETA	1,514	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN 17 LOGEMENTS	C.D.C.	1 442 670,00	1 185 821,67	28,84	A	V	LIVRETA	1,548	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	245 103,00	216 441,50	38,84	A	V	LIVRETA	1,522	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2009	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN 1 LOGEMENT	C.D.C.	89 541,00	70 162,00	28,84	A	V	LIVRETA	0,766	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2009	P	NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	18 023,00	15 186,16	38,84	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT 25 LOGEMENTS	C.D.C.	233 354,00	194 108,24	28,84	A	V	LIVRETA	1,607	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT 25 LOGEMENTS	C.D.C.	1 251 483,00	1 017 903,44	28,84	A	V	LIVRETA	1,254	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	479 517,00	419 085,24	38,84	A	V	LIVRETA	1,213	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT 15 LOGEMENTS	DEXIA	1 414 983,55	964 848,51	17,84	A	C	TAUX STRUCTURES	1,552	C	LIVRETA	5,260
VILOGIA	2010	P	LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT ACQUISITION FONCIERE	DEXIA	548 078,44	468 341,19	37,84	A	C	TAUX STRUCTURES	1,390	C	LIVRETA	5,260
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - CLOS CHATAIGNIERS-PACOT VANDRACQ - EUGENE DESCAMPS 57 LOGEMENTS	C.D.C.	1 239 385,00	1 021 397,87	28,84	A	V	LIVRETA	1,561	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - CLOS CHATAIGNIERS-PACOT VANDRACQ - EUGENE DESCAMPS 25 LOGEMENTS	C.D.C.	2 282 881,00	1 842 621,43	28,84	A	V	LIVRETA	1,217	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	LAMBERSART - CLOS CHATAIGNIERS-PACOT VANDRACQ - EUGENE DESCAMPS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 416 226,00	1 228 293,45	38,84	A	V	LIVRETA	1,181	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2009	P	WASQUEHAL - RUE VOLTAIRE ET HARMONIE PARC 13 LOGEMENTS VEFA	C.D.C.	866 088,00	716 563,96	28,84	A	V	LIVRETA	1,572	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2009	P	WASQUEHAL - RUE VOLTAIRE ET HARMONIE PARC ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	341 748,00	303 765,53	38,84	A	V	LIVRETA	1,544	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 55 LOGEMENTS	C.D.C.	5 799 900,00	4 898 002,86	29,17	A	V	LIVRETA	1,545	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	207 934,00	187 062,91	39,17	A	V	LIVRETA	1,514	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 55 LOGEMENTS	C.D.C.	1 093 400,00	726 442,86	27,17	A	V	LIVRETA	0,505	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 4 LOGEMENTS PLA1	C.D.C.	269 563,00	217 457,78	29,17	A	V	LIVRETA	0,759	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS PLA1 ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	134 184,00	115 410,81	39,17	A	V	LIVRETA	0,724	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 4 LOGEMENTS FONCIER EQUILIBRE	C.D.C.	79 520,00	55 806,89	27,17	A	V	LIVRETA	0,230	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	WATTRELOS - RUE DE LA BAILLERIE PLA1 1 LOGEMENT	C.D.C.	35 844,00	29 269,97	29,00	A	V	LIVRETA	0,854	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - RUE DE LA BAILLERIE PLA1 ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	23 321,00	20 303,77	39,00	A	V	LIVRETA	0,768	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUES FOCH ET LECLERC PLUS 19 LOGEMENTS	C.D.C.	2 126 999,00	1 798 363,61	29,00	A	V	LIVRETA	1,551	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUES FOCH ET LECLERC PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	840 621,00	757 096,53	39,00	A	V	LIVRETA	1,525	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2010	P	HEM - 21 RUE FOCH ET 69 RUE DES ECOLES PLAI 2 LOGEMENTS	C.D.C.	126 352,00	103 055,29	29,00	A	V	LIVRETA	0,956	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	HEM - LA VALLEE II PLS 12 LOGEMENTS	DEXIA	1 371 186,00	976 218,18	18,09	A	C	TAUX STRUCTURES	1,544	C	LIVRETA	5,260
VILOGIA	2011	P	HEM - LA VALLEE II PLS ACQUISITION FONCIERE	DEXIA	511 843,00	444 416,71	38,09	A	C	TAUX STRUCTURES	1,384	C	LIVRETA	5,260
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY PLUS 23 LOGEMENTS	C.D.C.	1 440 194,00	1 210 423,28	29,17	A	V	LIVRETA	1,527	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	570 276,00	510 581,41	39,17	A	V	LIVRETA	1,504	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY PLAI 7 LOGEMENTS	C.D.C.	426 874,00	343 318,55	29,17	A	V	LIVRETA	0,748	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	175 055,00	149 779,63	39,17	A	V	LIVRETA	0,706	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PLUS 31 LOGEMENTS	C.D.C.	2 340 227,00	1 970 366,91	29,00	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	426 083,00	382 141,45	39,00	A	V	LIVRETA	1,506	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PFE 31 LOGEMENTS	C.D.C.	397 600,00	280 073,68	37,00	A	V	LIVRETA	0,849	V	LIVRETA	1,850
VILOGIA	2010	P	FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PFE 31 LOGEMENTS	C.D.C.	339 210,00	272 128,66	29,00	A	V	LIVRETA	0,659	V	LIVRETA	0,200
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - RUE DU BLANC SEAU 104 LOGEMENTS	C.D.C.	8 574 990,00	7 239 873,16	29,00	A	V	LIVRETA	1,544	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - RUE DU BLANC SEAU ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	3 366 470,00	3 027 700,37	39,00	A	V	LIVRETA	1,518	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 115 LOGEMENTS	C.D.C.	1 890 950,00	414 868,25	2,25	A	V	LIVRETA	1,532	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 115 LOGEMENTS	C.D.C.	1 725 000,00	653 098,89	4,25	A	F	FIXE	1,883	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2012	P	TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 102 LOGEMENTS - PRU	C.D.C.	3 336 203,00	2 248 275,19	20,09	A	V	LIVRETA	1,425	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - RUE PIERRE DE COUBERTIN 90 LOGEMENTS PLUAS01	C.D.C.	2 448 054,00	537 095,03	2,34	A	V	LIVRETA	1,531	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - RUE PIERRE DE COUBERTIN 90 LOGEMENTS PEPR01	C.D.C.	1 080 000,00	408 875,54	4,34	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,900
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUE BLUM, LOUCHEUR, MONTGOLFIER, ACACIAS 7 LOGEMENTS	C.D.C.	544 074,00	119 368,05	2,34	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - BLUM, LOUCHEUR, MONTGOLFIER, ACACIAS 7 LOGEMENTS	C.D.C.	105 000,00	39 753,83	4,25	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,900
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUES SEINE LOIRE ET GARONNE 157 LOGEMENTS	C.D.C.	2 355 000,00	888 775,76	4,25	A	V	LIVRETA	1,833	V	LIVRETA	1,900

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - RUES D'ARTOIS ET DE FLANDRES 22 LOGEMENTS	C.D.C.	375 600,00	84 047,31	2,17	A	V	LIVRETA	1,879	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 2-18 RUE ARTOIS, 23-24 RUE DE FLANDRES 22 LOGEMENTS	C.D.C.	308 000,00	116 599,22	4,17	A	F	FIXE	1,883	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - RESIDENCE LES ACACIAS 81 LOGEMENTS EHPAD	C.D.C.	600 934,00	268 930,55	7,09	A	V	LIVRETA	1,777	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	HEM - BAT 10-LE MACAREUX 170-186-200-216 RUE LAVOISIER 40 LOGEMENTS PRUAS01	C.D.C.	46 168,00	24 316,01	11,00	A	V	LIVRETA	1,426	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	WAVRIN - 14, RUE DES BOIS BLANCS 22 LOGEMENTS	C.D.C.	1 577 950,00	1 328 616,15	29,25	A	V	LIVRETA	1,536	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	WAVRIN - 14, RUE DES BOIS BLANCS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	680 371,00	610 261,09	39,25	A	V	LIVRETA	1,512	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - LES TROIS PONTS - LE CENTAURE 66 LOGEMENTS	C.D.C.	1 138 000,00	249 673,46	2,25	A	V	LIVRETA	1,547	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - LES TROIS PONTS - LA VEZERE 50 LOGEMENTS	C.D.C.	690 000,00	151 383,74	2,42	A	V	LIVRETA	1,549	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - LES TROIS PONTS - DUMAS MULLIEZ 104 LOGEMENTS	C.D.C.	1 567 157,00	343 829,13	2,50	A	V	LIVRETA	1,547	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - LES TROIS PONTS - LA LYRE 66 LOGEMENTS	C.D.C.	1 138 000,00	249 673,46	2,25	A	V	LIVRETA	1,547	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY 5 LOGEMENTS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	614 486,00	442 330,51	17,75	T	V	LIVRETA	2,457	V	LIVRETA	2,780
VILOGIA	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE LOUIS CONSTANT 20 LOGEMENTS	C.D.C.	1 181 916,00	989 781,77	29,17	A	V	LIVRETA	1,255	V	LIVRETA	1,000
VILOGIA	2010	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE LOUIS CONSTANT ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	483 896,00	431 274,91	39,17	A	V	LIVRETA	1,213	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE LEON BLUM EHPA ANRU FOYER 80 LOGEMENTS	C.D.C.	4 213 958,00	3 697 475,70	31,84	A	V	LIVRETA	1,600	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE LEON BLUM EHPA ANRU ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	286 832,00	263 924,05	41,84	A	V	LIVRETA	1,600	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE PIERRE BROSSETTE 13 LOGEMENTS PRUCD01	C.D.C.	631 000,00	528 498,47	29,34	A	V	LIVRETA	1,261	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE PIERRE BROSSETTE 13 LOGEMENTS PLUS01	C.D.C.	176 627,00	144 051,89	24,34	A	V	LIVRETA	1,645	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE PIERRE BROSSETTE ACQUISITION FONCIERE PLUS01	C.D.C.	105 102,00	95 789,83	39,34	A	V	LIVRETA	1,574	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - SQUARE COLBERT ANRU 16 LOGEMENTS	C.D.C.	739 000,00	565 984,45	27,42	A	V	LIVRETA	1,614	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - SQUARE COLBERT ANRU 16 LOGEMENTS	C.D.C.	57 336,00	41 997,06	22,42	A	V	LIVRETA	2,551	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - SQUARE COLBERT ANRU ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	161 093,00	135 897,33	37,42	A	V	LIVRETA	2,564	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE DUMONT D'URVILLE 32 LOGEMENTS PLUS CD	C.D.C.	962 620,00	806 479,38	29,34	A	V	LIVRETA	1,263	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE DUMONT D'URVILLE ACQUISITION FONCIERE 32 LOGEMENTS PLUS CD	C.D.C.	604 379,00	539 495,28	39,34	A	V	LIVRETA	1,219	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE DUMONT D'URVILLE CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 529 737,00	1 309 225,04	29,34	A	V	LIVRETA	1,618	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE BECQUEREL COLOMB CONSTRUCTION DE 47 LOGEMENTS PLUS CD	C.D.C.	1 536 596,00	1 287 354,23	29,34	A	V	LIVRETA	1,263	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE BECQUEREL COLOMB 47 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 864 424,00	1 595 666,79	29,34	A	V	LIVRETA	1,611	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE BECQUEREL COLOMB 47 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	799 403,00	728 831,17	39,34	A	V	LIVRETA	1,969	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE D'ARCOLE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS CD	C.D.C.	1 539 000,00	1 289 368,29	29,34	A	V	LIVRETA	1,263	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE D'ARCOLE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	812 150,00	695 078,39	29,34	A	V	LIVRETA	1,618	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LILLE - RUE D'ARCOLE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	531 000,00	484 122,99	39,34	A	V	LIVRETA	1,575	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	WAMBRECHIES - 50 RUE DE MARQUETTE AA 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	66 554,00	54 198,13	29,34	A	V	LIVRETA	0,807	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	WAMBRECHIES - 50 RUE DE MARQUETTE ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	26 221,00	22 766,20	39,34	A	V	LIVRETA	0,763	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	HELLEMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS P.L.S.	C.D.C.	1 034 209,00	800 844,45	27,34	A	V	LIVRETA	2,161	C	TAUX STRUCTURES	3,320
VILOGIA	2010	P	HELLEMES - ZAC DE LA FILATURE ACQUISITION FONCIERE 20 LOGEMENTS P.L.S.	C.D.C.	391 404,00	338 005,87	37,34	A	V	LIVRETA	2,080	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	HELLEMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	1 140 491,00	927 984,32	27,34	A	V	LIVRETA	2,003	F	FIXE	1,650
VILOGIA	2010	P	HOUPLINES - ZAC ST EXUPERY CONSTRUCTION 6 MAISONS BOIS PLUS	C.D.C.	904 220,00	763 373,88	29,75	A	V	LIVRETA	1,384	V	LIVRETA	0,900
VILOGIA	2010	P	HOUPLINES - ZAC ST EXUPERY CONSTRUCTION 6 MAISONS BOIS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	97 222,00	88 525,46	39,75	A	V	LIVRETA	1,960	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	HOUPLINES - ZAC ST EXUPERY CONSTRUCTION 6 MAISONS BOIS PLUS FONCIER EQUILIBRE	C.D.C.	119 280,00	82 274,28	37,75	A	V	LIVRETA	0,841	V	LIVRETA	2,350
VILOGIA	2010	P	TOURCOING ANRU - LES ORIONS REHABILITATION DE 107 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	1 776 056,00	299 034,36	2,75	A	V	LIVRETA	1,543	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	WAVRIN - 2 A 37 RUE DU MARAIS REHABILITATION 25 LOGEMENTS PALULOS	C.D.C.	473 946,00	105 675,43	2,59	A	V	LIVRETA	1,836	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2010	P	LESQUIN - RUE SADI CARNOT CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	379 659,00	310 123,00	28,59	A	V	LIVRETA	1,596	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LESQUIN - RUE SADI CARNOT CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	12 365,00	10 851,10	38,59	A	V	LIVRETA	1,966	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 1 BIS RUE D'ALSACE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUSCD	C.D.C.	539 152,00	452 846,37	29,50	A	V	LIVRETA	1,275	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 1 BIS RUE D'ALSACE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS ACQUISITION FONCIERE PLUSCD	C.D.C.	80 777,00	72 288,19	39,50	A	V	LIVRETA	1,230	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LILLE - BOIS HABITE LOT 2 CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLUSCD	C.D.C.	744 975,00	620 140,85	29,50	A	V	LIVRETA	1,231	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LILLE - BOIS HABITE LOT 2 CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUSCD	C.D.C.	462 024,00	409 782,22	39,50	A	V	LIVRETA	1,193	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LILLE - BOIS HABITE LOT 2 CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	637 564,00	532 893,27	29,50	A	V	LIVRETA	1,585	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LAMBERSART - PACOT VANDRACQ OPERATION 1 CONSTRUCTION 43 LOGEMENTS PRUCD	C.D.C.	3 790 242,00	3 167 492,93	29,59	A	V	LIVRETA	1,228	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LAMBERSART - PACOT VANDRACQ OPERATION 1 CONSTRUCTION 43 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	C.D.C.	322 358,00	287 048,18	39,59	A	V	LIVRETA	1,190	V	LIVRETA	0,750
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 74 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	5 205 698,00	4 413 384,32	29,50	A	V	LIVRETA	1,571	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 74 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	2 117 140,00	1 912 079,74	39,50	A	V	LIVRETA	1,928	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	662 042,00	535 858,68	29,50	A	V	LIVRETA	0,778	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	103 798,00	89 574,60	39,50	A	V	LIVRETA	0,739	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2009	P	RENOVATION URBAINE SUR LA METROPOLE LILLOISE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10 947 590,00	9 324 884,01	26,83	A	F	FIXE	4,937	F	FIXE	4,940
VILOGIA	2010	P	HELLEMES-LILLE - LE BEGUINAGE RUES BARA ET MATHIAS 22 LOGEMENTS VEFA PLUS	C.D.C.	1 934 514,00	1 589 608,32	29,59	A	V	LIVRETA	1,398	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	HELLEMES-LILLE - LE BEGUINAGE RUES BARA ET MATHIAS 22 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	744 077,00	651 425,42	39,59	A	V	LIVRETA	1,798	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 16 LE MERISIER REHABILITATION 60 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	362 000,00	191 515,49	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 16 LE MERISIER TRI SELECTIF 60 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	48 000,00	25 394,33	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 16 LE MERISIER RESIDENTIALISATION 60 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	140 000,00	74 066,77	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 12 L'OLIVIER REHABILITATION 30 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	209 000,00	110 571,09	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 12 L'OLIVIER RESIDENTIALISATION 30 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	51 000,00	26 981,46	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	HEM - RUE CHARCOT BATIMENT 17 LE LAURIER REQUALIFICATION 50 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	180 000,00	95 228,69	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2010	P	HEM - 39-55 RUE DU DR ROUX 733 RUE DES ECOLES BATIMENT 13 LE THUYA TRI SELECTIF 30 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	53 000,00	28 039,55	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	HEM - 25-39-55 RUE DU DOCTEUR ROUX 733 RUE DES ECOLES BATIMENT 13 LE THUYA FACADES 54 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	122 000,00	64 543,88	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	HEM - 25 RUE DU DOCTEUR ROUX 13 LE THUYA REQUALIFICATION STUDIOS 24 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	720 000,00	380 914,77	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	LYS-LEZ-LANNOY - RUE BLUM BATIMENT 3 L'ALBATROS REQUALIFICATION 60 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	210 000,00	111 100,13	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	LYS-LEZ-LANNOY - RUE BLUM BATIMENT 4 LE GOELAND REQUALIFICATION 94 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	260 000,00	137 552,54	11,00	A	V	LIVRETA	1,768	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - 40 NUNGESSER ET COLI ET 182 RUE DE L'UNION REHABILITATION 2 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	142 905,00	31 863,44	2,59	A	V	LIVRETA	1,834	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LYS-LEZ-LANNOY - 17 RUE COLBERT APPARTEMENT DE TYPE III PLUS	C.D.C.	87 713,00	74 901,83	29,59	A	V	LIVRETA	1,582	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LYS-LEZ-LANNOY - 17 RUE COLBERT APPARTEMENT DE TYPE III ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	20 100,00	18 287,45	39,59	A	V	LIVRETA	1,957	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	MOUVAUX - 152RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	136 140,00	116 310,18	29,50	A	V	LIVRETA	1,609	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	MOUVAUX - 152 RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	20 543,00	18 696,42	39,50	A	V	LIVRETA	1,575	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	MOUVAUX - 141 RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	104 449,00	85 003,13	29,50	A	V	LIVRETA	0,804	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	MOUVAUX - 141 RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	23 182,00	20 114,67	39,50	A	V	LIVRETA	0,760	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - 11 A 23 RUE TURGOT 68 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	1 689 000,00	375 416,85	2,84	A	V	LIVRETA	1,868	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOOS - RESIDENCE PASTEUR REHABILITATION 30 LOGEMENTS	C.D.C.	250 900,00	55 767,95	2,84	A	V	LIVRETA	1,901	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOOS - RESIDENCE PASTEUR REHABILITATION 30 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	360 000,00	136 495,81	4,84	A	F	FIXE	1,931	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	WATTIGNIES - 14- 15- 16 RUE PIERRE ET MARIE CURIE REHABILITATION 30 LOGEMENTS	C.D.C.	518 500,00	115 247,88	2,92	A	V	LIVRETA	1,902	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	WATTIGNIES - 14-15-16 RUE PIERRE ET MARIE CURIE REHABILITATION 30 LOGEMENTS	C.D.C.	79 500,00	17 670,59	2,92	A	V	LIVRETA	1,902	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	WATTIGNIES - 14-15-16 RUE PIERRE ET MARIE CURIE REHABILITATION 30 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	405 000,00	153 565,70	4,92	A	F	FIXE	1,916	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - 1 A 9 RUE TURGOT REHABILITATION 60 LOGEMENTS P.R.U.	C.D.C.	1 767 967,00	392 969,00	2,84	A	V	LIVRETA	1,889	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU REHABILITATION 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	16 267,00	14 242,97	30,00	A	V	LIVRETA	1,597	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU REHABILITATION 1 LOGEMENT PLUS ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	46 801,00	43 303,43	40,00	A	V	LIVRETA	1,548	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2012	P	CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS P.L.U.S.	C.D.C.	1 206 816,00	1 066 718,39	31,34	A	V	LIVRETA	1,900	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE P.L.U.S.	C.D.C.	229 772,00	212 966,70	41,34	A	V	LIVRETA	1,892	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLAI	C.D.C.	173 914,00	147 031,18	31,34	A	V	LIVRETA	0,679	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	51 980,00	46 129,74	41,34	A	V	LIVRETA	0,657	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	LOMME TRANCHE 7 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (pret réhab)	C.D.C.	480 000,00	140 623,73	3,09	A	V	LIVRETA	2,069	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOMME TRANCHE 7 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (ECO pret)	C.D.C.	128 000,00	57 684,20	5,09	A	F	FIXE	1,878	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	LOMME TRANCHE 8 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (pret réhab)	C.D.C.	317 856,00	93 121,02	3,09	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOMME TRANCHE 8 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (ECO pret)	C.D.C.	96 000,00	43 263,16	5,09	A	F	FIXE	1,878	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	LILLE - CITE FAUCHILLE REHABILITATION 6 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	96 000,00	43 278,78	5,09	A	F	FIXE	1,882	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	LILLE - CITE FAUCHILLE REHABILITATION 6 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	250 400,00	73 358,70	3,09	A	V	LIVRETA	1,805	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	HELEMMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION 60 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	5 020 516,00	4 383 314,18	30,00	A	V	LIVRETA	1,583	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	HELEMMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION 60 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 126 459,00	1 039 305,69	40,00	A	V	LIVRETA	1,958	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - DIFFUS SAHRNORD 3ème TRANCHE REHAB 10 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	455 000,00	133 138,05	3,09	A	V	LIVRETA	1,920	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	TOURCOING DIFFUS SAHRNORD 3ème TRANCHE ECOT PRET 10 Logements	C.D.C.	150 000,00	67 598,72	5,09	A	F	FIXE	1,490	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - RESIDENCE BRIAND-BEAULIEU REHAB 100 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	2 537 256,00	743 329,94	3,09	A	V	LIVRETA	1,819	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	HEM - QUARTIER DE BEAUMONT - CONSTRUCTION 19 LOGT PLUS	C.D.C.	330 575,00	289 148,94	30,00	A	V	LIVRETA	1,592	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - 40 RUE CARETTE - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	C.D.C.	42 940,00	35 752,30	30,09	A	V	LIVRETA	0,764	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 8 BIS RUE D'ALSACE - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS/CD	C.D.C.	2 255 514,00	1 965 644,74	30,00	A	V	LIVRETA	1,574	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 8 BIS RUE D'ALSACE - CONSTRUCTION 24 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	C.D.C.	137 809,00	126 914,35	40,00	A	V	LIVRETA	1,950	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	HEM - ILOT D - RUED VILLEMIN, BEAUJON, MAILLOT ET PARE - CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 614 039,00	1 408 269,15	30,09	A	V	LIVRETA	1,295	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2010	P	HEM - ILOT D - RUED VILLEMIN, BEAUJON, MAILLOT ET PARE - CONSTRUCTION 16 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS	C.D.C.	108 515,00	100 054,16	40,09	A	V	LIVRETA	1,708	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - 46 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUSI AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	62 923,00	52 390,35	30,09	A	V	LIVRETA	0,764	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - 46 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUSI AMELIO 1 LOGT ACQUI FONCIERE PLAI	C.D.C.	31 874,00	28 065,93	40,09	A	V	LIVRETA	0,727	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	HEM - ILOT I - RUES NOBEL ET DUNANT - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS/CD	C.D.C.	1 333 426,00	1 165 193,60	30,00	A	V	LIVRETA	1,587	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	HEM - ILOT I - RUES NOBEL ET DUNANT - CONSTRUCTION 12 LOGTACQUI FONCIERE PLUS/CD	C.D.C.	116 358,00	107 448,22	40,00	A	V	LIVRETA	1,962	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	LYS-LEZ-LANNOY - LES MOUETTES - RUE DENIS CORDONNIER - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	C.D.C.	2 012 000,00	1 754 993,56	30,00	A	V	LIVRETA	1,578	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LYS-LEZ-LANNOY - LES MOUETTES - RUE DENIS CORDONNIER - CONSTRUCTION 24 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS	C.D.C.	258 000,00	237 815,93	40,00	A	V	LIVRETA	1,954	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - NOLLET BAYARD - RUES DROUOT, DUJARDIN ET DE LA VIGNE - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS/CD	C.D.C.	3 645 000,00	3 182 378,14	30,00	A	V	LIVRETA	1,583	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	ROUBAIX - NOLLET BAYARD - RUES DROUOT, DUJARDIN ET VIGNE - CONSTRUC 12 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS/CD	C.D.C.	1 085 000,00	1 001 054,39	40,00	A	V	LIVRETA	1,958	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	HEM - FRICHE DURET - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	C.D.C.	1 738 000,00	1 516 426,65	30,09	A	V	LIVRETA	1,573	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	HEM - FRICHE DURET - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION 24 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	620 000,00	571 658,99	40,09	A	V	LIVRETA	1,948	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	WATTRELOS - 10 RUE CARETTE - ACQUI AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	43 899,00	36 550,75	30,09	A	V	LIVRETA	0,764	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 31 LOGT PLAI	C.D.C.	1 824 055,00	1 508 799,14	30,00	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 31 LOGT ACQUI FONCIERE PLAI	C.D.C.	763 945,00	671 672,28	40,00	A	V	LIVRETA	0,724	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 131 LOGT PLUS	C.D.C.	10 342 611,00	8 944 626,73	30,00	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 131 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS	C.D.C.	4 135 574,00	3 797 896,67	40,00	A	V	LIVRETA	1,938	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - BELENCONTRE SEBI - 156 RUE FIN DE LA GUERRE CONSTRUCTION 130 LOGT PLUS/CD	C.D.C.	9 960 729,00	8 711 328,60	30,00	A	V	LIVRETA	1,592	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - BELENCONTRE SEBI - 156 RUE FIN DE LA GUERRE CONSTRUC 130 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS/CD	C.D.C.	1 814 212,00	1 676 698,57	40,00	A	V	LIVRETA	1,966	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 2-4 VANHOUTTE REHAB 100 LOGT PRU	C.D.C.	2 937 000,00	457 005,83	13,09	A	V	LIVRETA	2,752	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 2-4 VANHOUTTE REHAB 100 LOGT ECO PRET	C.D.C.	1 500 000,00	676 231,17	5,09	A	F	FIXE	1,882	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	MONS-EN-BAROEUL - 6-8 RUE LAMARTINE REHAB 91 LOGT PRU	C.D.C.	1 465 400,00	429 312,43	3,09	A	V	LIVRETA	1,846	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2010	P	MONS-EN-BAROEUL - 6-8 RUE LAMARTINE REHAB 91 LOGT ECO PRET	C.D.C.	1 410 000,00	635 657,35	5,09	A	F	FIXE	1,882	F	FIXE	1,900

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2011	P	LILLE - LAZARE GARREAU REHAB 60 LOGT PRU	C.D.C.	287 923,00	84 226,11	3,50	A	V	LIVRETA	1,827	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	VILLENEUVE D'ASCQ - DECUGIS TILLEUL ROMARIN REHAB 148 LOGT PRU	C.D.C.	1 437 700,00	419 167,27	3,59	A	V	LIVRETA	1,725	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	VILLENEUVE D'ASCQ - DECUGIS TILLEUL ROMARIN REHAB 148 LOGT ECO PRET	C.D.C.	1 850 000,00	832 643,33	5,59	A	F	FIXE	1,519	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	TOURCOING - RUE DU BOIS - AA 1 LOGEMENT PLUSCD	C.D.C.	211 406,00	184 023,91	30,25	A	V	LIVRETA	1,493	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	VILLENEUVE D'ASCQ LES PLATANES - REHABILITATION 23 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	277 655,00	80 951,41	3,59	A	V	LIVRETA	1,725	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	VILLENEUVE D'ASCQ LES PLATANES - REHABILITATION 23 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	276 000,00	124 221,38	5,59	A	F	FIXE	1,519	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2012	P	ROUBAIX - ANRU TROIS PONTS TR. 4 REHABILITATION 8 LOGEMENTS PRET REHAB	C.D.C.	460 112,00	247 937,95	14,67	A	V	LIVRETA	1,623	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	ROUBAIX - ANRU TROIS PONTS TR.4 REHABILITATION 8 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	120 000,00	62 558,33	6,67	A	F	FIXE	1,888	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	ROUBAIX - ANRU PILE TR. 3 REHABILITATION 10 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	507 910,00	148 983,13	3,17	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	ROUBAIX - ANRU PILE TR. 3 REHABILITATION 10 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	159 000,00	71 595,56	5,17	A	F	FIXE	1,505	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	ROUBAIX - ANRU MOULIN TR. 2 REHABILITATION 9 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	584 419,00	171 425,19	3,17	A	V	LIVRETA	1,858	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	ROUBAIX - ANRU MOULIN TR. 2 REHABILITATION 9 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	135 000,00	60 788,68	5,17	A	F	FIXE	1,505	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2012	P	TOURCOING - BELLENCONTRE 3 TOURS REHABILITATION DE 180 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	2 880 000,00	1 500 857,40	6,09	A	F	FIXE	1,884	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 11	C.D.C.	17 759 815,06	11 270 967,44	12,92	T	F	FIXE	3,329	F	FIXE	3,330
VILOGIA	2011	X Durée Ajustable	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 12	C.D.C.	3 717 672,78	2 263 157,62	20,63	A	V	LIVRETA	2,512	V	LIVRETA	1,700
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 14	C.D.C.	13 906 176,91	8 212 157,68	17,74	A	V	LIVRETA	2,507	V	LIVRETA	1,700
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 15	C.D.C.	44 429 270,91	23 894 210,92	16,65	A	V	LIVRETA	3,418	V	LIVRETA	1,700
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 21	C.D.C.	13 958 200,29	3 295 034,53	2,92	T	F	FIXE	3,329	F	FIXE	3,330
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 22	C.D.C.	24 172 190,65	14 462 058,30	18,43	A	V	LIVRETA	2,512	V	LIVRETA	1,700
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 23	C.D.C.	29 775 612,35	21 644 187,91	23,00	T	V	LIVRETA	2,227	V	LIVRETA	2,263
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 26	C.D.C.	30 553 217,99	22 999 518,57	28,00	T	V	LIVRETA	2,018	V	LIVRETA	1,770

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 27	C.D.C.	37 981 504,16	32 208 010,97	32,92	T	V	EURIBOR03M	0,260	V	EURIBOR03M	0,294
VILOGIA	2011	X Libre	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 28	C.D.C.	23 895 044,22	20 869 702,41	34,92	T	V	EURIBOR03M	0,256	V	EURIBOR03M	0,294
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 31	C.D.C.	2 390 631,67	532 833,26	2,92	T	F	FIXE	1,901	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2010	P	LA MADELEINE - 48 RUE GODEFROY AA 1 LOGEMENT PLAI	C.D.C.	80 543,00	66 529,64	30,25	A	V	LIVRETA	0,721	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2010	P	LA MADELEINE - 48 RUE GODEFROY AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	87 882,00	76 770,80	40,25	A	V	LIVRETA	0,675	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	HEM - 5 ET 69 AVENUE FOCH ET 8 RUE A. RIBOT - REHAB 3 LOGTS	C.D.C.	128 722,00	37 529,42	3,59	A	V	LIVRETA	1,725	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	HEM - 5 ET 69 AVENUE FOCH ET 8 RUE A. RIBOT - ECO PRET 3 LOGTS	C.D.C.	45 000,00	20 253,46	5,59	A	F	FIXE	1,519	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	LOMME - LA LOMMOISE TRANCHE 9 - REHAB 9 LOGTS	C.D.C.	361 405,00	105 369,12	3,59	A	V	LIVRETA	1,725	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	LOMME - LA LOMMOISE TRANCHE 9 - ECO PRET 9 LOGTS	C.D.C.	135 000,00	60 760,49	5,59	A	F	FIXE	1,519	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	TOURCOING - RUE DU TILLEUL - CONSTRUCTION DE 6 LOGT PLAI	C.D.C.	353 997,00	291 446,35	30,67	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	TOURCOING - RUE DU TILLEUL - ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLAI	C.D.C.	54 238,00	47 232,05	40,67	A	V	LIVRETA	0,669	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	TOURCOING - RUE DU TILLEUL - CONSTRUCTION DE 26 LOGT PLUS	C.D.C.	2 180 072,00	1 879 416,84	30,67	A	V	LIVRETA	1,682	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	TOURCOING - RUE DU TILLEUL - ACQUISITION FONCIERE 26 LOGT PLUS	C.D.C.	322 727,00	293 919,63	40,67	A	V	LIVRETA	1,708	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HOUPLIN ANCOISNE - 32 RUE PASTEUR - LE PRESBYTERE - AQUI AMELIO 6 LOGT PLAI	C.D.C.	218 650,00	184 365,02	31,34	A	V	LIVRETA	0,662	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	HOUPLIN ANCOISNE - 32 RUE PASTEUR LE PRESBYTERE - AQUI AMELIO 6 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	90 096,00	79 745,16	41,34	A	V	LIVRETA	0,642	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI	C.D.C.	471 441,00	383 078,88	30,84	A	V	LIVRETA	0,650	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	234 279,00	201 381,50	40,84	A	V	LIVRETA	0,633	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS	C.D.C.	1 627 466,00	1 378 489,15	30,84	A	V	LIVRETA	1,889	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	800 370,00	716 181,63	40,84	A	V	LIVRETA	1,883	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	X Libre	LILLE - PLACE REPUBLIQUE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 28 LOGT PLS	DEXIA	2 454 138,00	957 636,08	4,84	T	V	LIVRETA	2,927	V	LIVRETA	3,310
VILOGIA	2011	P	LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 6 LOGT PLAI	C.D.C.	482 081,00	391 158,81	30,75	A	V	LIVRETA	0,620	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2011	P	LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 6 LOGT PLAII ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	85 773,00	73 678,90	40,84	A	V	LIVRETA	0,609	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	C.D.C.	2 644 833,00	2 234 925,12	30,75	A	V	LIVRETA	1,814	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	478 310,00	426 987,47	40,75	A	V	LIVRETA	1,810	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 7 LOGT PLAII	C.D.C.	526 384,00	426 634,01	30,84	A	V	LIVRETA	0,643	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 7 LOGT PLAII ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	149 227,00	127 930,58	40,84	A	V	LIVRETA	0,602	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 30 LOGT PLUS	C.D.C.	3 019 490,00	2 547 932,64	30,84	A	V	LIVRETA	1,788	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 30 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	823 522,00	734 125,84	40,84	A	V	LIVRETA	1,877	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAII	C.D.C.	343 856,00	282 953,16	30,84	A	V	LIVRETA	0,683	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAII ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	136 092,00	118 452,66	40,84	A	V	LIVRETA	0,660	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 18 LOGT PLUS	C.D.C.	1 542 359,00	1 329 567,35	30,84	A	V	LIVRETA	1,896	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	617 781,00	562 600,83	40,84	A	V	LIVRETA	1,889	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	TOURCOING RUE JEANNE D'ARC- CONSTRUCTION 26 LOGT PLUS	C.D.C.	2 177 365,00	1 860 946,73	30,67	A	V	LIVRETA	1,308	V	LIVRETA	0,900
VILOGIA	2011	P	TOURCOING RUE JEANNE D'ARC- CONSTRUCTION 26 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	1 151 563,00	1 052 191,17	40,67	A	V	LIVRETA	1,700	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	HEM ILOT G RUES PARE LAREY BEAUJON- CONSTRUCTION 20 LOGT PLUS	C.D.C.	1 598 000,00	1 385 109,05	30,67	A	V	LIVRETA	1,666	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	HEM ILOT G RUES PARE LAREY BEAUJON- CONSTRUCTION 20 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	641 800,00	587 689,44	40,67	A	V	LIVRETA	1,694	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAII	C.D.C.	243 548,00	198 447,36	30,75	A	V	LIVRETA	0,640	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAII ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	98 723,00	85 085,09	40,75	A	V	LIVRETA	0,624	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS	C.D.C.	1 039 985,00	884 077,11	30,75	A	V	LIVRETA	1,833	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	411 338,00	369 405,11	40,75	A	V	LIVRETA	1,835	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	WATTRELOS - 2 A 16 SQUARE COLBERT - REHABILITATION DE 96 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	1 436 498,00	736 772,19	14,17	A	V	LIVRETA	1,747	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	WATTRELOS - 2 A 16 SQUARE COLBERT - REHABILITATION DE 96 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 344 000,00	700 363,98	6,17	A	F	FIXE	1,944	F	FIXE	1,900

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2011	P	LAMBERSART - ALLEE DU BEGUINAGE - CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 355 204,00	1 155 857,96	30,84	A	V	LIVRETA	1,842	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	LAMBERSART - ALLEE DU BEGUINAGE - CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	471 946,00	425 239,00	40,84	A	V	LIVRETA	1,843	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2013	P	LAMBERSART - ALLEE DU BEGUINAGE - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLS BCME ACQUISITION FONCIERE	CREDIT MUTUEL	304 622,00	279 483,90	40,16	A	V	LIVRETA	2,110	V	LIVRETA	2,090
VILOGIA	2011	P	LAMBERSART - AVENUE GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PRU/CD	C.D.C.	2 681 160,00	2 307 679,28	30,84	A	V	LIVRETA	1,915	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	LAMBERSART - AVENUE GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PRU/CD ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	214 803,00	195 314,31	40,84	A	V	LIVRETA	1,905	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLA	C.D.C.	275 539,00	223 527,81	30,84	A	V	LIVRETA	0,617	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - ACQUISITION FONCIERE 4 LOGEMENTS PLA	C.D.C.	90 610,00	77 749,73	40,84	A	V	LIVRETA	0,605	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2011	P	RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 032 014,00	872 142,25	30,84	A	V	LIVRETA	1,795	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2011	P	RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - ACQUISITION FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	336 389,00	299 957,60	40,84	A	V	LIVRETA	1,799	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	ROUBAIX BEGUINAGE MARLOT - REHAB 23 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	277 000,00	195 802,38	24,42	A	V	LIVRETA	1,595	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	ROUBAIX BEGUINAGE MARLOT - REHAB 23 LOGT ECO PRET	C.D.C.	368 000,00	191 766,34	6,42	A	F	FIXE	1,884	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS- RESIDENCE DES PEUPLIERS - REHAB 115 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	155 933,00	116 658,84	25,92	A	V	LIVRETA	1,420	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LEERS - FOYER DES 4 VENTS - REHAB 67 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	1 861 434,00	1 379 132,48	25,09	A	V	LIVRETA	1,530	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	TOURCOING - LE PONT ROMPU SAHR NORD TRANCHE 1 - REHABILITATION DE 14 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	287 900,00	147 491,59	14,17	A	V	LIVRETA	1,709	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	TOURCOING - LE PONT ROMPU SAHR NORD TRANCHE 2 - REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	50 000,00	21 879,95	14,34	A	V	LIVRETA	1,736	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	MONS EN BAROEUL - 16 A 26 BIS RUE MARC SANGNIER- REHAB 63 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	756 000,00	393 366,09	6,50	A	F	FIXE	1,757	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	MONS EN BAROEUL - 16 A 26 BIS RUE MARC SANGNIER - REHAB 63 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	477 550,00	172 255,29	4,50	A	V	LIVRETA	1,572	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2011	P	MONS EN BAROEUL - 40 A 48 RUE MARC SANGNIER- REHAB 40 LOGT PRET ECO PRET	C.D.C.	400 000,00	208 130,22	6,50	A	F	FIXE	1,757	F	FIXE	1,900
VILOGIA	2011	P	MONSEN BAROEUL - 40 A 48 RUE MARC SANGNIER - REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	914 314,00	468 946,83	14,50	A	V	LIVRETA	1,578	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - VERDUN VANHOUTTE - ILOT 10 - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS/CD	C.D.C.	2 376 633,00	2 126 769,99	32,17	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - VERDUN VANHOUTTE - ILOT 10 - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS/CD - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	375 133,00	349 571,42	42,17	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - TOURNAI KENNEDY - ILOT 8 - CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS/CD	C.D.C.	1 248 412,00	1 117 162,49	32,17	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - TOURNAI KENNEDY - ILOT 8 - CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS/CD - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	182 990,00	170 521,06	42,17	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	TOURCOING - HELLEMES - LILLE - FACHES THUMESNIL - REHAB 10 LOGT - PRET REHAB	C.D.C.	335 115,00	120 878,05	4,34	A	V	LIVRETA	1,725	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - QUARTIER PACOT VANDRACQ - REHABILITATION DE 558 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	620 534,00	479 607,41	22,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 40 LOGT PLUS	C.D.C.	3 091 348,00	2 730 164,59	31,34	A	V	LIVRETA	1,895	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 40 LOGT-ACQUISITION FONCIERE - PLUS	C.D.C.	1 006 435,00	932 035,84	41,34	A	V	LIVRETA	1,888	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	C.D.C.	112 152,00	94 758,05	31,34	A	V	LIVRETA	0,676	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 3 LOGT - ACQUISITION FONCIEREPLAI	C.D.C.	40 867,00	36 245,29	41,34	A	V	LIVRETA	0,654	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 63 LOGEMENTS PRU	C.D.C.	3 688 000,00	3 255 350,76	31,34	A	V	LIVRETA	1,893	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 63 LOGT PLUS	C.D.C.	3 194 051,00	2 820 868,09	31,34	A	V	LIVRETA	1,895	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 63 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLUS	C.D.C.	1 037 764,00	961 048,87	41,34	A	V	LIVRETA	1,888	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI	C.D.C.	443 995,00	375 134,72	31,34	A	V	LIVRETA	0,676	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 7 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLAI	C.D.C.	74 723,00	66 272,46	41,34	A	V	LIVRETA	0,654	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	TOURCOING ANRU - BOURGOGNE COTY - AMENAGEMENT EXTERIEUR 48 LOGT QS	C.D.C.	35 400,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,873	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 46 RUE DU GENERAL LECLERC REHAB 1 MAISON RELAIS PRET REHAB	C.D.C.	365 102,00	227 011,54	24,34	A	V	LIVRETA	1,606	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	MARCQ EN BAROEUL - LA BRIQUETERIE PHASE 2,3 et 4 contrats regroupés - PAM	C.D.C.	1 244 097,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	1,903	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LOOS - RUE DU MAL JOFFRE - LE HAMEAU DE SARCELLES 12 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 886 827,00	1 496 010,59	20,84	A	V	LIVRETA	2,017	V	LIVRETA	1,500
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC DES RIVES DE LA HTE DEULE - 244 RUE DES BOIS BLANCS 36 LOGEMENTS PLUS CD	C.D.C.	1 635 000,00	1 429 773,98	31,50	A	V	LIVRETA	1,830	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC DES RIVES DE LA HTE DEULE - 244 RUE DES BOIS BLANCS 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 419 897,00	1 241 670,81	31,50	A	V	LIVRETA	1,830	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	LILLE - ZAC DES RIVES DE LA HTE DEULE -244 RUE DES BOIS BLANCS 36 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	905 603,00	830 411,64	41,50	A	V	LIVRETA	1,833	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO 5 LOG. - PLS	C.D.C.	151 179,00	133 297,65	31,50	A	V	LIVRETA	2,309	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO 5 LOG. - PLS FONCIER	C.D.C.	128 573,00	118 856,63	41,50	A	V	LIVRETA	2,311	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO 5 LOG. - PLS COMPL.	C.D.C.	223 802,00	197 057,20	31,50	A	V	LIVRETA	2,240	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 28 LOGT - PLUS	C.D.C.	2 028 031,00	1 772 628,74	31,75	A	V	LIVRETA	1,629	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 28 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	692 623,00	634 857,48	41,75	A	V	LIVRETA	1,624	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 5 LOGT - PLAI	C.D.C.	282 112,00	236 193,87	31,75	A	V	LIVRETA	0,618	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 5 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	99 623,00	87 558,27	41,75	A	V	LIVRETA	0,606	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLUS	C.D.C.	949 468,00	827 502,07	31,75	A	V	LIVRETA	1,615	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	265 864,00	242 987,84	41,75	A	V	LIVRETA	1,612	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 4 LOGT - PLAI	C.D.C.	254 269,00	212 437,89	31,75	A	V	LIVRETA	0,608	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 4 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	75 940,00	66 603,90	41,75	A	V	LIVRETA	0,598	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - BELENCONTRE SITE SEBI ILOT 2 - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	2 053 360,00	1 790 301,59	31,84	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - BELENCONTRE SITE SEBI ILOT 2 - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	440 417,00	402 800,47	41,84	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2014	P	WAMBRECHIES - 60 RUE DU GENERAL LECLERC ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PLAI	C.D.C.	55 015,00	46 173,12	31,84	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	WAMBRECHIES - 60 RUE DU GENERAL LECLERC ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	47 903,00	42 204,74	41,84	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2012	P	MONS EN BAROEUL - 28 A 34 RUE MARC SANGNIER - REHAB 73 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	1 167 365,00	629 051,37	14,84	A	V	LIVRETA	1,615	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 21 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 693 695,00	1 463 687,86	31,84	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 21 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	424 015,00	384 264,90	41,84	A	V	LIVRETA	1,600	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 6 LOGT - PLAI	C.D.C.	392 527,00	326 113,08	31,84	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 6 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	100 601,00	87 738,77	41,84	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2012	P	HEM STERNE 1-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 4 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	172 000,00	151 005,90	31,75	A	V	LIVRETA	1,651	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HEM STERNE 1-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 8 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	760 682,00	667 834,26	31,75	A	V	LIVRETA	1,651	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HEM STERNE 1-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 8 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	129 318,00	119 058,61	41,75	A	V	LIVRETA	1,643	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HEM STERNE 2-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 2 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	100 000,00	87 794,17	31,75	A	V	LIVRETA	1,651	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HEM STERNE 2-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 10 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	832 000,00	730 447,26	31,75	A	V	LIVRETA	1,651	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HEM STERNE 2-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 10 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	130 000,00	119 686,47	41,75	A	V	LIVRETA	1,643	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2013	P	LOMME/ CAPINGHEM - QUARTIER LA MITTERIE - REHAB 78 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	1 394 081,00	593 508,21	5,92	A	V	LIVRETA	1,432	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	ROUBAIX - ANCIENNE ECOLE PASTEUR - 3 PONTS 13 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	720 064,00	625 985,53	31,75	A	V	LIVRETA	1,602	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	ROUBAIX - ANCIENNE ECOLE PASTEUR - 3 PONTS 13 LOGEMENTS - PRU CD FONCIER	C.D.C.	357 510,00	325 924,98	41,75	A	V	LIVRETA	1,602	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	TOURCOING-RUE DU GAL MARCHAND 17 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	2 158 442,00	1 882 184,37	31,67	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	TOURCOING-RUE DU GENERAL MARCHAND 17 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	C.D.C.	472 851,00	432 396,64	41,67	A	V	LIVRETA	1,615	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HEM - RUE DES ECOLES PROLONGEE - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS	C.D.C.	1 160 000,00	1 018 412,06	31,75	A	V	LIVRETA	1,651	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2012	P	HEM - RUE DES ECOLES PROLONGEE - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS	C.D.C.	265 000,00	243 976,30	41,75	A	V	LIVRETA	1,643	V	LIVRETA	1,120
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - 5 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUISITION-AMELIORATION 1LOGT - PLA1	C.D.C.	75 200,00	63 145,58	31,84	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - 5 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUISITION-AMELIORATION 1LOGT - PLA1 - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	37 627,00	33 167,66	41,84	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - ANRU TRANCHE 1 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLA1	C.D.C.	206 915,00	173 660,02	31,84	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - ANRU TRANCHE 1 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLA1 - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	122 085,00	107 562,45	41,84	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - ANRU TRANCHE 2 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLA1	C.D.C.	206 915,00	173 660,02	31,84	A	V	LIVRETA	0,563	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - ANRU TRANCHE 2 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLA1 - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	122 085,00	107 562,45	41,84	A	V	LIVRETA	0,560	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - RUE DU FRESNOY - BLD D'ARMENTIERES 53 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	1 413 631,00	1 241 325,15	31,84	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,120

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2012	P	HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	3 447 293,00	3 082 120,88	32,17	A	V	LIVRETA	1,388	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	915 962,00	852 788,16	42,17	A	V	LIVRETA	1,382	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2012	P	HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	2 951 385,00	2 638 744,46	32,17	A	V	LIVRETA	1,388	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	399 114,00	371 918,33	42,17	A	V	LIVRETA	1,403	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE - CONSTRUCTION 17 LOGT PLUS - PRET COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	879 034,00	786 618,32	32,17	A	V	LIVRETA	1,413	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE ILOTS 11 B & 13 B - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS -	C.D.C.	3 002 799,00	2 648 937,52	32,17	A	V	LIVRETA	1,343	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LILLE - ZAC ARRAS EUROPE ILOTS 11 B & 13 B - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	762 819,00	700 743,69	42,17	A	V	LIVRETA	1,344	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL - NOUVEAU MONS BD NAPOLEON EST SECTEUR C6 -CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS - PRU CD	C.D.C.	1 129 123,00	1 004 833,85	32,17	A	V	LIVRETA	1,386	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL - NOUVEAU MONS BD NAPOLEON EST SECTEUR C6 -12 LOGTS ACQUIS FONCIERE- PRU CD	C.D.C.	177 877,00	164 296,20	42,17	A	V	LIVRETA	1,366	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 31 AVENUE BAUDOIN IX - REHAB 55LOGT PRET REHAB	C.D.C.	1 541 580,00	965 935,57	16,42	A	V	LIVRETA	1,453	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 31 AVENUE BAUDOIN IX - RESIDENTIALISATION 55 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	170 803,00	81 180,04	11,42	A	V	LIVRETA	1,479	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	TOURCOING - LES JARDINS DES FLANDRES - RUE RACINE - PONT ROMPU - CONSTRUC 12 LOGT PLUS	C.D.C.	1 037 151,00	915 141,28	32,17	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	TOURCOING - LES JARDINS DES FLANDRES - RUE RACINE - PONT ROMPU - CONSTRUC 12 LOGT PLUS - ACQUIS FONC	C.D.C.	188 750,00	173 430,43	42,17	A	V	LIVRETA	1,349	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LAMBERSART - PLACE DE L'EUROPE - OPERATION PACOT N°9 - CONSTRUCTION 8 LOG - PSLA	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	1 207 746,00	1 019 558,84	22,42	A	V	LIVRETA	3,250	V	LIVRETA	1,500
VILOGIA	2013	P	WATTRELOS - RUE DE L'ESPLANADE QUARTIER BEAULIEU CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS	C.D.C.	1 055 025,00	939 834,78	32,67	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	WATTRELOS - RUE DE L'ESPLANADE QUARTIER BEAULIEU CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS	C.D.C.	115 373,00	107 025,90	42,67	A	V	LIVRETA	1,378	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	WATTRELOS - RUES DEFERRE ET BROSSOLLETTE QUARTIER BEAULIEU I1/12 - CONSTRUC 25 LOG - PRU CD	C.D.C.	1 092 989,00	973 653,77	32,67	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	WATTRELOS - RUES DEFERRE ET BROSSOLLETTE QUARTIER BEAULIEU I1/12 - ACQUIS FONCIERE 25 LOG - PRU CD	C.D.C.	149 117,00	138 328,56	42,67	A	V	LIVRETA	1,378	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	WATTRELOS - RUE GASTON DEFERRE QUARTIER BEAULIEU C0/C1 - CONSTRUC 22 LOGT - PRU/CD	C.D.C.	1 244 829,00	1 106 499,45	32,67	A	V	LIVRETA	2,097	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	WATTRELOS - RUE GASTON DEFERRE QUARTIER BEAULIEU C0/C1 - ACQUIS FONCIERE 22 LOGT - PRU/CD	C.D.C.	173 479,00	160 593,12	42,67	A	V	LIVRETA	2,167	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	CROIX - RUE DU DOCTEUR CALMETTE "LES ESSENTIELLES" - CONSTRUCTION 9 LOG - PLS	C.D.C.	258 282,00	233 394,17	32,59	A	V	LIVRETA	1,867	V	LIVRETA	1,450

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2013	P	CROIX - RUE DU DOCTEUR CALMETTE "LES ESSENTIELLES" - ACQUISITION FONCIERE 9 LOG - PLS	C.D.C.	296 682,00	280 198,08	42,59	A	V	LIVRETA	1,866	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2013	P	CROIX - RUE DU DOCTEUR CALMETTE "LES ESSENTIELLES" - CONSTRUCTION 9 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	443 973,00	401 776,03	32,59	A	V	LIVRETA	1,798	V	LIVRETA	1,540
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - RUE LANNES D'ESTAING - 3 PONTS - CONSTRUC 28 LOG - PRU/CD	C.D.C.	2 376 650,00	2 121 335,74	32,34	A	V	LIVRETA	1,406	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - RUE LANNES D'ESTAING - 3 PONTS - ACQUIS FONCIERE 28 LOG - PRU/CD	C.D.C.	514 721,00	478 418,85	42,34	A	V	LIVRETA	1,397	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - SITE PASTEUR - RUES PILE ET DAMPIERRE - CONSTRUC 6 LOG - PRU/CD	C.D.C.	560 803,00	500 558,12	32,34	A	V	LIVRETA	1,406	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - SITE PASTEUR - RUES PILE ET DAMPIERRE - ACQUIS FONCIERE 6 LOG - PRU/CD	C.D.C.	92 104,00	85 608,11	42,34	A	V	LIVRETA	1,397	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL - 2-4 ET 6-8 RUE LAMARTINE - RESIDENTIALISATION 194 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	193 000,00	20 627,83	0,42	A	V	LIVRETA	1,598	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL - 2-4 RUE LAMARTINE NOUVEAU MONS - REHABILITATION 100 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	1 450 000,00	977 466,66	11,00	A	V	LIVRETA	0,818	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL - 2-4 RUE LAMARTINE NOUVEAU MONS - REHABILITATION 100 LOGT - RENOV URB AMELIORAT SUB	C.D.C.	2 659 000,00	1 678 159,27	15,67	A	V	LIVRETA	1,419	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL - 16 à 48 AV MARC SANGNIER - RESIDENTIALISATION 176 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	354 000,00	37 835,50	0,42	A	V	LIVRETA	1,598	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	TOURCOING - BATIMENT EUCLIDE, AVENUE KENNEDY - REHAB 102 LOG - ECOT PRET	C.D.C.	1 632 000,00	1 169 834,20	16,00	A	V	LIVRETA	1,085	F	FIXE	1,650
VILOGIA	2013	P	TOURCOING - BATIMENT EUCLIDE, AVENUE KENNEDY - REHAB 102 LOG - PRET REHABILITATION	C.D.C.	3 598 460,00	2 841 743,87	25,59	A	V	LIVRETA	1,412	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LILLE - 91, RUE PRINCESSES - ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLUS	C.D.C.	168 267,00	149 647,01	32,59	A	V	LIVRETA	1,375	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - CONSTRUC - 41 LOG - PLUS	C.D.C.	2 943 064,00	2 535 015,86	32,75	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - ACQUIS FONCIERE - 41 LOG - PLUS	C.D.C.	1 631 042,00	1 462 992,45	42,75	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - CONSTRUC - 11 LOG - PLAII	C.D.C.	625 175,00	525 429,96	32,75	A	V	LIVRETA	0,565	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - ACQUIS FONCIERE - 11 LOGT - PLAII	C.D.C.	327 680,00	287 032,89	42,75	A	V	LIVRETA	0,562	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2013	P	WATTIGNIES - LES ROSSIGNOLS - 8 A 13 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - REHAB 60 LOG - ECO PRET	C.D.C.	840 000,00	566 256,58	11,00	A	V	LIVRETA	0,818	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2013	P	WATTIGNIES - LES ROSSIGNOLS - 8 A 13 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - REHAB 60 LOG - PRET REHABILITATION	C.D.C.	1 115 144,00	474 755,11	5,67	A	V	LIVRETA	1,437	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	DIVERSES COMMUNES - REHAB 15 LOG - PRET REHAB	C.D.C.	585 203,00	249 141,06	5,75	A	V	LIVRETA	1,444	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LILLE - LA LOMMOISE TRANCHE 10 - REHAB 11 LOG - PRET REHAB	C.D.C.	688 090,00	292 943,55	5,75	A	V	LIVRETA	1,438	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE DE LA GARE RUE GALIENI - CONSTRUC 13 LOG - PLS	C.D.C.	762 074,00	685 838,91	32,92	A	V	LIVRETA	1,878	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE DE LA GARE RUE GALIENI - ACQUIS FONCIERE 13 LOG - PLS	C.D.C.	178 758,00	167 378,36	42,92	A	V	LIVRETA	1,875	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE DE LA GARE RUE GALIENI - CONSTRUC 13 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	627 221,00	562 861,95	32,92	A	V	LIVRETA	1,808	V	LIVRETA	1,540
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL- RUE DU GNAL DE GAULLE - SAVOIE - BRETAGNE - PROVENCE - REHAB 23 LOGT ECO PRET	C.D.C.	345 000,00	141 104,61	5,92	A	V	LIVRETA	0,497	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2013	P	MONS EN BAROEUL- RUES DU GNAL DE GAULLE - SAVOIE - BRETAGNE - PROVENCE - REHAB 23 LOGT PRET REHAB	C.D.C.	488 000,00	207 758,39	5,92	A	V	LIVRETA	1,432	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	ROUBAIX - 3 PONTS - RUE BRAME - REHAB 40 LOGTS PRU	C.D.C.	325 301,00	232 527,07	21,00	A	V	LIVRETA	1,411	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC 73 LOGT PLUS	C.D.C.	4 516 596,00	3 936 529,43	32,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 73 LOGT PLUS	C.D.C.	1 507 006,00	1 367 770,40	42,75	A	V	LIVRETA	1,357	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC 15 LOGT PLAI	C.D.C.	1 077 358,00	910 759,91	32,75	A	V	LIVRETA	0,558	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 15 LOGT PLAI	C.D.C.	325 498,00	286 787,77	42,75	A	V	LIVRETA	0,557	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2013	P	LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC 60 LOGT PLUS	C.D.C.	4 839 001,00	4 168 086,17	32,75	A	V	LIVRETA	1,377	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 60 LOGT PLUS	C.D.C.	1 015 106,00	910 517,60	42,75	A	V	LIVRETA	1,372	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC 15 LOGT PLAI	C.D.C.	928 558,00	780 408,99	32,75	A	V	LIVRETA	0,575	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2013	P	LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 15 LOGT PLAI	C.D.C.	186 760,00	163 593,31	42,75	A	V	LIVRETA	0,571	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - POLE D'APPUI TRANCHE 1 RBX EST : PILE - REHAB 13 LOGT - PRU	C.D.C.	679 120,00	308 593,19	16,25	A	V	LIVRETA	1,404	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - POLE D'APPUI TRANCHE 2 RBX EST : PILE - REHAB 13 LOGT - PRU	C.D.C.	698 660,00	399 989,44	16,25	A	V	LIVRETA	1,436	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - ALLEE DES MARGUERITES - CONSTRUC 11 LOGT PLUS	C.D.C.	1 453 282,00	1 281 743,92	33,09	A	V	LIVRETA	1,333	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2013	P	VILLENEUVE D'ASCQ - ALLEE DES MARGUERITES - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT PLUS	C.D.C.	105 274,00	96 039,94	43,09	A	V	LIVRETA	1,336	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WASQUEHAL - ONDULAIR - RUE ANDRE HANSTON - CONSTRUC 22 LOG PLUS/CD	C.D.C.	2 312 000,00	2 039 103,13	33,17	A	V	LIVRETA	1,371	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WASQUEHAL - ONDULAIR - RUE ANDRE HANSTON - CONSTRUC 23 LOG PLUS	C.D.C.	295 000,00	260 179,66	33,17	A	V	LIVRETA	1,371	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WASQUEHAL - ONDULAIR - RUE ANDRE HANSTON - ACQUIS FONCIERE 23 LOG PLUS	C.D.C.	699 187,00	637 211,67	43,17	A	V	LIVRETA	1,368	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2014	P	HEM - ILOT D RUES VILLEMIN, BEAUJON, MAILLOT ET PARE - CONSTRUC 16 LOG PLUS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	180 000,00	158 585,02	33,25	A	V	LIVRETA	1,357	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 13 RUE DU CONGO - ACQUIS AMELIO 1 LOGT PLAI	C.D.C.	57 595,00	50 081,36	33,92	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 13 RUE DU CONGO - ACQUIS AMELIO 1 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	C.D.C.	25 200,00	22 678,70	43,92	A	V	LIVRETA	0,800	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - CONST 9 LOGT PLUS	C.D.C.	927 152,00	825 854,21	33,17	A	V	LIVRETA	1,263	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT PLUS	C.D.C.	261 800,00	241 213,44	43,17	A	V	LIVRETA	1,277	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - CONST 2 LOGT PLAI	C.D.C.	115 895,00	100 535,11	33,17	A	V	LIVRETA	0,518	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT PLAI	C.D.C.	31 960,00	28 698,46	43,17	A	V	LIVRETA	0,524	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - CONST 15 LOGT PLUS	C.D.C.	1 378 681,00	1 215 948,42	33,42	A	V	LIVRETA	1,245	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - ACQUIS FONCIERE 15 LOGT PLUS	C.D.C.	636 690,00	580 254,36	43,42	A	V	LIVRETA	1,262	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - CONST 4 LOGT PLAI	C.D.C.	251 124,00	216 619,54	33,42	A	V	LIVRETA	0,509	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	C.D.C.	128 617,00	114 845,49	43,42	A	V	LIVRETA	0,517	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - 55 RUE CHARLEMAGNE - ACQUIS AMELIO 1 LOG - PLAI	C.D.C.	65 141,00	57 026,78	33,25	A	V	LIVRETA	0,574	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	ROUBAIX - 55 RUE CHARLEMAGNE - ACQUIS FONCIERE 1 LOG - PLAI	C.D.C.	22 100,00	20 050,74	43,25	A	V	LIVRETA	0,570	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - RUE DU GENERAL MARCHAND - CONSTRUCTION / ANRU - 10 LOG - PLUS	C.D.C.	1 188 324,00	1 080 640,77	33,25	A	V	LIVRETA	1,385	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - BELENCONTRE AV. KENNEDY 3 TOURS EUCLIDE RAHB 282 LOGT - PRET REHAB	C.D.C.	547 776,00	260 349,51	11,17	A	V	LIVRETA	1,486	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - 40 à 60 AVENUE BRAME - RESIDENTIALISATION - 40 LOGT - PAM	C.D.C.	121 877,00	73 696,11	12,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES FRENES RUE DES ORMES PLACE NATIVITE - REHABILITATION - 80 LOGT - PAM	C.D.C.	951 000,00	595 885,21	16,42	A	V	LIVRETA	1,440	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES FRENES RUE DES ORMES PLACE NATIVITE - REHABILITATION - 80 LOGT - PAM	C.D.C.	1 040 000,00	633 312,36	8,42	A	V	LIVRETA	0,402	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2015	C	BONDUES - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CONST 2 LOGT - PLS	SOCIETE GENERALE	198 443,00	152 139,68	22,93	T	V	LIVRETA	2,914	V	LIVRETA	2,235
VILOGIA	2015	P	FACHES-THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - CONST 6 LOGTS PLS	C.D.C.	656 044,00	609 752,00	34,17	A	V	LIVRETA	1,861	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2015	P	FACHES-THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLS	C.D.C.	216 286,00	206 495,72	44,17	A	V	LIVRETA	1,861	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2015	P	FACHES-THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - CONST 6 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	39 406,00	36 548,30	34,17	A	V	LIVRETA	1,791	V	LIVRETA	1,540
VILOGIA	2014	P	WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT A LE NOTRE - REHAB 28 LOGTS PAM	C.D.C.	181 893,50	117 425,36	16,75	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT A LE NOTRE - REHAB 28 LOGTS ECO PRET	C.D.C.	336 000,00	231 172,48	16,75	A	V	LIVRETA	0,518	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2014	P	WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT B MANSART - REHAB 28 LOGTS PAM	C.D.C.	181 893,50	117 425,36	16,75	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT B MANSART - REHAB 28 LOGTS ECO PRET	C.D.C.	336 000,00	231 172,48	16,75	A	V	LIVRETA	0,518	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2014	P	LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 2 - 55/9 RUE RENEE LAMBERT - CONST 30 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 346 987,00	1 221 457,35	33,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 2 - 55/9 RUE RENEE LAMBERT - CONST 15 LOGTS PLUS	C.D.C.	1 695 864,00	1 537 821,50	33,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 2 - 55/9 RUE RENEE LAMBERT - ACQUIS FONCIERE 15 LOGTS PLUS	C.D.C.	648 358,40	608 148,29	43,75	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 6 - CONST 30 LOGTS PLUS	C.D.C.	3 492 071,00	3 243 423,21	34,00	A	V	LIVRETA	1,357	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 6 - ACQUIS FONCIERE 30 LOGTS PLUS	C.D.C.	948 877,00	905 825,98	44,00	A	V	LIVRETA	1,356	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LOMPRET - RUELLE DES VILAINS - CONST 2 LOGTS PLS	C.D.C.	91 480,00	83 512,05	33,75	A	V	LIVRETA	1,863	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2014	P	LOMPRET - RUELLE DES VILAINS - ACQUIS FONCIERE 2 LOGTS PLS	C.D.C.	117 718,00	111 074,42	43,75	A	V	LIVRETA	1,862	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2014	P	LOMPRET - RUELLE DES VILAINS - CONST 2 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	159 974,00	145 686,36	33,75	A	V	LIVRETA	1,793	V	LIVRETA	1,540
VILOGIA	2014	P	LOMME - 2 RUE LEON CREPY ET 22 RUE DU MARECHAL FOCH - REHAB 12 LOGTS PAM	C.D.C.	570 635,00	371 851,55	16,84	A	V	LIVRETA	1,339	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LOMME - 2 RUE LEON CREPY ET 22 RUE DU MARECHAL FOCH - REHAB 12 LOGTS ECO PRET	C.D.C.	192 000,00	118 094,54	8,84	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2015	P	WATTIGNIES - 17-23 RUE SCHWEITZER BAT LE CYGNE - 40 LOGT - ECO PRET	C.D.C.	560 000,00	381 705,54	9,00	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2015	P	WATTIGNIES - 17-23 RUE SCHWEITZER BAT LE CYGNE - 40 LOGT - PAM	C.D.C.	747 510,77	512 453,11	17,00	A	V	LIVRETA	1,375	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	WATTIGNIES - 4-7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - BAT LA MESANGE - 64 LOG - ECO PRET	C.D.C.	896 000,00	610 728,84	9,00	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2015	P	WATTIGNIES - 4-7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - BAT LA MESANGE - 64 LOG - PAM	C.D.C.	1 196 017,23	819 925,01	17,00	A	V	LIVRETA	1,375	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - AVENUE DES HESPERIDES ET HEMINGWAY - CONSTRUCTION - 12 LOGT - PLS	C.D.C.	463 171,00	429 273,00	33,75	A	V	LIVRETA	1,870	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - AVENUE DES HESPERIDES ET HEMINGWAY - CONSTRUCTION - 12 LOGT - PLS - ACQ FONCIERE	C.D.C.	536 426,00	513 866,13	43,75	A	V	LIVRETA	1,868	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - AVENUE DES HESPERIDES ET HEMINGWAY - CONSTRUCTION - 12 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	764 398,00	706 377,45	33,75	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	1,540
VILOGIA	2015	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4.1 - NOUVELLE RUE ONERA VOIE C - CONST 50 LOGTS PLUS	C.D.C.	5 055 191,00	4 498 624,58	33,75	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4.1 - NOUVELLE RUE ONERA VOIE C - ACQUIS FONCIERE 50 LOGTS PLUS	C.D.C.	847 271,00	779 909,02	43,75	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	WATTIGNIES - 186 RUE CLEMENCEAU - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGTS PLUS	C.D.C.	710 215,00	632 071,58	33,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	WATTIGNIES - 186 RUE CLEMENCEAU - ACQUISITION FONCIERE 11 LOGTS PLUS	C.D.C.	333 157,00	306 693,66	43,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	BONDUES - RUE JEAN MACE - CONSTRUCTION 33 LOGTS PLUS	C.D.C.	2 566 505,00	2 159 201,42	31,75	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	BONDUES - RUE JEAN MACE - ACQUIS FONCIERE 33 LOGTS PLUS	C.D.C.	579 204,64	511 016,02	41,75	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 27 ET 29 RUE GERMAIN PILON - REHAB 20 LOGTS ECO PRET	C.D.C.	270 000,00	193 730,02	13,75	A	V	LIVRETA	0,503	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2014	P	LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 27 ET 29 RUE GERMAIN PILON - REHAB 20 LOGTS PAM	C.D.C.	214 915,00	140 048,35	16,75	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 16 A 24 RUE GERMAIN PILON - REHAB 50 LOGTS ECO PRET	C.D.C.	625 000,00	448 449,06	13,75	A	V	LIVRETA	0,503	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2014	P	LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 16 A 24 RUE GERMAIN PILON - REHAB 50 LOGTS PAM	C.D.C.	587 285,00	382 701,48	16,75	A	V	LIVRETA	1,366	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU F1 - 2-4-6-8 RUE DES EPOUX BRICOUT - CONST 6 LOGTS PLUS	C.D.C.	355 767,00	299 306,91	31,75	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU F1 - 2-4-6-8 RUE DES EPOUX BRICOUT - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLUS	C.D.C.	147 049,00	129 737,24	41,75	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - 90 RUE LEON BLUM - CONST 7 LOGTS PLUS	C.D.C.	294 796,00	248 011,99	31,75	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - 90 RUE LEON BLUM - ACQUIS FONCIERE 7 LOGTS PLUS	C.D.C.	86 074,00	75 940,70	41,75	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	TOURCOING - 23 RUE DEWYN, 25 RUE BLANCHE PORTE ET 113 RUE DE ROUBAIX - REHAB 6 LOGTS PAM	C.D.C.	427 250,00	278 415,43	16,75	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - ILOT J - CONST 16 - LOGTS PLUS	C.D.C.	1 594 559,00	1 338 634,20	31,75	A	V	LIVRETA	2,145	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - ILOT J - ACQUIS FONCIERE 16 - LOGTS PLUS	C.D.C.	191 828,00	168 899,15	41,75	A	V	LIVRETA	2,220	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE - 47 RUE FOURIER - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 529 618,32	1 387 068,72	33,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2014	P	LILLE - 47 RUE FOURIER - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS - ACQUITION FONCIERE	C.D.C.	811 999,43	761 640,55	43,75	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	FACHES THUMESNIL - 301 ROUTE D'ARRAS - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 409 636,00	1 278 045,60	33,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	FACHES THUMESNIL - 301 ROUTE D'ARRAS - ACQUISITION FONCIERE - 20 LOGEMENTS - PLUS -ACQUI FONCIERE	C.D.C.	643 148,00	603 156,05	43,75	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LOMME - 28 RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA - 15 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 347 276,00	1 221 719,43	33,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LOMME - 28 RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA - 15 LOGEMENTS - PLUS - ACQU FONCIERE	C.D.C.	624 772,00	586 024,68	43,75	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	FACHES THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - 12 LOGEMENTS - PLUS - CONSTRUCTION	C.D.C.	1 038 496,55	927 308,50	33,75	A	V	LIVRETA	1,348	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	FACHES THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - 12 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	C.D.C.	285 912,00	264 077,23	43,75	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES HESPERIDS ET HEMINGWAY - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLUS	C.D.C.	324 974,00	294 688,71	33,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES HESPERIDS ET HEMINGWAY - ACQUIS VEFA - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLUS	C.D.C.	153 109,00	143 613,45	43,75	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	DIVERSES COMMUNES - REHAB 11 LOG - PAM	C.D.C.	436 415,69	284 388,17	16,75	A	V	LIVRETA	1,380	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LOMME - LA LOMMOISE TRANCHE 11 - REHAB 8 LOG - PAM	C.D.C.	317 919,67	207 170,85	16,84	A	V	LIVRETA	1,382	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	RONCHIN - 23 à 27 ET 28 à 36 RUE DU COMMERCE - REHAB 80 LOG - PAM	C.D.C.	868 750,00	566 116,76	16,84	A	V	LIVRETA	1,382	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	RONCHIN - 23 à 27 ET 28 à 36 RUE DU COMMERCE - REHAB 80 LOG - ECO PRET	C.D.C.	1 120 000,00	688 884,83	8,84	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2014	P	LILLE 92 RUE SOLFERINO CARRE RAMEAU - ACQUIS EN VEFA 10 LOGT - PLUS	C.D.C.	717 995,00	651 082,97	33,75	A	V	LIVRETA	1,359	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	LILLE 92 RUE SOLFERINO CARRE RAMEAU - ACQUIS FONCIERE EN VEFA 10 LOGT - PLUS	C.D.C.	330 480,00	309 984,19	43,75	A	V	LIVRETA	1,358	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	TOURCOING - RUE ALBERT CAMUS - RESIDENTIALISATION - 32 LOG - PAM	C.D.C.	168 000,00	94 240,81	12,09	A	V	LIVRETA	1,393	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	PERENCHIES - RUES CARNOT, PHILIPPE GIRARD ET LECOCQ - REHAB - 24 LOG - PAM	C.D.C.	245 813,00	168 323,76	17,34	A	V	LIVRETA	1,379	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	PERENCHIES - RUES CARNOT, PHILIPPE GIRARD ET LECOCQ - REHAB - 24 LOG - ECO PRET	C.D.C.	379 000,00	205 658,54	7,34	A	V	LIVRETA	0,499	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2014	P	CHERENG - RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - CONSTRUC 8 LOG - PLUS	C.D.C.	662 182,00	611 846,99	34,00	A	V	LIVRETA	1,354	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2014	P	CHERENG - RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - ACQUIS FONCIERE 8 LOG - PLUS	C.D.C.	114 617,00	108 850,09	44,00	A	V	LIVRETA	1,353	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 63 à 71 GRAND RUE - PARISTORE - ACQUIS VEFA - 48 LOG - PLUS	C.D.C.	2 309 603,00	2 136 081,84	34,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 63 à 71 GRAND RUE - PARISTORE - ACQUIS FONCIERE - 48 LOG - PLUS	C.D.C.	1 073 151,00	1 020 180,26	44,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - RUE DES 7 PONTS ET VOIE NOUVELLE - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 049 608,00	1 882 495,83	34,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - RUE DES 7 PONTS ET VOIE NOUVELLE - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	417 014,00	393 666,24	44,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - AVENUE DE VERDUN - ILOT 4 - 40 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS - ANRU	C.D.C.	3 358 558,00	2 895 788,38	32,59	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - AVENUE DE VERDUN - ILOT 4 - 40 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS FONCIER - ANRU	C.D.C.	617 765,00	554 636,21	42,59	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - PACOT 2 - AVENUE DE LA LIBERTE - 21 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS - ANRU	C.D.C.	1 687 141,00	1 562 490,63	34,50	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - PACOT 2 - AVENUE DE LA LIBERTE - 21 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS FONCIER - ANRU	C.D.C.	341 500,00	325 081,52	44,50	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	TOUFFLERS - RUE DE NECHIN - CONSTRUCTION - 4 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	425 511,00	366 489,01	32,34	A	V	LIVRETA	1,363	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	TOUFFLERS - RUE DE NECHIN - CONSTRUCTION - 4 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	158 682,00	142 321,38	42,34	A	V	LIVRETA	1,361	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ARMENTIERES - RUE DU MARECHAL JOFFRE - CONSTRUC - 35 LOGT - PLUS	C.D.C.	3 101 309,00	2 673 985,27	32,59	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ARMENTIERES - RUE DU MARECHAL JOFFRE - ACQUIS FONCIERE - 35 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 221 894,00	1 097 029,86	42,59	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LEERS - RUE HOCHÉ - CONSTRUC - 30 LOGT ANRU - PLUS	C.D.C.	1 601 351,00	1 380 703,77	32,59	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LEERS - RUE HOCHÉ - ACQUISITION FONCIERE - 30 LOGT ANRU - PLUS	C.D.C.	857 051,00	769 469,83	42,59	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	HELLEMES - RUE DE CHANZY - CONSTRUC - 22 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 436 963,00	1 362 339,59	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	HELLEMES - RUE DE CHANZY - ACQUIS FONCIERE - 22 LOGT - PLUS	C.D.C.	900 081,00	871 787,55	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LOMME - AVENUE DE DUNKERQUE ET RUE VARLIN - ACQUIS VEFA 17 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 390 482,00	1 289 071,21	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LOMME - AVENUE DE DUNKERQUE ET RUE VARLIN - ACQUIS FONCIERE 17 LOGT - PLUS	C.D.C.	604 659,00	576 151,07	44,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	MONS EN BAROEUL - RUE RHIN DANUBE - CONSTRUC 30 LOGT - PLUS	C.D.C.	3 109 178,00	2 868 827,25	34,34	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	MONS EN BAROEUL - RUE RHIN DANUBE - ACQUIS FONCIERE 30 LOGT - PLUS	C.D.C.	558 240,00	529 438,25	44,34	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ 8 à 22 RUE DES PLATANES 56 RUE DES TILLEULS - REHAB - PAM	C.D.C.	471 112,00	322 600,28	17,50	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ 8 à 22 RUE DES PLATANES 56 RUE DES TILLEULS - 80 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	C.D.C.	1 000 000,00	666 812,63	9,50	A	V	LIVRETA	0,698	V	LIVRETA	0,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2015	P	WAMBRECHIES - RUE DE QUESNOY - CONSTRUC 74 LOGT - PLUS	C.D.C.	6 764 973,00	5 832 839,66	32,59	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	WAMBRECHIES - RUE DE QUESNOY - ACQUIS FONCIERE 74 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 186 333,00	1 065 102,78	42,59	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	BONDUES - RUE DE WAMBRECHIES - CONSTRUC 20 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 988 166,00	1 714 220,21	32,59	A	V	LIVRETA	1,364	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	BONDUES - RUE DE WAMBRECHIES - ACQUIS FONCIERE 20 LOGT - PLUS	C.D.C.	359 124,00	322 425,49	42,59	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 45 RUE TORGUE BAT A - 14 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	128 307,00	88 371,42	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 45 RUE TORGUE BAT A - 14 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	C.D.C.	196 000,00	130 519,13	9,84	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 43 RUE TORGUE BAT B - 15 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	137 471,00	94 683,16	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 43 RUE TORGUE BAT B - 15 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	C.D.C.	210 000,00	139 841,94	9,84	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 39 RUE TORGUE BAT C - 14 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	C.D.C.	196 000,00	130 338,49	9,84	A	V	LIVRETA	1,068	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 39 RUE TORGUE BAT C - 14 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	128 307,00	88 371,42	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 41 RUE TORGUE BAT C - 13 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	119 142,00	82 059,06	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 41 RUE TORGUE BAT C - 13 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	C.D.C.	182 000,00	121 196,36	9,84	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 35 RUE TORGUE BAT D - 14 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	C.D.C.	196 000,00	130 519,13	9,84	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 35 RUE TORGUE BAT D - 14 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	128 307,00	88 371,42	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 37 RUE TORGUE BAT D - 13 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	119 142,00	82 059,06	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL - 37 RUE TORGUE BAT D - 13 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	C.D.C.	182 000,00	121 028,62	9,84	A	V	LIVRETA	1,068	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - 31 RUE TORGUE BAT F - 11 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	184 395,00	141 581,53	18,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2017	P	MARCQ EN BAROEUL - 33 RUE TORGUE BAT E - 2 LOGEMENTS - REHAB - PAM	C.D.C.	59 594,00	45 757,26	18,84	A	V	LIVRETA	1,514	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - 101 RUE DAMPIERRE - ACQUISITIOIN AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLUS	C.D.C.	89 145,00	81 800,69	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 26 RUE DAMPIERRE - ACQUISITIOIN AMELIORATION - 2 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	52 760,00	47 737,63	29,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 26 RUE DAMPIERRE - ACQUISITIOIN AMELIORATION - 2 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	166 472,00	153 706,17	34,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2015	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 910 RUE DELBECQUE - 14 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	496 187,00	463 565,77	34,59	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2015	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 910 RUE DELBECQUE - 14 LOGEMENTS - PLS FONCIER	C.D.C.	497 707,00	477 615,18	44,59	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2015	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 910 RUE DELBECQUE - 14 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	760 037,00	710 069,30	34,59	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS - ANRU - PLUS	C.D.C.	1 234 919,00	1 063 700,72	32,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS - ANRU - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	556 572,00	499 227,25	42,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS - ANRU - PLUS	C.D.C.	759 558,00	654 247,25	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS - ANRU - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	317 929,00	285 172,14	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - RESIDENCE COQUELICOTS 7-9 RUE CHATEAUBRIAND - REHAB 24 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	195 651,00	133 974,65	17,50	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - RESIDENCE COQUELICOTS 7-9 RUE CHATEAUBRIAND - REHAB 24 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	264 000,00	173 393,61	12,75	A	V	LIVRETA	0,293	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - RESIDENCE PRIMEVERES 1-3-5 RUE CHATEAUBRIAND REHABILITATION- 24 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	135 651,00	92 888,85	17,50	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - RESIDENCE PRIMEVERES 1-3-5 RUE CHATEAUBRIAND REHABILITATION- 24 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	324 000,00	212 801,23	12,75	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - RESIDENCE BRASSENS - 4-6 RUE MOLIERE - REHABILITATION - 30 LOGEMENTS - PAM	C.D.C.	209 999,00	143 799,63	17,50	A	V	LIVRETA	1,383	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LAMBERSART - RESIDENCE BRASSENS - 4-6 RUE MOLIERE - REHABILITATION - 30 LOGEMENTS - ECO PRET	C.D.C.	360 000,00	236 445,80	12,75	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 89 RUE DAMPIERRE - ACQUIS-AMELIORATION 1 LOGT - PLUS	C.D.C.	83 236,00	76 765,59	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	ROUBAIX - 89 RUE DAMPIERRE - ACQUIS FONCIERE 1 LOGT - PLUS	C.D.C.	18 000,00	17 062,48	44,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS EN VEFA 10 LOGT - PLUS	C.D.C.	711 255,00	658 132,93	34,50	A	V	LIVRETA	1,351	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS FONCIERE 10 LOGT - PLUS	C.D.C.	340 086,00	323 454,07	44,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS EN VEFA 6 LOGT - PLS	C.D.C.	149 610,00	141 225,36	34,50	A	V	LIVRETA	1,861	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLS	C.D.C.	188 090,00	182 383,38	44,50	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2015	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	258 240,00	243 767,37	34,50	A	V	LIVRETA	1,861	V	LIVRETA	1,610

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2015	P	MARQUETTE LEZ LILLE - RESIDENCE ST ROCH RUE LALEAU - REHAB RESTRUCTURATION - PAM - 182 log	C.D.C.	2 280 740,00	1 762 771,69	22,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	MARQUETTE LEZ LILLE - RESIDENCE ST ROCH RUE LALEAU - REHAB RESTRUCTURATION - ECO PRET - 182 log	C.D.C.	2 548 000,00	1 378 035,87	7,92	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA	2016	P	LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - 35 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	3 163 890,00	2 967 824,40	35,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - 35 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	579 418,00	555 289,32	45,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - 15 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	469 793,00	447 263,00	35,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2018	P	LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - 15 LOGEMENTS - PLS	C.D.C.	203 609,00	197 948,08	45,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2016	P	LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - 15 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	646 995,00	615 966,87	35,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2015	P	WATTRELOS - RUE DU PETIT CHATEAU - CONSTRUCTION - 21 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	C.D.C.	697 726,00	600 988,09	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	WATTRELOS - RUE DU PETIT CHATEAU - CONSTRUCTION - 21 LOGEMENTS - ACQUISITION FONCIERE - PLUS - ANRU	C.D.C.	946 802,00	849 251,10	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	WATTRELOS - RUE HOSTE COUTEAU - CONSTRUCTION - 18 LOGEMENTS - ANRU	C.D.C.	994 990,00	857 037,28	32,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	WATTRELOS - RUE HOSTE COUTEAU - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 18 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	C.D.C.	477 615,00	428 405,35	42,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	WATTRELOS - RUE DU BEAU CHENE - REHABILITATION 1 LOG - PAM	C.D.C.	78 117,00	53 803,07	9,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	WATTRELOS - RUE DU BEAU CHENE - REHABILITATION 1 LOG - ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	10 578,23	14,92	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2017	P	WATTRELOS - RUE DES 3 COULEURS - REHABILITATION 1 LOG - PAM	C.D.C.	52 016,00	39 855,95	11,00	A	V	LIVRETA	1,278	F	FIXE	1,340
VILOGIA	2018	P	WATTRELOS - RUE DES 3 COULEURS - REHABILITATION 1 LOG - ECO PRET	C.D.C.	13 500,00	10 200,45	14,59	A	V	LIVRETA	0,313	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2018	P	WATTRELOS - 75 RUE CASTERMANT - REHABILITATION 1 LOG - PAM	C.D.C.	52 016,00	39 855,95	11,42	A	V	LIVRETA	1,915	V	LIVRETA	1,090
VILOGIA	2018	P	WATTRELOS - 75 RUE CASTERMANT - REHABILITATION 1 LOG - ECO PRET	C.D.C.	12 500,00	9 444,87	14,59	A	V	LIVRETA	0,313	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - 83 RUE MONTGOLFIER - ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PLUS	C.D.C.	81 454,00	72 673,23	29,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - 83 RUE MONTGOLFIER - ACQUIS FONCERE 1 LOGT - PLUS	C.D.C.	41 396,00	38 698,16	44,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 328 RUE DE BONDUES - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLUS	C.D.C.	823 276,00	775 861,94	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 328 RUE DE BONDUES - ACQUIS FONCIERE 12 LOGT - PLUS	C.D.C.	381 845,00	367 633,76	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2015	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4 - 1 RUE DE L'ONERA - ACQUIS VEFA 22 LOGT - PLUS	C.D.C.	705 687,00	483 228,58	17,50	A	V	LIVRETA	1,376	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2015	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4 - 1 RUE DE L'ONERA - ACQUIS VEFA 16 LOGT - PLS	C.D.C.	415 092,00	292 593,13	17,50	A	V	LIVRETA	1,887	C	TAUX STRUCTURES	3,220
VILOGIA	2015	P	LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4 - 1 RUE DE L'ONERA - ACQUIS VEFA 16 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	292 147,00	205 930,76	17,50	A	V	LIVRETA	1,887	C	TAUX STRUCTURES	3,220
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - RUE DE SOUBISE - ACQUISITION VEFA - 35 LOGTS - PLUS - ANRU	C.D.C.	2 401 238,00	2 260 019,35	35,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - RUE DE SOUBISE - ACQUISITION FONCIERE - 35 LOGTS - PLUS - ANRU	C.D.C.	1 233 616,00	1 186 226,04	45,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	F	ROUBAIX - RUE SOUBISE - ACQUISITION EN VEFA - 17 LOGEMENTS - PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 054 740,00	0,00	0,00	X	V	EURIBOR03M	1,173	V	EURIBOR03M	0,952
VILOGIA	2015	P	REFINANCEMENT DE 14 LIGNES DE PRÊTS (2015) VILOGIA / CFF	CREDIT FONCIER DE FRANCE	12 244 124,31	9 189 742,04	17,67	A	V	EURIBOR12M	0,924	V	EURIBOR12M	0,569
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - ANRU - OPERATION 3 PONTS - BAT LYRE, CENTAURE, VEZERE RESIDENTIALISATION 182 LOG - PAM	C.D.C.	922 836,00	558 016,96	12,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	WAMBRECHIES - CHEMIN DU PETIT PARADIS - ACQUISITION VEFA - 42 LOGTS - PLUS	C.D.C.	3 321 829,00	2 929 737,00	33,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	WAMBRECHIES - CHEMIN DU PETIT PARADIS - ACQUISITION FONCIERE - 42 LOGTS - PLUS	C.D.C.	1 579 293,00	1 440 766,14	44,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - LES RIVES DE LA MARQUE RUES DERAÏN & FAIDHERBE ACQUIS VEFA 22 LOG - PLS	C.D.C.	567 037,00	511 150,28	21,09	A	V	LIVRETA	1,860	C	TAUX STRUCTURES	3,220
VILOGIA	2016	P	MARCQ EN BAROEUL - LES RIVES DE LA MARQUE RUES DERAÏN & FAIDHERBE ACQUIS VEFA 22 LOG - PLS COMPLEM	C.D.C.	464 800,00	418 989,67	21,09	A	V	LIVRETA	1,860	C	TAUX STRUCTURES	3,220
VILOGIA	2016	P	RONCQ - 7/9 RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION 7 LOG - PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	575 000,00	483 933,67	24,00	A	V	LIVRETA	1,776	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2017	P	RONCQ - 7/9 RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION 7 LOG - PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	468 898,00	416 877,33	25,75	T	F	FIXE	1,822	F	FIXE	1,810
VILOGIA	2018	P	LA MADELEINE - RUE GENERAL DE GAULLE ET JEANNE MAILLOTTE - ACQUIS VEFR 4 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	SOCIETE GENERALE	164 131,00	152 742,76	26,75	T	F	FIXE	2,598	F	FIXE	2,540
VILOGIA	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 22 à 36 RUE MARCEL BOUDRIEZ - REHABILITATION 68 LOG - ECO PRET	C.D.C.	1 020 000,00	785 715,75	18,25	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2016	P	VILLENEUVE D'ASCQ - 22 à 36 RUE MARCEL BOUDRIEZ - REHABILITATION 68 LOG - PAM	C.D.C.	134 000,00	99 593,73	18,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	LILLE - RUE DE LA JUSTICE - CONSTRUCTION 6 LOG - PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	461 000,00	387 988,55	24,00	A	V	LIVRETA	1,776	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2018	P	LILLE - RUE DE LA JUSTICE - CONSTRUCTION 6 LOG - PLS complémentaire	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	376 916,00	338 317,79	25,75	T	F	FIXE	1,943	F	FIXE	1,930

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2016	P	RONCQ - RUE DE LA VIEILLE COUR - CONSTRUCTION 17 LOGTS - PLUS - ANRU	C.D.C.	1 518 584,00	1 376 588,24	34,67	A	V	LIVRETA	1,305	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	RONCQ - RUE DE LA VIEILLE COUR - CONSTRUCTION 17 LOGTS - PLUS FONCIER - ANRU	C.D.C.	396 801,00	369 702,43	44,67	A	V	LIVRETA	1,313	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ARMENTIERES - RUE GAMBETTA - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 311 812,00	1 228 853,83	35,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ARMENTIERES - RUE GAMBETTA - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 20 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	690 231,00	660 592,40	45,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - 22 RUE CHARLEMAGNE - ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT - PLUS	C.D.C.	57 250,00	49 187,92	28,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - 22 RUE CHARLEMAGNE - ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT - PLUS	C.D.C.	83 236,00	73 333,21	33,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	CROIX - 221 RUE VERTE - ACQUISITION EN VEFA - 10 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	534 873,00	501 820,58	35,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	CROIX - 221 RUE VERTE - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 10 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	295 219,00	283 262,33	45,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	LAMBERSART - 1 3 5 RUE CHATEAUBRIAND - CONSTRUCTION - 9 LOG - PLUS	C.D.C.	637 452,00	589 964,38	35,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - RUE BARBIEUX RESIDENCE PLEIN ARC - ACQUIS VEFA 27 LOGT - PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	1 237 949,00	783 394,96	8,16	A	V	LIVRETA	1,861	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2017	P	RONCQ - 7 & 9 RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	191 374,00	172 501,02	34,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2017	P	RONCQ - 7 & 9 RUE DU MOULIN - ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	58 843,00	54 517,91	44,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	FACHES THUMESNIL - RUES A. FRANCE ET A. DUMAS ACQUIS VEFA 18 LOGTS - PLUS	C.D.C.	1 387 137,00	1 280 974,08	35,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	FACHES THUMESNIL - RUES A. FRANCE ET A. DUMAS ACQUIS FONCIERE 18 LOGTS - PLUS	C.D.C.	662 451,00	625 007,53	45,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	LAMBERSART - 2 et 4 RUE CHATEAU BRIAND - BAT ANEMONES - REHAB 30 LOGTS - ECO PRET	C.D.C.	375 000,00	225 000,00	8,75	A	V	LIVRETA	0,755	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2016	P	LAMBERSART - 2 et 4 RUE CHATEAU BRIAND - BAT ANEMONES - REHAB 30 LOGTS - PAM	C.D.C.	185 596,00	137 941,78	18,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	LAMBERSART - 305 et 313 RUE DU BOURG - BAT PAQUERETTES - REHAB 30 LOGTS - ECO PRET	C.D.C.	375 000,00	225 000,00	8,75	A	V	LIVRETA	0,755	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2016	P	LAMBERSART - 305 et 313 RUE DU BOURG - BAT PAQUERETTES - REHAB 30 LOGTS - PAM	C.D.C.	185 595,00	137 941,00	18,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	TOUFFLERS - RUE DES ECOLES - ACQUI EN VEFA - 8 LOGEMENTS _ PLUS	C.D.C.	580 981,00	511 860,53	33,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	TOUFFLERS - RUE DES ECOLES - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 8 LOGEMENTS _ PLUS	C.D.C.	273 639,00	249 383,88	43,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - GRAND PLACE - AQUISITION EN VEFA - 8 LOG - PLUS	C.D.C.	436 205,00	411 465,95	35,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - GRAND PLACE - AQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 8 LOG - PLUS	C.D.C.	166 989,00	160 931,70	45,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	BONDUES - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUI EN VEFA - 2 LOG - PLUS	C.D.C.	149 402,00	131 627,37	33,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	BONDUES - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 2 LOG - PLUS	C.D.C.	66 187,00	60 320,26	43,42	A	V	LIVRETA	1,345	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	ROUBAIX GRAND RUE - CONSTRUCTION - 16 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 389 214,00	1 299 943,27	35,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	ROUBAIX GRAND RUE - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 16 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	334 058,00	319 365,24	45,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	ROUBAIX - AVENUE BRAME - CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	C.D.C.	2 801 267,00	2 608 249,72	35,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	ROUBAIX - AVENUE BRAME - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 29 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	C.D.C.	537 247,00	511 068,56	45,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 120 CHAUSSEE P. CURIE - REHAB - 1 LOG - PAM	C.D.C.	58 054,00	39 984,67	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 120 CHAUSSEE P. CURIE - REHAB - 1 LOG - ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	10 578,23	14,84	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 6 RUE DU CAIRE - REHAB - 1 LOG - PAM	C.D.C.	58 054,00	39 984,67	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 6 RUE DU CAIRE - REHAB - 1 LOG - ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	10 578,23	14,84	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 60 RUE LA PEROUSSE - REHAB - 1 LOG - PAM	C.D.C.	58 054,00	39 984,67	9,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	TOURCOING - 60 RUE LA PEROUSSE - REHAB - 1 LOG - ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	10 578,23	14,84	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2016	P	LA MADELEINE - RUE JEANNE MAILLOTTE - ACQUI EN VEFA 37 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	2 318 080,00	2 138 205,59	35,09	A	V	LIVRETA	1,253	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	LA MADELEINE - RUE JEANNE MAILLOTTE - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE - 37 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 627 811,00	1 533 960,97	45,09	A	V	LIVRETA	1,269	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	ROUBAIX - 83 RUE INKERMANN - ACQUIS AMELIO - 5 LOGTS - PLUS	C.D.C.	251 346,00	221 442,88	33,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	TOUFFLERS - 92 RUE DES AUBEPINES ET RUE DE NECHIN - CONST - 8 LOGTS - PLUS	C.D.C.	757 214,00	716 125,95	35,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2016	P	TOUFFLERS - 92 RUE DES AUBEPINES ET RUE DE NECHIN - Acquis fonciere - 8 LOGTS - PLUS	C.D.C.	381 107,00	368 219,67	45,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	LILLE RUE DE LA JUSTICE - ACQUI AMELIORATION - 18 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 968 517,00	1 813 856,07	35,34	A	V	LIVRETA	1,338	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	LILLE RUE DE LA JUSTICE - ACQUI AMELIORATION - ACAQUI FONCIERE - 18 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	392 541,00	369 538,08	45,34	A	V	LIVRETA	1,340	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2018	P	LILLE RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE - CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 194 520,00	1 077 898,03	34,75	A	V	LIVRETA	1,421	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	LILLE RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE - CONSTRUCTION ACQUISITION FONCIERE 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	740 926,00	687 184,57	44,75	A	V	LIVRETA	1,408	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	RONCQ SENTIER DU VINAGE RUE DE LA VIEILLE COUR CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	840 114,00	774 981,22	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	RONCQ SENTIER DU VINAGE RUE DE LA VIEILLE COUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	205 325,00	193 501,39	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2017	P	LAMBERSART - RESIDENCE LES ORCHIDEES 60/62 RUE GRAL DE GAULLE - REHAB 54 LOG ECO PRET	C.D.C.	783 000,00	634 111,53	19,00	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2017	P	LAMBERSART - RESIDENCE LES ORCHIDEES 60/62 RUE GRAL DE GAULLE - REHAB 54 LOG PAM TX FIXE	C.D.C.	660 000,00	441 649,82	9,50	T	F	FIXE	1,102	F	FIXE	1,140
VILOGIA	2018	P	HEM - BAT LE MERISIER 95/173 RUE DU DR SCHWEITZER - REHAB 60 LOG ECO PRET	C.D.C.	720 000,00	580 748,72	15,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2016	P	HEM - BAT LE MERISIER 95/173 RUE DU DR SCHWEITZER - REHAB 60 LOG PAM TX FIXE	C.D.C.	1 125 333,00	922 445,80	19,50	T	F	FIXE	1,356	F	FIXE	1,500
VILOGIA	2018	P	WATTRELOS - 21/23 RUE VANDERMEERSCH - REHAB 29 LOG ECO PRET	C.D.C.	406 000,00	327 477,73	15,00	A	V	LIVRETA	0,275	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2017	P	WATTRELOS - 21/23 RUE VANDERMEERSCH - REHAB 29 LOG PAM TX FIXE	C.D.C.	532 206,00	406 106,28	14,50	T	F	FIXE	1,329	F	FIXE	1,360
VILOGIA	2018	P	WATTRELOS - 21/23 RUE VANDERMEERSCH - REHAB 29 LOG PAM AMIANTE	C.D.C.	55 936,00	45 117,73	15,00	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2017	P	TOURCOING - 7 RUE MONTAIGNE REHAB 1 LOGEMENT ECO PRET	C.D.C.	14 000,00	10 578,23	14,00	A	V	LIVRETA	0,319	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2017	P	TOURCOING - 7 RUE MONTAIGNE REHAB 1 LOGEMENT PAM TX FIXE	C.D.C.	44 311,00	29 651,44	9,50	T	F	FIXE	1,102	F	FIXE	1,140
VILOGIA	2019	P	ERQUINGHEM LYS - RUE DU MARECHAL RANTZAU RUE D'ARMENTIERES - ACQUISITION EN VEFA 36 LOG - PLUS	C.D.C.	1 883 418,00	1 815 894,19	36,09	A	V	LIVRETA	1,612	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2019	P	ERQUINGHEM LYS - RUE DU MARECHAL RANTZAU RUE D'ARMENTIERES - ACQUI EN VEFA ACQUI FONC 36 LOG - PLUS	C.D.C.	1 052 633,00	1 030 896,28	46,09	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ 14 TOUR DES SAULES REHAB 62 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	37 410,00	25 039,66	9,59	T	F	FIXE	1,099	F	FIXE	1,150
VILOGIA	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ 14 TOUR DES SAULES REHAB 62 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 023 000,00	828 475,21	19,09	A	V	LIVRETA	0,528	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ 38-44 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 36 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	163 890,00	109 696,88	9,59	T	F	FIXE	1,099	F	FIXE	1,150
VILOGIA	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ 38-44 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 36 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	540 000,00	437 318,30	19,09	A	V	LIVRETA	0,528	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ 46-54 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 44 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	200 310,00	134 073,85	9,59	T	F	FIXE	1,099	F	FIXE	1,150
VILOGIA	2017	P	VILLENEUVE D'ASCQ 46-54 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 44 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	660 000,00	534 500,12	19,09	A	V	LIVRETA	0,528	V	LIVRETA	0,250

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2017	P	LOMME 8 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	108 792,00	83 094,21	14,59	T	F	FIXE	1,352	F	FIXE	1,400
VILOGIA	2017	P	LOMME 8 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	60 000,00	45 335,27	14,09	A	V	LIVRETA	0,321	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2017	P	LOMME 18 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE	C.D.C.	103 728,00	79 226,49	14,59	T	F	FIXE	1,352	F	FIXE	1,400
VILOGIA	2017	P	LOMME 18 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	60 000,00	45 335,27	14,09	A	V	LIVRETA	0,321	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2017	P	LOMME 32 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	107 832,00	82 360,97	14,59	T	F	FIXE	1,352	F	FIXE	1,400
VILOGIA	2017	P	LOMME 32 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	60 000,00	45 335,27	14,09	A	V	LIVRETA	0,321	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2018	P	LA MADELEINE - 84 RUE GAMBETTA ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS	C.D.C.	71 279,00	63 455,05	34,17	A	V	LIVRETA	1,365	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	RONCQ RUE DE LILLE ACQUISITION EN VEFA 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	915 118,00	875 763,74	37,67	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	RONCQ RUE DE LILLE ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 16 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	511 316,00	487 951,95	47,67	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2017	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE BERLIOZ ET MASSENET REHAB 30 LOGEMENTS PAM TX FIXE	C.D.C.	1 175 452,00	977 181,74	19,92	T	F	FIXE	1,582	F	FIXE	1,650
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE BERLIOZ ET MASSENET REHAB 30 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	391 500,00	333 290,51	20,42	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE BERLIOZ ET MASSENET REHAB 30 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	633 953,00	579 238,95	21,00	A	V	LIVRETA	1,350	F	FIXE	1,780
VILOGIA	2017	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE CAMILLE SAINT SAENS REHAB 30 LOGEMENTS PAM TX FIXE	C.D.C.	1 175 452,00	977 181,74	19,92	T	F	FIXE	1,582	F	FIXE	1,650
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE CAMILLE SAINT SAENS REHAB 30 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	395 000,00	336 270,13	20,42	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2018	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE CAMILLE SAINT SAENS REHAB 30 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	630 453,00	576 041,03	21,00	A	V	LIVRETA	1,350	F	FIXE	1,780
VILOGIA	2019	P	TOURCOING - QUARTIER PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	574 000,00	492 827,56	16,59	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2019	P	TOURCOING - QUARTIER PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	1 137 372,00	1 003 057,74	16,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2017	P	TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	574 000,00	492 823,51	16,59	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2017	P	TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	1 137 372,00	1 003 020,90	16,59	A	V	LIVRETA	1,341	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2019	P	TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 20 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	283 000,00	242 644,10	16,75	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2019	P	TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 20 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	554 815,00	493 317,75	16,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2018	P	TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 8 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	118 500,00	89 537,19	14,75	A	V	LIVRETA	0,302	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2018	P	TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 8 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	221 926,00	184 611,94	16,00	A	V	LIVRETA	1,461	F	FIXE	1,650
VILOGIA	2017	P	TOURCOING LAMY LUTTI RUE MARCEL HENAUX ET ROOSEVELT CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLS	LA BANQUE POSTALE	741 263,00	699 827,75	34,84	T	V	LIVRETA	1,629	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2017	P	TOURCOING LAMY LUTTI RUE MARCEL HENAUX ET ROOSEVELT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 18 LOGEMENTS PLS	LA BANQUE POSTALE	456 367,00	438 184,42	44,84	T	V	LIVRETA	1,624	V	LIVRETA	2,235
VILOGIA	2019	P	TOURCOING LAMY LUTTI RUE MARCEL HENAUX ET ROOSEVELT CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	LA BANQUE POSTALE	915 835,00	845 071,06	24,63	A	F	FIXE	2,459	F	FIXE	2,490
VILOGIA	2018	C	DIVERSES COMMUNES (VOIR DOCS) REHAB ET CONSTRUCTION DE 915 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	14 451 150,00	14 451 150,00	35,09	A	V	FIXE	0,443	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2018	P	REFINANCEMENT DE 19 LIGNES DE PRET - MINORATION DE FONDS PROPRES SUR 4 OPERATIONS + 2 PRETS COMPLEME	SOCIETE GENERALE	15 701 851,00	13 839 473,50	25,01	T	F	FIXE	2,249	F	FIXE	2,160
VILOGIA	2018	P	MINORATION PART FONDS PROPRES DANS OPERATIONS REHAB	SOCIETE GENERALE	18 047 657,00	14 957 536,00	18,01	T	F	FIXE	2,014	F	FIXE	1,970
VILOGIA	2018	F	TOURCOING BLVD EGALITE LAMY LUTTI 16 PSLA CONSTRUCTION	LA BANQUE POSTALE	2 129 262,00	2 129 262,00	2,13	X	V	EURIBOR03M	0,579	V	EURIBOR03M	0,762
VILOGIA	2020	F	TOURCOING MARCEL HENAUX ET RUE ROOSEVELT 17 PSLA CONSTRUCTION	LA BANQUE POSTALE	2 773 898,00	2 773 898,00	2,13	X	V	EURIBOR03M	0,842	V	EURIBOR03M	0,836
VILOGIA	2019	P	TOURCOING RUE EUGENE DUTHOIT 122 LOG REHAB ANRU	C.D.C.	1 708 000,00	1 447 071,96	20,42	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2019	P	TOURCOING RUE EUGENE DUTHOIT 122 LOG REHAB ANRU	C.D.C.	2 839 926,00	2 444 254,53	20,42	A	V	LIVRETA	1,360	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ CHEMIN DES CHAUMIERES REHAB 229 LOG ECO PRET	C.D.C.	2 290 000,00	1 976 197,78	20,09	A	V	LIVRETA	0,513	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2018	P	VILLENEUVE D'ASCQ CHEMIN DES CHAUMIERES REHABILITATION 229 LOG PAM	C.D.C.	19 955 883,00	18 323 389,08	30,09	A	V	LIVRETA	1,362	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2019	P	LILLE 44 RUE JEAN BART COSMOPOLE - ACQUI USUFRUIT 54 PLS	LA BANQUE POSTALE	2 291 341,00	1 885 591,78	11,96	A	F	FIXE	1,990	F	FIXE	1,990
VILOGIA	2018	P	LILLE 44 RUE JEAN BART COSMOPOLE - ACQUI USUFRUIT 54 PLS COMPLEMENTAIRE	LA BANQUE POSTALE	2 539 815,00	2 125 503,29	12,09	T	V	LIVRETA	1,696	V	LIVRETA	2,235
VILOGIA	2019	P	LAMBERSART BAT BREL ET SIMONS 101 103 105 107 AVENUE DE LA LIBERTE REHAB 60 LOG ECO PRET	C.D.C.	810 000,00	650 859,07	15,67	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2019	P	LAMBERSART BAT BREL ET SIMONS 101 103 105 107 AVENUE DE LA LIBERTE REHAB 60 LOG PAM	C.D.C.	485 404,00	398 449,01	15,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA	2019	P	HEM 38-40-42-44-46-48-50-52-54-56 RUE DES VEDRINES REHAB 10 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	148 500,00	131 295,86	21,67	A	V	LIVRETA	0,468	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2019	P	HEM 38-40-42-44-46-48-50-52-54-56 RUE DES VERDRINES REHAB 10 LOGEMENTS PAM TX FIXE	C.D.C.	824 500,00	716 962,25	20,84	A	F	FIXE	1,894	F	FIXE	1,880

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ 1 TOUR DES PINS REHAB 62 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	930 000,00	743 064,57	11,00	A	V	LIVRETA	0,770	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ 1 TOUR DES PINS REHAB 62 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE ECO PRET	C.D.C.	324 000,00	291 934,86	21,00	A	F	FIXE	1,720	F	FIXE	1,700
VILOGIA	2019	P	TOURCOING 246 CHAUSSEE DENIS PAPIN REHAB 20 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	288 000,00	254 997,05	21,34	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2019	P	TOURCOING 246 CHAUSSEE DENIS PAPIN REHAB 20 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	C.D.C.	502 388,00	452 027,53	21,34	A	F	FIXE	1,590	F	FIXE	1,590
VILOGIA	2019	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE LE SAPIN VERT 3 RUE SAINTE MARIE REHAB 6 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	93 000,00	74 212,99	11,34	A	V	LIVRETA	1,262	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2019	P	MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE LE SAPIN VERT 3 RUE SAINTE MARIE REHAB 6 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	C.D.C.	88 000,00	71 586,31	11,34	A	F	FIXE	1,150	F	FIXE	1,150
VILOGIA	2019	P	WAMBRECHIES 2 A 38 AVENUE CLEMENCEAU REHAB 19 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	209 500,00	185 031,22	21,34	A	V	LIVRETA	0,242	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2019	P	WAMBRECHIES 2 A 38 AVENUE CLEMENCEAU REHAB 19 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	248 500,00	223 035,36	21,34	A	F	FIXE	1,333	F	FIXE	1,400
VILOGIA	2019	C	DIVERSES COMMUNES REHAB CONSTRUCTION 351 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	3 946 100,00	3 946 100,00	35,67	A	V	FIXE	0,455	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2019	P	HEM 384 A 444 RUE AMBROISE PARE REHAB 50 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	650 000,00	574 082,52	21,34	A	V	LIVRETA	0,240	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2019	P	HEM 384 A 444 RUE AMBROISE PARE REHAB 50 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	567 991,00	491 387,73	16,34	A	F	FIXE	1,148	F	FIXE	1,230
VILOGIA	2020	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES 2 RUE MARLE CONSTRUCTION 46 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	3 909 974,00	3 741 827,26	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES 2 RUE MARLE CONSTRUCTION 46 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	1 506 039,00	1 456 014,83	47,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2019	C	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES 2 RUE MARLE CONSTRUCTION 46 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	322 000,00	322 000,00	46,59	A	V	FIXE	1,560	V	FIXE	1,680
VILOGIA	2019	P	ROUBAIX 54 A 62 BOULEVARD DE BELFORT REHAB 75 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 125 000,00	900 000,00	11,84	A	V	LIVRETA	1,341	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2019	P	ROUBAIX 54 A 62 BOULEVARD DE BELFORT REHAB 75 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	C.D.C.	1 270 859,00	1 032 284,09	11,84	A	F	FIXE	1,010	F	FIXE	1,010
VILOGIA	2020	P	ROUBAIX 13 A 27 RUE BEAUDEWAERT REHAB 76 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 102 000,00	1 013 820,54	22,42	A	V	LIVRETA	0,250	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2019	P	VILLENEUVE D'ASCQ 2 A 18 RUE DES PINS REHAB 80 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 160 000,00	928 000,01	11,50	A	V	LIVRETA	1,297	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2020	P	VILLENEUVE D'ASCQ 2 A 18 RUE DES PINS REHAB 80 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	310 000,00	251 359,11	11,50	A	F	FIXE	0,920	F	FIXE	0,920
VILOGIA	2021	P	ROUBAIX SQUARE DES MULLIERS REHAB 130 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 090 000,00	1 050 659,77	23,00	A	F	FIXE	0,840	F	FIXE	0,840
VILOGIA	2021	P	ROUBAIX SQUARE DES MULLIERS REHAB 130 LOGEMENTS PAM complémentaire à l'ECO PRET	C.D.C.	1 900 000,00	1 823 925,54	23,00	A	V	LIVRETA	0,250	V	LIVRETA	0,250

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2020	P	ROUBAIX CITE DU GALON REHAB 111 LOGEMENTS	C.D.C.	1 720 500,00	1 582 723,21	22,75	A	V	LIVRETA	0,241	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	ROUBAIX CITE DU GALON REHAB 111 LOGEMENTS	C.D.C.	2 479 000,00	2 291 447,19	22,75	A	F	FIXE	0,480	F	FIXE	0,480
VILOGIA	2020	P	CROIX HAMEAU DE LA MACKELLERIE 12 A 62 RUE TELLIEZ 17 A 33 RUE DE LA BRIQUETERIE REHAB 31 LOGEMENTS	C.D.C.	373 500,00	329 876,64	21,50	A	V	LIVRETA	0,252	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	CROIX HAMEAU DE LA MACKELLERIE 12 A 62 RUE TELLIEZ 17 A 33 RUE DE LA BRIQUETERIE REHAB 31 LOGEMENTS	C.D.C.	892 058,00	800 328,57	21,50	A	F	FIXE	1,361	F	FIXE	1,370
VILOGIA	2020	P	ROUBAIX 170 A 215 QUAI DE BORDEAUX REHAB 60 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	840 000,00	741 891,25	21,50	A	V	LIVRETA	0,274	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2019	P	ROUBAIX 170 A 215 QUAI DE BORDEAUX REHAB 60 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE ECO PRET	C.D.C.	820 000,00	735 680,24	21,50	A	F	FIXE	1,367	F	FIXE	1,370
VILOGIA	2019	P	LILLE 25 RUE DE LA VIGNETTE 4 PLACE MUIRON RESIDENCE JACQUARD REHAB 107 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PR	C.D.C.	4 925 000,00	4 397 370,41	21,75	A	F	FIXE	0,980	F	FIXE	0,980
VILOGIA	2019	P	LILLE 25 RUE DE LA VIGNETTE 4 PLACE MUIRON RESIDENCE JACQUARD REHAB 107 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	1 337 500,00	1 182 721,63	21,75	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	LEERS 1 A 86 RESIDENCE LE REPOS RUE FRANKLIN - VICTOR HUGO REHAB 20 LOG ECO PRET	C.D.C.	1 189 000,00	1 048 785,80	21,75	A	V	LIVRETA	0,247	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	LEERS 1 A 86 RESIDENCE LE REPOS RUE FRANKLIN - VICTOR HUGO REHAB 20 LOG PAM TX FIXE COMPL	C.D.C.	1 107 000,00	981 050,23	21,75	A	F	FIXE	0,461	F	FIXE	0,480
VILOGIA	2019	P	LOMME LA LOMMOISE TRANCHE 2 REHAB 10 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	144 000,00	127 018,63	21,67	A	V	LIVRETA	0,258	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	LOMME LA LOMMOISE TRANCHE 2 REHAB 10 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	394 295,00	351 362,70	21,67	A	F	FIXE	0,873	F	FIXE	0,870
VILOGIA	2020	P	LOMME LA LOMMOISE TR 13 - ADRESSES DANS BLOC NOTES - 10 LOG ECO PRET	C.D.C.	138 000,00	127 600,95	22,00	A	V	LIVRETA	0,500	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	LOMME LA LOMMOISE TR 13 - ADRESSES DANS BLOC NOTES - 10 LOG PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	433 879,00	403 043,97	22,00	A	F	FIXE	0,980	F	FIXE	0,980
VILOGIA	2020	P	WATTRELOS RUE LOUISE MICHEL CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	256 366,00	246 644,44	37,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	WATTRELOS RUE LOUISE MICHEL CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	110 374,00	105 110,17	46,59	A	V	LIVRETA	1,102	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	LEERS - 1 A 20 RESIDENCE LES ROSIERS - REHAB 20 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	268 000,00	236 395,79	21,75	A	V	LIVRETA	0,252	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	LEERS - 1 A 20 RESIDENCE LES ROSIERS - REHAB 20 LOGEMENTS PAM TAUX FXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	976 931,00	865 779,94	21,75	A	F	FIXE	0,477	F	FIXE	0,480
VILOGIA	2020	C	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RU EMARLE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	60 000,00	60 000,00	47,17	A	V	FIXE	1,219	V	FIXE	1,140
VILOGIA	2020	P	FACHES THUMESNIL RUE KLEBER CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 210 347,00	2 115 291,98	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	FACHES THUMESNIL RUE KLEBER CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	591 534,00	571 885,78	47,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2019	C	FACHES THUMESNIL RUE KLEBER CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	435 000,00	435 000,00	46,92	A	V	FIXE	1,031	V	FIXE	1,010
VILOGIA	2020	P	TOUFFLERS HAMEAU DU BON POSTE REHABILITATION 44 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	568 500,00	524 947,86	22,09	A	V	LIVRETA	0,245	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	TOUFFLERS HAMEAU DU BON POSTE REHABILITATION 44 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	C.D.C.	1 599 500,00	1 484 988,96	22,09	A	F	FIXE	0,917	F	FIXE	0,950
VILOGIA	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS PLUS	C.D.C.	110 641,00	108 278,73	38,09	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS PLUS	C.D.C.	155 647,00	154 012,48	78,09	A	V	LIVRETA	0,780	V	LIVRETA	0,780
VILOGIA	2020	C	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS PHBB	C.D.C.	45 500,00	45 500,00	37,09	A	V	FIXE	0,370	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2020	C	VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS BOOSTER	C.D.C.	75 000,00	75 000,00	57,09	A	V	FIXE	1,100	V	FIXE	1,100
VILOGIA	2020	P	TOUFFLER LE PINSON REHABILITATION 23 LGTS ECO PRET	C.D.C.	306 000,00	282 216,77	22,17	A	V	LIVRETA	0,242	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	TOUFFLER LE PINSON REHABILITATION 23 LGTS PAM	C.D.C.	548 359,00	477 314,08	12,17	A	F	FIXE	0,416	F	FIXE	0,440
VILOGIA	2020	P	LYS LES LANNOY AVENUE PAUL BERT REHABILITATION 14 LGTS ECO PRET	C.D.C.	202 000,00	186 299,96	22,34	A	V	LIVRETA	0,242	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	LYS LES LANNOY AVENUE PAUL BERT REHABILITATION 14 LGTS PAM	C.D.C.	560 500,00	520 277,41	22,34	A	F	FIXE	0,868	F	FIXE	0,930
VILOGIA	2020	P	LAMBERSART CERDAN 2 A 4 RUE DE COUBERTIN REHABILITATION 30 LGTS PAM	C.D.C.	397 224,00	346 230,49	12,34	A	F	FIXE	0,519	F	FIXE	0,580
VILOGIA	2021	P	WAMBRECHIES 3 RUE DU VENT DE BISE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	2 814 512,00	2 758 199,99	38,25	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	F	WAMBRECHIES VENT DE BISE CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	3 074 009,00	3 074 009,00	2,92	X	V	E03M-MOY	0,352	V	E03M-MOY	0,517
VILOGIA	2020	P	BAISIEUX rue de la Malterie Construction 44 logements PLUS	C.D.C.	1 610 440,00	1 546 040,54	37,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	BAISIEUX rue de la Malterie Construction 44 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	1 338 664,00	1 316 139,55	77,87	A	V	LIVRETA	0,940	V	LIVRETA	0,940
VILOGIA	2020	C	BAISIEUX rue de la Malterie Construction 44 logements PLUS - PRET BOOSTER	C.D.C.	930 000,00	930 000,00	57,34	A	V	FIXE	1,051	V	FIXE	1,060
VILOGIA	2020	P	LA MADELEINE RUE DE LA LIBERATION CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	620 270,00	595 276,45	37,42	A	V	LIVRETA	1,081	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	LA MADELEINE RUE DE LA LIBERATION CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	305 912,00	296 617,28	47,42	A	V	LIVRETA	1,084	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	C	LA MADELEINE RUE DE LA LIBERATION CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	300 000,00	300 000,00	47,42	A	V	FIXE	1,171	V	FIXE	1,240

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2021	P	WATTELOS 1 à 28 SQUARE CALMETTE ET 27 à 35 RUE DE TOUL REHABILITATION 33 LGTS ECO PRET	C.D.C.	453 500,00	435 901,29	23,50	A	V	LIVRETA	0,250	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	WATTELOS 1 à 28 SQUARE CALMETTE ET 27 à 35 RUE DE TOUL REHABILITATION 33 LGTS PAM ECO PRET	C.D.C.	948 500,00	915 192,15	23,50	A	F	FIXE	1,060	F	FIXE	1,060
VILOGIA	2021	P	WILLEMS 19 à 31 RUE DE LA PLAINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	101 500,00	97 561,14	23,50	A	V	LIVRETA	0,250	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	WILLEMS 19 à 31 RUE DE LA PLAINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	123 794,00	119 446,81	23,50	A	F	FIXE	1,060	F	FIXE	1,060
VILOGIA	2020	C	WILLEMS 19 à 31 RUE DE LA PLAINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS PHBB	C.D.C.	35 000,00	35 000,00	27,50	A	V	FIXE	0,237	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2020	P	HEM BAT. LE THUYA RUE DES ECOLES&AMBROISE PARE REHABILITATION 39 LGTS ECO PRET	C.D.C.	546 000,00	473 200,00	12,50	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2020	P	HEM BAT. LE THUYA RUE DES ECOLES&AMBROISE PARE REHABILITATION 39 LGTS PAM ECO PRET	C.D.C.	513 000,00	476 750,93	22,50	A	F	FIXE	1,010	F	FIXE	1,060
VILOGIA	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ 8 RUE CHARLES LECOCQ REHABILITATION 48 LGTS PAM ECO PRET	C.D.C.	768 000,00	738 196,67	23,50	A	V	LIVRETA	0,250	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ 8 RUE CHARLES LECOCQ REHABILITATION 48 LGTS PAM ECO PRET	C.D.C.	282 972,00	273 035,06	23,50	A	F	FIXE	1,060	F	FIXE	1,060
VILOGIA	2020	C	VILLENEUVE D'ASCQ 8 RUE CHARLES LECOCQ REHABILITATION 48 LGTS PHBB	C.D.C.	240 000,00	240 000,00	27,50	A	V	FIXE	0,236	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2020	P	VILLENEUVE D'ASCQ Rues Offenbach - Rameau - Lecocq REHAB 130 LGTS ECO PRET	C.D.C.	1 950 000,00	1 798 440,15	22,50	A	V	LIVRETA	0,248	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2020	P	VILLENEUVE D'ASCQ Rues Offenbach - Rameau - Lecocq REHAB 130 LGTS PAM ECO PRET	C.D.C.	2 720 601,00	2 528 360,76	22,50	A	F	FIXE	1,053	F	FIXE	1,060
VILOGIA	2021	P	BAISIEUX 1à 13 rue du Général Leclerc Réhabilitation 13 logements PAM ECO PRET	C.D.C.	234 000,00	224 920,84	23,59	A	V	LIVRETA	0,250	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	BAISIEUX 1à 13 rue du Général Leclerc Réhabilitation 13 logements PAM TAUX FIXE ECO PRET	C.D.C.	294 000,00	283 435,15	23,59	A	F	FIXE	0,870	F	FIXE	0,870
VILOGIA	2021	P	Réhabilitation de 11 logements situés sur plusieurs adresses de la MEL - ECO PRET	C.D.C.	214 000,00	197 367,28	22,67	A	V	LIVRETA	0,250	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	Réhabilitation de 11 logements situés sur plusieurs adresses de la MEL - PAM TAUX FIXE ECO PRET	C.D.C.	428 963,00	397 665,22	22,67	A	F	FIXE	0,790	F	FIXE	0,790
VILOGIA	2021	P	HEM Bâtiment Olivier 47-49-51 Rue Schweitzer Réhabilitation 30 logements ECO PRET	C.D.C.	390 000,00	337 574,86	12,75	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2021	P	HEM Bâtiment Olivier 47-49-51 Rue Schweitzer Réhabilitation 30 logements PAM COMPL ECO PRET	C.D.C.	515 000,00	477 602,08	22,75	A	F	FIXE	0,830	F	FIXE	0,830
VILOGIA	2021	P	LA MADELEINE Angle Rues Ste Hélène et Pré Catelan CONSTRUCTION 23 PLUS	C.D.C.	2 099 306,00	2 057 303,64	38,75	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	P	LA MADELEINE Angle Rues Ste Hélène et Pré Catelan CONSTRUCTION 23 PLUS FONCIER	C.D.C.	665 371,00	659 920,40	78,75	A	V	LIVRETA	1,000	V	LIVRETA	1,000
VILOGIA	2021	C	LA MADELEINE Angle Rues Ste Hélène et Pré Catelan CONSTRUCTION 23 Logements PLUS - PRET PHB	C.D.C.	270 000,00	270 000,00	37,75	A	V	FIXE	0,368	V	FIXE	0,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2022	P	MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements PLUS	C.D.C.	3 264 461,00	3 264 690,57	39,84	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2022	P	MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	1 761 229,00	1 761 341,56	79,84	A	V	LIVRETA	3,332	V	LIVRETA	0,860
VILOGIA	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements BOOSTER	C.D.C.	705 000,00	705 000,00	57,84	A	V	FIXE	0,900	V	FIXE	0,730
VILOGIA	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements PHB	C.D.C.	305 500,00	305 500,00	37,84	A	V	FIXE	0,368	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 601 353,00	1 569 407,64	38,84	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	P	RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	108 547,00	107 630,92	78,84	A	V	LIVRETA	0,920	V	LIVRETA	0,920
VILOGIA	2021	C	RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	240 000,00	240 000,00	57,84	A	V	FIXE	0,889	V	FIXE	0,730
VILOGIA	2022	P	ROUBAIX PLUSIEURS ADRESSES REHABILITATION 88 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM ECO PRET	C.D.C.	1 290 500,00	1 290 561,34	20,75	A	V	LIVRETA	1,750	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	ROUBAIX PLUSIEURS ADRESSES REHABILITATION 88 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM COMPL ECO PRET	C.D.C.	2 780 257,00	2 578 362,20	22,75	A	F	FIXE	0,830	F	FIXE	0,830
VILOGIA	2021	C	ROUBAIX PLUSIEURS ADRESSES REHABILITATION 88 LOGEMENTS INDIVIDUELS PHB	C.D.C.	880 000,00	880 000,00	27,75	A	V	FIXE	0,235	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	LAMBERSART Résidence DIEULEVEULT 1, 3 et 5 rue Pierre de Coubertin REHABILITATION 45 Logements ECO P	C.D.C.	675 000,00	630 000,00	13,50	A	V	LIVRETA	0,219	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2021	P	LAMBERSART Résidence DIEULEVEULT 1, 3 et 5 rue Pierre de Coubertin REHABILITATION 45 Logements PAM T	C.D.C.	584 555,00	546 983,57	13,50	A	F	FIXE	0,520	F	FIXE	0,520
VILOGIA	2021	P	WATTIGNIES Rue du Docteur Laennec Bât. Sarcelles et Fauvettes REHABILITATION 108 Logements ECO PRET	C.D.C.	1 344 000,00	1 277 123,88	18,84	A	V	LIVRETA	0,050	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA	2021	P	WATTIGNIES Rue du Docteur Laennec Bât. Sarcelles et Fauvettes REHABILITATION 108 Logements PAM TF	C.D.C.	1 183 515,00	1 126 981,52	18,84	A	F	FIXE	0,470	F	FIXE	0,470
VILOGIA	2020	C	WATTIGNIES Rue du Docteur Laennec Bât. Sarcelles et Fauvettes REHABILITATION 108 Logements PHB	C.D.C.	540 000,00	540 000,00	27,84	A	V	FIXE	0,231	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2011	P	REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 13	C.D.C.	7 491 459,27	2 733 922,72	7,92	T	F	FIXE	3,329	F	FIXE	3,330
VILOGIA	2021	C	LAMBERSART BOUVEUR 83 RUE G. BOUVEUR 59130 LAMBERSART - 1 LGT - BOOSTER	C.D.C.	15 000,00	15 000,00	38,42	A	V	FIXE	1,207	V	FIXE	1,090
VILOGIA	2019	P	ROUBAIX 13 A 27 RUE BAUREWAERT REHAB 76 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	1 278 375,00	1 152 830,33	21,67	A	F	FIXE	1,385	F	FIXE	1,470
VILOGIA	2020	P	REFINANCEMENT PRETS CFF	SOCIETE GENERALE	363 922,00	343 710,12	27,50	A	F	FIXE	1,270	F	FIXE	1,270
VILOGIA	2020	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE MARLE CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	571 160,00	535 477,98	36,92	A	V	LIVRETA	1,068	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2020	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE MARLE CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	207 845,00	197 932,72	46,92	A	V	LIVRETA	1,098	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2020	P	VILOGIA TRANSFERT PLUS CCHD	C.D.C.	108 677,01	64 564,84	2,17	A	V	LIVRETA	1,025	V	LIVRETA	1,020
VILOGIA	2020	P	VILOGIA TRANSFERT PLUS CCHD	C.D.C.	178 115,11	87 954,37	2,92	A	V	LIVRETA	1,024	V	LIVRETA	1,020
VILOGIA	2020	P	LAMBERSART CERDAN 2 A 4 RUE DE COUBERTIN REHABILITATION 30 LGTS ECO PRET	C.D.C.	450 000,00	390 000,00	12,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA	2021	P	WAMBRECHIES 3 RUE DU VENT DE BISE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	811 851,00	804 785,67	78,25	A	V	LIVRETA	0,870	V	LIVRETA	0,870
VILOGIA	2020	C	WAMBRECHIES 3 RUE DU VENT DE BISE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	780 000,00	780 000,00	57,25	A	V	FIXE	0,886	V	FIXE	0,720
VILOGIA	2021	P	DIVERSES COMMUNES REHABILITATIONS 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM ECO PRET	C.D.C.	272 000,00	250 859,35	22,84	A	V	LIVRETA	0,248	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	DIVERSES COMMUNES REHABILITATIONS 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM COMPL ECO PRET	C.D.C.	854 221,00	790 410,64	22,84	A	F	FIXE	0,590	F	FIXE	0,590
VILOGIA	2021	P	BAISIEUX 1 à 12 Béguinage St Calixte Réhabilitation 12 logements ind.	C.D.C.	240 000,00	230 684,88	23,00	A	V	LIVRETA	0,237	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	BAISIEUX 1 à 12 Béguinage St Calixte Réhabilitation 12 logements ind.	C.D.C.	302 000,00	290 573,56	23,00	A	F	FIXE	0,436	F	FIXE	0,460
VILOGIA	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 PLUS	C.D.C.	3 732 841,00	3 732 952,38	39,17	A	V	LIVRETA	1,550	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	P	MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 PLUS	C.D.C.	2 732 108,00	2 732 172,10	79,17	A	V	LIVRETA	1,333	V	LIVRETA	0,860
VILOGIA	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 Logements PHB	C.D.C.	513 500,00	513 500,00	38,00	A	V	FIXE	0,368	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 Logements PHB	C.D.C.	130 000,00	130 000,00	38,00	A	V	FIXE	0,367	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	C	MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 Logements PHB	C.D.C.	1 185 000,00	1 185 000,00	58,00	A	V	FIXE	0,809	V	FIXE	0,580
VILOGIA	2021	P	RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille Bât. EFG Construction 41 Logements PLUS	C.D.C.	3 801 647,00	3 725 584,66	38,92	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	P	RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille Bât. EFG Construction 41 Logements PLUS	C.D.C.	629 105,00	623 668,92	78,92	A	V	LIVRETA	0,880	V	LIVRETA	0,880
VILOGIA	2021	C	RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille Bât. EFG Construction 41 Logements BOOSTER	C.D.C.	840 000,00	840 000,00	57,92	A	V	FIXE	0,824	V	FIXE	0,580
VILOGIA	2021	P	BAISEUX RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS	C.D.C.	31 880,00	31 299,97	38,09	A	V	LIVRETA	1,560	V	LIVRETA	1,560
VILOGIA	2021	P	BAISEUX RUE DE LA MALTERIE 59780 CONSTRUCTION 4 LOGEMNTS PLS	C.D.C.	191 436,00	187 952,95	38,09	A	V	LIVRETA	1,560	V	LIVRETA	1,560
VILOGIA	2021	P	BAISEUX RUE DE LA MALTERIE 59780 CONSTRUCTION 4 LOGEMNTS PLS	C.D.C.	151 800,00	150 546,84	78,09	A	V	LIVRETA	0,990	V	LIVRETA	0,990
VILOGIA	2021	C	BAISEUX RUE DE LA MALTERIE 59780 CONSTRUCTION 4 LOGEMNTS BOOSTER	C.D.C.	60 000,00	59 000,00	58,92	A	V	FIXE	0,985	V	FIXE	0,590

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2021	P	LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU	C.D.C.	1 530 168,00	1 499 507,86	39,00	A	V	LIVRETA	1,574	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	P	LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU PLUS FONCIER	C.D.C.	1 592 077,00	1 576 905,59	79,00	A	V	LIVRETA	1,146	V	LIVRETA	0,660
VILOGIA	2021	C	LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU PHB	C.D.C.	432 000,00	421 200,00	38,31	A	V	FIXE	0,392	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	C	LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU BOOSTER	C.D.C.	720 000,00	720 000,00	58,31	A	V	FIXE	1,052	V	FIXE	0,630
VILOGIA	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ 146 bis rue du Recueil Construction en VEFA 2 logements IND. PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	84 633,00	83 109,43	38,59	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ 146 bis rue du Recueil Construction en VEFA 2 LOGEMENTS IND. PLS FONCIER	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	99 157,00	97 851,03	48,59	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2021	P	VILLENEUVE D'ASCQ 146 bis rue du Recueil Construction en VEFA 2 logements IND. PLS COMPLEMENTAIRE	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	127 594,00	124 195,00	28,59	A	F	FIXE	1,500	F	FIXE	1,500
VILOGIA	2021	P	LA MADELEINE Rues Ste Hélène et Pré Catelan Construction 1 logement PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	98 038,00	96 273,11	39,00	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2021	P	LA MADELEINE Rues Ste Hélène et Pré Catelan Construction 1 logement PLS foncier	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	40 209,00	39 679,41	49,00	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2022	P	LA MADELEINE Rues Ste Hélène et Pré Catelan Construction 1 logement PLS COMPLEMENTAIRE	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	38 976,00	38 976,00	30,00	T	F	FIXE	0,957	F	FIXE	0,940
VILOGIA	2021	P	MARQUETTE-LEZ-LILLE - Avenue de Grands Moulins de PARIS - CONSTRUCTION 20 PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	1 416 875,00	1 332 014,08	15,00	T	V	EURIBOR03M	0,053	V	EURIBOR03M	0,577
VILOGIA	2021	P	MARQUETTE-LEZ-LILLE - Avenue de Grands Moulins de PARIS - Construction 20 PLS - Foncier	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	983 007,00	928 652,34	15,00	A	V	LIVRETA	1,623	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2021	P	MARQUETTE-LEZ-LILLE - Avenue de Grands Moulins de PARIS - CONSTRUCTION 20 PLS	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	627 005,00	592 335,21	15,00	A	V	LIVRETA	1,610	V	LIVRETA	1,610
VILOGIA	2022	P	LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - 9 Lgts PLUS	C.D.C.	881 869,00	881 931,02	39,92	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2022	P	LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - 9 Lgts - PLUS FONCIER	C.D.C.	233 138,00	233 152,90	79,92	A	V	LIVRETA	2,360	V	LIVRETA	0,860
VILOGIA	2022	C	LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - PHB2	C.D.C.	117 000,00	117 000,00	39,25	A	V	FIXE	0,520	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	C	LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - 13 Lgts - BOOSTER	C.D.C.	195 000,00	195 000,00	59,25	A	V	FIXE	1,094	V	FIXE	0,000

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2021	P	ROUBAIX 280 rue Pierre de Roubaix -255/2 à 255/12 bis rue de Lannoy-14 à 36 rue Lalande-Réhab	C.D.C.	2 380 000,00	2 287 625,10	23,50	A	V	LIVRETA	0,695	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	ROUBAIX 280 rue Pierre de Roubaix -255/2 à 255/12 bis rue de Lannoy-14 à 36 rue Lalande-Réhab	C.D.C.	930 000,00	896 744,04	23,50	A	F	FIXE	0,859	F	FIXE	0,920
VILOGIA	2021	C	ROUBAIX 280 rue Pierre de Roubaix -255/2 à 255/12 bis rue de Lannoy-14 à 36 rue Lalande-Réhab	C.D.C.	1 400 000,00	1 400 000,00	28,50	A	V	FIXE	0,335	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	COMINES HOWYN RUE D'ARMENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 728 222,00	1 728 297,16	59,50	A	V	LIVRETA	2,493	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	P	COMINES HOWYN RUE D'ARMENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	843 491,00	843 523,36	79,50	A	V	LIVRETA	2,317	V	LIVRETA	0,910
VILOGIA	2021	C	COMINES HOWYN RUE D'ARMENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS	C.D.C.	195 000,00	195 000,00	38,50	A	V	FIXE	0,522	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	C	COMINES HOWYN RUE D'ARENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS	C.D.C.	450 000,00	450 000,00	58,50	A	V	FIXE	1,303	V	FIXE	1,130
VILOGIA	2021	P	LOMME RUE JOSEPH PROUDHON REHABILITATION 64 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	960 000,00	922 739,54	23,67	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	LOMME RUE JOSEPH PROUDHON REHABILITATION 64 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	681 981,00	656 923,99	23,67	A	F	FIXE	0,654	F	FIXE	0,700
VILOGIA	2021	C	LOMME RUE JOSEPH PROUDHON REHABILITATION 64 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	640 000,00	640 000,00	28,67	A	V	FIXE	0,530	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	WILLEMS HAMEAU DE LA PLAINE REHABILITATION DE 23 IND PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	C.D.C.	501 941,00	483 498,93	23,92	A	F	FIXE	0,700	F	FIXE	0,700
VILOGIA	2022	P	WILLEMS HAMEAU DE LA PLAINE REHABILITATION DE 23 IND PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	C.D.C.	345 000,00	345 000,00	24,92	A	F	FIXE	0,250	F	FIXE	0,250
VILOGIA	2021	C	WILLEMS HAMEAU DE LA PLAINE REHABILITATION 23 LOGEMENTS PHB	C.D.C.	230 000,00	230 000,00	28,67	A	V	FIXE	0,530	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 30 logements - PLU	C.D.C.	957 934,00	957 980,82	39,84	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2022	P	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 30 logements - PLU	C.D.C.	410 543,00	410 563,07	49,84	A	V	LIVRETA	1,800	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA	2022	C	PHB - 2.0 CHANTIERS - ACCESSION SOCIALE	C.D.C.	189 000,00	189 000,00	6,17	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	C	PHB - 2.0 CHANTIERS Diverses Communes	C.D.C.	6 294 000,00	6 294 000,00	38,34	A	V	MULTIPERODES	0,535	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	ROUBAIX LES TUILERIES 1-3-5-7-9-11-13 RUE W. CHURCHILL REHA 375 COL ECO PRET	C.D.C.	3 698 000,00	3 554 469,59	23,67	A	V	LIVRETA	1,633	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	ROUBAIX LES TUILERIES 1-3-5-7-9-11-13 RUE W. CHURCHILL REHA 375 COL PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	C.D.C.	8 043 138,00	7 747 620,94	23,67	A	F	FIXE	0,654	F	FIXE	0,700
VILOGIA	2023	P	WASQUEHAL BATS A-L RUE DU MOLINEL REHAB. 110 COL PRET ECO PRET	C.D.C.	1 925 000,00	0,00	20,00	A	V	LIVRETA	2,550	V		2,550
VILOGIA	2022	P	WASQUEHAL BATS A-L RUE DU MOLINEL REHAB 110 COL. PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE A L'ECO PRET	C.D.C.	3 733 423,00	3 733 478,09	19,67	A	F	FIXE	0,540	F	FIXE	0,540
VILOGIA	2021	C	WASQUEHAL BATIMENTS A-L RUE DU MOLINE REHABILITATION 110 COL. PRET PHBB REALLOCATION	C.D.C.	1 100 000,00	1 100 000,00	28,67	A	V	FIXE	0,530	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS COL PLS PLSSD 2021	C.D.C.	179 323,00	176 053,41	38,75	A	V	LIVRETA	2,903	V	LIVRETA	1,550

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2021	P	LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION - PLS Foncier PLSDD 2021	C.D.C.	392 269,00	385 116,77	38,75	A	V	LIVRETA	2,903	V	LIVRETA	1,550
VILOGIA	2021	C	LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS COL PHB 2.0 TRANCHE 2020	C.D.C.	36 000,00	36 000,00	38,75	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	C	LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS COL BOOSTER 2021	C.D.C.	60 000,00	60 000,00	38,75	A	V	FIXE	1,389	V	FIXE	0,930
VILOGIA	2022	P	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun - PLUS CONSTRUCTION	C.D.C.	1 580 514,00	1 580 625,15	39,92	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2022	P	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun - PLUS FONCIER	C.D.C.	1 037 507,00	1 037 579,96	79,92	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2021	C	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun	C.D.C.	149 500,00	149 500,00	38,92	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	C	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun - Booster	C.D.C.	345 000,00	345 000,00	58,92	A	V	FIXE	1,690	V	FIXE	1,110
VILOGIA	2022	P	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements PLUS ANRU	C.D.C.	490 283,00	490 317,48	39,92	A	V	LIVRETA	2,600	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA	2022	P	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements PLUS FONCIER ANRU	C.D.C.	392 135,00	392 158,06	79,92	A	V	LIVRETA	2,170	V	LIVRETA	0,670
VILOGIA	2021	C	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements PLUS - PHB ANRU	C.D.C.	149 500,00	149 500,00	38,92	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	C	HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements ANRU PLUS - BOOSTER	C.D.C.	345 000,00	345 000,00	58,92	A	V	FIXE	1,690	V	FIXE	1,110
VILOGIA	2021	P	TOURCOING RUE DES FRERES LUMIERES REHABILITATION 8 LOGEMENTS IND TAUX FIXE	C.D.C.	135 701,00	130 854,45	23,92	A	F	FIXE	0,869	F	FIXE	0,930
VILOGIA	2021	P	TOURCOING RUE DES FRERES LUMIERES REHABILITATION 8 LOGEMENTS IND ECO PRET	C.D.C.	114 000,00	109 575,32	23,92	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	C	TOURCOING RUE DES FRERES LUMIERES REHABILITATION 8 LOGEMENTS IND PHBB	C.D.C.	80 000,00	80 000,00	28,92	A	V	FIXE	0,530	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	WAMBRECHIES AVENUE DU MARECHAL JUIN- réhab - 20 logements - PAM Eco-prêt	C.D.C.	300 000,00	288 356,11	23,92	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2021	P	WAMBRECHIES AVENUE DU MARECHAL JUIN - réhab - 20 logements - PAM complémentaire Eco-prêt	C.D.C.	49 569,00	47 798,65	23,92	A	F	FIXE	0,869	F	FIXE	0,930
VILOGIA	2021	C	WAMBRECHIES AVENUE DU MARECHAL JUIN - réhab -20 logements - PHBB	C.D.C.	200 000,00	200 000,00	28,92	A	V	FIXE	0,532	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2021	P	WILLEMS EOX BIDAR REHABILITATION 5 IND 11 A 19 RUE J. POTTIE PAM ECO PRET	C.D.C.	85 000,00	81 700,90	23,92	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2022	P	WILLEMS RESID. EOX BIDAR REHABILITATION DE 5 IND PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	C.D.C.	70 920,00	70 921,80	24,92	A	F	FIXE	0,930	F	FIXE	0,930
VILOGIA	2021	C	WILLEMS RES EOX BIDAR REHABILITATION 5 IND 11 A 19 RUE J. POTTIE PRET PHBB REALLOCATION	C.D.C.	50 000,00	50 000,00	28,92	A	V	MULTIPERIODES	0,530	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	RONCQ - 337-339 RUE DE LILLE - 16 LGTS REHABILITATION - PAM	C.D.C.	232 000,00	232 000,00	24,00	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2023	P	RONCQ - 337-339 RUE DE LILLE - 16 LGTS REHABILITATION - PAM COMPLEMENTAIRE	C.D.C.	405 345,00	0,00	25,00	A	F	FIXE	0,840	F		0,840
VILOGIA	2022	C	RONCQ - 337-339 RUE DE LILLE - 16 LGTS REHABILITATION - PHB RELOCATION	C.D.C.	160 000,00	160 000,00	29,00	A	V	FIXE	0,530	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	HALLUIN 2 à 30 13 à 29 CITE DU VIEUX REHAB PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET - 29 lgts	C.D.C.	934 258,00	934 258,00	24,00	A	F	FIXE	0,802	F	FIXE	0,840
VILOGIA	2022	P	HALLUIN 2 à 30 et 13 à 29 CITE DU VIEUX MOULIN REHABILITATION PAM ECO PRET - 29 lgts	C.D.C.	507 500,00	507 500,00	24,00	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2022	C	HALLUIN 2 à 30 et 13 à 29 CITE DU VIEUX MOULIN REHABILITATION PHBB 26 lgts	C.D.C.	290 000,00	290 000,00	29,00	A	V	FIXE	0,538	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	HEM 3 BAUDETS 213 à 221 AVENUE CH DE GAULLE 40 COLLECTIFS REHABILITATION PAM ECO PRET	C.D.C.	740 000,00	740 000,00	24,00	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2022	P	HEM 3 BAUDETS 213 à 221 AVENUE CH DE GAULLE 40 COLLECTIFS REHABILITATION PAM TAUX FIXE	C.D.C.	217 390,00	217 390,00	24,00	A	F	FIXE	0,802	F	FIXE	0,840
VILOGIA	2022	C	HEM 3 BAUDETS 213 à 221 AVENUE CH DE GAULLE 40 COLLECTIFS REHAB PHB	C.D.C.	400 000,00	400 000,00	29,00	A	V	FIXE	0,539	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	HEM 3 BAUDETS 46 INDIVIDUELS - réhab PAM	C.D.C.	968 015,00	968 015,00	24,00	A	F	FIXE	0,806	F	FIXE	0,840
VILOGIA	2022	P	HEM 3 BAUDETS 46 INDIVIDUELS - PAM Eco prêt	C.D.C.	758 500,00	758 500,00	24,00	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2022	C	HEM 3 BAUDETS 46 INDIVIDUELS - PHB réallocation du PHBB	C.D.C.	460 000,00	460 000,00	29,00	A	V	FIXE	0,532	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	WATTRELOS SQUARE CHABRIER 14 LOGEMENTS REHABILITATION PAM TAUX FIXE COMPL A L'ECO PRET	C.D.C.	140 447,00	140 447,00	24,00	A	F	FIXE	0,800	F	FIXE	0,840
VILOGIA	2022	P	WATTRELOS SQUARE CHABRIER 14 LOGEMENTS REHABILITATION PAM ECOT PRET	C.D.C.	322 000,00	322 000,00	24,00	A	V	LIVRETA	1,617	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2022	C	WATTRELOS SQUARE CHABRIER 14 LOGEMENTS REHABILITATION REALLOCATION DU PHBB	C.D.C.	140 000,00	140 000,00	29,00	A	V	FIXE	0,532	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	WATTRELOS 2-4-6-8 ALLEE ROSSINI REHABILITATION 39 COLLECTIFS PAM ECO PRET	C.D.C.	526 500,00	526 500,00	24,00	A	V	LIVRETA	1,609	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2022	P	WATTRELOS 2-4-6-8 ALLEE ROSSINI REHABILITATION 39 COLLECTIFS 0097R101 PAM	C.D.C.	410 128,00	410 128,00	24,00	A	F	FIXE	0,785	F	FIXE	0,840
VILOGIA	2022	C	WATTRELOS 2-4-6-8 ALLEE ROSSINI REHABILITATION 39 COLLECTIFS 0097R101 REALLOCATION DU PHBB	C.D.C.	390 000,00	390 000,00	29,00	A	V	FIXE	0,532	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	P	HEM CITADELLE RUES LECLERC/TRIBONNERIE & ALLEE WATTEAU 10 IND REHAB PAM ECO PRET	C.D.C.	190 000,00	190 000,00	24,00	A	V	LIVRETA	2,464	V	LIVRETA	0,250
VILOGIA	2022	P	HEM CITADELLE RUES LECLERC/TRIBONNERIE & ALLEE WATTEAU 10 IND REHABILITATION PAM TAUX FIXE	C.D.C.	269 718,00	269 718,00	24,00	A	F	FIXE	0,785	F	FIXE	0,840
VILOGIA	2022	C	HEM CITADELLE RUES LECLERC/TRIBONNERIE/ WATTEAU 10 IND REHAB PHB REALLOCATION DU PHBB	C.D.C.	100 000,00	100 000,00	29,00	A	V	FIXE	0,532	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	C	WATTIGNIES RUE ADER REHABILITATION 76 LOGEMENTS COLLECTIFS PHBB	C.D.C.	760 000,00	760 000,00	29,09	A	V	FIXE	0,530	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2023	P	WATTIGNIES RUE ADER REHABILITATION 76 LOGEMENTS COLLECTIFS PAM TAUX FIXE	C.D.C.	2 070 082,00	0,00	25,09	A	F	FIXE	0,960	F		0,960

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2023	P	WATTIGNIES RUE ADER REHABILITATION 76 LOGEMENTS COLLECTIFS PAM ECOPRET	C.D.C.	1 266 500,00	0,00	25,00	A	V	LIVRETA	2,750	V		0,250
VILOGIA	2022	P	CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 4 PLS - Prêt construction	C.D.C.	172 825,00	172 825,00	40,29	A	V	LIVRETA	1,922	V	LIVRETA	2,030
VILOGIA	2023	P	CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 4 PLS - Prêt complémentaire	C.D.C.	137 114,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	4,030	V		2,030
VILOGIA	2023	P	CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 4 PLS - Prêt foncier	C.D.C.	172 239,00	0,00	80,00	A	V	LIVRETA	3,540	V		1,540
VILOGIA	2023	P	CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 8 PLUS - Prêt construction	C.D.C.	624 327,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,600	V		1,600
VILOGIA	2022	P	CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 8 PLUS - Prêt foncier	C.D.C.	348 270,00	348 270,00	80,29	A	V	LIVRETA	1,494	V	LIVRETA	1,540
VILOGIA	2022	C	CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - Prêt PHB 2.0 Tranche 2020	C.D.C.	104 000,00	104 000,00	39,09	A	V	FIXE	0,818	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	C	CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - Prêt Booster	C.D.C.	240 000,00	240 000,00	59,09	A	V	FIXE	1,675	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2023	P	LILLE IMPASSE BLEROT REHABILITATION 32 LOG COLL PAM ECO PRET	C.D.C.	528 000,00	0,00	25,00	A	V	LIVRETA	2,750	V		0,750
VILOGIA	2023	P	LILLE IMPASSE BLEROT REHABILITATION 32 LOG COLL PAM TAUX FIXE	C.D.C.	1 021 000,00	0,00	30,00	A	F	FIXE	1,200	F		1,200
VILOGIA	2022	C	LILLE IMPASSE BLEROT REHABILITATION 32 LOG COLL PHBB	C.D.C.	320 000,00	320 000,00	29,17	A	V	FIXE	0,719	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2023	P	MONS PAPIN REHABILITATION 88 COLL PAM ECO PRET	C.D.C.	1 232 000,00	0,00	25,00	A	V	LIVRETA	2,750	V		0,750
VILOGIA	2023	P	MONS PAPIN REHABILITATION 88 COLL PAM TAUX FIXE	C.D.C.	2 675 000,00	0,00	25,00	A	F	FIXE	1,100	F		1,100
VILOGIA	2022	C	LAMBERSART - IZIDOM - Rue des Martyrs - 25 Lgts - PHB2.0	C.D.C.	225 000,00	225 000,00	39,17	A	V	FIXE	1,094	V	FIXE	0,000
VILOGIA	2022	C	LAMBERSART - IZIDOM - Rue des Martyrs - 25 Lgts - BOOSTER	C.D.C.	375 000,00	375 000,00	59,17	A	V	FIXE	2,100	V	FIXE	1,210
VILOGIA	2022	P	LOMME - Quartier de la Mitterie lot 2A Allée des Erables - CONSTRUCTION 16 PLSA LIBRE	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	2 551 394,00	2 551 394,00	5,67	T	V	EURIBOR03M	0,667	V	EURIBOR03M	0,930
VILOGIA	2023	P	BAISIEUX avenue d'Ogimont - Construction Neuve - 49 logements PLUS	C.D.C.	4 469 632,00	0,00	40,00	A	F	FIXE	2,600	F		2,600
VILOGIA	2023	P	BAISIEUX avenue d'Ogimont - Construction Neuve - 49 logements PLUS	C.D.C.	1 420 265,00	0,00	80,00	A	F	FIXE	2,400	F		2,400
VILOGIA	2023	P	HEM REHABILITATION 26 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE CALMETTE ET SQUARE ROSTAND	C.D.C.	972 074,00	0,00	24,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
VILOGIA	2023	P	MONS EN BAROEUL- VAN DER MEERSCH-CONSTRUCTION 17 LGT - PLUS	C.D.C.	1 684 831,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		1,100
VILOGIA	2023	P	MONS EN BAROEUL- VAN DER MEERSCH-CONSTRUCTION 17 LGT - PLUS FONCIER	C.D.C.	255 443,00	0,00	80,00	A	V	LIVRETA	2,120	V		0,620
VILOGIA	2023	C	MONS EN BAROEUL- VAN DER MEERSCH-CONSTRUCTION 17 LGT - BOOSTER BEI TX FIXE	C.D.C.	255 000,00	0,00	40,00	A	F	FIXE	3,930	F		3,930
VILOGIA	2023	P	TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 42 logements PLUS	C.D.C.	2 272 142,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
VILOGIA	2023	P	TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 42 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	1 318 570,00	0,00	50,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
VILOGIA	2023	C	TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 42 logements BOOSTER	C.D.C.	765 000,00	0,00	60,00	A	V	FIXE	2,933	V		3,100
VILOGIA	2022	P	TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 11 PLUS	C.D.C.	332 907,00	332 907,00	39,81	A	V	LIVRETA	2,530	V	LIVRETA	2,530

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA	2022	P	TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 11 PLUS foncier	C.D.C.	213 031,00	213 031,00	79,81	A	V	LIVRETA	2,460	V	LIVRETA	2,460
VILOGIA	2023	P	TOURCOING rue Berlin Mitte Construction ANRU 32 PLUS	C.D.C.	1 666 070,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	2,600	V		2,600
VILOGIA	2023	P	TOURCOING rue Berlin Mitte Construction ANRU 32 Logements PLUS FONCIER	C.D.C.	743 094,00	0,00	80,00	A	V	LIVRETA	2,460	V		2,460
VILOGIA	2023	P	WATTRELOS HAMEAU DE BEAULIEU 159 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	7 679 520,00	0,00	25,00	A	V	LIVRETA	2,584	V		1,100
VILOGIA	2023	P	WATTRELOS HAMEAU DE BEAULIEU 159 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	2 635 000,00	0,00	25,00	A	V	LIVRETA	0,249	V		0,250
VILOGIA	2023	P	WATTRELOS HAMEAU DE BEAULIEU 159 LOGEMENTS INDIVIDUELS	C.D.C.	1 586 226,00	0,00	25,00	A	F	FIXE	3,738	F		3,770
VILOGIA	2023	P	SECLIN AVENUE DES MARRONNIERS 35 COLLECTIFS PLUS 16DXP101	C.D.C.	1 598 459,00	0,00	40,00	A	V	LIVRETA	3,247	V		3,200
VILOGIA	2023	P	SECLIN AVENUE DES MARRONNIERS 35 COLLECTIFS PLUS 16DXP101	C.D.C.	1 105 414,00	0,00	76,00	A	V	LIVRETA	2,598	V		3,120
VILOGIA	2023	P	SECLIN RUE WATTIESSART REHABILITATION 14 LOG IND PAM ECOPRET	C.D.C.	202 000,00	0,00	25,00	A	V	LIVRETA	1,607	V		1,750
VILOGIA	2023	P	SECLIN RUE WATTIESSART REHABILITATION 14 LOG IND PAM BEI TAUX FIXE	C.D.C.	1 058 087,00	0,00	30,00	A	F	FIXE	3,410	F		3,690
VILOGIA	2024	P	MONS-EN-BAROEUL SANGNIER REHA ANRU 119LOG COLL PAM EcoPrêt	C.D.C.	2 091 500,00	0,00	26,00	A	V	LIVRETA	1,750	V		1,750
VILOGIA	2024	P	MONS-EN-BAROEUL SANGNIER REHA ANRU 119LOG COLL PAM BEI Taux Fixe	C.D.C.	2 971 908,00	0,00	26,00	A	F	FIXE	3,192	F		3,200
VILOGIA HOLDING	1991	P	MARQUETTE - MAPAD 88 LITS	C.D.C.	2 018 836,60	212 439,12	1,84	A	V	LIVRETA	4,430	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	1993	P	LILLE - RUE PLINE - COUR ROMEL 13 LOGEMENTS	C.D.C.	309 623,95	88 216,34	5,59	A	V	LIVRETA	4,168	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	1992	P	LILLE - RUES DE TOUL ET ST OMER 173 STUDIOS + 1 TYPE III	C.D.C.	4 054 191,70	1 179 701,00	6,42	A	V	LIVRETA	3,675	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	1994	P	LILLE - RUE DE COURMONT 104 LGTS ETUDIANTS	C.D.C.	2 499 310,17	690 958,29	5,50	A	V	LIVRETA	3,893	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	1994	P	LILLE - RUE COPERNIC - COUR DUPONT AA 13 LOGEMENTS	C.D.C.	231 874,96	74 476,81	6,75	A	V	LIVRETA	4,349	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	1994	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE BACHELARD 50 LGTS ETUDIANTS	C.D.C.	1 157 251,68	299 426,74	5,25	A	V	LIVRETA	3,453	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	1997	P	LILLE - RUE PIERRE LEGRAND - ILOT OGAN 94 LOGEMENTS ETUDIANTS	C.D.C.	2 273 805,51	657 783,35	6,84	A	V	LIVRETA	3,442	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	1996	P	LILLE - RUE PIERRE LEGRAND - ILOT OGAN 3 LOGEMENTS	C.D.C.	60 796,67	17 822,29	6,84	A	V	LIVRETA	3,247	V	LIVRETA	1,300
VILOGIA HOLDING	2000	P	VILLENEUVE D'ASCQ - BOULEVARD DE VALMY CONSTRUCTION 97 LOGEMENTS	C.D.C.	2 283 241,16	947 845,79	9,09	A	V	LIVRETA	3,417	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	2000	P	VILLENEUVE D'ASCQ - BOULEVARD DE VALMY CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	C.D.C.	66 467,77	26 427,29	9,09	A	V	LIVRETA	2,906	V	LIVRETA	1,300

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA HOLDING	1999	P	MARCQ-EN-BAROEUL - 231 A 235 RUE PASTEUR 10 LOGEMENTS	C.D.C.	201 426,16	86 905,95	10,34	A	V	LIVRETA	2,865	V	LIVRETA	1,300
VILOGIA HOLDING	1999	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RESIDENCE VIVRE HEUREUX 10 LOGEMENTS	C.D.C.	350 754,70	147 464,93	13,75	A	V	LIVRETA	3,381	V	LIVRETA	1,800
VILOGIA HOLDING	2002	P	LILLE - ENSAM RUE CAMILLE GUERIN 250 CHAMBRES EN 192 APPART.	C.D.C.	5 183 266,59	1 237 390,68	3,00	A	F	FIXE	3,549	F	FIXE	3,550
VILOGIA HOLDING	2001	P	LILLE - 16 RUE VAN HENDE AA 1 LOGEMENT	C.D.C.	15 549,80	6 724,64	10,59	A	V	LIVRETA	3,120	V	LIVRETA	1,300
VILOGIA HOLDING	2005	P	LILLE - RUE ST GENOIS - FOYER BETHANIE 120 CHAMBRES	C.D.C.	608 497,00	345 154,30	17,75	A	V	LIVRETA	2,495	V	LIVRETA	1,200
VILOGIA HOLDING	2005	P	LILLE - 91 A 103 RUE D'ARRAS 121 LOGEMENTS ETUDIANTS	C.D.C.	3 277 609,00	2 093 450,96	17,92	A	V	LIVRETA	2,990	V	LIVRETA	1,700
VILOGIA HOLDING	2005	P	LILLE - 91 A 103 RUE D'ARRAS CHARGE FONCIERE	C.D.C.	482 292,28	389 933,29	32,92	A	V	LIVRETA	2,998	V	LIVRETA	1,700
VILOGIA HOLDING	2006	P	LESQUIN - RUE JEAN JAURES STRUCTURE ACCUEIL 25 CHAMBRES	C.D.C.	1 265 784,00	358 595,40	18,75	A	V	LIVRETA	2,201	V	LIVRETA	1,650
VILOGIA HOLDING	2004	P	LA MADELEINE - 58 RUE PAUL DOUMER MAISON D'HEBERGEMENT MENTAUX	CREDIT FONCIER DE FRANCE	178 178,00	95 332,77	12,67	A	V	LIVRETA	3,166	V	LIVRETA	2,050
VILOGIA HOLDING	2006	P	FACHES-THUMESNIL - RESIDENCE ARTHUR FRANCOIS 82 LOGEMENTS FPA	C.D.C.	2 808 319,00	617 906,24	3,59	A	V	LIVRETA	2,314	V	LIVRETA	1,150
VILOGIA HOLDING	2007	P	FACHES-THUMESNIL - RESIDENCE ARTHUR FRANCOIS 12 LOGEMENTS FPA	C.D.C.	1 539 687,00	869 754,13	18,59	A	V	LIVRETA	3,250	V	LIVRETA	1,500
VILOGIA HOLDING	2006	P	LILLE - FOYER NAZARETH 65 CHAMBRES	C.D.C.	1 420 533,78	909 441,06	19,00	A	V	LIVRETA	2,070	V	LIVRETA	1,000
VILOGIA HOLDING	2006	P	VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE TICLENI RESIDENCE POUR ETUDIDANTS	C.D.C.	4 478 901,00	3 398 203,70	24,75	A	V	LIVRETA	2,578	V	LIVRETA	1,500
VILOGIA HOLDING	2011	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES LES CORSAIRES - CONSTRUC 62 LOGT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 605 125,60	851 174,59	8,96	A	F	FIXE	3,289	F	FIXE	3,290
VILOGIA HOLDING	2007	P	LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM - SITE LAMBLIN MAISON RELAIS	C.D.C.	1 210 939,00	787 391,39	26,84	A	V	LIVRETA	1,459	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA HOLDING	2006	P	REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 12	C.D.C.	629 864,45	506 587,93	27,92	A	F	FIXE	3,815	F	FIXE	3,765
VILOGIA HOLDING	2006	P	LMCU - REAMENAGEMENT CDC AVENANT AU 850319	C.D.C.	938 492,19	414 113,33	13,34	A	V	LIVRETA	2,798	V	LIVRETA	1,650
VILOGIA HOLDING	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DES HAUTES VOIES - BONNETERIE ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	10 546,00	9 033,80	37,92	A	V	LIVRETA	2,205	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA HOLDING	2010	P	MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DES HAUTES VOIES - BONNETERIE 26 LOGEMENTS	C.D.C.	2 441 372,00	1 903 676,17	27,92	A	V	LIVRETA	2,148	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA HOLDING	2009	P	LILLE - 57 RUE PLINE - RESIDENCE MARTIN LUTHER KING 2 LOGEMENTS	C.D.C.	13 487,00	6 740,72	11,09	A	V	LIVRETA	0,894	V	LIVRETA	0,000
VILOGIA HOLDING	2008	P	LILLE - 57 RUE PLINE - RESIDENCE MARTIN LUTHER KING 26 LOGEMENTS	C.D.C.	617 840,00	266 446,92	10,84	A	V	LIVRETA	1,973	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA HOLDING	2008	P	HAUBOURDIN-LILLE-HELLEMMES-LESQUIN-LOOS-FACHES-THU FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	DEXIA	3 024 269,00	1 779 834,69	10,75	T	F	FIXE	5,044	F	FIXE	4,880
VILOGIA HOLDING	2009	P	CROIX - RESIDENCE ETUDIANTS EDHEC RESIDENCE ETUDIANTS EDHEC	C.D.C.	8 075 000,00	5 605 491,68	16,84	A	V	LIVRETA	2,803	V	LIVRETA	1,950
VILOGIA HOLDING	2012	P	ROUBAIX - FOYER PAUL CONSTANS - CONSTRUCTION 61 LOGT PLAI	C.D.C.	1 559 457,00	1 151 585,98	29,75	A	V	LIVRETA	0,665	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA HOLDING	2014	P	CROIX - 84, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 25 LOGT - PLAI	C.D.C.	1 183 831,00	982 177,11	31,84	A	V	LIVRETA	1,318	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA HOLDING	2014	P	LA MADELEINE - FOYERS RESIDENCE BOMART 12 RUE PAUL - CONSTRUC 19 LOGT - PLAI	C.D.C.	1 034 606,00	891 396,45	33,17	A	V	LIVRETA	1,267	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA HOLDING	2014	P	LA MADELEINE - FOYERS RESIDENCE BOMART 12 RUE PAUL - CONSTRUC - ACQUIS FONCIERE 19 LOGT - PLAI	C.D.C.	280 639,00	250 298,21	43,17	A	V	LIVRETA	1,352	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA HOLDING	2013	P	LILLE - MAISON RELAIS 30 RUE ALPHONSE MERCIER - ACQUIS AMELIO 24 LOGT - PLAI	C.D.C.	1 203 447,00	1 026 094,48	32,75	A	V	LIVRETA	1,324	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA HOLDING	2013	P	LILLE - MAISON RELAIS 30 RUE ALPHONSE MERCIER - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLAI	C.D.C.	512 630,00	455 562,70	42,75	A	V	LIVRETA	1,399	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA HOLDING	2021	P	ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 10 logements PLUS	C.D.C.	742 958,00	728 071,27	38,00	A	V	LIVRETA	1,057	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA HOLDING	2021	P	ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 10 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	196 921,00	193 945,77	48,00	A	V	LIVRETA	1,065	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA HOLDING	2021	C	ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 10 logements PHB	C.D.C.	97 500,00	97 500,00	38,00	A	V	FIXE	0,365	V	FIXE	0,000
VILOGIA HOLDING	2021	C	ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 15 logements BOOSTER	C.D.C.	225 000,00	225 000,00	58,00	A	V	FIXE	0,807	V	FIXE	0,580
VILOGIA LOGIFIM	2005	P	LMCU - ARMENTIERES-ERQUINGHEM-LYS-HOULINES 17 LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	862 377,00	310 159,94	7,46	A	V	EURIBOR12M	1,906	V	EURIBOR12M	0,000
VILOGIA LOGIFIM	2006	X Durée Ajustable	LMCU - ARMENTIERES-ERQUINGHEM-LYS-HOULINES 18 MAISONS	DEXIA	890 196,00	194 895,38	4,09	T	V	EURIBOR03M	1,598	V	EURIBOR03M	0,609
VILOGIA LOGIFIM	2007	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES 3 LOGEMENTS	C.D.C.	188 972,00	130 630,07	24,59	A	V	LIVRETA	1,716	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA LOGIFIM	2007	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES 62 LOGEMENTS	C.D.C.	2 536 200,00	1 857 012,23	24,59	A	V	LIVRETA	2,720	V	LIVRETA	1,400
VILOGIA LOGIFIM	2007	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	63 541,00	49 057,54	34,59	A	V	LIVRETA	1,742	V	LIVRETA	0,500
VILOGIA LOGIFIM	2007	P	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	217 873,00	177 464,18	34,59	A	V	LIVRETA	2,217	V	LIVRETA	1,400
VILOGIA LOGIFIM	2006	P	LMCU - REAMENAGEMENT CDC AVENANT AU 850320	C.D.C.	226 842,63	110 231,45	8,34	A	F	FIXE	4,349	F	FIXE	4,350
VILOGIA LOGIFIM	2008	C	LMCU - ARMENTIERES-ERQUINGHEM-HOULINES-LA CHAPELLE D'ARM OPERATION D'INVESTISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	987 821,00	385 015,02	5,75	T	F	FIXE	1,852	F	FIXE	1,699
VILOGIA LOGIFIM	2010	P	ARMENTIERES - RUE DES PRES 35 LOGEMENTS	C.D.C.	2 015 101,00	1 572 432,45	27,00	A	V	LIVRETA	2,132	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA LOGIFIM	2010	P	ARMENTIERES - RUE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	C.D.C.	1 593 876,00	1 347 104,77	37,00	A	V	LIVRETA	2,194	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2009	P	LMCU - ARMENTIERES, ERQUINGHEM, HOUPLINES, LA CHAPELLE D' 23 LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE DEXIA	558 989,00	213 822,01	6,90	T	V	EURIBOR03M	0,895	V	EURIBOR03M	0,466
VILOGIA LOGIFIM	2009	P	LMCU - ARMENTIERES, ERQUINGHEM, HOUPLINES, LA CHAPELLE D' 23 LOGEMENTS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE DEXIA	503 594,00	206 122,11	7,17	T	V	EURIBOR03M	0,596	V	EURIBOR03M	0,344
VILOGIA LOGIFIM	2010	P	ARMENTIERES - REHAB 15 LOG TAUX FIXE	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	756 363,79	370 850,56	7,99	T	F	FIXE	3,783	F	FIXE	3,730
VILOGIA LOGIFIM	2012	P	ARMENTIERES -94 bLD FAIDHERBE - ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGT PLUS -	C.D.C.	375 467,00	309 864,98	30,00	A	V	LIVRETA	2,605	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2012	P	ARMENTIERES -94 BLD FAIDHERBE - ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGT PLAI -	C.D.C.	91 473,00	73 212,81	30,00	A	V	LIVRETA	1,326	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA LOGIFIM	2011	P	ERQUINGHEM LYS - RUE DU BAC - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS -	C.D.C.	1 125 792,00	929 092,29	30,00	A	V	LIVRETA	1,996	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2012	P	ERQUINGHEM LYS - RUE DU BAC - CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI -	C.D.C.	482 483,00	386 167,97	30,00	A	V	LIVRETA	1,326	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA LOGIFIM	2014	P	ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - CONSTRUC 16 LOGT - PLUS/CD	C.D.C.	1 354 792,00	1 139 579,83	31,25	A	V	LIVRETA	2,101	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2015	P	ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - ACQUIS FONCIERE 16 LOGT - PLUS/CD	C.D.C.	195 642,00	172 573,66	41,25	A	V	LIVRETA	2,237	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2015	P	ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - CONSTRUC 15 LOGT - PLUS	C.D.C.	1 451 095,00	1 220 584,88	31,25	A	V	LIVRETA	2,171	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2014	P	ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - ACQUIS FONCIERE 15 LOGT - PLUS	C.D.C.	183 595,00	161 947,16	41,25	A	V	LIVRETA	2,178	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2014	P	ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - CONSTRUC 7 LOGT - PLAI	C.D.C.	557 709,00	456 183,07	31,25	A	V	LIVRETA	1,319	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA LOGIFIM	2014	P	ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - ACQUIS FONCIERE 7 LOGT - PLAI	C.D.C.	88 886,00	76 320,71	41,25	A	V	LIVRETA	1,399	V	LIVRETA	0,300
VILOGIA LOGIFIM	2014	P	ARMENTIERES - RUE DES PATINEURS - PRES DU HEM - CONSTRUC 24 LOGT - PLUS/CD	C.D.C.	2 750 000,00	2 254 860,84	30,92	A	V	LIVRETA	2,165	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2015	P	ERQUINGHEM LYS - RUE PORTE DES ANGLAIS - ACQUISITION EN VEFA - 11 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	691 013,00	594 531,33	32,25	A	V	LIVRETA	2,124	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2015	P	ERQUINGHEM LYS - RUE PORTE DES ANGLAIS - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 11 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	379 147,00	339 711,02	42,25	A	V	LIVRETA	2,200	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2017	P	HOUPLINES - RUES JEANNE DEMARAIS SUZANNE BLIN -ACQUISITION EN VEFA -16 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	1 081 150,00	951 516,09	33,50	A	V	LIVRETA	2,255	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2017	P	HOUPLINES - RUES JEANNE DEMARAIS SUZANNE BLIN -ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE -16 LOGEMENTS - PLUS	C.D.C.	425 757,00	387 626,90	43,50	A	V	LIVRETA	2,312	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2017	P	ARMENTIERES - REHABILITATION 32 LOGEMENT (voir doc) - PAM	C.D.C.	1 152 626,00	1 018 067,57	29,00	A	V	LIVRETA	2,279	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2017	P	ARMENTIERES - REHABILITATION 32 LOGEMENT (voir doc) - ECO PRET	C.D.C.	512 000,00	386 383,10	14,00	A	V	LIVRETA	0,963	V	LIVRETA	0,050

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA LOGIFIM	2018	P	ARMENTIERES TRANCHE 2 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 47 LOG PAM	C.D.C.	1 803 655,00	1 591 378,86	29,25	A	V	LIVRETA	2,229	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2018	P	ARMENTIERES TRANCHE 2 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 47 LOG ECO PRET	C.D.C.	752 000,00	566 799,29	14,25	A	V	LIVRETA	0,980	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA LOGIFIM	2017	P	ARMENTIERES TRANCHE 3 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 31 LOG PAM	C.D.C.	1 154 981,00	1 019 048,73	29,25	A	V	LIVRETA	2,173	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2018	P	ARMENTIERES TRANCHE 3 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 31 LOG ECO PRET	C.D.C.	496 000,00	373 846,32	14,25	A	V	LIVRETA	0,980	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA LOGIFIM	2018	C	ERQUINGHEM LYS - REHAB 4 LOGEMENTS PLUSIEURS ADRESSES PHBB	C.D.C.	39 928,00	39 928,00	34,17	A	V	FIXE	0,840	V	FIXE	0,000
VILOGIA LOGIFIM	2017	P	ARMENTIERES 17 RUE DE SAINT ELOI REHABILITATION RESTRUCTURATION 27 LOGEMENTS PAM	C.D.C.	954 294,00	837 304,81	29,50	T	V	LIVRETA	2,218	V	LIVRETA	1,350
VILOGIA LOGIFIM	2018	P	ARMENTIERES 17 RUE DE SAINT ELOI REHABILITATION RESTRUCTURATION 27 LOGEMENTS ECO PRET	C.D.C.	324 000,00	244 206,07	14,50	A	V	LIVRETA	0,974	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA LOGIFIM	2019	P	ARMENTIERES RUE MARX DORMOY CONSTRUCTION 18 PLUS	C.D.C.	1 785 170,00	1 650 217,21	35,92	T	V	LIVRETA	2,348	V	LIVRETA	1,725
VILOGIA LOGIFIM	2019	P	ARMENTIERES RUE MARX DORMOY CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 18 PLUS	C.D.C.	399 351,00	377 179,39	45,92	T	V	LIVRETA	2,392	V	LIVRETA	1,725
VILOGIA LOGIFIM	2019	C	ARMENTIERES RUE MARX DORMOY CONSTRUCTION 9 BOOSTER	C.D.C.	189 000,00	189 000,00	35,92	A	V	FIXE	2,082	V	FIXE	1,880
VILOGIA LOGIFIM	2019	C	ERQUINGHEM LYS RUE PASTEUR CONSTRUCTION PHBB	C.D.C.	121 580,00	121 580,00	35,67	A	V	FIXE	0,840	V	FIXE	0,000
VILOGIA LOGIFIM	2019	P	ARMENTIERES REHABILITATION 12 LOGEMENTS	C.D.C.	192 000,00	163 523,84	16,17	A	V	LIVRETA	1,083	V	LIVRETA	0,050
VILOGIA LOGIFIM	2019	P	ARMENTIERES DIVERSES ADRESSES REHABILITATION 12 LOGEMENTS	C.D.C.	621 201,00	577 388,51	31,17	A	V	LIVRETA	2,301	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2020	P	ARMENTIERES RUE DES PATINEURS CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS	C.D.C.	1 133 452,00	1 088 910,17	37,09	A	V	LIVRETA	2,432	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2020	P	ARMENTIERES RUE DES PATINEURS CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS FONCIER	C.D.C.	933 739,00	906 265,18	47,09	A	V	LIVRETA	2,459	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2020	C	ARMENTIERES RUE DES PATINEURS CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS BOOSTER	C.D.C.	360 000,00	360 000,00	57,09	A	V	FIXE	1,722	V	FIXE	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2020	P	ARMENTIERES LES OCTAVES Rues Mitterand, Sadi-Carnot et Lamartine - Construction de 28 logements PLUS	C.D.C.	2 837 961,00	2 723 606,43	37,84	A	V	LIVRETA	1,093	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2020	P	ARMENTIERES LES OCTAVES Rues Mitterand, Sadi-Carnot et Lamartine - Construction de 28 logements PLUS	C.D.C.	710 278,00	688 697,15	47,84	A	V	LIVRETA	1,094	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2020	C	ARMENTIERES LES OCTAVES Rues Mitterand, Sadi-Carnot et Lamartine - Construction de 28 logements BOOS	C.D.C.	660 000,00	660 000,00	57,84	A	V	FIXE	0,896	V	FIXE	0,730
VILOGIA LOGIFIM	2020	P	BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements PLUS	C.D.C.	1 634 167,00	1 568 318,87	37,75	A	V	LIVRETA	1,098	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2020	P	BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	695 818,00	674 676,52	47,75	A	V	LIVRETA	2,481	V	LIVRETA	1,100

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA LOGIFIM	2020	C	BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements BOOSTER	C.D.C.	450 000,00	450 000,00	57,75	A	V	FIXE	1,011	V	FIXE	0,940
VILOGIA LOGIFIM	2021	C	BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements PHB	C.D.C.	150 000,00	150 000,00	37,75	A	V	FIXE	0,367	V	FIXE	0,000
VILOGIA LOGIFIM	2021	P	ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements PLUS	C.D.C.	4 751 678,00	4 656 468,13	38,00	A	V	LIVRETA	2,456	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2021	P	ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements PLUS FONCIER	C.D.C.	858 288,00	845 320,36	48,00	A	V	LIVRETA	2,482	V	LIVRETA	1,100
VILOGIA LOGIFIM	2021	C	ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements BOOSTER	C.D.C.	1 065 000,00	1 065 000,00	58,00	A	V	FIXE	0,815	V	FIXE	0,580
VILOGIA LOGIFIM	2021	C	ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements PHB	C.D.C.	461 500,00	461 500,00	38,00	A	V	FIXE	0,366	V	FIXE	0,000
VILOGIA PREMIUM	2017	F	RONCQ - RUE DE LA VIEILLE COUR SENTIER DU VINAGE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	851 166,00	851 166,00	1,97	X	V	EURIBOR03M	0,891	V	EURIBOR03M	1,182
VILOGIA PREMIUM	2019	F	BAISIEAUX AV. D'OGIMONT CONSTRUCTION 10 LGTS PSLA	LA BANQUE POSTALE	1 682 339,00	1 682 339,00	0,54	X	F	FIXE	0,731	F	FIXE	0,730
VILOGIA PREMIUM	2020	F	WATTIGNIES Centre village rue de l'Yser Construction 16 logements PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	2 449 374,00	2 449 374,00	2,87	X	V	E03M-MOY	0,834	V	E03M-MOY	0,578
VILOGIA PREMIUM	2021	F	HALLUIN Rue de la Lys - tranche 1 - Construction 28 logements PSLA	LA BANQUE POSTALE	5 460 031,00	5 460 031,00	4,15	X	F	FIXE	0,507	F	FIXE	0,490
VILOGIA PREMIUM	2022	F	HALLUIN 2 Rue de la Lys - Tranche 1 Construction 28 PSLA	LA BANQUE POSTALE	5 460 031,00	5 460 031,00	4,13	X	F	FIXE	0,491	F	FIXE	0,490
VILOGIA PREMIUM	2021	C	« DIVERSES COMMUNES 65 logements PHB ACCESSION SOCIALE 2019	C.D.C.	1 160 000,00	1 160 000,00	7,25	A	F	FIXE	0,009	F	FIXE	0,000
VILOGIA PREMIUM	2021	F	Roncq Actival - LOT B et C - rue de Lille Construction 32 logements PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	5 271 002,00	5 271 002,00	3,56	X	V	EURIBOR03M	0,661	V	EURIBOR03M	0,455
VILOGIA PREMIUM	2021	F	Lomme Multilom - LOT 2 rue Albert Thomas Construction 21 PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	3 728 528,00	3 728 528,00	3,56	X	V	EURIBOR03M	0,661	V	EURIBOR03M	0,318
VILOGIA PREMIUM	2021	F	Roncq Actival - Bâtiment D - Rue de Lille - Construction 12 logements PSLA	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	1 740 774,00	1 740 774,00	3,56	X	V	E03M-MOY	0,661	V	E03M-MOY	0,184
VILOGIA PREMIUM	2021	F	WATTRELOS 15 MAISONS INDIVIDUELLES PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 718 241,47	2 718 241,47	6,69	X	F	FIXE	0,711	F	FIXE	0,710
VILOGIA PREMIUM	2022	F	BAISIEUX MALTERIE - 8 PSLA	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 647 532,00	1 647 532,00	4,91	X	F	FIXE	0,782	F	FIXE	0,780
VILOGIA PREMIUM	2022	F	Comines rue du Vieil Dieu	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	5 605 187,00	5 605 187,00	4,36	X	V	E03M-MOY	0,681	V	E03M-MOY	0,504

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux
VILOGIA PREMIUM	2022	F	LOMME MULTILOM LOT 10 - LES EGLANTIERS	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 555 874,00	2 555 874,00	4,50	X	V	EURIBOR03M	1,407	V	EURIBOR03M	1,676
VILOGIA PREMIUM	2022	F	HALLUIN TRANCHE 2 - RUE DE LA LYS	CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	4 471 870,00	4 471 870,00	4,50	X	V	E03M-MOY	0,650	V	E03M-MOY	0,893
VILOGIA PREMIUM	2022	F	WATTRELOS CRETINIER - 8 PSLA - Rue WATTEAU	CREDIT COOPERATIF	1 509 710,00	1 509 710,00	5,84	X	F	FIXE	1,808	F	FIXE	2,200
VILOGIA PREMIUM	2022	F	VILLENEUVE D'ASCQ - 9 PSLA - Rue de la Reconnaissance	CREDIT COOPERATIF	1 381 206,00	1 381 206,00	6,67	X	F	FIXE	1,579	F	FIXE	2,200
VILOGIA PREMIUM	2024	F	TOUFFLERS 13 PSLA Rue des Déportés	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	2 590 344,75	0,00	4,75	X	F	FIXE	0,752	F		0,750
VILOGIA PREMIUM	2023	F	WERVICQ SUD - 11 PSLA - Rue de l'Abbée Bonpain - TAGERIM	CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE	1 726 880,70	0,00	4,80	X	F	FIXE	1,057	F	FIXE	1,010
VILOGIA PREMIUM	2023	F	Lomme Multilom Lot 3 - NEFLIERS, rue A. Thomas Construction 12 logements PSLA	CREDIT COOPERATIF	1 822 233,00	0,00	5,00	X	F	FIXE	4,145	F		4,040
VISA	2012	P	LA MADELEINE-103 RUE DU PRE CATELAN 1 LOGEMENT - PLAII	C.D.C.	81 000,00	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	0,930	V	LIVRETA	0,300
TOTAL GENERAL					5 071 360 793,81	3 690 064 794,58								

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	199 559 201,12
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	99 437 140,40
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	298 996 341,52
Recettes réelles de fonctionnement	II	891 405 872,14
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	33,54

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	109 676 678,98	
Personnes de droit privé	64 689 859,65	
Associations	27 095 083,15	
A TABLE CITOYENS	30 000,00	
ABEJ SOLIDARITE	35 000,00	
ABEJ SOLIDARITE	15 000,00	
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PROFESSIONNELS ET CULTURELS	12 000,00	
ACCOMPAGNEMENT ET DISPOSITIFS NOVATEURS SOCIAUX MEDICAUX ET DE PREVENT	7 000,00	
ACCUEIL FRATERNEL ROUBAISIE	28 000,00	
ACTEURS ECONOMIE SOLIDAIRE NORD	7 000,00	
ACTEURS ECONOMIE SOLIDAIRE NORD	24 000,00	
ACTION RESS EMPLOI FORM EDUCAT PERMANENTE	7 000,00	
ACTION RESS EMPLOI FORM EDUCAT PERMANENTE	28 000,00	
ACTIONS VELO	14 000,00	
ADELIE VILLENEUVE D'ASCQ MONS EN BAROEUL	19 000,00	
ADELIE VILLENEUVE D'ASCQ MONS EN BAROEUL	76 000,00	
ADICE	8 000,00	
ADICE	36 000,00	
ADIE	3 000,00	
ADIE	12 000,00	
AERONEF (L) LES SPECTACLES SANS GRAVITE	7 600,00	
AERONEF (L) LES SPECTACLES SANS GRAVITE	40 000,00	
AERONEF (L) LES SPECTACLES SANS GRAVITE	30 600,00	
AERONEF (L) LES SPECTACLES SANS GRAVITE	25 000,00	
AFEJI HAUTS DE FRANCE	176 000,00	
AGENCE ATTRACTIVITE HELLO LILLE	265 000,00	
AGENCE ATTRACTIVITE HELLO LILLE	2 385 000,00	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L' URBANISME DE LILLE METROPOLE	2 455 000,00	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L' URBANISME DE LILLE METROPOLE	65 000,00	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L' URBANISME DE LILLE METROPOLE	6 500,00	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L' URBANISME DE LILLE METROPOLE	15 000,00	
AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L' URBANISME DE LILLE METROPOLE	15 000,00	
ALLIANCES	9 500,00	
ALLIANCES	8 000,00	
ALLIANCES	4 000,00	
ALLIANCES	2 100,00	
ALLIANCES	5 000,00	
ALLIANCES	60 300,00	
ALLIANCES	64 000,00	
ALLIANCES	8 400,00	
ALLIANCES	16 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ANGLE 349	11 000,00	
ANGLE 349	11 000,00	
APU DE MOULINS	23 000,00	
ARCADIS	21 800,01	
ARCOPRO	8 000,00	
ARELI	3 000,00	
ARELI	12 000,00	
ARELI	159 000,00	
ARELI	130 500,00	
ARELI	174 000,00	
ARELI	278 100,00	
ARMENTIERES SHOPPING LES AS	3 663,00	
ART CONNEXION	3 000,00	
ART POINT M	2 375,00	
ART POINT M	2 500,00	
ART POINT M	21 375,00	
ART POINT M	10 000,00	
ARTICLE 1	16 400,00	
ARTICLE 1	2 200,00	
ASS CLUB DE LA PRESSE REGION NORD	10 000,00	
ASS CULTURELLE TOURQUENNOISE	4 750,00	
ASS CULTURELLE TOURQUENNOISE	42 750,00	
ASS DEPART INFORMATION LOGEMENT NORD	8 500,00	
ASS DEPART INFORMATION LOGEMENT NORD	138 600,00	
ASS DEPART INFORMATION LOGEMENT NORD	55 000,00	
ASS DU CENTRE SOCIAL DE LA BOURGOGNE	5 000,00	
ASS DU CENTRE SOCIAL DE LA BOURGOGNE	10 000,00	
ASS FESTIVAL EUROPEEN BRASS BAND LESQUIN	3 500,00	
ASS JEUNESSE SPORTIVE MADELENOISE	80 000,00	
ASS JMF REG NORD PAS DE CALAIS REGION NORD/PAS DE CALAIS	4 750,00	
ASS LA MANIVELLE THEATRE	1 400,00	
ASS LA MANIVELLE THEATRE	14 000,00	
ASS SERVICE CONTROLE JUDICIAIRE ENQUETES	20 997,07	
ASS UNION SPORTIVE DE ST ANDRE	9 000,00	
ASS.ATELIERS DU CIRQUE "ET VOUS TROUVEZ CA DROLE "	7 600,00	
ASS.CLUB PONGISTE LYSSOIS	3 000,00	
ASS.CLUB PONGISTE LYSSOIS	13 000,00	
ASS.DEVELOPPEMENT THEATRAL PAYS DE LA LYS LE FIL DE LA GUINDE	2 600,00	
ASS.DEVELOPPEMENT THEATRAL PAYS DE LA LYS LE FIL DE LA GUINDE	6 000,00	
ASS.JOGGING ATHLETISME A FRETIN	3 500,00	
ASS.JOGGING CLUB FRELINGHIEN	2 500,00	
ASS.VELO CLUB PERENCHINOIS	3 500,00	
ASSO DES CLUBS SPORTIFS LOMMOIS	2 500,00	
ASSO DES JEUNES AGRICULTUERUS N PDC	8 000,00	
ASSO NORD INTERNET SOLIDAIRE	6 434,00	
ASSOCIATION 3CM	10 000,00	
ASSOCIATION A PRO BIO	15 000,00	
ASSOCIATION CETI	13 129,88	
ASSOCIATION CETI	80 000,00	
ASSOCIATION CETI	320 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION COLLECTIF LA MEUTE	1 500,00	
ASSOCIATION COLLECTIF LA MEUTE	10 800,00	
ASSOCIATION DE GESTION LIMITÉE D'ANIMATION EQUESTRE	27 288,00	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CROIX	9 956,40	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CROIX	2 604,32	
ASSOCIATION DES EDITEURS DU NORD/PAS-DE-CALAIS	3 000,00	
ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETES NORD-PAS-DE-CALAIS	4 000,00	
ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETES NORD-PAS-DE-CALAIS	8 500,00	
ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HAUTS-DE-FRA	48 000,00	
ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HAUTS-DE-FRA	166 000,00	
ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HAUTS-DE-FRA	108 000,00	
ASSOCIATION FRENCH TECH LILLE	54 000,00	
ASSOCIATION FRENCH TECH LILLE	196 000,00	
ASSOCIATION LA ROSE DES VENTS	5 698,00	
ASSOCIATION LA ROSE DES VENTS	6 837,60	
ASSOCIATION LA ROSE DES VENTS	76 000,00	
ASSOCIATION LA ROSE DES VENTS	171 000,00	
ASSOCIATION LILLE 3000	700 000,00	
ASSOCIATION LILLE 3000	40 000,00	
ASSOCIATION LITTLE BIG WOMEN	4 500,00	
ASSOCIATION LITTLE BIG WOMEN	18 000,00	
ASSOCIATION LITTÉRAIRE HORS NORME, ETC...	8 000,00	
ASSOCIATION LITTÉRAIRE HORS NORME, ETC...	2 000,00	
ASSOCIATION LOUISE MICHEL	5 000,00	
ASSOCIATION LYCEENNE LE SCRIBE	4 000,00	
ASSOCIATION MAILLAGE	8 800,00	
ASSOCIATION MAILLAGE	4 560,00	
ASSOCIATION MAILLAGE	23 200,00	
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT	5 000,00	
ASSOCIATION NATIONALE DES PRÉSIDENTS CONSEILS DE DÉVELOPEMENT	11 471,26	
ASSOCIATION POUR LA PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE	20 750,00	
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PAR LES MÉTIERS NOUVEAUX	38 400,00	
ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PAR LES MÉTIERS NOUVEAUX	4 400,00	
ASSOCIATION POUR LES COMPETENCES ET LES EMPLOIS	59 800,00	
ASSOCIATION POUR LES COMPETENCES ET LES EMPLOIS	239 200,00	
ASSOCIATION PRISME	17 200,00	
ASSOCIATION PRISME	14 400,00	
ASSOCIATION PRISME	12 000,00	
ASSOCIATION PRISME	10 000,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES AMAP EN NPDC	20 000,00	
ASSOCIATION SIAVIC	21 000,00	
ASSOCIATION SOCIALE NATIONALE INTERNATIONAL TZIGANE	23 000,00	
ATELIER 2 ARTS PLASTIQUES	7 000,00	
ATELIER LYRIQUE DE TOURCOING	10 600,00	
ATELIER LYRIQUE DE TOURCOING	13 200,00	
ATELIER POPULAIRE URBANISME DE FIVES HELLEMES ST MAURICE PELLEVOISIN	15 000,00	
ATELIER POPULAIRE URBANISME VIEUX LILLE	18 700,00	
ATHLETIC CLUB DE VILLENEUVE D'ASCQ	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ATHLETIC CLUB DE VILLENEUVE D'ASCQ	2 500,00	
ATHLETISME HALLUIN VAL DE LYS (UNION HALLUINOISE ATHLETISME)	3 000,00	
ATMO NORD PAS DE CALAIS	12 500,00	
ATMO NORD PAS DE CALAIS	10 147,00	
ATTACAFA	12 600,00	
AU COEUR DES HABITANTS	1 500,00	
AVENIR ENFANCE	8 000,00	
AVENIR JEUNESSE	3 333,00	
AVENIR JEUNESSE	3 207,00	
AVIRON UNION NAUTIQUE DE LILLE	500,00	
BADMINTON CLUB DE BAISIEUX	750,00	
BADMINTON SPORT DE WAMBRECHIES MARQUETTE	1 000,00	
BENENOVA	2 000,00	
BERKEM LABEL RESO ASSO METRO	9 500,00	
BGE HAUTS DE FRANCE	4 056,00	
BGE HAUTS DE FRANCE	10 000,00	
BGE HAUTS DE FRANCE	2 400,00	
BGE HAUTS DE FRANCE	5 400,00	
BGE HAUTS DE FRANCE	23 028,00	
BGE HAUTS DE FRANCE	124 224,00	
BIO EN HAUTS DE FRANCE	100 000,00	
BONDUES ARTICOM	58,80	
BOUVINES L'AVENTURE CONTINUE	10 000,00	
BRIGADE D'INTERVENTION CULTURELLE	5 000,00	
CAMERATA DE FLANDRE HAUTS DE FRANCE	2 000,00	
CAP DIGITAL	13 200,00	
CAP DIGITAL	52 800,00	
CENTRE DE DEPLOIEMENTDE L'ECOTRANSITION DANS ENTREPRISES ET TERRITOI	21 000,00	
CENTRE DE DEPLOIEMENTDE L'ECOTRANSITION DANS ENTREPRISES ET TERRITOI	12 355,00	
CENTRE DE DEPLOIEMENTDE L'ECOTRANSITION DANS ENTREPRISES ET TERRITOI	59 020,00	
CENTRE DE DEPLOIEMENTDE L'ECOTRANSITION DANS ENTREPRISES ET TERRITOI	60 000,00	
CENTRE DE FORMATION DROITS DES FEMMES	8 000,00	
CENTRE INITIATIVE VALORISER AGRICULTURE ET MILIEU RURAL	16 000,00	
CENTRE INNOVATION DES TECHNOLOGIES SANS CONTACT EURARFID	102 600,00	
CENTRE INNOVATION DES TECHNOLOGIES SANS CONTACT EURARFID	230 400,00	
CENTRE SOCIAL ALMA	5 000,00	
CENTRE SOCIAL ALMA	10 000,00	
CENTRE SOCIAL DU PARC	5 930,00	
CERCLE D ESCRIME DE ROUBAIX	7 500,00	
CHAIRE INTERUNIVERSITAIRE ET INTERDISCIPLINAIRE DE L'ESS	16 000,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE HAUTS DE FRANCE	5 000,00	
CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE HAUTS DE FRANCE	20 000,00	
CHOEUR REGIONAL HAUTS DE FRANCE	7 020,00	
CHOEUR REGIONAL HAUTS DE FRANCE	16 800,00	
CIGALES DES HAUTS DE FRANCE	10 000,00	
CIGALES DES HAUTS DE FRANCE	40 000,00	
CLEF DE SOLEIL	7 500,00	
CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE D'ARMENTIÈRES	1 000,00	
CLUB DES ESCRIMEURS DE FACHES THUMESNIL	8 000,00	
CLUB DES MARCHEURS ROUBAISIENS	3 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUB OMNISPORT WATTRELOSIEN SECTION BADMINTON	1 000,00	
CNL	8 500,00	
COLLECTIF RENART	20 000,00	
COLLECTIF RENART	13 000,00	
COMITE D'ORGANISATION	20 000,00	
COMITE DE LA FETE HISTORIQUE DES LOUCHES	2 000,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME DU NORD	2 500,00	
COMITE DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME DU NORD	1 000,00	
COMITE JEHAN VAN D HELLE	2 375,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT NORD PDC	1 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DU NORD	1 500,00	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DU NORD	1 500,00	
COMPAGNIE ART TRACK	5 000,00	
CONVERGENCE FRANCE	100 000,00	
COURIR A BAISIEUX	2 500,00	
COURIR A COMINES	1 000,00	
COURIR ENSEMBLE A LESQUIN	2 500,00	
CREE TON AVENIR ILE DE FRANCE	9 600,00	
CTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL RBX	7 210,00	
CTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL RBX	11 383,80	
CULTURE ET FLONFLONS FLANDRES	2 000,00	
CULTURE ET FLONFLONS FLANDRES	18 000,00	
DELTA FRANCE	10 000,00	
DEPT NORD SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE	18 850,00	
DEPT NORD SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE	163 655,00	
DEPT NORD SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE	11 150,00	
DICK LAURENT	2 000,00	
DREAMAKERS	60 000,00	
DUO FOR A JOB	5 000,00	
DYNAMO	8 000,00	
ECO HABITAT GROUPE NORD PAS DE CALAIS	1 250,00	
ECOLE DE LA 2 CHANCE	10 300,00	
ECOLE DE LA 2 CHANCE	40 000,00	
ECOLE DE LA 2 CHANCE	22 500,00	
ECOLE DE LA 2 CHANCE	20 000,00	
ECOLE DE LA 2 CHANCE	15 000,00	
ECOLE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE DE COUTURE ET CONFECTION	16 000,00	
ECOLE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE DE COUTURE ET CONFECTION	10 000,00	
ECOLE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE DE COUTURE ET CONFECTION	10 000,00	
ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME DE LILLE	9 065,00	
EMMAUS	12 000,00	
ENACTUS	16 000,00	
ENACTUS	3 000,00	
ENACTUS	1 000,00	
ENFANTS NEPTUNE TOURCOING LILLE METROPOLE	73 000,00	
ENFANTS NEPTUNE TOURCOING LILLE METROPOLE	88 000,00	
ENTENTE PATINAGE WASQUEHAL LILLE METROPOLE (EPWLM)	7 000,00	
EOLE	15 770,00	
EOLE	16 000,00	
EOLE	4 520,66	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
EOLE	6 888,16	
EVIE ENTRAIDER VALORISER INSERER ESPERER	12 000,00	
FACE MEL	2 600,00	
FACE MEL	2 200,00	
FACE MEL	10 900,00	
FACE MEL	67 500,00	
FASHION GREEN HUB	2 000,00	
FASHION GREEN HUB	36 000,00	
FASHION GREEN HUB	48 000,00	
FEDER LILLOIS COMMERCE ARTISANAT SERVICE	2 378,60	
FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE	22 000,00	
FEDERATION DES CENTRES D'INSERTION	67 500,00	
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU NORD	5 000,00	
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DU NORD	32 000,00	
FLANDRE INTERIEURE INITIATIVE	3 000,00	
FLANDRE INTERIEURE INITIATIVE	12 000,00	
FLANDRE OPALE HABITAT	30 800,00	
FLANDRE OPALE HABITAT	51 489,00	
FLANDRE OPALE HABITAT	66 000,00	
FORMATION CULTURE & PRÉVENTION	20 000,00	
FORMATION CULTURE & PRÉVENTION	20 000,00	
FRANCE VOLONTAIRES	3 542,00	
FROMELLES ET WEPPES - TERRES DE MÉMOIRE 14-18	1 500,00	
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME	200 000,00	
FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT	35 000,00	
GAME IN	7 000,00	
GAME IN	53 000,00	
GAPAS ART ET EDUCATION CIE DE L OISEAU MOUCHE	9 200,00	
GAPAS ART ET EDUCATION CIE DE L OISEAU MOUCHE	11 400,00	
GENERATIONS ET CULTURES	13 000,00	
GESTION CEN SOCIAL ARBRISSEAU	10 000,00	
GRAAL	33 000,00	
GRAAL	969,65	
GRAAL	3 300,00	
GRAAL	45 100,00	
GRAAL	1 275,00	
GRAAL	1 275,00	
GRAAL	95 000,00	
GRDR	5 000,00	
GRDR	4 000,00	
GRDR	16 000,00	
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC FRANCE 2023	100 000,00	
GYMNASE DANSE A LILLE	9 040,00	
GYMNASE DANSE A LILLE	12 000,00	
GYMNASE DANSE A LILLE	10 000,00	
GYMNASE DANSE A LILLE	10 000,00	
HABITAT ET HUMANISME	2 000,00	
HABITER 2030	21 000,00	
HABITER 2030	1 500,00	
HELLEMMES ORGANISATION CYCLIMSE - HOC	7 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HEM BADMINTON	3 000,00	
HEM TENNIS CLUB	1 000,00	
HEURE EXQUISE	4 000,00	
HOME DES FLANDRES	25 000,00	
HORIZON9	5 000,00	
HORIZON9	4 587,00	
HORIZON9	10 000,00	
HORIZON9	15 000,00	
IDEES EN FLEURS	2 000,00	
IDTISS	8 100,00	
INITIATIVE LILLE METROPOLE NORD (ANCT VERSANT NORD EST INITIATIVE)	45 360,00	
INITIATIVE LILLE METROPOLE NORD (ANCT VERSANT NORD EST INITIATIVE)	181 440,00	
INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD	43 500,00	
INITIATIVE LILLE METROPOLE SUD	174 000,00	
INSPIREE	6 000,00	
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	25 000,00	
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	200 000,00	
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	162 138,00	
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	66 200,00	
INSTITUT PASTEUR DE LILLE	120 000,00	
INSTITUT TELEMAQUE	6 750,00	
INTERFACES	2 000,00	
IRIS FORMATION	3 200,00	
IRIS FORMATION	12 800,00	
IRIS HOCKEY LAMBERSART	1 500,00	
ITINERAIRES	100 000,00	
ITINERAIRES	80 000,00	
JAZZ EN NORD RENAISSANCE	28 800,00	
JOGGING AVENTURE RONCQUOISE	2 500,00	
JOGGING DES FRAISES - VERLINGHEM	3 500,00	
JUDO CLUB DE SAINGHIN EN MELANTOIS	1 500,00	
L 'ECLIPSE	10 000,00	
L 'ECLIPSE	11 300,00	
L 'ECLIPSE	101 700,00	
L ECHAPPEE	2 500,00	
L ECHAPPEE	5 000,00	
L'ENTENTE SPORTIVE BASKET VILLENEUVE D'ASCQ LILLE MÉTROPOLE	212 500,00	
L'ENTENTE SPORTIVE BASKET VILLENEUVE D'ASCQ LILLE MÉTROPOLE	222 500,00	
LA COMPAGNIE DES TIERS LIEUX	33 000,00	
LA COMPAGNIE DES TIERS LIEUX	84 000,00	
LA CONTRE ALLEE	3 000,00	
LA CRAVATE SOLIDAIRE	3 000,00	
LA CRAVATE SOLIDAIRE	9 500,00	
LA FABRIQUE DE L EMPLOI	5 000,00	
LA FABRIQUE DE L EMPLOI	10 000,00	
LA FABRIQUE DE L EMPLOI	36 000,00	
LA FABRIQUE DE L EMPLOI	144 000,00	
LA MARQUE AU FIL DE L'EAU	2 000,00	
LA PETITE MADELEINE	6 500,00	
LA RECRE VERTE	5 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA VIE DEVANT SOI	5 000,00	
LAMBERSART ATHLETISME	2 500,00	
LATITUDES CONTEMPORAINES	5 000,00	
LATITUDES CONTEMPORAINES	42 000,00	
LATITUDES CONTEMPORAINES	94 500,00	
LE COMITE MARCQUOIS D ORGANISATION DU SEMI MARATHON	3 500,00	
LE FRESNOY	17 100,00	
LE FRESNOY	1 900,00	
LE FRESNOY	3 000,00	
LE LABO DES HISTOIRES	8 000,00	
LE LABO ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE	10 000,00	
LE MOMENT	24 000,00	
LE NON LIEU	9 500,00	
LES AMIS DE CINECOMEDIES	2 000,00	
LES AMIS DE LILLE - HARDELLOT	8 000,00	
LES CHEMINS DU MÉLANTOIS	1 000,00	
LES COMMERCANTS D HEM J AIME	7 156,80	
LES CONCERTS DE POCHE	3 000,00	
LES CONCERTS DE POCHE	30 000,00	
LES FOULEES DE BONDUES	2 500,00	
LES HAUTS DE L'HUMOUR	100 000,00	
LES SAPROS	4 000,00	
LES VOYAGEURS	4 500,00	
LES VOYAGEURS	1 800,00	
LES VOYAGEURS	16 200,00	
LES VOYAGEURS	7 000,00	
LES YEUX D'ARGOS	10 000,00	
LIANES COOPERATION	15 000,00	
LIBR AIRE ASSOCIATION DES LIBRAIRIES INDEPENDANTES DES HAUTS DE FRANCE	20 000,00	
LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE SQUASH	3 000,00	
LIGUE IMPROVISATION DE MARCQ EN BAROEUL	4 750,00	
LIGUE REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE DE RUGBY	50 000,00	
LIGUE REGIONALE HAUTS-DE-FRANCE DE RUGBY	12 400,00	
LILLE ASSOCIATION COMPTER LIRE ECRIRE	25 632,00	
LILLE ASSOCIATION COMPTER LIRE ECRIRE	5 000,00	
LILLE AVENIRS	36 000,00	
LILLE AVENIRS	10 000,00	
LILLE AVENIRS	101 680,00	
LILLE AVENIRS	10 000,00	
LILLE DESIGN	180 000,00	
LILLE HOCKEY CLUB	160 000,00	
LILLE HOCKEY CLUB	1 500,00	
LILLE HOCKEY CLUB	44 000,00	
LILLE HOCKEY CLUB	41 000,00	
LILLE METROPOLE ATHLETISME	2 000,00	
LILLE METROPOLE ATHLETISME	1 000,00	
LILLE METROPOLE ATHLETISME	1 000,00	
LILLE METROPOLE ATHLETISME	5 000,00	
LILLE METROPOLE ATHLETISME	2 000,00	
LILLE METROPOLE ATHLETISME	60 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LILLE METROPOLE ATHLETISME	215 000,00	
LILLE METROPOLE INITIATIVE	10 000,00	
LILLE METROPOLE INITIATIVE	20 000,00	
LILLE METROPOLE INITIATIVE	80 000,00	
LILLE METROPOLE NATATION	3 000,00	
LILLE METROPOLE NATATION	42 500,00	
LILLE METROPOLE NATATION	37 500,00	
LILLE METROPOLE TENNIS DE TABLE	5 000,00	
LILLE METROPOLE TENNIS DE TABLE	5 000,00	
LILLE UNIVERSITE CLUB	10 000,00	
LILLE UNIVERSITE CLUB	5 000,00	
LILLE UNIVERSITE CLUB	33 000,00	
LILLE UNIVERSITE CLUB	38 000,00	
LILLE UNIVERSITE CLUB	43 500,00	
LILLE UNIVERSITE CLUB	41 500,00	
LILOTOPIA	12 000,00	
LINSELLES TENNIS	1 000,00	
LINSELLES TENNIS	1 000,00	
LIONS CLUB DE WASQUEHAL	12 000,00	
LOSC LILLE METROPOLE ASSOCIATION ANONYME OBJECTIF SPORTIF)	10 000,00	
LOSC LILLE METROPOLE ASSOCIATION ANONYME OBJECTIF SPORTIF)	10 000,00	
LYS DEULE ENVIRONNEMENT	7 000,00	
LYS DEULE ENVIRONNEMENT	7 000,00	
MAISON ACCUEIL DU JEUNE TRAVAILLEUR	20 000,00	
MAISON DE L'EMPLOI MÉTROPOLE SUD	18 000,00	
MAISON DE L'EMPLOI MÉTROPOLE SUD	21 000,00	
MAISON DE L'EMPLOI MÉTROPOLE SUD	84 000,00	
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'EMPLOI DU ROUBAISIS	12 500,00	
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'EMPLOI DU ROUBAISIS	120 000,00	
MAISON REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES	12 500,00	
MAISON REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES	59 400,00	
MAISON REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES	132 000,00	
MAISONS DE MODE	240 000,00	
METALU A CHAHUTER	2 000,00	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	1 500,00	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	36 000,00	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	24 000,00	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	96 000,00	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	66 000,00	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	15 509,00	
MISSION EMPLOI LYS TOURCOING	55 185,00	
MISSION LOCALE ARMENTIERES - VALLEE DE LA LYS	11 000,00	
MISSION LOCALE ARMENTIERES - VALLEE DE LA LYS	44 000,00	
MISSION LOCALE ARMENTIERES - VALLEE DE LA LYS	4 682,00	
MISSION LOCALE DE TOURCOING	15 000,00	
MISSION LOCALE METROPOLE SUD	7 602,00	
MISSION LOCALE ROUBAIX LYS LEZ LANNOY	35 257,00	
MISSION LOCALE ROUBAIX LYS LEZ LANNOY	11 603,00	
MISSION LOCALE ROUBAIX LYS LEZ LANNOY	30 000,00	
MOUV'ANSTAING	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MOZAÏK RH	13 200,00	
MUZZIX	7 000,00	
NORD ACTIF	16 966,10	
NORD ACTIF	337 463,20	
NOVAGRI	15 000,00	
NQT	8 000,00	
OFFICE DE TOURISME D'ARMENTIÈRES	169 843,00	
OFFICE DE TOURISME DE SECLIN	113 060,00	
OFFICE DE TOURISME DE TOURCOING	165 474,00	
OFFICE DE TOURISME DE VILLENEUVE D'ASCQ	150 064,00	
OFFICE DE TOURISME DE WASQUEHAL	68 828,00	
OFFICE DE TOURISME DE WATTRELOS	86 434,00	
OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE LILLE	1 658 924,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS OXYG'HEM	2 500,00	
OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY	155 000,00	
OMNI SPORTS MUNICIPAL LOMMOIS NATATION	2 000,00	
OMNISPORT MUNICIPAL LOMMOIS HAND BALL	4 500,00	
OMNISPORT MUNICIPAL LOMMOIS HAND BALL	4 000,00	
OMNISPORT MUNICIPAL LOMMOIS HAND BALL	67 000,00	
ORCHESTRE FRANCAIS DES JEUNES	10 000,00	
ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE	50 000,00	
ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE	24 795,00	
ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE	51 500,00	
ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE	105 700,00	
ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE	951 300,00	
ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE DE LA METROPOLE LILLOISE	10 000,00	
PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEILS	10 000,00	
PARKOUR 59	2 000,00	
PETITS FRERES DES PAUVRES	4 435,80	
PHILOLILLE	10 000,00	
PICTANOVO	23 475,88	
PICTANOVO	96 000,00	
PING-PONG CLUB DE WATTIGNIES	1 000,00	
PINK'UP L'ELEGANCE AU PLURI'ELLES	4 000,00	
PLANTEURS VOLONTAIRES DU NPDC	25 000,00	
POUR TOI L'ENTREPRENEUR	6 000,00	
PREFIGURATION ASSEMBLEURS	15 000,00	
PREFIGURATION ASSEMBLEURS	16 000,00	
PRISE DIRECTE	4 750,00	
PROJET K	10 000,00	
PROMOTEX	28 000,00	
PROSCITEC PATRIMOINES ET MEMOIRES DES METIERS	5 000,00	
PROXITE	10 256,00	
RENCONTRES AUDIOVISUELLES	70 000,00	
RESEAU D'ART CONTEMPORAIN 50°NOR	4 000,00	
RESPORT	12 000,00	
REUSSIR LA MISSION LOCALE DE LILLE	35 000,00	
REUSSIR LA MISSION LOCALE DE LILLE	1 000,00	
REUSSIR LA MISSION LOCALE DE LILLE	35 765,00	
RÉSEAU ENTREPRENDRE NORD	48 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RÉSEAU ENTREPRENDRE NORD	12 000,00	
SCOP CAFE CITOYEN	4 500,00	
SENS DU GOUT	10 000,00	
SOCIETE FRANCAISE DE L'EVALUATIO N	15 000,00	
SOLAIRE EN NORD	20 000,00	
SOLAIRE EN NORD	2 025,00	
SOLFA "SOLIDARITE FEMMES ACCUEIL"	421 518,00	
SOLFA "SOLIDARITE FEMMES ACCUEIL"	15 500,00	
SOLFA "SOLIDARITE FEMMES ACCUEIL"	12 500,00	
SOLFA "SOLIDARITE FEMMES ACCUEIL"	5 000,00	
SOLFA "SOLIDARITE FEMMES ACCUEIL"	12 500,00	
SOLIDARITES INTERNATIONAL	106 444,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	8 000,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	47 606,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	8 000,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	42 271,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	23 819,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	1 250,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	30 450,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	30 450,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	175 000,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	105 000,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	160 000,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	1 023 000,00	
SOLIIHA SOLIDAIRES POUR HABITAT METROPOLE NORD (EX PACT)	56 500,00	
SPORT DANS LA VILLE	12 000,00	
SPORT DANS LA VILLE	40 000,00	
STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE	50 000,00	
STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE	50 000,00	
TAKODA CENTRE DE SAUVEGARDE ET EDUCATION A LA NATURE	8 000,00	
TC RAQUETTE VILLENEUVOISE	3 000,00	
TC RAQUETTE VILLENEUVOISE	12 000,00	
TEAM 2	10 000,00	
TEAM 2	40 000,00	
TEAM GOFAS ARMENTIERES TRIATHLON	1 000,00	
TENNIS CLUB LILLOIS	90 000,00	
TENNIS CLUB RONCHIN	2 000,00	
THEATRE DE LA BARAQUE FORAINE	4 750,00	
THEATRE DU PRATO	12 600,00	
THEATRE DU PRATO	40 000,00	
THEATRE DU PRATO	25 200,00	
THEATRE DU PRATO	32 000,00	
THEATRE DU PRATO	50 000,00	
THEATRE POPULAIRE DU NORD	8 000,00	
TRACTEURS EN WEPPE TRACTEURS EN WEPPE	1 500,00	
TRANSPORT CULTUREL FLUVIAL	5 000,00	
TRIATHLON CLUB DES WEPPE	500,00	
UNE AVENTURE DÉLICATE	5 000,00	
UNE AVENTURE DÉLICATE	5 000,00	
UNION COMMERCIALE DE L' ILOT COMTESSE	3 147,58	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE SECLIN	11 174,82	
UNION COMMERCIALE GAMBETTA	1 103,23	
UNION COMMERCIALE GAMBETTA	5 044,40	
UNION COMMERCIALE GAMBETTA	4 405,60	
UNION COMMERCIALE QUARTIER SAINT ANDRE VIEUX LILLE	956,02	
UNION COMMERCIALE QUARTIER SAINT ANDRE VIEUX LILLE	4 159,80	
UNION COMMERCIALE SAINT MAURICE PELLEVOISIN	0,51	
UNION COMMERCIALE SAINT MAURICE PELLEVOISIN	834,40	
UNION DEP CENT COMM ACTION SOCIALE NORD	25 650,00	
UNION DEP CENT COMM ACTION SOCIALE NORD	16 350,00	
UNION DEPT CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE DU NORD CLCV	9 000,00	
UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS LINSELLOIS	1 856,00	
UNION DU COMMERCE HELLEMMOIS	2 138,40	
UNION DU COMMERCE HELLEMMOIS	1 164,00	
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	11 000,00	
UNION REGIONALE DE LA CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	19 800,00	
UNION SPORTIVE DE TOURCOING LILLE METROPOLE	2 500,00	
UNIS-CITES HAUTS DE FRANCE	9 000,00	
UNIS-CITES HAUTS DE FRANCE	12 000,00	
UNIS-CITES HAUTS DE FRANCE	21 000,00	
UNIS-CITES HAUTS DE FRANCE	21 000,00	
V.R.A.C. HAUTS-DE-FRANCE	2 000,00	
VELO CLUB DE ROUBAIX	4 000,00	
VELO CLUB DE ROUBAIX	245 000,00	
VELO CLUB DE ROUBAIX	49 000,00	
VILLENEUVE D ASCQ RYTHMES ET SPORT	7 500,00	
VILLENEUVE D'ASCQ TRIATHLON	1 000,00	
VIVAT ASSOCIATION POUR LE DEV CULTUREL ARMENTIERES	9 706,00	
VIVAT ASSOCIATION POUR LE DEV CULTUREL ARMENTIERES	10 538,40	
VIVAT ASSOCIATION POUR LE DEV CULTUREL ARMENTIERES	30 000,00	
VIVAT ASSOCIATION POUR LE DEV CULTUREL ARMENTIERES	120 000,00	
VOISIN MALIN	1 800,00	
VOISIN MALIN	12 000,00	
VOISIN MALIN	7 500,00	
VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL	7 500,00	
VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL	95 000,00	
VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL	90 000,00	
VOLUME OUVERT	2 800,00	
WATTIGNIES HOCKEY CLUB	1 000,00	
ZERM	4 000,00	
Entreprises	60 000,00	
KSB SA	60 000,00	
Personnes physiques	13 686 479,62	
AARBAJ	3 841,00	
AASQUI	3 000,00	
AASQUI	18 000,00	
ABABSI	6 668,00	
ABABSI	41 538,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ABDELLAOUI	40 817,00	
ABDERRAHMANI	2 500,00	
ABELHADJ	3 000,00	
ABLAIN	6 161,00	
ABLAIN	13 650,00	
ABOUHRAIT	3 000,00	
ABOUHRAIT	12 600,00	
ABOULKACEM	1 384,78	
ABOULKACEM	9 463,00	
ABRIOUX	640,00	
ACCART	1 600,00	
ACHOUCHE	4 387,00	
AD AHLALI	2 338,80	
ADAMCZYK	391,00	
ADAMCZYK	3 825,00	
AERNOUDTS	4 000,00	
AFRRACHE	3 338,00	
AHDOUDOUCH	500,00	
AHMED-HADJALA	3 500,00	
AHNEDAR	948,00	
AHNEDAR	8 534,00	
AHRAUI	2 789,00	
AHRAUI	12 765,00	
AHRAUI	5 471,00	
AHSSAYNI	3 000,00	
AHSSAYNI	12 600,00	
AIGU	985,00	
AIGU	4 355,00	
AIT EL CADI	2 887,00	
AIT EL CADI	18 822,00	
AKBI	1 600,00	
AKCHICH	1 000,00	
AL MESAUDI	4 189,00	
ALACA	2 834,00	
ALACA	13 888,00	
ALAYA	3 000,00	
ALAYA	12 600,00	
ALEM	2 909,02	
ALEXANDRE	822,00	
ALEXANDRE	5 247,00	
ALEXANDRE	1 327,00	
ALEXANDRE	9 287,00	
ALILI	2 968,00	
ALILI	17 809,00	
ALIX	8 127,00	
ALLAOUA	3 000,00	
ALLAOUA	19 500,00	
ALLARD	1 600,00	
ALLARD	1 600,00	
ALLARD	545,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ALLEMAN	2 803,00	
ALLEMAN	12 825,00	
ALLOUACHE	1 600,00	
ALLY	1 173,09	
ALTINKAYNAK	1 600,00	
AMARO	2 000,00	
AMARO	12 000,00	
AMASSTOUL	3 000,00	
AMASSTOUL	15 750,00	
AMEYE	1 600,00	
AMGHAR	3 000,00	
AMGHAR	15 750,00	
AMIMEUR	6 530,40	
AMIMEUR	15 750,00	
AMINI	2 158,00	
AMINI	429,00	
AMINI	2 015,00	
AMINI	852,00	
AMINI	6 259,00	
AMINI	13 650,00	
AMMI	2 434,00	
AMMI	11 927,00	
AMPEN CARBONNELLE	157,00	
AMPEN CARBONNELLE	1 410,00	
ANSART	1 600,00	
ANSELME	1 600,00	
APERS	1 600,00	
ARAUJO	1 600,00	
ARAUJO PEREIRA	2 501,00	
ARAUJO PEREIRA	10 503,00	
ARENA	2 831,00	
ARENA	13 874,00	
ARIKAN	3 000,00	
ARIKAN	15 750,00	
ARRESTIER	1 600,00	
ARRIVE	1 298,93	
ARRIVE	7 494,00	
ASSAGHIRI	1 728,25	
ASSAGHIRI	13 650,00	
ATAKICHIYEV ACCATI	5 400,00	
ATHEMANI	362,00	
ATHEMANI	2 172,00	
ATRARI	901,00	
ATRARI	3 129,00	
AUGEREAU	1 600,00	
AUGUSTE CAULFIELD	1 600,00	
AUREJAC	2 996,00	
AUREJAC	12 945,00	
AYAD	1 070,00	
AYAD	4 495,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AZARKAN	4 000,00	
AZARKAN	3 000,00	
AZARKAN	12 600,00	
AZARKAN	3 000,00	
AZARKAN	18 000,00	
AZERIOUH	2 239,00	
AZERIOUH	9 404,00	
AZIZ	6 002,00	
AZROU	6 552,00	
AZZAHI	4 000,00	
AZZOUZ	3 000,00	
AZZOUZ	12 600,00	
BA	4 541,00	
BAATIGUE	3 000,00	
BAATIGUE	12 600,00	
BABAAMMI	2 943,00	
BABAAMMI	20 604,00	
BABEUR	1 600,00	
BACHA	1 843,00	
BACHA	8 791,00	
BACIK	1 600,00	
BACRO	1 600,00	
BADAoui	11 886,00	
BADAoui	2 221,00	
BADIE	3 000,00	
BADIE	13 650,00	
BADJI	1 600,00	
BAERT	1 600,00	
BAERT	1 600,00	
BAERT WILLEMOT	1 600,00	
BAETE	3 000,00	
BAETE	12 600,00	
BAEY	6 983,00	
BAGARIE	1 600,00	
BAGES	1 600,00	
BAHIOU	2 624,00	
BAHIOU	11 021,00	
BAHIOU	587,00	
BAHIOU	3 695,00	
BAHIOU	1 584,00	
BAHIOU	2 000,00	
BAHIOU	8 400,00	
BAI ICHE	1 200,00	
BAILLEUL	1 600,00	
BAILLEUL	635,00	
BAILLEUL	4 000,00	
BAILLEUL	19 500,00	
BAKKALI EL AISSAOUI	831,00	
BAKKALI EL AISSAOUI	3 491,00	
BAKOUH	797,10	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BALI	1 904,00	
BALI	9 046,00	
BALLART	892,00	
BALLART	5 354,00	
BALLUS	1 600,00	
BANCKAERT	1 600,00	
BAOUCHE	18 000,00	
BARA	3 000,00	
BARA	14 700,00	
BARA	4 500,00	
BARAT	2 984,00	
BARATTE	2 733,00	
BARBEAU	1 500,00	
BARBIEUX	4 000,00	
BARISIANE	6 894,00	
BARKA	4 331,00	
BARON	1 250,00	
BART	3 645,25	
BASSE MARCELLI	905,00	
BASTIEN	3 000,00	
BASTIEN	14 700,00	
BASUNGA NSIMBA	3 000,00	
BASUNGA NSIMBA	15 750,00	
BATTE	5 351,00	
BATTE	1 600,00	
BAUCHARD	3 590,19	
BAUCHARD	3 000,00	
BAUCHARD	18 000,00	
BAUDEWYN	1 600,00	
BAUDIN	1 322,00	
BAUDIN	5 555,00	
BAUDY	1 600,00	
BAURAIND	1 600,00	
BAYAERT	108,00	
BAYAERT	975,00	
BEAREZ	1 600,00	
BEASCHE	1 600,00	
BEAUCAMPS	1 600,00	
BEAUCHAMP	4 500,00	
BEAUDINOT	1 600,00	
BEAUVILLAIN	4 704,00	
BEAUVILLAIN	6 339,00	
BECQUET	4 885,00	
BECQUET	13 650,00	
BECU	1 600,00	
BEEL	1 600,00	
BEGHIN	1 600,00	
BEHAGUE	1 600,00	
BEHAGUE	74,00	
BEHAGUE	445,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BEHRI	11 846,00	
BELAID	578,00	
BELAIDI	13 650,00	
BELAIDI	3 000,00	
BELAIDI	13 650,00	
BELART	1 600,00	
BELFAR	2 433,00	
BELFAR	3 000,00	
BELFAR	13 650,00	
BELGHAZI	1 883,42	
BELGHAZI	13 184,00	
BELHADI	750,00	
BELHADI	302,00	
BELLA	3 000,00	
BELLA	14 700,00	
BELLAFKIH	1 600,00	
BELLAHSENE	1 489,00	
BELLAHSENE	6 255,00	
BELLAL	678,54	
BELLAL	2 850,00	
BELLENGIER	1 600,00	
BELLEPERCHE	1 600,00	
BELLID	1 069,00	
BELLIL	2 000,00	
BELLIL	8 400,00	
BELOUAR	2 500,00	
BEN CHEIKH	2 460,00	
BEN CHEIKH	10 331,00	
BEN LAKDHAR	3 000,00	
BEN LAKDHAR	22 500,00	
BEN LAKHDHAR	2 500,00	
BEN YOUSSEF	1 735,00	
BEN YOUSSEF	5 205,00	
BENABDELLAZIZ	3 000,00	
BENABDELLAZIZ	14 700,00	
BENABOU	3 692,00	
BENAICHOU	3 000,00	
BENAICHOU	12 600,00	
BENAZOUZ	1 600,00	
BENAZOUZ	4 000,00	
BENAZOUZ	12 600,00	
BENBAHLOULI	2 589,00	
BENBAHLOULI	10 874,00	
BENBAHLOULI	4 600,00	
BENCHOUBANE	6 760,00	
BENCHOUBANE	41 720,00	
BENFATTOUM	3 000,00	
BENFATTOUM	12 600,00	
BENHAMZA	3 000,00	
BENHAMZA	13 650,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BENLAHBIB	4 000,00	
BENNHASS	3 000,00	
BENNHASS	14 700,00	
BENOIST	976,00	
BENOIST	8 228,00	
BENSALEM	817,00	
BENSALEM	12 600,00	
BENSASSI	5 090,00	
BENSASSI	13 334,00	
BENSLIMAN	3 000,00	
BENSLIMAN	15 750,00	
BERDAD	2 500,00	
BERDAD	10 500,00	
BERDNICK	2 500,00	
BERGOUG	3 671,00	
BERKANE	1 377,00	
BERKANE	8 145,00	
BERLAND	2 000,00	
BERNARD	1 480,00	
BERNARD	8 881,00	
BERNARD	1 500,00	
BERNARD	14 000,00	
BERNARD	1 600,00	
BERNARD	1 600,00	
BERNARD	1 600,00	
BERNAZEAU	1 600,00	
BERNIER	1 678,00	
BERNIER	10 672,00	
BERNIER	3 000,00	
BERNIER	13 650,00	
BERQUIER	5 000,00	
BERTHELOT	5 469,32	
BERTHELOT	5 850,00	
BERTOLINI	5 850,00	
BESBAS	15 750,00	
BEUGNET	1 600,00	
BEZE	612,44	
BIENFAIT	1 250,00	
BILASCO	1 600,00	
BILLET	1 600,00	
BILLET	1 695,00	
BILLOIS	2 000,00	
BINGUE	1 600,00	
BISINGER	3 000,00	
BISINGER	14 700,00	
BITIT	100,29	
BITIT	4 971,00	
BLACH	1 495,00	
BLAIN	2 500,00	
BLAISE	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BLANCARD	2 733,42	
BLANCARD	4 920,00	
BLANCHARD	3 258,00	
BLANCHARD	3 000,00	
BLANCHARD	13 745,00	
BLARD	2 000,00	
BLARD	3 694,00	
BLARY	1 600,00	
BLASZCZYK	3 000,00	
BLASZCZYK	12 600,00	
BLASZCZYK	1 389,00	
BLEUZE	946,00	
BLEUZE	4 189,00	
BLOMME	1 600,00	
BLOND	1 600,00	
BLONDEAU	1 600,00	
BLONDEAU	1 034,83	
BLONDELLE	1 293,00	
BLONDELLE	5 431,00	
BOCAERT	1 600,00	
BOCQUILLON	112,00	
BOCQUILLON	469,00	
BODDAERT	3 000,00	
BODDAERT	12 600,00	
BOHEZ	62 710,00	
BOI	1 600,00	
BOLLENGIER	1 600,00	
BOLLINGER	1 600,00	
BOMBEECK	1 500,00	
BOMBEECK	14 000,00	
BONAMI	1 600,00	
BONAMOUR	12 600,00	
BONANNO	2 335,00	
BONANNO	11 442,00	
BONIFACE	2 000,00	
BONIFACE	8 400,00	
BONNEL	2 240,00	
BONNET	1 600,00	
BONNET	1 600,00	
BONNET	1 600,00	
BONNIER	4 712,00	
BONNIER	2 020,00	
BONTE	1 886,00	
BONTE	11 319,00	
BORTOLOT	417,00	
BORTOLOT	4 061,00	
BOSSAERT	1 297,00	
BOSSAERT	5 449,00	
BOSTYN	1 600,00	
BOTTEQUIN	227,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BOTTEQUIN	2 045,00	
BOTTIN	1 600,00	
BOUAFIA	2 000,00	
BOUAFIA	7 000,00	
BOUAFIA	15 750,00	
BOUASLA	1 600,00	
BOUAZZA	2 512,00	
BOUAZZA	995,00	
BOUBAKER	1 456,00	
BOUCHEDDA	2 500,00	
BOUCHETILA	2 571,00	
BOUCHETILA	10 799,00	
BOUCKHUIT	4 980,00	
BOUDALIA	1 770,00	
BOUDAUD	3 000,00	
BOUDAUD	13 650,00	
BOUDEWEEL	1 600,00	
BOUDJOURDI	1 069,00	
BOUDJOURDI	4 489,00	
BOUDOUAIA	536,00	
BOUDOUKHA	1 267,00	
BOUDOUKHA	5 322,00	
BOUFENECH	2 222,60	
BOUGHAITA	323,98	
BOUGHAITA	2 916,00	
BOUGHANMI	3 000,00	
BOUGHANMI	12 600,00	
BOUGTAIA	3 000,00	
BOUGTAIA	14 700,00	
BOUGUETTAYA	2 670,00	
BOUGUETTAYA	11 214,00	
BOUGUIR	2 500,00	
BOUHADJA	3 000,00	
BOUHADJA	13 650,00	
BOUHARRADA	3 000,00	
BOUHARRADA	18 000,00	
BOUILLON	1 600,00	
BOUJNANE	2 652,00	
BOUJNANE	14 097,00	
BOUKENNAT	1 500,00	
BOUKENNAT	8 750,00	
BOUKHARI	13 571,00	
BOUKHARS	2 387,00	
BOUKHARS	13 576,00	
BOULANT	1 317,00	
BOULAZIZI	2 862,00	
BOULAZIZI	13 070,00	
BOULBIT	3 000,00	
BOULBIT	12 600,00	
BOULET	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BOULET	4 000,00	
BOULUADE	2 711,00	
BOUMAILA	1 600,00	
BOUMAZA	712,00	
BOUMAZA	4 271,00	
BOUMAZZOUGH	12 000,00	
BOUMAZZOUGH	16 800,00	
BOUMEZRAG	2 393,70	
BOUNAB	2 000,00	
BOUNAB	12 000,00	
BOUNHOURS	4 531,41	
BOUNHOURS	24 653,00	
BOUNOUA	1 234,00	
BOUNOUAR	1 600,00	
BOURAHLA	2 911,00	
BOURAHLA	12 228,00	
BOURAS	3 000,00	
BOURDON	3 000,00	
BOURDONCLE	3 000,00	
BOURDONCLE	18 000,00	
BOUREILLE	1 500,00	
BOUREILLE	14 671,00	
BOUREILLE	4 000,00	
BOURG	5 408,00	
BOURG	16 222,00	
BOURGEOIS	1 600,00	
BOURGHELLES	422,00	
BOURGHELLES	3 796,00	
BOURREZ	2 009,61	
BOURY	698,00	
BOURY	4 193,00	
BOUSSADIA	3 000,00	
BOUSSADIA	14 700,00	
BOUSSADIA	2 470,00	
BOUSSADIA	12 104,00	
BOUTAGGA	6 150,00	
BOUTALEB	3 000,00	
BOUTALEB	13 650,00	
BOUTELIER	395,00	
BOUTOILLE	1 600,00	
BOUTRY	1 600,00	
BOUTRY	1 600,00	
BOUVRY	4 527,00	
BOUZELHAD	2 447,00	
BOUZELHAD	4 870,50	
BOUZNAD	2 279,00	
BOYAVAL	3 000,00	
BOYAVAL	13 650,00	
BOZEK	2 000,00	
BOZZINI	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BRACAVAL	845,00	
BRACAVAL	5 070,00	
BRACKE	3 055,00	
BRACKE	2 000,00	
BRAGEUX	511,00	
BRAGEUX	4 603,00	
BRASSEUR	1 600,00	
BRAY	1 500,00	
BRAZY	1 600,00	
BRENOT	3 000,00	
BRENOT	18 000,00	
BRETON	4 978,00	
BRETON	10 304,00	
BRIDOUX	953,00	
BRILLOUET	656,00	
BRIOIS	683,23	
BRIQUET	3 000,00	
BRIQUET	18 000,00	
BRIQUETTI	2 000,00	
BRISSE	35 266,00	
BROCHOT	1 600,00	
BROCK	1 600,00	
BROUTIN	3 487,00	
BUCHARD	2 916,00	
BUCHARD	12 249,00	
BUCHARD	5 249,00	
BUCHET	4 000,00	
BUCHET	1 600,00	
BUFFARD	1 600,00	
BULTE	1 600,00	
BUSIERE	1 600,00	
BUTEZ	1 000,00	
BUTEZ	1 600,00	
BUTSTRAEN	1 548,00	
BUTSTRAEN	10 788,00	
BUYCK	545,00	
BUYCK	3 200,00	
CABAYE	2 508,00	
CABY	1 600,00	
CABY	2 000,00	
CABY	12 000,00	
CABY	11 821,00	
CACCAMO	1 061,57	
CACCAMO	12 297,00	
CAGNARD	1 600,00	
CAHAGNE	1 600,00	
CAILLAUX	895,00	
CALANDE	1 600,00	
CALLEMYN	2 268,00	
CALLEMYN	1 512,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CALLEWAERT	1 600,00	
CALLEWAERT	6 730,00	
CALLEWAERT	39 788,00	
CALLIBE	1 032,00	
CALLIBE	6 194,00	
CALLIPEL	1 600,00	
CALLUYERE	338,00	
CAMARA	6 346,00	
CAMARA	14 700,00	
CAMBIER	1 403,00	
CAMBIER	8 274,00	
CANDELIER	1 600,00	
CANO MORALES	1 600,00	
CANONNE	4 000,00	
CAPART	1 600,00	
CAPELLE	1 600,00	
CAPON	1 600,00	
CAPPELLE	2 624,00	
CAPPELLE	12 072,00	
CAPRANZANO	6 875,00	
CAPUANO	1 244,00	
CAPUANO	7 464,00	
CARAMAZZA	958,00	
CARAMAZZA	5 748,00	
CARBONNEL	1 600,00	
CARDON	643,64	
CARDON	1 159,00	
CARLIER	1 250,00	
CARLIER	12 500,00	
CARMONA	1 600,00	
CARON	1 600,00	
CARPENTIER	5 000,00	
CARPENTIER	1 600,00	
CARPENTIER	1 600,00	
CARRASCOSA	1 166,00	
CARRASCOSA	10 162,00	
CARRE	1 600,00	
CARTON	1 600,00	
CARUCCI	1 600,00	
CASTELEIN	2 678,00	
CATERINA	1 107,00	
CATERINA	6 952,00	
CATRIX	2 755,00	
CATRIX	4 958,00	
CATRY	3 914,00	
CATTELOT	1 600,00	
CATTEZ	2 500,00	
CATTOEN	2 050,00	
CAUCHY	1 600,00	
CAUDRELIER	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CVELIER	1 600,00	
CELIKEL	3 000,00	
CELIKEL	13 650,00	
CENKIER	10 548,00	
CHABOU	1 600,00	
CHAOUCH	4 000,00	
CHARBONNIER	1 600,00	
CHARLET	578,00	
CHARLEUX	1 562,00	
CHARLEUX	6 562,00	
CHARRADA	11 008,00	
CHARTRER	7 000,00	
CHARTRER	13 650,00	
CHARTRER	1 600,00	
CHATI	1 600,00	
CHATIOUI	1 693,00	
CHATIOUI	8 294,00	
CHATIOUI	3 155,00	
CHATTELEYN	1 600,00	
CHAUCHOY	19 486,00	
CHELBI	3 000,00	
CHELBI	14 700,00	
CHEMLI	4 000,00	
CHEMLI	12 600,00	
CHEMOURI	850,00	
CHEMOURI	3 569,00	
CHENOUI	2 572,00	
CHENOUI	10 803,00	
CHERGUI	3 000,00	
CHERGUI	18 000,00	
CHERIFI	3 000,00	
CHERIFI	14 700,00	
CHETARA	2 959,00	
CHETARA	12 430,00	
CHEVAL	320,00	
CHEVAL	2 879,00	
CHEVALIER	1 600,00	
CHEVALIER	453,00	
CHEVREUIL	2 733,00	
CHEVREUIL	14 444,00	
CHHIM	1 749,97	
CHHIM	3 120,00	
CHIANURA	1 600,00	
CHIBANI	1 600,00	
CHIBRAC	1 347,00	
CHICHE	1 319,00	
CHIHEB	2 500,00	
CHOQUET	566,72	
CHOUKHI	4 801,20	
CHOULI	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CHOULI	15 750,00	
CHRISTIAENS	4 000,00	
CHRISTIAENS	370,44	
CHTIOUI	12 600,00	
CIMETIERE	1 600,00	
CISSOKHO	2 500,00	
CLAEYS	449,16	
CLAEYS	3 002,00	
CLAIES	1 369,00	
CLAIES	13 082,00	
CLAVET	1 360,43	
CLAVET	1 775,08	
CLOET	10 750,00	
CLOWEZ	1 600,00	
CLUSMAN	4 000,00	
CLYTI	1 600,00	
COCCORDANO	4 000,00	
CODRON	3 600,00	
CODRON	15 602,00	
CODRON	2 900,00	
CODRON	18 901,00	
COEVOET	976,00	
COLIE	1 600,00	
COLLET	1 455,00	
COLLET	9 582,00	
COLLETTE	1 600,00	
COLLETTE	1 035,00	
COLLETTE	6 210,00	
COLLIOT	1 600,00	
COLOMBANI	4 000,00	
COLOMBANI	3 000,00	
COLOMBANI	13 650,00	
COLSENET	4 000,00	
COMBLET	1 600,00	
COMINA	1 600,00	
COMYN	70,00	
COMYN	939,00	
CONORS	1 600,00	
CONRATE	1 600,00	
CONSERVA	1 600,00	
COOREN	1 600,00	
COQUELLE	1 600,00	
CORBET	2 822,00	
CORBET	2 822,00	
CORBET	9 752,00	
CORBET	4 180,00	
CORBIZET	2 409,00	
CORBIZET	14 455,00	
CORBUT	3 887,00	
CORBUT	4 750,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CORDIER	550,00	
CORTADE	227,25	
CORTADE	1 677,00	
COSTIER	1 858,00	
COSTIER	11 150,00	
COTTART	2 522,00	
COUBELLE	1 600,00	
COUCHEZ	2 425,00	
COUDEVYLLE	598,00	
COUDEVYLLE	3 306,00	
COULIER	1 600,00	
COULOT	2 047,00	
COULOT	13 784,00	
COULOT	1 650,00	
COUPE	1 600,00	
COURBOIS	539,00	
COURBOIS	3 536,00	
COURBOT	1 600,00	
COURTIER	1 600,00	
COURTIN	7 733,00	
COUSTENOBLE	1 600,00	
COUTON	1 031,18	
COUTON	9 218,00	
COUTTE-DUBOIS	1 600,00	
COUTTEURE	1 600,00	
COVRAT	1 600,00	
COUVREUR	1 432,00	
COUVREUR	6 016,00	
CRESPER	1 600,00	
CRESPY	1 600,00	
CRESSON	1 600,00	
CRETEUR	1 943,93	
CRETEUR	3 152,00	
CROCCEL	18 000,00	
CROCCEL	2 124,00	
CROCCEL	8 919,00	
CROCCEL	4 000,00	
CROMBECQ	451,00	
CROMBEZ	1 600,00	
CROMBEZ	1 600,00	
CRUYPENNINGCK	1 600,00	
CUCINOTTA	1 089,00	
CUMINAL	1 600,00	
CUSIN	749,00	
CUSIN	3 145,00	
CUVELIER	1 600,00	
CUVELIER	3 978,00	
CUVELIER	2 849,00	
CUVELIER	13 018,00	
D'ANGELO	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DA CUNHA	2 240,00	
DA CUNHA	15 680,00	
DA SILVA	2 986,00	
DA SILVA	2 727,00	
DA SILVA	11 453,00	
DABLEMONT	5 915,00	
DABLEMONT	14 700,00	
DACQUIN	1 600,00	
DAEL	1 600,00	
DAHCHOUR	2 081,00	
DAHCHOUR	13 988,00	
DAHMANI	2 000,00	
DAHMANI	3 000,00	
DAHMANI	14 700,00	
DAHMANI	2 186,00	
DAHOUCH	5 250,00	
DAI	3 000,00	
DAI	13 650,00	
DAL	3 000,00	
DAL	12 600,00	
DALLE	1 600,00	
DALLE	1 600,00	
DALLENNE	1 600,00	
DALLENNE	3 000,00	
DALLENNE	13 650,00	
DALLLE	65 099,00	
DAMIDE	1 447,00	
DAMIDE	8 680,00	
DAMIENS	924,00	
DAMMAN	1 600,00	
DANCERELLE BOURLON	3 003,70	
DANCETTE	784,00	
DANCETTE	4 705,00	
DANIAU	1 600,00	
DANNEELS	1 600,00	
DAOUD	2 500,00	
DAOUD	17 500,00	
DARCY	3 000,00	
DARCY	12 600,00	
DARGHAL	2 337,00	
DARGHAL	9 815,00	
DARRAS	1 600,00	
DARRAS	2 316,00	
DARRAS	13 896,00	
DARRIGRAND	2 439,15	
DASSONNEVILLE	4 626,00	
DASSONVILLE	2 610,00	
DAUCHY	158,00	
DAVOUST	1 600,00	
DAVOUST	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DE BAERE	1 600,00	
DE BEAUMONT	2 767,00	
DE BEAUMONT	11 623,00	
DE BLANDERE	1 600,00	
DE FRANQUEVILLE	3 347,00	
DE GRIEVE	1 600,00	
DE MAEN	1 697,00	
DE MAEN	7 129,00	
DE MARGUERYE	1 600,00	
DE MEYER	4 000,00	
DE OLIVEIRA	5 400,00	
DE OLIVEIRA	13 300,00	
DE OLIVEIRA	3 000,00	
DE OLIVEIRA	13 650,00	
DE RYCKE	1 600,00	
DE SAGAZAN	1 600,00	
DE SAINT AUBERT	1 600,00	
DE SLOOVERE	389,00	
DE SLOOVERE	3 498,00	
DE VELLIS	4 000,00	
DE VELLIS	1 600,00	
DEBAISIEUX	3 000,00	
DEBAISIEUX	12 600,00	
DEBELS	1 600,00	
DEBEUGNY	1 902,00	
DEBEUGNY	11 350,00	
DEBLOCK	2 265,00	
DEBLONDE	1 600,00	
DEBOEVERIE	3 000,00	
DEBOEVERIE	19 500,00	
DEBOOSERE	669,00	
DEBOOSERE	6 325,00	
DEBRABANDERE	1 600,00	
DEBREMME	2 229,00	
DEBREMME	10 410,00	
DEBRUYNE	3 000,00	
DEBRUYNE	13 650,00	
DEBRUYNE	1 600,00	
DEBRUYNE	1 055,00	
DEBRUYNE	6 636,00	
DEBRUYNE	2 187,00	
DEBRUYNE	10 189,00	
DEBUE	1 600,00	
DECARPENTRIE	12 868,00	
DECEUNINCK	1 600,00	
DECHIR	5 358,00	
DECLERCQ	1 600,00	
DECOMMER	83,00	
DECOMMER	749,00	
DECOTTIGNIES	2 493,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DECOURBE	3 895,00	
DECOURBE	2 494,60	
DECOURSELLE	1 600,00	
DECROCK	2 310,00	
DECRU	1 600,00	
DECRUYENAERE	563,00	
DECRUYENAERE	2 365,00	
DEFER	3 015,00	
DEFONTAINE	758,00	
DEFONTAINE	4 550,00	
DEFORCHE	3 000,00	
DEFRANCE	1 600,00	
DEFRANCE	245,00	
DEFRANCE	2 209,00	
DEFRENNE	1 600,00	
DEFURNE	1 600,00	
DEGARDIN	1 600,00	
DEGIRMENCI	3 000,00	
DEGIRMENCI	13 650,00	
DEGRANDE	1 600,00	
DEGRAVE	1 422,00	
DEGUFFROY	1 600,00	
DEHAENE	1 600,00	
DEHAESE	1 600,00	
DEHAUT	5 369,00	
DEHAUT	3 665,00	
DEHAUT	12 600,00	
DEJ	1 600,00	
DEJONGHE	2 120,00	
DEJONGHE	9 955,00	
DELAHAYE	1 605,00	
DELAHOUSSE	848,00	
DELAHOUSSE	5 090,00	
DELAHOUTRE	1 959,00	
DELAHOUTRE	11 756,00	
DELANNAY	3 000,00	
DELANNAY	13 650,00	
DELANNOY	2 727,00	
DELANNOY	1 288,00	
DELANNOY	11 016,00	
DELANNOY	745,00	
DELANNOY	1 600,00	
DELATTRE LECLERCQ	787,00	
DELATTRE LECLERCQ	4 721,00	
DELAUNOY	10 500,00	
DELBARRE	1 600,00	
DELBARRE	1 600,00	
DELBECQUE	1 250,00	
DELBECQUE	1 500,00	
DELBECQUE	1 468,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DELBECCQUE	8 815,00	
DELCAMBRE	1 500,00	
DELCAMBRE	4 875,00	
DELCOURT	2 844,00	
DELCROIX	569,12	
DELCROIX	5 122,00	
DELDALLE	1 600,00	
DELEAU	2 500,00	
DELEBARRE	1 600,00	
DELECOURT	1 600,00	
DELEFORTRIE	1 600,00	
DELEFOSSE	1 600,00	
DELEMAZURE BRIEUC	2 000,00	
DELENTAIGNE	1 600,00	
DELEPIERRE	1 399,00	
DELEPINE	2 923,00	
DELERUYELLE	3 000,00	
DELERUYELLE	12 600,00	
DELESALLE	1 600,00	
DELESTRE	285,03	
DELESTRE	2 565,00	
DELEU	3 331,90	
DELHOMEL	1 600,00	
DELIGNE	1 600,00	
DELLI	3 000,00	
DELLI	12 600,00	
DELMAS	14 700,00	
DELMOTTE	1 600,00	
DELMOTTE	1 600,00	
DELMOTTE	1 600,00	
DELOFFRE	1 600,00	
DELOOF	923,87	
DELOOF	3 880,00	
DELRUTTE	1 600,00	
DELSARTE	1 467,00	
DELSARTE	8 661,00	
DELSAUX	223,00	
DELSAUX	2 005,00	
DELSINNE	113,00	
DELSINNE	1 328,00	
DELTOMBE	1 600,00	
DELTOUR	1 600,00	
DELVIT	1 600,00	
DELVOYE	1 600,00	
DELY	4 778,00	
DELYLLE	657,00	
DELYLLE	3 941,00	
DEMAILLY	1 600,00	
DEMAN	1 600,00	
DEMARCO	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DEMARET	644,00	
DEMARET	7 297,00	
DEMATTEIS	3 000,00	
DEMDOUM	2 904,46	
DEMDOUM	21 831,00	
DEMEER	3 000,00	
DEMEER	13 650,00	
DEMENEZ	1 000,00	
DEMEY	3 000,00	
DEMEY	12 600,00	
DEMOLY	1 600,00	
DEMURIEZ	1 600,00	
DENEUF EGLISE-LEMBRE	3 447,00	
DENEUF EGLISE-LEMBRE	11 325,00	
DENHAENE	7 774,00	
DENIEUL	1 600,00	
DENIMAL	1 600,00	
DENNERY	13 650,00	
DENNEULIN	1 600,00	
DENOYELLE	1 600,00	
DEPARIS	3 996,00	
DEPARIS	815,00	
DEPARIS	3 643,00	
DEPERMENTIER	2 435,00	
DEPERMENTIER	15 092,00	
DEPLANQUE	11 598,00	
DEPOORTER	1 600,00	
DEPRAETRE	1 600,00	
DEPRETZ	3 000,00	
DEPRETZ	12 600,00	
DEPREY	972,00	
DEPREY	5 830,00	
DEPREZ	1 600,00	
DERACHE	4 000,00	
DERAMAUDT DJAARIR	3 000,00	
DERAMAUDT DJAARIR	18 000,00	
DERCK	248,00	
DERCK	1 491,00	
DEREUX	1 890,00	
DERLY	2 939,02	
DEROO	1 250,00	
DERRAM	3 000,00	
DERRAM	14 700,00	
DERUDDER	1 600,00	
DERUELLE	1 500,00	
DERUELLE	12 500,00	
DERYCKE	2 195,00	
DERYCKE	14 670,00	
DESBONNETS	1 600,00	
DESBONNETS	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DESCAMPS	1 600,00	
DESCAMPS	571,00	
DESCAMPS	3 740,00	
DESCARPENTRIES	1 600,00	
DESCATOIRE	1 600,00	
DESCHEEMAER	1 600,00	
DESCHILDRE	5 095,00	
DESCHUTTER	1 000,00	
DESENFANT	642,00	
DESENFANT	5 779,00	
DESFOSSÉZ	1 019,00	
DESFOSSÉZ	4 496,00	
DESLEE	1 600,00	
DESMARETS	434,00	
DESMARETS	3 907,00	
DESMEDT	1 600,00	
DESMETTRE	1 600,00	
DESMETTRE	1 600,00	
DESMETTRE BERK	1 600,00	
DESMIDT	2 000,00	
DESMULIER	445,00	
DESOUBRIE	2 917,00	
DESOUBRIE	13 303,00	
DESPINOIS	1 600,00	
DESQUIENS	1 600,00	
DESRAMONT	1 600,00	
DESREUMAUX	1 600,00	
DESROUSSEAUX	1 600,00	
DESROZIER	863,00	
DESSEAUX	535,00	
DESTOMBES	1 600,00	
DESTOOP	1 600,00	
DESURMONT	1 600,00	
DETEVE	1 600,00	
DEUZE	1 600,00	
DEVAULT	1 073,00	
DEVAULT	9 511,00	
DEVAUX	2 230,56	
DEVAUX	2 253,00	
DEVAUX	9 464,00	
DEVERNAY	1 600,00	
DEVEYCX	1 600,00	
DEVIGNE	1 600,00	
DEVISE	1 600,00	
DEVISME	1 600,00	
DEVOS	1 600,00	
DEVOS	2 803,00	
DEWANNAIN	517,00	
DEWANNAIN	3 398,00	
DEWANNAIN	1 558,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DEWERTE	7 561,00	
DEWILDE	2 746,00	
DEWITTE	1 600,00	
DEWULF	3 000,00	
DEWULF	12 600,00	
DHAISNE	1 600,00	
DHAL	1 605,00	
DHAL	6 740,00	
DHELLEMES	1 600,00	
DHEM	1 600,00	
DIALLO	7 000,00	
DIALLO	21 000,00	
DIDAUX	1 600,00	
DIDI	1 925,00	
DIDI	8 085,00	
DIDIER	1 600,00	
DIENER	8 000,00	
DILLIE	1 600,00	
DINC	6 632,60	
DINC	56 960,00	
DIOURI	2 984,00	
DIOURI	20 885,00	
DIVROY	1 807,00	
DIVROY	5 430,00	
DJADJA	3 000,00	
DJADJA	14 700,00	
DJAIFRI	1 600,00	
DJAUDI	2 747,00	
DJAUDI	11 536,00	
DJARAOU	2 525,00	
DJARAOU	15 147,00	
DJEBIEN	1 822,00	
DJEDIR	3 000,00	
DJEDIR	13 650,00	
DJEDOU	4 063,50	
DJEDOU	11 530,00	
DJEMACI	1 998,00	
DJEMACI	13 489,00	
DJERANE	4 500,00	
DJEROUITI	3 000,00	
DJEROUITI	13 650,00	
DJEROUITI	4 750,00	
DJEROUITI	21 000,00	
DJEROUITI	3 000,00	
DJEROUITI	15 750,00	
DOE	5 000,00	
DOE	28 444,00	
DOOGHE	3 000,00	
DOOGHE	12 600,00	
DORCHIES	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DOS SANTOS RUA DA SILVA	3 000,00	
DOS SANTOS RUA DA SILVA	13 650,00	
DOUADI	1 195,00	
DOUADI	5 234,00	
DOUICHI	648,00	
DOULIEZ	1 600,00	
DOUMERT	4 000,00	
DOURBIAS	1 600,00	
DOUTRELIGNE	2 551,00	
DOUTRELIGNE	10 714,00	
DRIS	1 573,00	
DRIS	6 605,00	
DRUART	1 248,00	
DRUART	8 567,00	
DRUON	6 590,00	
DUBAIL	1 600,00	
DUBAN	1 600,00	
DUBAR CROHEM	3 000,00	
DUBAR CROHEM	13 650,00	
DUBOIS	1 600,00	
DUBOIS	1 600,00	
DUBOIS	1 600,00	
DUBOIS	4 000,00	
DUBOIS	2 030,00	
DUBOIS	14 207,00	
DUBOIS	1 899,00	
DUBOIS	11 393,00	
DUBOS	573,00	
DUBOS	3 437,00	
DUBREUIL	1 600,00	
DUBRULLE	1 600,00	
DUBUC	3 000,00	
DUBUC	15 750,00	
DUCATILLON	1 600,00	
DUCORNEY	84,00	
DUCORNEY	1 063,00	
DUCROQUET	265,00	
DUCROQUET	1 588,00	
DUCUING	1 600,00	
DUFLOT	1 600,00	
DUFOUR	3 000,00	
DUFOUR	1 600,00	
DUFRESNOY	361,00	
DUFRESNOY	1 957,00	
DUGUE	1 600,00	
DUHAUPAS	619,00	
DUHAUPAS	3 716,00	
DUHAYON	5 264,09	
DUHAYON	10 849,00	
DUHEM	954,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DUHEM	8 588,00	
DUJARDIN	2 070,00	
DUJARDIN	8 693,00	
DUMONT	1 500,00	
DUMONT	3 428,00	
DUMONT	1 600,00	
DUMORTIER	3 000,00	
DUMORTIER	15 750,00	
DUMOULIN	3 000,00	
DUMOULIN	12 600,00	
DUNEZ	1 600,00	
DUPERIS	1 600,00	
DUPLOUICH	1 600,00	
DUPLOUY	2 985,00	
DUPON	1 600,00	
DUPONCHEEL	863,00	
DUPONCHEEL	5 175,00	
DUPONT	1 600,00	
DUPONT	1 600,00	
DUPONT	1 600,00	
DUPRE	611,00	
DUPRE	3 663,00	
DUPRE	1 600,00	
DUPRE	1 600,00	
DUPRIEZ	1 589,40	
DUPUIS	3 000,00	
DUPUIS	19 500,00	
DUQUESNOY	1 600,00	
DUQUESNOY	1 600,00	
DUQUESNOY	1 600,00	
DUQUESNOY	1 818,00	
DURAND	1 600,00	
DURAND	5 300,00	
DURIEUX	1 600,00	
DURIEZ	835,00	
DURIEZ	1 600,00	
DURIEZ	11 892,00	
DURIEZ	604,24	
DURSENT	1 600,00	
DUSAUSSOY	1 600,00	
DUSAUTOIS	1 600,00	
DUSOHOIT	3 100,00	
DUSSARD	946,00	
DUSSARD	3 973,00	
DUSSART	1 418,00	
DUSSART	13 650,00	
DUTAT	1 584,00	
DUTHILLEUL	1 600,00	
DUTHOIT	1 600,00	
DUTHOIT	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DUTHOIT	1 344,40	
DUTHOIT	11 411,00	
DUTILLEUL	1 600,00	
DUTILLEUL	2 611,00	
DUTILLEUL	15 668,00	
DUVAL	1 600,00	
DUVERT	1 600,00	
DUVILLIER	1 600,00	
ECALARD	8 544,00	
ED DAOUDY	2 217,00	
EDDARKAOUI	2 645,00	
EDDARKAOUI	12 160,00	
EDEBEAU	4 295,00	
EDUN	1 600,00	
EL ABBASI	6 747,50	
EL AJJAJI	1 600,00	
EL AJJAJI	12 704,00	
EL AMERAOUY	1 532,00	
EL ASBAHI	3 229,00	
EL AYACHI	14 600,00	
EL BOUCHAIBI	13 650,00	
EL BOUNDATI	2 379,00	
EL BOUNDATI	15 776,00	
EL GHALI	6 455,00	
EL GHALI	12 600,00	
EL KHAMLICHI	4 000,00	
EL MAJJAOUI	2 773,00	
EL MAJJAOUI	12 697,00	
EL METALSSI	3 654,00	
EL MORABET	13 191,00	
EL MORABIT	2 686,00	
EL MORABIT	11 281,00	
EL OMARI	2 247,00	
EL OMARI	9 438,00	
EL OUASSAIDI	9 979,00	
EL WASAIDI	1 889,00	
EL WASAIDI	7 933,00	
EL YOUSFI	2 000,00	
EL YOUSFI	8 750,00	
ELGARNI	7 000,00	
ELGARNI	14 700,00	
ELLEBOOD	2 930,00	
ELOUJJANI	3 000,00	
ERRAMI	3 000,00	
ERRAMI	12 600,00	
ES SALEMY	4 000,00	
ES SALEMY	11 700,00	
ES SARHDAOUI	12 600,00	
ESSAIDI	6 747,00	
ESSAIDI	11 537,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ESSAIDI	946,70	
ESSAIDI	5 680,00	
ETAIX	1 600,00	
EUDIER	1 600,00	
EVRARD	1 600,00	
EVRARD	1 600,00	
EVRARD	11 386,00	
EZOUINE	2 500,00	
EZZAHI	2 500,00	
EZZAHI	15 000,00	
FACHE	1 600,00	
FACON	628,00	
FACON	2 324,00	
FADDACH	2 922,00	
FADDACH	12 272,00	
FAHEM	2 805,00	
FAHEM	11 782,00	
FAKHET	3 000,00	
FAKHET	18 000,00	
FARAG	2 864,00	
FARAG	17 746,00	
FARDEL	850,00	
FARDEL	7 651,00	
FARHI	545,00	
FARHI	2 290,00	
FARLET	1 600,00	
FAUCHILLE	1 600,00	
FAVELLA	1 600,00	
FAVOREL	1 500,00	
FEDDAL	2 758,00	
FEDDAL	11 582,00	
FEDJKHI	1 500,00	
FELIX	1 779,50	
FELIX	3 000,00	
FELLANI	1 394,00	
FELOUKI	1 629,54	
FELOUKI	2 613,00	
FENZI	2 793,00	
FENZI	11 729,00	
FERAOUN	1 438,94	
FERAOUN	13 573,00	
FERHAOUI	4 871,00	
FERHAOUI	30 077,00	
FERNEY	1 500,00	
FERRAH	1 600,00	
FERREIRA	2 896,00	
FERREIRA	1 500,00	
FERREIRA	12 500,00	
FERTIN	1 600,00	
FETRE	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FETRE	12 000,00	
FETRE	3 921,00	
FETTAK	210,00	
FEUTRIE	4 000,00	
FIACRE	4 736,00	
FICHEL	1 600,00	
FIEVEZ	1 600,00	
FIGARD	409,00	
FIGARD	3 684,00	
FIKRY	2 865,00	
FIKRY	13 082,00	
FILALI	14 700,00	
FILALI	1 165,00	
FILALI	10 156,00	
FIORENZA	9 244,00	
FLAMENT	1 600,00	
FLAMENT	434,00	
FLAMENT	1 822,00	
FLANDRIN	1 600,00	
FLANQUART	2 021,86	
FLANQUART	6 141,00	
FLEUTOT	1 600,00	
FLIPO	2 846,00	
FLORENT	12 600,00	
FOCKENOV	805,00	
FOINE	1 600,00	
FOLENS	2 346,00	
FONDEUR	1 500,00	
FONDEUR	12 500,00	
FORET	1 600,00	
FORET	4 024,00	
FOUDILI	1 206,00	
FOUDILI	5 064,00	
FOULON	3 000,00	
FOULON	12 600,00	
FOULON PICART	991,00	
FOULON PICART	5 945,00	
FOURET	1 600,00	
FOURMAUX	1 600,00	
FOURMESTRAUX	3 692,00	
FOURMESTRAUX	12 582,00	
FOURNIER	1 250,00	
FOURRIER	706,48	
FOUZACHE	6 614,88	
FOUZACHE	41 241,00	
FRANCOIS	1 600,00	
FRANCOIS	1 600,00	
FRANCOIS	665,23	
FRANCOIS	3 000,00	
FRANÇOIS	3 495,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FRANÇOIS	52 426,00	
FREMAUX	1 600,00	
FRENOI	1 600,00	
FRERE	1 600,00	
FREVACQUE	3 040,00	
FRITEAU JOUMANI	1 600,00	
FRITSCH	1 600,00	
FROMONT	376,00	
FROMONT	3 382,00	
FRUCHART	1 333,55	
FRUCHART	1 157,00	
FRUCHART	4 860,00	
FRUCHART	2 736,00	
FRUIT	1 600,00	
FRULEUX	2 240,00	
FULCHERI	1 600,00	
FURLAN	758,00	
FURLAN	4 550,00	
FURNARI	2 626,00	
FURNARI	17 257,00	
FURTADO	3 000,00	
FURTADO	12 600,00	
GACI	3 000,00	
GACI	4 000,00	
GADEL	2 042,00	
GADEL	13 751,00	
GAETA	3 000,00	
GAETA	19 500,00	
GAGLIARDI	1 600,00	
GAGNEUIL	1 600,00	
GALAND	1 600,00	
GALLIOT	3 000,00	
GALLIOT	13 650,00	
GAMBLIN	670,00	
GAMBLIN	7 533,00	
GARABEDIAN	1 600,00	
GAROPPAIN	3 879,00	
GASTAUD	1 600,00	
GASTRIN	1 600,00	
GATTO HAUSER	1 250,00	
GAUCHER	1 600,00	
GAUDEFROY	1 600,00	
GELLER	758,00	
GELLER	4 857,00	
GELTHOOF	1 600,00	
GEMMATI	3 000,00	
GEMMATI	12 600,00	
GENTILE	1 600,00	
GERVAIS	92,90	
GERVAISEAU	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GHALI	3 000,00	
GHALI	18 000,00	
GHARNOUT	3 000,00	
GHARNOUT	12 600,00	
GHDADA	1 496,00	
GHDADA	8 974,00	
GHEQUIERE	2 372,50	
GHEQUIERE	1 894,00	
GHEQUIERE	7 956,00	
GHEAI	5 000,00	
GHOUL	7 907,00	
GHOUL	13 257,00	
GHELINCK	4 600,00	
GIBIER	1 600,00	
GILLES	1 600,00	
GILLET	1 600,00	
GILLON	1 600,00	
GILSON	818,00	
GILSON	4 584,00	
GIRARD	5 302,00	
GIRAUD	1 600,00	
GIRAULT	1 600,00	
GIRAULT RIGOLLOT	1 600,00	
GIULIANI	3 000,00	
GIULIANI	12 600,00	
GIVRY	5 009,00	
GLEASTERMAN	3 000,00	
GLORIEUX	1 600,00	
GLORIEUX	179,00	
GLORIEUX	1 614,00	
GLUCH	1 600,00	
GOARANT	1 600,00	
GOASDOUE	563,00	
GOASDOUE	3 687,00	
GOMBERT	3 000,00	
GOMBERT	13 650,00	
GOMEZ	12 377,00	
GOMEZ	3 040,00	
GOMOLKA	2 703,00	
GOMOLKA	12 396,00	
GONCALVES	1 600,00	
GONTIER	422,00	
GONTIER	3 796,00	
GOSSUIN	1 600,00	
GOTTINIAUX	3 668,00	
GOUAIDIA	1 694,00	
GOUAIDIA	7 113,00	
GOUVAERT	2 757,00	
GOVAERT	2 315,00	
GRACE	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRASSART	5 839,00	
GREINER	11 593,00	
GRENADE	1 083,34	
GRESS	1 500,00	
GRESS	12 500,00	
GRIMONPONT	3 000,00	
GRIMONPONT	14 065,00	
GRISCHASCHEF	1 600,00	
GUENET	3 000,00	
GUENET	19 500,00	
GUENTHER	1 600,00	
GUERFI	10 750,00	
GUERIN	5 344,00	
GUERITTE	3 000,00	
GUERITTE	14 700,00	
GUESSAOUI	3 000,00	
GUESSAOUI	14 700,00	
GUIDEZ	1 600,00	
GUIGNANDON	2 000,00	
GUILBERT	2 000,00	
GUILLAUME	5 700,00	
GUILLAUME	2 000,00	
GUILLOTEAU	1 600,00	
GUILLUY	777,00	
GUILLUY	4 664,00	
GUYOT	2 500,00	
HABANI	2 956,00	
HABANI	12 415,00	
HABKI	1 832,50	
HACHED	963,50	
HADDADI	1 600,00	
HADDOUCHE	1 600,00	
HADDOUCHE	4 000,00	
HADOUCHE	3 000,00	
HADOUCHE	14 700,00	
HALIM	4 788,50	
HALIM	8 298,00	
HALLYNCK	1 600,00	
HAMACHE	1 600,00	
HAMDOUD	1 208,00	
HAMDOUD	5 075,00	
HAMIDI	3 600,00	
HAMIDI	11 655,00	
HAMIDOU	2 167,00	
HAMIDOU	12 835,00	
HAMLA	888,00	
HAMLA	3 731,00	
HAMMOUCHI	1 600,00	
HAMOUDI	3 339,00	
HANAFI	886,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HANQUART	3 000,00	
HANQUART	13 650,00	
HAPKA	4 000,00	
HAQUETTE	1 500,00	
HAQUETTE	9 800,00	
HAROUN	1 947,00	
HARRACHIF	497,00	
HARRACHIF	4 477,00	
HARRAK	1 600,00	
HAUCHARD	1 600,00	
HAYANI FAKHRI	2 290,00	
HAYANI FAKHRI	12 269,00	
HAZARD	1 600,00	
HAZARD	5 850,00	
HAZEBROUCQ TOULEMONDE	552,00	
HAZEBROUCQ TOULEMONDE	5 480,00	
HEDHILI	3 000,00	
HEDHILI	17 942,00	
HELLEBUYCK	1 600,00	
HEMART	1 600,00	
HENG	3 000,00	
HENG	3 503,00	
HENINE	577,50	
HENNEBERT	2 000,00	
HENNIARD	1 600,00	
HENNION	1 500,00	
HENNO	396,00	
HENNO	3 568,00	
HENRI	1 600,00	
HENRIQUES	163,00	
HENRIQUES	978,00	
HERBAUT	1 750,00	
HERBAUT	59,00	
HERBAUT	354,00	
HERBAUX	1 600,00	
HERBAUX	12 480,00	
HERMAN	2 822,00	
HERMAN	16 682,00	
HERMANT	1 600,00	
HERMOSILLA	4 000,00	
HERMOSILLA	2 000,00	
HEROGUET	493,00	
HEROGUET	4 437,00	
HEVERAET	1 277,00	
HEVERAET	4 539,00	
HEYMAN	802,00	
HEYMAN	3 230,00	
HIOUANI	2 500,00	
HOCQUET	1 600,00	
HOLLEBECQUE	1 885,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
HOLLEBECQUE	7 918,00	
HORNAIN	3 000,00	
HORNAIN	12 600,00	
HORWATH	1 600,00	
HOUAOUSSA	10 879,00	
HOUQUE	865,00	
HOUQUE	3 632,00	
HOuset	1 600,00	
HOUSPIE	4 877,00	
HOUTE	2 765,00	
HOUTTE	1 600,00	
HOUZE	1 600,00	
HUGOT	1 600,00	
HUMBERT	13 650,00	
HUMBERT	1 600,00	
HUNOUT	1 600,00	
HUON	1 600,00	
HUVELIE	2 898,00	
HUVELIE	17 390,00	
HUYGHE	1 600,00	
HUYGHE	1 600,00	
IBAYI	2 759,00	
IBAYI	11 586,00	
IBN TATTOU	1 600,00	
IGOULMIMENE	536,36	
IGOULMIMENE	3 218,00	
INGRASSIA	902,00	
ISAAC	3 000,00	
ISAAC	13 650,00	
ISMAILI	1 250,00	
JACQUES	1 600,00	
JACQUES	1 600,00	
JACQUES LE SEIGNEUR	1 600,00	
JACQUOT	1 600,00	
JAGER	1 600,00	
JAGHITI	5 538,00	
JAKUBOWSKI	1 600,00	
JANKOWSKI	4 255,00	
JANSSEN BENNYNCK	1 600,00	
JARZEBOWSKI	1 500,00	
JARZEBOWSKI	12 500,00	
JEANNIN	4 204,00	
JENNEQUIN	1 600,00	
JIANG	2 646,00	
JOLLY	1 600,00	
JOLY	3 000,00	
JOLY	12 600,00	
JOOS	1 179,00	
JOOS	7 076,00	
JOE	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
JORE	22 500,00	
JOURDAIN	1 600,00	
JOURET	1 600,00	
JOVANOVIC	1 600,00	
JOVENAUX	1 040,00	
JOVENAUX	7 742,00	
JOVENEAU	2 665,20	
JOVENEAU	17 326,00	
JOVENET	1 600,00	
JOZWICKI	4 000,00	
JURKIEWICZ	1 600,00	
JUSTIN	1 600,00	
KACI	3 000,00	
KACI	12 600,00	
KACI	5 400,00	
KADDECHE	2 500,00	
KADDIRI	6 600,00	
KADDOUCHE	2 155,00	
KADDOUR	3 000,00	
KADDOUR	14 700,00	
KADJI	1 600,00	
KAHLE	3 000,00	
KAHOUL	2 693,00	
KAHOUL	16 160,00	
KAISER	17 599,00	
KAJJIA	1 847,00	
KAJJIA	7 760,00	
KAOUI	3 000,00	
KAOUI	13 650,00	
KARIMI	3 000,00	
KARIMI	13 650,00	
KARIMI	1 600,00	
KARNOUCH	2 000,00	
KAROUMI	5 700,00	
KAROUMI	2 492,00	
KAROUMI	10 466,00	
KARROUMI	3 000,00	
KARROUMI	13 650,00	
KASSMI	1 600,00	
KELLA	3 000,00	
KELLA	12 600,00	
KERRAD	5 804,00	
KERROUCHE	3 000,00	
KERROUCHE	14 700,00	
KESSLER	1 600,00	
KETE	1 600,00	
KHADIRI	3 000,00	
KHADIRI	18 000,00	
KHALFI	1 564,00	
KHALFI	6 572,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
KHAMALLAH	5 250,00	
KHAMMAL	4 000,00	
KHAMMAL	18 080,00	
KHAMVONGSA	2 000,00	
KHAR	1 600,00	
KHELIFI	1 746,00	
KHELIFI	12 219,00	
KHETTAB	2 518,00	
KHETTAB	11 628,00	
KHITER	1 473,00	
KHOBZAOUI	15 750,00	
KHOTTA	3 000,00	
KHOTTA	13 650,00	
KHOUDJA COYEZ	754,00	
KHOUDJA COYEZ	3 166,00	
KIMPE	1 600,00	
KOCONKA	1 600,00	
KOTBI	11 625,00	
KOUEDJIN	3 619,00	
KOUKA	5 200,00	
KOUKA	13 650,00	
KOUKA	3 000,00	
KOUKA	14 700,00	
KOUKOUH	2 133,13	
KOUKOUH	3 886,00	
KOVATCHEV	1 600,00	
KOWALAK	3 000,00	
KOWALAK	12 600,00	
KRUSZYNA	2 653,00	
KRUSZYNA	15 919,00	
KRZYTEK	1 600,00	
KRZYTEK	508,00	
KRZYTEK	4 572,00	
KUTNIAK	1 600,00	
LAACHIRI	2 560,00	
LAACHIRI	10 751,00	
LABAERE	3 000,00	
LABAERE	5 400,00	
LABOURE	1 600,00	
LABRIFFE	1 600,00	
LACHKHAM	3 000,00	
LACHKHAM	12 600,00	
LADGHEM CHIKOUCHE	3 000,00	
LADGHEM CHIKOUCHE	15 750,00	
LADJEL	1 772,00	
LADJEL	8 493,00	
LAFFAILLE	3 389,00	
LAFFAILLE	15 283,00	
LAFRANCHE	1 600,00	
LAGACHE	677,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LAGACHE	2 619,00	
LAGACHE	3 471,00	
LAHMAR	1 173,00	
LAIDEBEUR	1 600,00	
LAIGNEL	858,00	
LAIGNEL	1 986,00	
LAINÉ	1 600,00	
LAISNE	1 600,00	
LAISNE	1 500,00	
LAISNE	14 000,00	
LAKBIR	3 000,00	
LAKBIR	12 600,00	
LAKRAD	881,79	
LAKRAD	3 000,00	
LAKRAD	12 600,00	
LAKSIR	6 612,00	
LALAU	3 000,00	
LALAU	13 650,00	
LALLAU	1 695,00	
LAMANT	426,00	
LAMANT	1 789,00	
LAMBERT	1 600,00	
LAMBERT	2 393,00	
LAMBERT	11 102,00	
LAMBERT	4 000,00	
LAMBERT	2 746,00	
LAMBERT	11 534,00	
LAMBLIN	2 282,00	
LAMBLIN	9 586,00	
LAMBLIN	1 398,00	
LAMBRECHT	1 600,00	
LAMIRAND	1 600,00	
LAMOOT	104,00	
LAMOOT	935,00	
LANCE	1 600,00	
LANDRIEUX	749,00	
LANDRIEUX	4 495,00	
LANERES FONTAINE	1 769,00	
LANNOO	1 600,00	
LANTERI	1 600,00	
LANVIN	1 600,00	
LAOUDI	1 919,06	
LAPERDRIX	1 600,00	
LAREA	3 000,00	
LAREA	12 600,00	
LASSALLE	7 000,00	
LASSALLE	11 550,00	
LASSALLE	4 000,00	
LASSELIN	5 400,00	
LATANOWICZ	470,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LATANOWICZ	4 226,00	
LAUMAILLE	1 600,00	
LAUMOND	13 650,00	
LAURENS	5 850,00	
LAURENTY	1 600,00	
LAVERSIN	1 600,00	
LAZARO	1 592,00	
LE FLAO	3 131,00	
LEA	1 600,00	
LEANG	3 000,00	
LEANG	12 600,00	
LEBAS	1 600,00	
LEBEGUE	1 500,00	
LEBEGUE	1 600,00	
LEBORGNE	1 600,00	
LEBOUTEILLIER	1 600,00	
LEBRUN	2 654,00	
LEBRUN	11 147,00	
LECLERCQ	1 600,00	
LECLERCQ	1 600,00	
LECLERCQ	106,00	
LECLERCQ	953,00	
LECLERCQ	2 785,00	
LECLERCQ	11 696,00	
LECLERCQ	2 670,00	
LECLERCQ	16 020,00	
LECOCQ	1 329,00	
LECOCQ	12 802,00	
LECOINTRE	1 189,00	
LECOINTRE	11 826,00	
LECOMPTE	1 314,00	
LECOMPTE	11 197,00	
LECOMPTE	995,20	
LECOMTE	1 600,00	
LEDOUX	1 600,00	
LEDOUX	3 000,00	
LEDOUX	19 500,00	
LEFEBVRE	1 600,00	
LEFEBVRE	1 600,00	
LEFEBVRE	2 427,00	
LEFEBVRE	11 243,00	
LEFEBVRE	672,00	
LEFEBVRE	2 822,00	
LEFEBVRE	1 600,00	
LEFEBVRE	2 960,10	
LEFEBVRE	895,00	
LEFEBVRE	5 368,00	
LEFEVER	1 600,00	
LEFEVRE	1 600,00	
LEFRANCQ	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEGOUI	6 722,00	
LEGOUI	40 793,00	
LEGRAIS	3 000,00	
LEGRAIS	18 000,00	
LEGRAIS	1 600,00	
LEGRAND	1 298,00	
LEGRAND	7 786,00	
LEGRAND	10 367,00	
LEGRAND	446,00	
LEGRAND	4 014,00	
LEGROS	2 500,00	
LEHOUX	1 600,00	
LELEU	13 650,00	
LELONG	1 514,00	
LELONG	8 113,00	
LELONG	2 242,48	
LEMAHIEU	1 600,00	
LEMAHIEU	1 600,00	
LEMAHIEU	4 741,23	
LEMAHIEU	11 653,00	
LEMAIRE	5 695,00	
LEMAIRE	13 650,00	
LEMAIRE	1 500,00	
LEMAIRE	286,90	
LEMAIRE	640,00	
LEMAIRE	3 395,00	
LEMAIRE	1 600,00	
LEMAIRE	2 277,00	
LEMAITRE	1 378,00	
LEMAN	6 943,13	
LEMAN	137,00	
LEMAN	824,00	
LEMESRE	12 600,00	
LEMIRE	1 600,00	
LEMOINE	1 500,00	
LEMOINE	12 500,00	
LEMOINE	4 292,00	
LENESTOUR	665,00	
LENLART	173,25	
LENLART	1 559,00	
LENGRAND	276,40	
LENGRAND	2 487,00	
LENOIR	1 600,00	
LEPCZYNSKI	1 600,00	
LEPERS	3 000,00	
LEPERS	12 600,00	
LERMYTE	673,00	
LERMYTE	4 040,00	
LEROUX	1 600,00	
LEROUX	5 091,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LEROY	1 600,00	
LEROY	1 600,00	
LEROY	520,00	
LEROY	2 740,00	
LERRE	3 000,00	
LERRE	12 600,00	
LERUSTE	2 000,00	
LESAFFRE	1 600,00	
LESAFFRE	4 770,00	
LESCROHART	1 156,00	
LESEUX	2 765,00	
LESEUX	11 612,00	
LESMESTRE	1 500,00	
LESMESTRE	12 500,00	
LESSART	1 898,21	
LESTIENNE	15 600,00	
LESTIR	4 000,00	
LETERME	471,50	
LETERME	4 244,00	
LETIERCE	10 293,00	
LEURENT	756,00	
LEURENT	8 302,00	
LEVAST	1 155,90	
LEVAST	3 033,00	
LEVEQUE	1 600,00	
LHERBIER	1 600,00	
LHERBIER	2 444,00	
LHERBIER	10 266,00	
LHERMITTE	2 252,00	
LHOMME	3 000,00	
LHOMME	13 650,00	
LHOMME	5 850,00	
LHOTE	1 600,00	
LHOTELIER	1 907,00	
LHOTELIER	9 057,00	
LIAGRE	1 600,00	
LIAGRE	3 940,00	
LIAGRE	18 283,00	
LIBBRECHT	1 600,00	
LIBERAL	716,00	
LICAKIS	1 565,00	
LICAKIS	6 573,00	
LIEGEOIS	2 000,00	
LIEKENS	739,00	
LIEKENS	2 411,00	
LIENARD	1 250,00	
LIENARD	10 750,00	
LIGOREAU	784,00	
LIGOREAU	4 706,00	
LINARD WEINSTEIN	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LIPPENS	8 750,00	
LOAN LEWANDOWSKI	1 604,25	
LOCUFIER	1 600,00	
LOEUIL	1 600,00	
LOGEZ	1 600,00	
LOISELEUR	1 600,00	
LOMBARD	1 600,00	
LONGUEPEE	5 462,00	
LONGUESPEE	1 741,05	
LOOF	1 600,00	
LOOSVELD	3 000,00	
LORANT	1 500,00	
LORETTELLI	1 600,00	
LORIDANT	3 000,00	
LORIDANT	19 500,00	
LORTHIOIR	300,00	
LORTHIOIR	2 994,00	
LOSFELD	1 600,00	
LOUCHART	2 996,00	
LOUCHART	1 600,00	
LOUCHET	330,45	
LOUCIF	2 442,00	
LOUCIF	10 256,00	
LOUE	1 600,00	
LOUF	1 600,00	
LOUNNAS	4 664,00	
LOURTIOUX	2 493,00	
LOURTIOUX	10 471,00	
LOUSSIF	3 627,00	
LOUVEL	1 600,00	
LOYE	1 600,00	
LUTAU	546,00	
LY	1 719,00	
LY	7 221,00	
LYCAON	1 361,00	
LYCAON	11 530,00	
LYS	2 145,50	
LYS	1 500,00	
MAACHOU	1 061,00	
MAACHOU	10 926,00	
MAALLEM	14 700,00	
MAAMAR	1 678,28	
MAAMAR	2 314,00	
MAAS	3 737,00	
MAAZI	2 500,00	
MABOUDOU	1 000,00	
MACAREZ	1 600,00	
MACHADO	1 600,00	
MACHART	1 600,00	
MACHTA	1 769,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MACHTA	10 612,00	
MACKE	1 600,00	
MAETZ	1 600,00	
MAGHDOURI	4 000,00	
MAGHDOURI	15 750,00	
MAHIEU	2 500,00	
MAIFI	353,00	
MAIFI	2 222,00	
MAILLARD	1 600,00	
MAILLE	1 600,00	
MAILLOT	1 600,00	
MAKHLOUFI	12 600,00	
MAKHLOUFI	3 000,00	
MAKHLOUFI	12 600,00	
MAKHLOUFI	1 462,00	
MAKHLOUFI	8 773,00	
MAKOS	4 000,00	
MAKOS	13 650,00	
MALBRANQUE	327,87	
MALBRANQUE	2 899,00	
MALBRANQUE	1 000,00	
MALEZIEUX	1 600,00	
MALIK	3 000,00	
MALIK	19 500,00	
MAMECHE	6 204,00	
MAMECHE	18 000,00	
MAMERI	2 875,08	
MAMERI	6 613,00	
MAMERI	40 149,00	
MANIER	5 400,00	
MANNO	866,00	
MANNO	5 198,00	
MANOVRER	1 227,00	
MANTEN	1 600,00	
MAO	1 600,00	
MAOUDJI	4 979,73	
MARCHAND	1 600,00	
MARCHAND	742,98	
MARECHAL	2 000,00	
MARESCAUX	1 600,00	
MARIF	1 600,00	
MARINO	1 179,89	
MARISSAL	1 600,00	
MARKAI	6 526,00	
MARLARD	1 845,00	
MARLARD	14 417,00	
MARLARD	1 600,00	
MARNHOUT	1 500,00	
MAROTTE	1 600,00	
MARQUILLY	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MARQUILLY	1 407,00	
MARQUILLY	13 352,00	
MARRIS	89,00	
MARRIS	798,00	
MARTIN	1 600,00	
MARTINS FILIPE	1 600,00	
MARVIE NEBUT	1 000,00	
MASCART	1 600,00	
MASLANKA	1 600,00	
MASQUELIER	1 600,00	
MASQUELIN	1 160,00	
MASROUHI	1 178,03	
MASSELOT	1 600,00	
MASTALERZ	3 732,00	
MASTALERZ	12 464,00	
MASURE	873,00	
MASURE	3 887,00	
MAURY LASCOUX	998,50	
MBANZABUGABO	4 500,00	
MEAUDRE	1 600,00	
MEBARKI	795,00	
MEBARKI	4 771,00	
MEBARKIA	7 337,00	
MECHAIAKH	2 785,00	
MECHAIAKH	13 645,00	
MECHRAOUI	2 774,00	
MECHRAOUI	11 652,00	
MECHRAOUI	707,00	
MECHRAOUI	4 244,00	
MECHRI	2 640,00	
MECHRI	12 136,00	
MEDINE	4 096,00	
MEDJOUR	4 500,00	
MEENS	1 600,00	
MEGAIZ	3 000,00	
MEGAIZ	12 600,00	
MEGHAIETH	3 000,00	
MEGHAIETH	14 700,00	
MELIHI	1 896,90	
MELIHI	9 295,00	
MENAD	1 177,00	
MENAD	10 242,00	
MENASRI	813,62	
MENASRI	1 803,00	
MENET	1 600,00	
MERABTI	1 198,00	
MERABTI	2 680,00	
MERABTI	3 000,00	
MERCHIER	1 506,00	
MERCHIER	9 037,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MERCIER	1 600,00	
MERCIER	5 561,50	
MERCIER	10 295,00	
MERLIER	1 600,00	
MERLIN	7 000,00	
MERVEILLE	3 000,00	
MERVEILLE	13 650,00	
MESAROS	1 197,50	
MESMACQUE	4 000,00	
MESSAOUDI	3 000,00	
MESSAOUDI	14 700,00	
MESSAOUDI	3 000,00	
MESSAOUDI	12 600,00	
MESSEAN	478,00	
MESSEAN	3 178,00	
MESSI	495,00	
MESSI	2 298,00	
MESTACH	1 600,00	
MEURICE	1 850,00	
MEURILLON	1 600,00	
MEURILLON	2 344,53	
MEURILLON	4 382,00	
MEZDOUR	2 500,00	
MEZDOUR	1 085,00	
MEZDOUR	4 556,00	
MICHEL	1 600,00	
MIELLET	1 600,00	
MIGNON	1 500,00	
MILI	1 876,00	
MILLES CAMPS	1 600,00	
MILLES CAMPS	5 202,00	
MILLON	1 600,00	
MINART	7 944,00	
MINNE	3 509,00	
MIRABAUD	1 600,00	
MIRAGLIA	548,98	
MIRAGLIA	4 690,00	
MIRANDA	605,00	
MIREA	561,00	
MIREA	3 367,00	
MIRI	6 913,00	
MIRI	19 500,00	
MISTRETTA	1 891,00	
MISTRETTA	6 237,00	
MOBAREK	1 314,00	
MOBAREK	11 197,00	
MOHAMMEDI	4 399,00	
MOKHTARI	10 502,00	
MOKRANE	3 000,00	
MOKRANE	13 650,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MOKTAR	7 753,00	
MOLENDIA	2 622,80	
MOMPONTET	2 900,00	
MOMPONTET	12 181,00	
MONCEL	2 749,00	
MONCEL	12 597,00	
MONOT	1 600,00	
MONTOIS	1 600,00	
MONVOISIN	3 300,00	
MORALES	3 000,00	
MORALES	12 600,00	
MORBU	1 600,00	
MOREAU	1 087,50	
MOREIRA DE OLIVEIRA	2 290,23	
MOREL	250,00	
MOREL	2 250,00	
MORELLE ROEKENS	1 500,00	
MORELLE ROEKENS	25 825,00	
MORLAIN	837,00	
MORLAIN	5 019,00	
MORMENTYN	1 600,00	
MOSHASHAI	1 115,00	
MOTRANI	1 282,00	
MOTRANI	3 949,00	
MOUADA	735,00	
MOUADA	3 086,00	
MOUISSI	1 818,75	
MOUISSI	3 000,00	
MOUISSI	15 750,00	
MOULIN	1 000,00	
MOULIN	9 000,00	
MOUNIB	3 000,00	
MOUNIB	13 650,00	
MOUSSA	2 654,00	
MOUSSA	12 197,00	
MOUTON	1 600,00	
MOUTON	8 564,00	
MOYNAC	1 600,00	
MR EL MAKKAOUI	2 342,00	
MR EL MAKKAOUI	11 474,00	
MUKASIBOMANA	2 665,00	
MUKASIBOMANA	15 989,00	
MUKASIBOMANA	1 236,50	
MULE	2 757,00	
MUSTAPHA	3 000,00	
MUSTAPHA	13 650,00	
MUZZOLIN	1 600,00	
N'DIAYE	1 600,00	
NACCARI	1 600,00	
NAESSEN	6 193,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NAEYE	1 714,00	
NAEYE	1 600,00	
NDEUGOUE	2 393,00	
NDEUGOUE	10 052,00	
NEDJARI	6 300,00	
NEMMAR	3 000,00	
NEMMAR	22 500,00	
NEMPONT	12 500,00	
NERLICH	1 500,00	
NEVELSTYN	862,45	
NEVEU	1 600,00	
NGINGULU	3 194,00	
NGOUTANE	2 770,00	
NGOUTANE	11 635,00	
NGUYEN	2 500,00	
NIESLUKOVSKI	1 600,00	
NOBLE	1 600,00	
NOLLET	1 209,99	
NOMBO	2 868,00	
NOMBO	10 995,50	
NONNON	8 000,00	
NONNON	15 750,00	
NOTEBAERT	2 761,00	
NOTEBAERT	13 528,00	
NOUALI	3 910,96	
NOUIBAT	2 188,35	
NOUIOUA	1 000,00	
NOUIOUA	6 515,00	
NOUIOUA	6 507,10	
NOUROU	2 500,00	
NUNES RODRIGUES	1 600,00	
NYBELEN	1 600,00	
ORAVEC	2 500,00	
ORS	1 500,00	
OUADOURI	1 435,00	
OUALI	4 000,00	
OUALI	1 600,00	
OUALI	411,00	
OUALI	13 300,00	
OUALI	2 429,00	
OUALI	11 902,00	
OUBADJI	1 600,00	
OUELDELHADJ	3 000,00	
OUELDELHADJ	12 600,00	
OUERFELLI	2 500,00	
OUHADDOU	2 706,13	
OUHADDOU	12 272,00	
OUMAOUCHE	1 567,50	
OUMAOUCHE	1 713,43	
OUMOUSA	12 700,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OUNCHIOUENE	2 781,00	
OUNCHIOUENE	12 730,00	
OURADDI	17 734,00	
OUSMANE	2 412,00	
OUSMANE	11 181,00	
OVAERE	365,00	
OVAERE	3 284,00	
OVLAQUE	1 600,00	
OVLAQUE	1 600,00	
PACOU	3 539,80	
PAEMELAERE	1 600,00	
PAGANO	3 893,00	
PALMIERI	269,00	
PANIER	2 746,00	
PANIER	11 535,00	
PAQUET	711,00	
PAQUET	2 986,00	
PARAGES	1 600,00	
PARAYRE	9 507,00	
PARENT	5 831,00	
PARENT	12 814,00	
PARENT	1 600,00	
PAREZ	3 231,00	
PARMENTIER	1 600,00	
PARMENTIER	1 600,00	
PATIN	1 802,00	
PATIN	10 813,00	
PATRY	5 875,00	
PATRY	10 678,00	
PAULUS	1 600,00	
PAUWELS	813,50	
PAYEN	960,00	
PAYEN	4 032,00	
PECKRE	1 000,00	
PENNEL	1 600,00	
PENNEL	2 000,00	
PEREIRA	2 717,00	
PEREIRA	12 462,00	
PEREIRA	3 000,00	
PEREIRA	15 750,00	
PEREIRA DA COSTA	1 352,00	
PEREIRA DA COSTA	11 466,00	
PEREZ	4 577,00	
PERLIER	1 600,00	
PERNOCK	10 383,00	
PERQUE	4 850,00	
PERQUE	12 600,00	
PERRAUX	756,00	
PERRAUX	8 308,00	
PERRON	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
PERRON	12 600,00	
PETAÏN	1 240,00	
PETAÏN	12 183,00	
PETIT	1 000,00	
PETIT	1 600,00	
PETIT	1 500,00	
PETIT	14 000,00	
PETNKEU NZOETOUÏ	12 600,00	
PETY	3 000,00	
PETY	13 650,00	
PEZIN	4 500,00	
PHELLION	1 600,00	
PHILIPPE	1 600,00	
PHILIPPE	1 600,00	
PHILIPPS	1 600,00	
PICARD	3 000,00	
PICARD	18 000,00	
PICARD	8 318,00	
PICAVET	325,00	
PICAVET	2 927,00	
PICHELIN	1 600,00	
PICOT	1 600,00	
PIERRET	5 000,00	
PIERSON	1 600,00	
PIETERS	1 600,00	
PILETTE	1 600,00	
PILLON SCHULTZ	1 600,00	
PILLOT	2 369,00	
PILLOT	9 949,00	
PILOT	3 000,00	
PILOT	14 700,00	
PINCER	1 680,00	
PINGONT	1 178,00	
PINGONT	7 071,00	
PINTE	1 600,00	
PIOT	1 600,00	
PLAISANT	1 600,00	
PLANCHON	15 000,00	
PLANTE	141,00	
PLANTEFEVE	3 000,00	
PLANTEFEVE	13 650,00	
PLOUVIER COLIN	2 445,00	
PLOYART	1 600,00	
PLUNIVAGE	2 000,00	
POILLION STEUX	1 600,00	
POISSON	1 600,00	
POITOU	1 600,00	
POLLET	2 111,70	
POLLET	8 869,00	
POLLET	1 659,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
POLLET	6 969,00	
PONCELET	1 600,00	
PONCHEL	1 600,00	
PONS	1 600,00	
PONS	1 600,00	
PORTIER	1 250,00	
POTART	1 600,00	
POZEGA	5 400,00	
PRADALIER	1 600,00	
PRESSEZ	1 600,00	
PREUX	2 354,00	
PREUX	3 177,00	
PREVOS	1 600,00	
PRIBETICH	1 600,00	
PROUVOST	1 600,00	
PROVOYEUR	1 065,00	
PROVOYEUR	6 390,00	
PROY	13 035,80	
PRUVOST	5 000,00	
PRUVOST	961,00	
PRUVOST	10 147,00	
PRUVOST	1 600,00	
PUIG	7 814,00	
QOTBI	2 625,00	
QUAGLIOZZI	6 937,00	
QUAGLIOZZI	41 997,00	
QUELLIER	1 600,00	
QUEREL	4 484,00	
QUERSIN	3 554,00	
QUESADA LOPEZ	5 600,00	
QUESTROY	2 524,00	
QUESTROY	2 970,00	
QUESTROY	12 473,00	
RABOUTOT	1 600,00	
RAFA	49 280,00	
RAFFIN	2 572,35	
RAFIE	10 500,00	
RAHAI	1 600,00	
RAHAL	5 000,00	
RAHIM	3 000,00	
RAHIM	12 600,00	
RAKIB	3 000,00	
RAKIB	12 600,00	
RAMANAH	1 600,00	
RAOUT	1 600,00	
RASSEL	497,00	
RASSEL	4 477,00	
RAUX	1 600,00	
RAUX	1 065,00	
RAVEAU	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RBAAI	1 929,00	
RBAAI	8 102,00	
REBOUILLAT	1 600,00	
RECHACHI-GHILMOINOU	5 066,00	
REDDAD	2 757,00	
REDDAD	12 631,00	
REGNAULT	1 600,00	
REGNIEZ	1 600,00	
REKHAIL	6 913,00	
REKHAIL	41 864,00	
REKIBI	2 604,00	
REKIBI	15 622,00	
REKIBI	1 500,00	
REKIK	3 000,00	
REKIK	10 500,00	
RELIGIEUX	1 500,00	
RELIGIEUX	3 500,00	
RENARD	1 600,00	
RENAUD	825,00	
RENAUD	4 948,00	
REQUENA LOPEZ	425,97	
REQUENA LOPEZ	3 834,00	
REYS	353,00	
REYS	3 488,00	
REZIG	2 451,00	
REZIG	3 000,00	
REZIG	12 600,00	
RIBEIRO	2 413,80	
RIBEIRO	11 828,00	
RIBEIRO GOMES	1 497,00	
RIBEIRO GOMES	6 286,00	
RIBEIRO LEROY	1 600,00	
RICCI	1 600,00	
RICHARD	438,61	
RICHARD	1 600,00	
RICOUR	3 024,80	
RICOUR	2 834,00	
RICOUR	11 904,00	
RIGAUX	1 600,00	
RIGAUX	1 600,00	
RINGEVAL	1 600,00	
RIQUEMBOURG	1 132,00	
RIVA	1 600,00	
RIZOUG	3 023,00	
RIZZI COLPAERT	1 120,00	
RIZZI COLPAERT	4 708,00	
ROBART	1 600,00	
ROBERT	1 600,00	
ROCH	1 623,00	
ROCH	9 744,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RODRIGUES	2 784,00	
ROEGIERS	1 600,00	
ROELANTS SPINNEWYN	13 650,00	
ROELS	2 450,60	
ROGER	725,00	
ROGER	10 020,00	
ROGER	47 120,00	
ROGEZ	1 600,00	
ROLNIN	2 000,00	
ROMAN	6 873,00	
ROMERO	3 000,00	
ROMERO	15 750,00	
ROMMENS	2 500,00	
ROMMENS	7 000,00	
ROOSEN	1 600,00	
ROSE	504,00	
ROSE	3 022,00	
ROSEE	1 600,00	
ROSEREAU	3 000,00	
ROSSI	262,00	
ROSSI	2 359,00	
ROTTELEUR	12 600,00	
ROTURIER	1 600,00	
ROUCOU	1 600,00	
ROUSERE	199,00	
ROUSERE	1 791,00	
ROUSSEAU	1 371,09	
ROUSSEAUX	1 600,00	
ROUTIER	299,53	
ROUTIER	1 691,00	
ROUVILLAIN	3 000,00	
ROUVILLAIN	13 650,00	
ROUZE	3 000,00	
ROUZE	13 650,00	
RUBEGUE	2 730,00	
RUCAR	1 600,00	
RUCHOT	3 000,00	
RUCHOT	19 500,00	
RYCKEWAERT	1 600,00	
SABATIER	1 600,00	
SACCARELLI	11 209,00	
SADLI	3 000,00	
SADLI	15 750,00	
SADOK	2 707,00	
SADOK	14 315,00	
SADOUKI	5 000,00	
SADOWSKI	3 000,00	
SADOWSKI	12 600,00	
SAEZ	3 000,00	
SAFOUANE	5 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SAGOT	742,00	
SAGOT	3 337,00	
SAHNOUNI	2 706,00	
SAHNOUNI	11 367,00	
SAHRAOUI	12 580,00	
SAHRAOUI	2 048,00	
SAHRAOUI	10 033,00	
SAIDANE	3 636,00	
SAIN	4 000,00	
SAIN	4 000,00	
SAINT MAXIN	4 767,00	
SAINT VENANT	2 509,00	
SAINT VENANT	15 056,00	
SAINTENOY	6 976,00	
SAINTENOY	2 990,00	
SALAUN	4 000,00	
SALEMBIER	347,00	
SALEMBIER	2 082,00	
SALGUR	3 000,00	
SALGUR	21 000,00	
SALLE	13 650,00	
SALOME	337,00	
SALOME	504,00	
SALVETTI	1 611,00	
SALVETTI	9 668,00	
SAMMARCELLI	1 600,00	
SAUVAGE	1 600,00	
SAUVAGE	1 334,00	
SAUVIGNON	1 250,00	
SAVER	1 600,00	
SBAHI	699,00	
SBAHI	7 789,00	
SEBAA	12 600,00	
SECQ	3 000,00	
SEGHAR	2 747,00	
SEGHAR	13 462,00	
SEHALIA	5 882,51	
SEILLIER	518,00	
SEILLIER	3 109,00	
SELLE	2 813,00	
SELLIN	2 501,00	
SELLIN	10 505,00	
SENEGAS	1 600,00	
SENGIERS	699,00	
SENGIERS	4 195,00	
SENLECQ	1 600,00	
SENOUCI	5 850,00	
SENSE	1 600,00	
SERAFIN-WYPLATA	4 686,00	
SERAFIN-WYPLATA	27 162,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SERGEANT	2 774,00	
SERGEANT	12 701,00	
SERIEYS	624,00	
SERIEYS	5 614,00	
SERKHANE	7 000,00	
SERKHANE	15 750,00	
SERRURIER	354,00	
SERRURIER	3 184,00	
SERRUYS	1 600,00	
SETTE	842,00	
SETTE	3 538,00	
SEVRANCKX	1 600,00	
SIAFA	40 950,00	
SIDA	3 000,00	
SIDA	4 204,00	
SIDELHADJ	484,00	
SIDELHADJ	4 354,00	
SIMAES MAIO	1 000,00	
SIMONCINI - LECHANTRE	2 652,00	
SIMONCINI - LECHANTRE	11 140,00	
SIP	3 000,00	
SIP	13 650,00	
SIX	617,00	
SIX	5 869,00	
SKOWRON SIX	3 000,00	
SKOWRON SIX	5 850,00	
SKRIF	3 000,00	
SKRIF	14 700,00	
SLOCK	5 400,00	
SMAGUE	1 600,00	
SMOUHI	2 500,00	
SOARES	8 219,00	
SOGOYOU	10 730,00	
SOLER	590,00	
SOLER	3 546,00	
SOMBE	4 000,00	
SOMMEVILLE	36 391,00	
SOUABER	8 000,00	
SOUABER	13 650,00	
SOUFLET	1 600,00	
SOUKEUR L'GHOUL	2 510,00	
SOUKEUR L'GHOUL	10 543,00	
SOW	6 950,00	
SOW	12 600,00	
SPECQUE	1 600,00	
SPETEBROOT	6 362,00	
SPILLEBEEN	719,00	
SPILLEBEEN	6 466,00	
SPRIET	5 000,00	
SPRIET	28 900,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
STEEN	393,00	
STEEN	3 538,00	
STEPPE	1 329,60	
STERCKEMAN	2 950,00	
STERCKEMAN	13 438,00	
SUCHANECKI	4 550,00	
SUING	1 600,00	
SY	1 615,00	
SY	6 782,00	
TABART	1 600,00	
TABARY	1 600,00	
TAECKENS	1 600,00	
TAFFIN	3 600,00	
TAHIRI	2 248,00	
TAHIRI	9 442,00	
TAHIRI	5 400,00	
TALBI	1 600,00	
TALBI	2 272,00	
TALBI	11 131,00	
TALEB AHMED	6 444,16	
TALEB-AHMED	3 000,00	
TALEB-AHMED	13 650,00	
TALLEU	5 000,00	
TANOUTI	1 000,00	
TAOURIRT	756,00	
TAOURIRT	3 175,00	
TARGUI	3 000,00	
TARGUI	14 700,00	
TARTAR	1 070,00	
TARTAR	10 774,00	
TASSOT	1 600,00	
TCHEMMIK	4 995,00	
TCHEMMIK	30 069,00	
TEBBANI	1 886,00	
TEBBANI	7 919,00	
TEKIN	834,00	
TEKIN	5 006,00	
TELION	8 282,00	
TEMELCI	2 488,17	
TERNOIS	3 000,00	
TERNOIS	21 000,00	
TERNOY	1 600,00	
THERY	2 759,00	
THERY	11 589,00	
THERY	3 000,00	
THERY	13 650,00	
THIEFFRY	7 316,00	
THOLLIEZ	1 805,00	
THOMAS	1 600,00	
THOMAS	5 950,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
THOMAS	1 600,00	
THOMAS	673,00	
THOMAS	991,60	
THORLET	2 000,00	
THUAL	1 600,00	
TIKA	2 426,50	
TIKA	4 368,00	
TILMANT	1 600,00	
TIR	3 000,00	
TIR	15 750,00	
TISON	1 600,00	
TIZI	2 341,00	
TIZI	9 831,00	
TOLBA	11 659,00	
TORABIAN	4 500,00	
TOUAHRI	4 255,00	
TOUAHRI	15 750,00	
TOUCHI	3 000,00	
TOUCHI	12 600,00	
TOUHAMI	1 961,00	
TOUIER	4 000,00	
TOURI	1 230,00	
TOULEMONDE	1 600,00	
TOULEMONDE	1 396,00	
TOULEMONDE	11 770,00	
TOULOUM	72,00	
TOULOUM	358,00	
TOUMI	5 000,00	
TOUMI	27 650,00	
TRASNEL	1 600,00	
TRANCHANT	2 000,00	
TRANNOY	4 000,00	
TRANNOY	1 600,00	
TRENTESAUX	448,00	
TRENTESAUX	1 882,00	
TRESCA	2 112,31	
TRICHA	2 539,00	
TRICHA	10 665,00	
TRIGALEZ	2 914,00	
TRIGALEZ	17 484,00	
TRISTRAM	2 000,00	
TRUONG	1 465,00	
TRUONG	6 151,00	
TURBE	2 500,00	
TURBE	15 000,00	
TURPIN	2 497,00	
TURPIN	10 486,00	
TURPIN	4 494,00	
UAHUD	8 723,00	
VACAVANT	1 921,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VACAVANT	11 526,00	
VALDEZ	4 500,00	
VALENS	4 000,00	
VALENS	13 650,00	
VALERIO	1 600,00	
VALLENDUC	6 966,00	
VALLOIS	417,00	
VALLOIS	4 061,00	
VALLOIS	4 000,00	
VAN BRUWAENE	5 077,00	
VAN DRIESSCHE	5 027,00	
VAN ELSUE	4 000,00	
VAN ELSUE	1 500,00	
VAN ELSUE	12 500,00	
VAN HULLEBUSCH	785,88	
VAN HULLEBUSCH	4 715,00	
VAN ISACKER	1 600,00	
VAN LICHTERVELDE	1 500,00	
VAN VOOREN	1 600,00	
VAN-HECKE	1 600,00	
VANACKER	1 600,00	
VANAGT	2 000,00	
VANBELLE	13 300,00	
VANBRUGGHE	768,00	
VANBRUGGHE	3 227,00	
VANCRAEYENEST	374,00	
VANCRAEYENEST	2 850,00	
VANDAELE	1 600,00	
VANDAELE	839,00	
VANDAELE	5 340,00	
VANDAME	382,47	
VANDAMME	1 600,00	
VANDAMME	11 830,00	
VANDECAPPELLE	1 600,00	
VANDEN BOSCH	1 600,00	
VANDENABEEL	1 600,00	
VANDENAMEELE	1 600,00	
VANDENBERGHE	379,00	
VANDENBUSSCHE	236,38	
VANDENBUSSCHE	2 127,00	
VANDENBUSSCHE	2 207,00	
VANDEPUTTE	3 199,00	
VANDEPUTTE	9 237,00	
VANDERASPAILLE	1 600,00	
VANDERHOEVE	1 600,00	
VANDERVENNET	1 600,00	
VANDEVELDE	1 600,00	
VANDOORNE	400,00	
VANDOORNE	3 604,00	
VANDOORNE	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VANDOORNE	18 000,00	
VANDROMME	2 904,00	
VANDROMME	12 198,00	
VANEYCKE	1 161,00	
VANEYCKE	10 130,00	
VANGRAEFSCHPEPE	1 600,00	
VANHALST	911,08	
VANHERSECKE	305,00	
VANHERSECKE	2 744,00	
VANHILLE	2 000,00	
VANHOUTTE	1 600,00	
VANHOVE	1 600,00	
VANLANCKER	1 600,00	
VANLANKER	778,00	
VANLERBERGHE	1 600,00	
VANLERBERGHE	1 500,00	
VANMARCKE	1 600,00	
VANMULLEM	1 600,00	
VANNEUVILLE	12 187,00	
VANOVERBERGHE	674,00	
VANOVERBERGHE	6 067,00	
VANRUMBEKE	1 600,00	
VANTOMME	1 600,00	
VASSEUR	1 600,00	
VASUT	1 356,00	
VELGHE	1 600,00	
VELLA	2 267,00	
VELLA	9 519,00	
VENDEVILLE	1 600,00	
VERBEKEN	870,00	
VERBEKEN	3 657,00	
VERCAMER LECLERCQ	1 600,00	
VERCANT	3 564,00	
VERCOOR	1 600,00	
VERCOUTRE	565,28	
VERCOUTRE	3 392,00	
VERDIERE	1 600,00	
VERDIERRE	1 600,00	
VERDONCK	4 000,00	
VERDY	3 000,00	
VERDY	12 600,00	
VEREYCKEN	3 000,00	
VEREYCKEN	13 650,00	
VERHAEGHE	1 600,00	
VERHAEGHE	3 000,00	
VERHAEGHE	12 600,00	
VERHEE	1 370,00	
VERHEYE	1 600,00	
VERKINDER	3 000,00	
VERKINDER	12 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VERKINDER	3 440,00	
VERPLANCK	3 000,00	
VERPLANCK	13 650,00	
VERPLANCKE	1 600,00	
VERSTRAETE	1 381,00	
VERSTRAETE	186,00	
VERSTRAETE	1 115,00	
VERVISCH	1 002,00	
VERVISCH	4 429,00	
VIAL	1 600,00	
VICO	3 000,00	
VICO	14 700,00	
VIEIRA	2 314,00	
VIEIRA	11 341,00	
VIEL	5 400,00	
VIENNE	1 996,00	
VILLEZ	858,00	
VILLEZ	3 817,00	
VILVANDRE	1 600,00	
VOREUX	1 571,00	
WABLE	6 904,38	
WACHEUX	901,00	
WAINGNIER	1 600,00	
WAJROCH	1 600,00	
WALLAERT	2 500,00	
WALLYN	1 600,00	
WAMBRE	1 487,00	
WAMBRE	8 920,00	
WARTELLE	4 000,00	
WARTELLE	13 650,00	
WASILEWSKI	4 500,00	
WATINE	1 600,00	
WATINE	4 488,00	
WATTEL	1 600,00	
WATTINNE	1 600,00	
WATTRELOT	1 600,00	
WAUQUIER	1 052,00	
WAUQUIER	6 310,00	
WAWRZYNIAK	1 600,00	
WEBER	1 600,00	
WERNER	2 654,00	
WERNER	12 198,00	
WERQUIN	1 600,00	
WICART	436,00	
WICART	2 360,00	
WIDHEM	1 600,00	
WILLEMOT	3 000,00	
WILLEMOT	3 000,00	
WILLEMOT	18 000,00	
WILMOT	1 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
WILMOT	2 900,00	
WILMOT	13 230,00	
WIMETZ	1 250,00	
WIMETZ	10 750,00	
WION	1 600,00	
WIPPLIEZ	990,00	
WIPPLIEZ	4 159,00	
WITTOCX	1 583,00	
WITTOCX	6 649,00	
WOJTUSIAK	1 028,00	
WOLFCARIUS	3 000,00	
WOLFCARIUS	13 650,00	
WROBEL	1 600,00	
WYCKAERT	1 600,00	
WYLLEMAN	1 600,00	
YAHIA	2 101,85	
YARROUTI	6 462,00	
YARROUTI	330,00	
YOUMBOUI	2 775,00	
YOUMBOUI	16 650,00	
YOUMBOUI	3 704,00	
ZABOUB	2 690,00	
ZAGRODNICKI	1 600,00	
ZAIRI	2 409,00	
ZAIRI	11 802,00	
ZAJAC	1 600,00	
ZAWISZA	1 600,00	
ZBIERSKI	1 600,00	
ZEBIRI	7 000,00	
ZEBIRI	15 750,00	
ZEGAOUI	5 894,00	
ZELGHI	799,00	
ZELGHI	3 356,00	
ZELIE	7 000,00	
ZELIE	5 850,00	
ZEPHIR	1 600,00	
ZERGA	1 183,00	
ZERGA	10 284,00	
ZERMANI	3 000,00	
ZERMANI	12 600,00	
ZIANE	16 800,00	
ZIANI	3 000,00	
ZIANI	13 650,00	
ZIEBEL	1 600,00	
ZINCK	1 600,00	
ZOUGGACHE	3 000,00	
ZOUGGACHE	21 000,00	
ZURECK	1 600,00	
Autres	23 848 296,88	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
3F NOTRE LOGIS	35 000,00	
3F NOTRE LOGIS	16 022,80	
3F NOTRE LOGIS	1 577,20	
3F NOTRE LOGIS	7 200,00	
3F NOTRE LOGIS	16 400,00	
3F NOTRE LOGIS	13 200,00	
3F NOTRE LOGIS	11 000,00	
3F NOTRE LOGIS	6 600,00	
3F NOTRE LOGIS	6 000,00	
3F NOTRE LOGIS	1 200,00	
3F NOTRE LOGIS	12 391,20	
3F NOTRE LOGIS	14 400,00	
3F NOTRE LOGIS	15 091,20	
3F NOTRE LOGIS	18 000,00	
3F NOTRE LOGIS	17 980,00	
3F NOTRE LOGIS	96 000,00	
3F NOTRE LOGIS	14 800,00	
3F NOTRE LOGIS	19 100,00	
3F NOTRE LOGIS	11 200,00	
3F NOTRE LOGIS	11 200,00	
3F NOTRE LOGIS	5 400,00	
3F NOTRE LOGIS	25 600,00	
3F NOTRE LOGIS	18 040,00	
3F NOTRE LOGIS	13 500,00	
3F NOTRE LOGIS	18 000,00	
3F NOTRE LOGIS	13 500,00	
3F NOTRE LOGIS	30 400,00	
3F NOTRE LOGIS	5 400,00	
3F NOTRE LOGIS	7 200,00	
3F NOTRE LOGIS	24 453,80	
3F NOTRE LOGIS	31 920,00	
3F NOTRE LOGIS	38 400,00	
3F NOTRE LOGIS	28 800,00	
3F NOTRE LOGIS	8 100,00	
3F NOTRE LOGIS	10 800,00	
3F NOTRE LOGIS	72 000,00	
3F NOTRE LOGIS	24 000,00	
3F NOTRE LOGIS	12 000,00	
3F NOTRE LOGIS	24 000,02	
3F NOTRE LOGIS	12 000,00	
3F NOTRE LOGIS	5 443,19	
3F NOTRE LOGIS	10 800,00	
3F NOTRE LOGIS	14 400,00	
3F NOTRE LOGIS	15 000,00	
3F NOTRE LOGIS	10 800,00	
3F NOTRE LOGIS	27 000,00	
3F NOTRE LOGIS	51 300,00	
3F NOTRE LOGIS	68 400,00	
3F NOTRE LOGIS	74 550,00	
3F NOTRE LOGIS	108 150,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
3F NOTRE LOGIS	10 800,00	
3F NOTRE LOGIS	27 000,00	
3F NOTRE LOGIS	7 200,00	
3F NOTRE LOGIS	18 000,00	
3F NOTRE LOGIS	92 180,00	
3F NOTRE LOGIS	171 000,00	
AEF AGENCE D'EDUCATION ET DE FORMATION	15 000,00	
ALEFPA	9 500,00	
ALPES ALLIANCE POUR L'EMPLOI ET LA SOLIDARITE	23 000,00	
ALPES ALLIANCE POUR L'EMPLOI ET LA SOLIDARITE	92 000,00	
ALPES ALLIANCE POUR L'EMPLOI ET LA SOLIDARITE	7 871,00	
ALTERAMA FORMATION	9 990,00	
ALTERAMA FORMATION	36 000,00	
ANKORSTORE CUSTOMER SERVICE FRANCE	50 000,00	
ARCADE RURAUX SOLIDAIRES	5 000,00	
ASS MONIQUE TENEUR SAUVEGARDE PARTIMOINE RURAL	5 000,00	
ASS MONIQUE TENEUR SAUVEGARDE PARTIMOINE RURAL	17 500,00	
ASS-GESTION DES CENTRES SOCIOCULTURELS DE BELENCONTRE ET PHALEMPIN	3 060,00	
ASS-GESTION DES CENTRES SOCIOCULTURELS DE BELENCONTRE ET PHALEMPIN	10 000,00	
ASS-GESTION DES CENTRES SOCIOCULTURELS DE BELENCONTRE ET PHALEMPIN	4 000,00	
ASS-GESTION DES CENTRES SOCIOCULTURELS DE BELENCONTRE ET PHALEMPIN	5 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE LES LUSITANOS D ARMENTIERES	1 591,08	
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	16 000,00	
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	4 000,00	
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	15 000,00	
ASSOCIATION ENSEMBLE AUTREMENT	6 723,88	
ASSOCIATION ENSEMBLE AUTREMENT	7 000,00	
ASSOCIATION NATIONALE COMPAGNONS BATISSEURS HAUTS DE FRANCE	9 450,00	
ASSOCIATION NATIONALE COMPAGNONS BATISSEURS HAUTS DE FRANCE	11 000,00	
ATELIER POST	6 600,00	
ATMO HAUTS-DE-FRANCE	25 207,50	
ATMO HAUTS-DE-FRANCE	112 500,00	
ATMO HAUTS-DE-FRANCE	22 635,50	
ATMO HAUTS-DE-FRANCE	10 147,00	
BALUCHON - A TABLE CITOYENS	16 000,00	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	5 500,00	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	3 063,60	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 894,08	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	4 215,06	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 099,30	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	4 215,06	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	4 500,00	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	2 000,00	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	2 000,00	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 978,74	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	2 000,00	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	3 500,00	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 580,07	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 927,92	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	2 844,13	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 927,92	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	4 468,86	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	2 638,32	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	1 862,02	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	3 402,84	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	4 903,87	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	3 351,64	
BANQUE POPULAIRE DU NORD	3 351,64	
BPIFRANCE FINANCEMENT	389 361,16	
BRIQUE HOUSE BREWERY	50 000,00	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 073,21	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 073,21	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 697,17	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 073,21	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 073,21	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 697,17	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 697,17	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,08	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 697,17	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,07	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,07	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 927,92	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 927,92	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 927,92	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,07	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 361,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 468,86	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,08	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 351,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 351,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 468,86	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 468,86	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,07	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 468,86	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 351,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 351,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 468,86	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 351,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 351,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 364,64	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 862,02	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,07	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 073,21	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 904,34	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 409,34	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 697,17	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	4 073,21	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 697,17	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	5 091,51	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 409,34	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 409,34	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	1 894,08	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	5 091,51	
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE	3 054,91	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 054,60	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 696,80	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 072,50	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 696,80	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 072,50	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 696,80	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 054,60	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 760,38	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 696,80	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 072,50	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 696,80	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 020,15	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 696,80	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 054,60	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 696,80	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 446,92	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 359,39	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 434,39	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 282,59	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 227,90	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	5 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	1 940,08	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	5 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	3 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	4 500,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	2 000,00	
CEIS	60 000,00	
CLESENCE (ANCT MAISON DU CIL)	21 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLUBTEX	33 600,00	
COMITE INTERFEL HAUTS DE FRANCE	25 000,00	
CONSEIL RECHERCHE INGENIERIE FORMATION POUR L'EGALITE FEMMES HOMMES	5 000,00	
COOPERATIVE FUNERAIRE DE LILLE	16 000,00	
COORDINATION MOBILE ACCUEIL ORIENTATION (C.M.A.O.)	45 000,00	
COORDINATION MOBILE ACCUEIL ORIENTATION (C.M.A.O.)	4 000,00	
COORDINATION MOBILE ACCUEIL ORIENTATION (C.M.A.O.)	35 000,00	
CTE GRAND SYNTHOISE	16 000,00	
CYBER GROUP STUDIOS	40 000,00	
ECHAPPEE DES COPROPRIETES	2 350,00	
EMMAUS DEFI	15 000,00	
ESCAUT HABITAT	52 284,00	
ESCAUT HABITAT	17 600,00	
ESCAUT HABITAT	115 926,00	
ESCAUT HABITAT	12 089,70	
ESCAUT HABITAT	21 139,80	
ESCAUT HABITAT	19 200,00	
ESCAUT HABITAT	48 000,00	
ETIKA SPIRULINA	6 000,00	
EURAMATERIALS	56 536,00	
EURAMATERIALS	410 400,00	
FONDATION DE LILLE	15 000,00	
GIE EURASANTE	243 200,00	
GIE EURASANTE	1 433 562,55	
GIE EURASANTE	992 800,00	
GIE EURASANTE	30 000,00	
GIE EURASANTE	20 000,00	
GRANDS ENSEMBLE	40 000,00	
HABITAT DU NORD COOP SOCIETE ANONYME COOPERATIVE D'INT COLLECTIF D'HAB	17 600,00	
HABITAT DU NORD SA D HLM	8 400,00	
HABITAT DU NORD SA D HLM	21 000,00	
HABITAT DU NORD SA D HLM	14 100,00	
HABITAT DU NORD SA D HLM	10 800,00	
HABITAT DU NORD SA D HLM	10 666,40	
HABITAT DU NORD SA D HLM	108 000,00	
HABITAT DU NORD SA D HLM	166 400,00	
HABITAT DU NORD SA D HLM	180 000,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	14 400,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	64 800,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	21 600,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	24 000,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	19 200,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	60 000,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	67 200,00	
HABITAT HAUTS DE FRANCE ESH	19 200,00	
HAPPY CHIC	300 000,00	
HAPPY DRÉCHES	8 000,00	
HAUT LA CONSIGNE	64 000,00	
ICF HABITAT NORD EST	16 800,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ICF HABITAT NORD EST	30 393,00	
ICF HABITAT NORD EST	144 000,00	
ICF HABITAT NORD EST	38 400,00	
ICF HABITAT NORD EST	24 000,00	
ICF HABITAT NORD EST	230 000,00	
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	40 000,00	
INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	500,00	
JEAN-PHILIPPE AMIGUES JEAN-PHILIPPE CALDERON NOTAIRES ASSOCIES	4 919,00	
JUNIA (ANC YNCREA HAUTS DE FRANCE)	4 500,00	
KOKPIT SAS	3 400,00	
LA SAUVEGARDE DU NORD ADNSEA	6 022,45	
LA SAUVEGARDE DU NORD ADNSEA	10 018,47	
LA SAUVEGARDE DU NORD ADNSEA	18 027,35	
LA VOISINERIE DE WAZEMMES	4 000,00	
LA VOISINERIE DE WAZEMMES	12 000,00	
LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES	28 600,00	
LE COURT CIRCUIT	21 000,00	
LE GRAND BLEU	7 600,00	
LE GRAND BLEU	17 850,00	
LE GRAND BLEU	20 000,00	
LE POLDER	6 000,00	
LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME	40 000,00	
LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME	35 000,00	
LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME	40 000,00	
LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME	50 000,00	
LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME	40 000,00	
LILLE METROPOLE BASKET SASP	182 500,00	
LILLE METROPOLE BASKET SASP	182 500,00	
LILLOMONES	5 000,00	
LOGIS METROPOLE	15 520,00	
LOGIS METROPOLE	27 000,00	
LOGIS METROPOLE	21 000,00	
LOGIS METROPOLE	5 622,00	
LOGIS METROPOLE	4 400,00	
LOGIS METROPOLE	2 200,00	
LOGIS METROPOLE	1 723,80	
LOGIS METROPOLE	14 400,00	
LOGIS METROPOLE	27 000,00	
LOGIS METROPOLE	21 600,00	
LOGIS METROPOLE	368 000,00	
LOGIS METROPOLE	452 000,00	
LOGIS METROPOLE	818 400,00	
LOGIS METROPOLE	372 900,00	
MADLAB ANIMATIONS	25 000,00	
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'EMPLOI DU ROUBAISIS	20 000,00	
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'EMPLOI DU ROUBAISIS	30 000,00	
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'EMPLOI DU ROUBAISIS	10 000,00	
MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D HLM	96 000,00	
MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D HLM	150 000,00	
MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D HLM	27 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME D HLM	72 000,00	
MARNADIL	25 000,00	
MIMA	50 000,00	
MON ABRI	6 400,00	
MON ABRI	11 780,00	
MYDITEX - MY DIGITAL TEXTILE	50 000,00	
NEOGRAPHIC DIGITAL	35 000,00	
NORD COMPOST	16 000,00	
NORD COMPOST	28 000,00	
NOREVIE	31 200,00	
NOREVIE	35 000,00	
NOREVIE	15 000,00	
NOREVIE	9 000,00	
NOREVIE	2 200,00	
NOREVIE	9 700,00	
NOREVIE	265,20	
NOREVIE	24 000,00	
NOREVIE	27 000,00	
NOREVIE	36 000,00	
NOREVIE	14 400,00	
NOREVIE	19 200,00	
NOREVIE	18 250,00	
NOREVIE	54 000,00	
NOREVIE	135 000,00	
NOREVIE	5 400,00	
NOREVIE	13 500,00	
OFFICE DU TOURISME ROUBAIX	4 369,60	
OFFICE DU TOURISME ROUBAIX	9 750,00	
OFFICE DU TOURISME ROUBAIX	462 257,00	
OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY LILLE MÉTROPOLÉ SPORTS	200 000,00	
OPTEOS	32 172,80	
POP COORDINATION	5 000,00	
PRINT FORUM	35 000,00	
PRIX DE COURT	1 000,00	
PROTHEXPERT	25 000,00	
QUENTAURE	50 000,00	
SA INITIATIVES ET CITE	44 000,00	
SAEM EURALIMENTAIRE	40 000,00	
SCI AMCELL	6 915,00	
SCI AMCELL	17 452,00	
SCI BDE INVEST	2 748,00	
SCI COFIMMODUO1	4 549,00	
SCI COFIMMODUO1	17 423,00	
SCI DCLM	6 343,00	
SCI DES COQUELICOTS	2 687,81	
SCI DU POTIN	11 367,00	
SCI GMH	115 846,00	
SCI LES MURES	6 378,00	
SCI LES MURES	24 769,00	
SCI LILLE	100 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SCI PHIGI	784,37	
SCIC HLM COPRONORD HABITAT	72 800,00	
SDC BEAUPRE	239 800,00	
SDC JARDINS DE L'ENCLOS	41 600,00	
SDC LES NAVIGATEURS	41 633,44	
SDC NATIONALE CLEMENCEAU	372 600,00	
SDC RESIDENCE DU PARC	22 800,00	
SDC VAUBAN LOUVOIS	17 777,00	
SEM VILLE RENOUVELEE	270 000,00	
SEM VILLE RENOUVELEE	4 000,00	
SEM VILLE RENOUVELEE	1 080 000,00	
SEM VILLE RENOUVELEE	24 000,00	
SEM VILLE RENOUVELEE	10 007,00	
SIA HABITAT	24 200,00	
SIA HABITAT	8 800,00	
SIA HABITAT	15 600,00	
SIA HABITAT	16 885,00	
SIA HABITAT	15 520,00	
SIA HABITAT	3 600,00	
SIA HABITAT	28 800,00	
SIA HABITAT	20 400,00	
SIA HABITAT	8 800,00	
SIA HABITAT	6 600,00	
SIA HABITAT	4 400,00	
SIA HABITAT	17 600,00	
SIA HABITAT	16 000,00	
SIA HABITAT	6 460,80	
SIA HABITAT	32 171,40	
SIA HABITAT	36 000,00	
SIA HABITAT	9 000,00	
SIA HABITAT	12 000,00	
SIA HABITAT	16 800,00	
SIA HABITAT	60 000,00	
SIA HABITAT	18 000,01	
SIA HABITAT	9 000,00	
SIA HABITAT	18 000,00	
SIA HABITAT	9 000,00	
SIA HABITAT	10 800,00	
SIA HABITAT	10 800,00	
SNC JEAN FRANCOIS DELEMER & CIE	8 000,00	
SNC JEAN FRANCOIS DELEMER & CIE	47 301,00	
SNCF RESEAU	50 000,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	1 932,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	1 281,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	3 478,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	1 932,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	4 500,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	1 932,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	4 500,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	2 377,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	4 500,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	4 500,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	5 500,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	1 938,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	965,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	2 000,00	
SOCIETE FINANCIERE POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE	3 488,00	
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	32 200,00	
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	67 200,00	
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	132,60	
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	18 000,00	
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	55 000,00	
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	50 400,00	
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENTS D'INSERTION HAUTS DE FRANCE	1 250,00	
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENTS D'INSERTION HAUTS DE FRANCE	350,00	
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENTS D'INSERTION HAUTS DE FRANCE	30 139,71	
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENTS D'INSERTION HAUTS DE FRANCE	82 611,00	
SOLIHA BATISSEURS DE LOGEMENTS D'INSERTION HAUTS DE FRANCE	160 000,00	
SPORT UNLIMITECH	14 000,00	
SPORT UNLIMITECH	56 000,00	
SUPERQUINQUIN	23 000,00	
SYDONIOS	25 000,00	
SYND COPROPRIETE LAVOISIER	24 750,00	
SYNDICAT COPRO LES HIRONDELLES	18 000,00	
SYNDICAT COPRO SDC 41 RUE BAYART	19 200,00	
SYNDICAT COPROPRIETE ESPERANCE 80	28 140,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRE 2 RUE DU FAISAN	22 648,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRE FERME DESQUENNE	15 000,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRE ORSAY	46 560,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES 90 GRANDE RUE	11 850,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES LES AUBIERS	228 399,38	
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES RESIDENCE DU THEATRE	192 132,83	
SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES RESIDENCE DUC HAVRE	28 580,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE 11B RUE DU CHATEAU	9 768,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE 13 RUE JEANNE MAILLOTE	32 574,16	
SYNDICAT DE COPROPRIETE 20 RUE LELEU	12 913,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE 88 RUE DE LA GARE	16 000,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE LA PEROUSE	15 000,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE LA TOISON D'OR	136 800,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE LA TOISON D'OR	136 800,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE PORTE DE FLANDRES	334 800,00	
SYNDICAT DE COPROPRIETE RESIDENCE BOILEAU	268 800,00	
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES ETIENNE DOLET	22 100,00	
SYNDICAT MIXTE NORD PAS DE CALAIS NUMERIQUE (LA FIBRE NUMERIQUE 59 62)	10 720,00	
TEXTILES ET CREATIONS PRODUCTION	80 000,00	
THEATRE NORD THEATRE NATIONAL RE	9 000,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	20 196,91	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	37 000,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	42 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	5 700,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	22 000,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	10 800,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	15 500,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	71 514,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	21 600,00	
TISSERIN HABITAT (ANCT HLM CITES JARDINS)	28 800,00	
TOERANA HABITAT	5 000,00	
TOERANA HABITAT	20 000,00	
TOURCOING VOLLEY BALL LILLE METR OPOLE TLM SAEMS	190 000,00	
TOURCOING VOLLEY BALL LILLE METR OPOLE TLM SAEMS	185 000,00	
UFC QUE CHOISIR	7 500,00	
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	5 580,00	
URBANIS	2 074,20	
VILLA NOUVELLE SERVICES	12 000,00	
VILOGIA PREMIUM	56 000,00	
VILOGIA PREMIUM	88 175,85	
VILOGIA PREMIUM	56 932,40	
VILOGIA PREMIUM	112 000,00	
VILOGIA PREMIUM	164 939,60	
VILOGIA PREMIUM	147 200,00	
VILOGIA PREMIUM	36 000,00	
VILOGIA PREMIUM	31 200,00	
VILOGIA PRIMO	8 000,00	
VILOGIA SA D HLM	124 800,00	
VILOGIA SA D HLM	101 400,00	
VILOGIA SA D HLM	23 400,00	
VILOGIA SA D HLM	5 820,00	
VILOGIA SA D HLM	8 800,00	
VILOGIA SA D HLM	8 800,00	
VILOGIA SA D HLM	7 200,00	
VILOGIA SA D HLM	11 000,00	
VILOGIA SA D HLM	10 000,00	
VILOGIA SA D HLM	22 400,00	
VILOGIA SA D HLM	28 000,00	
VILOGIA SA D HLM	67 200,00	
VILOGIA SA D HLM	105 000,00	
VILOGIA SA D HLM	9 000,00	
VILOGIA SA D HLM	12 000,00	
VILOGIA SA D HLM	18 900,00	
VILOGIA SA D HLM	10 800,00	
VILOGIA SA D HLM	14 400,00	
VILOGIA SA D HLM	17 325,00	
VILOGIA SA D HLM	158 400,00	
VILOGIA SA D HLM	11 000,00	
VILOGIA SA D HLM	107 000,00	
VILOGIA SA D HLM	53 600,00	
VILOGIA SA D HLM	4 800,00	
VILOGIA SA D HLM	88 800,00	
VILOGIA SA D HLM	156 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
VILOGIA SA D HLM	130 000,00	
VILOGIA SA D HLM	140 000,00	
VILOGIA SA D HLM	24 000,00	
VILOGIA SA D HLM	12 500,00	
VILOGIA SA D HLM	57 500,00	
VILOGIA SA D HLM	10 000,00	
VILOGIA SA D HLM	160 000,00	
VILOGIA SA D HLM	86 400,00	
VILOGIA SA D HLM	40 000,00	
VILOGIA SA D HLM	49 500,00	
VILOGIA SA D HLM	366 300,00	
VILOGIA SA D HLM	106 500,00	
VILOGIA SA D HLM	135 600,00	
VILOGIA SA D HLM	21 000,00	
VILOGIA SA D HLM	104 000,00	
VILOGIA SA D HLM	162 000,00	
VILOGIA SA D HLM	24 200,00	
VILOGIA SA D HLM	16 500,00	
VILOGIA SA D HLM	57 200,00	
VILOGIA SA D HLM	39 000,00	
VILOGIA SA D HLM	90 000,00	
VILOGIA SA D HLM	101 200,00	
VILOGIA SA D HLM	69 000,00	
VILOGIA SA D HLM	70 400,00	
VILOGIA SA D HLM	44 800,00	
VIVACITES NORD PAS DE CALAIS	3 500,00	
WORK'LYS	5 000,00	
WORLDLINE	191 280,00	
WTG	94 050,00	
Personnes de droit public	44 986 819,33	
Etat	717 395,10	
DDFIP ESSONNE	56 196,60	
DDFIP ESSONNE	576 550,00	
DRFIP TRESORERIE DE ST ANDRE	84 648,50	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	16 101 490,46	
COMMUNE ALLENNES LES MARAIS	77 370,88	
COMMUNE ANNOEULLIN	23 040,00	
COMMUNE ANNOEULLIN	6 322,00	
COMMUNE ANNOEULLIN	15 065,21	
COMMUNE D ARMENTIERES MAIRIE	5 822,00	
COMMUNE D AUBERS	233 455,22	
COMMUNE D EMMERIN MAIRIE	13 271,00	
COMMUNE D ENGLOS	714,00	
COMMUNE D ERQUINGHEM LE SEC MAIRIE	4 509,60	
COMMUNE D ERQUINGHEM LYS MAIRIE	8 057,60	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE D ERQUINGHEM LYS MAIRIE	216 854,66	
COMMUNE D ERQUINGHEM LYS MAIRIE	2 297,00	
COMMUNE D HALLENNES LEZ HAUBOURD IN	21 614,85	
COMMUNE D HALLENNES LEZ HAUBOURD IN	6 801,00	
COMMUNE D HAUBOURDIN MAIRIE	73 450,00	
COMMUNE D HAUBOURDIN MAIRIE	224 597,79	
COMMUNE D HOUPLINES MAIRIE	150 058,50	
COMMUNE D HOUPLINES MAIRIE	10 596,00	
COMMUNE D'ANSTAING	100 723,70	
COMMUNE D'ANSTAING	47 832,80	
COMMUNE D'ESCOBECQUES MAIRIE	6 133,81	
COMMUNE DE BAISIEUX MAIRIE	700 000,00	
COMMUNE DE BAISIEUX MAIRIE	5 617,00	
COMMUNE DE BAISIEUX MAIRIE	199 727,09	
COMMUNE DE BONDUES	1 000,00	
COMMUNE DE BONDUES	26 754,27	
COMMUNE DE BONDUES	14 735,20	
COMMUNE DE BONDUES	8 720,00	
COMMUNE DE BONDUES	2 183,33	
COMMUNE DE BONDUES	4 000,00	
COMMUNE DE BOUSBECQUE MAIRIE	1 837,00	
COMMUNE DE CAPINGHEM MAIRIE	48 098,14	
COMMUNE DE CAPINGHEM MAIRIE	6 630,00	
COMMUNE DE CAPINGHEM MAIRIE	7 805,00	
COMMUNE DE CHERENG MAIRIE	14 668,80	
COMMUNE DE CHERENG MAIRIE	15 419,93	
COMMUNE DE CHERENG MAIRIE	6 009,90	
COMMUNE DE COMINES	44 037,00	
COMMUNE DE COMINES	17 672,40	
COMMUNE DE COMINES	14 000,00	
COMMUNE DE COMINES	56 000,00	
COMMUNE DE CROIX MAIRIE	4 000,00	
COMMUNE DE CROIX MAIRIE	93 533,25	
COMMUNE DE CROIX MAIRIE	13 181,71	
COMMUNE DE CROIX MAIRIE	21 600,00	
COMMUNE DE FACHES THUMESNIL	1 375,10	
COMMUNE DE FACHES THUMESNIL	13 751,00	
COMMUNE DE FACHES THUMESNIL	1 000,00	
COMMUNE DE FACHES THUMESNIL	6 222,00	
COMMUNE DE FACHES THUMESNIL	14 000,00	
COMMUNE DE FACHES THUMESNIL	56 000,00	
COMMUNE DE FOURNES EN WEPPE MAIRIE	12 626,53	
COMMUNE DE FOURNES EN WEPPE MAIRIE	3 906,00	
COMMUNE DE FOURNES EN WEPPE MAIRIE	6 100,50	
COMMUNE DE FOURNES EN WEPPE MAIRIE	5 996,68	
COMMUNE DE FRELINGHIEN MAIRIE	10 202,00	
COMMUNE DE FRELINGHIEN MAIRIE	6 037,00	
COMMUNE DE FRETIN MAIRIE	18 731,00	
COMMUNE DE FRETIN MAIRIE	58 676,12	
COMMUNE DE FRETIN MAIRIE	6 297,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE FROMELLES	304 496,58	
COMMUNE DE GRUSON MAIRIE	44 492,25	
COMMUNE DE HEM	15 780,00	
COMMUNE DE HEM	36 951,00	
COMMUNE DE HEM	467 294,76	
COMMUNE DE HEM	37 500,00	
COMMUNE DE HEM	9 828,00	
COMMUNE DE LA BASSEE MAIRIE	250 000,00	
COMMUNE DE LA BASSEE MAIRIE	7 000,00	
COMMUNE DE LA BASSEE MAIRIE	10 000,50	
COMMUNE DE LAMBERSART	44 245,50	
COMMUNE DE LAMBERSART	79 870,00	
COMMUNE DE LAMBERSART	121 015,28	
COMMUNE DE LAMBERSART	11 187,00	
COMMUNE DE LAMBERSART	44 748,00	
COMMUNE DE LANNOY MAIRIE	23,00	
COMMUNE DE LE MAISNIL	39 177,88	
COMMUNE DE LE MAISNIL	147 273,58	
COMMUNE DE LEERS MAIRIE	8 582,18	
COMMUNE DE LEERS MAIRIE	21 900,00	
COMMUNE DE LEERS MAIRIE	14 501,00	
COMMUNE DE LESQUIN MAIRIE	656 497,47	
COMMUNE DE LESQUIN MAIRIE	1 108 752,87	
COMMUNE DE LESQUIN MAIRIE	27 373,00	
COMMUNE DE LEZENNES MAIRIE	33 312,85	
COMMUNE DE LINSSELLES MAIRIE	1 980,00	
COMMUNE DE LOOS MAIRIE	210 010,50	
COMMUNE DE MARQUETTE LEZ LILLE MAIRIE	12 594,00	
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	250 000,00	
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	23 571,88	
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	10 773,00	
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	11 027,20	
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	44 108,80	
COMMUNE DE MONS EN BAROEUL	63 682,50	
COMMUNE DE NEUVILLE EN FERRAIN MAIRIE	35 928,00	
COMMUNE DE PERENCHIES MAIRIE	13 035,00	
COMMUNE DE PERONNE EN MELANTOIS MAIRIE	135 515,61	
COMMUNE DE QUESNOY SUR DEULE	4 450,00	
COMMUNE DE RONCHIN MAIRIE	58 177,50	
COMMUNE DE RONCHIN MAIRIE	103 846,19	
COMMUNE DE RONCQ MAIRIE	120 660,25	
COMMUNE DE RONCQ MAIRIE	46 732,50	
COMMUNE DE RONCQ MAIRIE	9 259,00	
COMMUNE DE RONCQ MAIRIE	577 189,35	
COMMUNE DE SAINGHIN EN MELANTOIS MAIRIE	852,00	
COMMUNE DE SANTES MAIRIE	80 926,40	
COMMUNE DE SANTES MAIRIE	1 311,00	
COMMUNE DE SANTES MAIRIE	8 000,00	
COMMUNE DE SECLIN MAIRIE	66 307,50	
COMMUNE DE SECLIN MAIRIE	7 707,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE DE SEQUEDIN MAIRIE	10 802,00	
COMMUNE DE TEMPLEMARS MAIRIE	5 834,50	
COMMUNE DE TEMPLEMARS MAIRIE	1 000,00	
COMMUNE DE TOUFFLERS MAIRIE	83 447,76	
COMMUNE DE TOURCOING	101 722,50	
COMMUNE DE TOURCOING	16 840,00	
COMMUNE DE TOURCOING	17 100,00	
COMMUNE DE TOURCOING	1 900,00	
COMMUNE DE TOURCOING	6 201,20	
COMMUNE DE TOURCOING	18 603,60	
COMMUNE DE TOURCOING	220 000,00	
COMMUNE DE TRESSIN MAIRIE	24 641,81	
COMMUNE DE VERLINGHEM	11 114,84	
COMMUNE DE VERLINGHEM	3 097,00	
COMMUNE DE WAMBRECHIES	6 637,00	
COMMUNE DE WASQUEHAL MAIRIE	500 000,00	
COMMUNE DE WASQUEHAL MAIRIE	1 142,70	
COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE	27 528,00	
COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE	33 505,34	
COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE	50 000,00	
COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE	16 065,00	
COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE	59 190,90	
COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE	1 392,00	
COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE	10 000,00	
COMMUNE DE WAVRIN MAIRIE	400 000,00	
COMMUNE DE WAVRIN MAIRIE	154 217,31	
COMMUNE DE WAVRIN MAIRIE	3 080,00	
COMMUNE DE WERVICQ SUD MAIRIE	101,00	
COMMUNE DE WICRES MAIRIE	589,00	
COMMUNE DE WILLEMS MAIRIE	6 637,00	
COMMUNE LA CHAPELLE ARMENTIERES	9 990,00	
COMMUNE ROUBAIX	102 396,80	
COMMUNE ROUBAIX	82 406,95	
COMMUNE ROUBAIX	20 000,00	
COMMUNE ROUBAIX	76 893,63	
COMMUNE ROUBAIX	33 421,00	
COMMUNE ROUBAIX	38 000,00	
COMMUNE ROUBAIX	25 000,00	
COMMUNE ROUBAIX	1 800,00	
COMMUNE ROUBAIX	125 000,00	
COMMUNE ROUBAIX	20 000,00	
COMMUNE ROUBAIX	5 000,00	
COMMUNE ROUBAIX	220 000,00	
COMMUNE ROUBAIX	75 000,00	
COMMUNE SAINT ANDRE	62 345,38	
COMMUNE SAINT ANDRE	17 240,00	
COMMUNE WATTIGNIES	62 517,25	
COMMUNE WATTIGNIES	17 570,00	
COMMUNE WATTIGNIES	41 120,15	
MAIRIE DE SAINGHIN EN WEPPE	7 958,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MAIRIE DE SAINGHIN EN WEPES	28 130,41	
VILLE D'HALLUIN	93 773,54	
VILLE D'HALLUIN	2 500,00	
VILLE D'HALLUIN	50 602,25	
VILLE D'HALLUIN	39 568,00	
VILLE DE BOUVINES	1 996,00	
VILLE DE HOUPLIN ANCOISNE	2 538,00	
VILLE DE HOUPLIN ANCOISNE	2 250,00	
VILLE DE HOUPLIN ANCOISNE	645,00	
VILLE DE LILLE	157 547,03	
VILLE DE LILLE	156 707,50	
VILLE DE LILLE	15 955,00	
VILLE DE LILLE	52 265,00	
VILLE DE LILLE	23 105,00	
VILLE DE LILLE	42 592,50	
VILLE DE LILLE	85 246,08	
VILLE DE LILLE	120 322,00	
VILLE DE LILLE	618 117,01	
VILLE DE LILLE	300 000,00	
VILLE DE LILLE	55 258,02	
VILLE DE LILLE	1 900,00	
VILLE DE LILLE	70 000,00	
VILLE DE LILLE	70 000,00	
VILLE DE LILLE	125 000,00	
VILLE DE LILLE	19 000,00	
VILLE DE LILLE	1 060 000,00	
VILLE DE LILLE	56 000,00	
VILLE DE LILLE	56 000,00	
VILLE DE LILLE	75 000,00	
VILLE DE LYS LEZ LANNOY	16 952,00	
VILLE DE LYS LEZ LANNOY	46 495,18	
VILLE DE MARCQ EN BAROEUL	95 262,50	
VILLE DE MARCQ EN BAROEUL	223 867,00	
VILLE DE MARCQ EN BAROEUL	15 000,00	
VILLE DE MARCQ EN BAROEUL	296 396,35	
VILLE DE MARCQ EN BAROEUL	14 250,00	
VILLE DE MOUVAUX	34 878,64	
VILLE DE MOUVAUX	31 642,00	
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ	50 000,00	
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ	102 886,75	
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ	76 120,13	
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ	85 452,00	
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ	44 033,00	
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ	14 000,00	
VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ	500 000,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	91 500,00	
EPCC LA CONDITION PUBLIQUE	7 500,00	
EPCC LA CONDITION PUBLIQUE	30 000,00	
OPERA DE LILLE	21 600,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
OPERA DE LILLE	32 400,00	
Autres	28 076 433,77	
AGIRE VAL DE MARQUE	54 000,00	
AGIRE VAL DE MARQUE	12 250,00	
AGIRE VAL DE MARQUE	45 000,00	
AGIRE VAL DE MARQUE	5 907,00	
AGIRE VAL DE MARQUE	30 000,00	
CENT NAT DE LA RECHERCHE SCIENTI DELEGATION NORD PAS DE CALAIS -	60 000,00	
CENT NAT DE LA RECHERCHE SCIENTI DELEGATION NORD PAS DE CALAIS -	60 000,00	
CENT NAT DE LA RECHERCHE SCIENTI DELEGATION NORD PAS DE CALAIS -	90 000,00	
CENT NAT DE LA RECHERCHE SCIENTI DELEGATION NORD PAS DE CALAIS -	277 970,00	
CENT NAT DE LA RECHERCHE SCIENTI DELEGATION NORD PAS DE CALAIS -	60 000,00	
CENT NAT DE LA RECHERCHE SCIENTI DELEGATION NORD PAS DE CALAIS -	40 000,00	
CHAMBRE D'AGRICULTURE REG NORD PAS DE CALAIS	25 000,00	
CHAMBRE D'AGRICULTURE REG NORD PAS DE CALAIS	66 500,00	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION HAUTS-DE-FRANCE	30 000,00	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT HAUTS DE FRANCE	120 000,00	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT HAUTS DE FRANCE	9 000,00	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT HAUTS DE FRANCE	30 000,00	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT HAUTS DE FRANCE	18 000,00	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT HAUTS DE FRANCE	20 000,00	
CHRU DE LILLE	10 000,00	
CHRU DE LILLE	400 000,00	
CHRU DE LILLE	120 000,00	
COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ENERGIES ALTERNATIVES CEA	152 069,00	
CROUS DE LILLE	2 565 489,00	
ECOLE CENTRALE DE LILLE	25 895,06	
ECOLE CENTRALE DE LILLE	30 000,00	
ECOLE DES MINES DE DOUAI	2 500,00	
ENSAIT ECOLE NAT SUP ARTS INDUST TEXTIL	22 230,00	
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT MEL	349 650,00	
GIP INSTITUT DU MONDE ARABE EN NORD PAS-DE-CALAIS	75 000,00	
GIP INSTITUT REGIONAL DE LA VILLE	20 000,00	
INSTITUT FRANCAIS	30 000,00	
LE COLISEE	7 748,80	
LE COLISEE	11 410,80	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	54 400,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	39 590,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	197 950,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	79 180,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	6 600,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	6 600,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	6 600,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	4 400,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	7 760,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	3 880,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	33 770,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	19 200,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	29 100,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	28 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	5 400,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	7 200,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	35 292,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	10 780,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	45 235,40	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	15 400,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	44 560,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	17 600,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	18 520,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	8 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	12 656,40	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	120 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	25 871,20	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	16 554,40	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	17 200,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	12 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	80 000,02	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	31 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	32 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	16 800,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	19 200,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	3 651 541,86	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	233 600,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	264 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	7 500,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	60 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	391 600,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	272 800,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	716 100,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	224 400,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	153 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	158 400,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	8 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	32 000,00	
LILLE METROPOLE HABITAT-OPH (ANCIEN OPAC)	117 000,00	
MAISON DE L'EMPLOI VILLENEUVE MONS	7 854,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	211 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	124 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	5 500,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	5 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	2 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	21 600,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	28 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	522 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	234 900,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	220 000,00	
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU NORD	325 500,00	
REGION HAUTS DE FRANCE	9 750 000,00	
SCEPAA CALYSIA SYND CONST EXPL PISCINE AGGLO ARMENTIERES	29 137,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SI DES TROIS VILLES	64 027,38	
SI DES TROIS VILLES	9 000,00	
SIVOM ALLIANCE NORD OUEST	7 000,00	
SNCF RESEAU (ANCIEN RESEAU FERRE DE FRANCE)	942 580,02	
SNCF RESEAU (ANCIEN RESEAU FERRE DE FRANCE)	1 280,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LOOS/HAUBOURDIN	81 435,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL LOOS/HAUBOURDIN	28 593,00	
SYNDICAT SIVU THALASSA ROUBAIX WASQUEHAL	52 197,50	
SYNDICAT SIVU THALASSA ROUBAIX WASQUEHAL	22 772,50	
SYNDICATMIXTE ESPACES NATURELS REGIONAUX N PAS DE CALAIS	20 000,00	
SYNDICATMIXTE ESPACES NATURELS REGIONAUX N PAS DE CALAIS	25 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	7 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	60 973,93	
UNIVERSITE DE LILLE	1 000 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	59 502,00	
UNIVERSITE DE LILLE	300 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	2 500,00	
UNIVERSITE DE LILLE	30 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	11 800,00	
UNIVERSITE DE LILLE	19 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	120 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	120 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	20 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	95 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	25 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	5 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	326 400,00	
UNIVERSITE DE LILLE	74 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	310 700,00	
UNIVERSITE DE LILLE	389 320,00	
UNIVERSITE DE LILLE	25 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	36 000,00	
UNIVERSITE DE LILLE	25 000,00	

IV- ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : COMMUNE ALLENES LES MARAIS				
Numéro de SIREN (2) : 21590005100016				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-02464 : ALLENES MARAIS - FDC ECOLE	2041412	77 370,88	0,00
Total			77 370,88	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ				
Numéro de SIREN (2) : 21590009300018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
DPS-Fonds concours	2019-02960 : VILLENEUVE D ASCQ VIDEO PROT	2041411	50 000,00	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-01464 : Villeneuve d'Ascq Triolo	657341	102 886,75	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05598 : Villeneuve d'Ascq	657341	76 120,13	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	85 452,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-03280 : VILLENEUVE ASCQ -FDC MEDIATHEQ	2041412	44 033,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04805 : Ferme d'En Haut - Fabriques Cu	657341	14 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04913 : VILLENEUVE ASCQ -FDC EGLISE	2041412	500 000,00	0,00
Total			872 491,88	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE ANNOEULLIN				
Numéro de SIREN (2) : 21590011900011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06402 : FdC Annoeullin	2041412	23 040,00	0,00
AH/DTS -Fonds de concours	2022-03884 : FdC Annoeullin Chgt Menuiserie	2041412	6 322,00	0,00
SPO-Autres organismes	2022-01534 : FDC ANNOEULLIN CITY STADE	2041412	15 065,21	0,00
Total			44 427,21	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D'ANSTAING				
Numéro de SIREN (2) : 21590013500017				
Population de la commune : 0				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-03395 : ANSTAING - FDC GS CHEDID	2041412	100 723,70	0,00
SPO-Autres organismes	2021-03394 : ANSTAING - FDC SALLE MULTISPOR	2041412	47 832,80	0,00
Total			148 556,50	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ARMENTIERES MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590017600011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	5 822,00	0,00
Total			5 822,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D AUBERS				
Numéro de SIREN (2) : 21590025900015				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Versées aux autres organismes	2021-01468 : AUBERS - Foyer rural - FDC	2041412	233 455,22	0,00
Total			233 455,22	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BAISIEUX MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590044000011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2019-00324 : Baisieux - Salle de sport	2041412	700 000,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	5 617,00	0,00
Subv Assoc Actions >50	2019-00534 : Baisieux - Ecole Paul Emile Vi	2041412	199 727,09	0,00
Total			905 344,09	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LA BASSEE MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590051500010				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2022-02114 : LA BASSEE - FDC TS CPLX R JOLY	2041412	250 000,00	0,00
Subv Assoc Actions <10	2022-02142 : Festival Humour en Weppes	657341	7 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-02442 : LA BASSEE - FDC HOTEL DE VILLE	2041412	10 000,50	0,00
Total			267 000,50	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BONDUES				
Numéro de SIREN (2) : 21590090300018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06388 : FdC Bondues	2041412	1 000,00	0,00
DPS-Fonds concours	2022-04489 : BONDUES VIDEO PROTECTION	2041411	26 754,27	0,00
SPO-Autres organismes	2022-00453 : BONDUES FDC PARE BALLONS	2041412	14 735,20	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	8 720,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-00277 : BONDUES FDC JARDIN POTAGER	2041412	2 183,33	0,00
Versées aux autres organismes	2022-00281 : Bondues - Salon du livre	657341	4 000,00	0,00
Total			57 392,80	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE BOUSBECQUE MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590098600013				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	1 837,00	0,00
Total			1 837,00	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE DE BOUVINES				
Numéro de SIREN (2) : 21590106700011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	1 996,00	0,00
Total			1 996,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CAPINGHEM MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590128100018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
DPS-Fonds concours	2022-04488 : CAPINGHEM VIDEO PROTECTION	2041411	48 098,14	0,00
SPO-Autres organismes	2022-01363 : CAPINGHEM FDC FITNESS	2041412	6 630,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	7 805,00	0,00
Total			62 533,14	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE LA CHAPELLE ARMENTIERES				
Numéro de SIREN (2) : 21590143000011				
Population de la commune : 0				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2022-01955 : LA CHAPELLE FDC PUMPTRACK	2041412	9 990,00	0,00
Total			9 990,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CHERENG MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590146300012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05687 : FdC Chéreng	2041412	14 668,80	0,00
DPS-Fonds concours	2022-05631 : CHERENG VIDEO PROTECTION	2041411	15 419,93	0,00
SPO-Autres organismes	2021-01376 : CHERENG - Eclairage J OChin	2041412	6 009,90	0,00
Total			36 098,63	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE COMINES

Numéro de SIREN (2) : 21590152100017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	44 037,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-05251 : Participation travaux RBT	2041412	17 672,40	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04825 : Nautilys - Fabriques Culturell	657341	14 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02937 : Fabriques Culturelles 2022 - N	657341	56 000,00	0,00
Total			131 709,40	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE CROIX MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590163800019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
HAB-Habitat privé	2021-02978 : COMMUNE CROIX - AMI 30-04-21	20422	4 000,00	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05497 : Croix	657341	93 533,25	0,00
SPO-Rénov. Piscine et Eq Sport	2021-04190 : Fonds de concours - Piscine	2041412	13 181,71	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	21 600,00	0,00
Total			132 314,96	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D EMMERIN MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590193500043

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	13 271,00	0,00

Total	13 271,00	0,00
--------------	------------------	-------------

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ENGLOS				
Numéro de SIREN (2) : 21590195000018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	714,00	0,00
Total			714,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ERQUINGHEM LE SEC MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590201600017				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06387 : FdC Erquinghem Le Sec	2041412	4 509,60	0,00
Total			4 509,60	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D ERQUINGHEM LYS MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590202400011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2021-05408 : Erquinghem Lys_FdC_Sport	2041412	8 057,60	0,00
SPO-Autres organismes	2021-06709 : FdC_Ph2_Sport_ELys	2041412	216 854,66	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	2 297,00	0,00
Total			227 209,26	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D'ESCOBECQUES MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590208100011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06598 : FdC Escobecques	2041412	6 133,81	0,00
Total			6 133,81	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FACHES THUMESNIL				
Numéro de SIREN (2) : 21590220600014				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
HAB-Habitat privé	2021-05141 : ANAH TOffice 17cité des ecoles	20422	1 375,10	0,00
HAB-Habitat privé	2021-05141 : ANAH TOffice 17cité des ecoles	20422	13 751,00	0,00

SPO-Autres organismes	2022-04579 : Les Foulées des Périseaux 2022	657341	1 000,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	6 222,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04826 : Arcades - Fabriques Culturelle	657341	14 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02940 : Fabriques Culturelles 2022 - A	657341	56 000,00	0,00
Total			92 348,10	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FOURNES EN WEPPE MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590250300014				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06380 : FdCournes En Weppes	2041412	12 626,53	0,00
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06597 : FdCournes En Weppes	2041412	3 906,00	0,00
SPO-Autres organismes	2021-03462 : FOURNES-EN-W FDC JEUX EXTERIEU	2041412	6 100,50	0,00
SPO-Autres organismes	2021-05720 : Fournes_FdC_Mal_Bonnel	2041412	5 996,68	0,00
Total			28 629,71	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FRELINGHIEN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590252900019				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05689 : FdC Frelinghien	2041412	10 202,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	6 037,00	0,00
Total			16 239,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FRETIN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590256000014				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06381 : FdC Fretin	2041412	18 731,00	0,00
SPO-Autres organismes	2019-03343 : FRETIN - Vestiaires football	2041412	58 676,12	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	6 297,00	0,00
Total			83 704,12	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE FROMELLES				
Numéro de SIREN (2) : 21590257800016				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2019-02152 : Fromelles - salle de sports	2041412	304 496,58	0,00

Total	304 496,58	0,00
--------------	-------------------	-------------

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE GRUSON MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 2159027500011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Versées aux autres organismes	2019-03072 : GRUSON - bibliothèque	2041412	44 492,25	0,00
Total			44 492,25	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D HALLENES LEZ HAUBOURD IN				
Numéro de SIREN (2) : 21590278400010				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2021-03441 : HALLENES-H - FDC SOL COMPLEXE	2041412	21 614,85	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	6 801,00	0,00
Total			28 415,85	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE D'HALLUIN				
Numéro de SIREN (2) : 21590279200013				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2019-00326 : Halluin - CS Berlioz	2041412	93 773,54	0,00
SPO-Autres organismes	2022-02917 : les foulées halluinoises	657341	2 500,00	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05502 : Halluin	657341	50 602,25	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	39 568,00	0,00
Total			186 443,79	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D HAUBOURDIN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590286700013				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05691 : FdC Haubourdin	2041412	73 450,00	0,00
SPO-Autres organismes	2022-02694 : FDC RENOVATION LISBONNE	2041412	224 597,79	0,00
Total			298 047,79	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE HEM				
Numéro de SIREN (2) : 21590299000013				
Population de la commune : 0				

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-01460 : Hem Parc 2020/2021 - Acpte 1	657341	15 780,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	36 951,00	0,00
Subv Assoc Actions >50	2020-01742 : HEM - ECOLE JULES FERRY	2041412	467 294,76	0,00
Versées aux autres organismes	2018-02178 : FONDS DE CONCOURS 2018	2041412	37 500,00	0,00
Versées aux autres organismes	2019-04177 : Hem-ferme Braquaval	2041412	9 828,00	0,00
Total			567 353,76	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE DE HOUPLIN ANCOISNE

Numéro de SIREN (2) : 21590316200018

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05690 : FdC Houplin-Ancoisne	2041412	2 538,00	0,00
AH/DTS -Fonds de concours	2022-03996 : FdC Houplin Ancoisne - STD	2041412	2 250,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	645,00	0,00
Total			5 433,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE D HOUPLINES MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590317000011

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2019-00077 : Houplines - Complexe André C	2041412	150 058,50	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	10 596,00	0,00
Total			160 654,50	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LAMBERSART

Numéro de SIREN (2) : 21590328700013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-05504 : Lambersart	657341	44 245,50	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	79 870,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-02276 : LAMBERSART - FDC SALLE MALRAUX	2041412	121 015,28	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04808 : Colysée - Fabriques Culturelle	657341	11 187,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02933 : Fabriques Culturelles 2022 - C	657341	44 748,00	0,00
Total			301 065,78	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LANNOY MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590332900013

Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	23,00	0,00
Total			23,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LEERS MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590339400017				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2021-03060 : LEERS - FdC COURTS TENNIS	2041412	8 582,18	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-00711 : Participation travaux RBT	2041412	21 900,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	14 501,00	0,00
Total			44 983,18	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LESQUIN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590343600016				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-02362 : LESQUIN - FDC H GHESQUIERE	2041412	656 497,47	0,00
AH/DTS -Fonds de concours	2021-04014 : LESQUIN - FDC GS LA MOTTE	2041412	1 108 752,87	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	27 373,00	0,00
Total			1 792 623,34	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LEZENNES MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590346900017				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-02480 : Participation travaux RBT	2041412	33 312,85	0,00
Total			33 312,85	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE DE LILLE				
Numéro de SIREN (2) : 21590350100017				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05685 : FdC Lille-Rénov EP	2041412	157 547,03	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-01461 : Lille Marx Dormoy - Acpte 1	657341	156 707,50	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05530 : Lille Fives	657341	15 955,00	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05532 : Lomme	657341	52 265,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

SPO-Entrée des scolaires	2021-05533 : Lille Plein Sud	657341	23 105,00	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05534 : Hellemmes	657341	42 592,50	0,00
SPO-Rénov. Piscine et Eq Sport	2022-03154 : Piscine Marx Dormoy - Travaux	2041412	85 246,08	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	120 322,00	0,00
Subv Assoc Actions >50	2019-03348 : LILLE -GS Porte de Valenciennes	2041412	618 117,01	0,00
Versées aux autres organismes	2016-03046 : Lille-Palais des Beaux-Arts	2041412	300 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2019-04086 : LILLE - Musée Histoire Natur	2041412	55 258,02	0,00
Versées aux autres organismes	2021-02983 : MHC - Exposition KAIWU	657341	1 900,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04822 : MF Wazemmes - Fabriques Cultur	657341	70 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04824 : MF Moulins - Fabriques Culture	657341	70 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-05082 : Grandes Expos - PBA - GOYA	657341	125 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-00245 : Exposition Au Temps des Renard	657341	19 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02931 : FDC Conservatoire Lille	657341	1 060 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02935 : Fabriques Culturelles 2022 - M	657341	56 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02936 : Fabriques Culturelles 2022 - M	657341	56 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02947 : Grandes expo - Foret Magique -	657341	75 000,00	0,00
Total			3 160 015,14	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LINSELLES MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590352700012

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	1 980,00	0,00
Total			1 980,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LOOS MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590360000017

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2022-01571 : LOOS FDC ECOLE C PERRAULT NPRU	2041412	210 010,50	0,00
Total			210 010,50	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE DE LYS LEZ LANNOY

Numéro de SIREN (2) : 21590367500019

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	16 952,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-01579 : LYS-LANNOY - FDC EGLISE ST LUC	2041412	46 495,18	0,00
Total			63 447,18	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE LE MAISNIL				
Numéro de SIREN (2) : 21590371700035				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2020-01670 : LE MAISNIL - Ferme Saules Gym	2041412	39 177,88	0,00
Versées aux autres organismes	2020-01566 : LE MAISNIL - FERME DES SAULES	2041412	147 273,58	0,00
Total			186 451,46	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE DE MARCQ EN BAROEUL				
Numéro de SIREN (2) : 21590378200013				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-05536 : Marcq en Baroeul	657341	95 262,50	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	223 867,00	0,00
Versées aux autres organismes	2019-04121 : FONDS DE CONCOURS 2020	2041412	15 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2020-03425 : FDS CONCOURS Ecole Eurpéenne	657381	296 396,35	0,00
Versées aux autres organismes	2022-00196 : Contes et légendes	657341	14 250,00	0,00
Total			644 775,85	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MARQUETTE LEZ LILLE MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590386500016				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	12 594,00	0,00
Total			12 594,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE MONS EN BAROEUL				
Numéro de SIREN (2) : 21590410300011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05684 : FdC Mons-En-Baroeul	2041412	250 000,00	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05540 : Mons en Baroeul	657341	23 571,88	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	10 773,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04807 : Fort de Mons - Fabriques Cultu	657341	11 027,20	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02930 : Fabriques Culturelles 2022 - F	657341	44 108,80	0,00
Versées aux autres organismes	2022-04268 : FONDS DE CONCOURS 2022	2041412	63 682,50	0,00
Total			403 163,38	0,00

Nom de la commune (1) : VILLE DE MOUVAUX

Numéro de SIREN (2) : 21590421000014

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2022-02062 : MOUVAUX FDC ESPACE GLISSE	2041412	34 878,64	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	31 642,00	0,00
Total			66 520,64	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE NEUVILLE EN FERRAIN MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590426900010

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	35 928,00	0,00
Total			35 928,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PERENCHIES MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590457400013

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	13 035,00	0,00
Total			13 035,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE PERONNE EN MELANTOIS MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590458200016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Versées aux autres organismes	2022-00927 : PERONNE M FDC SALLE MULTICUL	2041412	135 515,61	0,00
Total			135 515,61	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE QUESNOY SUR DEULE

Numéro de SIREN (2) : 21590482200016

Population de la commune : 0

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	4 450,00	0,00
Total			4 450,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE RONCHIN MAIRIE

Numéro de SIREN (2) : 21590507600018

Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-05547 : Ronchin	657341	58 177,50	0,00
SPO-Rénov. Piscine et Eq Sport	2021-04317 : Ronchin - Piscine	2041412	103 846,19	0,00
Total			162 023,69	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE RONCQ MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590508400012				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2021-06394 : Roncq_FdC_TS_BATS	2041412	120 660,25	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05614 : Roncq	657341	46 732,50	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	9 259,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-05764 : Roncq_FdC_Ecole de musique	2041412	577 189,35	0,00
Total			753 841,10	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE ROUBAIX				
Numéro de SIREN (2) : 21590512600011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2022-03877 : FdC Roubaix Rénov EP	2041412	102 396,80	0,00
SPO-Autres organismes	2021-05204 : Roubaix - FdC - Maillard	2041412	82 406,95	0,00
SPO-Autres organismes	2022-02321 : Paris Roubaix 2022	657341	20 000,00	0,00
SPO-Entrée des scolaires	2021-05616 : Roubaix Lesaffre	657341	76 893,63	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	33 421,00	0,00
Subv Assoc Actions 10 à 50	2022-02143 : Festival International des cul	657341	38 000,00	0,00
Subv Assoc Actions >50	2020-03052 : Cycle automnal d'expositions	657341	25 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-02775 : XU 2021	657341	1 800,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04845 : Grandes Expos - JAWLENSKI	657341	125 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04849 : Paris Roubaix 2021	657341	20 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-05699 : LA PISCINE - 20 ANS DE LA PISC	657341	5 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02943 : FDC Conservatoire Roubaix	657341	220 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02946 : Grandes expo - William Morris	657341	75 000,00	0,00
Total			824 918,38	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SAINGHIN EN MELANTOIS MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590523300015				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab

Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	852,00	0,00
Total			852,00	0,00

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINGHIN EN WEPPE				
Numéro de SIREN (2) : 21590524100018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	7 958,00	0,00
Subv Assoc Actions >50	2018-04039 : SAINGHIN-EN-WEPPE- Pôle éléme	2041412	28 130,41	0,00
Total			36 088,41	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE SAINT ANDRE				
Numéro de SIREN (2) : 21590527400019				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-05550 : Piscine de Saint-André	657341	62 345,38	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	17 240,00	0,00
Total			79 585,38	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SANTES MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590553000014				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2020-01678 : Santes - Fdc Salle L Prevost	2041412	80 926,40	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	1 311,00	0,00
Subv Assoc Actions <10	2022-02144 : Festival Deci Dela 2022	657341	8 000,00	0,00
Total			90 237,40	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SECLIN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590560500014				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-05552 : Seclin	657341	66 307,50	0,00
Versées aux autres organismes	2021-05451 : Seclin_FdC_MAM	2041412	7 707,50	0,00
Total			74 015,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE SEQUEDIN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590566200015				

Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	10 802,00	0,00
Total			10 802,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TEMPLEMARS MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590585200012				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05657 : FdC transition énergétique Tem	2041412	5 834,50	0,00
Subv Assoc Actions <10	2022-02145 : Salon du Polar	657341	1 000,00	0,00
Total			6 834,50	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TOUFFLERS MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590598500069				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2021-01405 : TOUFFLERS - Terrain synthétiqu	2041412	83 447,76	0,00
Total			83 447,76	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TOURCOING				
Numéro de SIREN (2) : 21590599300014				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-05596 : Tourcoing	657341	101 722,50	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	16 840,00	0,00
Subv Assoc Actions 10 à 50	2022-02154 : Exposition Eugene Leroy	657341	17 100,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-02987 : MUBA - MAHJOUB BEN BELLA	657341	1 900,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-04819 : Hospice d'Havré - Fabriques Cu	657341	6 201,20	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02934 : Fabriques Culturelles 2022 - H	657341	18 603,60	0,00
Versées aux autres organismes	2022-02941 : FDC Conservatoire Tourcoing	657341	220 000,00	0,00
Total			382 367,30	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE TRESSIN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590602500048				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2021-05659 : FdC Tressin	2041412	24 641,81	0,00

Total	24 641,81	0,00
--------------	------------------	-------------

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE VERLINGHEM				
Numéro de SIREN (2) : 21590611600011				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
AH/DTS -Fonds de concours	2022-04059 : FdC Verlinghem - Renov EP	2041412	11 114,84	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	3 097,00	0,00
Total			14 211,84	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE WAMBRECHIES				
Numéro de SIREN (2) : 21590636300019				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	6 637,00	0,00
Total			6 637,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE WASQUEHAL MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590646200019				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2021-05455 : Wasquehal_FdC_Dojo	2041412	500 000,00	0,00
Versées aux autres organismes	2021-06063 : AAP Numérique Wasquehal	657341	1 142,70	0,00
Total			501 142,70	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE WATTIGNIES				
Numéro de SIREN (2) : 21590648800014				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Entrée des scolaires	2021-01436 : Wattignies 2020/2021 acompte 1	657341	62 517,25	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	17 570,00	0,00
Versées aux autres organismes	2017-03859 : WATTIGNIES - école de musique	2041412	41 120,15	0,00
Total			121 207,40	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE WATTRELOS MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590650400018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab

AH/DTS -Fonds de concours	2021-06392 : FdC Watrelos - Ecole Buisson	2041412	27 528,00	0,00
AH/DTS -Fonds de concours	2021-06400 : FdC Watrelos - Chgt Chaudière	2041412	33 505,34	0,00
DPS-Fonds concours	2019-02928 : WATTRELOS VIDEO PROTECTION	2041411	50 000,00	0,00
SPO-Autres organismes	2021-01911 : WATTRELOS - FdC City stade	2041412	16 065,00	0,00
SPO-Autres organismes	2021-03159 : WATTRELOS - FdC Jean Zay	2041412	59 190,90	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	1 392,00	0,00
Subv Assoc Actions <10	2022-02146 : Place O Momes 2022	657341	10 000,00	0,00
Total			197 681,24	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE WAVRIN MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590653800016				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
SPO-Autres organismes	2021-03338 : WAVRIN - FDC COMPLEXE SPORTIF	2041412	400 000,00	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-02681 : FdC Wavrin - Halle de sports V	2041412	154 217,31	0,00
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	3 080,00	0,00
Total			557 297,31	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE WERVICQ SUD MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590656100018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	101,00	0,00
Total			101,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE WICRES MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590658700013				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	589,00	0,00
Total			589,00	0,00

Nom de la commune (1) : COMMUNE DE WILLEMS MAIRIE				
Numéro de SIREN (2) : 21590660300018				
Population de la commune : 0				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Sub. versées autres organismes	2022-03909 : Retour R2-2022	2041412	6 637,00	0,00
Total			6 637,00	0,00

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					220 000 000,00	158 598 519,44	5 362 020,61
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					220 000 000,00	158 598 519,44	5 362 020,61
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					220 000 000,00	158 598 519,44	5 362 020,61
2006	NOUVEL EMPRUNT 2006 - AFL 643	AGENCE FRANCE LOCALE	17	A	6 000 000,00	1 200 000,00	355 510,42
2008	MON263419EUR	AGENCE FRANCE LOCALE	25	A	30 000 000,00	17 680 814,92	2 051 773,05
2008	Tirage sur le Contrat Cadre N° 028007 - 648 AFL	AGENCE FRANCE LOCALE	19	A	40 000 000,00	12 000 000,00	2 523 755,56
2015	60 - Refinancement CFF 30007	AGENCE FRANCE LOCALE	16	T	12 000 000,00	7 200 000,00	124 100,00
2018	AFL - financement 2018 - 10 M€	AGENCE FRANCE LOCALE	14	A	10 000 000,00	7 692 307,69	85 555,56
2019	Financement BG 2019	AGENCE FRANCE LOCALE	14	A	20 000 000,00	17 142 857,14	97 066,67
2020	Tirage sur le Contrat Cadre N° 30045	AGENCE FRANCE LOCALE	9	T	17 000 000,00	13 222 222,24	32 844,38
2020	Tirage sur le Contrat Cadre N° 30046	AGENCE FRANCE LOCALE	9	T	5 000 000,00	3 888 888,88	10 448,70
2020	Emprunt AFL SEPT 2020	AGENCE FRANCE LOCALE	15	A	20 000 000,00	18 571 428,57	80 966,27
2022	Tirage sur le Contrat Cadre N° 30124	AGENCE FRANCE LOCALE	14	X	45 000 000,00	45 000 000,00	0,00
2022	AFL - Financement 2022	AGENCE FRANCE LOCALE	15	T	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dettes en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					2 547 266,52	1 415 148,04	283 029,62
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			2 547 266,52	1 415 148,04	283 029,62
		A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00
		Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		17,00	0,00	17,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	16,00	0,00	16,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 318,00	0,00	1 318,00	983,00	89,00	1 072,00
Adjoint Administratif	C	135,00	0,00	135,00	97,00	0,00	97,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	140,00	0,00	140,00	118,00	0,00	118,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	148,00	0,00	148,00	104,00	0,00	104,00
Adjoint administratif	C	11,00	0,00	11,00	0,00	12,00	12,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Administrateur	A	14,00	0,00	14,00	7,00	0,00	7,00
Administrateur Général	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Administrateur Hors Classe	A	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Administrateur général	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	18,00	0,00	18,00	0,00	21,00	21,00
Attaché	A	290,00	0,00	290,00	229,00	22,00	251,00
Attaché Principal	A	192,00	0,00	192,00	191,00	0,00	191,00
Attaché hors classe	A	20,00	0,00	20,00	14,00	0,00	14,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	0,00	3,00	3,00
Chargé de Mission - groupes politiques	A	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
Chargé de communication/formation	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chef de service Dettes et Garanties d'Emprunts	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Chef de service de la communication visuelle	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de Cabinet	A	8,00	0,00	8,00	0,00	6,00	6,00
Conseiller climat de travail	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Territorial	A	35,00	0,00	35,00	24,00	0,00	24,00
Directeur de l'Habitat	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable Animation	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable Relations Publiques et Sportives	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	107,00	0,00	107,00	66,00	8,00	74,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	98,00	0,00	98,00	80,00	0,00	80,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	75,00	0,00	75,00	48,00	0,00	48,00
Rédacteur principal de 2ème cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1 604,00	0,00	1 604,00	1 214,00	67,00	1 281,00
Adjoint technique	C	220,00	0,00	220,00	166,00	16,00	182,00
Adjoint technique principal de 1ère Classe	C	122,00	0,00	122,00	78,00	0,00	78,00
Adjoint technique principal de 2ème Classe	C	125,00	0,00	125,00	92,00	0,00	92,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de Maitrise	C	147,00	0,00	147,00	125,00	2,00	127,00
Agent de Maitrise Principal	C	190,00	0,00	190,00	167,00	0,00	167,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Concepteur multimédia (actuel Maquettiste PAO)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur	A	180,00	0,00	180,00	94,00	33,00	127,00
Ingénieur Principal	A	225,00	0,00	225,00	203,00	0,00	203,00
Ingénieur en Chef	A	46,00	0,00	46,00	27,00	2,00	29,00
Ingénieur en Chef hors classe	A	16,00	0,00	16,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur général	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Resp. Ing. Opéra. Immob. Entreprise	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	60,00	0,00	60,00	39,00	7,00	46,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	150,00	0,00	150,00	140,00	0,00	140,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	110,00	0,00	110,00	73,00	4,00	77,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		21,00	0,00	21,00	5,00	1,00	6,00
Assistant socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller Socio- Educatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller supérieur socio-éd	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin territorial de 1ère Classe	A	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Médecin territorial de 2ème Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Conseiller territorial des APS	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS principal 1è cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur territorial APS 2011	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Éducateur APS	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		33,00	0,00	33,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint du Patrimoine	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère Classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assist.Conservat.princ.1ère c	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assist.Conservat.princ.2ème c	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant de conservation	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Bibliothécaire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bibliothécaire principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Conservateur du Patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur du Patrimoine en Chef	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		17,00	0,00	17,00	11,00	2,00	13,00
Adjoint d'Animation	C	6,00	0,00	6,00	4,00	2,00	6,00
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Principal de 1ère Classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2 998,00	0,00	2 998,00	2 232,00	160,00	2 392,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	ADM		0,00	38	CDD
Adjoint d'Animation	C	ANIM	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	371 à 381	0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	TECH		0,00	38	CDD
Administrateur général	A	ADM	762	0,00	3-3-2°	CDD
Agent de Maitrise	C	TECH		0,00	38	CDD
Agent de Maitrise	C	TECH	375	0,00	3-2	CDD
Animateur	B	TECH	373	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	de 444 à 653	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	de 525 à 778	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-a°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-1	CDD
Attaché	A	ADM	de 444 à 693	0,00	3-2	CDD
Attaché principal	A	ADM	de 593 à 946	0,00	3-3-2°	CDD
Chargé de Mission - groupes politiques	A	ADM	de 593 à 1037	0,00	110-1	CDD
Chargé de communication/formation	A	ADM	837	0,00	3-3-2°	CDI
Chef de service Dettes et Garanties d'Emprunts	A	ADM	1069	0,00	3-3-2°	CDI
Chef de service de la communication visuelle	A	ADM	880	0,00	3-3-2°	CDI
Collaborateur de Cabinet	A	ADM	de 469 à 1151	0,00	110	CDD
Concepteur multimédia (actuel Maquettiste PAO)	A	TECH	496	0,00	3-3-2°	CDI
Conseiller climat de travail	A	ADM	1056	0,00	3-3-2°	CDD
Directeur de l'Habitat	A	ADM	1442	0,00	3-3-2°	CDI
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	MS	520	0,00	3-2	CDD
Ingénieur	A	TECH		0,00	38	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	3-1	CDD
Ingénieur	A	TECH	de 444 à 611	0,00	3-2	CDD
Ingénieur	A	TECH	de 484 à 697	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611 à 646	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur en Chef	A	TECH	de 665 à 1015	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur en Chef hors classe	A	TECH	762	0,00	3-3-2°	CDD
Médecin territorial de 1ère Classe	A	MS	de 912 à 977	0,00	3-3-2°	CDD
Resp. Ing. Opéra. Immob. Entreprise	A	TECH	1030	0,00	3-3-2°	CDI
Responsable Animation	A	ADM	604	0,00	3-3-2°	CDI
Responsable Relations Publiques et Sportives	A	ADM	651	0,00	3-3-2°	CDI

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - CA - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-a°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-1	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	3-3-2°	CDI
Rédacteur principal de 2ème cl	B	ADM	401	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	372	0,00	3-a°	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	3-1	CDD
Technicien	B	TECH	de 389 à 401	0,00	3-2	CDD
Technicien Principal de 2ème Classe	B	TECH	de 401 à 444	0,00	3-2	CDD
Éducateur APS	B	SP	395	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
31/12/1899 - LAMBERSART - RUE PASTEUR 22 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	657 024,77
31/12/1899 - HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 16 LE MERISIER REHABILITATION 60 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			362 000,00
31/12/1899 - ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 24 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 790 200,00
31/12/1899 - LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 23 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 599 094,00
31/12/1899 - LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS VEFA 20 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			715 669,00
31/12/1899 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - CONST 16 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			882 898,00
31/12/1899 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE COPENHAGUE - REHAB - 89 LOGEMENTS - PAM	LOGIS METROPOLE			2 754 630,00
31/12/1899 - LA MADELEINE - 90 RUE KLEBER _ SQUARE PASTOUR - REHAB 150 LOG - PAM	LOGIS METROPOLE			4 344 297,00
31/12/1899 - LA MADELEINE - SQUARE FICHAUX - CONSTRUCTION - 60 LOG - PLUS	LOGIS METROPOLE			4 098 768,00
31/12/1899 - SAINGHIN EN MELANTOIS - ALLEE DU CHATEAU - CONSTRUCTION - 25 LOG - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 431 084,00
31/12/1899 - LOMME LILLE - RUE NELSON MANDELA - CONSTRUCTION - 19 LOG - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 445 232,00
31/12/1899 - LOMME - RUE NELSON MANDELA - HUMANICITE - CONSTRUCTION 43 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			2 901 436,00
31/12/1899 - BOUVINES - ROUTE DE GRUSON - CONSTRUCTION - 9 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			437 209,00
31/12/1899 - ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		375 000,00
31/12/1899 - ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		314 400,00
31/12/1899 - ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA 29 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		1 258 900,00
31/12/1899 - ARMENTIERES RUE LEO LAGRANGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 29 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		1 086 500,00
31/12/1899 - TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 8 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			221 926,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/07/1977 - LA MADELEINE - RUE DE MARQUETTE 35 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			20 260,47
07/07/1977 - LA MADELEINE - RUES DE LA PAIX ET ACACIAS 67 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			36 923,15
27/04/1978 - HALLUIN - LE NOIR PIGNON 26 LOGEMENTS PLR	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	46 984,79
27/07/1978 - TOURCOING - PONT DE NEUVILLE-LEON JOUHAUX 80 LOGEMENTS FOYERS	LILLE METROPOLE HABITAT			36 663,99
26/02/1980 - TOURCOING - PONT DE NEUVILLE-LEON JOUHAUX 80 LOGEMENTS FOYERS	LILLE METROPOLE HABITAT			39 743,46
02/03/1981 - LILLE - LES PEUPLIERS 150 LOGEMENTS	ICF NORD EST			3 553 161,95
02/03/1981 - LILLE - LES PEUPLIERS 150 LOGEMENTS	ICF NORD EST			2 399 409,62
02/03/1981 - LILLE - LES PEUPLIERS 150 LOGEMENTS	ICF NORD EST			597 905,05
29/01/1982 - TOURCOING - PONT DE NEUVILLE-LEON JOUHAUX 80 LOGEMENTS FOYERS	LILLE METROPOLE HABITAT			15 138,19
29/01/1982 - REAMENAGEMENT CDC - 454299	HABITAT HAUTS DE FRANCE			156 837,53
29/01/1982 - REAMENAGEMENT CDC - 470665	HABITAT HAUTS DE FRANCE			616 217,01
29/01/1982 - REAMENAGEMENT CDC - 470664	HABITAT HAUTS DE FRANCE			863 365,48
07/05/1982 - LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 50 LOGEMENTS - 1ERE TRANCHE	ICF NORD EST			2 635 691,06
16/09/1982 - LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 40 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE	ICF NORD EST			2 207 219,09
16/09/1982 - LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 25 LOGEMENTS - 3EME TRANCHE	ICF NORD EST			1 031 291,65
30/09/1983 - LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 35 LOGEMENTS - 4EME TRANCHE	ICF NORD EST			2 616 512,97
29/06/1984 - ROUBAIX - RUE NAIN 15 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			58 418,46
20/06/1985 - TOURCOING - LE BROUTTEUX 10 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	259 163,33
20/06/1985 - LAMBERSART - PLACE FELIX CLOUET - FPA 41/82 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 722 673,89
20/06/1985 - LAMBERSART - PLACE FELIX CLOUET - FPA 41/82 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE	LOGIS METROPOLE			261 953,15
27/09/1985 - LA MADELEINE - ANGLE R. FILATURES, PROMENADES 15 CHAMBRES	LOGIS METROPOLE			10 092,12
27/09/1985 - LILLE - RUES D'EYLAU ET D'ARCOLE RENOVATION SECTEUR - 19 LGTS	VILOGIA			403 989,90
29/11/1985 - LA MADELEINE - 179 RUE DU GAL DE GAULLE AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			50 460,62
27/02/1986 - ROUBAIX - RESIDENCE RUBENS 29/39 APPARTEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 254 853,60
27/02/1986 - ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	157 647,53
27/02/1986 - ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	86 911,18
27/02/1986 - TOURCOING - LE BROUTTEUX 30/66 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 776 915,26
02/05/1986 - LAMBERSART - PLACE FELIX CLOUET - FPA 41/82 LOGEMENTS - 2EME TRANCHE	LOGIS METROPOLE			1 753 880,21
06/06/1986 - LINSSELLES - LES ROITELETS 10 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	703 491,23
06/06/1986 - WATTIGNIES - RUES R. GARROS ET BLANC RIEZ 22/32 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	686 020,58
06/06/1986 - WATTIGNIES - RUES R. GARROS ET BLANC RIEZ 22/32 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	378 957,77
06/06/1986 - TOURCOING - RUE DE STRASBOURG 2 MAISON INDIVIDUELLES	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	88 420,43
06/06/1986 - LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 10/16 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	525 994,84

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/12/1986 - LILLE - RUES D'EYLAU ET D'ARCOLE RENOVATION SECTEUR - 19 LGTS	VILOGIA			388 744,99
06/04/1987 - LOMME - CITE DELIVRANCE - LOMME II 25 LOGEMENTS	ICF NORD EST			231 097,47
06/04/1987 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUES A. BAILLY - M. GENEVOIX FPA 38/78 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 592 848,31
06/04/1987 - LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 6/16 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	152 449,02
06/04/1987 - LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 6/16 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	163 135,69
06/04/1987 - LILLE - 80 RUE DE TREVISE AA 1 LOGEMENT	ICF NORD EST			38 295,19
17/05/1987 - LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 10/21 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	558 832,36
17/06/1987 - LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 9 LOGEMENTS EN AA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	270 749,45
19/06/1987 - WASQUEHAL - DOMINOS - RUES GAMBETTA ET VOLTAIRE 13 LOGEMENTS	VILOGIA			304 898,03
19/06/1987 - WATTRELOS - RUE PAUL CEZANNE 20 LOGEMENTS	VILOGIA			701 265,48
19/06/1987 - LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 9 LOGEMENTS EN AA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	228 673,53
19/06/1987 - MARQUETTE - RESIDENCE DU MOULIN 28/91 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 452 747,66
05/10/1987 - TOURCOING - RUE PASTEUR 61 LOGEMENTS	VILOGIA			185 073,11
05/10/1987 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUES A. BAILLY - M. GENEVOIX 40/78 LOGTS 2EME TR. FPA	LOGIS METROPOLE			1 676 695,27
26/12/1987 - HAUBOURDIN - LA FERME DU FROMETZ 31 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 951 347,42
26/12/1987 - LILLE - RUES EUGENE JACQUET DE LA CITE 26 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	609 796,07
26/12/1987 - LILLE - RUES EUGENE JACQUET DE LA CITE 26 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	815 998,61
26/12/1987 - LA MADELEINE - ALLEE DES IRIS 36 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 705 828,28
27/05/1988 - LILLE - 7 A 9 RUE DES JARDINS 11/21 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	614 720,17
27/06/1988 - LILLE - 84 RUE DE TREVISE 22 LOGEMENTS	ICF NORD EST			1 051 997,96
11/10/1988 - SECLIN - RUE DE BOUVRY 60 LOGEMENTS FPA	HABITAT HAUTS DE FRANCE			141 716,61
27/01/1989 - ROUBAIX - BLANCHEMAILLE CARETTE-ALMA GARE 39 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	48 326,34
27/01/1989 - ROUBAIX - RESIDENCE RUBENS 34 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	47 228,71
27/01/1989 - VILLENEUVE D'ASCQ - LES PRES 20 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	58 555,67
27/01/1989 - ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 020,46
27/01/1989 - ROUBAIX - ALMA GARE 88 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	92 079,21
27/01/1989 - WATTRELOS - SQUARE DEBUSSY 50 LOGEMENTS	VILOGIA			137 204,12
17/11/1989 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUES A. BAILLY - M. GENEVOIX 40/78 LOGTS FPA	LOGIS METROPOLE			165 574,88
17/11/1989 - TOURCOING - LE BROUTTEUX 10 LOGEMENTS - PC	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	16 266,31
17/11/1989 - LOOS - 539 RUE FAIDHERBE 16 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	7 912,10
17/11/1989 - LA MADELEINE - ALLEE DES IRIS 36 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			86 377,61
17/11/1989 - LOMME - CITE DELIVRANCE AA 1 LOGEMENT	ICF NORD EST			86 072,72
19/01/1990 - WATTIGNIES - RUES R. GARROS ET BLANC RIEZ 32 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	27 059,70
27/04/1990 - LILLE - 64 A 72-82 RUE DE TREVISE 6 LOGEMENTS	ICF NORD EST			431 583,17
15/06/1990 - LILLE - 7 RUE JAVARY 59 LOGEMENTS	ICF NORD EST			3 090 980,05
15/06/1990 - MARQUETTE - MAPAD 88 LITS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		2 018 836,60
21/12/1990 - LOMME - CITE DES CHEMINOTS 2 LOGEMENTS	ICF NORD EST			27 745,72
22/02/1991 - LILLE - RUE CHAPLIN AA 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	46 527,44

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/10/1991 - LA BASSEE - 28-32 RUE D'ESTAIRE 2 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	45 688,97
11/10/1991 - LILLE - RUE MONGE 2 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	28 965,31
17/04/1992 - LILLE - 16 RUE DES MEUNIER 36/68 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 070 410,10
17/04/1992 - TOURCOING - RUE DES PIATS 41 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	931 936,09
17/04/1992 - TOURCOING - RUE DES PIATS 41 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 524 490,17
26/06/1992 - LINSSELLES - ALLEE DES CHATAIGNIERS - ZAC DU FLEGARD FOYER 10 STUDIOS HANDICAPES	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	306 163,36
26/06/1992 - LILLE - RUES DE TOUL ET ST OMER 173 STUDIOS + 1 TYPE III	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		4 054 191,70
09/10/1992 - QUESNOY-SUR-DEULE - 1 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	29 239,72
09/10/1992 - LOMME - 814 AVENUE DE DUNKERQUE AA 1 LOGEMENT	ASSOCIATION BERSABEE			18 293,88
09/10/1992 - QUESNOY-SUR-DEULE - 4-8-12 ALLEE DES AUBEPINES 3 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	111 013,37
18/12/1992 - TOURCOING - CLOS DE LA CROIX ROUGE 11 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 034 747,70
18/12/1992 - ROUBAIX - 27 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	28 797,62
18/12/1992 - ROUBAIX - 36 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	110 220,64
29/01/1993 - LILLE - 16 RUE DES MEUNIER 32/68 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 942 124,26
29/01/1993 - ROUBAIX - 331 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 233,89
16/04/1993 - LILLE - RUE PLINE - COUR ROMEL 13 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		309 623,95
16/04/1993 - ROUBAIX - 6 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	29 834,27
16/04/1993 - ROUBAIX - 16 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	29 834,27
16/04/1993 - QUESNOY-SUR-DEULE - 13 ALLEE DES ACACIAS AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	40 703,89
16/04/1993 - ROUBAIX - 339 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	32 807,03
16/04/1993 - ROUBAIX - 34 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	31 191,07
16/04/1993 - ROUBAIX - 50 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	35 063,27
16/04/1993 - QUESNOY-SUR-DEULE - 84 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	32 029,54
16/04/1993 - LAMBERSART - 7 A 17 RUE ARISTIDE BRIAND AA 6 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	257 074,78
19/10/1993 - QUESNOY-SUR-DEULE - 26 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	40 703,89
19/10/1993 - QUESNOY-SUR-DEULE - 96 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	43 615,66
19/10/1993 - LA BASSEE - RUE D'ESTAIRE B-B'-C-C'-D AA 32 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 798 898,40
17/12/1993 - ROUBAIX - 14 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	35 368,17
17/12/1993 - QUESNOY-SUR-DEULE - 94 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	37 471,97
18/12/1993 - HALLUIN - RESIDENCE LE VIEUX MOULIN - ROUTE DE NEUVILLE 2 LGTS ET 36 CHAMBRES HANDICAP	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 620 533,05
11/02/1994 - ROUBAIX - 12 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	43 204,05
11/02/1994 - ROUBAIX - 44 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	44 438,89
11/02/1994 - ROUBAIX - 50 RUE DU STAND DE TIR AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 554,03

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/02/1994 - ROUBAIX - 333 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	36 862,17
11/02/1994 - QUESNOY-SUR-DEULE - 7 ALLEE DES ACACIAS 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	36 481,05
24/06/1994 - LILLE - RUE DE COURMONT 104 LGTS ETUDIANTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		2 499 310,17
24/06/1994 - LILLE - RUE COPERNIC - COUR DUPONT AA 13 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		231 874,96
24/06/1994 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE BACHELARD 50 LGTS ETUDIANTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 157 251,68
14/10/1994 - LILLE - 81 RUE DE JEMMAPES - FJT 18 LITS	ARELI			427 695,72
14/10/1994 - ROUBAIX - 54 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	36 618,25
14/10/1994 - ROUBAIX - 56 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	34 544,95
14/10/1994 - TOURCOING - 35 RUE DE STRABOURG AA 1 LOGEMENT PAAP EN PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	51 512,52
14/10/1994 - TOURCOING - 31 RUE DE STRABOURG 1 LOGEMENT PAAP EN PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	38 371,42
14/10/1994 - TOURCOING - 17 RUE DU GAL BONNAUD 1 LOGEMENT PAAP EN PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	48 570,26
14/10/1994 - ROUBAIX - 5 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	38 981,21
14/10/1994 - ROUBAIX - 270 RUE INGRES AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	25 794,37
14/10/1994 - QUESNOY-SUR-DEULE - 13 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 874,17
14/10/1994 - QUESNOY-SUR-DEULE - 3 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	43 508,95
14/10/1994 - QUESNOY-SUR-DEULE - 100 RUE SAINT VINCENT AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 874,17
09/12/1994 - HANTAY - 6 RUE VICTOR HUGO PLA TS - (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	36 633,50
09/12/1994 - ROUBAIX - 327 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	32 334,44
09/12/1994 - ROUBAIX - 337 AVENUE DU PARC DES SPORTS AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	48 097,66
09/12/1994 - ROUBAIX - 7 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	32 685,07
14/12/1994 - ROUBAIX - 8 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 157,66
17/02/1995 - MONS-EN-BAROEUL - 113 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			46 649,40
17/02/1995 - LOMME - 65 RUE GHESQUIERES AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			35 932,23
17/02/1995 - MARCQ-EN-BAROEUL - 249 RUE PASTEUR AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			43 554,68
17/02/1995 - MARCQ-EN-BAROEUL - 3 RUE PHILIPPE DE GIRARD AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			32 425,91
07/04/1995 - LOMME - 25 RUE BAILLEUX AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			38 020,79
07/04/1995 - ROUBAIX - 29 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 310,11
07/04/1995 - TOURCOING - 7 RUE DU GAL BONNAUD AA 1 LOGEMENT PAAP	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	40 063,60
07/04/1995 - QUESNOY-SUR-DEULE - 5 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT (PAAP)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 386,33
07/04/1995 - WILLEMS - 23 RUE DE LA REPUBLIQUE AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	32 852,76
02/06/1995 - LILLE - 7 RUE JAVARY 59 LOGEMENTS	ICF NORD EST			414 051,53

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/06/1995 - MARQUETTE - RESIDENCE DU MOULIN AA 4 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			149 003,67
02/06/1995 - LILLE - RUE DE L'ORPHELINAT 8 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	382 357,38
02/06/1995 - LILLE - RUE PIERRE LEGRAND - ILOT OGAN 3 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		60 796,67
02/06/1995 - LILLE - 3 RUE JOSEPH BARA AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			28 584,19
19/10/1995 - VILLENEUVE D'ASCQ - BOULEVARD DE VALMY CONSTRUCTION 97 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		2 283 241,16
19/10/1995 - VILLENEUVE D'ASCQ - BOULEVARD DE VALMY CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		66 467,77
19/10/1995 - LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 15 LOGEMENTS	ICF NORD EST			1 024 686,07
19/10/1995 - LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 4 LOGEMENTS	ICF NORD EST			266 557,11
19/10/1995 - HELLEMMES - 63 V. HUGO - 261 R. SALENGRO 2 LOGEMENTS	ICF NORD EST			99 594,94
19/10/1995 - ROUBAIX - 24 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	25 626,68
19/10/1995 - HANTAY - 3 RUE VICTOR HUGO AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	34 270,54
19/10/1995 - PERENCHIES - 30 RUE BOUCHERY 2 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			86 347,12
15/12/1995 - LILLE - RUE PIERRE LEGRAND - ILOT OGAN 94 LOGEMENTS ETUDIANTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		2 273 805,51
15/12/1995 - ARMENTIERES - 43 RUE DES CHAUFFOURS AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	76 559,90
15/12/1995 - ROUBAIX - 14 RUE DE CARIHEM AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	52 290,01
15/12/1995 - QUESNOY-SUR-DEULE - 6 ALLEE DES AUBEPINES 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	37 075,60
15/12/1995 - LILLE - 38 IMPASSE JEANNE D'ARC AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			26 495,64
15/12/1995 - LA BASSEE - 37 RUE DE CANTELEU AA 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	51 939,38
16/02/1996 - LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM 10 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	628 669,26
16/02/1996 - QUESNOY-SUR-DEULE - 18 ALLEE DES AUBEPINES AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	34 163,82
05/04/1996 - LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 16 LOGEMENTS	ICF NORD EST			1 065 136,74
05/04/1996 - LOMME - RUES GOURY ET PETIPREZ 3 LOGEMENTS	ICF NORD EST			144 125,30
05/04/1996 - HALLUIN - 57 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			69 013,67
05/04/1996 - ARMENTIERES - 6 RUE DU SACRE COEUR AA 1 LOGEMENT	HABITAT HAUTS DE FRANCE			29 940,99
14/06/1996 - CROIX - 55 COLMAR - 21 BOULANGER AA 2 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			37 121,34
11/10/1996 - TOURCOING - 53 RUE DU CLINQUET AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			23 858,27
11/10/1996 - TOURCOING - 134 EPINETTE AA 3 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			75 904,37
11/10/1996 - MOUVAUX - 350 RUE DE TOURCOING AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			18 156,68
11/10/1996 - LMCU - REAMENAGEMENT CDC AVENANT AU 850320	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		226 842,63
13/12/1996 - BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 12 LGTS FONGIBLE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	815 384,64
13/12/1996 - BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 3 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	204 739,03
17/10/1997 - TOURCOING - 79 RUE D'ANGLETERRE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			31 247,48
17/10/1997 - TOURCOING - 60 RUE LORIDANT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			22 057,09

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/10/1997 - TOURCOING - 206 RUE MALCENSE AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			24 702,08
17/10/1997 - TOURCOING - 3 CONTOUR NOTRE DAME AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			17 516,39
17/10/1997 - TOURCOING - 75 RUE SAINT BLAISE AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			22 501,47
19/12/1997 - LILLE - RUE MALCENSE 10 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	547 657,85
10/04/1998 - BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 9 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	574 235,96
10/04/1998 - BAISIEUX - ZAC D'OGIMONT 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	158 546,98
26/06/1998 - LA MADELEINE - RUES DE BERKEM ET STE VALERIE 7 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			347 370,33
26/06/1998 - LA MADELEINE - RUES DE BERKEM ET STE VALERIE 3 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			118 193,72
26/06/1998 - MOUVAUX - 61 RUE LORTHIOIS AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			26 358,44
16/10/1998 - HANTAY - CLOS SAINT MARTIN - R V. HUGO 4 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	256 186,00
16/10/1998 - TOURCOING - 60 RUE D'OSTENDE AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 519,64
18/12/1998 - RONCHIN - 784 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	80 797,98
18/12/1998 - LOMME - 24 RUE THOOR AA 1 LOGEMENT	ICF NORD EST			37 280,19
18/12/1998 - HALLUIN - 1 RUE DE LILLE 5 LOGEMENTS	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			80 705,60
18/12/1998 - WATTRELOS - 38 RUE DUTILLEUL AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			34 133,03
18/12/1998 - WATTRELOS - 60 RUE CARNOT AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			40 594,89
18/12/1998 - TOURCOING - 83 RUE D'ANGLETERRE AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			26 388,92
18/12/1998 - BOUSBECQUE - 6 RUE DE LINSSELLES BAIL REHBILITATION 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			10 661,83
26/03/1999 - MONS-EN-BAROEUL - 59 RUE VOLTAIRE AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 712,31
18/06/1999 - LILLE - 117 BOULEVARD D'ALSACE AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			17 772,35
18/06/1999 - SAINT-ANDRE - 35 RUE VARLET AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 526,17
18/06/1999 - MARCQ-EN-BAROEUL - 231 A 235 RUE PASTEUR 10 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		201 426,16
18/06/1999 - WAVRIN - RUE AMPERE 6 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			328 680,08
18/06/1999 - WAVRIN - RUE AMPERE 2 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			68 007,51
18/06/1999 - MARCQ-EN-BAROEUL - ROUTE DE MENIN 25 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 313 043,39
18/06/1999 - LILLE - 17 RUE PRINCESSE FOYER TRAVAILLEURS	ARELI			24 955,90
18/06/1999 - LILLE - 17 RUE PRINCESSE FOYER TRAVAILLEURS	ARELI			20 229,98
08/10/1999 - LILLE - 16 RUE VAN HENDE AA 1 LOGEMENT	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		15 549,80
08/10/1999 - SECLIN - RESIDENCE CHAUFFOURS 7 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	443 336,99
08/10/1999 - MOUVAUX - 66 RUE JEAN BART AA 1 LOGEMENT	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			21 434,33

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
08/10/1999 - ARMENTIERES - 174 RUE JULES LEBLEU AA 2 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	104 397,09
08/10/1999 - TOURCOING - 11 CONTOUR DE L'ABATTOIR AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			26 327,95
08/10/1999 - WATTRELOS - 18 RUE DU RIVAGE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			34 528,94
08/10/1999 - MOUVAUX - 40 RUE GAMBETTA AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			23 580,81
08/10/1999 - TOURCOING - 2 RUE MALCENSE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			62 946,66
08/10/1999 - TOURCOING - 76 RUE DE L'AMIRAL COURBET AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 337,29
08/10/1999 - TOURCOING - 31 RUE DU MOULIN TONTON AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			30 623,20
08/10/1999 - MOUVAUX - IMPASSE DEGROOTE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			48 216,58
17/12/1999 - SECLIN - 7-7 BIS RUE J.B. LEBAS 2 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	57 412,30
17/12/1999 - ROUBAIX - 239 RUE DE LILLE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			16 967,58
11/02/2000 - SECLIN - RUE DE BURGALT 6 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	462 987,67
11/02/2000 - ROUBAIX - 42 RUE DE L'INDUSTRIE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			30 428,82
11/02/2000 - WATTRELOS - 14 RUE CHARLES CASTERMANT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			52 625,40
31/03/2000 - LILLE - 24 ARBRISSEAU - 1 COUR LOUBERT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			22 821,62
31/03/2000 - LA BASSEE - 5 RUE DES PRETRES AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			25 763,88
31/03/2000 - PERENCHIES - 116 RUE HENRI BOUCHERY AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			43 066,85
31/03/2000 - SALOME - 7 BIS RUE JULES FERRY AA 2 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			57 534,26
31/03/2000 - HAUBOURDIN - 59 RUE SADI CARNOT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			24 559,54
31/03/2000 - QUESNOY-SUR-DEULE - 43 RUE D'YPRES AA 2 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			37 350,01
31/03/2000 - LILLE - 50 LAFARGUE - 5-7-9 COUR DELATTRE AA 3 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			34 605,93
31/03/2000 - HELLEMMES - 15 RUE DUPEIX AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 270,21
31/03/2000 - LILLE - 175 POSTES - 1 COUR PESSEE AA 2 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			27 984,61
31/03/2000 - MONS-EN-BAROEUL - 50 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			27 791,46
31/03/2000 - LAMBERSART - 97 RUE DES MARTYRS RESISTANCE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 880,01
31/03/2000 - DON - 15 RUE CAMILLE DESMOULINS AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 580,62
31/03/2000 - HELLEMMES - 54 RUE PHILIPPE LEBON AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			32 471,64

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/03/2000 - ARMENTIERES - 76 RUE DES CHAUFFOURS AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			19 818,37
23/06/2000 - LILLE - BELFORT - RUE ARMAND CARREL 15 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			417 923,73
23/06/2000 - LA BASSEE - 39 RUE DU BOIS SAINT MAUR AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			17 988,98
23/06/2000 - LILLE - 28 RUE KULHMANN AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			40 338,01
13/10/2000 - LILLE - ENSAM RUE CAMILLE GUERIN 250 CHAMBRES EN 192 APPART.	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		5 183 266,59
09/02/2001 - LILLE - RUE PAUL LAFARGUE 43 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			2 761 491,99
09/02/2001 - SAINGHIN-EN-WEPPE - ZAC DE LA SABLONNIERE ACQUISITION DE TERRAIN	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	396 367,44
09/02/2001 - LILLE - RUES DU FAUBOURG DES POSTES ET QUINET 54 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 726 164,98
09/02/2001 - LILLE - RUES DU FAUBOURG DES POSTES ET QUINET ACQUISITION DE TERRAIN	LILLE METROPOLE HABITAT			180 057,53
09/02/2001 - SAINGHIN-EN-WEPPE - RUE DESBORDES VALMORE ACQUISITION DE TERRAIN	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	647 908,32
09/02/2001 - MONS-EN-BAROEUL - 3 RUE EMILE ZOLA AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			20 121,44
18/05/2001 - WAMBRECHIES - RUE DES ECOLES 20 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 284 230,52
18/05/2001 - LILLE - BOETIE - DUMONT D'URVILLE 50 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 863 456,60
18/05/2001 - LILLE - BOETIE - DUMONT D'URVILLE TERRAIN	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	511 451,21
18/05/2001 - MARQUILLIES - RESIDENCE MATISSE TERRAIN	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	99 091,86
18/05/2001 - LILLE - RUE DE DOUAI TERRAIN	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	259 163,33
18/05/2001 - LEERS - 32 RUE DU CAPITAINE PICAVET REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			21 607,51
18/05/2001 - CROIX - 47 RUE DE THIONVILLE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			30 764,21
05/07/2001 - ROUBAIX - ILOT DES PEINTRES 61 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 394 908,51
05/07/2001 - TOURCOING - 29 RUE DE STRASBOURG AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	37 064,47
05/07/2001 - ROUBAIX - 9 RUE DES BOURLEUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	29 529,37
05/07/2001 - LAMBERSART - 48 MARTYRS DE LA RESISTANCE TERRAIN	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	17 546,88
05/07/2001 - LAMBERSART - 48 MARTYRS DE LA RESISTANCE AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	16 174,84
12/10/2001 - MARQUETTE - 24 RUE DE LA PAIX TERRAIN	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	37 197,56
12/10/2001 - LEERS - 79 RUE DU MARECHAL LECLERC AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			23 159,29
12/10/2001 - LEERS - 79 RUE DU MARECHAL LECLERC TERRAIN	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 933,08
12/10/2001 - ROUBAIX - LYS VALLON AA 13 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			805 464,38
12/10/2001 - ROUBAIX - LYS VALLON TERRAIN	LILLE METROPOLE HABITAT			183 457,15
12/10/2001 - TOURCOING - 33 RUE DU PETIT VILLAGE PRISE A BAIL + AA 4 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			23 934,00
21/12/2001 - TOURCOING - 3 RUE SAINTE BARBE REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			8 689,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/12/2001 - TOURCOING - 16 RUE THIERS REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			10 977,00
21/12/2001 - BONDUES - 37 RUE DU MOULIN CARDON REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			9 707,00
21/12/2001 - TOURCOING - 1 RUE DENFERT ROCHEREAU REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			9 146,00
21/12/2001 - TOURCOING - 39 RUE DE LA BLANCHE PORTE REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			10 671,00
01/03/2002 - LILLE - 91 A 103 RUE D'ARRAS CHARGE FONCIERE	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		482 292,28
01/03/2002 - LA BASSEE - ECOLE SEVIGNE - RUE DE LENS 15 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	427 467,04
01/03/2002 - LOOS - 77 RUE DU MARECHAL FOCH - 3 COUR OLIVIER 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			17 988,98
01/03/2002 - CROIX - 43 RUE SAINT PIERRE AA LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			18 314,62
01/03/2002 - CROIX - 43 RUE SAINT PIERRE ACQUISITION DE TERRAIN	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			8 857,44
01/03/2002 - ROUBAIX-CROIX-TOURCOING 4 LOGEMENTS	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			16 081,54
01/03/2002 - LILLE - 98 SARRAZINS - 1 EYLAU 48 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			579 306,27
01/03/2002 - ARMENTIERES - ZAC DU BIZET 87 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			3 852 676,00
01/03/2002 - ARMENTIERES - ZAC DU BIZET ACQUISITION DE TERRAIN	LOGIS METROPOLE			1 157 301,00
01/03/2002 - LILLE - LAMBERSART 6 LOGEMENTS	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			60 184,43
01/03/2002 - LILLE - QUESNOY-SUR-DEULE 12 LOGEMENTS	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			102 206,70
24/05/2002 - TOURCOING - 3-5 RUE DE LA PASSERELLE 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			16 401,00
24/05/2002 - CROIX - 40 RUE DE BAPAUME 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			13 275,00
05/07/2002 - ROUBAIX - LES AVIATEURS REHABILITATION DE LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			9 558 553,00
05/07/2002 - ROUBAIX - FER A CHEVAL REHABILITATION DE LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			649 012,00
11/10/2002 - ROUBAIX - 40 RUE GAY LUSSAC AA 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			19 231,00
11/10/2002 - LILLE - 2-4-6-8 FOMBELLE-BAILLEUL 102 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			804 062,00
11/10/2002 - LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 1ERE TRANCHE BAT A ACQUISITION FONCIERE - PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			312 535,73
11/10/2002 - LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 1ERE TRANCHE BAT A 33 LOGEMENTS - PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			2 065 607,96
20/12/2002 - LA BASSEE - RUES DES 3 MAISONS ET PASTEUR 46 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	654 104,21
20/12/2002 - ROUBAIX - 1 RUE D'ALGER AA 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			7 920,00
20/12/2002 - BONDUES - 5-9 ET 11 CHEMIN DU SENEVE 3 LOGEMENTS	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			9 200,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/12/2002 - LMCU - 81/5 RUE DE BOUVINES - 52 CHEVREUL 2 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			21 341,00
07/02/2003 - LILLE - RUE ST GENOIS - FOYER BETHANIE 120 CHAMBRES	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		608 497,00
07/02/2003 - WATTRELOS - SAINT LIEVIN - PDR ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			679 645,98
07/02/2003 - WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT KENNEDY - PDR ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			540 977,60
07/02/2003 - COMINES - 22 RUE DE LA VICTOIRE AA 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	56 240,00
07/02/2003 - QUESNOY-SUR-DEULE - 10 ALLEE DES AUBEPINES AA 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	37 788,00
07/02/2003 - LAMBERSART - 66 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	17 526,00
07/02/2003 - LAMBERSART - 66 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	34 367,00
11/04/2003 - ROUBAIX - 1 RUE D'ALGER ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			15 025,00
11/04/2003 - FACHES-THUMESNIL - RUE DE TURENNE 32 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 638 123,00
11/04/2003 - FACHES-THUMESNIL - RUE DE TURENNE ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	669 051,00
11/04/2003 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MOREAU 16 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			445 861,26
11/04/2003 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MOREAU ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			379 181,69
23/05/2003 - LILLE - RUE JEAN JAURES ACQUISITION DE TERRAIN	LILLE METROPOLE HABITAT			107 217,39
23/05/2003 - LILLE - RUE JEAN JAURES 91 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 542 357,20
23/05/2003 - ROUBAIX - 15 DIFFUS 15 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			892 787,18
23/05/2003 - ROUBAIX - 15 DIFFUS TERRAIN	LILLE METROPOLE HABITAT			215 166,54
23/05/2003 - COMINES - VICTOIRE AA 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	37 200,00
23/05/2003 - WASQUEHAL - 8 RUE LA FONTAINE REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			17 874,00
23/05/2003 - WASQUEHAL - 167 RUE DE TOURCOING REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			19 717,00
27/06/2003 - LILLE - 91 A 103 RUE D'ARRAS 121 LOGEMENTS ETUDIANTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		3 277 609,00
27/06/2003 - LOMME - RUE VICTOR HUGO 31 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 571 696,77
27/06/2003 - LOMME - RUE VICTOR HUGO ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			494 454,61
27/06/2003 - LAMBERSART - RUE WINSTON CHURCHILL 8 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			420 838,58
27/06/2003 - LAMBERSART - RUE WINSTON CHURCHILL ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			235 054,60
10/10/2003 - LILLE - RUE JULES BRETON - CITE DUFFEZ 34 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			967 172,00
10/10/2003 - LILLE - RUE JULES BRETON - CITE DUFFEZ ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			625 700,00
10/10/2003 - LILLE - RUE PHILIPPE DE COMINES 20 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			1 018 890,00
10/10/2003 - LILLE - RUE PHILIPPE DE COMINES ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			138 750,00
10/10/2003 - LILLE - RUE DUGUESCLIN 34 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			1 883 318,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/10/2003 - LILLE - RUE DUGUESCLIN ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			230 944,00
21/11/2003 - COMINES - 60 RUE MARTHA DESREUMAUX AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	40 800,00
21/11/2003 - LINSSELLES - 18 CITE SAINTE MARIE AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	31 200,00
19/12/2003 - HAUBOURDIN - RESIDENCE THERESE VANDEVANNET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	253 000,00
11 CHAMBRES EPAD				
19/12/2003 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE DU MOULIN - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	617 255,00
12 LOGEMENTS ALZEIMER				
19/12/2003 - LILLE - SECLIN -187 RUE DU JARDINS DES PLANTES - 7	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS			3 623,00
CITE BERTHOU REHABILITATION 1 LOGEMENT	D'INSERTION			
19/12/2003 - LILLE - SECLIN - REHABILITATION 7 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS			42 580,00
	D'INSERTION			
19/12/2003 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES 18 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS			124 949,00
	D'INSERTION			
19/12/2003 - TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET JOURDAN 34	LILLE METROPOLE HABITAT			1 110 711,28
LOGEMENTS				
19/12/2003 - TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET JOURDAN	LILLE METROPOLE HABITAT			420 368,29
ACQUISITION FONCIERE				
19/12/2003 - LAMBERSART - 1 RUE EUGENE ROCHE ACQUISITION	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	36 200,00
FONCIERE				
19/12/2003 - BONDUES - 515 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE AA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	25 650,00
1 LOGEMENT				
19/12/2003 - BONDUES - 513 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE AA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	5 650,00
1 LOGEMENT				
13/02/2004 - LILLE - MEO ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	182 000,00
13/02/2004 - WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT BLUM - BOURDALOUE	VILOGIA			6 252 500,00
276 LOGEMENTS				
13/02/2004 - BONDUES - 19 RUE DE LA POSTE AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	33 400,00
13/02/2004 - LA MADELEINE - RUE DU PRE CATELAN 9 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			368 455,00
COLLECTIFS				
13/02/2004 - LA MADELEINE - RUE DU PRE CATELAN ACQUISITION	LOGIS METROPOLE			52 610,00
FONCIERE				
13/02/2004 - ERQUINGHEM-LYS - ANCIENNE PLAINE SPORTIVE -	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	430 900,00
1ERE TRANCHE ACQUISITION FONCIERE				
13/02/2004 - ROUBAIX - RUE DAMPIERRE - CITE PLANCKAERT 9	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS			126 622,00
LOGEMENTS	D'INSERTION			
13/02/2004 - HEM - RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUISITION	VILOGIA			320 953,45
FONCIERE				
13/02/2004 - LESQUIN - RUE JEAN JAURES STRUCTURE ACCUEIL 25	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 265 784,00
CHAMBRES				
13/02/2004 - HERLIES - MAISON DE RETRAITE D'HERLIES - AMITIES	AMITIES D'AUTOMNE			1 030 110,00
D'AUTOMNE REHABILITATION EXTENSION				
16/04/2004 - ROUBAIX - 36 BOULEVARD DE STRASBOURG 1	LILLE METROPOLE HABITAT			68 236,18
LOGEMENT				
16/04/2004 - ROUBAIX - 36 BOULEVARD DE STRASBOURG TERRAIN	LILLE METROPOLE HABITAT			21 129,43
16/04/2004 - LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO 20 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	956 400,00
LOCATIFS				
16/04/2004 - LA MADELEINE - RUE NEGRIER - 1 A 7 IMPASSE	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS			22 287,00
JOSEPHINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS	D'INSERTION			
16/04/2004 - ROUBAIX - GABRIEL PERI 5 LOGEMENTS EN VEFA	LILLE METROPOLE HABITAT			523 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/04/2004 - LA MADELEINE - 58 RUE PAUL DOUMER MAISON D'HEBERGEMENT MENTAUX	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		178 178,00
16/04/2004 - FACHES-THUMESNIL - HAUBOURDIN REHABILITATION 7 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			61 432,00
16/04/2004 - LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 2EME TRANCHE BAT A 19 LOGEMENTS - PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			1 166 234,98
16/04/2004 - LILLE - ILOT SAINT SEBASTIEN - 2EME TRANCHE BAT A 19 LOGEMENTS - PRU - FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			176 459,74
02/07/2004 - HEM - CLOS BEAUMONT RAVERDY 29 LOGEMENTS SEMI-COLLECTIFS	VILOGIA			876 644,00
02/07/2004 - ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION 225 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			3 062 000,00
02/07/2004 - ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A CHANGEMENT D'USAGE	LILLE METROPOLE HABITAT			5 101 000,00
02/07/2004 - ROUBAIX - EXTENSION DE MAIRIE QUARTIER NORD PLACE FOSSE AUX CHENES	LILLE METROPOLE HABITAT			290 043,00
02/07/2004 - LAMBERSART - LE GROS BALLOT ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 710 000,00
02/07/2004 - ROUBAIX - 137/1 A 12 RUE DE L'EPEULE REHABILITATION 12 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			164 466,00
02/07/2004 - ROUBAIX - 90 RUE DE L'INDUSTRIE REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			37 098,00
15/10/2004 - FACHES-THUMESNIL - 50 RUE JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	45 000,00
15/10/2004 - MOUVAUX - BOULEVARD CARNOT 23 APPARTEMENTS EN VEFA	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 356 750,00
15/10/2004 - TOURCOING - LE DOMAINE DE PARIS - RUE DE PARIS ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	242 000,00
15/10/2004 - LILLE - RUE DU CAPITAINE FERBER 41 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 150 000,00
15/10/2004 - LOMME - AVENUE DU MONT A CAMP 13 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 329 462,00
15/10/2004 - LOMME - AVENUE DU MONT A CAMP ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			181 886,00
19/11/2004 - HEM - 1 A 11 ET 2 A 36 RUE DE BUFFON 24 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			465 315,00
19/11/2004 - ERQUINGHEM-LYS - ANCIENNE PLAINE SPORTIVE - 2EME TRANCHE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	642 000,00
19/11/2004 - HEM - LONGCHAMPS LES OISEAUX GALILEE 60 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			1 068 876,00
19/11/2004 - LYS-LES-LANNOY - LONGCHAMPS LES OISEAUX SANGNIER 60 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			186 246,00
19/11/2004 - LILLE - FIVES - RUE PIERRE LEGRAND 65 LOGEMENTS - PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			2 258 250,00
17/12/2004 - SAINT-ANDRE - 46 RUE DE LA GARE REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			68 915,00
25/02/2005 - HELLEMMES - CITE DE L'EPINE 176 LOGEMENTS COLLECTIFS	ICF NORD EST			2 708 065,00
25/02/2005 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE BEGUINAGE - PONT BERTIN ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	483 000,00
25/02/2005 - HEM - ANGLE FLEMING ET SCHWEITZER ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			430 822,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/02/2005 - FACHES-THUMESNIL - 45 RUE CARNOT ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	74 000,00
25/02/2005 - LA MADELEINE - RUE KLEBER 6 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			238 678,00
25/02/2005 - LA MADELEINE - RUE KLEBER ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			60 865,00
25/02/2005 - LA MADELEINE - RUE KLEBER 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			59 325,00
25/02/2005 - LA MADELEINE - RUE KLEBER ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			15 975,00
25/02/2005 - LILLE - FOYER NAZARETH 65 CHAMBRES	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 420 533,78
25/02/2005 - WATTIGNIES - 87 RUE CLEMENCEAU 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			19 274,00
25/02/2005 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES 23 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			341 009,00
25/02/2005 - TOURCOING - BONNAUD - TRAVAILLEURS MIGRANTS AMELIORATION DU FOYER	ARELI			551 457,50
29/04/2005 - LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO 20 LOGEMENTS LOCATIFS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	150 000,00
29/04/2005 - LILLE - FIVES - RUE PIERRE LEGRAND ACQUISITION FONCIERE - PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			515 957,96
29/04/2005 - TOURCOING - 50 RUE BASSE 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			9 238,00
29/04/2005 - TOURCOING - 51 RUE DU HALOT 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			17 643,00
29/04/2005 - TOURCOING - 12 RUE DE WATTIGNIES 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 033,00
29/04/2005 - ROUBAIX - 15 RUE PAUL BERT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			11 379,00
29/04/2005 - ROUBAIX - 76 RUE DE BAVAI AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			19 804,00
29/04/2005 - MARCQ-EN-BAROEUL - FPA PAUL CORDONNIER - RUE MAURICE GENEVOIX 76 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			460 000,00
29/04/2005 - LILLE - 5 RUE DE COLMAR AA 5 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			94 033,00
01/07/2005 - ROUBAIX - 85 RUE DAMPIERRE 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			7 700,00
01/07/2005 - BONDUES - 1315 RUE DU GENERAL DE GAULLE 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			54 669,00
01/07/2005 - LMCU - ARMENTIERES-ERQUINGHEM-LYS-HOULINES 17 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		862 377,00
01/07/2005 - LILLE - 59 RUE DU FOUR A CHAUX AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			46 014,00
01/07/2005 - LILLE - 59 RUE DU FOUR A CHAUX ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			56 471,00
01/07/2005 - LILLE - 9 RUE BOURJEMBOIS AA1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			47 703,00
01/07/2005 - LILLE - 9 RUE BOURJEMBOIS ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			80 787,00
01/07/2005 - LILLE - 50-52 RUE GARIBALDI AA 2 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			124 000,00
01/07/2005 - LILLE - 50-52 RUE GARIBALDI ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			61 758,00
01/07/2005 - LILLE - 59 RUE SAINTE CATHERINE - 3 IMPASSE BAUBON AA 2 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			60 310,00
01/07/2005 - LILLE - RUE DU COEUR JOYEUX ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			67 704,00
01/07/2005 - LILLE - RUES GUESDE ET DELEMAZURE ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			62 307,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2005 - ROUBAIX - 75 RUE REMY COGHE 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			19 488,00
01/07/2005 - ROUBAIX - 51 RUE COLIGNY 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 830,00
01/07/2005 - LILLE - BATIMENT D'ACTIVITE CERAET-FLANDRE CONSTRUCTION ET PARKINGS	INSTITUT PASTEUR DE LILLE			1 500 000,00
01/07/2005 - LILLE - BATIMENT D'ACTIVITE CERAET-SCALBERT CONSTRUCTION ET PARKINGS	INSTITUT PASTEUR DE LILLE			1 500 000,00
01/07/2005 - CROIX - 30 RUE DE BELFORT AA 1 LOGEMENT POUR NOMADES	ALEFPA	Association Laïque pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	22 000,00
13/10/2005 - FACHES-THUMESNIL - RESIDENCE ARTHUR FRANCOIS 82 LOGEMENTS FPA	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		2 808 319,00
13/10/2005 - FACHES-THUMESNIL - RESIDENCE ARTHUR FRANCOIS 12 LOGEMENTS FPA	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 539 687,00
13/10/2005 - CROIX - 38 RUE DE BAPAUME 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 055,00
13/10/2005 - TOURCOING - 37 RUE HOCHÉ 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			39 849,00
13/10/2005 - LYS-LEZ-LANNOY - LONGCHAMPS LES OISEAUX - RUE CAVROIS 40 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			653 600,00
16/12/2005 - LOOS - RUE DU DOCTEUR CALMETTE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	182 000,00
16/12/2005 - BAISIEUX - LE CLOS DE LA GARE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	484 000,00
16/12/2005 - HALLUIN - 39/41 RUE DU CARDINAL LIENART ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	818 000,00
16/12/2005 - LOMPRET - RUE PAUL BRAME ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	782 140,00
16/12/2005 - RONCQ - RUE DES ARTS 17 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 338 500,00
16/12/2005 - MOUVVAUX - 3 RUE PIERRE PREVOST 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			52 025,00
16/12/2005 - LILLE - RUE DE L'ABBE COUSIN ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	873 000,00
16/12/2005 - RONCHIN - 452 RUE JEAN JAURES FOYER HEBERGEMENT EPDSAE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	796 000,00
16/12/2005 - LILLE - RUE SAINT LUC ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	183 000,00
16/12/2005 - RONCQ - RUE DES FRERES BONDUÉL 15 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 095 800,00
10/02/2006 - SAINGHIN-EN-WEPPEs - RUE SADI CARNOT ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	865 000,00
10/02/2006 - FACHES-THUMESNIL - 14 RUE DE LA JAPPE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	65 446,00
10/02/2006 - ARMENTIERES - RUE FELIX FAURE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	637 840,00
10/02/2006 - RONCHIN - RUE DE FLANDRE 64 LOGEMENTS COLLECTIFS	ICF NORD EST			1 196 719,00
10/02/2006 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE TICLENI RESIDENCE POUR ETUDIANTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		4 478 901,00
10/02/2006 - BONDUÉs - RESIDENCE DU 1900 3 MAISONS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	313 400,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/02/2006 - BONDUES - RUE FOUQUET LELONG 6 APPARTEMENTS SEMI-COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	391 500,00
10/02/2006 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES SCULPTEURS 13 MAISONS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 229 000,00
10/02/2006 - PERENCHIES - RUE FAIDHERBE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	687 000,00
10/02/2006 - ROUBAIX - 155 RUE PIERRE DE ROUBAIX 1 LOGEMENT	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION LILLE METROPOLE HABITAT			29 593,00
07/04/2006 - ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION DE LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			1 975 848,00
07/04/2006 - QUESNOY-SUR-DEULE - 19 RUE FAIDHERBE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			13 046,00
07/04/2006 - HAUBOURDIN - 73 RUE FIDELE LHERMITTE AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			15 245,00
07/04/2006 - CROIX - 58 RUE CARETTE AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			8 000,00
07/04/2006 - ROUBAIX - 198 RUE D'ORAN AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	22 000,00
07/04/2006 - MOUVAUX - 22 RUE GABRIEL PERI AA 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	15 000,00
07/04/2006 - MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 210 000,00
07/04/2006 - MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	250 000,00
07/04/2006 - MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	114 000,00
07/04/2006 - SECLIN - 3 RUE JEAN-BAPTISTE LEBAS 3 LOGEMENTS	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		80 612,00
07/04/2006 - LMCU - ARMENTIERES-ERQUINGHEM-LYS-HOUPPLINES 18 MAISONS	VILOGIA			890 196,00
30/06/2006 - WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT DOUMER VANDERMEERSCH 248 LOGEMENTS	VILOGIA			5 870 500,00
30/06/2006 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE AA 3 LOGEMENTS COLLECTIFS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	15 619,00
30/06/2006 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	39 113,00
30/06/2006 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	101 513,00
30/06/2006 - MONS-EN-BAROEUL - 1-3-5 RUE EMILE VERHAEREN - GROUPE 3250 38 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			532 618,00
30/06/2006 - QUESNOY-SUR-DEULE - RUE SAINT VINCENT 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	309 229,00
30/06/2006 - SANTES - ZAC LES JARDINS DU BLANC BALOT ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	352 525,00
30/06/2006 - ROUBAIX - RUE DE L'AMIRAL COURBET 23 LOGEMENTS COLLECTIFS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	365 238,00
13/10/2006 - FACHES-THUMESNIL - 48 RUE SALENGRO ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			17 960,00
13/10/2006 - TOURCOING - MISS CAVELL 51 LOGEMENTS COLLECTIFS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	3 980 152,00
13/10/2006 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JULES GUESDE AA 9 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	152 999,00
13/10/2006 - LILLE - CONCORDE - BD METZ - RUES LAMAZE, RENOIR 10 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			159 367,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
13/10/2006 - WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT DOUMER AMENAGEMENTS EXTERIEURS	VILOGIA			93 500,00
13/10/2006 - LMCU - REAMENAGEMENT DE PRETS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	8 917 395,07
13/10/2006 - LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO 24 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 536 200,00
13/10/2006 - LA MADELEINE - RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			124 529,00
13/10/2006 - LILLE - 13 RUE DE LA JUSTICE - 3/4 COUR DESCAMPS AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 305,00
13/10/2006 - FACHES-THUMESNIL - 60 BIS RUE GAMBETTA - 5 COUR TITTELEIN-97 PASTEUR AA 2 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			35 396,00
13/10/2006 - BAISIEUX - LE JARDIN DES POETES 8 LOGEMENTS EN VEFA	HABITAT HAUTS DE FRANCE			942 600,00
17/11/2006 - MARCQ-EN-BAROEUL - FPA PAUL CORDONNIER - RUE MAURICE GENEVOIX 76 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			120 365,00
17/11/2006 - REAMENAGEMENT CDC - 900297	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 043 343,62
17/11/2006 - LINSELLES - RUE DE ROUBAIX 3 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	250 765,00
17/11/2006 - LINSELLES - RUE DE ROUBAIX 31 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 347 240,00
21/12/2006 - LOOS - RUE DU MERECHAL FOCH - BATIMENT D ET F 18 LOGEMENTS	ICF NORD EST			984 579,00
21/12/2006 - LOOS - RUE DU MERECHAL FOCH - BATIMENT A, B ET E 68 LOGEMENTS	ICF NORD EST			3 689 220,00
21/12/2006 - HALLUIN - PORTE DE FRANCE 2 14 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	799 000,00
21/12/2006 - HALLUIN - PORTE DE FRANCE 2 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	144 000,00
21/12/2006 - MARCQ-EN-BAROEUL - DOMAINE D'ARTEMIS 10 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	893 400,00
21/12/2006 - HALLUIN - CHEMIN DE LOISEL 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	50 500,00
21/12/2006 - HALLUIN - CHEMIN DE LOISEL 7 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	505 700,00
21/12/2006 - LAMBERSART - RUE DE L'ABBE DESPLANQUES 10 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	558 235,00
21/12/2006 - LAMBERSART - RUE DE L'ABBE DESPLANQUES ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	126 227,00
21/12/2006 - WATTRELOS - 248 RUE DE L'UNION AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			38 021,00
21/12/2006 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES 3 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		188 972,00
21/12/2006 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES 62 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		2 536 200,00
21/12/2006 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		63 541,00
21/12/2006 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LES CORSAIRES ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		217 873,00
21/12/2006 - BONDUES - 31 RUE DU MOULIN CARDON 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	63 240,00
21/12/2006 - SANTES - ZAC LES JARDINS DU BLANC BALOT ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	728 400,00
21/12/2006 - SECLIN - 3 RUE J.B. LEBAS 3 MAISONS INDIVIDUELLES	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			160 000,00
21/12/2006 - SECLIN - 3 RUE JB LEBAS PRET COMPLEMENTAIRE	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			28 000,00
21/12/2006 - SECLIN - 3 RUE J.B. LEBAS AMEL. ET CONS. DE 3 LOGEMENTS	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			100 000,00
08/02/2007 - ROUBAIX - 60 RUE DE L'ESPERANCE AA 5 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			53 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
08/02/2007 - ROUBAIX - 60 RUE DE L'ESPERANCE ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			33 616,00
08/02/2007 - VILLENEUVE D'ASCQ - 22 AU 28 BD BIZET 38 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			713 903,00
08/02/2007 - LILLE - LE BOIS HABITE 13 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	359 970,00
30/03/2007 - MONS-EN-BAROEUL - 1-3-5 RUE EMILE VERHAEREN 31 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			334 974,00
30/03/2007 - ROUBAIX - RUES DE CONDE ET JULES GUESDE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	242 000,00
30/03/2007 - HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE 2 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	130 510,00
30/03/2007 - HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	47 079,00
30/03/2007 - HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	450 509,00
30/03/2007 - HEM - RUE DU HEM - LE CLOS DE L'ABBAYE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	213 092,00
30/03/2007 - BAISIEUX - RUE GOUNOD - LE CLOS DU MARAIS ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	681 000,00
30/03/2007 - BAISIEUX - RUE GOUNOD - LE CLOS DU MARAIS ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	300 556,84
30/03/2007 - SAINGHIN-EN-WEPPE - RUE DU BEGUINAGE 30 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			628 500,00
30/03/2007 - SECLIN - RESIDENCE DU PARC 68 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			855 000,00
30/03/2007 - ROUBAIX - 118 BETHUNE-46 CROIX-14 HUGO-64 ROME AA 4LOGEMENTS-4577-76-78-79	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			239 344,00
30/03/2007 - LAMBERSART - RUE FLAMENT REBOUX ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 937 000,00
30/03/2007 - LAMBERSART - RUE FLAMENT REBOUX ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	924 960,00
30/03/2007 - HEM - LONGCHAMPS LES OISEAUX 40 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			608 316,00
30/03/2007 - WATTRELOS - BEAULIEU AURIOL - 7 A 17 RUE VINCENT AURIOL 96 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			2 910 000,00
30/03/2007 - ARMENTIERES - 15 RUE ALBERT DE MUN AA 1 LOGEMENT POUR NOMADES	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	46 000,00
30/03/2007 - VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 10 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	288 860,00
30/03/2007 - ROUBAIX - RUES PIERRE DE ROUBAIX ET SAINT AMAND ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	307 930,00
29/06/2007 - LAMBERSART - 312 RUE DU BOURG AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			38 468,00
29/06/2007 - LMCU - PRET GLOBALISE - DIVERSES COMMUNES AA 6 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			175 044,00
29/06/2007 - LILLE - 50 RUE LESAGE SENAULT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			27 522,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/06/2007 - FACHES-THUMESNIL - 37 ROUTE D'ARRAS AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			27 284,00
29/06/2007 - LILLE - 30 RUE BRASSEUR- 1-2-3 COUR NARCISSE 22 RUE BOETIE AA 4 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			133 605,00
29/06/2007 - 9 RUE DU MARECHAL FOCH PLAI - 2 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	75 812,00
29/06/2007 - 9 RUE DU MARECHAL FOCH PLAI - ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	73 000,00
29/06/2007 - SANTES - ZAC DU BLANC BALLOT PLAI - 2 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	103 682,00
29/06/2007 - SANTES - ZAC DU BLANC BALLOT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	59 000,00
29/06/2007 - SANTES - ZAC DU BLANC BALLOT ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	504 000,00
29/06/2007 - HALLUIN - RESIDENCE DU MOLINEL 59 APPARTEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	700 000,00
29/06/2007 - CROIX - 12-14 RUE ALPHONSE QUENNOY AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			86 979,00
29/06/2007 - FACHES-THUMESNIL - 56 BIS RUE FERRER - 1 A 10 COUR OCHIN AA 10 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			613 338,00
29/06/2007 - LMCU - 3 RUE THIERS-1-2 COUR DESCAMPS-3-5 COUR FROMONT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			117 580,00
29/06/2007 - LMCU - 55 RESISTANCE WAMBRECHIES-75 JACQUET LILLE AA 3 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			116 012,00
29/06/2007 - FRETIN - 12 RUE ROGER SALENGRO PRET IMMO	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			26 335,00
29/06/2007 - FRETIN - 12 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			23 007,00
29/06/2007 - MARCQ-EN-BAROEUL - RELAIS DE LA MARQUE 6 STUDIOS	ARELI			150 337,00
29/06/2007 - MARCQ-EN-BAROEUL - RELAIS DE LA MARQUE ACQUISITION FONCIERE	ARELI			37 534,00
29/06/2007 - COMINES - PAULETTE ROUSSEL MAISON RELAIS	ARELI			1 210 000,00
29/06/2007 - COMINES - PAULETTE ROUSSEL ACQUISITION FONCIERE	ARELI			95 000,00
29/06/2007 - HEM - COULEE VERTE ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			423 207,00
29/06/2007 - HEM - COULEE VERTE 19 LOGEMENTS	VILOGIA			878 733,00
29/06/2007 - LEERS - RUE ROGER SALENGRO E.P.H.P.A.D.	VILOGIA			6 896 365,00
29/06/2007 - LYS-LEZ-LANNOY - RUE CAVROIS 17 LOGEMENTS	VILOGIA			978 412,00
29/06/2007 - LYS-LEZ-LANNOY - RUE CAVROIS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			228 865,00
29/06/2007 - TOURCOING - RUE DEWYN 11 LOGEMENTS	VILOGIA			897 800,00
29/06/2007 - TOURCOING - RUE DEWYN ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			215 300,00
29/06/2007 - HERLIES - RUE DU PRE MONSEU ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	882 440,00
29/06/2007 - HERLIES - RUE DU PRE MONSEU PLAI - 3 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	191 913,00
29/06/2007 - HERLIES - RUE DU PRE MONSEU PLAI - ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	79 356,00
29/06/2007 - LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM - SITE LAMBLIN MAISON RELAIS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 210 939,00
29/06/2007 - LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM - SITE LAMBLIN 2 LOGEMENTS IGLOO	VILOGIA			142 128,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/06/2007 - LOMME - LA LOMMOISE - PHASE 5 6 LOGEMENTS	VILOGIA			465 000,00
29/06/2007 - SAINGHIN-EN-WEPPE - RUE DE LA PLATE VOIE 4 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	128 950,00
29/06/2007 - SAINGHIN-EN-WEPPE - RUE DE LA PLATE VOIE 4 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	73 000,00
29/06/2007 - LILLE - BOULEVARD MONTEBELLO ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	490 574,00
29/06/2007 - LAMBERSART - 148 RUE DU BOURG AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			31 000,00
29/06/2007 - VILLENEUVE D'ASCQ - LES MARCHENELLES - GROUPE 0357 130 LOGEMENTS SEMI-COLLECTIFS	VILOGIA			280 000,00
29/06/2007 - LILLE - CANTELEU 12 LOGEMENTS	VILOGIA			390 000,00
29/06/2007 - LILLE - CANTELEU - GROUPE 3017 12 LOGEMENTS	VILOGIA			77 577,00
29/06/2007 - ROUBAIX - BOULEVARD MONTESQUIEU FOYER DE VIE - 40 CHAMBRES	LES PAPILLONS BLANCS			3 800 000,00
29/06/2007 - ROUBAIX - 122-124 PILE ET 2 HOCHÉ AA 2 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			121 265,00
29/06/2007 - ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE 46 LOGEMENTS	ARELI			1 215 600,00
29/06/2007 - ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE 46 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE	ARELI			230 000,00
29/06/2007 - REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 12	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		629 864,45
12/10/2007 - LILLE - 65 RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			46 515,00
12/10/2007 - LILLE - 65 RUE DU CHEVALIER DE L'ESPINARD ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			43 572,00
12/10/2007 - LILLE - 56-58 RUE RABELAIS AA 2 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			76 899,00
12/10/2007 - LILLE - 56-58 RUE RABELAIS ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			82 054,00
12/10/2007 - LILLE - 14 RUE CASSINI AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			62 736,00
12/10/2007 - LILLE - 14 RUE CASSINI ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			25 123,00
12/10/2007 - LILLE - 39 RUE FABRE D'EGLANTINE AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			38 948,00
12/10/2007 - LILLE - 39 RUE FABRE D'EGLANTINE ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			34 459,00
12/10/2007 - LILLE - 45 RUE DUPLEIX AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			68 862,00
12/10/2007 - LILLE - 45 RUE DUPLEIX ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			57 164,00
12/10/2007 - LILLE - 68 RUE SAINT LUC AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			59 736,00
12/10/2007 - LILLE - 68 RUE SAINT LUC ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			53 886,00
12/10/2007 - LILLE - 160 RUE DES POSTES 14 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			987 114,00
12/10/2007 - LILLE - 160 RUE DES POSTES ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			59 112,00
12/10/2007 - LEERS - ALLEE FRANKLIN ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	687 000,00
12/10/2007 - WATTIGNIES - 348 RUE DU GENERAL DE GAULLE AA 2 LOGEMENTS	VILOGIA			40 044,00
12/10/2007 - WATTIGNIES - 348 RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			27 282,00
12/10/2007 - WAVRIN - RUE AMPERE ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			139 220,00
12/10/2007 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			659 131,27
12/10/2007 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH 22 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 420 594,85
12/10/2007 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			396 380,00
12/10/2007 - BONDUES - RUE BOSQUIEL 7 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			407 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/10/2007 - BONDUES - RUE BOSQUIEL ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			186 619,08
12/10/2007 - BONDUES - RUE BOSQUIEL ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			104 313,00
12/10/2007 - LA MADELEINE - RUE DESQUIENS ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			357 064,61
12/10/2007 - LA MADELEINE - RUE DESQUIENS ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			344 211,00
12/10/2007 - LA MADELEINE - RUE KLEBER ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			189 321,00
12/10/2007 - PERENCHIES - ZAC DES VERGERS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	137 070,00
12/10/2007 - PERENCHIES - ZAC DES VERGERS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	472 360,00
12/10/2007 - FACHES-THUMESNIL - 118 RUE CARNOT AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	123 685,00
12/10/2007 - LILLE - 178 BOULEVARD VICTOR HUGO 49 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 700 000,00
12/10/2007 - LA MADELEINE - RUE DESMAZIERES 9 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	658 000,00
12/10/2007 - LA MADELEINE - RUE DESMAZIERES ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	99 650,00
12/10/2007 - SAINT-ANDRE - 99 RUE SAINTE HELENE AA 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	22 700,00
12/10/2007 - WASQUEHAL - 72 RUE DE TOURCOING AA 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	66 000,00
12/10/2007 - LILLE - RESIDENCE SYLVERE VERHULST 351 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			436 332,00
12/10/2007 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE PALOMBES 202 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			460 000,00
12/10/2007 - FRETIN - LIEUDIT LE VILLAGE GAIA	VILOGIA			298 215,00
12/10/2007 - LESQUIN - HAMEAU D'EVELTIN GAIA	VILOGIA			14 283,00
12/10/2007 - LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON GAIA	VILOGIA			52 534,00
12/10/2007 - WAMBRECHIES - RUE DU QUESNOY GAIA	VILOGIA			38 745,00
12/10/2007 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS GAIA	VILOGIA			573 094,00
12/10/2007 - MARCQ-EN-BAROEUL - LE PAVE STRATEGIQUE GAIA	VILOGIA			469 206,00
12/10/2007 - HOUPLINES - RUE ROGER SALENGRO GAIA	VILOGIA			283 687,00
12/10/2007 - WATTRELOS - RUE GAUQUIER GAIA	VILOGIA			796 933,00
12/10/2007 - WATTELOS - RUE DU PETIT CHATEAU GAIA	VILOGIA			692 072,00
12/10/2007 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE MARLE GAIA	VILOGIA			1 945 250,00
12/10/2007 - HEM - RUES DE LA LEVERIE ET DES ECOLES GAIA	VILOGIA			46 931,00
12/10/2007 - LILLE - RUE DE CONDE - 2-7 COUR DELRUE AA 1 LOGEMENT	SOLIHÀ BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			33 929,00
12/10/2007 - CROIX - 31 RUE LAMARTINE AA 1 LOGEMENT	SOLIHÀ BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			14 851,00
12/10/2007 - LA MADELEINE - RUE KLEBER 8 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			657 949,00
12/10/2007 - WAVRIN - RUE AMPERE 5 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			205 178,00
12/10/2007 - LA MADELEINE - RUE DESQUIENS 24 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 776 643,00
20/12/2007 - ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE 28 LOGEMENTS PLUS/CD	VILOGIA			1 305 053,00
20/12/2007 - ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	VILOGIA			138 491,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/12/2007 - WATTRELOS - RUES FONTAINE-LAMARTINE-BALZAC 4 LOGEMENTS	VILOGIA			246 709,00
20/12/2007 - WATTRELOS - RUES FONTAINE-LAMARTINE-BALZAC ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			83 109,00
20/12/2007 - ROUBAIX - 137 RUE DES ARTS AA 5 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			180 000,00
20/12/2007 - FACHES-THUMESNIL - 58 RUE FERRER AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			83 500,00
20/12/2007 - MONS-EN-BAROEUL - RUES DE PROVENCE ET DE SAVOIE 21 LOGEMENTS	VILOGIA			685 216,00
20/12/2007 - HEM - RUE MARLE GAIA	VILOGIA			2 271 412,00
20/12/2007 - WAVRIN - RUE ROGER SALENGRO GAIA	VILOGIA			100 404,00
20/12/2007 - LEERS - LIEUDIT LE MOULIN GAIA	VILOGIA			1 513 341,00
20/12/2007 - WASQUEHAL - LES LAURIERS GAIA	VILOGIA			1 093 893,00
20/12/2007 - COMINES - SAINTE MARGUERITE GAIA	VILOGIA			958 000,00
20/12/2007 - HOUPLIN-ANCOISNE - RUE JEAN JAURES GAIA	VILOGIA			2 643 048,00
20/12/2007 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS GAIA	VILOGIA			1 724 854,00
20/12/2007 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU BUISSON ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	243 090,00
20/12/2007 - SAINT-ANDRE - RUE DE LILLE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	56 050,00
20/12/2007 - TOURCOING - QUAI DE CHERBOURG ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	209 460,00
20/12/2007 - TOURCOING - QUAI DE CHERBOURG ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	575 780,00
20/12/2007 - FACHES-THUMESNIL - RUE FAIDHERBE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	386 780,00
20/12/2007 - FACHES-THUMESNIL - RUE FAIDHERBE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	96 150,00
20/12/2007 - VILLENEUVE D'ASCQ - 13/12 PLACE CADET ROUSSEL 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			119 416,00
20/12/2007 - SAINT-ANDRE - RUE CHANZY ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			213 004,00
20/12/2007 - LMCU - ZAC DE L'UNION- CREDIT AGRICOLE	SEM VILLE RENOUVELLEE			3 200 000,00
20/12/2007 - LMCU - ZAC DE L'UNION CREDIT AGRICOLE	SEM VILLE RENOUVELLEE			3 200 000,00
20/12/2007 - LMCU - ZAC DE L'UNION - STE GENERALE - T1	SEM VILLE RENOUVELLEE			2 400 000,00
20/12/2007 - ZAC DE L'UNION - SOCIETE GENERALE - T2	SEM VILLE RENOUVELLEE			2 400 000,00
01/02/2008 - ARMENTIERES - SITE BOIDIN 11 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 061 020,00
01/02/2008 - ARMENTIERES - SITE BOIDIN 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	113 200,00
01/02/2008 - MOUVAUX - LE CLOS DE LA HETRAIE 5 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	340 600,00
01/02/2008 - WASQUEHAL - RUE LAMARTINE 4 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	340 600,00
01/02/2008 - BONDUES - 1433 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	95 800,00
01/02/2008 - HALLUIN - ZAC BLANQUI 3 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	283 000,00
01/02/2008 - HALLUIN - ZAC BLANQUE 31 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 499 050,00
01/02/2008 - LA MADELEINE - RUE DU CIMETIERE 37 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			318 521,00
01/02/2008 - ARMENTIERES - RUE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	179 980,00
01/02/2008 - SAINT-ANDRE - RUE DE LILLE 3 LOGEMENTS VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	105 000,00
01/02/2008 - SAINT-ANDRE - RUE DE LILLE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	42 380,00
01/02/2008 - FACHES-LEZENNES-LILLE AA 5 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			715 650,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/02/2008 - VILLENVUVE D'ASCQ - LA SAUVAGERE CARRIERE DELPORTE AA 1 LOGEMENT	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 774,00
01/02/2008 - ROUBAIX - 46-48 RUE VOLTAIRE AA 2 LOGEMENTS	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			113 050,00
01/02/2008 - ROUBAIX - 46-48 RUE VOLTAIRE AA 2 LOGEMENTS PRET IMMO	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			67 989,00
07/04/2008 - LEERS-CROIX-ROUBAIX-WATTRELOS-TOURCOING-TOUFFLERS FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			4 884 968,00
13/06/2008 - MONS-EN-BAROEUL - FPA LES BRUYERES - 1 ALLEE ROUAULT 85 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			3 463 129,00
13/06/2008 - ARMENTIERES - RUE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	300 940,00
13/06/2008 - ILLIES - RUE OLOF PALME ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			474 960,00
13/06/2008 - WILLEMS - RUE DES ECOLES ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			400 958,00
13/06/2008 - TOURCOING - RUE DROUOT 17 LOGEMENTS	VILOGIA			855 122,00
13/06/2008 - TOURCOING - RUE DROUOT 17 LOGEMENTS/CD	VILOGIA			1 092 079,00
13/06/2008 - TOURCOING - RUE DROUOT ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	VILOGIA			715 728,00
13/06/2008 - TOURCOING - RUE MERMOZ 22 LOGEMENTS	VILOGIA			1 751 956,00
13/06/2008 - TOURCOING - RUE MERMOZ 22 LOGEMENTS/CD	VILOGIA			1 768 767,00
13/06/2008 - TOURCOING - RUE MERMOZ ACQUISITION FONCIERE/CD	VILOGIA			710 445,00
13/06/2008 - HEM - LE GARDENIA AMENAGEMENT TRI SELECTIF	VILOGIA			44 959,00
13/06/2008 - TOURCOING - LES ACACIAS FOYER EHPAD - 7 LOGEMENTS	VILOGIA			172 873,00
13/06/2008 - HEM - LE GOELAND AMENAGEMENT TRI SELECTIF	VILOGIA			70 487,00
13/06/2008 - LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU 25 LOGEMENTS	VILOGIA			62 249,00
13/06/2008 - LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU 25 LOGEMENTS/CD	VILOGIA			528 247,00
13/06/2008 - LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU ACQUISITION FONCIERE/CD	VILOGIA			290 753,00
13/06/2008 - ARMENTIERES - RUE DES SOUPIRS 17 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	415 782,00
13/06/2008 - ARMENTIERES - RUE DES SOUPIRS ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	159 000,00
13/06/2008 - BAISIEUX - RUE DES ECOLES ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	574 000,00
13/06/2008 - BAISIEUX - RUE DES ECOLES 1 LOGEMENT	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	25 885,00
13/06/2008 - BAISIEUX - RUE DES ECOLES ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	23 000,00
13/06/2008 - FACHES-THUMESNIL - 105 RUE JEAN JAURES ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	619 000,00
13/06/2008 - HALLUIN - RUE EMILE ZOLA ACQUISITION FONCIERE PLUS 01	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	145 329,55
13/06/2008 - HALLUIN - RUE GUSTAVE DESMETTRE AA 1 LOGEMENT	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	35 696,00
13/06/2008 - HALLUIN - RUE GUSTAVE DESMETTRE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	78 000,00
13/06/2008 - HAUBOURDIN - RUE POTIE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	528 964,00
13/06/2008 - LAMBERSART - FRICHE RFF CANONS D'ARGENT II ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	814 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
13/06/2008 - LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME 20 LOGEMENTS PRU CD	VILOGIA			622 500,00
13/06/2008 - LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME 20 LOGEMENTS	VILOGIA			853 216,00
13/06/2008 - LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME ACQUISITION FONCIERE/CD	VILOGIA			377 500,00
13/06/2008 - LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIERS 3 LOGEMENTS PLAI	VILOGIA			118 467,00
13/06/2008 - LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIERS 36 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			2 201 129,00
13/06/2008 - LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIERS ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			10 668,00
13/06/2008 - WERVICQ - CENTRE VILLE 26 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 139 450,00
13/06/2008 - MOUVAUX - CARRIERE DES PRES 10 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	832 000,00
13/06/2008 - MOUVAUX - CARRIERE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	317 300,00
13/06/2008 - TOURCOING - MAISON RELAIS BETHEL 19 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	484 800,00
13/06/2008 - TOURCOING - MAISON RELAIS BETHEL ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	498 300,00
13/06/2008 - BONDUES - 1092 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE AA 4 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	189 400,00
13/06/2008 - ERQUINGHEM-LYS - LES JARDINS D'AGAPANTHE 2 LOGEMENTS EN VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	305 000,00
13/06/2008 - ERQUINGHEM-LYS - LES JARDINS D'AGAPANTHE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	54 230,00
13/06/2008 - LILLE - LE CLOS SAINT VINCENT ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	501 350,00
13/06/2008 - MARQUILLIES - RUE DU CHEMIN NEUF ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 305 090,00
13/06/2008 - SAINGHIN-EN-WEPPES - RUE DE LA PLATE VOIE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	128 950,00
13/06/2008 - RONCQ - DOMAINE SAINT ROCH ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	415 388,00
13/06/2008 - FACHES-THUMESNIL - 171 ROUTE D'ARRAS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	353 733,00
13/06/2008 - VERLINGHEM - RUES DE MESSINES ET TUILERIES ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	345 071,00
13/06/2008 - LOMME - RUE ELIE PETIPREZ ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	512 210,00
13/06/2008 - LESQUIN - RUE STORME ACQUISITION FONCIERE EQUILIBRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	457 240,00
13/06/2008 - LA MADELEINE - 5 RUE DU ROMARIN 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	185 000,00
13/06/2008 - LA MADELEINE - 5 RUE DU ROMARIN ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	49 500,00
13/06/2008 - MARQUETTE - ZAC DU HAUT TOUQUET ACQUISITION FONCIERE EQUILIBRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	417 480,00
13/06/2008 - ROUBAIX - 87 RUE VAUBAN AA 12 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			283 750,00
13/06/2008 - CROIX - 30 RUE DE CONSTANTINE AA 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	50 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
13/06/2008 - LAMBERSART - BEGUINAGE DE L'ECUREUIL 35 PAVILLONS ET 6 STUDIOS	VILOGIA			567 207,00
13/06/2008 - ROUBAIX - 140-142 RUE DU CAIRE AA 1 LOGEMENT	VILOGIA			109 620,00
13/06/2008 - WATTRELOS - PETIT COUBERTIN 45 LOGEMENTS	VILOGIA			1 034 000,00
13/06/2008 - HOUPLIN-ANCOISNE - 9 RUE DU CHARTREAU AA 1 LOGEMENT	VILOGIA			110 253,00
13/06/2008 - LILLE - 78 RUE ROYALE AA 6 LOGEMENTS IGLOO	VILOGIA			121 346,00
13/06/2008 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DES HAUTES VOIES - BONNETERIE ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		10 546,00
13/06/2008 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DES HAUTES VOIES - BONNETERIE 26 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		2 441 372,00
13/06/2008 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DES HAUTES VOIES - BONNETERIE ACQUISITION FONCIERE/CD	VILOGIA			516 880,00
13/06/2008 - LMCU - DIVERS LOGEMENTS AA 30LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			564 190,00
13/06/2008 - LMCU - DIVERS LOGEMENTS AA 30LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			167 467,00
13/06/2008 - LMCU - DIVERS LOGEMENTS AA 30 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			50 580,00
13/06/2008 - LMCU - 3 RUE LEO LAGRANGE - 1 LOGEMENT AA 30 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			34 713,00
13/06/2008 - FACHES-THUMESNIL - RESIDENCE SOCIALE RUE JEAN JAURES REHABILITATION	ARELI			897 925,00
13/06/2008 - LILLE - 98 RUE D'ISLY RACHAT ET REHABILITATION	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			260 000,00
13/06/2008 - ROUBAIX - RUE DE LANNOY - COUR REMERY AA 19 LOGEMENTS - PLAI bonifié	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 470 714,00
13/06/2008 - ROUBAIX - RUE DE LANNOY - COUR REMERY AA 19 LOGEMENTS - PLAI BONI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			174 286,00
13/06/2008 - TOUFFLERS - RUES DE LYS ET DE LEERS 36 LOGEMENTS	VILOGIA			3 014 213,00
13/06/2008 - RONCQ - DOMAINE SAINT ROCH 18 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 210 812,00
04/07/2008 - RONCQ - RUES DU 8 MAI 1945 ET BARBUSSE 36 LOGEMENTS	VILOGIA			2 525 804,00
04/07/2008 - LILLE - 57 RUE PLINE - RESIDENCE MARTIN LUTHER KING 26 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		617 840,00
04/07/2008 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE RAYMOND DERAÏN - LE VILLAGE D'ELISE 18 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 000 000,00
04/07/2008 - HAUBOURDIN-LILLE-HELLEMES-LESQUIN-LOOS-FACHES-THU FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		3 024 269,00
04/07/2008 - LMCU - ARMENTIERES-ERQUINGHEM-HOULINES-LA CHAPELLE D'ARM OPERATION D'INVESTISSEMENT	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		987 821,00
25/09/2008 - LILLE - 64 RUE GARIBALDI 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	78 900,00
25/09/2008 - LILLE - 57 RUE PLINE - RESIDENCE MARTIN LUTHER KING 2 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		13 487,00
25/09/2008 - TOURCOING - 160 RUE DU BOIS 6 LOGEMENTS	VILOGIA			45 980,00
25/09/2008 - TOURCOING - 160 RUE DU BOIS 6 LOGEMENTS-PLUSCD	VILOGIA			335 600,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/09/2008 - TOURCOING - 160 RUE DU BOIS ACQUISITION FONCIERE-PLUSCD	VILOGIA			197 330,00
25/09/2008 - BAISIEUX - RUE DE LA MAIRIE ET DE LA MALTERIE GAIA	VILOGIA			622 735,00
25/09/2008 - WASQUEHAL - LES LAURIERS GAIA	VILOGIA			77 182,00
25/09/2008 - CROIX - 15 RUE DES TROIS VILLES AA 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	47 000,00
21/11/2008 - tirage sur le contrat cadre n°028007 - 648	Agence France Locale			22 000 000,00
27/11/2008 - LILLE - 14 PLACE EDITH CAVELL AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			32 558,00
27/11/2008 - LILLE - PORTE DU SUD 103 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			425 504,00
27/11/2008 - TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			1 168 740,00
27/11/2008 - TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET 77 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			632 976,00
27/11/2008 - ROUBAIX - MAGASINS GENERAUX 205 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			197 000,00
27/11/2008 - QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSSELLES 15 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 048 753,00
27/11/2008 - QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSSELLES ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	316 395,00
27/11/2008 - BONDUES - 6 RUE CESAR LORIDAN AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	63 850,00
27/11/2008 - HALLUIN - 8/12 RUE HENRI BARBUSSE AA 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	104 000,00
27/11/2008 - ROUBAIX - 11 A 21 RUE BELL 4 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			264 466,00
27/11/2008 - LOMME - CENTRE HELENE BOREL 64 CHAMBRES	SCI FAM DE LOMME (BTP impact local)			1 650 000,00
27/11/2008 - LOMME - CENTRE HELENE BOREL 64 CHAMBRES	SCI FAM DE LOMME (BTP impact local)			5 800 000,00
15/12/2008 - MON263419EUR - CESSION CREANCE CONCLUE ENTRE DEXIA ET L'AFL	Agence France Locale			23 068 991,42
19/12/2008 - LAMBERSART - RUE DE VERLINGHEM 3 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	167 693,92
19/12/2008 - SECLIN - RUE DE BURGALT AA 3 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	130 389,64
19/12/2008 - SECLIN - RUE DE Tournai AA 3 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	153 958,26
19/12/2008 - LOMME - ANCIENNE BALATERIE - PLAI 3 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	318 271,00
19/12/2008 - LOMME - ANCIENNE BALATERIE - PLAI ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	81 219,00
19/12/2008 - MOUVAUX - 8 RUE DE LA FORGETTE AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	51 334,00
19/12/2008 - MOUVAUX - 63 RUE DU VERT PRE AA 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	46 378,00
19/12/2008 - TOURCOING - RUE DU FRESNOY - PLUS 12 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	763 680,00
19/12/2008 - TOURCOING - RUE DU FRESNOY - ENERGIE PERFORMANCE 14 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	119 280,00
19/12/2008 - LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	10 207,98
19/12/2008 - LILLE - RUE MONGE ET SECLIN 7 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT CDC	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	352 629,82
19/12/2008 - LILLE - RUE CHRISTIAENS 14 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	764 196,43
19/12/2008 - LA BASSEE - ECOLE SEVIGNE - RUE DE LENS ACQUISITION DE TERRAIN -REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	101 226,15

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/12/2008 - SECLIN - RUES J.B. LEBAS ET GUY MOCQUET ACQUISITION FONCIERE -REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	453 990,00
19/12/2008 - LA BASSEE - ROUTE DE LENS ACQUISITION DE TERRAIN - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	252 700,00
13/02/2009 - LILLE - BOULEVARD VICTOR HUGO ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			97 675,00
13/02/2009 - ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE 14 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			672 587,00
13/02/2009 - ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			92 407,00
13/02/2009 - ROUBAI X - GRAND CHEMIN 15 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			543 010,00
13/02/2009 - ROUBAIX - GRAND CHEMIN ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			213 427,00
13/02/2009 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE VAN GOGH 120 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			3 507 601,00
13/02/2009 - TOURCOING - COUR LIAGRE AMELIORATION 23 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			599 967,00
13/02/2009 - ROUBAIX - 56, RUE DES FABRICANTS REHABILITATION 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	77 000,00
13/02/2009 - HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY 22 LOGEMENTS	VILOGIA			2 166 139,00
13/02/2009 - WATTRELOS - ZUS BEAULIEU REHABILITATION ET CONSTRUCTION	VILOGIA			5 649 746,00
13/02/2009 - LAMBERSART - RUE GEORGES BOIDIN PRET COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			78 345,00
13/02/2009 - LEERS - CHEMIN DES CHASSES 57 LOGEMENTS	VILOGIA			4 284 448,00
13/02/2009 - LEERS - CHEMIN DES CHASSES PRET COMPLEMENTAIRE 2 LOG	VILOGIA			106 294,00
13/02/2009 - HELLEMMES - RUE FAIDHERBE 2 LOGEMENTS + ACQUISITION FONC	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	320 246,00
13/02/2009 - ARMENTIERES - LE BIZET 13 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 396 877,00
13/02/2009 - ARMENTIERES - LE BIZET ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	562 038,00
30/03/2009 - Nouvel emprunt 2006 - AFL 643	Agence France Locale			2 700 000,00
17/04/2009 - WATTRELOS - HAMEAU DE L'ESPIERRE 34 LOGEMENTS	VILOGIA			1 900 000,00
17/04/2009 - TOURCOING - LE PONT ROMPU - TRANCHE 1 14 LOGEMENTS	VILOGIA			406 725,00
17/04/2009 - LILLE - RUES DE L'ARBRISSEAU ET J.B. CLEMENT 58 LOGEMENTS - PRU	VILOGIA			873 600,00
17/04/2009 - RONCHIN - 44 RUE DU GENERAL LECLERC AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 862,00
17/04/2009 - SECLIN - 156 RUE MAURICE BOUCHERY - 1 COUR DESRUMEAUX AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			16 682,00
17/04/2009 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES 1 18 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			282 408,00
17/04/2009 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES 2 10 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			496 999,00
17/04/2009 - FACHES-THUMESNIL - 28 RUE GUSTAVE DELORY - 9-10 COUR DES ECOLES AA 2 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			49 210,00
17/04/2009 - ROUBAIX - ANRU DIFFUS - TRANCHE 16 LOGEMENTS - PRU	VILOGIA			389 613,00
17/04/2009 - TOURCOING - ANRU - TRANCHE 2 - 10 LOGEMENTS	VILOGIA			459 610,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/05/2009 - LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE 45 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 149 216,00
29/05/2009 - LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE 45 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	961 611,00
29/05/2009 - SECLIN - RUE DE LA REPUBLIQUE 1 LOGEMENT	VILOGIA			70 465,00
29/05/2009 - HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY 19 LOGEMENTS	VILOGIA			1 504 278,00
29/05/2009 - HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			377 720,00
29/05/2009 - LOOS - RUE PASTEUR 26 LOGEMENTS	VILOGIA			1 799 416,00
29/05/2009 - LOOS - RUE PASTEUR SENTIER LECLERC 26 LOGEMENTS	VILOGIA			211 974,00
29/05/2009 - LOOS - RUE PASTEUR SENTIER LECLERC ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			258 440,00
29/05/2009 - LEZENNES - RUE CHANZY ET CHEMIN MEURCHIN 26 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 276 000,00
29/05/2009 - LEZENNES - RUE CHANZY ET CHEMIN MEURCHIN ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	141 000,00
29/05/2009 - HAUBOURDIN - 4 PLACE DE L'EGLISE AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			30 000,00
29/05/2009 - RONCHIN - RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 20 LOGEMENTS VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 249 158,00
29/05/2009 - RONCHIN - RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 20 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	483 382,00
29/05/2009 - RONCHIN - RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 6 LOGEMENTS VEFA PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	374 953,00
29/05/2009 - RONCHIN RUES LOUIS BRAILLE ET DE L'ALPHABET 6 LGTS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	94 791,00
29/05/2009 - ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE 5 logements PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	594 113,00
29/05/2009 - ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	190 375,00
29/05/2009 - ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	108 074,00
29/05/2009 - ROUBAIX - RUE DOMBASLES, TURGOT, VOLTAIRE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	32 282,00
29/05/2009 - SECLIN - RUE DE L'ARBRE DE GUISE FOYER 48 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 874 005,00
29/05/2009 - SECLIN - RUE DE L'ARBRE DE GUISE ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 368 487,00
29/05/2009 - ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX 43 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 723 358,00
29/05/2009 - ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	739 696,00
29/05/2009 - ROUBAIX - FOYER OISEAU MOUCHE CONSTRUCTION LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 933 099,00
29/05/2009 - ROUBAIX - FOYER OISEAU MOUCHE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	332 606,00
29/05/2009 - SECLIN - RUE REPUBLIQUE 1 LOGEMENT	VILOGIA			58 148,00
29/05/2009 - ARMENTIERES - 65/67 RUE DU NORD AA 10 LOGEMENTS	VILOGIA			227 373,00
29/05/2009 - CROIX - RUE LEON MARLOT 6 LOGEMENTS IGLOO	VILOGIA			488 693,00
29/05/2009 - CROIX - RUE LEON MARLOT ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			62 569,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2009 - HAUBOURDIN - RUE POTIE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	497 862,00
26/06/2009 - LAMBERSART - FRICHE RFF CANONS D'ARGENT II ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	443 920,00
26/06/2009 - LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	292 626,00
26/06/2009 - LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" 2 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	126 820,00
26/06/2009 - LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	41 337,00
26/06/2009 - MARQUETTE - RESIDENCE SOCIALE RUE DE MENIN 20 LOGEMENTS	ARELI			401 606,00
26/06/2009 - MARQUETTE - RESIDENCE SOCIALE RUE DE MENIN ACQUISITION FONCIERE	ARELI			244 530,00
26/06/2009 - MARQUETTE - 109 RUE DE MENIN REHABILITATION 18 LOGEMENTS	ARELI			872 442,00
26/06/2009 - HEM - ZAC DE LA VALLEE II ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			536 045,00
26/06/2009 - HEM - ZAC DE LA VALLEE II 20 LOGEMENTS	VILOGIA			2 073 527,00
26/06/2009 - LILLE - ROUBAIX - 21 VACANTS TECHNIQUES-GIDE VALLEE REHABILITATION 525 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			786 380,00
26/06/2009 - LILLE - RUE EUGENE JACQUET ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			95 619,00
26/06/2009 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN 17 LOGEMENTS	VILOGIA			1 442 670,00
26/06/2009 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN 1 LOGEMENT	VILOGIA			89 541,00
26/06/2009 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			18 023,00
26/06/2009 - LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT 25 LOGEMENTS	VILOGIA			233 354,00
26/06/2009 - LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT 25 LOGEMENTS	VILOGIA			1 251 483,00
26/06/2009 - LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			479 517,00
26/06/2009 - LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT 15 LOGEMENTS	VILOGIA			1 414 983,55
26/06/2009 - LAMBERSART - ALLEE SAINT CLEMENT ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			548 078,44
26/06/2009 - LAMBERSART - CLOS CHATAIGNIERS-PACOT VANDRACQ - EUGENE DESCAMPS 57 LOGEMENTS	VILOGIA			1 239 385,00
26/06/2009 - LAMBERSART - CLOS CHATAIGNIERS-PACOT VANDRACQ - EUGENE DESCAMPS 25 LOGEMENTS	VILOGIA			2 282 881,00
26/06/2009 - LAMBERSART - CLOS CHATAIGNIERS-PACOT VANDRACQ - EUGENE DESCAMPS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			1 416 226,00
26/06/2009 - WASQUEHAL - RUE VOLTAIRE ET HARMONIE PARC 13 LOGEMENTS VEFA	VILOGIA			866 088,00
02/10/2009 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 55 LOGEMENTS	VILOGIA			5 799 900,00
02/10/2009 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 55 LOGEMENTS	VILOGIA			1 093 400,00
02/10/2009 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 4 LOGEMENTS PLAI	VILOGIA			269 563,00
02/10/2009 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS PLAI ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			134 184,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/10/2009 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS 4 LOGEMENTS FONCIER EQUILIBRE	VILOGIA			79 520,00
02/10/2009 - WATTRELOS - RUE DE LA BAILLERIE PLAI 1 LOGEMENT	VILOGIA			35 844,00
02/10/2009 - WATTRELOS - RUE DE LA BAILLERIE PLAI ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			23 321,00
02/10/2009 - ROUBAIX - RUES FOCH ET LECLERC PLUS 19 LOGEMENTS	VILOGIA			2 126 999,00
02/10/2009 - ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS PLUS 29 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 182 938,00
02/10/2009 - ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS PLUS ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 598 000,00
02/10/2009 - ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS PLAI 1 LOGEMENT	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	33 046,00
02/10/2009 - ERQUINGHEM-LYS -PORTE DES ANGLAIS ACQUISITION FONCIERE PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	60 582,00
02/10/2009 - HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS B & C PLAI 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	264 000,00
02/10/2009 - WERVICQ - LES PLATANES 60 LOGEMENTS ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	810 000,00
02/10/2009 - HEM - 21 RUE FOCH ET 69 RUE DES ECOLES PLAI 2 LOGEMENTS	VILOGIA			126 352,00
02/10/2009 - LA BASSEE - PORTE DES WEPPEES PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	628 854,00
02/10/2009 - LA BASSEE - PORTE DES WEPPEES PLAI 4 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	112 001,00
02/10/2009 - LA BASSEE - PORTE DES WEPPEES PLAI ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	49 455,00
02/10/2009 - LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	152 557,00
02/10/2009 - MOUVAUX - 163 BOULEVARD CARNOT PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	854 222,00
02/10/2009 - WAMBRECHIES - FOYER EMMAUS PLAI 8 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	110 698,00
02/10/2009 - WAMBRECHIES - FOYER EMMAUS PLAI ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	91 515,00
02/10/2009 - RONCHIN - EPHAD AVENUE DESCARTES PLUS 76 LITS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	7 589 755,00
02/10/2009 - RONCHIN - EPHAD AVENUE DESCARTES PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	530 155,00
02/10/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JEAN JAURES PLUS 5 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	180 000,00
02/10/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JEAN JAURES PLUS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	31 000,00
02/10/2009 - ARMENTIERES - RUE DE L'ABBEE DOUDERMY PLS 9 LOGEMENTS	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			1 110 000,00
02/10/2009 - ARMENTIERES - RUE DE L'ABBEE DOUDERMY PLS ACQUISITION FONCIERE	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			420 000,00
02/10/2009 - WATTRELOS - 26 RUE GABRIEL PERI PLAI AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			40 000,00
02/10/2009 - LILLE - 18 RUE SAINT AME PLAI AA 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			45 000,00
02/10/2009 - LMCU - 57 VAILLANT-7-9 BELL-75 SOLFERINO PEX AA 3 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			223 728,00
02/10/2009 - HOUPLINES - 45 RUE RESOLU PEX AA 1 LOGEMENT	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			29 713,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/10/2009 - HEM - LILLE -ROUBAIX PEX AA 10 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			903 000,00
02/10/2009 - HEM - LA VALLEE II PLS 12 LOGEMENTS	VILOGIA			1 371 186,00
02/10/2009 - HEM - LA VALLEE II PLS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			511 843,00
02/10/2009 - MARQUETTE - ZAC DE LA BECQUERELLE PLS 20 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 113 300,00
02/10/2009 - MARQUETTE - ZAC DE LA BECQUERELLE PLS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	464 000,00
02/10/2009 - WERVICQ - RESIDENCE JEHAN VAN D'HELLE - PSLA 24 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 447 549,00
02/10/2009 - LOMME - EPHAD RUE DE DUNKERQUE PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	662 901,00
02/10/2009 - WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	537 285,00
02/10/2009 - WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLAI 5 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	232 595,00
02/10/2009 - WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLAI ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	111 071,00
02/10/2009 - RONCQ - SAINT ROCH PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	225 334,00
02/10/2009 - PERENCHIES - PERICENTRE T2 AGACHE EN VEFA - PLS 8 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			515 192,00
02/10/2009 - PERENCHIES - PERICENTRE T2 AGACHE EN VEFA - PLS ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			324 240,00
02/10/2009 - PERENCHIES - PERICENTRE T1 AGACHE EN VEFA - PLS 12 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			807 029,00
02/10/2009 - PERENCHIES - PERICENTRE T1 AGACHE EN VEFA - PLS ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			330 848,00
02/10/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAU - VILLA BUISSON VEFA 6 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			359 455,00
02/10/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAU - VILLA BUISSON VEFA ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			148 406,00
02/10/2009 - SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE 10 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			974 648,00
02/10/2009 - SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			450 142,00
02/10/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE DES HAUTES VOIES PLUS 35 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 950 000,00
02/10/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE DES HAUTES VOIES PLUS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	460 000,00
02/10/2009 - MOUVAUX - 139 RUE DE ROUBAIX AA 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	51 000,00
02/10/2009 - FACHES-THUMESNIL-LILLE-SECLIN AA 18 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			152 664,00
02/10/2009 - LEERS - 28 RUE PASTEUR AA 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	63 000,00
02/10/2009 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY PLUS 23 LOGEMENTS	VILOGIA			1 440 194,00
02/10/2009 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY PLAI 7 LOGEMENTS	VILOGIA			426 874,00
02/10/2009 - FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PLUS 31 LOGEMENTS	VILOGIA			2 340 227,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/10/2009 - FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PFE 31 LOGEMENTS	VILOGIA			397 600,00
02/10/2009 - FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PFE 31 LOGEMENTS	VILOGIA			339 210,00
02/10/2009 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DECUGIS ET ERABLES PLS 18 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	443 306,36
02/10/2009 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DECUGIS ET ERABLES PLS ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	272 136,84
02/10/2009 - TOURCOING - RUE DU BLANC SEAU 104 LOGEMENTS	VILOGIA			8 574 990,00
02/10/2009 - LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	521 425,00
02/10/2009 - LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLAI 24 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	351 231,00
02/10/2009 - LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLAI ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	123 243,00
02/10/2009 - LILLE-ROUBAIX-MOUVAUX-TOURCOING-CROIX-LA MADELEINE AA 48 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			2 602 507,00
02/10/2009 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 43 LOGEMENTS AA 43LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			2 153 639,00
02/10/2009 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 43 LOGEMENTS FONCIER	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 054 938,00
02/10/2009 - DIVERS PROGRAMMES LILLE TOURCONG PLAI 5 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			222 783,00
02/10/2009 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 29 LOGEMENTS AA 43 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 001 888,00
02/10/2009 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 29 LOGEMENTS FONCIER	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			558 821,00
02/10/2009 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES PLAI 11 LOGEMENTS AA 11 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			380 000,00
02/10/2009 - LILLE - RUES LA MADELEINE PONT DE NOYELLES 2 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			176 018,00
02/10/2009 - CROIX - RESIDENCE ETUDIANTS EDHEC RESIDENCE ETUDIANTS EDHEC	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		8 075 000,00
04/11/2009 - HEM - ZAC DE LA VALLEE II 19 LOGEMENTS	VILOGIA			2 439 881,00
06/11/2009 - ARMENTIERES - LE BIZET 18 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	555 000,00
06/11/2009 - TOURCOING - TRANCHE 1 - LE PONT ROMPU 14 LOGEMENTS	VILOGIA			196 000,00
06/11/2009 - WAVRIN RUE DU MARAIS 25 LOGEMENTS	VILOGIA			375 000,00
06/11/2009 - WATTRELOS - HAMEAU DE L'ESPIERRE 34 LOGEMENTS	VILOGIA			510 000,00
06/11/2009 - ROUBAIX - ANRU DIFFUS TRANCHE 16 LOGEMENTS	VILOGIA			93 317,65
06/11/2009 - LOMME - THENARD, GIRARD, CREPY 7 LOGEMENTS	VILOGIA			602 916,00
06/11/2009 - LOMME - THENARD, GIRARD, CREPY 7 LOGEMENTS	VILOGIA			112 000,00
06/11/2009 - TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 107 LOGEMENTS	VILOGIA			1 605 000,00
06/11/2009 - TOURCOING - TRANCHE 2 - LE PONT ROMPU 10 LOGEMENTS	VILOGIA			140 000,00
06/11/2009 - TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 115 LOGEMENTS	VILOGIA			1 890 950,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
06/11/2009 - TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 115 LOGEMENTS	VILOGIA			1 725 000,00
06/11/2009 - WATTRELOS - RUE PIERRE DE COUBERTIN 90 LOGEMENTS PLUAS01	VILOGIA			2 448 054,00
06/11/2009 - WATTRELOS - RUE PIERRE DE COUBERTIN 90 LOGEMENTS PEPR01	VILOGIA			1 080 000,00
06/11/2009 - ROUBAIX - RUE BLUM, LOUCHEUR, MONTGOLFIER, ACACIAS 7 LOGEMENTS	VILOGIA			544 074,00
06/11/2009 - ROUBAIX - BLUM, LOUCHEUR, MONTGOLFIER, ACACIAS 7 LOGEMENTS	VILOGIA			105 000,00
06/11/2009 - LILLE - RUES SEINE LOIRE ET GARONNE 157 LOGEMENTS	VILOGIA			2 355 000,00
06/11/2009 - MONS-EN-BAROEUL - RUES D'ARTOIS ET DE FLANDRES 22 LOGEMENTS	VILOGIA			375 600,00
06/11/2009 - MONS-EN-BAROEUL - 2-18 RUE ARTOIS, 23-24 RUE DE FLANDRES 22 LOGEMENTS	VILOGIA			308 000,00
06/11/2009 - TOURCOING - RESIDENCE LES ACACIAS 81 LOGEMENTS EHPAD	VILOGIA			600 934,00
06/11/2009 - WAVRIN - 14, RUE DES BOIS BLANCS 22 LOGEMENTS	VILOGIA			1 577 950,00
06/11/2009 - ROUBAIX - LES TROIS PONTS - LE CENTAURE 66 LOGEMENTS	VILOGIA			1 138 000,00
06/11/2009 - ROUBAIX - LES TROIS PONTS - LA VEZERE 50 LOGEMENTS	VILOGIA			690 000,00
06/11/2009 - ROUBAIX - LES TROIS PONTS - DUMAS MULLIEZ 104 LOGEMENTS	VILOGIA			1 567 157,00
06/11/2009 - ROUBAIX - LES TROIS PONTS - LA LYRE 66 LOGEMENTS	VILOGIA			1 138 000,00
06/11/2009 - HALLUIN - DOMAINE BOISERIE, RUE DE KOLEVJE 4 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	296 740,00
06/11/2009 - HALLUIN - DOMAINE BOISERIE, RUE DE KOLEVJE ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	274 000,00
06/11/2009 - ROUBAIX - 62 à 70, RUE DE FLANDRES 4 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			298 000,00
06/11/2009 - ROUBAIX - 80, RUE WATT, COUR SIX 28 LOGEMENTS	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 680 000,00
06/11/2009 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY 5 LOGEMENTS	VILOGIA			614 486,00
06/11/2009 - ARMENTIERES - RUE DES PRES 35 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		2 015 101,00
06/11/2009 - ARMENTIERES - RUE DES PRES ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 593 876,00
06/11/2009 - LA MADELEINE - 4, AVENUE JOFFRE 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	38 739,00
06/11/2009 - LMCU - ARMENTIERES, ERQUINGHEM, HOUPLINES, LA CHAPELLE D' 23 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		558 989,00
06/11/2009 - LMCU - ARMENTIERES, ERQUINGHEM, HOUPLINES, LA CHAPELLE D' 23 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		503 594,00
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DELCENSERIE ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			154 670,00
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			111 290,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			20 427,00
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - 16 RUE SAINT JOSEPH 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			69 022,00
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - 16 RUE SAINT JOSEPH ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			20 039,00
06/11/2009 - LA MADELEINE - 42 RUE FELIX FAURE 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			55 602,00
06/11/2009 - LA MADELEINE - 42 RUE FELIX FAURE ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			111 852,00
06/11/2009 - LAMBERSART - 420, AVENUE DE DUNKERQUE 1 LOGEMENT	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			49 050,00
06/11/2009 - ARMENTIERES-3 COUR DESRUELLE- LILLE-4 COUR RUFFIAN 2 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			30 341,00
06/11/2009 - LMCU - RUES RESISTANCE, ESQUERMOISE, CARNOT, CITE GODIN 4 LOGEMENTS	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			154 663,00
06/11/2009 - WATTRELOS - 2 A 16 SQUARE COLBERT - REHABILITATION DE 96 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			1 344 000,00
06/11/2009 - MONS-EN-BAROEUL - 2-4-14, PLACE DE LA BOURGOGNE 3 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			184 522,00
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DELCENSERIE 4 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			306 316,00
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			49 324,00
06/11/2009 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SCHUMAN 5 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			234 613,00
11/12/2009 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			175 055,00
11/12/2009 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE LOUIS CONSTANT 20 LOGEMENTS	VILOGIA			1 181 916,00
11/12/2009 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE LOUIS CONSTANT ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			483 896,00
11/12/2009 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE PIERRE BROSSOLETTE 13 LOGEMENTS PRUCD01	VILOGIA			631 000,00
11/12/2009 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE PIERRE BROSSOLETTE 13 LOGEMENTS PLUS01	VILOGIA			176 627,00
11/12/2009 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - SQUARE COLBERT ANRU 16 LOGEMENTS	VILOGIA			739 000,00
11/12/2009 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - SQUARE COLBERT ANRU 16 LOGEMENTS	VILOGIA			57 336,00
11/12/2009 - LA MADELEINE - RUE D'ALGER 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LOGIS METROPOLE			203 374,00
11/12/2009 - PERENCHIES - RUE AGACHE ACQUISITION 13 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LOGIS METROPOLE			221 343,00
11/12/2009 - PERENCHIES - RUE AGACHE 7 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			158 361,00
11/12/2009 - SAINT-ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LOGIS METROPOLE			90 702,00
11/12/2009 - ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LOGIS METROPOLE			497 570,00
11/12/2009 - ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 2 LOGEMENTS VEFA PLAI	LOGIS METROPOLE			95 203,00
11/12/2009 - ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	LOGIS METROPOLE			44 746,00
11/12/2009 - LA MADELEINE - RUE D'ALGER 8 LOGEMENTS VEFA	LOGIS METROPOLE			457 803,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/12/2009 - SAINT-ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE 5 LOGEMENTS VEFA PLUS	LOGIS METROPOLE			275 457,00
11/12/2009 - PERENCHIES - RUE AGACHE 13 LOGEMENTS VEFA PLUS	LOGIS METROPOLE			785 711,00
11/12/2009 - ROUBAIX - RUE SAINT JEAN 18 LOGEMENTS VEFA PLUS	LOGIS METROPOLE			1 036 498,00
11/12/2009 - PERENCHIES - RUE AGACHE 7 LOGEMENTS VEFA	LOGIS METROPOLE			515 238,00
19/12/2009 - LILLE - RUE DE CANTELEU 2EME TRANCHE 9 LGTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	258 304,23
05/02/2010 - LILLE - RUE DUMONT D'URVILLE 32 LOGEMENTS PLUS CD	VILOGIA			962 620,00
05/02/2010 - LILLE - RUE DUMONT D'URVILLE ACQUISITION FONCIURE 32 LOGEMENTS PLUS CD	VILOGIA			604 379,00
05/02/2010 - LILLE - RUE DUMONT D'URVILLE CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 529 737,00
05/02/2010 - LILLE - RUE BECQUEREL COLOMB CONSTRUCTION DE 47 LOGEMENTS PLUS CD	VILOGIA			1 536 596,00
05/02/2010 - LILLE - RUE BECQUEREL COLOMB 47 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 864 424,00
05/02/2010 - LILLE - RUE D'ARCOLE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS CD	VILOGIA			1 539 000,00
05/02/2010 - LILLE - RUE D'ARCOLE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			812 150,00
05/02/2010 - WAMBRECHIES - 50 RUE DE MARQUETTE AA 1 LOGEMENT PLAI	VILOGIA			66 554,00
05/02/2010 - WAMBRECHIES - 50 RUE DE MARQUETTE ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			26 221,00
05/02/2010 - HELLEMMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			1 140 491,00
05/02/2010 - LOMME - CENTRE HELENE BOREL FOYER ACCUEIL 64 PLACES PHARE	SCI FAM DE LOMME (BTP impact local)			1 650 000,00
05/02/2010 - MARQUETTE - 45 RUE PETERS AMELIORATION 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	46 000,00
05/02/2010 - HOULINES - ZAC ST EXUPERY CONSTRUCTION 6 MAISONS BOIS PLUS FONCIER EQUILIBRE	VILOGIA			119 280,00
05/02/2010 - TOURCOING ANRU - LES ORIONS REHABILITATION DE 107 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			1 776 056,00
05/02/2010 - WAVRIN - 2 A 37 RUE DU MARAIS REHABILITATION 25 LOGEMENTS PALULOS	VILOGIA			473 946,00
05/02/2010 - LILLE - 20 RUE DE LA MADELEINE AA 1 LOGEMENT PEX	SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			79 865,00
05/02/2010 - SECLIN - 1 RUE GUY MOCQUET AA 1 LOGEMENT PEX	SOLIH BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			32 109,00
05/02/2010 - ARMENTIERES - RUE DES COMINES ACQUISITION FONCIERE 22 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			840 042,00
05/02/2010 - ARMENTIERES - RUE DES COMINES CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			239 888,00
05/02/2010 - ARMENTIERES - RUE DES COMINES ACQUISITION FONCIERE 6 LOGEMENTS PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			180 472,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
05/02/2010 - ARMENTIERES - RUE HURTEL ACQUISITION FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			787 905,00
05/02/2010 - ARMENTIERES - RUE HURTEL 4 LOGEMENTS PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			264 605,00
05/02/2010 - ARMENTIERES - RUE HURTEL ACQUISITION FONCIERE 4 LOGEMENTS PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			181 165,00
05/02/2010 - SALOME - 54-56 RUE GABRIEL PERI AA 19 LOGEMENTS PLAI	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			793 657,00
05/02/2010 - SALOME - 54-56 RUE GABRIEL PERI AA 19 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			111 343,00
05/02/2010 - TOURCOING - 5 RUE BITCHE AA 1 LOGEMENT PEX	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			60 614,00
05/02/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAUX VILLA BUISSON 1 LOGEMENT VEFA PLS	LOGIS METROPOLE			137 093,00
05/02/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE MARCEL HENAUX VILLA BUISSON 1 LOGEMENT VEFA ACQUISITION FONCIERE PLS	LOGIS METROPOLE			44 248,00
02/04/2010 - RONCHIN - BRAILLE ET ALPHABET ACQUISITION 7 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	102 751,00
02/04/2010 - ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	349 836,00
02/04/2010 - LESQUIN - RUE SADI CARNOT CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			379 659,00
02/04/2010 - LESQUIN - RUE SADI CARNOT CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			12 365,00
02/04/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 1 BIS RUE D'ALSACE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUSCD	VILOGIA			539 152,00
02/04/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 1 BIS RUE D'ALSACE 8 LOGEMENTS COLLECTIFS ACQUISITION FONCIERE PLUSCD	VILOGIA			80 777,00
02/04/2010 - LILLE - BOIS HABITE LOT 2 CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLUSCD	VILOGIA			744 975,00
02/04/2010 - LILLE - BOIS HABITE LOT 2 CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUSCD	VILOGIA			462 024,00
02/04/2010 - LILLE - BOIS HABITE LOT 2 CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			637 564,00
02/04/2010 - LAMBERSART - PACOT VANDRACQ OPERATION 1 CONSTRUCTION 43 LOGEMENTS PRUCD	VILOGIA			3 790 242,00
02/04/2010 - LAMBERSART - PACOT VANDRACQ OPERATION 1 CONSTRUCTION 43 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	VILOGIA			322 358,00
02/04/2010 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 74 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			5 205 698,00
02/04/2010 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLAI	VILOGIA			662 042,00
02/04/2010 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			103 798,00
02/04/2010 - TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 35 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	2 155 901,00
02/04/2010 - TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 687 000,00
02/04/2010 - TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 8 LOGEMENTS PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	213 692,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/04/2010 - TOURCOING - RUE DU BOIS RESIDENCE MARTINE 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAII	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	273 000,00
02/04/2010 - HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	2 714 715,00
02/04/2010 - HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 469 000,00
02/04/2010 - HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAII	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	440 411,00
02/04/2010 - HALLUIN - RUE D'AUSTERLITZ FRICHE VERPOORT CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAII	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	271 000,00
02/04/2010 - RONCQ - RUE DU PRESIDENT ALLENDE 2 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	128 579,00
02/04/2010 - RONCQ - RUE DU PRESIDENT ALLENDE 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	99 000,00
02/04/2010 - WASQUEHAL - RUE DU HAUT VINAGE 48 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	3 546 330,00
02/04/2010 - WASQUEHAL - RUE DU HAUT VINAGE 48 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	2 586 600,00
02/04/2010 - SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			2 490 774,00
02/04/2010 - SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 280 061,00
02/04/2010 - SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAII	HABITAT HAUTS DE FRANCE			429 129,00
02/04/2010 - SAINT-ANDRE - 58 RUE SAINTE HELENE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAII	HABITAT HAUTS DE FRANCE			204 993,00
02/04/2010 - LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE CONSTRUCTION DE 2LOGEMENTS VEFA PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	174 650,00
02/04/2010 - LOMME - RUE DE L'ANCIENNE BALATERIE CONSTRUCTION DE 2 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	39 571,00
02/04/2010 - TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 747 622,00
02/04/2010 - TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 934 262,00
02/04/2010 - TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLAII	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 196 934,00
02/04/2010 - TOURCOING - RUE ACHILLE TESTELIN CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAII	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	486 571,00
02/04/2010 - SALOME - RUES PASTEUR ET HUGO CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	572 377,00
02/04/2010 - SALOME - RUES SALENGRO ET HUGO CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	574 377,00
02/04/2010 - SALOME - RUES PASTEUR ET HUGO CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAII	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	318 257,00
02/04/2010 - SALOME - RUES PASTEUR ET HUGO CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAII	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	179 012,00
02/04/2010 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - SITE SCHWEITZER ET LELEU ACQUISITION DE 3 TERRAINS GAII	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 264 680,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/04/2010 - ROUBAIX -GRANDE RUE CONSTRUCTION D'1 MAISON RELAIS 25 LOGEMENTS PLAI	ARELI			717 068,00
02/04/2010 - ROUBAIX -GRANDE RUE CONSTRUCTION D'1 MAISON RELAIS 25 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	ARELI			194 112,00
02/04/2010 - ROUBAIX - RUE D'AVELGHEM CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLAI	ARELI			619 000,00
02/04/2010 - RENOVATION URBAINE SUR LA METROPOLE LILLOISE	VILOGIA			10 947 590,00
02/04/2010 - HALLUIN - 45 FORAGE - 37 CARDINAL LIENART CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	344 895,72
02/04/2010 - HALLUIN - 45 FORAGE - 37 CARDINAL LIENART CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	517 000,00
02/04/2010 - HELLEMMES-LILLE - LE BEGUINAGE RUES BARA ET MATHIAS 22 LOGEMENTS VEFA PLUS	VILOGIA			1 934 514,00
02/04/2010 - SAINGHIN-EN-MELANTOIS - LA SABLONNIERE ACQUISITION DE 7 TERRAINS GAIA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	470 920,00
02/04/2010 - LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	176 800,00
02/04/2010 - LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	17 600,00
02/04/2010 - LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	559 000,00
02/04/2010 - LESQUIN - LE CLOS DU MOULIN CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	55 600,00
02/04/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - 113 RUE NATIONALE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	167 350,00
02/04/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - 113 RUE NATIONALE CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	51 000,00
02/04/2010 - LILLE - RUE DE WATTIGNIES CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	366 660,00
02/04/2010 - LILLE - RUE DE WATTIGNIES CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	58 300,00
02/04/2010 - LILLE - 32-34 RUE DE CAMBRAI PEX	SOLIBA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			271 000,00
02/04/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ - PONT DE BOIS RUES BREVES ET BAUDOIN IX REHABILITATION 496 LOGEMENTS PRU	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 000 000,00
02/04/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ - PONT DE BOIS RUES BREVES ET BAUDOIN IX REHABILITATION 496 LOGEMENTS PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	12 000 000,00
02/04/2010 - WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	503 149,00
02/04/2010 - WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	214 826,00
02/04/2010 - WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	144 402,00
02/04/2010 - MOUVAUX - 67 RUE GAMBETTA - AA 1 LOGEMENT PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	125 069,00
02/04/2010 - WATTRELOS - 40 NUNGESSER ET COLI ET 182 RUE DE L'UNION REHABILITATION 2 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			142 905,00
02/04/2010 - LYS-LEZ-LANNOY - 17 RUE COLBERT APPARTEMENT DE TYPE III PLUS	VILOGIA			87 713,00
02/04/2010 - MOUVAUX - 152RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLUS	VILOGIA			136 140,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/04/2010 - MOUVAUX - 141 RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLAI	VILOGIA			104 449,00
02/04/2010 - MOUVAUX - 141 RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			23 182,00
25/06/2010 - HOUPLINES - ZAC ST EXUPERY CONSTRUCTION 6 MAISONS BOIS PLUS	VILOGIA			904 220,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE ACQUI AME 1 LOGEMENT PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	43 680,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE ACQUI AME 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	25 959,00
25/06/2010 - WATTRELOS - 11 A 23 RUE TURGOT 68 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			1 689 000,00
25/06/2010 - LOOS - RESIDENCE PASTEUR REHABILITATION 30 LOGEMENTS	VILOGIA			250 900,00
25/06/2010 - LOOS - RESIDENCE PASTEUR REHABILITATION 30 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			360 000,00
25/06/2010 - WATTIGNIES - 14- 15- 16 RUE PIERRE ET MARIE CURIE REHABILITATION 30 LOGEMENTS	VILOGIA			518 500,00
25/06/2010 - WATTIGNIES - 14-15-16 RUE PIERRE ET MARIE CURIE REHABILITATION 30 LOGEMENTS	VILOGIA			79 500,00
25/06/2010 - WATTIGNIES - 14-15-16 RUE PIERRE ET MARIE CURIE REHABILITATION 30 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			405 000,00
25/06/2010 - WATTRELOS - 1 A 9 RUE TURGOT REHABILITATION 60 LOGEMENTS P.R.U.	VILOGIA			1 767 967,00
25/06/2010 - LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU REHABILITATION 1 LOGEMENT PLUS	VILOGIA			16 267,00
25/06/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 113 RUE JEAN JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	LOGIS METROPOLE			71 050,00
25/06/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 113 RUE JEAN JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	LOGIS METROPOLE			12 000,00
25/06/2010 - LOMME - LILLE - 38 RUE DOCTEUR LEPAN REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	LOGIS METROPOLE			85 861,00
25/06/2010 - LOMME- LILLE - 38 RUE DOCTEUR LEPAN REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	LOGIS METROPOLE			12 000,00
25/06/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE J JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	LOGIS METROPOLE			111 134,00
25/06/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - 41 RUE J JAURES REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	LOGIS METROPOLE			12 000,00
25/06/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - 249 RUE PASTEUR REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	LOGIS METROPOLE			91 436,00
25/06/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - 249 RUE PASTEUR REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	LOGIS METROPOLE			12 000,00
25/06/2010 - LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 100 000,00
25/06/2010 - LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	45 040,00
25/06/2010 - LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS PLUS FONCIER EQUILIBRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	298 200,00
25/06/2010 - LESQUIN - RUE GHESQUIERES CONSTRUCTION 42 LOGEMENTS PLUS FONCIER EQUILIBRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	536 760,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/06/2010 - LILLE - 53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 4 LOGEMENTS VEFA PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	219 636,00
25/06/2010 - LILLE - 53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 4 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	77 486,00
25/06/2010 - LILLE - 53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 2 LOGEMENTS VEFA PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	143 626,00
25/06/2010 - LILLE - 53 RUE BOIS D'ANNAPES ACQUISITION 2 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	36 119,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 1 LOGEMENT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	112 754,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	33 980,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 4 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	220 437,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE SAINT ANTOINE CONST 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	123 954,00
25/06/2010 - RONCHIN - RUE GAMBETTA ACQUISITION AMELIO 3 LOGEMENTS PLAI	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			97 000,00
25/06/2010 - RONCHIN - RUE DU COMMERCE ACQUISITION AMELIO 1 LOGEMENT PLAI	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			41 000,00
25/06/2010 - WATTIGNIES - 1 AVENUE CHARLES GUILLAIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 632 100,00
25/06/2010 - WATTIGNIES - 1 AVENUE CHARLES GUILLAIN CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	340 800,00
25/06/2010 - WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX - rue Jean Jaurès - CONSTRUCTION DE 13 MAISONS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 720 285,00
25/06/2010 - ARMENTIERES - VILLAS LUMIERES CONSTRUCTION DE 9 APPARTEMENTS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		718 782,00
25/06/2010 - BOUSBECQUE - rue de Wervicq CONSTRUCTION DE 5 MAISONS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	733 264,00
25/06/2010 - BOUSBECQUE - rue de Wervicq - CONSTRUCTION DE 16 APPARTEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 820 315,00
25/06/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JOEL BRAEMS CONSTRUCTION DE 17 APPARTEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 352 963,00
25/06/2010 - WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX CONSTRUCTION DE 20 APPARTEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 910 360,00
25/06/2010 - TOURCOING - RUE DES VILLAS CONSTRUCTION 22 APPARTEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 092 996,00
25/06/2010 - TOURCOING - RUES VERTE ET DU MOULIN CONSTRUCTION DE 54 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			696 795,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE DE MONS ET D'ANTOING 10 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			717 773,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE DE MONS ET D'ANTOING 10 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			194 227,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE CUVIER 8 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			347 412,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUE CUVIER 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			121 588,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS AA 3 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			174 487,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS AA 3 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			28 866,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/06/2010 - LILLE - RUES DE MONS ET D'ANTOING CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			474 472,00
25/06/2010 - LILLE - RUES DE MONS ET D'ANTOING CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			110 090,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			492 000,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			182 560,00
25/06/2010 - ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			67 440,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			2 580 029,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			926 970,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			679 182,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX 71 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			244 016,00
25/06/2010 - TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			617 716,00
25/06/2010 - TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			122 362,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			364 943,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			245 023,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			622 686,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS RECONSTRUCTION DEMOLITION 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			418 125,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			132 046,00
25/06/2010 - LILLE - RUE DE FLERS CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			31 192,00
25/06/2010 - RONCHIN - 207 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			72 377,00
25/06/2010 - RONCHIN - 207 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			8 771,00
25/06/2010 - LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			563 003,00
25/06/2010 - LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			920 946,00
25/06/2010 - LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			306 400,00
25/06/2010 - TOURCOING - RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			315 893,00
25/06/2010 - LILLE - RESIDENCES SYLVERE VERHULST ET MICHELET REHABILITATION 450 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			27 986,00
25/06/2010 - LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			517 459,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/06/2010 - LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			102 885,00
25/06/2010 - TOURCOING - 275 RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			247 710,00
25/06/2010 - LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			578 022,00
25/06/2010 - TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			761 975,00
25/06/2010 - TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			249 401,00
25/06/2010 - TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			421 314,00
25/06/2010 - TOURCOING - SITE ALSACIENNE C.D. 18 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			158 710,00
25/06/2010 - LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 195 643,00
25/06/2010 - LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			447 000,00
25/06/2010 - LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 621 514,00
25/06/2010 - LILLE - RUES FREMY ET COURBET C.D. 47 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			207 115,00
25/06/2010 - LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 351 994,00
25/06/2010 - LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			202 022,00
25/06/2010 - LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 789 390,00
25/06/2010 - LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER C.D. 35 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			664 639,00
25/06/2010 - ROUBAIX - POTENNERIE SAINTE ELIZABETH CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			839 000,00
25/06/2010 - DON - RUE DESMOULINS AA 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			197 130,00
25/06/2010 - LILLE - 34 BRASSEUR ET 3 BERGOT AA 5 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			239 556,00
25/06/2010 - LILLE - 34 BRASSEUR ET 3 BERGOT AA 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			222 445,00
25/06/2010 - LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 067 998,00
25/06/2010 - LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	493 464,00
25/06/2010 - REAMENAGEMENT CONDITIONS FINANCIERES HANTAY - CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL 40 PLACES	Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale	GAPAS		1 438 495,82
25/06/2010 - REAMENAGEMENT CONDITIONS FINANCIERES WASQUEHAL - LE PASSAGE MISE AUX NORMES	Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale	GAPAS		381 122,54
25/06/2010 - REAMENAGEMENT CONDITIONS FINANCIERES WASQUEHAL - INTERNAT DE SEMAINE 12 PLACES	Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale	GAPAS		987 000,00
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 25	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 079 461,47

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 1	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	524 248,10
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 10	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	714 906,39
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 11	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 035 026,84
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 12	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	579 422,48
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 14	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	205 732,03
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 15	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	328 841,70
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 16	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 272 345,43
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 2	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	305 476,18
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 20	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	998 893,67
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 21	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	919 869,99
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 22	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	4 107 276,03
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 23	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 070 936,94
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 3	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	315 205,97
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 6	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	779 095,79
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 8	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	533 368,52
25/06/2010 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 9	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	326 324,70
01/10/2010 - TOURCOING - RUE DU RHIN 39 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 054 215,00
01/10/2010 - TOURCOING - RUE DU RHIN 39 LOGEMENTS PLUS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	963 647,00
01/10/2010 - TOURCOING - RUE DU RHIN PLA1 10 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	864 489,00
01/10/2010 - TOURCOING - RUE DU RHIN PLA1 ACQUISITION FONCIERE (10 logements)	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	210 900,00
01/10/2010 - LOMME TRANCHE 7 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (pret réhab)	VILOGIA			480 000,00
01/10/2010 - LOMME TRANCHE 7 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (ECO pret)	VILOGIA			128 000,00
01/10/2010 - LOMME TRANCHE 8 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (pret réhab)	VILOGIA			317 856,00
01/10/2010 - LOMME TRANCHE 8 LA LOMMOISE REHABILITATION 8 LOGEMENTS (ECO pret)	VILOGIA			96 000,00
01/10/2010 - MARQUETTE ZAC BECQUERELLE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS (FONCIER EQUILIBRE)	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	298 200,00
01/10/2010 - MARQUETTE ZAC BECQUERELLE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS (PLUS)	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 788 700,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/10/2010 - MARQUETTE ZAC BECQUERELLE CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS (PLUS Acquisition foncière)	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	165 800,00
01/10/2010 - LILLE - CITE FAUCHILLE REHABILITATION 6 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			96 000,00
01/10/2010 - LILLE - CITE FAUCHILLE REHABILITATION 6 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			250 400,00
01/10/2010 - HELEMMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION 60 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			5 020 516,00
01/10/2010 - WERVICQ - ALLEE DES ROSES - REHABILITATION 18 LOGEMENTS - ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	216 000,00
01/10/2010 - LINSELLES - RUE JEAN MOULIN "JOFFRE IV" - REHABILITATION 20 LOGEMENTS - ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	240 000,00
01/10/2010 - TOURCOING - DIFFUS SAHRNORD 3ème TRANCHE REHAB 10 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			455 000,00
01/10/2010 - TOURCOING DIFFUS SAHRNORD 3ème TRANCHE ECOT PRET 10 Logements	VILOGIA			150 000,00
01/10/2010 - WATTRELOS - RESIDENCE BRIAND-BEAULIEU REHAB 100 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			2 537 256,00
01/10/2010 - HEM - QUARTIER DE BEAUMONT - CONSTRUCTION 19 LOGT PLUS	VILOGIA			330 575,00
01/10/2010 - WATTRELOS - 40 RUE CARETTE - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	VILOGIA			42 940,00
01/10/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 8 BIS RUE D'ALSACE - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS/CD	VILOGIA			2 255 514,00
01/10/2010 - HEM - ILOT D - RUED VILLEMIN, BEAUJON, MAILLOT ET PARE - CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 614 039,00
01/10/2010 - WATTRELOS - 46 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUSI AMELIO 1 LOGT PLAI	VILOGIA			62 923,00
01/10/2010 - WATTRELOS - 46 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUSI AMELIO 1 LOGT ACQUI FONCIERE PLAI	VILOGIA			31 874,00
01/10/2010 - HEM - ILOT I - RUES NOBEL ET DUNANT - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS/CD	VILOGIA			1 333 426,00
01/10/2010 - LYS-LEZ-LANNOY - LES MOUETTES - RUE DENIS CORDONNIER - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	VILOGIA			2 012 000,00
01/10/2010 - ROUBAIX - NOLLET BAYARD - RUES DROUOT, DUJARDIN ET DE LA VIGNE - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS/CD	VILOGIA			3 645 000,00
01/10/2010 - HEM - FRICHE DURET - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	VILOGIA			1 738 000,00
01/10/2010 - WATTRELOS - 10 RUE CARETTE - ACQUI AMELIO 1 LOGT PLAI	VILOGIA			43 899,00
01/10/2010 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 31 LOGT PLAI	VILOGIA			1 824 055,00
01/10/2010 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 31 LOGT ACQUI FONCIERE PLAI	VILOGIA			763 945,00
01/10/2010 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 131 LOGT PLUS	VILOGIA			10 342 611,00
01/10/2010 - LYS-LEZ-LANNOY - 21 RUE RABELAIS AMELIORATION 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	37 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/10/2010 - LOOS - 17 RUE DES FLEURS AMELIORATION 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laïque pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	37 500,00
01/10/2010 - TOURCOING - BELENCONTRE SEBI - 156 RUE FIN DE LA GUERRE CONSTRUCTION 130 LOGT PLUS/CD	VILOGIA			9 960 729,00
01/10/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 2-4 VANHOUTTE REHAB 100 LOGT ECO PRET	VILOGIA			1 500 000,00
01/10/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 6-8 RUE LAMARTINE REHAB 91 LOGT PRU	VILOGIA			1 465 400,00
01/10/2010 - MONS-EN-BAROEUL - 6-8 RUE LAMARTINE REHAB 91 LOGT ECO PRET	VILOGIA			1 410 000,00
01/10/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI 64 LOGT PLS PROFILYS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 273 390,00
01/10/2010 - MARCQ-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI FONCIERE 64 LOGT PLS PROFILYS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	7 748 660,00
01/10/2010 - LA BASSEE - RUE LAENNEC CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	378 393,00
01/10/2010 - LA BASSEE - RUE LAENNEC ACQUISITION FONCIERE 5 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	160 030,00
01/10/2010 - LA BASSEE - RUE LAENNEC CONSTRUCTION 1 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	81 739,00
01/10/2010 - LA BASSEE - RUE LAENNEC ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	25 479,00
01/10/2010 - LILLE - LAZARE GARREAU REHAB 60 LOGT PRU	VILOGIA			287 923,00
05/11/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ - DECUGIS TILLEUL ROMARIN REHAB 148 LOGT PRU	VILOGIA			1 437 700,00
05/11/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ - DECUGIS TILLEUL ROMARIN REHAB 148 LOGT ECO PRET	VILOGIA			1 850 000,00
05/11/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE VERMEER - ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			11 625,00
05/11/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE VERMEER - ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			152 791,00
05/11/2010 - LILLE - 14 A 22 RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION FJT 30 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			158 623,00
05/11/2010 - LILLE - RUE DU VAISSEAU LE VENGEUR - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			661 763,00
05/11/2010 - LILLE - RUE DU VAISSEAU LE VENGEUR - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			107 061,00
05/11/2010 - ROUBAIX - 70 A 74 RUE DE LILLE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			124 850,00
05/11/2010 - LILLE - RUE MARGUERITE YOURCENAR - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 402 952,00
05/11/2010 - LILLE - RUE MARGUERITE YOURCENAR - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			649 330,00
05/11/2010 - LILLE - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 102 048,00
05/11/2010 - LILLE - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			241 679,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
05/11/2010 - ARMENTIERES - RUE DE METZ - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 480 364,00
05/11/2010 - ARMENTIERES - RUE DE METZ - CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			623 397,00
05/11/2010 - ROUBAIX - RUE DES PIATS - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			89 839,00
05/11/2010 - ROUBAIX - RUE DES PIATS - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			90 488,00
05/11/2010 - FACHES-THUMESNIL - 47 RUE DE LA JAPPE - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			48 469,00
05/11/2010 - FACHES-THUMESNIL - 47 RUE DE LA JAPPE - AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			39 393,00
05/11/2010 - TOURCOING - RUE DU BOIS - AA 1 LOGEMENT PLUSCD	VILOGIA			211 406,00
05/11/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ LES PLATANES - REHABILITATION 23 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			277 655,00
05/11/2010 - VILLENEUVE D'ASCQ LES PLATANES - REHABILITATION 23 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			276 000,00
05/11/2010 - HELLEMMES - AVENUE ROGER SALENGRO - REHABILITATION DE 120 LOGEMENTS PAM	ICF NORD EST			1 954 441,00
05/11/2010 - HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS - RUE DE LA LYS - CONSTRUCTION DE 41 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	828 636,00
05/11/2010 - HALLUIN - QUARTIER FLEURS- RUE DE LA LYS - CONSTRUCTION DE 41 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	422 400,00
05/11/2010 - ROUBAIX - ANRU TROIS PONTS TR.4 REHABILITATION 8 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			120 000,00
05/11/2010 - ROUBAIX - ANRU PILE TR. 3 REHABILITATION 10 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			507 910,00
05/11/2010 - ROUBAIX - ANRU PILE TR. 3 REHABILITATION 10 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			159 000,00
05/11/2010 - ROUBAIX - ANRU MOULIN TR. 2 REHABILITATION 9 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			584 419,00
05/11/2010 - ROUBAIX - ANRU MOULIN TR. 2 REHABILITATION 9 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			135 000,00
05/11/2010 - TOURCOING - BELLENCONTRE 3 TOURS REHABILITATION DE 180 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			2 880 000,00
03/12/2010 - MARQUILLIES - RUE DE VERDIN CONST UNITE DE VIE ALZHEIMER 12 LITS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 074 045,00
03/12/2010 - MARQUILLIES RUE DE VERDIN CONST UNITE DE VIE ALZHEIMER 12 LITS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	354 608,00
03/12/2010 - LILLE - CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 87 CHAMBRES RUE ABELARD PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 546 520,00
03/12/2010 - LILLE - CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 87 CHAMBRES ACQUISITION FONCIERE PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	87 880,00
03/12/2010 - LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS FONCIER PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	35 955,00
03/12/2010 - LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 031 919,00
03/12/2010 - LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS FONCIER PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	21 997,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/12/2010 - LILLE - CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS EXTENSION RUE ABELARD 40 CHAMBRES PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	254 155,00
03/12/2010 - LILLE - CONSTRUCTION FJT EXTENSION RUE ABELARD 40 CHAMBRES FONCIER PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	5 611,00
03/12/2010 - QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSELLES FOYER ADULTES HANDICAPES PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 157 766,00
03/12/2010 - QUESNOY-SUR-DEULE - ROUTE DE LINSELLES FOYER ADULTES HANDICAPES FONCIER PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 189 560,00
03/12/2010 - ARMENTIERES - RUE DU SACRE COEUR 2 COUR WUYDIN NISSE	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	78 000,00
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 11	VILOGIA			17 759 815,06
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 21	VILOGIA			13 958 200,29
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 23	VILOGIA			29 775 612,35
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 26	VILOGIA			30 553 217,99
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 27	VILOGIA			37 981 504,16
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 28	VILOGIA			23 895 044,22
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 31	VILOGIA			2 390 631,67
03/12/2010 - LILLE - ROUBAIX - FACHES-THUMESNIL PEX	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			145 000,00
03/12/2010 - LA MADELEINE - 48 RUE GODEFROY AA 1 LOGEMENT PLAI	VILOGIA			80 543,00
03/12/2010 - LA MADELEINE - 48 RUE GODEFROY AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			87 882,00
03/12/2010 - LILLE RUE DU JARDIN DES PLANTES CONSTRUCTION 11LOGT VEFA PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			734 048,00
03/12/2010 - LILLE RUE DU JARDIN DES PLANTES CONSTRUCTION 3LOGT VEFA PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			232 268,00
03/12/2010 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 13	VILOGIA			7 491 459,27
28/01/2011 - ROUBAIX SITE " GRAND CHEMIN ET RUE ST ANTOINE" 2 TERRAINS GAIA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	99 554,00
28/01/2011 - LA CHAPPELLE D'ARMENTIERES SITE " RUE BEAUCAMP" 1 TERRAIN GAIA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	640 542,00
28/01/2011 - LILLE SITE " ZAC PORTE DE VALENCIENNES" 1 TERRAIN GAIA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 387 000,00
28/01/2011 - RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLUS ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			316 950,00
28/01/2011 - RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			94 904,00
28/01/2011 - RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLAI ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			112 070,00
28/01/2011 - LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 7 LOGT PLUS ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			128 849,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/01/2011 - LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 7 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			71 830,00
28/01/2011 - LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 7 LOGT PLAI ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			46 875,00
28/01/2011 - SECLIN SITE " BOULEVARD HENTGES" 1 TERRAIN GAIA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	141 000,00
28/01/2011 - SAINGHIN EN WEPPES SITE " LA SABLONNIERE" 2 TERRAIN GAIA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	156 876,00
28/01/2011 - LA MADELEINE 170 RUE ROGER SALENGRO ACQUIS AMELIO 1 LOGT	LOGIS METROPOLE			116 678,00
28/01/2011 - LA MADELEINE 170 RUE ROGER SALENGRO ACQUIS FONCIERE 1 LOGT	LOGIS METROPOLE			15 626,00
28/01/2011 - HEM - 5 ET 69 AVENUE FOCH ET 8 RUE A. RIBOT - REHAB 3 LOGTS	VILOGIA			128 722,00
28/01/2011 - HEM - 5 ET 69 AVENUE FOCH ET 8 RUE A. RIBOT - ECO PRET 3 LOGTS	VILOGIA			45 000,00
28/01/2011 - LOMME - LA LOMMOISE TRANCHE 9 - REHAB 9 LOGTS	VILOGIA			361 405,00
28/01/2011 - LOMME - LA LOMMOISE TRANCHE 9 - ECO PRET 9 LOGTS	VILOGIA			135 000,00
28/01/2011 - TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			34 551,00
28/01/2011 - TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			159 874,00
28/01/2011 - TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION FONCIERE 2 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			16 919,00
28/01/2011 - SECLIN RESIDENCE DU 8 MARS ACQUISITION FONCIERE 36 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			145 831,00
28/01/2011 - TOURCOING - 150 RUE NATIONALE BAT C CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			257 105,00
28/01/2011 - TOURCOING - 150 RUE NATIONALE BAT C ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			56 280,00
28/01/2011 - ROUBAIX - 31 RUE DENAIN - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			105 674,00
28/01/2011 - ROUBAIX - 31 RUE DENAIN - ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			21 508,00
28/01/2011 - ROUBAIX - 23 RUE DES FONDEURS - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			115 570,00
28/01/2011 - ROUBAIX - 23 RUE DES FONDEURS - ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			18 911,00
28/01/2011 - CROIX - 21 RUE LAVOISIER - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			36 901,00
28/01/2011 - CROIX - 21 RUE LAVOISIER - ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			15 771,00
28/01/2011 - LILLE RUE DE WAZEMMES - CONSTRUCTION 20 LOGT PRU/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 140 730,00
28/01/2011 - LILLE RUE DE WAZEMMES - ACQUISITION FONCIERE 20 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			438 395,00
28/01/2011 - LILLE RUE DE CANNES - ACQUISITION FONCIERE 42 LOGT PRU/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			556 821,00
28/01/2011 - MOUVAUX - 60-62 RUE DE LILLE - RESIDENCE MANDARINE - ACQUISITION 2 LOGT PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	67 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/01/2011 - LILLE 11 RUE GOBIN - CONSTRUCTION 5 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			15 902,00
28/01/2011 - TOURCOING - RUES DU CAIRE ET SAINT ROCH - ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			113 949,00
28/01/2011 - TOURCOING - RUES DU CAIRE ET SAINT ROCH - ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			54 114,00
28/01/2011 - ROUBAIX- QUAI DE MARSEILLE 4 HOMMELET - CONSTRUCTION DEMOLITION 35 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			654 028,00
28/01/2011 - ROUBAIX- QUAI DE MARSEILLE 4 HOMMELET - CONSTRUCTION DEMOLITION 35 LOGT PRU/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 346 764,00
28/01/2011 - WATTRELOS- RUES D'ORAN - MIRIBEL ET WATTEAU - CONSTRUCTION DE 43 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 321 223,00
28/01/2011 - MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 2 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	146 000,00
28/01/2011 - MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 2 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	19 300,00
28/01/2011 - MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 1 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	61 000,00
28/01/2011 - MARCQ EN BAROEUL - LES HAUTES VOIES - CONSTRUCTION 1 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	8 000,00
28/01/2011 - LYS LEZ LANNOY - 7 RUE GABRIEL PERI REHAB 1 LOGT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	33 000,00
28/01/2011 - LILLE ROUBAIX TOURCOING - ACQUISITION AMELIO 16 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			961 130,00
28/01/2011 - LOMME ROUBAIX TOURCOING - ACQUISITION AMELIO 6 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			279 917,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 14 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			887 727,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 7 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			442 188,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 12 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			444 901,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 12 LOGT PLA IMMO ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			438 099,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 9 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			612 993,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 9 LOGT PLAI IMMO ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			335 007,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 17 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			564 371,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 17 LOGT PLAI IMMO ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 004 629,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 16 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			632 782,00
28/01/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIO 16 LOGT PLA IMMO ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			525 718,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/01/2011 - WERVICQ - PLACE DE L'EUROPE RESIDENCE J. VAN D'HELLE - CONSTRUCTION DE 5 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	480 412,00
28/01/2011 - WERVICQ - PLACE DE L'EUROPE RESIDENCE J. VAN D'HELLE - CONSTRUCTION DE 5 LOGT PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	124 000,00
01/04/2011 - WAMBRECHIES - RUE DU QUESNOY CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	141 981,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE CONSTRUCTION 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	409 344,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	98 464,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE CONSTRUCTION 14 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	926 209,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 14 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	236 512,00
01/04/2011 - LOOS - LE CLOS MEDICIS RUE CLEMENCEAU -CONSTRUCTION 6 LOGT PLAI BBC	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	565 368,00
01/04/2011 - LOOS - LE CLOS MEDICIS - RUE CLEMENCEAU ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	89 792,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE CONSTRUCTION 25 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 343 773,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 2EME TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 25 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	609 628,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE CONSTRUCTION 57 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 688 203,00
01/04/2011 - RONCHIN -GRAIN D'ORGE-RUES A. FRANCE ET SAINT SAUVEUR 1ERE TRANCHE ACQUISITION FONCIERE 57 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 311 506,00
01/04/2011 - LOOS - LE CLOS MEDICIS - RUE CLEMENCEAU CONSTRUCTION 23 LOGT PLUS BBC	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 855 232,00
01/04/2011 - LOOS - LE CLOS MEDICIS - RUE CLEMENCEAU ACQUISITION FONCIERE 23 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	397 396,00
01/04/2011 - TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - CONSTRUCTION DE 19 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 597 156,00
01/04/2011 - TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - ACQUISITION FONCIERE 19 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	463 046,00
01/04/2011 - TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - ACQUISITION FONCIERE 51 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 211 542,00
01/04/2011 - TOURCOING - RUE DU TILLEUL- CONSTRUCTION DE 6 LOGT PLAI	VILOGIA			353 997,00
01/04/2011 - TOURCOING - RUE DU TILLEUL- ACQUISITION FONCIERE 6 LOGT PLAI	VILOGIA			54 238,00
01/04/2011 - ROUBAIX 22 COUR FONTIER RUE DE BOUVINES- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PEX	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			69 500,00
01/04/2011 - ROUBAIX 24 RUE GOUJON- ACQUI-AMELIO 5 LOGT PLAI	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			112 967,00
01/04/2011 - ROUBAIX 6 COUR FONTIER RUE DE BOUVINES- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PEX	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			69 500,00
01/04/2011 - TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- CONSTRUCTION DE 17 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	750 285,00
01/04/2011 - TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- ACQUISITION FONCIERE 17 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	785 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/04/2011 - TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- CONSTRUCTION 4 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	223 566,00
01/04/2011 - TRESSIN - RUE PIERRE BRABANT- ACQUISITION FONCIERE 4 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	97 350,00
01/04/2011 - LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- CONSTRUCTION DE 33 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 787 500,00
01/04/2011 - LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- ACQUISITION FONCIERE 33 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	465 500,00
01/04/2011 - LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- CONSTRUCTION 8 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	550 200,00
01/04/2011 - LOMME - RIVES DE LA HAUTE DEULE- ACQUISITION FONCIERE 8 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	41 800,00
01/04/2011 - LOOS - RUE DE LONDRES- CONSTRUCTION DE 40 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 945 100,00
01/04/2011 - LOOS - RUE DE LONDRES- ACQUISITION FONCIERE 40 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	750 000,00
01/04/2011 - WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- ACQUISITION VEFA 6 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	516 100,00
01/04/2011 - WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- ACQUISITION FONCIERE VEFA 6 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	197 400,00
01/04/2011 - WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	91 700,00
01/04/2011 - WAMBRECHIES - AVENUE DU MARECHAL FOCH- ACQUISITION FONCIERE 2 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	40 400,00
01/04/2011 - LILLE - PLACE REPUBLIQUE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 28 LOGT PLS	VILOGIA			2 454 138,00
01/04/2011 - TOURCOING RUE JEANNE D'ARC- CONSTRUCTION 26 LOGT PLUS	VILOGIA			2 177 365,00
01/04/2011 - HOUPLINES 45 RUE VICTOR HUGO- ACQUI-AMELIO 2 LOGT PEX	SOLIBA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			54 900,00
01/04/2011 - LEZENNES 62 RUE FERRER- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PLAI	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			40 000,00
01/04/2011 - LEZENNES 5 COUR DU GARDE- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PLAI	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			21 000,00
01/04/2011 - LOOS - 52 RUE ROGER SALENGRO AMELIORATION 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	82 000,00
01/04/2011 - SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 088 973,00
01/04/2011 - SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	304 388,00
01/04/2011 - SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	381 314,00
01/04/2011 - SECLIN - RUE DE BURGALT ACQUISITION EN VEFA DE 2 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	116 000,00
01/04/2011 - TOURCOING - RUE LELOIR - ACQUISITION AMELIORATION 24 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			357 584,00
01/04/2011 - TOURCOING - RUE LELOIR - ACQUISITION AMELIORATION ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			701 633,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/04/2011 - ROUBAIX - RUE MOLIERE - ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			309 385,00
01/04/2011 - ROUBAIX - RUE MOLIERE - ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			232 240,00
01/04/2011 - ROUBAIX - 50 BD DU GENERAL DE GAULLE AA 24 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 001 568,00
01/07/2011 - RONCHIN - MAISON RELAIS AUGUSTIN LAURENT RUE DUPONT 24 LOGT PLAI	ARELI			777 892,00
01/07/2011 - RONCHIN - MAISON RELAIS AUGUSTIN LAURENT RUE DUPONT 24 LOGT PLAI ACQUISITION FONCIERE	ARELI			213 823,00
01/07/2011 - LYS LEZ LANNOY 91 RUE DU COLISEE- ACQUI-AMELIO 1 LOGT PEX	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			65 722,00
01/07/2011 - LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI	VILOGIA			471 441,00
01/07/2011 - LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			234 279,00
01/07/2011 - LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 6 LOGT PLAI	VILOGIA			482 081,00
01/07/2011 - LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 6 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			85 773,00
01/07/2011 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI	VILOGIA			526 384,00
01/07/2011 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			149 227,00
01/07/2011 - SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI	VILOGIA			343 856,00
01/07/2011 - SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			136 092,00
01/07/2011 - HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	VILOGIA			243 548,00
01/07/2011 - HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			98 723,00
01/07/2011 - LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			150 932,00
01/07/2011 - LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - 12 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			118 562,00
01/07/2011 - LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			226 627,00
01/07/2011 - LANNOY - RUES DES ARCHERS DU HAUT JARDINS ET DES REMPARTS - 12 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			467 877,00
01/07/2011 - LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER - SITE FAUVET GIREL - CONSTRUCTION VEFA 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			28 105,00
01/07/2011 - LILLE - RUES COURTOIS ET WALTER - SITE FAUVET GIREL - VEFA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			36 392,00
01/07/2011 - SALOME - 15 RUE EMILE ZOLA - AA 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			71 366,00
01/07/2011 - SALOME - 61 RUE PASTEUR - AA 2LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			93 554,00
01/07/2011 - SALOME - 61 RUE PASTEUR - AA 2LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			142 168,00
01/07/2011 - LA BASSEE - 32 RUE DE LILLE - AA 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			48 947,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2011 - LA BASSEE - 32 RUE DE LILLE - AA 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			45 008,00
01/07/2011 - RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 286 285,00
01/07/2011 - RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			386 211,00
01/07/2011 - RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			198 804,00
01/07/2011 - RONCHIN - RUE LOUIS BRAILLE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			15 355,00
01/07/2011 - LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS EN VEFA PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 473 401,00
01/07/2011 - LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	351 875,00
01/07/2011 - LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 6 LOGEMENTS EN VEFA PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	533 357,00
01/07/2011 - LEERS - RUE DE TOUFFLERS - ACQUISITION DE 6 LOGEMENTS EN VEFA ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	83 905,00
01/07/2011 - LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 930 999,00
01/07/2011 - LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 40 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	764 502,00
01/07/2011 - LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 596 265,00
01/07/2011 - LILLE- RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	231 983,00
01/07/2011 - TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 579 907,00
01/07/2011 - TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 150 130,00
01/07/2011 - TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	801 294,00
01/07/2011 - TOURCOING - RUE J.B. LEBAS - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	287 707,00
01/07/2011 - HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 517 518,00
01/07/2011 - HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			413 381,00
01/07/2011 - HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			386 137,00
01/07/2011 - HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			91 684,00
01/07/2011 - WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU Friche la Pie qui Chante- CONSTRUCTION DE 56 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 374 644,00
01/07/2011 - WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU - CONSTRUCTION DE 56 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 154 200,00
01/07/2011 - WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	870 063,00
01/07/2011 - WATTIGNIES - BOULEVARD CLEMENCEAU - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	226 540,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 856680	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	913 175,44
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires- 2011 - N° 155	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	19 121 396,06
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 18	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 639 617,72
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 220	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 214 560,98
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 4	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 038 937,19
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 80	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	12 441 796,19
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 873070	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	754 257,31
01/07/2011 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7 + 3 unitaires - 2011 - N° 873071	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	212 895,85
01/07/2011 - CROIX- RUE PAUL BERT- REHAB 1 LOGT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	39 500,00
01/07/2011 - LAMBERSART - ALLEE DU BEGUINAGE - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLS BCME ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			304 622,00
01/07/2011 - RONCQ - 20 rue du 8 mai 1945 - CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS	LOGIS METROPOLE			274 231,00
01/07/2011 - RONCQ - 20 rue du 8 mai 1945 - ACQUISITION FONCIERE 4 LOGEMENTS PLS	LOGIS METROPOLE			170 529,00
01/07/2011 - LA MADELEINE -RUE MARCEAU- ACQUISITION FONCIERE 5 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			143 761,00
01/07/2011 - LA MADELEINE - RUE MARCEAU- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			164 321,00
01/07/2011 - LA MADELEINE - RUE MARCEAU- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			72 436,00
01/07/2011 - MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLS	LOGIS METROPOLE			774 880,00
01/07/2011 - MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DE LA REPUBLIQUE - ACQUISITION FONCIERE 10 LOGEMENTS PLS	LOGIS METROPOLE			272 982,00
01/07/2011 - reamenagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires N°355105	LOGIS METROPOLE			1 996 575,18
01/07/2011 - reamenagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires N°413327	LOGIS METROPOLE			129 479,34
01/07/2011 - reamenagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°5	LOGIS METROPOLE			3 077 609,54
01/07/2011 - reamenagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°13	LOGIS METROPOLE			5 537 379,88
01/07/2011 - reamenagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°14	LOGIS METROPOLE			6 293 696,14
01/07/2011 - reamenagement logis metropole 28 contrats en 9+3 prêt unitaires Compactage N°16	LOGIS METROPOLE			1 608 565,81
01/07/2011 - MARCQ EN BAROEUL - 46 RUE MONTGOLFIER- CONSTRUCTION 12 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			543 534,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/07/2011 - MARCQ EN BAROEUL -46 RUE MONGOLFIER-ACQUISITION FONCIERE 12 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			232 943,00
01/07/2011 - ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	266 806,00
01/07/2011 - ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	128 569,00
01/07/2011 - ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 268 975,00
01/07/2011 - ERQUINGHEM LYS -LA PORTE DES ANGLAIS II- ACQUISITION FONCIERE 11 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	480 883,00
01/07/2011 - HELLEMMES - 126 RUE FERDINAND MATHIAS- ACQUIS6AMELIO 1 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	85 576,00
01/07/2011 - HELLEMMES - 126 RUE FERDINAND MATHIAS- ACQUIS-AMELIO ACQUISITION FONCIERE 1 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	54 836,00
01/07/2011 - SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	130 305,00
01/07/2011 - SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	204 549,00
01/07/2011 - SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- ACQUISITION FONCIERE 8 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	454 276,00
01/07/2011 - HALLENNES LEZ HABOURDIN- RUE GAMBETTA- CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	187 879,00
01/07/2011 - HALLENNES LEZ HABOURDIN- RUE GAMBETTA- ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	111 256,00
01/07/2011 - HALLENNES LEZ HABOURDIN - RUE GAMBETTA - ACQUISITION FONCIERE 9 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	400 469,00
01/07/2011 - ARMENTIERES - RUE DU PONT BAYARD- CONSTRUCTION 28 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	853 717,00
01/07/2011 - ARMENTIERES - RUE DU PONT BAYARD- ACQUISITION FONCIERE 28 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	380 607,00
01/07/2011 - WAMBRECHIES- RUE DU GENERAL LECLERCQ- ACQUIS-AMELIO 2 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	127 301,00
01/07/2011 - WAMBRECHIES- RUE DU GENERAL LECLERCQ- ACQUIS-AMELIO ACQUIS FONCIERE 2 LOGT PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	87 000,00
01/07/2011 - RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLAI	VILOGIA			275 539,00
01/07/2011 - RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - ACQUISITION FONCIERE 4 LOGEMENTS PLAI	VILOGIA			90 610,00
01/07/2011 - TOURCOING - 1A RUE DE L'INDUSTRIE - ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS PLAI	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			220 000,00
01/07/2011 - ROUBAIX - RUE DAUBENTON ET 38 RUE DAGUESSEAU- ACQUISITION AMELIORATION DE 2+1 LOGEMENTS PLAI	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			117 903,00
01/07/2011 - DIVERSES COMMUNES ACQUISITION-AMELIORATION DE 26 LOGEMENTS PEX	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 295 000,00
01/07/2011 - ROUBAIX - 38 RUE DAGUESSEAU - ACQUISITION AMELIORATION ACQUISITION FONCIERE D'1 LOGEMENT PLAI	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			27 471,00
01/07/2011 - LA MADELEINE -RUE MARCEAU- CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			404 399,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/10/2011 - TOURCOING - RUE D'HOUPLINES- CONSTRUCTION DE 47 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 106 174,00
21/10/2011 - TOURCOING RUE D'HOUPLINES CONSTRUCTION 13 LOGT PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	884 061,00
21/10/2011 - TOURCOING RUE D'HOUPLINES ACQUISITION FONCIERE 13 LOGT PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	226 473,00
21/10/2011 - HOUPLIN ANCOISNE - 32 RUE PASTEUR - LE PRESBYTERE - AQUI AMELIO 6 LOGT PLAI	VILOGIA			218 650,00
21/10/2011 - HOUPLIN ANCOISNE - 32 RUE PASTEUR LE PRESBYTERE - AQUI AMELIO 6 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			90 096,00
21/10/2011 - HOUPLINES- 105 SENTIER DE LILLE - ACQUISITION-AMELIORATION D'1 LOGEMENT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			68 213,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION-AMELIORATION DE 17 LOGEMENTS PEX	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			967 955,00
21/10/2011 - SECLIN - HOTEL DE VILLE - CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 395 307,00
21/10/2011 - SECLIN - HOTEL DE VILLE - CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS PLUS- ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			192 369,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE DU CHENE HOUPLINE - ACQUISITION VEFA DE 14 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			392 455,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE DU CHENE HOUPLINE - ACQUISITION VEFA DE 14 LOGEMENTS PLUS ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			383 013,00
21/10/2011 - LYS LEZ LANNOY- RUES DESPLECHIN ET G. PERI- ACQUISITION AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			9 589,00
21/10/2011 - LYS LEZ LANNOY- RUES DESPLECHIN ET G. PERI- ACQUIN AMELIO DE 6 LOGEMENTS PLAI - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			656 421,00
21/10/2011 - LYS LEZ LANNOY - RESIDENCE GABRIEL PERI 2 RUE DESPLECHIN - CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			519 289,00
21/10/2011 - LYS LEZ LANNOY - RESIDENCE GABRIEL PERI 2 RUE DESPLECHIN - CONSTRUC 4 LOGEMENTS PLUS ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			79 728,00
21/10/2011 - SAINGHIN EN WEPPEPES- RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE- ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			65 398,00
21/10/2011 - SAINGHIN EN WEPPEPES- RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE- ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT PLAI ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			35 200,00
21/10/2011 - ROUBAIX BEGUINAGE MARLOT - REHAB 23 LOGT ECO PRET	VILOGIA			368 000,00
21/10/2011 - ROUBAIX - ACQUIS AMELIO 3 LOGT RUE DE MONS - PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			98 503,00
21/10/2011 - ROUBAIX - ACQUIS AMELIO 3 LOGT RUE DE MONS - PLAI ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			63 461,00
21/10/2011 - LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 52 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 083 933,00
21/10/2011 - LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 52 LOG - PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 027 800,00
21/10/2011 - LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 17 LOG - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	799 975,00
21/10/2011 - LOOS RUES FLEURS LONDRES BAZINGHIEN - CONSTRUCTION 17 LOG - PLAI ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	295 300,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/10/2011 - LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRCUTION 6 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	277 901,00
21/10/2011 - LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRCUTION 6 LOG - PLUS ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	137 640,00
21/10/2011 - LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRCUTION 2 LOG - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	38 928,00
21/10/2011 - LESQUIN - 51 ET 51 BIS RUE JEAN JAURES - CONSTRCUTION 2 LOG - PLAI ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	26 835,00
21/10/2011 - MARCQ EN BAROEUL- RUES SAINT JOSEPH ET MOREAU - REHAB 34 LOGT PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			441 254,00
21/10/2011 - MARCQ EN BAROEUL- RUES SAINT JOSEPH ET MOREAU - REHAB 34 LOGT PRET ECO PRET	LOGIS METROPOLE			476 000,00
21/10/2011 - MARCQ EN BAROEUL- 6 A 42 AV. EUROPE & 22 A 28 RUE PARIS - REHAB 134 LOGT PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			3 203 050,00
21/10/2011 - MARCQ EN BAROEUL- 6 A 42 AV. EUROPE & 22 A 28 RUE PARIS- REHAB 134 LOGT PRET ECO PRET	LOGIS METROPOLE			2 077 000,00
21/10/2011 - LA MADELEINE-86 RUE GAMBETTA - REHAB 12 LOGT PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			215 630,00
21/10/2011 - LA MADELEINE- 86 RUE GAMBETTA- REHAB 12 LOGT PRET ECO PRET	LOGIS METROPOLE			168 000,00
21/10/2011 - LILLE RUE DU SABOT - CONSTRCUTION 19 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 259 783,00
21/10/2011 - LILLE RUE DU SABOT - CONSTRUCTION 19 LOG - PLUS ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			843 194,00
21/10/2011 - ROUBAIX RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUI-AMELIO 11 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			665 371,00
21/10/2011 - ROUBAIX RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUI-AMELIO 11 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			374 885,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			138 807,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE DU VIEIL ABREUVOIR - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLAI ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			134 007,00
21/10/2011 - LILLE RUE DE LA BRIQUETERIE - CONSTRUCTION 20 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 956 674,00
21/10/2011 - LILLE RUE DE LA BRIQUETERIE - CONSTRUCTION 20 LOG - PLUS- ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			258 615,00
21/10/2011 - LILLE - RUE DE LA BRIQUETERIE- CONSTRUCTION 1 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			85 906,00
21/10/2011 - LILLE - RUE DE LA BRIQUETERIE- CONSTRUCTION 1 LOG - PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			12 021,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - ACQUIS-AMELIO 15 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			641 878,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - ACQUIS-AMELIO 15 LOG - PLUS- ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			440 559,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL- ACQUIS-AMELIO 4 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			134 953,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL- ACQUIS-AMELIO 4 LOG - PLAI- ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			106 343,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - CONSTRCUTION 3 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			189 666,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/10/2011 - TOURCOING - RUE WINOC CHOCQUEEL - CONSTRCUTION 3 LOG - PLUS- ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			122 008,00
21/10/2011 - TOURCOING - LE CLOS DES PIATS - ACQUIS-AMELIO 52 LOG - PLUS- ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			2 069 705,00
21/10/2011 - TOURCOING - LE CLOS DES PIATS- ACQUIS-AMELIO 14 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			494 802,00
21/10/2011 - TOURCOING - LE CLOS DES PIATS- ACQUIS-AMELIO 14 LOG - PLAI- ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			512 546,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE - ACQUIS EN VEFA 28 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 793 722,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE - ACQUIS EN VEFA 28 LOG - PLUS- ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			1 198 201,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE- ACQUIS EN VEFA 8 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			406 606,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE DE L'ESPERANCE- ACQUIS EN VEFA 8 LOG - PLAI- ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			298 936,00
21/10/2011 - TOURCOING - 156 RUE DE ROUBAIX- ACQUIS-AMELIO D'1 FOYER JT 22 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			536 064,00
21/10/2011 - TOURCOING - 156 RUE DE ROUBAIX- ACQUIS-AMELIO D'1 FOYER JT 22 LOG - PLAI- ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			229 742,00
21/10/2011 - CROIX - 6 RUE SAINT PIERRE - LOMME - 88 RUE DES MARTYRS- ACQUIS-AMELIO 2 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			127 354,00
21/10/2011 - CROIX - 6 RUE SAINT PIERRE - LOMME - 8 RUE DES MARTYRS- ACQUIS-AMELIO 2 LOG - PLAI - ACQUIS FONC	LILLE METROPOLE HABITAT			86 747,00
21/10/2011 - FACHES-THUMESNIL - 4 RUE MERCIER- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			50 129,00
21/10/2011 - FACHES-THUMESNIL - 4 RUE MERCIER- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			31 781,00
21/10/2011 - ROUBAIX - 17-31-37 RUE DE CHANZY- ACQUIS-AMELIO 3 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			214 951,00
21/10/2011 - ROUBAIX - 17-31-37 RUE DE CHANZY- ACQUIS-AMELIO 3 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			139 771,00
21/10/2011 - LA BASSEE - 70 RUE DE LILLE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			67 729,00
21/10/2011 - LA BASSEE - 70 RUE DE LILLE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			48 622,00
21/10/2011 - SALOME - 15 RUE DE L'EGALITE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			76 448,00
21/10/2011 - SALOME - 15 RUE DE L'EGALITE- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			50 772,00
21/10/2011 - DON - 8 RUE DE L'ABBE LEMAN- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			36 963,00
21/10/2011 - DON - 8 RUE DE L'ABBE LEMAN- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			20 654,00
21/10/2011 - LA BASSEE - 18 RUE DE LENS- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			104 536,00
21/10/2011 - LA BASSEE - 18 RUE DE LENS- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			59 816,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE JEAN BAPTISTE LEBAS - ACQUIS-AMELIO 12 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 027 743,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/10/2011 - ROUBAIX - RUE JEAN BAPTISTE LEBAS - ACQUIS-AMELIO 12 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			606 337,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE ALBERT 1er - ACQUIS-AMELIO 22 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 027 257,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE ALBERT 1er - ACQUIS-AMELIO 22 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			753 935,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS-AMELIO 30 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			280 580,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS-AMELIO 30 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			234 928,00
21/10/2011 - TOURCOING - ILOT DASSONVILLE - ACQUIS EN VEFA 20 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			469 777,00
21/10/2011 - TOURCOING - ILOT DASSONVILLE - ACQUIS EN VEFA 20 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			784 565,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS EN VEFA 5 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			252 102,00
21/10/2011 - TOURCOING - RUE ALBERT 1er- ACQUIS EN VEFA 5 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			178 963,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RESIDENCE LA MINOTERIE - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			560 037,00
21/10/2011 - ROUBAIX - RESIDENCE LA MINOTERIE - ACQUIS-AMELIO 7 LOG - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			347 362,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - REHABILITATION DE 93 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 123 000,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 10 LOGT - GROUPE 3 BAIL- PLAI	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			414 079,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 9 LOGT - GROUPE 1 ACHAT- PLAI	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			696 830,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 9 LOGT - GROUPE 1 ACHAT- PLAI- ACQUISITION FONCIERE	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			230 570,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 10 LOGT - GROUPE 2 ACHAT- PLAI	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			542 927,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 10 LOGT - GROUPE 2 ACHAT- PLAI- ACQUISITION FONCIERE	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			457 073,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 8 LOGT - GROUPE 1 BAIL- PLAI	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			583 545,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 6 LOGT - GROUPE 3 ACHAT- PLAI	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			323 843,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 6 LOGT - GROUPE 3 ACHAT- PLAI- ACQUISITION FONCIERE	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			193 055,00
21/10/2011 - LILLE - 27/28 Cité Saint Maurice - 18 rue de la Cité - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			55 072,00
21/10/2011 - LILLE - 5 et 6 Cité Saint Maurice - 18 rue de la Cité - ACQUISITION-AMELIORATION 2 LOGEMENTS PEX	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			92 946,00
21/10/2011 - TOURCOING 35 RUE DU GENERAL LAHARPE - ACQUISITION-AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			72 568,00
21/10/2011 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 13 LOGT - GROUPE 2 BAIL- PLAI	SOLIH A BÂTI SEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			873 798,00
21/10/2011 - LILLE - 69 RUE DESTAILLEURS - REHAB 1 LOGT PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			90 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/10/2011 - LILLE - LOMME - 25 RUE HENRI BAILLEUX - REHAB 1 LOGT PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			100 000,00
21/10/2011 - MONS EN BAROEUL - 16 A 26 BIS RUE MARC SANGNIER- REHAB 63 LOGT PRET ECO PRET	VILOGIA			756 000,00
21/10/2011 - MONS EN BAROEUL - 16 A 26 BIS RUE MARC SANGNIER - REHAB 63 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			477 550,00
21/10/2011 - MONS EN BAROEUL - 40 A 48 RUE MARC SANGNIER- REHAB 40 LOGT PRET ECO PRET	VILOGIA			400 000,00
08/12/2011 - CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLAI	VILOGIA			173 914,00
08/12/2011 - CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			51 980,00
08/12/2011 - SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 451 419,00
08/12/2011 - SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			802 621,00
08/12/2011 - SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			311 892,00
08/12/2011 - SAINT-ANDRE - RUE SAINTE HELENE - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLAI	HABITAT HAUTS DE FRANCE			137 242,00
08/12/2011 - ARMENTIERES - REHAB 15 LOG TAUX FIXE	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		756 363,79
08/12/2011 - TOURCOING - HELLEMMES - LILLE - FACHES THUMESNIL - REHAB 10 LOGT - PRET REHAB	VILOGIA			335 115,00
08/12/2011 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	VILOGIA			112 152,00
08/12/2011 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 3 LOGT - ACQUISITION FONCIEREPLAI	VILOGIA			40 867,00
08/12/2011 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI	VILOGIA			443 995,00
08/12/2011 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 7 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLAI	VILOGIA			74 723,00
08/12/2011 - LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 56 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 423 755,00
08/12/2011 - LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 56 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 167 180,00
08/12/2011 - LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 15 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	745 994,00
08/12/2011 - LA BASSEE - RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUISITION EN VEFA 15 LOGT- ACQUISITION FONCIERE PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	319 726,00
08/12/2011 - REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT / CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 3	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 151 934,67
08/12/2011 - REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT / CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 5	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	566 065,39
08/12/2011 - REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT/ CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 46	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	6 964 808,43
08/12/2011 - TOURCOING ANRU - BOURGOGNE COTY - AMENAGEMENT EXTERIEUR 48 LOGT QS	VILOGIA			35 400,00
08/12/2011 - LOMME - RUE MARCEL BAVYE - CONSTRUCTION 50 LOGT PLUS	ICF NORD EST			3 120 861,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
08/12/2011 - LOMME - RUE MARCEL BAVYE - CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI	ICF NORD EST			535 149,00
08/12/2011 - CPG 2012 - LMH / CDC - PRU CD-PLCD - 40 ANS (garnd rue)	LILLE METROPOLE HABITAT			1 954 813,00
08/12/2011 - CPG 2012 - LMH / CDC - PRU CD-PLCD - 50 ANS (grand rue)	LILLE METROPOLE HABITAT			368 656,00
08/12/2011 - CPG 2012 - LMH / CDC - PLS - 50 ANS (690 ave republicue)	LILLE METROPOLE HABITAT			120 196,00
08/12/2011 - CPG 2012 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 772 416,00
08/12/2011 - CPG 2012 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 331 598,00
08/12/2011 - CPG 2012 - LMH / CDC - PLAI - 40 ANS	LILLE METROPOLE HABITAT			866 714,00
08/12/2011 - CPG 2012 - LMH / CDC - PLAI - 50 ANS	LILLE METROPOLE HABITAT			774 385,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUISITION 15 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	931 556,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUIS 15 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	598 790,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUIS 33 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 632 816,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - QUARTIER SAINT PHILIBERT - RUE HUMANICITE - ACQUIS 33 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 395 080,00
03/02/2012 - CROIX - RUES DE TOURCOING ET EMILE ZOLA - ACQUIS 25 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 608 500,00
03/02/2012 - HALLUIN - RUES DU 11 NOVEMBRE ET EMILE ZOLA - ACQUIS 41 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 194 400,00
03/02/2012 - HALLUIN - RUES DU 11 NOVEMBRE ET EMILE ZOLA - ACQUIS 10 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 325 490,00
03/02/2012 - LOMME - RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS 21 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 227 350,00
03/02/2012 - LOMME - RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS 7 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	887 600,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUE DU CHATEAU - ACQUIS 53 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	5 041 170,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUE DU CHATEAU - ACQUIS 14 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 566 290,00
03/02/2012 - WATTIGNIES - RUE JEAN MERMOZ - ACQUIS 12 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 137 600,00
03/02/2012 - WARNETON - ROUTE DE DEULEMONT - CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	281 000,00
03/02/2012 - WARNETON - ROUTE DE DEULEMONT - CONSTRUCTION 1 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	73 790,00
03/02/2012 - LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 7 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	298 418,00
03/02/2012 - LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 7 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	207 450,00
03/02/2012 - LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	114 110,00
03/02/2012 - LYS LEZ LANNOY - RUE DU MENIER - CLOS DES MOULINS - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	45 890,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 28 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 039 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/02/2012 - SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 28 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	873 000,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 7 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	484 500,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE - QUARTIER SAINTE HELENE - ACQUISITION 7 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	195 500,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 42 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			1 563 141,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 11 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			450 168,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 11 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			314 609,00
03/02/2012 - WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			521 501,00
03/02/2012 - WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			316 179,00
03/02/2012 - WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			109 498,00
03/02/2012 - MARCQ EN BAROEUL - 877 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			128 380,00
03/02/2012 - MARCQ EN BAROEUL - LA BRIQUETERIE PHASE 2,3 et 4 contrats regroupés - PAM	VILOGIA			1 244 097,00
03/02/2012 - ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 12 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	759 000,00
03/02/2012 - ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 12 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	305 000,00
03/02/2012 - ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 3 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	197 000,00
03/02/2012 - ROUBAIX - GRAND'RUE - ACQUISITION 3 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	71 000,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 17 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			596 192,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 17 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			457 742,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 5 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			100 118,00
03/02/2012 - SAINT ANDRE LEZ LILLE - LES PATIOS D'OR - CONSTRUCTION 5 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			90 343,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 10 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			579 709,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 10 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			485 478,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			134 120,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUES STEPHENSON ET TOSSEE - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			112 289,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET DE GAND - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			156 792,00
03/02/2012 - TOURCOING - RUES DE LA LATTE ET DE GAND - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			90 186,00
03/02/2012 - ROUBAIX - 46 RUE SAINT ROCH - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			52 275,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/02/2012 - ROUBAIX - 46 RUE SAINT ROCH - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			39 183,00
03/02/2012 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			159 789,00
03/02/2012 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ACQUIS AMELIO 2 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			68 481,00
03/02/2012 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 56 LOG PRU/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			4 792 489,00
03/02/2012 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 56 LOG PRU/CD - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			958 587,00
03/02/2012 - TOURCOING - 176 RUE NATIONALE - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			44 975,00
03/02/2012 - TOURCOING - 176 RUE NATIONALE - ACQUIS AMELIO 1 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			42 645,00
03/02/2012 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 5 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			295 922,00
03/02/2012 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS AMELIO 5 LOG PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			160 550,00
03/02/2012 - ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			421 256,00
03/02/2012 - ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			103 746,00
03/02/2012 - ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PRU/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			2 174 722,00
03/02/2012 - ROUBAIX - 187 RUE DE L'EPEULE WATT-EPEULE - CONSTRUCTION 40 LOG PRU/CD - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			534 278,00
03/02/2012 - ROUBAIX - 109 RUE DE BOUVINES - 18 COUR FONTIER - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			71 600,00
03/02/2012 - ROUBAIX - 135 RUE DU COLLEGE - ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PEX	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			53 000,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLUS ACQUIS FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	64 007,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS ABEJ - PLUS ACQUIS FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	244 000,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS RESIDENCE SOCIALE ABEJ - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 131 088,00
03/02/2012 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 32 LOG RESIDENCE SOCIALE ABEJ - PLAI - ACQUIS FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	269 000,00
03/02/2012 - MARCQ EN BAROEUL - 877 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			340 731,00
02/03/2012 - LOOS - RUE DES FLEURS - CONSTRUCTION 20 LOG - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 451 906,00
02/03/2012 - LOOS - RUE DES FLEURS - CONSTRUCTION 20 LOG - PLS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	315 890,00
20/03/2012 - LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 9 LOGT PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	534 058,00
20/03/2012 - LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 9 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	128 666,00
23/03/2012 - HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLS ACQUISITION FONCIERE	HABITAT HAUTS DE FRANCE			159 671,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/03/2012 - HAUBOURDIN - RUE DU PARC - CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			435 741,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 23 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 245 296,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 23 LOGT - ACQUISITION FONCIERE - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	811 406,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	349 351,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT - ACQUISITION FONCIERE - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	178 356,00
23/03/2012 - SAINGHIN EN WEPPEPES SITE " LA SABLONNIERE 2 " 1 TERRAIN GAIA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	107 100,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RUE VICTOR DELANNOY - 9 LOGEMENTS - PLAI	ARELI			684 939,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RUE VICTOR DELANNOY - 9 LOGEMENTS - PLAI ACQUISITION FONCIERE	ARELI			82 000,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PRU CD	LILLE METROPOLE HABITAT			2 908 690,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PRU CD ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			549 310,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			178 208,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RES. LEO LAGRANGE, LES 3 PONTS 48 LOGEMENTS - PLUS ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			33 655,00
23/03/2012 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - MAISON RELAIS ABEJ 24 LOGEMENTS PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 401 263,00
23/03/2012 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - MAISON RELAIS ABEJ 24 LOGEMENTS PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	26 000,00
23/03/2012 - TOURCOING - 41 RUE DESCARTES 1 LOGEMENT PEX	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			41 000,00
23/03/2012 - LILLE - ZAC PORTE DE VALENCIENNES 63 LOG. - PLS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 671 404,00
23/03/2012 - LILLE - ZAC PORTE DE VALENCIENNES 63 LOG. - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	6 662 114,00
23/03/2012 - LOOS - RUE GEORGES POTIE 36 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			663 776,00
23/03/2012 - LOOS - RUE GEORGES POTIE 10 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			445 925,00
23/03/2012 - LOOS - RUE GEORGES POTIE 10 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			140 010,00
23/03/2012 - LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 18 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			614 084,00
23/03/2012 - LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 5 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			161 225,00
23/03/2012 - LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 5 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			136 903,00
23/03/2012 - LA MADELEINE - 29 RUE D'ALGER 1 LOGEMENT PLAI	LOGIS METROPOLE			71 115,00
23/03/2012 - WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 26 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			984 818,00
23/03/2012 - WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 7 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			288 202,00
23/03/2012 - WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 7 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			224 536,00
23/03/2012 - LILLE - 14-2 RUE DUGUESCLIN 1 LOGEMENT PLAI	LOGIS METROPOLE			68 126,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/03/2012 - BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 12 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			430 033,00
23/03/2012 - BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 5 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			149 350,00
23/03/2012 - BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 5 LOGEMENTS PLAI	LOGIS METROPOLE			268 140,00
23/03/2012 - SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 7 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	361 382,00
23/03/2012 - SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 7 LOGTS PLUS ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	251 005,00
23/03/2012 - SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 2 LOGTS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	111 408,00
23/03/2012 - SECLIN-RUE BURGALT ACQUISITION EN VEFA 2 LOGTS PLAI ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	47 746,00
23/03/2012 - WATTIGNIES - RUE JEAN MERMOZ 18 LOG - PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 822 426,00
23/03/2012 - LA MADELEINE - RUE KLEBER, 53 RUE ST CHARLES 3 LOGEMENTS PEX	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			92 554,00
23/03/2012 - PLUSIEURS VILLES 11 LOGEMENTS PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			466 160,00
23/03/2012 - PLUSIEURS VILLES 28 LOGEMENTS PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 163 747,00
23/03/2012 - PLUSIEURS VILLES 28 LOGEMENTS PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			675 301,00
23/03/2012 - TOURCOING - 65 RUE DU DRAGON, 157 RUE AUBER 2 LOGEMENTS PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			115 000,00
23/03/2012 - TOURCOING - 65 RUE DU DRAGON, 157 RUE AUBER - PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			63 341,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RES. PERSONNES HANDICAPEES + STUDIOS + LOG. HOTESSE 10 LOG.- PLS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	183 500,00
23/03/2012 - ROUBAIX - RES. PERSONNES HANDICAPEES + STUDIOS + LOG. HOTESSE 10 LOG.- PLS - VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 054 700,00
23/03/2012 - TOURCOING - RUE FIN DE LA GUERRE 36 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 739 096,00
23/03/2012 - TOURCOING - RUE FIN DE LA GUERRE 10 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 088 822,00
23/03/2012 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 22 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	861 741,00
23/03/2012 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 6 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	305 919,00
23/03/2012 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 6 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	179 217,00
23/03/2012 - CROIX - 293 RUE DES OGIERS CONSTRUCTION EN VEFA 8 LOGEMENTS - PLUS ACQUISITION FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	284 000,00
23/03/2012 - CROIX - 293 RUE OGIER 2 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	99 342,00
23/03/2012 - CROIX - 293 RUE OGIER 8 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	47 000,00
23/03/2012 - HALLUIN - PLACE DELORS 18 LOG - PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 638 446,00
23/03/2012 - LA MADELEINE-103 RUE DU PRE CATELAN 1 LOGEMENT - PLAI	VISA	VISA		81 000,00
23/03/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 12 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	322 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/03/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 8 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	508 313,00
23/03/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 8 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	105 000,00
23/03/2012 - ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 24 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	705 362,00
23/03/2012 - ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 10 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	674 009,00
23/03/2012 - ERQUINGHEM LYS - PORTE DES ANGLAIS VEFA 10 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	280 030,00
23/03/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 12 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	409 000,00
23/03/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 3 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	168 532,00
23/03/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 3 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	55 000,00
23/03/2012 - LILLE-96 RUE BRULE MAISON-REHABILITATION 27 LOGT PLU	SOLFA	SOLFA		870 202,00
23/03/2012 - CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 7 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	213 000,00
23/03/2012 - CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 3 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	145 413,00
23/03/2012 - CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 3 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	66 000,00
23/03/2012 - LILLE-RUE CHAPLIN 20 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	708 085,00
23/03/2012 - LILLE-RUE CHAPLIN 20 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	263 000,00
23/03/2012 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DE CASSIGNIES 4 LOGEMENTS - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	237 951,00
23/03/2012 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DE CASSIGNIES 4 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	102 000,00
23/03/2012 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 6 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	292 000,00
23/03/2012 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 1 LOGEMENT - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	53 129,00
23/03/2012 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 1 LOGEMENT - PLAI FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	32 000,00
23/03/2012 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RESIDENCES ERMITAGE ET HUCHETTE 7 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	182 000,00
23/03/2012 - LOMME - RUE ANATOLE FRANCE 40 LOG - PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		4 264 001,00
23/03/2012 - MOUVAUX - RUE GUY MOQUET 40 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 304 800,00
23/03/2012 - HALLUIN - PLACE DELORS 46 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 414 834,00
23/03/2012 - ARMENTIERES - VILLAS LUMIERE 5 LOG - PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		568 646,00
23/03/2012 - LOOS - RUE GEORGES POTIE 36 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			2 554 467,00
23/03/2012 - MARCQ-EN-BAROEUL - 35 RUE MOREAU 1 LOGEMENT PLUS	LOGIS METROPOLE			77 546,00
12/04/2012 - WATTRELOS - RUE GASTON DEFERRE QUARTIER BEAULIEU C0/C1 - CONSTRUC 22 LOGT - PRU/CD	VILOGIA			1 244 829,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/06/2012 - LILLE -14 A 22 RUE DE LANNOY - CONSTRUC 51 LOGT PLAI - TRANSFERT LMH ARELI	ARELI			926 236,00
29/06/2012 - TOURCOING - RUE SALVADOR ALLENDE - PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI- CONSTRUCTION DE 39 LOGT PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	3 633 863,00
29/06/2012 - TOURCOING - PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI- ACQUISITION FONCIERE DE 39 LOGT PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	580 194,00
29/06/2012 - TOURCOING PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI CONSTRUCTION 10 LOGT PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	703 154,00
29/06/2012 - TOURCOING PLACE MISS CAVELL ET RUE DE TOURNAI ACQUISITION FONCIERE 10 LOGT PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	112 776,00
29/06/2012 - ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 3 LGTS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	300 606,00
29/06/2012 - ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 3 LGTS PLAI ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	50 997,00
29/06/2012 - ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 13 LGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 099 218,00
29/06/2012 - ENNETIERES - RUE DU BOURG- CONSTRUCTION 13 LGTS PLUS ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	252 478,00
29/06/2012 - ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 1 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	82 782,00
29/06/2012 - ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 1 LOGT PLAI ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	46 166,00
29/06/2012 - ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 5 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	388 294,00
29/06/2012 - ENGLOS - IMPASSE BERTHA - ACQUISITION 5 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	215 658,00
29/06/2012 - SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 13 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	864 028,00
29/06/2012 - SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 13 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	309 136,00
29/06/2012 - SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	219 377,00
29/06/2012 - SECLIN - BOULEVARD HENTGES - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	67 518,00
29/06/2012 - CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 480 667,00
29/06/2012 - CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	901 839,00
29/06/2012 - CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	320 771,00
29/06/2012 - CROIX - RUES DES OGIERS ET JB DELESCLUSE - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	168 466,00
29/06/2012 - ROUBAIX - FOYER PAUL CONSTANS - CONSTRUCTION 61 LOGT PLAI	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 559 457,00
29/06/2012 - WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 10 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			826 097,00
29/06/2012 - WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 10 LOG PLS - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			495 629,00
29/06/2012 - WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 28 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 471 494,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/06/2012 - WAMBRECHIES - RESIDENCE LA LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 28 LOG PLUS - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			1 532 151,00
29/06/2012 - LILLE - COIGNET - ZAC DES RIVES HAUTE DEULE - CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS - PRU CD	LILLE METROPOLE HABITAT			844 714,00
29/06/2012 - LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			774 177,00
29/06/2012 - LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 472 999,00
29/06/2012 - LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			226 722,00
29/06/2012 - LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			685 253,00
29/06/2012 - LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - COIGNET - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			400 785,00
29/06/2012 - LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			233 203,00
29/06/2012 - LILLE - ZAC DES HAUTES RIVES - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLAI - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			11 925,00
29/06/2012 - CROIX - 84, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 25 LOGT - PLAI	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 183 831,00
29/06/2012 - HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 5 LOGT - PLAI	VILOGIA			282 112,00
29/06/2012 - HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 5 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			99 623,00
29/06/2012 - HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 4 LOGT - PLAI	VILOGIA			254 269,00
29/06/2012 - HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 4 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			75 940,00
29/06/2012 - WATTRELOS - 85 BIS RUE PIERRE CATTEAU - ACQUIS AMELIO 1 LOGEMENT PEX	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			72 400,00
29/06/2012 - WAMBRECHIES - 60 RUE DU GENERAL LECLERC ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PLAI	VILOGIA			55 015,00
29/06/2012 - WAMBRECHIES - 60 RUE DU GENERAL LECLERC ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			47 903,00
29/06/2012 - TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 6 LOGT - PLAI	VILOGIA			392 527,00
29/06/2012 - TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 6 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			100 601,00
29/06/2012 - MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUCTION 7 LOGTS - PLUS ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			224 722,00
29/06/2012 - MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUCTION 2 LOGTS - PLAI	LOGIS METROPOLE			47 931,00
29/06/2012 - MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUCTION 2 LOGTS - PLAI ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			31 712,00
29/06/2012 - PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 2 LOGTS - PLUS ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			120 202,00
29/06/2012 - PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 1 LOGT - PLAI	LOGIS METROPOLE			62 711,00
29/06/2012 - PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 1 LOGT - PLAI ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			52 935,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/06/2012 - LOMME/ CAPINGHEM - QUARTIER LA MITTERIE - REHAB 78 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			1 394 081,00
29/06/2012 - WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	552 000,00
29/06/2012 - WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	277 000,00
29/06/2012 - WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	115 000,00
29/06/2012 - WASQUEHAL - RUE LOUISE MICHEL - ACQUISITION EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	52 000,00
29/06/2012 - LILLE - RUE COUSTOU - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 900 000,00
29/06/2012 - LILLE - RUE COUSTOU - ACQUISITION EN VEFA 22 LOGEMENTS PLUS - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	820 000,00
29/06/2012 - LILLE - RUE COUSTON - ACQUISITION EN VEFA 8 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	460 000,00
29/06/2012 - LILLE - RUE COUSTON - ACQUISITION EN VEFA 8 LOGEMENTS PLAI - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	160 000,00
29/06/2012 - RONCHIN - RUES DESCARTES ET MONTAIGNE- CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 615 750,00
29/06/2012 - RONCHIN - RUE DESCARTES - CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS PLUS - ACQUIS FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 087 877,00
29/06/2012 - RONCHIN - RUE DESCARTES - CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	558 868,00
29/06/2012 - RONCHIN - RUE DESCARTES - CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PLAI - ACQUIS FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	194 895,00
29/06/2012 - WATTRELOS - 5 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUISITION-AMELIORATION 1LOGT - PLAI	VILOGIA			75 200,00
29/06/2012 - WATTRELOS - 5 RUE DE LA BAILLERIE - ACQUISITION-AMELIORATION 1LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			37 627,00
29/06/2012 - ROUBAIX - ANRU TRANCHE 1 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLAI	VILOGIA			206 915,00
29/06/2012 - ROUBAIX - ANRU TRANCHE 1 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			122 085,00
29/06/2012 - ROUBAIX - ANRU TRANCHE 2 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLAI	VILOGIA			206 915,00
29/06/2012 - ROUBAIX - ANRU TRANCHE 2 - ACQUISITION-AMELIORATION 5 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			122 085,00
29/06/2012 - LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 33 LOGT PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 521 853,00
29/06/2012 - LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 33 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	677 050,00
29/06/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE HESIODE BD VAN GOGH - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	870 172,00
29/06/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE HESIODE BD VAN GOGH - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLS - ACQUIS FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	132 805,00
29/06/2012 - LILLE - RUE DU CHEVALIER FRANCAIS - ACQUISITION EN VEFA 20 LOG PRU/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			991 843,00
29/06/2012 - LILLE - RUE DU CHEVALIER FRANCAIS - ACQUISITION EN VEFA 20 LOG PRU/CD - ACQUIS FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			549 353,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/06/2012 - WAMBRECHIES - RUE D'YPRES ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	789 853,00
29/06/2012 - WAMBRECHIES - RUE D'YPRES ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	361 000,00
12/10/2012 - ROUBAIX - VERDUN VANHOUTTE - ILOT 10 - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS/CD	VILOGIA			2 376 633,00
12/10/2012 - ROUBAIX - VERDUN VANHOUTTE - ILOT 10 - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS/CD - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			375 133,00
12/10/2012 - ROUBAIX - TOURNAI KENNEDY - ILOT 8 - CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS/CD	VILOGIA			1 248 412,00
12/10/2012 - ROUBAIX - TOURNAI KENNEDY - ILOT 8 - CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS/CD - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			182 990,00
12/10/2012 - LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 4 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	315 779,00
12/10/2012 - LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 4 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	163 320,00
12/10/2012 - LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	624 308,00
12/10/2012 - LILLE - RUE MARACCI - LES BERGES DU VIEUX LILLE - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	421 755,00
12/10/2012 - LA MADELEINE - 53 RUE SAINT CHARLES - REHABILITATION 1 LOGEMENT	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	27 000,00
12/10/2012 - LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	147 758,00
12/10/2012 - LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT - ACQUIS FONCIERE - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	74 250,00
12/10/2012 - LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 9 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	738 658,00
12/10/2012 - LILLE - RUE DE DOUAI - ACQUISITION EN VEFA 9 LOGT - ACQUIS FONCIERE - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	418 204,00
12/10/2012 - TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUCTION DE 9 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	709 062,00
12/10/2012 - TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUC 9 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	259 206,00
12/10/2012 - TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUCTION 32 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 401 524,00
12/10/2012 - TOURCOING - RUE NATIONALE - LA COUREE DU 21EME SIECLE - CONSTRUCTION 32 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 093 245,00
12/10/2012 - LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 18 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 179 282,00
12/10/2012 - LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 18 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	586 052,00
12/10/2012 - LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 54 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 481 363,00
12/10/2012 - LILLE - BOULEVARD DE LA MOSELLE - ACQUISITION EN VEFA 54 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 222 896,00
12/10/2012 - FACHES-THUMESNIL - RUE DE LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 43 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 943 302,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/10/2012 - FACHES-THUMESNIL - RUE DE LINIERE - ACQUISITION EN VEFA 43 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 656 429,00
12/10/2012 - FACHES-THUMESNIL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	703 109,00
12/10/2012 - FACHES-THUMESNIL - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	365 752,00
12/10/2012 - LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 23 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			956 103,00
12/10/2012 - LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 10 LOGTS - PLAI	LOGIS METROPOLE			319 552,00
12/10/2012 - LILLE - 29 RUE HEGEL - CONSTRUCTION 10 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			339 928,00
12/10/2012 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 30 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			932 319,00
12/10/2012 - NEUVILLE EN FERRIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 8 LOGTS - PLAI	LOGIS METROPOLE			430 006,00
12/10/2012 - NEUVILLE EN FERRIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 8 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			168 538,00
12/10/2012 - WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUC 24 LOGTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			530 206,00
12/10/2012 - WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUC 7 LOGTS - PLAI	LOGIS METROPOLE			339 448,00
12/10/2012 - WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUCTION 7 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			110 332,00
12/10/2012 - EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 13 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			308 724,00
12/10/2012 - EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 4 LOGTS - PLAI	LOGIS METROPOLE			191 498,00
12/10/2012 - EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 4 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			62 207,00
12/10/2012 - HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			3 447 293,00
12/10/2012 - HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			915 962,00
12/10/2012 - HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			2 951 385,00
12/10/2012 - HEM - ILOTS Q ET R - LONGCHAMPS - CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			399 114,00
12/10/2012 - TOURCOING -ROUBAIX- ACQUIS AMELIO 17 LOGEMENTS PEX	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			410 000,00
12/10/2012 - LA MADELEINE - OPERATION RIVES DE LA DEULE ET RUES MARCEAU ET DU QUAI - CONSTRUC 28 LOG - PSLA	MON ABRI	SA COOPERATIVE D'HLM MON ABRI		3 952 997,00
12/10/2012 - ROUBAIX - QUAI DE MARSEILLE - CONSTRUCTION 17 LOGT PLUS - PRET COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			879 034,00
12/10/2012 - MOUVAUX - 16 RUE DU PRESBYTERE - REHABILITATION	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	37 000,00
12/10/2012 - SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 22 LOGTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			496 196,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/10/2012 - SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 6 LOGTS - PLAI	LOGIS METROPOLE			233 061,00
12/10/2012 - SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 6 LOGTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			84 196,00
12/10/2012 - LILLE - RUE BERTHELOT - ACQUISITION AMELIORATION - 240 LOGT	ICF NORD EST			7 416 000,00
12/10/2012 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE ILOTS 11 B & 13 B - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS -	VILOGIA			3 002 799,00
12/10/2012 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE ILOTS 11 B & 13 B - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			762 819,00
12/10/2012 - ARMENTIERES -94 bLD FAIDHERBE - ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGT PLUS -	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		375 467,00
12/10/2012 - ARMENTIERES -94 BLD FAIDHERBE - ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGT PLAI -	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		91 473,00
12/10/2012 - ARMENTIERES - 125 RUE JEANNE D'ARC 1 LOGEMENT PLAI	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			59 740,00
12/10/2012 - ARMENTIERES - 125 RUE JEANNE D'ARC 1 LOGEMENT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			26 224,00
12/10/2012 - MONS EN BAROEUL - NOUVEAU MONS BD NAPOLEON EST SECTEUR C6 -CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			1 129 123,00
12/10/2012 - MONS EN BAROEUL - NOUVEAU MONS BD NAPOLEON EST SECTEUR C6 -12 LOGTS ACQUIS FONCIERE- PRU CD	VILOGIA			177 877,00
12/10/2012 - ERQUINGHEM LYS - RUE DU BAC - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS -	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 125 792,00
12/10/2012 - ERQUINGHEM LYS - RUE DU BAC - CONSTRUCTION 5 LOGT PLAI -	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		482 483,00
12/10/2012 - HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSSELLES - CONSTRUC 25 LOGT COLLECTIFS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 112 680,00
12/10/2012 - HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSSELLES - CONSTRUC 6 LOGT COLLECTIFS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	502 120,00
12/10/2012 - HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSSELLES - CONSTRUC 16 LOGT INDIVIDUELS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 167 300,00
12/10/2012 - HALLUIN - CENSE MANOIR DENETIERE ROUTE DE LINSSELLES - CONSTRUC 4 LOGT INDIVIDUELS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	565 740,00
12/10/2012 - FACHES THUMESNIL - AVENUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 7 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	580 860,00
12/10/2012 - FACHES THUMESNIL - AVENUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	177 660,00
12/10/2012 - BONDUES - ALLEE DES MARGUERITES - CONSTRUCTION 6 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	690 330,00
12/10/2012 - BONDUES - ALLEE DES MARGUERITES - CONSTRUCTION 2 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	176 090,00
12/10/2012 - LINSSELLES - RUE MARTIN LUTHER KING - ACQUIS VEFA 7 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	719 700,00
12/10/2012 - LINSSELLES - RUE MARTIN LUTHER KING - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	219 000,00
12/10/2012 - LA MADELEINE - RUES PARDOEN ET POMPIDOU 9 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	978 960,00
12/10/2012 - LA MADELEINE - RUES PARDOEN ET POMPIDOU 2 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	159 840,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/10/2012 - LA MADELEINE - RUE PARDOEN 1 LOGT - ACQUIS AMELIO - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	63 430,00
12/10/2012 - LINSELLES - RUES DU GENERAL DE GAULLE ACQUIS VEFA 10 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	939 840,00
12/10/2012 - LINSELLES - RUES DU GENERAL DE GAULLE ACQUIS VEFA 3 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	287 050,00
12/10/2012 - LINSELLES - SITE CASTELNAU M09 - RUE DE L'YSER CONSTRUC 7 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	960 770,00
12/10/2012 - LINSELLES - SITE CASTELNAU M09 - RUE DE L'YSER CONSTRUC 2 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	256 453,96
12/10/2012 - VERLINGHEM - RUE DE LAMBERSART CONSTRUC 19 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 667 560,00
12/10/2012 - VERLINGHEM - RUE DE LAMBERSART CONSTRUC 5 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	800 900,00
12/10/2012 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 2 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	255 920,00
12/10/2012 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 1 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	149 300,00
12/10/2012 - LAMBERSART - PLACE DE L'EUROPE - OPERATION PACOT N°9 - CONSTRUCTION 8 LOG - PSLA	VILOGIA			1 207 746,00
09/11/2012 - TOURCOING - 57 RUE DU SERGENT BOBILLOT ACQUISITION EN VEFA - 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			58 000,00
09/11/2012 - TOURCOING - 94 ET 98 RUE DES PIATS ACQUISITION AMELIORATION 2 LOGEMENTS	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			100 000,00
09/11/2012 - BONDUES - 1443 AVENUE DU GAL DE GAULLE ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			52 000,00
14/12/2012 - SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 4 LOG- PLS	LOGIS METROPOLE			366 637,00
14/12/2012 - SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 4 LOG- PLS - ACQUIS FONCIERE	LOGIS METROPOLE			211 242,00
14/12/2012 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS - PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			653 584,00
14/12/2012 - HEM - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	663 089,00
14/12/2012 - TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 285 000,00
14/12/2012 - TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOG - ACQUISITION FONCIERE - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	485 000,00
14/12/2012 - TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	230 000,00
14/12/2012 - TOURCOING - RUE LEON SALEMBIEN - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE- PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	90 000,00
14/12/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - CONSTRUC 20 LOGEMENTS - PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 637 880,00
14/12/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - ACQUISITION FONCIERE DE 20 LOGEMENTS - PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	281 300,00
14/12/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS - PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	611 674,00
14/12/2012 - VILLENEUVE D'ASCQ - BD VAN GOGH - ACQUISITION FONCIERE DE 8 LOGEMENTS - PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	89 250,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/12/2012 - CROIX - 120 RUE DES OGIERS ACQUISITION AMELIORATION 1 LOG PEX	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			70 000,00
26/01/2013 - RONCQ - RUE DU DRONCKAERT SITE PROMOUSSE - CONSTRUC 5 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	587 090,00
13/02/2013 - LA CHAPELLE D'ARMENIERES LES CORSAIRES - CONSTRUC 62 LOGT	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 605 125,60
15/02/2013 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			199 239,76
15/02/2013 - 2013 - Reprofilages des prêts livret A	LILLE METROPOLE HABITAT			453 961,41
15/02/2013 - 2013 - Reprofilages des prêts livret A	LILLE METROPOLE HABITAT			568 190,66
15/02/2013 - MARCQ-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI 10 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 202 212,00
15/02/2013 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			210 123,70
15/02/2013 - LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 323 076,00
15/02/2013 - LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 20 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	824 063,00
15/02/2013 - LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 16 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 211 971,00
15/02/2013 - LILLE - RUE TURGOT - ACQUISITION EN VEFA 16 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	546 622,00
15/02/2013 - ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	659 114,00
15/02/2013 - ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 7 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	62 505,00
15/02/2013 - ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 290 697,00
15/02/2013 - ROUBAIX - RUE DU GRAND CHEMIN - CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	246 516,00
15/02/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 32 LOGT PLUS -	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 138 370,00
15/02/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 8 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	786 060,00
15/02/2013 - TOURCOING - RUE DU DRAGON - ACQUIS-AMELIO 2 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	206 610,00
15/02/2013 - TOURCOING - RUE DU DRAGON - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	92 590,00
15/02/2013 - TOURCOING - RUES DU DRAGON ET D'ANVERS - CONSTRUC 3 LOGT - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	275 682,00
15/02/2013 - TOURCOING - RUES DU DRAGON ET D'ANVERS - CONSTRUC 3 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	137 818,00
15/02/2013 - LINSELLES - SITE CASTELNAU M01 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 30 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 693 730,00
15/02/2013 - LINSELLES - SITE CASTELNAU M01 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 8 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	714 200,00
15/02/2013 - LINSELLES - SITE CASTELNAU M03 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 25 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 313 170,00
15/02/2013 - LINSELLES - SITE CASTELNAU M03 - RUE CASTELNAU CONSTRUC 6 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	546 290,00
15/02/2013 - TOURCOING - LES JARDINS DES FLANDRES - RUE RACINE - PONT ROMPU - CONSTRUC 12 LOGT PLUS	VILOGIA			1 037 151,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
15/02/2013 - TOURCOING - LES JARDINS DES FLANDRES - RUE RACINE - PONT ROMPU - CONSTRUC 12 LOGT PLUS - ACQUIS FONC	VILOGIA			188 750,00
15/02/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	154 744,00
15/02/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 2 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	77 412,00
15/02/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 1 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	86 937,00
15/02/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE - RUE DU PRE - ACQUISITION EN VEFA 1 LOGT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	33 065,00
15/02/2013 - LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 17 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	797 195,00
15/02/2013 - LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 17 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	554 889,00
15/02/2013 - LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	308 105,00
15/02/2013 - LESQUIN - RUE FAIDHERBE - CARPE DIEM - ACQUISITION EN VEFA 6 LOGT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	160 806,00
15/02/2013 - LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 30 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 706 506,00
15/02/2013 - LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 30 LOGT PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 239 648,00
15/02/2013 - LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	808 139,00
15/02/2013 - LILLE - LOMME HUMANICITE - RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	352 270,00
15/02/2013 - ROUBAIX - 28 PLACE DE LA LIBERTE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS - PRU CD	LILLE METROPOLE HABITAT			562 132,00
15/02/2013 - ROUBAIX - 28 PLACE DE LA LIBERTE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			44 025,00
15/02/2013 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 26 LOGEMENTS - PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 673 986,00
15/02/2013 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			296 416,00
15/02/2013 - LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 486 250,00
15/02/2013 - LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - ACQUISITION FONCIERE 19 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	370 106,00
15/02/2013 - LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	408 222,00
15/02/2013 - LA BASSEE - RUE DE LA FONTAINE - ACQUISITION FONCIERE 5 LOGEMENTS - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	78 232,00
15/02/2013 - ROUBAIX - RUE LANNES D'ESTAING - 3 PONTS - CONSTRUC 28 LOG - PRU/CD	VILOGIA			2 376 650,00
15/02/2013 - ROUBAIX - RUE LANNES D'ESTAING - 3 PONTS - ACQUIS FONCIERE 28 LOG - PRU/CD	VILOGIA			514 721,00
15/02/2013 - ROUBAIX - SITE PASTEUR - RUES PILE ET DAMPIERRE - CONSTRUC 6 LOG - PRU/CD	VILOGIA			560 803,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
15/02/2013 - ROUBAIX - SITE PASTEUR - RUES PILE ET DAMPIERRE - ACQUIS FONCIERE 6 LOG - PRU/CD	VILOGIA			92 104,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 40 ANS - 1er tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			388 540,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 40 ANS - 2ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			2 178 989,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 50 ANS - 1er tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			2 276 592,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLAI - 50 ANS - 3 ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			820 367,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS - 1er tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			326 602,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS - 2ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			2 612 769,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 40 ANS - 4ème tirage (tirage n° 17 chez LMH)	LILLE METROPOLE HABITAT			4 365 171,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS - 1er tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			2 262 683,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS - 3ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			2 480 893,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PLUS - 50 ANS - 3ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			1 740 948,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PRU CD - 50 ANS - 1er tirage (zac arras europe)	LILLE METROPOLE HABITAT			515 995,00
15/02/2013 - CPG 2013 - LMH / CDC - PRU CD - 50 ANS - 3 ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			710 308,00
15/02/2013 - LOOS - RUE DE LONDRES - CONSTRUCTION 37 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 884 452,00
15/02/2013 - LOOS - RUE DE LONDRES - ACQUISITION FONCIERE 37 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	230 277,00
15/02/2013 - LOOS - RUE DE LONDRES - CONSTRUCTION 13 LOG - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	490 539,00
15/02/2013 - LOOS - RUE DE LONDRES - ACQUISITION FONCIERE 13 LOG - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	69 816,00
15/02/2013 - MONS EN BAROEUL - 2-4 ET 6-8 RUE LAMARTINE - RESIDENTIALISATION 194 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			193 000,00
15/02/2013 - MONS EN BAROEUL - 16 à 48 AV MARC SANGNIER - RESIDENTIALISATION 176 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			354 000,00
15/02/2013 - HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS VEFA 9 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	562 000,00
15/02/2013 - HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS FONCIERE 9 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	265 000,00
15/02/2013 - HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS VEFA 3 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	128 000,00
15/02/2013 - HELLEMMES LILLE - RUE FERDINAND MATHIAS - ACQUIS FONCIERE 3 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	60 000,00
12/04/2013 - MARCQ-EN-BAROEUL - RESIDENCE AGORA AV DE LATTRE DE TASSIGNY ACQUI FONCIERE 10 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	528 088,00
12/04/2013 - LOOS - RUE DU MAL JOFFRE - LE HAMEAU DE SARCELLES 12 LOG - PSLA	VILOGIA			1 886 827,00
12/04/2013 - WATTRELOS - RUE DE L'ESPLANADE QUARTIER BEAULIEU CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS	VILOGIA			1 055 025,00
12/04/2013 - WATTRELOS - RUE DE L'ESPLANADE QUARTIER BEAULIEU CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS	VILOGIA			115 373,00
12/04/2013 - WATTRELOS - RUES DEFERRE ET BROSSOLLETTE QUARTIER BEAULIEU I1/12 - CONSTRUC 25 LOG - PRU CD	VILOGIA			1 092 989,00
12/04/2013 - WATTRELOS - RUES DEFERRE ET BROSSOLLETTE QUARTIER BEAULIEU I1/12 - ACQUIS FONCIERE 25 LOG - PRU CD	VILOGIA			149 117,00
12/04/2013 - WATTRELOS - RUE GASTON DEFERRE QUARTIER BEAULIEU C0/C1 - ACQUIS FONCIERE 22 LOGT - PRU/CD	VILOGIA			173 479,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/04/2013 - CROIX - RUE DU DOCTEUR CALMETTE "LES ESSENTIELLES" - CONSTRUCTION 9 LOG - PLS	VILOGIA			258 282,00
12/04/2013 - CROIX - RUE DU DOCTEUR CALMETTE "LES ESSENTIELLES" - ACQUISITION FONCIERE 9 LOG - PLS	VILOGIA			296 682,00
12/04/2013 - CROIX - RUE DU DOCTEUR CALMETTE "LES ESSENTIELLES" - CONSTRUCTION 9 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			443 973,00
12/04/2013 - TOURCOING - BATIMENT EUCLIDE, AVENUE KENNEDY - REHAB 102 LOG - PRET REHABILITATION	VILOGIA			3 598 460,00
12/04/2013 - MARCQ-EN-BAROEUL - 7 CONTOUR DE L'EGLISE - 1 LOG	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			30 000,00
12/04/2013 - LILLE - 91, RUE PRINCESSES - ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLUS	VILOGIA			168 267,00
12/04/2013 - TOURCOING - 102, RUE DE L'YSER - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT- PLAI	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			39 000,00
12/04/2013 - COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOGT - ACQUIS VEFA - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 125 000,00
12/04/2013 - COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	550 000,00
12/04/2013 - COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOG - ACQUIS VEFA - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	275 000,00
12/04/2013 - COMINES - CHEMIN WARNETON - TERRASSES DE LA LYS - 23 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	120 000,00
12/04/2013 - TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - CONSTRUC - 41 LOG - PLUS	VILOGIA			2 943 064,00
12/04/2013 - TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - ACQUIS FONCIERE - 41 LOG - PLUS	VILOGIA			1 631 042,00
12/04/2013 - TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - CONSTRUC - 11 LOG - PLAI	VILOGIA			625 175,00
12/04/2013 - TOURCOING - 173 BOULEVARD GAMBETTA - ACQUIS FONCIERE - 11 LOGT - PLAI	VILOGIA			327 680,00
12/04/2013 - CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS VEFA - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	930 000,00
12/04/2013 - CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	435 000,00
12/04/2013 - CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS VEFA - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	195 000,00
12/04/2013 - CROIX - RUE DES OGIERS - 18 LOG - ACQUIS FONCIERE VEFA - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	97 000,00
12/04/2013 - LILLE - RUE DES ARBRISSEAUX - ACQUIS VEFA - 30 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 188 941,00
12/04/2013 - LILLE - RUE DES ARBRISSEAUX - ACQUIS FONCIERE VEFA - 30 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 254 806,00
12/04/2013 - LILLE - RUE D'IANA - ACQUIS VEFA - 7 LOG - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	264 012,00
12/04/2013 - LILLE - RUE D'IANA - ACQUIS FONCIERE VEFA - 7 LOG - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	201 570,00
12/04/2013 - WATTIGNIES - LES ROSSIGNOLS - 8 A 13 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - REHAB 60 LOG - PRET REHABILITATION	VILOGIA			1 115 144,00
12/04/2013 - MOUVAUX - COEUR DE VILLE - LOT N°4 - CONSTRUC - 26 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 932 050,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/04/2013 - MOUVAUX - COEUR DE VILLE - LOT N°4 - CONSTRUC - 7 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	742 220,00
12/04/2013 - HELLEMMES - BOULEVARD DE L'EPINE - REHAB 132 LOG - PRET REHAB	ICF NORD EST			3 654 517,00
12/04/2013 - DIVERSES COMMUNES - REHAB 15 LOG - PRET REHAB	VILOGIA			585 203,00
12/04/2013 - LILLE - LA LOMMOISE TRANCHE 10 - REHAB 11 LOG - PRET REHAB	VILOGIA			688 090,00
12/04/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE DE LA GARE RUE GALIENI - CONSTRUC 13 LOG - PLS	VILOGIA			762 074,00
12/04/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE DE LA GARE RUE GALIENI - ACQUIS FONCIERE 13 LOG - PLS	VILOGIA			178 758,00
12/04/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE DE LA GARE RUE GALIENI - CONSTRUC 13 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			627 221,00
21/06/2013 - LOMME - 21 RUE HENRI BAILLEUX - 1 BAIL A REHABILITATION	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	55 000,00
21/06/2013 - MONS EN BAROEUL- RUE DU GNAL DE GAULLE - SAVOIE - BRETAGNE - PROVENCE - REHAB 23 LOGT ECO PRET	VILOGIA			345 000,00
21/06/2013 - MONS EN BAROEUL- RUES DU GNAL DE GAULLE - SAVOIE - BRETAGNE - PROVENCE - REHAB 23 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			488 000,00
21/06/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - PROJET REEFLEX - AVENUE LANGEVIN CONSTRUC 239 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			5 251 686,00
21/06/2013 - HALLENNES LEZ HABOURDIN - RUE SALENGRO - CONSTRUC 6 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			266 837,00
21/06/2013 - SANTES -52-64 RUE MARECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 2 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			56 799,00
21/06/2013 - HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			363 391,00
21/06/2013 - SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - CONSTRUC 3 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			66 726,00
21/06/2013 - ROUBAIX - RUE SCHUMAN AVENUE DE VERDUN - CONSTRUC 18 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			987 117,00
21/06/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS VEFA 6 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	519 906,00
21/06/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS FONCIERE VEFA 6 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	225 829,00
21/06/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS VEFA 2 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	163 608,00
21/06/2013 - HERLIES - HAMEAU DE LA CHENAIE RUE DU PILLY TRANCHE 2 - ACQUIS FONCIERE VEFA 2 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	63 814,00
21/06/2013 - BOUSBECQUE - 7 BIS PLACE GENERAL DE GAULLE - ACQUIS-AMELIORATION 1 LOG - PLAI	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			36 678,00
21/06/2013 - LYS LEZ LANNOY - RBX - TRG - HALLUIN - LILLE - REHAB 25 LOGTS PEX	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 200 000,00
21/06/2013 - RONCQ - RUE DU DRONCKAERT SITE PROMOUSSE - CONSTRUC 17 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 778 120,00
21/06/2013 - HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC 73 LOGT PLUS	VILOGIA			4 516 596,00
21/06/2013 - HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 73 LOGT PLUS	VILOGIA			1 507 006,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/06/2013 - HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC 15 LOGT PLAI	VILOGIA			1 077 358,00
21/06/2013 - HOUPLIN-ANCOISNE - RUE DE NOYELLE - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 15 LOGT PLAI	VILOGIA			325 498,00
21/06/2013 - LA MADELEINE - FOYERS RESIDENCE BOMART 12 RUE PAUL - CONSTRUC 19 LOGT - PLAI	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 034 606,00
21/06/2013 - LA MADELEINE - FOYERS RESIDENCE BOMART 12 RUE PAUL - CONSTRUC - ACQUIS FONCIERE 19 LOGT - PLAI	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		280 639,00
21/06/2013 - LILLE - MAISON RELAIS 30 RUE ALPHONSE MERCIER - ACQUIS AMELIO 24 LOGT - PLAI	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		1 203 447,00
21/06/2013 - LILLE - MAISON RELAIS 30 RUE ALPHONSE MERCIER - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLAI	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		512 630,00
21/06/2013 - LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC 60 LOGT PLUS	VILOGIA			4 839 001,00
21/06/2013 - LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 60 LOGT PLUS	VILOGIA			1 015 106,00
21/06/2013 - LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC 15 LOGT PLAI	VILOGIA			928 558,00
21/06/2013 - LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUC ACQUIS FONCIERE 15 LOGT PLAI	VILOGIA			186 760,00
21/06/2013 - FACHES-THUMESNIL - 2&3 CITE DES ECOLES RUE G DELORY - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT PEX	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			40 000,00
21/06/2013 - LILLE - 41 RUE LEUTY - ACQUIS-AMELIO 1 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			60 194,00
21/06/2013 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS-AMELIO 14 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			881 393,00
21/06/2013 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS-AMELIO / ACQUIS FONCIERE 14 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			461 380,00
21/06/2013 - LILLE - RUE ABELARD - CONSTRUC 27 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 630 000,00
21/06/2013 - LILLE - RUE ABELIARD - CONSTRUC 27 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	502 000,00
21/06/2013 - LILLE - RUE ABELIARD - CONSTRUC 9 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	845 000,00
21/06/2013 - LILLE - RUE ABELIARD - CONSTRUC 9 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	152 000,00
21/06/2013 - TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 32 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 000 000,00
21/06/2013 - TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 32 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	325 000,00
21/06/2013 - TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 8 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	706 000,00
21/06/2013 - TOURCOING - RUE SASSELANGE - CONSTRUC 8 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	72 000,00
21/06/2013 - LILLE - 8 BIS et 10 RUE OVIGNEUR ET 7 RUE MONNOYER - ACQUIS-AMELIO 25 LOGT - PLAI	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		1 097 761,00
21/06/2013 - LILLE - 8 BIS et 10 RUE OVIGNEUR ET 7 RUE MONNOYER - ACQUIS-AMELIO 25 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		125 314,00
21/06/2013 - ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - CONSTRUC 16 LOGT - PLUS/CD	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 354 792,00
21/06/2013 - ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - ACQUIS FONCIERE 16 LOGT - PLUS/CD	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		195 642,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/06/2013 - ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - CONSTRUC 15 LOGT - PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 451 095,00
21/06/2013 - ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - ACQUIS FONCIERE 15 LOGT - PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		183 595,00
21/06/2013 - ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - CONSTRUC 7 LOGT - PLAI	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		557 709,00
21/06/2013 - ARMENTIERES - RUES RAYMOND LIS ET DES FUSILLES - ACQUIS FONCIERE 7 LOGT - PLAI	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		88 886,00
21/06/2013 - ARMENTIERES - RUE DES PATINEURS - PRES DU HEM - CONSTRUC 24 LOGT - PLUS/CD	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		2 750 000,00
21/06/2013 - NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	676 304,00
21/06/2013 - NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	197 541,00
21/06/2013 - NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	81 046,00
21/06/2013 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE 14 LOGT - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	549 000,00
21/06/2013 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	204 726,00
21/06/2013 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLAI	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	93 000,00
18/10/2013 - HALLUIN - RUE EMILE ZOLA 29 LOG - PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 039 274,00
18/10/2013 - LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 13 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	627 025,00
18/10/2013 - LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 13 LOGT PLUS - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	474 658,00
18/10/2013 - LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 5 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	297 505,00
18/10/2013 - LOOS - RUE POTIE - ACQUISITION EN VEFA 5 LOGT PLAI - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	143 781,00
18/10/2013 - DIVERSES COMMUNES - ACQUISITION AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS - PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			395 045,00
18/10/2013 - RONCQ - 94 BIS RUE DU DRONCKAERT - MAISON RELAIS - CONSTRUC 15 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	906 192,00
18/10/2013 - DIVERSES COMMUNES - ACQUIS-AMELIO 17 LOGT PLAI	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			1 119 867,00
18/10/2013 - HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS 11 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	745 393,00
18/10/2013 - HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	438 082,00
18/10/2013 - HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS 2 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	124 417,00
18/10/2013 - HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	59 414,00
18/10/2013 - HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS VEFA 8 LOGT - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	301 757,00
18/10/2013 - HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS FONCIERE VEFA - 8 LOGT - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	290 151,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
18/10/2013 - HAUBOURDIN - LES MURIERS - RUE CARRIERE CHOQUET - ACQUIS VEFA 8 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	230 875,00
18/10/2013 - MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	500 289,00
18/10/2013 - MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	302 419,00
18/10/2013 - MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	211 878,00
18/10/2013 - MONS EN BAROEUL - VILLA GARDENIA - BAT C - RUE FRANKLIN - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	109 952,00
18/10/2013 - ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS VEFA 21 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	880 707,00
18/10/2013 - ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS FONCIERE 21 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	710 967,00
18/10/2013 - ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS VEFA 5 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	353 538,00
18/10/2013 - ROUBAIX - RUE BARBIEUX - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	156 290,00
18/10/2013 - SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - CONSTRUC 8 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	431 029,00
18/10/2013 - SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - ACQUIS FONCIERE 8 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	219 380,00
18/10/2013 - SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - CONSTRUC 3 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	181 163,00
18/10/2013 - SECLIN - RUE CONTESSSES DE FLANDRE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	61 855,00
18/10/2013 - LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - CONSTRUC 20 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 682 030,00
18/10/2013 - LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - ACQUIS FONCIERE 20 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	401 098,00
18/10/2013 - LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - CONSTRUC 7 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	547 199,00
18/10/2013 - LILLE - SITE AUBRUN - LES RIVES BLANCHES QUAI DE L'OUEST - ACQUIS FONCIERE 7 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	112 286,00
18/10/2013 - RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 24 LOGT - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	745 655,00
18/10/2013 - RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	492 904,00
18/10/2013 - RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 24 LOGT - PLS COMPLE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	585 988,00
18/10/2013 - RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 4 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	539 207,00
18/10/2013 - RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	154 928,00
18/10/2013 - RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - CONSTRUC 2 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	268 057,00
18/10/2013 - RONCHIN - LES GRAINS D'ORGE - RUES ANATOLE FRANCE & DE LA BRASSERIE - ACQUIS FONC 2 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	76 358,00
18/10/2013 - COMINES - RUE BLANCHE BANNIERE - REHAB 6 LOGT - ECOT PRET	LOGIS METROPOLE			84 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
18/10/2013 - COMINES - RUE BLANCHE BANNIERE - REHAB 6 LOGT - PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			52 850,00
18/10/2013 - MONS EN BAROEUL - 2 A 11 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - REHAB 50 LOGT - ECOT PRET	LOGIS METROPOLE			600 000,00
18/10/2013 - MONS EN BAROEUL - 2 A 11 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 - REHAB 50 LOGT - PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			502 509,00
18/10/2013 - MARCQ EN BAROEUL - 15 A 25 AV MARC SANGNIER - REHAB 50 LOGT - ECOT PRET	LOGIS METROPOLE			1 200 000,00
18/10/2013 - MARCQ EN BAROEUL - 15 A 25 AV MARC SANGNIER - REHAB 50 LOGT - PRET REHAB	LOGIS METROPOLE			2 868 466,00
18/10/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - ALLEE DES MARGUERITES - CONSTRUC 11 LOGT PLUS	VILOGIA			1 453 282,00
18/10/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - ALLEE DES MARGUERITES - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT PLUS	VILOGIA			105 274,00
18/10/2013 - WASQUEHAL - ONDULAIR - RUE ANDRE HANSTON - CONSTRUC 22 LOG PLUS/CD	VILOGIA			2 312 000,00
18/10/2013 - WASQUEHAL - ONDULAIR - RUE ANDRE HANSTON - CONSTRUC 23 LOG PLUS	VILOGIA			295 000,00
18/10/2013 - WASQUEHAL - ONDULAIR - RUE ANDRE HANSTON - ACQUIS FONCIERE 23 LOG PLUS	VILOGIA			699 187,00
18/10/2013 - HEM - ILOT D RUES VILLEMIN, BEAUJON, MAILLOT ET PARE - CONSTRUC 16 LOG PLUS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			180 000,00
18/10/2013 - LILLE - RUE JULES VALLES - CONSTRUC 25 LOG PLUS	ICF NORD EST			2 531 368,00
18/10/2013 - LILLE - RUE JULES VALLES - CONSTRUC 10 LOG PLAI	ICF NORD EST			971 684,00
18/10/2013 - RONCQ - 50 RUE DE LA MONTAGNE - CONSTRUC 8 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 023 630,00
18/10/2013 - RONCQ - 50 RUE DE LA MONTAGNE - CONSTRUC 2 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	161 120,00
18/10/2013 - RONCHIN - RUE CHALANT - CONSTRUC 37 LOG - PLUS	ICF NORD EST			3 020 474,00
18/10/2013 - RONCHIN - RUE CHALANT - CONSTRUC 16 LOG - PLAI	ICF NORD EST			1 058 712,00
18/10/2013 - MARQUILLIES - UNITE ALZHEIMER 12 LITS FOYER STE GENEVIEVRE - CONSTRUC PLUS COMPLEMENTAIRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	56 620,00
18/10/2013 - LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	532 308,00
18/10/2013 - LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	408 841,00
18/10/2013 - LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	287 500,00
18/10/2013 - LILLE - RUE JEANNE D'ARC - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	135 023,00
18/10/2013 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS VEFA 13 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			676 580,00
18/10/2013 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS FONCIERE 13 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			516 482,00
18/10/2013 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS VEFA 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			256 501,00
18/10/2013 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			109 929,00
18/10/2013 - WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - ACQUIS FONCIERE 26 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			842 141,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
18/10/2013 - WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - CONST 7 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			366 870,00
18/10/2013 - WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - ACQUIS FONCIERE 7 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			119 323,00
18/10/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - CONST 21 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			1 226 469,00
18/10/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - ACQUIS FONCIERE 21 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			719 770,00
18/10/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - CONST 5 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			167 222,00
18/10/2013 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE LA LIBERTE - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			118 538,00
18/10/2013 - LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS FONCIERE 20 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			821 852,00
18/10/2013 - LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS VEFA 6 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			322 572,00
18/10/2013 - LOOS - RUE GUSTAVE DELORY - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			168 573,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - ACQUIS FONCIERE 16 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			391 988,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - CONST 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			303 331,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			78 461,00
18/10/2013 - LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - CONST 4 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			202 461,00
18/10/2013 - LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			56 731,00
18/10/2013 - LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - CONST 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			326 012,00
18/10/2013 - LOMME - 417 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			39 895,00
18/10/2013 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - ACQUIS FONCIERE 16 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			356 506,00
18/10/2013 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - CONST 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			183 209,00
18/10/2013 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DU QUAI - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			52 118,00
18/10/2013 - LILLE - RUE DE CASSEL - CONST 21 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			1 561 112,00
18/10/2013 - LILLE - RUE DE CASSEL - ACQUIS FONCIERE 21 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			478 185,00
18/10/2013 - LILLE - RUE DE CASSEL - CONST 9 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			908 484,00
18/10/2013 - LILLE - RUE DE CASSEL - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT PLAI	LOGIS METROPOLE			167 342,00
18/10/2013 - LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - CONST 9 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	811 758,00
18/10/2013 - LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	250 175,00
18/10/2013 - LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - CONST 4 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	381 670,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
18/10/2013 - LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	82 662,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 18 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	970 672,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS FONCIERE 18 LOGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	646 914,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	324 950,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	169 410,00
18/10/2013 - FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - CONST 9 LOGT PLUS	VILOGIA			927 152,00
18/10/2013 - FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - ACQUIS FONCIERE 9 LOGT PLUS	VILOGIA			261 800,00
18/10/2013 - FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - CONST 2 LOGT PLAI	VILOGIA			115 895,00
18/10/2013 - FOREST SUR MARQUE - RUE DE L'ABBE DELBENDE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT PLAI	VILOGIA			31 960,00
18/10/2013 - WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - CONST 15 LOGT PLUS	VILOGIA			1 378 681,00
18/10/2013 - WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - ACQUIS FONCIERE 15 LOGT PLUS	VILOGIA			636 690,00
18/10/2013 - WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - CONST 4 LOGT PLAI	VILOGIA			251 124,00
18/10/2013 - WICRES - ALLEE DE LA FONTAINE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT PLAI	VILOGIA			128 617,00
18/10/2013 - ROUBAIX - 55 RUE CHARLEMAGNE - ACQUIS AMELIO 1 LOG - PLAI	VILOGIA			65 141,00
18/10/2013 - ROUBAIX - 55 RUE CHARLEMAGNE - ACQUIS FONCIERE 1 LOG - PLAI	VILOGIA			22 100,00
18/10/2013 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT ACQUIS VEFA 37 LOG - PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 554 134,00
18/10/2013 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT- ACQUI VEFA/ ACQUI FONCIERE - 37 LOG - PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 274 752,00
18/10/2013 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT - ACQUI VEFA - 9 LOG - PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	580 552,00
18/10/2013 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DU CHEMIN VERT - ACQUI VEFA - 9 LOG - PLAI - ACQUI FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	250 399,00
18/10/2013 - FACHES THUMESNIL - RUE DE TURENNE - CONST16 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			1 001 531,00
15/11/2013 - WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUCTION 21 LOG- PSLA	LOGIS METROPOLE			2 263 000,00
15/11/2013 - ROUBAIX - 13 RUE DU CONGO - ACQUIS AMELIO 1 LOGT PLAI	VILOGIA			57 595,00
15/11/2013 - ROUBAIX - 13 RUE DU CONGO - ACQUIS AMELIO 1 LOGT PLAI - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			25 200,00
15/11/2013 - CAPINGHEM - HUMANICITE - BAT H ILOT 2 BEGUINAGE - CONSTRUCTION EN VEFA - 26 LOG - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		2 946 723,00
15/11/2013 - CAPINGHEM - HUMANICITE BAT H ILOT 2 - BEGUINAGE - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 26 LOG - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 172 187,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
15/11/2013 - TOURCOING - RUE DU GENERAL MARCHAND - CONSTRUCTION / ANRU - 10 LOG - PLUS	VILOGIA			1 188 324,00
15/11/2013 - RONCHIN - RUE RENE DESCARTES - ACQUIS VEFA - 22 LOG - PLUS	ICF NORD EST			2 130 777,00
15/11/2013 - RONCHIN - RUE RENE DESCARTES - ACQUIS VEFA - 10 LOG - PLAI	ICF NORD EST			1 305 239,00
15/11/2013 - LILLE - RUE DES LOMBARDS - ACQUI AMELIORATION - 20 LOG - PLUS	ICF NORD EST			1 995 182,00
15/11/2013 - LILLE - RUE DES LOMBARDS - ACQUI AMELIORATION - 9 LOG - PLAI	ICF NORD EST			1 141 912,00
13/12/2013 - CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION VEFA - 37 LOG - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		4 167 439,00
13/12/2013 - CAPINGHEM HUMANICITE BAT C ILOT 2 - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 37 LOG - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 786 045,00
13/12/2013 - CAPINGHEM HUMANICITE BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION EN VEFA - 18 LOG - PLAI	NOREVIE	NOREVIE		1 556 767,00
13/12/2013 - CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 18 LOG - PLAI	NOREVIE	NOREVIE		667 185,00
13/12/2013 - CAPINGHEM HUMANICITE - BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION EN VEFA - 14 LOG - PLS	NOREVIE	NOREVIE		483 120,00
13/12/2013 - CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 14 LOG - PLS	NOREVIE	NOREVIE		658 798,00
13/12/2013 - CAPINGHEM - HUMANICITE BAT C ILOT 2 - CONSTRUCTION EN VEFA - 14 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		834 477,00
13/12/2013 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 15 LOG - PLS	NOREVIE	NOREVIE		487 015,00
13/12/2013 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - ACQUI FONCIERE EN VEFA - 15 LOG - PLS	NOREVIE	NOREVIE		664 113,00
13/12/2013 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 15 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		841 211,00
13/12/2013 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 16 LOG - PLAI	NOREVIE	NOREVIE		1 266 421,00
13/12/2013 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA- ACQUIS FONCIERE - 16 LOG - PLAI	NOREVIE	NOREVIE		542 751,00
13/12/2013 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - 47 LOG - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		4 918 916,00
13/12/2013 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS BAT G - CONSTRUCTION EN VEFA - ACQUIS FONCIERE - 47 LOG - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		2 108 107,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - ACQUIS AMELIORATION - 14 LOG - PLUS	ICF NORD EST			1 889 276,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - ACQUI AMELIORATION - 6 LOG - PLAI	ICF NORD EST			938 062,00
13/12/2013 - WERVICQ SUD - RESIDENCE LES CEDRES - RUES FRERES SAINT LEGER ET MOZART - REHA 26 LOGT - ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	286 000,00
13/12/2013 - MARCQ EN BAROEUL - 60 AV. GUYNEMER - ACQUIS VEFA 3 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	250 770,00
13/12/2013 - MARCQ EN BAROEUL - 60 AV. GUYNEMER - ACQUIS VEFA 1 LOGT - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	53 349,00
13/12/2013 - MARCQ EN BAROEUL - 60 AV. GUYNEMER - ACQUIS VEFA 1 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	24 941,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
13/12/2013 - MOUVAUX - 17 RUE DU CONGO - 1 BAIL A REHABILITATION -	ALEFPA	Association Laïque pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	38 332,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 1 - 26 LOG - ECO PRET	ICF NORD EST			377 000,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 1 - 26 LOG - PAM	ICF NORD EST			1 232 832,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 2 - 25 LOG - ECO PRET	ICF NORD EST			387 500,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 2 - 25 LOG - PAM	ICF NORD EST			1 160 416,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 3 - 10 LOG - ECO PRET	ICF NORD EST			160 000,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 3 - 10 LOG - PAM	ICF NORD EST			459 167,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 4 - 29 LOG - ECO PRET	ICF NORD EST			406 000,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 4 - 29 LOG - PAM	ICF NORD EST			1 389 582,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 5 - 31 LOG - ECO PRET	ICF NORD EST			434 000,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 5 - 31 LOG - PAM	ICF NORD EST			1 485 416,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 6 - 34 LOG - ECO PRET	ICF NORD EST			544 000,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 6 - 34 LOG - PAM	ICF NORD EST			1 561 167,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 7 - 4 LOG - ECO PRET	ICF NORD EST			64 000,00
13/12/2013 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION TRANCHE 7 - 4 LOG - PAM	ICF NORD EST			183 667,00
13/12/2013 - ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA 25 LOGT - PLUS	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		701 295,00
13/12/2013 - ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA / ACQUI FONCIERE 25 LOGT - PLUS	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		406 623,00
13/12/2013 - ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA 54 LOGT - PLAI	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		738 327,00
13/12/2013 - ROUBAIX - 31 RUE SAINT JEAN - ACQUIS VEFA / ACQUIS FONCIERE 54 LOGT - PLAI	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		495 834,00
21/02/2014 - ROUBAIX - RUE DAUBENTON - CONSTRUCTION DE 32 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 500 000,00
21/02/2014 - ROUBAIX - RUE DAUBENTON - ACQUISITION FONCIERE 32 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	930 100,00
21/02/2014 - ROUBAIX - RUE DAUBENTON - CONSTRUCTION 8 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	640 000,00
21/02/2014 - ROUBAIX - RUE DAUBENTON - ACQUISITION FONCIERE 8 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	203 500,00
21/02/2014 - LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 30 LOGT - PLS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 026 400,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/02/2014 - LESQUIN - RUE GUSTAVE DELORY - CONSTRUCTION 30 LOGT - PLS - ACQUIS FONCIERE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	568 130,00
21/02/2014 - WASQUEHAL - MAISON RELAIS SERGHERAERT RUE DU GRAND COTTIGNIES - REHABILITATION 23 LOGT PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	193 372,00
21/02/2014 - LOOS 1 RUE DESCARTES REHABILITATION - 79 LOGEMENTS - ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 106 000,00
21/02/2014 - RONCQ - RUE HENRI BARBUSSE - CONSTRUCTION - 22 LOGTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 285 200,00
21/02/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES FRENES RUE DES ORMES PLACE NATIVITE - REHABILITATION - 80 LOGT - PAM	VILOGIA			1 040 000,00
21/02/2014 - LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - CONST 36 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 361 568,00
21/02/2014 - LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - CONST 36 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			142 274,00
21/02/2014 - LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - ACQUIS FONCIERE 36 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			58 717,00
21/02/2014 - LYS LEZ LANNOY - FRICHE STEIN - ANRU - RUE CHAMP MARS - ACQUIS VEFA 24 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 399 349,00
21/02/2014 - ROUBAIX - 21, 33 RUE DE L'ALOUETTE - CONST 38 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 890 600,00
21/02/2014 - ROUBAIX - 21, 33 RUE DE L'ALOUETTE - ACQUIS FONCIERE 38 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			632 272,00
21/02/2014 - ROUBAIX - 86 RUE DE NANCY - ACQUIS AMELIO 12 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			673 097,00
21/02/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - CONST 17 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			924 886,00
21/02/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - ACQUIS FONCIERE 17 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			397 281,00
21/02/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - CONST 6 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			245 120,00
21/02/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - 12 BIS RUE DU DOCTEUR ROUX - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			120 089,00
21/02/2014 - HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			532 208,00
21/02/2014 - HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 10 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			301 216,00
21/02/2014 - HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 4 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			165 330,00
21/02/2014 - HAUBOURDIN - 6 RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 4 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			136 998,00
21/02/2014 - TOURCOING - SITE DHAZE RUE DE PARIS - CONST 81 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			6 755 731,00
21/02/2014 - TOURCOING - SITE DHAZE RUE DE PARIS - ACQUIS FONCIERE 81 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			617 108,00
21/02/2014 - LILLE - CAUMARTIN 25 RUE DES POSTES - ACQUIS AMELIO 7 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			556 829,00
21/02/2014 - LILLE - CAUMARTIN 25 RUE DES POSTES - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			80 498,00
21/02/2014 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - ACQUIS VEFA 20 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 094 319,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/02/2014 - TOURCOING - RUE DES POUTRAINS TRANCHE 1 & 2 - CONST 51 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			5 037 810,00
21/02/2014 - TOURCOING - RUE DES POUTRAINS TRANCHE 1 & 2 - CONST 10 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			478 141,00
21/02/2014 - TOURCOING - RUE DE LA TOSSEE - 5 VOIES - ACQUIS VEFA 48 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 690 046,00
21/02/2014 - TOURCOING - RUE DE LA TOSSEE - 5 VOIES - ACQUIS FONCIERE 48 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 743 776,00
21/02/2014 - SALOME - RUE PASTEUR - CONST 11 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			487 784,00
21/02/2014 - SALOME - RUE PASTEUR - CONST 3 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			113 038,00
21/02/2014 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE ILOT 6 - CONST 30 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			3 070 262,00
21/02/2014 - LILLE - 44 RUE LAFAYETTE - ACQUIS AMELIO 3 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			105 019,00
21/02/2014 - LILLE - 217 RUE DU BUISSON - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			121 345,00
21/02/2014 - ROUBAIX - 109 & 113 RUE JULES GUESDE - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			148 701,00
21/02/2014 - SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 7 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			349 920,10
21/02/2014 - SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS FONCIERE 7 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			207 022,00
21/02/2014 - SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 3 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			145 843,68
21/02/2014 - SANTES - 59 & 64 BIS RUE DU MARCHECHAL FOCH - ACQUIS FONCIERE 3 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			106 850,00
21/02/2014 - BONDUES - 1197 RUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUIS AMELIO 2 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			148 609,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 23 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 070 082,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 23 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			669 170,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			297 765,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 10 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			296 736,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 15 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			405 462,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 15 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			452 169,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 15 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			479 416,00
21/02/2014 - WASQUEHAL - 173 RUE DE TOURCOING - ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PHP (ANCIEN PEX)	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			61 017,00
21/02/2014 - SECLIN - RESIDENCE FOURCHON - REHAB 13 LOGTS ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			208 000,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 8 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			556 157,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 8 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			341 242,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 2 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			113 646,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 2 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			74 392,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 6 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			450 092,00
21/02/2014 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			269 976,00
21/02/2014 - SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS VEFA 6 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			283 914,00
21/02/2014 - SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			176 107,00
21/02/2014 - SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS VEFA 5 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			114 727,00
21/02/2014 - SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS FONCIERE 5 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			106 042,00
21/02/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - OPERATION REFLEX - RUE PAUL LANGEVIN - CONST 170 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			4 330 292,00
21/02/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - OPERATION REFLEX - RUE PAUL LANGEVIN - CONST 170 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			3 310 477,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - PROJET REEFLEX - AVENUE LANGEVIN CONSTRUC 239 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			6 243 700,00
26/06/2014 - HALLENNES LEZ HABOURDIN - RUE SALENGRO - CONSTRUC 6 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			179 224,00
26/06/2014 - HALLENNES LEZ HABOURDIN - RUE SALENGRO - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			268 837,00
26/06/2014 - SANTES -52-64 RUE MARECHAL FOCH - ACQUIS VEFA 2 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			37 858,00
26/06/2014 - SANTES -52-64 RUE MARECHAL FOCH - ACQUIS FONCIERE VEFA 2 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			56 639,00
26/06/2014 - HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS VEFA 10 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			242 208,00
26/06/2014 - HAUBOURDIN - RUE ROGER SALENGRO - ACQUIS FONCIERE VEFA 10 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			363 312,00
26/06/2014 - SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - CONSTRUC 3 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			46 484,00
26/06/2014 - SEQUEDIN - RUE DE LA MAISON BLANCHE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			69 727,00
26/06/2014 - LEZENNES - 24 RUE FAIDHERBE - CONSTRUC 2 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			122 981,00
26/06/2014 - LEZENNES - 24 RUE FAIDHERBE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			57 573,00
26/06/2014 - LEZENNES - 24 RUE FAIDHERBE - CONSTRUC 2 LOGTS PLS COMPLMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			110 306,00
26/06/2014 - ROUBAIX - RUE SCHUMAN AVENUE DE VERDUN - CONSTRUC 18 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			913 511,00
26/06/2014 - ROUBAIX - RUE SCHUMAN AVENUE DE VERDUN - ACQUIS FONCIERE 18 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			380 693,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DEGAS ET DU MOULIN D'ASCQ - REHABILITATION - 23 LOGEMENTS - ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	253 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DEGAS ET DU MOULIN D'ASCQ - REHABILITATION - 23 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	272 815,00
26/06/2014 - FACHES-THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - CONST 6 LOGTS PLS	VILOGIA			656 044,00
26/06/2014 - FACHES-THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLS	VILOGIA			216 286,00
26/06/2014 - FACHES-THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - CONST 6 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			39 406,00
26/06/2014 - WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT A LE NOTRE - REHAB 28 LOGTS ECO PRET	VILOGIA			336 000,00
26/06/2014 - WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT B MANSART - REHAB 28 LOGTS ECO PRET	VILOGIA			336 000,00
26/06/2014 - LILLE - RESIDENCE LEO LAGRANGE - REHAB 46 LOGT - ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			617 000,00
26/06/2014 - HALLENES LEZ HAUBOURDIN - RUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUIS VEFA 14 LOGTS PLUS	ICF NORD EST			1 302 969,00
26/06/2014 - LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 2 - 55/9 RUE RENEE LAMBERT - CONST 30 LOGTS PLUS	VILOGIA			1 346 987,00
26/06/2014 - LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 2 - 55/9 RUE RENEE LAMBERT - CONST 15 LOGTS PLUS	VILOGIA			1 695 864,00
26/06/2014 - LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 2 - 55/9 RUE RENEE LAMBERT - ACQUIS FONCIERE 15 LOGTS PLUS	VILOGIA			648 358,40
26/06/2014 - LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 6 - CONST 30 LOGTS PLUS	VILOGIA			3 492 071,00
26/06/2014 - LILLE - CHEMIN DES MARGUERITOIS - ILOT 6 - ACQUIS FONCIERE 30 LOGTS PLUS	VILOGIA			948 877,00
26/06/2014 - LOMPRET - RUELLE DES VILAINS - CONST 2 LOGTS PLS	VILOGIA			91 480,00
26/06/2014 - LOMPRET - RUELLE DES VILAINS - ACQUIS FONCIERE 2 LOGTS PLS	VILOGIA			117 718,00
26/06/2014 - LOMPRET - RUELLE DES VILAINS - CONST 2 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			159 974,00
26/06/2014 - LOMME - 2 RUE LEON CREPY ET 22 RUE DU MARECHAL FOCH - REHAB 12 LOGTS ECO PRET	VILOGIA			192 000,00
26/06/2014 - WATTIGNIES - 17-23 RUE SCHWEITZER BAT LE CYGNE - 40 LOGT - ECO PRET	VILOGIA			560 000,00
26/06/2014 - WATTIGNIES - 4-7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - BAT LA MESANGE - 64 LOG - ECO PRET	VILOGIA			896 000,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - AVENUE DES HESPERIDES ET HEMINGWAY - CONSTRUCTION - 12 LOGT - PLS	VILOGIA			463 171,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - AVENUE DES HESPERIDES ET HEMINGWAY - CONSTRUCTION - 12 LOGT - PLS - ACQ FONCIERE	VILOGIA			536 426,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - AVENUE DES HESPERIDES ET HEMINGWAY - CONSTRUCTION - 12 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			764 398,00
26/06/2014 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4.1 - NOUVELLE RUE ONERA VOIE C - CONST 50 LOGTS PLUS	VILOGIA			5 055 191,00
26/06/2014 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4.1 - NOUVELLE RUE ONERA VOIE C - ACQUIS FONCIERE 50 LOGTS PLUS	VILOGIA			847 271,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2014 - WATTIGNIES - 186 RUE CLEMENCEAU - ACQUISITION EN VEFA 11 LOGTS PLUS	VILOGIA			710 215,00
26/06/2014 - WATTIGNIES - 186 RUE CLEMENCEAU - ACQUISITION FONCIERE 11 LOGTS PLUS	VILOGIA			333 157,00
26/06/2014 - BONDUES - RUE JEAN MACE - CONSTRUCTION 33 LOGTS PLUS	VILOGIA			2 566 505,00
26/06/2014 - BONDUES - RUE JEAN MACE - ACQUIS FONCIERE 33 LOGTS PLUS	VILOGIA			579 204,64
26/06/2014 - LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 27 ET 29 RUE GERMAIN PILON - REHAB 20 LOGTS ECO PRET	VILOGIA			270 000,00
26/06/2014 - LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 16 A 24 RUE GERMAIN PILON - REHAB 50 LOGTS ECO PRET	VILOGIA			625 000,00
26/06/2014 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU F1 - 2-4-6-8 RUE DES EPOUX BRICOUT - CONST 6 LOGTS PLUS	VILOGIA			355 767,00
26/06/2014 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU F1 - 2-4-6-8 RUE DES EPOUX BRICOUT - ACQUIS FONCIERE 6 LOGTS PLUS	VILOGIA			147 049,00
26/06/2014 - WATTRELOS - 90 RUE LEON BLUM - CONST 7 LOGTS PLUS	VILOGIA			294 796,00
26/06/2014 - WATTRELOS - 90 RUE LEON BLUM - ACQUIS FONCIERE 7 LOGTS PLUS	VILOGIA			86 074,00
26/06/2014 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - ILOT J - CONST 16 - LOGTS PLUS	VILOGIA			1 594 559,00
26/06/2014 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - ILOT J - ACQUIS FONCIERE 16 - LOGTS PLUS	VILOGIA			191 828,00
26/06/2014 - LILLE - 47 RUE FOURIER - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			1 529 618,32
26/06/2014 - LILLE - 47 RUE FOURIER - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			811 999,43
26/06/2014 - FACHES THUMESNIL - 301 ROUTE D'ARRAS - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			1 409 636,00
26/06/2014 - FACHES THUMESNIL - 301 ROUTE D'ARRAS - ACQUISITION FONCIERE - 20 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	VILOGIA			643 148,00
26/06/2014 - LOMME - 28 RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA - 15 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			1 347 276,00
26/06/2014 - LOMME - 28 RUE DU GRAND BUT - ACQUISITION EN VEFA - 15 LOGEMENTS - PLUS - ACQU FONCIERE	VILOGIA			624 772,00
26/06/2014 - FACHES THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - 12 LOGEMENTS - PLUS - CONSTRUCTION	VILOGIA			1 038 496,55
26/06/2014 - FACHES THUMESNIL - RUE EDOUARD VAILLANT - 12 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	VILOGIA			285 912,00
26/06/2014 - FACHES-THUMESNIL - 44 BIS RUE PASTEUR - REHABILITATION D'1 LOGT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			63 586,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES HESPERIDS ET HEMINGWAY - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLUS	VILOGIA			324 974,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES HESPERIDS ET HEMINGWAY - ACQUIS VEFA - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLUS	VILOGIA			153 109,00
26/06/2014 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - PROGRAMME CITY ZEN - ACQUISITION EN VEFA - 26 LOGT - PSLA	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	3 552 800,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2014 - RONCHIN - RUE DESCARTES - ACQUISITION EN VEFA - 10 LOGT - PSLA	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 654 570,00
26/06/2014 - LA MADELEINE - 59 RUE D'HALLENDRE - REHABILITATION 1 LOGT	ALEFPA	Association Laïque pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	36 000,00
26/06/2014 - LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - CONSTRUC 3 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			153 738,00
26/06/2014 - LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			106 115,00
26/06/2014 - LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - CONSTRUC 12 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			543 996,00
26/06/2014 - LILLE - 164 CHEMIN DES POSTES / RUE DE CANNE - ACQUIS FONCIERE 12 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			340 209,00
26/06/2014 - TOURCOING - CHAUSSEE GALILEE - CONSTRUC 11 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			884 208,00
26/06/2014 - TOURCOING - CHAUSSEE GALILEE - ACQUIS FONCIERE 11 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			152 856,00
26/06/2014 - ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - CONSTRUC 9 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			406 635,00
26/06/2014 - ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - ACQUIS FONCIERE 9 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			167 820,00
26/06/2014 - ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - CONSTRUC 32 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 403 806,00
26/06/2014 - ROUBAIX - BOULEVARD BEAUREPAIRE - ACQUIS FONCIERE 32 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			717 067,00
26/06/2014 - LOMME 82/84 RUE ANNE DELAUAUX - REHAB 52 LOG - PAM	ICF NORD EST			1 003 405,00
26/06/2014 - RONCHIN - 23 à 27 ET 28 à 36 RUE DU COMMERCE - REHAB 80 LOG - PAM	VILOGIA			868 750,00
26/06/2014 - RONCHIN - 23 à 27 ET 28 à 36 RUE DU COMMERCE - REHAB 80 LOG - ECO PRET	VILOGIA			1 120 000,00
26/06/2014 - LILLE 92 RUE SOLFERINO CARRE RAMEAU - ACQUIS EN VEFA 10 LOGT - PLUS	VILOGIA			717 995,00
26/06/2014 - LILLE 92 RUE SOLFERINO CARRE RAMEAU - ACQUIS FONCIERE EN VEFA 10 LOGT - PLUS	VILOGIA			330 480,00
26/06/2014 - REHABILITATION RESTRUCTURATION PAR BAIL - 35 LOGEMENTS - PHP	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			2 339 000,00
26/06/2014 - LILLE HELLEMMES - RUE VICTOR HUGO - ACQUI EN VEFA - 40 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 143 442,00
26/06/2014 - LILLE HELLEMMES - RUE VICTOR HUGO - ACQUI EN VEFA - 40 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 497 479,00
26/06/2014 - TOURCOING - RUE DE RONCQ - CONSTRUCTION - 28 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 060 747,00
26/06/2014 - TOURCOING - RUE DE RONCQ - CONSTRUCTION - 28 LOGEMENTS - PLUS - ACQUIS FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	591 693,00
26/06/2014 - WAVRIN - RUES CLEMENCEAU ET POINCARE - CONSTRUCTION - 8 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	307 895,00
26/06/2014 - WAVRIN - RUES CLEMENCEAU ET POINCARE - CONSTRUCTION - 8 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	183 132,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	451 691,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTRUCTION - 6 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	128 824,00
26/06/2014 - TOURCOING - RUE LHOMOND - CONSTRUCTION - 16 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	936 098,00
26/06/2014 - TOURCOING - RUE LHOMOND - CONSTRUCTION - 16 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	469 111,00
26/06/2014 - LILLE - ANGLE RUES DES STATIONS ET QUINT - ACQUI EN VEFA - 6 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	164 190,00
26/06/2014 - LILLE - ANGLE RUES DES STATIONS ET QUINT - ACQUI EN VEFA - 6 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	219 873,00
26/06/2014 - WASQUEHAL - RUE VAUBAN - ACQUI EN VEFA - 49 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 628 767,00
26/06/2014 - WASQUEHAL - RUE VAUBAN - ACQUI EN VEFA - 49 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 012 902,00
26/06/2014 - TOURCOING - QUARTIER BELENCONTRE - RUE DE RONCQ - ACQUI EN VEFA - 37 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 018 158,00
26/06/2014 - TOURCOING - RUE DE RONCQ - ACQUI EN VEFA - 37 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 449 059,00
26/06/2014 - RONCHIN - RUE REMBRANDT - ACQUI EN VEFA - 12 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	555 610,00
26/06/2014 - RONCHIN - RUE REMBRANDT - ACQUI EN VEFA - 12 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	380 852,00
26/06/2014 - SECLIN - AVENUE DES MARRONNIERS - ACQUI EN VEFA - 16 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	800 279,00
26/06/2014 - SECLIN - AVENUE DES MARRONNIERS - ACQUI EN VEFA - 16 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	587 283,00
26/06/2014 - LILLE - RUE MARENGO - ACQUISITION AMELIORATION - 7 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	184 602,00
26/06/2014 - LILLE - RUE MARENGO - ACQUISITION AMELIORATION - 7 LOG - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	263 719,00
26/06/2014 - TOURCOING - RUE DE RONCQ - ACQUISITION EN VEFA - PLS - 17 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	475 341,00
26/06/2014 - TOURCOING - RUE DE RONCQ - ACQUISITION EN VEFA - PLS - 17 LOGEMENTS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	676 389,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTRUCTION - PLS - 3 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	135 214,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES DE LA CIMAISE ET DE LA COUTUME - CONSTR - PLS - 3 LOG - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	66 255,00
26/06/2014 - LOOS - RUE GAMBETTA NEXITY - ACQUI EN VEFA - 73 LOGEMENTS- PLUS - ACQUI FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 764 253,00
26/06/2014 - LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE BAT M - 51 LOGEMENTS- ECO PRET - REHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			612 000,00
26/06/2014 - LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE - BAT L - REHABILITATION - ECO PRET - 51 LOG	LILLE METROPOLE HABITAT			612 000,00
26/06/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - RES HOTELIERE A VOCATION SOCIALE - PROG REEFLEX RUE LANGEVIN - CONST - 129 LOG	LILLE METROPOLE HABITAT			6 731 603,00
26/06/2014 - LILLE - AVENUE CORDONNIER PORTE DE VALENCIENNES - ANRU - CONSTRUCTION - 24 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			189 440,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/06/2014 - LILLE - AVENUE CORDONNIER PORTE DE VALENCIENNES ANRU - CONSTRUCTION - 24 LOG - PLUS - ACQU FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			385 277,00
26/06/2014 - SECLIN - RUE DE WATTIESSART - ACQUI AMELIORATION - 3 LOGEMENTS - PLA1	LILLE METROPOLE HABITAT			77 988,00
26/06/2014 - SECLIN - RUE DE WATTIESSART - ACQUI AMELIORATION - 3 LOGEMENTS - PLA1 - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			37 560,00
10/10/2014 - LINSSELLES - AVENUE DES LILAS 4 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	141 167,79
10/10/2014 - BONDUES - LE CLOS D'HESPEL 30 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	802 034,28
10/10/2014 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LA PLEIADE 12 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	674 495,43
10/10/2014 - BOUSBECQUE - DOMAINE DE LA VALLEE 17 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	835 200,00
10/10/2014 - NEUVILLE-EN-FERRAIN -SITE LADOE 24 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	863 900,00
10/10/2014 - COMINES - SITE GOEMAN 32 LOGEMENTS (12 IND.+12 COL.)	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 020 000,00
10/10/2014 - HALLUIN - RUE DES FLEURS 3 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	164 800,00
10/10/2014 - MOUVAUX - RUE PIERRE PREVOST 5 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	151 300,00
10/10/2014 - HALLUIN - CARDINAL II - 2EME TRANCHE 15 INDIVIDUELS + 8 COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	990 000,00
10/10/2014 - HALLUIN -CARDINAL II - 2EME TRANCHE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	418 800,00
10/10/2014 - SAINT-ANDRE - LES TERRASSES DE PONT ROYAL 12 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	652 400,00
10/10/2014 - HALLUIN - RUE PASTEUR 12 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	683 600,00
10/10/2014 - LINSSELLES - ZAC DES PIERRES BLEUES 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	600 000,00
10/10/2014 - COMINES - CITE MARCEL PAUL 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	643 500,00
10/10/2014 - COMINES - CITE MARCEL PAUL - PHASE II 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	853 960,00
10/10/2014 - BONDUES - 17 RUE D'HESPEL - 2EME TRANCHE 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	116 050,00
10/10/2014 - HALLUIN - LES JARDINS DE BELLEFONTAINE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	395 657,00
10/10/2014 - HALLUIN - 32 RUE GUSTAVE DESMETTRE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	300 530,00
10/10/2014 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 88/90 RUE OMER OLLIVIER 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	126 365,00
10/10/2014 - QUESNOY-SUR-DEULE - ZAC DES JARDINS DE FLORIADES 10 COLLECTIFS ET 8 SEMI-COLLEC	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	875 400,00
10/10/2014 - BOUSBECQUE - DOMAINE DE LA VALLEE - 2EME TRANCHE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	532 650,00
10/10/2014 - HALLUIN - PORTE DE FRANCE 26 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 097 750,00
10/10/2014 - HALLUIN - LE HAMEAU DU PARC 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	366 300,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/10/2014 - CAPINGHEM - ZAC DU DOMAINE DE ROUVROY 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	859 960,00
10/10/2014 - HALLUIN - ZAC DES TILLEULS 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	611 000,00
10/10/2014 - HALLUIN - Z.A.C. DE LA PISTE CLINCKE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	449 000,00
10/10/2014 - COMINES - CITE MARCEL PAUL - 3EME PHASE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	393 690,00
10/10/2014 - HALLUIN - 6/8 ROUTE DE NEUVILLE 7 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	441 220,00
10/10/2014 - HALLUIN - ROUTE DE NEUVILLE 2 APPARTEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	124 400,00
10/10/2014 - HALLUIN - ROUTE DE NEUVILLE 17 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 280 300,00
10/10/2014 - LINSSELLES - RUE DE LA VIGNETTE 6 APPARTEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	503 000,00
10/10/2014 - DEULEMONT - LES JARDINS DE LA LYS - RUE DES PROCESSIONS 17 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 246 700,00
10/10/2014 - BONDUES - RUE DU MOULIN CARDON 2 MAISONS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	130 600,00
10/10/2014 - HALLUIN - RESIDENCE DU MOLINEL 59 APPARTEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	571 250,00
10/10/2014 - BONDUES - CHEMIN DU SENEVE - PLUS 1 LOGEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	126 900,00
10/10/2014 - COMINES - GRAND PLACE 4 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	333 945,00
10/10/2014 - HALLUIN - 206 RUE DE LILLE AA 1 LOGEMENT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	94 300,00
10/10/2014 - TOURCOING - RUE DU FRESNOY - PLAI 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	156 600,00
10/10/2014 - TOURCOING - RESIDENCE ASTREE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 854 600,00
10/10/2014 - TOURCOING - RESIDENCE ASTREE - PLAI 3 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	299 250,00
10/10/2014 - BONDUES - CROIX BLANCHE 19 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 553 100,00
10/10/2014 - BONDUES - CROIX BLANCHE 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	162 400,00
10/10/2014 - HALLUIN - LA SOURCE 2 21 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 301 500,00
10/10/2014 - HALLUIN - LA SOURCE 2 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	165 000,00
10/10/2014 - HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS A PLUS 16 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 300 000,00
10/10/2014 - HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS A PLAI 2 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	198 900,00
10/10/2014 - HALLUIN - QUARTIER DES FLEURS B & C PLUS 20 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 990 000,00
10/10/2014 - MOUVVAUX - VILLE MANDARINE 62 RUE DE LILLE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	328 000,00
10/10/2014 - HALLUIN - LES RIVES DE LA LYS BEL ETAGE AA DE 4 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	578 000,00
10/10/2014 - BOUSBECQUE - CENTRE VILLE CONSTRUCTION DE 46 APPARTEMENTS ET 7 MAISONS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	5 101 000,00
10/10/2014 - BOUSBECQUE - CENTRE VILLE CONSTRUCTION DE 11 APPARTEMENTS ET 2 MAISONS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 140 000,00
10/10/2014 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JOEL BRAEMS 14 APPARTEMENTS ET 4 MAISONS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 601 200,00
10/10/2014 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE JOEL BRAEMS 4 APPARTEMENTS ET 5 MAISONS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	523 500,00
10/10/2014 - BONDUES - CHEMIN DU SENEVE AA DE 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	133 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/10/2014 - WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 106 500,00
10/10/2014 - WERVICQ - DOMAINE DES CHATEAUX CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	559 000,00
10/10/2014 - TOURCOING - RUE PIERRE DE GUETHEM CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 091 500,00
10/10/2014 - TOURCOING - RUE PIERRE DE GUETHEM CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	619 900,00
10/10/2014 - TOURCOING - RUE DES VILLAS CONSTRUCTION 24 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 942 111,00
10/10/2014 - TOURCOING - RUE DES VILLAS CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	509 862,00
10/10/2014 - MOUVAUX - RUE DE BAISIEUX CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	236 700,00
10/10/2014 - RONCQ - RUE DE TOURCOING - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 150 700,00
10/10/2014 - RONCQ - RUE DE TOURCOING - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	145 800,00
10/10/2014 - TOURCOING - ANGLE RUES DE GAND DEWYN - DU BUS ACQUISITION VEFA 14 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 179 000,00
10/10/2014 - TOURCOING - ANGLE RUES DE GAND DEWYN - DU BUS ACQUISITION EN VEFA 14 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	212 900,00
10/10/2014 - CAPINGHEM - 2 - 2 BIS - 2 TER RUE DES LILAS CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	342 700,00
10/10/2014 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DE TOURCOING ACQUISITION VEFA 3 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	297 300,00
10/10/2014 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE DE TOURCOING ACQUISITION VEFA 1 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	68 700,00
10/10/2014 - MOUVAUX - RUE LORTHIOIS CHEMIN DES COULONS - CONSTRUCTION 3 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	230 000,00
10/10/2014 - MOUVAUX - RUE LORTHIOIS CHEMIN DES COULONS - CONSTRUCTION 3 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	113 200,00
10/10/2014 - BONDUES - 1604 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 037 500,00
10/10/2014 - BONDUES - 1604 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 11 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	275 000,00
10/10/2014 - QUESNOY SUR DEULE - 1 RUE DE WARNETON- ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	126 200,00
10/10/2014 - RONCQ - RUE DU MOULIN- ACQUIS EN VEFA 1 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	135 600,00
10/10/2014 - WERVICQ SUD - RUE DES FRERES SAINT LEGER - PRES DE LYS 2- ACQUIS EN VEFA 7 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	306 000,00
10/10/2014 - WERVICQ SUD - RUE DES FRERES LEGER - PRES DE LYS 2 - ACQUIS EN VEFA 2 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 054 400,00
10/10/2014 - WERVICQ SUD - RUE DES FRERES SAINT LEGER - PRES DE LYS 1 - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	326 500,00
10/10/2014 - WERVICQ SUD - RUE DES FRERES LEGER - PRES DE LYS 1 - CONSTRUCTION 10 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 176 300,00
10/10/2014 - WERVICQ SUD - RUE DE BREST - CONSTRUCION 2 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	148 541,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/10/2014 - WERVICQ SUD - RUE DE BREST- CONSTRUCTION 6 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	605 474,00
10/10/2014 - LINSELLES - RUE DU QUESNOY - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	272 763,00
10/10/2014 - LINSELLES - RUE DU QUESNOY- CONSTRUCTION 5 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	673 300,00
10/10/2014 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RESIDENCE DU CENTRE - CONSTRUCTION 17 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 619 880,00
10/10/2014 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RESIDENCE DU CENTRE- CONSTRUCTION 67 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	5 884 000,00
10/10/2014 - BONDUES - 30-32 RUE DE LA POSTE - CONSTRUCTION 4 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	362 546,00
10/10/2014 - BONDUES - 30-32 RUE DE LA POSTE- CONSTRUCTION 4 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	366 020,00
10/10/2014 - BOUSBECQUE - CENTRE VILLE - CONSTRUCTION 2 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	292 800,00
10/10/2014 - BOUSBECQUE - CENTRE VILLE - CONSTRUCTION 5 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	675 400,00
10/10/2014 - MOUVAUX - RUE SAINT PIERRE - ACQUIS-AMELIO 1 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	62 000,00
10/10/2014 - MOUVAUX - RUE SAINT PIERRE - ACQUIS-AMELIO 2 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	140 420,00
10/10/2014 - CROIX - RUES DE TOURCOING ET EMILE ZOLA - ACQUIS 6 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	654 700,00
10/10/2014 - WATTIGNIES - RUE JEAN MERMOZ - ACQUIS 4 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	355 390,00
10/10/2014 - TOURCOING - 43-47 RUE DES POUTRAINS - CONSTRUCTION 9 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	704 700,00
10/10/2014 - MARCQ EN BAROEUL - 311-313 CHEMIN DU HALAGE - CONSTRUCTION 2 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	220 390,00
10/10/2014 - MARCQ EN BAROEUL - 311-313 CHEMIN DU HALAGE - CONSTRUCTION 2 LOGT PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	265 530,00
10/10/2014 - HALLUIN - RTE DE LINSELLES 6 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	640 179,00
10/10/2014 - TOURCOING - PARC FAIDHERBE RUE DES BONNETS 7 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	683 360,00
10/10/2014 - TOURCOING - PARC FAIDHERBE RUE DES BONNETS 2 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	203 640,00
10/10/2014 - HALLUIN - RTE DE LINSELLES 18 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 020 981,00
10/10/2014 - MOUVAUX - RUE GUY MOQUET 10 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 281 570,00
10/10/2014 - HALLUIN - RUE PASTEUR 2 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	309 000,00
10/10/2014 - HALLUIN - RUE PASTEUR 2 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	333 791,00
10/10/2014 - HALLUIN - PLACE DELORS 12 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 229 465,00
10/10/2014 - MOUVAUX - CLOS DU CHATEAU RUE MIRABEAU 8 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 236 500,00
10/10/2014 - LOOS - 41 et 43 RUE ALEXANDRE DHAINAUT - REHAB 20 LOGT - ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	250 000,00
10/10/2014 - ROUBAIX - 36 RUE DE MULHOUSE - CONST 28 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			137 796,00
10/10/2014 - ROUBAIX - 36 RUE DE MULHOUSE - ACQUIS FONCIERE 28 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			94 798,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/10/2014 - ROUBAIX - 36 RUE DE MULHOUSE - ACQUIS AMELIO LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			1 404 191,00
10/10/2014 - BONDUES - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - CONST 2 LOGT - PLS	VILOGIA			198 443,00
10/10/2014 - COMINES - CITE MARCEL PAUL PHASE 1 - CONSTRUC 6 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	887 000,00
10/10/2014 - WATTIGNIES - RUE DU GENERAL DE GAULLE BAT 1 - 9 LOGEMENTS - ACQUI EN VEFA - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	592 005,00
10/10/2014 - WATTIGNIES - RUE DU GENERAL DE GAULLE BAT 1 - 9 LOGEMENTS - ACQUI EN VEFA - PLUS - ACQUI FONCIERE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	235 558,00
10/10/2014 - BONDUES - 1157 AVENUE GENERAL DE GAULLE - CONSTRUC 7 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	714 100,00
10/10/2014 - COMINES - CITE MARCEL PAUL PHASE 2 - RUES AMPERE ET DE L'ENERGIE - CONSTRUC 9 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	973 900,00
10/10/2014 - COMINES - CITE MARCEL PAUL PHASE 2 RUE LOUIS BATAILLE - CONSTRUC 4 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	561 100,00
10/10/2014 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE LOUISE DE BETTIGNIES - CONSTRUC 12 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 681 200,00
10/10/2014 - PERENCHIES - CHEMIN DE L'ORIS - RUE DU BAS DE L'ENFER - CONSTRUC 7 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	901 400,00
10/10/2014 - LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			474 543,00
10/10/2014 - LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLS - ACQUIS FONCIERE	HABITAT HAUTS DE FRANCE			584 804,00
10/10/2014 - LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 025 471,00
10/10/2014 - LOMME - RUE DE LOMPRET - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	HABITAT HAUTS DE FRANCE			550 916,00
10/10/2014 - BONDUES - RUE DE LA POSTE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			176 071,00
10/10/2014 - BONDUES - RUE DE LA POSTE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	HABITAT HAUTS DE FRANCE			200 882,00
10/10/2014 - LOMME - 435 RUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 16 LOGT - PLUS	ICF NORD EST			1 648 820,00
10/10/2014 - FOURNES EN WEPPE - BOULEVARD VICTOR HUGO - CONST 14 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	742 000,00
10/10/2014 - FOURNES EN WEPPE - BOULEVARD VICTOR HUGO - ACQUIS FONCIERE 14 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	272 000,00
10/10/2014 - LOOS - RUE DHAINAUT - AVQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	835 000,00
10/10/2014 - LOOS - RUE DHAINAUT - ACQUIS VEFA 9 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	391 000,00
10/10/2014 - TOURCOING - RUE DES PIATS - CONSTRUC 11 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 049 400,00
10/10/2014 - MOUVAUX- RUE DE VERDUN - CONSTRUC 3 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	374 370,00
10/10/2014 - MARCQ EN BAROEUL - RUE RAYMOND DERAÏN - CONSTRUC 13 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 413 000,00
10/10/2014 - ARMENTIERES - RUE LEBLEU - CONST 34 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	2 720 630,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/10/2014 - ARMENTIERES - RUE LEBLEU - ACQUIS FONCIERE 34 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	946 667,00
10/10/2014 - PERENCHIES - RUES CARNOT, PHILIPPE GIRARD ET LECOCQ - REHAB - 24 LOG - PAM	VILOGIA			245 813,00
10/10/2014 - PERENCHIES - RUES CARNOT, PHILIPPE GIRARD ET LECOCQ - REHAB - 24 LOG - ECO PRET	VILOGIA			379 000,00
10/10/2014 - TOURCOING - RESIDENCE ASTREE - ACQUIS 24 LOGT - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 438 300,00
10/10/2014 - CHERENG - RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - CONSTRUC 8 LOG - PLUS	VILOGIA			662 182,00
10/10/2014 - CHERENG - RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - ACQUIS FONCIERE 8 LOG - PLUS	VILOGIA			114 617,00
10/10/2014 - LOMME - RUES CREPIN ET THOMAS - CONSTR 19 LOG - PLUS	ICF NORD EST			2 271 355,00
10/10/2014 - LOMME - RUE CHRETIEN - CONSTR 2 LOG - PLUS	ICF NORD EST			160 386,00
10/10/2014 - LOMME - RUE GRAUWIN - CONSTR 5 LOG - PLUS	ICF NORD EST			611 157,00
10/10/2014 - ROUBAIX - 63 à 71 GRAND RUE - PARISTORE - ACQUIS VEFA - 48 LOG - PLUS	VILOGIA			2 309 603,00
10/10/2014 - ROUBAIX - 63 à 71 GRAND RUE - PARISTORE - ACQUIS FONCIERE - 48 LOG - PLUS	VILOGIA			1 073 151,00
10/10/2014 - MARQUILLIES - 330 RUE JEAN JAURES - ACQUIS AMELIO - 7 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			344 092,00
10/10/2014 - MARQUILLIES - 330 RUE JEAN JAURES - ACQUIS FONCIERE - 7 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			172 951,00
10/10/2014 - LOMME - 34 RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS FONCIERE - 25 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			444 660,00
10/10/2014 - LOMME - 34 RUE ANATOLE FRANCE - ACQUIS FONCIERE - 25 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			126 541,00
10/10/2014 - LILLE - 1 ET 3 ALLEE DE L'ARCHERIE - ACQUIS FONCIERE - 2 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			97 996,00
19/12/2014 - RONCQ - 50 RUE DE LA MONTAGNE - CONSTRUC RESIDENCES SOCIALE - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	963 936,00
19/12/2014 - LOMME - CITE DE LA DELIVRANCE - REHABILITATION - 24 LOGEMENTS - PAM	ICF NORD EST			1 703 657,00
19/12/2014 - LOMME - RESIDENCE ETUDIANTE - AV MANDELA ACQUIS VEFA - PLS 55 LOGT	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE			1 514 157,00
19/12/2014 - LOMME - RESIDENCE ETUDIANTE - AVENUE MANDELA - ACQUISITION EN VEFA - PLS COMPL - 55 LOGEMENTS	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE			1 454 778,00
19/12/2014 - ROUBAIX - RUE DES 7 PONTS ET VOIE NOUVELLE - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			2 049 608,00
19/12/2014 - ROUBAIX - RUE DES 7 PONTS ET VOIE NOUVELLE - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			417 014,00
19/12/2014 - MONS EN BAROEUL - ALLEE PICASSO - 27 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 470 745,00
19/12/2014 - MONS EN BAROEUL - ALLEE PICASSO - 27 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - PLUS	LOGIS METROPOLE			808 262,00
19/12/2014 - LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION -30 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 690 799,00
19/12/2014 - LESQUIN - RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION -30 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			701 771,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/12/2014 - MARCQ EN BAROEUL - RUE GABRIEL PERI - CONSTRUCTION - 20 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 013 201,00
19/12/2014 - MARCQ EN BAROEUL - RUE GABRIEL PERI - CONSTRUCTION - 20 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			379 158,00
19/12/2014 - LA MADELEINE - RUE KLEBER RUE DU CIMETIERE - CONSTRUCTION - 10 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			326 060,00
19/12/2014 - LA MADELEINE - RUE KLEBER RUE DU CIMETIERE - CONSTRUCTION - 10 LOGEMENTS - PLUS ACQUI FONCIERE	LOGIS METROPOLE			302 293,00
19/12/2014 - ROUBAIX - AVENUE DE VERDUN - ILOT 4 - 40 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS - ANRU	VILOGIA			3 358 558,00
19/12/2014 - ROUBAIX - AVENUE DE VERDUN - ILOT 4 - 40 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS FONCIER - ANRU	VILOGIA			617 765,00
19/12/2014 - LAMBERSART - PACOT 2 - AVENUE DE LA LIBERTE - 21 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS - ANRU	VILOGIA			1 687 141,00
19/12/2014 - LAMBERSART - PACOT 2 - AVENUE DE LA LIBERTE - 21 LOGEMENTS - CONSTRUCTION - PLUS FONCIER - ANRU	VILOGIA			341 500,00
19/12/2014 - LOMME - RUE DE L'EGLISE - CONSTRUCTION - 17 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 339 600,00
19/12/2014 - LOMME - RUE DE L'EGLISE - CONSTRUCTION - 17 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LOGIS METROPOLE			537 025,00
19/12/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - CARRIERE DELPORTE - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			132 342,00
19/12/2014 - VILLENEUVE D'ASCQ - CARRIERE DELPORTE - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LOGIS METROPOLE			140 348,00
19/12/2014 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DERAÏN - ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			795 341,00
19/12/2014 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DERAÏN - ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LOGIS METROPOLE			606 346,00
19/12/2014 - ERQUINGHEM LYS - RUE PORTE DES ANGLAIS - ACQUISITION EN VEFA - 11 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		691 013,00
19/12/2014 - ERQUINGHEM LYS - RUE PORTE DES ANGLAIS - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 11 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		379 147,00
19/12/2014 - TOUFFLERS - RUE DE NECHIN - CONSTRUCTION - 4 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			425 511,00
19/12/2014 - TOUFFLERS - RUE DE NECHIN - CONSTRUCTION - 4 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			158 682,00
19/12/2014 - BONDUES - 16 RUE DES RAVENNES - AQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAÏ	LILLE METROPOLE HABITAT			50 102,00
19/12/2014 - BONDUES - 17 RUE DES POSTES - ACQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAÏ	LILLE METROPOLE HABITAT			52 582,00
19/12/2014 - BONDUES - 524 AVENUE DE GAULLE - ACQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAÏ	LILLE METROPOLE HABITAT			58 894,00
19/12/2014 - BONDUES - 745 AVENUE DE GAULLE - ACQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLAÏ	LILLE METROPOLE HABITAT			55 438,00
19/12/2014 - WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 1 LOGEMENT - PLAÏ - ANRU	LILLE METROPOLE HABITAT			72 055,00
19/12/2014 - WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 1 LOGEMENT - PLAÏ - ANRU - FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			33 362,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/12/2014 - WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 3 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			327 413,00
19/12/2014 - WATTRELOS - FAIDHERBE 3 - 20/22 RUE FAIDHERBE - CONSTRUCTION - 3 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			88 482,00
19/12/2014 - ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 18 LOGEMENTS - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			1 158 963,00
19/12/2014 - ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 18 LOGEMENTS - PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			450 128,00
19/12/2014 - ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 34 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 725 889,00
19/12/2014 - ILLIES - RUE DU CHANOINE RIGAUT - CONSTRUCTION - 34 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			896 930,00
19/12/2014 - LILLE - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			23 508,00
20/02/2015 - LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS VEFA 11 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	880 000,00
20/02/2015 - LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS VEFA 5 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	295 000,00
20/02/2015 - LILLE - 32 RUE PAUL BERT - BAIL A REHABILITATION	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	24 000,00
20/02/2015 - WAMBRECHIES - RUE DE QUESNOY - CONSTRUC 74 LOGT - PLUS	VILOGIA			6 764 973,00
20/02/2015 - WAMBRECHIES - RUE DE QUESNOY - ACQUIS FONCIERE 74 LOGT - PLUS	VILOGIA			1 186 333,00
20/02/2015 - BONDUES - RUE DE WAMBRECHIES - CONSTRUC 20 LOGT - PLUS	VILOGIA			1 988 166,00
20/02/2015 - BONDUES - RUE DE WAMBRECHIES - ACQUIS FONCIERE 20 LOGT - PLUS	VILOGIA			359 124,00
20/02/2015 - ROUBAIX - 101 RUE DAMPIERRE - ACQUISITION AMELIORATION - 1 LOGEMENT - PLUS	VILOGIA			89 145,00
20/02/2015 - ROUBAIX - 26 RUE DAMPIERRE - ACQUISITION AMELIORATION - 2 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			52 760,00
20/02/2015 - ROUBAIX - 26 RUE DAMPIERRE - ACQUISITION AMELIORATION - 2 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			166 472,00
20/02/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 910 RUE DELBECQUE - 14 LOGEMENTS - PLS	VILOGIA			496 187,00
20/02/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 910 RUE DELBECQUE - 14 LOGEMENTS - PLS FONCIER	VILOGIA			497 707,00
20/02/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 910 RUE DELBECQUE - 14 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			760 037,00
24/02/2015 - ARMENTIERES - RUE DU MARECHAL JOFFRE - CONSTRUC - 35 LOGT - PLUS	VILOGIA			3 101 309,00
24/02/2015 - ARMENTIERES - RUE DU MARECHAL JOFFRE - ACQUIS FONCIERE - 35 LOGT - PLUS	VILOGIA			1 221 894,00
24/02/2015 - LILLE - RUE LOUIS LEBLANC - ACQUIS EN VEFA - PLS - 30 LOGTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	228 982,00
24/02/2015 - LILLE - RUE LOUIS LEBLANC - ACQUIS FONCIERE - PLS - 30 LOGTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	296 351,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/02/2015 - LILLE - RUE LOUIS LEBLANC - ACQUIS VEFA - PLS COMPLEMENTAIRE - 30 LOGTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	328 772,00
24/02/2015 - LEERS - RUE HOCHÉ - CONSTRUC - 30 LOGT ANRU - PLUS	VILOGIA			1 601 351,00
24/02/2015 - LEERS - RUE HOCHÉ - ACQUISITION FONCIERE - 30 LOGT ANRU - PLUS	VILOGIA			857 051,00
24/02/2015 - HELLEMMES - RUE DE CHANZY - CONSTRUC - 22 LOGT - PLUS	VILOGIA			1 436 963,00
24/02/2015 - HELLEMMES - RUE DE CHANZY - ACQUIS FONCIERE - 22 LOGT - PLUS	VILOGIA			900 081,00
24/02/2015 - LOMME - AVENUE DE DUNKERQUE ET RUE VARLIN - ACQUIS VEFA 17 LOGT - PLUS	VILOGIA			1 390 482,00
24/02/2015 - LOMME - AVENUE DE DUNKERQUE ET RUE VARLIN - ACQUIS FONCIERE 17 LOGT - PLUS	VILOGIA			604 659,00
24/02/2015 - SECLIN - IMPASSE ROGER BOUVRY - ACQUIS VEFA 19 LOGT - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 452 375,00
24/02/2015 - SECLIN - IMPASSE ROGER BOUVRY - ACQUIS FONCIERE 19 LOGT - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	519 584,00
24/02/2015 - WAVRIN - RUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUIS VEFA 24 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 771 000,00
24/02/2015 - WAVRIN - RUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUIS FONCIERE 24 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	570 000,00
24/02/2015 - MONS EN BAROEUL - RUE RHIN DANUBE - CONSTRUC 30 LOGT - PLUS	VILOGIA			3 109 178,00
24/02/2015 - MONS EN BAROEUL - RUE RHIN DANUBE - ACQUIS FONCIERE 30 LOGT - PLUS	VILOGIA			558 240,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 5 LOGT - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		489 433,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		190 779,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLS	NOREVIE	NOREVIE		60 041,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLS	NOREVIE	NOREVIE		68 033,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		53 050,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS VEFA 18 LOGT - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 884 574,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 18 LOGT - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		784 482,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLS	NOREVIE	NOREVIE		171 545,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLS	NOREVIE	NOREVIE		233 337,00
24/02/2015 - LOMME - 802 AVENUE DE DUNKERQUE - BEGUINAGE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		179 004,00
24/02/2015 - LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - CONSTRUC 11 LOGT - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 103 119,00
24/02/2015 - LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		571 920,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/02/2015 - LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - CONSTRUC 3 LOGT - PLS	NOREVIE	NOREVIE		78 415,00
24/02/2015 - LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - ACQUIS FONCIERE 3 LOGT - PLS	NOREVIE	NOREVIE		158 836,00
24/02/2015 - LESQUIN - RUE PIERRE BRIZON - BEGUINAGE - CONSTRUC 3 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		77 948,00
24/02/2015 - RONCQ - 10 RUE EUGENE POTTIER - RESIDENCE LES HETRES - REHAB 24 LOG - ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	336 000,00
24/02/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 21 RUE DES TILLEULS - REHAB 18 LOGT - ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	198 000,00
24/02/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 21 RUE DES TILLEULS - REHAB 18 LOGT - PAM	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	636 564,00
24/02/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ 8 à 22 RUE DES PLATANES 56 RUE DES TILLEULS - 80 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	VILOGIA			1 000 000,00
24/02/2015 - TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR1 - CONSTRUCTION - 30 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 036 053,00
24/02/2015 - TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR1 - CONSTRUCTION - 30 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			483 092,00
24/02/2015 - TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR2 - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 676 892,00
24/02/2015 - TOURCOING - RUES DE LA BAILLE ET DE GAND - TR2 - CONSTRUCTION - 25 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			537 462,00
24/02/2015 - LYS LEZ LANNOY RUES DESPLECHIN ET PERI CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLA1	LILLE METROPOLE HABITAT			245 688,00
24/02/2015 - LYS LEZ LANNOY RUES DESPLECHIN ET PERI CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			138 142,00
25/02/2015 - LILLE - 14 RUE DU REPOS AA IMMEUBLE	SOLIHA METROPOLE NORD			18 154,39
25/02/2015 - LILLE - 42 RUE MALCENSE 41/42 CITE LYS	SOLIHA METROPOLE NORD			20 339,75
25/02/2015 - LAMBERSART - 96 RUE DU MAL LECLERC 109 RUE DES MARTYRS RESISTANCE	SOLIHA METROPOLE NORD			60 163,39
25/02/2015 - LILLE - 6 HONSCHOOTE-25 SALOME 2 VAN HENDE-6 ALBERT	SOLIHA METROPOLE NORD			78 937,19
25/02/2015 - SECLIN - 11 ALLEE DES PETITS CHALETS AA IMMEUBLE	SOLIHA METROPOLE NORD			26 288,61
25/02/2015 - QUESNOY-SUR-DEULE - 16 RUE FOCH AA IMMEUBLE	SOLIHA METROPOLE NORD			10 767,93
25/02/2015 - CROIX - 61 RUE ANATOLE FRANCE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA METROPOLE NORD			18 537,80
25/02/2015 - LOMME - 176 RUE ANATOLE FRANCE AA IMMEUBLE	SOLIHA METROPOLE NORD			25 180,16
25/02/2015 - HELLEMMES - 33 RUE LAMARTINE 7 COUR LAMBLIN	SOLIHA METROPOLE NORD			19 766,39
25/02/2015 - LILLE - 94-96 RUE MALCENSE AA IMMEUBLE	SOLIHA METROPOLE NORD			78 360,01
25/02/2015 - LILLE - 48-50-54 RUE PHILIPPE DE COMINES AA IMMEUBLES	SOLIHA METROPOLE NORD			26 987,44
25/02/2015 - LOOS - 57 RUE DES JARDINS AA IMMEUBLE	SOLIHA METROPOLE NORD			2 439,18
25/02/2015 - ARMENTIERES - 16 RUE COLBERT AA 1 LOGEMENT	SOLIHA METROPOLE NORD			41 412,78
25/02/2015 - HERLIES - 16 RUE AUBERS AA IMMEUBLE	SOLIHA METROPOLE NORD			15 396,74
25/02/2015 - LILLE - 96 RUE DE L'ARBRISSEAU AA 1 LOGEMENT	SOLIHA METROPOLE NORD			13 034,39
25/02/2015 - LILLE - 28-30 RUE LABRUYERE AA 3 LOGEMENTS	SOLIHA METROPOLE NORD			38 112,25
25/02/2015 - LILLE - 5 COUR MOREL - RUE LA JUSTICE AA 1 LOGEMENT	SOLIHA METROPOLE NORD			10 183,59
25/02/2015 - TOURCOING - 73 RUE DU DRAGON AA 1 LOGEMENT	SOLIHA METROPOLE NORD			11 677,59

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/02/2015 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - 26 RUE DES PEUPLIERS AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			20 580,62
25/02/2015 - HALLUIN - 37-39 RUE DES FRERES MARTEL AA 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			11 174,51
25/02/2015 - TOURCOING - 152 RUE DE PARIS AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			8 140,78
25/02/2015 - WERVICQ-SUD - 46 RUE DU RIVAGE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			14 025,31
25/02/2015 - TOURCOING - 22 RUE THIERS AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			15 001,00
25/02/2015 - COMINES - 52 RUE DES TROIS BALLOTS AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			8 079,80
25/02/2015 - MOUVAUX - 26 RUE PASTEUR AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			15 549,80
25/02/2015 - FACHES-THUMESNIL - 62 RUE GAMBETTA AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			14 787,55
25/02/2015 - LILLE - 4 RUE DES ARCHIVES AA 1 IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			40 923,87
25/02/2015 - COMINES - 23 RUE DU QUESNOY AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			12 131,89
25/02/2015 - TOURCOING - 257 RUE DU BLANC SEAU AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 854,38
25/02/2015 - MARCQ-EN-BAROEUL - 16 RUE DU BOURG AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 320,80
25/02/2015 - LILLE - 8 RUE MATTEOTTI AA 1 IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			27 100,40
25/02/2015 - LILLE - 68 RUE SIMONS AA 1 IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			29 880,01
25/02/2015 - TOURCOING - 6 RUE DE LA CROIX ROUGE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			15 626,02
25/02/2015 - TOURCOING - 288 RUE DE LA CROIX ROUGE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 854,37
25/02/2015 - MARCQ-EN-BAROEUL - 172 RUE TORGUE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			12 333,13
25/02/2015 - LANNOY - 9 RUE VICTOR HUGO AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			22 655,30
25/02/2015 - LILLE - 15 RUE PORRET AA 1 IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			16 910,10
25/02/2015 - LILLE - 58 RUE ALBERT SAMAIN AA 1 IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			17 531,64
25/02/2015 - FACHES-THUMESNIL - 34 RUE GUSTAVE DELORY AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			21 455,98
25/02/2015 - LA MADELEINE - 65 RUE GODEFROY AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			21 419,09
25/02/2015 - HALLUIN - 1 RUE DU TISSAGE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			22 814,00
25/02/2015 - RONCQ - 22 RUE LOUISE DE BETTIGNIES AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 381,78
25/02/2015 - MARCQ-EN-BAROEUL - 140 RUE DU QUESNE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			18 492,07
25/02/2015 - LA MADELEINE - 9 PLACE DE LA BOUCHERIE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			21 998,39
25/02/2015 - LAMBERSART - 7 CITE STE ANNE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 918,60
25/02/2015 - ARMENTIERES - 18 RUE SCHUMANN AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			23 995,48
25/02/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 9 RUE OMER OLIVIER AA IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			17 028,56
25/02/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - 1 RUE JEAN JAURES AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			36 862,17
25/02/2015 - TOURCOING - 97 RUE RASPAIL AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			23 355,19
25/02/2015 - LILLE - 8 RUE MARCEAU AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			26 236,48
25/02/2015 - LILLE - 38 RUE DRUELLE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			23 644,84
25/02/2015 - TOURCOING - 121 RUE DU TILLEUL AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			19 620,19
25/02/2015 - TOURCOING - 217 RUE DE LA LATTE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			26 388,92

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/02/2015 - TOURCOING - 316 RUE DU BRUN PAIN AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			18 995,15
25/02/2015 - LILLE - 217 RUE DU LONG POT AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			43 417,48
25/02/2015 - ARMENTIERES - 16 IMPASSE DES MURETS AA 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			19 208,58
25/02/2015 - LILLE - 17 COUR MOREL 67 BIS RUE DE LA JUSTICE	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 503,74
25/02/2015 - LILLE - 53 BD DE LA MOSELLE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			15 549,80
25/02/2015 - LILLE - 197 BIS-199 RUE DES POSTES AA 8 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			67 557,02
25/02/2015 - LILLE - 97 RUE DU MONT A CAMP AA IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			15 991,90
25/02/2015 - LILLE - 10 COUR GALLOIS - 66 BIS DANIEL AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			9 848,21
25/02/2015 - TOURCONG - 22 RUE DU CHATEAU AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			49 469,71
25/02/2015 - ROUBAIX - LYS-LEZ-LANNOY- CROIX - WILLEMS 6 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			132 731,11
25/02/2015 - WATTRELOS - 479 RUE DE LEERS AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			46 496,95
25/02/2015 - LILLE - 6 RUE PLINE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			16 068,13
25/02/2015 - LOMME - 22 RUE WULVERICH AA IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			19 300,05
25/02/2015 - WATTRELOS - GLOBAL TOURCOING - WATTRELOS AA 6 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			143 454,53
25/02/2015 - TOURCOING - 9 RUE TURGOT AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			22 394,76
25/02/2015 - TOURCOING - 113 RUE DE LA BAILLE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			26 815,79
25/02/2015 - TOURCOING - 293 RUE DU VIROLOIS AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			36 435,32
25/02/2015 - LILLE - 1 CITE SAINT MAURICE AA IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			9 787,23
25/02/2015 - LILLE - 41 GAL DE LA BOURDONNAYE AA 1 IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			11 205,00
25/02/2015 - GLOBAL TOURCOING - WATTRELOS AA 5 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			293 875,98
25/02/2015 - WATTRELOS - 21 RUE MAZURE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			19 574,45
25/02/2015 - LILLE - 39 RUE DRUELLE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 351,29
25/02/2015 - HALLUIN - 66 RUE GHESQUIERES AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			65 324,40
25/02/2015 - RONCQ - 554 RUE DE LILLE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 872,86
25/02/2015 - TOURCOING - 54 RUE ROGER SPEBROUCK AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			30 733,72
25/02/2015 - TOURCOING - 9 RUE DE COMINES AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			34 895,58
25/02/2015 - LMCU - 75 RUE DE CONDE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			11 018,25
25/02/2015 - ROUBAIX - 67 RUE DU FRESNOY AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			20 985,37
25/02/2015 - TOURCOING - 11 A 36 RUE DU CLINQUET AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			103 198,84
25/02/2015 - TOURCOING - 60 RUE DE ROUBAIX AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			15 465,80
25/02/2015 - LILLE - 24 RUE DEGLAND REHABILITATION 6 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			117 896,30
25/02/2015 - LILLE - 52 RUE FENELON -1-2-3 VAN DER LINDEN REHABILITATION 3 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			36 618,25
25/02/2015 - LILLE - 77 RUE SIMONS 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			14 313,59
25/02/2015 - LMCU - LILLE-MONS-HAUBOURDIN-LOMME 31 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			320 142,94
25/02/2015 - LILLE - SAINT ANDRE REHABILITATION 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			49 016,93
25/02/2015 - ROUBAIX - 2/1 ET 2/2 RUE D'ANTOING AA 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			24 508,92
25/02/2015 - ROUBAIX - 73 RUE DU RIEZ REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			44 867,12

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/02/2015 - ROUBAIX - 108 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 216,26
25/02/2015 - ROUBAIX - 2/1-2-3 RUE VICTOR DELANNOY REHABILITATION 3 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			17 733,94
25/02/2015 - ROUBAIX - 5 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 533,97
25/02/2015 - ROUBAIX - 110 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			12 821,88
25/02/2015 - ROUBAIX - 112 RUE INKERMANN REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 116,71
25/02/2015 - ROUBAIX - 202/2-3-4 RUE DELESPAUL REHABILITATION 3 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 981,82
25/02/2015 - ROUBAIX - 162 RUE JEAN MOULIN 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			22 193,38
25/02/2015 - LOMME LEPAN - LILLE LECLERC 3 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			50 009,38
25/02/2015 - LILLE - 6 RUE DUHEM 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			12 805,72
25/02/2015 - ROUBAIX - 10 RUE MA CAMPAGNE 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			11 426,00
25/02/2015 - WATTRELOS - 55 RUE FELIX FAURE 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 013,00
25/02/2015 - ROUBAIX - 157/1-2-3 RUE FRANKLIN 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 162,00
25/02/2015 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES 8 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			95 264,00
25/02/2015 - LILLE - HELLEMES ET LILLE REHABILITATION 17 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			73 175,00
25/02/2015 - ROUBAIX - 345 GRANDE RUE 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 760,00
25/02/2015 - ROUBAIX - 36/8-9 RUE DAGUESSEAU 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			14 137,00
25/02/2015 - TOURCOING - 56 RUE DE LA BOULE D'OR 4 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			33 000,00
25/02/2015 - TOURCOING - 62 RUE DE LA LATTE 3 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			23 900,00
25/02/2015 - TOURCOING - PACT DE TOURCOING - 6 OPERATIONS 9 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			107 300,00
25/02/2015 - TOURCOING - 32 RUE DE L'INDUSTRIE 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			8 000,00
25/02/2015 - TOURCOING - 5 RUE HOUCARD 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 500,00
25/02/2015 - TOURCOING - 59 RUE JEAN JAURES 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			12 500,00
25/02/2015 - TOURCOING - 126 AVENUE GUSTAVE DRON 11 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			61 700,00
25/02/2015 - TOURCOING - 33 RUE PIERRE DE GUETHEM 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 000,00
25/02/2015 - TOURCOING - 35 RUE DE FLANDRES 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			5 500,00
25/02/2015 - TOURCOING - 25 RUE DE L'ABBE BONPAIN 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			10 500,00
25/02/2015 - MARCQ-EN-BAROEUL - 13 RUE PHILIPPE DE GIRARD 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			16 000,00
25/02/2015 - WASQUEHAL - 90 RUE DE TOURCOING 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			6 000,00
25/02/2015 - LILLE - 3 ET 30 RUE DE MEXICO REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			47 887,00
25/02/2015 - ROUBAIX - 9 RUE COLIGNY REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			8 160,00
25/02/2015 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES 6 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			50 000,00
25/02/2015 - TOURCOING - 90 RUE DE L'EPINE 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 500,00
25/02/2015 - TOURCOING - 27 RUE DE L'ALMA 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			22 000,00
25/02/2015 - TOURCOING - 5-7-9-11 IMPASSE LAVOISIER 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			119 700,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
25/02/2015 - TOURCOING - 8 RUE ALEXANDRE RIBOT REHABILITATION 8 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			20 400,00
25/02/2015 - TOURCOING - 117 RUE DE DUNKERQUE 11 LITS D'URGENCE	SOLIIHA METROPOLE NORD			73 400,00
25/02/2015 - ROUBAIX - 34-36 RUE DAUBENTON REHABILITATION 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			7 700,00
25/02/2015 - LILLE - 19 RUE DE L'ALCAZAR-7 PAVILLON POISSONNIER REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			14 557,00
25/02/2015 - TOURCOING-42 RUE LHOMOND-BONDUES-5 TOURCOING REHABILITATION 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			43 000,00
25/02/2015 - LMCU - DIVERS PROGRAMMES 2005 5 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			92 951,00
25/02/2015 - LILLE - DIVERS PROGRAMMES 2005 13 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			237 186,00
25/02/2015 - MOUVAUX - 107 RUE HENRI TERRYIN - 52 MULHOUSE REHABILITATION 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			36 300,00
25/02/2015 - WATTRELOS - 74 RUE DES TROIS PIERRES 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			14 339,00
25/02/2015 - TOURCOING - 3-6 AVENUE MILLET - 94 RUE DE ROUBAIX 6 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			107 700,00
25/02/2015 - LILLE- 5 RUE DEGLAND REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			13 400,00
25/02/2015 - HELLEMMES - 19 RUE DORDIN REHABILITATION 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			39 196,00
25/02/2015 - ROUBAIX - 92/2-3 RUE REMY COGGHE REHABILITATION 2 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			28 180,00
25/02/2015 - TOURCOING - 1 AVENUE MILLET 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			15 000,00
25/02/2015 - LILLE - 33-35 RUE DE MEXICO - 3 RUE DE LYON REHABILITATION 5 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			99 680,00
25/02/2015 - LILLE - 2 RUE DE SAINT OMER - 17 VIALA - 31 LENS REHABILITATION 6 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			92 513,00
25/02/2015 - LILLE - LAFAYETTE-PARRAYON-CANTELEU 3 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			73 624,00
25/02/2015 - HALLUIN - TOURCOING 18 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			694 096,00
25/02/2015 - LILLE - MARCQ-EN-BAROEUL - TOURCOING - WASQUEHAL 5 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			237 060,00
25/02/2015 - LILLE - TOURCOING 9 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			361 099,00
25/02/2015 - DIVERS PROGRAMMES 3 10 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			247 757,00
25/02/2015 - LILLE BOISSEAU - TOURCOING MILLET-PIATS PEX AA 7 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			234 569,00
25/02/2015 - TOURCOING-ROUBAIX-MARCQ-EN-BAROEUL - REHABILITATION DE 7 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			211 231,00
25/02/2015 - ROUBAIX - 56/1-2-3 RUE DU PILE REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS PEX	SOLIIHA METROPOLE NORD			75 000,00
25/02/2015 - LILLE - 48 COMINES - TOURCOING - 14/7 CHATEAU 9 ET 8 AVENUE MILLET PEX	SOLIIHA METROPOLE NORD			174 000,00
25/02/2015 - TOURCOING - 18 RUE DESURMONT - 14 RUE CHATEAU - 119 RUE DUNKERQUE -REHAB DE 10 LOGEMENTS PEX	SOLIIHA METROPOLE NORD			155 118,00
25/02/2015 - WARNETON - RTE DE DEULEMONT 5 LOG - PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	701 414,00
26/02/2015 - LILLE - 45 JACQUARD - 3 RUBENS - HAUBOURDIN - 20 STAPPAERT 5 LOGEMENTS	SOLIIHA METROPOLE NORD			44 397,42
26/02/2015 - LOMME - 86 AVENUE JACQUARD AA IMMEUBLE	SOLIIHA METROPOLE NORD			9 909,19
26/02/2015 - TOURCOING - 128 RUE DE LA LATTE AA 1 LOGEMENT	SOLIIHA METROPOLE NORD			21 632,52

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/02/2015 - TOURCOING - 2A RUE DU RHIN AA 1 LOGEMENT	SOLIHA METROPOLE NORD			26 488,02
26/02/2015 - CROIX-WATTRELOS-ROUBAIX 22 LOGEMENTS	SOLIHA METROPOLE NORD			300 324,56
26/02/2015 - LMCU - LANNOY-CROIX-ROUBAIX 13 LOGEMENTS	SOLIHA METROPOLE NORD			221 543,79
26/02/2015 - ROUBAIX - DIFFUS - ROUBAIX 24 LOGEMENTS	SOLIHA METROPOLE NORD			381 976,87
20/03/2015 - ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS - ANRU - PLUS	VILOGIA			1 234 919,00
20/03/2015 - ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS - ANRU - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			556 572,00
20/03/2015 - TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 441 000,00
20/03/2015 - TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 18 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	593 000,00
20/03/2015 - TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - 5 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	298 000,00
20/03/2015 - TOURCOING - RUE DU LEVANT ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 5 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	123 000,00
20/03/2015 - ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS - ANRU - PLUS	VILOGIA			759 558,00
20/03/2015 - ROUBAIX - RUE DE L'HOMMELET - CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS - ANRU - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			317 929,00
20/03/2015 - LAMBERSART - RESIDENCE COQUELICOTS 7-9 RUE CHATEAUBRIAND - REHAB 24 LOGEMENTS - ECO PRET	VILOGIA			264 000,00
20/03/2015 - LAMBERSART - RESIDENCE PRIMEVERES 1-3-5 RUE CHATEAUBRIAND REHABILITATION- 24 LOGEMENTS - ECO PRET	VILOGIA			324 000,00
20/03/2015 - LAMBERSART - RESIDENCE BRASSENS - 4-6 RUE MOLIÈRE - REHABILITATION - 30 LOGEMENTS - ECO PRET	VILOGIA			360 000,00
20/03/2015 - LILLE ROUBAIX TOURCOING - REHABILITATION-RESTRUCTURATION - 13 LOGEMENTS - PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			780 960,00
28/05/2015 - TOURCOING - 1 A 38 RUE LAMARTINE - REHAB 38 LOGTS ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			513 000,00
28/05/2015 - ROUBAIX - COUR PETITE VITESSE ILOT GARE - CONSTRUCTION - 217 LOGEMENTS - PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			4 047 466,00
28/05/2015 - ROUBAIX - COUR PETITE VITESSE ILOT GARE - CONSTRUCTION - 217 LOGEMENTS - PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			2 058 534,00
28/05/2015 - ROUBAIX - COUR PETITE VITESSE ILOT GARE - CONSTRUCTION - 217 LOGEMENTS - PHARE	LILLE METROPOLE HABITAT			5 226 000,00
28/05/2015 - TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			393 590,00
28/05/2015 - TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			71 198,00
28/05/2015 - TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			108 891,00
28/05/2015 - TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			287 517,00
28/05/2015 - TOURCOING - BAILLE TRANCHE 1 ET 2 - 9 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			341 570,00
28/05/2015 - RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			598 150,00
28/05/2015 - RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			265 663,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/05/2015 - RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			107 002,00
28/05/2015 - RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 19 LOGEMENTS - PLS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			48 173,00
28/05/2015 - SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			215 189,00
28/05/2015 - SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLAI - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			143 769,00
28/05/2015 - SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			348 910,00
28/05/2015 - SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			178 769,00
28/05/2015 - SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			41 160,00
28/05/2015 - SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLS - ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			47 189,00
28/05/2015 - SECLIN - LA PLENITUDE - 91 RUE BOUVRY - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			63 618,00
28/05/2015 - LEZENNES - 77 RUE DE CHANZY - ACQUIS AMELIO 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			12 549,00
28/05/2015 - LEZENNES - 77 RUE DE CHANZY - ACQUIS FONCIERE 1 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			77 800,00
28/05/2015 - BONDUES - AVENUE GENERAL DE GAULLE - LA QUENOUILLE LOT C - CONSTRUC 15 APPART - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 370 000,00
28/05/2015 - BONDUES - AVENUE GENERAL DE GAULLE - LA QUENOUILLE LOT E - CONSTRUC 10 APPART - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 026 400,00
28/05/2015 - BONDUES - AVENUE GENERAL DE GAULLE - LA QUENOUILLE LOT E - CONSTRUC 4 MAISONS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	658 000,00
28/05/2015 - COMINES - RUE D'HURLUPIN CHATEAU - CONSTRUC 14 APPART - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 412 000,00
28/05/2015 - HALLUIN - AVENUE DU STADE - CONSTRUC 12 APPART - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 012 000,00
28/05/2015 - RONCQ - RUE DU DRONCKAERT - CONSTRUC 6 MAISONS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	839 500,00
28/05/2015 - RONCQ - RUE DU DRONCKAERT - CONSTRUC 11 APPART - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	920 500,00
28/05/2015 - ROUBAIX - 89 RUE DAMPIERRE - ACQUIS-AMELIORATION 1 LOGT - PLUS	VILOGIA			83 236,00
28/05/2015 - ROUBAIX - 89 RUE DAMPIERRE - ACQUIS FONCIERE 1 LOGT - PLUS	VILOGIA			18 000,00
28/05/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS EN VEFA 10 LOGT - PLUS	VILOGIA			711 255,00
28/05/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS FONCIERE 10 LOGT - PLUS	VILOGIA			340 086,00
28/05/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS EN VEFA 6 LOGT - PLS	VILOGIA			149 610,00
28/05/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLS	VILOGIA			188 090,00
28/05/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DE BABYLONE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			258 240,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/05/2015 - LILLE - RUES D'ARCOLE ET SAINT ROCH - ACQUI VEFA 6 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	363 955,00
28/05/2015 - LILLE - RUES D'ARCOLE ET SAINT ROCH - ACQUI FONCIERE 6 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	236 519,00
28/05/2015 - SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUI VEFA 24 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 265 940,00
28/05/2015 - SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUI FONCIERE 24 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	864 736,00
28/05/2015 - SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - CONSTRUC 33 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 824 604,00
28/05/2015 - SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUIS FONCIERE 33 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	983 559,00
05/06/2015 - MARQUETTE LEZ LILLE - RESIDENCE ST ROCH RUE LALEAU - REHAB RESTRUCTURATION - ECO PRET - 182 log	VILOGIA			2 548 000,00
05/06/2015 - WATTRELOS - RUE DU PETIT CHATEAU - CONSTRUCTION - 21 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	VILOGIA			697 726,00
05/06/2015 - WATTRELOS - RUE DU PETIT CHATEAU - CONSTRUCTION - 21 LOGEMENTS - ACQUISITION FONCIERE - PLUS - ANRU	VILOGIA			946 802,00
05/06/2015 - MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUISITION EN VEFA - 12 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	703 000,00
05/06/2015 - MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUI EN VEFA - 3 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	104 000,00
05/06/2015 - WATTRELOS - RUE HOSTE COUTEAU - CONSTRUCTION - 18 LOGEMENTS - ANRU	VILOGIA			994 990,00
05/06/2015 - WATTRELOS - RUE HOSTE COUTEAU - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 18 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	VILOGIA			477 615,00
17/07/2015 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			1 194 211,12
17/07/2015 - LILLE - 137 RUE JULES GUESDE - LES CRAIGNOS AA 7 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			81 224,84
17/07/2015 - 2013 - REPROFILAGE PRETS INDEXES LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			647 531,96
17/07/2015 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			1 150 000,00
17/07/2015 - 2013 - Reprofilages des prêts livret A	LILLE METROPOLE HABITAT			206 804,94
17/07/2015 - 2013 - Réindexation sur taux fixe	LILLE METROPOLE HABITAT			8 787 419,72
17/07/2015 - 2013 - REINDEXATION SUR TAUX FIXE	LILLE METROPOLE HABITAT			3 627 796,75
17/07/2015 - 2013 - REPROFILAGE PRET CDC A TAUX FIXE	LILLE METROPOLE HABITAT			18 255 400,22
17/07/2015 - 2013 - Reprofilage des prêts à taux fixe	LILLE METROPOLE HABITAT			55 076 506,48
17/07/2015 - 2013 - Reprofilages des prêts livret A	LILLE METROPOLE HABITAT			966 569,44
17/07/2015 - LILLE - RUE EUGENE JACQUET 6 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			267 867,00
17/07/2015 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			10 682 966,10
17/07/2015 - LILLE - RESIDENCE PIERRE LOTI REHABILITATION DE 219 LOGEMENTS PRET REHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			997 187,89
17/07/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE TENNIS - REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			725 000,00
17/07/2015 - ROUBAIX - RESIDENCE ANSEEELE - REHABILITATION DE 136 LOGEMENTS ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			1 904 000,00
17/07/2015 - TOURCOING - TOUR SEBASTOPOL - REHABILITATION DE 31 LOGEMENTS- ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			403 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/07/2015 - TOURCOING - RESIDENCE TESTELIN - REHABILITATION DE 60 LOGEMENTS- ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			840 000,00
17/07/2015 - LILLE - TOUR CLEMENCEAU- REHAB 65 LOGT PRET ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			910 000,00
17/07/2015 - TOURCOING - RESIDENCE LES PIATS RUES CROIX ROUGE ET PIATS- REHAB 115 LOGT PRET ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			1 380 000,00
17/07/2015 - WAVRIN - ALLEES BOURGOGNE ET NORMANDIE- REHAB 192 LOGT PRET ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			2 304 000,00
17/07/2015 - CPG 2012 - LMH / CDC - PAM - 20 ANS	LILLE METROPOLE HABITAT			17 600 909,00
17/07/2015 - CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 20 ANS - 1er tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			12 000 000,00
17/07/2015 - LA BASSEE - 76 RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	87 163,00
17/07/2015 - LA BASSEE - 76 RUE MAURICE BOUCHERY - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	74 339,00
17/07/2015 - TOURCOING - RUE DU PONT DE NEUVILLE - CONSTRUCTION 15 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 316 500,00
17/07/2015 - ROUBAIX - 52 RUE DE TUNIS - REHAB 1 LOGT - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			70 494,00
17/07/2015 - HELLEMMES - 7 RUE JJ ROUSSEAU - REHAB 1 LOGT - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			21 872,00
17/07/2015 - HELLEMMES - 7 RUE JJ ROUSSEAU - REHAB 1 LOGT - ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			16 000,00
17/07/2015 - PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 13 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			633 927,00
17/07/2015 - PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE 13 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			361 517,00
17/07/2015 - PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA 4 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			198 309,00
17/07/2015 - PERENCHIES - RUE DU GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE 4 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			131 266,00
17/07/2015 - TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS VEFA 32 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 001 766,00
17/07/2015 - TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS FONCIERE 32 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 045 695,00
17/07/2015 - TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS VEFA 8 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			399 589,00
17/07/2015 - TOURCOING - 17 BIS RUE DU MOULIN - ACQUIS FONCIERE 8 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			279 476,00
17/07/2015 - LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			688 585,00
17/07/2015 - LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS FONCIERE 14 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			350 069,00
17/07/2015 - LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS VEFA 3 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			85 685,00
17/07/2015 - LYS-LEZ-LANNOY - LES HAUTS DE LYS - RUE CHANZY - ACQUIS FONCIERE 3 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			71 700,00
17/07/2015 - TOURCOING - LATTE CLEMENCEAU - RUES ST ROCH, CALVAIRE& LATTE - CONST 14 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 008 538,00
17/07/2015 - TOURCOING - LATTE CLEMENCEAU - RUES ST ROCH, CALVAIRE& LATTE - ACQUIS FONC 14 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			269 439,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/07/2015 - ROUBAIX - 83 RUE MONTGOLFIER - ACQUIS AMELIO 1 LOGT - PLUS	VILOGIA			81 454,00
17/07/2015 - ROUBAIX - 83 RUE MONTGOLFIER - ACQUIS FONCIERE 1 LOGT - PLUS	VILOGIA			41 396,00
17/07/2015 - ROUBAIX - 87 ET 89 RUE B. PALISSY ET P. DELORME - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	486 060,00
17/07/2015 - ROUBAIX - 87 ET 89 RUE B. PALISSY ET P. DELORME - ACQUIS FONCIERE 12 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	413 867,00
17/07/2015 - TOURCOING - 328 RUE DE BONDUES - ACQUIS VEFA 12 LOGT - PLUS	VILOGIA			823 276,00
17/07/2015 - TOURCOING - 328 RUE DE BONDUES - ACQUIS FONCIERE 12 LOGT - PLUS	VILOGIA			381 845,00
17/07/2015 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - ILOT 4 - 1 RUE DE L'ONERA - ACQUIS VEFA 16 LOGT - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			292 147,00
31/07/2015 - TOURCOING - BOURGOGNE IV 57 LOGEMENTS	VILOGIA			1 614 694,26
31/07/2015 - LILLE - 28-38 RUE DOUDIN 9 LOGEMENTS	VILOGIA			301 833,81
31/07/2015 - LILLE - 28-38 RUE DOUDIN DCPA 18 STUDIOS POUR P.A.	VILOGIA			678 571,09
31/07/2015 - ROUBAIX - BOULEVARD DE METZ 26 LOGEMENTS	VILOGIA			594 551,17
31/07/2015 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY - BD D'ARMENTIERES ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			1 120 030,00
31/07/2015 - LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME ACQUISITION FONCIERE PLS	VILOGIA			357 565,00
31/07/2015 - HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			302 457,00
31/07/2015 - LOOS - RUE PASTEUR ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			16 314,00
31/07/2015 - HOUPLINES - ZAC ST EXUPERY CONSTRUCTION 6 MAISONS BOIS ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			97 222,00
31/07/2015 - HELLEMMES-LILLE - LE BEGUINAGE RUES BARA ET MATHIAS 22 LOGEMENTS VEFA ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			744 077,00
31/07/2015 - LYS-LEZ-LANNOY - 17 RUE COLBERT APPARTEMENT DE TYPE III ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			20 100,00
31/07/2015 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 12	VILOGIA			3 717 672,78
31/07/2015 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 14	VILOGIA			13 906 176,91
31/07/2015 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 15	VILOGIA			44 429 270,91
31/07/2015 - TOURCOING - RUE DU TILLEUL- CONSTRUCTION DE 26 LOGT PLUS	VILOGIA			2 180 072,00
31/07/2015 - TOURCOING - RUE DU TILLEUL- ACQUISITION FONCIERE 26 LOGT PLUS	VILOGIA			322 727,00
31/07/2015 - LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS	VILOGIA			2 644 833,00
31/07/2015 - LYS LEZ LANNOY - RUES BACRO ET GUESDE- CONSTRUCTION 24 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			478 310,00
31/07/2015 - TOURCOING RUE JEANNE D'ARC- CONSTRUCTION 26 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			1 151 563,00
31/07/2015 - HEM ILOT G RUES PARE LAREY BEAUJON- CONSTRUCTION 20 LOGT PLUS	VILOGIA			1 598 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
31/07/2015 - HEM ILOT G RUES PARE LAREY BEAUJON- CONSTRUCTION 20 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			641 800,00
31/07/2015 - HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS	VILOGIA			1 039 985,00
31/07/2015 - HOUPLINES Z.A.C SAINT EXUPERY- CONSTRUCTION 11 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			411 338,00
31/07/2015 - HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 28 LOGT - PLUS	VILOGIA			2 028 031,00
31/07/2015 - HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 28 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			692 623,00
31/07/2015 - HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLUS	VILOGIA			949 468,00
31/07/2015 - HOUPLIN ANCOISNE - 6 RUE JEAN JAURES - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			265 864,00
31/07/2015 - HEM STERNE 1-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 4 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			172 000,00
31/07/2015 - HEM STERNE 1-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 8 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			760 682,00
31/07/2015 - HEM STERNE 1-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 8 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	VILOGIA			129 318,00
31/07/2015 - HEM STERNE 2-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 2 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			100 000,00
31/07/2015 - HEM STERNE 2-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 10 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			832 000,00
31/07/2015 - HEM STERNE 2-1 RUE SCHEITZER PROLONGEE LONCHAMPS 10 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	VILOGIA			130 000,00
31/07/2015 - ROUBAIX - ANCIENNE ECOLE PASTEUR - 3 PONTS 13 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			720 064,00
31/07/2015 - ROUBAIX - ANCIENNE ECOLE PASTEUR - 3 PONTS 13 LOGEMENTS - PRU CD FONCIER	VILOGIA			357 510,00
31/07/2015 - TOURCOING-RUE DU GAL MARCHAND 17 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	VILOGIA			2 158 442,00
31/07/2015 - TOURCOING-RUE DU GENERAL MARCHAND 17 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	VILOGIA			472 851,00
31/07/2015 - HEM - RUE DES ECOLES PROLONGEE - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS	VILOGIA			1 160 000,00
31/07/2015 - HEM - RUE DES ECOLES PROLONGEE - CONSTRUCTION 12 LOGT PLUS	VILOGIA			265 000,00
03/08/2015 - LOMME - 2 RUE J.B. DUMAS AA 1 LOGEMENT	VILOGIA			98 787,05
03/08/2015 - TOURCOING - FOYER LES ORIONS 54 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			1 326 306,45
03/08/2015 - TOURCOING - RESIDENCE EMMAUS 37 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			665 925,66
03/08/2015 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - DEVEUGLE 5 LOGEMENTS	VILOGIA			274 667,39
03/08/2015 - CROIX - LA MACKELLERIE 1 LOGEMENT	VILOGIA			73 480,43
03/08/2015 - CROIX - RESIDENCE DU PARC - BAT E 21 LOGEMENTS	VILOGIA			243 918,43
03/08/2015 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUES DE TOURCOING ET JEAN JAURES ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			286 488,00
03/08/2015 - FACHES-THUMESNIL - RUES CARNOT - ANATOLE FRANCE ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			463 242,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/08/2015 - TOURCOING - RUE DROUOT ACQUISITION FONCIERE/CD	VILOGIA			715 728,00
03/08/2015 - TOURCOING - RUE MERMOZ ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			707 926,00
03/08/2015 - LILLE - RUE SAINT SAUVEUR - LES DINTELLIERS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			257 570,00
03/08/2015 - ROUBAIX - 140-142 RUE DU CAIRE ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			45 458,00
03/08/2015 - TOUFFLERS - RUES DE LYS ET DE LEERS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			365 110,00
03/08/2015 - RONCQ - RUES DU 8 MAI 1945 ET BARBUSSE ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			620 560,00
03/08/2015 - HOUPLINES - ZAC SAINT EXUPERY ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			881 138,00
03/08/2015 - LAMBERSART - RUE GEORGES BOIDIN ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			25 298,00
03/08/2015 - LEERS - CHEMIN DES CHASSES ACQUISITION FONCIERE 57 LOG	VILOGIA			1 672 712,00
03/08/2015 - LEERS - CHEMIN DES CHASSES ACQUISITION FONCIERE 2 LOG	VILOGIA			47 903,00
03/08/2015 - ARMENTIERES - 65/67 RUE DU NORD ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			641 055,00
03/08/2015 - HEM - ZAC DE LA VALLEE II ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			345 673,00
03/08/2015 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUE D'HALLUIN ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			245 103,00
03/08/2015 - WASQUEHAL - RUE VOLTAIRE ET HARMONIE PARC ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			341 748,00
03/08/2015 - SECLIN - ROUTE DE TEMPLEMARS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			207 934,00
03/08/2015 - ROUBAIX - RUES FOCH ET LECLERC PLUS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			840 621,00
03/08/2015 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY PLUS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			570 276,00
03/08/2015 - FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT FRICHE REINA PLUS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			426 083,00
03/08/2015 - TOURCOING - RUE DU BLANC SEAU ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			3 366 470,00
03/08/2015 - WAVRIN - 14, RUE DES BOIS BLANCS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			680 371,00
03/08/2015 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE LEON BLUM EHPA ANRU FOYER 80 LOGEMENTS	VILOGIA			4 213 958,00
03/08/2015 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE LEON BLUM EHPA ANRU ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			286 832,00
03/08/2015 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU, RUE PIERRE BROSSOLETTE ACQUISITION FONCIERE PLUS01	VILOGIA			105 102,00
03/08/2015 - WATTRELOS - QUARTIER BEAULIEU - SQUARE COLBERT ANRU ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			161 093,00
03/08/2015 - LILLE - RUE BECQUEREL COLOMB 47 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			799 403,00
03/08/2015 - LILLE - RUE D'ARCOLE CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			531 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/08/2015 - HELLEMES - ZAC DE LA FILATURE ACQUISITION FONCIERE 20 LOGEMENTS P.L.S.	VILOGIA			391 404,00
03/08/2015 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE CONSTRUCTION 74 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			2 117 140,00
03/08/2015 - MOUVAUX - 152 RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH CONSTRUCTION 1 LOGEMENT ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			20 543,00
03/08/2015 - LAMBERSART - RESIDENCE BEAULIEU REHABILITATION 1LOGEMENT PLUS ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			46 801,00
03/08/2015 - CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS P.L.U.S.	VILOGIA			1 206 816,00
03/08/2015 - CROIX - RUES HOLDEN/FORTER CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE P.L.U.S.	VILOGIA			229 772,00
03/08/2015 - HELEMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION 60 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			1 126 459,00
03/08/2015 - MONS-EN-BAROEUL - 8 BIS RUE D'ALSACE - CONSTRUCTION 24 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLUS/CD	VILOGIA			137 809,00
03/08/2015 - HEM - ILOT D - RUED VILLEMIN, BEAUJON, MAILLOT ET PARE - CONSTRUCTION 16 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS	VILOGIA			108 515,00
03/08/2015 - HEM - ILOT I - RUES NOBEL ET DUNANT - CONSTRUCTION 12 LOGTACQUI FONCIERE PLUS/CD	VILOGIA			116 358,00
03/08/2015 - LYS-LEZ-LANNOY - LES MOUETTES - RUE DENIS CORDONNIER - CONSTRUCTION 24 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS	VILOGIA			258 000,00
03/08/2015 - ROUBAIX - NOLLET BAYARD - RUES DROUOT, DUJARDIN ET VIGNE - CONSTRUC 12 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS/CD	VILOGIA			1 085 000,00
03/08/2015 - HEM - FRICHE DURET - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION 24 LOGT ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			620 000,00
03/08/2015 - LOOS - CHEMIN DE LA RENAISSANCE - CONSTRUCTION 131 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS	VILOGIA			4 135 574,00
03/08/2015 - TOURCOING - BELENCONTRE SEBI - 156 RUE FIN DE LA GUERRE CONSTRUC 130 LOGT ACQUI FONCIERE PLUS/CD	VILOGIA			1 814 212,00
03/08/2015 - REAMENAGEMENT VILOGIA COMPACTAGE 1380 CONTRATS EN 15 - 2011 - N° 22	VILOGIA			24 172 190,65
03/08/2015 - LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS	VILOGIA			1 627 466,00
03/08/2015 - LILLE - RUE GAUTHIER DE CHATTILLON- CONSTRUCTION 14 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			800 370,00
03/08/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 30 LOGT PLUS	VILOGIA			3 019 490,00
03/08/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES PARMENTIER COLPIN MONS- CONSTRUCTION 30 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			823 522,00
03/08/2015 - SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 18 LOGT PLUS	VILOGIA			1 542 359,00
03/08/2015 - SAINT ANDRE - LE PARC SAINT ANDREW- CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			617 781,00
03/08/2015 - LAMBERSART - ALLEE DU BEGUINAGE - CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 355 204,00
03/08/2015 - LAMBERSART - ALLEE DU BEGUINAGE - CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS - ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			471 946,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/08/2015 - LAMBERSART - AVENUE GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PRU/CD	VILOGIA			2 681 160,00
03/08/2015 - LAMBERSART - AVENUE GENERAL DE GAULLE - CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PRU/CD ACQUISITION FONCIERE	VILOGIA			214 803,00
03/08/2015 - RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 032 014,00
03/08/2015 - RONCHIN - 42 RUE LEON GAMBETTA - ACQUISITION FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			336 389,00
03/08/2015 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 40 LOGT PLUS	VILOGIA			3 091 348,00
03/08/2015 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES - CONSTRUCTION 40 LOGT- ACQUISITION FONCIERE - PLUS	VILOGIA			1 006 435,00
03/08/2015 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 63 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			3 688 000,00
03/08/2015 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 63 LOGT PLUS	VILOGIA			3 194 051,00
03/08/2015 - LILLE - ZAC ARRAS EUROPE - CONSTRUCTION 63 LOGT - ACQUISITION FONCIERE PLUS	VILOGIA			1 037 764,00
03/08/2015 - LILLE - ZAC DES RIVES DE LA HTE DEULE - 244 RUE DES BOIS BLANCS 36 LOGEMENTS PLUS CD	VILOGIA			1 635 000,00
03/08/2015 - LILLE - ZAC DES RIVES DE LA HTE DEULE - 244 RUE DES BOIS BLANCS 36 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 419 897,00
03/08/2015 - LILLE - ZAC DES RIVES DE LA HTE DEULE -244 RUE DES BOIS BLANCS 36 LOGEMENTS PLUS FONCIER	VILOGIA			905 603,00
03/08/2015 - HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO 5 LOG. - PLS	VILOGIA			151 179,00
03/08/2015 - HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO 5 LOG. - PLS FONCIER	VILOGIA			128 573,00
03/08/2015 - HAUBOURDIN - 91, AVENUE ROGER SALENGRO 5 LOG. - PLS COMPL.	VILOGIA			223 802,00
03/08/2015 - TOURCOING - BELENCONTRE SITE SEBI ILOT 2 - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			2 053 360,00
03/08/2015 - TOURCOING - BELENCONTRE SITE SEBI ILOT 2 - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS - PRU CD - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			440 417,00
03/08/2015 - TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 21 LOGT - PLUS	VILOGIA			1 693 695,00
03/08/2015 - TOURCOING - 124 RUE D'ANOR - CONSTRUCTION 21 LOGT - PLUS - ACQUIS FONCIERE	VILOGIA			424 015,00
03/08/2015 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY - BLD D'ARMENTIERES 53 LOGEMENTS - PRU CD	VILOGIA			1 413 631,00
03/08/2015 - TOURCOING -LOOS -LILLE - HALLUIN - HELLEMES - WASQUEHAL - REHAB/ RESTRUCTURATION - 14 LOG - PHP	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			873 966,00
03/08/2015 - LILLE - RUE LOUIS BLANC - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	240 523,00
03/08/2015 - LILLE - RUE LOUIS BLANC - ACQUISITION EN VEFA - 6 LOGEMENTS - PLUS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	234 464,00
03/08/2015 - LA MADELEINE - RUES ST CHARLES ET SCRIVE - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	887 703,00
03/08/2015 - LA MADELEINE - RUES ST CHARLES ET SCRIVE - CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	258 219,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/08/2015 - REFINANCEMENT DE 14 LIGNES DE PRÊTS (2015) VILOGIA / CFF	VILOGIA			12 244 124,31
09/09/2015 - LOOS - RUE DU MARECHAL FOCH - BATIMENT C 23 LOGEMENTS	ICF NORD EST			1 300 000,00
09/09/2015 - RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 6 LOG - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			305 356,00
09/09/2015 - RONCHIN - LE CLOS JARDIN RUE ROGER SALENGRO - 6 LOG - PLAI - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			214 381,00
09/09/2015 - LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS FONCIERE 11 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	399 000,00
09/09/2015 - LILLE - CITE LYS - RUE PORRET - ACQUIS FONCIERE 5 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	122 000,00
09/09/2015 - MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 12 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	325 000,00
09/09/2015 - MARCQ EN BAROEUL - AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 3 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	51 000,00
09/09/2015 - TOURCOING - RUE DU LEVANT - ACQUIS VEFA - 24 LOGTS - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	538 720,00
09/09/2015 - TOURCOING - RUE DU LEVANT - ACQUIS FONCIERE - 24 LOGTS - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	769 601,00
09/09/2015 - TOURCOING - RUE DU LEVANT - ACQUIS VEFA - 24 LOGTS - PLS COMPL	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 032 679,00
09/09/2015 - RBX - TRG - WATTRELOS - RACHAT DE 332 LOGEMENTS A VILOGIA	SIGH	SIGH	SA	10 000 000,00
09/09/2015 - MONS EN BAROEUL- RUE LEON BLUM - REHAB 73 LOGT PAM	LOGIS METROPOLE			479 997,00
23/09/2015 - emprunt AFL 2015 12 21	Agence France Locale			12 000 000,00
19/10/2015 - PERENCHIES - CHEMIN DE L'ORIS - CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS _ PSLA _ TRANCHE 2	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 177 281,00
19/10/2015 - WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA -19 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	210 000,00
19/10/2015 - WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA - 19 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	914 000,00
16/11/2015 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - RUE DUPUIS - ACQUIS VEFA 22 LOGT - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	2 682 104,72
16/11/2015 - SECLIN - RUE COMTESSE DE FLANDRES - ACQUIS 11 LOGT - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	1 553 583,00
16/11/2015 - LOOS - RUE DE L'ECHEVETTE - CONSTRUC 15 LOGT - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	1 717 341,00
16/11/2015 - CAPINGHEM - EPURE - AVENUE MANDELA - CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS - PSLA	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	3 499 450,00
16/11/2015 - ARMENTIERES - CASERNE DES DOUANES - RUE LEBLEU - CONSTRUCTION - 4 LOGEMENTS - PSLA	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	592 511,00
16/11/2015 - LILLE - 15 RUE D'ALCAZAR - REHAB 1 LOGT - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			20 000,00
16/11/2015 - LILLE - 45 RUE DU CHEVALIER ESPINARD - REHAB 1 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			17 000,00
16/11/2015 - LILLE - 45 RUE DU CHEVALIER ESPINARD - REHAB 1 LOGT ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			15 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/11/2015 - FACHES THUMESNIL - 7 RUE HAUBOURDIN ET 178 RUE CARNOT - ACQUIS-AMELIO 2 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			154 683,00
16/11/2015 - FACHES THUMESNIL - 7 RUE HAUBOURDIN ET 178 RUE CARNOT - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			99 468,00
16/11/2015 - LILLE - 26 RUE VICTOR TILMANT - REHAB 1 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			15 000,00
16/11/2015 - LILLE - 26 RUE VICTOR TILMANT - REHAB 1 LOGT ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			15 000,00
16/11/2015 - FACHES THUMESNIL - 48 RUE GHESQUIERES - REHAB 1 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			25 116,00
16/11/2015 - TOURCOING - 61 RUE DE MADAGASCAR - REHAB 1 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			44 269,00
16/11/2015 - GRUSON - RUE CALMETTE (CHEMIN DE L'ARBRE A POUX) - CONSTRUCTION 19 LOGT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 746 000,00
14/12/2015 - LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 35 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 543 120,00
14/12/2015 - LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 35 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	692 281,00
14/12/2015 - LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	397 227,00
14/12/2015 - LILLE- RUE DE LANNOY - SITE BORIS VIAN - CONSTRUCTION - 6 LOGEMENTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	99 499,00
14/12/2015 - LA MADELEINE - AVENUE ALBERT 1ER - ACQUISITION EN VEFA - 22 APPTS- PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 520 000,00
14/12/2015 - LA MADELEINE - AVENUE ALBERT 1ER - ACQUISITION EN VEFA - ACHAT USUFRUIT LOCATIF- 22 APPTS _ PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	815 269,00
14/12/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE DES TILLEULS - CONSTRUCTION - 13 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 156 840,00
14/12/2015 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RUE DES TILLEULS - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - 13 LOG- PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	136 092,00
18/12/2015 - ROUBAIX - WATTRELOS - CONCESSION D'AMEANEGEMENT DE LA LAINIERE	SEM VILLE RENOUVELLEE			2 400 000,00
20/12/2015 - LILLE - RUES ALAIN DE LILLE ET JEAN JAURES - NOVALILLE - ACQUISITION EN VEFA - 36 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 174 617,00
20/12/2015 - LILLE - RUES ALAIN DE LILLE ET JEAN JAURES - NOVALILLE - ACQ EN VEFA - ACQ FONCIERE 36 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 765 620,00
29/12/2015 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE CARRIERE DELPORTE - CONST 2 LOGT - PLS	LOGIS METROPOLE			207 364,00
29/12/2015 - CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	210 000,00
29/12/2015 - CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION FONCIERE - 4 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	112 000,00
29/12/2015 - CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION EN VEFA - 2 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	105 000,00
29/12/2015 - CROIX - RUE DES OGIERS - ACQUISITION FONCIERE - 2 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	44 000,00
29/12/2015 - ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION EN VEFA - 66 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 158 239,00
29/12/2015 - ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION FONCIERE - 66 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 980 797,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
29/12/2015 - ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	455 551,00
29/12/2015 - ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION FONCIERE - 20 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	582 587,00
29/12/2015 - ROUBAIX - RUE PALISSY - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	7 427,00
29/12/2015 - LILLE - RUE BALZAC - PLACE DE LA MEDITERRANEE - CONSTRUCTION - 5 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	270 711,00
29/12/2015 - LILLE - RUE BALZAC - PLACE DE LA MEDITERRANEE - ACQUITION FONCIERE - 5 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	96 374,00
20/01/2016 - ROUBAIX - 4 ET 12 GRAND RUE ACQUIS-AMELIO 38 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 397 004,00
20/01/2016 - ROUBAIX - 4 ET 12 GRAND RUE ACQUIS-AMELIO 38 LOGTS PLS - ACQUI AMELIORATION	LILLE METROPOLE HABITAT			751 131,00
20/01/2016 - TOURCOING - 25 RUE DU CLINQUET - REHAB 1 LOGT ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			14 000,00
20/01/2016 - TOURCOING - 77 RUE HOUCARD - REHAB 1 LOGT ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			14 000,00
20/01/2016 - VERLINGHEM - RESIDENCE DE LA SOURCE - REHAB 23 LOG - ECO PRET	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	368 000,00
20/01/2016 - WAMBRECHIES - CHEMIN DU PETIT PARADIS - ACQUISITION VEFA - 42 LOGTS - PLUS	VILOGIA			3 321 829,00
02/02/2016 - PIG Amélioration de l'habitat - territoire du Roubaisis	GRAAL	GRAAL		150 000,00
16/02/2016 - TOURCOING - 25 RUE DU CLINQUET - REHAB 1 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			51 032,00
16/02/2016 - TOURCOING - 36 RUE HAUTE - REHAB 1 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			40 293,00
16/02/2016 - TOURCOING - 77 RUE HOUCARD - REHAB 1 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			9 364,00
16/02/2016 - WAMBRECHIES - CHEMIN DU PETIT PARADIS - ACQUISITION FONCIERE - 42 LOGTS - PLUS	VILOGIA			1 579 293,00
16/02/2016 - LA MADELEINE - 90 RUE KLEBER _ SQUARE PASTOUR - REHAB 150 LOG - ECO PRET	LOGIS METROPOLE			1 875 000,00
16/02/2016 - ROUBAIX - 78 RUE PELLART _ REHABILITATION 3 LOG _ ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			45 000,00
16/02/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - CAMPUS LILLE 1 - SITE GALLOIS _ AVENUE LANGEVIN _ CONSTRUCTION 301 LOG _ PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			8 434 102,00
16/02/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - CAMPUS LILLE 1 - SITE GALLOIS _ AVENUE LANGEVIN _ CONSTR 301 LOG _ PLS COMPL	LILLE METROPOLE HABITAT			6 297 352,00
17/03/2016 - RONCHIN - RUE LAVOISIER - CONSTRUC 27 LOGT - PLUS	ICF NORD EST			2 951 807,00
17/03/2016 - ARMENTIERES - LE BIZET - rue Magellan - REHAB 11 LOGT - ECO PRET	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	176 000,00
17/03/2016 - ARMENTIERES - LE BIZET - rue Vasco Gama - REHAB 13 LOGT - ECO PRET	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	208 000,00
17/03/2016 - ARMENTIERES - LE BIZET - rues Samuel Champlain et Jacques Cartier - REHAB 24 LOGT - ECO PRET	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	384 000,00
17/03/2016 - ARMENTIERES - LE BIZET - rue Samuel Champlain - REHAB 38 LOGT - ECO PRET	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	608 000,00
17/03/2016 - ARMENTIERES - LE BIZET - rue Jacques Cartier - REHAB 42 LOGT - ECO PRET	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	672 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/03/2016 - RONCQ - 7/9 RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION 7 LOG-PLS	VILOGIA			575 000,00
17/03/2016 - RONCQ - 7/9 RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION 7 LOG - PLS	VILOGIA			468 898,00
17/03/2016 - LOOS - RUE ALEXANDRE DHAINAUT - REHAB 20 LOGT - PAM	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	80 000,00
17/03/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - 22 à 36 RUE MARCEL BOUDRIEZ - REHABILITATION 68 LOG - ECO PRET	VILOGIA			1 020 000,00
17/03/2016 - LILLE - RUE DE LA JUSTICE - CONSTRUCTION 6 LOG-PLS	VILOGIA			461 000,00
17/03/2016 - LILLE - RUE DE LA JUSTICE - CONSTRUCTION 6 LOG-PLS complémentaire	VILOGIA			376 916,00
20/03/2016 - LESQUIN - DOMAINE DE LA MOTTE - 2EME TRANCHE - 12 LOGEMENTS - ACQUI EN VEFA - PSLA	COPRONORD			2 305 977,00
22/04/2016 - SAINT ANDRE - RUE PASTEUR - ACQUIS VEFA 45 LOGT - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	6 488 689,06
22/04/2016 - FACHES THUMESNIL - RUE DE L'ABRISSEAU - CONSTRUCTION - 4 LOG - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	517 225,00
22/04/2016 - SANTES - RUE DU ROSOIR - CONSTRUCTION - 4 LOG - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	328 826,00
22/04/2016 - SANTES - RUE DU ROSOIR - CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE - 4 LOG - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	169 282,00
26/04/2016 - ROUBAIX - RUE SOUBISE - ACQUISITION EN VEFA - 17 LOGEMENTS - PSLA	VILOGIA			2 054 740,00
26/04/2016 - RONCQ - RUE DE LA VIEILLE COUR - CONSTRUCTION 17 LOGTS - PLUS - ANRU	VILOGIA			1 518 584,00
26/04/2016 - RONCQ - RUE DE LA VIEILLE COUR - CONSTRUCTION 17 LOGTS - PLUS FONCIER - ANRU	VILOGIA			396 801,00
26/04/2016 - ARMENTIERES - RUE GAMBETTA - ACQUISITION EN VEFA - 20 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			1 311 812,00
26/04/2016 - ARMENTIERES - RUE GAMBETTA - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 20 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			690 231,00
26/04/2016 - FACHES THUMESNIL - RUE DE LA LINIERE - ACQUI EN VEFA - 16 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	400 441,00
26/04/2016 - FACHES THUMESNIL - RUE DE LA LINIERE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 16 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	572 057,00
26/04/2016 - FACHES THUMESNIL - RUE DE LA LINIERE - ACQUI EN VEFA - 16 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	486 360,00
26/04/2016 - LOOS - AVENUE SAINT MARCEL - RESIDENCE ETUDIANT - ACQUI EN VEFA - 133 LOG - PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 399 320,00
26/04/2016 - LOOS - AVENUE SAINT MARCEL - RESIDENCE ETUDIANT - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 133 LOG - PLS	NOREVIE	NOREVIE		3 061 012,00
26/04/2016 - LOOS - AVENUE SAINT MARCEL - RESIDENCE ETUDIANT - ACQUI EN VEFA - 133 LOG - PLS COMPL	NOREVIE	NOREVIE		4 285 418,00
26/04/2016 - ROUBAIX - 22 RUE CHARLEMAGNE - ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT - PLUS	VILOGIA			57 250,00
26/04/2016 - ROUBAIX - 22 RUE CHARLEMAGNE - ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT - PLUS	VILOGIA			83 236,00
26/04/2016 - CROIX - 221 RUE VERTE - ACQUISITION EN VEFA - 10 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			534 873,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/04/2016 - CROIX - 221 RUE VERTE - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 10 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			295 219,00
26/04/2016 - LAMBERSART - 1 3 5 RUE CHATEAUBRIAND - CONSTRUCTION - 9 LOG - PLUS	VILOGIA			637 452,00
20/05/2016 - TOUFFLERS - RUE DES ECOLES - ACQUI EN VEFA - 8 LOGEMENTS _ PLUS	VILOGIA			580 981,00
20/05/2016 - TOUFFLERS - RUE DES ECOLES - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 8 LOGEMENTS _ PLUS	VILOGIA			273 639,00
20/05/2016 - TOURCOING - GRAND PLACE - AQUISITION EN VEFA - 8 LOG - PLUS	VILOGIA			436 205,00
20/05/2016 - TOURCOING - GRAND PLACE - AQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 8 LOG - PLUS	VILOGIA			166 989,00
20/05/2016 - HOUPLINES - RUES JEANNE DEMARAIS SUZANNE BLIN -ACQUISITION EN VEFA -16 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 081 150,00
20/05/2016 - HOUPLINES - RUES JEANNE DEMARAIS SUZANNE BLIN -ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE -16 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		425 757,00
20/05/2016 - LYS LEZ LANNOY - 18 RUE NEGRIER - REQUALIFICATION D'UN IMMEUBLE - BAIL A REHAB - AMORTISSABLE - ANAH	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	44 500,00
20/05/2016 - BONDUES - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUI EN VEFA - 2 LOG - PLUS	VILOGIA			149 402,00
20/05/2016 - BONDUES - AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 2 LOG - PLUS	VILOGIA			66 187,00
20/05/2016 - ROUBAIX GRAND RUE - CONSTRUCTION - 16 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			1 389 214,00
20/05/2016 - ROUBAIX GRAND RUE - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 16 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			334 058,00
20/05/2016 - ROUBAIX - AVENUE BRAME - CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	VILOGIA			2 801 267,00
20/05/2016 - ROUBAIX - AVENUE BRAME - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 29 LOGEMENTS - PLUS - ANRU	VILOGIA			537 247,00
20/05/2016 - LILLE RUE DE LA PLAINE - ACQUISITION EN VEFA - 18 LOGEMENTS - PLUS	ICF NORD EST			1 688 919,00
20/05/2016 - PERENCHIES - 118 RUE HENRI BOUCHERY - REQUALIF UN IMMEUBLE - BAIL A REHAB - AMORTISSABLE	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	45 000,00
20/05/2016 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS - LOT 505 - CONSTRUCTION - 3 LOGEMENTS - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		423 869,00
20/05/2016 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS - LOT 505 - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE - 3 LOGEMENTS - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		155 305,00
27/05/2016 - LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - 35 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			3 163 890,00
27/05/2016 - LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - 35 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			579 418,00
27/05/2016 - LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - 15 LOGEMENTS - PLS	VILOGIA			469 793,00
27/05/2016 - LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE - 15 LOGEMENTS - PLS	VILOGIA			203 609,00
27/05/2016 - LILLE - RUE GERMAIN PILON - CONSTRUCTION - 15 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			646 995,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/05/2016 - WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 19 LOGEMENTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	138 700,00
27/05/2016 - WAMBRECHIES - RUE DE MARQUETTE - ACQUISITION EN VEFA - ACQUISITION FONCIERE - 19 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	535 000,00
27/05/2016 - ROUBAIX - RUE BARBIEUX RESIDENCE PLEIN ARC - ACQUIS VEFA 27 LOGT - PLS	VILOGIA			1 237 949,00
27/05/2016 - LOOS - RUE DE L'ECHEVETTE - ACQUIS VEFA - 36 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 507 857,00
27/05/2016 - LOOS - RUE DE L'ECHEVETTE - ACQUIS FONCIERE - 36 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 563 655,00
27/05/2016 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS VEFA - 24 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 066 862,00
27/05/2016 - FACHES THUMESNIL - RUE KLEBER - ACQUIS FONCIERE - 24 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	803 446,00
27/05/2016 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS LOT H - RUE SALVADOR DALI - CONST - 4 LOG- PLS	NOREVIE	NOREVIE		150 224,00
27/05/2016 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS LOT H - RUE SALVADOR DALI - ACQUIS FONCIERE - 4 LOG- PLS	NOREVIE	NOREVIE		208 124,00
27/05/2016 - LESQUIN - QUARTIER DES ARTS LOT H - RUE SALVADOR DALI - CONST - 4 LOG- PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		344 295,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA - 9 LOG- PLUS	NOREVIE	NOREVIE		908 715,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE - 9 LOG- PLUS	NOREVIE	NOREVIE		454 006,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS VEFA - 3 LOG- PLS	NOREVIE	NOREVIE		74 970,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC - ACQUIS FONCIERE - 3 LOG- PLS	NOREVIE	NOREVIE		142 812,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS VEFA - 16 LOG- PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 460 751,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS FONCIERE - 16 LOG- PLUS	NOREVIE	NOREVIE		756 920,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS VEFA - 11 LOG- PLS	NOREVIE	NOREVIE		241 119,00
27/05/2016 - SAINT ANDRE - RUE GENERAL LECLERC BEGUINAGE- ACQUIS FONCIERE- 11 LOG- PLS	NOREVIE	NOREVIE		497 072,00
27/05/2016 - WATTRELOS - RUE JULES GUESDES - CONSTRUCTION 44 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 706 021,00
27/05/2016 - WATTRELOS - RUE JULES GUESDES - 44 LOGEMENTS ACQUISITION FONCIERE - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 368 180,00
27/05/2016 - RONCQ - 7 & 9 RUE DU MOULIN - CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			191 374,00
27/05/2016 - RONCQ - 7 & 9 RUE DU MOULIN - ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			58 843,00
27/05/2016 - FACHES THUMESNIL - RUES A. FRANCE ET A. DUMAS ACQUIS VEFA 18 LOGTS - PLUS	VILOGIA			1 387 137,00
27/05/2016 - FACHES THUMESNIL - RUES A. FRANCE ET A. DUMAS ACQUIS FONCIERE 18 LOGTS - PLUS	VILOGIA			662 451,00
27/05/2016 - LAMBERSART - 2 et 4 RUE CHATEAU BRIAND - BAT ANEMONES - REHAB 30 LOGTS - ECO PRET	VILOGIA			375 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/05/2016 - LAMBERSART - 2 et 4 RUE CHATEAU BRIAND - BAT ANEMONES - REHAB 30 LOGTS - PAM	VILOGIA			185 596,00
27/05/2016 - LAMBERSART - 305 et 313 RUE DU BOURG - BAT PAQUERETTES - REHAB 30 LOGTS - ECO PRET	VILOGIA			375 000,00
27/05/2016 - TOURCOING - 125 RUE DE RONCQ - CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	534 339,00
27/05/2016 - TOURCOING - 125 RUE DE RONCQ - ACQUIS FONCIERE 11 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	248 736,00
27/05/2016 - TOURCOING - 125 RUE DE RONCQ - CONSTRUC 11 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	444 366,00
10/06/2016 - LAMBERSART - CLOS SAINTE ODILE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 298 000,00
24/06/2016 - ROUBAIX - WATTRELOS - LA LANIERE PEIGNANGE AMEDEE PENNEL ET FLIPO - FINANCEMENT CONCESSION AMENAGEMENT	SEM VILLE RENOUVELLEE			2 400 000,00
08/07/2016 - ROUBAIX - PLACE NADAUD - PLAI - 8 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			571 880,00
08/07/2016 - ROUBAIX - PLACE NADAUD - PLAI - 8 LOGEMENTS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			131 099,00
08/07/2016 - ROUBAIX - PLACE NADAUD - 32 LOGEMENTS - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 314 184,00
08/07/2016 - ROUBAIX - PLACE NADAUD - 32 LOGEMENTS - PLUS - ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			432 061,00
08/07/2016 - ROUBAIX - RUE DE SOUBISE - ACQUISITION VEFA - 35 LOGTS - PLUS - ANRU	VILOGIA			2 401 238,00
08/07/2016 - ROUBAIX - RUE DE SOUBISE - ACQUISITION FONCIERE - 35 LOGTS - PLUS - ANRU	VILOGIA			1 233 616,00
08/07/2016 - DEULEMONT - ALLEE JARDIN QUARTIER ETANG - CONST - 8 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	924 000,00
08/07/2016 - DEULEMONT - ALLEE JARDIN QUARTIER ETANG - CONST - 12 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 021 000,00
08/07/2016 - DEULEMONT - ALLEE JARDIN QUARTIER ETANG - CONST - 13 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 068 000,00
08/07/2016 - LA MADELEINE - 26 RUE POMPIDOU - ACQUIS VEFA - 9 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 000 000,00
08/07/2016 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DELCENSERIE - ACQUIS VEFA - 16 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 440 000,00
08/07/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - 2,4,6 RUE BLASON ET 2 ALLEE BASOCHE - REHAB - 303 LOGTS - PAM TAUX FIXE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 828 500,00
08/07/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - 2,4,6 RUE BLASON ET 2 ALLEE BASOCHE - REHAB - 303 LOGTS - ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 471 500,00
08/07/2016 - ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS VEFA - 8 LOGTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	400 000,00
08/07/2016 - ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS FONCIERE - 8 LOGTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	257 000,00
08/07/2016 - ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS VEFA - 2 LOGTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	90 000,00
08/07/2016 - ARMENTIERES - SQUARE V. HUGO ET RUE J. FERRY - ACQUIS FONCIERE - 2 LOGTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	57 000,00
08/07/2016 - CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS VEFA - 5 LOGTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	300 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
08/07/2016 - CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS FONCIERE - 5 LOGTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	162 500,00
08/07/2016 - CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS VEFA - 1 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	30 000,00
08/07/2016 - CROIX - RUE ISAAC HOLDEN - ACQUIS FONCIERE - 1 LOGT - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	24 000,00
08/07/2016 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU VHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA - 6 LOGTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	388 000,00
08/07/2016 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE - 6 LOGTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	226 000,00
08/07/2016 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA - 18 LOGTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	47 000,00
08/07/2016 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS FONCIERE - 18 LOGTS - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	53 900,00
08/07/2016 - BONDUES- RUE G. PERI - CONST - 7 LOGEMENTS - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	437 595,00
08/07/2016 - BONDUES- RUE G. PERI - CONST - 7 LOGEMENTS - PLS complémentaire	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	165 905,00
08/07/2016 - BONDUES- RUE G. PERI - CONST - 13 LOGEMENTS - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 411 800,00
20/07/2016 - ERQUINGHEM-LYS - GENERAL DE GAULLE ET DU QUAI 17 LOGEMENTS + 19 GARAGES	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 385 000,00
20/07/2016 - LOMME - RUE DESCAMPS 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	725 000,00
20/07/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 160 000,00
20/07/2016 - LILLE - LE BOIS HABITE 13 LOGEMENTS EN VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 299 000,00
20/07/2016 - LAMBERSART - RUE FLAMENT REBOUX REHABILITATION 54 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 591 000,00
20/07/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 10 LOGEMENTS EN VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 360 000,00
20/07/2016 - PERENCHIES - ZAC DES VERGERS 19 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 750 000,00
20/07/2016 - TOURCOING - QUAI DE CHERBOURG 12 LOGEMENTS VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	450 000,00
20/07/2016 - FACHES-THUMESNIL - RUE FAIDHERBE 3 LOGEMENTS VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	175 000,00
20/07/2016 - ARMENTIERES - RUE DES PRES 9 LOGEMENTS VEFA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	440 650,00
20/07/2016 - RONCHIN - BRAILLE ET ALPHABET ACQUISITION 7 LOGEMENTS VEFA PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	253 457,00
20/07/2016 - ROUBAIX - RUE ISABEAU DE ROUBAIX CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 024 913,00
20/07/2016 - LA MADELEINE - RUE JEANNE MAILLOTTE - ACQUI EN VEFA 37 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			2 318 080,00
20/07/2016 - LA MADELEINE - RUE JEANNE MAILLOTTE - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE - 37 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			1 627 811,00
20/07/2016 - LA MADELEINE - SQUARE FICHAUX - CONSTRUCTION - 60 LOG - PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			944 317,00
20/07/2016 - BOUVINES _ RUE DE GRUSON - CONSTRUCTION 3 LOG PLS	LOGIS METROPOLE			428 962,00
20/07/2016 - SAINGHIN EN MELANTOIS - ALLEE DU CHATEAU - ACQUIS FONCIERE - 25 LOG - PLUS	LOGIS METROPOLE			736 440,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/07/2016 - LILLE - RUE SAINT GABRIEL - CONSTRUCTION - 6 LOG - PLUS	LOGIS METROPOLE			252 314,00
20/07/2016 - LILLE - RUE SAINT GABRIEL - ACQUIS FONCIERE - 6 LOG - PLUS	LOGIS METROPOLE			133 577,00
20/07/2016 - LOMME LILLE - RUE NELSON MANDELA - ACQUIS FONCIERE- 19 LOG - PLUS	LOGIS METROPOLE			448 299,00
20/07/2016 - LOMME - RUE NELSON MANDELA - HUMANICITE - CONSTRUCTION 43 LOGTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LOGIS METROPOLE			759 447,00
20/07/2016 - LOMME - RUE SCHOELCHER - CONSTRUCTION - 21 LOGTS - ACQUI FONCIERE	LOGIS METROPOLE			572 617,00
20/07/2016 - BOUVINES - ROUTE DE GRUSON - CONSTRUCTION - 9 LOGTS - PLUS - ACQUI FONCIERE	LOGIS METROPOLE			426 710,00
03/10/2016 - LA BASSEE- RUE DU QUAI - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			188 783,00
03/10/2016 - LA BASSEE- RUE DU QUAI - ACQUISITION FONCIERE - 4 LOGEMENTS - PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			174 799,00
03/10/2016 - LA BASSEE- RUE DU QUAI - ACQUISITION EN VEFA - 4 LOGEMENTS - PLS Complémentaire	HABITAT HAUTS DE FRANCE			175 615,00
03/10/2016 - BONDUES - RUE DES PRAIRIES - CONSTRUC - 3 LOGEMENTS - PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			201 171,00
03/10/2016 - BONDUES - RUE DES PRAIRIES - ACQUIS FONCIERE - 3 LOGEMENTS - PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			150 208,00
03/10/2016 - BONDUES - RUE DES PRAIRIES - CONSTRUC - 3 LOGEMENTS - PLS COMPLEMENTAIRE	HABITAT HAUTS DE FRANCE			174 350,00
03/10/2016 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 3 & 7 RUE DES TILLEULS - REHAB - 2 LOGS - PAM	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	180 000,00
03/10/2016 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 3 & 7 RUE DES TILLEULS - REHAB - 2 LOGS - PAM AMIANTE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	20 000,00
03/10/2016 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 118, 130 & 132 RUE MARLE - REHAB - 3 LOGS - PAM	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	206 700,00
03/10/2016 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - 118, 130 & 132 RUE MARLE - REHAB - 3 LOGS - PAM AMIANTE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	30 000,00
03/10/2016 - ARMENTIERES - AVENUE PIERRE BROSSOLETTE - CONSTRUCTION - 31 LOG - PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 225 552,00
03/10/2016 - ROUBAIX - 83 RUE INKERMAN - ACQUIS AMELIO - 5 LOGTS - PLUS	VILOGIA			251 346,00
03/10/2016 - TOUFFLERS - 92 RUE DES AUBEPINES ET RUE DE NECHIN - CONST - 8 LOGTS - PLUS	VILOGIA			757 214,00
03/10/2016 - TOUFFLERS - 92 RUE DES AUBEPINES ET RUE DE NECHIN - Acquis fonciere - 8 LOGTS - PLUS	VILOGIA			381 107,00
16/11/2016 - LILLE- 15 RUE D'ALCAZAR- REHAB 1 LOG - ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			12 000,00
24/11/2016 - LA MADELEINE - RUE GENERAL DE GAULLE ET JEANNE MAILLOTTE - ACQUIS VEFR 4 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			164 131,00
24/11/2016 - LILLE - RUE BALZAC - EUROPE ILOT 1B - CONSTRUCTION 10 LGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	609 465,00
24/11/2016 - LILLE - RUE BALZAC - EUROPE ILOT 1B - ACQUISITION FONCIERE 10 LGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	190 331,00
24/11/2016 - LILLE - RUES BARTHELEMY, MEUNIER ET GANTOIS - CONSTRUC 37 LGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 894 053,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/11/2016 - LILLE - RUES BARTHELEMY, MEUNIER ET GANTOIS - ACQUISITION FONCIERE 37 LGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	610 439,00
24/11/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES TAINE, THALES ET TRAVERSIERES - REHAB 72 LOGT - PAM	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	386 796,00
24/11/2016 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUES THAINE, THALES ET TRAVERSIERES - REHAB 72 LOGT - PAM AMIANTE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	19 460,00
24/11/2016 - DEULEMONT - QUARTIER DE L'ETANG - CONSTRUC 11 LOGT - PSLA IN FINE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 769 438,00
24/11/2016 - WASQUEHAL - RUE JEAN MACE - ACQUIS EN VEFA 34 LGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 078 832,00
24/11/2016 - WASQUEHAL - RUE JEAN MACE - ACQUIS FONCIERE 34 LGT PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 255 510,00
24/11/2016 - SAILLY LEZ LANNOY - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION 16 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 500 000,00
24/11/2016 - SAILLY LEZ LANNOY - RUE DE LANNOY - CONSTRUCTION 10 LOGT - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	985 000,00
24/11/2016 - ARMENTIERES - REHABILITATION 32 LOGEMENT (voir doc) - PAM	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 152 626,00
24/11/2016 - ARMENTIERES - REHABILITATION 32 LOGEMENT (voir doc) - ECO PRET	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		512 000,00
02/12/2016 - AMENAGEMENT ZONE 65 HECTARES EN FACADE AUTOROUTIERE - ACTIVITES LOGISTIQUE - AMORTISSABLE -TRANCHE 1	SAS SECLIN A1 EST			2 400 000,00
05/12/2016 - LILLE RUE DE LA JUSTICE - ACQUI AMELIORATION - 18 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			1 968 517,00
05/12/2016 - LILLE RUE DE LA JUSTICE - ACQUI AMELIORATION - ACAQUI FONCIERE - 18 LOGEMENTS - PLUS	VILOGIA			392 541,00
05/12/2016 - LILLE RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE - CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 194 520,00
05/12/2016 - LILLE RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE - CONSTRUCTION ACQUISITION FONCIERE 12 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			740 926,00
05/12/2016 - RONCQ SENTIER DU VINAGE RUE DE LA VIEILLE COUR CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			840 114,00
05/12/2016 - RONCQ SENTIER DU VINAGE RUE DE LA VIEILLE COUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			205 325,00
05/12/2016 - LOMME Cité de la Délivrance rues Thoor, Chambauduit et Allard CONSTRUCTION 17 LOG PLUS	ICF NORD EST			2 086 552,00
05/12/2016 - LILLE - RUE DES MONTAGNARDS - ACQUISITION EN VEFA - 13 LOGEMENTS - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	1 679 411,00
05/12/2016 - LILLE ZAC ARRAS EUROPE PLACE MEDITERRANEE - ACQUISITION EN VEFA 8 LOGEMENTS - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	1 271 237,85
05/12/2016 - RACHAT DE 97 LOGEMENTS - PASSAGE DE ICF NORD EST A IMMOBILIERE NORD ARTOIS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 500 000,00
05/12/2016 - LA MADELEINE - 20 RUE DE LA FILATURE - CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			2 577 448,00
05/12/2016 - LA MADELEINE - 20 RUE DE LA FILATURE - CONSTRUCTION - ACQUISITION FONCIERE 14 LOGEMENTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			250 147,00
10/02/2017 - LMCU - ZAC DE L'UNION - DEXIA Cédé au Crédit coop	SEM VILLE RENOUVELLEE			3 200 000,00
10/02/2017 - LILLE - 18 PLACE JEANNE D'ARC ACQUI AMELIORATION RESTRUCTURATION BAIL A REHAB PLAI 2 LOG	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			130 800,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/02/2017 - ROUBAIX - 52 RUE DE BOUVINES ACQUISITION AMELIO ANAH 2 LOG PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			89 854,00
10/02/2017 - WATTRELOS 23 RUE DE TOUL MOUVAUX 257 RUE DU CONGO ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			209 000,00
10/02/2017 - LILLE 65 RUE TURGOT 21 SQUARE DU PORTUGAL WATTRELOS 82 RUE DE LONDRES ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			249 617,00
10/02/2017 - HAUBOURDIN WATTRELOS ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION BAIL REHAB 3 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			230 001,00
10/02/2017 - MOUVAUX LILLE TOURCOING ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION PAR BAIL A REHAB 3 LOG - PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			254 000,00
10/02/2017 - LAMBERSART LILLE ARMENTIERES ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION PAR BAIL A REHAB 3 LOG - PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			187 615,00
10/02/2017 - LILLE 15 RUE PIERRE MARTEL ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			93 000,00
10/02/2017 - LILLE 15 RUE PIERRE MARTEL ACQUI AMELIO ACQUI FONCIERE 1 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			50 822,00
10/02/2017 - RONCHIN 51-53 RUE ROGER SALENGRO ACQUI AMELIO RESTRUCTURATION PAR BAIL A REHAB 2 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			131 480,00
10/02/2017 - LILLE 1 RUE FEMY 148 RUE D'ESQUERMES ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			87 700,00
10/02/2017 - LILLE 1 RUE FEMY 148 RUE D'ESQUERMES ACQUI AMELIO ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			107 871,00
10/02/2017 - TOURCOING 77 RUE DE GUISNES ACQUI AMELIO 2 LOG ANAH PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			133 500,00
10/02/2017 - ROUBAIX 175 RUE DAUBENTON ACQUI AMELIO ANAH 1 LOGEMENT PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			93 471,00
10/02/2017 - TOURCOING 11 BOULEVARD GAMBETTA ACQUI AMELIO ANAH 4 LOGEMENTS PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			134 000,00
10/02/2017 - HAUBOURDIN PLUSIEURS ADRESSES ACQUI AMELIO REHAB RESTRUCTURATION 5 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			263 697,00
10/02/2017 - CROIX 26-28 RUE SAINT JACQUES ACQUI AMELIO ANAH 1 LOG PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			52 901,00
10/02/2017 - TOURCOING 152 RUE DE PARIS ACQUI AMELIO ANAH 1 LOG PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			79 075,00
10/02/2017 - LOMME 176 RUE ANATOLE FRANCE REHAB ANAH 1 LOG PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			52 500,00
10/02/2017 - TOURCOING 48 RUE DU VIROLOIS REHAB ANAH 1 LOG PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			53 434,00
10/02/2017 - LILLE 34 RUE NEWTON ACQUI AMELIO ANAH 1 LOG PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			65 718,00
20/02/2017 - LOMME - CHEMIN DU ROMARIN - CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS - PSLA	HABITAT DU NORD COOP			3 765 000,00
20/02/2017 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU MOULIN DELMAR - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 6 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	275 677,00
20/02/2017 - LESQUIN - RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION BEGUINAGE PLS	NOREVIE	NOREVIE		37 058,00
20/02/2017 - LESQUIN - RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE BEGUINAGE PLS	NOREVIE	NOREVIE		39 930,00
20/02/2017 - LESQUIN - RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION BEGUINAGE PLS COMPL	NOREVIE	NOREVIE		10 288,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/02/2017 - LESQUIN RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION BEGUINAGE - 12 PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 254 323,00
20/02/2017 - LESQUIN RUE PASTEUR SITE DU PRESBYTERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE BEGUINAGE - 12 PLUS	NOREVIE	NOREVIE		511 675,00
20/02/2017 - HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA 4 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		249 979,00
20/02/2017 - HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		189 092,00
20/02/2017 - HELLEMMES RUE JEAN BART ROGER SALENGRO BAT C ACQUI EN VEFA BEGUINAGE 34 LOG PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 950 436,00
20/02/2017 - HELLEMMES RUE JEAN BART ROGER SALENGRO BAT C ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE BEGUINAGE 34 LOG PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 706 632,00
20/02/2017 - PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE - 1 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			40 466,00
20/02/2017 - ANSTAING RUE CLOVIS LECLERCQ CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE MAISON RELAIS 14 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			368 484,00
20/02/2017 - EMMERIN RUE CARNOT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	239 960,00
20/02/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	503 915,00
20/02/2017 - LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS DONT 13 ANRU PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 206 054,00
20/02/2017 - RONCQ - RUE DE LA VIEILLE COUR SENTIER DU VINAGE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PSLA	VILOGIA PREMIUM			851 166,00
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA CLOS SAINT CHRYSOLE 1439	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	188 122,00
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA DOMAINE ARTEMIS 1458	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 330 030,00
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA N°1464 - BLANQUI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 195 280,00
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA BOIDIN 1465	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	540 530,00
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS N°2651406/6776975 FOYER ALTITUDE ROUTE DE NEUVILLE HALLUIN	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	324 835,82
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS N°2747324/6768493 RUE DE ROUBAIX LINSELLES	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	796 626,09
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS N° 2672292/6801754 PORTE DE FRANCE HALLUIN	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 043 761,21
20/02/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS CAISSE D'EPARGNE ZAC DES PIERRES BLEUES A LINSELLES	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 777 164,83
09/03/2017 - MARQUETTE - ZAC DU HAUT TOUQUET - RUE DE WERVICQ 30 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 728 583,43
09/03/2017 - LILLE - RUES ST DRUON ET FG DE ROUBAIX 48 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			3 033 693,50
09/03/2017 - LILLE - RUES ST DRUON ET FG DE ROUBAIX ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			1 436 724,00
09/03/2017 - LILLE - RESIDENCE MAUPASSANT - BLD DE BELFORT - REHABILITATION - 283 LOG - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			4 405 876,00
09/03/2017 - LA MADELEINE- RUE DU BALLON - CONSTRUCTION 3 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	214 204,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
09/03/2017 - LA MADELEINE- RUE DU BALLON - ACQUISITION FONCIERE 3 LOGT - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	82 710,00
09/03/2017 - FACHES THUMESNIL - RUE HENRI BARBUSSE - ACQUI EN VEFA 20 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	746 757,00
09/03/2017 - FACHES THUMESNIL - RUE HENRI BARBUSSE - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 20 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	628 179,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU MOULIN DELMAR - ACQUI EN VEFA - 6 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	227 359,00
09/03/2017 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - ZAC PORTE DES WEPPEES - ACQUI EN VEFA - 37 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 578 878,00
09/03/2017 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - ZAC PORTE DES WEPPEES - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 37 LOG - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 304 247,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DU FORT - ACQUI EN VEFA - 16 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	430 793,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL - RUE DU FORT - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE -16 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	642 865,00
09/03/2017 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA 4 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	192 989,00
09/03/2017 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOG - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	132 226,00
09/03/2017 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA 1 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	29 212,00
09/03/2017 - SAINT ANDRE - RUE DE SAINTE HELENE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 1 LOG - PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	29 813,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA 5 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	220 000,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 5 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	145 000,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA 2 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	60 000,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL RUE DU MOULIN DELMAR ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	57 000,00
09/03/2017 - HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	90 726,00
09/03/2017 - HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - 12 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	605 330,00
09/03/2017 - HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - ACQUI FONCIERE 12 LOGEMENTS - PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	466 668,00
09/03/2017 - LILLE - RUE D'IANA - ACQUISITION EN VEFA - 7 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	502 209,00
09/03/2017 - LILLE - RUE D'IANA - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 7 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	332 382,00
09/03/2017 - LILLE - RUE D'IANA - ACQUISITION EN VEFA -3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	157 385,00
09/03/2017 - LILLE - RUE D'IANA - ACQUISITION EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	139 223,00
09/03/2017 - LAMBERSART - RESIDENCE LES ORCHIDEES 60/62 RUE GRAL DE GAULLE - REHAB 54 LOG ECO PRET	VILOGIA			783 000,00
09/03/2017 - LAMBERSART - RESIDENCE LES ORCHIDEES 60/62 RUE GRAL DE GAULLE - REHAB 54 LOG PAM TX FIXE	VILOGIA			660 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
09/03/2017 - HEM - BAT LE MERISIER 95/173 RUE DU DR SCHWEITZER - REHAB 60 LOG ECO PRET	VILOGIA			720 000,00
09/03/2017 - HEM - BAT LE MERISIER 95/173 RUE DU DR SCHWEITZER - REHAB 60 LOG PAM TX FIXE	VILOGIA			1 125 333,00
09/03/2017 - WATTRELOS - 21/23 RUE VANDERMEERSCH - REHAB 29 LOG ECO PRET	VILOGIA			406 000,00
09/03/2017 - WATTRELOS - 21/23 RUE VANDERMEERSCH - REHAB 29 LOG PAM TX FIXE	VILOGIA			532 206,00
09/03/2017 - WATTRELOS - 21/23 RUE VANDERMEERSCH - REHAB 29 LOG PAM AMIANTE	VILOGIA			55 936,00
09/03/2017 - TOURCOING - 7 RUE MONTAIGNE REHAB 1 LOGEMENT ECO PRET	VILOGIA			14 000,00
09/03/2017 - TOURCOING - 7 RUE MONTAIGNE REHAB 1 LOGEMENT PAM TX FIXE	VILOGIA			44 311,00
09/03/2017 - FRELINGHIEN - RUE DE LA CHAPELETTE - REHABILITATION 30 LOG PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	319 000,00
09/03/2017 - FRELINGHIEN - RUE DE LA CHAPELETTE - REHABILITATION 30 LOG ECO PRET	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	462 000,00
09/03/2017 - FRELINGHIEN - RUE DE LA CHAPELETTE - REHABILITATION 30 LOG PAM AMIANTE	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	119 000,00
09/03/2017 - ERQUINGHEM LYS - RUE DU MARECHAL RANTZAU RUE D'ARMENTIERES - ACQUISITION EN VEFA 36 LOG - PLUS	VILOGIA			1 883 418,00
09/03/2017 - ERQUINGHEM LYS - RUE DU MARECHAL RANTZAU RUE D'ARMENTIERES - ACQUI EN VEFA ACQUI FONC 36 LOG - PLUS	VILOGIA			1 052 633,00
09/03/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ 14 TOUR DES SAULES REHAB 62 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			37 410,00
09/03/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ 14 TOUR DES SAULES REHAB 62 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			1 023 000,00
09/03/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ 38-44 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 36 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			163 890,00
09/03/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ 38-44 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 36 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			540 000,00
09/03/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ 46-54 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 44 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			200 310,00
09/03/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ 46-54 RUE MARCEL BOUDERIEZ REHAB 44 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			660 000,00
09/03/2017 - LOMME 8 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			108 792,00
09/03/2017 - LOMME 8 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			60 000,00
09/03/2017 - LOMME 18 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE	VILOGIA			103 728,00
09/03/2017 - LOMME 18 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			60 000,00
09/03/2017 - LOMME 32 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			107 832,00
09/03/2017 - LOMME 32 RUE CREPY REHAB 4 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			60 000,00
09/03/2017 - LA MADELEINE - 84 RUE GAMBETTA ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS	VILOGIA			71 279,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
09/03/2017 - HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA 35 LOGEMENTS PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 888 786,00
09/03/2017 - HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 35 LOGEMENTS PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 651 907,00
09/03/2017 - HELLEMMES RUE ROGER SALENGRO BAT B ACQUI EN VEFA 35 LOGEMENTS PLS COMPL	NOREVIE	NOREVIE		233 082,00
09/03/2017 - HELLEMMES RUE JEAN BART ROGER SALENGRO BAT C ACQUI EN VEFA BEGUINAGE 34 LOG PLS COMPL	NOREVIE	NOREVIE		306 122,00
09/03/2017 - REFINANCEMENT 5 PRÊTS CDC ET CREDIT AGRICOLE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	5 498 765,21
09/03/2017 - REFINANCEMENT 15 PRETS CREDIT AGRICOLE ET CDC	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	4 034 924,72
09/03/2017 - REFINANCEMENT SRCJ - BANQUE POSTALE DE 9 PRETS INITIALEMENT CONCLUS AVEC LA CDC	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	24 060 566,24
09/03/2017 - REFINANCEMENT DOSSIER 4254 A	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 031 130,94
09/03/2017 - ARMENTIERES TRANCHE 2 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 47 LOG PAM	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 803 655,00
09/03/2017 - ARMENTIERES TRANCHE 2 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 47 LOG ECO PRET	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		752 000,00
09/03/2017 - ARMENTIERES TRANCHE 3 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 31 LOG PAM	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 154 981,00
09/03/2017 - ARMENTIERES TRANCHE 3 REHAB LOURDE RESTRUCTURATION PLUSIEURS ADRESSES 31 LOG ECO PRET	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		496 000,00
09/03/2017 - HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION 9 LOG ANRU PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			749 571,00
09/03/2017 - HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 9 LOG ANRU PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			293 395,00
09/03/2017 - HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION 11 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			225 220,00
09/03/2017 - HOUPLINES RUE SUZANNE BLIN CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 11 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			358 594,00
09/03/2017 - PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 1 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			40 466,00
09/03/2017 - PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			132 815,00
09/03/2017 - PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 1 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			40 466,00
09/03/2017 - PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLS COMPL	LILLE METROPOLE HABITAT			6 340,00
09/03/2017 - ROUBAIX 10 RUE PIERRE MOTTE CONSTRUCTION 1 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			207 977,00
09/03/2017 - ANSTAING RUE CLOVIS MLECLERCQ CONSTRUCTION MAISON RELAIS 14 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			859 796,00
09/03/2017 - EMMERIN RUE CARNOT ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	208 799,00
09/03/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	408 902,00
09/03/2017 - LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 21 LOGEMENTS DONT 13 ANRU PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			794 657,00
09/03/2017 - LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			175 396,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
09/03/2017 - LILLE - ILOT VANHOEACKER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			141 040,00
09/03/2017 - REFINANCEMENT D'1 PRET PLS DEXIA ZAC FLORIADES	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	332 587,00
20/03/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS DEXIA - IMPRESSIONNISTES N°1406	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 138 155,00
10/04/2017 - SAINT ANDRE RUE DE MARECHAL DE BOUFFLERS REHAB LOURDE RESTRUCTURATION 30 LOGEMENTS PAM	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	805 876,00
10/04/2017 - RONCQ RUE DE LILLE ACQUISITION EN VEFA 16 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			915 118,00
10/04/2017 - RONCQ RUE DE LILLE ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 16 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			511 316,00
10/04/2017 - HELLEMMES - RUES SALENGRO ET BART - BAT D - ACQUI EN VEFA 20 LOGEMENTS - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 177 016,00
10/04/2017 - HELLEMMES - RUES SALENGRO ET BART - BAT D - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 20 LOGEMENTS - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 082 730,00
20/04/2017 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE D'YPRES ET FELIX - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE - 5 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		167 148,00
20/04/2017 - REFINANCEMENT DE 40 LIGNES DE PRET CDC	LOGIS METROPOLE			1 999 012,43
20/04/2017 - VERLINGHEM 4 RUE DE LA FONTAINE 5 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	504 200,00
20/04/2017 - COMINES RUE D'HURLUPIN CONSTRUCTION 22 LOG PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 462 341,00
11/05/2017 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE CLOS LOUISE DE BETTIGNIES - ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			454 306,00
11/05/2017 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE CLOS LOUISE DE BETTIGNIES - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOG PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			323 274,00
11/05/2017 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE D'YPRES ET FELIX - ACQUI EN VEFA - 5 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		195 934,00
11/05/2017 - TOURCOING - 35 RUE DESCARTES REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			48 000,00
11/05/2017 - ROUBAIX - 7 RUE BEAUMARCHAIS REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			77 424,00
11/05/2017 - TOURCOING 24 RUE DU CAPITAINE GUYNEMER REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			34 172,00
11/05/2017 - ROUBAIX 158 RUE DU LUXEMOBURG REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			73 257,00
11/05/2017 - ROUBAIX 33 RUE DU NOUVEAU MONDE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			73 304,00
11/05/2017 - LILLE 89 RUE DE LENS 3 COUR CHANTRAINE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			22 000,00
11/05/2017 - LILLE 58 RUE ALBERT SAMAIN REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			24 000,00
11/05/2017 - ROUBAIX 148 RUE DAUBENTON REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			75 763,00
11/05/2017 - LILLE 10 BIS RUE ALLARD DUGAUQUIER REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			63 000,00
11/05/2017 - LILLE 84 AVENUE DE BRETAGNE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			63 350,00
11/05/2017 - TOURCOING 66 RUE DU CAIRE REHAB 1 LOG PHP - ANAH	SOLIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			64 363,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/05/2017 - WASQUEHAL 148 RUE CARPEAUX REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			53 323,00
11/05/2017 - LILLE 10 RUE MATTEOTI REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			62 324,00
11/05/2017 - MONS EN BAROEUL 4 RUE BERLIOZ REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			77 197,00
11/05/2017 - TOURCOING 76 RUE DE L'AMIRAL COURBET REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			34 000,00
11/05/2017 - ROUBAIX 2 RUE DE CARTIGNY REHAB 4 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			224 007,00
11/05/2017 - ROUBAIX 26 BIS RUE DE CONDE 28 COUR VROMAN REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			38 582,00
11/05/2017 - LA MADELEINE - 31 RUE SAINT CHARLES REHAB 1 LOG ANAH PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			66 927,00
11/05/2017 - TOURCOING 121 RUE DES TILLEULS REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			70 249,00
11/05/2017 - ROUBAIX 53 RUE DE CHANZY REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			49 500,00
11/05/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA 2 LOG PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			70 245,00
11/05/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			48 465,00
11/05/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA 4 LOG PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			193 355,00
11/05/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DES FLANDRES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOG PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			156 490,00
11/05/2017 - TOURCOING RUE DE LHOMOND CONSTRUCTION 2 LOG PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	65 287,00
11/05/2017 - TOURCOING RUE DE LHOMOND CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 2 LOG PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	40 842,00
11/05/2017 - REFINANCEMENT DE 12 LIGNES DE PRÊT CDC	LOGIS METROPOLE			6 937 010,62
11/05/2017 - RONCQ - 15 LOGEMENTS - REFINANCEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	823 638,81
11/05/2017 - WAMBRECHIES RUE DE BONDUES ET DE LA RESISTANCE CONSTRUCTION 25 PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	3 937 657,00
11/05/2017 - LINSSELLES - RUE DE LA VIGNETTE 6 APPARTEMENTS LOCATIFS - REFINANCEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	404 801,00
11/05/2017 - RONCQ - RUE DE LA LATTE - CLOS NOTRE DAME 2 APPARTEMENTS LOCATIFS - REFINANCEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	157 773,07
11/05/2017 - TOURCOING - ZAC BOTANIQUE 33 APPARTEMENTS - REFINANCEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 758 270,52
11/05/2017 - RONCQ - ILOT GALISSOT 7 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	420 586,48
19/05/2017 - ERQUINGHEM LYS - REHAB 4 LOGEMENTS PLUSIEURS ADRESSES PHBB	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		39 928,00
19/05/2017 - HALLUIN - 36 RUE DE LILLE 2 APPARTEMENTS - REFINANCEMENT	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	132 134,93
20/05/2017 - DON RUE DU PARC REHAB 26 LOGEMENTS PAM TX FIXE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	576 644,00
20/05/2017 - DON RUE DU PARC REHAB 26 LOGEMENTS PAM AMIANTE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	11 100,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/05/2017 - FACHES THUMESNIL 82 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 16 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	252 864,00
20/05/2017 - FACHES THUMESNIL 86 88 90 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 24 LOGEMENTS PAM TX FIXE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	379 295,00
20/05/2017 - VERLINGHEM 4 RUE DE LA FONTAINE ACQUI AMELIO 1 LOGEMENT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	86 000,00
20/05/2017 - ARMENTIERES SITE DUFOUR CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 133 000,00
01/06/2017 - LOMME - RUE DU MARAIS 96 LOGEMENTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			3 851 639,39
01/06/2017 - LOMME - RUE DU MARAIS 96 LOGEMENTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 939 588,02
01/06/2017 - LOMME - RUES DU MARAIS ET JEAN JAURES 5 LOGEMENTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			300 919,12
01/06/2017 - ROUBAIX - RESIDENCE LATINE REHABILITATION 255 LOGEMENTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			3 360 185,00
01/06/2017 - BAISIEUX - LE JARDIN DES POETES 4 LOGEMENTS EN VEFA	HABITAT HAUTS DE FRANCE			462 600,00
01/06/2017 - BAISIEUX - LE JARDIN DES POETES 6 LOGEMENTS EN VEFA	HABITAT HAUTS DE FRANCE			533 000,00
01/06/2017 - REAMENAGEMENT CDC - 892797	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 416 634,17
01/06/2017 - REAMENAGEMENT CDC - 256402	HABITAT HAUTS DE FRANCE			367 847,98
01/06/2017 - REAMENAGEMENT CDC - 256675	HABITAT HAUTS DE FRANCE			65 757,73
01/06/2017 - REAMENAGEMENT CDC - 801595	HABITAT HAUTS DE FRANCE			221 991,14
01/06/2017 - REAMENAGEMENT CDC - 890182	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 805 784,26
01/06/2017 - REAMENAGEMENT CDC - 890190	HABITAT HAUTS DE FRANCE			2 336 405,71
01/06/2017 - SECLIN - CITES JARDINS PAM REHABILITATION 73 LOGEMENTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 564 249,00
01/06/2017 - ARMENTIERES - RUE DES COMINES CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			880 343,00
01/06/2017 - ARMENTIERES - RUE HURTEL 17 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			1 004 021,00
01/06/2017 - AMENAGEMENT ZONE SECLIN A1 EST TRANCHE 2	SAS SECLIN A1 EST			3 200 000,00
01/06/2017 - LA MADELEINE 66 RUE TRULIN ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			87 100,00
01/06/2017 - TOURCOING 37 RUE LOUIS LELOIR ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			27 789,00
01/06/2017 - ROUBAIX 41 RUE DE BOUVINES ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			131 911,00
01/06/2017 - ROUBAIX 15 RUE LESUEUR ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			116 000,00
01/06/2017 - HEM 12 RUE DE LA BRIQUETTERIE ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			109 241,00
01/06/2017 - TOURCOING 311 RUE DU CHENE HOULINE ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			37 682,00
01/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL 8 RUE DES TISSERANDS HALLUIN 341 RUE LYS ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			88 477,00
01/06/2017 - TOURCOING 94 RUE DU HAZE ACQUI AMELIO 5 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			178 908,00
01/06/2017 - ROUBAIX 36 RUE DE CARTIGNY ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			140 000,00
01/06/2017 - CROIX 1 RUE PASTEUR TOURCOING 6 RUE DE L'EPEE ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			147 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
01/06/2017 - ROUBAIX 102 RUE DELESPAUL ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			73 830,00
01/06/2017 - ROUBAIX 2 RUE DU PROGRES ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			90 600,00
01/06/2017 - ROUBAIX 84 RUE DES ARTS ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			87 791,00
01/06/2017 - TOURCOING 56 RUE DES VILLAS ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			23 171,00
01/06/2017 - TOURCOING 18 RUE DE RIVOLI ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			76 200,00
01/06/2017 - ROUBAIX 36 RUE RACINE ACQUI AMELIO 8 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			539 200,00
01/06/2017 - ROUBAIX 84 RUE D'ALSACE ACQUI AMELIO 7 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			316 780,00
01/06/2017 - LOMME 16 RUE FRANKLIN ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			50 900,00
01/06/2017 - LILLE 12 RUE BRANLY ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			72 200,00
01/06/2017 - LILLE 41 RUE MIRABEAU ACQUI AMELIO 2 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			92 667,00
01/06/2017 - ROUBAIX 86 RUE CARPEAUX ACQUI AMELIO 3 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			163 840,00
01/06/2017 - LILLE 104 RUE DU MARAIS DE LOMME ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			98 300,00
01/06/2017 - LEZENNES 77 RUE DEFAUX ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			98 083,00
01/06/2017 - LA MADELEINE 88 RUE SALENGRO CONSTRUCTION 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			69 000,00
01/06/2017 - WATTRELOS 17 RUE CHARLES QUINT ACQUI AMELIO 1 LOG PLAI	SOLIBA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			67 800,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 16 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	980 000,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 16 LOG PLUS ACQUI FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	663 900,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	140 000,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLAI ACQUI FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	144 900,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	191 111,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	155 460,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUISITION EN VEFA 4 LOG PLS COMPL	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	28 429,00
09/06/2017 - SANTES - RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA 11 LOGEMENTS - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		802 748,00
09/06/2017 - SANTES - RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE - 11 LOGEMENTS - PLUS	NOREVIE	NOREVIE		529 364,00
09/06/2017 - ARMENTIERES 17 RUE DE SAINT ELOI REHABILITATION RESTRUCTURATION 27 LOGEMENTS PAM	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		954 294,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
09/06/2017 - ARMENTIERES 17 RUE DE SAINT ELOI REHABILITATION RESTRUCTURATION 27 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		324 000,00
09/06/2017 - DIVERSES COMMUNES - PHBB 139 LOGEMENTS - REHABILITATION	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 390 000,00
09/06/2017 - WATTIGNIES 50 RUE SADI CARNOT ACQUISITION EN VEFA 18 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 197 370,00
09/06/2017 - WATTIGNIES 50 RUE SADI CARNOT ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 18 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	495 957,00
09/06/2017 - DON RUE DU PARC REHAB 26 LOGEMENTS ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	325 000,00
09/06/2017 - FACHES THUMESNIL 82 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 16 LOGEMENTS ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	224 000,00
09/06/2017 - FACHES THUMESNIL 82 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 16 LOGEMENTS PAM AMIANTE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	6 664,00
09/06/2017 - FACHES THUMESNIL 86 88 90 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 24 LOGEMENTS ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	336 000,00
09/06/2017 - FACHES THUMESNIL 86 88 90 RUE DU CHEMIN ROUGE REHAB 24 LOGEMENTS PAM AMIANTE	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	9 997,00
09/06/2017 - QUESNOY SUR DEULE - 35 RUE DE LA GARE ACQUI AMELIORATION 2 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	219 000,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE BERLIOZ ET MASSENET REHAB 30 LOGEMENTS PAM TX FIXE	VILOGIA			1 175 452,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE BERLIOZ ET MASSENET REHAB 30 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			391 500,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE CAMILLE SAINT SAENS REHAB 30 LOGEMENTS PAM TX FIXE	VILOGIA			1 175 452,00
09/06/2017 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE CAMILLE SAINT SAENS REHAB 30 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			395 000,00
10/07/2017 - LILLE LES MOULINS DE L'ESPOIR 48 RUE DE VALENCIENNES REHAB ANAH PLU	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		4 214 346,00
10/07/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS OPERATION GRAND PLACE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	516 664,31
10/07/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS - BONDUES CHEMIN DU SENEVE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	264 110,00
10/07/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS MARCQ EN BAROEUL RUE BRAEMS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	847 762,50
10/07/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS - MARCQ EN BAROEUL VILLA DU CROISE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	296 000,02
10/07/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS SAINT ANDRE COEUR ANDREA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	460 000,00
10/07/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS TOURCOING RUE CHATEAU FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	120 269,52
10/07/2017 - REFINANCEMENT D'UN PRET PLS TOURCOING RUE DU CHATEAU CONSTRUCTION	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	937 008,85
10/07/2017 - LESQUIN - DOMAINE DE LA MOTTE - ACQUI EN VEFA 7 PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			175 143,00
10/07/2017 - LESQUIN - DOMAINE DE LA MOTTE - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			203 530,00
10/07/2017 - WATTRELOS RUE DES PATRIOTES ACQUI EN VEFA 17 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			759 391,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/07/2017 - WATTRELOS RUE DES PATRIOTES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			623 592,00
10/07/2017 - RONCQ RUE DU DRONCKAERT PROTERAM CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		373 200,00
10/07/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU 8 MAI 45 CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 971 511,00
10/07/2017 - SAILLY LEZ LANNOY RUE DE LANNOY CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 444 704,00
20/07/2017 - SEQUEDIN 79 RUE DU CHEMIN NOIR ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 44 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 295 758,00
21/08/2017 - LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			459 609,00
21/08/2017 - LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLAI ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			443 739,00
21/08/2017 - LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			450 924,00
21/08/2017 - LILLE COVENT GARDEN RUE GAMBETTA ACQUISITION EN VEFA 12 LOGEMENTS PLUS ACQUI FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			435 101,00
21/08/2017 - LYS LEZ LANNOY 6 RUE JEANNE D'ARC BAIL A REHAB 1 LOGEMENT ANAH PHP	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie ESCAUT HABITAT	Association	33 997,00
21/08/2017 - LOMME RUES DES SAULES SADI CARNOT ET NOTEBART ILOT 33 CONSTRUCTION 35 LOGEMENTS PSLA	ESCAUT HABITAT		SA	5 272 169,00
21/08/2017 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE JEAN FIEVET CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	184 000,00
21/08/2017 - SEQUEDIN 79 RUE DU CHEMIN NOIR ACQUI EN VEFA 44 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	2 464 019,00
21/08/2017 - TOURCOING - QUARTIER PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			574 000,00
21/08/2017 - TOURCOING - QUARTIER PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			1 137 372,00
21/08/2017 - TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			574 000,00
21/08/2017 - TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB 41 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			1 137 372,00
21/08/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	104 000,00
21/08/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	74 000,00
21/08/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	35 593,00
21/08/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	183 407,00
21/08/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	117 000,00
21/08/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	549 000,00
21/08/2017 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	283 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/08/2017 - LILLE FAUBOURG D'ARRAS VILLENEUVE D'ASCQ CHATEAU REHAB 529 LOGEMENTS PHBB	LILLE METROPOLE HABITAT			3 050 000,00
25/08/2017 - ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - CONSTRUC 4 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			186 037,00
25/08/2017 - ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - ACQUIS FONCIERE 4 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			75 831,00
25/08/2017 - ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - CONSTRUC 14 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			839 545,00
25/08/2017 - ROUBAIX - RUES BOILEAU & NEUVE-RACINE - ACQUIS FONCIERE 14 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			296 279,00
25/08/2017 - LAMBERSART - 14 18 PLACE BETTIGNIES 33 50 RUE TRULIN 5 RUE VILAIN 16 RUE TRENSON REHAB 6 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	322 431,00
25/08/2017 - LAMBERSART 14 18 PLACE BETTIGNIES 33 50 TRULIN 5 RUE VILAIN 16 RUE TRENSON REHAB ACQUI FONC 6 LOG	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	84 000,00
25/08/2017 - LAMBERSART 14 18 PLACE BETTIGNIES 33 50 TRULIN 5 RUE VILAIN 16 RUE TRENSON REHAB 6 LOG	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	24 000,00
25/08/2017 - LAMBERSART 21 25 RUE TRULIN 3 RUE DE L'ABBE LESTIENNE REHAB 3 LOG	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	182 446,00
25/08/2017 - LAMBERSART 21 25 RUE TRULIN 3 RUE DE L'ABBE LESTIENNE REHAB 3 LOG	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	42 000,00
25/08/2017 - LAMBERSART 21 25 RUE TRULIN 3 RUE DE L'ABBE LESTIENNE REHAB 3 LOG	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	22 366,00
25/08/2017 - LILLE 20 VIR LA FABRIQUE DES QUARTIERS ACQUI EN VEFA 20 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			1 600 278,00
25/08/2017 - LILLE 20 VIR LA FABRIQUE DES QUARTIERS ACQUI EN VEFA 20 LOGEMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			1 083 432,00
25/08/2017 - LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 8 LOGMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			994 553,00
25/08/2017 - LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 8 LOGMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			92 495,00
25/08/2017 - LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 26 LOGMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 316 209,00
25/08/2017 - LILLE BAT INTERGENERATIONNEL RUE WAGNER CONSTRUCTION 26 LOGMENTS PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			207 941,00
20/09/2017 - SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS VEFA 2 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			111 589,00
20/09/2017 - SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS FONCIERE 2 LOGT - PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			69 719,00
20/09/2017 - ROUBAIX 58 RUE MONTGOLFIER REHABILITATION 1 LOGEMENT ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			16 000,00
20/09/2017 - RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			214 381,00
20/09/2017 - RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			598 150,00
20/09/2017 - RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 10 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			265 663,00
22/09/2017 - COMINES RUE D'ARMENTIERES CONSTRUCTION EN VEFA 54 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		2 940 700,00
22/09/2017 - COMINES RUE D'ARMENTIERES CONSTRUCTION EN VEFA ACQUI FONCIERE 54 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		2 105 900,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/09/2017 - COMINES RUE D'ARMENTIERES ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		663 600,00
22/09/2017 - COMINES RUE D'ARMENTIERES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		623 900,00
22/09/2017 - MARCQ EN BAROEUL BOULEVARD CLEMENCEAU ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		240 200,00
22/09/2017 - MARCQ EN BAROEUL BOULEVARD CLEMENCEAU ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		175 000,00
20/10/2017 - MARCQ EN BAROEUL RUE DUNANT RUE DE LA BRIQUETERIE CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			195 815,00
20/10/2017 - FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	270 690,00
20/10/2017 - SECLIN 3-5 RUE MAURICE BOUCHERY ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	25 320,00
20/10/2017 - DIVERSE COMMUNES TIPP 2016 REHABILITATION 13947 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			4 796 328,00
20/10/2017 - LOMME RUE VICTOR SCHOELCHER CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLUS	CDC HABITAT	CDC HABITAT		786 737,00
23/10/2017 - SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS VEFA 6 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			260 610,00
23/10/2017 - SEQUEDIN - RUE DE LA PETITE COUTURE - ACQUIS FONCIERE 6 LOGT - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			165 884,00
23/10/2017 - LILLE 14 RUE DU REPOS REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			53 780,00
23/10/2017 - CROIX RUE ISAAC HOLDEN ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLS	LES PAPILLONS BLANCS			850 000,00
23/10/2017 - WATTRELOS 38 RUE DU TILLEUL REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			46 543,00
23/10/2017 - TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 20 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			283 000,00
23/10/2017 - TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 20 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			554 815,00
23/10/2017 - TOURCOING QUARTIER DU PONT ROMPU REHAB RESTRUCTURATION 8 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			118 500,00
23/10/2017 - LA MADELEINE RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	294 000,00
23/10/2017 - ROUBAIX 58 RUE MONTGOLFIER REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			6 000,00
23/10/2017 - RONCHIN RUE ROGER SALENGRO ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			305 356,00
23/10/2017 - FUSION 4 CAISSES D'AVANCE URBANIS	URBANIS	URBANIS	SAS	320 000,00
22/11/2017 - NEUVILLE EN FERRAIN RUE JEAN FIEVET CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	720 000,00
22/11/2017 - MARCQ EN BAROEUL RUE DUNANT RUE DE LA BRIQUETERIE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			103 734,00
22/11/2017 - SECLIN RUES BURGALT VICTOR HUGO ET PASTEUR CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	418 524,00
22/11/2017 - SECLIN RUES BURGALT VICTOR HUGO ET PASTEUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 5 LOGEMENTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	87 277,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/11/2017 - LEERS 20 RUE DU GENERAL DE GAULLE BAIL A REHAB 1 LOGEMENT PHP	ALEFPA	Association Laïque pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	27 136,00
22/11/2017 - FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	234 268,00
22/11/2017 - VERLINGHEM - RUE DE LA FONTAINE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	722 830,00
22/11/2017 - VERLINGHEM - RUE DE LA FONTAINE CONSTRUCTION ACQUISITION FONCIERE 15 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	511 190,00
22/11/2017 - SECLIN 3-5 RUE MAURICE BOUCHERY ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	544 668,00
22/11/2017 - DIVERSE COMMUNES TIPP 2016 R2HABILITATION 13947 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			3 201 868,00
22/11/2017 - LOMME RUE VICTOR SCHOELCHER CONSTRUCTION 25 LOGEMENTS PLS	CDC HABITAT	CDC HABITAT		2 462 570,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 45 RUE TORGUE BAT A - 14 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			128 307,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 45 RUE TORGUE BAT A - 14 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	VILOGIA			196 000,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 43 RUE TORGUE BAT B - 15 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			137 471,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 43 RUE TORGUE BAT B - 15 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	VILOGIA			210 000,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 39 RUE TORGUE BAT C - 14 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	VILOGIA			196 000,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 39 RUE TORGUE BAT C - 14 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			128 307,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 41 RUE TORGUE BAT C - 13 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			119 142,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 41 RUE TORGUE BAT C - 13 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	VILOGIA			182 000,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 35 RUE TORGUE BAT D - 14 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	VILOGIA			196 000,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 35 RUE TORGUE BAT D - 14 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			128 307,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 37 RUE TORGUE BAT D - 13 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			119 142,00
19/12/2017 - MARCQ EN BAROEUL - 37 RUE TORGUE BAT D - 13 LOGEMENTS - REHAB - ECO PRET	VILOGIA			182 000,00
19/12/2017 - WATTRELOS - RUE DU BEAU CHENE - REHABILITATION 1 LOG - PAM	VILOGIA			78 117,00
19/12/2017 - WATTRELOS - RUE DU BEAU CHENE - REHABILITATION 1 LOG - ECO PRET	VILOGIA			14 000,00
19/12/2017 - WATTRELOS - RUE DES 3 COULEURS - REHABILITATION 1 LOG - ECO PRET	VILOGIA			13 500,00
19/12/2017 - WATTRELOS - 75 RUE CASTERMANT - REHABILITATION 1 LOG - PAM	VILOGIA			52 016,00
19/12/2017 - WATTRELOS - 75 RUE CASTERMANT - REHABILITATION 1 LOG - ECO PRET	VILOGIA			12 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/12/2017 - TOURCOING - 120 CHAUSSEE P. CURIE - REHAB - 1 LOG - PAM	VILOGIA			58 054,00
19/12/2017 - TOURCOING - 120 CHAUSSEE P. CURIE - REHAB - 1 LOG - ECO PRET	VILOGIA			14 000,00
19/12/2017 - TOURCOING - 6 RUE DU CAIRE - REHAB - 1 LOG - PAM	VILOGIA			58 054,00
19/12/2017 - TOURCOING - 6 RUE DU CAIRE - REHAB - 1 LOG - ECO PRET	VILOGIA			14 000,00
19/12/2017 - TOURCOING - 60 RUE LA PEROUSSE - REHAB - 1 LOG - PAM	VILOGIA			58 054,00
19/12/2017 - TOURCOING - 60 RUE LA PEROUSSE - REHAB - 1 LOG - ECO PRET	VILOGIA			14 000,00
19/12/2017 - ARMENTIERES RUE KENNEDY CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PHBB	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	320 000,00
19/12/2017 - SECLIN SITE L'INCRUSTA RUES BURGAILT ET PASTEUR CONSTRUCTION 59 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 857 335,00
19/12/2017 - SECLIN SITE L'INCRUSTA RUES BURGAILT ET PASTEUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 59 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 336 784,00
19/12/2017 - QUESNOY SUR DEULE 13 RUE CALMETTE CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	106 000,00
19/12/2017 - LA BASSEE RESIDENCE AMBROISE PARE REHAB THERMIQUE 11 LOGEMENTS ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	159 500,00
19/12/2017 - LA BASSEE RESIDENCE AMBROISE PARE REHAB THERMIQUE 11 LOGEMENTS PAM AMIANTE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	7 330,00
19/12/2017 - LA BASSEE RESIDENCE AMBROISE PARE REHAB THERMIQUE 11 LOGEMENTS PAM	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	43 388,00
19/12/2017 - LILLE RUE CHATEAUBRIAND ACQUI EN VEFA 23 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 094 480,00
19/12/2017 - LILLE RUE CHATEAUBRIAND ACQUI EN VEFA 23 LOGEMENTS PLUS ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	908 034,00
19/12/2017 - ROUBAIX RUE DE LA RONDELLE REHAB 95 LOGEMENTS ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 223 000,00
19/12/2017 - ROUBAIX RUE DE LA RONDELLE REHAB 95 LOGEMENTS PAM AMIANTE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	242 836,00
19/12/2017 - ROUBAIX RUE DE LA RONDELLE REHAB 95 LOGEMENTS PAM	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 969 376,00
19/12/2017 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA 11 LOGEMENTS PLA1	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	510 000,00
19/12/2017 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 11 LOGEMENTS PLA1	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	386 000,00
19/12/2017 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 000 000,00
19/12/2017 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE CASSEL ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 42 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 623 000,00
19/12/2017 - LILLE QUAI DE L OUEST HABITAT PARTICIPATIF 1 LOGEMENT PSLA	LILLE METROPOLE HABITAT			162 251,00
19/12/2017 - HOUPLIN ANCOISNE RUE GUY MOQUET REHAB 11 LOGEMENTS PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			345 808,00
19/12/2017 - HOUPLIN ANCOISNE RUE GUY MOQUET REHAB 11 LOGEMENTS ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			123 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/12/2017 - TOURCOING LAMY LUTTI RUE MARCEL HENAU ET ROOSEVELT CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLS	VILOGIA			741 263,00
19/12/2017 - TOURCOING LAMY LUTTI RUE MARCEL HENAU ET ROOSEVELT CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 18 LOGEMENTS PLS	VILOGIA			456 367,00
19/12/2017 - TOURCOING LAMY LUTTI RUE MARCEL HENAU ET ROOSEVELT CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			915 835,00
20/12/2017 - LILLE - ILOT VANHOENACKER - ACQUIS VEFA 5 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			258 135,00
20/12/2017 - LILLE - ILOT VANHOENACKER - ACQUIS FONCIERE VEFA 5 LOGTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			225 868,00
20/12/2017 - LILLE - ILOT VANHOENACKER - ACQUIS VEFA 5 LOGTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			30 110,00
20/12/2017 - WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	94 000,00
20/12/2017 - WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	94 000,00
20/12/2017 - WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	451 500,00
20/12/2017 - LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	125 351,00
20/12/2017 - LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	654 291,00
20/12/2017 - AFL FINANCEMENT 2018 - 10 M€	Agence France Locale			10 000 000,00
12/01/2018 - WATTIGNIES RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 15 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	519 346,00
12/01/2018 - WATTIGNIES RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 15 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	533 032,00
12/01/2018 - ROUBAIX RUE DELORY - RESIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES - ACQUI EN VEFA PLS	ARELI			1 476 415,00
12/01/2018 - ROUBAIX RUE DELORY - RESIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE PLS	ARELI			1 230 347,00
12/01/2018 - ROUBAIX RUE DELORY - RESIDENCE POUR SENIORS AUTONOMES - ACQUI EN VEFA PLS COMPLEMENTAIRE	ARELI			1 368 555,00
12/01/2018 - COMINES - SAINTE MARGUERITE RUE DU CALVAIRE CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 473 500,00
12/01/2018 - QUESNOY SUR DEULE 46-48 RUE DE LA GARE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 515 400,00
12/01/2018 - PERENCHIES RUE EDOUARD LAGACHE CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 889 500,00
12/01/2018 - TOURCOING RUE JEAN MACE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		1 837 000,00
12/01/2018 - WAMBRECHIES - RUES DE BONDUES ET DE LA RESISTANCE CONSTRUCTION 59 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	3 312 333,00
12/01/2018 - WAMBRECHIES - RUES DE BONDUES ET DE LA RESISTANCE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 59 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 539 268,00
16/01/2018 - WASQUEHAL RUE JEAN JAURES ACQUISITION EN VEFA 13 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	705 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/01/2018 - LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	101 577,00
16/01/2018 - LILLE RUE FERBER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 13 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	455 781,00
20/01/2018 - ROUBAIX 195 BOULEVARD BEAUREPAIRE REHAB 3 LOGEMENTS PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			138 889,00
20/01/2018 - TOURCOING 35 RUE SAINT LOUIS REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIIHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			50 559,00
20/01/2018 - TOURCOING 23 AVENUE DE LA MARNE ACQUI AMELIO 8 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			162 990,00
26/01/2018 - NEUVILLE EN FERRAIN VANDERCAMERE 329 RUE DE TOURCOING 1ERE TRANCHE CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	473 797,00
13/02/2018 - SAINGHIN EN WEPPES - AVENUE DE LA SABLONNIERE - ACQUIS 8 LOGTS - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	1 431 891,00
22/02/2018 - REFINANCEMENT DE 3 PRETS DEXIA	LOGIS METROPOLE			1 509 371,27
22/02/2018 - ERQUINGHEM LYS RUE DES ACACIAS CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			494 687,00
22/02/2018 - ERQUINGHEM LYS RUE DES ACACIS CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENT PLUS	LOGIS METROPOLE			198 380,00
22/02/2018 - LILLE ZAC DES RIVES DE LA HAUTE DEULE CONST 16 LOGEMENTS RUES DES BOIS BLANCS PONT DE FOURCHON PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 318 118,00
22/02/2018 - LILLE ZAC DES RIVES DE LA HAUTE DEULE CONST ACQ FONC 16 LOG RUE DES BOIS BLANCS PONT DE FOURCHON PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	399 691,00
22/02/2018 - LESQUIN RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 30 LOGEMENTS ANRU PLUS	LOGIS METROPOLE			1 969 999,00
22/02/2018 - LESQUIN RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 30 LOG PLUS ANRU TRANCHE 2	LOGIS METROPOLE			630 881,00
22/02/2018 - TOURCOING 23 AVENUE DE LA MARNE ACQUI AMELIO 8 LOGEMENTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			668 037,00
22/02/2018 - TOURCOING 23 AVENUE DE LA MARNE ACQUI AMELIO ACQUI FONCIERE 8 LOGEMENTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			445 358,00
22/02/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES 5 TAILLES REHAB RESTRUCTURATION 70 LOGEMENTS PAM	LOGIS METROPOLE			5 504 375,00
22/02/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES 5 TAILLES REHAB RESTRUCTURATION 70 LOGEMENTS ECO PRET	LOGIS METROPOLE			1 120 000,00
22/02/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES 5 TAILLES REHAB RESTRUCTURATION 70 LOGEMENTS PAM AMIANTE	LOGIS METROPOLE			700 000,00
22/02/2018 - DIVERSES COMMUNES (VOIR DOCS) REHAB ET CONSTRUCTION DE 915 LOGEMENTS PHBB	VILOGIA			14 451 150,00
09/03/2018 - PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			119 815,00
09/03/2018 - PREMESQUES - RUE DU COUVENT CONSTRUCTION 1 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			50 631,00
13/03/2018 - HELLEMMES RUES ROGER SALENGRO ET JEAN BART LINK CITY CONSTRUCTION 103 LOGEMENTS PHBB	NOREVIE	NOREVIE		2 500 000,00
13/03/2018 - QUESNOY SUR DEULE 5 RUE DU MARECHAL LECLERC CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	542 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
13/03/2018 - TOURCOING 5 RUE DES QUAIS ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	876 000,00
13/03/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU 8 MAI 1945 CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	550 700,00
13/03/2018 - MARQUETTE LEZ LILLE 17 RUE CARNOT BAIL A REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	67 564,00
13/03/2018 - REFINANCEMENT DE 19 LIGNES DE PRET - MINORATION DE FONDS PROPRES SUR 4 OPERATIONS + 2 PRETS COMPLEME	VILOGIA			15 701 851,00
13/03/2018 - MINORATION PART FONDS PROPRES DANS OPERATIONS REHAB	VILOGIA			18 047 657,00
13/03/2018 - LILLE 62 RUE DE CANTELEU BAIL A REHABILITATION 1 LOGEMENTS PHP	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	36 259,00
20/03/2018 - WASQUEHAL RUES PHILIPPE LEBON ET TOURCOING 3 PLAI FONCIER CONSTRUCTION	LILLE METROPOLE HABITAT			25 433,00
09/04/2018 - QUESNOY 46-48 RUE DE LA GARE CONSTRUCTION 12 PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 246 000,00
09/04/2018 - SAINGHAIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE CONSTRUCTION 4 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			216 444,00
09/04/2018 - SAINGHAIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE 4 LOGTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			5 400,00
09/04/2018 - SAINGHIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE 3 LOGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			166 479,00
09/04/2018 - SAINGHAIN EN WEPPE 25 RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE 3 LOGTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			8 846,00
09/04/2018 - WASQUEHAL RUES PHILIPPE LEBON ET TOURCOING 3 PLAI CONSTRUCTION	LILLE METROPOLE HABITAT			183 351,00
09/04/2018 - TOURCOING BLVD EGALITE LAMY LUTTI 16 PSLA CONSTRUCTION	VILOGIA			2 129 262,00
09/04/2018 - TOURCOING MARCEL HENAUX ET RUE ROOSEVELT 17 PSLA CONSTRUCTION	VILOGIA			2 773 898,00
09/04/2018 - TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE 10 PLS CONSTRUCTION ACQUIS VEFA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	625 000,00
09/04/2018 - TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE 10 PLS CONSTRUCTION ACQUIS VEFA FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	311 000,00
16/04/2018 - WASQUEHAL AVENUE DE FLANDRES ACQUISITION FONCIERE 30 LOGTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 354 181,00
16/05/2018 - ARMENTIERES RUES CARNOT ET COLBERT - ACQUI EN VEFA 47 LOGEMENTS PLUS	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			3 648 527,00
16/05/2018 - ARMENTIERES RUES CARNOT ET COLBERT - ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 47 LOGEMENTS PLUS	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			1 549 693,00
16/05/2018 - LA MADELEINE RUE ST CHARLES ET SCRIVE SITE MATECO CONSTRUCTION 21 PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 107 313,00
16/05/2018 - LA MADELEINE RUE ST CHARLES ET SCRIVE SITE MATECO CONSTRUCTION ACQ FONCIERE 21 PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	605 185,00
16/05/2018 - LA MADELEINE RUE ST CHARLES SITE MATECO CONSTRUCTION 13 PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 354 459,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/05/2018 - LA MADELEINE RUE ST CHARLES SITE MATECO CONSTRUCTION ACQ FONCIERE 13 PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	174 706,00
16/05/2018 - LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA 2 LOGEMENTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			41 151,00
16/05/2018 - LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA ACQ FONCIERE 2 LOGEMENTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			77 978,00
16/05/2018 - LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			277 766,00
16/05/2018 - LILLE 99 RUE DES STATIONS ACQUISITION VEFA ACQ FONCIERE 6 LOGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			183 131,00
16/05/2018 - WASQUEHAL AVENUE DE FLANDRES ACQUISITION 30 LOGTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 137 801,00
16/05/2018 - SAINT-ANDRE AV DU MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY ACQUISITION 5 LOGTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			126 723,00
16/05/2018 - SAINT-ANDRE AV DU MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY ACQUISITION FONCIERE 5 LOGTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			229 225,00
16/05/2018 - ARMENTIERES RUE DU PRESIDENT KENNEDY CONSTRUCTION 12 PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	459 317,00
16/05/2018 - ARMENTIERES RUE DU PRESIDENT KENNEDY CONSTRUCTION ACQ FONCIERE 12 PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	412 425,00
24/05/2018 - DIVERSES COMMUNES - MAINTENANCE PREVENTIVE 16 LOGEMENTS	SOLIHA METROPOLE NORD			300 000,00
07/06/2018 - LILLE 43 RUE DES MEUNIERS REHABILITATION 2 LOGEMENTS PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			110 447,00
07/06/2018 - TOURCOING 108 RUE GABRIEL PERI REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			78 220,00
07/06/2018 - MARCQ EN BAROEUL 14 RUE SCRIVE REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			24 593,00
07/06/2018 - ROUBAIX 143 BOULEVARD DE STRASBOURG REHAB 3 LOGEMENTS PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			145 151,00
07/06/2018 - WASQUEHAL 154 RUE DE TOURCOING REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			49 637,00
07/06/2018 - QUESNOY SUR DEULE 16 RUE DU MARECHAL FOCH REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			35 814,00
07/06/2018 - WERVICQ SUD 18 AVENUE DES SPORTS REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			50 188,00
07/06/2018 - TOURCOING 270 RUE DU BLANC SEAU REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			70 831,00
07/06/2018 - ROUBAIX 32-34 RUE DE CONDE REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			50 823,00
07/06/2018 - WATTRELOS 4 RUE JEAN CASTEUR REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			54 609,00
07/06/2018 - ROUBAIX 41 RUE DE NAPLES REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			92 422,00
07/06/2018 - CROIX 43 RUE SAINT PIERRE REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			26 163,00
07/06/2018 - TOURCOING 45 RUE DE LA CROIX ROUGE REHAB 2 LOGEMENTS PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			103 032,00
07/06/2018 - ROUBAIX 50 RUE DE LA PAIX REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			73 119,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/06/2018 - ROUBAIX 56 RUE DE VALENCIENNES REHAB 5 LOGEMENTS PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			208 312,00
07/06/2018 - ROUBAIX 71 RUE NAIN REHAB 3 LOGEMENTS PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			194 911,00
07/06/2018 - TOURCOING 72 RUE DU RIEZ REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			69 933,00
07/06/2018 - TOURCOING 76 RUE LAFONTAINE REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			53 991,00
07/06/2018 - ROUBAIX 160 RUE DU PILE N°7-8/9-10/13 ET 162 BIS RUEDU PILE REHAB 4 LOGEMENTS PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			277 689,00
07/06/2018 - LILLE 9 RUE FENELON REHAB 2 LOGEMENTS PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			86 042,00
07/06/2018 - TOURCOING 16 RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIH A BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			66 443,00
12/06/2018 - FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA 4 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	212 535,00
12/06/2018 - FACHES THUMESNIL RUE BARBUSSE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	175 519,00
12/06/2018 - MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 2 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 000,00
12/06/2018 - MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	43 585,00
12/06/2018 - MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA 4 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	74 000,00
12/06/2018 - MARCQ EN BAROEUL 916 AVENUE DE LA REPUBLIQUE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 4 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	112 000,00
12/06/2018 - TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE ACQUI EN VEFA 10 LOG PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	625 000,00
12/06/2018 - TOURCOING PLACE DE LA VICTOIRE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 10 LOG PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	311 000,00
12/06/2018 - WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA 2 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	82 000,00
12/06/2018 - WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	53 000,00
12/06/2018 - WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA 7 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	501 000,00
12/06/2018 - WAMBRECHIES ROUTE DE BONDUES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 7 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	275 000,00
12/06/2018 - LYS LEZ LANNOY RUE GAMBETTA CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 026 083,00
12/06/2018 - LYS LEZ LANNOY RUE GAMBETTA CONSTRUCTION AXQUI FONCIERE 32 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	499 150,00
15/06/2018 - AMENAGEMENT BAT GUERIN ET CALMETTE - DEVELOPPEMENT CAMPUS ET TRAVAUX ASSOCIES	INSTITUT PASTEUR DE LILLE			3 500 000,00
15/06/2018 - LILLE DEVELOPPEMENT DU CAMPUS AMENAGEMENT BAT GUERIN ET CALMETTE	INSTITUT PASTEUR DE LILLE			2 500 000,00
15/06/2018 - LILLE ZAC SAINT SAUVEUR - ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT	SPL EURALILLE	EURALILLE	SPL	4 800 000,00
15/06/2018 - LILLE ZAC SAINT SAUVEUR - ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT	SPL EURALILLE	EURALILLE	SPL	800 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
15/06/2018 - LILLE ZAC SAINT SAUVEUR - ACQUISITION FONCIERE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT	SPL EURALILLE	EURALILLE	SPL	800 000,00
15/06/2018 - LILLE ZAC SAINT SAUVEUR ACQUISITION FONCIERE TRAVAUX D'AMENAGEMENT	SPL EURALILLE	EURALILLE	SPL	800 000,00
20/06/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ BDV VAN GOGH 97 LOG REHAB LOURDE RESTRUCTURATION	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 495 000,00
20/06/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ BDV VAN GOGH 97 LOG REHAB LOURDE RESTRUCTURATION	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 164 000,00
20/06/2018 - ROUBAIX NOUVEAU ROUBAIX ANSEELE REHAB PHBB	LILLE METROPOLE HABITAT			1 368 000,00
20/06/2018 - LILLE 44 RUE JEAN BART COSMOPOLE - ACQUI USUFRUIT 54 PLS	VILOGIA			2 291 341,00
20/06/2018 - LILLE 44 RUE JEAN BART COSMOPOLE - ACQUI USUFRUIT 54 PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			2 539 815,00
01/07/2018 - ARMENTIERES - 48 RUE DE L'INDUSTRIE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	33 645,50
01/07/2018 - LEERS - CHEMIN DES CHASSES 2 LOGEMENTS	VILOGIA			192 744,00
01/07/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DES FRENES RUE DES ORMES PLACE NATIVITE - REHABILITATION - 80 LOGT - PAM	VILOGIA			951 000,00
23/07/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ CHEMIN DES CHAUMIERES REHABILITATION 229 LOG PAM	VILOGIA			19 955 883,00
26/07/2018 - TOURCOING RUE EUGENE DUTHOIT 122 LOG REHAB ANRU	VILOGIA			2 839 926,00
26/07/2018 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE J.LADOUMEGUE ET C.HUMEZ 67 LOG REHAB	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	918 702,00
26/07/2018 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE J.LADOUMEGUE ET C.HUMEZ 67 LOG REHAB	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 072 000,00
26/07/2018 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE J.LADOUMEGUE ET C.HUMEZ 67 LOG REHAB	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	23 690,00
26/07/2018 - HOUPLINES LILLE 50 LOG PHBB 2EME PHASE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	448 000,00
26/07/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ CHEMIN DES CHAUMIERES REHAB 229 LOG ECO PRET	VILOGIA			2 290 000,00
07/09/2018 - LILLE RUE DU FAUBOURG DES POSTES ACQUI EN VEFA 23 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		577 200,00
07/09/2018 - LILLE RUE DU FAUBOURG DES POSTES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 23 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		889 700,00
07/09/2018 - WAVRIN PLACE PASTEUR CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		870 700,00
07/09/2018 - WAVRIN PLACE PASTEUR CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 22 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		743 800,00
07/09/2018 - HELLEMMES RUE FAIDHERBE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		167 500,00
07/09/2018 - HELLEMMES RUE FAIDHERBE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		197 300,00
07/09/2018 - HELLEMMES RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		722 600,00
07/09/2018 - HELLEMMES RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 22 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		939 800,00
07/09/2018 - ARMENTIERES 11 RUE DU QUAI REHABILITATION 1 LOG PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	15 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/09/2018 - ARMENTIERES 11 RUE DU QUAI REHABILITATION 1 LOG PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	70 000,00
07/09/2018 - ILLES 9 RUE DU HUS BAIL A REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			59 539,00
07/09/2018 - MOUVAUX 112 RUE JEAN BART REHAB 1 LOG ANAH PHP	SOLIIHA METROPOLE NORD			56 563,00
07/09/2018 - ROUBAIX 155 RUE FRANKLIN REHAB ANAH 1 LOG PHP	SOLIIHA METROPOLE NORD			28 007,00
07/09/2018 - TOURCOING 2 RUE DES GIRONDIS REHAB 2 LOG ANAH PHP	SOLIIHA METROPOLE NORD			114 772,00
07/09/2018 - TOURCOING 209 RUE DES PIATS REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			107 209,00
07/09/2018 - TOURCOING 231 RUE DE LA LATTE REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			63 010,00
07/09/2018 - TOURCOING 32 RUE DE L'INDUSTRIE REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			54 472,00
07/09/2018 - LILLE 38 RUE DRUELLE REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			71 605,00
07/09/2018 - ROUBAIX 4 RUE BAVAI REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			39 072,00
07/09/2018 - HEM 408 RUE JULES GUESDE REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			79 710,00
07/09/2018 - ROUBAIX 42 RUE MILN REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			79 044,00
07/09/2018 - ROUBAIX 50 RUE PELLART REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			87 547,00
07/09/2018 - WASQUEHAL 53 RUE LAFONTAINE REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			66 785,00
07/09/2018 - LILLE 6 RUE DE LA CASERNE SAINT RUTH REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			38 227,00
07/09/2018 - LILLE 95 RUE PHILIPPE DE COMINES REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			77 732,00
07/09/2018 - LILLE QUARTIERS ANCIENS 17 RUE RABELAIS ACQUISITION EN VIR 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	37 191,00
07/09/2018 - LILLE QUARTIERS ANCIENS 17 RUE RABELAIS ACQUISITION EN VIR 1 LOGEMENT ACQUI FONCIERE	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	35 389,00
07/09/2018 - LANNOY 9 RUE VICTOR HUGO REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			51 127,00
07/09/2018 - LILLE RUE DE WAZEMMES ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	432 264,00
07/09/2018 - LILLE RUE DE WAZEMMES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	607 351,00
07/09/2018 - SAINGHIN EN WEPPE 19 RUE CLAUDE DEBUSSY CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	653 692,00
07/09/2018 - SAINGHIN EN WEPPE 19 RUE CLAUDE DEBUSSY CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 16 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	375 353,00
07/09/2018 - LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION 2 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			81 831,00
07/09/2018 - LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 2 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			27 263,00
07/09/2018 - LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION 2 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			17 924,00
07/09/2018 - LILLE QUAI DE L'OUEST 43 BIS RUE DE LA BRUYERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 2 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			5 842,00
07/09/2018 - TOURCOING 49 RUE MARCEAU REHAB 1 LOG PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			149 834,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/09/2018 - LILLE 21 RUE PIERRE LEGRAND IMPASSE DEWAS REHAB 1 LOG PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			86 290,00
07/09/2018 - SECLIN RUE DE BURGHAULT REHAB 3 LOG PAM	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	108 246,00
07/09/2018 - SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	28 776,00
07/09/2018 - SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	49 821,00
07/09/2018 - SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	19 763,00
07/09/2018 - SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 631 971,00
07/09/2018 - SECLIN L'INCRUSTA TRANCHE 2 - RUES BURGEAULT PASTEUR V.HUGO - CONSTRUCTION 1 LOG	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	479 832,00
07/09/2018 - ROUBAIX - RUE SAINT ELEUTHERE - REHAB 1 LOG	LILLE METROPOLE HABITAT			100 351,00
07/09/2018 - SAINGHIN EN WEPPE AVENUE DE LA SABLONNIERE CONSTR 33 LOG PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 752 454,00
07/09/2018 - SAINGHIN EN WEPPE AVENUE DE LA SABLONNIERE CONSTR 33 LOG PLUS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	962 366,00
12/10/2018 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			235 619,47
12/10/2018 - TOURCOING - 179-181-183 RUE SCHUMAN AA 3 LOGEMENTS INDIVIDUELS	LILLE METROPOLE HABITAT			153 954,33
12/10/2018 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			81 855 505,23
12/10/2018 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			715 190,26
12/10/2018 - WATTRELOS FAIDHERBE 3 - 20 - 22 RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PRET COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			36 677,00
12/10/2018 - WATTRELOS FAIDHERBE 3 - 20 - 22 RUE FAIDHERBE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PRET COMPLEMENTAIRE PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			29 538,00
12/10/2018 - RONCQ - 10 RUE EUGENE POTTIER - RESIDENCE LES HETRES - REHAB 24 LOG - PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	453 112,00
12/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - 4/6/8 RUE DU BARREAU - REHAB 223 LOGEMENTS - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			1 665 453,00
12/10/2018 - LILLE - RUE FONTAINE DEL SAULX - REHAB 132 LOGT - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			5 239 832,00
12/10/2018 - PLUSIEURS COMMUNES - TIPP 2014 REHAB PARC SOCIAL 14617 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			339 804,73
12/10/2018 - PLUSIEURS COMMUNES - TIPP 2014 REHAB PARC SOCIAL 14617 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			6 317 082,50
12/10/2018 - VERLINGHEM - RESIDENCE DE LA SOURCE - REHAB 23 LOG - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	395 000,00
12/10/2018 - Diverses communes TIPP 2015- REHABILITATION - 12 996 LOG - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			2 907 755,00
12/10/2018 - HEM - RUES LANNOY ET GENERAL LECLERC - CONSTRUCTION - 2 LOGEMENTS - PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	148 790,00
12/10/2018 - DEULEMONT - FOCH III ALLEE DU BEL ARBRE - REHABILITATION 10 LOG PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	350 000,00
12/10/2018 - HALLUIN ROUTE DE LINSSELLES ACQUI EN VEFA 58 LOG PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 482 098,00
12/10/2018 - HALLUIN ROUTE DE LINSSELLES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 58 LOG PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 798 057,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/10/2018 - ILLIES 11 RUE DU HUS BAIL A REHABILITATION 1 LOG PHP ANAH	SOLHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			54 946,00
12/10/2018 - LAMBERSART BAT BREL ET SIMONS 101 103 105 107 AVENUE DE LA LIBERTE REHAB 60 LOG ECO PRET	VILOGIA			810 000,00
12/10/2018 - LAMBERSART BAT BREL ET SIMONS 101 103 105 107 AVENUE DE LA LIBERTE REHAB 60 LOG PAM	VILOGIA			485 404,00
12/10/2018 - TOURCOING 4 RUE DU BOIS REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP	SOLHA METROPOLE NORD			58 799,00
12/10/2018 - LILLE 39 RUE DU PRIEURE REHABILITATION 1 LOG PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			113 259,00
12/10/2018 - LILLE 104 RUE DU LONG POT REHABILITATION 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			123 276,00
14/10/2018 - TOURCOING - TOUR SEBASTOPOL - REHABILITATION DE 31 LOGEMENTS- PRET REHAB	LILLE METROPOLE HABITAT			738 252,00
19/10/2018 - LILLE - RUE DE FONTENOY AA 4 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	96 970,75
19/10/2018 - LILLE - 23 BERTEAUX-55 LA FONTAINE-27 MARIOTTE 3 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	101 927,41
19/10/2018 - ARMENTIERES - 131 FERRY-13 MARCEAU-3 VALMY AA 3 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	104 778,21
19/10/2018 - MONS-EN-BAROEUL - 44 RUE DE BRETAGNE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	44 484,62
19/10/2018 - ARMENTIERES - 106 MASSENET - 20 AVENIR AA 2 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	59 058,75
19/10/2018 - HELLEMMES - 250 RUE FERDINAND MATHIAS AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	33 493,05
19/10/2018 - LOMME - 52 RUE JACQUARD AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	53 341,91
19/10/2018 - CROIX - 193 RUE LOUIS SEIGNEUR-18 RUE DE MULHOUSE 2 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	82 657,86
19/10/2018 - ARMENTIERES - RUE DES FUSILLES 5 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	343 909,74
19/10/2018 - ARMENTIERES - RUE DES FUSILLES 3 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	171 550,88
19/10/2018 - ARMENTIERES - STRASBOURG-PAUL BERT-CHANZY AA LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	104 366,60
19/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - QUARTIER DU BREUCQ 5 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	343 025,53
19/10/2018 - SECLIN - RUE DE BURGALT 7 LOGEMENTS	VILOGIA			152 449,02
19/10/2018 - LILLE - 37-39-41 RUE DES SECOURISTES 11 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	137 844,40
19/10/2018 - HOUPLINES - 5 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	52 137,56
19/10/2018 - FACHES-THUMESNIL - 18 RUE DE BAILLEUL AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	41 054,52
19/10/2018 - ARMENTIERES - 62/64 DURIEZ-PATINEURS-PAIX 3 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	150 924,53
19/10/2018 - LILLE - RUE MALCENSE 4 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	159 980,00
19/10/2018 - ARMENTIERES - 64 PAIX - 45 KEMMEL AA 2 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	86 880,69
19/10/2018 - RONCHIN - 142 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	42 685,72

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/10/2018 - SAINGHIN-EN-WEPPE - RUE DU CAPITAINE LHEUREUX 12 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	952 806,36
19/10/2018 - WAMBRECHIES - RUES OBERT ET SAINT PIERRE 5 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	277 228,54
19/10/2018 - PERENCHIES - 399 RUE DE LA PREVOTE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	57 869,65
19/10/2018 - LILLE - 82 RUE DE LA JUSTICE AA 2 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	53 067,50
19/10/2018 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - RESIDENCE VIVRE HEUREUX 10 LOGEMENTS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		350 754,70
19/10/2018 - SECLIN - RESIDENCE CHAUFFOURS 3 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	167 815,88
19/10/2018 - ARMENTIERES - 40 RUE DE LA PAIX AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	47 838,50
19/10/2018 - RONCHIN - 26 RUE DU MARECHAL LECLERC AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	53 707,79
19/10/2018 - LOMME - 12 RUE FRANKLIN AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	27 364,60
19/10/2018 - WAMBRECHIES - 7 CHEMIN DU HALAGE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	38 844,01
19/10/2018 - LILLE - 14 COUR GRUYELLE AA 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	46 236,00
19/10/2018 - LILLE - 66 RUE BALZAC AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	56 400,00
19/10/2018 - HALLUIN - RESIDENCE MANOIR - COLBRAS 147 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	879 900,00
19/10/2018 - FACHES-THUMESNIL - ZAC DE LA CROISSETTE PLS 5 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			414 097,00
19/10/2018 - LOMME - 957 AVENUE DE DUNKERQUE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	57 000,00
19/10/2018 - CROIX - 103 RUE DE L'AMIRAL COURBET AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	65 000,00
19/10/2018 - SAINT-ANDRE - BELVEDERE - RUE SADI CARNOT 12 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			672 736,00
19/10/2018 - CROIX - 50 RUE CARETTE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	55 000,00
19/10/2018 - CROIX - 410 RUE DES OGIERS AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	68 000,00
19/10/2018 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUES DE TOURCOING ET JEAN JAURES 17 COLLECTIFS	VILOGIA			542 259,00
19/10/2018 - WATTRELOS - RUE DE LA BAILLERIE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			867 829,00
19/10/2018 - HELLEMES - RUE JACQUARD 16 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			855 274,00
19/10/2018 - ROUBAIX - 101 A 107 AVENUE JEAN BAPTISTE LEBAS 17 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			605 497,00
19/10/2018 - CROIX - 52 RUE ANATOLE FRANCE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	103 600,00
19/10/2018 - CROIX - 2 RUE ROGER SALENGRO AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	105 000,00
19/10/2018 - CROIX - 66 RUE PAUL LAFARGUE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	97 900,00
19/10/2018 - CROIX - 45 RUE PAUL LAFARGUE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	77 813,00
19/10/2018 - CROIX - RUE AUGUSTIN TELLIEZ 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			175 019,00
19/10/2018 - LEERS - RUE VICTOR HUGO 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			149 570,00
19/10/2018 - LEERS - RUE MIRABEAU 11 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			725 830,00
19/10/2018 - LILLE - PARC DES EXPOSITIONS - LES PETITS GRIS 261 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			977 398,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/10/2018 - WATTRELOS - 36 RUE DE STALINGRAD AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	138 800,00
19/10/2018 - CROIX - 43 RUE DE THIONVILLE AA 1 LOGEMENT	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	100 400,00
19/10/2018 - FACHES-THUMESNIL - RUES CARNOT - ANATOLE FRANCE 29 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			916 246,00
19/10/2018 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - RUES DE TOURCOING ET JEAN JAURES STRUCTURE POUR ADULTES	VILOGIA			759 602,00
19/10/2018 - LILLE - RUE DU COEUR JOYEUX 20 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 122 307,00
19/10/2018 - LILLE - RUES GUESDE ET DELEMAZURE 20 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 027 852,00
19/10/2018 - LILLE - RUE AUGUSTE BONTE AA 6 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			309 739,00
19/10/2018 - ROUBAIX - GUINGUETTE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS	LILLE METROPOLE HABITAT			660 485,00
19/10/2018 - ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION DE LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 852 485,00
19/10/2018 - ROUBAIX - ALMA - FONTENOY - FRASEZ - PRU A REHABILITATION DE LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			958 085,00
19/10/2018 - ROUBAIX - RUE DU FRESNOY - BD D'ARMENTIERES 53 LOGEMENTS (22 IN + 31 COL)	VILOGIA			2 210 344,00
19/10/2018 - FACHES-THUMESNIL - RUE CARNOT 12 LOGEMENTS ALZHEIMER	VILOGIA			357 925,00
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE SYLVERE VERHULST 351 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			220 000,00
19/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE PALOMBES 202 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 534 000,00
19/10/2018 - REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 11	LILLE METROPOLE HABITAT			7 021 043,63
19/10/2018 - 2013 - REPROFILAGE DES PRETS LIVRET A	LILLE METROPOLE HABITAT			5 540 788,02
19/10/2018 - LMCU - REAMENAGEMENT CDC AVENANT AU 850319	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		938 492,19
19/10/2018 - LILLE - ZAC EURALILLE II - POLYCHROME 10 LOGEMENTS	VILOGIA			892 546,00
19/10/2018 - LAMBERSART - RUE GEORGES BOIDIN 2 LOGEMENTS	VILOGIA			72 632,00
19/10/2018 - LILLE - RUE DE THIONVILLE AA 27 LOGEMENTS -REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	39 502,56
19/10/2018 - LA BASSEE - RUE PASTEUR 22 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	30 458,72
19/10/2018 - LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	143 759,13
19/10/2018 - LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	391 787,36
19/10/2018 - LA BASSEE - RUE PASTEUR 29 + 11 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	57 607,60
19/10/2018 - LILLE - RUE DE THIONVILLE AA 27 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	254 665,22
19/10/2018 - LILLE - QUARTIER SAINT MAURICE - DUPLIX AA 4 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	158 082,90
19/10/2018 - LA BASSEE - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLA - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	443 199,78
19/10/2018 - LA BASSEE - RUE D'ESTAIRES AA 19 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 019 182,66

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/10/2018 - LAMBERSART - AA 16 LOGEMENTS PLA AA - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	808 162,73
19/10/2018 - LA BASSEE - CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS PLA - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	271 267,78
19/10/2018 - SECLIN - RUES J.B. LEBAS ET GUY MOCQUET 27 LOGEMENTS -REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 193 000,00
19/10/2018 - LA BASSEE - ROUTE DE LENS 9 LOGEMENTS - REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	596 505,47
19/10/2018 - 2013 - Reprofilages des prêts livret A	LILLE METROPOLE HABITAT			1 808 198,75
19/10/2018 - LILLE - RUE EUGENE JACQUET 6 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			206 688,00
19/10/2018 - WERVICQ - LES PLATANES PAM 60 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	293 950,00
19/10/2018 - TOURCOING - LES ORIONS FIN DE LA GUERRE 102 LOGEMENTS - PRU	VILOGIA			3 336 203,00
19/10/2018 - HELLEMMES - ZAC DE LA FILATURE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS P.L.S.	VILOGIA			1 034 209,00
19/10/2018 - HELLEMMES - RESIDENCE JACQUARD REHABILITATION DE 96 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 626 000,00
19/10/2018 - LILLE - RUES CABANIS ET RIVOLI REHABILITATION 84 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			700 000,00
19/10/2018 - LILLE - RUES CABANIS ET RIVOLI REHABILITATION 84 LOGEMENTS PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			313 548,00
19/10/2018 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 18	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	6 203 891,02
19/10/2018 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 19	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	2 001 322,94
19/10/2018 - WERVICQ - ALLEE DES ROSES - REHABILITATION 18 LOGEMENTS - PRET REHAB.	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	270 500,00
19/10/2018 - LINSELLES - RUE JEAN MOULIN "JOFFRE IV" - REHABILITATION 20 LOGEMENTS - PRET REHAB.	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	281 000,00
19/10/2018 - MONS-EN-BAROEUL - 2-4 VANHOUTTE REHAB 100 LOGT PRU	VILOGIA			2 937 000,00
19/10/2018 - ROUBAIX - ANRU TROIS PONTS TR. 4 REHABILITATION 8 LOGEMENTS PRET REHAB	VILOGIA			460 112,00
19/10/2018 - ROUBAIX - VACANTS TECHNIQUES REHAB 21 LOGT	LILLE METROPOLE HABITAT			263 544,00
19/10/2018 - LILLE- CHARLES SIX-WAZEMMES - REHAB 191 LOGT PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			470 932,00
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE LA FONTAINE REHABILITATION DE 73 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			145 972,00
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE LA FONTAINE REHABILITATION DE 73 LOGEMENTS PRET REHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			221 033,00
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE PIERRE LOTI REHABILITATION DE 219 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			345 980,00
19/10/2018 - ROUBAIX - 50 BD DU GENERAL DE GAULLE AA 24 LOGEMENTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			780 497,00
19/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - RESIDENCE TENNIS - REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 108 641,00
19/10/2018 - ROUBAIX - RESIDENCE ANSEEELE - REHABILITATION DE 136 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			200 618,00
19/10/2018 - WATTRELOS - 2 A 16 SQUARE COLBERT - REHABILITATION DE 96 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			1 436 498,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/10/2018 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 194	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 248 855,55
19/10/2018 - REAMENAGEMENT SIA COMPACTAGE 70 CONTRATS EN 7+3 unitaires- 2011 - N° 26	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	4 963 766,76
19/10/2018 - DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 10794 LOG PRET REHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			5 879 404,00
19/10/2018 - DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 10794 LOG PRET REHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			1 917 678,00
19/10/2018 - DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 12841 LOG PRET RAHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			3 458 825,00
19/10/2018 - DIVERSES COMMUNES - RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS SUR 12841 LOG PRET RAHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			4 777 723,00
19/10/2018 - ROUBAIX - RESIDENCE HUTIN - REHABILITATION DE 70 LOGEMENTS- PRET REHAB	LILLE METROPOLE HABITAT			874 296,00
19/10/2018 - TOURCOING - RESIDENCE TESTELIN - REHABILITATION DE 60 LOGEMENTS - PRET REHAB	LILLE METROPOLE HABITAT			1 147 542,00
19/10/2018 - ROUBAIX BEGUINAGE MARLOT - REHAB 23 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			277 000,00
19/10/2018 - WATTRELOS- RESIDENCE DES PEUPLIERS - REHAB 115 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			155 933,00
19/10/2018 - LEERS - FOYER DES 4 VENTS - REHAB 67 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			1 861 434,00
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE AMIRAL COURBET - REHAB 40 LOGT PRET REHAB	LILLE METROPOLE HABITAT			1 190 026,00
19/10/2018 - LILLE - TOUR CLEMENCEAU - REHAB 65 LOGT PRET REHAB	LILLE METROPOLE HABITAT			274 606,00
19/10/2018 - TOURCOING - RESIDENCE LES PIATS RUES CROIX ROUGE ET PIATS - REHAB 115 LOGT PRET REHAB	LILLE METROPOLE HABITAT			1 069 182,00
19/10/2018 - WAVRIN - ALLEES BOURGOGNE ET NORMANDIE - REHAB 192 LOGT PRET REHAB	LILLE METROPOLE HABITAT			1 428 342,00
19/10/2018 - TOURCOING - LE PONT ROMPU SAHR NORD TRANCHE 1 - REHABILITATION DE 14 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			287 900,00
19/10/2018 - TOURCOING - LE PONT ROMPU SAHR NORD TRANCHE 2 - REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			50 000,00
19/10/2018 - MONSEN BAROEUL - 40 A 48 RUE MARC SANGNIER - REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			914 314,00
19/10/2018 - LAMBERSART - QUARTIER PACOT VANDRACQ - REHABILITATION DE 558 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			620 534,00
19/10/2018 - REAMENAGEMENT SA DU HAINAUT/ CDC 2011 - CONTRAT DE COMPACTAGE N° 58	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	15 752 311,03
19/10/2018 - HAUBOURDIN - 46 RUE DU GENERAL LECLERC REHAB 1 MAISON RELAIS PRET REHAB	VILOGIA			365 102,00
19/10/2018 - CPG 2012 - LMH / CDC - PLS - 30 ANS (690 ave Republique)	LILLE METROPOLE HABITAT			200 318,00
19/10/2018 - CPG 2012 - LMH / CDC - PAM - 20 ANS	LILLE METROPOLE HABITAT			692 790,00
19/10/2018 - MONS EN BAROEUL - 28 A 34 RUE MARC SANGNIER - REHAB 73 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			1 167 365,00
19/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - 31 AVENUE BAUDOUIX - REHAB 55LOGT PRET REHAB	VILOGIA			1 541 580,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - 31 AVENUE BAUDOUIX IX - RESIDENTIALISATION 55 LOGT PRET REHAB	VILOGIA			170 803,00
19/10/2018 - CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 2ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			8 190 854,00
19/10/2018 - CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 3ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			172 224,00
19/10/2018 - CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 3ème tirage	LILLE METROPOLE HABITAT			1 641 994,00
19/10/2018 - CPG 2013 - LMH / CDC - PAM - 25 ANS - 4ème tirage (tirage de pret n° 16 chez LMH)	LILLE METROPOLE HABITAT			2 796 687,00
19/10/2018 - MONS EN BAROEUL - 2-4 RUE LAMARTINE NOUVEAU MONS - REHABILITATION 100 LOGT - RENOV URB AMELIORAT SUB	VILOGIA			2 659 000,00
19/10/2018 - ROUBAIX - RESIDENCE DE VINCI RUE BLANCHEMAILLE 95 LOGT PRET REHAB	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	541 369,00
19/10/2018 - ROUBAIX - 3 PONTS - RUE BRAME - REHAB 40 LOGTS PRU	VILOGIA			325 301,00
19/10/2018 - ROUBAIX - POLE D'APPUI TRANCHE 1 RBX EST : PILE - REHAB 13 LOGT - PRU	VILOGIA			679 120,00
19/10/2018 - ROUBAIX - POLE D'APPUI TRANCHE 2 RBX EST : PILE - REHAB 13 LOGT - PRU	VILOGIA			698 660,00
19/10/2018 - TOURCOING - BELENCONTRE AV. KENNEDY 3 TOURS EUCLIDE RAHB 282 LOGT - PRET REHAB	VILOGIA			547 776,00
19/10/2018 - WERVICQ SUD - RESIDENCE LES CEDRES - RUES FRERES SAINT LEGER ET MOZART - REHA 26 LOGT - PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	300 000,00
19/10/2018 - LINSSELLES - 1 à 36 RUE DU GENERAL LECLERCQ - REHAB 36 LOGT - PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	760 000,00
19/10/2018 - RONCQ - RUE PAUL VANSTEENKISTE RESIDENCE BELLEVUE - REHABILITATION - 36 LOGT - PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 070 000,00
19/10/2018 - ROUBAIX - 40 à 60 AVENUE BRAME - RESIDENTIALISATION - 40 LOGT - PAM	VILOGIA			121 877,00
19/10/2018 - WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT A LE NOTRE - REHAB 28 LOGTS PAM	VILOGIA			181 893,50
19/10/2018 - WASQUEHAL - RUE DU 11 NOVEMBRE 1948 - BATIMENT B MANSART - REHAB 28 LOGTS PAM	VILOGIA			181 893,50
19/10/2018 - SECLIN - RESIDENCE FOURCHON - REHAB 13 LOGTS PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			272 726,00
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE LEO LAGRANGE - REHAB 46 LOGT - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			1 136 280,00
19/10/2018 - LOMME - 2 RUE LEON CREPY ET 22 RUE DU MARECHAL FOCH - REHAB 12 LOGTS PAM	VILOGIA			570 635,00
19/10/2018 - WATTIGNIES - 17-23 RUE SCHWEITZER BAT LE CYGNE - 40 LOGT - PAM	VILOGIA			747 510,77
19/10/2018 - WATTIGNIES - 4-7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - BAT LA MESANGE - 64 LOG - PAM	VILOGIA			1 196 017,23
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 27 ET 29 RUE GERMAIN PILON - REHAB 20 LOGTS PAM	VILOGIA			214 915,00
19/10/2018 - LILLE - RESIDENCE GASSENDI - 16 A 24 RUE GERMAIN PILON - REHAB 50 LOGTS PAM	VILOGIA			587 285,00
19/10/2018 - TOURCOING - 23 RUE DEWYN, 25 RUE BLANCHE PORTE ET 113 RUE DE ROUBAIX - REHAB 6 LOGTS PAM	VILOGIA			427 250,00
19/10/2018 - TOURCOING - 231 RUE DES PIATS - REHAB 36 LOGTS PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			1 103 572,97

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/10/2018 - TOURCOING - 1 A 38 RUE LAMARTINE - REHAB 38 LOGTS PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			450 756,00
19/10/2018 - DIVERSES COMMUNES - REHAB 11 LOG - PAM	VILOGIA			436 415,69
19/10/2018 - LOMME - LA LOMMOISE TRANCHE 11 - REHAB 8 LOG - PAM	VILOGIA			317 919,67
19/10/2018 - LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE BAT M - 51 LOGEMENTS- PAM - REHABILITATION	LILLE METROPOLE HABITAT			1 633 580,00
19/10/2018 - LILLE - 12/3 AVENUE HOOVER ET CALMETTE - BAT L - REHABILITATION - PAM - 51 LOG	LILLE METROPOLE HABITAT			1 633 580,00
19/10/2018 - LA BASSEE - 48 RUE DE VERDUN - REHABILITATION - 6 LOGEMENTS - PAM	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	161 276,00
19/10/2018 - LA BASSEE - 50/52 RUE DE VERDUN - REHABILITATION -12 LOGEMENTS - PAM	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	189 266,00
19/10/2018 - TOURCOING - RUE ALBERT CAMUS - RESIDENTIALISATION - 32 LOG - PAM	VILOGIA			168 000,00
19/10/2018 - LILLE - 16/18 RUE AGUESSEAU - RESIDENCE AGUESSEAU - REHABILITATION - 84 LOGEMENTS - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			1 826 595,00
19/10/2018 - CROIX HALLUIN LILLE - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			6 459 111,00
19/10/2018 - HALLUIN LILLE ROUBAIX - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			435 453,00
19/10/2018 - ARMENTIERES BONDUES - TRAVAUX D'ENTRETIEN - TIPP 2013 - REHABILITATION - 20094 LOGEMENTS - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			4 986 668,00
19/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ 8 à 22 RUE DES PLATANES 56 RUE DES TILLEULS - REHAB - PAM	VILOGIA			471 112,00
19/10/2018 - MARCQ EN BAROEUL - 31 RUE TORGUE BAT F - 11 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			184 395,00
19/10/2018 - MARCQ EN BAROEUL - 33 RUE TORGUE BAT E - 2 LOGEMENTS - REHAB - PAM	VILOGIA			59 594,00
19/10/2018 - LAMBERSART - RESIDENCE COQUELICOTS 7-9 RIUE CHATEAUBRIAND - REHAB 24 LOGEMENTS - PAM	VILOGIA			195 651,00
19/10/2018 - LAMBERSART - RESIDENCE PRIMEVERES 1-3-5 RUE CHATEAUBRIAND REHABILITATION- 24 LOGEMENTS - PAM	VILOGIA			135 651,00
19/10/2018 - LAMBERSART - RESIDENCE BRASSENS - 4-6 RUE MOLIÈRE - REHABILITATION - 30 LOGEMENTS - PAM	VILOGIA			209 999,00
19/10/2018 - MARQUETTE LEZ LILLE - RESIDENCE ST ROCH RUE LALEAU - REHAB RESTRUCTURATION - PAM - 182 log	VILOGIA			2 280 740,00
19/10/2018 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES -ILOT 4 - 1 RUE DE L'ONERA - ACQUIS VEFA 22 LOGT - PLUS	VILOGIA			705 687,00
19/10/2018 - LILLE - PORTE DE VALENCIENNES -ILOT 4 - 1 RUE DE L'ONERA - ACQUIS VEFA 16 LOGT - PLS	VILOGIA			415 092,00
19/10/2018 - PLUSIEURS COMMUNES - TIPP 2014 REHAB PARC SOCIAL 14617 LOGT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			5 577 391,05
19/10/2018 - ROUBAIX - ANRU - OPERATION 3 PONTS - BAT LYRE, CENTAURE, VEZERE RESIDENTIALISATION 182 LOG - PAM	VILOGIA			922 836,00
19/10/2018 - MARCQ EN BAROEUL - LES RIVES DE LA MARQUE RUES DERAÏN & FAIDHERBE ACQUIS VEFA 22 LOG- PLS	VILOGIA			567 037,00
19/10/2018 - MARCQ EN BAROEUL - LES RIVES DE LA MARQUE RUES DERAÏN & FAIDHERBE ACQUIS VEFA 22 LOG- PLS COMPLEM	VILOGIA			464 800,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/10/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ - 22 à 36 RUE MARCEL BOUDERIEZ - REHABILITATION 68 LOG - PAM	VILOGIA			134 000,00
19/10/2018 - LAMBERSART - 305 et 313 RUE DU BOURG - BAT PAQUERETTES - REHAB 30 LOGTS - PAM	VILOGIA			185 595,00
19/10/2018 - Diverses communes TIPP 2015- REHABILITATION - 12 996 LOG - PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			6 077 662,00
15/11/2018 - HALLUIN 186 RUE DE LILLE - RESIDENCE BOUVIER - LINSSELLES RUE DES FRERES VANRULLEN PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 836 962,00
15/11/2018 - VILLENEUVE D'ASCQ 63 RUE DE LA CONVENTION CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS PSLA	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 905 057,00
15/11/2018 - TOURCOING RUE JEAN MACE TRANCHE 1 - CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PHBB ACCESSION	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		180 000,00
10/12/2018 - LA BASSEE - 47- 49 avenue DU GENERAL LECLERC - ACQUI EN VEFA - 5 LOG - PLUS	ARELI			266 823,00
10/12/2018 - LA BASSEE - 47-49 avenue DU GENERAL LECLERC - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 5 LOG - PLUS	ARELI			143 496,00
10/12/2018 - LA BASSEE - RUE DU GENERAL LECLERC - RESIDENCE SENIORS - ACQUI EN VEFA - 83 LOG - PLS	ARELI			2 321 950,00
10/12/2018 - LA BASSEE - 47-49 avDU GENERAL LECLERC - RES SENIORS - ACQUI EN VEFA - ACQUI FONCIERE - 83 LOG - PLS	ARELI			2 131 990,00
10/12/2018 - LA BASSEE - 47-49 ave DU GENERAL LECLERC - RES SENIORS - ACQUI EN VEFA - 83 LOG - PLS COMPLEMENTAIRE	ARELI			2 822 602,00
10/12/2018 - TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLS	ARELI			225 052,00
10/12/2018 - TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLS	ARELI			620 969,00
10/12/2018 - TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLS FONCIER	ARELI			116 929,00
10/12/2018 - TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	ARELI			1 036 811,00
10/12/2018 - TOURCOING RUE MAGENTA CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 29 LOGEMENTS PLUS	ARELI			121 016,00
10/12/2018 - ARMENTIERES RUE MARX DORMOY CONSTRUCTION 18 PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 785 170,00
10/12/2018 - ARMENTIERES RUE MARX DORMOY CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 18 PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		399 351,00
10/12/2018 - ARMENTIERES RUE MARX DORMOY CONSTRUCTION 9 BOOSTER	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		189 000,00
10/12/2018 - ERQUINGHEM LYS RUE PASTEUR CONSTRUCTION PHBB	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		121 580,00
10/12/2018 - ARMENTIERES 52 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			350 925,00
10/12/2018 - ARMENTIERES 52 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			197 359,00
10/12/2018 - LOMME RUE DU GRAND BUT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			278 252,00
10/12/2018 - LOMME RUE DU GRAND BUT ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			314 591,00
10/12/2018 - TOURCOING RUE DE BONDUES ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			424 024,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/12/2018 - TOURCOING RUE DE BONDUES ACQUISITION EN VEFA ACQUI FONCIERE 15 LOGEMENTS PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			508 829,00
10/12/2018 - TOURCOING RUE DE BONDUES ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	HABITAT HAUTS DE FRANCE			388 244,00
10/12/2018 - LA BASSEE RUE DES 3 MAISONS ACQUI EN VEFA 11 PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	387 890,00
10/12/2018 - LA BASSEE RUE DES 3 MAISONS ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 11 PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	271 660,00
10/12/2018 - RONCHIN AVENUE JEAN JAURES ACQUI E VEFA 16 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	649 269,00
10/12/2018 - RONCHIN AVENUE JEAN JAURES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 16 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	633 268,00
10/12/2018 - TEMPLEMARS RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	217 683,00
10/12/2018 - TEMPLEMARS RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 8 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	255 998,00
10/12/2018 - TOURCOING 80 RUE ALBERT SCHUMAN TRAIT D'UNION CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS PLS	LES PAPILLONS BLANCS			2 500 000,00
10/12/2018 - HEM 38-40-42-44-46-48-50-52-54-56 RUE DES VEDRINES REHAB 10 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			148 500,00
10/12/2018 - HEM 38-40-42-44-46-48-50-52-54-56 RUE DES VEDRINES REHAB 10 LOGEMENTS PAM TX FIXE	VILOGIA			824 500,00
10/12/2018 - LOMME AVENUE DE DUNKERQUE ACQUI EN VEFA 17 LLOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			577 347,00
10/12/2018 - LOMME AVENUE DE DUNKERQUE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			761 723,00
10/12/2018 - LILLE RUE DE BOULOGNE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			516 308,00
10/12/2018 - LILLE RUE DE BOULOGNE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE - 14 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			761 735,00
10/12/2018 - ROUBAIX 43 RUE DUGUESCLIN REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			85 066,00
10/12/2018 - ROUBAIX 12 RUE DU HAVRE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			159 239,00
10/12/2018 - ROUBAIX 93 RUE DU PILE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			120 771,00
10/12/2018 - TOURCOING 12 RUE DU LUXEMBOURG REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			117 513,00
10/12/2018 - ROUBAIX 10 IMPASSE MERIBEL JACOB REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			152 576,00
10/12/2018 - ROUBAIX 7 RUE DU HAVRE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			153 044,00
10/12/2018 - ROUBAIX 49 RUE DE MAUBEUGE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			167 383,00
10/12/2018 - LOOS 208 RUE LELIEVRE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			159 699,00
10/12/2018 - TOURCOING 22 RUE DE BITCHE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			115 578,00
10/12/2018 - TOURCOING 12 RUE DE LA CROIX ROUGE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			162 630,00
10/12/2018 - TOURCOING 135 RUE DE LA LATTE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			135 842,00
10/12/2018 - 44 RUE DE LA LAINIERE REHAB 1 LOG PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			122 154,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/12/2018 - HELLEMMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 24 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			441 030,00
10/12/2018 - HELLEMMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 24 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			771 801,00
10/12/2018 - HELLEMMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTRUCTION 24 LOG PLS COMPL	LILLE METROPOLE HABITAT			992 316,00
10/12/2018 - TIPP 2017 REHABILITATION 15436 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			5 535 010,00
10/12/2018 - TIPP 2017 REHABILITATION 15436 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			4 637 654,00
10/12/2018 - TOURCOING 10 RUE DE BOULOGNE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			134 889,00
10/12/2018 - NEUVILLE EN FERRAIN RUE DU DRONCKAERT ACQUI EN VEFA 17 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 470 000,00
10/12/2018 - LOMME RUE SCHOELCHER CONSTRUCTION 34 LOG PLUS	LOGIS METROPOLE			2 514 897,00
10/12/2018 - LOMME RUE SCHOELCHER CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 34 LOG PLUS	LOGIS METROPOLE			758 396,00
10/12/2018 - WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 9 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	810 000,00
10/12/2018 - WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	700 000,00
10/12/2018 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DE LILLE ACQUI EN VEFA 19 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 325 000,00
10/12/2018 - LA MADELEINE RUE SAINT CHARLES ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 148 600,00
10/12/2018 - NEUVILLE EN FERRAIN RUE DU DRONCKAERT ACQUI EN VEFA 2 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	272 000,00
10/12/2018 - COMINES CHEMIN DU MOULIN ACQUI EN VEFA 15 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 635 000,00
10/12/2018 - ARMENTIERES RUE BROSSOLETTE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PSLA	MON ABRI	SA COOPERATIVE D'HLM MON ABRI		1 700 960,00
14/12/2018 - WATTRELOS ZAC DE L'HIPPODROME AMENAGEMENT	SEM VILLE RENOUVELLEE			1 120 000,00
14/12/2018 - WATTRELOS ZAC DE L'HIPPODROME AMENAGEMENT	SEM VILLE RENOUVELLEE			800 000,00
17/12/2018 - LEERS 20 RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGEMENT PHP	ALEFPA	Association Laique pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	18 605,00
26/12/2018 - PERONNE EN MELANTOIS LE CLOS DE LA CHAPELLE RUE DU MARAIS CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PSLA	HABITAT DU NORD COOP			2 050 000,00
20/01/2019 - RONCQ 305 RUE HENRI BARBUSSE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 17 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	571 413,00
20/01/2019 - TEMPLEMARS 20 RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 10 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	331 825,00
20/02/2019 - RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLS	NOREVIE	NOREVIE		195 465,00
21/02/2019 - RONCQ 305 RUE HENRI BARBUSSE ACQUI EN VEFA 17 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	586 334,00
21/02/2019 - TEMPLEMARS 20 RUE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	392 954,00
21/02/2019 - COMINES CHAMIN DU CALVAIRE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 814 800,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/02/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU BAS DE L'ENFER ACQUI EN VEFA 13 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 180 000,00
21/02/2019 - ARMENTIERES REHABILITATION 12 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		192 000,00
21/02/2019 - ARMENTIERES DIVERSES ADRESSES REHABILITATION 12 LOGEMENTS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		621 201,00
21/02/2019 - LOMME MOULIN BLEU AVENUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PSLA	COPRONORD			894 000,00
21/02/2019 - WILLEMS RUE DU BICENTENAIRE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			749 825,00
21/02/2019 - WILLEMS RUE DU BICENTENAIRE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 12 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			416 072,00
21/02/2019 - LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	300 645,00
21/02/2019 - LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 5 LOGEMENTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	50 443,00
21/02/2019 - LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS COMPL	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	140 435,00
21/02/2019 - REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - TOURCOING CHANZY 40 PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 390 936,52
21/02/2019 - REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - VILLENEUVE D'ASCQ HAUTE BORNE 32 PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 582 773,56
21/02/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ 1 TOUR DES PINS REHAB 62 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			930 000,00
21/02/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ 1 TOUR DES PINS REHAB 62 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE ECO PRET	VILOGIA			324 000,00
21/02/2019 - REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - FRELINGHIEN LES VERGERS DE LA LYS 24 PLS	SIGH	SIGH	SA	811 517,29
25/02/2019 - REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - TOURCOING 8 PLS	SIGH	SIGH	SA	634 503,42
25/02/2019 - REFINANCEMENT D'UN PRET CFF -	SIGH	SIGH	SA	2 003 829,46
25/02/2019 - REFINANCEMENT D'UN PRET CFF - HAUBOURDIN 16 PLS	SIGH	SIGH	SA	649 517,14
20/03/2019 - TOURCOING 45 RUE BOILLY REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIHA METROPOLE NORD			94 990,00
20/03/2019 - TOURCOING 14 RUE RACINE REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIHA METROPOLE NORD			90 073,00
20/03/2019 - TOURCOING 47 RUE DE LA CROIX ROUGE BAIL A REHAB 2 LOG PHP ANAH	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			73 550,00
20/03/2019 - TOURCOING 68 RUE DU TOUQUET BAIL A REHAB 2 LOG PHP ANAH	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			178 824,00
20/03/2019 - SAINGHIN EN WEPPES - PLACE DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			153 854,00
20/03/2019 - SAINGHIN EN WEPPES - PLACE DU GENERAL DE GAULLE ACQU AMELIORATION ACQUI FONCIERE 4 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			134 618,00
20/03/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA 15 LOG PLUS	NOREVIE	NOREVIE		679 592,00
20/03/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 15 LOG PLUS	NOREVIE	NOREVIE		673 585,00
20/03/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA 3 LOG PLS	NOREVIE	NOREVIE		102 132,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/03/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 3 LOG PLS	NOREVIE	NOREVIE		158 636,00
20/03/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE BEGUINAGE ACQUI EN VEFA 3 LOG PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		123 346,00
20/03/2019 - RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 45 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		2 686 000,00
20/03/2019 - RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 45 LOGEMENTS PLUS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		1 657 583,00
20/03/2019 - RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 6 LOGEMENTS PLS	NOREVIE	NOREVIE		215 820,00
20/03/2019 - RONCHIN RUE ANATOLE FRANCE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLS complementaire	NOREVIE	NOREVIE		156 505,00
20/03/2019 - CHERENG BEGUIINAGE RUE DU CIMETIERE CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 229 592,00
20/03/2019 - CHERENG BEGUIINAGE RUE DU CIMETIERE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 18 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		862 232,00
20/03/2019 - LOOS RESIDENCE ETUDIANTE RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUI EN VEFA 141 LOG PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 915 632,00
20/03/2019 - LOOS RESIDENCE ETUDIANTE RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 141 LOG PLS	NOREVIE	NOREVIE		3 352 355,00
20/03/2019 - LOOS RESIDENCE ETUDIANTE RUE DU MARECHAL JOFFRE ACQUI EN VEFA 141 LOG PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		4 265 171,00
20/03/2019 - WATTIGNIES BEGUINAGE RUE DE L'YSER ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		957 207,00
20/03/2019 - WATTIGNIES BEGUINAGE RUE DE L'YSER ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 14 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		573 841,00
20/03/2019 - BONDUES RUES FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PSLA	NOREVIE	NOREVIE		760 000,00
20/03/2019 - LILLE 4 / 6 RUE DE CANTELEU REHAB THERMIQUE 17 LOGEMENTS ECO PRET	NOREVIE	NOREVIE		272 000,00
20/03/2019 - LILLE 4 / 6 RUE DE CANTELEU REHAB THERMIQUE 17 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	NOREVIE	NOREVIE		144 021,00
20/03/2019 - QUESNOY SUR DEULE ZAC DE L'ANGE GARDIEN RUE DE L'EPERVIER CONSTR 25 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			1 640 616,00
20/03/2019 - QUESNOY SUR DEULE ZAC DE L'ANGE GARDIEN RUE DE L'EPERVIER CONSTR ACQUI FONCIERE 25 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			457 277,00
20/03/2019 - MARCQ EN BAROEUL RUE GABRIEL PERI CONSTR 64 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			4 712 755,00
20/03/2019 - MARCQ EN BAROEUL RUE GABRIEL PERI CONSTR ACQUI FONCIERE 64 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			1 358 385,00
20/03/2019 - ROUBAIX ANSEEELE 2 ALLEE PIERRE DE ROUBAIX ET RUE ROMAIN ROLLAND LILLE BLD DE L'USINE REHAB 201 LOG	LILLE METROPOLE HABITAT			5 000 000,00
20/03/2019 - TOURCOING 246 CHAUSSEE DENIS PAPIN REHAB 20 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			288 000,00
20/03/2019 - TOURCOING 246 CHAUSSEE DENIS PAPIN REHAB 20 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	VILOGIA			502 388,00
20/03/2019 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE LE SAPIN VERT 3 RUE SAINTE MARIE REHAB 6 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			93 000,00
20/03/2019 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE LE SAPIN VERT 3 RUE SAINTE MARIE REHAB 6 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	VILOGIA			88 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/03/2019 - LOOS RESIDENCE PMR RUE DU MARECHAL JOFFRE - PLACE THIERS - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		861 708,00
21/03/2019 - LOOS RESIDENCE PMR RUE DU MARECHAL JOFFRE - PLACE THIERS - CONSTRUCTION 18 LOGEMENTS PLUS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		832 524,00
27/03/2019 - CROIX 100 RUE GUSTAVE DUBLED REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			50 991,00
27/03/2019 - TOURCOING 3 RUE MARCEAU REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			60 250,00
27/03/2019 - TOURCOING 236 RUE DE LA BLANCHE PORTE PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			36 840,00
27/03/2019 - LILLE 40 RUE D'ENNETIERES REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			57 302,00
27/03/2019 - TOURCOING 45 RUE DE DUNKERQUE REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			70 781,00
27/03/2019 - LILLE 100 RUE DE POLOGNE REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			60 650,00
27/03/2019 - TOURCOING 54 RUE DES VILLAS REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			24 810,00
27/03/2019 - TOURCOING 106 RUE DES GUINES REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			63 458,00
27/03/2019 - HALLUIN 323 RUE DE LA LYS REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			68 399,00
27/03/2019 - TOURCOING 25 RUE DESCARTES REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			35 949,00
27/03/2019 - LILLE 20 RUE KUHLMANN REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			73 979,00
27/03/2019 - TOURCOING 20 RUE THIERS REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIIHA METROPOLE NORD			72 393,00
04/04/2019 - PERENCHIES RUE AGACHE CONSTRUCTION 37 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 598 551,00
05/04/2019 - ROUBAIX - RESIDENCE ST MARTIN 15 LOGEMENTS	VILOGIA			495 224,53
05/04/2019 - ROUBAIX - RESIDENCE ST MARTIN 4 LOGEMENTS	VILOGIA			142 370,61
05/04/2019 - NEUVILLE-EN-FERRAIN - DEVEUGLE 17 LOGEMENTS	VILOGIA			972 518,01
05/04/2019 - CROIX - LA MACKELLERIE 6 LOGEMENTS	VILOGIA			334 930,50
05/04/2019 - WATTRELOS - RUE DES 3 COULEURS - REHABILITATION 1 LOG - PAM	VILOGIA			52 016,00
05/04/2019 - LILLE - 14 RUE DE LA FONTAINE - REHAB 1 LOGT - ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	14 000,00
05/04/2019 - LILLE - 52 ET 54 RUE DE LA FONTAINE - REHAB 2 LOGT - ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	28 000,00
05/04/2019 - LILLE - 9 A 13 RUE DE LA FONTAINE - REHAB 5 LOGT - ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	70 000,00
05/04/2019 - SAINT ANDRE RUE DE MARECHAL DE BOUFFLERS REHAB LOURDE RESTRUCTURATION 30 LOGEMENTS ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	450 000,00
05/04/2019 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE BERLIOZ ET MASSENET REHAB 30 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			633 953,00
05/04/2019 - MARCQ EN BAROEUL RESIDENCE CLEMENCEAU RUE CAMILLE SAINT SAENS REHAB 30 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			630 453,00
05/04/2019 - LILLE RUE EMILE VANDENBERGHE REHAB 140 LOGEMENTS ECO PRET	LOGIS METROPOLE			2 240 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
05/04/2019 - LILLE RUE EMILE VANDENBERGHE REHAB 140 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PRET	LOGIS METROPOLE			3 795 616,00
05/04/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUES DU MOULIN ET DENIS DU PEAGE - CONSTRUCTION 33 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 729 793,00
05/04/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUES DU MOULIN ET DENIS DU PEAGE - CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 33 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	738 753,00
05/04/2019 - PERENCHIES RUE AGACHE CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 37 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	903 933,00
20/05/2019 - LOMME RUE JEAN JAURES RUE DE LA GARE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PSLA	COPRONORD			2 176 000,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 156 RUE DU LUXEMBOURG REHAB 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			59 908,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 8 RUE SAINT ANTOINE REHAB 2 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			77 466,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 41 RUE REMY COGGHE REHA 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			72 892,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 284 RUE DE LANNOY 10 COUR PAPILLON BONTE REHAB 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			36 127,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 284 RUE DE LANNOY 5 COUR PAPILLON BONTE REHAB1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			29 209,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 4 RUE DE LA RONDELLE - REHAB 2 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			100 684,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 62 RUE DE TUNIS - REHAB 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			73 668,00
21/05/2019 - ROUBAIX - 12 RUE DECREME - REHAB 2 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			128 366,00
21/05/2019 - TOURCOING 43 RUE DE MENIN - REHAB 2 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			105 983,00
21/05/2019 - TOURCOING 20 RUE DU BASSIN - REHAB 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			102 745,00
21/05/2019 - ROUBAIX 8 BOULEVARD BEAUREPAIRE - REHAB 3 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			149 462,00
21/05/2019 - TOURCOING 165 RUE DE MENIN - REHAB 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			55 325,00
21/05/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	951 692,00
21/05/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	418 222,00
21/05/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 10 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	185 410,00
21/05/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ ALLEE DES CAMPANULES ACQUI EN VEFA 10 LOG PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	176 829,00
21/05/2019 - LINSELLES RUE CASTELNAU CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	332 250,00
21/05/2019 - LINSELLES RUE CASTELNAU CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PRET LIBRE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	148 750,00
21/05/2019 - HALLUIN COULEUR DE FERRAIN ALLEE PAUL FORT ACQUI EN VEFA PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	545 000,00
21/05/2019 - HALLUIN COULEUR DE FERRAIN ALLEE PAUL FORT ACQUI EN VEFA AMORTISSABLE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	240 000,00
21/05/2019 - COMINES CHEMIN DU CALVAIRE SAINTE MARGUERITE ACQUI EN VEFA PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	372 000,00
21/05/2019 - COMINES CHEMIN DU CALVAIRE SAINTE MARGUERITE ACQUI EN VEFA AMORTISSABLE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	173 000,00
21/05/2019 - WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS CONSTRUCTION 16 LOG PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 845 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/05/2019 - WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS CONSTRUCTION 7 LOG PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 225 000,00
21/05/2019 - RONCQ RUE DU DRONCKAERT VILLAS VERT BOIS III CONSTRUCTION 2 PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	468 000,00
21/05/2019 - CROIX 3 RUE KLEBER REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			65 939,00
21/05/2019 - TOURCOING 15 RUE MOLIERE REHAB 1 LOG PHP ANAH	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			45 626,00
21/05/2019 - ROUBAIX 96-98 RUE JACQUES PREVERT ACQUI AMELIO 2 LOG PHP ANAH	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			157 717,00
21/05/2019 - LILLE RUE BAYARD CONSTRUCTION 39 LOG PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	5 078 696,00
21/05/2019 - SAINGHIN EN WEPPE AVENUE DE LA SABLONNIERE TR 2 CONSTRUCTION 13 LOG PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	1 990 000,00
21/05/2019 - HOUPLINES 3 RUE ANATOLE MUSSY ACQU IEN VEFA 8 LOGEMENTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	509 408,00
21/05/2019 - HOUPLINES 3 RUE ANATOLE MUSSY ACQU IEN VEFA 8 LOGEMENTS PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	266 788,00
20/06/2019 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES 2 RUE MARLE CONSTRUCTION 46 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			3 909 974,00
21/06/2019 - TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		747 299,00
21/06/2019 - TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		471 203,00
21/06/2019 - TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		154 000,00
21/06/2019 - TEMPLEMARS RUE JULES GUESDE CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PHB 2.0	NOREVIE	NOREVIE		143 000,00
21/06/2019 - COMINES CHEMIN DU CALVAIRE ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 588 056,00
21/06/2019 - COMINES CHEMIN DU CALVAIRE ACQUI EN VEFA 10 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	112 000,00
21/06/2019 - WAMBRECHIES 2 A 38 AVENUE CLEMENCEAU REHAB 19 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			209 500,00
21/06/2019 - WAMBRECHIES 2 A 38 AVENUE CLEMENCEAU REHAB 19 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			248 500,00
21/06/2019 - WASQUEHAL 16 RUE DE CROIX REHAB 3 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			179 312,00
21/06/2019 - HELLEMMES 94 RUE PHILIPPE LEBON REHAB 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			101 998,00
21/06/2019 - ROUBAIX 80 RUE WATT REHABILITATION 2 LOGEMENTS PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			117 599,00
21/06/2019 - CROIX 49 RUE DE LA GARE REHABILITATION 3 LOGEMENTS PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			112 369,00
21/06/2019 - TOURCOING 8 RUE DES GIRONDINS REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			68 783,00
21/06/2019 - TOURCOING 170 RUE DES CARLIERS REHAB RESTRUCTURATION 3 LOGEMENTS PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			84 814,00
21/06/2019 - TOURCOING 2A RUE DU CHEVREUIL REHAB RESTRUCTURATION 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			27 327,00
21/06/2019 - TOURCOING 2A RUE DU RHIN REHABILITATION RESTRUCTURATION 3 LOGEMENTS ANAH PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			82 845,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/06/2019 - ROUBAIX 2 ET 3 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNOY REHAB RESTRUCTURATION ANAH PHP	SOLIH METROPOLE NORD			66 213,00
21/06/2019 - LILLE 16 BIS RUE PHILIPPE DE COMINES REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG PHP ANAH	SOLIH METROPOLE NORD			83 645,00
21/06/2019 - TOURCOING 2 RUE MOLIERE REHAB RESTRUCTURATION 1 LOGEMENT ANAH PHP	SOLIH METROPOLE NORD			63 933,00
21/06/2019 - TOURCOING 157 RUE DE MOUVAUX RAHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	SOLIH METROPOLE NORD			79 183,00
21/06/2019 - WASQUEHAL 146 RUE CARPEAUX REHAB RESTRUCTURATION 1 LOG ANAH PHP	SOLIH METROPOLE NORD			45 656,00
21/06/2019 - HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			485 837,00
21/06/2019 - HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			227 379,00
21/06/2019 - HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			317 263,00
21/06/2019 - HOUPLINES CASERNE DES DOUANES 1 A 27 RUE JULES GUESDE ACQUI AMELIO 7 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			222 379,00
21/06/2019 - ROUBAIX 19 PLACE DU PROGRES REHAB RESTRURATION 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			119 512,00
21/06/2019 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	180 000,00
21/06/2019 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	156 000,00
21/06/2019 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	752 000,00
21/06/2019 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	474 000,00
21/06/2019 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN RUE DU GENERAL DE GAULLE ACQUI EN VEFA PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	130 000,00
21/06/2019 - RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	111 285,00
21/06/2019 - RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	89 239,00
21/06/2019 - RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	379 891,00
21/06/2019 - RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	228 792,00
21/06/2019 - RONCHIN RUE SAINT VENANT ACQUI EN VEFA 6 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	58 500,00
21/06/2019 - DIVERSES COMMUNES REHAB CONSTRUCTION 351 LOGEMENTS PHBB	VILOGIA			3 946 100,00
28/06/2019 - ROUBAIX - ILOT DE LA HALLE 87 LGTS FIN DE CHANTIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	79 449,28
28/06/2019 - LAMBERSART - AA 5 LOGEMENTS PLA AA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	138 972,52
28/06/2019 - LILLE - RUE DU MARCHE 3 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	115 495,38
28/06/2019 - LA BASSEE - 19 CITE-17 GRARD-9 TOUR-34 ESTAIRES 4 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	91 820,04
28/06/2019 - LOMME - RUE WINSTON CHURCHILL 4 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	116 623,50
28/06/2019 - SECLIN - RUE DE BURGAULT 2 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	140 862,89

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/06/2019 - LOMME - 9 RUE DEFRENNE AA 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	20 000,00
28/06/2019 - WATTRELOS - SAINT LIEVIN - PDR 80 LOGEMENTS (50 INDIV 30 COL)	VILOGIA			495 733,54
28/06/2019 - WATTRELOS - BEAULIEU - ILOT KENNEDY - PDR 64 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			328 087,19
28/06/2019 - HEM - RUE DU MARECHAL JOFFRE 20 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			336 556,81
28/06/2019 - PERENCHIES - 122 RUE BOUCHERY AA 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	10 000,00
28/06/2019 - PERENCHIES - 84 RUE BOUCHERY AA 1 LOGEMENT	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	10 000,00
28/06/2019 - HEM - ANGLE FLEMING ET SCHWEITZER 36 LOGEMENTS COLLECTIFS	VILOGIA			886 784,00
28/06/2019 - LA BASSEE - RUE DE LA MARNE 11 LOGEMENTS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	276 710,00
28/06/2019 - WILLEMS - LE ROCMETZ 24 LOGEMENTS	VILOGIA			969 768,00
28/06/2019 - HEM - BEGUINAGE LES BLEUETS 15 LOGEMENTS	VILOGIA			415 935,00
28/06/2019 - LILLE - RUE DE THIONVILLE AA 27 LOGEMENTS -REAMENAGEMENT 2009	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 330 673,27
28/06/2019 - HEM - RUE DUNANT - LE GARDENIA 60 LOGEMENTS	VILOGIA			276 000,00
28/06/2019 - HEM - BAT 10-LE MACAREUX 170-186-200-216 RUE LAVOISIER 40 LOGEMENTS PRUAS01	VILOGIA			46 168,00
28/06/2019 - HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 16 LE MERISIER TRI SELECTIF 60 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			48 000,00
28/06/2019 - HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 16 LE MERISIER RESIDENTIALISATION 60 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			140 000,00
28/06/2019 - HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 12 L'OLIVIER REHABILITATION 30 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			209 000,00
28/06/2019 - HEM - RUE SCHWEITZER BATIMENT 12 L'OLIVIER RESIDENTIALISATION 30 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			51 000,00
28/06/2019 - HEM - RUE CHARCOT BATIMENT 17 LE LAURIER REQUALIFICATION 50 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			180 000,00
28/06/2019 - HEM - 39-55 RUE DU DR ROUX 733 RUE DES ECOLES BATIMENT 13 LE THUYA TRI SELECTIF 30 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			53 000,00
28/06/2019 - HEM - 25-39-55 RUE DU DOCTEUR ROUX 733 RUE DES ECOLES BATIMENT 13 LE THUYA FACADES 54 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			122 000,00
28/06/2019 - HEM - 25 RUE DU DOCTEUR ROUX 13 LE THUYA REQUALIFICATION STUDIOS 24 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			720 000,00
28/06/2019 - LYS-LEZ-LANNOY - RUE BLUM BATIMENT 3 L'ALBATROS REQUALIFICATION 60 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			210 000,00
28/06/2019 - LYS-LEZ-LANNOY - RUE BLUM BATIMENT 4 LE GOELAND REQUALIFICATION 94 LOGEMENTS PRU	VILOGIA			260 000,00
28/06/2019 - MONS EN BAROEUL - 2-4 RUE LAMARTINE NOUVEAU MONS - REHABILITATION 100 LOGT - ECO PRET	VILOGIA			1 450 000,00
28/06/2019 - TOURCOING - BATIMENT EUCLIDE, AVENUE KENNEDY - REHAB 102 LOG - ECOT PRET	VILOGIA			1 632 000,00
28/06/2019 - WATTIGNIES - LES ROSSIGNOLS - 8 A 13 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - REHAB 60 LOG - ECO PRET	VILOGIA			840 000,00
28/06/2019 - ROUBAIX - RESIDENCE DE VINCI RUE BLANCHEMAILLE 95 LOGT ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 330 000,00
28/06/2019 - LILLE - RESIDENCE LES JARDINS DE FIVES - REHAB 79 LOGT - ECOT PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 106 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/06/2019 - LA BASSEE - 48 RUE DE VERDUN - REHABILITATION - 6 LOGEMENTS - ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	66 000,00
28/06/2019 - LA BASSEE - 50/52 RUE DE VERDUN - REHABILITATION -12 LOGEMENTS - ECO PRET	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	132 000,00
13/07/2019 - Tirage sur le Contrat Cadre N° 6648A	INSTITUT PASTEUR DE LILLE			5 350 000,00
20/07/2019 - NEUVILLE EN FERRAIN 8 RUE DU CHRIST ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	90 112,00
23/07/2019 - TOURCOING 2 RUE DU CANAL - REHAB 1 LOG PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			91 760,00
23/07/2019 - HEM 384 A 444 RUE AMBROISE PARE REHAB 50 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			650 000,00
23/07/2019 - HEM 384 A 444 RUE AMBROISE PARE REHAB 50 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			567 991,00
23/07/2019 - LILLE RUE PONT FOURCHON CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 190 000,00
23/07/2019 - BONDUES RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 13 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 290 000,00
23/07/2019 - ILLIES 5 RUE DU HUS BAIL A REHAB 1 LOGEMENT PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			58 100,00
23/07/2019 - ROUBAIX 333 GRAND RUE BAIL A REHAB 2 LOGEMENTS PHP	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			116 746,00
23/07/2019 - LILLE CHAPELLE D'ELOCQUES 32/32 BIS RUE JACQUARD REHAB 28 LOGEMENTS PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			895 160,00
23/07/2019 - LILLE 14 RUE DE PHILADELPHIE REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			168 551,00
23/07/2019 - FACHES THUMESNIL 233 ROUTE D'ARRAS CONSTRUCTION 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			102 779,00
23/07/2019 - FACHES THUMESNIL 233 ROUTE D'ARRAS CONSTRUCTION ACQUI FONCIERE 1 LOGEMENT PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			41 326,00
23/07/2019 - ARMENTIERES 14 RUE ALBERT DE MUN CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLS	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			771 785,00
23/07/2019 - ARMENTIERES 14 RUE ALBERT DE MUN CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLS FONCIER	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			266 580,00
23/07/2019 - ARMENTIERES 14 RUE ALBERT DE MUN CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			517 769,00
23/07/2019 - TOURCOING QUAI DU HAVRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 060 000,00
26/07/2019 - TOURCOING RUE EUGENE DUTHOIT 122 LOG REHAB ANRU	VILOGIA			1 708 000,00
30/07/2019 - MONS EN BAROEUL RUE MONTESQUIEU CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			437 950,00
30/07/2019 - MONS EN BAROEUL RUE MONTESQUIEU CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			419 158,00
30/07/2019 - LILLE ZAC PEPINIERE PAILLONS BLANCS RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 26 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			721 166,00
30/07/2019 - LILLE ZAC PEPINIERE PAILLONS BLANCS RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 26 LOG PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			1 262 039,00
30/07/2019 - LILLE ZAC PEPINIERE PAILLONS BLANCS RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 26 LOG PLS COMPLEMENTA	LILLE METROPOLE HABITAT			1 622 622,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
30/07/2019 - LILLE ZAC PEPINIERE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			29 833,00
30/07/2019 - LILLE ZAC PEPINIERE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			52 207,00
30/07/2019 - LILLE ZAC PEPINIERE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS COMPL	LILLE METROPOLE HABITAT			67 124,00
30/07/2019 - LILLE 24 RUE D'ARAGO REHAB 7 LOGEMENTS ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			112 000,00
30/07/2019 - LILLE 24 RUE D'ARAGO REHAB 7 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	LILLE METROPOLE HABITAT			486 700,00
30/07/2019 - ROUBAIX 170 A 215 QUAI DE BORDEAUX REHAB 60 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			840 000,00
30/07/2019 - ROUBAIX 170 A 215 QUAI DE BORDEAUX REHAB 60 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE ECO PRET	VILOGIA			820 000,00
30/07/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ AVENUE LE NOTRE RUE JEAN JAURES ACQUI EN VEFA 29 LOG PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 019 874,00
30/07/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ AVENUE LE NOTRE RUE JEAN JAURES ACQUI EN VEFA 29 LOG PLS COMPL	NOREVIE	NOREVIE		834 442,00
30/07/2019 - SAINGHIN EN WEPPEES PLACE DU GENERAL DE GAULLE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		282 696,00
30/07/2019 - SAINGHIN EN WEPPEES PLACE DU GENERAL DE GAULLE CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		513 065,00
30/07/2019 - BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			150 677,00
30/07/2019 - BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS PLS FONCIER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			210 526,00
30/07/2019 - BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	HABITAT HAUTS DE FRANCE			44 165,00
30/07/2019 - BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			618 048,00
30/07/2019 - BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 11 LOGEMENTS PLUS FONCIER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			402 619,00
30/07/2019 - WASQUEHAL RUE MARIE CURIE ACQUI EN VEFA 18 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			752 004,00
30/07/2019 - WASQUEHAL RUE MARIE CURIE ACQUI EN VEFA 18 LOGEMENTS PLUS FONCIER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			685 578,00
30/07/2019 - WASQUEHAL RUE MARIE CURIE ACQUI EN VEFA 18 LOGEMENTS BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			182 000,00
20/08/2019 - BONDUES RUE PAVE DES BOIS BLANCS ACQUI EN VEFA 5 LOGEMENTS BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			133 000,00
20/08/2019 - LILLE 25 RUE DE LA VIGNETTE 4 PLACE MUIRON RESIDENCE JACQUARD REHAB 107 LOGEMENTS PAM TX FIXE ECO PR	VILOGIA			4 925 000,00
20/08/2019 - LILLE 25 RUE DE LA VIGNETTE 4 PLACE MUIRON RESIDENCE JACQUARD REHAB 107 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			1 337 500,00
20/08/2019 - MARCQ EN BAROEUL RUE DE L'ABBE BONPAIN IMPASSE GRIMONPREZ REHAB 5 LOG PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	LOGIS METROPOLE			237 920,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
20/08/2019 - MARCQ EN BAROEUL RUE DE L'ABBE BONPAIN IMPASSE GRIMONPREZ REHAB 5 LOG PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	LOGIS METROPOLE			75 000,00
20/08/2019 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES AVENUE PAUL HARRIS CONSTRUCTION 50 LOGEMENTS PLUS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 460 402,00
30/08/2019 - Garantie emprunt AFL 2019	Agence France Locale			20 000 000,00
24/09/2019 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES 2 RUE MARLE CONSTRUCTION 46 LOGEMENTS PLUS FONCIER	VILOGIA			1 506 039,00
24/09/2019 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES 2 RUE MARLE CONSTRUCTION 46 LOGEMENTS BOOSTER	VILOGIA			322 000,00
24/09/2019 - CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	278 000,00
24/09/2019 - CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	215 000,00
24/09/2019 - CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	813 500,00
24/09/2019 - CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	490 000,00
24/09/2019 - CROIX RUE DU 11 NOVEMBRE ACQUI EN VEFA 21 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	136 500,00
24/09/2019 - NEUVILLE EN FERRAIN 8 RUE DU CHRIST ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	32 500,00
24/09/2019 - NEUVILLE EN FERRAIN 8 RUE DU CHRIST ACQUI AMELIORATION 3 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	35 000,00
24/09/2019 - WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	649 460,00
24/09/2019 - WASQUEHAL RUE MARIE CURIE CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	126 000,00
24/09/2019 - BONDUES RUES DE LA POSTE FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL ACQUI EN VEFA 6 LOG PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			195 558,00
24/09/2019 - BONDUES RUES DE LA POSTE FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL ACQUI EN VEFA 6 LOG PLUS FONCIER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			213 967,00
24/09/2019 - BONDUES RUES DE LA POSTE FOUQUET LELONG ET BOSQUIEL ACQUI EN VEFA 6 LOG BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			120 000,00
24/09/2019 - WATTRELOS 66 RUE BLOMME ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			793 877,00
24/09/2019 - WATTRELOS 66 RUE BLOMME ACQUI EN VEFA 21 LOG PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			679 956,00
24/09/2019 - WATTRELOS 66 RUE BLOMME ACQUI EN VEFA 21 LOG BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			450 000,00
24/09/2019 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES AVENUE PAUL HARRIS CONSTRUCTION 50 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 252 956,00
24/09/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	81 762,00
24/09/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	55 710,00
24/09/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	267 081,00
24/09/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	181 980,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/09/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE GEORGES MAERTENS ACQUI EN VEFA 7 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 500,00
11/10/2019 - HOUPLINES - RUE LA FONTAINE AA 6 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	167 404,27
11/10/2019 - TOURCOING - RESIDENCE FAIDHERBE 28 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 479 029,88
11/10/2019 - LILLE - RUE DE L'ORPHELINAT 55 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 539 347,85
11/10/2019 - TOURCOING - RESIDENCE FAIDHERBE 33 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 899 987,35
11/10/2019 - HANTAY - CLOS SAINT MARTIN - R V. HUGO 12 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	889 633,77
11/10/2019 - LILLE - FLERS GAITE RIVOLI LA FONTAINE RACHAT 58 LOGEMENTS A NOROISE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 896 531,33
11/10/2019 - HANTAY - RUE VICTOR HUGO 27 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 665 437,00
11/10/2019 - HANTAY 27 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	559 003,00
11/10/2019 - BAISIEUX - AVENUE D'OGIMONT 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	90 300,00
11/10/2019 - BAISIEUX - AVENUE D'OGIMONT ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	70 855,00
11/10/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	586 010,00
11/10/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ - ZAC DE LA HAUTE BORNE 38 LOGEMENTS COLLECTIFS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 188 623,00
11/10/2019 - QUESNOY-SUR-DEULE - RUE SAINT VINCENT 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	460 000,00
11/10/2019 - QUESNOY-SUR-DEULE - RUE SAINT VINCENT ACQUISITION FONCIERE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	201 414,00
11/10/2019 - ZONE DE L'UNION AMENAGEMENT	SEM VILLE RENOUVELLEE			4 000 000,00
11/10/2019 - ZONE DE L'UNION AMENAGEMENT	SEM VILLE RENOUVELLEE			2 400 000,00
11/10/2019 - ZONE DE L'UNION AMENAGEMENT	SEM VILLE RENOUVELLEE			3 200 000,00
19/10/2019 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 5	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 751 450,01
22/10/2019 - ROUBAIX 54 A 62 BOULEVARD DE BELFORT REHAB 75 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			1 125 000,00
22/10/2019 - ROUBAIX 54 A 62 BOULEVARD DE BELFORT REHAB 75 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	VILOGIA			1 270 859,00
22/10/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ 2 A 18 RUE DES PINS REHAB 80 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			1 160 000,00
22/10/2019 - VILLENEUVE D'ASCQ 2 A 18 RUE DES PINS REHAB 80 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			310 000,00
22/10/2019 - CROIX HAMEAU DE LA MACKELLERIE 12 A 62 RUE TELLIEZ 17 A 33 RUE DE LA BRIQUETERIE REHAB 31 LOGEMENTS	VILOGIA			373 500,00
22/10/2019 - CROIX HAMEAU DE LA MACKELLERIE 12 A 62 RUE TELLIEZ 17 A 33 RUE DE LA BRIQUETERIE REHAB 31 LOGEMENTS	VILOGIA			892 058,00
22/10/2019 - TOUROING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			93 958,00
22/10/2019 - TOUROING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			36 822,00
22/10/2019 - TOURCOING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			502 490,00
22/10/2019 - TOURCOING 215 RUE DE DUNKERQUE CONSTRUCTION 11 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			206 127,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/10/2019 - QUESNOY SUR DEULE 3 PLACE SAINT MICHEL ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	21 000,00
22/10/2019 - QUESNOY SUR DEULE 3 PLACE SAINT MICHEL ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	19 500,00
22/10/2019 - LILLE RUE PONT A FOURCHN CONSTR 3 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	326 516,00
22/10/2019 - LILLE RUE PONT A FOURCHON CONSTR 3 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	90 000,00
22/10/2019 - LILLE RUE PONT A FOURCHON CONSTR 3 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	54 000,00
22/10/2019 - ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			58 677,00
22/10/2019 - ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			9 418,00
22/10/2019 - ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG PLS COMPL	LILLE METROPOLE HABITAT			17 762,00
22/10/2019 - ROUBAIX 50 BOULEVARD DU GENERAL DE GAULLE ACQUISITION 1 LOG BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			7 000,00
22/10/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			395 629,00
22/10/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			212 320,00
22/10/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			814 926,00
22/10/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			689 255,00
22/10/2019 - MARQUETTE LEZ LILLE AVENUE DECAUVILLE ACQUI EN VEFA 26 LOG BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			182 000,00
22/10/2019 - TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			668 131,00
22/10/2019 - TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			205 274,00
22/10/2019 - TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			1 503 672,00
22/10/2019 - TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			696 493,00
22/10/2019 - TEMPLEMARS CENTRE BOURG ROUTE ETIENNE DOLET CONSTRUCTION 44 LOG BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			308 000,00
22/10/2019 - SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			422 883,00
22/10/2019 - SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			280 772,00
22/10/2019 - SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			209 155,00
22/10/2019 - SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			514 744,00
22/10/2019 - SAINT ANDRE RUE PASTEUR CLOS ST HELENE ACQUI EN VEFA 44 LOG BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			154 000,00
22/10/2019 - LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			210 051,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/10/2019 - LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			138 025,00
22/10/2019 - LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			324 443,00
22/10/2019 - LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			323 021,00
22/10/2019 - LILLE RUE LAFARGUE ACQUI EN VEFA 14 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			98 000,00
22/10/2019 - LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			965 553,00
22/10/2019 - LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			493 138,00
22/10/2019 - LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 087 149,00
22/10/2019 - LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			1 152 278,00
22/10/2019 - LILLE RUE KULHMANN RUE DE LA JUSTICE CONSTRUCTION 47 LOG BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			329 000,00
22/10/2019 - LILLE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			29 833,00
22/10/2019 - LILLE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			52 207,00
22/10/2019 - LILLE RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 1 LOG PLS COMPL	LILLE METROPOLE HABITAT			67 124,00
22/10/2019 - HELLEMMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTR 24 LOG PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			441 030,00
22/10/2019 - HELLEMMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTR 24 LOG PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			771 801,00
22/10/2019 - HELLEMMES 180 RUE ROGER SALENGRO CONSTR 24 LOG PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			992 316,00
22/10/2019 - LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			296 188,00
22/10/2019 - LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			180 956,00
22/10/2019 - LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 507 253,00
22/10/2019 - LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			1 068 455,00
22/10/2019 - LYS LEZ LANNOY RUE JOUFFROY RUE NEGRIER ACQUI EN VEFA 36 LOG BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			252 000,00
22/10/2019 - DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			835 392,00
22/10/2019 - DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			253 285,00
22/10/2019 - DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			629 791,00
22/10/2019 - DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			588 488,00
22/10/2019 - DON RUE BASLY ACQUI EN VEFA 26 LOG BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			182 000,00
22/10/2019 - DIVERSES COMMUNES TIPP 2018 REHAB 13353 LOG AMORTISSABLE	LILLE METROPOLE HABITAT			1 948 352,92

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/10/2019 - DIVERSES COMMUNES TIPP 2018 REHAB 13353 LOG AMORTISSABLE	LILLE METROPOLE HABITAT			2 848 467,21
22/10/2019 - BAISIEUX RUE DES MOISSONNEURS RUE DEFFONTAINES - CONST 2 LOG PSLA	LOGIS METROPOLE			255 167,00
22/10/2019 - LA MADELEINE RUE GANTOIS RUE MAILLOTTE REHAB 96 LOG ECO PRET	LOGIS METROPOLE			1 284 000,00
22/10/2019 - LA MADELEINE RUE GANTOIS RUE MAILLOTTE REHAB 96 LOG PAM TX FIXE ECO PRET	LOGIS METROPOLE			4 505 441,00
22/10/2019 - LA MADELEINE RUE VICTOR HUGO RUE DU MOULIN - REHAB 19 LOG ECO PRET	LOGIS METROPOLE			304 000,00
22/10/2019 - LA MADELEINE RUE VICTOR HUGO RUE DU MOULIN - REHAB 19 LOG PAM TX FIXE ECO PRET	LOGIS METROPOLE			1 451 333,00
22/10/2019 - WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT B CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	555 055,00
22/10/2019 - WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT B CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	84 000,00
19/11/2019 - LOMME LA LOMMOISE TRANCHE 2 REHAB 10 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			144 000,00
19/11/2019 - LOMME LA LOMMOISE TRANCHE 2 REHAB 10 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			394 295,00
19/11/2019 - BONDUES DREVE 2 FERME B RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 21 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 711 267,00
19/11/2019 - BONDUES DREVE 2 FERME B RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 21 LOG BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	465 000,00
19/11/2019 - BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 4 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	498 000,00
19/11/2019 - BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 4 LOG BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	90 000,00
19/11/2019 - BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 14 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 120 231,00
19/11/2019 - BONDUES DREVE 2 FERME C RUE DE WAMBRECHIES CONSTRUCTION 14 LOG BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	285 000,00
19/11/2019 - MOUVAUX ERATO RUE ROOSEVELT ACQUI EN VEFA 2 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	117 800,00
19/11/2019 - MOUVAUX ERATO RUE ROOSEVELT ACQUI EN VEFA 2 LOGEMENTS LIBRE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	55 300,00
19/11/2019 - CROIX 22 RUE DE LA DUQUENIERE ACQUISITION 3 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	184 000,00
19/11/2019 - CROIX 22 RUE DE LA DUQUENIERE ACQUISITION 3 LOGEMENTS LIBRE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	110 000,00
19/11/2019 - LOMME LA LOMMOISE TR 13 - ADRESSES DANS BLOC NOTES - 10 LOG ECO PRET	VILOGIA			138 000,00
19/11/2019 - LOMME LA LOMMOISE TR 13 - ADRESSES DANS BLOC NOTES - 10 LOG PAM TX FIXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			433 879,00
19/11/2019 - PERONNE EN MELANTOIS RUE DU GNL DE GAULLE CONSTR 7 LOG PLUS	LOGIS METROPOLE			443 005,00
19/11/2019 - PERONNE EN MELANTOIS RUE DU GNL DE GAULLE CONSTR 7 LOG PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			281 376,00
19/11/2019 - ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS	LILLE METROPOLE HABITAT			189 163,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/11/2019 - ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			239 352,00
19/11/2019 - ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	LILLE METROPOLE HABITAT			132 379,00
19/11/2019 - ROUBAIX CLINIQUE OMEZ BLD DE CAMBRAI CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			28 000,00
19/11/2019 - LILLE 29 29 BIS RUE DE LA BARRE CONSTRUCTION 7 LOGEMENTS PHBB	LILLE METROPOLE HABITAT			342 000,00
19/11/2019 - WATTRELOS RUE LOUISE MICHEL CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			256 366,00
19/11/2019 - WATTRELOS RUE LOUISE MICHEL CONSTRUCTION 2 LOGEMENTS PLUS FONCIER	VILOGIA			110 374,00
06/12/2019 - Tirage sur le Contrat Cadre N° 30045	Agence France Locale			17 000 000,00
13/12/2019 - Tirage sur le Contrat Cadre N° 30046	Agence France Locale			5 000 000,00
13/12/2019 - Tirage sur le Contrat Cadre N° 6648A	INSTITUT PASTEUR DE LILLE			2 950 000,00
19/12/2019 - LOMME - RUE ELIE PETIPREZ EPHAD 60 LITS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	6 423 583,00
19/12/2019 - LOMME - EPHAD RUE DE DUNKERQUE PLUS 60 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	8 112 839,00
19/12/2019 - ROUBAIX CITE DU GALON REHAB 111 LOGEMENTS	VILOGIA			1 720 500,00
19/12/2019 - ROUBAIX CITE DU GALON REHAB 111 LOGEMENTS	VILOGIA			2 479 000,00
19/12/2019 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE PAUL HARRIS TRANCHE 1 CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	3 115 000,00
19/12/2019 - LEERS 1 A 86 RESIDENCE LE REPOS RUE FRANKLIN - VICTOR HUGO REHAB 20 LOG ECO PRET	VILOGIA			1 189 000,00
19/12/2019 - LEERS 1 A 86 RESIDENCE LE REPOS RUE FRANKLIN - VICTOR HUGO REHAB 20 LOG PAM TX FIXE COMPL	VILOGIA			1 107 000,00
19/12/2019 - LEERS - 1 A 20 RESIDENCE LES ROSIERS - REHAB 20 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			268 000,00
19/12/2019 - LEERS - 1 A 20 RESIDENCE LES ROSIERS - REHAB 20 LOGEMENTS PAM TAUX FXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			976 931,00
19/12/2019 - LINSELLES RUE CASTELNAU CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 570 000,00
19/12/2019 - TOURCOING -MY ART CHAUSSEE ALBERT EINSTEIN CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 065 000,00
19/12/2019 - RONCHIN 3 RUE DE FLANDRE ACQUI EN VEFA 36 LOGEMENTS PLUS	ICF NORD EST			2 482 064,00
19/12/2019 - TOURCOING 8 RUE ALEXANDRE RIBOT REHAB 2 LOGEMENTS ANAH PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			76 494,00
19/12/2019 - LINSELLES RUE CASTELNAU M02 CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	466 121,00
19/12/2019 - LINSELLES RUE CASTELNAU M02 CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	84 000,00
19/12/2019 - WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT C CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	634 645,00
19/12/2019 - WATTIGNIES RUE DU PETIT BOIS BAT C CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	98 000,00
19/12/2019 - WATTIGNIES RUE DU BOIS BAT D CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	910 350,00
19/12/2019 - WATTIGNIES RUE DU BOIS BAT D CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	140 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
19/12/2019 - LILLE LE CLOS ST ANTOINE RESIDENCE ANTHEA RUE BAYARD ACQUI EN VEFA 55 LOG PSLA	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	5 295 735,00
19/12/2019 - QUESNOY SUR DEULE 51 RUE DU MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 11 LOG PSLA	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 203 880,00
19/12/2019 - COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 5 PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	337 454,00
19/12/2019 - COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 5 PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	123 676,00
19/12/2019 - COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 13 PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 142 760,00
19/12/2019 - COMINES 2-4 RUE DE FLANDRE CONSTRUCTION 13 PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	319 948,00
19/12/2019 - RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	237 557,00
19/12/2019 - RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	135 443,00
19/12/2019 - RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 7 PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	499 252,00
19/12/2019 - RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 3 LOGEMENTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	304 748,00
19/12/2019 - RONCHIN 5 RUE JULES GUESDE ACQUI EN VEFA 7 PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	65 000,00
19/12/2019 - PERONNE EN MELANTOIS 50 A 60 CLOO DE LA CHAPELLE CONSTRUCTION 8 LOG PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	183 188,00
19/12/2019 - PERONNE EN MELANTOIS 50 A 60 CLOO DE LA CHAPELLE CONSTRUCTION 8 LOG PLUS FONCIER	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	355 152,00
19/12/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PLS	NOREVIE	NOREVIE		1 260 888,00
19/12/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PLS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		2 064 917,00
19/12/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		1 148 501,00
19/12/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS PHBB	NOREVIE	NOREVIE		783 000,00
19/12/2019 - LOOS RUE DU MARECHAL JOFFRE CONSTRUCTION 87 LOGEMENTS BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		609 000,00
19/12/2019 - LILLE RESIDENCE THUMESNIL RUE D'ARSONVAL RUE GAUCHY REHAB 240 LOG PAM	ICF NORD EST			2 237 731,00
19/12/2019 - LILLE RESIDENCE THUMESNIL RUE D'ARSONVAL RUE GAUCHY REHAB 240 LOG PAM	ICF NORD EST			3 360 000,00
20/12/2019 - MOUVAUX 29 RUE GAMBETTA REHAB 1 LOGEMENT PHP ANAH	SOLIHÀ BÂTISSÉUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			51 870,00
20/12/2019 - LILLE 2-8+6 SOUS VOUTE - 30-34-36 CITE ST MAURICE - 18 RUE DE LA CITE REHAB 6 LOGEMENTS ANAH	SOLIHÀ METROPOLE NORD			62 355,00
11/02/2020 - ROUBAIX 13 A 27 RUE BEAUREWAERT REHAB 76 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			1 102 000,00
11/02/2020 - ARMENTIERES SITE MOTTE CORDONNIER ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLUS	ICF NORD EST			3 068 713,00
11/02/2020 - ARMENTIERES SITE MOTTE CORDONNIER ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLS	ICF NORD EST			803 632,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/02/2020 - ARMENTIERES SITE MOTTE CORDONNIER ACQUI EN VEFA 42 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	ICF NORD EST			306 835,00
11/02/2020 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RU EMARLE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS BOOSTER	VILOGIA			60 000,00
11/02/2020 - LILLE 104 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 8 LOG PLUS	ICF NORD EST			634 700,00
11/02/2020 - LILLE 104 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 6 LOG PLS	ICF NORD EST			375 107,00
11/02/2020 - LILLE 104 RUE DU FAUBOURG DE ROUBAIX ACQUI EN VEFA 6 LOG PLS COMPLEMENTAIRE	ICF NORD EST			62 301,00
11/02/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ BOULEVARD MONTALEMBERT CONSTRUCTION 91 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	5 542 869,00
11/02/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ BOULEVARD MONTALEMBERT CONSTRUCTION 91 LOGEMENTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 800 087,00
11/02/2020 - RONCHIN RUE SADI CAROT CONSTRUCTION 14 LOG PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	441 437,00
11/02/2020 - RONCHIN RUE SADI CAROT ACQUI FONCIERE 14 LOG PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	400 536,00
11/02/2020 - WATTRELOS 50 RUE MIRIBEL ACQUI AMELIO 1 LOG PHBB	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	6 500,00
11/02/2020 - WATTRELOS 20 RUE MIRIBEL ACQUI AMELIO 1 LOG PHBB	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	6 500,00
11/02/2020 - FACHES THUMESNIL RUE KLEBER CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			2 210 347,00
11/02/2020 - FACHES THUMESNIL RUE KLEBER CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			591 534,00
11/02/2020 - FACHES THUMESNIL RUE KLEBER CONSTRUCTION 29 LOGEMENTS BOOSTER	VILOGIA			435 000,00
11/02/2020 - SALOME RUE PASTEUR DOMAINE DES 3 MERLETTES ACQUI EN VEFA 11 LOG PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	982 627,00
11/02/2020 - SALOME RUE PASTEUR DOMAINE DES 3 MERLETTES ACQUI EN VEFA ACQUI FONCIERE 11 LOG PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	433 692,00
11/02/2020 - SALOME DOMAINE DES 3 MERLETTES RUE PASTEUR ACQUI EN VEFA 23 LOG PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 054 585,00
11/02/2020 - SALOME DOMAINE DES 3 MERLETTES RUE PASTEUR ACQUI EN VEFA 23 LOG PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	906 812,00
11/02/2020 - SALOME RUE PASTEUR DOMAINE DES 3 MERLETTES ACQUI EN VEFA 23 LOG PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	170 000,00
11/02/2020 - HOUPLINES 5 A 15 RUE BREL - LILLE 73-73BIS RUE JULES GUESDE 170 RUE NATIONALE 43 LOG PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	112 000,00
11/02/2020 - BAISIEUX RUE DEFFONTAINES ACQUI EN VEFA 33 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			1 089 398,00
11/02/2020 - BAISIEUX RUE DEFFONTAINES ACQUI EN VEFA 33 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			937 984,00
11/02/2020 - BAISIEUX RUE DEFFONTAINES ACQUISITION EN VEFA 33 LOG BOOSTER	LOGIS METROPOLE			495 000,00
11/02/2020 - MONS EN BAROEUL RUE LACORDAIRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			949 131,00
11/02/2020 - MONS EN BAROEUL RUE LACORDAIRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			296 270,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
11/02/2020 - MONS EN BAROEUL RUE LACORDAIRE CONSTRUCTION 20 LOGEMENTS BOOSTER	LOGIS METROPOLE			375 000,00
11/02/2020 - WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	620 670,00
11/02/2020 - WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	516 500,00
11/02/2020 - WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	547 330,00
11/02/2020 - WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	84 000,00
11/02/2020 - WAVRIN RUE DU MARAIS DE LA VILLE ACQUI EN VEFA 12 LOGEMENTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	60 000,00
11/02/2020 - LILLE 32 RUE CLAUDE LORRAIN REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			125 291,00
11/02/2020 - LILLE 59 RUE DU FOUR A CHAUX REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			115 891,00
11/02/2020 - LILLE 59 RUE DU FOUR A CHAUX REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			150 657,00
11/02/2020 - ROUBAIX 113 RUE DE NAPLES REHAB 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			119 589,00
11/02/2020 - LILLE 20 RUE RUBENS ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			111 045,00
11/02/2020 - RONCHIN 95 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			99 205,00
11/02/2020 - RONCHIN 95 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUI AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			62 592,00
11/02/2020 - ROUBAIX 13 A 27 RUE BAUREWAERT REHAB 76 LOGEMENTS PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			1 278 375,00
11/02/2020 - REFINANCEMENT PRETS CFF	VILOGIA			363 922,00
11/02/2020 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE MARLE CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			571 160,00
11/02/2020 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES RUE MARLE CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	VILOGIA			207 845,00
20/02/2020 - DIVERSES COMMUNES Réhabilitation Maintenance préventive	SOLIHA METROPOLE NORD			450 000,00
28/02/2020 - LILLE 1 COUR LEBLEU 26 RUE DU GAL WETT 1 PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			26 689,00
28/02/2020 - ROUBAIX 1 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNNOY Réhabilitation PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			31 727,00
28/02/2020 - TOURCOIN 1 PHP 1 RUE DES MARTYRS	SOLIHA METROPOLE NORD			25 207,00
28/02/2020 - ROUBAIX 1 PHP 160 RUE DU PILE	SOLIHA METROPOLE NORD			34 007,00
28/02/2020 - TOURCOING 1 PHP 20 RUE DELOBEL	SOLIHA METROPOLE NORD			215 125,00
28/02/2020 - WASQUEHAL 1PHP 21 RUE PHILIPPE LEBON	SOLIHA METROPOLE NORD			85 066,00
28/02/2020 - 40	SOLIHA METROPOLE NORD			150 359,00
28/02/2020 - LILLE 1PHP - 47 RUE DE FONTENOY	SOLIHA METROPOLE NORD			126 239,00
28/02/2020 - COMINES 1 PHP 52 RUE DES TROIS BALLOTS	SOLIHA METROPOLE NORD			32 630,00
28/02/2020 - MARCQ-EN-BAROEUL 1PHP 7 RUE SAINTE MARIE	SOLIHA METROPOLE NORD			86 152,00
28/02/2020 - ROUBAIX 1 PHP 8 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNNOY	SOLIHA METROPOLE NORD			34 727,00
28/02/2020 - TOURCOING 1 PHP 91 RUE DU FLOCON	SOLIHA METROPOLE NORD			93 856,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
28/02/2020 - LILLE SUD PROGRAMME DE RESIDENTIALISATION ADRESSES MULTIPLES	LILLE METROPOLE HABITAT			4 000 000,00
28/02/2020 - TOURCOING REHABILITATION FOYER LES HORTENSIA	LILLE METROPOLE HABITAT			1 405 000,00
14/03/2020 - ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			872 493,26
14/03/2020 - ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			339 772,67
14/03/2020 - ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLAI TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			130 921,14
14/03/2020 - ANNOEULLIN ACQ. VEFA 33 LGTS PLAI TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			367 191,72
14/03/2020 - PROVIN RUE LAFAYETTE ACQUISITION VEFA 5 LGTS REPRISE CCHD	MAISONS ET CITES			97 680,00
14/03/2020 - MAISONS CITES PLAI TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			99 404,76
14/03/2020 - MAISONS CITES PLAI TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			278 501,13
14/03/2020 - MAISONS CITES LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			232 519,25
14/03/2020 - MAISONS CITES LGTS PLUS TRANSFERT CCHD	MAISONS ET CITES			570 888,51
14/03/2020 - PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	603 644,44
14/03/2020 - PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	252 417,19
14/03/2020 - PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 344 715,11
14/03/2020 - PROVIN RUE JULES GUESDE ACQUISITION VEFA 44 LGTS REPRISE CCHD	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	569 658,37
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	319 220,26
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	112 435,85
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	557 435,65
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	337 138,47
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 26 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	175 419,70
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	90 656,91
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	78 217,20
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	68 805,99
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	671 073,35
14/03/2020 - ANNOEULLIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	310 514,20
14/03/2020 - PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	793 038,97
14/03/2020 - PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	464 555,43

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/03/2020 - PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	605 097,66
14/03/2020 - PROVIN JULES GUESDE ACQ. VEFA 44 LGTS PLUS PLAI	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	218 841,52
14/03/2020 - SIA TRANSFERT PLUS CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	29 396,87
14/03/2020 - SIA TRANSFERT PLUS CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	199 406,98
14/03/2020 - VILOGIA TRANSFERT PLUS CCHD	VILOGIA	VILOGIA		108 677,01
14/03/2020 - VILOGIA TRANSFERT PLUS CCHD	VILOGIA	VILOGIA		178 115,11
16/04/2020 - ANNOEUILIN CHEMIN DESNOULLET CONSTRUCTION 25 LGTS REPRISE CCHD	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	263 362,36
10/06/2020 - ARMENTIERES RUE DES PATINEURS CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 133 452,00
10/06/2020 - ARMENTIERES RUE DES PATINEURS CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PLUS FONCIER	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		933 739,00
10/06/2020 - ARMENTIERES RUE DES PATINEURS CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS BOOSTER	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		360 000,00
10/06/2020 - TOUFFLERS HAMEAU DU BON POSTE REHABILITATION 44 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			568 500,00
10/06/2020 - TOUFFLERS HAMEAU DU BON POSTE REHABILITATION 44 LOGEMENTS PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	VILOGIA			1 599 500,00
10/06/2020 - QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	296 566,00
10/06/2020 - QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	276 244,00
10/06/2020 - QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS BOOSTER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	195 000,00
10/06/2020 - QUESNOY SUR DEULE 51 RUE MARECHAL FOCH CONSTRUCTION 9 LGTS PHBB	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	84 500,00
10/06/2020 - BONDUES DIVERSES ADRESSES ACQ. AMELIORATION 4 LGTS PHBB 2.0	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	26 000,00
10/06/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS PLUS	VILOGIA			110 641,00
10/06/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS PLUS	VILOGIA			155 647,00
10/06/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS PHBB	VILOGIA			45 500,00
10/06/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ RUE DU RECUEIL ACQ. VEFA 7 LGTS BOOSTER	VILOGIA			75 000,00
10/06/2020 - TOUFFLER LE PINSON REHABILITATION 23 LGTS ECO PRET	VILOGIA			306 000,00
10/06/2020 - TOUFFLER LE PINSON REHABILITATION 23 LGTS PAM	VILOGIA			548 359,00
10/06/2020 - LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	160 216,00
10/06/2020 - LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	260 440,00
10/06/2020 - LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	889 407,00
10/06/2020 - LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	682 207,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/06/2020 - LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	169 000,00
10/06/2020 - LEERS RUE MARECHAL LECLERC ACQ. EN VEFA 26 LOGTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	390 000,00
10/06/2020 - WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	32 485,00
10/06/2020 - WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	109 113,00
10/06/2020 - WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	224 754,00
10/06/2020 - WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	289 676,00
10/06/2020 - WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	99 000,00
10/06/2020 - BAISIEAUX AV. D'OGIMONT CONSTRUCTION 10 LGTS PSLA	VILOGIA PREMIUM			1 682 339,00
10/06/2020 - LILLE RUE DU CAPITAINE FERBER ACQ EN VEFA 13 LGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	316 329,00
10/06/2020 - LILLE RUE DU CAPITAINE FERBER ACQ EN VEFA 13 LGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	590 834,00
10/06/2020 - LILLE RUE DU CAPITAINE FERBER ACQ EN VEFA 13 LGTS PHBB	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	180 000,00
10/06/2020 - ROUBAIX 17 RUE JULES DEREGNAUCOURT REHABILITATION 3 LGTS PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			123 774,00
10/06/2020 - SECLIN RUE DE FOURCHON CONSTRUCTION 37 LGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 040 101,00
10/06/2020 - SECLIN RUE DE FOURCHON CONSTRUCTION 37 LGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	2 659 078,00
10/06/2020 - SECLIN RUE DE FOURCHON CONSTRUCTION 37 LGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	344 500,00
10/06/2020 - TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			67 783,00
10/06/2020 - TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			38 261,00
10/06/2020 - TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			195 739,00
10/06/2020 - TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			114 779,00
10/06/2020 - TOURCOING RUE DE RENNE CONSTRUCTION 4 LGTS BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			60 000,00
10/06/2020 - LILLE RESIDENCE PINA BAUSH CONSTRUCTION 20 LGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 383 995,00
10/06/2020 - LILLE RESIDENCE PINA BAUSH CONSTRUCTION 20 LGTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			794 900,00
10/06/2020 - LILLE RESIDENCE PINA BAUSH CONSTRUCTION 20 LGTS BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			300 000,00
10/06/2020 - HALLUIN 186 RUE DE LILLE ACQ. VEFA 33 LGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 831 817,00
10/06/2020 - HALLUIN 186 RUE DE LILLE ACQ. VEFA 33 LGTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	231 000,00
10/06/2020 - HALLUIN 186 RUE DE LILLE ACQ. VEFA 33 LGTS PHBB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	214 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/06/2020 - NEUVILLE EN FERRAIN 329 RUE DE TOURCOING CONSTRUCTION 23 LGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 720 000,00
10/06/2020 - NEUVILLE EN FERRAIN 329 RUE DE TOURCOING CONSTRUCTION 4 LGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	240 000,00
10/06/2020 - WAMBRECHIES 3 RUE DU VENT DE BISE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			2 814 512,00
10/06/2020 - WASQUEHAL ALLEE CHATEAU BLANC ACQUI. VEFA 11 LOGTS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	165 000,00
10/06/2020 - WAMBRECHIES 3 RUE DU VENT DE BISE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			811 851,00
10/06/2020 - WAMBRECHIES 3 RUE DU VENT DE BISE CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			780 000,00
10/06/2020 - LILLE 10-12 cité des 4 chemins 48 rue de la Justice - Acq.-Amélioration 1 logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			62 682,00
10/06/2020 - LILLE 12 rue Vantroyen Acquisition Amélioration 1 Logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			54 140,00
10/06/2020 - ROUBAIX 13 cour Papillon Bonte 248 bis rue de Lannoy Acq.-amélioration 1 logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			33 957,00
10/06/2020 - LILLE 153 rue des Bois Blancs Acquisition Amélioration 1 logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			55 348,00
10/06/2020 - ROUBAIX 153 rue Franklin Acquisition amélioration 1 logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			30 215,00
10/06/2020 - WATTRELOS 31 rue de Strasbourg Acquisition Amélioration 1 logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			40 774,00
10/06/2020 - LILLE 3-4 cité Menu 29 rue de Flers Acq-Amélioration 1 logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			70 299,00
10/06/2020 - LEERS 36 ET 36 bis rue des Patriotes Acq. Amélioration 2 logements PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			114 095,00
10/06/2020 - TOURCOING 48 rue Archimède Acquisition Amélioration 1 logement PHP	SOLIHA METROPOLE NORD			72 121,00
07/08/2020 - FACHES THUMESNIL 79 RUE JEAN JAURES REHAB. RESTRUCTURATION 72 LGTS PAM	ARELI			406 204,00
07/08/2020 - VERLINGHEM LA ROSERAIE CONSTRUCTION 2 MAISONS PSLA	NOTRE FOYER	SA COOP. D'HLM NOTRE FOYER		432 000,00
07/08/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 624 422,00
07/08/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 407 082,00
07/08/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS PHBB	NOREVIE	NOREVIE		292 500,00
07/08/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ LA MAILLERIE RUE JEAN JAURES AV. LENOTRE ACQ. VEFA 45 LGTS BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		675 000,00
07/08/2020 - ARMENTIERES RUE JEANNE D'ARC ACQ. VEFA 46 LGTS PLUS	MAISONS ET CITES			2 156 034,00
07/08/2020 - ARMENTIERES RUE JEANNE D'ARC ACQ. VEFA 46 LGTS PLUS	MAISONS ET CITES			1 923 689,00
07/08/2020 - ARMENTIERES RUE JEANNE D'ARC ACQ. VEFA 46 LGTS BOOSTER	MAISONS ET CITES			990 000,00
07/08/2020 - VENDEVILLE RUE D'AVELIN CONSTRUCTION 4 LGTS PSLA	COPRONORD			753 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/08/2020 - WAMBRECHIES VENT DE BISE CONSTRUCTION 17 LOGEMENTS PSLA	VILOGIA			3 074 009,00
17/09/2020 - ROUBAIX 70 RUE SAINTE THERESE ACQUISITION AMELIORATION ANAH 1 LOGEMENT PHP	SOLIH METROPOLE NORD			89 495,00
17/09/2020 - TOURCOING 55 BIS RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION AMELIORATION ANAH 3 LOGEMENTS PHP	SOLIH METROPOLE NORD			136 609,00
17/09/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ BOULEVARD MONTALEMBERT CONSTRUCTION 57 LOGEMENTS PSLA IN FINE	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	12 156 649,98
17/09/2020 - WATTRELOS BD A.CAMBRAY/RUE DE L'ABATTOIR CONSTRUCTION 23 PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	3 185 633,00
17/09/2020 - LYS-LES-LANNOY RUE DES FAUVETTES CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			2 097 772,00
17/09/2020 - LYS-LEZ-LANNOY RUE DES FAUVETTES CONSTRUCTION 32 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			840 410,00
17/09/2020 - LOMME RUE ENGEL CONSTRUCTION 34 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			1 893 774,00
17/09/2020 - LOMME RUE HEGEL CONSTRUCTION 34 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			948 611,00
17/09/2020 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE SAINT VENANT CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			1 137 425,00
17/09/2020 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE SAINT VENANT CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			761 626,00
17/09/2020 - ROUBAIX 6-7 COUR PAPILLON BONTE 284 BIS RUE DE LANNOY ACQUISITION AMELIORATION 1 LOGT ANAH PHP	SOLIH METROPOLE NORD			91 812,00
17/09/2020 - HALLUIN 56 RUE EMILE ZOLA ACQUISITION AMELIORATION 2 LGTS ANAH PHP	SOLIH METROPOLE NORD			162 832,00
17/09/2020 - SEQUEDIN 59 RUE MAISON BLANCHE 1 LOGEMENT ACQUISITION AMELIORATION PRET PHP	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	6 500,00
17/09/2020 - COMINES SAULES III REHABILITATION 32 LOGEMENTS ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	320 000,00
17/09/2020 - COMINES SAULES III REHABILITATION 32 LOGEMENTS PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	610 000,00
17/09/2020 - EMPRUNT AFL SEPT 2020	Agence France Locale			20 000 000,00
07/10/2020 - ROUBAIX SQUARE DES MULLIERS REHAB 130 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			1 090 000,00
07/10/2020 - ROUBAIX SQUARE DES MULLIERS REHAB 130 LOGEMENTS PAM complémentaire à l'ECO PRET	VILOGIA			1 900 000,00
07/10/2020 - LYS LES LANNOY AVENUE PAUL BERT REHABILITATION 14 LGTS ECO PRET	VILOGIA			202 000,00
07/10/2020 - LYS LES LANNOY AVENUE PAUL BERT REHABILITATION 14 LGTS PAM	VILOGIA			560 500,00
07/10/2020 - LAMBERSART CERDAN 2 A 4 RUE DE COUBERTIN REHABILITATION 30 LGTS PAM	VILOGIA			397 224,00
07/10/2020 - BAISIEUX rue de la Malterie Construction 44 logements PLUS	VILOGIA			1 610 440,00
07/10/2020 - BAISIEUX rue de la Malterie Construction 44 logements PLUS FONCIER	VILOGIA			1 338 664,00
07/10/2020 - BAISIEUX rue de la Malterie Construction 44 logements PLUS - PRET BOOSTER	VILOGIA			930 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
07/10/2020 - LA MADELEINE RUE DE LA LIBERATION CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			620 270,00
07/10/2020 - LA MADELEINE RUE DE LA LIBERATION CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			305 912,00
07/10/2020 - LA MADELEINE RUE DE LA LIBERATION CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			300 000,00
07/10/2020 - WATTRELOS 1 à 28 SQUARE CALMETTE ET 27 à 35 RUE DE TOUL REHABILITATION 33 LGTS ECO PRET	VILOGIA			453 500,00
07/10/2020 - WATTRELOS 1 à 28 SQUARE CALMETTE ET 27 à 35 RUE DE TOUL REHABILITATION 33 LGTS PAM ECO PRET	VILOGIA			948 500,00
07/10/2020 - WILLEMS 19 à 31 RUE DE LA PLAINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			101 500,00
07/10/2020 - WILLEMS 19 à 31 RUE DE LA PLAINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS ECO PRET	VILOGIA			123 794,00
07/10/2020 - WILLEMS 19 à 31 RUE DE LA PLAINE REHABILITATION 7 LOGEMENTS PHBB	VILOGIA			35 000,00
07/10/2020 - HEM BAT. LE THUYA RUE DES ECOLES&AMBROISE PARE REHABILITATION 39 LGTS ECO PRET	VILOGIA			546 000,00
07/10/2020 - HEM BAT. LE THUYA RUE DES ECOLES&AMBROISE PARE REHABILITATION 39 LGTS PAM ECO PRET	VILOGIA			513 000,00
07/10/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ 8 RUE CHARLES LECOCQ REHABILITATION 48 LGTS PAM ECO PRET	VILOGIA			768 000,00
07/10/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ 8 RUE CHARLES LECOCQ REHABILITATION 48 LGTS PAM ECO PRET	VILOGIA			282 972,00
07/10/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ 8 RUE CHARLES LECOCQ REHABILITATION 48 LGTS PHBB	VILOGIA			240 000,00
07/10/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ Rues Offenbach - Rameau - Lecocq REHAB 130 LGTS ECO PRET	VILOGIA			1 950 000,00
07/10/2020 - VILLENEUVE D'ASCQ Rues Offenbach - Rameau - Lecocq REHAB 130 LGTS PAM ECO PRET	VILOGIA			2 720 601,00
07/10/2020 - LAMBERSART CERDAN 2 A 4 RUE DE COUBERTIN REHABILITATION 30 LGTS ECO PRET	VILOGIA			450 000,00
22/10/2020 - ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	215 204,00
22/10/2020 - ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	98 796,00
22/10/2020 - ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PHB2.0	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	20 000,00
22/10/2020 - ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLAI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	209 000,00
22/10/2020 - ERQUINGHEM-LE-SEC Angle Rue de la Gare - Route de Fournes Acquisition VEFA 4 logements PLAI FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	93 000,00
22/10/2020 - BAISIEUX 1à 13 rue du Général Leclerc Réhabilitation 13 logements PAM ECO PRET	VILOGIA			234 000,00
22/10/2020 - BAISIEUX 1à 13 rue du Général Leclerc Réhabilitation 13 logements PAM TAUX FIXE ECO PRET	VILOGIA			294 000,00
22/10/2020 - Réhabilitation de 11 logements situés sur plusieurs adresses de la MEL - ECO PRET	VILOGIA			214 000,00
22/10/2020 - Réhabilitation de 11 logements situés sur plusieurs adresses de la MEL - PAM TAUX FIXE ECO PRET	VILOGIA			428 963,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/10/2020 - LOMME 11 RUE DESRUELLES REHABILITATION 1 LOGEMENT PHP	ALEFPA	Association Laïque pour l'Education, la Formations, la Prévention et l'Autonomie	Association	18 157,00
23/10/2020 - FACHES THUMESNIL 79 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 29 LOG PHBB	ARELI			188 500,00
27/11/2020 - LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET SCRIVE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PHB	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	45 000,00
27/11/2020 - WATTIGNIES Centre village rue de l'Yser Construction 16 logements PSLA	VILOGIA PREMIUM			2 449 374,00
27/11/2020 - COMINES CHEMIN DU MOULIN ACQUISITION VEFA 27 LOGEMENTS PLUS	CLESENCE			1 174 093,00
27/11/2020 - COMINES CHEMIN DU MOULIN ACQUISITION VEFA 27 LOGEMENTS PLUS	CLESENCE			1 014 555,00
27/11/2020 - LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS	CLESENCE			36 064,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PLUS	CLESENCE			3 071 721,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PLUS FONCIER	CLESENCE			2 679 131,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PHB	CLESENCE			617 500,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 68 LOGEMENTS PHB	CLESENCE			602 000,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 9 LOGEMENTS PLS	CLESENCE			259 102,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 9 LOGEMENTS PLS FONCIER	CLESENCE			290 897,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE WINOC CHOCQUEEL ACQUISITION VEFA 9 LOGEMENTS BOOSTER	CLESENCE			63 000,00
27/11/2020 - LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements PLUS	MAISONS ET CITES			289 724,00
27/11/2020 - LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements PLUS FONCIER	MAISONS ET CITES			512 380,00
27/11/2020 - LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements BOOSTER	MAISONS ET CITES			165 306,12
27/11/2020 - LILLE FIVES CAIL 40 rue Philippe Lebon Acquisition en VEFA 9 logements PHB	MAISONS ET CITES			108 000,00
27/11/2020 - HEM Bâtiment Olivier 47-49-51 Rue Schweitzer Réhabilitation 30 logements ECO PRET	VILOGIA			390 000,00
27/11/2020 - HEM Bâtiment Olivier 47-49-51 Rue Schweitzer Réhabilitation 30 logements PAM COMPL ECO PRET	VILOGIA			515 000,00
27/11/2020 - LA MADELEINE Angle Rues Ste Hélène et Pré Catelan CONSTRUCTION 23 PLUS	VILOGIA			2 099 306,00
27/11/2020 - LA MADELEINE Angle Rues Ste Hélène et Pré Catelan CONSTRUCTION 23 PLUS FONCIER	VILOGIA			665 371,00
27/11/2020 - LA MADELEINE Angle Rues Ste Hélène et Pré Catelan CONSTRUCTION 23 Logements PLUS - PRET PHB	VILOGIA			270 000,00
27/11/2020 - LILLE Esprit Vauban 51 avenue Architecte Cordonnier ACQUISITION VEFA 8 logements PLS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		270 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/11/2020 - AUBERS Rue du Bourg "Le roselier" CONSTRUCTION 9 logements PSLA	COPRONORD			2 340 325,55
27/11/2020 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	CLESENCE			177 214,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	CLESENCE			14 908,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	CLESENCE			18 420,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUISITION EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	CLESENCE			270 620,00
27/11/2020 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS 28 PLS 40 PLUS	CLESENCE			25 014,00
27/11/2020 - TOURCOING 18 Rue Desurmont Acquisition Amélioration 2 logements ANAH PHP	SOLHA BÂTISSSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			27 000,00
27/11/2020 - ARMENTIERES LES OCTAVES Rues Mitterand, Sadi-Carnot et Lamartine - Construction de 28 logements PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		2 837 961,00
27/11/2020 - ARMENTIERES LES OCTAVES Rues Mitterand, Sadi-Carnot et Lamartine - Construction de 28 logements PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		710 278,00
27/11/2020 - ARMENTIERES LES OCTAVES Rues Mitterand, Sadi-Carnot et Lamartine - Construction de 28 logements BOOS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		660 000,00
27/11/2020 - BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 634 167,00
27/11/2020 - BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements PLUS FONCIER	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		695 818,00
27/11/2020 - BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements BOOSTER	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		450 000,00
27/11/2020 - BAUVIN Chemins des Sautés - Acquisition en VEFA 21 logements PHB	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		150 000,00
27/11/2020 - ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 10 logements PLUS	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		742 958,00
27/11/2020 - ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 10 logements PLUS FONCIER	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		196 921,00
27/11/2020 - ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 10 logements PHB	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		97 500,00
27/11/2020 - ERQUINGHEM-LYS 63 Rue Pasteur - Construction 15 logements BOOSTER	VILOGIA HOLDING	SA D'HLM VILOGIA HOLDING		225 000,00
27/11/2020 - CONCESSION NPNRU LILLE - SECTEURS JULES GUESDE ET PLACE JACQUES FEBVRIER	SPLA LA FABRIQUE DES QUARTIERS	SPLA LA FABRIQUE DES QUARTIERS		4 000 000,00
21/12/2020 - ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS PLUS	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		1 037 809,00
21/12/2020 - ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS PLUS FONCIER	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		928 800,00
21/12/2020 - ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS BOOSTER	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		525 000,00
21/12/2020 - ARMENTIERES RUE PAUL BERT ACQUISITION VEFA 23 LOGEMENTS PHB	FLANDRE OPALE HABITAT	FLANDRE OPALE HABITAT		227 500,00
21/12/2020 - ARMENTIERES RUE DES FUSILLES Construction 45 Logements PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	3 705 570,00
21/12/2020 - ARMENTIERES RUE DES FUSILLES Construction 45 Logements PLUS FONCIER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	822 332,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/12/2020 - ARMENTIERES RUE DES FUSILLES Construction 45 Logements BOOSTER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	870 000,00
21/12/2020 - AUBERS RUE DU BOURG CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS FONCIER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			435 398,00
21/12/2020 - AUBERS RUE DU BOURG CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			225 000,00
21/12/2020 - HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN RUE JACQUES BECQ ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			271 405,00
21/12/2020 - HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN RUE JACQUES BECQ ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			326 806,00
21/12/2020 - HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN RUE JACQUES BECQ ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			180 000,00
21/12/2020 - ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PSLA	MON ABRI	SA COOPERATIVE D'HLM MON ABRI		500 000,00
21/12/2020 - LILLE Rue Auguste BONTE CONSTRUCTION 103 LOGEMENTS PHB	ARELI			927 000,00
21/12/2020 - AUBERS RUE DU BOURG CONSTRUCTION 10 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			579 548,00
21/12/2020 - DIVERSES COMMUNES REHABILITATIONS 381 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			5 000 000,00
23/12/2020 - MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements PLUS	VILOGIA			3 264 461,00
23/12/2020 - MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements PLUS FONCIER	VILOGIA			1 761 229,00
23/12/2020 - MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements BOOSTER	VILOGIA			705 000,00
23/12/2020 - MARQUETTE LEZ LILLE Av. des Grands Moulins de Paris Construction 33 logements PHB	VILOGIA			305 500,00
23/12/2020 - RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 601 353,00
23/12/2020 - RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS PLUS FONCIER	VILOGIA			108 547,00
23/12/2020 - RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS BOOSTER	VILOGIA			240 000,00
23/12/2020 - ROUBAIX PLUSIEURS ADRESSES REHABILITATION 88 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM ECO PRET	VILOGIA			1 290 500,00
23/12/2020 - ROUBAIX PLUSIEURS ADRESSES REHABILITATION 88 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM COMPL ECO PRET	VILOGIA			2 780 257,00
23/12/2020 - ROUBAIX PLUSIEURS ADRESSES REHABILITATION 88 LOGEMENTS INDIVIDUELS PHB	VILOGIA			880 000,00
23/12/2020 - LAMBERSART Résidence DIEULEVEULT 1, 3 et 5 rue Pierre de Coubertin REHABILITATION 45 Logements ECO P	VILOGIA			675 000,00
23/12/2020 - LAMBERSART Résidence DIEULEVEULT 1, 3 et 5 rue Pierre de Coubertin REHABILITATION 45 Logements PAM T	VILOGIA			584 555,00
23/12/2020 - WATTIGNIES Rue du Docteur Laennec Bât. Sarcelles et Fauvettes REHABILITATION 108 Logements ECO PRET	VILOGIA			1 344 000,00
23/12/2020 - WATTIGNIES Rue du Docteur Laennec Bât. Sarcelles et Fauvettes REHABILITATION 108 Logements PAM TF	VILOGIA			1 183 515,00
23/12/2020 - WATTIGNIES Rue du Docteur Laennec Bât. Sarcelles et Fauvettes REHABILITATION 108 Logements PHB	VILOGIA			540 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/12/2020 - DIVERSES COMMUNES REHABILITATIONS 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM ECO PRET	VILOGIA			272 000,00
23/12/2020 - DIVERSES COMMUNES REHABILITATIONS 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAM COMPL ECO PRET	VILOGIA			854 221,00
23/12/2020 - ARMENTIERES 75 rue du Nord - 15 rue de Messines ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			226 782,00
23/12/2020 - ARMENTIERES 75 rue du Nord - 15 rue de Messines ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			143 088,00
23/12/2020 - ARMENTIERES 75 rue du Nord - 15 rue de Messines ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGEMENTS BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			60 000,00
23/12/2020 - LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			223 024,00
23/12/2020 - LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			273 508,00
23/12/2020 - LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			955 564,00
23/12/2020 - LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			643 591,00
23/12/2020 - LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			450 000,00
23/12/2020 - LEERS 13 BIS RUE ROGER SALENGRO ACQUISITION VEFA 30 LOGEMENTS PHB	LILLE METROPOLE HABITAT			58 500,00
23/12/2020 - HELLEMMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			177 928,00
23/12/2020 - HELLEMMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			195 250,00
23/12/2020 - HELLEMMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			365 097,00
23/12/2020 - HELLEMMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			382 450,00
23/12/2020 - HELLEMMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			180 000,00
23/12/2020 - HELLEMMES-LILLE 117-119 RUE LEDRU ROLLIN ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS PHB	LILLE METROPOLE HABITAT			108 000,00
01/01/2021 - ARMENTIERES - LE BIZET - rue Samuel Champlain - REHAB 38 LOGT - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	534 078,00
09/02/2021 - SECLIN Rues Burgault, Hugo et Pasteur Construction 9 Logements PSLA	SIGH	SIGH	SA	1 807 297,00
16/02/2021 - DIVERSES COMMUNES 68 logements PHB ACCESSION SOCIALE 2019	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	680 000,00
16/02/2021 - ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements PLUS	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		4 751 678,00
16/02/2021 - ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements PLUS FONCIER	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		858 288,00
16/02/2021 - ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements BOOSTER	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		1 065 000,00
16/02/2021 - ARMENTIERES Quai de Beauvais Construction 50 logements PHB	VILOGIA LOGIFIM	SA D'HLM VILOGIA LOGIFIM		461 500,00
16/02/2021 - BAISIEUX 1 à 12 Béguinage St Calixte Réhabilitation 12 logements ind.	VILOGIA			240 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/02/2021 - BAISIEUX 1 à 12 Béguinage St Calixte Réhabilitation 12 logements ind.	VILOGIA			302 000,00
16/02/2021 - MONS EN BAROEUL Avenue Marc Sangnier Résidence Gallon Réhabilitation 110 logements PAM ECO PRET	LOGIS METROPOLE			1 518 000,00
16/02/2021 - MONS EN BAROEUL Avenue Marc Sangnier Résidence Gallon Réhabilitation 110 logements PAM ECO PRET	LOGIS METROPOLE			4 607 445,00
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Bas de l'Enfer Acquisition VEFA 15 Logements PLUS	LOGIS METROPOLE			625 945,00
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Bas de l'Enfer Acquisition VEFA 15 Logements PLUS	LOGIS METROPOLE			534 697,42
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Bas de l'Enfer Acquisition VEFA 15 Logements BOOSTER	LOGIS METROPOLE			285 000,00
16/02/2021 - ANSTAING Rue Simone de Beauvoir Acquisition VEFA 14 Logements PLUS	LOGIS METROPOLE			180 004,00
16/02/2021 - ANSTAING Rue Simone de Beauvoir Acquisition VEFA 14 Logements PLUS	LOGIS METROPOLE			664 904,00
16/02/2021 - ANSTAING Rue Simone de Beauvoir Acquisition VEFA 14 Logements BOOSTER	LOGIS METROPOLE			315 000,00
16/02/2021 - LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 41 Logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		2 783 026,00
16/02/2021 - LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 41 Logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 588 042,00
16/02/2021 - LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 41 Logements BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		885 000,00
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 PLUS	VILOGIA			3 732 841,00
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 PLUS	VILOGIA			2 732 108,00
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 Logements PHB	VILOGIA			513 500,00
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 Logements PHB	VILOGIA			130 000,00
16/02/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Avenue des grands moulins de Paris Construction 55 Logements PHB	VILOGIA			1 185 000,00
16/02/2021 - RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille Bât. EFG Construction 41 Logements PLUS	VILOGIA			3 801 647,00
16/02/2021 - RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille Bât. EFG Construction 41 Logements PLUS	VILOGIA			629 105,00
16/02/2021 - RONCQ ACTIVAL II 301 rue de Lille Bât. EFG Construction 41 Logements BOOSTER	VILOGIA			840 000,00
16/02/2021 - LILLE 38 boulevard Victor Hugo Acquisition VEFA 3 Logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		258 619,00
16/02/2021 - LILLE 38 boulevard Victor Hugo Acquisition VEFA 3 Logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		184 061,00
16/02/2021 - LILLE 38 boulevard Victor Hugo Acquisition VEFA 3 Logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		90 000,00
16/02/2021 - TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements PHB	CLESENCE			169 000,00
16/02/2021 - TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements BOOSTER	CLESENCE			390 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/02/2021 - TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements PLUS	CLESENCE			853 539,00
16/02/2021 - TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements PHB	CLESENCE			182 000,00
16/02/2021 - TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements BOOSTER	CLESENCE			420 000,00
16/02/2021 - TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements PLUS	CLESENCE			521 252,00
16/02/2021 - TOURCOING Rue de la Blanche porte Acquisition VEFA 18 logements PLUS	CLESENCE			637 393,00
16/02/2021 - TOURCOING Rue du Haze Acquisition VEFA 19 logements PLUS	CLESENCE			794 266,00
17/03/2021 - RONCHIN Rue Sadi-Carnot Construction 4 logements PSLA	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	612 693,27
17/03/2021 - BONDUES Avenue Albert Leconte Construction 21 PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 950 000,00
21/04/2021 - LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 109 441,00
21/04/2021 - LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements PLUS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		702 632,00
21/04/2021 - LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements PHB	NOREVIE	NOREVIE		162 500,00
21/04/2021 - LESQUIN Site LIDL Rue Anatole France Acquisition VEFA 17 Logements BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		375 000,00
21/04/2021 - LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		559 320,00
21/04/2021 - LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements PLUS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		275 718,00
21/04/2021 - LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements PHB	NOREVIE	NOREVIE		39 000,00
21/04/2021 - LESQUIN Rue Anatole France Acquisition VEFA 5 Logements BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		90 000,00
21/04/2021 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements PLUS	CLESENCE			1 177 551,00
21/04/2021 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements PLUS FONCIER	CLESENCE			901 532,00
21/04/2021 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements PHB	CLESENCE			214 500,00
21/04/2021 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Rue Léon Blum Acquisition en VEFA 22 logements BOOSTER	CLESENCE			231 000,00
21/04/2021 - COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements PLUS	CLESENCE			343 009,00
21/04/2021 - COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements PLUS FONCIER	CLESENCE			357 056,00
21/04/2021 - COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements PHB	CLESENCE			97 500,00
21/04/2021 - COMINES Chemin du Moulin Acquisition en VEFA 10 Logements BOOSTER	CLESENCE			225 000,00
21/04/2021 - WATTIGNIES Rue du Petit Bois Acquisition en VEFA 8 logements PLUS	NOREVIE	NOREVIE		386 364,00
21/04/2021 - WATTIGNIES Rue du Petit Bois Acquisition en VEFA 8 logements PLUS FONCIER	NOREVIE	NOREVIE		270 998,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/04/2021 - WATTIGNIES Rue du Petit Bois Acquisition en VEFA 8 logements BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		165 000,00
21/04/2021 - BAISEUX RUE DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS PLS	VILOGIA			31 880,00
21/04/2021 - BAISEUX RUE DE LA MALTERIE 59780 CONSTRUCTION 4 LOGEMNTS PLS	VILOGIA			191 436,00
21/04/2021 - BAISEUX RUE DE LA MALTERIE 59780 CONSTRUCTION 4 LOGEMNTS PLS	VILOGIA			151 800,00
21/04/2021 - BAISEUX RUE DE LA MALTERIE 59780 CONSTRUCTION 4 LOGEMNTS BOOSTER	VILOGIA			60 000,00
21/04/2021 - CROIX Rue Verte Acquisition en VEFA 11 Logements PLS	NOREVIE	NOREVIE		312 605,00
21/04/2021 - CROIX Rue Verte Acquisition en VEFA 11 Logements PLS COMPLEMENTAIRE	NOREVIE	NOREVIE		246 099,00
21/04/2021 - LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU	VILOGIA			1 530 168,00
21/04/2021 - LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU PLUS FONCIER	VILOGIA			1 592 077,00
21/04/2021 - LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU PHB	VILOGIA			432 000,00
21/04/2021 - LILLE Rue J. D'ARC & Rue J. BART Cosmopole 59000 LILLE - 48 Lgts ANRU BOOSTER	VILOGIA			720 000,00
21/04/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA BEGUINAGE 29 PLUS	NOREVIE	NOREVIE		2 315 831,00
21/04/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA BEGUINAGE 29 PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 213 063,00
21/04/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA BEGUINAGE 29 BOOST	NOREVIE	NOREVIE		630 000,00
21/04/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 PLUS	NOREVIE	NOREVIE		1 235 833,00
21/04/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 PLUS	NOREVIE	NOREVIE		650 085,00
21/04/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 LOGTS PHBB	NOREVIE	NOREVIE		130 000,00
21/04/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ La Maillerie Angle Rues J JAURES & LE NOTRE Acquisition en VEFA 14 LOGTS BOOSTER	NOREVIE	NOREVIE		300 000,00
21/04/2021 - HALLUIN Rue de la Lys - tranche 1 - Construction 28 logements PSLA	VILOGIA PREMIUM			5 460 031,00
21/04/2021 - HALLUIN 2 Rue de la Lys - Tranche 1 Construction 28 PSLA	VILOGIA PREMIUM			5 460 031,00
21/04/2021 - LINSELLES "OREOM" 105 avenue du Général de Gaulle Acquisition en VEFA 9 logements PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	714 787,00
21/04/2021 - LINSELLES "OREOM" 105 avenue du Général de Gaulle Acquisition en VEFA 9 logements BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	180 000,00
21/04/2021 - LINSELLES "OREOM" 105 avenue du Général de Gaulle Acquisition en VEFA 9 logements PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	78 000,00
21/04/2021 - « DIVERSES COMMUNES 65 logements PHB ACCESSION SOCIALE 2019	VILOGIA PREMIUM			1 160 000,00
21/04/2021 - LILLE rue du Faubourg d'Arras REHABILITATION 300 logements	LILLE METROPOLE HABITAT			2 000 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
21/04/2021 - DIVERSES COMMUNES 7 REHABILITATIONS 2 CONSTRUCTIONS	LILLE METROPOLE HABITAT			30 000 000,00
20/05/2021 - Roncq Actival - LOT B et C - rue de Lille Construction 32 logements PSLA	VILOGIA PREMIUM			5 271 002,00
20/05/2021 - Lomme Multilom - LOT 2 rue Albert Thomas Construction 21 PSLA	VILOGIA PREMIUM			3 728 528,00
20/05/2021 - Roncq Actival - Bâtiment D - Rue de Lille - Construction 12 logements PSLA	VILOGIA PREMIUM			1 740 774,00
21/05/2021 - LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS	CLESENCE			188 635,00
21/05/2021 - LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS FONCIER	CLESENCE			330 365,00
21/05/2021 - LOMME RUE DE L'EGALITE ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	CLESENCE			184 437,00
21/05/2021 - SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 2 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			142 956,00
21/05/2021 - SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 2 LOGEMENTS PLUS FONCIER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			115 944,00
21/05/2021 - SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 2 LOGEMENTS BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			45 000,00
21/05/2021 - SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			285 131,00
21/05/2021 - SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS PLS FONCIER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			366 897,00
21/05/2021 - SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS PLS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			180 192,00
21/05/2021 - SAINGHIN EN WEPPE Av. de la Sablonnière Construction 7 LOGEMENTS BOOSTER	HABITAT HAUTS DE FRANCE			105 000,00
27/05/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ 146 bis rue du Recueil Construction en VEFA 2 logements IND. PLS	VILOGIA			84 633,00
27/05/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ 146 bis rue du Recueil Construction en VEFA 2 LOGEMENTS IND. PLS FONCIER	VILOGIA			99 157,00
27/05/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ 146 bis rue du Recueil Construction en VEFA 2 logements IND. PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			127 594,00
27/05/2021 - LA MADELEINE Rues Ste Hélène et Pré Catelan Construction 1 logement PLS	VILOGIA			98 038,00
27/05/2021 - LA MADELEINE Rues Ste Hélène et Pré Catelan Construction 1 logement PLS foncier	VILOGIA			40 209,00
27/05/2021 - LA MADELEINE Rues Ste Hélène et Pré Catelan Construction 1 logement PLS COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			38 976,00
27/05/2021 - MARQUETTE-LEZ-LILLE - Avenue de Grands Moulins de PARIS - CONSTRUCTION 20 PLS	VILOGIA			1 416 875,00
27/05/2021 - MARQUETTE-LEZ-LILLE - Avenue de Grands Moulins de PARIS - Construction 20 PLS - Foncier	VILOGIA			983 007,00
27/05/2021 - MARQUETTE-LEZ-LILLE - Avenue de Grands Moulins de PARIS - CONSTRUCTION 20 PLS	VILOGIA			627 005,00
02/06/2021 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLS	CLESENCE			502 683,00
02/06/2021 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLS FONCIER	CLESENCE			949 756,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/06/2021 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	CLESENCE			1 045 480,00
02/06/2021 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLUS	CLESENCE			2 426 337,00
02/06/2021 - TOURCOING RUE DE L'ALMA ACQUI EN VEFA 68 LOGEMENTS PLUS FONCIER	CLESENCE			1 489 782,00
01/07/2021 - LOMME - RUE SCHOELCHER - CONSTRUCTION - 21 LOGTS -	LOGIS METROPOLE			1 182 364,00
06/07/2021 - LILLE - RUE DE FLANDRE 37 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			164 873,61
06/07/2021 - LILLE - 80 RUE DE CONDE AA 1 LOGEMENT	LOGIS METROPOLE			399 065,79
06/07/2021 - TOURCOING - 2 RUE ALBERT 1ER 7 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			190 500,29
06/07/2021 - LILLE - RUES DE FLANDRE ET D'ALGER 3 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			154 629,04
06/07/2021 - LILLE - RUE PAUL LAFARGUE 11 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			542 901,44
06/07/2021 - HALLUIN - RESIDENCE DU PARC 24 LOGEMENTS LOCATIFS	ONV	OPERATEUR NATIONAL DE VENTES	SA	884 780,00
06/07/2021 - FACHES-THUMESNIL - 39 RUE ANATOLE FRANCE ACQUISITION FONCIERE	LOGIS METROPOLE			91 952,00
06/07/2021 - RONCQ - RUE DU 8 MAI 1945 - 10 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			367 839,00
06/07/2021 - LOOS - PLACE WINSTON CHURCHILL - 5 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			292 260,00
06/07/2021 - SAINT ANDRE - RUE SAINTE HELENE - ACQUISITION 42 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			2 250 762,00
06/07/2021 - WAVRIN - RUES POINCARE ET AMPERE - CONSTRUCTION 27 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			1 794 865,00
06/07/2021 - LA MADELEINE - RUE EUGENE D'HALLENDRE 18 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			981 973,00
06/07/2021 - LA MADELEINE - 2 RUE DE LA CHAPELLE 1 LOGEMENT PLUS	LOGIS METROPOLE			128 810,00
06/07/2021 - LA MADELEINE - 2 RUE DE LA PAIX - AMELIORATION 1 LOGEMENT PLUS	LOGIS METROPOLE			79 832,00
06/07/2021 - WAMBRECHIES -ALLEE DES VIOLETTES 26 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			1 452 948,00
06/07/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE - 14 RUE DU MOULIN 1 LOGEMENT PLUS	LOGIS METROPOLE			102 829,00
06/07/2021 - BAISIEUX - RUE DU GAL LECLERC 12 LOGEMENTS PLUS	LOGIS METROPOLE			807 088,00
06/07/2021 - LA MADELEINE - 40 RUE JEANNE MAILLOTTE 1 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			103 808,00
06/07/2021 - MONS EN BAROEUL - RUE PARMENTIER - CONSTRUC 7 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			408 639,00
06/07/2021 - PERONNE EN MELANTOIS - 34 RUE DU MARAIS - CONSTRUCTION 2 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			141 375,00
06/07/2021 - NEUVILLE EN FERRAIN - RUE BERQUIER - CONSTRUCTION 30 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			2 464 045,00
06/07/2021 - WATTIGNIES - ZAC DU PARC - CONSTRUCTION 24 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 626 650,00
06/07/2021 - EMMERIN - RUE DES FUSILLES - CONSTRUCTION 13 LOGTS - PLUS - CONSTRUCTION	LOGIS METROPOLE			901 089,00
06/07/2021 - SANTES - RUE DU MARECHAL FOCH - CONSTRUCTION 22 LOGTS - PLUS	LOGIS METROPOLE			1 359 341,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
06/07/2021 - WATTIGNIES - 133 RUE VOLTAIRE - CONST 26 LOGT PLUS	LOGIS METROPOLE			1 416 875,00
06/07/2021 - DIVERSES COMMUNES PHB 2.0 CHANTIERS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			297 500,00
06/07/2021 - LILLE RUE RAVEL Acquisition VEFA 34 logements PLU	SOLFA	SOLFA		1 300 000,00
06/07/2021 - DIVERSES COMMUNES PHB 2.0 Chantiers	LOGIS METROPOLE			828 000,00
06/07/2021 - LA MADELEINE - RUE ROGER SALENGRO 22 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			1 837 318,00
06/07/2021 - BONDUES - RUE BOSQUIEL 4 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			161 597,00
06/07/2021 - SAINT-ANDRE - RUE CHANZY 9 LOGEMENTS VEFA	LOGIS METROPOLE			509 315,00
06/07/2021 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE SAINT JOSEPH 13 LOGEMENTS	LOGIS METROPOLE			853 055,00
06/07/2021 - LESQUIN tranche 3 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	LOGIS METROPOLE			1 268 855,00
06/07/2021 - LESQUIN Tranche 3 RUE JEAN JAURES CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			424 680,00
06/07/2021 - CROIX 22-24 rue Saint Jacques réhabilitation 1 logement PHP	SOLHA METROPOLE NORD			78 401,00
06/07/2021 - SANTES LE DOMAINE DES COLOMBES AVE DES SPORTS CONSTRUCTION 10 LOGTS LLS COLLECTIFS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	374 671,00
06/07/2021 - SANTES LE DOMAINE DES COLOMBES AVE DES SPORTS CONSTRUCTION 10 LOGTS LLS COLLECTIFS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	258 526,00
06/07/2021 - SANTES LE DOMAINE DES COLOMBES AVE DES SPORTS CONSTRUCTION 10 LOGTS BOOSTER	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	150 000,00
06/07/2021 - LILLE 38N BD VICTOR HUGO Acquisition VEFA 16 logements 2 PLUS	NOREVIE	NOREVIE		125 074,00
06/07/2021 - LILLE 38 BD VICTOR HUGO Acquisition VEFA 16 logements 14 PLS	NOREVIE	NOREVIE		355 942,00
06/07/2021 - LILLE 38 BD VICTOR HUGO Acquisition VEFA 16 logements 14 PLS COMPL	NOREVIE	NOREVIE		158 983,00
06/07/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Le Boléro 1 rue Maurice Ravel REHAB 32 logements PAM ECO-PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	448 000,00
06/07/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Le Boléro 1 rue Maurice Ravel REHAB 32 logements PAM ECO-PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	247 755,00
06/07/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE Le Boléro 1 rue Maurice Ravel REHAB 32 logements PHBB	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	320 000,00
06/07/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE 2 & 4 rue Camille St Saens REHAB 56 logements PAM ECO PRET	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	712 000,00
06/07/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE 2 & 4 rue Camille St Saens REHAB 56 logements PAM COMPL	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	556 000,00
06/07/2021 - MARQUETTE LEZ LILLE 2 & 4 rue Camille St Saens REHAB 56 logements PHBB	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	560 000,00
09/07/2021 - Tirage sur le Contrat Cadre N° 6974	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE			1 250 000,00
16/07/2021 - PERENCHIES AV DU PARC DE L HORLOGE VEFA 15 LOGTS CPLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	286 559,00
16/07/2021 - PERENCHIES AV DU PARC DE L HORLOGE VEFA 15 LOGTS PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	608 400,00
16/07/2021 - PERENCHIES AV DU PARC DE L HORLOGE VEFA 15 LOGTS PLS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	666 869,00
16/07/2021 - FACHES THUMESNIL 26 rue R. SALENGRO Acq. Amélioration 1 logement PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			82 682,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/07/2021 - FACHES THUMESNIL 26 rue R. SALENGRO Acq. Amélioration 1 logement BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			15 000,00
16/07/2021 - FACHES THUMESNIL 17 rue des Coquelicots Acq. Amélioration 1 logement PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			72 509,00
16/07/2021 - FACHES THUMESNIL 17 rue des Coquelicots Acq. Amélioration 1 logement BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			15 000,00
16/07/2021 - WATTRELOS 5 rue de Toul - Acq. Amélioration 1 logement PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			139 075,00
16/07/2021 - WATTRELOS 5 rue de Toul - Acq. Amélioration 1 logement BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			15 000,00
16/07/2021 - LYS LEZ LANNOY rue du colisée VEFA 14 LLS	CLESENCE			868 711,00
16/07/2021 - LYS LEZ LANNOY rue du Colisée VEFA 14LLS	CLESENCE			486 897,00
16/07/2021 - LYS LEZ LANNOY rue du colisée VEFA 14 LLS	CLESENCE			315 000,00
16/07/2021 - SAINT ANDRÉ LEZ LILLE - RUE SADI CARNOT - ACQUISITION VEFA 12 LOGEMENTS - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	2 414 680,00
16/07/2021 - LOMME - CHEMIN SAINT MARTIN - ACQUISITION VEFA 8 LOGEMENTS - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	1 879 558,74
05/08/2021 - LYS LEZ LANNOY 28 rue G. PERI - Acq. Amélioration 1 logement PHP	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			41 064,00
05/08/2021 - RONCQ COSYN Rue de Lille Acquisition en VEFA de 9 logements PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 746 000,00
27/09/2021 - LAMBERSART BOUVEUR 83 RUE G. BOUVEUR 59130 LAMBERSART - 1 LGT - BOOSTER	VILOGIA			15 000,00
27/09/2021 - RONCQ COSYN Rue de Lille Acquisition en VEFA 11 logements collectifs PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	866 389,00
27/09/2021 - RONCQ Cosyn - Rue de Lille Acquisition en VEFA 11 logements collectifs BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	210 000,00
27/09/2021 - RONCQ COSYN Rue de Lille - Acquisition en VEFA 3 logements individuels PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	412 957,00
27/09/2021 - RONCQ COSYN Rue de Lille Acquisition en VEFA 3 logements individuels BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	75 000,00
27/09/2021 - LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - 9 Lgts PLUS	VILOGIA			881 869,00
27/09/2021 - LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - 9 Lgts - PLUS FONCIER	VILOGIA			233 138,00
27/09/2021 - LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - PHB2	VILOGIA			117 000,00
27/09/2021 - LOMME MITTERIE Allée des Erables 59160 LOMME - 13 Lgts - BOOSTER	VILOGIA			195 000,00
27/09/2021 - MARCQ EN BAROEUL Avenue de la Marne "Villa Caroline" VEFA 6 appartements PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	107 675,00
27/09/2021 - MARCQ EN BAROEUL Avenue de la Marne "Villa Caroline" VEFA 6 appartements PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	97 825,00
27/09/2021 - FRELINGHIEN Rue du Pont Rouge "Jean XXIII" VEFA 24 appartements PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 776 196,00
27/09/2021 - FRELINGHIEN Rue du Pont Rouge "Jean XXIII" VEFA 24 appartements BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	510 000,00
27/09/2021 - PERENCHIES AVENUE DE L HORLOGE VEFA 42 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	624 026,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/09/2021 - PERENCHIES AVENUE DE L HORLOGE VEFA 42 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	714 385,00
27/09/2021 - PERENCHIES AVENUE DE L HORLOGE VEFA 42 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	630 000,00
27/09/2021 - HAUBOURDIN RUE DES FUSILLES REHABILITATION 42 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	500 000,00
27/09/2021 - HAUBOURDIN RUE DES FUSILLES REHABILITATION 42 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	651 000,00
22/10/2021 - WATTRELOS ZAC CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME 27 LGTS PLUS	MAISONS ET CITES			467 055,00
22/10/2021 - WATTRELOS ZAC DU CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME VEFA 27 LGTS PLUS FONCIER	MAISONS ET CITES			164 821,00
22/10/2021 - WATTRELOS ZAC CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME VEFA 27 LGTS PHB2	MAISONS ET CITES			175 500,00
22/10/2021 - WATTRELOS ZAC CENTRE VILLE QUARTIER HIPPODROME VEFA 27 LGTS BOOSTER	MAISONS ET CITES			405 000,00
22/10/2021 - ROUBAIX 280 rue Pierre de Roubaix -255/2 à 255/12 bis rue de Lannoy-14 à 36 rue Lalande-Réhab	VILOGIA			2 380 000,00
22/10/2021 - ROUBAIX 280 rue Pierre de Roubaix -255/2 à 255/12 bis rue de Lannoy-14 à 36 rue Lalande-Réhab	VILOGIA			930 000,00
22/10/2021 - ROUBAIX 280 rue Pierre de Roubaix -255/2 à 255/12 bis rue de Lannoy-14 à 36 rue Lalande-Réhab	VILOGIA			1 400 000,00
22/10/2021 - COMINES HOWYN RUE D'ARMENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			1 728 222,00
22/10/2021 - COMINES HOWYN RUE D'ARMENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS	VILOGIA			195 000,00
22/10/2021 - COMINES HOWYN RUE D'ARENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS	VILOGIA			450 000,00
22/10/2021 - LOMME RUE JOSEPH PROUDHON REHABILITATION 64 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			960 000,00
22/10/2021 - LOMME RUE JOSEPH PROUDHON REHABILITATION 64 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			681 981,00
22/10/2021 - LOMME RUE JOSEPH PROUDHON REHABILITATION 64 LOGEMENTS PAM	VILOGIA			640 000,00
22/10/2021 - WILLEMS HAMEAU DE LA PLAINE REHABILITATION DE 23 IND PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	VILOGIA			501 941,00
22/10/2021 - WILLEMS HAMEAU DE LA PLAINE REHABILITATION DE 23 IND PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	VILOGIA			345 000,00
22/10/2021 - WILLEMS HAMEAU DE LA PLAINE REHABILITATION 23 LOGEMENTS PHB	VILOGIA			230 000,00
22/10/2021 - WATTRELOS RUE ANDRE CAMBRAY ACQUISITION VEFA 21 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 012 655,00
22/10/2021 - WATTRELOS RUE ANDRE CAMBRAY ACQUISITION VEFA 21 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	826 185,00
22/10/2021 - WATTRELOS RUE ANDRE CAMBRAY ACQUISITION VEFA 21 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	195 000,00
26/10/2021 - COMINES HOWYN RUE D'ARMENTIERES RUE DES TILLEULS CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS	VILOGIA			843 491,00
16/11/2021 - LILLE Res. Henri Kolb Rue des Postes Réhabilitation 76 logements Eco Prêt PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			1 178 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/11/2021 - LILLE Res. Henri Kolb Prêt PAM Complémentaire	LILLE METROPOLE HABITAT			2 142 221,00
16/11/2021 - LILLE 40 Jean Jacques Rousseau Réhabilitation 5 logements Eco Prêt Complémentaire	LILLE METROPOLE HABITAT			230 000,00
16/11/2021 - LILLE 40 Jean Jacques Rousseau Réhabilitation 5 logements Eco Prêt	LILLE METROPOLE HABITAT			80 000,00
16/11/2021 - WAVRIN Res. Nouveau Wavrin Réhabilitation 75 logements PAM Eco Prêt	LILLE METROPOLE HABITAT			1 725 000,00
16/11/2021 - WAVRIN Res. Nouveau Wavrin Allées Ile de France et Aquitaine Réhabilitation 75 logements PAM	LILLE METROPOLE HABITAT			3 574 035,00
16/11/2021 - LILLE 123 Paul Lafargue Acquisition Amélioration ANRU 2 logements PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			99 671,00
16/11/2021 - LILLE 123 Paul Lafargue ANRU Prêt Foncier 2 AA PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			101 469,00
16/11/2021 - LILLE 123 Paul Lafargue ANRU Prêt Booster AA 2 logements PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			30 000,00
16/11/2021 - LILLE Quai de l'Ouest Prêt 6 PLAI Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			388 626,00
16/11/2021 - LILLE Quai de l'Ouest Prêt 6 PLAI Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			11 490,00
16/11/2021 - LILLE Quai de l'Ouest Prêt 14 PLUS Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			1 229 201,00
16/11/2021 - LILLE Quai de l'Ouest Prêt 14 PLUS Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			28 362,00
16/11/2021 - LILLE Quai de l'Ouest Prêt Booster 14 PLUS 6 PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			300 000,00
16/11/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 30 logements - PLU	VILOGIA			957 934,00
16/11/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 30 logements - PLU	VILOGIA			410 543,00
16/11/2021 - LINSSELLES 39 Avenue Descamps Construction VEFA Prêt PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	353 648,00
16/11/2021 - LINSSELLES 39 Avenue Descamps Construction VEFA Prêt BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	105 000,00
16/11/2021 - LINSSELLES 39 Avenue Descamps Construction VEFA Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 500,00
16/11/2021 - ROUBAIX - 15 rue Daubenton Réhabilitation 5 logements	SOLIHA METROPOLE NORD			195 000,00
16/11/2021 - TOURCOING - 51 rue du Clinquet Réhabilitation 2 logements	SOLIHA METROPOLE NORD			94 984,00
16/11/2021 - CROIX 109 rue de l'Amiral Courbet Réhabilitation ANAH 6 logements PAM	SOLIHA METROPOLE NORD			306 000,00
16/11/2021 - HAUBOURDIN 39 rue Albert Vanderhaeghen Réhabilitation 4 logements	SOLIHA METROPOLE NORD			147 500,00
16/11/2021 - WATTRELOS 500-1 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM	SOLIHA METROPOLE NORD			37 000,00
16/11/2021 - WATTRELOS 500-1 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM ECO PRET	SOLIHA METROPOLE NORD			21 000,00
16/11/2021 - PHB - 2.0 CHANTIERS - ACCESSION SOCIALE	VILOGIA			189 000,00
16/11/2021 - PHB - 2.0 CHANTIERS Diverses Communes	VILOGIA			6 294 000,00
19/11/2021 - Prêt La Banque Postale TIPP 2020 25 ans	LILLE METROPOLE HABITAT			4 994 649,00
19/11/2021 - Prêt La Banque Postale TIPP 2020 15 ans	LILLE METROPOLE HABITAT			2 595 418,00
20/12/2021 - VILLENEUVE D'ASCQ - 49 BD VAN GOGH - ACQ VEFA - 188 - PLS FONCIER	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		4 447 829,00
22/12/2021 - LILLE RUE RENAN Construction 31 logements collectifs PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 599 945,00
22/12/2021 - LILLE RUE RENAN Construction 31 logements collectifs PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 218 368,00
22/12/2021 - ILLIES - 7 rue du Hus - réhabilitation 1 logement PAM eco prêt	SOLIHA METROPOLE NORD			20 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/12/2021 - ILLIES - 7 rue du Hus - réhabilitation 1 logement PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	SOLIHA METROPOLE NORD			36 500,00
22/12/2021 - ROUBAIX - 128 rue de Lille - réhabilitation 1 logement - PAM ECO PRET	SOLIHA METROPOLE NORD			20 000,00
22/12/2021 - ROUBAIX - 128 rue du Lille réhabilitation 1 logement PAM TX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	SOLIHA METROPOLE NORD			71 500,00
22/12/2021 - WATTRELOS 15 MAISONS INDIVIDUELLES PSLA	VILOGIA PREMIUM			2 718 241,47
22/12/2021 - ROUBAIX LES TUILERIES 1-3-5-7-9-11-13 RUE W. CHURCHILL REHAB 375 COL PAM TAUX FIXE COMPL ECO PRET	VILOGIA			8 043 138,00
22/12/2021 - WASQUEHAL BATS A-L RUE DU MOLINEL REHAB. 110 COL PRET ECO PRET	VILOGIA			1 925 000,00
22/12/2021 - WASQUEHAL BATS A-L RUE DU MOLINEL REHAB 110 COL. PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE A L'ECO PRET	VILOGIA			3 733 423,00
22/12/2021 - WASQUEHAL BATIMENTS A-L RUE DU MOLINE REHABILITATION 110 COL. PRET PHBB REALLOCATION	VILOGIA			1 100 000,00
22/12/2021 - LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS COL PLS PLSDD 2021	VILOGIA			179 323,00
22/12/2021 - LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION - PLS Foncier PLSDD 2021	VILOGIA			392 269,00
22/12/2021 - LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS COL PHB 2.0 TRANCHE 2020	VILOGIA			36 000,00
22/12/2021 - LILLE 1 RUE NATIONALE 4 LOGTS ACQUISITION AMELIORATION 4 LOGTS COL BOOSTER 2021	VILOGIA			60 000,00
22/12/2021 - LILLE 23 logts col PLS ULS en VEFA Boulevard JB Lebas et rue Gosselet	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	378 407,00
22/12/2021 - LILLE 23 logts col PLS ULS en VEFA Bd JB Lebas et rue Gosselet	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	221 684,00
22/12/2021 - LILLE 23 logts col PLS ULS en VEFA Bd JB Lebas et rue Gosselet	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	484 933,00
22/12/2021 - LILLE 23 logements PLS ULS en VEFA Boulevard JB Lebas et rue Gosselet	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	207 000,00
22/12/2021 - RONC 9/11 Rue des Frères Bonduel	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	302 742,00
22/12/2021 - RONC 9/11 Rue des Frères Bonduel	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	52 000,00
22/12/2021 - RONCQ 9/11 Rue des Frères Bonduel Construction 5 PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	120 000,00
22/12/2021 - FRELINGHIEN JEAN XXVIII Rue du Pont Rouge 3 PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	404 252,00
22/12/2021 - FRELINGHIEN JEAN XXVIII Rue du Pont Rouge 3 PLUS BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	75 000,00
22/12/2021 - FACHES-THUMESNIL Chemin des Margueritois Acquisition en VEFA 20 logements PLUS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	716 632,00
22/12/2021 - FACHES-THUMESNIL Chemin des Margueritois Acquisition en VEFA 20 logements PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	592 609,00
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun - PLUS CONSTRUCTION	VILOGIA			1 580 514,00
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun - PLUS FONCIER	VILOGIA			1 037 507,00
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun	VILOGIA			149 500,00
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 23 logements PLUS - Droit Commun - Booster	VILOGIA			345 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements PLUS ANRU	VILOGIA			490 283,00
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements PLUS FONCIER ANRU	VILOGIA			392 135,00
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements PLUS - PHB ANRU	VILOGIA			149 500,00
22/12/2021 - HALLUIN RUE DE LA LYS - VEFA - 11 logements ANRU PLUS - BOOSTER	VILOGIA			345 000,00
22/12/2021 - TOURCOING RUE DES FRERES LUMIERES REHABILITATION 8 LOGEMENTS IND TAUX FIXE	VILOGIA			135 701,00
22/12/2021 - TOURCOING RUE DES FRERES LUMIERES REHABILITATION 8 LOGEMENTS IND ECO PRET	VILOGIA			114 000,00
22/12/2021 - TOURCOING RUE DES FRERES LUMIERES REHABILITATION 8 LOGEMENTS IND PHBB	VILOGIA			80 000,00
22/12/2021 - WILLEMS EOX BIDAR REHABILITATION 5 IND 11 A 19 RUE J. POTTIE PAM ECO PRET	VILOGIA			85 000,00
22/12/2021 - WILLEMS RESID. EOX BIDAR REHABILITATION DE 5 IND PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET	VILOGIA			70 920,00
22/12/2021 - WILLEMS RES EOX BIDAR REHABILITATION 5 IND 11 A 19 RUE J. POTTIE PRET PHBB REALLOCATION	VILOGIA			50 000,00
22/12/2021 - WATTRELOS 500-2 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM ECO PRET	SOLIHA METROPOLE NORD			18 000,00
22/12/2021 - WATTRELOS 500-2 rue du Sapin Vert Réhabilitation ANAH 1 logement PAM	SOLIHA METROPOLE NORD			45 800,00
22/12/2021 - LILLE 59 RUE VIOLETTE réhabilitation 1 logt PAM ECO PRET	SOLIHA METROPOLE NORD			20 000,00
22/12/2021 - LILLE 16 CITE MENU - 29 RUE DE FLERS réhabilitation 1 logt PRET PAM ECO PRET	SOLIHA METROPOLE NORD			18 000,00
22/12/2021 - LILLE 16 CITE MENU - 29 RUE DE FLERS réhabilitation 1 logt PRET PAM	SOLIHA METROPOLE NORD			41 000,00
22/12/2021 - BAISIEUX MALTERIE - 8 PSLA	VILOGIA PREMIUM			1 647 532,00
28/12/2021 - ROUBAIX LES TUILERIES 1-3-5-7-9-11-13 RUE W. CHURCHILL REHA 375 COL ECO PRET	VILOGIA			3 698 000,00
20/01/2022 - VILLENEUVE D'ASCQ - 49 BD VAN GOGH - ACQ VEFA - 188 - PHARE	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		5 264 788,00
20/01/2022 - VILLENEUVE D'ASCQ - 49 BD VAN GOGH - ACQ VEFA - 188 lgts PLS	3F RESIDENCES	RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE 3F		3 113 480,00
17/02/2022 - WAMBRECHIES AVENUE DU MARECHAL JUIN- réhab - 20 logements - PAM Eco-prêt	VILOGIA			300 000,00
17/02/2022 - WAMBRECHIES AVENUE DU MARECHAL JUIN - réhab - 20 logements - PAM complémentaire Eco-prêt	VILOGIA			49 569,00
17/02/2022 - WAMBRECHIES AVENUE DU MARECHAL JUIN - réhab -20 logements - PHBB	VILOGIA			200 000,00
17/02/2022 - Lomme - rue de l'Egalité - construction VEFA - 4 lgts PSLA	CLESENCE			524 074,00
17/02/2022 - WATTRELOS 14 rue Charles Casterman réhab 1 logt PAM ECO PRET	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			21 000,00
17/02/2022 - WATTRELOS 14 rue Charles Casterman réhab 1 logt PAM	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			48 900,00
17/02/2022 - MARQUILLIES 470 rue du Touquet réhab 1 logt PAM ECO PRET	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			18 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/02/2022 - MARQUILLIES 470 rue du Touquet réhab 1 logt PAM tx fixe complé	SOLIIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			57 824,00
17/02/2022 - ROUBAIX 11-12 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation 1 logt PAM Eco prêt	SOLIIHA METROPOLE NORD			20 000,00
17/02/2022 - ROUBAIX 11-12 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation 1 logt PAM Tx fixe Compl	SOLIIHA METROPOLE NORD			61 500,00
17/02/2022 - ROUBAIX 82 rue de la Conférence réhabilitation 1 logt PAM Eco prêt	SOLIIHA METROPOLE NORD			20 000,00
17/02/2022 - ROUBAIX 82 rue de la Conférence réhabilitation 1 logt PAM tx fixe compl	SOLIIHA METROPOLE NORD			45 500,00
17/02/2022 - MOUVAUX CONGO 135 Rue de l'Escalette 1 PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	156 391,00
17/02/2022 - MOUVAUX Congo 135 Rue de l'Escalette 1 logement BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	15 000,00
17/02/2022 - MOUVAUX CONGO -135 Rue de l'Escalette - construction - 1PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	6 500,00
17/02/2022 - BOUSBECQUE Leon six- ACQ VEFA 8PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	620 509,00
17/02/2022 - BOUSBECQUE Leon Six PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	71 500,00
17/02/2022 - BOUSBECQUE LEON SIX ACQ VEFA 8 BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	165 000,00
17/02/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17 PLS Prêt principal	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	577 824,00
17/02/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17PLS Prêt complément	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	144 550,00
17/02/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17PLUS Prêt principal	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	959 409,00
17/02/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17 lgts PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	156 000,00
17/02/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE Rue du Pont de l'Abbaye - Rue de Lille Acquisition VEFA de 17appart BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	360 000,00
17/02/2022 - TOUFFLERS 1 Place de la République - ACQ VEFA - 3lgts-CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 428,00
17/02/2022 - TOUFFLERS 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE - ACQ VEFA - 3 lgts - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	148 072,00
17/02/2022 - TOUFFLERS 1 Place de la Republique - ACQ VEFA - 3 lgts -BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 000,00
17/02/2022 - TOUFFLERS 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE - ACQ VEFA - 3 lgts - PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	19 500,00
17/02/2022 - MARCQ-EN-BAROEUL BD CLEMENCEAU ACQUISITION VEFA 7 LOGTS PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	290 871,00
17/02/2022 - MARCQ-EN-BAROEUL Bd Clémenceau Acquisition VEFA 7 logts col PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	280 238,00
17/02/2022 - MARCQ-EN-BAROEUL Bd Clémenceau - Acquisition VEFA 7 logts - PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	90 000,00
17/02/2022 - MARQUETTE-LEZ-LILLE rue Lalau Hameau du Pont blanc Acquisition VEFA 15 logts PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	984 117,00
17/02/2022 - MARQUETTE-LEZ-LILLE rue Lalau Hameau du Pont blanc Acquisition VEFA 15 logts col PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	583 792,00
17/02/2022 - MARQUETTE-LEZ-LILLE Hameau du Pont Blanc Rue Lalau Acquisition VEFA 15 lgts - PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	143 000,00
17/02/2022 - ARMENTIERES - RUE DE L'ABBE DOUDERMY PLS 9 LOGEMENTS PLS COMPLEMENTAIRE	COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES			1 210 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/02/2022 - LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES - AVENUE PAUL HARRIS - construction- 26 LOGEMENTS - PSLA	ESCAUT HABITAT	ESCAUT HABITAT	SA	3 113 784,62
17/02/2022 - RONCQ - 337-339 RUE DE LILLE - 16 LGTS REHABILITATION - PAM	VILOGIA			232 000,00
17/02/2022 - RONCQ - 337-339 RUE DE LILLE - 16 LGTS REHABILITATION - PAM COMPLEMENTAIRE	VILOGIA			405 345,00
17/02/2022 - RONCQ - 337-339 RUE DE LILLE - 16 LGTS REHABILITATION - PHB RELOCATION	VILOGIA			160 000,00
17/02/2022 - BONDUES 797 avenue du Général de Gaulle acquisition 7 logts col PLUS en VEFA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	493 784,00
17/02/2022 - BONDUES 797 avenue du Général de Gaulle Acquisition 7 logts col PLUS en VEFA - Prêt foncier	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	280 447,00
17/02/2022 - BONDUES 797 avenue du Général de Gaulle Acquisition 7 logts col en VEFA Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	71 500,00
17/02/2022 - MARQUETTE-LEZ-LILLE 4 avenue Decauville Acquisition 14 logts col PLUS en VEFA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	925 302,00
17/02/2022 - MARQUETTE-LEZ-LILLE 4 avenue Decauville Acquisition 14 logts col PLUS en VEFA Prêt Foncier	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	552 910,00
17/02/2022 - MARQUETTE-LEZ-LILLE 4 avenue Decauville Acquisition 14 logts col PLUS en VEFA prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	130 000,00
17/02/2022 - HALLUIN 2 à 30 13 à 29 CITE DU VIEUX REHAB PAM TAUX FIXE COMPLEMENTAIRE ECO PRET - 29 lgts	VILOGIA			934 258,00
17/02/2022 - HALLUIN 2 à 30 et 13 à 29 CITE DU VIEUX MOULIN REHABILITATION PAM ECO PRET - 29 lgts	VILOGIA			507 500,00
17/02/2022 - HALLUIN 2 à 30 et 13 à 29 CITE DU VIEUX MOULIN REHABILITATION PHBB 26 lgts	VILOGIA			290 000,00
17/02/2022 - HEM 3 BAUDETS 213 à 221 AVENUE CH DE GAULLE 40 COLLECTIFS REHABILITATION PAM ECO PRET	VILOGIA			740 000,00
17/02/2022 - HEM 3 BAUDETS 213 à 221 AVENUE CH DE GAULLE 40 COLLECTIFS REHABILITATION PAM TAUX FIXE	VILOGIA			217 390,00
17/02/2022 - HEM 3 BAUDETS 213 à 221 AVENUE CH DE GAULLE 40 COLLECTIFS REHAB PHB	VILOGIA			400 000,00
17/02/2022 - HEM 3 BAUDETS 46 INDIVIDUELS - réhab PAM	VILOGIA			968 015,00
17/02/2022 - HEM 3 BAUDETS 46 INDIVIDUELS - PAM Eco prêt	VILOGIA			758 500,00
17/02/2022 - HEM 3 BAUDETS 46 INDIVIDUELS - PHB réallocation du PHBB	VILOGIA			460 000,00
17/02/2022 - WATTRELOS SQUARE CHABRIER 14 LOGEMENTS REHABILITATION PAM TAUX FIXE COMPL A L'ECO PRET	VILOGIA			140 447,00
17/02/2022 - WATTRELOS SQUARE CHABRIER 14 LOGEMENTS REHABILITATION PAM ECOT PRET	VILOGIA			322 000,00
17/02/2022 - WATTRELOS SQUARE CHABRIER 14 LOGEMENTS REHABILITATION REALLOCATION DU PHBB	VILOGIA			140 000,00
17/02/2022 - WATTRELOS 2-4-6-8 ALLEE ROSSINI REHABILITATION 39 COLLECTIFS PAM ECO PRET	VILOGIA			526 500,00
17/02/2022 - WATTRELOS 2-4-6-8 ALLEE ROSSINI REHABILITATION 39 COLLECTIFS 0097R101 PAM	VILOGIA			410 128,00
17/02/2022 - WATTRELOS 2-4-6-8 ALLEE ROSSINI REHABILITATION 39 COLLECTIFS 0097R101 REALLOCATION DU PHBB	VILOGIA			390 000,00
17/02/2022 - LILLE Acquisition en VEFA 1 logement 18 rue Paul Lafargue - Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	9 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
17/02/2022 - LILLE Acquisition en VEFA 1 logement 60 rue Albert Samain - Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	9 000,00
17/02/2022 - LILLE Acquisition en VEFA 1 logement 44 rue Philippe de Comines - Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	9 000,00
17/02/2022 - HEM CITADELLE RUES LECLERC/TRIBONNERIE & ALLEE WATTEAU 10 IND REHAB PAM ECO PRET	VILOGIA			190 000,00
17/02/2022 - HEM CITADELLE RUES LECLERC/TRIBONNERIE & ALLEE WATTEAU 10 IND REHABILITATION PAM TAUX FIXE	VILOGIA			269 718,00
17/02/2022 - HEM CITADELLE RUES LECLERC/TRIBONNERIE/ WATTEAU 10 IND REHAB PHB REALLOCATION DU PHBB	VILOGIA			100 000,00
17/02/2022 - SAINT-ANDRE 65 rue de la Gare - Acquisition en VEFA 9 logements collectifs PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	524 975,00
17/02/2022 - SAINT ANDRE 65 rue de la Gare - Acquisition en VEFA 9 logements collectifs PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	412 249,00
17/02/2022 - SAINT-ANDRE 65 rue de la Gare - Acquisition en VEFA 9 logements collectifs PLUS - PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	117 000,00
17/02/2022 - CROIX - 112 RUE GUSTAVE DUBLED - PRET FINANCEMENT MAINTENANCE PREVENTIVE	SOLIHA METROPOLE NORD			316 000,00
17/02/2022 - LILLE 235 rue Pierre Legrand - Acquisition en VEFA 2 logements - Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	18 000,00
17/02/2022 - MOUVAUX 350 rue de Tourcoing réhabilitation 1 logt PAM	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			17 400,00
17/02/2022 - MOUVAUX 350 rue de Tourcoing réhabilitation 1 logt PAM ECO Prêt	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 000,00
17/02/2022 - TOURCOING 13 rue du Général Douay - Acquisition en VEFA 34 logements collectifs Prêt PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 171 582,00
17/02/2022 - TOURCOING 13 rue du Général Douay - Acquisition en VEFA 34 logements collectifs PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 181 967,00
17/02/2022 - TOURCOING 13 rue du Général Douay - Acquisition en VEFA 34 logements collectifs PLUS - PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	318 500,00
01/03/2022 - LEZENNEN - 23 RUE FERRER - ACQ AMELIORATION - 1 - PHP	FONCIERE HABITAT ET HUMANISME			92 371,00
09/03/2022 - LYS LEZ LANNOY Stein Rue Jules Guesde PLS - 24 lgts en VEFA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 643 269,00
09/03/2022 - LYS LEZ LANNOY STEIN Rue Jules Guesde CPLS - 24 lgts	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	415 731,00
09/03/2022 - LYS LEZ LANNOY STEIN Rue Jules Guesde Booster - Acquisition VEFA 24 lgts	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	360 000,00
09/03/2022 - WATTIGNIES RUE ADER REHABILITATION 76 LOGEMENTS COLLECTIFS PHBB	VILOGIA			760 000,00
09/03/2022 - WATTIGNIES RUE ADER REHABILITATION 76 LOGEMENTS COLLECTIFS PAM TAUX FIXE	VILOGIA			2 070 082,00
09/03/2022 - WATTIGNIES RUE ADER REHABILITATION 76 LOGEMENTS COLLECTIFS PAM ECOPRET	VILOGIA			1 266 500,00
09/03/2022 - Lille Jardins du Cloitre Pret PLAI Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			106 436,00
09/03/2022 - Lille 99 rue des Stations Jardins du Cloitre ANRU Acq. VEFA PLAI Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			175 800,00
09/03/2022 - Lille 99 rue des Stations Jardins du Cloitre ANRU Acq. VEFA PLUS Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			99 895,00
09/03/2022 - Lille 99 rue des stations Jardins du Cloitre Acq. VEFA Pret PLUS Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			134 400,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
09/03/2022 - Lille 99 rue des Stations Jardins du Cloître Acquisition VEFA Pret Booster	LILLE METROPOLE HABITAT			105 000,00
09/03/2022 - Roubaix Clinique Omez Pret PLAI Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			54 956,00
09/03/2022 - Roubaix Bd de Cambrai Clinique Omez Acquisition VEFA PLAI Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			120 829,00
09/03/2022 - Roubaix Bd de Cambrai1 Clinique Omez Acquisition VEFA Pret PLUS Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			471 854,00
09/03/2022 - Roubaix Clinique Omez Pret PLUS Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			545 649,00
09/03/2022 - Roubaix Bd de Cambrai1 Clinique Omez Acquisition VEFA Pret Booster	LILLE METROPOLE HABITAT			285 000,00
09/03/2022 - Roubaix Bd de Cambrai1 Clinique Omez Acquisition VEFA Pret PHB2	LILLE METROPOLE HABITAT			26 000,00
09/03/2022 - BONDUES - 60 RUE DES RAVENNES - 12 lgts - PLS	LES PAPILLONS BLANCS			1 700 000,00
09/03/2022 - CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 4 PLS - Prêt construction	VILOGIA			172 825,00
09/03/2022 - CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 4 PLS - Prêt complémentaire	VILOGIA			137 114,00
09/03/2022 - CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 4 PLS - Prêt foncier	VILOGIA			172 239,00
09/03/2022 - CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 8 PLUS - Prêt construction	VILOGIA			624 327,00
09/03/2022 - CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - 8 PLUS - Prêt foncier	VILOGIA			348 270,00
09/03/2022 - CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - Prêt PHB 2.0 Tranche 2020	VILOGIA			104 000,00
09/03/2022 - CROIX RUE DU CRECHET - 16 logements - Prêt Booster	VILOGIA			240 000,00
09/03/2022 - LILLE Acquisition en VEFA 40 logts collectifs bd JB Lebas et rue Gosselet prêt PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 097 072,00
09/03/2022 - LILLE Acquisition 40 logts col en VEFA Bd JB Lebas et rue Gosselet prêt PLUS FONCIER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 381 540,00
09/03/2022 - LILLE Acquisition en VEFA 40 logts col bd JB Lebas et rue Gosselet Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	513 000,00
14/03/2022 - PROVIN RUE LAFAYETTE ACQUISITION VEFA 5 LGTS REPRISE CCHD	MAISONS ET CITES			253 968,00
22/04/2022 - MARCQ EN BAROEUL - CHEMIN DU CHATEAU D'EAU - ACQUIS VEFA 14 LOGT - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 203 334,00
27/04/2022 - LA CHAPELLE D'ARMENTIERES - LE BEGUINAGE DU PONT BERTIN 11 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	288 505,00
27/04/2022 - REAMENAGEMENT SRCJ COMPACTAGE 128 CONTRATS EN 31 -2010 - N° 31	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	2 652 539,60
27/04/2022 - TOURCOING - RUE DE MULHOUSE ET D'ANGLETERRE - CONSTRUCTION DE 51 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	3 950 637,00
27/04/2022 - SAINGHIN EN MELANTOIS - LE CLAIRON ROUTE DE LILLE- CONSTRUCTION 8 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	720 720,00
27/04/2022 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	285 722,00
27/04/2022 - CAPINGHEM - ZAC TOURNEBRIDE - CONSTRUCTION 19 LOGEMENTS ABEJ - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 093 169,00
27/04/2022 - MARCQ-EN-BAROEUL - RUE DU CHATEAU D'EAU - 22 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 573 472,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/04/2022 - CROIX - 293 RUE DES OGIERS CONSTRUCTION EN VEFA 8 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	603 697,00
27/04/2022 - VILLENEUVE D'ASCQ - PLACE ROUGE 12 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 030 646,00
27/04/2022 - VILLENEUVE D'ASCQ - RUE DU PRINTEMPS 12 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	958 193,00
27/04/2022 - CHERENG-44 RTE NATIONALE VEFA 7 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	467 256,00
27/04/2022 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RUE DU CHATEAU 6 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	452 031,00
27/04/2022 - NOYELLES-LEZ-SECLIN-RESIDENCES ERMITAGE ET HUCHETTE 7 LOGEMENTS - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	517 490,00
27/04/2022 - HALLENNES LEZ HABOURDIN - RUE GAMBETTA - CONSTRUCTION 9 LOGT PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	793 432,00
27/04/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN - 46 ROUTE D'HALLUIN - ACQUIS VEFA 24 LOGT - PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	1 648 413,00
27/04/2022 - LOOS - RUE GAMBETTA - ACQUI EN VEFA - 73 LOGEMENTS- PLUS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	4 116 592,00
27/04/2022 - Wambrechies -AA 2 logts 8 place du Général de Gaulle-PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	13 000,00
27/04/2022 - LILLE IMPASSE BLERIOT REHABILITATION 32 LOG COLL PAM ECO PRET	VILOGIA			528 000,00
27/04/2022 - LILLE IMPASSE BLERIOT REHABILITATION 32 LOG COLL PAM TAUX FIXE	VILOGIA			1 021 000,00
27/04/2022 - LILLE IMPASSE BLERIOT REHABILITATION 32 LOG COLL PHBB	VILOGIA			320 000,00
27/04/2022 - TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS PLUS	MAISONS ET CITES			484 902,00
27/04/2022 - TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS PLUS FONCIER	MAISONS ET CITES			951 050,00
27/04/2022 - TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS PRET BOOSTER	MAISONS ET CITES			540 000,00
27/04/2022 - TOURCOING 84 rue de Bailleul réhabilitation ANAH1 logt PAM eco prêt	SOLIHA METROPOLE NORD			23 000,00
27/04/2022 - TOURCOING 84 rue de Bailleul réhabilitation ANAH 1 logt PAM Tx fixe Complé	SOLIHA METROPOLE NORD			32 500,00
27/04/2022 - ROUBAIX 4 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation 1 logt PAM eco pret	SOLIHA METROPOLE NORD			18 000,00
27/04/2022 - ROUBAIX 4 cour papillon Bonte - 284 bis rue de Lannoy réhabilitation ANAH 1 logt PAM Tx fixe Complé	SOLIHA METROPOLE NORD			19 500,00
27/04/2022 - LAMBERSART - IZIDOM - Rue des Martyrs - 25 Lgts - PHB2.0	VILOGIA			225 000,00
27/04/2022 - LAMBERSART - IZIDOM - Rue des Martyrs - 25 Lgts - BOOSTER	VILOGIA			375 000,00
27/04/2022 - Sequedin VEFA 30/38 rue du Bizet Maupassant Pret PLAI Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			45 071,00
27/04/2022 - Sequedin 30/38 rue du Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU Pret PLAI Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			69 800,00
27/04/2022 - Sequedin 30/38 Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU Booster	LILLE METROPOLE HABITAT			75 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
27/04/2022 - Sequedin 30/38 rue du Bizet Acq. VEFA ANRU PHB	LILLE METROPOLE HABITAT			32 500,00
27/04/2022 - FROMELLES - Route d'Herlies - 2 logements - PSLA	COPRONORD			370 000,00
27/04/2022 - LAMBERSART - FRICHE RFF CANONS D'ARGENT II 54 LOGEMENTS	TISSERIN HABITAT	TISSERIN HABITAT	SA	4 552 242,00
27/04/2022 - TOURCOING Rue du Haze Pôle petite Enfance VEFA 18 appartements PSLA	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	2 176 000,00
02/05/2022 - TOURCOING RUE JB LEBAS ACQUISITION VEFA 25LOGEMENTS PHB 2.0	MAISONS ET CITES			234 000,00
02/05/2022 - Sequedin 30/38 rue du Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			83 748,00
02/05/2022 - Sequedin 30/38 rue du Bizet Maupassant Acq. VEFA ANRU PLUS Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			104 770,00
14/06/2022 - MONS PAPIN REHABILITATION 88 COLL PAM ECO PRET	VILOGIA			1 232 000,00
14/06/2022 - MONS PAPIN REHABILITATION 88 COLL PAM TAUX FIXE	VILOGIA			2 675 000,00
14/06/2022 - TOURCOING : Rue des métissages/Rue du parc - Zone de l'Union - VEFA 43 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 284 070,00
14/06/2022 - TOURCOING : Rue des métissages/rue du parc - Zone de l'Union - VEFA 43 LOGEMENTS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	930 000,00
14/06/2022 - BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 3 logements Individuels PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	205 524,00
14/06/2022 - BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 3 logements BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 000,00
14/06/2022 - BONDUES Rue Albert Lecointre construction de 3 logements PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	19 500,00
14/06/2022 - BONDUES Rue Albert Lecointre construction de 18 logements - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	670 467,00
14/06/2022 - BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 18 logements BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	270 000,00
14/06/2022 - BONDUES Rue Albert Lecointre Construction de 18 logements PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	117 000,00
14/06/2022 - TOURCOING 6 et 7 Cour Catteau 199 rue des Piats Aquisition en VEFA 2 logements PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	13 000,00
14/06/2022 - LINSELLES Rue du Général de Gaulle Belle Epoque PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	788 180,00
14/06/2022 - LINSELLES Rue du Général de Gaulle Belle Epoque Booster	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	195 000,00
14/06/2022 - LINSELLES Rue du Général de Gaulle Belle Epoque PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	84 500,00
14/06/2022 - CROIX Rue Dubled Acquisition en VEFA de 10 logements	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	768 068,00
14/06/2022 - CROIX Rue Dubled Acquisition en VEFA de 14 logements BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	210 000,00
14/06/2022 - CROIX Rue Dubled Acquisition de 14 logements PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	91 000,00
14/06/2022 - Roncq Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	76 531,00
14/06/2022 - RONCQ Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	224 896,00
14/06/2022 - RONCQ Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	650 712,00
14/06/2022 - Roncq Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	210 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/06/2022 - RONCQ Rue de la Latte Acquisition en VEFA de 14 logements PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 500,00
14/06/2022 - Comines rue du Vieil Dieu	VILOGIA PREMIUM			5 605 187,00
14/06/2022 - LOMME MULTILOM LOT 10 - LES EGLANTIERS	VILOGIA PREMIUM			2 555 874,00
14/06/2022 - FOREST-SUR-MARQUE RUE PRINCIPALE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	LOGIS METROPOLE			981 112,00
14/06/2022 - FOREST-SUR-MARQUE RUE PRINCIPALE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS BOOSTER	LOGIS METROPOLE			450 000,00
14/06/2022 - PERONNE-EN-MELANTOIS RUE DE LA MAIRIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	LOGIS METROPOLE			268 844,00
14/06/2022 - PERONNE-EN-MELANTOIS RUE DA LA MAIRIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			226 048,00
14/06/2022 - PERONNE-EN-MELANTOIS RUE DE LA MAIRIE CONSTRUCTION 5 LOGEMENTS BOOSTER	LOGIS METROPOLE			105 000,00
14/06/2022 - HALLUIN TRANCHE 2 - RUE DE LA LYS	VILOGIA PREMIUM			4 471 870,00
14/06/2022 - LINSELLES Ecole Sainte Marie 15 rue de Tourcoing Construction 24 Logts Prêt 16 PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	912 502,00
14/06/2022 - LINSELLES Ecole Sainte Marie 15 rue de Tourcoing Construction 24 Logts Prêt Booster	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	360 000,00
14/06/2022 - LINSELLES Ecole Sainte Marie 15 rue de Tourcoing Construction 24 Logts PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	156 000,00
14/06/2022 - LINSELLES Abbé Guichard CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	94 590,00
14/06/2022 - LINSELLES Abbé Guichard Prêt Booster	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	270 000,00
14/06/2022 - LINSELLES Abbé Guichard Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	117 000,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	270 000,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing Prêt CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	12 427,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN 75/77 Rue de Tourcoing Pret PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	62 806,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing Pret PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	925 034,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN 75-77 Rue de Tourcoing Construction	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	117 000,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 913,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	50 429,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	564 376,00
14/06/2022 - NEUVILLE EN FERRAIN Rue des Fromets VEFA - Prêt BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	195 000,00
14/06/2022 - TOURCOING 42 rue de la Potente - réhabilitation 1 logt PAM	SOLIHA METROPOLE NORD			48 500,00
14/06/2022 - LILLE 7 RUE JAVARY REHABILITATION 69 LOGEMENTS COLLECTIFS CONV PRET PAM TX FIXE	ICF NORD EST			414 000,00
14/06/2022 - LILLE 7 RUE JAVARY REHABILITATION 69 LOGEMENTS COLLECTIFS CONV PRET PAM	ICF NORD EST			1 499 744,00
14/06/2022 - TOURCOING 11 rue des Omnibus réhabilitation 1 logt PAM Tx fixe Complé	SOLIHA METROPOLE NORD			32 000,00
14/06/2022 - TOURCOIN 11 rue des Omnibus réhabilitation 1 logt PAM Eco Prêt	SOLIHA METROPOLE NORD			18 000,00
15/06/2022 - TOURCOING : Rue des métissages/Rue du parc - Zone de l'Union - VEFA 43 logements	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	403 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
15/06/2022 - FOREST-SUR-MARQUE RUE PRINCIPALE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			426 495,00
15/06/2022 - LINSELLES Abbé Guichard PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	297 356,00
15/06/2022 - LINSELLES Abbé Guichard Prêt PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	733 696,00
25/07/2022 - HOUPLINES 37 RUE VICTOR HUGO 13 LOGEMENTS PLUS	MAISONS ET CITES			385 922,00
25/07/2022 - HOUPLINES 37 RUE VICTOR HUGO 13 LOGEMENTS PLUS FONCIER	MAISONS ET CITES			443 447,00
25/07/2022 - HOUPLINES 37 RUE VICTOR HUGO 13 LOGEMENTS BOOSTER	MAISONS ET CITES			285 000,00
25/07/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU TOUQUET ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			304 587,00
25/07/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU TOUQUET ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS PLUS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			466 801,00
25/07/2022 - MARQUETTE LEZ LILLE RUE DU TOUQUET ACQUISITION EN VEFA 15 LOGEMENTS	HABITAT HAUTS DE FRANCE			330 000,00
25/07/2022 - VILLENEUVE ASCQ - AV. PARIS 5 PSLA	LILLE METROPOLE HABITAT			1 043 512,00
25/07/2022 - VENDEVILLE RUE D'AVELIN ACQUISITION EN VEFA 2 PLUS SUR 4	HABITAT HAUTS DE FRANCE			134 978,00
25/07/2022 - VENDEVILLE RUE D'AVELIN ACQUISITION EN VEFA 2 LOGEMENTS PLUS SUR 4	HABITAT HAUTS DE FRANCE			108 420,00
25/07/2022 - CAPINGHEM RUE LEONARD DE VINCI ACQUISITION EN VEFA 15 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	474 281,00
25/07/2022 - CAPINGHEM RUE LEONARD DE VINCI ACQUISITION EN VEFA 15 LOGTS PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	585 820,00
29/07/2022 - LINSELLES 4 Avenue Descamps VEFA Prêt PLU	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	850 474,00
29/07/2022 - LINSELLES 4 Avenue Descamps VEFA Prêt BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	210 000,00
29/07/2022 - LINSELLES 4 Avenue Robert Descamps VEFA Pret PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	43 500,00
29/07/2022 - LOMME RUE HEGEL 8 LOGEMENTS PSLA	MON ABRI	SA COOPERATIVE D'HLM MON ABRI		953 423,74
16/09/2022 - LOMME - Quartier de la Mitterie lot 2A Allée des Erables - CONSTRUCTION 16 PLSA LIBRE	VILOGIA			2 551 394,00
16/09/2022 - LINSELLES Rue de Schiefbahn -Prêt PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	839 369,00
16/09/2022 - Linselles rue de Schiefabahn Booster	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	120 000,00
16/09/2022 - LILLE - BOULEVARD MONTEBELLO 27 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 209 339,00
16/09/2022 - WATTIGNIES - RUE AMELIE ROUSSEL CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	957 591,00
16/09/2022 - LILLE - RUE ABELARD CONSTRUCTION FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 66 LOGEMENTS PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	986 211,00
16/09/2022 - TOURCOING - RUE D'HOUPLINES- CONSTRUCTION DE 47 LOGT PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	4 318 057,00
16/09/2022 - HEM - RUE DE LA LEVERIE - CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS - PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 645 022,00
16/09/2022 - ARMENTIERES - RUE CHARLES PEGUY - REHAB 143 LOG - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 089 000,00
16/09/2022 - LILLE - RUE BARTHELEMY DELESPAUL - REHAB 27 LOGT - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 860 000,00
16/09/2022 - ARMENTIERES - LE BIZET - rue Jacques Cartier - REHAB 42 LOGT - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	590 297,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
16/09/2022 - ARMENTIERES - LE BIZET - 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22 rue Magellan - REHAB 11 LOGT - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	154 602,00
16/09/2022 - VERLINGHEM - RUES DE MESSINES ET TUILERIES 11 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 186 049,00
16/09/2022 - ARMENTIERES - LE BIZET - rues Samuel Champlain et Jacques Cartier - REHAB 24 LOGT - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	337 312,00
16/09/2022 - LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS 8 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	422 215,00
16/09/2022 - WATTRELOS - DOMAINE SAINT ANDRE PLUS 19 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 125 137,00
16/09/2022 - LOOS - AVENUE G. DUPONT "LE QUATUOR" 12 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	897 752,00
16/09/2022 - RONCQ - SAINT ROCH PLUS 11 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 209 293,00
16/09/2022 - LA BASSEE - PORTE DES WEPPE PLUS 30 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 996 618,00
16/09/2022 - LOMME - RUE ANNE DELAUAUX PEX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	243 199,00
16/09/2022 - HELLEMMES - RUE FAIDHERBE 27 LOGEMENTS - 2 LGTS AA	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	2 561 010,00
16/09/2022 - FACHES-THUMESNIL - 171 ROUTE D'ARRAS 23 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 742 962,00
16/09/2022 - LYS-LES-LANNOY - 32 RUE JULES GUESDE PLUS 24 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 486 008,00
16/09/2022 - TOURCOING 172 Rue de la Tossée PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 178 158,00
16/09/2022 - TOURCOING 172 Rue de la Tossée PLUS Foncier	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	647 736,00
16/09/2022 - FROMELLES ROUTE D'HERLIES ACQUISITION EN VEFA 5 LOGTS PLUS SUR 7	HABITAT HAUTS DE FRANCE			241 277,00
16/09/2022 - FROMELLES ROUTE D'HERLIES ACQUISITION EN VEFA 5 LOGTS PLUS SUR 7	HABITAT HAUTS DE FRANCE			223 020,00
16/09/2022 - FROMELLES ROUTE D'HERLIES ACQUISITION EN VEFA 5 LOGTS SUR 7	HABITAT HAUTS DE FRANCE			105 000,00
16/09/2022 - Beaucamps Ligny Chemin du Moulin Acq VEFA 6 Logts - Prêt PLAI Travaux	LILLE METROPOLE HABITAT			38 900,00
16/09/2022 - Beaucamps Ligny chemin du Moulin Acq VEFA 6 Logts - Prêt PLAI foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			39 993,00
16/09/2022 - Beaucamps Ligny Chemin du Moulin Acq VEFA 6 Logts - Prêt PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			148 400,00
16/09/2022 - Chemin du Moulin Beaucamps Ligny - Prêt PLUS Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			110 492,00
16/09/2022 - Beaucamps Ligny Chemin du Moulin d'Ascq VEFA 6 Logts - Prêt BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			90 000,00
16/09/2022 - LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			186 019,00
16/09/2022 - LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLAI FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			331 700,00
16/09/2022 - LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			215 714,00
16/09/2022 - LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt PLUS FONCIER	LILLE METROPOLE HABITAT			373 000,00
16/09/2022 - LILLE 8 rue Fourier Acq VEFA 20 logements Prêt BOOSTER	LILLE METROPOLE HABITAT			300 000,00
16/09/2022 - ARMENTIERES - LE BIZET - rue Vasco Gama - REHAB 13 LOGT - PAM	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	182 711,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
26/09/2022 - MOUVAUX - 163 BOULEVARD CARNOT PLUS 27 LOGEMENTS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 623 769,00
28/10/2022 - WATTRELOS CRETINIER - 8 PSLA - Rue WATTEAU	VILOGIA PREMIUM			1 509 710,00
28/10/2022 - VILLENEUVE D'ASCQ - 9 PSLA - Rue de la Reconnaissance	VILOGIA PREMIUM			1 381 206,00
28/10/2022 - LILLE 23-25 Cour Morel - 67 bis rue de la Justice réhabilitation 1 logt PAM eco prêt	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			20 000,00
28/10/2022 - LILLE 23-25 cour Morel - 67 bis rue de la Justice réhabilitation 1 logt PAM Tx fixe Complé	SOLIHA BÂTISSEUR DE LOGEMENTS D'INSERTION			33 000,00
28/10/2022 - RONCQ 122 Rue de Tourcoing PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	542 275,00
28/10/2022 - RONCQ 122 Rue de Tourcoing BOOSTER	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	150 000,00
28/10/2022 - MOUVAUX Rue Kléber Prêt PLS 1 logement	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	95 914,00
28/10/2022 - MOUVAUX Rue Kléber Pret CPLS 1 logement	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	23 248,00
28/10/2022 - MOUVAUX Rue Kléber Pret PLUS 6 logements	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	459 674,00
28/10/2022 - MOUVAUX Rue Kléber Pret BOOSTER 10 logements	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	155 000,00
28/10/2022 - MOUVAUX Rue Kléber Pret PHB 10 logements	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	60 000,00
28/10/2022 - MOUVAUX 18 Rue Gabriel Péri AA Prêt Booster BEI	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	15 000,00
28/10/2022 - MOUVAUX 18 Rue Gabriel Péri AA Prêt PHB 1 logement	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	6 500,00
28/10/2022 - TOURCOING Rue de l'Epine PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 398 427,00
28/10/2022 - TOURCOING Rue de l'Epine PLUS Foncier	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 147 151,00
28/10/2022 - TOURCOING Rue de l'Epine PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	312 000,00
28/10/2022 - MARCQ EN BAROEUL RUE DE MENIN 6 LOGEMENTS PLUS	MAISONS ET CITES			159 872,00
28/10/2022 - MARCQ EN BAROEUL RUE DE MENIN 6 LOGEMENTS PLUS FONCIER	MAISONS ET CITES			266 761,00
28/10/2022 - MARCQ EN BAROEUL RUE DE MENIN 6 LOGEMENTS BOOSTER	MAISONS ET CITES			135 000,00
28/10/2022 - CROIX Rue Herriot VEFA ULS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	428 069,00
21/11/2022 - WAMBRECHIES AVENUE KENNEDY -33PLUS CONSTRUCTION ET 15 PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	1 659 993,00
21/11/2022 - WAMBRECHIES AVENUE KENNEDY -CONSTRUCTION 33PLUS FONCIER ET 15 PLAI	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	240 124,00
21/11/2022 - WAMBRECHIES Av. KENNEDY -Construction 33PLUS FONCIER ET 15 PLAI PHB 2.0	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	312 000,00
21/11/2022 - Diverses communes -Prêt 2.0 Chantiers, Soutien à la reprise des chantiers Construction 61 logements	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	213 500,00
21/11/2022 - CONTRAT ECO PRET COMINES 8 MICHEL RUBBEN	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	16 000,00
21/11/2022 - COMINES - 8 rue Michel Rubben - prêt PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	112 000,00
21/11/2022 - Frelinghien-Résidence Couvre toits-Réhabilitation 19 logements	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	323 000,00
21/11/2022 - Frelinghien-Résidence Couvre toits-Réhabilitation 19 Logements	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	133 000,00
22/11/2022 - Tirage sur le Contrat Cadre N° 30124	Agence France Locale			45 000 000,00
22/11/2022 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN 41-43 rue J. Jaurès Construction 5 PLUS	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	363 226,00
22/11/2022 - HALLENNES LEZ HAUBOURDIN 41-43 rue J. Jaurès Construction 5 PLUS FONCIER	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	97 286,00
22/11/2022 - WAMBRECHIES RUELLA AGRIPPIN- 4PLUS ET 3PLAI CONSTRUCTION	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	393 534,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
22/11/2022 - WAMBRECHIES RUEELLE AGRIPPIN- CONSTRUCTION 4PLUS ET 3PLAI FONCIER	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	111 414,00
22/11/2022 - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 7 CPLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	45 003,00
22/11/2022 - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 7 PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	105 133,00
22/11/2022 - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 7 PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	196 320,00
22/11/2022 - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 26 logements PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	499 284,00
22/11/2022 - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE rue Sadi Carnot Acquisition en VEFA 26 logements PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 315 777,00
22/11/2022 - BAISIEUX avenue d'Ogimont - Construction Neuve - 49 logements PLUS	VILOGIA			4 469 632,00
22/11/2022 - BAISIEUX avenue d'Ogimont - Construction Neuve - 49 logements PLUS	VILOGIA			1 420 265,00
22/11/2022 - TOUFFLERS 13 PSLA Rue des Déportés	VILOGIA PREMIUM			2 590 344,75
12/12/2022 - FACHES-THUMESNIL - 48 RUE SALENGRO AA 1 LOGEMENT	LILLE METROPOLE HABITAT			34 300,00
12/12/2022 - LILLE - 59 RUE SAINTE CATHERINE - 3 IMPASSES BAUBON ACQUISITION FONCIERE	LILLE METROPOLE HABITAT			5 127,00
12/12/2022 - ARMENTIERES - RUE DES FUSILLES - STRUCTURE HEBERGEMENT HANDICAPE 13 LGTS FOYERS - 13 STUDIOS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 831 404,44
12/12/2022 - REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 20	LILLE METROPOLE HABITAT			31 622 784,54
12/12/2022 - REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 21	LILLE METROPOLE HABITAT			72 716 826,56
12/12/2022 - REAMENAGEMENT CDC COMPACTAGE 22	LILLE METROPOLE HABITAT			40 414 284,63
12/12/2022 - ILLIES - RUE OLOF PALME 18 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			1 182 002,00
12/12/2022 - WILLEMS - RUE DES ECOLES 17 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			999 684,00
12/12/2022 - TOURCOING - RUES MALCENSE ET COURBET 77 LOGEMENTS	LILLE METROPOLE HABITAT			5 934 089,00
12/12/2022 - 2013 - Reprofilages des prêts livret A	LILLE METROPOLE HABITAT			999 195,00
12/12/2022 - 2013 - Reprofilages des prêts livret A	LILLE METROPOLE HABITAT			1 083 143,00
12/12/2022 - TOURCOING - RUES VERTE ET DU MOULIN CONSTRUCTION DE 54 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			3 857 022,00
12/12/2022 - ROUBAIX - RUES DE FRANCE ET JACQUARD 20 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 336 000,00
12/12/2022 - LILLE - RUES D'ISLY ET BERANGER 50 LOGEMENTS PRUCD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 689 010,00
12/12/2022 - TOURCOING - RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			974 116,00
12/12/2022 - TOURCOING - RUE DE LA CROIX ROUGE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			824 139,00
12/12/2022 - LILLE - RUE EUGENE JACQUET CONSTRUCTION DE 35 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			2 167 280,00
12/12/2022 - ROUBAIX - POTENNERIE SAINTE ELIZABETH CONSTRUCTION 31 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			1 383 000,00
12/12/2022 - ROUBAIX - 70 A 74 RUE DE LILLE CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS PRU	LILLE METROPOLE HABITAT			260 800,00
12/12/2022 - TOURCOING - RUE NATIONALE - ACQUISITION AMELIORATION 8 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			340 039,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
12/12/2022 - SECLIN RESIDENCE DU 8 MARS CONSTRUCTION 36 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 618 145,00
12/12/2022 - LILLE RUE DE CANNES - CONSTRUCTION DEMOLITION 42 LOGT PRU/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 885 058,00
12/12/2022 - LILLE 11 RUE GOBIN - CONSTRUCTION 5 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			584 266,00
12/12/2022 - ROUBAIX- QUAI DE MARSEILLE 4 HOMMELET - CONSTRUCTION DEMOLITION 35 LOGT PLUS/CD	LILLE METROPOLE HABITAT			1 972 120,00
12/12/2022 - WATTRELOS- RUES D'ORAN - MIRIBEL ET WATTEAU - CONSTRUCTION DE 43 LOGT PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			3 059 739,00
12/12/2022 - TOURCOING - LE CLOS DES PIATS - ACQUIS-AMELIO 52 LOG - PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			2 611 599,00
14/12/2022 - AFL - Financement 2022	Agence France Locale			15 000 000,00
14/12/2022 - DEMANDE GARANTIE DE PRET PSLA FACHES THUMESNIL -26 PSLA	HABITAT DU NORD	HABITAT DU NORD	SA	4 100 000,00
14/12/2022 - WERVICQ SUD - 11 PSLA - Rue de l'Abbée Bonpain - TAGERIM	VILOGIA PREMIUM			1 726 880,70
14/12/2022 - HEM REHABILITATION 26 LOGEMENTS INDIVIDUELS RUE CALMETTE ET SQUARE ROSTAND	VILOGIA			972 074,00
14/12/2022 - ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE 16 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	LOGIS METROPOLE			1 254 467,00
14/12/2022 - ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE CONSTRUCTION 21 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			459 335,00
14/12/2022 - ERQUINGHEM-LYS RUE DU STADE CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS PHB 2.0	LOGIS METROPOLE			143 000,00
14/12/2022 - MOUVAUX rue de Lille Acquisition en VEFA 28 logements PLUS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 862 745,00
14/12/2022 - MOUVAUX rue de Lille Acquisition en VEFA 28 logements PLUS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	1 275 328,00
14/12/2022 - MOUVAUX rue de Lille Acquisition en VEFA 28 logements PHB	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	234 000,00
14/12/2022 - ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 chambres	CLESENCE			2 035 205,00
14/12/2022 - ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	CLESENCE			2 907 433,00
14/12/2022 - ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	CLESENCE			74 906,00
14/12/2022 - ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	CLESENCE			968 500,00
14/12/2022 - ROUBAIX ZAC de l'Union - Acquisition en VEFA 149 PLS	CLESENCE			2 235 000,00
14/12/2022 - MONS EN BAROEUL- VAN DER MEERSCH-CONSTRUCTION 17 LGT - PLUS	VILOGIA			1 684 831,00
14/12/2022 - MONS EN BAROEUL- VAN DER MEERSCH-CONSTRUCTION 17 LGT - PLUS FONCIER	VILOGIA			255 443,00
14/12/2022 - MONS EN BAROEUL- VAN DER MEERSCH-CONSTRUCTION 17 LGT - BOOSTER BEI TX FIXE	VILOGIA			255 000,00
14/12/2022 - TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 42 logements PLUS	VILOGIA			2 272 142,00
14/12/2022 - TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 42 logements PLUS FONCIER	VILOGIA			1 318 570,00
14/12/2022 - TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 42 logements BOOSTER	VILOGIA			765 000,00
14/12/2022 - TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 11 PLUS	VILOGIA			332 907,00
14/12/2022 - TOURCOING rue Berlin Mitte Construction 11 PLUS foncier	VILOGIA			213 031,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
14/12/2022 - TOURCOING rue Berlin Mitte Construction ANRU 32 PLUS	VILOGIA			1 666 070,00
14/12/2022 - TOURCOING rue Berlin Mitte Construction ANRU 32	VILOGIA			743 094,00
Logements PLUS FONCIER				
14/12/2022 - HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT PLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	37 445,00
14/12/2022 - HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT PLS FONCIER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	53 492,00
14/12/2022 - HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT CPLS	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	28 371,00
14/12/2022 - HAUBOURDIN RUE AUGUSTE POTIE ACQUISITION 1 LOGEMENT BOOSTER	SIA HABITAT	SIA HABITAT	SA	15 000,00
14/12/2022 - Lomme Multilom Lot 3 - NEFLIERS, rue A. Thomas Construction 12 logements PSLA	VILOGIA PREMIUM			1 822 233,00
14/12/2022 - LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS CONSTRUCTION	LOGIS METROPOLE			1 795 147,00
14/12/2022 - LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 23 LOGEMENTS PLUS FONCIER	LOGIS METROPOLE			423 631,00
14/12/2022 - LA MADELEINE RUES SAINT CHARLES ET DE LA MALTERIE CONSTRUCTION 33 LOGEMENTS PHB 2.0	LOGIS METROPOLE			297 000,00
14/12/2022 - LINSELLES - JOFFRE VII - Rues Henri Dunant & Jean Moulin - REHA 18 logts - PRET PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	489 000,00
14/12/2022 - LINSELLES - JOFFRE VII - Rues Henri Dunant & Jean Moulin - Réha 18 logts - ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	21 000,00
14/12/2022 - HALLUIN - RESIDENCE ROGER BOUVIER - REHA DE 70 LOGTS - PRET PAM	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 338 000,00
14/12/2022 - HALLUIN - RESIDENCE ROGER BOUVIER - REHA DE 70 LOGTS - ECO PRET	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	1 750 000,00
14/12/2022 - WATTRELOS HAMEAU DE BEAULIEU 159 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			7 679 520,00
14/12/2022 - WATTRELOS HAMEAU DE BEAULIEU 159 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			2 635 000,00
14/12/2022 - WATTRELOS HAMEAU DE BEAULIEU 159 LOGEMENTS INDIVIDUELS	VILOGIA			1 586 226,00
24/01/2023 - MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	61 971,00
24/01/2023 - MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	4 700,00
24/01/2023 - MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	148 176,00
24/01/2023 - MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt Booster	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	105 000,00
24/01/2023 - MOUVAUX 114 Rue de Roubaix VEFA 5 logements Prêt PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 500,00
24/01/2023 - MARQUETTE DECAUVILLE VEFA ULS 14 logements Prêt PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	470 120,00
24/01/2023 - MARQUETTE DECAUVILLE VEFA ULS 14 logements Prêt CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	451 684,00
24/01/2023 - LINSELLES Belle Epoque VEFA ULS Prêt PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	279 433,00
24/01/2023 - LINSELLES 82 Rue Castelnau VEFA ULS 6 logements Pret PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	164 343,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
24/01/2023 - WERVICQ Ecole Le Bizet 73 Rue des Frères Hollebecque Pret PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	564 159,00
24/01/2023 - WERVICQ Ecole Le Bizet 73 Rue des Frères Hollebecque Pret Booster	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	105 000,00
24/01/2023 - WERVICQ Ecole Le Bizet 73 Rue des Frères Hollebecque Pret PHB	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	45 500,00
24/01/2023 - MARCQ EN BAROEUL Rue Henri Robert Neu VEFA Pret PLUS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	3 727 517,00
24/01/2023 - MARCQ EN BAROEUL Rue Henri Robert Neu VEFA Pret PLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	391 570,00
24/01/2023 - MARCQ EN BAROEUL Rue Henri Robert Neu VEFA Prêt CPLS	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	210 868,00
24/01/2023 - Armentières rue Pierre Brossolette ACQ. VEFA 45 logements PLUS	CLESENCE			2 453 250,00
24/01/2023 - Armentières rue Pierre Brossolette PLUS Foncier	CLESENCE			1 579 160,00
24/01/2023 - Armentières rue Pierre Brossolette ACQ. VEFA 23 logements PLS	CLESENCE			616 890,00
24/01/2023 - Armentières Rue Pierre Brossolette 23 PLS Foncier	CLESENCE			748 961,00
24/01/2023 - Armentières Rue Pierre Brossolette 23 CPLS	CLESENCE			536 104,00
24/01/2023 - Armentières rue Pierre Brossolette 68 logements PHB 2.0	CLESENCE			650 000,00
24/01/2023 - Armentières rue Pierre Brossolette 68 logements BOOSTER	CLESENCE			1 500 000,00
24/01/2023 - SECLIN RUE WATTIESSART REHABILITATION 14 LOG IND PAM ECOPRET	VILOGIA			202 000,00
24/01/2023 - SECLIN RUE WATTIESSART REHABILITATION 14 LOG IND PAM BEI TAUX FIXE	VILOGIA			1 058 087,00
24/01/2023 - Quesnoy sur Deule, rue de l'Ange Gardien Acquisition VEFA 8 PSLA	LILLE METROPOLE HABITAT			1 384 380,00
24/01/2023 - Wattrelos 69 rue du Tilleul Acquisition-amélioration 1 PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			112 612,00
31/01/2023 - WATTRELOS Rue des Basanos VEFA 17 PLUS	CLESENCE			896 299,00
31/01/2023 - WATTRELOS Rue des Basanos VEFA 17 PLUS	CLESENCE			576 527,00
31/01/2023 - WATTRELOS Rue des Basanos VEFA 17 PLUS	CLESENCE			162 500,00
31/01/2023 - SECLIN AVENUE DES MARRONNIERS 35 COLLECTIFS PLUS 16DXP101	VILOGIA			1 598 459,00
31/01/2023 - SECLIN AVENUE DES MARRONNIERS 35 COLLECTIFS PLUS 16DXP101	VILOGIA			1 105 414,00
02/03/2023 - MONS-EN-BAROEUL SANGNIER REHA ANRU 119LOG COLL PAM EcoPrêt	VILOGIA			2 091 500,00
02/03/2023 - MONS-EN-BAROEUL SANGNIER REHA ANRU 119LOG COLL PAM BEI Taux Fixe	VILOGIA			2 971 908,00
02/03/2023 - LILLE RUE DES PEUPLIERS REHABILITATION 150 PAM	ICF NORD EST			3 751 033,00
02/03/2023 - HOUPLINES 215 à 219 rue V. HUGO PMRQAD ACQ. AMELIORATION 6 Logements BOOSTER	MAISONS ET CITES			90 000,00
02/03/2023 - HOUPLINES 215 à 219 rue V. HUGO PMRQAD ACQ. AMELIORATION 6 Logements PHB2	MAISONS ET CITES			39 000,00
02/03/2023 - ARMENTIERES - 8 rue du Nord - Réhabilitation	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	13 000,00
02/03/2023 - Armentières - 8 rue du Nord - Réhabilitation d'1 logement - Prêt pam	3F NOTRE LOGIS	SA HLM 3F NOTRE LOGIS	SA	63 000,00
02/03/2023 - TOURCOING 13 rue des Poutrains Const. 54 logements ANRU Prêt PLAI Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			144 900,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
02/03/2023 - SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt 4 PLAI	LILLE METROPOLE HABITAT			190 893,00
02/03/2023 - SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt 4 PLAI Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			160 900,00
02/03/2023 - SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt 15 PLUS	LILLE METROPOLE HABITAT			883 123,00
02/03/2023 - SALOME 17 rue de l'Egalité Construction 19 logements Prêt PLUS Foncier	LILLE METROPOLE HABITAT			587 900,00
02/03/2023 - Réhabilitation VA, Brève Breughel 292, Lille Fontaine Del Saulx 42, Lille, Faubourg d'Arras 300	LILLE METROPOLE HABITAT			25 000 000,00
02/03/2023 - DIVERSES COMMUNES TIPP 2021 9716 logements	LILLE METROPOLE HABITAT			3 187 000,00
02/03/2023 - DIVERSES COMMUNES TIPP 2021 9716 logements + Réhabilitation Villeneuve d'Ascq, rue du Terroir 250 lo	LILLE METROPOLE HABITAT			4 926 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SCOT			889 032,75
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
FSL			6 572 495,00
Participation SDIS			48 219 851,51
LAM EPCC			5 907 000,00
Opéra de Lille			2 285 000,00
Condition Publique			687 000,00
Institut du monde arabe			200 000,00
Eurométropole			316 349,14

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie personnalisée	Régie publique de production d'eau à personnalité morale et autonomie financière	01/01/2016	17/04/2015	Production d'eau - EPIC	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Assainissement collectif et non collectif	Assainissement	01/01/1968	23/02/1968	20009320100024	SPIC	oui
Crématoriums	Crématoriums	01/01/1999	26/06/1998	20009320100057	SPIC	oui
Transports urbains de voyageurs	Transports	01/01/2003	20/12/2002	20009320100032	SPIC	oui
Activités Immobilières et Economiques	Activités Immobilières et Economiques	01/01/2004	21/11/2003	20009320100073	SPA	oui
Aménagement de zones	Opérations d'aménagement	01/01/2004	21/11/2003	20009320100065	SPA	oui
EAU	Budget annexe Eau	01/01/2016	18/12/2015	20009320100040	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			369 868 670,35	43 873,70	
Acquisitions à titre onéreux			40 820 948,48	0,00	
01/01/2022	2022M01037 - BOM AR VOLVO 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01037	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01038 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01038	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01039 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01039	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01040 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01040	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01041 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01041	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01042 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01042	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01043 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01043	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01044 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01044	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01045 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01045	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01046 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01046	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01047 - BOM AR VOLVO 26T EUROVOIRIE OLYMPUS 21W MOF	2022M01047	1 457,23	0,00	5
01/01/2022	2022M01048 - BOM AR VOLVO 19T EUROVOIRIE OLYMPUS 14W MOF	2022M01048	1 390,26	0,00	5
01/01/2022	2022M01049 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01049	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01050 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01050	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01051 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01051	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01052 - BOM AR RENAULT 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01052	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01053 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01053	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01054 - BOM AR VOLVO 16T GEESINK RL200 MOF	2022M01054	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01055 - BOM AR RENAULT 12T SEMAT CARGO MOF	2022M01055	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01056 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01056	3 510,23	0,00	5
01/01/2022	2022M01057 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01057	5 850,37	0,00	5
01/01/2022	2022M01058 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01058	12 383,29	0,00	5
01/01/2022	2022M01059 - BOM AR RENAULT 12T FARID T1S-8 MOF	2022M01059	38 073,43	0,00	5
01/01/2022	2022M01060 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01060	43 731,66	0,00	5
01/01/2022	2022M01061 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01061	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01062 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01062	43 731,66	0,00	5
01/01/2022	2022M01063 - BOM AR RENAULT 16T FARID T1H-12 MOF	2022M01063	46 073,21	0,00	5
01/01/2022	2022M01065 - BOM AR GAZ SCANIA 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01065	143 701,32	0,00	5
01/01/2022	2022M01066 - BOM AR GAZ SCANIA 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01066	143 701,32	0,00	5
01/01/2022	2022M01067 - BOM AR GAZ SCANIA 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01067	143 701,32	0,00	5
01/01/2022	2022M01068 - BOM AR GAZ SCANIA 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01068	143 701,32	0,00	5
01/01/2022	2022M01069 - BOM AR GAZ SCANIA 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01069	143 701,32	0,00	5
01/01/2022	2022M01070 - BOM AR GAZ SCANIA 26T SEMAT CARGOPAC C338 MOF	2022M01070	149 973,84	0,00	5
01/01/2022	2022M01071 - BOM AR GAZ SCANIA 26T SEMAT CARGOPAC C338 MOF	2022M01071	149 973,84	0,00	5
01/01/2022	2022M01072 - BOM AR GAZ SCANIA 26T SEMAT CARGOPAC C338 MOF	2022M01072	149 973,84	0,00	5
01/01/2022	2022M01073 - BOM AR GAZ SCANIA 26T SEMAT CARGOPAC C338 MOF	2022M01073	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01074 - BOM AR GAZ SCANIA 26T SEMAT CARGOPAC C338 MOF	2022M01074	149 973,84	0,00	5
01/01/2022	2022M01081 - MATERIEL ACTIFS EXTREME NETWORKS	2022M01081	482 098,05	0,00	5
01/01/2022	2022B00018 - ACQUISITION	2022B00018	208 206,03	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2022	2022B00019 - ACQUISITION	2022B00019	0,00	0,00	20
01/01/2022	2022M01115 - DEUX PERSONNAGES AVEC ARMES BLANCHES	2022M01115	6 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01116 - LA GUILLOTINE VA FONCTIONNER	2022M01116	8 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01117 - MARGUERITE DE VALOIS	2022M01117	2 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01118 - ALPHONSE 13 / GENERAL TOUTER	2022M01118	2 200,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01119 - LE LOUP ET L'AGNEAU	2022M01119	4 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01120 - DRAGON/CAPORAL D'INFANTERIE/CAPITAINE D'INFANTERIE	2022M01120	2 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01121 - EVEQUE	2022M01121	2 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01122 - COMPTOIR DES PARAPLUIES ET COUVERTURE	2022M01122	1 250,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01123 - FEMMES DE PROFIL	2022M01123	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01124 - VISAGE (LE SORTILEGE DE CRESINUS)	2022M01124	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01125 - VISAGE	2022M01125	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01126 - VISAGE	2022M01126	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01127 - VISAGE	2022M01127	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01128 - VISAGE DANS MEDAILLON ET FLEURS	2022M01128	800,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01129 - VISAGE ET PERSONNAGES / ANIMAL ET SERPENT	2022M01129	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01130 - ANIMAUX ET FORMES GEOMETRIQUES	2022M01130	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01131 - ANIMAL	2022M01131	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01132 - ANIMAL ET ROUE / DEUX ANIMAUX	2022M01132	800,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01133 - ANIMAL ET CUISINE / VISAGE DE FEMME	2022M01133	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01134 - ANIMAUX ET FLEURS / ANIMAUX ET FLEURS	2022M01134	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01135 - OFFICIEL RADIO AU NOM DROIT	2022M01135	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01136 - OFFICIEL RADIO AU NOM DROIT	2022M01136	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01137 - GRANDE TENUE DE CAMPAGNE EDITION DE VILARD	2022M01137	1 250,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01138 - MES EXPLOITS DE JEUNESSE	2022M01138	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01139 - LE GENERAL PETAIN COMMANDANT L'ARMEE DE VERDUN	2022M01139	650,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01140 - CES CHAMPS SONT BEAUX	2022M01140	800,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01141 - LEGENDE DE LA PLANTE : VANDA LOVI	2022M01141	1 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01142 - CRUCIFIXION	2022M01142	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01143 - CRUCIFIXION	2022M01143	750,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01144 - LETTRE A MONSIEUR LE COMMANDANT DE LA GENDARMERIE	2022M01144	600,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01145 - LETTRE A MONSIEUR LE CONSUL DE BELGIQUE	2022M01145	600,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01146 - LETTRE	2022M01146	300,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01147 - ENSEMBLE DE VINGT IMAGES PIEUSES	2022M01147	2 500,00	0,00	0
01/01/2022	2022F00004 - ACQUISITION	2022F00004	500,00	0,00	0
01/01/2022	2022F00006 - ACQUISITION	2022F00006	0,00	0,00	0
01/01/2022	2022F00007 - ACQUISITION AMIABLE	2022F00007	0,00	0,00	0
01/01/2022	2022F00014 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	2022F00014	101 411,84	0,00	0
01/01/2022	2022F00043 - ACQUISITION	2022F00043	330,21	0,00	0
01/01/2022	2022F00058 - ACQUISITION	2022F00058	0,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01166 - CAMERA	2022M01166	2 947,20	0,00	5
01/01/2022	2022M01178 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01178	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01183 - KEPI FRANCAIS MODELLE 1884	2022M01183	800,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01184 - CAPOTE FRANCAISE MODELE 1877 COLLECTION G LACHAUX	2022M01184	1 000,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2022	2022M01185 - CRAVATE	2022M01185	150,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01186 - PANTALON ROUGE MODELE 1893	2022M01186	1 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01187 - CEINTURON MODELE 1845 EN CUIR RETOURNE	2022M01187	250,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01188 - CARTOUCHIERE FRANCAISE MODELE 1888	2022M01188	360,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01189 - PORTE BAIONNETTE LEBEL MLE 1886	2022M01189	120,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01190 - BRELAGÉ MLE 1892	2022M01190	120,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01191 - COURROIE DE CHARGE ET 2 COURROIES LATERALES	2022M01191	150,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01192 - BIDON FRANCAIS 1 LITRE MLE 1877 ET QUART	2022M01192	150,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01193 - MUSSETTE FRANCAISE MLE 1892 COLLECTION G LACHAUX	2022M01193	100,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01194 - HAVRESAC MLE 1892 AVEC BRETTELLES	2022M01194	450,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01195 - TOILE DE TENTE FRANCAISE MODELE 1897	2022M01195	130,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01196 - COUVERTURE DATEE DE 1904	2022M01196	280,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01197 - GAMELLE FRANCAISE ANCIEN MODELE 1855	2022M01197	80,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01198 - BOUTHEON	2022M01198	70,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01199 - PELLE BECHE ET PORTE PELLE MLE 1879	2022M01199	350,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01200 - BAIONNETTE LEBEL MLE 1886 ET SON FOURREAU	2022M01200	150,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01201 - PAIRE DE BRODEQUIN MLE 1916	2022M01201	110,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01202 - PAIRE DE JAMBIERE MLE 1913	2022M01202	110,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01203 - TROUSSE A COUTURE REGLEMENTAIRE	2022M01203	150,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01204 - PATIENCE A BOUTON REGLEMENTAIRE EN BOIS	2022M01204	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01205 - OUTIL D ENTRETIEN POUR FUSIL LEBEL	2022M01205	30,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01206 - PORTE-MONNAIE	2022M01206	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01207 - PAQUET DE 8 CARTOUCHES 8 MM POUR FUSIL LEBEL	2022M01207	90,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01208 - PELLE-BECHE FRANCAISE MLE 1879	2022M01208	150,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01209 - RUBAN FUNERAIRE ALLEMAND DATES DE 1914	2022M01209	120,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01210 - LES COMBATTANTS DES TRANCHEES	2022M01210	30,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01211 - QUELQUES IMPRESSIONS DE GUERRE	2022M01211	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M00002 - ECRAN + SUPPORT	2022M00002	777,60	0,00	5
01/01/2022	2022M00003 - BACS POUR COLLECTE SELECTIVE	2022M00003	2 636 772,71	0,00	7
01/01/2022	2022M00004 - COLONNES APPORT VOLONTAIRE (C.A.V.E.)	2022M00004	3 748 139,58	0,00	7
01/01/2022	2022M00056 - ENIGME DES SIECLES	2022M00056	250 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022M00068 - PLAQUES COMMEMORATIVES FEDER	2022M00068	783,00	0,00	1
01/01/2022	2022M01212 - ANECDOTES ET PAYSAGES DE GUERRE	2022M01212	35,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01213 - LA GUERRE? C'EST CA!	2022M01213	25,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01214 - LES SAMMIES (HISTOIRE DU CORP EXPEDITIONNAIRE AMER	2022M01214	25,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01215 - LAROUSSE MEDICAL ILLUSTRÉ DE GUERRE	2022M01215	45,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01216 - HISTOIRE DE L'ARTILLERIE FRANCAISE	2022M01216	50,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01217 - GALLIPOLI 1915 (CAMPAGNESERIE N°8 OSPREYMILITARY)	2022M01217	15,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01218 - HISTORIES OF THE TWOHUNDRED AND FIFTYONE DIVISIONS	2022M01218	35,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01219 - DASEHRENBCH DES DEUTSCHENFELDARTILLERIE	2022M01219	85,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01220 - KONIGLICHPREUBISCHESRES INF REG NR 215	2022M01220	70,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01221 - DASBAYERNBUCHVOMWELTKRIEGE 1914-1918 (2 TOMES)	2022M01221	90,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01222 - DIE BADISCHENPIONIEREIMWELTKRIEG (BATAILLON N°14)	2022M01222	120,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2022	2022M01223 - DAS 4 BADISCHEFELDARTILLERIEREGIMENT NR 66	2022M01223	130,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01224 - DIE DEUTSCHE KAVALLERIE IN KRIEGUNDFRIEDEN	2022M01224	100,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01225 - DASWURTTEBERGISHE RESERVE INFANTERIE REGIMENT NR 247	2022M01225	110,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01226 - SACHEN IN GROBERZEIT	2022M01226	140,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01227 - DASEHRENBUCH DES DEUTSCHENSCHWEREN ARTILLERIE	2022M01227	160,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01228 - DAS K B 26 INFANTERIE REGIMENT	2022M01228	90,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01229 - THURINGEN IMWELTKRIEG	2022M01229	120,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01230 - DIE WURTTEBERGERIMWEKTKRIEG	2022M01230	70,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01231 - DASEHRENBUCH DES RHEINLANDER	2022M01231	100,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01232 - VON MULHAUSSEN BIS LORETTO	2022M01232	45,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01233 - DASWURTTEBERGISCHE RESERVE INFANTERIE REGIMENT NR 246	2022M01233	110,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01234 - RESERVE FELDARTILLERIEREGIMENT NR 33 (METZ)	2022M01234	90,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01235 - GESCHICHTE DES INFANTERIE REGIMENT NR 368	2022M01235	110,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01236 - INFANTERIE REGIMENTPRINZ FRIEDRICH DES NIEDERLANDE	2022M01236	120,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01237 - LES ANCIENS COMBATTANTS	2022M01237	15,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01238 - DE LA MORT DE LA BOUE DU SANG (LETTRE D'UN FANTASS	2022M01238	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01239 - LA VICTOIRE DE LA MARNE	2022M01239	25,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01240 - LA VICTOIRE OUBLIEE	2022M01240	35,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01241 - LES CHEMINS DE L'ARMISTICE	2022M01241	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01242 - UN POILU DE LA FORET D'ARGONNE	2022M01242	35,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01243 - ANTHOLOGIE DES ECRIVAINS DE LA GUERRE	2022M01243	30,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01244 - LA GUERRE DE MINE DANS L'OISE (14-18 EN SECTEUR CA	2022M01244	35,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01245 - MEMOIRES D'UN POILU	2022M01245	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01246 - LE BARON ROUGE (VOL 1 & 2)	2022M01246	40,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01247 - ARTOIS 1914-1918 LE FRONT OUBLIE (THE FORGOTTEN FR	2022M01247	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01248 - LA BATAILLE DE L' AISNE 1917-1918	2022M01248	25,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01249 - DE DIXMUDE A NIEUPORT (JOURNAL D'UN OFFICIER FUSIL	2022M01249	35,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01250 - GUERRE	2022M01250	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01251 - LES CRAPOUILLOTS BELGES (JUIN 1915 NOVEMBRE 1917)	2022M01251	30,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01252 - LA HALTE OU LE POILU DE 14	2022M01252	25,00	0,00	0
01/01/2022	2022M00110 - ECHELLE (- 500? HT)	2022M00110	1 555,32	0,00	1
01/01/2022	2022M00111 - CHARLOT (+ 500 ? HT)	2022M00111	629,94	0,00	10
01/01/2022	2022M00112 - MARCHEPIED (- 500? HT)	2022M00112	919,48	0,00	1
01/01/2022	2022M00115 - ETABLI (- 500? HT)	2022M00115	2 164,37	0,00	1
01/01/2022	2022M00116 - ARMOIRE (+ 500? HT)	2022M00116	9 401,62	0,00	10
01/01/2022	2022M00117 - DESSERTTE (- 500 ? HT)	2022M00117	389,17	0,00	1
01/01/2022	2022M00120 - HYDRANTS	2022M00120	926 950,73	0,00	10
01/01/2022	2022M01253 - L'AME DES CHEFS	2022M01253	15,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01254 - LE ROMAN PHOTOS DE LA GRANDE GUERRE	2022M01254	20,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2022	2022M01255 - LES CAMIONS DE LA VICTOIRE 1914-1918	2022M01255	65,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01256 - BAND OF BRIGAND (THE EXTRAORDINARY STORY OF THE ME	2022M01256	15,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01257 - ILLUSTRATEDHISTORY OF WORLD WAR 1	2022M01257	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01258 - SOMEWHERE ON THE WESTERN FRONT (ARRAS 1914-1918)	2022M01258	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01259 - KAISERSCHLACHT 1918 (CAMPAINGSERIE N°11 OSPREYMILI	2022M01259	15,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01260 - ONLYTHIS	2022M01260	20,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01261 - THE ILLUSTRATEDHISTORY OF AMUNITIONS	2022M01261	25,00	0,00	0
01/01/2022	2022M01269 - BUREAU (+500? HT)	2022M01269	2 379,72	0,00	5
01/01/2022	2022M01275 - TRIPORTEUR	2022M01275	40 046,27	0,00	5
01/01/2022	2022M01287 - TRONCONNEUSE (+500? HT)	2022M01287	545,00	0,00	10
01/01/2022	2022O00093 - PLANIFICATION URBAINE ET PROGRAMMATION TERR	2022O00093	403 675,86	0,00	5
01/01/2022	2022O00100 - PRODUCTION D'UNE DONNEE OCCUPATION SOL EN 2	2022O00100	25 158,00	0,00	5
01/01/2022	2022O00127 - ANALYSE JURIDIQUE PLU	2022O00127	33 815,91	0,00	5
01/01/2022	2022O00229 - PRESTATIONS REVISION PLU 2	2022O00229	10 357,86	0,00	5
01/01/2022	2022M00134 - BAC DE COMPOSTAGE	2022M00134	102 477,05	0,00	5
01/01/2022	2022M00155 - HARNAIS (- 500? HT)	2022M00155	5 934,00	0,00	1
01/01/2022	2022M00158 - STATION SIREDO	2022M00158	10 056,00	0,00	7
01/01/2022	2022O00366 - DEPLOIEMENT COACH COPRO	2022O00366	4 320,00	0,00	2
01/01/2022	2022M00313 - DECOUPEUSE A DISQUE (+ 500? HT)	2022M00313	3 188,40	0,00	10
01/01/2022	2022O01045 - CID	2022O01045	5 309,64	0,00	2
01/01/2022	2022S00050 - SUBVENTION POLITIQUE FOURREAUX	2022S00050	10 720,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00428 - CONTROLE D'ACCES	2022M00428	144 264,08	0,00	10
01/01/2022	2022M00457 - CAMERA URBAINE	2022M00457	202 812,17	0,00	7
01/01/2022	2022M00552 - DEBROUSSAILLEUSE (+500? HT)	2022M00552	3 224,40	0,00	10
01/01/2022	2022M00564 - RAYONNAGE (-500? HT) BIOTOPE 1	2022M00564	268,87	0,00	1
01/01/2022	2022M00635 - STATION D'ACCUEIL (- 500? HT) SOURCEO	2022M00635	2 470,00	0,00	1
01/01/2022	2022M00641 - ECHELLE (+500? HT)	2022M00641	768,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00642 - ELINGUE (- 500? HT)	2022M00642	53,82	0,00	1
01/01/2022	2022M00643 - MARTEAU PIQUEUR (+ 500? HT)	2022M00643	5 400,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00646 - AERATEUR A LAME	2022M00646	3 900,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00655 - MARCHEPIED (+500? HT)	2022M00655	610,20	0,00	10
01/01/2022	2022M00657 - MARCHEPIED (+500? HT)	2022M00657	1 220,40	0,00	10
01/01/2022	2022M00666 - CONSOLE BLOCFOR (+ 500? HT)	2022M00666	7 096,70	0,00	5
01/01/2022	2022M00671 - SIGNALITIQUE	2022M00671	2 880,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00672 - RADIATEUR (+ 500 ? HT)	2022M00672	2 737,58	0,00	5
01/01/2022	2022M00675 - MOTO POMPE (- 500 ? HT)	2022M00675	415,28	0,00	10
01/01/2022	2022M00685 - DEBROUSSAILLEUSE (+ 500? HT)	2022M00685	7 417,20	0,00	10
01/01/2022	2022M00831 - TABLE PLIANTE (-500? HT)	2022M00831	4 008,36	0,00	1
01/01/2022	2022M00834 - AMPLIFICATEUR (-500? HT)	2022M00834	1 364,76	0,00	5
01/01/2022	2022M00847 - FAUTEUIL (-500? HT)	2022M00847	8 384,45	0,00	1
01/01/2022	2022M00851 - REMORQUE BENNE	2022M00851	2 500,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00861 - TITREUSE (- 500? HT)	2022M00861	68,27	0,00	1
01/01/2022	2022M00863 - TROLLEY 4 ROUES POUR ORDINATEUR (- 500? HT)	2022M00863	120,62	0,00	1
01/01/2022	2022M00868 - ECHAFFAUDAGES (+500? HT)	2022M00868	36 968,40	0,00	10
01/01/2022	2022M00869 - ECRAN + SUPPORT	2022M00869	2 336,40	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2022	2022M00910 - MANGE DEBOUT + HOUSSES (- 500? HT)	2022M00910	2 783,73	0,00	1
01/01/2022	2022M00911 - TABLE (-500? HT)	2022M00911	4 693,97	0,00	1
01/01/2022	2022M00918 - COFFRET DE FORETS (-500? HT)	2022M00918	91,03	0,00	1
01/01/2022	2022M00919 - SCIE SAUTEUSE (- 500? HT)	2022M00919	238,32	0,00	1
01/01/2022	2022M00920 - DEFONCEUSE (+500? HT)	2022M00920	693,24	0,00	1
01/01/2022	2022M00925 - COFFRET A DOUILLES (-500? HHT)	2022M00925	750,10	0,00	1
01/01/2022	2022M00929 - DECAPEUR THERMIQUE (- 500 ? HT)	2022M00929	128,30	0,00	1
01/01/2022	2022M00930 - PERFORATEUR + BURINEUR (+ 500? HT)	2022M00930	692,48	0,00	10
01/01/2022	2022M00931 - ASPIRATEUR (- 500? HT)	2022M00931	452,92	0,00	1
01/01/2022	2022M00935 - PERCEUSE /VISSEUSE (- 500 ? HT)	2022M00935	999,94	0,00	1
01/01/2022	2022M00936 - MATERIEL TOPOGRAPHIQUE	2022M00936	7 607,77	0,00	5
01/01/2022	2022M00949 - CAPTEURS INTELIGENTS	2022M00949	34 042,04	0,00	5
01/01/2022	2022M00963 - BOM AR VOLVO 19T GEESINK RL300 MOF	2022M00963	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00964 - BOM AR VOLVO 19T GEESINK RL300 MOF	2022M00964	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00965 - BOM AR VOLVO 12T GEESINK RL200 MOF	2022M00965	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00969 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00969	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00971 - BOM AR VOLVO 19T EUROVOIRIE OLYMPUS 14W MOF	2022M00971	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00972 - BOM AR VOLVO 19T EUROVOIRIE OLYMPUS 14W MOF	2022M00972	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00973 - BOM AR VOLVO 19T EUROVOIRIE OLYMPUS 14W MOF	2022M00973	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00977 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00977	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00978 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00978	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00979 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00979	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00980 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00980	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00981 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00981	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00982 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00982	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00983 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00983	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00984 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00984	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00985 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00985	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00986 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00986	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00987 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00987	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00990 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00990	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00991 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00991	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00992 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00992	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00993 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00993	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00994 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00994	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00995 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00995	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00996 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00996	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00997 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00997	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01000 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK GPM3 MOF	2022M01000	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01001 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK RL300 MOF	2022M01001	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01002 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK RL300 MOF	2022M01002	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01003 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK RL300 MOF	2022M01003	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01004 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK RL300 MOF	2022M01004	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01005 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK GPM3 MOF	2022M01005	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01007 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01007	5 850,37	0,00	5
01/01/2022	2022M01008 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01008	10 616,94	0,00	5
01/01/2022	2022M01010 - BOM AR RENAULT 12T FARID T1S-8 MOF	2022M01010	38 200,57	0,00	5
01/01/2022	2022M01011 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01011	43 731,66	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2022	2022M01012 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01012	43 731,66	0,00	5
01/01/2022	2022M01013 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01013	43 731,66	0,00	5
01/01/2022	2022M01015 - BOM AR VOLVO 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01015	47 543,64	0,00	5
01/01/2022	2022M01016 - BOM AR VOLVO 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01016	50 454,74	0,00	5
01/01/2022	2022M01017 - BOM AR VOLVO 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01017	50 513,08	0,00	5
01/01/2022	2022M01018 - BOM AR VOLVO 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01018	50 898,44	0,00	5
01/01/2022	2022M01019 - BOM AR VOLVO 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01019	50 898,44	0,00	5
01/01/2022	2022M01020 - BOM AR VOLVO 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01020	50 898,44	0,00	5
01/01/2022	2022M01021 - BOM AR VOLVO 26T EUROVOIRIE OLYMPUS 21W MOF	2022M01021	52 936,91	0,00	5
01/01/2022	2022M01022 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01022	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01023 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01023	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01024 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01024	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01025 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01025	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01026 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01026	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01027 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01027	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01028 - BOM AR VOLVO 19T GEESINK RL300 MOF	2022M01028	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01029 - BOM AR VOLVO 19T EUROVOIRIE OLYMPUS 13W MOF	2022M01029	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01030 - BOM AR MERCEDES 26T EUROVOIRIE OLYMPUS 21 W MOF	2022M01030	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01031 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01031	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01032 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01032	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01033 - BOM AR VOLVO 19T EUROVOIRIE OLYMPUS 14W MOF	2022M01033	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01034 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK GPM3 MOF	2022M01034	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01035 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK GPM3 MOF	2022M01035	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M01036 - BOM AR VOLVO 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M01036	0,00	0,00	5
04/01/2022	2022M00019 - MICRO ONDES (- 500? HT)	2022M00019	1 163,44	0,00	1
06/01/2022	2022M00026 - SONO MOBILE (+ 500? HT)	2022M00026	897,60	0,00	5
11/01/2022	2022B00076 - ACQUISITION	2022B00076	708 173,47	0,00	20
12/01/2022	2022M00057 - PLIEUSE (+ 500? HT)	2022M00057	15 525,60	0,00	5
12/01/2022	2022M00059 - LISEUSE NOTEA	2022M00059	449,88	0,00	1
12/01/2022	2022O00095 - GEOMUR	2022O00095	1 678,80	0,00	2
12/01/2022	2022O00096 - LICENCE VMWARE	2022O00096	8 952,77	0,00	1
13/01/2022	2022B00085 - ACQUISITION	2022B00085	56 970,69	0,00	20
13/01/2022	2022M00060 - PERFORATEUR (- 500? HT)	2022M00060	1 315,62	0,00	1
13/01/2022	2022M00061 - GRILLE D'EXPOSITION (- 500? HT)	2022M00061	5 104,56	0,00	1
13/01/2022	2022M00064 - CHAISES (- 500 ? HT)	2022M00064	1 266,78	0,00	1
13/01/2022	2022O00097 - LICENCE VMWARE	2022O00097	4 409,04	0,00	2
17/01/2022	2022M00067 - PLAN EVACUATION INCENDIE (- 500? HT)	2022M00067	1 646,98	0,00	1
18/01/2022	2022F00026 - INDEMNITE	2022F00026	8 782,10	0,00	0
18/01/2022	2022M00070 - ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE (- 500? HT)	2022M00070	313,16	0,00	1
18/01/2022	2022M00071 - BOULONNEUSE (- 500 ? HT)	2022M00071	861,34	0,00	1
18/01/2022	2022M00072 - COFFRET A DOUILLES (- 500? HT)	2022M00072	468,39	0,00	1
18/01/2022	2022M00073 - COFFRET A DOUILLES (- 500? HT)	2022M00073	346,10	0,00	1
18/01/2022	2022M00074 - DECAPEUR THERMIQUE (- 500 ? HT)	2022M00074	213,87	0,00	1
18/01/2022	2022M00075 - COFFRET A DOUILLES (- 500? HT)	2022M00075	115,37	0,00	1
18/01/2022	2022M00076 - MEULEUSE (-500 ? HT)	2022M00076	311,10	0,00	1
19/01/2022	2022F00027 - ACQUISITION AMIABLE	2022F00027	12 425,84	0,00	0
19/01/2022	2022M00077 - TARIERE THERMIQUE (+ 500? HT)	2022M00077	4 375,20	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
19/01/2022	2022M00078 - SOUFFLEUR THERMIQUE DORSAL (+ 500? HT)	2022M00078	513,00	0,00	10
19/01/2022	2022M00079 - DEBROUSSAILLEUSE (+ 500? HT)	2022M00079	5 282,40	0,00	10
19/01/2022	2022M00080 - TRONCONNEUSE THERMIQUE (- 500? HT)	2022M00080	598,80	0,00	1
19/01/2022	2022M00081 - TRONCONNEUSE D'ELAGAGE (- 500? HT)	2022M00081	2 241,60	0,00	1
19/01/2022	2022M00082 - TAILLE HAIE (- 500? HT)	2022M00082	2 316,00	0,00	1
19/01/2022	2022M00083 - MEULEUSE (-500 ? HT)	2022M00083	140,77	0,00	1
19/01/2022	2022M00085 - PERCEUSE /VISSEUSE (- 500 ? HT)	2022M00085	305,99	0,00	1
21/01/2022	2022B00098 - ACQUISITION	2022B00098	48 041,16	0,00	0
24/01/2022	2022B00101 - ACQUISITION	2022B00101	66 917,45	0,00	20
24/01/2022	2022M00087 - TABLETTE (- 500? HT)	2022M00087	20 734,13	0,00	1
24/01/2022	2022M00088 - TABLETTE (+ 500? HT)	2022M00088	52 551,95	0,00	5
24/01/2022	2022O00135 - LICENCE MAPUBLISHER	2022O00135	2 708,78	0,00	1
24/01/2022	2022O00136 - ARCHICAD	2022O00136	8 112,86	0,00	2
24/01/2022	2022O00137 - LUMION	2022O00137	9 597,12	0,00	2
24/01/2022	2022O00140 - SOLUTION GESTION TEMPS DE TRAVAIL	2022O00140	30 135,62	0,00	2
24/01/2022	2022O00141 - SOLUTION GESTION DES DECHETS	2022O00141	79 200,00	0,00	2
26/01/2022	2022B00111 - ACQUISITION	2022B00111	140 000,00	0,00	20
26/01/2022	2022M00097 - REGRIGERATEUR (- 500 ? HT)	2022M00097	463,26	0,00	1
26/01/2022	2022M00098 - VISSEUSE SANS FIL (- 500? HT)	2022M00098	326,11	0,00	1
26/01/2022	2022M00099 - MEULEUSE (-500 ? HT)	2022M00099	2 507,22	0,00	1
26/01/2022	2022M00101 - MARTEAU / PERFORATEUR (- 500? HT)	2022M00101	1 081,04	0,00	1
26/01/2022	2022M00102 - ASPIRATEUR (+ 500? HT)	2022M00102	794,65	0,00	10
26/01/2022	2022O00165 - LICENCE CITRIX	2022O00165	89 519,40	0,00	1
27/01/2022	2022M00104 - RACCORDEMENT VIDEO BIOTOPE 1	2022M00104	22 948,00	0,00	5
31/01/2022	2022F00032 - INDEMNITE	2022F00032	11 000,00	0,00	0
01/02/2022	2022M00106 - MICRO ONDES (- 500? HT)	2022M00106	159,36	0,00	1
01/02/2022	2022M00107 - REFRIGERATEUR (- 500? HT)	2022M00107	463,26	0,00	1
01/02/2022	2022M00108 - CALIBRIFICATEUR (+ 500? HT)	2022M00108	9 072,00	0,00	10
01/02/2022	2022M00109 - CUISINIERE (- 500? HT)	2022M00109	415,90	0,00	1
02/02/2022	2022M00113 - VIDEOPROJECTEUR + SUPPORT (+ 500? HT)	2022M00113	2 165,91	0,00	5
02/02/2022	2022M00114 - CAISSON (- 500? HT)	2022M00114	12 244,02	0,00	1
02/02/2022	2022M00118 - EXTINCTEURS (- 500? HT)	2022M00118	1 244,14	0,00	1
02/02/2022	2022M00119 - ARMOIRE (- 500 ? HT)	2022M00119	34 738,15	0,00	1
03/02/2022	2022M00121 - PLAN EVACUATION INCENDIE (- 500? HT)	2022M00121	1 008,00	0,00	1
03/02/2022	2022M00123 - COIFFE POUR ARMOIRE (- 500 ? HT)	2022M00123	3 733,10	0,00	1
07/02/2022	2022M00124 - TONNELLE (+ 500? HT)	2022M00124	7 441,02	0,00	10
07/02/2022	2022M00126 - ECO - COMPTEURS (+ 500? HT)	2022M00126	9 062,40	0,00	10
09/02/2022	2022F00042 - BARRIERES PIVOTANTES	2022F00042	6 816,00	0,00	10
09/02/2022	2022F00046 - CLOTURE	2022F00046	25 488,00	0,00	10
09/02/2022	2022F00048 - BARRIERES + ENCLOS	2022F00048	5 865,60	0,00	10
09/02/2022	2022M00129 - EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	2022M00129	20 237,52	0,00	10
09/02/2022	2022M00130 - CONTROLE D'ACCES BIOTOPE 1	2022M00130	39 509,55	0,00	1
09/02/2022	2022O00227 - IODAS	2022O00227	58 644,04	0,00	2
09/02/2022	2022O00228 - SHAREPOINT	2022O00228	16 290,24	0,00	2
10/02/2022	2022F00051 - MISE EN PROTECTION	2022F00051	0,00	0,00	10
14/02/2022	2022F00052 - MISE EN SECURITE BLOCKHAUS	2022F00052	3 740,00	0,00	10
14/02/2022	2022O00235 - DEVELOPPEMENT APPLICATIONS SPECIFIQUES	2022O00235	254 033,64	0,00	2
15/02/2022	2022O00244 - OUTIL GESTION PROTOCOLAIRE MEL	2022O00244	1 608,68	0,00	2

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
16/02/2022	2022O00257 - KIMOCE	2022O00257	107 861,28	0,00	2
16/02/2022	2022O00258 - OUTIL GESTION DEMATERIALISE DE LA MEL	2022O00258	8 391,60	0,00	2
16/02/2022	2022M00141 - AGRAFEUSE (+ 500 ? HT)	2022M00141	731,40	0,00	5
16/02/2022	2022M00142 - AUDIOMETRE (+ 500? HT)	2022M00142	1 663,20	0,00	10
16/02/2022	2022M00143 - PERCEUSE (-500? HT)	2022M00143	256,04	0,00	1
16/02/2022	2022M00144 - PERCEUSE /VISSEUSE (- 500 ? HT)	2022M00144	274,61	0,00	1
16/02/2022	2022M00145 - MARTEAU PIQUEUR (+ 500? HT)	2022M00145	842,32	0,00	10
16/02/2022	2022M00146 - MEULEUSE (-500 ? HT)	2022M00146	493,84	0,00	1
16/02/2022	2022M00147 - PERFORATEUR + BURINEUR (+500? HT)	2022M00147	692,48	0,00	10
16/02/2022	2022M00148 - PERFORATEUR + BURINEUR (+500? HT)	2022M00148	692,48	0,00	10
16/02/2022	2022M00149 - ASPIRATEUR EAU POUSSIÈRE (- 500? HT)	2022M00149	341,41	0,00	1
16/02/2022	2022M00150 - HYGIAPHONE (- 500? HT)	2022M00150	1 950,00	0,00	1
17/02/2022	2022B00153 - ACQUISITION	2022B00153	259 071,51	0,00	20
17/02/2022	2022M00152 - MICRO ONDES (- 500? HT)	2022M00152	159,36	0,00	1
17/02/2022	2022M00154 - SCANNER (+ 500? HT)	2022M00154	31 271,91	0,00	5
17/02/2022	2022M00157 - KIT DE SUSPENSION + VERROUS (+500? HT)	2022M00157	1 813,78	0,00	10
21/02/2022	2022O00293 - GESTMAX	2022O00293	24 579,83	0,00	2
21/02/2022	2022O00294 - LICENCE AUTOPISTE	2022O00294	3 064,18	0,00	2
21/02/2022	2022O00295 - LICENCE COVADIS	2022O00295	36 004,06	0,00	2
21/02/2022	2022M00165 - PC PORTABLES (+ 500? HT)	2022M00165	602 271,36	0,00	5
21/02/2022	2022M00166 - PC FIXE (+ 500? HT)	2022M00166	355 466,40	0,00	5
22/02/2022	2022O00310 - MODULE SOLUQIQ	2022O00310	8 657,28	0,00	2
22/02/2022	2022M00169 - REPOSE PIEDS (- 500? HT)	2022M00169	904,78	0,00	1
22/02/2022	2022M00170 - SIEGE ERGONOMIQUE (+ 500? HT)	2022M00170	29 614,30	0,00	10
23/02/2022	2022O00312 - SAGA	2022O00312	39 360,00	0,00	2
23/02/2022	2022M00172 - ARMOIRE (- 500 ? HT)	2022M00172	4 485,68	0,00	1
23/02/2022	2022M00173 - JUMELLES (+ 500? HT)	2022M00173	1 848,00	0,00	5
23/02/2022	2022M00174 - LONGUES VUE + ACCESSOIRES	2022M00174	2 557,68	0,00	5
23/02/2022	2022M00175 - LONGUE VUE + ACCESSOIRES	2022M00175	2 557,68	0,00	5
23/02/2022	2022M00176 - JUMELLES (+ 500? HT)	2022M00176	823,20	0,00	5
24/02/2022	2022B00180 - ACQUISITION	2022B00180	152 863,31	0,00	20
24/02/2022	2022O00319 - ASSISTANCE ET EXPERTISE ORACLE SPATIAL	2022O00319	37 170,00	0,00	2
24/02/2022	2022O00321 - ORTHOPHOTOPLAN	2022O00321	19 500,00	0,00	5
24/02/2022	2022O00322 - KIMOCE	2022O00322	8 780,44	0,00	2
28/02/2022	2022B00185 - ACQUISITION	2022B00185	233 666,22	0,00	20
28/02/2022	2022F00060 - ACQUISITION	2022F00060	4 641,60	0,00	0
28/02/2022	2022O00328 - REPRISE SITE INTERNET MEL	2022O00328	88 539,54	0,00	2
28/02/2022	2022O00329 - ACCOMPAGNEMENT CONCERTATION PLU 3	2022O00329	47 790,76	0,00	5
28/02/2022	2022M00181 - ASPIRATEUR EAU + POUSSIÈRE (+ 500? HT)	2022M00181	1 311,88	0,00	10
28/02/2022	2022M00182 - FRAISEUSE A LAMELLES + FRAISES (+ 500 ? HT)	2022M00182	963,72	0,00	10
28/02/2022	2022M00183 - PONCEUSE (+ 500? HT)	2022M00183	710,90	0,00	10
28/02/2022	2022M00184 - RAIL DE GUIDAGE + SCIE CIRCULAIRE (+ 500? HT)	2022M00184	773,10	0,00	10
28/02/2022	2022M00186 - FAUTEUIL (-500? HT)	2022M00186	1 724,21	0,00	1
28/02/2022	2022O00330 - DICT.FR	2022O00330	29 029,98	0,00	2
01/03/2022	2022M00188 - EXTINCTEURS (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00188	2 405,65	0,00	1
01/03/2022	2022M00189 - MICROPHONE (- 500? HT)	2022M00189	73,42	0,00	1
02/03/2022	2022M00190 - TAILLE HAIE (+ 500? HT) + ACCESSOIRES	2022M00190	887,99	0,00	10
02/03/2022	2022M00191 - SOUFFLEUR THERMIQUE DORSAL (+ 500? HT)	2022M00191	5 808,00	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
02/03/2022	2022M00192 - ASPIRATEUR A FEUILLES (+ 500? HT)	2022M00192	1 668,00	0,00	10
02/03/2022	2022M00193 - ROTOBECHE (+ 500? HT)	2022M00193	8 040,00	0,00	10
02/03/2022	2022M00194 - GROUPE ELECTROGENE (+ 500? HT)	2022M00194	730,41	0,00	10
02/03/2022	2022O00350 - EFFICY	2022O00350	46 026,65	0,00	2
03/03/2022	2022M00196 - VEHICULE UTILITAIRE	2022M00196	25 800,00	0,00	5
03/03/2022	2022M00197 - COFFRE FORT (+ 500 ? HT)	2022M00197	1 356,13	0,00	25
07/03/2022	2022F00062 - ACQUISITION	2022F00062	5 916,96	0,00	0
07/03/2022	2022M00203 - CHEVALETS EN ALU (+ 500? HT)	2022M00203	17 600,00	0,00	5
07/03/2022	2022M00204 - VACHE EN RESINE	2022M00204	2 533,92	0,00	5
09/03/2022	2022B00209 - ACQUISITION	2022B00209	2 072,63	0,00	20
10/03/2022	2022B00211 - ACQUISITION	2022B00211	18 286,04	0,00	20
10/03/2022	2022M00209 - PONCEUSE (+ 500? HT)	2022M00209	2 375,39	0,00	10
14/03/2022	2022M00210 - MASSICOT + CALE DE TAQUAGE (- 500? HT)	2022M00210	595,86	0,00	1
15/03/2022	2022M00213 - PLASTIFIEUSE (- 500? HT)	2022M00213	1 510,60	0,00	1
15/03/2022	2022M00214 - TITREUSE (- 500? HT)	2022M00214	645,46	0,00	1
16/03/2022	2022O00422 - PORTAIL INTERNET	2022O00422	16 607,85	0,00	2
16/03/2022	2022O00423 - LOGICIEL DOCAPOSTE FADT	2022O00423	2 887,20	0,00	2
16/03/2022	2022O00426 - LOGICIEL CHAMBERSIGN + CERTIFICATS ELECTRONIQUES	2022O00426	6 427,20	0,00	2
16/03/2022	2022M00217 - MEULEUSE (- 500? HT)	2022M00217	160,83	0,00	1
16/03/2022	2022M00218 - VISSEUSE A CHOC (- 500? HT)	2022M00218	387,81	0,00	1
16/03/2022	2022M00219 - NIVEAU LASER (+ 500 ? HT)	2022M00219	1 741,89	0,00	10
16/03/2022	2022M00220 - PERCEUSE / VISSEUSE (+ 500 ? HT)	2022M00220	616,19	0,00	10
16/03/2022	2022M00221 - BALAYEUSE DE TERRAIN	2022M00221	735,48	0,00	10
17/03/2022	2022F00075 - INDEMNISATION RUPTURE DE BAIL	2022F00075	700,00	0,00	0
17/03/2022	2022M00223 - NICOIR EFFRAIES DES CLOCHERS ET CHEVECHE ATHENA	2022M00223	3 700,00	0,00	1
21/03/2022	2022F00082 - INDEMNITE OCCUPATION TEMPORAIRE	2022F00082	900,00	0,00	0
21/03/2022	2022M00229 - CONTROLE D'ACCES	2022M00229	25 255,75	0,00	10
24/03/2022	2022F00083 - ACQUISITION	2022F00083	26 165,25	0,00	0
24/03/2022	2022M00244 - PALAN (+ 500? HT)	2022M00244	60 714,12	0,00	10
24/03/2022	2022M00245 - COMPTEUSE PIECES (- 500? HT)	2022M00245	1 866,58	0,00	1
24/03/2022	2022M00246 - COMPTEUSE BILLETS	2022M00246	344,98	0,00	1
25/03/2022	2022O00471 - LICENCE TRELLO	2022O00471	26 293,20	0,00	1
25/03/2022	2022O00472 - ZOOMTEXT	2022O00472	4 467,84	0,00	2
28/03/2022	2022O00474 - GEO MOBILE	2022O00474	11 808,00	0,00	2
28/03/2022	2022M00256 - SERRURES AUTONOMES (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00256	31 022,71	0,00	1
30/03/2022	2022F00096 - INDEMNITE D'EVICITION CULTURALE	2022F00096	7 445,00	0,00	0
30/03/2022	2022O00490 - LICENCE ARCHITECTURE ENGINEERING	2022O00490	11 553,28	0,00	2
30/03/2022	2022O00492 - TRANSFERT CONNAISSANCE PHENIX	2022O00492	7 110,00	0,00	2
30/03/2022	2022M00257 - PLAN EVACUATION INCENDIE (- 500? HT)	2022M00257	1 296,35	0,00	1
31/03/2022	2022F00066 - CLOTURE	2022F00066	10 860,00	0,00	10
31/03/2022	2022M00260 - TELEPHONES (- 500 ? HT)	2022M00260	157 290,99	0,00	1
31/03/2022	2022M00261 - TELEPHONES + ACCESSOIRES (+ 500 ? HT)	2022M00261	19 003,76	0,00	5
31/03/2022	2022M00304 - BROYEUR D'HERBE A FLEAUX (+ 500? HT)	2022M00304	2 976,00	0,00	10
31/03/2022	2022M00305 - GODET A CROCODILE (+ 500? HT)	2022M00305	10 500,00	0,00	10
31/03/2022	2022M00306 - PINCE A GRUMES ROTATIVE (+ 500? HT)	2022M00306	5 040,00	0,00	10
01/04/2022	2022M00309 - SOUFFLEUR THERMIQUE DORSAL (-500? HT)	2022M00309	2 362,80	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/04/2022	2022M00310 - TONDEUSE THERMIQUE (+500? HT)	2022M00310	1 100,40	0,00	10
01/04/2022	2022M00311 - BINEUSE (-500? HT)	2022M00311	458,40	0,00	1
01/04/2022	2022M00312 - TONDEUSE (-500? HT)	2022M00312	566,40	0,00	1
01/04/2022	2022M00314 - NETTOYEUR (+500? HT)	2022M00314	810,00	0,00	10
04/04/2022	2022M00319 - MOTOBINEUSE (+500? HT)	2022M00319	794,40	0,00	10
04/04/2022	2022M00320 - TONDEUSE A BATTERIE (+500? HT)	2022M00320	2 714,40	0,00	10
04/04/2022	2022M00321 - BASE ROULANTE GOUPIL G4 LITHIUM	2022M00321	28 471,76	0,00	5
04/04/2022	2022M00322 - CAMERA THERMIQUE TESTO (+ 500? HT)	2022M00322	1 438,80	0,00	5
04/04/2022	2022M00323 - PERFORELIEUR (- 500 ? HT)	2022M00323	396,29	0,00	1
04/04/2022	2022M00324 - TROLLEY 4 ROUES POUR ORDINATEUR (- 500? HT)	2022M00324	895,87	0,00	1
05/04/2022	2022M00325 - CAMERAS DOMES + SUPPORTS (+ 500? HT) BIOTOPE	2022M00325	14 303,03	0,00	10
06/04/2022	2022M00326 - CONTROLE D'ACCES	2022M00326	32 634,70	0,00	10
07/04/2022	2022O00499 - OPEN AGENDA	2022O00499	2 045,54	0,00	2
07/04/2022	2022M00327 - BORNE INCENDIE	2022M00327	4 898,69	0,00	10
11/04/2022	2022O00501 - SOLUTION PASTEL	2022O00501	7 267,10	0,00	2
11/04/2022	2022O00502 - LOGICIEL LIGEO	2022O00502	8 982,31	0,00	2
11/04/2022	2022M00330 - SCANNER (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00330	2 446,51	0,00	5
11/04/2022	2022M00331 - THERMORELIEUSE (- 500? HT)	2022M00331	252,00	0,00	1
11/04/2022	2022M00332 - PDA ROBUSTE (+ 500? HT)	2022M00332	36 000,00	0,00	5
11/04/2022	2022M00333 - MASQUE AUTO SAUVETEUR (-500? HT)	2022M00333	7 796,88	0,00	1
11/04/2022	2022M00338 - VISSEUSE SANS FIL (-500 ? HT)	2022M00338	163,06	0,00	1
11/04/2022	2022M00341 - VISSEUSE A CHOC (-500? HT)	2022M00341	524,57	0,00	1
12/04/2022	2022O00508 - MGDIS	2022O00508	3 462,75	0,00	2
12/04/2022	2022O00509 - LICENCE ALTITUDE LAND2MAP FULL OEM	2022O00509	16 480,18	0,00	2
12/04/2022	2022M00342 - BADGE NUMERIQUE (- 500? HT)	2022M00342	2 400,00	0,00	1
12/04/2022	2022M00343 - BADGE NUMERIQUE (+ 500? HT)	2022M00343	153 600,00	0,00	5
12/04/2022	2022M00344 - FLECHE LUMINEUSE AXIMUM	2022M00344	15 255,53	0,00	5
12/04/2022	2022M00345 - FLECHE LUMINEUSE AXIMUM	2022M00345	15 255,53	0,00	5
13/04/2022	2022O00515 - LICENCES VCENTER	2022O00515	4 763,28	0,00	2
13/04/2022	2022O00517 - ESABORA	2022O00517	58 740,00	0,00	2
13/04/2022	2022M00347 - TELEALARME KIT MODULE GSM	2022M00347	5 760,00	0,00	10
13/04/2022	2022M00348 - ECRAN (- 500 ? HT)	2022M00348	34 731,31	0,00	1
13/04/2022	2022M00349 - REFRIGERATEUR (+ 500? HT)	2022M00349	749,00	0,00	5
13/04/2022	2022M00351 - LEVE PLAQUE (+ 500? HT)	2022M00351	4 611,01	0,00	10
13/04/2022	2022M00352 - LEVE PLAQUE (+ 500? HT)	2022M00352	3 458,27	0,00	10
13/04/2022	2022M00354 - LEVE PLAQUE (- 500? HT)	2022M00354	4 089,12	0,00	1
13/04/2022	2022M00355 - LEVE PLAQUE (- 500? HT)	2022M00355	3 504,96	0,00	1
13/04/2022	2022M00357 - REFRIGERATEUR (- 500? HT)	2022M00357	471,86	0,00	1
14/04/2022	2022B00272 - ACQUISITION	2022B00272	497 030,49	0,00	20
14/04/2022	2022B00273 - ACQUISITION	2022B00273	56 827,77	0,00	20
14/04/2022	2022O00522 - SENDINBLE	2022O00522	26 174,89	0,00	2
14/04/2022	2022O00523 - INFRAKIT	2022O00523	34 706,88	0,00	2
14/04/2022	2022M00359 - LEVE PLAQUE (- 500? HT)	2022M00359	584,16	0,00	1
14/04/2022	2022M00360 - CHARLOT (- 500? HT)	2022M00360	1 970,95	0,00	1
19/04/2022	2022B00280 - ACQUISITION + FRAIS	2022B00280	57 375,42	0,00	0
19/04/2022	2022O00537 - JAWS	2022O00537	1 396,56	0,00	2
19/04/2022	2022O00538 - LICENCE AUTOTURN	2022O00538	22 248,00	0,00	1
19/04/2022	2022O00539 - RUNDECK ORCHESTRATEUR	2022O00539	24 313,80	0,00	2

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
19/04/2022	2022M00364 - MAT SUR RENAULT MASTER GRAND FOURGON PATROUILLEUR	2022M00364	1 240,49	0,00	5
19/04/2022	2022M00365 - MAT SUR RENAULT MASTER GRAND FOURGON PATROUILLEUR	2022M00365	1 240,49	0,00	5
19/04/2022	2022M00366 - CONTROLE D'ACCES	2022M00366	5 918,54	0,00	10
19/04/2022	2022M00367 - CONTROLE D'ACCES	2022M00367	32 211,72	0,00	10
19/04/2022	2022M00369 - LEVE PLAQUE (+ 500? HT)	2022M00369	1 152,76	0,00	10
19/04/2022	2022M00370 - VOILE CATAMARAN (+ 500? HT)	2022M00370	7 974,72	0,00	5
19/04/2022	2022M00371 - VOILE CATAMARAN (- 500? HT)	2022M00371	741,78	0,00	1
19/04/2022	2022M00372 - KAYAK (- 500 ? HT)	2022M00372	2 545,00	0,00	1
19/04/2022	2022M00373 - KAYAK (+ 500 ? HT)	2022M00373	5 143,00	0,00	10
19/04/2022	2022M00374 - PLANCHE (+ 500? HT)	2022M00374	5 596,01	0,00	5
20/04/2022	2022O00542 - OUTIL ADMINISTRATION RESEAU INFORMATIQUE	2022O00542	160 301,64	0,00	2
20/04/2022	2022M00375 - COFFRET + FORET A BOIS (- 500? HT)	2022M00375	54,17	0,00	1
20/04/2022	2022M00376 - COFFRET + LAMES DE SCIES (- 500? HT)	2022M00376	29,72	0,00	1
20/04/2022	2022M00377 - COFFRET + EMBOUTS	2022M00377	17,62	0,00	1
25/04/2022	2022F00107 - ACQUISITION	2022F00107	32,00	0,00	0
25/04/2022	2022M00378 - FAUTEUIL (-500? HT)	2022M00378	10 057,70	0,00	1
25/04/2022	2022M00379 - ETABLI (+ 500 ? HT)	2022M00379	699,97	0,00	10
25/04/2022	2022M00380 - ARMOIRE (- 500? HT)	2022M00380	498,47	0,00	1
26/04/2022	2022O00559 - MODIFICATION COMPTABLE GDA	2022O00559	1 285,20	0,00	2
26/04/2022	2022M00386 - ARMOIRE REFRIGEREE (+ 500? HT)	2022M00386	8 120,64	0,00	15
27/04/2022	2022O00564 - TUFIN	2022O00564	12 106,27	0,00	2
27/04/2022	2022M00387 - TPE	2022M00387	1 461,60	0,00	5
28/04/2022	2022O00571 - LOGICIEL CHAMBERSIGN SOURCEO (CERTIFICATS)	2022O00571	626,40	0,00	1
02/05/2022	2022M00394 - BOITIER SAUVGARDE (+ 500? HT)	2022M00394	108 227,32	0,00	5
04/05/2022	2022B00300 - ACQUISITION	2022B00300	229 948,40	0,00	20
04/05/2022	2022M00396 - VITRINE D'AFFICHAGE EXTERIEURE (+ 500? HT)	2022M00396	931,48	0,00	5
04/05/2022	2022M00397 - CHARIOT (- 500? HT)	2022M00397	433,33	0,00	1
04/05/2022	2022M00398 - FOUR ENCASTRABLE (- 500? HT)	2022M00398	259,00	0,00	1
04/05/2022	2022M00399 - LAVE VAISSELLE (- 500? HT)	2022M00399	279,00	0,00	1
04/05/2022	2022M00400 - CUISINIERE (- 500? HT)	2022M00400	189,00	0,00	1
04/05/2022	2022M00401 - HOTTE (- 500? HT)	2022M00401	94,00	0,00	1
04/05/2022	2022M00402 - LAVE LINGE (- 500? HT)	2022M00402	518,00	0,00	1
04/05/2022	2022M00403 - REFRIGERATEUR (- 500? HT)	2022M00403	468,00	0,00	1
05/05/2022	2022F00119 - ACQUISITION	2022F00119	3 153,80	0,00	0
05/05/2022	2022M00406 - ENCEINTES (- 500 ? HT)	2022M00406	259,98	0,00	1
09/05/2022	2022F00120 - ACQUISITION	2022F00120	161,00	0,00	0
09/05/2022	2022O00581 - MIGRATION GTB	2022O00581	14 911,60	0,00	2
09/05/2022	2022M00409 - FER A REPASSER (-500? HT)	2022M00409	39,98	0,00	1
09/05/2022	2022M00410 - PLAQUE DE CUISSON (- 500? HT)	2022M00410	0,00	0,00	1
09/05/2022	2022M00412 - BAIE AUDIOVISUELLE	2022M00412	2 228,83	0,00	5
09/05/2022	2022M00414 - PLANCHES A VOILE (+ 500? HT)	2022M00414	9 561,32	0,00	10
09/05/2022	2022M00415 - ARMOIRE + BACS (- 500 ? HT)	2022M00415	1 091,68	0,00	1
09/05/2022	2022M00416 - OBJECTIF / DRONE + ACCESSOIRES (+500? HT)	2022M00416	3 410,72	0,00	10
09/05/2022	2022M00418 - BUT DE FOOT (+ 500 ? HT)	2022M00418	6 514,00	0,00	10
09/05/2022	2022M00419 - DEFIBRILATEUR + SUPPORT MURAL (+ 500? HT)	2022M00419	13 350,00	0,00	10
10/05/2022	2022M00422 - TRANSFORMATEUR	2022M00422	124 156,10	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
10/05/2022	2022M00424 - CHARIOT (+ 500? HT)	2022M00424	661,90	0,00	10
11/05/2022	2022M00425 - COPIEUR (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00425	13 200,00	0,00	5
11/05/2022	2022M00426 - POTEAUX DE RUGBY (+ 500 ?HT)	2022M00426	8 081,80	0,00	10
12/05/2022	2022M00429 - TELETRANSMETTEUR	2022M00429	1 565,75	0,00	10
12/05/2022	2022M00430 - AUTOMATE A CLEFS (+ 500? HT)	2022M00430	6 858,00	0,00	10
12/05/2022	2022M00431 - AUTOMATE A CLEFS (+ 500? HT)	2022M00431	6 858,00	0,00	10
12/05/2022	2022M00432 - AUTOMATE A CLEFS (+ 500? HT)	2022M00432	6 858,00	0,00	10
12/05/2022	2022M00433 - AUTOMATE A CLEFS (+ 500? HT)	2022M00433	6 858,00	0,00	10
12/05/2022	2022M00434 - AUTOMATE A CLEFS (+ 500? HT)	2022M00434	6 858,00	0,00	10
12/05/2022	2022M00435 - AUTOMATE A CLEFS (+ 500? HT)	2022M00435	6 858,00	0,00	10
12/05/2022	2022M00436 - AUTOMATE A CLEFS (+ 500? HT)	2022M00436	6 858,00	0,00	10
17/05/2022	2022M00437 - GERBEUR (+ 500 ? HT)	2022M00437	5 367,58	0,00	10
17/05/2022	2022M00443 - VITROPHANIE BIOTOPE 1	2022M00443	28 067,62	0,00	5
18/05/2022	2022B00361 - ACQUISITION	2022B00361	24 000,00	0,00	20
18/05/2022	2022O00626 - LICENCE PR TG XL	2022O00626	33 108,00	0,00	2
18/05/2022	2022O00627 - LICENCE TOKEN QLIK SENSE	2022O00627	21 404,88	0,00	1
18/05/2022	2022O00628 - SOLUTION MOBILE PRINT CLOUD	2022O00628	4 092,00	0,00	2
18/05/2022	2022O00629 - PENTAHO - ETL	2022O00629	20 085,00	0,00	2
18/05/2022	2022O00630 - OXALIS	2022O00630	9 468,00	0,00	2
18/05/2022	2022M00446 - BLOC SANITAIRE AUTOMATIQUE PMR	2022M00446	41 947,98	0,00	5
18/05/2022	2022M00447 - ARMOIRE REFRIGEREE (+ 500? HT)	2022M00447	2 209,57	0,00	15
18/05/2022	2022M00448 - PLAQUE VITROCERAMIQUE (- 500 ? HT)	2022M00448	456,40	0,00	1
18/05/2022	2022M00449 - PLAQUE ELECTRIQUE (+ 500? HT)	2022M00449	718,80	0,00	5
18/05/2022	2022M00450 - DIABLE (- 500 ? HT)	2022M00450	344,72	0,00	1
18/05/2022	2022M00452 - LICENCES POUR SERVEUR VOCAL INTERACTIF (- 500? HT)	2022M00452	5 402,16	0,00	1
18/05/2022	2022M00454 - MATELAS (- 500? HT)	2022M00454	1 070,40	0,00	1
19/05/2022	2022M00455 - NORDLI (- 500,00 ? HT)	2022M00455	1 592,00	0,00	1
23/05/2022	2022B00363 - ACQUISITION	2022B00363	640 000,00	0,00	20
23/05/2022	2022F00137 - CLOTURE	2022F00137	231 240,00	0,00	10
23/05/2022	2022M00458 - APPAREIL PHOTO + ACCESSOIRES (+ 500? HT)	2022M00458	1 824,90	0,00	5
25/05/2022	2022B00370 - ACQUISITION	2022B00370	895 078,48	0,00	20
25/05/2022	2022M00462 - SIGNALITIQUE	2022M00462	41 820,00	0,00	1
25/05/2022	2022M00463 - TABLE DE CHEVET (- 500? HT)	2022M00463	40,00	0,00	1
25/05/2022	2022M00464 - LIT + SOMMIER (- 500? HT)	2022M00464	282,00	0,00	1
25/05/2022	2022M00465 - TABLE MODULAIRE (- 500 ? HT)	2022M00465	1 288,73	0,00	1
25/05/2022	2022M00468 - TABLE PLIANTE	2022M00468	2 226,78	0,00	1
30/05/2022	2022F00141 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	2022F00141	154 907,83	0,00	0
30/05/2022	2022M00469 - VEHICULE UTILITAIRE	2022M00469	26 886,00	0,00	5
30/05/2022	2022M00472 - BANC PLIABLE (- 500? HT)	2022M00472	2 191,10	0,00	1
30/05/2022	2022M00474 - STATION D'ACCUEIL (- 500? HT)	2022M00474	40 148,64	0,00	1
31/05/2022	2022M00475 - SIGNALITIQUE	2022M00475	45 063,39	0,00	1
31/05/2022	2022M00476 - COFFRET + EMBOUTS (- 500? HT)	2022M00476	39,08	0,00	1
31/05/2022	2022M00477 - PERCEUSE /VISSEUSE (- 500 ? HT)	2022M00477	2 182,81	0,00	1
01/06/2022	2022M00481 - PONCEUSE EXENTRIQUE	2022M00481	527,28	0,00	1
02/06/2022	2022B00374 - ACQUISITION	2022B00374	192 422,64	0,00	20
02/06/2022	2022B00375 - ACQUISITION	2022B00375	16 290,31	0,00	20
07/06/2022	2022B00377 - ACQUISITION	2022B00377	48 000,00	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
07/06/2022	2022M00489 - POSTE A SOUDER (+ 500? HT)	2022M00489	5 417,79	0,00	10
07/06/2022	2022M00490 - TRONCONEUSE THERMIQUE D'ELAGAGE (+ 500? HT)	2022M00490	1 395,60	0,00	10
07/06/2022	2022M00492 - NETTOYEUR HAUTE PRESSION (+ 500? HT)	2022M00492	4 662,00	0,00	10
07/06/2022	2022M00493 - MOTO POMPE (+ 500 ? HT)	2022M00493	870,00	0,00	10
07/06/2022	2022M00494 - NETTOYEUR HAUTE PRESSION (- 500 ? HT)	2022M00494	366,00	0,00	1
08/06/2022	2022M00497 - PINCE AMPEREMETRIQUE (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00497	266,77	0,00	1
08/06/2022	2022M00498 - MULTIMETRE (- 500? HT)	2022M00498	166,28	0,00	1
09/06/2022	2022M00500 - REFRIGERATEUR CONGELATEUR (- 500? HT)	2022M00500	459,58	0,00	1
09/06/2022	2022M00501 - REFRIGERATEUR TOP (- 500? HT)	2022M00501	411,97	0,00	1
09/06/2022	2022M00502 - MICRO ONDES (- 500? HT)	2022M00502	2 834,97	0,00	1
09/06/2022	2022M00503 - RADIATEUR (- 500? HT)	2022M00503	480,87	0,00	1
13/06/2022	2022F00153 - ACQUISITION	2022F00153	0,00	0,00	0
13/06/2022	2022O00672 - LOGICIEL + LICENCES ZWCAD	2022O00672	34 552,80	0,00	2
13/06/2022	2022M00504 - PANNEAU DE PROGRAMMATION CULTURELLE	2022M00504	1 620,00	0,00	5
13/06/2022	2022M00505 - BALLONS ECLAIRANTS (+ 500? HT)	2022M00505	6 309,61	0,00	5
13/06/2022	2022M00506 - TREPIED (- 500? HT) + ACCESSOIRES	2022M00506	2 040,00	0,00	1
13/06/2022	2022M00507 - BAC DE RETENTION (-500 ? HT)	2022M00507	360,38	0,00	1
14/06/2022	2022M00508 - COMPACTEUR (+ 500? HT)	2022M00508	910,80	0,00	10
14/06/2022	2022M00509 - SYSTEME VIDEO	2022M00509	23 966,35	0,00	5
15/06/2022	2022M00510 - COMPRESSEUR (+ 500? HT)	2022M00510	552,74	0,00	10
15/06/2022	2022M00512 - OBJETS ET DOCUMENTS	2022M00512	26 787,00	0,00	0
15/06/2022	2022M00513 - CONTROLE D'ACCES	2022M00513	59 467,36	0,00	10
15/06/2022	2022M00514 - BAC DE RETENSION (- 500 ? HT)	2022M00514	1 081,15	0,00	1
15/06/2022	2022M00516 - SERVANTE (+ 500? HT)	2022M00516	1 589,84	0,00	10
16/06/2022	2022M00519 - BUREAU (+500? HT)	2022M00519	1 136,40	0,00	10
16/06/2022	2022M00521 - ROLLS + SANGLES (- 500? HT)	2022M00521	4 451,52	0,00	1
20/06/2022	2022O00704 - LICENCE PHPSTORM	2022O00704	540,00	0,00	1
20/06/2022	2022O00705 - LICENCE PYCHARM	2022O00705	270,00	0,00	1
20/06/2022	2022O00706 - LICENCES ORANGE CYBER DEFENSE / MALWARE CLEANER	2022O00706	25 995,38	0,00	2
20/06/2022	2022M00522 - VELO DE BUREAU (- 500 ? HT)	2022M00522	661,20	0,00	1
22/06/2022	2022O00709 - LICENCE ANALYSER USERS QLIKSENSE	2022O00709	39 251,28	0,00	1
22/06/2022	2022O00710 - BASTION WALLIX	2022O00710	1 992,60	0,00	2
22/06/2022	2022O00713 - LICENCES TOAD XPRT EDITION	2022O00713	7 377,53	0,00	2
22/06/2022	2022O00719 - AFFICHAGE EP LILLE SAINT SAUVEUR	2022O00719	948,00	0,00	5
22/06/2022	2022O00721 - LOGICIELS / MODIFICATION SYSTEME D'ENREGISTREMENT	2022O00721	50 185,27	0,00	2
22/06/2022	2022M00525 - LAVE LINGE (+ 500? HT)	2022M00525	3 045,60	0,00	5
22/06/2022	2022M00526 - SECHE LINGE (+ 500? HT)	2022M00526	2 096,40	0,00	5
22/06/2022	2022M00527 - DISTRIBUTEUR DE SAVON (+ 500? HT)	2022M00527	1 962,00	0,00	5
22/06/2022	2022M00528 - CENTRALE DE PAIEMENT (+ 500? HT)	2022M00528	4 233,60	0,00	10
27/06/2022	2022F00164 - ACQUISITION	2022F00164	80 930,64	0,00	0
27/06/2022	2022F00165 - INDEMNITE EXPROPRIATION	2022F00165	9 369,00	0,00	0
28/06/2022	2022M00535 - DEROULEUR EXTENSIBLE	2022M00535	900,00	0,00	5
29/06/2022	2022O00741 - DEEPKI	2022O00741	35 974,20	0,00	2
29/06/2022	2022M00536 - COMPRESSEUR (+ 500? HT)	2022M00536	2 653,15	0,00	10
04/07/2022	2022F00169 - INDEMNITE RUPTURE BAIL	2022F00169	20 120,00	0,00	0
06/07/2022	2022O00761 - EASYVISTA	2022O00761	8 976,00	0,00	2

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
07/07/2022	2022O00767 - CONSTAT D HUISSIER	2022O00767	1 050,00	0,00	5
13/07/2022	2022B00434 - ACQUISITION	2022B00434	241 319,74	0,00	20
13/07/2022	2022B00435 - ACQUISITION	2022B00435	42 010,00	0,00	20
13/07/2022	2022O00779 - SMART GLOBAL	2022O00779	15 552,14	0,00	2
13/07/2022	2022M00551 - DEBROUSSAILLEUSE (+500? HT)	2022M00551	790,00	0,00	10
18/07/2022	2022M00557 - MODULE DE TRI TRILIBS	2022M00557	25 200,00	0,00	7
18/07/2022	2022M00558 - CONTROLE D'ACCES	2022M00558	17 703,02	0,00	1
18/07/2022	2022M00559 - FAUTEUIL (-500? HT)	2022M00559	8 384,45	0,00	1
18/07/2022	2022M00562 - RAYONNAGE (-500? HT)	2022M00562	635,73	0,00	1
18/07/2022	2022M00563 - BIBLIOTHEQUE (-500 ? HT)	2022M00563	1 304,92	0,00	1
19/07/2022	2022B00442 - ACQUISITION	2022B00442	1 263 539,27	0,00	20
19/07/2022	2022M00565 - MANGE DEBOUT + HOUSSES (- 500? HT)	2022M00565	3 450,13	0,00	1
19/07/2022	2022M00569 - MARCHEPIED (- 500? HT)	2022M00569	489,89	0,00	1
19/07/2022	2022M00570 - ELINGUE (- 500? HT)	2022M00570	2 761,34	0,00	1
19/07/2022	2022M00571 - DIABLE (- 500 ? HT)	2022M00571	396,08	0,00	1
19/07/2022	2022M00572 - RENOVATION SUR SERVEURS (+ 500? HT)	2022M00572	67 788,51	0,00	5
19/07/2022	2022M00573 - PC PORTABLES (+ 500? HT) SOURCEO	2022M00573	19 874,24	0,00	5
19/07/2022	2022M00574 - MEULEUSE (- 500? HT)	2022M00574	539,20	0,00	1
19/07/2022	2022M00575 - PANNEAU HABILLAGE	2022M00575	425,12	0,00	1
19/07/2022	2022M00576 - ARMOIRE/PENDERIE BIOTOPE 1	2022M00576	199,20	0,00	1
19/07/2022	2022M00577 - SCIE CIRCULAIRE (- 500? HT)	2022M00577	655,22	0,00	1
19/07/2022	2022M00578 - SCIE SAUTEUSE (- 500? HT)	2022M00578	335,40	0,00	1
19/07/2022	2022M00579 - VISSEUSE A CHOC (- 500? HT)	2022M00579	548,83	0,00	1
19/07/2022	2022M00582 - CABLAGES POUR FUTURES CAMERAS	2022M00582	13 494,84	0,00	10
19/07/2022	2022M00583 - CABLAGES POUR FUTURES CAMERAS	2022M00583	9 821,93	0,00	10
19/07/2022	2022M00584 - CABLAGES POUR FUTURES CAMERAS	2022M00584	8 562,34	0,00	10
20/07/2022	2022O00800 - LICENCES ANNUELLES /SOLUTION BILLETERIE MEL	2022O00800	22 464,00	0,00	2
20/07/2022	2022M00585 - PERCEUSE /VISSEUSE + BATTERIE (- 500 ? HT)	2022M00585	1 021,81	0,00	1
20/07/2022	2022M00588 - ARMOIRE/PENDERIE (- 500? HT)	2022M00588	185,57	0,00	1
20/07/2022	2022M00589 - MULTIMETRE (- 500? HT)	2022M00589	1 011,43	0,00	1
20/07/2022	2022M00591 - ONDULEUR (+ 500? HT)	2022M00591	2 079,49	0,00	10
20/07/2022	2022M00592 - PINCE MULTIMETRE (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00592	387,25	0,00	1
20/07/2022	2022M00593 - RADIATEUR (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00593	2 329,76	0,00	1
20/07/2022	2022M00594 - TESTEUR (- 500? HT)	2022M00594	483,75	0,00	1
20/07/2022	2022M00596 - SERVANTE (- 500? HT)	2022M00596	286,04	0,00	1
20/07/2022	2022M00597 - SIEGE DE TRAVAIL (- 500? HT)	2022M00597	108,25	0,00	1
20/07/2022	2022M00599 - VESTIAIRE (- 500? HT)	2022M00599	295,55	0,00	1
20/07/2022	2022M00600 - ARMOIRE (- 500 ? HT) BIOTOPE 1	2022M00600	5 243,68	0,00	1
20/07/2022	2022M00601 - ARMOIRE + COIFFE (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00601	6 343,36	0,00	1
20/07/2022	2022M00602 - FOUR ENCASTRABLE (- 500? HT)	2022M00602	419,59	0,00	1
20/07/2022	2022M00603 - REFRIGERATEUR (- 500? HT)	2022M00603	1 415,62	0,00	1
21/07/2022	2022O00810 - PASTELL	2022O00810	63 840,62	0,00	2
25/07/2022	2022M00608 - PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE (+ 500? HT)	2022M00608	19 098,53	0,00	5
26/07/2022	2022M00618 - FAUTEUIL (-500? HT)	2022M00618	1 418,96	0,00	1
26/07/2022	2022M00620 - FAUTEUIL (+500? HT)	2022M00620	1 659,18	0,00	5
27/07/2022	2022O00822 - SOLUTION ALPHAVOTE	2022O00822	14 214,00	0,00	2
27/07/2022	2022M00622 - IMPRIMANTE 3 D (+ 500? HT)	2022M00622	14 386,80	0,00	5
27/07/2022	2022M00623 - FIREWALL FORTINET	2022M00623	10 057,09	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/07/2022	2022M00624 - VITROPHANIE BIOTOPE 1	2022M00624	16 663,93	0,00	5
27/07/2022	2022M00625 - PAPER BOARD (- 500? HT)	2022M00625	202,82	0,00	1
27/07/2022	2022M00626 - PAPER BOARD (- 500? HT)	2022M00626	405,65	0,00	1
27/07/2022	2022M00627 - PLASTIFIEUSE (- 500? HT)	2022M00627	163,03	0,00	1
28/07/2022	2022O00826 - LICENCES D. SIDE TEMPS REEL ET INTERACTIVE REPLAY	2022O00826	6 844,94	0,00	2
28/07/2022	2022O00827 - LOGICIEL ALIZE LCPC	2022O00827	14 454,88	0,00	2
28/07/2022	2022O00828 - GDA	2022O00828	336,60	0,00	1
28/07/2022	2022M00632 - TRONCONNEUSE THERMIQUE (+ 500? HT)	2022M00632	998,40	0,00	10
28/07/2022	2022M00633 - GRILLE D'EXPOSITION (- 500? HT)	2022M00633	1 786,32	0,00	1
28/07/2022	2022M00634 - PAPER BOARD (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00634	1 419,83	0,00	1
02/08/2022	2022M00636 - PUPITRE (-500? HT)	2022M00636	125,24	0,00	1
02/08/2022	2022M00637 - TABLEAU BLANC (-500? HT)	2022M00637	378,19	0,00	1
03/08/2022	2022F00189 - ACQUISITION	2022F00189	1 312,50	0,00	0
03/08/2022	2022O00832 - SOLUTION ANTISPAM EN MODE SAAS	2022O00832	5 655,00	0,00	2
03/08/2022	2022M00639 - PALETTE (- 500 ? HT)	2022M00639	334,13	0,00	1
03/08/2022	2022M00640 - PLANCHER DE RETENTION + RAMPE (+500? HT)	2022M00640	900,14	0,00	10
03/08/2022	2022M00644 - TONDEUSE	2022M00644	25 500,00	0,00	10
03/08/2022	2022M00645 - BROYEUR A BRANCHE	2022M00645	36 504,00	0,00	10
03/08/2022	2022M00638 - COFFRE FORT (-500? HT)	2022M00638	343,40	0,00	1
04/08/2022	2022B00452 - ACQUISITION	2022B00452	152 000,00	0,00	20
04/08/2022	2022B00453 - ACQUISITION	2022B00453	136 612,53	0,00	20
04/08/2022	2022F00190 - ACQUISITION	2022F00190	7 300,80	0,00	0
04/08/2022	2022O00843 - LICENCE WORKSPACE ONE	2022O00843	104 644,80	0,00	1
04/08/2022	2022O00850 - E LEARNING MODULE	2022O00850	14 592,00	0,00	2
04/08/2022	2022M00650 - COMPRESSEUR (-500? HT)	2022M00650	292,13	0,00	1
04/08/2022	2022M00651 - CONTROLE D'ACCES	2022M00651	8 393,75	0,00	10
04/08/2022	2022M00652 - ECHELLE (-500? HT)	2022M00652	380,56	0,00	1
04/08/2022	2022M00653 - PLATEFORME 7 MARCHES	2022M00653	1 865,31	0,00	5
04/08/2022	2022M00654 - MARCHEPIED (-500? HT) BIOTOPE 1	2022M00654	711,00	0,00	1
04/08/2022	2022M00656 - BAC DE RETENTION (-500 HT)	2022M00656	2 946,82	0,00	5
04/08/2022	2022M00658 - TALKIES WALKIES	2022M00658	3 555,62	0,00	5
05/08/2022	2022O00860 - GDA	2022O00860	19 339,20	0,00	2
05/08/2022	2022M00663 - MARTEAU PIQUEUR (+ 500? HT)	2022M00663	5 400,00	0,00	10
05/08/2022	2022M00665 - CONSOLE BLOCFOR (-500? HT)	2022M00665	510,30	0,00	1
05/08/2022	2022M00667 - TREPIED (+500? HT)	2022M00667	3 474,43	0,00	5
05/08/2022	2022M00668 - PEDALOS	2022M00668	15 672,00	0,00	15
05/08/2022	2022M00669 - RADIATEUR (-500 ? HT)	2022M00669	1 377,77	0,00	1
09/08/2022	2022B00456 - ACQUISITION	2022B00456	122 900,00	0,00	20
09/08/2022	2022M00673 - BATEAU DE SECURITE	2022M00673	15 972,80	0,00	10
10/08/2022	2022F00196 - ACQUISITION	2022F00196	0,00	0,00	0
10/08/2022	2022O00874 - DOCUMENT PLAN PAYSAGER GARDIENNES DE L'EAU	2022O00874	49 860,00	0,00	5
10/08/2022	2022M00676 - TREPIED ET POULIE	2022M00676	6 306,50	0,00	5
11/08/2022	2022M00677 - POSTE A SOUDER ET ACCESSOIRES	2022M00677	1 889,60	0,00	5
11/08/2022	2022M00678 - CAISSON AMOVIBLE CLASSE 1 + EQUIPEMENTS	2022M00678	6 668,40	0,00	5
11/08/2022	2022M00680 - CONTROLE D ACCES	2022M00680	119 266,74	0,00	10
16/08/2022	2022B00462 - ACQUISITION	2022B00462	198 409,44	0,00	20
18/08/2022	2022B00473 - ACQUISITION	2022B00473	314 321,77	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/08/2022	2022M00683 - RAYONNAGE (-500? HT)	2022M00683	1 879,02	0,00	1
22/08/2022	2022O00901 - LOGICIEL CARTOGRAPHIE GENETEC	2022O00901	5 012,07	0,00	2
22/08/2022	2022M00684 - ECRAN PROJECTION + BARRE DE SON BIOTOPE 1	2022M00684	7 967,93	0,00	5
23/08/2022	2022M00686 - CONVERTISSEUR MEDIA ECRAN	2022M00686	16 850,80	0,00	5
24/08/2022	2022M00687 - TABLEAU BLANC (- 500? HT)	2022M00687	374,35	0,00	1
24/08/2022	2022M00688 - SIEGE D'ATELIER HAUT + REPOSE PIEDS (- 500? HT)	2022M00688	4 910,35	0,00	1
24/08/2022	2022M00689 - CONSOLE + ENROULEUR + TREPIEDS (+ 500? HT)	2022M00689	8 274,40	0,00	5
25/08/2022	2022M00692 - PAPER BOARD (- 500? HT)	2022M00692	405,66	0,00	1
25/08/2022	2022M00698 - FOUR ENCASTRABLE (- 500? HT)	2022M00698	149,00	0,00	1
26/08/2022	2022M00699 - TELEVISIEUR ET SUPPORT	2022M00699	777,98	0,00	1
29/08/2022	2022M00703 - TROTINETTE ELECTRIQUE + ACCESSOIRES (+ 500? HT)	2022M00703	3 345,60	0,00	5
29/08/2022	2022M00704 - TROTINETTE ELECTRIQUE + ACCESSOIRES (+ 500? HT)	2022M00704	21 746,40	0,00	5
29/08/2022	2022M00705 - PERFORATEUR + BURINEUR (- 500? HT)	2022M00705	405,47	0,00	1
29/08/2022	2022M00706 - KIT OUTILS SANS FIL (+ 500? HT)	2022M00706	1 088,93	0,00	10
29/08/2022	2022M00707 - MEULEUSE SANS FIL (+ 500? HT)	2022M00707	789,45	0,00	10
29/08/2022	2022M00711 - PERFORATEUR (+ 500? HT)	2022M00711	693,83	0,00	10
31/08/2022	2022O00914 - LOGICIEL YOUR CEGIH RH	2022O00914	31 644,00	0,00	2
31/08/2022	2022M00715 - CAMERAS + COFFRETS (- 500? HT)	2022M00715	2 462,11	0,00	1
31/08/2022	2022M00716 - CAMERAS + SUPPORTS (+ 500? HT)	2022M00716	25 600,54	0,00	10
31/08/2022	2022M00717 - TRANSPALLETTE (- 500? HT)	2022M00717	348,64	0,00	1
31/08/2022	2022M00718 - MARCHEPIED (- 500? HT)	2022M00718	177,84	0,00	1
31/08/2022	2022M00719 - ECHELLE (- 500? HT)	2022M00719	380,56	0,00	1
07/09/2022	2022M00745 - KIT DE DEMARRAGE (- 500? HT)	2022M00745	216,50	0,00	1
07/09/2022	2022M00747 - PERFORATEUR (+ 500? HT)	2022M00747	620,11	0,00	10
08/09/2022	2022B00492 - ACQUISITION	2022B00492	283 990,91	0,00	20
08/09/2022	2022B00493 - ACQUISITION	2022B00493	305 000,00	0,00	20
08/09/2022	2022M00749 - RAMPE DE CHARGEMENT (- 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00749	575,04	0,00	1
12/09/2022	2022M00753 - ORGANIGRAMME DE PROFIL	2022M00753	2 087,50	0,00	10
13/09/2022	2022O00934 - POWERVOTIC	2022O00934	3 199,33	0,00	2
13/09/2022	2022O00941 - LICENCE VS INTERCONNECTE BIOTOPE 1	2022O00941	14 033,30	0,00	2
13/09/2022	2022M00756 - CABLAGES POUR FUTURES CAMERAS	2022M00756	2 405,96	0,00	10
14/09/2022	2022M00762 - DISQUE DUR EXTERNE (- 500? HT)	2022M00762	957,60	0,00	1
20/09/2022	2022O00953 - NICE LABEL	2022O00953	1 428,00	0,00	2
20/09/2022	2022M00767 - SONDÉ (- 500? HT)	2022M00767	1 002,24	0,00	1
20/09/2022	2022M00768 - TESTEUR (- 500? HT)	2022M00768	74,77	0,00	1
20/09/2022	2022M00769 - TESTEUR (- 500? HT)	2022M00769	64,73	0,00	1
20/09/2022	2022M00770 - MIGRATION MILESTONE ENCODEUR	2022M00770	496,80	0,00	1
20/09/2022	2022M00771 - MIGRATION MILESTONE ENCODEUR	2022M00771	496,80	0,00	1
20/09/2022	2022M00772 - MIGRATION MILESTONE ENCODEUR	2022M00772	496,80	0,00	1
20/09/2022	2022M00773 - MIGRATION MILESTONE ENCODEUR	2022M00773	496,80	0,00	1
21/09/2022	2022F00227 - ACQUISITION	2022F00227	11 103,95	0,00	0
21/09/2022	2022O00954 - RIGHT CLICK	2022O00954	14 860,80	0,00	2
21/09/2022	2022O00959 - LICENCES FORTIEMS	2022O00959	22 228,16	0,00	2
21/09/2022	2022M00776 - MAT D'ECLAIRAGE	2022M00776	167 754,74	0,00	10
21/09/2022	2022M00778 - TENTES MEDIEVALLES	2022M00778	26 289,58	0,00	10
21/09/2022	2022M00779 - ARMOIRE REFRIGEREE (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2022M00779	20 880,42	0,00	15
21/09/2022	2022M00780 - ARMOIRE REFRIGEREE (+ 500? HT)	2022M00780	2 320,04	0,00	15
21/09/2022	2022M00781 - ARMOIRE REFRIGEREE (+ 500? HT)	2022M00781	1 160,03	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/09/2022	2022M00782 - STATION MESURE ACOUSTIQUE	2022M00782	47 001,28	0,00	7
22/09/2022	2022M00787 - SOUFFLEUR BATTERIE MAIN + SACOCHE (+ 500? HT)	2022M00787	3 933,60	0,00	10
26/09/2022	2022B00503 - ACQUISITION	2022B00503	443 000,00	0,00	20
26/09/2022	2022B00504 - ACQUISITION	2022B00504	150 697,38	0,00	20
26/09/2022	2022M00788 - MASSE DE CONTREPOIDS (+ 500? HT)	2022M00788	1 644,00	0,00	10
28/09/2022	2022M00790 - CHARIOT (- 500? HT)	2022M00790	6 727,50	0,00	1
29/09/2022	2022F00232 - ACQUISITION	2022F00232	1,00	0,00	0
29/09/2022	2022O00972 - BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE	2022O00972	9 657,74	0,00	2
30/09/2022	2022O00976 - ELISE	2022O00976	0,00	0,00	2
03/10/2022	2022B00526 - ACQUISITION	2022B00526	30 000,00	0,00	20
03/10/2022	2022O00987 - SUIVI PLU	2022O00987	18 180,00	0,00	5
03/10/2022	2022O00988 - INVESTIGATION PLU ZDH	2022O00988	78 075,50	0,00	5
10/10/2022	2022M00807 - SIEGE ERGONOMIQUE	2022M00807	1 052,76	0,00	10
12/10/2022	2022M00809 - COFFRET CLES	2022M00809	38,39	0,00	1
12/10/2022	2022M00810 - MEULEUSE (- 500? HT)	2022M00810	193,00	0,00	1
14/10/2022	2022B00537 - ACQUISITION	2022B00537	154 767,76	0,00	20
17/10/2022	2022F00244 - ACQUISITION	2022F00244	485 434,92	0,00	0
17/10/2022	2022M00816 - CONTROLE D'ACCES	2022M00816	19 308,31	0,00	10
17/10/2022	2022M00817 - CONTROLE D'ACCES	2022M00817	20 968,25	0,00	10
17/10/2022	2022M00818 - SCIE SABRE	2022M00818	151,00	0,00	1
17/10/2022	2022M00819 - COFFRET A OUTILS	2022M00819	1 102,26	0,00	5
18/10/2022	2022F00247 - ACQUISITION	2022F00247	688 297,73	0,00	0
18/10/2022	2022O01011 - AUTOCAD	2022O01011	109 138,80	0,00	2
18/10/2022	2022O01012 - ONE CLICK	2022O01012	7 005,98	0,00	2
20/10/2022	2022O01013 - APEX OFFICE	2022O01013	17 380,88	0,00	2
20/10/2022	2022M00820 - LAMPE SUR PIED	2022M00820	1 799,88	0,00	5
20/10/2022	2022M00822 - TRONCONNEUSE (+500? HT)	2022M00822	3 277,20	0,00	10
20/10/2022	2022M00823 - CELLULE AUTOMOTRICE AVEC BROSSE DESHERBAGE	2022M00823	27 600,00	0,00	10
21/10/2022	2022O01021 - NEEVA	2022O01021	7 771,26	0,00	2
26/10/2022	2022M00827 - MARCHEPIED (-500? HT)	2022M00827	521,64	0,00	1
26/10/2022	2022M00830 - SIEGE ASSIS DEBOUT (-500? HT)	2022M00830	245,16	0,00	1
27/10/2022	2022M00833 - ENSEMBLE VOCAL SANS FIL	2022M00833	1 541,60	0,00	5
27/10/2022	2022M00835 - TABLE DE MIXAGE	2022M00835	763,89	0,00	1
27/10/2022	2022M00836 - PANNEAUX POUR LE PROJET BOISEMENT	2022M00836	198,60	0,00	1
27/10/2022	2022M00837 - CHEVALET TROTTOIR DOUBLE FACE (-500? HT)	2022M00837	256,03	0,00	1
27/10/2022	2022M00838 - MASSICOT (-500? HT)	2022M00838	130,63	0,00	1
27/10/2022	2022M00839 - PLANNING ANNUEL	2022M00839	448,40	0,00	1
27/10/2022	2022M00843 - BUREAU (-500? HT)	2022M00843	2 709,48	0,00	1
27/10/2022	2022M00844 - ARMOIRE (-500? HT)	2022M00844	3 495,78	0,00	1
27/10/2022	2022M00845 - CAISSON MOBILE (-500? HT)	2022M00845	4 905,72	0,00	1
28/10/2022	2022M00846 - CHAISE (-500 ? HT)	2022M00846	3 704,40	0,00	1
28/10/2022	2022M00848 - TABLE (-500? HT)	2022M00848	11 550,52	0,00	1
28/10/2022	2022M00849 - TABOURET (-500? HT)	2022M00849	1 927,49	0,00	1
28/10/2022	2022M00852 - CONTROLE D'ACCES	2022M00852	13 899,13	0,00	10
28/10/2022	2022M00853 - ENFONCE PIEUX THERMIQUE	2022M00853	1 884,00	0,00	5
28/10/2022	2022M00855 - LAVE VAISSELLE (-500? HT)	2022M00855	284,00	0,00	1
02/11/2022	2022O01036 - WEBSHARE CLOUD "SCANNER"	2022O01036	11 281,20	0,00	2
02/11/2022	2022M00860 - PLASTIFIEUSE (-500? HT)	2022M00860	163,03	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
03/11/2022	2022O01043 - ADOBE	2022O01043	109 805,82	0,00	1
03/11/2022	2022O01044 - MODULE GEO KEY	2022O01044	8 640,00	0,00	2
03/11/2022	2022M00875 - VEHICULE UTILITAIRE	2022M00875	26 400,00	0,00	5
07/11/2022	2022M00883 - SERVEUR WIFI	2022M00883	41 465,63	0,00	5
07/11/2022	2022M00884 - SCULPTURE	2022M00884	13 187,50	0,00	0
07/11/2022	2022M00885 - SCULPTURE	2022M00885	22 155,00	0,00	0
09/11/2022	2022M00909 - CHARIOT DE STOCKAGE TABLE (-500? HT)	2022M00909	1 172,54	0,00	1
10/11/2022	2022M00921 - MEULEUSE (+500? HT)	2022M00921	642,38	0,00	5
10/11/2022	2022M00922 - RETABLO	2022M00922	0,00	0,00	0
10/11/2022	2022M00923 - COFFRET A DOUILLES (-500? HHT)	2022M00923	356,47	0,00	1
15/11/2022	2022M00926 - TROUSSE DE CLEFS	2022M00926	114,00	0,00	1
15/11/2022	2022M00928 - MARTEAU PIQUEUR (+ 500? HT)	2022M00928	919,63	0,00	5
16/11/2022	2022M00934 - BORNE WIFI	2022M00934	45 928,80	0,00	5
17/11/2022	2022O01062 - DP ADVANCED BACKUP	2022O01062	7 458,14	0,00	2
17/11/2022	2022O01063 - RECO	2022O01063	1 088,64	0,00	2
17/11/2022	2022O01066 - CLICKENSE	2022O01066	15 035,04	0,00	2
17/11/2022	2022M00952 - CHARIOT PATISSIER VENTILE (+500? HT)	2022M00952	3 075,00	0,00	10
17/11/2022	2022M00956 - CHAFING DISH ELECTRIQUE (+500? HT)	2022M00956	1 083,52	0,00	5
18/11/2022	2022M01064 - BOM AR GAZ SCANIA 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01064	143 701,32	0,00	5
18/11/2022	2022F00268 - ACQUISITION	2022F00268	773 468,66	0,00	0
18/11/2022	2022O01070 - LOG4J	2022O01070	4 590,00	0,00	2
18/11/2022	2022O01071 - HORUS	2022O01071	623,51	0,00	2
18/11/2022	2022O01072 - SOLUTIONS LIMS	2022O01072	52 863,70	0,00	2
18/11/2022	2022O01073 - OUTIL DE GESTION PMB	2022O01073	7 364,00	0,00	2
18/11/2022	2022M00962 - BOM AR RENAULT 16T SEMAT CARGOPAC 2 MOF	2022M00962	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00968 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00968	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00970 - BOM AR VOLVO 19T EUROVOIRIE OLYMPUS 14W MOF	2022M00970	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00974 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK GPM III 20H25 SPLIT MOF	2022M00974	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00975 - BOM AR VOLVO 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00975	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00976 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M00976	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00989 - BOM AR MERCEDES 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00989	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00998 - BOM AR RENAULT 19T GEESINK GPM3 MOF	2022M00998	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M00999 - BOM AR VOLVO 26T GEESINK GPM3 MOF	2022M00999	0,00	0,00	5
18/11/2022	2022M01006 - BOM BI VOLVO 26T GEESINK GCP BIF	2022M01006	3 510,23	0,00	5
18/11/2022	2022M01009 - BOM AR RENAULT 16T FARID T1H-12 MOF	2022M01009	45 783,80	0,00	5
18/11/2022	2022M01014 - BOM AR VOLVO 19T SEMAT CARGOPAC C333 MOF	2022M01014	43 822,56	0,00	5
21/11/2022	2022B00582 - ACQUISITION	2022B00582	110 000,00	0,00	20
22/11/2022	2022M01082 - VESTIAIRE (+500? HT)	2022M01082	3 185,51	0,00	5
22/11/2022	2022O01078 - LEVES TOPOGRAPHIQUES	2022O01078	2 386,20	0,00	5
22/11/2022	2022O01079 - ISOGEO	2022O01079	4 251,60	0,00	2
23/11/2022	2022M01088 - COPIEUR	2022M01088	21 333,60	0,00	5
23/11/2022	2022B00592 - ACQUISITION	2022B00592	20 000,00	0,00	20
23/11/2022	2022F00276 - ACQUISITION	2022F00276	861,47	0,00	0
23/11/2022	2022O01093 - BALSAMIQ	2022O01093	753,37	0,00	2
23/11/2022	2022O01094 - STAR-DT	2022O01094	3 240,00	0,00	2
24/11/2022	2022M01099 - TRONCONNEUSE ELAGAGE	2022M01099	1 432,80	0,00	5
24/11/2022	2022M01100 - MACBOOK PRO (SOURCEO)	2022M01100	2 524,34	0,00	5
24/11/2022	2022F00278 - INDEMNISATION	2022F00278	322 400,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
25/11/2022	2022M01102 - TENTE (+500? HT)	2022M01102	10 200,96	0,00	5
25/11/2022	2022O01097 - ECO BONUS PEAGE INVERSE	2022O01097	838 132,54	0,00	2
29/11/2022	2022M01107 - CALIBRATEUR DE BOUCLE (+500? HT)	2022M01107	1 536,05	0,00	5
29/11/2022	2022M01108 - POSTE DE SECURITE ANTI VANDALES (+500? HT)	2022M01108	615,94	0,00	5
29/11/2022	2022M01109 - PROJECTEUR A LED (+500? HT)	2022M01109	3 183,65	0,00	5
29/11/2022	2022M01114 - DEUX PERSONNAGES AVEC PIPE	2022M01114	2 000,00	0,00	0
29/11/2022	2022O01104 - VMWARE	2022O01104	179 625,92	0,00	2
29/11/2022	2022O01106 - SYSTEME ARCHIVAGE ELECTRONIQUE AS@LAE	2022O01106	9 828,00	0,00	2
30/11/2022	2022M01149 - EXTINGCTEUR	2022M01149	1 970,40	0,00	1
30/11/2022	2022M01150 - IMPRIMANTE (+500? HT)	2022M01150	5 394,20	0,00	5
30/11/2022	2022B00611 - ACQUISITION	2022B00611	502 894,76	0,00	20
30/11/2022	2022M01151 - TABLEDE REUNION (-500? HT)	2022M01151	1 109,34	0,00	1
30/11/2022	2022O01116 - SEE ELECTRICAL	2022O01116	1 084,60	0,00	2
30/11/2022	2022O01118 - ANTIDOTE	2022O01118	111,76	0,00	1
30/11/2022	2022O01119 - LICENCE MODULE QGIS SQL OSLANDIA (+500E HT)	2022O01119	49 737,71	0,00	2
30/11/2022	2022O01121 - LILLE BIOTOPE SUPERVISION	2022O01121	17 891,63	0,00	2
30/11/2022	2022O01122 - PLAN DE RECOLEMENT	2022O01122	11 960,64	0,00	5
30/11/2022	2022O01123 - PROJET AMO ARCHITECTURE DATA (+500? HT)	2022O01123	94 759,44	0,00	5
01/12/2022	2022M01155 - ROBOT TONDEUSE	2022M01155	17 689,17	0,00	10
01/12/2022	2022M01156 - VEHICULE UTILITAIRE	2022M01156	28 740,00	0,00	5
01/12/2022	2022M01157 - TAILLE HAIE	2022M01157	1 286,40	0,00	10
01/12/2022	2022M01161 - CAMERA	2022M01161	3 393,60	0,00	5
01/12/2022	2022O01127 - LICENCE AHAHSLIDES PRO	2022O01127	333,26	0,00	1
01/12/2022	2022O01128 - PHPSTORM	2022O01128	5 236,20	0,00	1
01/12/2022	2022O01129 - PYCHARM	2022O01129	349,08	0,00	1
02/12/2022	2022B00617 - ACQUISITION	2022B00617	26 500,00	0,00	20
02/12/2022	2022M01162 - TRONCONNEUSE	2022M01162	2 296,80	0,00	1
02/12/2022	2022F00286 - ACQUISITION	2022F00286	132 408,89	0,00	0
02/12/2022	2022F00287 - ACQUISITION	2022F00287	46 432,02	0,00	0
05/12/2022	2022M01169 - BAC DE RETENTION (+500? HT)	2022M01169	736,70	0,00	5
06/12/2022	2022M01171 - PIETEMENT	2022M01171	1 063,20	0,00	5
06/12/2022	2022M01172 - REPOSE JAMBE	2022M01172	612,00	0,00	1
06/12/2022	2022M01175 - COMPTEUR MANUEL POUR COMPTAGE DIRECTIONNEL	2022M01175	3 345,60	0,00	7
06/12/2022	2022F00295 - ACQUISITION	2022F00295	789,00	0,00	0
06/12/2022	2022F00296 - ACQUISITION	2022F00296	320,00	0,00	0
06/12/2022	2022O01147 - TREND	2022O01147	87 505,44	0,00	1
09/12/2022	2022M01182 - KEPI FRANCAIS MODELLE 1884 ET SON COUVRE KEPI	2022M01182	1 200,00	0,00	0
13/12/2022	2022B00630 - ACQUISITION	2022B00630	385 104,19	0,00	20
13/12/2022	2022O01164 - DEVELOPPEMENT METADONNEES MEL	2022O01164	119 310,00	0,00	5
14/12/2022	2022M01270 - CAPTEURS ET INTERFACES DE DONNEES POUR LA 5G	2022M01270	129 890,98	0,00	5
15/12/2022	2022B00637 - ACQUISITION	2022B00637	7 986 000,00	0,00	20
15/12/2022	2022F00307 - INDEMNITE	2022F00307	7 810,00	0,00	0
15/12/2022	2022M01272 - INCUBATEUR	2022M01272	29 637,00	0,00	5
19/12/2022	2022F00308 - ACQUISITION	2022F00308	24 106,90	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			1 547 298,39	43 873,70	
01/01/2022	2022F00005 - ACQUISITION	2022F00005	144,00	0,00	0
01/01/2022	2003M11SIROM - BACS BIODECHETS 2003	2003M11SIROM	18 340,59	0,00	7

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
01/01/2022	2004M13SIROM - BACS BIODECHETS 2004	2004M13SIROM	4 831,66	0,00	7
01/01/2022	2005M15SIROM - BACS BIODECHETS 2005	2005M15SIROM	3 329,17	0,00	7
01/01/2022	2006M17SIROM - BACS BIODECHETS 2006	2006M17SIROM	5 311,64	0,00	7
01/01/2022	2007M19SIROM - BACS BIODECHETS 2007	2007M19SIROM	4 429,80	0,00	7
01/01/2022	2007M21SIROM - BACS SELECTIFS REMPLACEMENT	2007M21SIROM	19 778,92	0,00	7
01/01/2022	2008M22SIROM - BACS BIODECHETS 2008	2008M22SIROM	4 856,64	0,00	7
01/01/2022	2008M24SIROM - BACS SELECTIFS REMPLACEMENT	2008M24SIROM	34 039,48	0,00	7
01/01/2022	2009M25SIROM - BACS BIODECHETS 2009	2009M25SIROM	1 704,93	0,00	7
01/01/2022	2009M27SIROM - BACS SELECTIFS REMPLACEMENT	2009M27SIROM	18 604,57	0,00	7
01/01/2022	2010M28SIROM - BACS BIODECHETS 2010	2010M28SIROM	15 025,90	0,00	7
01/01/2022	2010M29SIROM - BACS SELECTIFS 2010	2010M29SIROM	32 565,92	0,00	7
01/01/2022	2011M30SIROM - BACS BIODECHETS 2011	2011M30SIROM	8 351,01	0,00	7
01/01/2022	2011M31SIROM - BACS SELECTIFS 2011 ACQUISITION BACS	2011M31SIROM	21 787,70	0,00	7
01/01/2022	2012M32SIROM - BACS BIODECHETS 2012	2012M32SIROM	11 366,80	0,00	7
01/01/2022	2012M33SIROM - BACS SELECTIFS 2012	2012M33SIROM	22 705,47	0,00	7
01/01/2022	2013M34SIROM - BACS BIODECHETS 2013	2013M34SIROM	3 075,25	0,00	7
01/01/2022	2013M35SIROM - BACS SELECTIFS 2013	2013M35SIROM	9 219,01	0,00	7
01/01/2022	2016M36SIROM - BACS 2016	2016M36SIROM	178 715,55	0,00	7
01/01/2022	2018M38SIROM - BACS 2018	2018M38SIROM	28 649,91	0,00	7
01/01/2022	2019M40SIROM - BACS 2019	2019M40SIROM	24 044,07	0,00	7
01/01/2022	2019M41SIROM - BACS 2019 660L	2019M41SIROM	13 462,60	0,00	7
01/01/2022	2020M42SIROM - FOURNITURES DE BACS SELECTIFS BIODECHETS	2020M42SIROM	42 813,12	0,00	7
01/01/2022	2002M09SIROM - BACS BIODECHETS 2002	2002M09SIROM	237 515,90	0,00	7
31/01/2022	2022F00031 - ACQUISITION	2022F00031	195,55	0,00	0
03/02/2022	2015M03SIROM - BACS SELECTIFS	2015M03SIROM	99 847,94	0,00	7
06/02/2022	2017M08STEST - ERREUR TEST A ANNULER BACS 2017	2017M08STEST	207 861,40	43 873,70	7
14/02/2022	2022F00054 - ACQUISITION	2022F00054	0,00	0,00	0
28/03/2022	2022F00093 - ACQUISITION GRATUITE	2022F00093	108,00	0,00	0
29/03/2022	2022F00095 - ACQUISITION	2022F00095	499,08	0,00	0
04/04/2022	2022F00098 - INDEMNITE	2022F00098	300,00	0,00	0
11/04/2022	2022F00101 - ACQUISITION GRATUITE	2022F00101	330,00	0,00	0
16/05/2022	2022F00125 - ACQUISITION	2022F00125	250,00	0,00	0
31/05/2022	2022F00143 - ACQUISITION	2022F00143	146,20	0,00	0
25/07/2022	2022F00181 - ACQUISITION	2022F00181	156,00	0,00	0
26/07/2022	2021B036CTLR - MISE EN CONFORMITE PARAFONDRE QTE 2	2021B036CTLR	3 990,28	0,00	13
26/07/2022	2021B037CTLR - CAISSON ETANCHEITE PLOMBERIE	2021B037CTLR	106,66	0,00	1
26/07/2022	2021M018CTLR - CAISSON FB8.8 CONTENER MCVARIO	2021M018CTLR	572,88	0,00	1
26/07/2022	2021M019CTLR - CAISSON SELECT CONTENER MCVARIO	2021M019CTLR	1 011,95	0,00	1
26/07/2022	2021M020CTLR - ENROULEURS ET SOUFFLETES QTE 5	2021M020CTLR	375,63	0,00	1
26/07/2022	2021M021CTLR - HYDROCHOC 8L SUPRESSEUR	2021M021CTLR	179,83	0,00	1
26/07/2022	2021M022CTLR - KITS DEFIBRILATEURS HS1 QTE 2	2021M022CTLR	554,33	0,00	1
26/07/2022	2021M024CTLR - PANNEAUX SIGNALISATION DOS D'ANE QTE 2	2021M024CTLR	694,56	0,00	1
26/07/2022	2021M025CTLR - SECHEUR CENTRALE AIR LILLE	2021M025CTLR	425,84	0,00	1
27/07/2022	2021B022CTHR - MARQUAGE SOL HALL	2021B022CTHR	5 066,92	0,00	13
27/07/2022	2021B024CTHR - CUISINE SALLE PAUSE BAT ROUGE HALL	2021B024CTHR	5 913,89	0,00	14
27/07/2022	2021B025CTHR - MURS LEGO HALL RECEPTION QTE 70	2021B025CTHR	10 150,92	0,00	15
27/07/2022	2021B026CTHR - MURS LEGO HALL RECEPTION QTE 2	2021B026CTHR	227,88	0,00	15
27/07/2022	2021B027CTHR - MURS LEGO HALL RECEPTION QTE 3	2021B027CTHR	185,59	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/07/2022	2021B028CTHR - BLOCS BETON 75*60*150 QTE 18	2021B028CTHR	700,92	0,00	9
27/07/2022	2021B029CTHR - ECLAIRAGE HALL	2021B029CTHR	857,07	0,00	12
27/07/2022	2021B030CTHR - BLOCS BETON 75*60*225 QTE 99	2021B030CTHR	5 204,44	0,00	9
27/07/2022	2021B031CTHR - SYSTÈME VENTOUSE PORTE HALL	2021B031CTHR	787,62	0,00	18
27/07/2022	2021B035CTHR - DETECTEUR LOCAL CHIMIQUE QTE 1	2021B035CTHR	2 353,74	0,00	14
27/07/2022	2021B038CTLR - TRAITEMENT EAU ECOBULLE	2021B038CTLR	774,11	0,00	1
27/07/2022	2021B039CTLR - DETECTEUR CHUDD REMPLACEMENT QTE 2	2021B039CTLR	785,04	0,00	1
27/07/2022	2021B040CTLR - INTERPHONES BATIMENT PROD QTE 5	2021B040CTLR	71,61	0,00	1
27/07/2022	2021B041CTLR - MODIF JETEE CONV L325A	2021B041CTLR	1 316,91	0,00	14
27/07/2022	2021B042CTLR - MURS BLOC 75*60*150*225*75 BY PASS QTE 22	2021B042CTLR	174,02	0,00	1
27/07/2022	2021B043CTLR - MURS LEGO 75*60*75*150L QTE 84	2021B043CTLR	5 397,19	0,00	12
27/07/2022	2021B044CTLR - MURS LEGO ZONE HALL INSTAL QTE 2	2021B044CTLR	920,00	0,00	1
27/07/2022	2021B045CTLR - MURS LEGO 75*60*150*75 ZONE FIBREUX QTE 87	2021B045CTLR	8 491,06	0,00	13
27/07/2022	2021B046CTLR - REGULATEUR COUCHE S/CONV L101 & L203 QTE 2	2021B046CTLR	6 132,76	0,00	13
27/07/2022	2021B047CTLR - RESEAU DISTRIB TRANSAIR	2021B047CTLR	686,88	0,00	1
27/07/2022	2021B048CTLR - SONORISATION BAT PROD	2021B048CTLR	116,29	0,00	1
27/07/2022	2021B049CTLR - STATION TRAITEMENT PURO	2021B049CTLR	153,33	0,00	1
27/07/2022	2021B050CTLR - SYSTÈME REGULATION FLUX S/L100	2021B050CTLR	5 223,57	0,00	14
27/07/2022	2021F018CTHR - ESPACE VERTS ACCUEIL EXTENSION	2021F018CTHR	1 586,05	0,00	7
27/07/2022	2021F019CTHR - AMENAGEMENT VRD ACCUEIL EXTENSION	2021F019CTHR	12 642,01	0,00	7
27/07/2022	2021F020CTLR - MARQUAGE AU SOL	2021F020CTLR	2 082,10	0,00	10
27/07/2022	2021F021CTLR - MARQUAGE AU SOL	2021F021CTLR	5 066,93	0,00	8
27/07/2022	2021F022CTLR - MARQUAGE AU SOL	2021F022CTLR	3 511,34	0,00	9
27/07/2022	2021M001CTHR - DEFIBRILATEUR QTE 1	2021M001CTHR	578,94	0,00	2
27/07/2022	2021M002CTHR - POMPE RELEVAGE BASSIN H904	2021M002CTHR	605,68	0,00	1
27/07/2022	2021M003CTHR - AEROTHERMES HALL (15kw) QTE 4	2021M003CTHR	908,13	0,00	2
27/07/2022	2021M005CTHR - TURBOLANCE CHARIOT POMPIER QTE 2	2021M005CTHR	93,29	0,00	1
27/07/2022	2021B021CTHR - ECLAIRAGE RECEPTION HALL	2021B021CTHR	2 373,56	0,00	13
27/07/2022	2021M006CTHR - DEVIDOIR CHARIOT POMPIER QTE 1	2021M006CTHR	155,93	0,00	1
27/07/2022	2021M007CTHR - SYSTEME ARRET FIBR & FLAC QTE 1	2021M007CTHR	744,80	0,00	1
27/07/2022	2021M008CTHR - RAMPE ARROSAGE STATION EPURATION	2021M008CTHR	432,50	0,00	1
27/07/2022	2021M010CTHR - MIROIR FOSSE FIBREUX HALL QTE 1	2021M010CTHR	663,67	0,00	2
27/07/2022	2021M012CTHR - DETECTEUR INCENDIE	2021M012CTHR	1 137,87	0,00	8
27/07/2022	2021M013CTHR - POMPE A FUEL HAL QTE 1	2021M013CTHR	1 071,40	0,00	1
27/07/2022	2021M015CTLR - CAMERA BOX PROD QTE 4	2021M015CTLR	310,54	0,00	1
27/07/2022	2021M016CTLR - CUVE 1000 L CENTRALE AIR	2021M016CTLR	193,08	0,00	1
27/07/2022	2021M017CTLR - ANTENNE DM 340 LOCAL PESEE	2021M017CTLR	8,10	0,00	1
27/07/2022	2021M023CTHR - COMPRESSEUR D'AIR ROLLAIR 60 QTE 3	2021M023CTHR	2 869,46	0,00	9
27/07/2022	2021M014CTHR - DECLENCHEUR ALARME INCENDIE QTE 4	2021M014CTHR	2 582,05	0,00	8
27/07/2022	2021B003CTHR - MURS LEGO HALL RECEPTION QTE 10	2021B003CTHR	835,16	0,00	10
27/07/2022	2021B004CTHR - MURS LEGO HALL RECEPTION QTE 3	2021B004CTHR	217,53	0,00	10
27/07/2022	2021B005CTHR - SIRENE HALL EXPEDITION QTE 1	2021B005CTHR	793,90	0,00	11
27/07/2022	2021B006CTHR - COLONNE ASPIRATION HALL QTE 6	2021B006CTHR	3 995,63	0,00	12
27/07/2022	2021B007CTHR - CLIMATISEUR SALLE REUNION QTE 1	2021B007CTHR	3 242,95	0,00	12
27/07/2022	2021B008CTHR - FUMISTERIE (CONDUIT)	2021B008CTHR	3 969,54	0,00	17
27/07/2022	2021B009CTHR - TRAVAUX CAROTTAGE POUR FUMISTERIE	2021B009CTHR	417,64	0,00	17
27/07/2022	2021B010CTHR - GROS ?UVRE ACCUEIL EXTENSION	2021B010CTHR	77 670,70	0,00	17
27/07/2022	2021B011CTHR - AGENCEMENT INT ACCUEIL EXTENSION	2021B011CTHR	27 005,79	0,00	12

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/07/2022	2021B012CTHR - MENUISERIE INT ACCUEIL EXTENSION	2021B012CTHR	8 624,86	0,00	17
27/07/2022	2021B013CTHR - MENUISERIE EXT ACCUEIL EXTENSION	2021B013CTHR	22 163,24	0,00	17
27/07/2022	2021B014CTHR - CHAUFFAGE VMC ACCUEIL EXTENSION	2021B014CTHR	7 473,80	0,00	12
27/07/2022	2021B015CTHR - CHARPENTE ACCUEIL EXTENSION	2021B015CTHR	32 913,23	0,00	17
27/07/2022	2021B016CTHR - CHARPENTE ACCUEIL EXTENSION	2021B016CTHR	24 657,77	0,00	17
27/07/2022	2021B017CTHR - RESEAU ELECTRIQUE ACCUEIL EXTENSION	2021B017CTHR	24 177,12	0,00	12
27/07/2022	2021B020CTHR - PROTECTION OPLUVIAL HALL	2021B020CTHR	1 492,87	0,00	18
23/08/2022	2022F00204 - ACQUISITION	2022F00204	228,47	0,00	0
13/09/2022	2022F00218 - ACQUISITION	2022F00218	132,00	0,00	0
29/09/2022	2022F00231 - ACQUISITION	2022F00231	136,10	0,00	0
17/10/2022	2022F00245 - ACQUISITION	2022F00245	120,00	0,00	0
18/10/2022	2022F00246 - ACQUISITION	2022F00246	626,49	0,00	0
20/10/2022	2022F00248 - ACQUISITION	2022F00248	229,48	0,00	0
08/11/2022	2022F00262 - ACQUISITION	2022F00262	1 384,69	0,00	0
17/11/2022	2022F00267 - ACQUISITION	2022F00267	350,00	0,00	0
22/11/2022	2022B00591 - ACQUISITION	2022B00591	120 000,00	0,00	0
23/11/2022	2022F00272 - ACQUISITION	2022F00272	222,00	0,00	0
06/12/2022	2022F00294 - ACQUISITION	2022F00294	632,50	0,00	0
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			327 500 423,48	0,00	
01/01/2022	2022S00001 - SUBVENTION	2022S00001	56 196,60	0,00	5
01/01/2022	2022S00002 - SUBVENTION	2022S00002	576 550,00	0,00	30
01/01/2022	2022S00004 - SUBVENTION PISCINE	2022S00004	239 866,98	0,00	30
01/01/2022	2022S00005 - SUBVENTION	2022S00005	11 485 629,67	0,00	30
01/01/2022	2022S00006 - SUBVENTION	2022S00006	2 230 957,99	0,00	5
01/01/2022	2022S00007 - SUBVENTION	2022S00007	20 039 540,03	0,00	30
01/01/2022	2022S00008 - SUBVENTION	2022S00008	2 719 801,84	0,00	5
01/01/2022	2022S00009 - SUBVENTION	2022S00009	37 702 189,00	0,00	30
01/01/2022	2022S00010 - SUBVENTION AIDE A LA PIERRE 2022	2022S00010	2 856 759,42	0,00	30
01/01/2022	2022S00011 - SUBVENTION AIDE A LA PIERRE 2022	2022S00011	6 351 113,01	0,00	30
01/01/2022	2022S00012 - SUBVENTION AIDE A LA PIERRE 2021	2022S00012	321 353,00	0,00	15
01/01/2022	2022S00022 - SUBVENTION POUR VIDEO PROTECTION	2022S00022	190 272,34	0,00	5
01/01/2022	2022D00001 - PRETS EMPLOYEURS (5 ANS)	2022D00001	2 287,00	0,00	0
01/01/2022	2022D00003 - PRETS EMPLOYEURS (10 ANS)	2022D00003	7 623,00	0,00	0
01/01/2022	2022D00142 - AVANCE REMBOURSABLE MT SOMMEIL	2022D00142	100 000,00	0,00	0
01/01/2022	2022D00143 - AVANCE REMBOURSABLE TN INDUSTRIE	2022D00143	0,00	0,00	0
04/01/2022	2022S00014 - SUBVENTION 2022	2022S00014	1 094 030,79	0,00	30
04/01/2022	2022S00016 - SUBVENTION 2022	2022S00016	1 320 683,24	0,00	30
11/01/2022	2013B00500 - ACQUISITION	2013B00500	790 974,82	0,00	0
13/01/2022	2014B00485 - ACQUISITION	2014B00485	2 129 577,71	0,00	0
13/01/2022	2014B00570 - INSTALLATION DU BATIMENT	2014B00570	5 939,59	0,00	15
25/01/2022	044867 - ETANCHEITE	044867	1 011,34	0,00	0
25/01/2022	044874 - DEMOLITION	044874	1 673,43	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
25/01/2022	045253 - MURAGE 203 RUE DE CARTIGNY	045253	956,50	0,00	0
25/01/2022	045531 - ENTRETIEN	045531	17,43	0,00	0
14/02/2022	2022D00002 - PARTICIPATION LOOS OLIVEAU	2022D00002	2 000 000,00	0,00	0
14/02/2022	063167 - DEMOLITION	063167	12 743,50	0,00	0
14/02/2022	065900 - FERRONNERIE	065900	2 207,46	0,00	0
14/02/2022	2015O00178 - MAITRISE D'OEUVRE	2015O00178	61 804,39	0,00	0
14/02/2022	2016D00008 - MENUISERIE	2016D00008	12 743,50	0,00	0
14/02/2022	2016O00363 - MAITRISE D'OEUVRE	2016O00363	1 872,00	0,00	0
14/02/2022	2016O00525 - MAITRISE D'OEUVRE	2016O00525	1 133,51	0,00	0
14/02/2022	2021B00368 - AMENAGEMENT	2021B00368	5 821,85	0,00	15
15/03/2022	2022D00004 - CONSIGNATION ARMENTIERES RUE JEANNE D'ARC173	2022D00004	4 516,50	0,00	0
07/04/2022	2022B00264 - ACQUISITION	2022B00264	37 000,00	0,00	0
11/05/2022	2022F00121 - ECHANGE SANS SOULTE	2022F00121	3 650,00	0,00	0
24/05/2022	2022D00005 - AVANCE REMBOURSABLE CYBERCAMPUS	2022D00005	0,00	0,00	0
22/06/2022	2021F00005 - GARDES CORPS PONTS	2021F00005	50 960,91	0,00	10
22/06/2022	2021F00007 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00007	24 424,53	0,00	10
22/06/2022	2021F00008 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00008	447 771,91	0,00	10
22/06/2022	2021F00010 - CLOTURE ENCLOS DES ANES	2021F00010	13 866,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00011 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00011	37 952,74	0,00	10
22/06/2022	2021F00016 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00016	5 202,05	0,00	10
22/06/2022	2021F00017 - AMENAGEMENT PAYSAGER	2021F00017	2 302,58	0,00	10
22/06/2022	2021F00018 - AMENAGEMENT PAYSAGER	2021F00018	9 950,28	0,00	10
22/06/2022	2021F00020 - CLOTURE	2021F00020	4 199,35	0,00	10
22/06/2022	2021F00022 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00022	178 205,50	0,00	10
22/06/2022	2021F00023 - PONCEAUX	2021F00023	32 157,50	0,00	10
22/06/2022	2021F00024 - AMENAGEMENT	2021F00024	82 140,04	0,00	10
22/06/2022	2021F00025 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00025	51 699,33	0,00	10
22/06/2022	2021F00027 - AMENAGEMENT PAYSAGER	2021F00027	554 858,03	0,00	10
22/06/2022	2021F00028 - RESTAURATION PONT	2021F00028	13 631,32	0,00	10
22/06/2022	2021F00031 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00031	10 809,24	0,00	10
22/06/2022	2021F00032 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00032	14 883,16	0,00	10
22/06/2022	2021F00034 - AMENAGEMENT PAYSAGER	2021F00034	19 437,78	0,00	10
22/06/2022	2021F00037 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00037	13 053,24	0,00	10
22/06/2022	2021F00038 - AMENAGEMENT VOIE D'EAU	2021F00038	269 413,16	0,00	10
22/06/2022	2021F00042 - AMENAGEMENT CHEMINEMENT	2021F00042	6 108,85	0,00	10
22/06/2022	2021F00043 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00043	12 300,64	0,00	10
22/06/2022	2021F00044 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00044	23 855,42	0,00	10
22/06/2022	2021F00046 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00046	2 118,54	0,00	10
22/06/2022	2021F00047 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00047	2 118,54	0,00	10
22/06/2022	2021F00048 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00048	2 118,54	0,00	10
22/06/2022	2021F00051 - ACCES VEHICULE EN GAZON RENFORCE	2021F00051	43 440,84	0,00	10
22/06/2022	2021F00052 - PORTAIL	2021F00052	4 316,18	0,00	10
22/06/2022	2021F00057 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00057	5 241,47	0,00	10
22/06/2022	2021F00058 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00058	2 418,73	0,00	10
22/06/2022	2021F00060 - AMENAGEMENT PAYSAGER	2021F00060	9 828,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00062 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00062	50 700,48	0,00	10
22/06/2022	2021F00063 - ETANCHEITE	2021F00063	52 716,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00064 - REFECTON	2021F00064	21 254,52	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
22/06/2022	2021F00067 - PLATELAGE NOUVELLE PASSERELLE	2021F00067	37 107,91	0,00	10
22/06/2022	2021F00068 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00068	287 484,17	0,00	10
22/06/2022	2021F00076 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00076	119,92	0,00	1
22/06/2022	2021F00077 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00077	165 372,47	0,00	10
22/06/2022	2021F00078 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00078	2 459,56	0,00	10
22/06/2022	2021F00080 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00080	6 240,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00083 - ETANCHEITE DES MARES	2021F00083	49 218,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00085 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00085	1 791 152,32	0,00	10
22/06/2022	2021F00086 - CLOTURES	2021F00086	47 830,07	0,00	10
22/06/2022	2021F00087 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00087	4 608,16	0,00	10
22/06/2022	2021F00088 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00088	4 608,16	0,00	10
22/06/2022	2021F00089 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00089	4 608,15	0,00	10
22/06/2022	2021F00090 - SUPPORT SIGNALITQUES + GARDES CORPS CHENE	2021F00090	6 238,80	0,00	10
22/06/2022	2021F00091 - RESTAURATION PONTS	2021F00091	646 104,46	0,00	10
22/06/2022	2021F00094 - BARRIERE LEVANTE	2021F00094	5 997,06	0,00	10
22/06/2022	2021F00100 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00100	231 938,16	0,00	10
22/06/2022	2021F00101 - DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX	2021F00101	379,20	0,00	1
22/06/2022	2021F00103 - AMENAGEMENT	2021F00103	41 537,73	0,00	10
22/06/2022	2021F00105 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00105	173 899,49	0,00	10
22/06/2022	2021F00106 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00106	46 923,38	0,00	10
22/06/2022	2021F00125 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00125	1 797,28	0,00	10
22/06/2022	2021F00128 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00128	16 290,85	0,00	10
22/06/2022	2021F00131 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00131	51 677,12	0,00	10
22/06/2022	2021F00134 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00134	4 825,08	0,00	10
22/06/2022	2021F00136 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00136	30 847,94	0,00	10
22/06/2022	2021F00139 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00139	34 104,36	0,00	10
22/06/2022	2021F00143 - EXTENSION PARKING VOIE VERTE	2021F00143	206 117,76	0,00	10
22/06/2022	2021F00147 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00147	9 848,25	0,00	10
22/06/2022	2021F00148 - CLOTURE BOIS METAL	2021F00148	26 502,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00151 - RENOVATION ET AMENAGEMENT	2021F00151	3 328,08	0,00	10
22/06/2022	2021F00152 - RENOVATION ET AMENAGEMENT	2021F00152	4 852,32	0,00	10
22/06/2022	2021F00153 - RENOVATION ET AMENAGEMENT	2021F00153	31 773,60	0,00	10
22/06/2022	2021F00155 - RENOVATION ET AMENAGEMENT	2021F00155	146 445,52	0,00	10
22/06/2022	2021F00160 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00160	17 723,62	0,00	10
22/06/2022	2021F00168 - CLOTURE	2021F00168	945,85	0,00	10
22/06/2022	2021F00169 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00169	7 415,54	0,00	10
22/06/2022	2021F00170 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00170	6 573,60	0,00	10
22/06/2022	2021F00173 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00173	84 765,72	0,00	10
22/06/2022	2021F00176 - PERENNISATION & SECURISATION DES CATICHES	2021F00176	67 626,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00177 - RESTAURATION PASSERELLE	2021F00177	73 875,41	0,00	10
22/06/2022	2021F00181 - CLOTURE	2021F00181	4 842,25	0,00	10
22/06/2022	2021F00183 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00183	1 273,70	0,00	10
22/06/2022	2021F00194 - AMENAGEMENT APRES ETUDE FRENAIE AEOPODE	2021F00194	2 253,14	0,00	10
22/06/2022	2021F00199 - RESTAURATION DES PASSERELLES	2021F00199	52 770,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00201 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00201	4 800,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00206 - PORTAIL (Remplacement)	2021F00206	14 973,60	0,00	10
22/06/2022	2021F00220 - AMENAGEMENT	2021F00220	2 794,80	0,00	10
22/06/2022	2021F00221 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00221	9 240,53	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
22/06/2022	2021F00222 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00222	21 600,22	0,00	10
22/06/2022	2021F00223 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00223	13 685,27	0,00	10
22/06/2022	2021F00224 - CREATION DE PUIITS	2021F00224	31 279,20	0,00	10
22/06/2022	2021F00226 - COMPLEMENT DES CATICHES	2021F00226	117 914,40	0,00	10
22/06/2022	2021F00232 - RENOVATION ET AMENAGEMENT	2021F00232	98 883,02	0,00	10
22/06/2022	2021F00233 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00233	10 500,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00234 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00234	40 980,00	0,00	10
22/06/2022	2021F00236 - ECLAIRAGE SOLAIRE	2021F00236	54 429,24	0,00	10
22/06/2022	2021F00237 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00237	1 498,13	0,00	10
22/06/2022	2021F00238 - CLÔTURE	2021F00238	4 126,20	0,00	10
22/06/2022	2021F00242 - CLÔTURE	2021F00242	12 937,22	0,00	10
22/06/2022	2021F00249 - AMENAGEMENT	2021F00249	12 895,33	0,00	10
22/06/2022	2021F00254 - AMENAGEMENT PAYSAGER	2021F00254	58 614,50	0,00	10
22/06/2022	2021F00277 - MOBILIER URBAIN	2021F00277	337,20	0,00	1
24/06/2022	2021B00026 - DESAMIANTAGE	2021B00026	18 402,34	0,00	20
24/06/2022	2021B00027 - GROS OEUVRE	2021B00027	710 938,02	0,00	20
24/06/2022	2021B00028 - AMENAGEMENT	2021B00028	10 577,46	0,00	15
24/06/2022	2021B00029 - RENOVATION	2021B00029	3 312,17	0,00	20
24/06/2022	2021B00033 - AMENAGEMENT	2021B00033	79 949,84	0,00	15
24/06/2022	2021B00041 - RENOVATION CAPITAINEE	2021B00041	150 514,13	0,00	20
24/06/2022	2021B00059 - AMENAGEMENT	2021B00059	57 037,96	0,00	15
24/06/2022	2021B00060 - GROS OEUVRE	2021B00060	197 171,52	0,00	20
24/06/2022	2021B00061 - GROS OEUVRE	2021B00061	13 085,31	0,00	20
24/06/2022	2021B00065 - AMENAGEMENT	2021B00065	15 136,35	0,00	15
24/06/2022	2021B00066 - AMENAGEMENT	2021B00066	914,23	0,00	15
24/06/2022	2021B00067 - AMENAGEMENT	2021B00067	4 654,46	0,00	15
24/06/2022	2021B00001 - AMENAGEMENT	2021B00001	514 447,23	0,00	15
24/06/2022	2021B00004 - DIAGNOSTIC AVANT DEMOLITION	2021B00004	93 068,30	0,00	20
24/06/2022	2021B00006 - DEMOLITION	2021B00006	13 648,57	0,00	20
24/06/2022	2021B00007 - DEMOLITION	2021B00007	13 648,57	0,00	20
24/06/2022	2021B00008 - DEMOLITION	2021B00008	13 713,07	0,00	20
24/06/2022	2021B00009 - MACONNERIE	2021B00009	13 584,07	0,00	20
24/06/2022	2021B00010 - DEMOLITION	2021B00010	13 648,58	0,00	20
24/06/2022	2021B00011 - DEMOLITION	2021B00011	13 648,58	0,00	20
24/06/2022	2021B00012 - DEMOLITION	2021B00012	13 648,58	0,00	20
24/06/2022	2021B00013 - DEMOLITION	2021B00013	13 648,58	0,00	20
24/06/2022	2021B00014 - DEMOLITION	2021B00014	13 648,58	0,00	20
24/06/2022	2021B00015 - DEMOLITION	2021B00015	13 648,58	0,00	20
24/06/2022	2021B00016 - DEMOLITION	2021B00016	207 805,09	0,00	20
24/06/2022	2021B00017 - DEMOLITION	2021B00017	2 368,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00018 - DEMOLITION	2021B00018	56 610,83	0,00	20
24/06/2022	2021B00019 - GROS OEUVRE	2021B00019	83 023,16	0,00	20
24/06/2022	2021B00020 - DIAGNOSTIC + MISSION CONCEPTION + CONTROLE TECHNIQ	2021B00020	25 911,56	0,00	20
24/06/2022	2021B00021 - GROS OEUVRE	2021B00021	6 209,56	0,00	20
24/06/2022	2021B00025 - GROS OEUVRE	2021B00025	1 521,56	0,00	20
24/06/2022	2021B00068 - GROS OEUVRE	2021B00068	19 471,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00069 - AMENAGEMENT	2021B00069	26 735,39	0,00	15

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
24/06/2022	2021B00071 - DEMOLITION	2021B00071	702,01	0,00	1
24/06/2022	2021B00072 - DEMOLITION	2021B00072	220,20	0,00	1
24/06/2022	2021B00073 - DEMOLITION	2021B00073	219,60	0,00	1
24/06/2022	2021B00074 - REHABILITATION	2021B00074	53 123,18	0,00	20
24/06/2022	2021B00077 - REHABILITATION	2021B00077	24 475,03	0,00	20
24/06/2022	2021B00078 - REHABILITATION	2021B00078	875,53	0,00	20
24/06/2022	2021B00079 - GROS OEUVRE	2021B00079	3 120,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00082 - AMENAGEMENT	2021B00082	130 938,77	0,00	15
24/06/2022	2021B00083 - GROS OEUVRE	2021B00083	20 710,80	0,00	20
24/06/2022	2021B00085 - AMENAGEMENT	2021B00085	60 835,75	0,00	15
24/06/2022	2021B00092 - AMENAGEMENT	2021B00092	180 653,61	0,00	15
24/06/2022	2021B00093 - REHABILITATION	2021B00093	875,53	0,00	20
24/06/2022	2021B00096 - DEMOLITION	2021B00096	115 816,63	0,00	20
24/06/2022	2021B00097 - DEMOLITION	2021B00097	2 414,68	0,00	20
24/06/2022	2021B00099 - DIAGNOSTIC AVANT DEMOLITION	2021B00099	6 469,64	0,00	20
24/06/2022	2021B00100 - DEMOLITION	2021B00100	2 414,69	0,00	20
24/06/2022	2021B00102 - DEMOLITION	2021B00102	4 486,94	0,00	20
24/06/2022	2021B00106 - DESAMIANTAGE	2021B00106	60,00	0,00	1
24/06/2022	2021B00107 - DEMOLITION	2021B00107	34 422,37	0,00	20
24/06/2022	2021B00109 - DEMOLITION	2021B00109	4 195,40	0,00	20
24/06/2022	2021B00110 - DEMOLITION	2021B00110	2 561,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00111 - DEMOLITION	2021B00111	7 985,85	0,00	20
24/06/2022	2021B00114 - AMENAGEMENT	2021B00114	52 687,26	0,00	15
24/06/2022	2021B00124 - AMENAGEMENT	2021B00124	684 615,13	0,00	15
24/06/2022	2021B00125 - DEMOLITION	2021B00125	3 553,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00132 - GROS OEUVRE	2021B00132	43 207,53	0,00	20
24/06/2022	2021B00134 - REQUALIFICATION	2021B00134	1 062,77	0,00	20
24/06/2022	2021B00145 - DIAGNOSTIC AVANT DEMOLITION	2021B00145	60 876,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00146 - SUPPRESSION BRANCHEMENT	2021B00146	4 286,12	0,00	20
24/06/2022	2021B00147 - ETUDES AVANT TRAVAUX	2021B00147	5 755,20	0,00	20
24/06/2022	2021B00148 - GROS OEUVRE	2021B00148	52 989,79	0,00	20
24/06/2022	2021B00149 - GROS OEUVRE	2021B00149	2 392,63	0,00	20
24/06/2022	2021B00150 - AMENAGEMENT	2021B00150	56 141,96	0,00	15
24/06/2022	2021B00152 - MACONNERIE	2021B00152	24 059,83	0,00	20
24/06/2022	2021B00153 - AMENAGEMENT	2021B00153	25 675,72	0,00	15
24/06/2022	2021B00154 - AMENAGEMENT	2021B00154	1 808,16	0,00	15
24/06/2022	2021B00156 - GROS OEUVRE	2021B00156	46 660,29	0,00	20
24/06/2022	2021B00166 - GROS OEUVRE	2021B00166	5 588,69	0,00	20
24/06/2022	2021B00167 - DEMOLITION	2021B00167	775 000,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00168 - GROS OEUVRE	2021B00168	82 315,37	0,00	20
24/06/2022	2021B00173 - GROS OEUVRE	2021B00173	29 543,57	0,00	20
24/06/2022	2021B00182 - GROS OEUVRE	2021B00182	57 154,34	0,00	20
24/06/2022	2021B00186 - AMENAGEMENT	2021B00186	12 054,59	0,00	15
24/06/2022	2021B00190 - AMENAGEMENT	2021B00190	11 095,19	0,00	15
24/06/2022	2021B00191 - DEMOLITION	2021B00191	260,40	0,00	1
24/06/2022	2021B00193 - AMENAGEMENT	2021B00193	15 354,31	0,00	15
24/06/2022	2021B00195 - GROS OEUVRE	2021B00195	113 980,09	0,00	20
24/06/2022	2021B00204 - DESAMIANTAGE	2021B00204	2 280,72	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
24/06/2022	2021B00207 - REDDITION 7EME TRANCHE RHI ROUBAIX	2021B00207	412 687,79	0,00	20
24/06/2022	2021B00208 - RENFORCEMENT DES LINTEAUX	2021B00208	35 428,35	0,00	20
24/06/2022	2021B00215 - GROS OEUVRE	2021B00215	409,88	0,00	1
24/06/2022	2021B00218 - DEMOLITION	2021B00218	69 054,52	0,00	20
24/06/2022	2021B00219 - DEMOLITION	2021B00219	11 102,42	0,00	20
24/06/2022	2021B00220 - AMENAGEMENT	2021B00220	284 476,82	0,00	15
24/06/2022	2021B00221 - GROS OEUVRE	2021B00221	9 818,07	0,00	20
24/06/2022	2021B00222 - GROS OEUVRE	2021B00222	14 666,31	0,00	20
24/06/2022	2021B00223 - GROS OEUVRE	2021B00223	14 666,32	0,00	20
24/06/2022	2021B00224 - GROS OEUVRE	2021B00224	21 892,39	0,00	20
24/06/2022	2021B00226 - GROS OEUVRE	2021B00226	21 892,39	0,00	20
24/06/2022	2021B00227 - GROS OEUVRE	2021B00227	21 892,35	0,00	20
24/06/2022	2021B00231 - AMENAGEMENT	2021B00231	177 062,90	0,00	15
24/06/2022	2021B00236 - DEMOLITION	2021B00236	17 415,07	0,00	20
24/06/2022	2021B00239 - AMENAGEMENT	2021B00239	36 983,26	0,00	15
24/06/2022	2021B00253 - AMENAGEMENT	2021B00253	122 671,10	0,00	15
24/06/2022	2021B00254 - DEMOLITION	2021B00254	1 224,83	0,00	20
24/06/2022	2021B00256 - AMENAGEMENT	2021B00256	235 825,08	0,00	15
24/06/2022	2021B00257 - RENOVATION	2021B00257	35 059,40	0,00	20
24/06/2022	2021B00264 - GROS OEUVRE	2021B00264	2 190,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00265 - GROS OEUVRE	2021B00265	362 971,09	0,00	20
24/06/2022	2021B00267 - DEMOLITION	2021B00267	14 994,16	0,00	20
24/06/2022	2021B00268 - DEMOLITION	2021B00268	14 994,14	0,00	20
24/06/2022	2021B00269 - DEMOLITION	2021B00269	14 666,29	0,00	20
24/06/2022	2021B00270 - DEMOLITION	2021B00270	14 666,30	0,00	20
24/06/2022	2021B00271 - AMENAGEMENT	2021B00271	11 381,80	0,00	15
24/06/2022	2021B00274 - DEMOLITION	2021B00274	76 972,10	0,00	20
24/06/2022	2021B00277 - DEMOLITION	2021B00277	223,96	0,00	1
24/06/2022	2021B00304 - DEMOLITION	2021B00304	1 391,09	0,00	20
24/06/2022	2021B00308 - MASSIFS DE FONDATION	2021B00308	18 132,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00309 - JOINTS TYPE NOTE DE MUSIQUE	2021B00309	6 606,72	0,00	20
24/06/2022	2021B00310 - GROS OEUVRE	2021B00310	6 447 300,40	0,00	20
24/06/2022	2021B00311 - RENOVATION	2021B00311	23 334,96	0,00	20
24/06/2022	2021B00319 - GROS OEUVRE	2021B00319	2 756,16	0,00	20
24/06/2022	2021B00331 - SECURISATION	2021B00331	25 105,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00332 - GROS OEUVRE	2021B00332	65 928,40	0,00	20
24/06/2022	2021B00333 - GROS OEUVRE	2021B00333	1 422,78	0,00	20
24/06/2022	2021B00335 - RENOVATION	2021B00335	779,40	0,00	20
24/06/2022	2021B00337 - AMENAGEMENT	2021B00337	30 243,29	0,00	15
24/06/2022	2021B00353 - GROS OEUVRE	2021B00353	3 736,34	0,00	20
24/06/2022	2021B00354 - GROS OEUVRE	2021B00354	33 808,91	0,00	20
24/06/2022	2021B00355 - GROS OEUVRE	2021B00355	25 881,62	0,00	20
24/06/2022	2021B00361 - SECURISATION	2021B00361	18 981,37	0,00	20
24/06/2022	2021B00371 - DEMOLITION	2021B00371	9 439,84	0,00	20
24/06/2022	2021B00383 - REQUALIFICATION ENTREE PRES DU HEM	2021B00383	1 045 940,53	0,00	20
24/06/2022	2021B00413 - GROS OEUVRE	2021B00413	25 654,59	0,00	20
24/06/2022	2021B00417 - DEMOLITION	2021B00417	6 519,74	0,00	20
24/06/2022	2021B00421 - DEMOLITION	2021B00421	29 893,33	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
24/06/2022	2021B00426 - GROS OEUVRE	2021B00426	28 569,73	0,00	20
24/06/2022	2021B00427 - GROS OEUVRE	2021B00427	25 625,20	0,00	20
24/06/2022	2021B00429 - GROS OEUVRE	2021B00429	53 173,98	0,00	20
24/06/2022	2021B00432 - GROS OEUVRE	2021B00432	5 486,98	0,00	20
24/06/2022	2021B00433 - GROS OEUVRE	2021B00433	6 816,98	0,00	20
24/06/2022	2021B00434 - GROS OEUVRE	2021B00434	44 864,16	0,00	20
24/06/2022	2021B00438 - ETANCHEITE	2021B00438	3 628,80	0,00	20
24/06/2022	2021B00442 - GROS OEUVRE	2021B00442	62 517,82	0,00	20
24/06/2022	2021B00444 - GROS OEUVRE	2021B00444	18 494,51	0,00	20
24/06/2022	2021B00450 - SECURISATION	2021B00450	3 636,78	0,00	20
24/06/2022	2021B00452 - SECURISATION	2021B00452	1 113,48	0,00	20
24/06/2022	2021B00465 - AMENAGEMENT	2021B00465	811,92	0,00	15
24/06/2022	2021B00470 - REMPLACEMENT PORTE COUPE FEU (REVISION)	2021B00470	193 915,45	0,00	15
24/06/2022	2021B00471 - REMPLACEMENT PORTE COUPE FEU (REVISION)	2021B00471	4 181,00	0,00	15
24/06/2022	2021B00472 - GROS OEUVRE	2021B00472	302 975,82	0,00	20
24/06/2022	2021B00492 - AMENAGEMENT	2021B00492	11 055,10	0,00	15
24/06/2022	2021B00495 - AMENAGEMENT	2021B00495	1 214,02	0,00	15
24/06/2022	2021B00497 - AMENAGEMENT	2021B00497	39 313,53	0,00	15
24/06/2022	2021B00501 - DEMOLITION	2021B00501	14 718,18	0,00	20
24/06/2022	2021B00502 - GROS OEUVRE	2021B00502	116 508,79	0,00	20
24/06/2022	2021B00505 - GROS OEUVRE	2021B00505	19 863,40	0,00	20
24/06/2022	2021B00510 - DEMOLITION	2021B00510	4 147,09	0,00	20
24/06/2022	2021B00512 - GROS OEUVRE	2021B00512	8 968,29	0,00	20
24/06/2022	2021B00519 - GROS OEUVRE	2021B00519	1 330,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00521 - AMENAGEMENT	2021B00521	1 056,56	0,00	15
24/06/2022	2021B00528 - STORES (REMPLACEMENT)	2021B00528	8 180,57	0,00	15
24/06/2022	2021B00531 - GROS OEUVRE	2021B00531	19 795,20	0,00	20
24/06/2022	2021B00532 - GROS OEUVRE	2021B00532	64 037,47	0,00	20
24/06/2022	2021B00537 - GROS OEUVRE	2021B00537	53 285,37	0,00	20
24/06/2022	2021B00538 - GROS OEUVRE	2021B00538	10 892,75	0,00	20
24/06/2022	2021B00552 - AMENAGEMENT	2021B00552	7 169,98	0,00	15
24/06/2022	2021B00558 - GROS OEUVRE	2021B00558	29 964,89	0,00	20
24/06/2022	2021B00570 - DEMOLITION	2021B00570	16 405,27	0,00	20
24/06/2022	2021B00594 - GROS OEUVRE	2021B00594	72 138,52	0,00	20
24/06/2022	2021B00601 - SECURISATION	2021B00601	2 707,00	0,00	20
24/06/2022	2021B00606 - AMENAGEMENT	2021B00606	9 132,19	0,00	15
24/06/2022	2021F00255 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00255	13 943,24	0,00	10
27/06/2022	2021M00198 - CAMERA + SUPPORT BIOTOPE 1	2021M00198	66 510,00	0,00	10
27/06/2022	2021M00261 - POSTE (ECRAN TACTILE) BIOTOPE 1	2021M00261	6 106,80	0,00	5
27/06/2022	2021M00265 - POSTE D'INTERPRETATION SIMULTANNEE BIOTOPE 1	2021M00265	3 201,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00269 - CENTRALE DE CONFERENCE ET LOGICIELS BIOTOPE 1	2021M00269	44 781,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00272 - PORTE NOM NUMERIQUE BIOTOPE 1	2021M00272	224 361,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00274 - ECRANS + SUPPORT + ACCESSOIRE BIOTOPE 1	2021M00274	509 020,80	0,00	5
27/06/2022	2021M00276 - BAIES TECHNIQUES BIOTOPE 1	2021M00276	16 395,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00279 - ECRAN MELANGEUR 32" + SUPPORT BIOTOPE 1	2021M00279	470,40	0,00	0
27/06/2022	2021M00282 - COMMUTATEUR RESEAU (+500? HT) BIOTOPE 1	2021M00282	2 595,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00283 - SYSTEME DE TELESURVEILLANCE (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00283	71 679,60	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/06/2022	2021M00284 - ECRAN PROCESSEUR VIDEO 40" + SUPPORT BIOTOPE	2021M00284	1 555,20	0,00	5
27/06/2022	2021M00285 - TABLETTE TACTILE (+ 500 ? HT)	2021M00285	651,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00286 - ROUTEUR (+ 500 ? HT) BIOTOPE 1	2021M00286	27 240,00	0,00	5
27/06/2022	2021M00287 - CONTROLEUR ECRAN TACTILE (+ 500 ? HT) BIOTOPE 1	2021M00287	12 918,00	0,00	5
27/06/2022	2021M00288 - ECRAN MOTORISE ORAY (- 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00288	5 611,20	0,00	5
27/06/2022	2021M00289 - ECRAN TACTILE (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00289	2 880,00	0,00	5
27/06/2022	2021M00290 - MATERIEL ET LOGICIELS AFFICHAGE DYMANIQUE BIOTOPE	2021M00290	64 410,00	0,00	5
27/06/2022	2021M00294 - BORNE SAMSUNG AFFICHAGE DYNAMIQUE BIOTOPE 1	2021M00294	77 130,00	0,00	5
27/06/2022	2021M00297 - ECRAN AU SOL ORAY BIOTOPE 1	2021M00297	1 272,00	0,00	5
27/06/2022	2021M00298 - SYSTÈME DE RESERVATION DE SALLES BIOTOPE 1	2021M00298	86 570,40	0,00	5
27/06/2022	2021M00300 - MATERIEL DE VISIOCONFERENCE + LICENCES BIOTOPE 1	2021M00300	142 902,00	0,00	5
27/06/2022	2021M00302 - CAMERA PANASONIC + TREPIED BIOTOPE 1	2021M00302	7 393,20	0,00	10
27/06/2022	2021M00317 - CISCO ROOM KIT + MICROS + CONNECTIQUES BIOTOPE 1	2021M00317	154 123,20	0,00	5
27/06/2022	2021M00319 - DISPOSITIF POUR VISIOCONFERENCE BIOTOPE 1	2021M00319	4 263,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00320 - INFRASTRUCTURE DE VISIO CONFERENCE BIOTOPE 1	2021M00320	255 975,30	0,00	5
27/06/2022	2021M00336 - RENOVATION GOELETTE	2021M00336	11 452,00	0,00	10
27/06/2022	2021M00367 - AMENAGEMENT ACTIDEULE	2021M00367	4 711,14	0,00	5
27/06/2022	2021M00489 - AMENAGEMENT PEUGEOT BOXER L3H2	2021M00489	9 249,24	0,00	5
27/06/2022	2021M00491 - BORNES ELECTRIQUES POUR VEHICULES	2021M00491	44 930,43	0,00	10
27/06/2022	2021M00681 - AMENAGEMENT CITROEN JUMPY CLUB	2021M00681	4 302,48	0,00	5
27/06/2022	2021M00738 - AMENAGEMENT BOXER PRO L 3H2	2021M00738	9 255,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00746 - AMENAGEMENT RENAULT TRAFIC	2021M00746	4 358,52	0,00	5
27/06/2022	2021M00774 - AMENAGEMENT TRAFIC	2021M00774	408,00	0,00	1
27/06/2022	2021M00857 - AMENAGEMENT RENAULT TRAFIC	2021M00857	3 591,60	0,00	5
27/06/2022	2021M00860 - AMENAGEMENT RENAULT TRAFIC	2021M00860	5 728,20	0,00	5
27/06/2022	2021M00861 - AMENAGEMENT RENAULT KANGOO ZE MAXI CONFORT	2021M00861	3 728,40	0,00	5
27/06/2022	2021M01239 - AMENAGEMENT PEUGEOT EXPERT STD (SOURCEO)	2021M01239	3 613,00	0,00	5
27/06/2022	2021M01240 - AMENAGEMENT TRAFIC L1H1 (SOURCEO)	2021M01240	9 316,00	0,00	5
27/06/2022	2021M01241 - AMENAGEMENT RENAULT TRAFIC L1H1 (SOURCEO)	2021M01241	5 702,54	0,00	5
27/06/2022	2021M01242 - AMENAGEMENT RENAULT TRAFIC (SOURCEO)	2021M01242	9 315,54	0,00	5
27/06/2022	2021M01434 - AMENAGEMENT (SOURCEO)	2021M01434	3 613,00	0,00	5
27/06/2022	2021M01435 - AMENAGEMENT (SOURCEO)	2021M01435	1 631,83	0,00	5
27/06/2022	2021M01449 - AMENAGEMENT	2021M01449	4 339,20	0,00	5
27/06/2022	2021M01457 - AMENAGEMENT	2021M01457	2 848,14	0,00	5
27/06/2022	064097 - CLOTURE	064097	2 957,58	0,00	0
27/06/2022	064585 - cloture	064585	122,83	0,00	0
27/06/2022	2021B00084 - AMENAGEMENT	2021B00084	11 675,13	0,00	15
27/06/2022	2021B00098 - AMENAGEMENT	2021B00098	3 324,56	0,00	15
27/06/2022	2021B00161 - AMENAGEMENT MAISON PONTIERE	2021B00161	12 968,52	0,00	15
27/06/2022	2021B00165 - AMENAGEMENT	2021B00165	4 332,26	0,00	15
27/06/2022	2021B00252 - AMENAGEMENT	2021B00252	46 798,49	0,00	15
27/06/2022	2021B00303 - AMENAGEMENT	2021B00303	6 136,02	0,00	15
27/06/2022	2021B00370 - AMENAGEMENT	2021B00370	1 082,51	0,00	15
27/06/2022	2021B00448 - AMENAGEMENT	2021B00448	26 693,81	0,00	15
27/06/2022	2021B00489 - AMENAGEMENT	2021B00489	454,42	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/06/2022	2021B00490 - AMENAGEMENT	2021B00490	454,42	0,00	1
27/06/2022	2021B00491 - AMENAGEMENT	2021B00491	454,42	0,00	1
27/06/2022	2021B00496 - AMENAGEMENT	2021B00496	470,40	0,00	1
27/06/2022	2021B00498 - AMENAGEMENT	2021B00498	470,40	0,00	1
27/06/2022	2021B00499 - AMENAGEMENT	2021B00499	470,40	0,00	1
27/06/2022	2021B00564 - AMENAGEMENT	2021B00564	416 083,77	0,00	15
27/06/2022	2021M00001 - AMENAGEMENT	2021M00001	89 822,13	0,00	5
27/06/2022	2021M00002 - AMENAGEMENT BIOTOPE 1	2021M00002	1 149 149,57	0,00	5
27/06/2022	2021M00176 - AMENAGEMENT RESTAURANT BIOTOPE	2021M00176	37 296,00	0,00	5
28/06/2022	2021M00193 - DISTRIBUTEUR HDMI BIOTOPE 1	2021M00193	708,00	0,00	1
28/06/2022	2021M00195 - RETOUR VIDEO + SUPPORT (- 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00195	3 068,40	0,00	1
28/06/2022	2021M00234 - ENREGISTEUR AUDIO (- 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00234	564,00	0,00	1
28/06/2022	2021M00238 - SYSTÈME D'ACCUEIL MALENTENDANT	2021M00238	290,40	0,00	1
28/06/2022	2021M00258 - AMPLIFICATEUR (- 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00258	829,20	0,00	1
28/06/2022	2021M00921 - LECTEUR AUDIO MYSYSTEMS BIOTOPE 1	2021M00921	480,00	0,00	1
28/06/2022	2021M00922 - MICROPHONE (- 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00922	2 904,00	0,00	1
28/06/2022	2021M00923 - LECTEUR CD +TUNER TASCAM BIOTOPE 1	2021M00923	519,60	0,00	1
28/06/2022	2021M00924 - LECTEUR DE FLUX + TELECOMMANDE BIOTOPE 1	2021M00924	6 037,20	0,00	1
28/06/2022	2021M00925 - SUPPORT MURAL + FOND DE COULEUR BIOTOPE 1	2021M00925	843,60	0,00	1
28/06/2022	2021M00926 - ENCEINTE (- 500 ? HT) BIOTOPE 1	2021M00926	1 318,80	0,00	1
28/06/2022	2021M00927 - ENCEINTE STEREO (- 500 ? HT) BIOTOPE 1	2021M00927	879,60	0,00	1
28/06/2022	2021M00928 - ENCEINTES COAXIALES BIOTOPE 1	2021M00928	1 252,80	0,00	1
28/06/2022	2021M00929 - MONITORING AUDIO BIOTOPE 1	2021M00929	1 300,80	0,00	1
28/06/2022	057853 - MISSION COORDINATION SECURITE	057853	1 502,77	0,00	0
28/06/2022	057933 - MURAGE	057933	8 034,06	0,00	0
28/06/2022	064089 - CLOTURE	064089	1 036,55	0,00	0
28/06/2022	065531 - MURAGE	065531	4 305,07	0,00	0
28/06/2022	065696 - COUVERTURE	065696	3 313,59	0,00	0
28/06/2022	065706 - DEMOLITION	065706	114,44	0,00	0
28/06/2022	065707 - CLOTURE	065707	158,78	0,00	0
28/06/2022	068066 - MACONNERIE	068066	1 362,49	0,00	0
28/06/2022	2021M00189 - BOITIER DE TABLE BIOTOPE 1	2021M00189	5 100,00	0,00	1
29/06/2022	2021M00192 - EMETTEUR/RECEPTEUR EXTRON BIOTOPE 1	2021M00192	30 654,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00196 - DIFFUSION SANS FIL (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00196	26 010,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00197 - SYSTÈME MALENTENDANT BIOTOPE 1	2021M00197	3 950,40	0,00	5
29/06/2022	2021M00199 - PUPITRE DE COMMANDE CAMERA BIOTOPE 1	2021M00199	6 000,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00200 - BOITIER ET PRISE AUDIOVISUELLE BIOTOPE 1	2021M00200	6 000,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00201 - CAISSON DE BASSE (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00201	1 888,80	0,00	5
29/06/2022	2021M00202 - RETOUR VIDEO + SUPPORT (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00202	9 261,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00203 - MICROPHONE CRAVATE SHURE BIOTOPE 1	2021M00203	16 422,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00204 - ENREGISTEUR DD AJA BIOTOPE 1	2021M00204	3 468,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00205 - MELANGEUR VIDEO BIOTOPE 1	2021M00205	15 552,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00206 - ENCEINTE COLONNE(+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00206	42 248,40	0,00	5
29/06/2022	2021M00207 - CAISSON DE GRAVE (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00207	15 457,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00208 - VIDEOPROJECTEUR LASER PANASONIC BIOTOPE 1	2021M00208	44 613,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00209 - GESTION DES SIGNAUX AUDIO BIOTOPE 1	2021M00209	2 541,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00210 - SERRURERIE SCENIQUE BIOTOPE 1	2021M00210	9 300,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00211 - PROCESSEUR (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00211	2 228,40	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/06/2022	2021M00212 - AMPLIFICATEUR (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00212	20 166,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00213 - CONSOLE AUDIO (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00213	7 068,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00216 - MICROPHONE (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00216	33 597,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00217 - MERGER PATHWAY BIOTOPE 1	2021M00217	3 009,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00218 - PROJECTEUR LED (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00218	26 259,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00220 - CLAVIER DE COMMANDE EXTRON + INTERFACE BIOTOPE 1	2021M00220	13 854,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00222 - ENCODEUR VIDEO IPTV + PARAMETRAGE BIOTOPE 1	2021M00222	20 166,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00224 - ENCEINTE PLAFOND (- 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00224	9 435,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00226 - SYSTÈME CENTRALISE DE SURVEILLANCE + INTERFACE BIOTOPE 1	2021M00226	64 278,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00227 - PUPITRE LUMIERE BIOTOPE 1	2021M00227	2 502,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00229 - BOOSTER PATHWAY BIOTOPE 1	2021M00229	5 623,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00231 - ANTENNE TNT BIOTOPE 1	2021M00231	1 125,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00232 - PARABOLE BIOTOPE 1	2021M00232	1 185,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00233 - ANTENNE SHURE + BOOSTER BIOTOPE 1	2021M00233	2 563,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00235 - ENREGISTEUR AUDIO (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00235	9 198,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00237 - MATRICE VIDEO AUTOMATE BIOTOPE 1	2021M00237	26 010,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00240 - SYSTÈME MALENTENDANT BOUCLE TOUR DE COUP BIOTOPE 1	2021M00240	18 037,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00242 - KIT FLASH BOITE A LUMIERE ELINCHROME BIOTOPE 1	2021M00242	1 549,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00243 - KIT FLASH PARAPLUIE ELINCHROME BIOTOPE 1	2021M00243	1 269,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00245 - KIT FLASH MOBILE PROFOTO BIOTOPE 1	2021M00245	8 104,80	0,00	5
29/06/2022	2021M00246 - SYSTÈME DE CONFERENCE SANS FIL BIOTOPE 1	2021M00246	129 886,80	0,00	5
29/06/2022	2021M00249 - PANNEAU LED FOMEX BIOTOPE 1	2021M00249	10 512,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00252 - LIFT AUDIPACK BIOTOPE 1	2021M00252	32 400,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00253 - PROJECTEUR SCENIQUE + ACCESSOIRE BIOTOPE 1	2021M00253	16 272,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00256 - MELANGEUR MULTI ZONE POUR AMPLIFICATEUR BIOTOPE 1	2021M00256	895,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00301 - DIFFUSION SANS FIL (- 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00301	12 477,60	0,00	5
29/06/2022	2021M00516 - EQUIPEMENT DE VIDEO PROTECTION SURVEILLANCE	2021M00516	788 668,98	0,00	5
29/06/2022	2021M00183 - BOITIER DE PRESSE + ACCESSOIRE BIOTOPE 1	2021M00183	1 861,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00185 - RECEPTEUR SHURE UHF (+ 500? HT) BIOTOPE 1	2021M00185	7 255,20	0,00	5
29/06/2022	2021M00187 - PLATINE DE CONTRÔLE + PARAMETRAGE BIOTOPE 1	2021M00187	7 776,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00190 - PUPITRE ORATEUR (MICROPHONE COL DE CYGNE) BIOTOPE 1	2021M00190	9 972,00	0,00	5
29/06/2022	2021M00191 - PROCESSEUR VIDEO BIOTOPE 1	2021M00191	52 419,60	0,00	5
07/07/2022	2022D00006 - PARTICIPATION CAPITAL EURATECHNOLOGIE	2022D00006	7 187 068,00	0,00	0
19/07/2022	2022F00180 - ACQUISITION	2022F00180	2 950,64	0,00	0
27/07/2022	2021M00475 - HYDRANTS	2021M00475	51 690,88	0,00	10
27/07/2022	2021M01340 - TROMMEL	2021M01340	1 352 201,50	0,00	2
27/07/2022	2021R00001 - RESEAUX DE VOIRIE	2021R00001	94 343 353,97	0,00	0
27/07/2022	2021R00002 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	2021R00002	10 841 756,16	0,00	0
27/07/2022	2021R00013 - PHOTOTYPES DEPLACO VELO	2021R00013	4 980,00	0,00	0
27/07/2022	066137 - COUVERTURE	066137	1 946,39	0,00	0
27/07/2022	066147 - COUVERTURE	066147	3 164,91	0,00	0
27/07/2022	066166 - GROS OEUVRE	066166	6 577,36	0,00	0
27/07/2022	2020R00001 - RESEAUX DE VOIRIE	2020R00001	75 387 713,45	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/07/2022	2020R00002 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	2020R00002	9 408 310,00	0,00	0
27/07/2022	2021I00020 - FIBRES OPTIQUES	2021I00020	1 334 297,59	0,00	40
27/07/2022	2021I00025 - CHEMISAGE	2021I00025	388 590,67	0,00	40
27/07/2022	2021I00028 - RESEAUX D'EAU POTABLE	2021I00028	304 302,06	0,00	40
27/07/2022	2021I00042 - BRANCHEMENT	2021I00042	8 745,16	0,00	40
27/07/2022	2021I00043 - VIDEOPROTECTION MEL RACCORDEMENT FIBRES OPTIQUES	2021I00043	183 299,65	0,00	40
27/07/2022	2021I00053 - EXTENSION RESEAUX	2021I00053	118 572,41	0,00	40
27/07/2022	2021I00058 - BRANCHEMENT	2021I00058	36 319,15	0,00	40
27/07/2022	2021I00061 - BRANCHEMENT	2021I00061	16 984,80	0,00	40
27/07/2022	2021I00062 - RACCORDEMENT EAU	2021I00062	2 148,04	0,00	40
27/07/2022	2021I00103 - REFECTION RESEAU D'EAUX PLUVIALES	2021I00103	9 528,00	0,00	40
27/07/2022	2021I00131 - REQUALIFICATION	2021I00131	1 484 214,92	0,00	40
27/07/2022	2021I00133 - RESEAUX DE GAZ	2021I00133	26 990,41	0,00	40
12/08/2022	2013B00499 - ACQUISITION	2013B00499	937 870,99	0,00	0
12/08/2022	2014B00347 - INSTALLATION DU BATIMENT	2014B00347	13 753,74	0,00	0
04/10/2022	2022D00030 - AVANCE REMBOURSABLE TECHNOVATIS	2022D00030	100 000,00	0,00	0
10/11/2022	2022D00035 - CONSIGNATION LYS LEZ LANNOY LIEUDIT LE GAUTHIER	2022D00035	150 000,00	0,00	0
30/11/2022	2022D00060 - Participation au capital de la société FTM	2022D00060	12 500,00	0,00	0
20/12/2022	2022D00098 - PARTICIPATION	2022D00098	247 585,33	0,00	0
21/12/2022	2022D00099 - AUGMENTATION CAPITAL EURATECHNOLOGIE	2022D00099	1 925 107,50	0,00	0
31/12/2022	2021O00036 - MAITRISE D'OEUVRE	2021O00036	195 600,00	0,00	5
31/12/2022	2021O00042 - AUDIT PATRIMONIAL	2021O00042	21 564,00	0,00	5
31/12/2022	2021O00149 - ASSISTANCE MAITRISE D'OEUVRE DEVELOPPEMENT KIMOCE	2021O00149	2 790,72	0,00	5
31/12/2022	2021O00185 - REALISATION URBANISATION DU SI	2021O00185	38 970,00	0,00	5
31/12/2022	2021O00232 - MAITRISE D'OEUVRE	2021O00232	3 810,59	0,00	5
31/12/2022	2021O00320 - LEVES TOPOGRAPHIQUES	2021O00320	8 129,17	0,00	5
31/12/2022	2021O00481 - PLAN RIS (- 500? HT)	2021O00481	691,20	0,00	1
31/12/2022	2021O00482 - PLAN RIS (+ 500? HT)	2021O00482	26 100,00	0,00	5
31/12/2022	2021O00644 - ASSISTANCE MAITRISE D'OEUVRE	2021O00644	29 580,00	0,00	5
31/12/2022	2021O00649 - AUDIT PATRIMONIAL	2021O00649	25 508,16	0,00	5
31/12/2022	2021O00661 - REDYNAMISATION DES PARCS ACTIVITES	2021O00661	1 186,24	0,00	5
31/12/2022	2021O00662 - AUDIT PARC INFORMATIQUE MEL	2021O00662	23 819,99	0,00	5
31/12/2022	2021O00775 - ETUDE PRESTATION LMSU ET HABITAT	2021O00775	3 078,14	0,00	5
31/12/2022	2021O00914 - ETUDE ARCHIVAGE CONNECTEUR SHARPOINT	2021O00914	22 113,72	0,00	5
31/12/2022	2021O00964 - MAITRISE D'OEUVRE	2021O00964	2 490,00	0,00	5
31/12/2022	2021O00976 - AUDIT INFRASTRUCTURE LFRESCO PR LES ADS/DIA	2021O00976	9 360,00	0,00	5

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							12 719 370,45	4 462 530,69	
Cessions à titre onéreux							12 719 370,45	6 960 404,01	
06/05/2022	001746 - TERRAINS BATIS DISSOLUTION EPALE	01/01/1984	4 713,93	0	0,00	4 713,93	290 000,00	285 286,07	22 530 772,07
17/05/2022	2014B00231 - ACQUISITION	01/01/1997	1 949,81	0	0,00	1 949,81	1 949,81	0,00	0,00
17/05/2022	2015B00208 - ACQUISITION	01/01/1996	15 181,98	0	0,00	15 181,98	2 929,82	-12 252,16	0,00
17/05/2022	040981 - ACQUISITION	01/10/1996	1 280,37	0	0,00	1 280,37	1 280,37	0,00	35 894,48
18/05/2022	2015B00145 - ACQUISITION	01/01/1996	26 829,92	0	0,00	26 829,92	23 475,00	-3 354,92	0,00
18/05/2022	2015B00146 - ACQUISITION	01/01/1995	10 587,05	0	0,00	10 587,05	0,00	-10 587,05	0,00
18/05/2022	2015B00147 - ACQUISITION	01/01/1995	19 093,63	0	0,00	19 093,63	0,00	-19 093,63	0,00
18/05/2022	2015B00148 - ACQUISITION	01/01/1995	16 871,40	0	0,00	16 871,40	0,00	-16 871,40	0,00
18/05/2022	2015B00149 - ACQUISITION	01/01/1995	26 783,22	0	0,00	26 783,22	0,00	-26 783,22	0,00
18/05/2022	2013R00045 - ACQUISITION	01/01/1974	173 700,00	0	0,00	173 700,00	173 700,00	0,00	78 333 682,75
19/05/2022	028775 - ACQUISITION	02/12/2011	50 485,50	0	0,00	50 485,50	42 963,82	-7 521,68	0,00
19/05/2022	072431 - ACQUISITION + EVICTION LOCATIVE	06/04/2010	36 136,37	0	0,00	36 136,37	36 136,37	0,00	0,00
19/05/2022	076334 - ACQUISITION	14/12/2010	51 127,46	0	0,00	51 127,46	13 735,44	-37 392,02	0,00
19/05/2022	076374 - ACQUISITION	14/12/2010	259 527,47	0	0,00	259 527,47	259 527,47	0,00	0,00
19/05/2022	077081 - ACQUISITION	12/05/2011	160 834,45	0	0,00	160 834,45	1 979 851,69	1 819 017,24	0,00
19/05/2022	2012F00027 - FRAIS	29/02/2012	53 168,10	0	0,00	53 168,10	43 938,96	-9 229,14	0,00
19/05/2022	2012F00057 - FRAIS	03/04/2012	14 568,70	0	0,00	14 568,70	12 391,02	-2 177,68	0,00
19/05/2022	2013F00037 - FRAIS	05/02/2013	54 389,86	0	0,00	54 389,86	54 389,86	0,00	0,00
19/05/2022	2017F00270 - INDEMNITE EVICTION AGRICOLE	29/11/2017	23 522,05	0	0,00	23 522,05	23 522,05	0,00	0,00
19/05/2022	2020F00133 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	05/08/2020	1 066 866,00	0	0,00	1 066 866,00	1 066 866,00	0,00	0,00
19/05/2022	2021F00004 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	01/01/2021	304 235,52	0	0,00	304 235,52	304 235,52	0,00	0,00
19/05/2022	2022F00014 - FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	01/01/2022	101 411,84	0	0,00	101 411,84	101 411,84	0,00	0,00
19/05/2022	071667 - ACQUISITION	17/12/2009	24 061,12	0	0,00	24 061,12	24 061,12	0,00	17 276,75
19/05/2022	071671 - ACQUISITION + INDEMNITE EVICTION	17/12/2009	228 241,80	0	0,00	228 241,80	228 241,80	0,00	36 555,29
19/05/2022	071672 - ACQUISITION + FRAIS	17/12/2009	60 877,96	0	0,00	60 877,96	60 877,96	0,00	8 355,16
19/05/2022	071823 - ACQUISITION PP + FN + INDEMNITE EVICTION	21/12/2009	179 699,52	0	0,00	179 699,52	179 699,52	0,00	36 103,91
19/05/2022	075299 - ACQUISITION PP + FN + EVICTION LOCATIVE	05/11/2010	44 441,51	0	0,00	44 441,51	44 441,51	0,00	109 105,46
19/05/2022	075834 - ACQUISITION + EVICTION LOCATIVE	02/12/2010	1 039,65	0	0,00	1 039,65	1 039,65	0,00	32 371,43
19/05/2022	075837 - ACQUISITION	02/12/2010	20 206,84	0	0,00	20 206,84	20 206,84	0,00	62 765,51

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
19/05/2022	075839 - ACQUISITION + INDEMNITE EVICTION	02/12/2010	102 124,51	0	0,00	102 124,51	102 124,51	0,00	6 384,52
19/05/2022	075879 - ACQUISITION + EVICTION LOCATIVE	06/12/2010	157 495,78	0	0,00	157 495,78	157 495,78	0,00	23 276,33
19/05/2022	075936 - ACQUISITION + INDEMNITE EVICTION	07/12/2010	6 701,40	0	0,00	6 701,40	6 701,40	0,00	44 396,70
19/05/2022	076181 - ACQUISITION	10/12/2010	64 598,28	0	0,00	64 598,28	64 598,28	0,00	556 152,38
19/05/2022	078379 - ACQUISITION	29/11/2011	45 196,20	0	0,00	45 196,20	45 196,20	0,00	86 990,28
19/05/2022	2012F00193 - ACQUISITION	11/10/2012	44 413,00	0	0,00	44 413,00	44 413,00	0,00	85 935,24
19/05/2022	2012F00271 - ACQUISITION	30/11/2012	52 661,84	0	0,00	52 661,84	52 661,84	0,00	112 237,96
19/05/2022	2018F00169 - ACQUISITION	17/09/2018	94 312,35	0	0,00	94 312,35	94 312,35	0,00	18 459,65
19/05/2022	2019F00034 - INDEMNISATION ÉVICTION CULTURALE	22/02/2019	4 770,20	0	0,00	4 770,20	4 770,20	0,00	11 791,16
30/05/2022	2019B00553 - DEMOLITION	24/11/2020	2 306,40	20	230,00	2 076,40	0,00	-2 076,40	0,00
30/05/2022	2020B00311 - COUVERTURE	08/12/2021	16 169,54	20	808,00	15 361,54	0,00	-15 361,54	0,00
30/05/2022	2022B00264 - ACQUISITION	07/04/2022	37 000,00	0	0,00	37 000,00	20 000,00	-17 000,00	0,00
08/06/2022	073004 - ACQUISITION	24/10/1979	225,81	0	0,00	225,81	1 750,00	1 524,19	69 503,75
16/06/2022	2014F00590 - ACQUISITION	01/01/1987	36,63	0	0,00	36,63	3 650,00	3 613,37	4 107,96
21/06/2022	050065 - MURAGE 3 COUR THIBERGHIE	01/08/2010	999,70	0	0,00	999,70	0,00	-999,70	0,00
21/06/2022	042671 - ACQUISITION	17/11/2006	2 950,17	0	0,00	2 950,17	0,00	-2 950,17	3 763,94
21/06/2022	051214 - ACQUISITION	19/05/2008	13 690,32	0	0,00	13 690,32	4 960,00	-8 730,32	16 051,10
21/06/2022	2012B00249 - ACQUISITION	25/04/2012	2 674,42	0	0,00	2 674,42	0,00	-2 674,42	6 113,18
21/06/2022	2016B00284 - ACQUISITION	26/07/2016	3 154,80	20	942,00	2 212,80	0,00	-2 212,80	4 926,20
21/06/2022	2016B00285 - ACQUISITION	26/07/2016	2 295,08	20	684,00	1 611,08	0,00	-1 611,08	5 566,92
28/06/2022	2022B00280 - ACQUISITION + FRAIS	19/04/2022	57 375,42	0	0,00	57 375,42	40 300,00	-17 075,42	0,00
01/07/2022	057853 - MISSION COORDINATION SECURITE	28/06/2022	1 502,77	0	0,00	1 502,77	0,00	-1 502,77	0,00
01/07/2022	057933 - MURAGE	28/06/2022	8 034,06	0	0,00	8 034,06	0,00	-8 034,06	0,00
01/07/2022	061384 - COUVERTURE	01/04/2008	1 755,06	0	0,00	1 755,06	0,00	-1 755,06	0,00
01/07/2022	064089 - CLOTURE	28/06/2022	1 036,55	0	0,00	1 036,55	0,00	-1 036,55	0,00
01/07/2022	064097 - CLOTURE	27/06/2022	2 957,58	0	0,00	2 957,58	0,00	-2 957,58	0,00
01/07/2022	064585 - cloture	27/06/2022	122,83	0	0,00	122,83	0,00	-122,83	0,00
01/07/2022	065531 - MURAGE	28/06/2022	4 305,07	0	0,00	4 305,07	0,00	-4 305,07	0,00
01/07/2022	065696 - COUVERTURE	28/06/2022	3 313,59	0	0,00	3 313,59	0,00	-3 313,59	0,00
01/07/2022	065706 - DEMOLITION	28/06/2022	114,44	0	0,00	114,44	0,00	-114,44	0,00
01/07/2022	065707 - CLOTURE	28/06/2022	158,78	0	0,00	158,78	0,00	-158,78	0,00
01/07/2022	068066 - MACONNERIE	28/06/2022	1 362,49	0	0,00	1 362,49	0,00	-1 362,49	0,00
01/07/2022	072787 - DEMOLITION	01/11/2011	13 326,62	0	0,00	13 326,62	0,00	-13 326,62	0,00
01/07/2022	073431 - DERATISATION	01/11/2011	95,08	0	0,00	95,08	0,00	-95,08	0,00
01/07/2022	073432 - DERATISATION	01/11/2011	95,08	0	0,00	95,08	0,00	-95,08	0,00
01/07/2022	076771 - DEMOLITION	17/12/2012	290,48	0	0,00	290,48	0,00	-290,48	0,00
01/07/2022	076773 - DEMOLITION	17/12/2012	9 482,63	0	0,00	9 482,63	0,00	-9 482,63	0,00
01/07/2022	2015B00114 - FRAIS	01/01/1998	1 322,87	0	0,00	1 322,87	0,00	-1 322,87	0,00
01/07/2022	2015F00553 - CLOTURE	16/10/2017	3 098,40	0	0,00	3 098,40	0,00	-3 098,40	0,00
01/07/2022	2022B00394 - FRAIS	26/05/2003	1 226,06	0	0,00	1 226,06	0,00	-1 226,06	0,00
01/07/2022	063735 - ACQUISITION + FRAIS	03/07/2008	66 040,10	0	0,00	66 040,10	4 500,00	-61 540,10	82 079,47

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
01/07/2022	063735 - ACQUISITION + FRAIS	03/07/2008	14 151,45	0	0,00	14 151,45	0,00	-14 151,45	82 079,47
01/07/2022	2013R00069 - ACQUISITION	01/01/1974	61 886,04	0	0,00	61 886,04	13 050,00	-48 836,04	24 415 731,17
01/07/2022	2013R00069 - ACQUISITION	01/01/1974	68 603,78	0	0,00	68 603,78	19 200,00	-49 403,78	24 415 731,17
01/07/2022	2013R00069 - ACQUISITION	01/01/1974	19 447,07	0	0,00	19 447,07	6 550,00	-12 897,07	24 415 731,17
01/07/2022	2015B00562 - ACQUISITION	01/01/2003	3 176,00	0	0,00	3 176,00	0,00	-3 176,00	35 571,54
01/07/2022	2015B00562 - ACQUISITION	01/01/2003	12 704,00	0	0,00	12 704,00	4 000,00	-8 704,00	35 571,54
08/07/2022	058177 - ACQUISITION	05/12/2006	64 826,16	0	0,00	64 826,16	73 320,00	8 493,84	488 886,77
21/07/2022	2012R00037 - ACQUISITION	01/01/1985	2 500,00	0	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	70 854 433,39
21/07/2022	2013R00023 - ACQUISITION	01/01/1974	1 340,00	0	0,00	1 340,00	1 340,00	0,00	2 060 365,13
21/07/2022	2013R00049 - ACQUISITION	01/01/1977	3 200,00	0	0,00	3 200,00	3 200,00	0,00	4 841 767,36
26/07/2022	2018F00204 - ACQUISITION	01/01/2018	4 750,00	0	0,00	4 750,00	2 080,00	-2 670,00	2 477,81
29/07/2022	024327 - ACQUISITION	28/06/1995	51 578,13	0	0,00	51 578,13	48 540,97	-3 037,16	0,00
29/07/2022	066137 - COUVERTURE	27/07/2022	1 946,39	0	0,00	1 946,39	1 946,39	0,00	0,00
29/07/2022	066147 - COUVERTURE	27/07/2022	3 164,91	0	0,00	3 164,91	3 164,91	0,00	0,00
29/07/2022	066166 - GROS OEUVRE	27/07/2022	6 577,36	0	0,00	6 577,36	6 577,36	0,00	0,00
29/07/2022	075069 - DEMOLITION	01/11/2011	1 808,95	0	0,00	1 808,95	1 808,95	0,00	0,00
29/07/2022	2012B00564 - COUVERTURE	31/05/2013	6 465,52	0	0,00	6 465,52	6 465,52	0,00	0,00
29/07/2022	2016B00401 - NEUTRALISATION	21/09/2017	428,40	20	105,00	323,40	323,40	0,00	0,00
29/07/2022	2019F00060 - ACQUISITION	21/03/2019	8 467,50	0	0,00	8 467,50	35 224,80	26 757,30	19 261,28
23/08/2022	001746 - TERRAINS BATIS DISSOLUTION EPALE	01/01/1984	63 144,90	0	0,00	63 144,90	235 000,00	171 855,10	22 530 772,07
23/08/2022	001747 - ACQUISITION	15/11/1978	92,40	0	0,00	92,40	7 700,00	7 607,60	401 138,67
24/08/2022	045949 - FRAIS	07/02/2002	646,15	0	0,00	646,15	0,00	-646,15	0,00
24/08/2022	050058 - MURAGE 6 COUR THIBERGHEN	01/08/2010	999,70	0	0,00	999,70	0,00	-999,70	0,00
24/08/2022	050059 - MURAGE 8 COUR THIBERGHEN	01/08/2010	999,70	0	0,00	999,70	0,00	-999,70	0,00
24/08/2022	050063 - MURAGE 9 COUR THIBERGHEN	01/08/2010	999,69	0	0,00	999,69	0,00	-999,69	0,00
24/08/2022	056819 - COUVERTURE	01/12/2007	21 970,56	0	0,00	21 970,56	0,00	-21 970,56	0,00
24/08/2022	059243 - ACQUISITION	26/02/2007	2 676,99	0	0,00	2 676,99	2 152,49	-524,50	3 323,16
24/08/2022	2012B00249 - ACQUISITION	25/04/2012	3 247,51	0	0,00	3 247,51	3 247,51	0,00	6 113,18
24/08/2022	2015B00541 - ACQUISITION	01/01/1992	2 369,02	0	0,00	2 369,02	0,00	-2 369,02	2 598,58
24/08/2022	2015B00695 - ACQUISITION	01/10/2015	4 314,33	0	0,00	4 314,33	0,00	-4 314,33	4 760,79
24/08/2022	2016F00046 - ACQUISITION	15/03/1979	36,08	0	0,00	36,08	2 640,00	2 603,92	447 017,89
24/08/2022	2022B00461 - ACQUISITION	28/03/2001	6 097,96	0	0,00	6 097,96	0,00	-6 097,96	0,00
26/08/2022	023724 - BUREAU 140 + PIEDS CHALLENGE	10/05/2004	2 878,56	10	2 878,56	0,00	45,00	45,00	0,00
26/08/2022	023745 - BUREAUX L140 + PIEDS	10/05/2004	1 992,85	10	1 992,85	0,00	44,00	44,00	0,00
26/08/2022	043976 - CAISSONS MOBILES & COIFFES	26/03/2008	964,92	10	964,92	0,00	44,00	44,00	0,00
26/08/2022	044387 - TABLE BASSE	03/04/2008	153,06	1	153,06	0,00	45,00	45,00	0,00
26/08/2022	051577 - CAISSON MOBILE 1 TIROIR	19/11/2008	1 006,82	10	1 006,82	0,00	45,00	45,00	0,00
26/08/2022	054289 - VESTIAIRE PENDERIE 197X61X47	08/06/2006	553,63	10	553,63	0,00	44,00	44,00	0,00
26/08/2022	057339 - TABLE DE REUNION	24/10/2006	1 246,23	10	1 246,23	0,00	45,00	45,00	0,00
26/08/2022	058184 - TABLE ET CHAISES	05/12/2006	68,99	1	68,99	0,00	55,00	55,00	0,00
26/08/2022	061675 - ARMOIRE 198X120	21/09/2007	2 493,06	10	2 493,06	0,00	44,00	44,00	0,00
26/08/2022	073499 - ARMOIRES GAMME VITAL 198*120	23/07/2010	7 000,56	10	7 000,56	0,00	45,00	45,00	0,00
26/08/2022	015292 - CHAISES VISITEURS 4 PIEDS	29/07/2003	79,46	1	79,46	0,00	44,00	44,00	0,00
29/08/2022	022938 - VESTIAIRES MONO 1 CASE NOIR	14/04/2004	136,22	1	136,22	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	023728 - BUREAUX 140 + GOUTTE D'EAU	10/05/2004	1 150,50	10	1 150,50	0,00	35,00	35,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
29/08/2022	023735 - CAISSONS MOBILE 1 TIROIR + 1DS	10/05/2004	6 204,91	10	6 204,91	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	025534 - TABLES (+500?TTC)	23/11/2011	5 389,40	10	5 389,40	0,00	42,00	42,00	0,00
29/08/2022	034593 - CHAISES VISITEUR LUGE BLEU	19/01/2005	354,28	1	354,28	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	044389 - CHAISES VISITEURS	03/04/2008	1 252,73	10	1 252,73	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	047205 - ARMOIRE A RIDEAU 198X120	01/07/2008	1 691,68	10	1 691,68	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	048967 - BUREAU 80X80 POUR RETOUR	17/11/2005	3 318,30	10	3 318,30	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	053163 - BUREAU 80X80 (QTE20)	14/04/2006	2 750,08	10	2 750,08	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	053167 - TABLES 120X80 (QTE 2)	14/04/2006	352,84	1	352,84	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	013117 - CHAISE VISITEUR HEGOA NOIR	29/10/2002	173,01	1	173,01	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	013392 - VESTIAIRES MONO COLLECT.1 CASE	06/12/2002	144,55	1	144,55	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	013584 - VESTIAIRE 1 CASE 30 CM GRIS	20/12/2002	144,55	1	144,55	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	013786 - TABLE RONDE 110 VITAL	24/01/2003	785,09	10	785,09	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	063772 - CHAISES VISITEURS	08/07/2008	1 771,16	10	1 771,16	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	064416 - CHAISES VISITEURS GAMME HEGOA	18/11/2008	2 190,88	10	2 190,88	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	071805 - CAISSONS MOBILES	21/12/2009	2 286,15	10	2 286,15	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	073516 - VESTIAIRE DE BUREAU NOIR	26/07/2010	132,85	1	132,85	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	2012M00009 - TRIEURS (-500? HT)	01/01/2012	407,36	1	407,36	0,00	45,00	45,00	0,00
29/08/2022	2013M00006 - 2013 - ARMOIRES (-500? HT)	01/01/2013	10 550,76	1	10 550,76	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	014666 - TABLE RONDE DIA 110	23/05/2003	280,61	1	280,61	0,00	36,00	36,00	0,00
29/08/2022	015688 - TABLE DE REUNION RONDE DIAM120	26/09/2003	286,06	1	286,06	0,00	35,00	35,00	0,00
29/08/2022	016148 - TABLE REUNION RONDE DIAM 120	06/11/2003	286,06	1	286,06	0,00	35,00	35,00	0,00
31/08/2022	022803 - FAUTEUIL DIRECTION CUIR NOIR	02/04/2004	285,43	1	285,43	0,00	10,00	10,00	0,00
31/08/2022	022885 - FAUTEUIL DIRECTION CUIR NOIR	08/04/2004	285,43	1	285,43	0,00	10,00	10,00	0,00
31/08/2022	022888 - CHAISE LOMA 63X80 ENDUIT NOIR	08/04/2004	166,04	1	166,04	0,00	13,00	13,00	0,00
31/08/2022	032387 - BUREAU	06/07/2007	4 115,44	10	4 115,44	0,00	83,00	83,00	0,00
31/08/2022	045923 - ARMOIRES 198X120 VITAL	31/08/2005	1 640,91	10	1 640,91	0,00	100,00	100,00	0,00
31/08/2022	050617 - CHAISES VISITEUR SEDNA	12/12/2005	1 277,33	10	1 277,33	0,00	34,00	34,00	0,00
31/08/2022	057259 - CAISSON MOBILE 2 TIROIRS	20/10/2006	547,65	10	547,65	0,00	30,00	30,00	0,00
31/08/2022	057766 - MEUBLE BAS L1600 (QTE1)	13/11/2006	1 121,85	10	1 121,85	0,00	44,00	44,00	0,00
31/08/2022	010583 - ARMOIRES RIDEAU 198X100 + CADR	16/01/2002	1 169,28	10	1 169,28	0,00	120,00	120,00	0,00
31/08/2022	011147 - ARMOIRE A RIDEAUX 98 X 120	05/02/2002	288,89	1	288,89	0,00	115,00	115,00	0,00
31/08/2022	013394 - VESTIAIRE MONO COLLECTIF 1	06/12/2002	144,55	1	144,55	0,00	10,00	10,00	0,00
31/08/2022	013582 - VESTIAIRE 1 CASE 30 CM GRIS	20/12/2002	144,55	1	144,55	0,00	38,00	38,00	0,00
31/08/2022	014047 - TABLE DE REUNION DELTA	13/02/2003	1 276,11	10	1 276,11	0,00	50,00	50,00	0,00
31/08/2022	071463 - ARMOIRES DE RANGEMENT INOX	14/12/2009	4 014,71	10	4 014,71	0,00	20,00	20,00	0,00
31/08/2022	014866 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	18/06/2003	794,62	10	794,62	0,00	39,00	39,00	0,00
31/08/2022	014941 - TABLES 120X60 HETRE (QTE 4)	27/06/2003	496,96	1	496,96	0,00	34,00	34,00	0,00
31/08/2022	015099 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	11/07/2003	417,32	1	417,32	0,00	30,00	30,00	0,00
31/08/2022	015469 - ARMOIRES 98X120 + COIFFES +	29/08/2003	726,07	10	726,07	0,00	30,00	30,00	0,00
31/08/2022	015661 - TABLE RONDE DIAMETRE 110	25/09/2003	280,61	1	280,61	0,00	30,00	30,00	0,00
31/08/2022	016149 - ARMOIRE HAUTE 198X120X47	06/11/2003	511,47	1	511,47	0,00	30,00	30,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
01/09/2022	020714 - TABLE BASSE RECTANGULAIRE60X80	11/02/2004	87,90	1	87,90	0,00	50,00	50,00	0,00
01/09/2022	022658 - CHAISES DE REUNION UNISONOS	23/03/2004	1 588,29	10	1 588,29	0,00	15,00	15,00	0,00
01/09/2022	022850 - BUREAU 140 + GOUTTE D'EAU	07/04/2004	1 201,26	10	1 201,26	0,00	16,00	16,00	0,00
01/09/2022	022942 - CHAISES VISITEURS HEGOA NOIR	14/04/2004	4 290,96	10	4 290,96	0,00	25,00	25,00	0,00
01/09/2022	024740 - CAISSONS H.BUREAU 2 T + 1 DS	18/06/2004	2 033,22	10	2 033,22	0,00	45,00	45,00	0,00
01/09/2022	026058 - ARMOIRES (+500?TTC)	17/02/2011	13 279,02	10	13 279,02	0,00	30,00	30,00	0,00
01/09/2022	034346 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS VITAL	13/01/2005	210,58	1	210,58	0,00	45,00	45,00	0,00
01/09/2022	037374 - CHAISES VISITEUR NOIR	14/02/2005	402,45	1	402,45	0,00	45,00	45,00	0,00
01/09/2022	038700 - TABLE REUNION TONNEAU 160X100	15/03/2005	295,54	1	295,54	0,00	15,00	15,00	0,00
01/09/2022	040510 - FAUTEUILS NOIRS KOSKA	27/04/2005	630,34	10	630,34	0,00	15,00	15,00	0,00
01/09/2022	043091 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	24/06/2005	842,32	10	842,32	0,00	45,00	45,00	0,00
01/09/2022	049593 - FAUTEUIL OMAN CUIR 67X67 CM	19/03/2009	1 129,36	10	1 129,36	0,00	15,00	15,00	0,00
01/09/2022	050731 - CHAISES VISITEUR	12/12/2005	1 236,42	10	1 236,42	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	051263 - VESTIAIRES MONO COLLECT 1 CASE	10/01/2006	413,37	1	413,37	0,00	25,00	25,00	0,00
01/09/2022	051537 - BUREAU 120X80 POIRIER	23/01/2006	310,74	1	310,74	0,00	48,00	48,00	0,00
01/09/2022	051570 - ARMOIRES 198X120 + TABLETTES	19/11/2008	10 710,61	10	10 710,61	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	053166 - CHAISES VISITEUR GAMME FORMA	14/04/2006	873,97	10	873,97	0,00	24,00	24,00	0,00
01/09/2022	053878 - TABLE 180X80 (QTE3)	17/05/2006	366,23	1	366,23	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	054283 - TABLE DE REUNION DIAM 120	08/06/2006	769,77	10	769,77	0,00	50,00	50,00	0,00
01/09/2022	054290 - TABLE DE REUNION 6/8 200X120	08/06/2006	629,22	10	629,22	0,00	50,00	50,00	0,00
01/09/2022	054456 - TABLE DE REUNION DIAM 120	13/06/2006	769,77	10	769,77	0,00	50,00	50,00	0,00
01/09/2022	055154 - TABLE DE REUNION 200X120	03/07/2006	629,22	10	629,22	0,00	61,00	61,00	0,00
01/09/2022	055168 - TABLE DE REUNION DIAM 120	03/07/2006	769,77	10	769,77	0,00	55,00	55,00	0,00
01/09/2022	056573 - BUREAU DEMI-LUNE 190X120 +	08/09/2006	2 258,97	10	2 258,97	0,00	25,00	25,00	0,00
01/09/2022	056603 - CHAISE VISITEUR LUGE GAMME PRA	11/09/2006	626,98	10	626,98	0,00	45,00	45,00	0,00
01/09/2022	013047 - PLAN COMPACT 160 + RETOUR	16/10/2002	439,90	1	439,90	0,00	50,00	50,00	0,00
01/09/2022	013585 - VESTIAIRE 1 CASE 30 CM GRIS	20/12/2002	144,55	1	144,55	0,00	16,00	16,00	0,00
01/09/2022	014067 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	19/02/2003	371,38	1	371,38	0,00	70,00	70,00	0,00
01/09/2022	058165 - TABLE DE REUNION (QTE1)	04/12/2006	947,23	10	947,23	0,00	16,00	16,00	0,00
01/09/2022	060014 - CHAISES VISITEURS	04/05/2007	571,37	10	571,37	0,00	36,00	36,00	0,00
01/09/2022	060335 - VESTIAIRE PENDERIE 214X43X45	07/06/2007	223,82	1	223,82	0,00	16,00	16,00	0,00
01/09/2022	062761 - CHAISES VISITEUR	16/01/2008	536,24	10	536,24	0,00	20,00	20,00	0,00
01/09/2022	063768 - TABLE 70X70	08/07/2008	87,61	1	87,61	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	064284 - ARMOIRE 198X120	17/10/2008	7 140,41	10	7 140,41	0,00	16,00	16,00	0,00
01/09/2022	064286 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	17/10/2008	3 184,59	10	3 184,59	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	072814 - CHAISE VISITEUR	11/05/2010	1 489,67	10	1 489,67	0,00	15,00	15,00	0,00
01/09/2022	073501 - CAISSONS MOBILES VITAL POIRIER	23/07/2010	2 957,78	10	2 957,78	0,00	16,00	16,00	0,00
01/09/2022	073583 - TABLE REUNION TONNEAU	30/07/2010	1 614,60	10	1 614,60	0,00	45,00	45,00	0,00
01/09/2022	075581 - ARMOIRE A RIDEAUX	25/11/2010	9 009,84	10	9 009,84	0,00	45,00	45,00	0,00
01/09/2022	2012M00011 - 2012 - BUREAUX (+500? HT)	01/01/2012	4 609,93	10	4 609,93	0,00	16,00	16,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
01/09/2022	2013M00013 - PLANS DE TRAVAIL (-500? HT)	01/01/2013	1 913,34	1	1 913,34	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	2014M00040 - PORTE DOCUMENT ET TABLE A ECRIRE (- 500? HT)	14/01/2014	383,36	1	383,36	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	2014M00295 - VESTIAIRE (- 500? HT)	02/10/2014	259,68	1	259,68	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	014815 - CAISSON MOBILE 1 TIROIR	13/06/2003	208,67	1	208,67	0,00	25,00	25,00	0,00
01/09/2022	014973 - PLANS COMPACT 90° 160X80	03/07/2003	7 641,00	10	7 641,00	0,00	70,00	70,00	0,00
01/09/2022	014974 - PLANS COMPACT 90° 160X80	03/07/2003	7 641,00	10	7 641,00	0,00	50,00	50,00	0,00
01/09/2022	015297 - CHAISES VISITEURS 4 PIEDS	29/07/2003	476,77	1	476,77	0,00	16,00	16,00	0,00
01/09/2022	015428 - TABLES 120X80	22/08/2003	894,49	10	894,49	0,00	22,00	22,00	0,00
01/09/2022	015476 - ARMOIRES 98X120 + COIFFES	29/08/2003	841,64	10	841,64	0,00	20,00	20,00	0,00
01/09/2022	015731 - TABLE TONNEAU 12 PLACES	03/10/2003	520,67	1	520,67	0,00	61,00	61,00	0,00
05/09/2022	022651 - BUREAU RECTANGLE 2300X1100	23/03/2004	3 103,62	10	3 103,62	0,00	50,00	50,00	0,00
05/09/2022	022656 - TABLE DE REUNION 2300X1100	23/03/2004	1 423,24	10	1 423,24	0,00	50,00	50,00	0,00
05/09/2022	022857 - MODULE HAUTEUR BUREAU + TABLE	07/04/2004	3 147,11	10	3 147,11	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	022912 - CHAISES VISITEURS HEGOA NOIR	09/04/2004	2 860,64	10	2 860,64	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	022914 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	09/04/2004	7 469,45	10	7 469,45	0,00	400,00	400,00	0,00
05/09/2022	023736 - CAISSONS H. BUREAU 2 T + 1 DS	10/05/2004	7 551,97	10	7 551,97	0,00	71,00	71,00	0,00
05/09/2022	023741 - ARMOIRE 100X97,5X43,5 + COIFFE	10/05/2004	4 995,93	10	4 995,93	0,00	250,00	250,00	0,00
05/09/2022	024729 - BUREAU 140 CHALLENGE (QTE 17)	18/06/2004	7 550,69	10	7 550,69	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	034793 - VESTIAIRE PENDERIE 198X80X47	25/01/2005	433,33	1	433,33	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	038280 - CHAISES ENDUIT ANTRACITE	21/04/2006	4 564,98	10	4 564,98	0,00	12,50	12,50	0,00
05/09/2022	038702 - ARMOIRES 102X120 POIRIER	15/03/2005	811,01	10	811,01	0,00	60,00	60,00	0,00
05/09/2022	039531 - CHAISES VISITEURS GAMME FORMA	31/03/2005	643,90	10	643,90	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	041449 - VESTIAIRES MONO COLLECTIF	26/05/2005	551,02	10	551,02	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	043092 - ARMOIRES 198X120X42,5 VITAL	24/06/2005	656,36	10	656,36	0,00	12,50	12,50	0,00
05/09/2022	043094 - ARMOIRE 198X100X42,5 VITAL	24/06/2005	316,96	1	316,96	0,00	12,50	12,50	0,00
05/09/2022	044057 - CAISSONS MOBILES & COIFFES	26/03/2008	1 287,40	10	1 287,40	0,00	11,00	11,00	0,00
05/09/2022	044069 - CAISSONS MOBILES & COIFFE	26/03/2008	2 315,83	10	2 315,83	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	046793 - TABLES RONDES 110 VITAL 4 PERS	28/09/2005	5 664,00	10	5 664,00	0,00	71,00	71,00	0,00
05/09/2022	051569 - ARMOIRES 102X120 + COIFFES	19/11/2008	11 449,00	10	11 449,00	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	053964 - ARMOIRE 102X120 + COIFFE	31/03/2009	6 874,58	10	6 874,58	0,00	71,00	71,00	0,00
05/09/2022	054291 - BUREAU RECTANGULAIRE 200X110 +	08/06/2006	4 567,06	10	4 567,06	0,00	11,00	11,00	0,00
05/09/2022	057769 - TABLE 2200X1215 (QTE1)	13/11/2006	1 590,68	10	1 590,68	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	013043 - TABLES DE REUNION DIAM 110CM	16/10/2002	1 774,19	10	1 774,19	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	013190 - CHAISES RONDO T5 PIET JAUNE	07/11/2002	1 234,03	10	1 234,03	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	013467 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	10/12/2002	185,69	1	185,69	0,00	74,00	74,00	0,00
05/09/2022	013641 - ARMOIRE RIDEAU 98X120 + COIFFE	21/01/2003	459,05	1	459,05	0,00	16,00	16,00	0,00
05/09/2022	058700 - BUREAU RECTANGULAIRE + RETOUR	10/01/2007	2 283,53	10	2 283,53	0,00	11,00	11,00	0,00
05/09/2022	060336 - TABLE REUNION VERRE	07/06/2007	1 225,15	10	1 225,15	0,00	11,00	11,00	0,00
05/09/2022	062312 - CAISSON HAUTEUR	29/11/2007	5 436,54	10	5 436,54	0,00	71,00	71,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
05/09/2022	062868 - CAISSONS HAUTEUR BUREAU	29/01/2008	4 104,79	10	4 104,79	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	063226 - ARMOIRE 102X120 AVEC COIFFE	08/04/2008	7 230,15	10	7 230,15	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	063228 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	08/04/2008	3 217,77	10	3 217,77	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	064283 - ARMOIRE 102X120 + COIFFE	17/10/2008	8 586,74	10	8 586,74	0,00	250,00	250,00	0,00
05/09/2022	014802 - CHAISES TRAVAIL HARMONY NOIR	13/06/2003	4 061,26	10	4 061,26	0,00	71,00	71,00	0,00
05/09/2022	014879 - ARMOIRE RIDEAUX 72X80 1TAB DS	18/06/2003	212,39	1	212,39	0,00	30,00	30,00	0,00
05/09/2022	015296 - CHAISES VISITEURS HEGOA NOIR	29/07/2003	158,92	1	158,92	0,00	62,50	62,50	0,00
05/09/2022	015457 - PLAN COMPACT 160X80 + RETOUR	29/08/2003	559,51	1	559,51	0,00	17,00	17,00	0,00
05/09/2022	015459 - ARMOIRE 98X120 + COIFFE POUR	29/08/2003	280,55	1	280,55	0,00	11,00	11,00	0,00
05/09/2022	015463 - ARMOIRES 98X120 + COIFFES ET	29/08/2003	891,04	10	891,04	0,00	11,00	11,00	0,00
05/09/2022	015471 - CAISSONS VITAL HAUTEUR BUREAU	29/08/2003	588,31	1	588,31	0,00	50,00	50,00	0,00
05/09/2022	015526 - TABLES ARTENSE AULNE 120X80	29/07/2003	596,33	1	596,33	0,00	25,00	25,00	0,00
05/09/2022	015535 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	05/09/2003	317,85	1	317,85	0,00	14,00	14,00	0,00
05/09/2022	015683 - CHAISES LUZITA 4 PIEDS	26/09/2003	1 385,68	10	1 385,68	0,00	12,50	12,50	0,00
05/09/2022	020617 - VESTIAIRE MONO COLLECTIF 1	06/02/2004	408,67	1	408,67	0,00	71,00	71,00	0,00
06/09/2022	2018F00162 - ACQUISITION	07/09/2018	33,90	0	0,00	33,90	35,00	1,10	1 735 910,69
07/09/2022	066331 - ACQUISITION	05/04/1977	3 015,80	0	0,00	3 015,80	85 980,78	82 964,98	0,00
07/09/2022	2017B00046 - DEMOLITION	20/08/2018	5 019,22	20	1 000,00	4 019,22	4 019,22	0,00	0,00
09/09/2022	023678 - MODULES H.BUREAU 80X72	07/05/2004	3 933,88	10	3 933,88	0,00	55,00	55,00	0,00
09/09/2022	038122 - MISE EN PLACE MATS PORTE DRAP	01/03/2005	15 007,67	0	0,00	15 007,67	200,00	-14 807,67	0,00
09/09/2022	043093 - ARMOIRE 102X120X42,5 VITAL	24/06/2005	1 132,47	10	1 132,47	0,00	40,00	40,00	0,00
09/09/2022	043824 - ARMOIRE 198X120X42,5 POIRIER	11/07/2005	656,36	10	656,36	0,00	32,00	32,00	0,00
09/09/2022	044030 - VITRINE PLEXIGLAS	27/03/2008	170,97	1	170,97	0,00	90,00	90,00	0,00
09/09/2022	047203 - ARMOIRE A RIDEAU 166X100	01/07/2008	11 031,77	10	11 031,77	0,00	12,00	12,00	0,00
09/09/2022	051593 - TABLE DE REUNION 160X100	19/11/2008	2 824,81	10	2 824,81	0,00	105,00	105,00	0,00
09/09/2022	053257 - CHAISES VISITEURS	04/12/2008	3 505,40	10	3 505,40	0,00	110,00	110,00	0,00
09/09/2022	056578 - TABLE DE REUNION 6/8 PERS	08/09/2006	629,22	10	629,22	0,00	50,00	50,00	0,00
09/09/2022	057257 - BUREAU DEMI LUNE 190X120	20/10/2006	3 470,64	10	3 470,64	0,00	50,00	50,00	0,00
09/09/2022	057261 - ARMOIRE HAUTE 197X100X5 TABLET	20/10/2006	999,86	10	999,86	0,00	20,00	20,00	0,00
09/09/2022	057268 - ARMOIRE	20/10/2006	437,45	1	437,45	0,00	30,00	30,00	0,00
09/09/2022	057824 - PANNEAU AFFICHAGE + ACCESSOIRE	17/11/2006	2 129,67	5	2 129,67	0,00	49,50	49,50	0,00
09/09/2022	058162 - ARMOIRE VESTIAIRE (QTE1)	04/12/2006	541,79	10	541,79	0,00	31,00	31,00	0,00
09/09/2022	059060 - CHARIOT INOX 4R 980*600 400 KG	01/01/2009	515,52	5	515,52	0,00	60,00	60,00	0,00
09/09/2022	059114 - CHARIOT MODUL 1X 0,7 500 KG	01/01/2009	153,21	1	153,21	0,00	28,00	28,00	0,00
09/09/2022	060015 - CHAISE VISITEUR	04/05/2007	213,79	1	213,79	0,00	13,00	13,00	0,00
09/09/2022	061501 - ARMOIRE HAUTE 1000X1980X480	07/09/2007	1 154,89	10	1 154,89	0,00	10,00	10,00	0,00
09/09/2022	061502 - FAUTEUIL EVER 3X8	07/09/2007	1 800,29	10	1 800,29	0,00	10,00	10,00	0,00
09/09/2022	061669 - ARMOIRE PORTE PLIANTES 198X120	21/09/2007	693,31	10	693,31	0,00	30,00	30,00	0,00
09/09/2022	063587 - BUREAU ISOLE 180X80	09/06/2008	365,36	1	365,36	0,00	12,00	12,00	0,00
09/09/2022	070197 - ARMOIRE REFRIGEREE 1300 L	19/08/2009	4 612,00	5	4 612,00	0,00	587,00	587,00	0,00
09/09/2022	075352 - PORTEMANTEAU	09/11/2010	103,00	1	103,00	0,00	31,00	31,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
09/09/2022	076307 - ARMOIRE RIDEAUX 198X120 EPURE	13/12/2010	16 668,19	10	16 668,19	0,00	300,00	300,00	0,00
09/09/2022	2016M00281 - PLAQUE DE CUISSON (-500 ? HT)	01/04/2016	538,64	1	538,64	0,00	200,00	200,00	0,00
09/09/2022	015732 - CLASSEUR KARDEX REF1201312SGL	03/10/2003	19 296,26	10	19 296,26	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
12/09/2022	032384 - ARMOIRES	06/07/2007	625,57	10	625,57	0,00	10,00	10,00	0,00
12/09/2022	032394 - CREDENCE 3 PORTES	06/07/2007	2 150,41	10	2 150,41	0,00	100,00	100,00	0,00
12/09/2022	056584 - VESTIAIRE PENDERIE 197X61X47	08/09/2006	553,63	10	553,63	0,00	10,00	10,00	0,00
12/09/2022	057127 - CHARLOT POUR ASSIETTES INOX	17/10/2006	787,21	10	787,21	0,00	185,00	185,00	0,00
12/09/2022	057731 - REFRIGERATEUR ELECTROLUX	10/11/2006	635,08	10	635,08	0,00	500,00	500,00	0,00
12/09/2022	057873 - CHARLOTS INOX A DESSERVIR	21/11/2006	719,98	10	719,98	0,00	204,17	204,17	0,00
12/09/2022	062167 - BUREAU 180X100 + RETOUR 120X60	20/11/2007	1 632,10	10	1 632,10	0,00	10,00	10,00	0,00
12/09/2022	062227 - CHARLOT A NIVEAU CONSTANT INOX	22/11/2007	760,58	15	760,58	0,00	458,33	458,33	0,00
12/09/2022	2014M00278 - TABLE INOX ALIMENTAIRE -500? HT	09/09/2014	237,60	1	237,60	0,00	86,67	86,67	0,00
12/09/2022	015477 - ARMOIRE 98X100 + COIFFE VITAL	29/08/2003	263,49	1	263,49	0,00	50,00	50,00	0,00
12/09/2022	017224 - BACS A POSER BLANC	12/12/2003	245,16	1	245,16	0,00	185,00	185,00	0,00
13/09/2022	2015B00639 - FRAIS	16/07/2015	3 826,62	0	0,00	3 826,62	3 826,62	0,00	0,00
13/09/2022	2016B00153 - POMPE DE RELEVAGE EN CAVE	21/09/2017	1 758,71	15	585,00	1 173,71	1 173,71	0,00	0,00
13/09/2022	2013R00070 - ACQUISITION	01/01/1974	66 118,92	0	0,00	66 118,92	168 826,29	102 707,37	3 622 328,85
13/09/2022	2014B00668 - ACQUISITION	29/10/2014	136 454,19	0	0,00	136 454,19	150 673,38	14 219,19	85 845,81
14/09/2022	032386 - ARMOIRE	06/07/2007	234,38	1	234,38	0,00	20,00	20,00	0,00
14/09/2022	033252 - MARMITE BASCULANTE	01/01/1997	18 843,33	15	18 843,33	0,00	250,00	250,00	0,00
14/09/2022	047121 - ARMOIRE REFRIGEREE GASTRONORME	16/06/2008	3 672,62	10	3 672,62	0,00	425,00	425,00	0,00
14/09/2022	053483 - CHAISES VISITEURS GAMME PRAO	27/04/2006	558,60	10	558,60	0,00	15,00	15,00	0,00
14/09/2022	057343 - MEUBLE KX (QTE 1)	24/10/2006	428,17	1	428,17	0,00	33,00	33,00	0,00
14/09/2022	057361 - EQUIPEMENT LAVERIE	26/10/2006	33 925,00	10	33 925,00	0,00	333,33	333,33	0,00
14/09/2022	002465 - CELLULE DE REFRIGERATION	08/02/2000	9 213,56	10	9 213,56	0,00	1 220,83	1 220,83	0,00
14/09/2022	005667 - LAVE VAISSELLE CONVOYEUR	12/06/2001	52 363,19	10	52 363,19	0,00	416,67	416,67	0,00
14/09/2022	059767 - ARMOIRES A RIDEAUX 72X80	12/04/2007	247,31	1	247,31	0,00	12,50	12,50	0,00
14/09/2022	071899 - ARMOIRE REFRIGEREE 1300 L	22/12/2009	3 249,16	5	3 249,16	0,00	489,17	489,17	0,00
14/09/2022	075757 - ARMOIRE	01/12/2010	724,06	10	724,06	0,00	15,00	15,00	0,00
14/09/2022	2012M00409 - FRITEUSE (+500? HT)	28/11/2012	3 791,00	5	3 791,00	0,00	478,33	478,33	0,00
14/09/2022	2013M00052 - FOUR (+500? HT)	30/01/2013	33 018,16	5	33 018,16	0,00	1 575,00	1 575,00	0,00
14/09/2022	2014M00089 - PLONGE INOX (-500? HT)	18/02/2014	365,40	1	365,40	0,00	150,00	150,00	0,00
14/09/2022	2015M00151 - LAVE BATTERIE	19/05/2015	12 187,06	10	8 526,00	3 661,06	957,50	-2 703,56	0,00
14/09/2022	2017M00129 - FOUR	27/03/2017	18 932,62	10	9 465,00	9 467,62	1 554,17	-7 913,45	0,00
19/09/2022	046655 - ACQUISITION	09/09/2002	2 517,31	0	0,00	2 517,31	0,00	-2 517,31	0,00
19/09/2022	068226 - FRAIS	09/04/2002	82,03	0	0,00	82,03	82,03	0,00	0,00
19/09/2022	076807 - ACQUISITION	14/03/2011	15 757,36	0	0,00	15 757,36	15 757,36	0,00	0,00
19/09/2022	2014B00241 - ACQUISITION	01/01/1996	1 346,58	0	0,00	1 346,58	0,00	-1 346,58	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
19/09/2022	2015B00230 - ACQUISITION	01/01/1996	1 124,93	0	0,00	1 124,93	0,00	-1 124,93	0,00
19/09/2022	2015B00231 - ACQUISITION	01/01/1996	14 744,79	0	0,00	14 744,79	3 480,61	-11 264,18	0,00
20/09/2022	020729 - LAVE-VERRES	31/12/2003	4 228,00	15	4 228,00	0,00	655,83	655,83	0,00
20/09/2022	024099 - FAUTEUILS VISITEUR TISSU NOIR	24/05/2004	463,62	1	463,62	0,00	100,00	100,00	0,00
20/09/2022	025448 - ELEMENTS DE RAYONNAGES	31/01/2011	1 238,29	1	1 238,29	0,00	166,67	166,67	0,00
20/09/2022	026187 - TABLETTE DE DEROCHAGE	30/11/2011	780,00	15	572,00	208,00	181,67	-26,33	0,00
20/09/2022	038696 - CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	15/03/2005	1 263,48	10	1 263,48	0,00	24,00	24,00	0,00
20/09/2022	038701 - ARMOIRE 198X120 + SEPARATEURS	15/03/2005	1 351,71	10	1 351,71	0,00	44,00	44,00	0,00
20/09/2022	040818 - FOUR MIXTE FRIMA TYPE CM101	10/05/2005	7 310,00	10	7 310,00	0,00	805,84	805,84	0,00
20/09/2022	041901 - CHARIOTS PLATE-FORME NIVEAU	07/06/2005	1 872,00	10	1 872,00	0,00	280,00	280,00	0,00
20/09/2022	042955 - DEPLACEMENT BAC EVIER	01/09/2008	863,00	15	799,59	63,41	317,50	254,09	0,00
20/09/2022	046783 - ARMOIRES INOX 140X60X180 AVEC SERRURE	28/09/2005	3 904,26	10	3 904,26	0,00	201,67	201,67	0,00
20/09/2022	046962 - ARMOIRE DE STERILISATION	26/06/2008	246,20	1	246,20	0,00	50,83	50,83	0,00
20/09/2022	051202 - ARMOIRE DE RANGEMENT INOX	18/11/2008	1 434,03	10	1 434,03	0,00	178,33	178,33	0,00
20/09/2022	051432 - TABLE OVALE 160X100	18/01/2006	5 946,03	10	5 946,03	0,00	24,00	24,00	0,00
20/09/2022	053140 - ARMOIRES 72X80 POIRIER	14/04/2006	643,01	10	643,01	0,00	55,00	55,00	0,00
20/09/2022	053967 - ARMOIRES 198X120 CANON FUSIL	31/03/2009	9 209,09	10	9 209,09	0,00	24,00	24,00	0,00
20/09/2022	054053 - EQUIPEMENT SPECIFIQUE CUISINE	01/12/2007	393,12	1	393,12	0,00	181,67	181,67	0,00
20/09/2022	054698 - PROTECTION INOX + SIPHON SOL	12/12/2006	2 232,36	10	2 232,36	0,00	140,00	140,00	0,00
20/09/2022	056575 - VESTIAIRE PENDERIE 197X61X47	08/09/2006	553,63	10	553,63	0,00	24,00	24,00	0,00
20/09/2022	056825 - TABLE DE TRAVAIL TEA18IS9	25/09/2006	630,00	10	630,00	0,00	58,33	58,33	0,00
20/09/2022	057087 - CHAISES VIENNE VINYLE	13/10/2006	4 905,00	10	4 905,00	0,00	740,00	740,00	0,00
20/09/2022	057763 - BUREAU 220X99 +PLAT+VOILE+CABL	13/11/2006	2 667,50	10	2 667,50	0,00	28,00	28,00	0,00
20/09/2022	000502 - LAVE VAISSELLE FE11AP VIDANGE	01/01/1996	3 197,21	15	3 197,21	0,00	270,00	270,00	0,00
20/09/2022	005955 - EQUIPEMENTS GRANDE CUISINE	31/12/2003	20 559,80	10	20 559,80	0,00	1 108,33	1 108,33	0,00
20/09/2022	005965 - EQUIPEMENTS GRANDE CUISINE	31/12/2003	836,12	10	836,12	0,00	295,00	295,00	0,00
20/09/2022	006384 - MEUBLE HAUT 2 PORTES BATTANTES	24/10/2001	1 159,25	10	1 159,25	0,00	144,00	144,00	0,00
20/09/2022	013352 - ETAGERE MURALE + ARMOIRE	28/11/2002	1 785,21	10	1 785,21	0,00	55,00	55,00	0,00
20/09/2022	014163 - ETAGERE ETROITE MURALE POUR BOUTEILLES	11/03/2003	145,00	1	145,00	0,00	113,33	113,33	0,00
20/09/2022	014164 - MEUBLE FROID MOBILE MOBILE DIAMETRE 1350/840/900	11/03/2003	5 073,00	10	5 073,00	0,00	480,83	480,83	0,00
20/09/2022	014165 - MEUBLE CAISSE DIMENSION 1250/840+300/900	11/03/2003	1 700,00	10	1 700,00	0,00	291,67	291,67	0,00
20/09/2022	058692 - CHARIOTS	08/01/2007	813,28	7	813,28	0,00	83,00	83,00	0,00
20/09/2022	058705 - ARMOIRE A RIDEAUX + ETAG. +	10/01/2007	605,18	10	605,18	0,00	20,00	20,00	0,00
20/09/2022	059328 - ARMOIRE 90 T + SERRURE 190X93	01/03/2007	2 681,48	10	2 681,48	0,00	33,00	33,00	0,00
20/09/2022	060185 - BUREAU GAMMA 2000X1000	16/05/2007	3 330,86	10	3 330,86	0,00	24,00	24,00	0,00
20/09/2022	062170 - VESTIAIRE 189X80X45	20/11/2007	1 265,38	10	1 265,38	0,00	24,00	24,00	0,00
20/09/2022	062725 - ETAGERES A 2 NIVEAUX	07/01/2008	322,56	1	322,56	0,00	30,00	30,00	0,00
20/09/2022	062726 - FAUTEUIL TOURNANT PIET. NOIR	07/01/2008	1 471,68	10	1 471,68	0,00	775,00	775,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
20/09/2022	076312 - CHAISE VISITEUR LUGE EXOS TISS	13/12/2010	2 428,29	10	2 428,29	0,00	24,00	24,00	0,00
20/09/2022	2013M00015 - TABLES (-500? HT)	01/01/2013	2 805,86	1	2 805,86	0,00	137,50	137,50	0,00
20/09/2022	2014M00239 - MATERIEL DE SONORISATION (+500? HT)	22/07/2014	11 434,04	5	11 434,04	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00
20/09/2022	2017M00249 - TABLE (- 500? HT)	12/06/2017	282,89	1	282,89	0,00	150,00	150,00	0,00
20/09/2022	014675 - FAUTEUIL BUREAU HARMONY NOIR	23/05/2003	178,38	1	178,38	0,00	11,00	11,00	0,00
20/09/2022	015293 - FAUTEUIL HARMONY NOIR	29/07/2003	178,38	1	178,38	0,00	11,00	11,00	0,00
20/09/2022	020538 - TABLE LUZITA DIAM 120	05/02/2004	589,54	1	589,54	0,00	24,00	24,00	0,00
26/09/2022	025824 - CHARIOT DE SERVICE	01/01/2011	463,30	1	463,30	0,00	55,00	55,00	0,00
26/09/2022	026186 - BAC MOBILE POUR PANIER	30/11/2011	690,94	15	506,00	184,94	135,83	-49,11	0,00
26/09/2022	026194 - CHARIOT CHAUFFANT	26/08/2011	1 512,00	15	1 100,00	412,00	25,00	-387,00	0,00
26/09/2022	032401 - TABLE DE REUNION	06/07/2007	2 290,34	10	2 290,34	0,00	30,00	30,00	0,00
26/09/2022	045106 - CHARIOTS PLATEFORME	09/08/2005	296,00	1	296,00	0,00	12,50	12,50	0,00
26/09/2022	045422 - ARMOIRE FORTE SERRURE	11/04/2008	980,35	10	980,35	0,00	40,00	40,00	0,00
26/09/2022	048000 - FAUTEUIL GAMME TALOA	24/10/2005	10 192,31	10	10 192,31	0,00	196,00	196,00	0,00
26/09/2022	052652 - TABLE BASSE 55X55	16/03/2006	96,80	1	96,80	0,00	50,00	50,00	0,00
26/09/2022	052885 - ARMOIRE 198X120 POIRIER	04/04/2006	328,18	1	328,18	0,00	20,00	20,00	0,00
26/09/2022	056583 - MEUBLE REFRIGERATEUR 70X80X47	08/09/2006	1 319,27	10	1 319,27	0,00	300,00	300,00	0,00
26/09/2022	056826 - TABLE DE TRAVAIL TEA121S9	25/09/2006	546,00	10	546,00	0,00	91,67	91,67	0,00
26/09/2022	056827 - TABLE DE TRAVAIL TEA30ISS	25/09/2006	1 120,00	10	1 120,00	0,00	189,17	189,17	0,00
26/09/2022	057335 - LAMPADAIRE SOLSTICE (QTE 1)	24/10/2006	489,16	1	489,16	0,00	31,00	31,00	0,00
26/09/2022	057389 - FAUTEUIL DE TRAVAIL (QTE 1)	27/10/2006	1 505,76	10	1 505,76	0,00	15,00	15,00	0,00
26/09/2022	000527 - MATERIEL DE CUISINE	01/01/1996	8 046,35	15	8 046,35	0,00	100,00	100,00	0,00
26/09/2022	002472 - TABLES T3 MONO FELIX 60X50	11/02/2000	1 088,50	10	1 088,50	0,00	240,00	240,00	0,00
26/09/2022	002494 - CHARIOTS CHAUFFANTS CHALEUR VENTILEE	11/02/2000	3 777,69	5	3 777,69	0,00	222,50	222,50	0,00
26/09/2022	003396 - VITRINE REFRIGEREE FROID SEDA	16/06/2000	1 318,68	10	1 318,68	0,00	556,67	556,67	0,00
26/09/2022	003869 - TABLES INOX 1000 X 70 4 ROUES	03/08/2000	1 579,37	10	1 579,37	0,00	227,50	227,50	0,00
26/09/2022	012704 - VAISSELLES	04/09/2002	4 334,08	10	4 334,08	0,00	45,83	45,83	0,00
26/09/2022	013345 - RECHAUD ELECTRIQUE 2 PLAQUES	28/11/2002	782,05	10	782,05	0,00	762,00	762,00	0,00
26/09/2022	014162 - ETAGERE MURALE JMC INOX 18/10	11/03/2003	145,00	1	145,00	0,00	27,50	27,50	0,00
26/09/2022	014166 - DOSSERET 3 FACES POUR POSTE GRILLADE ET FRITES	11/03/2003	690,00	1	690,00	0,00	530,00	530,00	0,00
26/09/2022	014517 - BATTEUR MELANGEUR	29/04/2003	1 455,00	10	1 455,00	0,00	2 681,67	2 681,67	0,00
26/09/2022	058159 - BUREAU EVENTAIL + RETOUR 1200X	04/12/2006	1 346,70	10	1 346,70	0,00	88,00	88,00	0,00
26/09/2022	058704 - TABLE REUNION 6/8P 200X120	10/01/2007	629,22	10	629,22	0,00	426,00	426,00	0,00
26/09/2022	060187 - ARMOIRE 1970X1200	16/05/2007	2 791,46	10	2 791,46	0,00	40,00	40,00	0,00
26/09/2022	060188 - ARMOIRE 1720X800	16/05/2007	1 792,80	10	1 792,80	0,00	935,00	935,00	0,00
26/09/2022	060189 - ARMOIRE 700X1000	16/05/2007	2 333,40	10	2 333,40	0,00	97,00	97,00	0,00
26/09/2022	060454 - ARMOIRE	14/06/2007	291,79	1	291,79	0,00	10,00	10,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
26/09/2022	060787 - LAMPE INCANDESCENCE CRISTAL (QTE 1)	13/07/2007	54,55	1	54,55	0,00	20,00	20,00	0,00
26/09/2022	061453 - EVIER EN INOX AVEC MITIGEUR	05/09/2007	417,00	1	417,00	0,00	216,00	216,00	0,00
26/09/2022	062316 - TABLETTES	29/11/2007	323,57	1	323,57	0,00	70,00	70,00	0,00
26/09/2022	076298 - ETAGERE	13/12/2010	115,29	1	115,29	0,00	132,00	132,00	0,00
26/09/2022	2012M00060 - 2012 - ARMOIRE REFRIGEREE (+500? HT)	01/01/2012	11 017,61	5	11 017,61	0,00	718,00	718,00	0,00
26/09/2022	2012M00408 - MEUBLE (+500? HT)	28/11/2012	7 060,74	5	7 060,74	0,00	23,33	23,33	0,00
26/09/2022	2014M00152 - PLAQUE VITROCERAMIQUE (-500? HT)	19/03/2014	194,00	1	194,00	0,00	50,00	50,00	0,00
26/09/2022	2014M00294 - PLAN DE CUISSON (+ 500? HT)	30/09/2014	5 475,60	10	4 376,00	1 099,60	183,33	-916,27	0,00
26/09/2022	2018M00761 - PLAQUE VITRO CERAMIQUE (-500? HT)	20/08/2018	551,88	1	551,88	0,00	50,00	50,00	0,00
26/09/2022	016638 - BANQUETTE (-500?TTC)	14/11/2011	400,56	1	400,56	0,00	20,00	20,00	0,00
26/09/2022	020545 - PLAN DROIT + ELEMENTS BANQUE	05/02/2004	1 133,29	10	1 133,29	0,00	977,00	977,00	0,00
27/09/2022	2012R00045 - ACQUISITION	01/01/1974	42 400,00	0	0,00	42 400,00	42 400,00	0,00	10 006 473,46
28/09/2022	2012F00068 - ACQUISITION	07/12/1981	129,36	0	0,00	129,36	2 100,00	1 970,64	181,63
21/10/2022	046763 - FRAIS	05/12/2002	1 277,28	0	0,00	1 277,28	1 277,28	0,00	0,00
21/10/2022	2014B00370 - ACQUISITION	01/01/2001	48 783,69	0	0,00	48 783,69	47 363,72	-1 419,97	0,00
21/10/2022	2017F00066 - ACQUISITION	10/03/2017	3 859,00	0	0,00	3 859,00	3 859,00	0,00	0,00
15/11/2022	001746 - TERRAINS BATIS DISSOLUTION EPALE	01/01/1984	2 288,52	0	0,00	2 288,52	2 288,52	0,00	22 530 772,07
15/11/2022	2013R00061 - ACQUISITION	01/01/1974	820 920,00	0	0,00	820 920,00	5 784 831,96	4 963 911,96	34 665 974,27
28/11/2022	2022B00591 - ACQUISITION	22/11/2022	120 000,00	0	0,00	120 000,00	140 000,00	20 000,00	0,00
29/11/2022	061953 - ACQUISITION	04/04/1985	30 007,85	0	0,00	30 007,85	65 000,00	34 992,15	512 663,80
29/11/2022	2013R00042 - ACQUISITION	01/01/1974	4 000,00	0	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	5 846 277,69
20/12/2022	059696 - ACQUISITION	02/04/2007	100 508,01	0	0,00	100 508,01	34 115,00	-66 393,01	723 881,59
Cessions à titre gratuit							0,00	-2 414 714,03	
28/04/2022	044431 - COUVERTURE	01/06/2009	1 072,15	0	0,00	1 072,15	0,00	-1 072,15	0,00
28/04/2022	055884 - ACQUISITION	04/08/2006	99 714,16	0	0,00	99 714,16	0,00	-99 714,16	0,00
28/04/2022	058017 - FRAIS	22/02/2008	3 148,40	0	0,00	3 148,40	0,00	-3 148,40	0,00
28/04/2022	063004 - MURAGE	01/06/2009	2 359,34	0	0,00	2 359,34	0,00	-2 359,34	0,00
28/04/2022	063052 - MACONNERIE	01/06/2009	2 329,46	0	0,00	2 329,46	0,00	-2 329,46	0,00
28/04/2022	063660 - NEUTRALISATION	01/06/2009	2 278,24	0	0,00	2 278,24	0,00	-2 278,24	0,00
28/04/2022	046438 - ACQUISITION	23/02/2006	20 403,93	0	0,00	20 403,93	0,00	-20 403,93	68 330,52
28/04/2022	054135 - ACQUISITION	30/05/2006	88 527,50	0	0,00	88 527,50	0,00	-88 527,50	23 372,00
28/04/2022	057395 - ACQUISITION	27/10/2006	225 870,40	0	0,00	225 870,40	0,00	-225 870,40	644 919,20
28/04/2022	062260 - ACQUISITION	26/11/2007	36 705,76	0	0,00	36 705,76	0,00	-36 705,76	173 294,24
28/04/2022	2012R00037 - ACQUISITION	01/01/1985	65 488,50	0	0,00	65 488,50	0,00	-65 488,50	70 854 433,39
28/04/2022	2013R00045 - ACQUISITION	01/01/1974	30 312,50	0	0,00	30 312,50	0,00	-30 312,50	78 333 682,75
28/04/2022	2014F00440 - ACQUISITION	01/01/1994	32 655,92	0	0,00	32 655,92	0,00	-32 655,92	52 369,02
28/04/2022	2016F00046 - ACQUISITION	15/03/1979	1 020,90	0	0,00	1 020,90	0,00	-1 020,90	447 017,89
29/04/2022	2013B00500 - ACQUISITION	11/01/2022	790 974,82	0	0,00	790 974,82	0,00	-790 974,82	0,00
29/04/2022	2014B00570 - INSTALLATION DU BATIMENT	13/01/2022	5 939,59	15	0,00	5 939,59	0,00	-5 939,59	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
29/04/2022	2013R00033 - ACQUISITION	01/01/1974	71 552,00	0	0,00	71 552,00	0,00	-71 552,00	6 190 604,93
29/04/2022	2014B00485 - ACQUISITION	13/01/2022	121 880,00	0	0,00	121 880,00	0,00	-121 880,00	2 007 697,71
02/05/2022	044874 - DEMOLITION	25/01/2022	1 673,43	0	0,00	1 673,43	0,00	-1 673,43	0,00
02/05/2022	045253 - MURAGE 203 RUE DE CARTIGNY	25/01/2022	956,50	0	0,00	956,50	0,00	-956,50	0,00
02/05/2022	045531 - ENTRETIEN	25/01/2022	17,43	0	0,00	17,43	0,00	-17,43	0,00
02/05/2022	2019B00370 - ACQUISITION	14/09/1999	920,79	0	0,00	920,79	0,00	-920,79	0,00
02/05/2022	2019B00371 - FRAIS	23/02/2000	396,23	0	0,00	396,23	0,00	-396,23	0,00
03/05/2022	044867 - ETANCHEITE	25/01/2022	1 011,34	0	0,00	1 011,34	0,00	-1 011,34	0,00
03/05/2022	2016B00365 - ACQUISITION	05/10/2016	305 000,00	20	91 500,00	213 500,00	0,00	-213 500,00	0,00
03/05/2022	2017B00224 - FRAIS	07/04/2017	4 925,32	20	1 230,00	3 695,32	0,00	-3 695,32	0,00
03/05/2022	034553 - ACQUISITION	18/11/1991	2 514,46	0	0,00	2 514,46	0,00	-2 514,46	2 898,41
28/06/2022	2022B00280 - ACQUISITION + FRAIS	19/04/2022	17 075,42	0	0,00	17 075,42	0,00	-17 075,42	0,00
04/08/2022	2019F00032 - ACQUISITION	22/02/2019	82 000,00	0	0,00	82 000,00	0,00	-82 000,00	0,00
04/08/2022	001751 - ACQUISITION	01/01/1996	93 236,38	0	0,00	93 236,38	0,00	-93 236,38	190 783,40
27/10/2022	075608 - ACQUISITION	26/11/2010	42 537,11	0	0,00	42 537,11	0,00	-42 537,11	0,00
27/10/2022	075609 - ACQUISITION	26/11/2010	42 537,11	0	0,00	42 537,11	0,00	-42 537,11	0,00
27/10/2022	075610 - ACQUISITION	26/11/2010	41 393,25	0	0,00	41 393,25	0,00	-41 393,25	0,00
27/10/2022	075611 - ACQUISITION	26/11/2010	41 393,26	0	0,00	41 393,26	0,00	-41 393,26	0,00
27/10/2022	2012B00263 - ACQUISITION	03/05/2012	183 277,20	0	0,00	183 277,20	0,00	-183 277,20	0,00
04/11/2022	075612 - ACQUISITION	26/11/2010	15 859,00	0	0,00	15 859,00	0,00	-15 859,00	0,00
04/11/2022	071187 - ACQUISITION	01/12/2009	2 948,16	0	0,00	2 948,16	0,00	-2 948,16	5 896,47
04/11/2022	071289 - ACQUISITION	07/12/2009	2 738,07	0	0,00	2 738,07	0,00	-2 738,07	2 028,35
08/11/2022	2013R00045 - ACQUISITION	01/01/1974	22 800,00	0	0,00	22 800,00	0,00	-22 800,00	78 333 682,75
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	-83 159,29	
03/03/2022	057564 - SUBVENTION 2006	01/01/2006	2 000,00	15	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2014O00089 - MAITRISE D'OEUVRE	31/12/2020	48,37	1	48,37	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2015O0004ENM - MAITRISE D'OEUVRE HANGAR VDM	22/06/2016	1 684,80	5	1 684,80	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2015O00089 - MAITRISE D'OEUVRE	31/12/2020	10,80	1	10,80	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016O0001ENM - MAITRISE D'OEUVRE HANGAR VDM 13-021	01/01/2016	632,40	5	632,40	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016O0002ENM - MAITRISE D'UVRE BÂTIMENT PDD	01/01/2016	2 145,60	5	2 145,60	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016O0003ENM - MAITRISE D'UVRE BÂTIMENT PDD-15-012	05/02/2016	1 008,00	5	1 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016S00004 - SUBVENTION	01/01/2016	1 316 350,00	5	1 316 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016S00007 - SUBVENTION	08/01/2016	342 120,00	5	342 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016S00011 - SUBVENTION	01/01/2016	2 175 622,39	5	2 175 622,39	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016S00057 - SUBVENTION	06/07/2016	222 108,30	5	222 108,30	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	2016S00058 - SUBVENTION	24/08/2016	5 553,30	5	5 553,30	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
03/03/2022	032266 - SUBVENTION 2006	24/02/2006	331 914,67	15	331 914,67	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	037585 - SUBVENTION 2006 PISCINE	15/12/2006	46 656,42	15	46 656,42	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	037596 - SUBVENTION 2006	01/12/2006	21 907,79	15	21 907,79	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	052207 - SUBVENTION 2006	24/02/2006	1 535 957,70	15	1 535 957,70	0,00	0,00	0,00	0,00
03/03/2022	052241 - SUBVENTION 2006	24/02/2006	3 967 451,00	15	3 967 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05/05/2022	2016O0004ENM - MAITRISE D'OEUVRE HANGAR VDM-13-021	29/03/2016	1 253,28	5	1 253,28	0,00	0,00	0,00	0,00
05/05/2022	2016O0005ENM - ETUDE TRAME VERTE & BLEUE 15.013	19/08/2016	12 274,56	5	12 274,56	0,00	0,00	0,00	0,00
05/05/2022	2016O0006ENM - MAITRISE D'OEUVRE HANGAR VDM	12/09/2016	3 524,39	5	3 524,39	0,00	0,00	0,00	0,00
05/05/2022	2020O00293 - RECHERCHE PAR SONDAGES	31/12/2021	480,00	1	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	054636 - SUBVENTION 2006	01/01/2007	1 399 399,00	15	1 399 399,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	054933 - SUBVENTION 2006	01/01/2007	22 604 297,89	15	22 604 297,89	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	054937 - SUBVENTION 2007	15/05/2007	57 883,93	15	57 883,93	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	058421 - SUBVENTION 2007	01/01/2007	116 879,32	15	116 879,32	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	058764 - SUBVENTION 2007	17/01/2007	60 713,78	15	60 713,78	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	059468 - SUBVENTION 2007	09/03/2007	5 108 806,40	15	5 108 806,40	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	059977 - SUBVENTION 2007	03/05/2007	900 475,68	15	900 475,68	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	2017S00001 - SUBVENTION	01/01/2017	2 143 400,00	5	2 143 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	2017S00009 - SUBVENTION	01/01/2017	862 500,00	5	862 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	035599 - SUBVENTION 2007 PISCINE	13/02/2007	3 662 461,91	15	3 662 461,91	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	037370 - SUBVENTION PISCINE 2007	12/04/2007	1 275 951,56	15	1 275 951,56	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	038753 - SUBVENTION AIDE A LA PIERRE 2007	12/11/2007	1 105 522,58	15	1 105 522,58	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	039478 - SUBVENTION 2007	19/03/2007	567 256,94	15	567 256,94	0,00	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	044701 - SUBVENTION 2007	11/04/2007	1 230 019,00	15	1 230 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02/11/2022	2017M00041 - AMENAGEMENT	20/08/2018	9 384,38	5	7 504,00	1 880,38	0,00	-1 880,38	0,00
02/11/2022	2018M00123 - AMENAGEMENT	05/09/2019	44 184,36	5	26 508,00	17 676,36	0,00	-17 676,36	0,00
02/11/2022	2018M00773 - CONTROLE D'ACCES	23/08/2018	2 055,60	10	820,00	1 235,60	0,00	-1 235,60	0,00
02/11/2022	2019M00388 - AMENAGEMENT BÂTIMENT LUXEMBOURG	26/11/2020	2 800,78	5	1 120,00	1 680,78	0,00	-1 680,78	0,00
02/11/2022	2019M00522 - CONTROLE D'ACCES	22/10/2019	9 625,92	1	9 625,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052696 - BUREAU 80X80 REF 459654	20/03/2006	137,51	1	137,51	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052881 - COMPACT 90 180 X80 + RETOUR	04/04/2006	300,34	1	300,34	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052884 - TABLE RONDE 110 VITAL POIRIER	04/04/2006	283,20	1	283,20	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052887 - ARMOIRE 102X120 + COIFFE	04/04/2006	283,12	1	283,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052893 - TRIEUR VERTICAL 2 COLONNES	04/04/2006	382,37	1	382,37	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053139 - FAUTEUIL GAMME TALOA	14/04/2006	10 442,28	10	10 442,28	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053148 - CANAPE CUIR 2 PLACES	14/04/2006	1 401,72	10	1 401,72	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053150 - TABLE BASSE 55X55	14/04/2006	98,47	1	98,47	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053156 - COMPACT 160X80 + RETOUR 60X60	14/04/2006	21 959,52	10	21 959,52	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053157 - COMPACT 160X80 + RETOUR 60X60	14/04/2006	21 959,52	10	21 959,52	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053158 - CAISSON HAUTEUR BUREAU 3 TIR	14/04/2006	14 843,56	10	14 843,56	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	053160 - CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	14/04/2006	37 904,35	10	37 904,35	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053161 - ARMOIRES 198X120 (QTE100)	14/04/2006	32 818,24	10	32 818,24	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053164 - TABLES RONDES 110 (QTE 20)	14/04/2006	5 664,01	10	5 664,01	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053480 - FAUTEUIL DE TRAVAIL GAMME PRAO	27/04/2006	235,60	1	235,60	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053482 - FAUTEUIL DE TRAVAIL GAMME PRAO	27/04/2006	235,60	1	235,60	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053629 - CHAUFFEUSE 4 PIEDS	10/05/2006	595,43	10	595,43	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	053948 - CHAISE PLIANTE TISSU CHROME	30/03/2009	362,29	1	362,29	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054279 - FAUTEUIL CUIR NOIR REF 930461	08/06/2006	271,70	1	271,70	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054280 - BUREAUX RECTANGULAIRES 200X110	08/06/2006	3 173,61	10	3 173,61	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054281 - MEUBLE INFORMATIQUE 72X80X45	08/06/2006	953,62	10	953,62	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054285 - MEUBLE INFORMATIQUE + TABLETTE	08/06/2006	1 072,45	10	1 072,45	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054286 - CREDENCE 72X100X47	08/06/2006	565,64	10	565,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054288 - ARMOIRES HAUTES 197X100	08/06/2006	3 999,47	10	3 999,47	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054293 - CREDENCE 72X100X47	08/06/2006	1 131,27	10	1 131,27	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054294 - ARMOIRE HAUTE 197X61X47(QTE2)	08/06/2006	1 999,74	10	1 999,74	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054295 - VESTIAIRE PENDERIE 197X61X47	08/06/2006	553,63	10	553,63	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054296 - ARMOIRE NICHE 197X41X45	08/06/2006	1 164,38	1	1 164,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054313 - MIXEUR TUBE	09/06/2006	264,00	1	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054453 - MEUBLE INFORMATIQUE 72X80X45	13/06/2006	953,62	10	953,62	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	054454 - CREDENCES PORTES-BATTANTES	13/06/2006	1 131,27	10	1 131,27	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	055151 - CREDENCE 72X100X47	03/07/2006	1 131,27	10	1 131,27	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	055164 - MEUBLE INFORMATIQUE 72X80X45	03/07/2006	953,62	10	953,62	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056572 - FAUTEUIL DE TRAVAIL CUIR NOIR	08/09/2006	367,65	1	367,65	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056574 - ARMOIRE HAUTE 197X100	08/09/2006	5 999,21	10	5 999,21	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056576 - CREDENCE 72X100X47 (QTE 1)	08/09/2006	565,64	10	565,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056577 - CREDENCE 72X160X47 (QTE 1)	08/09/2006	943,84	10	943,84	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056580 - MEUBLE INFORMATIQUE 72X80X45+T	08/09/2006	1 072,45	10	1 072,45	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056582 - CREDENCE 72X100X47 (QTE 1)	08/09/2006	565,64	10	565,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056585 - CREDENCE 72X160X47 (QTE 1)	08/09/2006	943,86	10	943,86	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	056606 - FAUTEUIL DE TRAVAIL (QTE 1)	11/09/2006	231,80	1	231,80	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057126 - TRANCHEUR ELECTRIQUE + ACCESSOIRES	17/10/2006	1 752,63	10	1 752,63	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057258 - MEUBLE INFORMATIQUE + TABLETTE	20/10/2006	1 072,45	10	1 072,45	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057262 - CREDENCES 72X100X47 (QTE 2)	20/10/2006	1 131,27	10	1 131,27	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057263 - TABLE DE REUNION 200X120	20/10/2006	629,23	10	629,23	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057266 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS PLATS	20/10/2006	609,39	10	609,39	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057338 - CAISSON (QTE1)	24/10/2006	1 129,02	10	1 129,02	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057340 - ARMOIRE 1050X100 + TOP FINITIO	24/10/2006	1 021,38	10	1 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057342 - ARMOIRE 1050X800 + TOP FINIT	24/10/2006	605,18	10	605,18	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	057344 - FAUTEUIL DE TRAVAIL (QTE1)	24/10/2006	456,87	1	456,87	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057729 - VESTIAIRES 1 CASE (QTE22)	10/11/2006	2 958,25	10	2 958,25	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057730 - LOT DE 2 CHAISES VISITEUR	10/11/2006	4 359,43	10	4 359,43	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057762 - SIEGE ERGOFORME NOIR (QTE1)	13/11/2006	124,38	1	124,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057764 - CAISSON 3 TIROIRS	13/11/2006	572,88	10	572,88	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057765 - CREDENCE 178X60X60	13/11/2006	1 076,40	10	1 076,40	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057767 - MEUBLES HAUTS 120X189	13/11/2006	2 748,41	10	2 748,41	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057768 - MEUBLE HAUT 80X189	13/11/2006	1 114,67	10	1 114,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057770 - SIEGES DE TRAVAIL	13/11/2006	3 866,66	10	3 866,66	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057821 - FAUTEUIL DE TRAVAIL (QTE 1)	17/11/2006	231,80	1	231,80	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057896 - TRIEURS 100X33,3	23/11/2006	309,98	1	309,98	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057897 - TRIEUR VERTICAL GRIS	23/11/2006	1 171,19	10	1 171,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057899 - FAUTEUIL SYNCHRONO NOIR	23/11/2006	4 617,06	10	4 617,06	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057959 - ARMOIRES RIDEAUX 198X120	27/11/2006	12 960,45	10	12 960,45	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057960 - DESSUS D'ARMOIRES 120	27/11/2006	3 131,73	10	3 131,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	057961 - ARMOIRES A RIDEAUX 100X120	27/11/2006	10 768,19	10	10 768,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058160 - CAISSON MOBILE (QTE1)	04/12/2006	511,89	10	511,89	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058161 - ARMOIRE 2000X1200(QTE1)	04/12/2006	975,94	10	975,94	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058163 - CREDENCES AVEC TOP FINITION	04/12/2006	575,28	10	575,28	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058164 - CREDENCE AVEC TOP FINITION	04/12/2006	704,44	10	704,44	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058346 - MODULE A RIDEAUX + COIFFE	05/03/2009	205,48	1	205,48	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058372 - PLAN REF 40510 + VOILE DE FOND	13/12/2006	1 658,85	10	1 658,85	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058373 - PLAN RETOUR + RETOUR GAUCHE	13/12/2006	2 091,75	10	2 091,75	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058374 - CAISSON GROPIUS MERISIER	13/12/2006	561,28	10	561,28	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058375 - CAISSON MOBILE GROPIUS	13/12/2006	549,92	10	549,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058376 - TABLE GROPIUS MERISIER	13/12/2006	586,30	10	586,30	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058377 - CREDENCE GROPIUS MERISIER	13/12/2006	731,70	10	731,70	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058378 - CREDENCE GROPIUS MERISIER	13/12/2006	1 338,44	10	1 338,44	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058379 - CREDENCE GROPIUS MERISIER	13/12/2006	1 966,76	10	1 966,76	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058539 - FAUTEUILS SYNCHRONO NOIR	14/12/2006	23 030,39	10	23 030,39	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058701 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	10/01/2007	539,96	10	539,96	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058702 - CREDENCE 72X100X47	10/01/2007	565,64	10	565,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058709 - TABLE 3600X1200 AVEC DALLES VE	10/01/2007	9 136,18	10	9 136,18	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	058759 - VESTIAIRES 1 CASE (QTE20)	16/01/2007	2 689,33	20	2 011,84	677,49	0,00	-677,49	0,00
08/11/2022	059565 - ARMOIRES RIDEAUX 198X100	19/03/2007	253,82	1	253,82	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	059567 - REHAUSSES 43X120	19/03/2007	1 129,57	10	1 129,57	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	059765 - CAISSON MOBILE L2	12/04/2007	511,89	10	511,89	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	059815 - ARMOIRE 102*120 CANON DE FUSIL	13/05/2009	463,96	1	463,96	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	059822 - LAMPADAIRE FLUO CASSIOPE FIXE	02/06/2009	115,70	1	115,70	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	060054 - TRIEUR VERTICAL 2 COLONNES	09/05/2007	408,86	1	408,86	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	060197 - ARMOIRE DE STERILISATION	16/05/2007	231,23	1	231,23	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	060198 - LOT DE 2 TUBES 15W POUR ARMOIRE	16/05/2007	14,97	1	14,97	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	060334 - TABLE LINE 180X40 GRIS	07/06/2007	66,56	1	66,56	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061059 - ARMOIRES 198X120 ANTHRACITE	27/07/2007	4 986,12	10	4 986,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061251 - LAMPADAIRE DIRECT	10/08/2007	466,44	1	466,44	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061674 - ARMOIRES 100X120 + COIFFE	21/09/2007	2 706,79	10	2 706,79	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061724 - REFRIGERATEUR INTEGRE 46 L	28/09/2007	168,48	1	168,48	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061739 - PANNEAU AFFICHAGE MOBILE 2 FAC	02/10/2007	342,52	1	342,52	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061914 - CREDENCES LEADER 89X86X45	22/10/2007	381,12	1	381,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061981 - CHARIOT POSTE DE TRAVAIL	30/10/2007	825,00	15	825,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	061984 - FAUTEUIL DE TRAVAIL	30/10/2007	237,12	1	237,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062005 - CHARIOT PORTE ASSIETTE 1FAC 3C	05/11/2007	525,00	15	525,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062173 - TABLE REUNION 6 PERSONNES	20/11/2007	5 649,64	10	5 649,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062219 - CHARIOT A GLISSIERE	22/11/2007	220,00	1	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062226 - CHARIOT A NIVEAU CONSTANT INOX	22/11/2007	1 830,94	15	1 830,94	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062228 - CHARIOT A NIVEAU CONSTANT INOX	22/11/2007	3 042,32	15	3 042,32	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062229 - LAMPADAIRE FLUO HAUT RENDEMENT	02/06/2009	1 303,59	10	1 303,59	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062313 - ARMOIRE 102X120+ TABLET. ET CO	29/11/2007	2 778,32	10	2 778,32	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062314 - TABLE REUNION 4 PERSONNES	29/11/2007	1 725,11	10	1 725,11	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062426 - CAISSONS MOBILES + 2 TIROIRS	04/12/2007	10 921,07	10	10 921,07	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	062578 - CHARIOT INOX CHARGE LOURDE	12/12/2007	435,28	1	435,28	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	063236 - LAMPE INCANDESCENCE CRISTAL (QTE 1)	08/04/2008	54,55	1	54,55	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	064254 - CALCULATRICE DE BUREAU	16/10/2008	110,51	1	110,51	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	064613 - VESTIAIRES 1 CASE	08/12/2008	128,00	1	128,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	064635 - ARMOIRES 102X120+COIFFE+CHASSI	09/12/2008	405,80	1	405,80	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	064888 - COMPTOIRS (-500?TTC)	05/04/2011	773,96	1	773,96	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	070141 - CHARIOT 96 ASSIETTES GARNIES	12/08/2009	502,32	7	502,32	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	070196 - ARMOIRE REFRIGERE 17 NIVEAUX	19/08/2009	4 338,60	5	4 338,60	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	070263 - CHARIOT ISOTHERME PETIT DEJEUN	27/08/2009	3 956,00	7	3 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	070535 - PORTES CINTRES	05/10/2009	214,20	1	214,20	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	070584 - FAUTEUILS (-500?TTC)	30/03/2011	23 062,49	1	23 062,49	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	071207 - COUPE LEGUME + ACCESSOIRES	02/12/2009	3 501,83	7	3 501,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	071530 - REPOSE PIEDS	15/12/2009	157,88	1	157,88	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	072011 - CAISSONS (-500? TTC)	30/03/2011	26 584,28	1	26 584,28	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	072146 - LUMINAIRE EXTERIEUR FLUO	23/02/2010	347,10	1	347,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	072728 - LAMPE INCONDESCENTE CRISTAL	04/05/2010	57,60	1	57,60	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	072729 - ARMOIRE PORTE 2 PORTES	04/05/2010	1 548,54	10	1 548,54	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	075212 - CHARIOT	03/11/2010	1 028,56	10	1 028,56	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	075607 - CHARIOT QUEBEC	26/11/2010	598,00	7	598,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	079420 - TABLES (-500? HT)	21/03/2011	11 758,84	1	11 758,84	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00001 - CHAISES (- 500? HT)	01/01/2012	88 073,12	1	88 073,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00003 - SIEGES & ACCESSOIRES (+500? HT)	01/01/2012	27 391,48	10	27 391,48	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00005 - ARMOIRES (-500? HT)	01/01/2012	75 212,45	1	75 212,45	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00006 - ARMOIRES (+500? HT)	01/01/2012	5 902,82	10	5 902,82	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00007 - CAISSONS (-500? HT)	01/01/2012	32 676,20	1	32 676,20	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00008 - BUREAUX (-500? HT)	01/01/2012	50 824,19	1	50 824,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00010 - 2012 - VESTIAIRES (-500? HT)	01/01/2012	8 229,38	1	8 229,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00012 - PLANS DE TRAVAIL (-500? HT)	01/01/2012	10 979,91	1	10 979,91	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00013 - 2012 - TABLES (-500? HT)	01/01/2012	45 164,14	1	45 164,14	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00014 - PRESENTOIR (-500? HT)	01/01/2012	6 330,62	1	6 330,62	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00021 - 2012 - PAPER BOARD (-500? HT)	01/01/2012	5 384,75	1	5 384,75	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00049 - CHARIOT DE SERVICE (- 500? HT)	01/01/2012	6 835,23	1	6 835,23	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00135 - PRESENTOIR (- 500? HT)	19/03/2012	2 661,51	1	2 661,51	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00137 - CANAPE (+500? HT)	27/03/2012	4 574,81	10	4 574,81	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00148 - COMPTOIR (+500 ? HT)	03/04/2012	64 461,68	10	64 461,68	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00150 - DESSERTTE (-500? HT)	03/04/2012	1 625,18	1	1 625,18	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00156 - PRESENTOIR FRUITS ET LEGUMES	16/11/2012	215,00	1	215,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00170 - PLASTIFIEUSE (-500? HT)	02/05/2012	1 054,87	1	1 054,87	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00173 - ARMOIRE FORTE (+500? HT)	03/05/2012	1 710,59	25	680,00	1 030,59	0,00	-1 030,59	0,00
08/11/2022	2012M00187 - FAUTEUIL (-500? HT)	11/05/2012	76 251,84	1	76 251,84	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00196 - ROBOT COUPE (+500? HT)	23/05/2012	1 411,28	5	1 411,28	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00202 - BANQUETTES	24/05/2012	9 418,00	10	9 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00205 - TABLES (+500? HT)	07/06/2012	8 762,26	10	8 762,26	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00211 - CLASSEUR (-500? HT)	20/06/2012	232,63	1	232,63	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00247 - BIBLIOTHEQUE (+500? HT)	30/07/2012	4 443,64	10	4 443,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00297 - TOUCH PAD (-500? HT)	04/10/2012	227,83	1	227,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2012M00324 - BATTEUR MELANGEUR (+ 500? HT)	17/10/2012	2 370,38	5	2 370,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2013M00002 - CHAISES (- 500? HT)	01/01/2013	9 971,38	1	9 971,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2013M00003 - FAUTEUILS (- 500? HT)	01/01/2013	9 765,45	1	9 765,45	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2013M00004 - SIEGES & ACCESSOIRES (+500? HT)	01/01/2013	54 450,24	10	49 005,00	5 445,24	0,00	-5 445,24	0,00
08/11/2022	2013M00010 - 2013 - VESTIAIRES (-500? HT)	01/01/2013	6 111,76	1	6 111,76	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2013M00011 - 2013 - BUREAUX (-500? HT)	01/01/2013	7 852,83	1	7 852,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2013M00130 - MICRO-ONDES (- 500? HT)	16/04/2013	498,86	1	498,86	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2013M00343 - CELLULE DE REFROIDISSEMENT	15/11/2013	10 885,21	15	6 525,00	4 360,21	0,00	-4 360,21	0,00
08/11/2022	2013S00001 - SUBVENTION MOBILIER POUR HANDICAPE	01/01/2013	0,00	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00010 - SIEGES & ACCESSOIRES (+500? HT)	01/01/2014	12 228,60	10	9 776,00	2 452,60	0,00	-2 452,60	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	2014M00023 - ARMOIRES (+500? HT)	01/01/2014	5 023,09	1	5 023,09	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00027 - CHAISES (-500? HT)	01/01/2014	18 708,05	1	18 708,05	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00029 - FAUTEUIL (-500? HT)	01/01/2014	20 613,12	1	20 613,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00055 - TABLE (+ 500? HT)	30/01/2014	18 485,69	10	14 784,00	3 701,69	0,00	-3 701,69	0,00
08/11/2022	2014M00087 - ARMOIRE DE SECURITE (+ 500? HT)	18/02/2014	7 798,60	10	6 232,00	1 566,60	0,00	-1 566,60	0,00
08/11/2022	2014M00100 - TABLE (-500? HT)	24/02/2014	12 727,20	1	12 727,20	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00122 - FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR HANDICAPE (+ 500? HT)	26/02/2014	64 664,37	10	51 728,00	12 936,37	0,00	-12 936,37	0,00
08/11/2022	2014M00154 - BUREAU (- 500? HT)	19/03/2014	4 458,23	1	4 458,23	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00171 - ARMOIRE REFRIGEREE (+ 500? HT)	01/04/2014	13 149,84	5	13 149,84	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00200 - LUMINAIRE HANDI (+ 500 ? HT)	19/05/2014	1 215,80	5	1 215,80	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00211 - MEUBLES (+500? HT)	04/06/2014	4 074,28	10	3 256,00	818,28	0,00	-818,28	0,00
08/11/2022	2014M00212 - ROBOT BLIXER	04/06/2014	2 046,05	5	2 046,05	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00269 - APPAREIL PHOTO (- 500? HT)	21/08/2014	994,69	1	994,69	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00274 - THERMOMETRE	28/08/2014	56,88	1	56,88	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00277 - CHARIOT DISTRIBUTION CHAUFFANT	09/09/2014	1 272,00	10	1 016,00	256,00	0,00	-256,00	0,00
08/11/2022	2014M00304 - ETABLI (+500 ? HT)	02/10/2014	9 881,39	10	7 904,00	1 977,39	0,00	-1 977,39	0,00
08/11/2022	2014M00326 - CHARIOT PATISSIER (- 500? HT)	21/10/2014	1 013,76	1	1 013,76	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00358 - ENREGISTREUR DE TEMPERATURE	13/11/2014	678,05	5	678,05	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2014M00443 - CHARIOT (+500? HT)	11/12/2014	2 223,16	10	1 776,00	447,16	0,00	-447,16	0,00
08/11/2022	2014S00009 - SUBVENTION MOBILIER/HANDICAPES	01/01/2014	0,00	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00016 - FAUTEUIL (-500? HT)	01/01/2015	31 526,53	1	31 526,53	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00018 - VESTIAIRE (- 500? HT)	06/01/2015	15 038,12	1	15 038,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00022 - COFFRE FORT (+ 500? HT)	06/01/2015	676,70	10	469,00	207,70	0,00	-207,70	0,00
08/11/2022	2015M00027 - SIEGES & ACCESSOIRES (+500? HT)	01/01/2015	8 726,55	10	6 104,00	2 622,55	0,00	-2 622,55	0,00
08/11/2022	2015M00028 - CHAISES (- 500? HT)	01/01/2015	36 616,87	1	36 616,87	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00031 - FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR HANDICAPE (+ 500?)	01/01/2015	21 080,46	10	14 756,00	6 324,46	0,00	-6 324,46	0,00
08/11/2022	2015M00035 - PRESENTOIR (- 500? HT)	01/01/2015	858,00	1	858,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00050 - TABLES (- 500? HT)	01/01/2015	32 537,33	1	32 537,33	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00061 - SIEGES (- 500? HT)	12/01/2015	695,12	1	695,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00083 - LUMINAIRES (+ 500? HT)	10/02/2015	2 472,95	10	1 729,00	743,95	0,00	-743,95	0,00
08/11/2022	2015M00106 - ARMOIRE (- 500? HT)	13/03/2015	57 095,50	1	57 095,50	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00251 - ARMOIRE FORTE	03/09/2015	1 135,34	5	1 135,34	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015M00360 - CHARIOT COURRIER (- 500? HT)	17/11/2015	451,20	1	451,20	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2015S00011 - SUBVENTION MOBILIER/HANDICAPES	01/01/2015	0,00	10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	2016M00035 - TABLE (-500? HT)	19/01/2016	31 285,01	1	31 285,01	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00044 - TOPOMETRE (-500? HT)	21/01/2016	882,98	1	882,98	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00048 - BUREAU (-500? HT)	01/01/2016	57 617,05	1	57 617,05	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00049 - CAISSONS (-500? HT)	01/01/2016	15 975,14	1	15 975,14	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00050 - CHAISES (-500? HT)	01/01/2016	22 036,78	1	22 036,78	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00067 - TABLEAU (-500? HT)	29/01/2016	8 990,83	1	8 990,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00070 - FAUTEUILS (-500? HT)	02/02/2016	40 784,76	1	40 784,76	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00088 - VESTIAIRES (-500? HT)	22/02/2016	6 601,05	1	6 601,05	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00287 - SIEGES (+ 500? HT)	13/04/2016	24 475,09	10	14 682,00	9 793,09	0,00	-9 793,09	0,00
08/11/2022	2016M00330 - REFRIGERATEUR (- 500? HT)	30/05/2016	1 188,53	1	1 188,53	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00354 - ARMOIRE (-500? HT)	24/06/2016	40 529,71	1	40 529,71	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00360 - SUPPORT ECRAN (-500? HT)	28/06/2016	3 740,39	1	3 740,39	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00438 - REFRIGERATEUR (+ 500? HT)	30/08/2016	1 840,46	5	1 840,46	0,00	0,00	0,00	0,00
	SALLE DE CRISE								
08/11/2022	2016M00542 - TABOURETS (- 500? HT)	16/11/2016	7 401,50	1	7 401,50	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2016M00595 - MIXEUR (- 500? HT)	29/11/2016	491,04	1	491,04	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	011019 - FAUTEUIL DE TRAVAIL SWIFT	29/01/2002	884,83	10	884,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	011146 - ARMOIRE A RIDEAUX 98 X 120	05/02/2002	288,89	1	288,89	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	011314 - ARMOIRE RIDEAU 198 X 120	15/02/2002	396,37	1	396,37	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	011315 - ARMOIRE RIDEAU 198 X 120	15/02/2002	396,37	1	396,37	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	012055 - BUREAU 2,90 + RETOUR 1,30	02/05/2002	6 680,54	10	6 680,54	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	012458 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS AVEC	12/07/2002	232,10	1	232,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	012459 - CAISSON MOBILE 1 TIROIR + 1 DS	12/07/2002	232,10	1	232,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	012464 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS AVEC	12/07/2002	232,10	1	232,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	012465 - CAISSON MOBILE 1 TIROIR + 1 DS	12/07/2002	232,10	1	232,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	012469 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	12/07/2002	464,20	1	464,20	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	012470 - CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	12/07/2002	464,19	1	464,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	013298 - CAISSON MOBILE 1 TIROIR + 1 DS	21/11/2002	232,10	1	232,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	013982 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	13/02/2003	221,38	1	221,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	013983 - CAISSON MOBILE 1 TIROIR + 1 DS	13/02/2003	221,38	1	221,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	013988 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	13/02/2003	221,38	1	221,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	013989 - CAISSON MOBILE 58CM 1 TIROIR +	13/02/2003	221,38	1	221,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00027 - FAUTEUIL (-500? HT)	02/02/2017	41 642,16	1	41 642,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00037 - TABOURET (- 500? HT)	03/02/2017	1 057,92	1	1 057,92	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOURCEO								
08/11/2022	2017M00044 - ARMOIRE (-500? HT)	13/02/2017	63 764,02	1	63 764,02	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00055 - VESTIAIRE (- 500? HT)	17/02/2017	5 812,98	1	5 812,98	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00057 - BUREAU (- 500? HT)	20/02/2017	48 068,55	1	48 068,55	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00058 - CAISSON (-500? HT)	20/02/2017	24 567,68	1	24 567,68	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00059 - CHAISE (- 500? HT)	20/02/2017	53 825,76	1	53 825,76	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00062 - TABLE (- 500? HT)	21/02/2017	31 023,11	1	31 023,11	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00123 - MACHINE A CAFE (+ 500? HT)	22/03/2017	7 984,80	15	2 660,00	5 324,80	0,00	-5 324,80	0,00
08/11/2022	2017M00168 - MACHINE A CLOCHE SOUS VIDE	13/04/2017	4 900,00	5	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2017M00278 - PANNEAU D'AFFICHAGE (- 500 ? HT)	29/06/2017	52,59	1	52,59	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	2018M00041 - FAUTEUILS (-500? HT)	30/01/2018	50 239,73	1	50 239,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2018M00042 - VESTIAIRE (- 500? HT)	01/01/2018	17 226,83	1	17 226,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2018M00070 - TABOURET (- 500? HT)	15/02/2018	5 737,29	1	5 737,29	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2018M00074 - CHAISES (-500? HT)	16/02/2018	35 977,97	1	35 977,97	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2018M00109 - BUREAU (- 500? HT)	26/02/2018	55 964,10	1	55 964,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2018M00110 - ARMOIRES (- 500? HT)	26/02/2018	53 701,69	1	53 701,69	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	013996 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	13/02/2003	221,38	1	221,38	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014514 - ENSEMBLE MEUBLES INFORMATIQUE	29/04/2003	2 750,80	10	2 750,80	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014800 - FAUTEUILS BUR NOIR REF.462930	13/06/2003	8 205,64	10	8 205,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014969 - CAISSONS MOBILES 1 TIR. + 1 DS	03/07/2003	8 346,64	10	8 346,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014970 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	03/07/2003	8 346,65	10	8 346,65	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014971 - COIFFES POUR ARMOIRE	03/07/2003	2 384,24	10	2 384,24	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014975 - TABLES RONDE 110 VITAL	03/07/2003	7 015,14	10	7 015,14	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014986 - CAISSON MOBILE 3 TIRORS	03/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014988 - CAISSONS HAUTEUR BUREAU	03/07/2003	294,16	1	294,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014989 - CAISSONS MOBILES 1 TIROIR	03/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014990 - COIFFE POUR ARMOIRE	03/07/2003	47,67	1	47,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014991 - ARMOIRES 198X120	03/07/2003	22 763,46	10	22 763,46	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014992 - ARMOIRES 98X120	03/07/2003	11 643,05	10	11 643,05	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014993 - RETOUR COMPACT 60	03/07/2003	1 618,43	10	1 618,43	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014994 - RETOUR COMPACT 60	03/07/2003	1 618,43	10	1 618,43	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014995 - RETOUR COMPACT 80	03/07/2003	443,66	1	443,66	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	014996 - RETOUR COMPACT 80	03/07/2003	443,66	1	443,66	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015066 - PLAN COMPACT 160X80	11/07/2003	191,03	1	191,03	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015100 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015101 - CAISSON MOBILE 1 T + 1 DS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015103 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	11/07/2003	834,65	10	834,65	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015108 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015111 - CAISSONS MOBILES 1 T + 1 DS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015112 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	11/07/2003	626,00	1	626,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015117 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015118 - CAISSON MOBILE 1 T + 1 DS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015120 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015121 - CAISSON MOBILE 1 T + 1 DS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015122 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015123 - CAISSON MOBILE 1 T + 1 DS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015125 - CAISSONS 3 TIROIRS	11/07/2003	294,16	1	294,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015126 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015127 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	417,33	1	417,33	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015128 - CAISSON MOBILE 1 T + 1 DS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015129 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015133 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	11/07/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015170 - RETOUR COMPACT 60 CM	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2019M00751 - BUREAU (- 500? HT)	16/12/2019	119 601,91	1	119 601,91	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	2019M00770 - FAUTEUIL (- 500 ? HT)	16/12/2019	278 172,94	1	278 172,94	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	015171 - PLAN REUNION 160 + PIEDS	17/07/2003	201,35	1	201,35	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015172 - RETOUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015173 - RETOUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015174 - RETOUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015176 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	161,84	1	161,84	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015181 - RETOUR POUR COMPACT 80	17/07/2003	88,73	1	88,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015182 - RETOUR POUR COMPACT 80	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015183 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015184 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015185 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015186 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015187 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015188 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015189 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015190 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015191 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015192 - RETOUR POUR COMPACT 60	17/07/2003	80,92	1	80,92	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015295 - FAUTEUIL HARMONY NOIR	29/07/2003	356,77	1	356,77	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015368 - TABLE GOUTTE D'EAU	12/08/2003	1 315,60	10	1 315,60	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015369 - CHAUFFEUSE ROUGE	12/08/2003	3 975,50	10	3 975,50	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015422 - CAISSON 3 TIROIRS SAKKARA BLEU	22/08/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015429 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	22/08/2003	1 589,25	10	1 589,25	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015458 - CAISSON VITAL HAUTEUR BUREAU	29/08/2003	294,16	1	294,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015461 - CAISSON VITAL HAUTEUR BUREAU	29/08/2003	294,16	1	294,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015464 - ARMOIRES 98X120 + COIFFES	29/08/2003	841,64	10	841,64	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015466 - COMPACTS 90 BIO SYSMETRIE 160	29/08/2003	620,29	1	620,29	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015470 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	29/08/2003	417,33	1	417,33	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015552 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	09/09/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015600 - TABLES 160X80 ARTENSE + AULNE	18/09/2003	390,28	1	390,28	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015622 - VESTIAIRE MONO COLLECT 1 CASE	23/09/2003	4 086,73	10	4 086,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015623 - VESTIAIRE MONO COLLECT 2 CASES	23/09/2003	6 586,85	10	6 586,85	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015648 - ENSEMBLE DE RAYONNAGES	25/09/2003	1 223,96	10	1 223,96	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015651 - CAISSON 3 TIROIRS	25/09/2003	294,16	1	294,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015652 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS PLATS	25/09/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015656 - PLAN COMPACT 160X80 + RETOUR	25/09/2003	271,95	1	271,95	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015692 - CONSOLE TECHNIQUE	26/09/2003	495,36	1	495,36	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015718 - CREDENCES POUR BAHUT 3 PORTES	02/10/2003	1 214,18	10	1 214,18	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	015793 - CHAUFFEUSES EOLE	13/10/2003	404,19	1	404,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	016084 - CLAUSTRALUZITA 120X165	03/11/2003	1 065,88	10	1 065,88	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	016085 - CLAUSTRALUZITA 85X165	03/11/2003	716,74	10	716,74	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	016088 - TABLE LUZITA 140X80	03/11/2003	245,58	1	245,58	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	016417 - CONSOLE TECHNIQUE MERISIER +	20/11/2003	667,32	1	667,32	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	016666 - CLOISON (-500?TTC)	14/11/2011	1 220,63	1	1 220,63	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	016953 - RETOUR POUR PLAN COMPACT 80	10/12/2003	88,73	1	88,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	017211 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	12/12/2003	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	017218 - CAISSON HAUTEUR 3 TIROIRS	12/12/2003	294,16	1	294,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	020543 - BIBLIOTHEQUE LITERIA 1200/1730	05/02/2004	1 192,43	10	1 192,43	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	020547 - CLOISON ET ELEMENT DE JONCTION	05/02/2004	1 386,87	10	1 386,87	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	020622 - FAUTEUIL VISITEUR CUIR NOIR	06/02/2004	265,22	1	265,22	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	020713 - CHAUFFEUSES EOLE AVEC ACCOT	11/02/2004	404,19	1	404,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022485 - RETOUR 80X80 COLORIS MERISIER	11/03/2004	406,83	1	406,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022539 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	16/03/2004	208,67	1	208,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022540 - ARMOIRE 98X120 + COIFFE	16/03/2004	280,54	1	280,54	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022889 - FAUTEUILS BUREAU HARMONY NOIR	08/04/2004	12 449,57	10	12 449,57	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022892 - FAUTEUILS BUREAU HARMONY NOIR	08/04/2004	10 464,86	10	10 464,86	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022893 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	08/04/2004	4 529,34	10	4 529,34	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022895 - FAUTEUILS BUREAU HARMONY NOIR	08/04/2004	13 893,00	10	13 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022896 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	08/04/2004	3 655,26	10	3 655,26	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022940 - CHAISES VISITEURS HEGOA NOIR	14/04/2004	3 655,27	10	3 655,27	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022959 - VESTIAIRES MONO 1 CASE 30CM NO	14/04/2004	8 573,77	10	8 573,77	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	022994 - CAISSONS MOBILES 1 TIROIR + DS	14/04/2004	4 366,42	10	4 366,42	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023408 - ARMOIRE REFRIGEREE (+500? TTC)	24/08/2011	3 300,00	5	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023672 - PLAN REUNION 160X80 + PIEDS	07/05/2004	2 799,18	10	2 799,18	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023722 - COMPACTS 90 + RETOUR CHALLENGE	10/05/2004	2 114,96	10	2 114,96	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023732 - PLAN REUNION 160X80 + PIEDS	10/05/2004	186,61	1	186,61	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023734 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	10/05/2004	13 151,74	10	13 151,74	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023738 - ARMOIRES 120X198X43,5	10/05/2004	19 732,21	10	19 732,21	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023739 - ARMOIRES 100X198X43,5	10/05/2004	16 964,73	10	16 964,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023751 - BUREAUX 140 CHALLENGE	10/05/2004	3 804,45	10	3 804,45	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023758 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	10/05/2004	25 310,90	10	25 310,90	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023761 - MODULE H.BUREAU 80X72	10/05/2004	4 720,66	10	4 720,66	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	023845 - ARMOIRES 100X198X43,5	11/05/2004	25 078,30	10	25 078,30	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	024738 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	18/06/2004	11 662,87	10	11 662,87	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	024739 - CAISSONS MOBILES 1 TIROIR + DS	18/06/2004	8 273,21	10	8 273,21	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025140 - BUREAU 160X80 + ANGLE + RETOUR	24/06/2004	1 120,83	10	1 120,83	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025143 - CONSOLE TECHNIQUE MERISIER	24/06/2004	499,76	1	499,76	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	025223 - SIEGES & ACCESSOIRES (-500?TTC)	24/01/2011	97,93	1	97,93	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025430 - CHAISES (-500? TTC)	17/01/2011	27 682,00	1	27 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025547 - PODIUMS & ACCESSOIRES (+500?TTC)	01/01/2011	10 055,96	5	10 055,96	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025600 - VESTIAIRES MONO COLLECTIF	30/06/2004	6 547,24	10	6 547,24	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025608 - VESTIAIRES MONO 1 CASE	30/06/2004	8 261,99	10	8 261,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025694 - CHAUFFEUSES (-500?TTC)	23/11/2011	1 474,15	1	1 474,15	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	025920 - VITRINES D'AFFICHAGE -500?TTC	10/02/2011	1 516,04	1	1 516,04	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026050 - ARMOIRES (-500?TTC)	17/02/2011	131 577,79	1	131 577,79	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026053 - CAISSONS MOBILES (-500?TTC)	17/02/2011	82 413,89	1	82 413,89	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026054 - BUREAUX (-500?TTC)	17/02/2011	142 397,19	1	142 397,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026059 - PLANS DE TRAVAIL (-500?TTC)	17/02/2011	28 062,69	1	28 062,69	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026100 - PANNEAU D'AFFICHAGE (-500?TTC)	23/11/2011	53,14	1	53,14	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026666 - BATTEUR MELANGEUR DITOMIXS	03/07/2007	590,00	15	590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026667 - COUPE LEGUMES INOX + DISQUES	03/07/2007	1 473,00	15	1 473,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	026973 - VESTIAIRES + CINTRES	02/08/2004	242,82	1	242,82	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	027694 - FAUTEUIL BUREAU HARMONY NOIR	30/08/2004	3 247,71	10	3 247,71	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	028968 - PAPER BOARD	29/11/2011	5 384,75	1	5 384,75	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	029191 - TABLE PLIANTE (-500?TTC)	30/11/2011	385,41	1	385,41	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	030134 - CREDENCES (-500? TTC)	30/11/2011	1 184,02	1	1 184,02	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	030732 - FAUTEUILS VISITEUR CUIR NOIR	03/11/2004	3 748,86	10	3 748,86	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	031916 - FAUTEUILS SYNCHRONE NOIR TALOA	09/12/2004	6 523,08	10	6 523,08	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	032382 - CREDENCES	06/07/2007	186,59	1	186,59	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	032388 - CAISSON MOBILE	06/07/2007	721,19	10	721,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	032400 - CREDENCE	06/07/2007	731,95	10	731,95	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	032404 - FAUTEUIL DE BUREAU NOIR	06/07/2007	723,58	10	723,58	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	033705 - CREDENCE HAUTEUR BUREAU	05/08/2009	230,33	1	230,33	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	034340 - CREDENCES 860X800X450 PORT. BA	13/01/2005	2 183,48	10	2 183,48	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	034349 - TABLE 1,4X0,7	01/01/2003	14 768,21	10	14 768,21	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	034351 - CHAISES EMPILABLES	06/03/2003	24 111,36	10	24 111,36	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	034791 - CREDENCES PORTE BATT. 72X80X47	25/01/2005	590,51	10	590,51	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	034792 - ARMOIRE HAUTE P BAT.198X120X47	25/01/2005	515,99	10	515,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	034861 - CHAISES VISITEUR HEGOA NOIR	26/01/2005	4 115,44	10	4 115,44	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	035650 - MIXEUR COMBI JUNIOR 23 CM	04/11/2008	306,00	1	306,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	038627 - ENSEMBLE DE CLOISONS	14/03/2005	2 113,93	10	2 113,93	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	038695 - COMPACTS 90/180 + RETOURS 60	15/03/2005	1 803,54	10	1 803,54	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	038698 - CAISSON HAUTEUR BUREAU 3	15/03/2005	296,87	1	296,87	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	038987 - MARCHEPIED PRO 300 3 MARCHES	21/03/2005	60,84	1	60,84	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	038988 - MARCHEPIED PRO 300 6 MARCHES	21/03/2005	83,66	1	83,66	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	039524 - FAUTEUIL SYNCHRONNE PIET. NOIR	31/03/2005	20 384,62	10	20 384,62	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	039566 - TABLEAU BLANC ALBAPLAN 60*90	31/10/2008	121,39	1	121,39	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	039969 - TABLEAUX EN LIEGE 60*90	13/04/2005	73,54	1	73,54	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	040810 - POUBELLES + CENDRIERS (QTE 4)	10/05/2005	1 131,66	7	1 131,66	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	041080 - CHAISES VISITEUR GAMME FORMA	17/05/2005	4 415,82	10	4 415,82	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	041247 - DIABLE ULTRA LEGER	23/05/2005	201,16	1	201,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	041382 - FAUTEUILS NOIRS GAMME TALOA	25/05/2005	5 096,16	10	5 096,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	041969 - TESTEUR D'HUILE	16/01/2008	395,00	1	395,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	042538 - FAUTEUIL DE TRAVAIL TISSU	16/06/2005	806,10	10	806,10	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	042798 - CANAPE 2 PLACES IMODO CUIR	21/06/2005	1 777,26	10	1 777,26	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	043090 - CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	24/06/2005	631,74	10	631,74	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	043444 - ARMOIRES 102X120 + COIFFES	04/07/2005	566,23	10	566,23	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	043463 - CHAISES VISITEURS PIED NOIR	04/07/2005	4 415,63	10	4 415,63	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	043469 - ENSEMBLE DE RAYONNAGES	04/07/2005	2 780,51	10	2 780,51	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	043823 - ARMOIRE 102X120X42,5 + COIFFE	11/07/2005	566,23	10	566,23	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	044059 - FAUTEUILS NOIR TALOA	20/07/2005	5 096,16	10	5 096,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	044381 - COFFRET DE SECURITE+PREST MONT	03/04/2008	413,24	1	413,24	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	044955 - VESTIAIRES (-500? TTC)	28/04/2011	16 291,77	1	16 291,77	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	045813 - COFFRE DE PROTECTION A CLE	26/05/2008	267,52	1	267,52	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	045921 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS PLATS	31/08/2005	210,58	1	210,58	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	045922 - CAISSON HAUTEUR BUREAU 3	31/08/2005	296,87	1	296,87	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046102 - CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	08/09/2005	10 528,99	10	10 528,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046103 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	08/09/2005	10 528,99	10	10 528,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046104 - COMPACT 90 160X80 + RETOURS 60	08/09/2005	6 862,35	10	6 862,35	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046105 - COMPACT 90 160X80 + RETOUR 60	08/09/2005	6 862,35	10	6 862,35	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046106 - BUREAU POIRIER 80X80	08/09/2005	3 318,30	10	3 318,30	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046107 - TABLES RONDES 110 POIRIER	08/09/2005	7 055,50	10	7 055,50	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046108 - CAISSONS 3 TIROIRS POIRIER	08/09/2005	14 843,56	10	14 843,56	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046109 - ARMOIRES 198,120	08/09/2005	24 613,68	10	24 613,68	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046110 - ARMOIRES 102X120 + COIFFES	08/09/2005	14 155,85	10	14 155,85	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046363 - COMPACT 90 160X120X80X80	01/07/2008	405,71	1	405,71	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046785 - PLAN COMPACT 90 160X80 GAUCHE	28/09/2005	9 640,36	10	9 640,36	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046786 - PLAN COMPACT 90 160X80 DROIT	28/09/2005	9 640,36	10	9 640,36	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046787 - ARMOIRES 198X120X42,5 VITAL	28/09/2005	16 409,12	10	16 409,12	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046788 - ARMOIRES 102X120X42,5 + COIFFE	28/09/2005	14 155,86	10	14 155,86	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046789 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	28/09/2005	10 528,99	10	10 528,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046790 - CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	28/09/2005	10 528,99	10	10 528,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046791 - CAISSONS HAUTEUR BUREAU 3	28/09/2005	7 421,77	10	7 421,77	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046792 - BUREAU 80X80 POUR RETOUR	28/09/2005	3 329,66	10	3 329,66	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
08/11/2022	046794 - RETOUR 60X60 POIRIER A DROITE	28/09/2005	4 084,35	10	4 084,35	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	046795 - RETOUR 60X60 POIRIER A GAUCHE	28/09/2005	4 084,34	10	4 084,34	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	047351 - CHAISES VISITEUR FORMA	11/10/2005	8 566,33	10	8 566,33	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048074 - VESTIAIRE 1 CASE GRIS	26/10/2005	120,43	1	120,43	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048863 - COFFRE DE PROTECTION A CLE	01/01/2008	219,05	1	219,05	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048866 - TABLES 120X80 PLIANTES 599822	16/11/2005	3 427,52	10	3 427,52	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048867 - TABLES 160X80 PLIANTES 599830	16/11/2005	5 066,17	10	5 066,17	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048963 - CAISSONS MOBILES 2 TIROIRS	17/11/2005	10 528,99	10	10 528,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048964 - CAISSONS MOBILES 3 TIROIRS	17/11/2005	10 528,99	10	10 528,99	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048965 - COMPACT 90 160X80 + RETOUR G	17/11/2005	6 862,35	10	6 862,35	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048966 - COMPACT 90 160X80 + RETOUR D	17/11/2005	6 862,35	10	6 862,35	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048968 - TABLE RONDE 110 VITAL POIRIER	17/11/2005	7 055,50	10	7 055,50	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048969 - CAISSON 3 TIROIR	17/11/2005	14 843,56	10	14 843,56	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048970 - ARMOIRES 198X120 VITAL	17/11/2005	24 613,67	10	24 613,67	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	048971 - ARMOIRES 102X120 + COIFFES	17/11/2005	14 155,86	10	14 155,86	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	050821 - TABOURETS A ROULETTE	11/03/2009	277,21	1	277,21	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	051264 - VESTIAIRES 2 CASES	10/01/2006	1 947,19	10	1 947,19	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	051265 - MANGE DEBOUT KARL GRIS ALU	10/01/2006	1 130,17	10	1 130,17	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	051293 - ARMOIRES + COIFFES + CADRES	11/01/2006	7 941,75	10	7 941,75	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	051433 - ARMOIRES 102X120 + COIFFES	18/01/2006	37 371,46	10	37 371,46	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052021 - VESTIAIRES MONO COLLECT 1 CASE	10/02/2006	4 133,73	10	4 133,73	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052336 - FAUTEUIL GAMME TALOA	02/03/2006	10 192,31	10	10 192,31	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052651 - VESTIAIRES 1 CASE NOIR	16/03/2006	6 710,16	10	6 710,16	0,00	0,00	0,00	0,00
08/11/2022	052693 - MODULE RIDEAUX 72X80 VITAL	20/03/2006	214,33	1	214,33	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053258 - PLAN DROIT	04/12/2008	2 824,37	10	2 824,37	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053970 - CAISSON MOBILE TIROIR PLAT	31/03/2009	5 802,45	10	5 802,45	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053971 - CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	31/03/2009	6 120,48	10	6 120,48	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053972 - CAISSON 90 160X80X60 POIRIER (QTE 20)	31/03/2009	6 135,03	10	6 135,03	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053976 - COMPACT 90 160X80X60 POIRIER	01/01/2009	6 135,03	10	6 135,03	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053977 - PLAN DROIT 160X80	31/03/2009	5 017,00	10	5 017,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053981 - PLAN DROIT COMPACT 80X80	31/03/2009	1 828,25	10	1 828,25	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053986 - RETOUR COMPACT 60X60	31/03/2009	1 449,79	10	1 449,79	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053987 - RETOUR COMPACT 60X60 SANS PIED	31/03/2009	1 449,79	10	1 449,79	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	053988 - TABLE REUNION DIAMETRE 110	31/03/2009	5 121,43	10	5 121,43	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	062727 - FAUTEUILS TOURNANT PIET. NOIR	07/01/2008	4 204,79	10	4 204,79	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	062869 - COIFFE POUR ARMOIRE 120	29/01/2008	1 100,51	10	1 100,51	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	062870 - FAUTEUIL TOURNANT REF 952926	31/01/2008	4 204,79	10	4 204,79	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	062871 - VESTIAIRES MONO COLLECT	31/01/2008	2 572,67	10	2 572,67	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063208 - COMPTOIRS (+500?TTC)	05/04/2011	4 902,06	10	4 902,06	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063227 - ARMOIRE 198X120	08/04/2008	7 214,80	10	7 214,80	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063229 - COMPACT 160X80X60	08/04/2008	3 225,71	10	3 225,71	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063302 - ARMOIRES 102X120	14/04/2008	4 883,70	10	4 883,70	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
09/11/2022	063303 - ARMOIRES 198X120	14/04/2008	4 319,21	10	4 319,21	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063627 - VESTIAIRES MONO COLLECT 1 CAS	13/06/2008	5 297,38	10	5 297,38	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063794 - FAUTEUILS ROUENANT REF 952934	17/07/2008	6 620,98	10	6 620,98	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063921 - ARMOIRES AVEC COIFFE ET CHASSI	05/08/2008	704,65	10	704,65	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063922 - ARMOIRE FORTE AVEC SERRURE	05/08/2008	980,35	10	980,35	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	063968 - FAUTEUILS TOURNANT	12/08/2008	3 531,19	10	3 531,19	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	064285 - COMPACT 90 + CAISSONN HAUTEUR	17/10/2008	8 866,09	10	8 866,09	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	064287 - COMPACT 90 + RETOUR 60X60	17/10/2008	5 920,55	10	5 920,55	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	064288 - TABLES REUNION 4 PERSONNES	17/10/2008	1 725,11	10	1 725,11	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	064990 - CREDENCE 72*80*45 2 TIROIRS	19/06/2009	860,56	10	860,56	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	070036 - SIEGE RH LOGIC4-2004 ERGONOMI.	05/08/2009	1 442,00	10	1 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	070793 - FAUTEUIL ERGONOMIQUE	28/10/2009	2 347,05	10	2 347,05	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	070914 - FAUTEUILS REUNIONS	06/11/2009	55 955,58	10	55 955,58	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	070915 - TABLES MOBILES	06/11/2009	52 313,71	10	52 313,71	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	071531 - FAUTEUIL ERGONOMIQUE	15/12/2009	1 486,23	10	1 486,23	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	071804 - ARMOIRES + COIFFES	21/12/2009	3 082,28	10	3 082,28	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	071806 - FAUTEUILS TOURNANTS NOIRS	21/12/2009	5 530,17	10	5 530,17	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	071843 - FAUTEUIL TOURNANT	21/12/2009	13 272,41	10	13 272,41	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	072147 - PRESENTOIRS MULTICASES	23/02/2010	1 590,68	10	1 590,68	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	072389 - MEUBLE CASIER HAUT	30/03/2010	859,19	10	859,19	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	072819 - SIEGE RH LOGIC 400	11/05/2010	1 510,92	10	1 510,92	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073005 - SIEGES ET REPOSE PIED	11/06/2010	1 365,85	10	1 365,85	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073032 - SIEGE OMIROS 0362	15/06/2010	1 530,29	10	1 530,29	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073398 - FAUTEUIL	12/07/2010	6 564,83	10	6 564,83	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073410 - CREDENCE	15/07/2010	647,80	10	647,80	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073497 - ARMOIRES GAMME VITAL 102*120	23/07/2010	7 123,88	10	7 123,88	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073498 - COIFFE STRATIFIE VITAL POIRIER	23/07/2010	1 295,12	10	1 295,12	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073500 - CAISSONS MOBILES VITAL POIRIER	23/07/2010	4 161,16	10	4 161,16	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	073647 - FAUTEUIL	04/08/2010	612,89	10	612,89	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	074296 - ARMOIRE FORTE	16/09/2010	1 549,12	10	1 549,12	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	074407 - SIEGE RH LOGIC4-2004	17/09/2010	1 495,33	10	1 495,33	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	074564 - BUREAU	04/10/2010	16 570,18	10	16 570,18	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	074624 - BUREAU	06/10/2010	13 358,48	10	13 358,48	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	074820 - SIEGE	18/10/2010	690,81	10	690,81	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	074822 - SIEGES	18/10/2010	1 605,51	10	1 605,51	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	075451 - SIEGE	18/11/2010	1 469,50	10	1 469,50	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	075909 - FAUTEUIL DE TRAVAIL	06/12/2010	13 485,59	10	13 485,59	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	075910 - ARMOIRES A RIDEAUX	06/12/2010	5 211,92	10	5 211,92	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	076126 - VESTIAIRE	09/12/2010	6 654,07	10	6 654,07	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	076310 - BUREAU ISOLE 180X80 EPURE	13/12/2010	15 266,44	10	15 266,44	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
09/11/2022	076342 - TABLES BASSES (+500?TTC)	11/03/2011	1 996,48	10	1 996,48	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	019006 - FAUTEUILS (+500? TTC)	27/10/2011	9 176,08	10	9 176,08	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	021137 - CAISSONS MOBILES (+500?TTC)	26/07/2011	2 477,59	10	2 477,59	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	025312 - PLAN DE TRAVAIL (+ 500?TTC)	06/12/2011	3 152,54	10	3 152,54	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	025517 - BIBLIOTHEQUES (+500?TTC)	23/11/2011	1 788,98	10	1 788,98	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	025704 - CREDENCES (+500?TTC)	23/11/2011	2 366,35	10	2 366,35	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	025839 - SIEGES & ACCESSOIRES (+500?TTC)	24/01/2011	36 550,33	10	36 550,33	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	028475 - COMPTOIR MIXTE (+500?TTC)	14/10/2011	2 175,64	10	2 175,64	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	044386 - FAUTEUIL TOURNANT NOIR	03/04/2008	5 735,61	10	5 735,61	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	044390 - CAISSONS MOBILE 3 TIROIRS	03/04/2008	11 459,78	10	11 459,78	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	045410 - FAUTEUIL TOURNANT NOIR	11/04/2008	6 689,95	10	6 689,95	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	045419 - ARMOIRE FORTE SERRURE CLE + CO	11/04/2008	2 163,80	10	2 163,80	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	046446 - COMPACT 90 180X120X80X80	01/07/2008	5 486,47	10	5 486,47	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	046959 - PRESENTOIRS	26/06/2008	2 016,46	10	2 016,46	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	047107 - COMPACT 90 180X120X80X80	01/07/2008	3 789,88	10	3 789,88	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	047201 - PLAN REUNION POIRIER 120X80	01/07/2008	2 368,74	10	2 368,74	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	047209 - ARMOIRE A RIDEAUX 100X100	01/07/2008	764,17	10	764,17	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	048874 - FAUTEUIL TOURNANT NOIR	10/12/2008	8 736,01	10	8 736,01	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	049102 - VESTIAIRES	25/08/2008	2 708,07	10	2 708,07	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	049105 - VESTIAIRES	01/01/2008	2 519,92	10	2 519,92	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	049590 - CANAPE 2 PLACES OMAN CUIR	19/03/2009	2 312,35	10	2 312,35	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	049594 - TABLE TONNEAU 12PLACES 320X120	19/03/2009	642,44	10	642,44	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	049926 - FAUTEUILS TOURNANT NOIR	08/10/2008	6 620,98	10	6 620,98	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	050757 - CHAISES PLIANTES TISSU NOIR	13/01/2009	9 726,35	10	9 726,35	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	050767 - CHARIOT DE TRANSPORT	13/01/2009	1 787,92	7	1 787,92	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	051571 - CAISSONS HAUTEUR BUREAU	19/11/2008	5 313,68	10	5 313,68	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	051585 - CAISSON MOBILE	19/11/2008	3 184,59	10	3 184,59	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	051586 - COMPACT 902 + RETOUR 60X60	19/11/2008	5 920,55	10	5 920,55	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	051592 - COMPACT 90+ RETOUR 60X60	19/11/2008	5 920,55	10	5 920,55	0,00	0,00	0,00	0,00
09/11/2022	051601 - VESTIAIRES DE BUREAU	19/11/2008	4 156,10	10	4 156,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	20 344 744,40

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	12 719 370,45
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	5 658 226,95

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		88 756 071,00	81 617 494,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		77 700 000,00	72 017 593,68
1631	Emprunts obligataires	32 100 000,00	32 100 000,00
1641	Emprunts en euros	40 000 000,00	39 591 495,62
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	5 000 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	600 000,00	326 098,06
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 056 071,00	9 599 900,92
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	3 499 200,00	2 043 549,21
10228	Autres fonds d'investissement	1 400,00	881,13
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 555 471,00	7 555 470,58

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	81 617 494,60	20 532 644,41	145 248 660,30	247 398 799,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		246 640 302,74	III 146 167 836,08
Ressources propres externes de l'année (a)		65 084 222,58	48 203 385,13
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	13 600 000,00	22 218 527,19
10226	Taxe d'aménagement (2)	15 000 000,00	18 462 626,82
10228	Autres fonds d'investissement	5 000,00	7 185,26
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
261	Titres de participation	0,00	53 750,00
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	110 933,00	104 645,96
2745	Avances remboursables	2 860 000,00	1 251 931,33
275	Dépôts et cautionnements versés	8 716,50	133 381,57
276341	Créance Communes membres du GFP	145 289,00	145 289,00
27638	Créance Autres établissements publics	33 354 284,08	4 386 048,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	1 440 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		181 556 080,16	97 964 450,95
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	474 564,01	474 564,01
28031	<i>Frais d'études</i>	438 434,23	438 434,23
28032	<i>Frais de recherche et de développement</i>	3 999,00	3 999,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	367,00	367,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	449 919,00	449 919,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	2 000 742,92	2 000 742,92
2804121	<i>Subv. Régions : Bien mobilier, matériel</i>	30 000,00	30 000,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	271 101,00	271 101,00
2804123	<i>Subv. Régions : Projet infrastructure</i>	5 395,00	5 395,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	200 631,00	200 630,46
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	263 239,00	263 239,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	5 768 174,89	5 768 174,89
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	128 155,00	128 155,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	170 131,00	170 130,84
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	253,00	253,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	48 849,00	48 849,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	395 658,00	395 657,52
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	25 708,00	25 708,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 399 233,00	1 399 233,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	11 372 609,97	11 372 609,97
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	21 370,00	21 370,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	2 552 936,00	2 552 936,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	15 107 587,67	15 107 587,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	3 865 159,38	3 865 159,38
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	2 613 709,00	2 613 709,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 419 186,83	3 419 186,83
28088	Autres immobilisations incorporelles	137 158,00	137 158,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	34 413,00	34 412,27
28128	Autres aménagements de terrains	2 875 322,19	2 875 322,19
281311	Bâtiments administratifs	134 292,50	134 292,50
281312	Bâtiments scolaires	18 306,50	18 305,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	10 954 797,00	10 954 797,00
281316	Equipements de cimetière	3 006,00	3 006,00
281318	Autres bâtiments publics	3 470 749,00	3 470 742,91
281321	Immeubles de rapport	27 362,00	27 362,00
281328	Autres bâtiments privés	1 965 911,01	1 965 911,01
281351	Bâtiments publics	1 554 433,70	1 554 433,70
281352	Bâtiments privés	66 775,00	66 775,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	8 206,00	8 206,00
28142	Construct° sol autrui - Immeuble rapport	5 569 959,00	5 569 959,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	223 753,94	223 753,94
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	13 700,00	13 700,00
28151	Réseaux de voirie	2 135,00	2 134,51
281533	Réseaux câblés	91 605,87	91 605,87
281534	Réseaux d'électrification	248,00	248,00
281538	Autres réseaux	458 789,39	458 789,39
281568	Autre matériel, outillage incendie	578 057,47	578 057,47
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	227 594,12	227 594,12
281578	Autre matériel technique	72 503,00	72 502,58
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	114 084,84	114 084,84
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	77 667,00	77 667,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	10 665,00	10 665,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	24 537,00	24 537,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 362,00	1 362,00
28181	Installations générales, aménagt divers	399 529,89	399 529,89
281828	Autres matériels de transport	1 320 678,80	1 320 678,80
281838	Autre matériel informatique	1 773 943,51	1 773 943,51
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 103 576,89	1 103 576,89
28185	Matériel de téléphonie	9 082,56	9 082,56
28188	Autres immo. corporelles	4 173 068,92	4 173 068,92
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	9 016 504,00	9 016 503,60
4817	Indemnités de renégociation de la dette	423 572,00	423 571,43
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 344 744,40	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	63 246 872,76	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	146 167 836,08	1 732 905,13	0,00	130 509 858,66	278 410 599,87

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 247 398 799,31
Ressources propres disponibles	IV 278 410 599,87
Solde	V = IV - II (5) 31 011 800,56

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Amendes	0,00	14 509 627,24	32 880 989,07	-18 371 361,83
Amendes PNRAS, PVR et PAE	0,00	0,00	932 841,84	-932 841,84
FEDER	0,00	64 117,57	24 934 478,80	-24 870 361,23
Taxe de séjour	0,00	6 620 080,74	7 017 788,63	-397 707,89
GEMAPI	0,00	7 348 665,85	8 402 112,29	-1 053 446,44
Total	0,00	28 542 491,40	74 168 210,63	-45 625 719,23

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Amendes		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
1317	Subventions d'équipement - Budget communautaire et fonds structurels	267 600,00	
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	10 000 101,00	
70384	Forfait de post stationnement	4 241 926,24	
Total		14 509 627,24	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	983 183,59	
2112	Terrains - Terrains de voirie	74 722,77	
21328	Constructions - Autres bâtiments privés	2 318,94	
215738	Installations, matériel et outillage techniques - Autre matériel et outillage de voirie	253 138,87	
2312	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	1 996,38	
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	2 183 243,01	
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	29 382 385,51	
Total		32 880 989,07	
Reste à employer au 31/12/N (3)		-18 371 361,83	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Amendes PNRAS, PVR et PAE		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
Total		0,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	5 291,96	
2112	Terrains - Terrains de voirie	592,12	
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	159 798,25	
2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	640 683,77	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	126 475,74	

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Amendes PNRAS, PVR et PAE	
Total	932 841,84
Reste à employer au 31/12/N (3)	-932 841,84

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : FEDER		
Reste à employer au 01/01/N		
0.00		
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
13272	Subventions d'équipement non transférables - FEDER	19 835,94
74772	Participations - FEDER	44 281,63
Total		64 117,57
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2031	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - Frais d'études	474 062,89
2041412	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	588 144,00
20422	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	13 129,88
2051	Concessions et droits similaires	1 151 683,53
2088	Autres immobilisations incorporelles	214 069,44
2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel industriel	359 961,48
21562	Installations, matériel et outillage techniques - Service d'assainissement	216 681,17
2188	Autres immobilisations corporelles	131 932,40
2312	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	1 583 247,28
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	166 106,56
2315	Installations, matériel et outillage techniques	976 378,30
611	Sous-traitance générale	10 399 476,60
61521	Entretien et réparations - Bâtiments publics	1 064 372,17
6156	Entretien et réparations - Maintenance	802 408,91
6185	Divers - Frais de colloques et de séminaires	1 003,20
62268	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Autres honoraires, conseils...	4 386,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	118 164,58
6234	Publicité, publications, relations publiques - Réceptions	780,26
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	12 393,30
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	32 054,00
6284	Divers - Redevance pour services rendus	2 322,00
6288	Divers - Autres	41 979,01
63512	Taxes foncières	690 000,00
6378	Autres taxes et redevances	716 313,21
657341	Subventions - Communes membres du GFP	128 250,00
657351	Subventions - GFP de rattachement	7 000,00
657382	Subventions - Organismes publics divers	30 000,00
65742	Subventions - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé - Entreprises	2 144 075,88
65748	Subventions - Autres personnes de droit privé	2 449 375,00
65818	Redevances - Autres	414 147,46
65888	Autres	580,29
Total		24 934 478,80
Reste à employer au 31/12/N (3)		-24 870 361,23

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe de séjour		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731721	Taxe de séjour	6 575 580,74
74788	Autres	44 500,00
Total		6 620 080,74
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
611	Coûts environnementaux Tourisme	119 289,00
611	Coûts environnementaux supports	15 471,00
6132	Locations - Locations immobilières	6 370,00
617	Études et recherches	179 254,10
6236	Catalogues et imprimés et publications	2 223,88
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	48 660,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	7 500,00
64111	Paie agents Tourisme	571 454,19
64112	Paie fonctions supports	74 113,00
657382	Subvention de fonct. aux autres organismes publics	265 000,00
65742	Subvention de fonct. aux personnes de droit privé	2 385 000,00
65748	Subventions - Autres personnes de droit privé	2 979 884,00
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	363 569,46
Total		7 017 788,63
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		-397 707,89

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : GEMAPI		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
13111	Subv. D'équip. reçues - Agence de l'Eau	17 680,03
1323	Subv d'équipement non transf - Départements	3 243,20
1328	Subventions d'équipement non transférables - Autres	15 659,62
73136	Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	7 312 083,00
Total		7 348 665,85
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2031	Frais d'études	494 140,23
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 278 928,17
2315	Installations, matériel et outillage techniques	120 510,88
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	272 749,68
45810005	Groupements de commandes - dépenses	299,02
611	Coûts environnementaux Gemapi	180 637,00
611	Coûts environnementaux supports	28 775,00
61521	Entretien et réparations - Terrains	1 205 618,31
64111	Paie agents Gemapi	704 520,00
64111	Paie fonctions supports	112 228,00
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	3 706,00
Total		8 402 112,29

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : GEMAPI	
Reste à employer au 31/12/N (3)	-1 053 446,44

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Activité de valorisation des déchets	Activité de valorisation des déchets recyclables	01/01/2001	15/12/2000	SPA
Opérations immobilières	Locations immobilières	01/01/2001	15/12/2000	SPA
Domaine de Taysse	Activités de loisirs	01/06/2007	30/03/2007	SPA
Gestion du restaurant communautaire	Restaurant	01/01/2009	27/11/2008	SPA
Grand stade	Grand stade	08/06/2009	15/12/2000	SPA
Délégation de services publics	Activités gérées en délégation de service public	08/06/2009	21/10/2011	SPA
Services mutualisés de la MEL	Gérer les services mutualisés de la MEL	01/01/2016	18/12/2015	SPA

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE	D2.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT	D2.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT	D2.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D7

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
AL DANDACHI Maroin	CEDIS	910,00	25/06/22 et 26/06/22	Impulser la sobriété sur les territoires des Hauts-de-France
AMBROZIEWICZ Jean Marc	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
BALY Stéphane	CEDIS	910,00	25/06/22 et 26/06/22	Impulser la sobriété sur les territoires des Hauts-de-France
BALY Stéphane	CEDIS	1 550,00	22/08/22 au 25/08/22	Mettre en oeuvre la sobriété pour construire la transition écologique dans les territoires
BECUE Doriane	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
BELABES Hiazid	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
BRULANT FORTIN Ingrid	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
CAMARA Mélissa	CEDIS	910,00	25/06/22 et 26/06/22	Impulser la sobriété sur les territoires des Hauts-de-France
CAMARA Mélissa	CEDIS	1 550,00	22/08/22 au 25/08/22	Mettre en oeuvre la sobriété pour construire la transition écologique dans les territoires
CHANTELOUP Fabienne	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
DESBONNET Christophe	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
DOUFFI Ali	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
DUCROCQ Jacques	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
DURET Bérangère	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
GARCIN Alexandre	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
GLADISZ-SEBILLE Magali	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
LEFEBVRE Frederic	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
MATHON Christian	FNERR	7 500,00	25/01/2022 28/01/2022 11/02/2022 24/03/2022 18/06/2022 18/11/2022 19/11/2022	Accompagnement dans la prise de parole en public
MEZOUANE Nabella	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
MINARD Frederic	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
PARIS Isabelle	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
PICK Max andré	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
SEDOU Nathalie	CEDIS	1 550,00	22/08/22 au 25/08/22	Mettre en oeuvre la sobriété pour construire la transition écologique dans les territoires
SEGARD Pauline	CEDIS	1 150,00	15/03/22 et 16/03/22	Université d'hiver - Journées nationales de formation des élus municipaux
TONNERRE-DESMET Marie	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
VUYLSTEKER Jean-Marie	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques
ZOUGGAGH Karima	PROXIMA	6 000,00	13/09/2022	Métropole et perspectives : l'innovation et la transformation publique au cœur des enjeux politiques

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	858 414 409,06	492 595 870,52	20 532 644,41	345 285 894,13
RECETTES	858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	383 047 874,92
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 095 337 639,32	996 613 048,35	0,00	98 724 590,97
RECETTES	1 095 337 639,32	1 146 160 629,89	0,00	-50 822 990,57

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	93 011 165,75	47 696 445,14	442 693,86	44 872 026,75
RECETTES	93 011 165,75	48 876 843,64	0,00	44 134 322,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	144 669 229,19	94 548 275,00	0,00	50 120 954,19
RECETTES	144 669 229,19	115 932 010,72	0,00	28 737 218,47

BUDGET Budget Transports/ N°SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	192 512 627,23	123 955 187,88	537,49	68 556 901,86
RECETTES	192 512 627,23	119 632 254,19	0,00	72 880 373,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	468 147 204,42	444 378 094,89	0,00	23 769 109,53
RECETTES	468 147 204,42	487 777 219,94	0,00	-19 630 015,52

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 535 271,19	26 489 670,60	0,00	18 045 600,59
RECETTES	44 535 271,19	18 585 461,38	0,00	25 949 809,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 134 977,02	4 641 407,76	0,00	28 493 569,26
RECETTES	33 134 977,02	25 255 080,43	0,00	7 879 896,59

BUDGET Budget Crématoriums/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 796 201,76	724 964,94	158 675,56	2 912 561,26
RECETTES	3 796 201,76	452 859,35	0,00	3 343 342,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 125 024,76	2 529 654,58	0,00	3 595 370,18
RECETTES	6 125 024,76	2 789 757,02	0,00	3 335 267,74

BUDGET Budget Opé Aménagement/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	152 344,14	0,00	0,00	152 344,14
RECETTES	152 344,14	0,00	0,00	152 344,14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 564 281,58	43 977,70	0,00	1 520 303,88
RECETTES	1 564 281,58	135 000,00	0,00	1 429 281,58

BUDGET Budget Act. Immo et Eco/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	30 821 453,18
RECETTES	45 015 027,33	11 690 717,72	0,00	33 324 309,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 252 023,00	16 518 651,83	0,00	25 733 371,17
RECETTES	42 252 023,00	15 517 447,65	0,00	26 734 575,35

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	510 646 781,91
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	562 832 376,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	231 957 269,18
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	-2 336 766,36

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	510 646 781,91
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	562 832 376,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	231 957 269,18
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	-2 336 766,36
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 028 667 425,75	2 264 527 189,28	21 536 185,38	742 604 051,09
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 028 667 425,75	2 466 438 910,94	1 732 905,13	560 495 609,68

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D12

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	6 731 395,00	2,23	2,09 %	0,00	140 682,00	-9,47
CFE	389 512 717,00	3,37	33,61 %	0,00	130 911 909,00	-19,99
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D13.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D13.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	167 260 260,69
6068	Autres matières et fournitures	536 534,68
611	Contrats de prestations de services	151 684 061,96
611	Charges de structures	1 351 297,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 598,87
61558	Autres biens mobiliers	3 661 331,26
6185	Frais de colloques et de séminaires	611,33
62268	Autres honoraires, conseils	306,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	12 096,00
6238	Divers	1 672,46
6281	Concours divers (cotisations)	25 788,81
6284	Redevances pour services rendus	214 056,58
62875	Aux communes membres du GFP	8 553 633,74
6288	Autres	15 966,00
63512	Taxes foncières	1 187 306,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 386 851,49
6331	Versement mobilité	43 780,32
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 945,40
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	22 975,53
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	6 567,02
64111	Rémunération principale	2 062 995,35
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	45 737,86
64113	NBI	6 740,45
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	1 500,00
64118	Autres indemnités	993 420,89
64131	Rémunérations	106 253,65
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	200,00
64138	Primes et autres indemnités	43 993,46
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	242 521,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	670 623,58
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	8 234,33
6472	Prestations familiales directes	114 085,41
648	Autres	6 276,27
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		171 647 112,18
042	Opérations ordre transf. entre sections	11 310 552,62
6811	Dotations aux amortissements des immos	11 310 552,62
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		11 310 552,62
TOTAL GENERAL		182 957 664,80

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		149 606 636,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	149 606 636,00
Dotations et participations reçues		21 217 561,23
74788	Autres	21 217 561,23
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		17 228 768,38
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	410 459,11
7013	Ventes de produits résiduels	144 749,57
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	265 709,54
75	Autres produits de gestion courante	15 660 629,55
755	Dédits et pénalités perçus	155 335,00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	11 253 263,55
75888	Autres	4 252 031,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	1 157 679,72
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 157 679,72
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		188 052 965,61
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		188 052 965,61

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

06 Groupements de collectivités : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Général

Numéro SIRET : 20009320100073

POSTE COMPTABLE : le Trésorier de la MEL

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Act. Immo et Eco (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	30
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	33

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
B3.1 - Etat des provisions constituées	37
B3.2 - Etalement des provisions	39
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	40
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	41
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	43
B13 - Opérations liées aux cessions	44
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	46
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	48
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	49
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	50
D12 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	54

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	30 310 591,92	27 208 165,37	3 359 127,52	A1	256 700,97
Investissement	13 791 940,09	11 690 717,72	2 459 397,33	A2	358 174,96
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	16 518 651,83	15 517 447,65	899 730,19	A3	-101 473,99

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 401 634,06	III + IV	0,00	B1	-401 634,06
Investissement	I 401 634,06	III	0,00	B2	-401 634,06
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-144 933,09
Investissement	A2 + B2	-43 459,10
Fonctionnement	A3 + B3	-101 473,99

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 401 634,06
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	401 634,06
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	16 518 651,83	G	15 517 447,65
	Section d'investissement	B	13 791 940,09	H	11 690 717,72
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	899 730,19
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 459 397,33
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	30 310 591,92	= G + H + I + J	30 567 292,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	401 634,06	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	401 634,06	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	16 518 651,83	= G + I + K	16 417 177,84
	Section d'investissement	= B + D + F	14 193 574,15	= H + J + L	14 150 115,05
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	30 712 225,98	= G + H + I + J + K + L	30 567 292,89

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		361 027,60
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	134 685,89	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	2 024 456,34	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	3 394 858,00	13 049,27
Total des réalisations d'équipement		5 554 000,23	374 076,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 455 178,56	56 120,80
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		4 455 178,56	56 120,80
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 10 009 178,79	II 430 197,67
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	917 308,00	8 395 066,75
041	Opérations patrimoniales (8)	2 865 453,30	2 865 453,30
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 3 782 761,30	IV 11 260 520,05

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	13 791 940,09	II + IV	11 690 717,72
--------------	---------	----------------------	---------	----------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	2 459 397,33
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	13 791 940,09	II + IV + VI + VII	14 150 115,05
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		358 174,96		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	3 503 106,82	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	387 848,64
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	44 800,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	4 608 988,81	75 Autres produits de gestion courante (1)	10 169 367,70
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	8 112 095,63	Total recettes de gestion des services	10 602 016,34
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	1 273,10	77 Produits spécifiques (1)	3 972 022,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	10 216,35	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	26 101,31
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 8 123 585,08	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 14 600 139,65

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	8 395 066,75	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	917 308,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 8 395 066,75	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 917 308,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	16 518 651,83	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	15 517 447,65
---	----------------	----------------------	---	----------------	----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	899 730,19

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	16 518 651,83	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	16 417 177,84
---	--------------------	----------------------	---	---------------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	-101 473,99				
--	--------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	917 308,00	917 308,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 455 178,56	0,00	4 455 178,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	134 685,89	0,00	134 685,89
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	2 865 453,30	2 865 453,30
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 024 456,34	0,00	2 024 456,34
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	3 394 858,00	0,00	3 394 858,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 009 178,79	3 782 761,30	13 791 940,09

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	3 503 106,82		3 503 106,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 608 988,81	0,00	4 608 988,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 273,10	3 972 022,00	3 973 295,10
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 216,35	4 423 044,75	4 433 261,10
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 123 585,08	8 395 066,75	16 518 651,83

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	361 027,60	0,00	361 027,60
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	56 120,80	0,00	56 120,80
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		3 270 516,05	3 270 516,05
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	3 566 959,25	3 566 959,25
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	13 049,27	0,00	13 049,27
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 423 044,75	4 423 044,75
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		430 197,67	11 260 520,05	11 690 717,72

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	2 459 397,33
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	387 848,64		387 848,64
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	44 800,00		44 800,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	10 169 367,70	0,00	10 169 367,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	3 972 022,00	917 308,00	4 889 330,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	26 101,31	0,00	26 101,31
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 600 139,65	917 308,00	15 517 447,65

Pour information R002 Résultat positif reporté	899 730,19
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	30 821 453,18	4 837 568,34	8 954 371,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	225 264,32	134 685,89	0,00	90 578,43	134 685,89	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 806 664,00	2 024 456,34	0,00	782 207,66	1 429 120,37	595 335,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 505 603,48	3 394 858,00	401 634,06	1 709 111,42	3 242 027,31	152 830,69
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 537 531,80	5 554 000,23	401 634,06	2 581 897,51	4 805 833,57	748 166,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 243 187,53	4 455 178,56	0,00	27 788 008,97		4 455 178,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		32 247 187,53	4 455 178,56	0,00	27 792 008,97	31 734,77	4 423 443,79
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		40 784 719,33	10 009 178,79	401 634,06	30 373 906,48	4 837 568,34	5 171 610,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	917 308,00	917 308,00		0,00		917 308,00
041	Opérations patrimoniales (6)	3 313 000,00	2 865 453,30		447 546,70		2 865 453,30
Total des dépenses d'ordre		4 230 308,00	3 782 761,30		447 546,70		3 782 761,30
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	30 821 453,18	4 837 568,34	8 954 371,75

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		42 555 630,00	11 690 717,72	0,00	30 864 912,28
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	361 027,60	0,00	-361 027,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	13 049,27	0,00	-13 049,27
Total des recettes d'équipement		0,00	374 076,87	0,00	-374 076,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	112 000,00	56 120,80	0,00	55 879,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 724 903,00		0,00	
Total des recettes financières		5 836 903,00	56 120,80	0,00	5 780 782,20
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 836 903,00	430 197,67	0,00	5 406 705,33
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	28 982 681,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	4 423 046,00	8 395 066,75		-3 972 020,75
041	Opérations patrimoniales (8)	3 313 000,00	2 865 453,30		447 546,70
Total des recettes d'ordre		36 718 727,00	11 260 520,05		25 458 206,95
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		2 459 397,33			
Total des recettes d'investissement cumulées		45 015 027,33	14 150 115,05	0,00	30 864 912,28

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE							A1
Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	30 821 453,18	4 837 568,34	8 954 371,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	225 264,32	134 685,89	0,00	90 578,43	134 685,89	0,00
2031	Frais d'études	225 264,32	134 685,89	0,00	90 578,43	134 685,89	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 806 664,00	2 024 456,34	0,00	782 207,66	1 429 120,37	595 335,97
2111	Terrains nus	1 552 514,00	1 076 685,34	0,00	475 828,66	491 909,59	584 775,75
21318	Autres bâtiments publics	214 000,00	0,00	0,00	214 000,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	1 150,00	908,60	0,00	241,40	0,00	908,60
21328	Autres bâtiments privés	820 000,00	807 586,56	0,00	12 413,44	807 586,56	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	12 250,00	5 768,13	0,00	6 481,87	5 768,13	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	29 046,66	28 563,81	0,00	482,85	28 563,81	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	177 703,34	104 943,90	0,00	72 759,44	95 292,28	9 651,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 505 603,48	3 394 858,00	401 634,06	1 709 111,42	3 242 027,31	152 830,69
2312	Agencements et aménagements de terrains	257 405,00	239 132,27	0,00	18 272,73	239 132,27	0,00
2313	Constructions	5 121 275,12	3 092 794,41	378 746,78	1 649 733,93	2 939 963,72	152 830,69
2318	Autres immo. corporelles en cours	126 923,36	62 931,32	22 887,28	41 104,76	62 931,32	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 537 531,80	5 554 000,23	401 634,06	2 581 897,51	4 805 833,57	748 166,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	32 243 187,53	4 455 178,56	0,00	27 788 008,97		4 455 178,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	142 000,00	69 130,56	0,00	72 869,44		69 130,56
168751	Dettes - GFP de rattachement	32 101 187,53	4 386 048,00	0,00	27 715 139,53		4 386 048,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		32 247 187,53	4 455 178,56	0,00	27 792 008,97	31 734,77	4 423 443,79
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		40 784 719,33	10 009 178,79	401 634,06	30 373 906,48	4 837 568,34	5 171 610,45

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Act. Immo et Eco - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	917 308,00	917 308,00		0,00		917 308,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	917 308,00	917 308,00		0,00		917 308,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	335 027,00	335 027,00		0,00		335 027,00
13912	Subv. transf. Régions	303 333,00	303 333,00		0,00		303 333,00
13913	Subv. transf. Départements	104 032,00	104 032,00		0,00		104 032,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	7 500,00	7 500,00		0,00		7 500,00
139171	Subv. transf. Fonds social européen	167 416,00	167 416,00		0,00		167 416,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 313 000,00	2 865 453,30		447 546,70		2 865 453,30
204422	Sub nat privé - Bât. et installations	3 213 000,00	2 865 453,30		347 546,70		2 865 453,30
2313	Constructions	100 000,00	0,00		100 000,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		4 230 308,00	3 782 761,30		447 546,70		3 782 761,30

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		42 555 630,00	11 690 717,72	0,00	30 864 912,28
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	361 027,60	0,00	-361 027,60
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	340 805,60	0,00	-340 805,60
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	20 222,00	0,00	-20 222,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	13 049,27	0,00	-13 049,27
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	13 049,27	0,00	-13 049,27
Total des recettes d'équipement		0,00	374 076,87	0,00	-374 076,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	112 000,00	56 120,80	0,00	55 879,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	112 000,00	56 120,80	0,00	55 879,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 724 903,00		0,00	
Total des recettes financières		5 836 903,00	56 120,80	0,00	5 780 782,20
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 836 903,00	430 197,67	0,00	5 406 705,33
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	28 982 681,00	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	4 423 046,00	8 395 066,75		-3 972 020,75
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	3 270 516,05		-3 270 516,05
2111	<i>Terrains nus</i>	0,00	695 041,07		-695 041,07
2115	<i>Terrains bâtis</i>	0,00	6 464,88		-6 464,88
28031	<i>Frais d'études</i>	1 130,00	1 130,00		0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	297 198,99	297 198,00		0,99
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	6 297,10	6 297,10		0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	2 872 395,00	2 872 395,00		0,00
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	1 025 899,00	1 025 899,00		0,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	122 581,00	122 581,00		0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	533,37	533,37		0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	43 051,00	43 050,74		0,26

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	6 499,00	6 499,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	47 461,54	47 461,54		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 313 000,00	2 865 453,30		447 546,70
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00		100 000,00
2111	Terrains nus	2 956 607,63	2 609 060,93		347 546,70
21321	Immeubles de rapport	256 392,37	256 392,37		0,00
Total des recettes d'ordre		36 718 727,00	11 260 520,05		25 458 206,95

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		42 252 023,00	15 036 854,30	1 481 797,53	0,00	25 733 371,17	0,00	16 518 651,83
011	Charges à caractère général (3)	4 147 800,00	2 021 309,29	1 481 797,53	0,00	644 693,18	0,00	3 503 106,82
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 663 279,00	4 608 988,81	0,00	0,00	54 290,19	0,00	4 608 988,81
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 811 079,00	6 630 298,10	1 481 797,53	0,00	698 983,37	0,00	8 112 095,63
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	25 000,00	1 273,10	0,00	0,00	23 726,90		1 273,10
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 217,00	10 216,35			0,65		10 216,35
Total des dépenses financières		35 217,00	11 489,45	0,00	0,00	23 727,55		11 489,45
Total des dépenses réelles		8 846 296,00	6 641 787,55	1 481 797,53	0,00	722 710,92	0,00	8 123 585,08
023	Virement à la section d'investissement	28 982 681,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 423 046,00	8 395 066,75			-3 972 020,75		8 395 066,75
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		33 405 727,00	8 395 066,75			25 010 660,25		8 395 066,75

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	42 252 023,00	15 036 854,30	1 481 797,53	0,00	25 733 371,17	0,00	16 518 651,83
--	----------------------	----------------------	---------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		41 352 292,81	15 141 670,36	375 777,29	0,00	25 834 845,16
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	386 105,53	1 743,11	0,00	212 151,36
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	64 000,00	44 800,00	0,00	0,00	19 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	39 744 882,81	9 795 333,52	374 034,18	0,00	29 575 515,11
Total des recettes de gestion des services		40 408 882,81	10 226 239,05	375 777,29	0,00	29 806 866,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	3 972 022,00	0,00	0,00	-3 972 022,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	26 102,00	26 101,31			0,69
Total des recettes financières		26 102,00	3 998 123,31	0,00	0,00	-3 972 021,31
Total des recettes réelles		40 434 984,81	14 224 362,36	375 777,29	0,00	25 834 845,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	917 308,00	917 308,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		917 308,00	917 308,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	899 730,19					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	42 252 023,00	16 041 400,55	375 777,29	0,00	25 834 845,16
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		42 252 023,00	15 036 854,30	1 481 797,53	0,00	25 733 371,17	0,00	16 518 651,83
011	Charges à caractère général (4)	4 147 800,00	2 021 309,29	1 481 797,53	0,00	644 693,18	0,00	3 503 106,82
60611	Eau et assainissement	68 800,00	46 293,35	17 028,04	0,00	5 478,61	0,00	63 321,39
60612	Energie - Electricité	560 000,00	378 175,36	17 228,74	0,00	164 595,90	0,00	395 404,10
60613	Chauffage urbain	584 625,83	275 862,10	262 382,15	0,00	46 381,58	0,00	538 244,25
60632	Fournitures de petit équipement	8 434,34	7 426,50	0,00	0,00	1 007,84	0,00	7 426,50
6068	Autres matières et fournitures	5 500,00	5 317,00	0,00	0,00	183,00	0,00	5 317,00
611	Contrats de prestations de services	18 532,00	0,00	0,00	0,00	18 532,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	416 610,00	401 247,33	362,67	0,00	15 000,00	0,00	401 610,00
61358	Autres	3 564,00	2 449,84	195,12	0,00	919,04	0,00	2 644,96
614	Charges locatives et de copropriété	311 892,67	217 066,55	54 348,74	0,00	40 477,38	0,00	271 415,29
61521	Entretien terrains	72 994,27	61 713,64	6 336,82	0,00	4 943,81	0,00	68 050,46
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	233 127,73	130 147,85	37 747,19	0,00	65 232,69	0,00	167 895,04
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	78 132,00	40 174,26	14 699,69	0,00	23 258,05	0,00	54 873,95
615232	Entretien, réparations réseaux	26 700,00	13 767,66	12 932,34	0,00	0,00	0,00	26 700,00
6156	Maintenance	142 339,50	90 980,96	22 947,35	0,00	28 411,19	0,00	113 928,31
617	Etudes et recherches	21 500,00	18 005,70	0,00	0,00	3 494,30	0,00	18 005,70
6182	Documentation générale et technique	448,40	0,00	0,00	0,00	448,40	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
62268	Autres honoraires, conseils	84 903,96	8 541,76	13 200,00	0,00	63 162,20	0,00	21 741,76
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00	6 490,00	0,00	0,00	33 510,00	0,00	6 490,00
6234	Réceptions	14 945,30	6 087,81	7 859,00	0,00	998,49	0,00	13 946,81
6238	Divers	1 368,00	1 367,18	0,00	0,00	0,82	0,00	1 367,18
6262	Frais de télécommunications	18 200,00	0,00	8 500,00	0,00	9 700,00	0,00	8 500,00
6282	Frais de gardiennage	186 558,00	160 852,83	14 287,45	0,00	11 417,72	0,00	175 140,28
6283	Frais de nettoyage des locaux	153 794,00	80 576,61	66 751,23	0,00	6 466,16	0,00	147 327,84
6288	Autres services extérieurs	7 462,00	0,00	2 431,00	0,00	5 031,00	0,00	2 431,00
63512	Taxes foncières	1 086 968,00	68 365,00	922 560,00	0,00	96 043,00	0,00	990 925,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 663 279,00	4 608 988,81	0,00	0,00	54 290,19	0,00	4 608 988,81
6541	Créances admises en non-valeur	4 430,00	4 429,97	0,00	0,00	0,03	0,00	4 429,97

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6542	Créances éteintes	25 750,00	25 736,86	0,00	0,00	13,14	0,00	25 736,86
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	4 047 729,00	4 014 839,43	0,00	0,00	32 889,57	0,00	4 014 839,43
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	90,00	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00
65888	Autres	583 380,00	563 982,55	0,00	0,00	19 397,45	0,00	563 982,55
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 811 079,00	6 630 298,10	1 481 797,53	0,00	698 983,37	0,00	8 112 095,63
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	25 000,00	1 273,10	0,00	0,00	23 726,90		1 273,10
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	25 000,00	1 273,10	0,00	0,00	23 726,90		1 273,10
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 217,00	10 216,35			0,65		10 216,35
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 217,00	10 216,35			0,65		10 216,35
Total des charges financières et spécifiques		35 217,00	11 489,45	0,00	0,00	23 727,55		11 489,45
Total des dépenses réelles		8 846 296,00	6 641 787,55	1 481 797,53	0,00	722 710,92	0,00	8 123 585,08
023	Virement à la section d'investissement	28 982 681,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	4 423 046,00	8 395 066,75			-3 972 020,75		8 395 066,75
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	701 505,95			-701 505,95		701 505,95
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	3 270 516,05			-3 270 516,05		3 270 516,05
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 423 046,00	4 423 044,75			1,25		4 423 044,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		33 405 727,00	8 395 066,75			25 010 660,25		8 395 066,75

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		41 352 292,81	15 141 670,36	375 777,29	0,00	25 834 845,16
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	386 105,53	1 743,11	0,00	212 151,36
70388	Autres redevances et recettes diverses	500 000,00	372 362,72	0,00	0,00	127 637,28
70688	Autres prestations de services	100 000,00	13 742,81	1 743,11	0,00	84 514,08
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	64 000,00	44 800,00	0,00	0,00	19 200,00
7472	Participation régions	64 000,00	44 800,00	0,00	0,00	19 200,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	39 744 882,81	9 795 333,52	374 034,18	0,00	29 575 515,11
752	Revenus des immeubles	2 655 000,00	3 364 616,53	374 034,18	0,00	-1 083 650,71
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	14 278,83	0,00	0,00	-14 278,83
75822	Prise en charge déficit budget annexe	36 984 572,81	5 624 846,00	0,00	0,00	31 359 726,81
75888	Autres	105 310,00	791 592,16	0,00	0,00	-686 282,16
Total des recettes de gestion des services		40 408 882,81	10 226 239,05	375 777,29	0,00	29 806 866,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	3 972 022,00	0,00	0,00	-3 972 022,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 972 022,00	0,00	0,00	-3 972 022,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	26 102,00	26 101,31			0,69
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	26 102,00	26 101,31			0,69
Total des recettes réelles		40 434 984,81	14 224 362,36	375 777,29	0,00	25 834 845,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	917 308,00	917 308,00			0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	917 308,00	917 308,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		917 308,00	917 308,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0.00 €		0.00
	Catégories de biens amortis		
L	Frais d'études	5	16/10/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	16/10/2020
L	Frais d'insertion	5	16/10/2020
L	Subventions d'équipement aux organismes publics- Biens mobiliers,matériel et études	5	16/10/2020
L	Subventions d'équipement aux organismes publics- Batiments et installations	15	16/10/2020
L	Subventions d'équipement aux organismes publics-Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	16/10/2020
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers,matériel et études	5	16/10/2020
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Batiments et installations	15	16/10/2020
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé -Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	16/10/2020
L	Subventions d'équipement en nature > Organimes publics - Biens mobiliers,matériel et études	5	16/10/2020
L	Subventions d'équipement en nature > Organimes publics - Batiments et installations	15	16/10/2020
L	Subventions d'équipement en nature > Organimes publics -Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	16/10/2020
L	Subventions d'équipement en nature > Personnes de droit privé - Biens mobiliers,matériel et études	5	16/10/2020
L	Subventions d'équipement en nature > Personnes de droit privé - Batiments et installations	15	16/10/2020
L	Subventions d'équipement en nature > Personnes de droit privé -Projets d'infrastructures d'int nat	30	16/10/2020
L	Logiciels, progiciels, licences et procédés	2	16/10/2020
L	Immobilisations incorporelles recçues au titre d'une mise à disposition	5	16/10/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	5	16/10/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	10	16/10/2020
L	Immeuble de rapport et autres bâtiments privés	20	16/10/2020
L	Immeuble de rapport > Euratechnologies	30	16/10/2020
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15	16/10/2020
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	16/10/2020
L	Install. Gales div. dans les const. dont la collec. n'est ni propr., ni bénéf. d'une mise à dispos.	5	16/10/2020
L	Matériel de transport	5	16/10/2020
L	Matériel informatique	5	16/10/2020
L	Matériel de bureau et de reprographie	5	16/10/2020
L	Matériel de monétique	5	16/10/2020
L	Ameublement	10	16/10/2020
L	Matériel de réseaux et téléphonique	5	16/10/2020
L	Appareils de mesures et d'analyses	5	16/10/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel agricole	10	16/10/2020

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		337 948,39	0,00	0,00	337 948,39
Provisions pour litiges		337 948,39	0,00	0,00	337 948,39
Contentieux titre pénalités bail emphytéotique Lesquin	17/12/2021	337 948,39	0,00	0,00	337 948,39
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		62 162,78	10 216,35	26 101,31	46 277,82
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		62 162,78	10 216,35	26 101,31	46 277,82
Procédure collective DELFEMS	02/12/2016	11 369,18	0,00	0,00	11 369,18
Procédure collective AXBX	02/12/2016	1 879,81	0,00	1 879,81	0,00
Dépréciation des comptes de tiers	14/12/2018	3 752,45	756,00	840,00	3 668,45
Procédure collective En aparté	18/12/2020	14 031,91	0,00	14 031,91	0,00
Procédure collective ANGELEC	17/12/2021	1 512,40	0,00	0,00	1 512,40
Procédure collective FRET EXPERT	17/12/2021	3 305,17	0,00	3 305,17	0,00
Procédure collective LE CH'TI BOCAL	17/12/2021	3 195,90	0,00	3 195,90	0,00
Procédure collective LEMAIRE DEVELOPPEMENT	17/12/2021	11 141,62	1 689,92	0,00	12 831,54
Procédure collective MON PANIER EN NORD	17/12/2021	1 500,02	0,00	186,20	1 313,82
Procédure collective SCOTT PEINTURE	17/12/2021	7 812,00	0,00	0,00	7 812,00
Procédure collective ZE KITCHEN FACTORY	17/12/2021	2 662,32	0,00	2 662,32	0,00
Procédure collective LJA bureautique	16/12/2022	0,00	7 336,43	0,00	7 336,43
Procédure collective IBM Electronique	16/12/2022	0,00	434,00	0,00	434,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		400 111,17	10 216,35	26 101,31	384 226,21
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		400 111,17	10 216,35	26 101,31	384 226,21

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- Affermage pour le développement et l'animation de la filière TIC et sur la gestion du site	SEM Euratechnologies	SEM Euratechnologies	Société d'Economie Mixte (SEM)	3 864 839,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			5 564 407,87	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			1 669 397,74	0,00	
01/01/2022	2022F00003 - ACQUISITION	2022F00003	134 314,19	0,00	0
01/01/2022	2022M00016 - ALCOVES (+500? HT)	2022M00016	3 135,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00017 - CHAISES (- 500 ? HT)	2022M00017	0,00	0,00	1
01/01/2022	2022M00018 - TABLE (- 500 ? HT)	2022M00018	0,00	0,00	1
01/01/2022	2022M00470 - EXTINCTEURS (- 500? HT)	2022M00470	0,00	0,00	1
04/01/2022	2022M00014 - TABLE (- 500 ? HT)	2022M00014	2 177,27	0,00	1
04/01/2022	2022M00015 - CLOISON (- 500? HT)	2022M00015	273,63	0,00	1
04/01/2022	2022M00020 - CANAPE (+ 500? HT)	2022M00020	8 134,29	0,00	10
05/01/2022	2022M00021 - FAUTEUIL (- 500? HT)	2022M00021	127,41	0,00	1
05/01/2022	2022M00022 - CANAPE (+ 500? HT)	2022M00022	5 367,98	0,00	10
05/01/2022	2022M00023 - TABOURET (+ 500? HT)	2022M00023	0,00	0,00	10
05/01/2022	2022M00024 - POUF (- 500? HT)	2022M00024	599,36	0,00	1
17/01/2022	2022M00065 - DETECTEUR (- 500? HT)	2022M00065	5 768,13	0,00	1
15/03/2022	2022M00215 - FAUTEUILS (+ 500 ? HT)	2022M00215	1 785,76	0,00	10
23/05/2022	2022F00135 - ACQUISITION	2022F00135	3 445,40	0,00	0
15/06/2022	2022M00511 - CONTROLE D'ACCES	2022M00511	95 292,28	0,00	10
30/06/2022	2022M00540 - TABLE (- 500 ? HT)	2022M00540	3 808,34	0,00	1
01/07/2022	2022M00542 - TABOURETS HAUTS (-500? HT)	2022M00542	910,54	0,00	1
01/07/2022	2022M00543 - CHAISES (-500? HT)	2022M00543	127,41	0,00	1
13/07/2022	2022M00555 - TABLE (- 500 ? HT)	2022M00555	1 763,31	0,00	1
13/07/2022	2022M00556 - VITRINE D'EXPOSITION	2022M00556	0,00	0,00	1
25/07/2022	2022M00612 - CONTROLE D'ACCES	2022M00612	0,00	0,00	10
25/07/2022	2022M00613 - CONTROLE D'ACCES	2022M00613	0,00	0,00	1
04/08/2022	2022M00647 - LAMPES	2022M00647	88,38	0,00	1
04/08/2022	2022M00648 - LAMPES	2022M00648	88,38	0,00	1
04/08/2022	2022M00649 - LAMPES	2022M00649	176,75	0,00	1
10/11/2022	2022M00914 - CAMERA (-500 HT)	2022M00914	0,00	0,00	1
17/11/2022	2022M00957 - CONTROLE D'ACCES	2022M00957	9 651,62	0,00	1
02/12/2022	2022F00288 - ACQUISITION	2022F00288	584 775,75	0,00	0
22/12/2022	2022B00639 - ACQUISITION	2022B00639	807 586,56	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			3 895 010,13	0,00	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/01/2022	2022S00017 - SUBVENTION 2022	2022S00017	2 865 453,30	0,00	30
07/06/2022	2021F00026 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00026	79 108,53	0,00	10
07/06/2022	2021F00241 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00241	2 027,31	0,00	10
07/06/2022	2021F00243 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00243	2 811,60	0,00	10
07/06/2022	2021F00248 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	2021F00248	1 941,18	0,00	10
08/06/2022	2021B00247 - AMENAGEMENT	2021B00247	10 475,31	0,00	5
09/06/2022	2021B00002 - GROS OEUVRE	2021B00002	5 131,31	0,00	20
09/06/2022	2021B00213 - DEMOLITION	2021B00213	50 422,44	0,00	20
09/06/2022	2021B00350 - GROS OEUVRE	2021B00350	1 384,00	0,00	20
09/06/2022	2021B00376 - SUPPRESSION BRANCHEMENT	2021B00376	433,00	0,00	1
09/06/2022	2021B00420 - GROS OEUVRE	2021B00420	9 858,42	0,00	20
09/06/2022	2021B00541 - GROS OEUVRE	2021B00541	49 539,45	0,00	20
09/06/2022	2021B00553 - GROS OEUVRE	2021B00553	11 526,47	0,00	20
10/06/2022	2021B00003 - AMENAGEMENT	2021B00003	178 449,22	0,00	15
10/06/2022	2021B00091 - AMENAGEMENT	2021B00091	6 354,65	0,00	15
10/06/2022	2021B00174 - AMENAGEMENT	2021B00174	35 214,33	0,00	15
10/06/2022	2021B00230 - AMENAGEMENT	2021B00230	19 989,18	0,00	15
10/06/2022	2021B00261 - AMENAGEMENT	2021B00261	175 739,40	0,00	15
10/06/2022	2021B00342 - AMENAGEMENT	2021B00342	2 658,19	0,00	15
10/06/2022	2021B00449 - AMENAGEMENT	2021B00449	31 567,26	0,00	15
19/12/2022	2022F00310 - ACQUISITION	2022F00310	354 150,00	0,00	0
31/12/2022	2021O00096 - ETUDE DU CODE DE TRAVAIL	2021O00096	775,58	0,00	5

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							3 972 022,00	405 062,75	
Cessions à titre onéreux							3 972 022,00	3 270 516,05	
17/05/2022	2013F00226 - ACQUISITION	13/09/2013	39 498,39	0	0,00	39 498,39	99 969,00	60 470,61	0,00
17/05/2022	2013F00226 - ACQUISITION	13/09/2013	30 306,24	0	0,00	30 306,24	68 129,00	37 822,76	0,00
19/07/2022	2015F00832 - ACQUISITION	22/12/2015	505 960,77	0	0,00	505 960,77	2 244 440,00	1 738 479,23	1 567 038,94
16/08/2022	054270 - ACQUISITION	20/04/2007	6 464,88	0	0,00	6 464,88	1 238 384,00	1 231 919,12	48 985,45
27/09/2022	2013F00226 - ACQUISITION	13/09/2013	119 275,67	0	0,00	119 275,67	321 100,00	201 824,33	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	-2 865 453,30	
28/04/2022	2013F00399 - ACQUISITION	05/11/2013	523 919,40	0	0,00	523 919,40	0,00	-523 919,40	0,00
28/04/2022	2016F00080 - FRAIS	27/05/2016	24 821,44	0	0,00	24 821,44	0,00	-24 821,44	0,00
28/04/2022	2013F00403 - ACQUISITION	05/11/2013	342 432,00	0	0,00	342 432,00	0,00	-342 432,00	98 685,78
28/04/2022	2017F00185 - ACQUISITION	03/07/2017	821 168,49	0	0,00	821 168,49	0,00	-821 168,49	1 232 390,75
28/04/2022	2021F00165 - ACQUISITION	09/07/2021	208 607,82	0	0,00	208 607,82	0,00	-208 607,82	5 847 565,56
02/05/2022	2014B00455 - ACQUISITION	01/01/2014	427 320,37	20	170 928,00	256 392,37	0,00	-256 392,37	0,00
04/08/2022	2020F00209 - ACQUISITION	02/12/2020	688 111,78	0	0,00	688 111,78	0,00	-688 111,78	0,00
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
09/05/2022	2020O00150 - ASSISTANCE VERIFICATION TECHNIQUE	31/12/2021	335,00	1	335,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	5 724 903,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	3 972 022,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	701 505,95

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		33 018 495,53	I 5 303 356,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		32 101 187,53	4 386 048,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	32 101 187,53	4 386 048,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		917 308,00	917 308,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	917 308,00	917 308,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 303 356,00	401 634,06	0,00	5 704 990,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		39 130 630,00	III 4 423 044,75
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		39 130 630,00	4 423 044,75
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	1 130,00	1 130,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	297 198,99	297 198,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	6 297,10	6 297,10
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	2 872 395,00	2 872 395,00
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	1 025 899,00	1 025 899,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	122 581,00	122 581,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	533,37	533,37
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	43 051,00	43 050,74
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	6 499,00	6 499,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	47 461,54	47 461,54
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 724 903,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	28 982 681,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 423 044,75	0,00	2 459 397,33	0,00	6 882 442,08

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 5 704 990,06
Ressources propres disponibles	IV 6 882 442,08
Solde	V = IV - II (5) 1 177 452,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	D4.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	D4.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	30 821 453,18
RECETTES	45 015 027,33	11 690 717,72	0,00	33 324 309,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 252 023,00	16 518 651,83	0,00	25 733 371,17
RECETTES	42 252 023,00	15 517 447,65	0,00	26 734 575,35

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Général/ N°SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	858 414 409,06	492 595 870,52	20 532 644,41	345 285 894,13
RECETTES	858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	383 047 874,92
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 095 337 639,32	996 613 048,35	0,00	98 724 590,97
RECETTES	1 095 337 639,32	1 146 160 629,89	0,00	-50 822 990,57

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	93 011 165,75	47 696 445,14	442 693,86	44 872 026,75
RECETTES	93 011 165,75	48 876 843,64	0,00	44 134 322,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	144 669 229,19	94 548 275,00	0,00	50 120 954,19
RECETTES	144 669 229,19	115 932 010,72	0,00	28 737 218,47

BUDGET Budget Transports/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	192 512 627,23	123 955 187,88	537,49	68 556 901,86
RECETTES	192 512 627,23	119 632 254,19	0,00	72 880 373,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	468 147 204,42	444 378 094,89	0,00	23 769 109,53
RECETTES	468 147 204,42	487 777 219,94	0,00	-19 630 015,52

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 535 271,19	26 489 670,60	0,00	18 045 600,59
RECETTES	44 535 271,19	18 585 461,38	0,00	25 949 809,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 134 977,02	4 641 407,76	0,00	28 493 569,26
RECETTES	33 134 977,02	25 255 080,43	0,00	7 879 896,59

BUDGET Budget Crématoriums/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 796 201,76	724 964,94	158 675,56	2 912 561,26
RECETTES	3 796 201,76	452 859,35	0,00	3 343 342,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 125 024,76	2 529 654,58	0,00	3 595 370,18
RECETTES	6 125 024,76	2 789 757,02	0,00	3 335 267,74

BUDGET Budget Opé Aménagement/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	152 344,14	0,00	0,00	152 344,14
RECETTES	152 344,14	0,00	0,00	152 344,14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 564 281,58	43 977,70	0,00	1 520 303,88
RECETTES	1 564 281,58	135 000,00	0,00	1 429 281,58

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	510 646 781,91
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	562 832 376,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	231 957 269,18
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	-2 336 766,36

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	510 646 781,91
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	562 832 376,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	231 957 269,18
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	-2 336 766,36
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 028 667 425,75	2 264 527 189,28	21 536 185,38	742 604 051,09
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 028 667 425,75	2 466 438 910,94	1 732 905,13	560 495 609,68

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100024	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Assainissement (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 36

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 37

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 38

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 39

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 40

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 41

A3.2 - Etalement des provisions 42

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 43

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 44

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 45

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 46

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 47

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 50

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 52

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 53

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 54

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 55

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 58

A8.3 - Opérations liées aux cessions 59

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 60

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 61

A10 - Etat des travaux en régie 62

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 64

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 65

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 66

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 69

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 70

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 72

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	94 548 275,00	G	115 932 010,72	G-A	21 383 735,72
	Section d'investissement	B	47 696 445,14	H	48 876 843,64	H-B	1 180 398,50

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	38 338 014,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	13 215 331,46 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	155 460 051,60	Q= G+H+I+J	203 146 868,86	=Q-P	47 686 817,26

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	5 993 054,13	K	-9 600 796,75
	Section d'investissement	F	31 019 389,15	L	-1 118 426,95
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	37 012 443,28	= K+L	-10 719 223,70

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	100 541 329,13	= G+I+K	144 669 228,47		44 127 899,34
	Section d'investissement	= B+D+F	91 931 165,75	= H+J+L	47 758 416,69		-44 172 749,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	192 472 494,88	= G+H+I+J+K+L	192 427 645,16		-44 849,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	5 993 054,13	K	-9 600 796,75
011	Charges à caractère général		3 591 440,50		
012	Charges de personnel, frais assimilés		1 859 184,73		
014	Atténuations de produits		28 208,00		
65	Autres charges de gestion courante		56 622,38		
66	Charges financières		220 684,66		
67	Charges exceptionnelles		236 913,86		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				-8 049 380,29
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				-1 276 688,00
75	Autres produits de gestion courante				-23 005,17
013	Atténuations de charges				-5 900,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				-245 823,29
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	31 019 389,15	L	-1 118 426,95
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		3 600,60		896 080,50
16	Emprunts et dettes assimilées		358 752,46		-675 420,61
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	1 727 746,34	-140 802,90
21	Immobilisations corporelles	390 776,92	-325,72
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	28 502 645,83	-939 443,22
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
458101	Opération pour compte de tiers n° 01 - Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (dépenses) (3)	35 867,00	0,00
458201	Opération pour compte de tiers n° 01 - Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (recettes) (3)	0,00	-258 515,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	51 158 217,00	34 680 953,96	12 885 822,54	3 591 440,50	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 761 663,00	13 902 478,27	0,00	1 859 184,73	0,00
014	Atténuations de produits	111 000,00	82 792,00	0,00	28 208,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 005,00	193 382,62	0,00	56 622,38	0,00
Total des dépenses de gestion courante		67 280 885,00	48 859 606,85	12 885 822,54	5 535 455,61	0,00
66	Charges financières	1 555 150,52	880 923,82	498 391,52	220 684,66	-44 849,48
67	Charges exceptionnelles	783 378,00	546 464,14	0,00	236 913,86	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	1 589 768,85	1 589 768,37			0,48
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		71 209 182,37	51 876 763,18	13 384 214,06	5 993 054,13	-44 849,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	44 042 456,82				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	29 417 590,00	29 287 297,76			130 292,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		73 460 046,82	29 287 297,76			44 172 749,06
TOTAL		144 669 229,19	81 164 060,94	13 384 214,06	5 993 054,13	44 127 900,06
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	5 900,00	0,00	-5 900,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	98 350 000,00	101 419 418,05	4 979 962,24	-8 049 380,29	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 000 000,00	3 441 393,00	1 835 295,00	-1 276 688,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	23 015,17	0,00	-23 005,17	0,00
Total des recettes de gestion courante		102 350 010,00	104 889 726,22	6 815 257,24	-9 354 973,46	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	727 820,69	915 743,04	57 900,94	-245 823,29	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	38 520,00	38 519,28			0,72
Total des recettes réelles d'exploitation		103 116 350,69	105 843 988,54	6 873 158,18	-9 600 796,75	0,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 214 864,00	3 214 864,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 214 864,00	3 214 864,00			0,00
TOTAL		106 331 214,69	109 058 852,54	6 873 158,18	-9 600 796,75	0,72
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		38 338 014,50				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	5 790 831,00	4 063 084,66	1 727 746,34	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 655 897,23	2 265 120,31	390 776,92	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	55 944 216,93	27 441 571,10	28 502 645,83	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	64 390 945,16	33 769 776,07	30 621 169,09	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	360 025,13	356 424,53	3 600,60	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 500 000,00	10 141 247,54	358 752,46	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	10 860 025,13	10 497 672,07	362 353,06	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	250 000,00	214 133,00	35 867,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	75 500 970,29	44 481 581,14	31 019 389,15	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 214 864,00	3 214 864,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	1 080 000,00	0,00		1 080 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 294 864,00	3 214 864,00		1 080 000,00
	TOTAL	79 795 834,29	47 696 445,14	31 019 389,15	1 080 000,00
	Pour information	13 215 331,46			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	3 033 527,00	2 137 446,50	896 080,50	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 245 292,00	1 920 712,61	-675 420,61	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	140 802,90	-140 802,90	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 400,00	3 725,72	-325,72	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	939 443,22	-939 443,22	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 282 219,00	5 142 130,95	-859 911,95	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	14 088 899,93	14 088 899,93	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	14 088 899,93	14 088 899,93	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	100 000,00	358 515,00	-258 515,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	18 471 118,93	19 589 545,88	-1 118 426,95	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	44 042 456,82			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	29 417 590,00	29 287 297,76		130 292,24
041	Opérations patrimoniales (2)	1 080 000,00	0,00		1 080 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	74 540 046,82	29 287 297,76		45 252 749,06
	TOTAL	93 011 165,75	48 876 843,64	-1 118 426,95	45 252 749,06
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	47 566 776,50		47 566 776,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 902 478,27		13 902 478,27
014	Atténuations de produits	82 792,00		82 792,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	193 382,62		193 382,62
66	Charges financières	1 379 315,34	0,00	1 379 315,34
67	Charges exceptionnelles	546 464,14	64 643,93	611 108,07
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 589 768,37	29 222 653,83	30 812 422,20
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		65 260 977,24	29 287 297,76	94 548 275,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	94 548 275,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	356 424,53	3 214 864,00	3 571 288,53
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 141 247,54	0,00	10 141 247,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	4 063 084,66	0,00	4 063 084,66
21	Immobilisations corporelles (6)	2 265 120,31	0,00	2 265 120,31
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	27 441 571,10	0,00	27 441 571,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	214 133,00	0,00	214 133,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		44 481 581,14	3 214 864,00	47 696 445,14

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	13 215 331,46
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	60 911 776,60
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 900,00		5 900,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	106 399 380,29		106 399 380,29
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	5 276 688,00		5 276 688,00
75	Autres produits de gestion courante	23 015,17		23 015,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	973 643,98	3 214 864,00	4 188 507,98
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	38 519,28	0,00	38 519,28
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		112 717 146,72	3 214 864,00	115 932 010,72

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	38 338 014,50
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	154 270 025,22
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 137 446,50	0,00	2 137 446,50
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 920 712,61	0,00	1 920 712,61
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	140 802,90	0,00	140 802,90
21	Immobilisations corporelles(5)	3 725,72	64 643,93	68 369,65
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	939 443,22	0,00	939 443,22
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		29 044 986,83	29 044 986,83
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	358 515,00	0,00	358 515,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		177 667,00	177 667,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		5 500 645,95	29 287 297,76	34 787 943,71

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	14 088 899,93
------------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	48 876 843,64
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	51 158 217,00	34 680 953,96	12 885 822,54	3 591 440,50	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 616 881,00	1 792 522,84	662 109,81	1 162 248,35	0,00
6062	Produits de traitement	147 448,58	105 266,36	18 267,54	23 914,68	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	523 451,42	331 700,06	85 864,85	105 886,51	0,00
611	Sous-traitance générale	20 968 876,99	15 603 807,68	4 767 328,14	597 741,17	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	80 282,20	48 771,35	3 377,81	28 133,04	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	8 943 990,56	6 040 784,47	2 263 974,72	639 231,37	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	9 467 602,00	7 151 918,76	1 615 254,91	700 428,33	0,00
6156	Maintenance	157 903,74	134 749,96	18 327,16	4 826,62	0,00
617	Etudes et recherches	363 117,06	229 103,70	94 549,45	39 463,91	0,00
6222	Commissions recouvrement redevance	542 928,74	484 000,85	58 151,27	776,62	0,00
6226	Honoraires	1 853,00	39,00	0,00	1 814,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 167,00	1 167,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	890,00	0,00	890,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 697,00	8 392,50	2 304,50	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	31 325,30	31 325,30	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 000,00	14 366,10	1 888,30	5 745,60	0,00
6287	Remboursements de frais	4 346 211,04	4 319 360,59	0,00	26 850,45	0,00
6288	Autres	121 897,00	27 080,87	66 272,88	28 543,25	0,00
63512	Taxes foncières	897 339,96	-2 522 163,00	3 225 259,00	194 243,96	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	40 030,00	37 502,59	2 002,20	525,21	0,00
6378	Autres taxes et redevances	872 274,41	841 256,98	0,00	31 017,43	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 761 663,00	13 902 478,27	0,00	1 859 184,73	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	3 684 240,00	3 029 079,00	0,00	655 161,00	0,00
6331	Versement de mobilité	106 597,22	106 597,22	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	31 635,00	26 649,85	0,00	4 985,15	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	63 502,00	55 936,90	0,00	7 565,10	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	18 981,00	15 989,13	0,00	2 991,87	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	6 693 742,93	5 526 640,83	0,00	1 167 102,10	0,00
6413	Primes et gratifications	2 464 102,94	2 463 157,51	0,00	945,43	0,00
64141	Indemnité inflation	5 900,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	93 449,76	88 305,66	0,00	5 144,10	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	556 255,55	556 255,55	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 657 800,22	1 657 800,22	0,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	24 526,00	20 678,08	0,00	3 847,92	0,00
6471	Prestations directes	287 673,38	287 673,38	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	63 900,00	54 757,68	0,00	9 142,32	0,00
648	Autres charges de personnel	9 357,00	7 057,26	0,00	2 299,74	0,00
014	Atténuations de produits (4)	111 000,00	82 792,00	0,00	28 208,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	5 000,00	4 200,00	0,00	800,00	0,00
706129	Reverst redevance modernizat° agence eau	106 000,00	78 592,00	0,00	27 408,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 005,00	193 382,62	0,00	56 622,38	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	195 615,00	192 003,01	0,00	3 611,99	0,00
6542	Créances éteintes	1 380,00	1 378,80	0,00	1,20	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	53 010,00	0,81	0,00	53 009,19	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		67 280 885,00	48 859 606,85	12 885 822,54	5 535 455,61	0,00
66	Charges financières (b) (5)	1 555 150,52	880 923,82	498 391,52	220 684,66	-44 849,48
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 600 000,00	1 424 164,82	0,00	175 835,18	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-44 849,48	-543 241,00	498 391,52	44 849,48	-44 849,48
67	Charges exceptionnelles (c)	783 378,00	546 464,14	0,00	236 913,86	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	70 000,00	3 801,79	0,00	66 198,21	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	253 947,50	253 947,11	0,00	0,39	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400 633,31	241 549,47	0,00	159 083,84	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	28 797,19	17 165,77	0,00	11 631,42	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	1 589 768,85	1 589 768,37			0,48
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	1 505 222,85	1 505 222,85			0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	84 546,00	84 545,52			0,48
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		71 209 182,37	51 876 763,18	13 384 214,06	5 993 054,13	-44 849,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	44 042 456,82				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	29 417 590,00	29 287 297,76			130 292,24
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	65 000,00	64 643,93			356,07
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	29 062 256,00	29 044 986,83			17 269,17
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	290 334,00	177 667,00			112 667,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 460 046,82	29 287 297,76			44 172 749,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		73 460 046,82	29 287 297,76			44 172 749,06
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		144 669 229,19	81 164 060,94	13 384 214,06	5 993 054,13	44 127 900,06
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	498 391,52
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-543 241,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-44 849,48

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	5 900,00	0,00	-5 900,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	5 900,00	0,00	-5 900,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	98 350 000,00	101 419 418,05	4 979 962,24	-8 049 380,29	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	5 000,00	4 200,00	0,00	800,00	0,00
704	Travaux	1 150 000,00	1 870 274,91	0,00	-720 274,91	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	83 200 000,00	79 052 009,66	4 917 876,13	-769 885,79	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	50 000,00	72 241,47	0,00	-22 241,47	0,00
70613	Participations assainissement collectif	5 950 000,00	12 125 223,53	0,00	-6 175 223,53	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	200 000,00	188 168,62	19 586,11	-7 754,73	0,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	1 795 000,00	2 107 299,86	42 500,00	-354 799,86	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 000 000,00	3 441 393,00	1 835 295,00	-1 276 688,00	0,00
741	Primes d'épuration	4 000 000,00	3 441 163,00	1 835 295,00	-1 276 458,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	230,00	0,00	-230,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	23 015,17	0,00	-23 005,17	0,00
754	Redevances défaut branchement égoût	0,00	9 261,98	0,00	-9 261,98	0,00
7588	Autres	10,00	13 753,19	0,00	-13 743,19	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		102 350 010,00	104 889 726,22	6 815 257,24	-9 354 973,46	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	727 820,69	915 743,04	57 900,94	-245 823,29	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	25 000,00	64 920,69	18 009,70	-57 930,39	0,00
7714	Recouvre créances admises en non valeur	0,00	620,43	0,00	-620,43	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	702 820,69	779 245,21	15,49	-76 440,01	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	731,72	39 875,75	-40 607,47	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	70 224,99	0,00	-70 224,99	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	38 520,00	38 519,28			0,72
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	38 520,00	38 519,28			0,72
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		103 116 350,69	105 843 988,54	6 873 158,18	-9 600 796,75	0,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 214 864,00	3 214 864,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 214 864,00	3 214 864,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 214 864,00	3 214 864,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		106 331 214,69	109 058 852,54	6 873 158,18	-9 600 796,75	0,72
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		38 338 014,50				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	5 790 831,00	4 063 084,66	1 727 746,34	0,00
2031	Frais d'études	4 176 813,00	3 038 756,06	1 138 056,94	0,00
2033	Frais d'insertion	3 998,14	3 998,10	0,04	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 610 019,86	1 020 330,50	589 689,36	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 655 897,23	2 265 120,31	390 776,92	0,00
2111	Terrains nus	103 731,75	100 345,75	3 386,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	25 500,00	22 729,00	2 771,00	0,00
2154	Matériel industriel	948 037,53	749 133,94	198 903,59	0,00
21562	Service d'assainissement	1 166 441,77	1 032 470,35	133 971,42	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 725,91	14 725,91	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	397 460,27	345 715,36	51 744,91	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	55 944 216,93	27 441 571,10	28 502 645,83	0,00
2312	Terrains	171 173,02	98 151,72	73 021,30	0,00
2313	Constructions	25 572 083,11	1 199 440,03	24 372 643,08	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	29 692 585,28	25 643 577,19	4 049 008,09	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	395 072,50	387 099,14	7 973,36	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	113 303,02	113 303,02	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		64 390 945,16	33 769 776,07	30 621 169,09	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	360 025,13	356 424,53	3 600,60	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	360 025,13	356 424,53	3 600,60	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 500 000,00	10 141 247,54	358 752,46	0,00
1641	Emprunts en euros	3 500 000,00	3 373 913,04	126 086,96	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	7 000 000,00	6 767 334,50	232 665,50	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		10 860 025,13	10 497 672,07	362 353,06	0,00
458101	Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (dépenses) (4)	250 000,00	214 133,00	35 867,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		250 000,00	214 133,00	35 867,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		75 500 970,29	44 481 581,14	31 019 389,15	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 214 864,00	3 214 864,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	3 214 864,00	3 214 864,00		0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	1 847 956,00	1 847 956,00		0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	232 095,00	232 095,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	4 161,00	4 161,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	144,00	144,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	4 470,00	4 470,00		0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	86 033,00	86 033,00		0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	27 140,00	27 140,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	994 995,00	994 995,00		0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	17 870,00	17 870,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 080 000,00	0,00		1 080 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	80 000,00	0,00		80 000,00
2313	Constructions	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 294 864,00	3 214 864,00		1 080 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		79 795 834,29	47 696 445,14	31 019 389,15	1 080 000,00
Pour information		13 215 331,46			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	3 033 527,00	2 137 446,50	896 080,50	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	3 033 527,00	1 897 067,50	1 136 459,50	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	240 379,00	-240 379,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 245 292,00	1 920 712,61	-675 420,61	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	1 245 292,00	1 920 712,61	-675 420,61	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	140 802,90	-140 802,90	0,00
2031	Frais d'études	0,00	12 100,00	-12 100,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	128 702,90	-128 702,90	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 400,00	3 725,72	-325,72	0,00
2111	Terrains nus	3 400,00	3 400,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	325,72	-325,72	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	939 443,22	-939 443,22	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	939 443,22	-939 443,22	0,00
Total des recettes d'équipement		4 282 219,00	5 142 130,95	-859 911,95	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 088 899,93	14 088 899,93	0,00	0,00
1068	Autres réserves	14 088 899,93	14 088 899,93	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		14 088 899,93	14 088 899,93	0,00	0,00
458201	Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (recettes) (3)	100 000,00	358 515,00	-258 515,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	358 515,00	-258 515,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		18 471 118,93	19 589 545,88	-1 118 426,95	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	44 042 456,82			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	29 417 590,00	29 287 297,76		130 292,24
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	1 500,00	1 400,00		100,00
21562	Service d'assainissement	53 000,00	52 789,93		210,07
2188	Autres immobilisations corporelles	10 500,00	10 454,00		46,00
28031	Frais d'études	50 427,00	50 427,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	482 230,00	470 816,13		11 413,87
28121	Aménagement Terrains nus	103 410,00	103 408,00		2,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	442 641,00	442 640,92		0,08
28131	Bâtiments	6 378 316,00	6 378 310,00		6,00
28135	Installations générales, agencements, ..	903 818,00	903 815,69		2,31
28138	Aménagement Autres constructions	37 475,00	37 475,00		0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	8 582,00	8 582,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	2 203 774,37	2 202 931,73		842,64
28153	Installations à caractère spécifique	16 849 090,59	16 844 089,76		5 000,83
28154	Matériel industriel	244 160,48	244 160,48		0,00
28155	Outillage industriel	9 461,00	9 460,14		0,86
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 204 013,93	1 204 013,93		0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	431,00	431,00		0,00
28182	Matériel de transport	1 992,00	1 991,42		0,58
28184	Mobilier	1 272,00	1 272,00		0,00
28188	Autres	141 161,63	141 161,63		0,00
4818	Charges à étaler	290 334,00	177 667,00		112 667,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		73 460 046,82	29 287 297,76		44 172 749,06
041	Opérations patrimoniales (6)	1 080 000,00	0,00		1 080 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	80 000,00	0,00		80 000,00
2031	Frais d'études	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		74 540 046,82	29 287 297,76		45 252 749,06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		93 011 165,75	48 876 843,64	-1 118 426,95	45 252 749,06
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
- (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					81 569 169,98									
1641 Emprunts en euros (total)					81 569 169,98									
00778088592J (28108(1))	CREDIT FONCIER DE FRANCE	06/12/2006	31/12/2011	02/01/2013	28 932 806,30	F	FIXE	2,820	2,861		A	C	N	A-1
0559/101/001 (29100)	SOCIETE GENERALE	30/12/2009	30/12/2009	30/12/2010	20 000 000,00	F	FIXE	4,180	4,240		A	C	N	A-1
100 0069 2473 (30036)	CREDIT AGRICOLE DU NORD	07/12/2017	15/12/2017	02/05/2018	4 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,380	0,206		A	X Libre	N	A-1
7780885J - 00837610592T (28108)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	11/02/2013	30/03/2013	30/06/2013	13 636 363,68	F	FIXE	3,970	4,089		T	C	N	A-1
81758 (30008(1))	BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSE	12/04/2013	23/09/2013	23/09/2014	10 000 000,00	F	FIXE	2,970	2,970		A	C	N	A-1
CREDIT MUTUEL - financement 20	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL	07/12/2017	20/12/2017	30/04/2018	5 000 000,00	F	FIXE	1,100	1,107		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					136 310 630,23									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					136 310 630,23									
10003 (32177)	AGENCE DE L'EAU	29/01/2015	09/11/2015	23/10/2017	138 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10010 (32173)	AGENCE DE L'EAU	20/11/2014	22/10/2015	02/10/2017	36 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10016 (32176)	AGENCE DE L'EAU	20/11/2014	03/11/2015	16/10/2017	57 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10027 (32175-1)	AGENCE DE L'EAU	20/11/2014	30/10/2015	05/10/2017	18 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
10027 (32175-2)	AGENCE DE L'EAU	20/11/2014	30/10/2015	23/08/2023	12 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	X Libre	N	A-1
10130 (32193)	AGENCE DE L'EAU	02/02/2015	30/01/2017	21/12/2018	3 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10131 (32174)	AGENCE DE L'EAU	29/01/2015	22/10/2015	02/10/2017	15 275,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10133 (32223)	AGENCE DE L'EAU	20/01/2015	30/08/2019	26/07/2021	12 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10141 (32204)	AGENCE DE L'EAU	03/11/2014	30/01/2018	07/12/2019	5 425,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10215 (30097)	AGENCE DE L'EAU	07/07/2021	07/07/2021	16/11/2022	522 718,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10416 (32179)	AGENCE DE L'EAU	29/01/2015	23/11/2015	06/11/2017	628 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10859 (32241)	AGENCE DE L'EAU	16/03/2020	13/01/2022	21/12/2023	318 650,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10925 (32220-1)	AGENCE DE L'EAU	29/01/2015	19/03/2019	12/10/2020	15 300,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10925 (32220-2)	AGENCE DE L'EAU	29/01/2015	19/03/2019	12/10/2023	10 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10949 (32268)	AGENCE DE L'EAU	15/05/2020	05/12/2022	05/12/2023	105 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10961 (30076)	AGENCE DE L'EAU	05/06/2020	01/12/2020	25/11/2022	309 652,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
10990 (32248)	AGENCE DE L'EAU	05/06/2020	13/01/2022	21/12/2023	65 690,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11069 (30093)	AGENCE DE L'EAU	09/09/2020	15/12/2020	24/11/2022	115 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11509 (32194)	AGENCE DE L'EAU	28/09/2015	07/11/2017	07/11/2019	26 793,78	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11510 (32205)	AGENCE DE L'EAU	02/10/2015	30/01/2018	07/11/2019	19 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11533 (32195)	AGENCE DE L'EAU	28/09/2015	07/11/2017	01/01/2023	13 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	X Libre	N	A-1
11565 (32190-1)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2016	23/12/2016	30/11/2018	21 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11565 (32190-2)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2016	08/03/2017	01/01/2023	14 400,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	X Libre	N	A-1
11736 (32189)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2016	23/12/2016	30/11/2018	19 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11740 (32185)	AGENCE DE L'EAU	15/09/2015	17/10/2016	17/10/2018	16 175,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11744 (32197)	AGENCE DE L'EAU	28/09/2015	07/11/2017	07/11/2019	57 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11804 (32184)	AGENCE DE L'EAU	31/12/2015	05/09/2016	05/09/2018	25 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11855 (32188)	AGENCE DE L'EAU	18/09/2015	30/11/2016	30/11/2018	57 850,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11858 (30077-1)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2020	01/12/2020	07/12/2022	94 381,60	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11858 (30077-2)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2020	01/12/2020	31/12/2023	62 921,07	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11860 (32196-1)	AGENCE DE L'EAU	28/09/2015	07/11/2017	07/11/2019	8 100,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11860 (32196-2)	AGENCE DE L'EAU	28/09/2015	07/11/2017	26/05/2023	5 400,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11863 (32201)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2016	30/01/2018	07/11/2019	51 250,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11864 (32202)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2016	30/01/2018	07/11/2019	126 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11885 (32192)	AGENCE DE L'EAU	03/02/2016	30/01/2017	13/12/2018	66 044,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11886 (32187-1)	AGENCE DE L'EAU	26/05/2016	23/12/2016	30/11/2018	4 297,77	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11886 (32187-2)	AGENCE DE L'EAU	26/05/2016	23/12/2016	21/06/2023	2 865,18	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11887 (32198)	AGENCE DE L'EAU	28/09/2015	07/11/2017	07/11/2019	17 950,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11888 (30089-1)	AGENCE DE L'EAU	03/03/2016	01/12/2020	23/11/2022	76 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11888 (30089-2)	AGENCE DE L'EAU	03/03/2016	31/12/2020	31/12/2021	51 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11890 (32186)	AGENCE DE L'EAU	03/07/2014	20/11/2019	20/11/2020	22 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11891 (32206)	AGENCE DE L'EAU	26/05/2016	30/01/2018	07/11/2019	15 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
11907 (32207)	AGENCE DE L'EAU	15/01/2016	30/01/2018	07/11/2019	48 025,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
12006 (30078)	AGENCE DE L'EAU	12/05/2020	01/12/2020	23/11/2022	199 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
14528 (32135)	AGENCE DE L'EAU	06/12/2012	11/07/2013	26/06/2015	690 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
14550 (32147)	AGENCE DE L'EAU	21/02/2014	09/09/2014	13/08/2016	516 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
14551 (32153)	AGENCE DE L'EAU	21/02/2014	11/12/2014	19/11/2016	181 665,88	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
14815 (32136)	AGENCE DE L'EAU	19/03/2013	03/07/2013	04/06/2015	1 643 895,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17524 (32230)	AGENCE DE L'EAU	05/08/2013	14/03/2020	14/09/2020	4 631,69	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17722 (32155)	AGENCE DE L'EAU	02/04/2014	11/12/2014	19/11/2016	14 498,59	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17724 (32148)	AGENCE DE L'EAU	03/07/2014	19/12/2014	03/12/2016	132 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17727 (32191)	AGENCE DE L'EAU	27/11/2013	08/12/2016	08/12/2018	12 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17728 (32141)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	22/07/2014	07/07/2016	43 436,33	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17729 (32143-1)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	01/08/2014	17/07/2016	19 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17729 (32143-2)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	01/08/2014	24/04/2023	13 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17730 (32157)	AGENCE DE L'EAU	07/02/2014	05/03/2015	18/02/2017	24 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17731 (32142)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	22/07/2014	07/07/2016	28 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17732 (32164)	AGENCE DE L'EAU	31/03/2014	16/06/2015	26/05/2017	7 352,33	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17733 (32165)	AGENCE DE L'EAU	02/04/2014	16/06/2015	26/05/2017	3 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17734 (32146)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	21/08/2014	08/08/2016	162 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17802 (32169)	AGENCE DE L'EAU	03/07/2014	29/07/2015	03/07/2017	767 804,36	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17803 (32149)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	19/12/2014	03/12/2016	91 666,07	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17804 (32166)	AGENCE DE L'EAU	02/04/2014	16/06/2015	26/05/2017	6 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17805 (32144)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	03/08/2014	17/07/2016	69 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17806 (32150)	AGENCE DE L'EAU	11/03/2014	24/11/2014	03/11/2016	28 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17807 (32163)	AGENCE DE L'EAU	07/02/2014	29/05/2015	12/05/2017	12 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17808 (32152)	AGENCE DE L'EAU	20/03/2014	24/11/2014	04/11/2016	72 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17810 (32208)	AGENCE DE L'EAU	03/04/2014	05/04/2018	30/03/2020	1 343,13	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17812 (32158)	AGENCE DE L'EAU	07/02/2014	05/03/2015	18/02/2017	3 879,02	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17832 (32140)	AGENCE DE L'EAU	29/01/2014	05/06/2014	23/05/2016	525 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17893 (32156)	AGENCE DE L'EAU	07/02/2014	06/08/2014	23/07/2016	16 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17896 (32180)	AGENCE DE L'EAU	20/03/2014	15/02/2016	29/01/2018	43 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
17897 (32171)	AGENCE DE L'EAU	20/03/2014	29/07/2015	03/07/2017	60 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19251 (32239)	AGENCE DE L'EAU	17/07/2014	14/03/2020	27/02/2021	31 680,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19822 (32154-1)	AGENCE DE L'EAU	22/08/2014	11/12/2014	19/11/2016	8 100,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19822 (32154-2)	AGENCE DE L'EAU	22/08/2014	11/12/2014	28/08/2023	5 400,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19824 (32181)	AGENCE DE L'EAU	30/10/2014	15/02/2016	29/01/2018	40 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19825 (32159)	AGENCE DE L'EAU	22/08/2014	27/04/2015	10/04/2017	7 945,94	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19826 (32160)	AGENCE DE L'EAU	30/10/2014	13/05/2015	24/04/2017	21 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19830 (32178-1)	AGENCE DE L'EAU	06/11/2014	09/11/2015	23/10/2017	46 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19830 (32178-2)	AGENCE DE L'EAU	06/11/2014	09/11/2015	06/11/2023	31 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19833 (32161)	AGENCE DE L'EAU	13/10/2014	14/04/2015	25/03/2017	28 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
19835 (32151)	AGENCE DE L'EAU	22/08/2014	24/11/2014	03/11/2016	116 277,59	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19962 (32162)	AGENCE DE L'EAU	30/10/2014	27/04/2015	10/04/2017	6 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19982 (32172)	AGENCE DE L'EAU	30/10/2014	29/07/2015	09/07/2017	10 355,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19986 (32167)	AGENCE DE L'EAU	06/11/2014	16/06/2015	26/05/2017	21 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
19998 (32168)	AGENCE DE L'EAU	06/11/2014	16/06/2015	26/05/2017	15 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
21051 (32243)	AGENCE DE L'EAU	24/02/2021	13/01/2022	21/12/2023	100 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
22465 (32242)	AGENCE DE L'EAU	24/02/2021	13/01/2022	21/12/2023	104 900,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
22475 (32240)	AGENCE DE L'EAU	24/02/2021	13/01/2022	21/12/2023	360 905,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
22554 (25120)	AGENCE DE L'EAU	22/02/2002	22/02/2002	12/09/2003	75 462,26	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
22973 (32244)	AGENCE DE L'EAU	24/02/2021	13/01/2022	21/12/2023	99 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
24835 (32247)	AGENCE DE L'EAU	24/02/2021	17/01/2022	21/12/2023	70 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
29612 (32269)	AGENCE DE L'EAU	10/01/2022	28/12/2022	28/12/2023	330 550,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
30642 (32251)	AGENCE DE L'EAU	31/08/2017	21/01/2022	20/12/2023	7 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
30644 (30091)	AGENCE DE L'EAU	18/04/2019	01/12/2020	23/11/2022	43 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
30715 (32267)	AGENCE DE L'EAU	10/01/2022	05/12/2022	05/12/2023	72 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
33924 (32209)	AGENCE DE L'EAU	03/04/2014	30/10/2018	30/10/2020	720 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
33925 (30088)	AGENCE DE L'EAU	28/02/2018	01/12/2020	24/11/2022	169 132,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
33926 (32210)	AGENCE DE L'EAU	03/04/2014	22/10/2018	22/10/2020	917 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
33960 (30079-1)	AGENCE DE L'EAU	23/04/2018	19/03/2020	17/03/2022	18 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
33960 (30079-2)	AGENCE DE L'EAU	23/04/2018	19/03/2020	19/03/2022	12 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
34583 (23113)	AGENCE DE L'EAU	23/08/2002	23/08/2002	23/08/2003	21 905 753,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
36886 (25112)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	81 941,35	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
36892 (25113)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	534 803,97	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
36898 (25121)	AGENCE DE L'EAU	09/09/2002	09/09/2002	09/09/2003	423 046,02	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
36901 (25115)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	57 168,38	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
36920 (25116)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	148 637,79	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
36921 (25117)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	58 266,01	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
37366 (32236)	AGENCE DE L'EAU	19/02/2001	14/03/2020	30/04/2020	59 963,28	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
37441 (26102)	AGENCE DE L'EAU	10/06/2003	10/06/2003	10/06/2004	198 183,72	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40173 (26100)	AGENCE DE L'EAU	13/02/2003	13/02/2003	13/02/2004	988 214,30	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40175 (25118)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	151 665,61	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40176 (25109)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	907 071,75	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40177 (25122)	AGENCE DE L'EAU	09/10/2002	09/10/2002	09/10/2004	549 643,10	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40183 (25119)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	64 028,58	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40193 (25108)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	141 650,82	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40194 (25107)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	92 231,66	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40196 (25106)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	175 087,70	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40198 (25105)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	366 470,68	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40199 (25104)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	286 794,71	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
40200 (25103)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	72 360,12	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40202 (25102)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	429 744,57	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40205 (26101)	AGENCE DE L'EAU	03/04/2003	03/04/2003	03/04/2004	153 401,82	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
40308 (25101)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	195 584,47	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
41455 (25100)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	280 506,19	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
42792 (25110)	AGENCE DE L'EAU	02/07/2002	02/07/2002	02/07/2003	463 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
43062 (27101)	AGENCE DE L'EAU	04/03/2004	04/03/2004	05/03/2004	457 347,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
43255 (27102)	AGENCE DE L'EAU	20/01/2004	20/01/2004	21/01/2006	63 009,86	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
44429 (27100)	AGENCE DE L'EAU	21/01/2004	21/01/2004	22/01/2004	95 280,50	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
46446 (26106)	AGENCE DE L'EAU	20/01/2004	20/01/2004	21/01/2004	138 586,98	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
46448 (26105)	AGENCE DE L'EAU	21/01/2002	21/01/2002	21/01/2004	1 135 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
46449 (26104)	AGENCE DE L'EAU	21/01/2002	21/01/2002	21/01/2004	112 784,76	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
46478 (26103)	AGENCE DE L'EAU	20/01/2004	20/01/2004	21/01/2004	440 412,98	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
47090 (26107)	AGENCE DE L'EAU	13/09/2004	13/09/2004	15/09/2004	105 285,60	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
47102 (32234)	AGENCE DE L'EAU	20/11/2003	14/03/2020	22/12/2020	14 426,27	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
47687 (27104)	AGENCE DE L'EAU	22/12/2005	22/12/2005	22/12/2006	134 482,44	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
47788 (26108)	AGENCE DE L'EAU	13/09/2004	13/09/2004	15/09/2004	69 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49082 (27118)	AGENCE DE L'EAU	12/08/2005	12/08/2005	12/08/2006	864 941,15	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49519 (26110)	AGENCE DE L'EAU	16/12/2004	16/12/2004	16/12/2005	390 942,24	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49536 (27111)	AGENCE DE L'EAU	16/12/2005	16/12/2005	16/12/2006	370 856,45	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49552 (32237)	AGENCE DE L'EAU	21/06/2004	14/03/2020	12/07/2020	411 111,14	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49646 (27103)	AGENCE DE L'EAU	28/02/2005	28/02/2005	26/03/2006	103 670,23	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49649 (26109)	AGENCE DE L'EAU	16/12/2004	16/12/2004	16/12/2005	109 670,73	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49650 (27108)	AGENCE DE L'EAU	16/12/2005	16/12/2005	16/12/2006	49 737,64	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
49653 (27109)	AGENCE DE L'EAU	15/12/2005	15/12/2005	16/12/2006	257 260,06	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
50567 (27107)	AGENCE DE L'EAU	24/03/2005	24/03/2005	24/03/2006	230 850,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
50568 (27105)	AGENCE DE L'EAU	24/03/2005	24/03/2005	24/03/2006	151 891,63	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
50570 (27106)	AGENCE DE L'EAU	24/03/2005	24/03/2005	24/03/2006	298 962,29	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
50658 (27117)	AGENCE DE L'EAU	13/09/2005	13/09/2005	13/09/2006	82 350,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
50755 (27113)	AGENCE DE L'EAU	28/06/2005	28/06/2005	28/06/2006	106 650,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
50872 (27114)	AGENCE DE L'EAU	27/04/2005	27/04/2005	27/04/2006	377 148,31	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
52433 (27119)	AGENCE DE L'EAU	21/10/2005	21/10/2005	21/10/2006	241 650,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
52434 (28105)	AGENCE DE L'EAU	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	334 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
52438 (27120)	AGENCE DE L'EAU	21/10/2005	21/10/2005	21/10/2006	222 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
52439 (28104)	AGENCE DE L'EAU	06/04/2006	06/04/2006	06/04/2007	338 850,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
52440 (27116)	AGENCE DE L'EAU	28/07/2005	28/07/2005	28/07/2006	254 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
52446 (27115)	AGENCE DE L'EAU	28/07/2005	28/07/2005	28/07/2006	256 655,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
52943 (28106)	AGENCE DE L'EAU	14/02/2006	14/02/2006	14/02/2007	193 973,32	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
53015 (27121)	AGENCE DE L'EAU	07/11/2005	07/11/2005	07/11/2006	124 740,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
53187 (32252)	AGENCE DE L'EAU	30/10/2017	28/02/2022	21/12/2023	46 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
53188 (32221)	AGENCE DE L'EAU	14/03/2018	09/12/2019	02/09/2021	1 241 557,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
53192 (32222)	AGENCE DE L'EAU	19/03/2018	09/12/2019	16/09/2021	191 250,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
53263 (32246)	AGENCE DE L'EAU	28/02/2018	18/01/2022	20/12/2023	62 850,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
54626 (28102)	AGENCE DE L'EAU	10/03/2006	10/03/2006	10/03/2007	104 400,47	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
54628 (28103)	AGENCE DE L'EAU	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	42 480,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
54631 (28101)	AGENCE DE L'EAU	10/03/2006	10/03/2006	10/03/2007	236 250,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
54632 (29101)	AGENCE DE L'EAU	15/01/2007	15/01/2007	15/01/2008	67 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
54634 (29105)	AGENCE DE L'EAU	21/05/2007	21/05/2007	21/05/2008	137 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
54635 (28107)	AGENCE DE L'EAU	07/12/2006	07/12/2006	07/12/2007	326 700,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
54637 (29106)	AGENCE DE L'EAU	11/06/2007	11/06/2007	11/06/2008	33 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
56247 (30112)	AGENCE DE L'EAU	04/08/2008	04/08/2008	23/07/2009	307 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
56251 (29102)	AGENCE DE L'EAU	21/05/2007	21/05/2007	21/05/2008	94 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
56252 (30102)	AGENCE DE L'EAU	21/03/2008	21/03/2008	12/03/2009	81 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
57533 (32265)	AGENCE DE L'EAU	28/01/2019	29/06/2022	28/06/2024	37 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
57534 (30087)	AGENCE DE L'EAU	28/01/2019	15/03/2021	27/11/2022	32 850,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
57535 (32264)	AGENCE DE L'EAU	15/01/2019	29/06/2022	28/06/2024	55 475,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
57536 (30080)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2019	01/12/2020	23/11/2022	102 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
57755 (32231)	AGENCE DE L'EAU	14/02/2019	14/03/2020	28/11/2021	43 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
58149 (32272)	AGENCE DE L'EAU	18/04/2019	09/12/2022	09/12/2023	34 220,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60096 (29107)	AGENCE DE L'EAU	11/06/2007	11/06/2007	11/06/2008	56 700,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60176 (29104)	AGENCE DE L'EAU	21/05/2007	21/05/2007	21/05/2008	314 280,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60177 (29108)	AGENCE DE L'EAU	23/08/2007	23/08/2007	23/08/2008	284 396,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60192 (30115)	AGENCE DE L'EAU	15/09/2008	15/09/2008	22/08/2010	125 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60200 (29109)	AGENCE DE L'EAU	09/10/2007	25/09/2007	25/09/2008	225 967,64	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60215 (29103)	AGENCE DE L'EAU	21/05/2007	21/05/2007	21/05/2008	434 575,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60220 (30111)	AGENCE DE L'EAU	03/07/2008	03/07/2008	03/07/2009	83 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
60221 (30103)	AGENCE DE L'EAU	16/05/2008	16/05/2008	25/04/2009	81 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60225 (30107)	AGENCE DE L'EAU	05/06/2008	06/04/2008	26/05/2010	773 250,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60310 (30113)	AGENCE DE L'EAU	04/08/2008	04/08/2008	23/07/2010	705 580,83	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
60385 (32235)	AGENCE DE L'EAU	15/01/2007	14/03/2020	10/12/2020	64 260,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
61059 (30116)	AGENCE DE L'EAU	15/09/2008	15/09/2008	20/11/2010	587 475,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
61063 (30104)	AGENCE DE L'EAU	16/05/2008	16/05/2008	25/04/2009	782 985,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
61075 (30117)	AGENCE DE L'EAU	15/09/2008	15/09/2008	20/11/2010	88 020,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
61076 (30105)	AGENCE DE L'EAU	16/05/2008	16/05/2008	25/04/2009	134 340,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
61484 (30108)	AGENCE DE L'EAU	05/06/2008	05/06/2008	05/06/2009	675 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
61903 (30101)	AGENCE DE L'EAU	26/02/2008	26/02/2008	26/02/2009	295 260,31	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
61911 (30110)	AGENCE DE L'EAU	12/06/2008	12/06/2008	29/05/2009	900 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
62238 (30114)	AGENCE DE L'EAU	04/08/2008	23/07/2008	23/07/2010	380 100,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
62611 (32110)	AGENCE DE L'EAU	01/03/2010	09/09/2010	13/08/2012	158 993,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
63406 (30118)	AGENCE DE L'EAU	18/03/2008	18/03/2008	30/04/2010	23 400,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
63425 (30109)	AGENCE DE L'EAU	12/06/2008	12/06/2008	29/05/2010	788 700,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
63773 (30106)	AGENCE DE L'EAU	05/06/2008	05/06/2008	26/05/2010	552 330,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
63879 (31101)	AGENCE DE L'EAU	10/01/2009	10/01/2009	12/03/2009	307 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
65517 (31104)	AGENCE DE L'EAU	15/06/2009	16/06/2009	19/05/2011	207 300,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
65518 (31103)	AGENCE DE L'EAU	02/06/2009	02/06/2009	07/05/2010	202 373,47	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
65519 (31102)	AGENCE DE L'EAU	20/03/2009	20/03/2009	03/04/2009	440 144,16	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
65759 (31107)	AGENCE DE L'EAU	12/12/2008	30/06/2009	30/06/2009	702 540,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
65917 (31108)	AGENCE DE L'EAU	06/07/2009	06/07/2009	15/07/2011	155 638,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
66011 (31105)	AGENCE DE L'EAU	15/06/2009	15/06/2009	15/06/2009	309 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
66853 (32102)	AGENCE DE L'EAU	05/02/2009	22/02/2010	09/02/2011	338 580,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
66854 (32101)	AGENCE DE L'EAU	17/03/2010	11/03/2010	16/02/2011	285 570,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
66855 (31106)	AGENCE DE L'EAU	15/06/2009	15/06/2009	15/06/2011	129 810,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
67025 (32123)	AGENCE DE L'EAU	07/08/2012	07/08/2012	30/07/2014	480 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
67059 (32124)	AGENCE DE L'EAU	18/09/2012	18/09/2012	05/09/2014	1 857 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
70459 (31109)	AGENCE DE L'EAU	05/10/2009	24/09/2009	25/09/2011	557 370,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
71438 (32103)	AGENCE DE L'EAU	25/02/2010	25/02/2010	02/02/2012	745 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
72898 (31110)	AGENCE DE L'EAU	06/07/2009	06/07/2009	25/09/2009	657 942,80	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
77358 (32109)	AGENCE DE L'EAU	01/03/2010	03/06/2010	28/05/2012	255 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
77379 (32106)	AGENCE DE L'EAU	01/03/2010	31/03/2011	22/12/2012	505 966,84	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
79162 (32112)	AGENCE DE L'EAU	01/03/2010	18/11/2010	05/11/2012	140 100,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
79218 (32118)	AGENCE DE L'EAU	10/03/2010	30/03/2011	18/03/2012	2 508 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
80481 (32105)	AGENCE DE L'EAU	08/11/2010	13/12/2010	08/12/2013	56 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
80884 (32104)	AGENCE DE L'EAU	10/05/2010	26/07/2010	02/08/2012	176 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
81236 (32116)	AGENCE DE L'EAU	01/03/2010	03/11/2010	11/10/2015	63 397,19	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
83761 (32128)	AGENCE DE L'EAU	24/07/2012	24/07/2012	17/07/2014	450 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
83929 (32130)	AGENCE DE L'EAU	30/01/2012	15/02/2012	18/01/2014	1 743 344,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
83933 (32120)	AGENCE DE L'EAU	12/02/2011	07/12/2011	22/11/2013	237 420,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
85042 (32138)	AGENCE DE L'EAU	29/08/2011	03/07/2013	04/06/2015	917 359,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
85043 (32121)	AGENCE DE L'EAU	12/09/2011	12/09/2011	20/03/2016	34 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
85569 (32131)	AGENCE DE L'EAU	15/02/2012	15/02/2012	02/02/2014	345 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
85571 (32119)	AGENCE DE L'EAU	18/07/2011	07/12/2011	22/11/2012	177 840,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
85968 (32132)	AGENCE DE L'EAU	05/11/2012	05/11/2012	16/10/2014	162 450,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
85973 (32145)	AGENCE DE L'EAU	23/02/2012	01/08/2014	05/03/2017	79 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
85980 (32170)	AGENCE DE L'EAU	13/02/2012	29/07/2015	03/07/2017	522 641,12	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
86008 (32133)	AGENCE DE L'EAU	10/07/2012	10/07/2012	26/06/2014	188 340,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
86011 (32139)	AGENCE DE L'EAU	23/02/2012	26/06/2013	04/06/2015	211 256,10	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98032 (32250)	AGENCE DE L'EAU	13/03/2017	18/01/2022	20/12/2023	13 620,55	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
98033 (32253)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	09/03/2022	12/03/2022	6 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98034 (32200)	AGENCE DE L'EAU	16/12/2016	30/01/2018	15/11/2019	176 801,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98035 (32213)	AGENCE DE L'EAU	19/01/2017	19/03/2019	10/10/2020	103 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98038 (32217)	AGENCE DE L'EAU	19/01/2017	15/03/2019	10/10/2020	21 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98058 (32203)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	30/01/2018	07/12/2019	157 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98273 (30083-1)	AGENCE DE L'EAU	06/03/2017	15/01/2021	25/11/2022	6 300,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98273 (30083-2)	AGENCE DE L'EAU	06/03/2017	15/01/2021	15/01/2022	4 200,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98274 (30094)	AGENCE DE L'EAU	13/03/2017	01/12/2020	23/11/2022	69 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98275 (30086)	AGENCE DE L'EAU	06/03/2017	15/01/2021	27/11/2022	36 750,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98275 (30086-2)	AGENCE DE L'EAU	13/03/2017	09/12/2022	09/12/2023	24 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98276 (32215)	AGENCE DE L'EAU	19/01/2017	15/03/2019	10/10/2020	182 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98278 (30084)	AGENCE DE L'EAU	16/12/2016	15/01/2021	08/12/2022	36 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98282 (32199)	AGENCE DE L'EAU	28/09/2015	07/11/2017	07/11/2019	1 276 800,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98283 (32249-1)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	18/01/2022	20/12/2023	47 794,29	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98283 (32249-2)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	18/01/2022	20/12/2023	31 862,86	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98284 (30090-1)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	01/12/2020	24/11/2022	93 600,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98284 (30090-2)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	01/12/2020	01/12/2021	62 400,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98287 (30096)	AGENCE DE L'EAU	19/01/2017	25/06/2021	27/11/2022	78 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98288 (32214)	AGENCE DE L'EAU	19/12/2017	15/03/2019	10/10/2020	27 019,56	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98289 (30095)	AGENCE DE L'EAU	07/04/2017	16/09/2020	21/04/2022	15 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98291 (30082)	AGENCE DE L'EAU	28/03/2017	15/01/2021	08/12/2022	4 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98292 (32216)	AGENCE DE L'EAU	19/01/2017	15/03/2019	10/10/2020	21 202,77	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98293 (32218)	AGENCE DE L'EAU	19/01/2017	15/03/2019	10/10/2020	36 150,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98294 (30085)	AGENCE DE L'EAU	15/01/2021	15/01/2021	24/11/2022	46 875,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98295 (30081)	AGENCE DE L'EAU	02/01/2017	15/01/2021	15/12/2022	43 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98296 (32245)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	21/01/2022	20/12/2023	78 136,50	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98297 (30092)	AGENCE DE L'EAU	25/01/2017	01/12/2020	26/11/2022	22 500,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
98445 (32212)	AGENCE DE L'EAU	24/01/2017	19/03/2019	10/10/2020	174 150,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					217 879 800,21									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		43 440 429,20					3 373 913,04	1 424 164,82	0,00	498 391,66
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		43 440 429,20					3 373 913,04	1 424 164,82	0,00	498 391,66
00778088592J (28108(1))	N	0,00	A-1	14 466 403,10	9,01	F	FIXE	2,820	1 446 640,32	454 980,43	0,00	412 485,38
0559/101/001 (29100)	N	0,00	A-1	9 600 000,00	12,00	F	FIXE	4,180	800 000,00	440 705,06	0,00	2 229,07
100 0069 2473 (30036)	N	0,00	A-1	2 857 142,88	9,34	V	EURIBOR12M	0,190	0,00	5 503,97	0,00	3 679,37
7780885J - 00837610592T (28108)	N	0,00	A-1	6 545 454,66	9,00	F	FIXE	3,970	727 272,72	281 729,65	0,00	1 443,64
81758 (30008(1))	N	0,00	A-1	6 400 000,00	15,73	F	FIXE	2,970	400 000,00	201 960,00	0,00	52 076,71
CREDIT MUTUEL - financement 20	N	0,00	A-1	3 571 428,56	9,33	F	FIXE	1,100	0,00	39 285,71	0,00	26 477,49
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		50 931 107,91					6 767 334,50	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		50 931 107,91					6 767 334,50	0,00	0,00	0,00
10003 (32177)	N	0,00	A-1	96 600,00	13,81	F	FIXE	0,000	6 900,00	0,00	0,00	0,00
10010 (32173)	N	0,00	A-1	25 200,00	13,76	F	FIXE	0,000	1 800,00	0,00	0,00	0,00
10016 (32176)	N	0,00	A-1	40 250,00	13,79	F	FIXE	0,000	2 875,00	0,00	0,00	0,00
10027 (32175-1)	N	0,00	A-1	12 600,00	13,76	F	FIXE	0,000	900,00	0,00	0,00	0,00
10027 (32175-2)	N	0,00	A-1	12 000,00	0,65	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10130 (32193)	N	0,00	A-1	2 250,00	14,98	F	FIXE	0,000	150,00	0,00	0,00	0,00
10131 (32174)	N	0,00	A-1	0,00	9,76	F	FIXE	0,000	7 637,50	0,00	0,00	0,00
10133 (32223)	N	0,00	A-1	10 800,00	17,57	F	FIXE	0,000	600,00	0,00	0,00	0,00
10141 (32204)	N	0,00	A-1	4 340,00	15,94	F	FIXE	0,000	271,25	0,00	0,00	0,00
10215 (30097)	N	0,00	A-1	235 223,10	18,88	F	FIXE	0,000	26 135,90	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
10416 (32179)	N	0,00	A-1	434 947,08	13,85	F	FIXE	0,000	31 067,64	0,00	0,00	0,00
10859 (32241)	N	0,00	A-1	254 920,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10925 (32220-1)	N	0,00	A-1	13 005,00	16,78	F	FIXE	0,000	765,00	0,00	0,00	0,00
10925 (32220-2)	N	0,00	A-1	10 200,00	0,78	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10949 (32268)	N	0,00	A-1	84 400,00	19,93	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10961 (30076)	N	0,00	A-1	232 239,00	18,90	F	FIXE	0,000	15 482,60	0,00	0,00	0,00
10990 (32248)	N	0,00	A-1	52 552,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11069 (30093)	N	0,00	A-1	86 625,00	18,90	F	FIXE	0,000	5 775,00	0,00	0,00	0,00
11509 (32194)	N	0,00	A-1	21 435,06	15,85	F	FIXE	0,000	1 339,68	0,00	0,00	0,00
11510 (32205)	N	0,00	A-1	15 600,00	15,85	F	FIXE	0,000	975,00	0,00	0,00	0,00
11533 (32195)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	6 750,00	0,00	0,00	0,00
11565 (32190-1)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	10 800,00	0,00	0,00	0,00
11565 (32190-2)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	7 200,00	0,00	0,00	0,00
11736 (32189)	N	0,00	A-1	12 675,00	12,92	F	FIXE	0,000	975,00	0,00	0,00	0,00
11740 (32185)	N	0,00	A-1	6 201,42	14,80	F	FIXE	0,000	413,42	0,00	0,00	0,00
11744 (32197)	N	0,00	A-1	17 250,00	15,85	F	FIXE	0,000	2 875,00	0,00	0,00	0,00
11804 (32184)	N	0,00	A-1	19 125,00	14,68	F	FIXE	0,000	1 275,00	0,00	0,00	0,00
11855 (32188)	N	0,00	A-1	43 387,50	14,92	F	FIXE	0,000	2 892,50	0,00	0,00	0,00
11858 (30077-1)	N	0,00	A-1	89 662,52	18,94	F	FIXE	0,000	4 719,08	0,00	0,00	0,00
11858 (30077-2)	N	0,00	A-1	62 921,07	1,00	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11860 (32196-1)	N	0,00	A-1	6 480,00	15,85	F	FIXE	0,000	405,00	0,00	0,00	0,00
11860 (32196-2)	N	0,00	A-1	5 400,00	0,41	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11863 (32201)	N	0,00	A-1	19 749,50	15,85	F	FIXE	0,000	1 234,34	0,00	0,00	0,00
11864 (32202)	N	0,00	A-1	26 273,70	15,85	F	FIXE	0,000	1 642,10	0,00	0,00	0,00
11885 (32192)	N	0,00	A-1	49 533,00	14,95	F	FIXE	0,000	3 302,20	0,00	0,00	0,00
11886 (32187-1)	N	0,00	A-1	3 223,37	14,92	F	FIXE	0,000	214,88	0,00	0,00	0,00
11886 (32187-2)	N	0,00	A-1	2 865,18	0,48	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11887 (32198)	N	0,00	A-1	14 360,00	15,85	F	FIXE	0,000	897,50	0,00	0,00	0,00
11888 (30089-1)	N	0,00	A-1	72 675,00	18,90	F	FIXE	0,000	3 825,00	0,00	0,00	0,00
11888 (30089-2)	N	0,00	A-1	51 000,00	1,00	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11890 (32186)	N	0,00	A-1	20 250,00	17,89	F	FIXE	0,000	1 125,00	0,00	0,00	0,00
11891 (32206)	N	0,00	A-1	12 000,00	15,85	F	FIXE	0,000	750,00	0,00	0,00	0,00
11907 (32207)	N	0,00	A-1	24 595,53	15,85	F	FIXE	0,000	1 537,22	0,00	0,00	0,00
12006 (30078)	N	0,00	A-1	149 625,00	18,90	F	FIXE	0,000	9 975,00	0,00	0,00	0,00
14528 (32135)	N	0,00	A-1	402 611,17	11,49	F	FIXE	0,000	34 500,00	0,00	0,00	0,00
14550 (32147)	N	0,00	A-1	335 400,00	12,62	F	FIXE	0,000	25 800,00	0,00	0,00	0,00
14551 (32153)	N	0,00	A-1	116 686,48	12,89	F	FIXE	0,000	8 975,88	0,00	0,00	0,00
14815 (32136)	N	0,00	A-1	983 016,00	11,43	F	FIXE	0,000	81 918,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
17524 (32230)	N	0,00	A-1	3 814,34	13,71	F	FIXE	0,000	272,45	0,00	0,00	0,00
17722 (32155)	N	0,00	A-1	9 424,15	12,89	F	FIXE	0,000	724,92	0,00	0,00	0,00
17724 (32148)	N	0,00	A-1	85 800,00	12,93	F	FIXE	0,000	6 600,00	0,00	0,00	0,00
17727 (32191)	N	0,00	A-1	9 000,00	14,94	F	FIXE	0,000	600,00	0,00	0,00	0,00
17728 (32141)	N	0,00	A-1	31 370,73	12,52	F	FIXE	0,000	2 413,12	0,00	0,00	0,00
17729 (32143-1)	N	0,00	A-1	12 870,00	12,55	F	FIXE	0,000	990,00	0,00	0,00	0,00
17729 (32143-2)	N	0,00	A-1	13 200,00	0,32	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
17730 (32157)	N	0,00	A-1	16 800,00	13,13	F	FIXE	0,000	1 200,00	0,00	0,00	0,00
17731 (32142)	N	0,00	A-1	18 525,00	12,52	F	FIXE	0,000	1 425,00	0,00	0,00	0,00
17732 (32164)	N	0,00	A-1	5 146,67	13,41	F	FIXE	0,000	367,61	0,00	0,00	0,00
17733 (32165)	N	0,00	A-1	2 100,00	13,41	F	FIXE	0,000	150,00	0,00	0,00	0,00
17734 (32146)	N	0,00	A-1	105 300,00	12,61	F	FIXE	0,000	8 100,00	0,00	0,00	0,00
17802 (32169)	N	0,00	A-1	535 144,34	13,51	F	FIXE	0,000	38 224,59	0,00	0,00	0,00
17803 (32149)	N	0,00	A-1	56 619,67	12,93	F	FIXE	0,000	4 355,35	0,00	0,00	0,00
17804 (32166)	N	0,00	A-1	4 200,00	13,41	F	FIXE	0,000	300,00	0,00	0,00	0,00
17805 (32144)	N	0,00	A-1	44 850,00	12,55	F	FIXE	0,000	3 450,00	0,00	0,00	0,00
17806 (32150)	N	0,00	A-1	18 200,00	12,84	F	FIXE	0,000	1 400,00	0,00	0,00	0,00
17807 (32163)	N	0,00	A-1	8 400,00	13,37	F	FIXE	0,000	600,00	0,00	0,00	0,00
17808 (32152)	N	0,00	A-1	46 800,00	12,84	F	FIXE	0,000	3 600,00	0,00	0,00	0,00
17810 (32208)	N	0,00	A-1	1 141,68	16,25	F	FIXE	0,000	67,15	0,00	0,00	0,00
17812 (32158)	N	0,00	A-1	2 715,32	13,13	F	FIXE	0,000	193,95	0,00	0,00	0,00
17832 (32140)	N	0,00	A-1	336 984,39	12,40	F	FIXE	0,000	25 921,87	0,00	0,00	0,00
17893 (32156)	N	0,00	A-1	10 725,00	12,56	F	FIXE	0,000	825,00	0,00	0,00	0,00
17896 (32180)	N	0,00	A-1	32 625,00	14,08	F	FIXE	0,000	2 175,00	0,00	0,00	0,00
17897 (32171)	N	0,00	A-1	41 778,95	13,51	F	FIXE	0,000	2 984,21	0,00	0,00	0,00
19251 (32239)	N	0,00	A-1	27 720,00	13,16	F	FIXE	0,000	1 980,00	0,00	0,00	0,00
19822 (32154-1)	N	0,00	A-1	5 265,00	12,89	F	FIXE	0,000	405,00	0,00	0,00	0,00
19822 (32154-2)	N	0,00	A-1	5 400,00	0,66	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
19824 (32181)	N	0,00	A-1	10 125,00	14,08	F	FIXE	0,000	2 025,00	0,00	0,00	0,00
19825 (32159)	N	0,00	A-1	5 562,20	13,28	F	FIXE	0,000	397,29	0,00	0,00	0,00
19826 (32160)	N	0,00	A-1	14 700,00	13,32	F	FIXE	0,000	1 050,00	0,00	0,00	0,00
19830 (32178-1)	N	0,00	A-1	32 760,00	13,81	F	FIXE	0,000	2 340,00	0,00	0,00	0,00
19830 (32178-2)	N	0,00	A-1	31 200,00	0,85	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
19833 (32161)	N	0,00	A-1	20 125,00	13,24	F	FIXE	0,000	1 437,50	0,00	0,00	0,00
19835 (32151)	N	0,00	A-1	72 429,21	12,84	F	FIXE	0,000	5 571,47	0,00	0,00	0,00
19962 (32162)	N	0,00	A-1	4 200,00	13,28	F	FIXE	0,000	300,00	0,00	0,00	0,00
19982 (32172)	N	0,00	A-1	7 248,50	13,53	F	FIXE	0,000	517,75	0,00	0,00	0,00
19986 (32167)	N	0,00	A-1	14 700,00	13,41	F	FIXE	0,000	1 050,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
19998 (32168)	N	0,00	A-1	10 500,00	13,41	F	FIXE	0,000	750,00	0,00	0,00	0,00
21051 (32243)	N	0,00	A-1	80 000,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
22465 (32242)	N	0,00	A-1	83 920,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
22475 (32240)	N	0,00	A-1	288 724,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
22554 (25120)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	4 192,48	0,00	0,00	0,00
22973 (32244)	N	0,00	A-1	79 800,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
24835 (32247)	N	0,00	A-1	56 000,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
29612 (32269)	N	0,00	A-1	264 440,00	19,99	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
30642 (32251)	N	0,00	A-1	7 500,00	19,97	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
30644 (30091)	N	0,00	A-1	41 325,00	18,90	F	FIXE	0,000	2 175,00	0,00	0,00	0,00
30715 (32267)	N	0,00	A-1	58 000,00	19,93	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
33924 (32209)	N	0,00	A-1	468 000,00	16,83	F	FIXE	0,000	36 000,00	0,00	0,00	0,00
33925 (30088)	N	0,00	A-1	126 849,00	18,90	F	FIXE	0,000	8 456,60	0,00	0,00	0,00
33926 (32210)	N	0,00	A-1	596 050,00	16,81	F	FIXE	0,000	45 850,00	0,00	0,00	0,00
33960 (30079-1)	N	0,00	A-1	17 100,00	18,21	F	FIXE	0,000	900,00	0,00	0,00	0,00
33960 (30079-2)	N	0,00	A-1	12 000,00	1,22	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
34583 (23113)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	1 091 363,08	0,00	0,00	0,00
36886 (25112)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	4 552,42	0,00	0,00	0,00
36892 (25113)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	29 711,19	0,00	0,00	0,00
36898 (25121)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	23 502,67	0,00	0,00	0,00
36901 (25115)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	3 176,04	0,00	0,00	0,00
36920 (25116)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	8 257,74	0,00	0,00	0,00
36921 (25117)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	3 237,01	0,00	0,00	0,00
37366 (32236)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	19 987,76	0,00	0,00	0,00
37441 (26102)	N	0,00	A-1	11 010,32	0,44	F	FIXE	0,000	11 010,20	0,00	0,00	0,00
40173 (26100)	N	0,00	A-1	54 900,87	0,12	F	FIXE	0,000	54 900,79	0,00	0,00	0,00
40175 (25118)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	8 425,99	0,00	0,00	0,00
40176 (25109)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	50 392,96	0,00	0,00	0,00
40177 (25122)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	30 535,86	0,00	0,00	0,00
40183 (25119)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	3 557,20	0,00	0,00	0,00
40193 (25108)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	7 869,49	0,00	0,00	0,00
40194 (25107)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	5 124,00	0,00	0,00	0,00
40196 (25106)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	9 727,17	0,00	0,00	0,00
40198 (25105)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	20 359,52	0,00	0,00	0,00
40199 (25104)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	15 933,20	0,00	0,00	0,00
40200 (25103)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	4 020,12	0,00	0,00	0,00
40202 (25102)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	23 874,84	0,00	0,00	0,00
40205 (26101)	N	0,00	A-1	8 522,38	0,26	F	FIXE	0,000	8 522,32	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
40308 (25101)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	10 865,87	0,00	0,00	0,00
41455 (25100)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	15 583,80	0,00	0,00	0,00
42792 (25110)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	25 722,26	0,00	0,00	0,00
43062 (27101)	N	0,00	A-1	50 816,44	1,18	F	FIXE	0,000	25 408,16	0,00	0,00	0,00
43255 (27102)	N	0,00	A-1	7 001,22	1,06	F	FIXE	0,000	3 500,54	0,00	0,00	0,00
44429 (27100)	N	0,00	A-1	10 586,74	1,06	F	FIXE	0,000	5 293,36	0,00	0,00	0,00
46446 (26106)	N	0,00	A-1	7 699,39	0,06	F	FIXE	0,000	7 699,27	0,00	0,00	0,00
46448 (26105)	N	0,00	A-1	63 097,26	0,06	F	FIXE	0,000	63 097,22	0,00	0,00	0,00
46449 (26104)	N	0,00	A-1	6 265,82	0,06	F	FIXE	0,000	6 265,82	0,00	0,00	0,00
46478 (26103)	N	0,00	A-1	24 346,82	0,08	F	FIXE	0,000	24 346,70	0,00	0,00	0,00
47090 (26107)	N	0,00	A-1	5 849,20	0,71	F	FIXE	0,000	5 849,20	0,00	0,00	0,00
47102 (32234)	N	0,00	A-1	3 606,65	0,98	F	FIXE	0,000	3 606,54	0,00	0,00	0,00
47687 (27104)	N	0,00	A-1	7 355,28	0,98	F	FIXE	0,000	7 355,17	0,00	0,00	0,00
47788 (26108)	N	0,00	A-1	3 875,00	0,71	F	FIXE	0,000	3 875,00	0,00	0,00	0,00
49082 (27118)	N	0,00	A-1	96 038,89	1,62	F	FIXE	0,000	48 019,41	0,00	0,00	0,00
49519 (26110)	N	0,00	A-1	21 719,07	0,96	F	FIXE	0,000	21 719,01	0,00	0,00	0,00
49536 (27111)	N	0,00	A-1	20 123,02	0,96	F	FIXE	0,000	20 122,97	0,00	0,00	0,00
49552 (32237)	N	0,00	A-1	164 444,48	1,53	F	FIXE	0,000	82 222,22	0,00	0,00	0,00
49646 (27103)	N	0,00	A-1	11 519,03	1,11	F	FIXE	0,000	5 759,45	0,00	0,00	0,00
49649 (26109)	N	0,00	A-1	6 092,96	0,96	F	FIXE	0,000	6 092,81	0,00	0,00	0,00
49650 (27108)	N	0,00	A-1	2 684,74	0,96	F	FIXE	0,000	2 684,73	0,00	0,00	0,00
49653 (27109)	N	0,00	A-1	14 246,62	0,96	F	FIXE	0,000	14 246,50	0,00	0,00	0,00
50567 (27107)	N	0,00	A-1	46 170,00	3,23	F	FIXE	0,000	11 542,50	0,00	0,00	0,00
50568 (27105)	N	0,00	A-1	29 911,53	3,23	F	FIXE	0,000	7 477,84	0,00	0,00	0,00
50570 (27106)	N	0,00	A-1	59 123,64	3,23	F	FIXE	0,000	14 780,91	0,00	0,00	0,00
50658 (27117)	N	0,00	A-1	16 470,00	3,70	F	FIXE	0,000	4 117,50	0,00	0,00	0,00
50755 (27113)	N	0,00	A-1	21 330,00	3,49	F	FIXE	0,000	5 332,50	0,00	0,00	0,00
50872 (27114)	N	0,00	A-1	75 357,61	3,33	F	FIXE	0,000	18 839,38	0,00	0,00	0,00
52433 (27119)	N	0,00	A-1	48 330,00	3,81	F	FIXE	0,000	12 082,50	0,00	0,00	0,00
52434 (28105)	N	0,00	A-1	83 700,00	4,50	F	FIXE	0,000	16 740,00	0,00	0,00	0,00
52438 (27120)	N	0,00	A-1	44 550,00	3,81	F	FIXE	0,000	11 137,50	0,00	0,00	0,00
52439 (28104)	N	0,00	A-1	84 712,50	4,27	F	FIXE	0,000	16 942,50	0,00	0,00	0,00
52440 (27116)	N	0,00	A-1	50 800,00	3,58	F	FIXE	0,000	12 700,00	0,00	0,00	0,00
52446 (27115)	N	0,00	A-1	51 331,00	3,58	F	FIXE	0,000	12 832,75	0,00	0,00	0,00
52943 (28106)	N	0,00	A-1	48 135,18	4,12	F	FIXE	0,000	9 627,01	0,00	0,00	0,00
53015 (27121)	N	0,00	A-1	21 565,95	3,85	F	FIXE	0,000	5 391,47	0,00	0,00	0,00
53187 (32252)	N	0,00	A-1	41 850,00	19,98	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
53188 (32221)	N	0,00	A-1	869 089,90	17,67	F	FIXE	0,000	62 077,85	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
53192 (32222)	N	0,00	A-1	76 500,00	17,71	F	FIXE	0,000	9 562,50	0,00	0,00	0,00
53263 (32246)	N	0,00	A-1	62 850,00	19,97	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
54626 (28102)	N	0,00	A-1	26 009,43	4,19	F	FIXE	0,000	5 201,86	0,00	0,00	0,00
54628 (28103)	N	0,00	A-1	10 402,72	4,50	F	FIXE	0,000	2 080,52	0,00	0,00	0,00
54631 (28101)	N	0,00	A-1	54 075,00	4,19	F	FIXE	0,000	10 815,00	0,00	0,00	0,00
54632 (29101)	N	0,00	A-1	20 250,00	5,04	F	FIXE	0,000	3 375,00	0,00	0,00	0,00
54634 (29105)	N	0,00	A-1	41 250,00	5,39	F	FIXE	0,000	6 875,00	0,00	0,00	0,00
54635 (28107)	N	0,00	A-1	51 046,93	4,94	F	FIXE	0,000	10 209,37	0,00	0,00	0,00
54637 (29106)	N	0,00	A-1	9 592,16	5,45	F	FIXE	0,000	1 598,68	0,00	0,00	0,00
56247 (30112)	N	0,00	A-1	107 625,00	6,56	F	FIXE	0,000	15 375,00	0,00	0,00	0,00
56251 (29102)	N	0,00	A-1	28 350,00	5,39	F	FIXE	0,000	4 725,00	0,00	0,00	0,00
56252 (30102)	N	0,00	A-1	28 350,00	6,20	F	FIXE	0,000	4 050,00	0,00	0,00	0,00
57533 (32265)	N	0,00	A-1	37 500,00	20,49	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
57534 (30087)	N	0,00	A-1	31 207,50	18,91	F	FIXE	0,000	1 642,50	0,00	0,00	0,00
57535 (32264)	N	0,00	A-1	55 475,00	20,49	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
57536 (30080)	N	0,00	A-1	96 900,00	18,90	F	FIXE	0,000	5 100,00	0,00	0,00	0,00
57755 (32231)	N	0,00	A-1	17 520,00	17,91	F	FIXE	0,000	2 190,00	0,00	0,00	0,00
58149 (32272)	N	0,00	A-1	33 361,54	19,94	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
60096 (29107)	N	0,00	A-1	17 010,00	5,45	F	FIXE	0,000	2 835,00	0,00	0,00	0,00
60176 (29104)	N	0,00	A-1	94 284,00	5,39	F	FIXE	0,000	15 714,00	0,00	0,00	0,00
60177 (29108)	N	0,00	A-1	81 256,08	5,65	F	FIXE	0,000	13 542,66	0,00	0,00	0,00
60192 (30115)	N	0,00	A-1	43 750,00	6,64	F	FIXE	0,000	6 250,00	0,00	0,00	0,00
60200 (29109)	N	0,00	A-1	67 075,41	5,74	F	FIXE	0,000	11 179,21	0,00	0,00	0,00
60215 (29103)	N	0,00	A-1	130 372,50	5,39	F	FIXE	0,000	21 728,75	0,00	0,00	0,00
60220 (30111)	N	0,00	A-1	25 113,43	6,47	F	FIXE	0,000	3 587,61	0,00	0,00	0,00
60221 (30103)	N	0,00	A-1	28 350,00	6,32	F	FIXE	0,000	4 050,00	0,00	0,00	0,00
60225 (30107)	N	0,00	A-1	270 637,50	6,41	F	FIXE	0,000	38 662,50	0,00	0,00	0,00
60310 (30113)	N	0,00	A-1	245 225,97	6,56	F	FIXE	0,000	35 032,26	0,00	0,00	0,00
60385 (32235)	N	0,00	A-1	44 982,00	6,94	F	FIXE	0,000	6 426,00	0,00	0,00	0,00
61059 (30116)	N	0,00	A-1	205 616,25	6,89	F	FIXE	0,000	29 373,75	0,00	0,00	0,00
61063 (30104)	N	0,00	A-1	274 044,75	6,32	F	FIXE	0,000	39 149,25	0,00	0,00	0,00
61075 (30117)	N	0,00	A-1	30 807,00	6,89	F	FIXE	0,000	4 401,00	0,00	0,00	0,00
61076 (30105)	N	0,00	A-1	47 019,00	6,32	F	FIXE	0,000	6 717,00	0,00	0,00	0,00
61484 (30108)	N	0,00	A-1	236 250,00	6,41	F	FIXE	0,000	33 750,00	0,00	0,00	0,00
61903 (30101)	N	0,00	A-1	103 341,18	6,16	F	FIXE	0,000	14 763,01	0,00	0,00	0,00
61911 (30110)	N	0,00	A-1	315 000,00	6,41	F	FIXE	0,000	45 000,00	0,00	0,00	0,00
62238 (30114)	N	0,00	A-1	109 558,30	6,56	F	FIXE	0,000	15 651,17	0,00	0,00	0,00
62611 (32110)	N	0,00	A-1	71 546,85	8,62	F	FIXE	0,000	7 949,65	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
63406 (30118)	N	0,00	A-1	8 190,00	6,33	F	FIXE	0,000	1 170,00	0,00	0,00	0,00
63425 (30109)	N	0,00	A-1	160 661,74	6,41	F	FIXE	0,000	22 951,66	0,00	0,00	0,00
63773 (30106)	N	0,00	A-1	193 315,50	6,41	F	FIXE	0,000	27 616,50	0,00	0,00	0,00
63879 (31101)	N	0,00	A-1	110 880,00	7,20	F	FIXE	0,000	13 860,00	0,00	0,00	0,00
65517 (31104)	N	0,00	A-1	82 920,00	7,39	F	FIXE	0,000	10 365,00	0,00	0,00	0,00
65518 (31103)	N	0,00	A-1	78 923,77	7,35	F	FIXE	0,000	9 865,47	0,00	0,00	0,00
65519 (31102)	N	0,00	A-1	163 300,08	7,26	F	FIXE	0,000	20 412,51	0,00	0,00	0,00
65759 (31107)	N	0,00	A-1	281 016,00	7,50	F	FIXE	0,000	35 127,00	0,00	0,00	0,00
65917 (31108)	N	0,00	A-1	62 255,20	7,54	F	FIXE	0,000	7 781,90	0,00	0,00	0,00
66011 (31105)	N	0,00	A-1	102 855,93	7,46	F	FIXE	0,000	12 856,98	0,00	0,00	0,00
66853 (32102)	N	0,00	A-1	152 361,00	8,11	F	FIXE	0,000	16 929,00	0,00	0,00	0,00
66854 (32101)	N	0,00	A-1	128 506,50	8,13	F	FIXE	0,000	14 278,50	0,00	0,00	0,00
66855 (31106)	N	0,00	A-1	51 924,00	7,46	F	FIXE	0,000	6 490,50	0,00	0,00	0,00
67025 (32123)	N	0,00	A-1	216 000,00	10,58	F	FIXE	0,000	62 400,00	0,00	0,00	0,00
67059 (32124)	N	0,00	A-1	729 614,29	10,68	F	FIXE	0,000	66 328,57	0,00	0,00	0,00
70459 (31109)	N	0,00	A-1	222 948,00	7,74	F	FIXE	0,000	27 868,50	0,00	0,00	0,00
71438 (32103)	N	0,00	A-1	335 475,00	8,09	F	FIXE	0,000	37 275,00	0,00	0,00	0,00
72898 (31110)	N	0,00	A-1	292 419,10	7,74	F	FIXE	0,000	36 552,37	0,00	0,00	0,00
77358 (32109)	N	0,00	A-1	106 016,62	8,41	F	FIXE	0,000	11 779,61	0,00	0,00	0,00
77379 (32106)	N	0,00	A-1	227 234,34	8,98	F	FIXE	0,000	25 248,25	0,00	0,00	0,00
79162 (32112)	N	0,00	A-1	63 045,00	8,85	F	FIXE	0,000	7 005,00	0,00	0,00	0,00
79218 (32118)	N	0,00	A-1	752 520,55	9,22	F	FIXE	0,000	75 252,05	0,00	0,00	0,00
80481 (32105)	N	0,00	A-1	28 000 000,00	9,94	F	FIXE	0,000	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00
80884 (32104)	N	0,00	A-1	79 200,00	8,59	F	FIXE	0,000	8 800,00	0,00	0,00	0,00
81236 (32116)	N	0,00	A-1	38 038,39	11,78	F	FIXE	0,000	3 169,85	0,00	0,00	0,00
83761 (32128)	N	0,00	A-1	247 500,00	10,55	F	FIXE	0,000	22 500,00	0,00	0,00	0,00
83929 (32130)	N	0,00	A-1	958 839,20	10,05	F	FIXE	0,000	87 167,20	0,00	0,00	0,00
83933 (32120)	N	0,00	A-1	118 710,00	9,89	F	FIXE	0,000	11 871,00	0,00	0,00	0,00
85042 (32138)	N	0,00	A-1	550 415,40	11,43	F	FIXE	0,000	45 867,95	0,00	0,00	0,00
85043 (32121)	N	0,00	A-1	22 230,00	12,22	F	FIXE	0,000	1 710,00	0,00	0,00	0,00
85569 (32131)	N	0,00	A-1	134 743,52	10,09	F	FIXE	0,000	12 249,41	0,00	0,00	0,00
85571 (32119)	N	0,00	A-1	88 920,00	9,89	F	FIXE	0,000	8 892,00	0,00	0,00	0,00
85968 (32132)	N	0,00	A-1	89 347,50	10,79	F	FIXE	0,000	8 122,50	0,00	0,00	0,00
85973 (32145)	N	0,00	A-1	55 860,00	13,18	F	FIXE	0,000	3 990,00	0,00	0,00	0,00
85980 (32170)	N	0,00	A-1	359 458,68	13,51	F	FIXE	0,000	25 675,61	0,00	0,00	0,00
86008 (32133)	N	0,00	A-1	103 587,00	10,49	F	FIXE	0,000	9 417,00	0,00	0,00	0,00
86011 (32139)	N	0,00	A-1	126 326,88	11,43	F	FIXE	0,000	10 527,24	0,00	0,00	0,00
98032 (32250)	N	0,00	A-1	13 620,55	19,97	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Assainissement - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
98033 (32253)	N	0,00	A-1	5 400,00	8,20	F	FIXE	0,000	600,00	0,00	0,00	0,00
98034 (32200)	N	0,00	A-1	92 072,59	15,88	F	FIXE	0,000	5 754,53	0,00	0,00	0,00
98035 (32213)	N	0,00	A-1	87 975,00	16,78	F	FIXE	0,000	5 175,00	0,00	0,00	0,00
98038 (32217)	N	0,00	A-1	17 850,00	16,78	F	FIXE	0,000	1 050,00	0,00	0,00	0,00
98058 (32203)	N	0,00	A-1	39 333,34	15,94	F	FIXE	0,000	2 458,33	0,00	0,00	0,00
98273 (30083-1)	N	0,00	A-1	5 670,00	8,90	F	FIXE	0,000	630,00	0,00	0,00	0,00
98273 (30083-2)	N	0,00	A-1	4 200,00	1,04	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
98274 (30094)	N	0,00	A-1	61 714,19	18,90	F	FIXE	0,000	3 248,11	0,00	0,00	0,00
98275 (30086)	N	0,00	A-1	30 506,18	18,91	F	FIXE	0,000	1 605,58	0,00	0,00	0,00
98275 (30086-2)	N	0,00	A-1	21 407,84	2,94	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
98276 (32215)	N	0,00	A-1	63 700,00	16,78	F	FIXE	0,000	9 100,00	0,00	0,00	0,00
98278 (30084)	N	0,00	A-1	30 780,00	18,94	F	FIXE	0,000	1 620,00	0,00	0,00	0,00
98282 (32199)	N	0,00	A-1	901 270,59	15,85	F	FIXE	0,000	56 329,41	0,00	0,00	0,00
98283 (32249-1)	N	0,00	A-1	47 794,29	19,97	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
98283 (32249-2)	N	0,00	A-1	31 862,86	0,97	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
98284 (30090-1)	N	0,00	A-1	80 028,00	18,90	F	FIXE	0,000	4 212,00	0,00	0,00	0,00
98284 (30090-2)	N	0,00	A-1	56 160,00	0,92	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
98287 (30096)	N	0,00	A-1	19 950,00	18,91	F	FIXE	0,000	1 050,00	0,00	0,00	0,00
98288 (32214)	N	0,00	A-1	22 966,65	16,78	F	FIXE	0,000	1 350,97	0,00	0,00	0,00
98289 (30095)	N	0,00	A-1	14 250,00	18,31	F	FIXE	0,000	750,00	0,00	0,00	0,00
98291 (30082)	N	0,00	A-1	4 050,00	8,94	F	FIXE	0,000	450,00	0,00	0,00	0,00
98292 (32216)	N	0,00	A-1	17 684,73	16,78	F	FIXE	0,000	1 040,27	0,00	0,00	0,00
98293 (32218)	N	0,00	A-1	30 727,50	16,78	F	FIXE	0,000	1 807,50	0,00	0,00	0,00
98294 (30085)	N	0,00	A-1	36 616,45	18,90	F	FIXE	0,000	1 927,18	0,00	0,00	0,00
98295 (30081)	N	0,00	A-1	27 853,12	18,96	F	FIXE	0,000	1 465,95	0,00	0,00	0,00
98296 (32245)	N	0,00	A-1	78 136,50	19,97	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
98297 (30092)	N	0,00	A-1	19 950,00	18,91	F	FIXE	0,000	1 050,00	0,00	0,00	0,00
98445 (32212)	N	0,00	A-1	60 952,50	16,78	F	FIXE	0,000	8 707,50	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		94 371 537,11					10 141 247,54	1 424 164,82	0,00	498 391,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	272	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	94 371 537,11	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	0.00

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	16/10/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	16/10/2020
L	Frais d'insertion	5	16/10/2020
L	Logiciels, progiciels, licences et procédés	2	16/10/2020
L	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5	16/10/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	5	16/10/2020
L	Terrains nus	10	16/10/2020
L	Terrains bâtis	10	16/10/2020
L	Bâtiments d'exploitation	50	16/10/2020
L	Installations générales, (...) > Bâtiments d'exploitation	15	16/10/2020
L	Installations générales, (...) > Bâtiments administratifs	20	16/10/2020
L	Autres constructions	20	16/10/2020
L	Installations complexes spécialisées	40	16/10/2020
L	Installations à caractère spécifique > Réseaux d'adduction de l'eau	40	16/10/2020
L	Installations à caractère spécifique > Réseaux d'assainissement	50	16/10/2020
L	Matériel industriel	10	16/10/2020
L	Outillage industriel	5	16/10/2020
L	Matériel spécifique d'exploitation > Service de distribution d'eau	20	16/10/2020
L	Matériel spécifique d'exploitation > Service d'assainissement	20	16/10/2020
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	16/10/2020
L	Install. Gales div. dans les const. dont la collec. n'est ni propr., ni bénéf. d'une mise à dispos.	5	16/10/2020
L	Matériel de transport	5	16/10/2020
L	Matériel informatique/de bureau et de reprographie/monétique	5	16/10/2020
L	Ameublement	10	16/10/2020
L	Matériel de réseaux et téléphonique	5	16/10/2020
L	Appareils de mesures et d'analyses	5	16/10/2020
L	Matériel agricole	10	16/10/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	1 505 222,85		1 384 337,12	2 889 559,97	0,00	2 889 559,97
Contentieux SADE - Travaux	1 500 000,00	15/12/2017	1 345 829,55	2 845 829,55	0,00	2 845 829,55
Contentieux BILLARD participation d'assainissement	0,00	18/12/2020	4 846,51	4 846,51	0,00	4 846,51
Contentieux DESTAILLEUR - Pollution dans un collecteur métropolitain	0,00	18/12/2020	33 661,06	33 661,06	0,00	33 661,06
Contentieux DESTAILLEUR	5 222,85	16/12/2022	0,00	5 222,85	0,00	5 222,85
Dépréciations (2)	84 545,52		94 477,16	179 022,68	38 519,28	140 503,40
Dépréciations des comptes de tiers ANV	83 686,32	03/12/2010	25 571,25	109 257,57	12 146,42	97 111,15
Procédure collective CAPNOR INVEST - Raccordement	0,00	18/12/2015	7 059,24	7 059,24	23,00	7 036,24
Procédure collective DIDIER DESTOMBES - Raccordement	0,00	18/12/2015	5 205,00	5 205,00	0,00	5 205,00
Procédure collective RS IMMO - Raccordement	0,00	02/12/2016	25 913,26	25 913,26	25 913,26	0,00
Procédure collective SCCV La Liniere - Raccordement	0,00	02/12/2016	4 472,82	4 472,82	0,00	4 472,82
Procédure collective SARL CGC Investissements - Raccordement	0,00	02/12/2016	25 438,36	25 438,36	0,00	25 438,36
Procédure collective STE AGENCES ET DIFFUSION	0,00	18/12/2020	380,63	380,63	0,00	380,63
Procédure collective CATTEAU CYR	0,00	18/12/2020	436,60	436,60	436,60	0,00
Procédure collective ENVIROTECH	859,20	16/12/2022	0,00	859,20	0,00	859,20
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	1 589 768,37		1 478 814,28	3 068 582,65	38 519,28	3 030 063,37

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		13 714 864,00	13 356 111,54
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 500 000,00	10 141 247,54
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 500 000,00	3 373 913,04
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	7 000 000,00	6 767 334,50
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 214 864,00	3 214 864,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 214 864,00	3 214 864,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	13 356 111,54	31 019 389,15	13 215 331,46	57 590 832,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		73 395 046,82	29 222 653,83
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		73 395 046,82	29 222 653,83
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	50 427,00	50 427,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	482 230,00	470 816,13
28121	Aménagement Terrains nus	103 410,00	103 408,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	442 641,00	442 640,92
28131	Bâtiments	6 378 316,00	6 378 310,00
28135	Installations générales, agencements, ..	903 818,00	903 815,69
28138	Aménagement Autres constructions	37 475,00	37 475,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	8 582,00	8 582,00
28151	Installations complexes spécialisées	2 203 774,37	2 202 931,73
28153	Installations à caractère spécifique	16 849 090,59	16 844 089,76
28154	Matériel industriel	244 160,48	244 160,48
28155	Outillage industriel	9 461,00	9 460,14
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 204 013,93	1 204 013,93
28175	Matériel et outillage technique (mad)	431,00	431,00
28182	Matériel de transport	1 992,00	1 991,42
28184	Mobilier	1 272,00	1 272,00
28188	Autres	141 161,63	141 161,63
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	290 334,00	177 667,00
021	Virement de la section d'exploitation	44 042 456,82	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	29 222 653,83	-1 118 426,95	0,00	14 088 899,93	42 193 126,81

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	57 590 832,15
Ressources propres disponibles	42 193 126,81
Solde	V = IV – II (3)
	-15 397 705,34

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement collectif (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	47 566 776,50
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,)	2 454 632,65
6062	Produits de traitement	123 533,90
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	417 564,91
611	Sous-traitance générale	20 371 135,82
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	52 149,16
61521	Bâtiments publics	8 304 759,19
61523	Réseaux	8 767 173,67
6156	Maintenance	153 077,12
617	Etudes et recherches	323 653,15
6222	Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	542 152,12
6226	Honoraires	39,00
6236	Catalogues et imprimés	1 167,00
6257	Réceptions	890,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 697,00
6282	Frais de gardiennage	31 325,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 254,40
6287	Remboursements de frais	4 319 360,59
6288	Autres	93 353,75
63512	Taxes foncières	703 096,00
6356	Redevances pour occupation du domaine public national	39 504,79
6378	Autres taxes et redevances	841 256,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 902 478,27
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 029 079,00
6331	Versement de mobilité	106 597,22
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	26 649,85
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	55 936,90
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	15 989,13
6411	Salaires, appointements, commissions de base	5 526 640,83
6413	Primes et gratifications	2 463 157,51
64141	Indemnité inflation	5 900,00
6415	Supplément familial	88 305,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	556 255,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 657 800,22
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	20 678,08
6471	Prestations directes	287 673,38
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	54 757,68
648	Autres charges de personnel	7 057,26
014	Atténuations de produits	82 792,00
701249	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	4 200,00
706129	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	78 592,00
65	Autres charges de gestion courante	193 382,62
6541	Créances admises en non-valeur	192 003,01
6542	Créances éteintes	1 378,80
658	Charges diverses de la gestion courante	0,81
66	Charges financières	1 379 315,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 424 164,82
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-44 849,48
67	Charges exceptionnelles	546 464,14
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	3 801,79
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	253 947,11
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	241 549,47
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	17 165,77
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 589 768,37
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	1 505 222,85
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	84 545,52
022	Dépenses imprévues	0,00

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
Total des dépenses réelles		65 260 977,24
042	Opérat° ordre transfert entre sections	29 287 297,76
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	64 643,93
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	29 044 986,83
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	177 667,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		29 287 297,76
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		94 548 275,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	5 900,00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	5 900,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	106 191 625,56
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	4 200,00
704	Travaux	1 870 274,91
70611	Redevance d'assainissement collectif	83 969 885,79
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	72 241,47
70613	Participations pour assainissement collectif	12 125 223,53
7063	Contributions des communes ou de l'établissement public de coopération intercommunale (eaux pluviale	6 000 000,00
7068	Autres prestations de services	2 149 799,86
74	Subventions d'exploitation	5 276 688,00
741	Primes d'épuration	5 276 458,00
748	Autres subventions d'exploitation	230,00
75	Autres produits de gestion courante	23 015,17
754	Redevances pour défaut de branchement à l'égout	9 261,98
7588	Autres	13 753,19
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	973 643,98
7711	Dédits et pénalités perçus	82 930,39
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	620,43
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	779 260,70
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	40 607,47
778	Autres produits exceptionnels	70 224,99
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	38 519,28
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	38 519,28
Total des recettes réelles		112 509 391,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 214 864,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 214 864,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		3 214 864,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		115 724 255,99

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement non collectif (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		0,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	207 754,73
7062	Redevances d'assainissement non collectif	207 754,73
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		207 754,73
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		207 754,73

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement collectif(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	4 063 084,66
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 265 120,31
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	27 441 571,10
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	356 424,53
16	Emprunts et dettes assimilées	10 141 247,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		44 481 581,14
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 214 864,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 214 864,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		47 696 445,14

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	2 137 446,50
16	Emprunts et dettes assimilées	1 920 712,61
20	Immobilisations incorporelles	140 802,90
21	Immobilisations corporelles	3 725,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	939 443,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	14 088 899,93
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		19 589 545,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections	29 287 297,76
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		29 287 297,76
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		48 876 843,64

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement non collectif(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01		Intitulé de l'opération : Aides déléguées Agence de l'Eau (dépenses) Aides déléguées Agence de l'Eau (Recettes)				Date de la délibération : 08/12/2011
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	7 774 931,00	250 000,00	214 133,00	0,00	35 867,00	7 989 064,00
458101 Aides déléguées Agence de l'Eau (dépenses) (2)	7 774 931,00	250 000,00	214 133,00	0,00	35 867,00	7 989 064,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	7 774 931,00	250 000,00	214 133,00	0,00	35 867,00	7 989 064,00
RECETTES (b)	7 515 741,00	100 000,00	358 515,00	0,00	-258 515,00	7 874 256,00
458201 Financement par le tiers (4)	7 515 741,00	100 000,00	358 515,00	0,00	-258 515,00	7 874 256,00
Financement par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	7 515 741,00	100 000,00	358 515,00	0,00	-258 515,00	7 874 256,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2022	2022I00009 - POMPES	429 929,27	0,00	20
01/01/2022	2022I00010 - AGITATEUR	8 649,83	0,00	20
01/01/2022	2022I00011 - VENTUSES & CLAPUSES	0,00	0,00	20
01/01/2022	2022I00013 - AGITATEUR	0,00	0,00	20
01/01/2022	2022I00014 - POMPES	9 338,70	0,00	20
01/01/2022	2022I00015 - POMPES (Renouvellement)	20 280,00	0,00	20
01/01/2022	2022I00173 - AUTOMATES	311 925,88	0,00	20
01/01/2022	2022I00253 - AUTOMATES	5 188,32	0,00	20
01/01/2022	2022I00254 - AUTOMATES	2 644,06	0,00	20
01/01/2022	2022I00255 - AUTOMATES	3 115,25	0,00	20
01/01/2022	2022M00011 - CENTRIFUGEUSE	0,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00205 - VANNE	842,03	0,00	10
01/01/2022	2022M00227 - MAQUETTE & PANNEAUX SUPPORT PEDAGOGIQUE CY	42 814,34	0,00	5
01/01/2022	2022M00393 - CENTRIFUGEUSE	85 556,00	0,00	5
01/01/2022	2022M00456 - COMPRESSEUR (Renouvellement)	0,00	0,00	10
01/01/2022	2022M00619 - PALETTE DE RETENTION	1 334,20	0,00	1
01/01/2022	2022O00358 - ASSISTANCE SYSTEME LOGICIEL CAURALIE ET SOURCEO	2 300,00	0,00	2
04/01/2022	2022M00005 - MOTEUR (Renouvellement)	4 069,69	0,00	10
06/01/2022	2022O00031 - INTEGRATION DES DONNEES SIG	880 223,54	0,00	2
17/01/2022	2022O00105 - INFOWORKS	93 572,26	0,00	2
03/02/2022	2022O00206 - MAGEO	14 021,86	0,00	2
24/02/2022	2022M00178 - SURPRESSEUR (Renouvellement)	16 478,04	0,00	10
01/04/2022	2022M00308 - COMPRESSEUR (Renouvellement)	7 000,00	0,00	10
31/05/2022	2022I00212 - AUTOMATES	3 248,68	0,00	20
14/06/2022	2022F00154 - ACQUISITION	100 000,00	0,00	0
04/07/2022	2022M00546 - MOTEUR (RENOUVELLEMENT)	24 734,75	0,00	10
26/07/2022	2022M00616 - KIT DE CONNEXION	1 038,41	0,00	1
26/07/2022	2022M00617 - BAC DE RETENTION	2 020,87	0,00	5
26/07/2022	2022M00621 - IMPRIMANTE CODE BARRE	266,98	0,00	1
18/08/2022	2022F00203 - ACQUISITION	115,00	0,00	0
30/08/2022	2022M00713 - FOUR A MOUFLE	4 156,54	0,00	5
30/08/2022	2022M00714 - BROYEUR MORTIER	13 400,07	0,00	5
01/09/2022	2022M00723 - ASPIRATEUR NEUTRALISATEUR (+ 500 ? HT)	11 766,73	0,00	5
01/09/2022	2022M00724 - KJEL DIGESTER K 449 AUTOMATIQUE (+ 500 ? HT)	12 919,50	0,00	5
06/09/2022	2022M00726 - POMPE (RENOUVELLEMENT)	7 158,54	0,00	10
06/09/2022	2022M00727 - TURBINE (RENOUVELLEMENT)	20 689,41	0,00	10
14/09/2022	2022M00761 - SERVEUR DE CALCUL (+ 500? HT)	9 805,91	0,00	5
21/09/2022	2022M00784 - VARIATEUR	4 779,93	0,00	10
21/09/2022	2022M00785 - VARIATEUR	1 810,55	0,00	10
07/11/2022	2022M00882 - COLONNE CG TRANSGOLD	2 225,92	0,00	5
08/11/2022	2022M00886 - SYSTEME CLARIFICATEURS ET ACCESSOIRES	148 366,44	0,00	10
09/11/2022	2022M00887 - DEGRILLEUR (RENOUVELLEMENT)	114 975,63	0,00	10
10/11/2022	2022M00912 - SEPAM (Renouvellement)	4 933,00	0,00	10
10/11/2022	2022M00913 - CAPTEUR DE DETECTION DE ROTATION SUR ROUE	7 935,00	0,00	10
17/11/2022	2022I00275 - AGITATEUR	25 000,00	0,00	20
17/11/2022	2022I00276 - POMPES (RENOUVELLEMENT)	9 581,33	0,00	20
17/11/2022	2022I00277 - POMPES (RENOUVELLEMENT)	100 682,17	0,00	20
17/11/2022	2022I00278 - AEROFLOT (Renouvellement)	3 348,00	0,00	20
17/11/2022	2022I00279 - AEROFLOT (Renouvellement)	17 232,00	0,00	20
21/11/2022	2022M01076 - MUR D'IMAGE	86 625,50	0,00	10
21/11/2022	2022M01077 - CISCO ROOUM KIT + MICROS	2 170,00	0,00	5
21/11/2022	2022M01078 - MONITEUR	1 396,00	0,00	5
21/11/2022	2022M01079 - PROCESSEUR	23 950,00	0,00	5
21/11/2022	2022M01080 - ORDINATEUR	2 750,00	0,00	5
23/11/2022	2022M01085 - SYSTEME EXTINCTION AUTOMATIQUE	9 098,80	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/11/2022	2022M01086 - BANDE CONVOYEUR BOUE (Renouvellement)	23 349,00	0,00	10
23/11/2022	2022M01094 - TRIPODES	46 138,33	0,00	10
23/11/2022	2022M01096 - CONVOYEUR A VIS DE TRANSFERT DE BOUE	12 612,91	0,00	10
29/11/2022	2022I00314 - MAILLAGES DES BOUES VERS LES MULTIFLOTS	39 281,00	0,00	20
29/11/2022	2022I00315 - BIODESODORISATION	34 486,00	0,00	20
29/11/2022	2022M01103 - CLARIFICATEUR	82 664,93	0,00	10
29/11/2022	2022M01104 - AUGES VIS SECHEURS (Renouvellement)	70 000,00	0,00	10
29/11/2022	2022M01105 - VIS CONVOYAGE DE DEGRILLAGE (Renouvellement)	126 369,00	0,00	10
29/11/2022	2022M01106 - DEBITMETRE	30 461,00	0,00	5
29/11/2022	2022M01111 - CHARIOT DE SERVICE	460,84	0,00	1
01/12/2022	2022I00318 - POMPE EXTRACTION DE BOUE	0,00	0,00	20
05/12/2022	2022I00319 - AUTOMATES	646,00	0,00	20
06/12/2022	2022M01170 - SUPPORT BAS A ROULETTE	0,00	0,00	1
14/12/2022	2022M01268 - VIS A SABLE (Renouvellement)	1 955,97	0,00	10
23/12/2022	2022I00340 - DISCONNECTEUR	1 835,36	0,00	20
23/12/2022	2022M01282 - GERBEUR	21 639,78	0,00	10
28/12/2022	2022M01283 - BALLON SURPRESSEUR	7 631,01	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
19/05/2022	2022F00132 - ACQUISITION	230,75	0,00	0
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
10/06/2022	2021B00022 - FILIERES BOUES	804,60	0,00	50
10/06/2022	2021B00024 - GROS OEUVRE	121 888,43	0,00	50
10/06/2022	2021B00063 - AMENAGEMENT	238 446,76	0,00	15
10/06/2022	2021B00080 - AMENAGEMENT	9 973,07	0,00	15
10/06/2022	2021B00101 - GROS OEUVRE	22 905,13	0,00	50
10/06/2022	2021B00130 - AMENAGEMENT	136 135,02	0,00	15
10/06/2022	2021B00136 - AMENAGEMENT	76 568,64	0,00	15
10/06/2022	2021B00160 - AMENAGEMENT	2 168,19	0,00	15
10/06/2022	2021B00194 - AMENAGEMENT	77 333,22	0,00	15
10/06/2022	2021B00206 - GROS OEUVRE	109 341,23	0,00	50
10/06/2022	2021B00251 - GROS OEUVRE	6 142,72	0,00	50
10/06/2022	2021B00276 - EVACUATION DU SURNAGEANT	356 503,82	0,00	50
10/06/2022	2021B00384 - CONSTRUCTION	83 696,84	0,00	50
10/06/2022	2021B00425 - GROS OEUVRE	2 702,25	0,00	50
10/06/2022	2021B00518 - AMENAGEMENT	43 634,65	0,00	15
10/06/2022	2021B00540 - AMENAGEMENT	17 735,74	0,00	15
10/06/2022	2021B00550 - PANIER DEGRILLAGE ET CANALISATION (Renouvellement)	30 159,16	0,00	15
10/06/2022	2021B00585 - TOLE POUR MISE EN SECURITE	17 230,81	0,00	15
10/06/2022	2021F00053 - AMENAGEMENT	1 453,71	0,00	10
10/06/2022	2021F00054 - AIRE DE STATIONNEMENT	11 835,88	0,00	10
10/06/2022	2021F00066 - AMENAGEMENT PAYSAGER POUR PROTECTION CASTOR	10 500,00	0,00	10
10/06/2022	2021F00079 - CLOTURE	3 586,92	0,00	10
10/06/2022	2021F00149 - AMENAGEMENT PARKING	23 478,27	0,00	10
10/06/2022	2021F00175 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	20 422,55	0,00	10
10/06/2022	2021F00187 - AMENAGEMENT DE TERRAIN	29 924,78	0,00	10
10/06/2022	2021F00188 - LUMINAIRES	3 068,66	0,00	10
10/06/2022	2021I00001 - COLLECTEURS	15 191 914,25	0,00	50
10/06/2022	2021I00002 - BRANCHEMENTS GRATUITS & PAYANTS	3 209 543,07	0,00	50
10/06/2022	2021I00006 - EXPLOITATION STATION EPURATION	122 169,55	0,00	20
10/06/2022	2021I00007 - PRELEVEUR THERMOSTATIC	1 000,00	0,00	20
10/06/2022	2021I00008 - PASSERELLE	8 361,54	0,00	40
10/06/2022	2021I00009 - POMPES (Renouvellement)	6 095,33	0,00	20
10/06/2022	2021I00019 - AMENAGEMENT	8 888,22	0,00	40
10/06/2022	2021I00029 - CANALISATION	179 929,88	0,00	50
10/06/2022	2021I00030 - CONSTRUCTION DU BASSIN	439,01	0,00	40
10/06/2022	2021I00032 - REHABILITATION COUREE	68 239,27	0,00	50
10/06/2022	2021I00033 - PRELEVEUR	6 559,61	0,00	20

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
10/06/2022	2021I00035 - CONSTRUCTION RESEAU D'ASSAINISSEMENT	26 568,41	0,00	50
10/06/2022	2021I00036 - ARMOIRE ELECTRIQUE (renouvellement)	18 307,37	0,00	20
10/06/2022	2021I00038 - TUYAUTERIE POMPE (renouvellement)	2 698,15	0,00	20
10/06/2022	2021I00040 - ARMOIRE ELECTRIQUE	2 772,35	0,00	20
10/06/2022	2021I00048 - AUTOMATES	10 702,98	0,00	20
10/06/2022	2021I00049 - EXPLOITATION STATION EPURATION	11 742,96	0,00	20
10/06/2022	2021I00056 - EXPLOITATION STATION EPURATION	96,31	0,00	1
10/06/2022	2021I00063 - AGITATEUR (Renouvellement)	14 886,58	0,00	20
10/06/2022	2021I00064 - EVAPORATEUR (Renouvellement)	3 189,11	0,00	20
10/06/2022	2021I00065 - AGITATEUR (Renouvellement)	27 025,00	0,00	20
10/06/2022	2021I00066 - AEROFLOTS	17 232,00	0,00	20
10/06/2022	2021I00070 - POMPES (Renouvellement)	19 818,44	0,00	20
10/06/2022	2021I00072 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	925,81	0,00	50
10/06/2022	2021I00073 - MATERIEL ELECTRIQUE	234 547,97	0,00	20
10/06/2022	2021I00074 - BRANCHEMENTS GRATUIT & PAYANT (RENOUVELLEMENT)	5 905,97	0,00	50
10/06/2022	2021I00097 - PRELEVEUR (renouvellement)	7 027,84	0,00	20
10/06/2022	2021I00098 - AGITATEUR (Renouvellement)	6 639,11	0,00	20
10/06/2022	2021I00104 - CROSSES SUR ECHELLE	1 890,68	0,00	20
10/06/2022	2021I00122 - REHABILITATION COUREE	4 120,15	0,00	50
10/06/2022	2021I00124 - VENTOUSE (Renouvellement)	2 051,15	0,00	20
10/06/2022	2021I00130 - POSTE DE POMPAGE	2 075,48	0,00	20
10/06/2022	2021I00132 - CONSTRUCTION DU BASSIN	9 814,51	0,00	40
10/06/2022	2021I00148 - BARRE DE GUIDAGE (Renouvellement)	4 371,61	0,00	20
10/06/2022	2021I00154 - AGITATEUR (Renouvellement)	5 714,70	0,00	20
10/06/2022	2021I00155 - POMPES (Renouvellement)	10 128,29	0,00	20
10/06/2022	2021I00159 - ACCUMULATEUR (Renouvellement)	7 182,86	0,00	20
10/06/2022	2021I00160 - REHABILITATION	19 634,17	0,00	20
10/06/2022	2021I00164 - VANNE D'AERATION	21 359,51	0,00	20
10/06/2022	2021I00166 - AEROFLOTS (Renouvellement)	16 683,52	0,00	20
10/06/2022	2021M00136 - VARIATEUR	332,19	0,00	1
10/06/2022	2021M00330 - ONDULEUR	4 540,00	0,00	10
10/06/2022	2021M00492 - CUVE DE STOCKAGE	47 130,71	0,00	10
10/06/2022	2021M00493 - DEGRILLEUR (renouvellement)	396 795,96	0,00	10
10/06/2022	2021M00619 - DEGRILLEUR	450,00	0,00	1
10/06/2022	2021M00620 - CLAPETS & VANNES (renouvellement)	46 537,17	0,00	10
10/06/2022	2021M00626 - PANIER DE DEGRILLAGE	9 927,20	0,00	10
10/06/2022	2021M00950 - ANTIBELIER SOUS PRESSION	3 530,00	0,00	10
10/06/2022	2021M00953 - ANTIBELIER SOUS PRESSION	3 800,00	0,00	10
10/06/2022	2021M00954 - ANTIBELIER SOUS PRESSION	4 180,00	0,00	10
10/06/2022	2021M00955 - ANTIBELIER SOUS PRESSION	15 885,00	0,00	10
10/06/2022	2021M00956 - VENTILATEUR (Renouvellement)	1 225,00	0,00	10
10/06/2022	2021M00957 - ANTIBELIER	62 854,80	0,00	10
10/06/2022	2021M00983 - VARIATEUR DE VITESSE	3 502,47	0,00	10
10/06/2022	2021M01161 - VENTILATEUR (Renouvellement)	5 000,66	0,00	10
10/06/2022	2021M01162 - MOTEUR TURBINE (Renouvellement)	8 416,89	0,00	10
13/06/2022	2021M01441 - SYSTEME DETECTION INCENDIE (Renouvellement)	35 247,03	0,00	10
TOTAL GENERAL		24 642 475,66	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
09/05/2022	2015O00041 - MAITRISE D'OEUVRE	8 229,91	1	8 229,91	0,00	0,00	0,00
09/05/2022	2020O001CCHD - ETUDE	1 780,00	5	1 780,00	0,00	0,00	0,00
02/11/2022	2013M00105 - AMENAGEMENT	688 799,38	5	688 799,38	0,00	0,00	0,00
02/11/2022	2013O00676 - MAITRISE D'OEUVRE	3 000,00	15	1 600,00	1 400,00	0,00	-1 400,00
02/11/2022	2014M00279 - AMENAGEMENT	82 327,27	5	82 327,27	0,00	0,00	0,00
02/11/2022	2015M00209 - AMENAGEMENT	21 414,08	5	21 414,08	0,00	0,00	0,00
02/11/2022	2016M00457 - AMENAGEMENT	9 138,85	5	9 138,85	0,00	0,00	0,00
02/11/2022	2018I00060 - CAPTEUR DE NIVEAU	16 283,76	20	3 256,00	13 027,76	0,00	-13 027,76
02/11/2022	2018I00061 - ANALYSEUR REDOX	3 680,57	20	736,00	2 944,57	0,00	-2 944,57
02/11/2022	2019I00094 - CAPTEUR DE NIVEAU	43 312,60	20	6 495,00	36 817,60	0,00	-36 817,60
02/11/2022	2019M00409 - CONTROLE D'ACCES	14 933,00	10	4 479,00	10 454,00	0,00	-10 454,00
Divers							
TOTAL GENERAL		892 899,42					-64 643,93

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	64 643,93

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	112 717 146,72
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		41,00	0,00	41,00	29,00	0,00	29,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif principal de 1ère Classe	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	C	13,00	0,00	13,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur Général	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur Hors Classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur territorial	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère Classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème Classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		207,00	0,00	207,00	159,00	5,00	164,00
Adjoint technique	C	28,00	0,00	28,00	17,00	1,00	18,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	13,00	0,00	13,00	10,00	0,00	10,00
Agent de maîtrise	C	16,00	0,00	16,00	7,00	0,00	7,00
Agent de maîtrise principal	C	26,00	0,00	26,00	22,00	0,00	22,00
Ingénieur	A	24,00	0,00	24,00	13,00	3,00	16,00
Ingénieur Général	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	28,00	0,00	28,00	27,00	0,00	27,00
Ingénieur en Chef	A	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur en Chef hors classe	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Technicien principal de 1ère classe	B	28,00	0,00	28,00	27,00	0,00	27,00
Technicien principal de 2ème classe	B	22,00	0,00	22,00	19,00	1,00	20,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		248,00	0,00	248,00	188,00	5,00	193,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Attaché	A	0	1 204 752,00
Rédacteur	B	0	503 221,00
Adjoint administratif	C	0	1 321 106,00
TOTAL GENERAL	A B C	0	3 029 079,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	144 669 229,19	94 548 275,00	0,00	94 548 275,00
RECETTES	144 669 229,19	115 932 010,72	0,00	115 932 010,72
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	93 011 165,75	47 696 445,14	442 693,86	48 139 139,00
RECETTES	93 011 165,75	48 876 843,64	0,00	48 876 843,64

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget Général / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 095 337 639,32	996 613 048,35	0,00	996 613 048,35
RECETTES	1 095 337 639,32	1 146 160 629,89	0,00	1 146 160 629,89
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	858 414 409,06	492 595 870,52	20 532 644,41	513 128 514,93
RECETTES	858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	475 366 534,14

BUDGET Budget Transports / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	468 147 204,42	444 378 094,89	0,00	444 378 094,89
RECETTES	468 147 204,42	487 777 219,94	0,00	487 777 219,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	192 512 627,23	123 955 187,88	537,49	123 955 725,37
RECETTES	192 512 627,23	119 632 254,19	0,00	119 632 254,19

BUDGET Budget Eau / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 134 977,02	4 641 407,76	0,00	4 641 407,76
RECETTES	33 134 977,02	25 255 080,43	0,00	25 255 080,43
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 535 271,19	26 489 670,60	0,00	26 489 670,60
RECETTES	44 535 271,19	18 585 461,38	0,00	18 585 461,38

BUDGET Budget Crématoriums / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 125 024,76	2 529 654,58	0,00	2 529 654,58
RECETTES	6 125 024,76	2 789 757,02	0,00	2 789 757,02
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 796 201,76	724 964,94	158 675,56	883 640,50

BUDGET Budget Crématoriums / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	3 796 201,76	452 859,35	0,00	452 859,35

BUDGET Budget Opé Aménagement / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 564 281,58	43 977,70	0,00	43 977,70
RECETTES	1 564 281,58	135 000,00	0,00	135 000,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	152 344,14	0,00	0,00	0,00
RECETTES	152 344,14	0,00	0,00	0,00

BUDGET Budget Act. Immo et Eco / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	42 252 023,00	16 518 651,83	0,00	16 518 651,83
RECETTES	42 252 023,00	15 517 447,65	0,00	15 517 447,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	14 193 574,15
RECETTES	45 015 027,33	11 690 717,72	0,00	11 690 717,72

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	1 559 273 110,11
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	1 793 567 145,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	726 790 264,55
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	674 604 670,42
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	3 028 667 425,75	2 264 527 189,28	21 536 185,38	2 286 063 374,66
TOTAL AGREGE DES RECETTES	3 028 667 425,75	2 466 438 910,94	1 732 905,13	2 468 171 816,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100057	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget Crématoriums (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	22
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	23
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	24
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	25
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	26
A8.3 - Opérations liées aux cessions	27
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	28
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	29
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	32
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	33

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

35

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 529 654,58	G 2 789 757,02	G-A 260 102,44
	Section d'investissement	B 724 964,94	H 452 859,35	H-B -272 105,59

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 613 729,76 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 11 190,18 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 254 619,52	Q= G+H+I+J 6 867 536,31	=Q-P 3 612 916,79

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 270 868,95	K -278 462,02
	Section d'investissement	F 3 061 236,82	L -1 863,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 3 332 105,77	= K+L -280 325,02

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 800 523,53	= G+I+K 6 125 024,76	3 324 501,23
	Section d'investissement	= B+D+F 3 786 201,76	= H+J+L 462 186,53	-3 324 015,23
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 586 725,29	= G+H+I+J+K+L 6 587 211,29	486,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 270 868,95	K -278 462,02
011	Charges à caractère général	100 483,24	
012	Charges de personnel, frais assimilés	156 039,58	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	508,88	
66	Charges financières	2 795,87	
67	Charges exceptionnelles	11 041,38	
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		-209 875,07
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		7,04
013	Atténuations de charges		-900,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		-67 693,99
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 061 236,82	L -1 863,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-1 863,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 145,82	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	263 188,98	0,00
21	Immobilisations corporelles	157 392,86	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 619 509,16	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 310 866,00	990 634,03	219 748,73	100 483,24	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	873 029,00	716 989,42	0,00	156 039,58	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	1,12	0,00	508,88	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 184 405,00	1 707 624,57	219 748,73	257 031,70	0,00
66	Charges financières	18 486,00	11 313,34	3 890,79	2 795,87	486,00
67	Charges exceptionnelles	188 100,00	177 058,62	0,00	11 041,38	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 390 991,00	1 895 996,53	223 639,52	270 868,95	486,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 324 014,76				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	410 019,00	410 018,53			0,47
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 734 033,76	410 018,53			3 324 015,23
TOTAL		6 125 024,76	2 306 015,06	223 639,52	270 868,95	3 324 501,23
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	900,00	0,00	-900,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 395 905,00	2 384 275,68	221 504,39	-209 875,07	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	2,96	0,00	7,04	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 395 915,00	2 385 178,64	221 504,39	-210 768,03	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	115 380,00	183 073,99	0,00	-67 693,99	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 511 295,00	2 568 252,63	221 504,39	-278 462,02	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		2 511 295,00	2 568 252,63	221 504,39	-278 462,02	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 613 729,76				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	293 821,10	30 632,12	263 188,98	0,00
21	Immobilisations corporelles	218 907,17	61 514,31	157 392,86	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 073 473,49	453 964,33	2 619 509,16	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 586 201,76	546 110,76	3 040 091,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	178 854,18	21 145,82	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	200 000,00	178 854,18	21 145,82	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 786 201,76	724 964,94	3 061 236,82	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	10 000,00	0,00		10 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 000,00	0,00		10 000,00
	TOTAL	3 796 201,76	724 964,94	3 061 236,82	10 000,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	1 863,00	-1 863,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	1 863,00	-1 863,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	40 977,82	40 977,82	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	40 977,82	40 977,82	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	40 977,82	42 840,82	-1 863,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	3 324 014,76			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	410 019,00	410 018,53		0,47
041	Opérations patrimoniales (2)	10 000,00	0,00		10 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 744 033,76	410 018,53		3 334 015,23
	TOTAL	3 785 011,58	452 859,35	-1 863,00	3 334 015,23
	Pour information	11 190,18			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 210 382,76		1 210 382,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	716 989,42		716 989,42
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,12		1,12
66	Charges financières	15 204,13	0,00	15 204,13
67	Charges exceptionnelles	177 058,62	0,00	177 058,62
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	410 018,53	410 018,53
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 119 636,05	410 018,53	2 529 654,58

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 529 654,58
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	178 854,18	0,00	178 854,18
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	30 632,12	0,00	30 632,12
21	Immobilisations corporelles (6)	61 514,31	0,00	61 514,31
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	453 964,33	0,00	453 964,33
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	724 964,94	0,00	724 964,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	724 964,94
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	900,00		900,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 605 780,07		2 605 780,07
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,96		2,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	183 073,99	0,00	183 073,99
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 789 757,02	0,00	2 789 757,02

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	3 613 729,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 403 486,78
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 863,00	0,00	1 863,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		410 018,53	410 018,53
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 863,00	410 018,53	411 881,53

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	11 190,18
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	40 977,82
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	464 049,53
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 310 866,00	990 634,03	219 748,73	100 483,24	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	551 540,20	333 028,03	131 314,28	87 197,89	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 792,64	10 792,64	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	195,12	130,08	65,04	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	174 730,22	171 243,94	3 486,28	0,00	0,00
6156	Maintenance	298 899,25	235 619,29	60 560,10	2 719,86	0,00
617	Etudes et recherches	820,85	343,36	477,49	0,00	0,00
618	Divers	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 500,00	900,00	0,00	1 600,00	0,00
6226	Honoraires	1 625,00	0,00	0,00	1 625,00	0,00
6232	Echantillons	890,00	799,15	0,00	90,85	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 215,00	1 215,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	76 370,54	61 484,75	13 068,54	1 817,25	0,00
6287	Remboursements de frais	145 389,00	140 026,00	0,00	5 363,00	0,00
6288	Autres	2 372,00	2 371,79	0,00	0,21	0,00
63512	Taxes foncières	43 026,18	32 180,00	10 777,00	69,18	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	873 029,00	716 989,42	0,00	156 039,58	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	209 060,00	172 946,00	0,00	36 114,00	0,00
6331	Versement de mobilité	7 022,00	5 726,22	0,00	1 295,78	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 764,00	1 431,64	0,00	332,36	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 528,00	3 004,85	0,00	523,15	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 058,00	858,85	0,00	199,15	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	395 258,39	283 712,79	0,00	111 545,60	0,00
6413	Primes et gratifications	3 822,88	3 822,88	0,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	900,00	900,00	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	110 481,31	110 481,31	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	76,85	54,43	0,00	22,42	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 006,58	32 006,58	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	82 566,99	82 566,99	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 384,00	1 002,99	0,00	381,01	0,00
6471	Prestations directes	20 400,00	15 052,85	0,00	5 347,15	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 500,00	3 221,04	0,00	278,96	0,00
648	Autres charges de personnel	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	1,12	0,00	508,88	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,12	0,00	8,88	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 184 405,00	1 707 624,57	219 748,73	257 031,70	0,00
66	Charges financières (b) (5)	18 486,00	11 313,34	3 890,79	2 795,87	486,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 000,00	14 718,34	0,00	3 281,66	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	486,00	-3 405,00	3 890,79	-485,79	486,00
67	Charges exceptionnelles (c)	188 100,00	177 058,62	0,00	11 041,38	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	400,00	0,00	0,00	400,00	0,00
6713	Dons, libéralités	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	126 700,00	126 658,62	0,00	41,38	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	400,00	0,00	600,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 390 991,00	1 895 996,53	223 639,52	270 868,95	486,00
023	Virement à la section d'investissement	3 324 014,76				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	410 019,00	410 018,53			0,47
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	410 019,00	410 018,53			0,47
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 734 033,76	410 018,53			3 324 015,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 734 033,76	410 018,53			3 324 015,23

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 125 024,76	2 306 015,06	223 639,52	270 868,95	3 324 501,23
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	3 890,79
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-3 405,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	485,79

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	900,00	0,00	-900,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	900,00	0,00	-900,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 395 905,00	2 384 275,68	221 504,39	-209 875,07	0,00
706	Prestations de services	2 395 905,00	2 384 275,68	221 504,39	-209 875,07	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	2,96	0,00	7,04	0,00
7588	Autres	10,00	2,96	0,00	7,04	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 395 915,00	2 385 178,64	221 504,39	-210 768,03	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	115 380,00	183 073,99	0,00	-67 693,99	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	34 100,00	0,00	-34 100,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	85 380,00	88 030,58	0,00	-2 650,58	0,00
778	Autres produits exceptionnels	30 000,00	60 943,41	0,00	-30 943,41	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 511 295,00	2 568 252,63	221 504,39	-278 462,02	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 511 295,00	2 568 252,63	221 504,39	-278 462,02	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		3 613 729,76				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	293 821,10	30 632,12	263 188,98	0,00
2031	Frais d'études	293 821,10	30 632,12	263 188,98	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	218 907,17	61 514,31	157 392,86	0,00
2184	Mobilier	135 979,70	0,00	135 979,70	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	82 927,47	61 514,31	21 413,16	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 073 473,49	453 964,33	2 619 509,16	0,00
2312	Terrains	234 006,64	150 974,29	83 032,35	0,00
2313	Constructions	2 780 966,85	302 990,04	2 477 976,81	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	58 500,00	0,00	58 500,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 586 201,76	546 110,76	3 040 091,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	178 854,18	21 145,82	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	178 854,18	21 145,82	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		200 000,00	178 854,18	21 145,82	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 786 201,76	724 964,94	3 061 236,82	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur(6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00	0,00		10 000,00
2313	Constructions	10 000,00	0,00		10 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		10 000,00	0,00		10 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 796 201,76	724 964,94	3 061 236,82	10 000,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	1 863,00	-1 863,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	1 863,00	-1 863,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	1 863,00	-1 863,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 977,82	40 977,82	0,00	0,00
1068	Autres réserves	40 977,82	40 977,82	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 977,82	40 977,82	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		40 977,82	42 840,82	-1 863,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	3 324 014,76			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	410 019,00	410 018,53		0,47
28125	Aménagement Terrains bâtis	67 094,00	67 094,00		0,00
28131	Bâtiments	251 945,19	251 945,19		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	61 220,29	61 220,29		0,00
28184	Mobilier	9 625,00	9 625,00		0,00
28188	Autres	20 134,52	20 134,05		0,47
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 734 033,76	410 018,53		3 324 015,23
041	Opérations patrimoniales (6)	10 000,00	0,00		10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00		10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 744 033,76	410 018,53		3 334 015,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 785 011,58	452 859,35	-1 863,00	3 334 015,23
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		11 190,18			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 104 114,56									
1641 Emprunts en euros (total)					4 104 114,56									
0421 0301903 03 (26601)	ARKEA	05/11/2010	29/12/2010	28/02/2011	3 700 000,00	V	EURIBOR03M	1,423	1,262		T	C	N	A-1
20110132 (26602)	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	10/08/2011	25/08/2011	25/08/2012	404 114,56	F	FIXE	5,585	5,584		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 104 114,56									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 065 638,37					178 854,18	14 718,34	0,00	3 890,73
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 065 638,37					178 854,18	14 718,34	0,00	3 890,73
0421 0301903 03 (26601)	N	0,00	A-1	1 924 000,00	12,92	V	EURIBOR03M	0,254	148 000,00	5 084,63	0,00	1 813,56
20110132 (26602)	N	0,00	A-1	141 638,37	3,65	F	FIXE	5,585	30 854,18	9 633,71	0,00	2 077,17
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 065 638,37					178 854,18	14 718,34	0,00	3 890,73

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	0.00

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	10/02/2017
L	Frais d'insertion	5	10/02/2017
L	Logiciels, progiciels, licences et procédés	2	10/02/2017
L	Terrains nus	20	10/02/2017
L	Terrains bâtis	20	10/02/2017
L	Bâtiments d'exploitation > Herlies	20	10/02/2017
L	Bâtiments d'exploitation > Wattrelos	30	10/02/2017
L	Installations générales, agencements et aménagement des constructions	10	10/02/2017
L	Matériel industriel	5	10/02/2017
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	10/02/2017
L	Matériel de transport	5	10/02/2017
L	Matériel de bureau et de reprographie	5	10/02/2017
L	Ameublement	10	10/02/2017
L	Mobilier de sécurité	25	10/02/2017
L	Appareils de mesures et d'analyses	5	10/02/2017
L	Matériel agricole	10	10/02/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		9 175,01	9 175,01	0,00	9 175,01
Procédure collective MARTE PF	0,00	02/12/2016	9 175,01	9 175,01	0,00	9 175,01
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		9 175,01	9 175,01	0,00	9 175,01

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		200 000,00	I 178 854,18
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		200 000,00	178 854,18
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	178 854,18
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	178 854,18	3 061 236,82	0,00	3 240 091,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 734 033,76	III 410 018,53
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		3 734 033,76	410 018,53
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28125	Aménagement Terrains bâtis	67 094,00	67 094,00
28131	Bâtiments	251 945,19	251 945,19
28135	Installations générales, agencements, ..	61 220,29	61 220,29
28184	Mobilier	9 625,00	9 625,00
28188	Autres	20 134,52	20 134,05
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	3 324 014,76	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	410 018,53	-1 863,00	11 190,18	40 977,82	460 323,53

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 240 091,00
Ressources propres disponibles	IV 460 323,53
Solde	V = IV – II (3) -2 779 767,47

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
18/05/2022	2022M00444 - MIGRATION VIDEO MILESTONE	12 800,44	0,00	10
04/07/2022	2022M00545 - CHARIOT PORTE CERCUEIL HORS GABARIT (+ 500? HT)	18 839,00	0,00	5
19/07/2022	2022M00580 - CABLAGES POUR FUTURES CAMERAS	7 749,33	0,00	5
19/07/2022	2022M00581 - CABLAGES POUR FUTURES CAMERAS	2 880,30	0,00	5
11/08/2022	2022M00679 - CAMERA	7 258,45	0,00	5
20/10/2022	2022M00826 - BANC	0,00	0,00	10
29/12/2022	2022M01286 - SIGNALITIQUE	2 476,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
02/06/2022	2021B00120 - AMENAGEMENT	13 500,49	0,00	10
02/06/2022	2021B00158 - AMENAGEMENT	65 878,50	0,00	10
02/06/2022	2021F00015 - AMENAGEMENT	122 369,33	0,00	20
02/06/2022	2021F00135 - AMENAGEMENT	851,40	0,00	20
TOTAL GENERAL		254 603,24	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6474			CAS LILLE METROPOLE	Association	3 221,04

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur général		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	0,00	14,00	12,00	1,00	13,00
Adjoint Technique	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise principal	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur général	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ingénieur en chef	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ingénieur en chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ingénieur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
technicien principal 2nd classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Crématoriums - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		18,00	0,00	18,00	13,00	1,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	367.0	0.00	3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Attaché	A	0	98 579,00
Rédacteur	B	0	1 729,00
Adjoint administratif	C	0	72 638,00
TOTAL GENERAL	A B C	0	172 946,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 125 024,76	2 529 654,58	0,00	2 529 654,58
RECETTES	6 125 024,76	2 789 757,02	0,00	2 789 757,02
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 796 201,76	724 964,94	158 675,56	883 640,50
RECETTES	3 796 201,76	452 859,35	0,00	452 859,35

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget Général / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 095 337 639,32	996 613 048,35	0,00	996 613 048,35
RECETTES	1 095 337 639,32	1 146 160 629,89	0,00	1 146 160 629,89
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	858 414 409,06	492 595 870,52	20 532 644,41	513 128 514,93
RECETTES	858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	475 366 534,14

BUDGET Budget Assainissement / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	144 669 229,19	94 548 275,00	0,00	94 548 275,00
RECETTES	144 669 229,19	115 932 010,72	0,00	115 932 010,72
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	93 011 165,75	47 696 445,14	442 693,86	48 139 139,00
RECETTES	93 011 165,75	48 876 843,64	0,00	48 876 843,64

BUDGET Budget Transports / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	468 147 204,42	444 378 094,89	0,00	444 378 094,89
RECETTES	468 147 204,42	487 777 219,94	0,00	487 777 219,94
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	192 512 627,23	123 955 187,88	537,49	123 955 725,37
RECETTES	192 512 627,23	119 632 254,19	0,00	119 632 254,19

BUDGET Budget Eau / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	33 134 977,02	4 641 407,76	0,00	4 641 407,76
RECETTES	33 134 977,02	25 255 080,43	0,00	25 255 080,43
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 535 271,19	26 489 670,60	0,00	26 489 670,60

BUDGET Budget Eau / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	44 535 271,19	18 585 461,38	0,00	18 585 461,38

BUDGET Budget Opé Aménagement / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 564 281,58	43 977,70	0,00	43 977,70
RECETTES	1 564 281,58	135 000,00	0,00	135 000,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	152 344,14	0,00	0,00	0,00
RECETTES	152 344,14	0,00	0,00	0,00

BUDGET Budget Act. Immo et Eco / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	42 252 023,00	16 518 651,83	0,00	16 518 651,83
RECETTES	42 252 023,00	15 517 447,65	0,00	15 517 447,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	14 193 574,15
RECETTES	45 015 027,33	11 690 717,72	0,00	11 690 717,72

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	1 559 273 110,11
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	1 793 567 145,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	726 790 264,55
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	674 604 670,42
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	3 028 667 425,75	2 264 527 189,28	21 536 185,38	2 286 063 374,66
TOTAL AGREGE DES RECETTES	3 028 667 425,75	2 466 438 910,94	1 732 905,13	2 468 171 816,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

06 Groupements de collectivités : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Général

Numéro SIRET : 20009320100065

POSTE COMPTABLE : le Trésorier de la MEL

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Budget Opé Aménagement (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	30
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	34
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	35
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	37
D12 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	41
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne

renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0.00

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	43 977,70	135 000,00	1 095 096,55	A1	1 186 118,85
Investissement	0,00	0,00	(2) 12 983,14	A2	12 983,14
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	43 977,70	135 000,00	(3) 1 082 113,41	A3	1 173 135,71

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 1 393 926,02		III + IV 207 807,17	B1	-1 186 118,85
Investissement	I 12 983,14		III 0,00	B2	-12 983,14
Fonctionnement	II 1 380 942,88		IV 207 807,17	B3	-1 173 135,71

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 12 983,14
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 983,14
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 1 380 942,88
011	Charges à caractère général (4)	139 824,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	1 241 118,41
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 207 807,17
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	166 361,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	41 446,17
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	43 977,70	G	135 000,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 082 113,41
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	12 983,14
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	43 977,70	= G + H + I + J	1 230 096,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	1 380 942,88	K	207 807,17
	Section d'investissement	F	12 983,14	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 393 926,02	= K + L	207 807,17
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 424 920,58	= G + I + K	1 424 920,58
	Section d'investissement	= B + D + F	12 983,14	= H + J + L	12 983,14
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 437 903,72	= G + H + I + J + K + L	1 437 903,72

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	0,00
--------------	---------	-------------	---------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	12 983,14
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	12 983,14
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		12 983,14		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	43 977,70	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	135 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	43 977,70	Total recettes de gestion des services	135 000,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 43 977,70	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 135 000,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	43 977,70	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	135 000,00
---	----------------	------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	1 082 113,41

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	43 977,70	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	1 217 113,41
---	--------------------	------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 173 135,71				
--	---------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	43 977,70		43 977,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		43 977,70	0,00	43 977,70

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	12 983,14
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	135 000,00		135 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		135 000,00	0,00	135 000,00

Pour information R002 Résultat positif reporté	1 082 113,41
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	152 344,14	0,00	12 983,14	139 361,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 983,14	0,00	12 983,14	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	12 983,14	0,00	12 983,14	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	12 983,14	0,00	12 983,14	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	139 361,00	0,00		139 361,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	139 361,00	0,00		139 361,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	152 344,14	0,00	12 983,14	139 361,00	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		139 361,00	0,00	0,00	139 361,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	139 361,00	0,00	0,00	139 361,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		139 361,00	0,00	0,00	139 361,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		12 983,14	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées		152 344,14	12 983,14	0,00	139 361,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		152 344,14	0,00	12 983,14	139 361,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	12 983,14	0,00	12 983,14	0,00		0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	12 983,14	0,00	12 983,14	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		12 983,14	0,00	12 983,14	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		12 983,14	0,00	12 983,14	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	139 361,00	0,00		139 361,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	139 361,00	0,00		139 361,00		0,00
3351	Terrains	139 361,00	0,00		139 361,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		139 361,00	0,00		139 361,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		139 361,00	0,00	0,00	139 361,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	<i>139 361,00</i>	<i>0,00</i>		<i>139 361,00</i>
3351	<i>Terrains</i>	<i>139 361,00</i>	<i>0,00</i>		<i>139 361,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		139 361,00	0,00		139 361,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 564 281,58	41 298,37	2 679,33	1 380 942,88	139 361,00	0,00	43 977,70
011	Charges à caractère général (3)	183 802,17	41 298,37	2 679,33	139 824,47	0,00	0,00	43 977,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 241 118,41	0,00	0,00	1 241 118,41	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 424 920,58	41 298,37	2 679,33	1 380 942,88	0,00	0,00	43 977,70
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 424 920,58	41 298,37	2 679,33	1 380 942,88	0,00	0,00	43 977,70
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	139 361,00	0,00			139 361,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		139 361,00	0,00			139 361,00		0,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 564 281,58	41 298,37	2 679,33	1 380 942,88	139 361,00	0,00	43 977,70
--	---------------------	------------------	-----------------	---------------------	-------------------	-------------	------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		482 168,17	135 000,00	0,00	207 807,17	139 361,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	301 361,00	135 000,00	0,00	166 361,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	41 446,17	0,00	0,00	41 446,17	0,00
Total des recettes de gestion des services		342 807,17	135 000,00	0,00	207 807,17	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		342 807,17	135 000,00	0,00	207 807,17	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	139 361,00	0,00			139 361,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		139 361,00	0,00			139 361,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 082 113,41					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 564 281,58	1 217 113,41	0,00	207 807,17	139 361,00
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 564 281,58	41 298,37	2 679,33	1 380 942,88	139 361,00	0,00	43 977,70
011	Charges à caractère général (4)	183 802,17	41 298,37	2 679,33	139 824,47	0,00	0,00	43 977,70
605	Achats de matériel, équip. et travaux	183 802,17	41 298,37	2 679,33	139 824,47	0,00	0,00	43 977,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 241 118,41	0,00	0,00	1 241 118,41	0,00	0,00	0,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	1 240 113,41	0,00	0,00	1 240 113,41	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 424 920,58	41 298,37	2 679,33	1 380 942,88	0,00	0,00	43 977,70
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 424 920,58	41 298,37	2 679,33	1 380 942,88	0,00	0,00	43 977,70
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	139 361,00	0,00			139 361,00		0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	139 361,00	0,00			139 361,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		139 361,00	0,00			139 361,00		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Opé Aménagement - CA - 2022

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		482 168,17	135 000,00	0,00	207 807,17	139 361,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	301 361,00	135 000,00	0,00	166 361,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	301 361,00	135 000,00	0,00	166 361,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	41 446,17	0,00	0,00	41 446,17	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	41 446,17	0,00	0,00	41 446,17	0,00
Total des recettes de gestion des services		342 807,17	135 000,00	0,00	207 807,17	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		342 807,17	135 000,00	0,00	207 807,17	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	139 361,00	0,00	0,00	0,00	139 361,00
7133	Variat° en-cours de production biens	139 361,00	0,00	0,00	0,00	139 361,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		139 361,00	0,00	0,00	0,00	139 361,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		12 983,14	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		12 983,14	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	12 983,14	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	12 983,14	0,00	12 983,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	12 983,14	0,00	12 983,14

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 983,14
Ressources propres disponibles	12 983,14
Solde	V = IV – II (5) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	152 344,14	0,00	0,00	152 344,14
RECETTES	152 344,14	0,00	0,00	152 344,14
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 564 281,58	43 977,70	0,00	1 520 303,88
RECETTES	1 564 281,58	135 000,00	0,00	1 429 281,58

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET Budget Général/ N°SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	858 414 409,06	492 595 870,52	20 532 644,41	345 285 894,13
RECETTES	858 414 409,06	473 633 629,01	1 732 905,13	383 047 874,92
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 095 337 639,32	996 613 048,35	0,00	98 724 590,97
RECETTES	1 095 337 639,32	1 146 160 629,89	0,00	-50 822 990,57

BUDGET Budget Assainissement/ N°SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	93 011 165,75	47 696 445,14	442 693,86	44 872 026,75
RECETTES	93 011 165,75	48 876 843,64	0,00	44 134 322,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	144 669 229,19	94 548 275,00	0,00	50 120 954,19
RECETTES	144 669 229,19	115 932 010,72	0,00	28 737 218,47

BUDGET Budget Transports/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	192 512 627,23	123 955 187,88	537,49	68 556 901,86
RECETTES	192 512 627,23	119 632 254,19	0,00	72 880 373,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	468 147 204,42	444 378 094,89	0,00	23 769 109,53
RECETTES	468 147 204,42	487 777 219,94	0,00	-19 630 015,52

BUDGET Budget Eau/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	44 535 271,19	26 489 670,60	0,00	18 045 600,59
RECETTES	44 535 271,19	18 585 461,38	0,00	25 949 809,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 134 977,02	4 641 407,76	0,00	28 493 569,26
RECETTES	33 134 977,02	25 255 080,43	0,00	7 879 896,59

BUDGET Budget Crématoriums/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 796 201,76	724 964,94	158 675,56	2 912 561,26
RECETTES	3 796 201,76	452 859,35	0,00	3 343 342,41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 125 024,76	2 529 654,58	0,00	3 595 370,18
RECETTES	6 125 024,76	2 789 757,02	0,00	3 335 267,74

BUDGET Budget Act. Immo et Eco/ N°SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	45 015 027,33	13 791 940,09	401 634,06	30 821 453,18
RECETTES	45 015 027,33	11 690 717,72	0,00	33 324 309,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 252 023,00	16 518 651,83	0,00	25 733 371,17
RECETTES	42 252 023,00	15 517 447,65	0,00	26 734 575,35

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	510 646 781,91
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	562 832 376,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	231 957 269,18
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	-2 336 766,36

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D11

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 237 437 046,46	705 254 079,17	21 536 185,38	510 646 781,91
RECETTES	1 237 437 046,46	672 871 765,29	1 732 905,13	562 832 376,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 791 230 379,29	1 559 273 110,11	0,00	231 957 269,18
RECETTES	1 791 230 379,29	1 793 567 145,65	0,00	-2 336 766,36
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 028 667 425,75	2 264 527 189,28	21 536 185,38	742 604 051,09
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 028 667 425,75	2 466 438 910,94	1 732 905,13	560 495 609,68

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

**DEL/2023/
ADHESION A LA CONVENTION « GAZ 2025 » PROPOSEE PAR L'UGAP
FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES**

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME prévoyait la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz.

Compte tenu des enjeux techniques, économiques et juridiques que soulève l'achat d'énergie, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a proposé aux collectivités et établissements publics d'adhérer à un dispositif d'achat groupé.

Ce recours à la centrale d'achat public UGAP, présente en effet l'intérêt :

- De fédérer de nombreuses personnes publiques aux profils de consommation variés (collectivités, établissements d'enseignement, établissements hospitaliers, l'Etat, opérateurs assurant des missions d'intérêt général etc.), dans le but d'obtenir des volumes suffisamment importants pour susciter l'intérêt des fournisseurs et donc à stimuler la compétition,
- De dispenser les adhérents de toute procédure de publicité et de mise en concurrence puisque ces dernières seraient assurées par l'UGAP,
- De les faire profiter d'un cahier des charges élaboré en toute connaissance des marchés de l'énergie et de l'achat public du fait de la forte expertise de l'équipe projet Energie et Environnement de l'UGAP.

La Ville de Hem a adhéré au dispositif « Gaz 7 » en 2021. La procédure a donné lieu à un marché subséquent s'exécutant de sa date de notification jusqu'au 30 juin 2025.

Une nouvelle procédure d'adhésion intitulée « GAZ 2025 » vient d'être engagée par l'UGAP, en vue d'un démarrage du nouveau marché à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.

Pour la signature de la convention d'adhésion au dispositif, l'UGAP désire que les adhérents se prononcent sur la part de biogaz souhaitée. A ce titre, la Ville de Hem a le choix entre différentes options :

- Niveau standard, sans achat de biogaz. Le choix est réalisé pour l'ensemble des sites, et non site par site. Ce choix peut être modifié à l'issue de la consultation des entreprises au regard de leur offre.
- Niveau de biogaz à hauteur de 5%, 10%, 20%, 50%, ou 100 %. Le choix est également réalisé pour l'ensemble des sites, et non site par site. Ce choix peut être modifié à l'issue de la consultation des entreprises au regard de leur offre.

La Ville de Hem doit ainsi réaliser un choix parmi les trois cas suivants :

[CAS 1 : « La Ville de Hem fait le choix de retenir le niveau « standard », sans biogaz pour tous les sites.»]

[CAS 2 : « Pour la signature de la convention d'adhésion au dispositif, la Ville de Hem fait le choix de rester au niveau standard pour tous les sites. Une fois les coûts connus après passation du marché, la Ville de Hem aura le choix de définir un niveau de biogaz à hauteur de 5%, 10%, 20%, 50% ou 100% ou de rester à au niveau standard. La Ville décidera donc à l'issue de la consultation, soit de définir un niveau de biogaz à hauteur de 5%, 10%, 20%, 50% ou 100%, soit de rester au niveau standard (cas n°1) pour tous les sites.»]

[CAS 3 : « La Ville de Hem fait le choix de retenir provisoirement un niveau de biogaz à hauteur de 5%, 10%, 20%, 50% ou 100% pour tous les sites. Une fois les coûts connus après passation du marché, la Ville de Hem aura le choix de définir un niveau de biogaz à hauteur de 5%, 10%, 20%, 50% ou 100% ou de rester au niveau standard. La Ville décidera donc à l'issue de la consultation, soit de définir un niveau de biogaz à hauteur de 5%, 10%, 20%, 50% ou 100%, soit de rester au niveau standard (cas n°1) pour tous les sites.»].

Ceci étant exposé, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'opter pour le **cas n° 2, avec un niveau de biogaz à hauteur de 50%**.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

1. D'autoriser la Ville de Hem à signer avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ;
2. De l'autoriser à signer tous les actes et toutes les mesures d'exécution nécessaires à l'application de la présente délibération ;
3. D'imputer les dépenses successives sur les crédits qui seront inscrits aux exercices concernés.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,



CONVENTION GAZ

Ayant pour objet la

**mise à disposition d'un (de) marché(s)
de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés
passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP**

**Date limite de réception du dossier complet sur www.ugap.fr/gaz :
vendredi 26/01/2024**

Entre, d'une part :

Entité bénéficiaire :

SIREN :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Représenté(e) par :

agissant en qualité de :

ci-après dénommé « le Bénéficiaire »,

Et d'autre part :

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié précité ;

ci-après dénommée « l'UGAP »,

PRÉAMBULE :

Afin d'accompagner les personnes publiques ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie (du fait de la fin des Tarifs Réglementés de Vente - TRV), l'UGAP met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie.

Les appels d'offres groupés d'énergie nécessitent l'engagement du Bénéficiaire en amont de la publication afin de garantir la bonne tenue de la mise en concurrence et ne pas mettre en risque l'économie générale du marché.

Pour ces raisons, l'engagement ferme et définitif du Bénéficiaire est nécessaire pour intégrer ce dernier dans la procédure d'appel d'offres public.

Eu égard à l'exigence de loyauté des relations contractuelles, le bénéficiaire s'engage par la signature de la présente convention, à faire application de toutes les stipulations qui la composent.

- Vu les articles 1^{er}, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « *constitue une centrale d'achat au sens du code de la commande publique* », pour le deuxième, que « *l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code de la commande publique* » et, pour le troisième, que « *les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement* ».
- Vu l'article L 2113-2 du code de la commande publique prévoyant qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :
 - 1° L'acquisition de fournitures ou de services ;
 - 2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.
- Vu l'article L 2113-4 du code de la commande publique prévoyant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Il a été convenu :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés, dans le cadre du dispositif GAZ 2025.

Seuls sont concernés les sites raccordés au réseau de distribution de gaz naturel en France métropolitaine à l'exclusion de toute autre forme d'énergie (butane, propane, en cuve ou même distribués en réseau).

Les prestations de fourniture en gaz naturel du(es) marché(s) ne pourront débuter qu'à compter du 01/07/2025. Le nouveau Bénéficiaire (dont les sites ne sont pas concernés par les dispositifs précédents UGAP Gaz 6 ou Gaz 7) fait son affaire de la fourniture en gaz naturel de ses sites dont l'échéance contractuelle arrive avant cette date. Il lui est cependant possible d'intégrer des sites dont l'échéance contractuelle arrive après cette date (le tableau de recensement des besoins permet de distinguer les dates de début de fourniture site par site).

Par la signature de la présente convention, le Bénéficiaire donne mandat au Président de l'UGAP ou au représentant du pouvoir adjudicateur par délégation, qui l'accepte, en son nom et pour le compte du Bénéficiaire, représenté par la personne physique mentionnée en première page de la présente convention, à l'effet :

- d'autoriser l'UGAP, son conseil ou tout fournisseur candidat à l'appel d'offres à accéder aux données de consommation disponibles relatives aux Points Comptage et d'Estimation (PCE) du Bénéficiaire auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et le cas échéant de transport (GRT) concernés et autoriser ces derniers à les communiquer à l'UGAP, son conseil ou à tout fournisseur candidat à l'appel d'offres ;
- de signer la décision d'attribution du(des) marché(s) ;
- de signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) ;
- de signer le(s) acte(s) d'engagement du(des) marché(s) pour le compte du Bénéficiaire ;
- de réaliser toutes opérations nécessaires dans le cadre de la stratégie d'achat (achat dynamique multi-clics) ;
- de signer tout avenant ou tout document d'exécution qui impacterait l'ensemble des bénéficiaires (à titre indicatif et d'exemple, une évolution de l'acheminement, activité en monopole régulé, un événement d'ordre réglementaire, des ordres d'achats aux titulaires dans le cadre de l'achat dynamique multi-clics ...) ;
- d'autoriser l'UGAP à mentionner le fait que le Bénéficiaire fait ou a fait partie du dispositif d'achat groupé de l'UGAP.
- réaliser, le cas échéant, les formalités mentionnées à l'article L622-13 du code de commerce (mise en demeure de l'administrateur, saisine du juge-commissaire...) ;
- résilier, le cas échéant, l(es) accord(s)-cadre(s) et le(s) marché(s) subséquent(s).

L'UGAP ne prend pas en charge l'établissement et la mise en œuvre des actes d'exécution propres à chaque bénéficiaire (à titre indicatif et d'exemple, avenant de transfert, certificat administratif, actes pouvant découler des modifications de périmètre et de transfert de compétences, changement de comptable assignataire, de coordonnées, nantissement du marché, cession de créance, applications éventuelles de pénalités...).

Par l'effet du présent mandat, le Bénéficiaire est engagé à l'égard de l'UGAP et du(des) titulaire(s) du(des) marché(s) sur toute la durée du(des) marché(s) conclus en son nom.

Le Bénéficiaire est informé qu'en cas de désengagement de sa part intervenant après signature de la présente convention, les frais présentés à l'article 4.2.4 du présent document lui seront appliqués et qu'il s'expose à des demandes d'indemnisation du(des) titulaire(s) du(des) marché(s) relatifs aux frais et investissements engagés pour l'exécution du (des) marchés.

La signature de la présente convention vaut engagement définitif du Bénéficiaire.

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont :

- la présente convention
- l'annexe tableau de recensement (fichier numérique).



Le processus mis en place est le suivant :

Marché(s) non exécuté(s)

- Téléchargement du dossier d'adhésion (contenant la présente convention, le tableau de recensement des besoins et le mode d'emploi) sur www.ugap.fr/gaz par le bénéficiaire avec ses identifiants UGAP.fr ;
- Retour des documents conformément aux indications du mode d'emploi, exclusivement via www.ugap.fr/gaz (confirmation à l'écran suite au dépôt et adressée par mail) ;
- Contrôle des documents retournés, par l'UGAP ;
- Confirmation définitive d'embarquement (automatique lors du dépôt complet et/ou après la fin de la campagne de recensement).

Les documents d'adhésion correctement renseignés et signés doivent être reçus par l'UGAP impérativement et EXCLUSIVEMENT via le portail www.ugap.fr/gaz au plus tard à la date figurant en première page du présent document.

A défaut de réception des documents susvisés dans les délais et selon les modalités prévues, le Bénéficiaire ne sera pas intégré dans le présent dispositif d'achat groupé et ne pourra y prétendre.

Le(s) site(s) restant en anomalie (mal renseignés sans respecter les consignes du mode d'emploi, références fictives ou erronées...) dans le tableau de recensement ne sera(seront) pas intégré(s) dans les dispositifs précités et ce malgré la signature de la présente convention. Dans le cas où le bénéficiaire n'aurait qu'un seul site et où ce dernier serait en anomalie, sa participation au dispositif ne serait pas valide.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le Bénéficiaire de la présente convention jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, fixé au 31 décembre 2028.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 - OBLIGATIONS DE L'UGAP

L'UGAP procède, dans le respect du droit de la commande publique à l'ensemble des opérations de mise en concurrence en vue de la conclusion du (des) marché(s).

Précisément, l'UGAP est ainsi chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- de collecter les besoins exprimés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de réception et d'analyse des offres ;
- de signer le(s) marché(s) pour le compte du bénéficiaire.

4.1.1) Conclusion de marché(s)

Afin de respecter les fondamentaux du secteur de l'énergie et de stimuler la concurrence, et si cela s'avère nécessaire la procédure sera allotie selon divers critères, dont notamment les typologies de bénéficiaires, la localisation géographique des sites, la typologie et les caractéristiques techniques des points de livraison, la volumétrie des lots...

L'appel d'offres sera lancé sous la forme d'une consultation ainsi allotie visant à la conclusion de marché(s) sous la seule responsabilité de l'UGAP.

4.1.2) Mise à disposition des éléments nécessaires à l'exécution du marché

Suite à l'attribution et signature du (des) marché(s) par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, les éléments nécessaires à l'exécution seront mis à disposition, dans son espace bénéficiaire sur le portail www.ugap.fr/gaz afin que ce dernier assure ses obligations.

4.2 - OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

4.2.1) Obligations au stade de l'inscription sur le portail en ligne

Le Bénéficiaire s'engage à :

- utiliser exclusivement la présente convention et son tableau de recensement téléchargés sur le portail en utilisant exclusivement un compte ugap.fr (identifiant et mot de passe) appartenant à l'entité signataire de la présente convention ;
- respecter le mode d'emploi téléchargeable avec le tableau de recensement sur le portail, destiné à en faciliter le renseignement et à fiabiliser les données collectées. Il appartient en particulier au Bénéficiaire de lister sans erreur les identifiants Points de Comptage et d'Estimation (PCE) de ses sites, figurant sur ses factures de gaz naturel en respectant le format du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD). Les PCE dont l'identifiant sera erroné, ne seront pas intégrés à la consultation en dépit de la signature de la présente convention, cette donnée étant indispensable à la collecte des données de consommation auprès du GRD ;
- transmettre à l'UGAP exclusivement via le portail dédié, le tableau de recensement dûment renseigné et la convention signée ;

Par la signature de la présente convention, le Bénéficiaire s'engage à ne pas exprimer des besoins identiques à ceux qui constituent l'objet de la présente convention dans d'autres procédures, et à ne pas conclure de marchés publics avec d'autres opérateurs économiques que l'UGAP, ainsi :

- **il remplit les obligations liées à l'intégration dans la procédure d'appel d'offres et à l'exécution du(des) marché(s) lancé(s) par l'UGAP pour son compte ;**
- **il s'engage à ce que les Points de Comptage et d'Estimation figurant dans le tableau de recensement n'aient pas été et/ou ne soient pas intégrés dans toute autre procédure de mise en concurrence ou contrat dont l'exécution serait concomitante avec celle des marchés passés par l'UGAP dans le cadre de la présente convention.**

Par ailleurs, le sujet de la flexibilité¹ étant devenu prégnant avec la hausse des marchés de l'énergie rencontrée depuis la crise énergétique, fait qu'à l'avenir, le rajout de sites en cours de marché pourrait éventuellement générer un surcoût pour le Bénéficiaire. Ainsi, l'attention du Bénéficiaire est attirée sur le fait qu'il est judicieux pour lui de déclarer tous ses sites, de la manière la plus exhaustive possible, y compris les sites qui arriveraient en cours de marché à une date connue (même approximative).

Si après avoir retourné ses documents d'adhésion, le Bénéficiaire souhaitait se désister, il ne peut le faire que pendant la période d'adhésion, c'est-à-dire jusqu'à la date limite indiquée en première page du présent document.

Pour être valable, le désistement se fait uniquement par suppression des documents déposés sur www.ugap.fr/gaz jusqu'à cette date limite. Tout autre moyen de manifester l'intention du Bénéficiaire de se désister (par téléphone, courrier électronique, courrier, courrier avec accusé de réception ou autre), avant ou après la date limite, ne vaut pas désistement et le Bénéficiaire sera considéré comme participant à l'appel d'offres et donc intégré à l'appel d'offres publié.

Tous les dossiers d'adhésion correctement renseignés et présents sur www.ugap.fr/gaz lors de la fermeture du portail d'adhésion sont considérés comme participants à l'appel d'offres.

Le choix du recours à l'UGAP par le Bénéficiaire (non concerné par un dispositif UGAP GAZ en cours) ne le dégage pas de sa responsabilité de respect des clauses et dates d'engagement de son propre contrat. Dans ce cadre, l'UGAP ne saurait être tenue responsable des frais ou pénalités qui pourraient être demandés au client au titre de la rupture de ses engagements contractuels.

Il n'est pas nécessaire de résilier son contrat pour rejoindre l'UGAP, mais d'adapter la date d'entrée dans le marché (à la main du Bénéficiaire dans le tableau de recensement).

4.2.2) Obligation au stade de la notification du (des) marché(s)

Le Bénéficiaire est tenu de notifier le(s) marché(s) le concernant. Suite à la mise à disposition sur le portail www.ugap.fr/gaz des pièces de marché conclu par l'UGAP, la notification doit être faite dans les meilleurs délais au(x) titulaire(s).

¹ Flexibilité : rajout de sites en cours de marché et donc de volumes additionnels achetés par les fournisseurs titulaires à des prix de marchés potentiellement plus hauts que les prix établis au BPU et servant à la facturation.

4.2.3) Obligations relatives à l'exécution du(des) marché(s)

Dans le cadre de la présente convention, le Bénéficiaire s'engage à :

- assurer la bonne exécution du(des) marché(s) (régler ses factures, correspondre en direct avec le fournisseur retenu...);
- gérer les litiges relatifs à l'exécution du(des) marché(s) avec le(s) titulaire(s) ;
- se conformer aux règles de fonctionnement du gestionnaire d'infrastructures de réseau en monopole.

4.2.4) Responsabilité et engagement du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des dispositions lui étant applicables dans le cadre de la présente convention et des marchés passés sur son fondement.

Tout fait imputable au Bénéficiaire à l'origine d'un dommage causé à l'UGAP ou au(x) titulaire(s) des marchés, notamment la résiliation (quelle qu'en soit la raison) de sa convention avant ou après la publication de l'appel d'offres, le non-respect des engagements et obligations, le retrait d'un point de livraison pour toute autre raison que celles légitimes (fermeture, vente, cession, changement définitif d'énergie), l'absence de notification et/ou la résiliation du(des) marché(s), l'expose à la résiliation immédiate de la convention et à l'exclusion du dispositif ainsi qu'à la prise en charge de tous les frais afférents exposés par le titulaire et au paiement d'une somme forfaitaire de quinze mille euros au bénéfice de l'UGAP.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer sous quelque forme que ce soit des informations, renseignements ou documents (mémoire technique, bordereau de prix unitaire...) couverts par le secret des affaires dont il aurait connaissance dans le cadre de la présente convention et des marchés. En cas de non-respect de cette stipulation, l'UGAP et/ou le(s) titulaire(s) peut(ven)t prétendre à indemnité dans la mesure du préjudice subi.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies pour les besoins de la conclusion et de l'exécution de la présente convention font l'objet de traitements par l'UGAP, en sa qualité de responsable de traitement.

Les données à caractère personnel collectées par l'UGAP sont les données relatives à l'identification de la personne concernée ; sa vie professionnelle ; aux biens ou services souscrits (données liées au règlement des factures par le Bénéficiaire au Titulaire, au suivi de la relation clientèle, etc.).

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité d'assurer la gestion de la relation clientèle, notamment :

- la gestion des contrats et/ou gestion administrative du marché, en ce compris l'exécution et le suivi de la présente convention ;
- la gestion des clients-prospects de l'UGAP, en ce compris la gestion de programmes de partenariat au sein de l'UGAP, la tenue de la comptabilité générale et des comptabilités auxiliaires qui peuvent lui être rattachées ; l'établissement de statistiques financières et/ou commerciales concernant les clients ; le suivi de la relation client pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion des réclamations et du service après-vente ; la sélection de clients pour réaliser des études sur la qualité des produits ou des enquêtes de consommation (par exemple : des tests de produits, des statistiques de vente réalisées par l'organisme concerné) ; la réalisation d'actions de prospection commerciale (par exemple : envoi de messages publicitaires, promotion) ; et la gestion des avis des personnes sur des produits, services ou contenus ;
- et la gestion des demandes d'exercice des droits.

La base juridique des traitements susmentionnés est soit l'exécution de la présente convention, soit l'intérêt légitime de l'UGAP.

Ces données sont destinées aux :

- Personnes de l'équipe projet de l'UGAP en charge de l'exécution de la présente convention ;
- Titulaires des marchés par le biais desquels sont exécutées les marchés objet de la présente convention ;
- Tiers autorisés, exclusivement pour satisfaire les obligations légales.

Ces données sont conservées durant toute la durée nécessaire à l'exécution de la présente convention, augmentée des prescriptions légales applicables.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 dit « Règlement général sur la protection des données », les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des informations qui les concernent, de limitation du traitement, de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle automatisée (y compris le profilage), ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits peut être effectué auprès du Délégué à la protection des données via l'adresse suivante : donneespersonnelles@ugap.fr. Les personnes concernées disposent enfin d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Enfin, concernant l'exécution des prestations de fourniture d'énergie par les Titulaires, objet de la présente convention, les stipulations énoncées ci-dessus ne dispensent pas l'acheteur de faire son affaire personnelle des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données. Ainsi, si l'exécution de la prestation nécessite un traitement de données à caractère personnel entre l'acheteur et le prestataire, par principe, l'acheteur est qualifié juridiquement de responsable de traitement, cependant que le prestataire est sous-traitant au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD). Par suite, l'acheteur et le prestataire concluent directement un accord relatif à la protection des données, conformément à l'article 28 du règlement précité. Cette qualification de principe des rapports contractuels entre l'acheteur et le prestataire en matière de traitement de données à caractère personnel doit faire l'objet d'un examen au cas par cas, traitement par traitement, avant l'exécution de ladite prestation. L'acheteur et le prestataire restent libres de qualifier autrement leurs rôles respectifs dans les activités de traitement qu'elles sont amenées à réaliser pour l'exécution de la prestation.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Bien qu'une résiliation entre en contradiction avec l'engagement nécessaire à ce type de marché, son exercice se ferait aux conditions suivantes :

- le non-respect des engagements et obligations du Bénéficiaire (résiliation instantanée) ;
- dans le cas d'une résiliation notifiée au seul fournisseur Titulaire (résiliation instantanée) ;
- un délai de prévenance de 90 jours est prévu entre la notification à l'UGAP de la décision de résiliation et la date d'effet. Pendant ce délai la convention continue de s'appliquer : ainsi, par exemple, si le Bénéficiaire envoie sa demande de résiliation avant la clôture du portail d'adhésion, il est de sa responsabilité de supprimer ses fichiers déposés sous peine d'être malgré tout intégré à l'appel d'offres (cf. article 4.2.1) et être susceptible de payer une pénalité (cf. article 4.2.4) ;
- au surplus, quelle que soit la date à laquelle intervient la résiliation de la présente convention ou de non-respect des engagements et obligations, le(s) titulaire(s) ont droit à être indemnisés par le Bénéficiaire du montant des frais exposés et investissements engagés et strictement nécessaires à l'exécution des prestations pour la période restant à courir entre la date d'effet de la résiliation et l'échéance du(des) marché(s). De plus, une somme forfaitaire sera due par le Bénéficiaire à l'UGAP conformément au paragraphe 4.2.4.

En effet, par la signature de la convention, le Bénéficiaire donne mandat à l'UGAP notamment pour mettre en concurrence les fournisseurs et signer des marchés sur un volume identifié selon l'ensemble des tableaux de recensement. La modification des volumes et donc des conditions de mise en concurrence peuvent modifier substantiellement les conditions économiques du marché. Le titulaire peut en cas de non-respect des engagements et obligations du Bénéficiaire solliciter auprès de ce dernier des indemnités.

ARTICLE 8 : DIFFERENDS ET LITIGES

Toute réclamation dûment motivée et relative à l'exécution de la présente convention doit être présentée par tout moyen permettant de donner date certaine à la réception de la réclamation. En cas de persistance du différend ou du litige, le Bénéficiaire s'adresse à la direction centrale du développement territorial de l'UGAP au siège de l'établissement public.

ARTICLE 9 : AUTORISATION DE COMMUNICATION DE DONNEES

La signature de la présente convention vaut signature des autorisations pour la communication des données auprès des Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) concernés (GRDF, les ELD concernées par les PCE du tableau de recensement du Bénéficiaire) ainsi, le cas échéant qu'auprès des Gestionnaires de Réseau de Transport concernés.

La responsabilité des GRD ou des GRT ne saurait être engagée par l'UGAP ou le Bénéficiaire en cas de négligence ou d'erreur dans la demande de communication de données d'une des parties à la présente convention.

9.1) Auprès de GrDF

Le Bénéficiaire de la présente convention et titulaire de contrats pour la fourniture de gaz naturel pour le(s) Point(s) de Comptage et d'Estimation (PCE) mentionné(s) dans le tableau de recensement, AUTORISE GrDF SA au capital de 1 800 745 000 €, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet - 75009 Paris, n° 444 786 511 RCS Paris, à communiquer directement au Tiers, ou son représentant, ci-après désigné : L'Union des groupements d'achats publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'État créé par le décret 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, n° 776 056 467 RCS Meaux, sise au 1 Boulevard Archimède – Champs sur Marne, 77444 Marne la Vallée et représenté par le Président de son conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 du décret du 30 juillet 1985 modifié ; les données disponibles : CAR, Profil, ... pour chacun des PCE figurant dans le tableau de recensement (annexe de la présente convention), dans le but de préparer l'appel d'offres public, objet de la présente convention.

La présente autorisation est nominative et est valable jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, prolongations éventuelles comprises le cas échéant.

Fait à Champs-sur-Marne	Fait à : Le :
Pour l'UGAP : le Président du conseil d'administration	Pour le Bénéficiaire ² : Le signataire reconnaît engager sa structure et est dûment habilité à cet effet. ↓↓↓ Zone de signature sous ce trait ↓↓↓

Visa électronique du Contrôleur Général économique et financier de l'Etat placé près de l'UGAP :



² en indiquant le nom, prénom et qualité de la personne signataire, agissant le cas échéant par délégation de pouvoir du représentant légal.

ANNEXE - LISTE DES SITES

Energie avec 50% de BIOGAZ :
SALLE DES SPORTS DE BEAUMONT
MUSIQUE-CANTORIA
FERME FRANCHOMME
HOTEL DE VILLE
GS DE LATTRE DE TASSIGNY
TIERS LIEUX
GS MARCEL PAGNOL
CENTRE INTERGENERATIONNEL
SALLE HENRI DUNANT
MAISON DU FOOT HIDALGO
MAISON DE LA PETITE ENFANCE
SALLE DES FETES
CENTRE SCHWEITZER
PETANQUE
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
SALLE DES SPORTS CRUYPENINCK
GS SAINT EXUPERY
GSM. Curie
COMPL DUBUS-PISCINE-CTRE FORMATION-VESTIAIRES FOOT-
SALLE POLYVALENTE ZEPHYR

**DEL/2023/DG/
MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE POUR UN AGENT
MONSIEUR OLIVIER KEHL**

Vu l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la délibération n° DEL/2017/DG/112 en date 28 septembre 2017 relative à la protection fonctionnelle et juridique des agents, des élus et de leurs ayants droit ;

Vu la délibération DEL/2022/DG/6 du 3 mars 2022 relative à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour un élu ;

Conformément à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, la Ville est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes des éléments suivants :

- les menaces, violences, voies de faits, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté ;
- les condamnations civiles ou pénales dont ils peuvent faire l'objet en cas de faute de service.

Considérant que les membres du Conseil Municipal sont informés qu'un agent de la collectivité, Monsieur Olivier KEHL, est victime des faits répréhensibles suivants :

- aux faits de violences sur une personne chargée de mission de service public suivie d'incapacité n'excédant pas 8 jours, le 2 septembre 2023.

Considérant que l'agent a effectué une demande de mise en œuvre de protection fonctionnelle par courrier réceptionné le 06/10/2023, sachant qu'une demande de protection fonctionnelle n'est enfermée dans aucun délai.

Considérant que les faits qui sont reprochés sont liés à l'exercice de ses fonctions d'agent municipal.

Considérant qu'au regard des faits existants, l'agent n'a pas commis de faute personnelle pouvant mettre en cause son droit à bénéficier de la protection fonctionnelle.

A ce titre, au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle à l'agent dans cette affaire.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à l'agent qui remplit les conditions d'octroi requises ;
- De l'autoriser à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer tout acte ou document connexe à cette affaire ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

**DEL/2023/DG/
BAIL DE LOCAUX A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES SERVICES PUBLICS
A POLE EMPLOI
REMISE GRACIEUSE DE LOYERS SUITE AU SINISTRE LIE AUX EMEUTES 2023**

Par bail signé en date du 24 janvier 2019, un local situé dans l'enceinte de la Maison de l'Emploi et des Services Publics sise parvis Berthelot, a été octroyé à Pôle Emploi, à titre payant.

Le 30 juin 2023, suite aux violence urbaines, le bâtiment de la MESP a été incendié, rendant ce dernier inutilisable.

Pôle Emploi ne pouvant occuper les locaux, le temps de la remise en état du bâtiment, il a été décidé de reloger ses services dans les locaux de l'ancienne école Jules Ferry.

Dans l'hypothèse où la garantie de perte de loyers serait acquise par GROUPAMA NORD-EST, assureur au titre du contrat Dommage aux Biens, dans le cadre du sinistre ouvert sous la référence 2023227553 par la ville, il est proposé d'accorder une remise gracieuse de 4 mois de loyer, correspondant à la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 octobre 2023, afin de compenser l'absence de mise à disposition de locaux le temps des travaux d'aménagement de l'ancienne école Jules Ferry.

Vu l'avis conforme de la Commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'accepter la gratuité de loyers de 4 mois, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2023 ;
- De l'autoriser à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

DEL/2023/PO/ REMBOURSEMENT DE CONCESSION

Vu la demande formulée le 17 novembre 2015, par Monsieur Arthur BONDT, en vue d'obtenir une case au columbarium du cimetière commune à l'effet d'y fonder la sépulture de son épouse Madame Michelle DELTOUR,

Vu la délibération DEL/2014/PO/166 du 18 décembre 2014 fixant les tarifs des concessions,

Vu la demande formulée le 18 juin 2023, par Monsieur Arthur BONDT, en vue de récupérer l'urne de son épouse pour la transférer dans le cimetière de Montauroux (Var),

Il convient de rembourser Monsieur BONDT, au prorata du nombre d'années échues, soit huit ans.

Vu l'avis conforme de la Commission Culture, Animation et Vie Associative,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser Monsieur Arthur BONDT pour un montant de 218,40 euros.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

**DEL/2023/PO/
EXERCICE BUDGETAIRE 2024
TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Par délibération n° DEL/2022/PO/152 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions et droits divers dans le cimetière communal pour l'exercice budgétaire 2023.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs comme suit :

▪ concession 15 ans, pleine terre, 2 corps	255 €
▪ concession 30 ans, pleine terre, 3 corps	618 €
▪ concession 50 ans, caveau, 3 corps	1 996 €
▪ superposition 15 ans	127 €
▪ superposition 30 ans	206 €
▪ superposition 50 ans	665 €
▪ superposition 100 ans	1 612 €
▪ superposition perpétuité (+droits d'enregistrement et timbre)	1 745 €
▪ concession 30 ans, « cavurne », 4 urnes,	927 €
▪ concession 50 ans, « cavurne », 4 urnes,	1 545 €
▪ Urne supplémentaire dans la cavurne	160 €
▪ 1 case columbarium, 15 ans, 3 urnes	477 €
▪ Urne supplémentaire dans la case columbarium	160 €
▪ Caveau d'attente	1 € par jour

Conformément au règlement du cimetière, la taxe pour superposition sera celle en vigueur au moment de la délivrance de chaque superposition. Néanmoins, elle ne sera perçue que pour les concessions achetées antérieurement au 10 janvier 1998.

De plus, quelle que soit la date d'achat de la concession, une redevance égale au prix de la superposition afférente à chaque catégorie sera perçue pour l'ajout de corps (cercueil ou urne) supérieur à la capacité de la concession, dans les concessions, pleine terre, 15 ans et 30 ans, dans les concessions avec caveau 50 ans, 100 ans et perpétuité, dans les columbariums et dans les cavurnes.

Les présents tarifs entreront en vigueur le **1^{er} janvier 2024**.

Vu l'avis conforme de la Commission Culture, Animation et Vie Associative,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les tarifs tels que précisés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- D'inscrire les recettes au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

**DEL/2023/PO/
RECENSEMENT POPULATION
RÉMUNÉRATION AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter de 2004, une nouvelle méthode de recensement de la population a été mise en œuvre. Au comptage ponctuel, organisé tous les sept à neuf ans de façon exhaustive, s'est substitué une collecte annualisée. Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat. La réalisation des enquêtes repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'INSEE.

Conformément au décret n°2003-561 du 23 Juin 2003 qui fixe l'année de recensement pour chaque commune, une collecte se déroulera pour 2024 du 18 Janvier au 24 Février 2024 inclus.

Il y a lieu de fixer les sommes qui seront attribuées aux agents qui participeront à ce recensement.

AGENTS RECENSEURS

Bulletin individuel collecté dans la commune :	1.27 €
Feuille de logement collectée dans la commune :	0.66 €
Dossier d'immeuble collectif collecté dans la commune :	0.85 €
Par séance de formation :	20.00 €
Pour la tournée de reconnaissance :	20.00 €

**COORDONNATEUR COMMUNAL
COORDONNATEUR SUPPLÉANT**

Opération de contrôle

Bulletin individuel vérifié	0.54 €
Feuille de logement vérifiée :	0.28 €
Dossier d'immeuble collectif collecté dans la commune :	0.28 €

Le versement d'une dotation forfaitaire de recensement sera effectué par l'INSEE à la ville.

Vu l'avis conforme de la Commission Culture, Animation et Vie Associative,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter la rémunération des agents recenseurs telle que précisée ci-dessus,
- D'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

<p style="text-align: center;">DEL/2023/DG/ POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE RENOUVELLEMENT DE CONVENTION</p>
--

La mutualisation de la police municipale permet à chaque ville participante de bénéficier d'une présence accrue des forces de police, d'obtenir l'encadrement des manifestations prévues, ainsi que les interventions d'urgence selon les nécessités du terrain.

C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2021 a été renouvelée la convention de mutualisation des forces de police sur les 5 communes membres, avec une augmentation des effectifs et du temps de présence, portant ceux-ci à 18 agents pour une présence 7/7 jours.

Les communes membres de la mutualisation souhaitent intensifier l'installation de caméras de vidéoprotection, outils permettant de lutter contre la délinquance et les incivilités dont nos territoires sont touchés. Le visionnage des images peut permettre en effet d'identifier les contrevenants ou leur immatriculation. La présence d'un Centre de Visionnage est indispensable au visionnage des images captées par ces caméras.

La multiplication des caméras sur la commune de Hem et les communes membres nécessite l'agrandissement du Centre de Visionnage du poste de police de Hem et l'installation de Centres de Visionnage dans chaque commune dans lesquelles des caméras sont ou seront installées.

La convention de mutualisation peut donc être renouvelée en présentant la mise à disposition du Centre de Visionnage implanté à Hem et les modalités financières l'accompagnant.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la mise en commun du Centre de Visionnage et le renouvellement de la convention de mutualisation de la police municipale.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

**CONVENTION DE MUTUALISATION
MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE
ET DE LEURS EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE HEM
AVEC LES COMMUNES DE FOREST SUR MARQUE, LANNOY,
LEERS ET TOUFFLERS – RENOUVELLEMENT 2024-2026**

Vu la loi 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,
Vu l'instruction du Gouvernement du 4 mars 2022 relative à la mise en œuvre des dispositions de la loi 2021-646
Vu la loi n°99-291 en date du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition ;
Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
Vu le décret 2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de police municipale ;
Vu le décret 2016-1616 du 28 novembre 2016 relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs et aux conditions d'armement des agents de police municipale ;
Vu le code de la sécurité intérieure et notamment l'article 251-2 portant sur la vidéoprotection, l'article R511-12 portant sur l'armement des agents de police municipale, l'article L511-5 portant sur les brigades cynophiles et les articles L512-1 à 3 portant sur le centre de supervision urbaine ;
Vu les articles L.2212-1 à 5 ainsi que les articles R.2213 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2005-1148 en date du 6 septembre 2005 relatif à la mise en fourrière des véhicules et modifiant le code de la route ;
Vu la signature de la convention de mutualisation signée avec les villes de Forest sur Marque, HEM, LANNOY, LEERS et TOUFFLERS en date du 15 mai 2021,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Dispositions générales

Conformément à l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs.

Les agents de la police municipale de HEM et leurs équipements sont mis en commun avec les communes signataires. Les agents de police municipale recrutés ont vocation, dans le respect de leurs compétences propres à intervenir sur la totalité des territoires des communes signataires dans les termes convenus dans les présentes.

Ils exercent la plénitude des compétences prévues dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de Procédure Pénale. Les agents de police municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance de bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Article 2 : Effectif

Sont mis à disposition pour la réalisation de cette convention 18 agents dont un ASVP.

Les modalités de contrôle et d'évaluation des activités, ainsi que le temps de travail de chacun des intéressés est identique aux pratiques en vigueur à la ville de HEM. Pendant leurs missions, ces agents intervenant au profit des communes signataires sont placés sous l'autorité de l'agent territorial le plus gradé. La coordination est assurée par le chef de service de la police municipale de la commune de HEM qui a seul autorité pour assurer la liaison entre le Maire ou son représentant des communes signataires et les agents de la police municipale de HEM. La mise en commun ne fait pas obstacle à l'application des règles relatives aux mutations, promotions et aux diverses positions statutaires. La fin de mise en commun d'un agent et son remplacement sont décidés d'un commun accord entre les parties à la présente convention. Tout recrutement supplémentaire est décidé d'un commun accord entre les parties à la présente convention.

Article 3 : Compétences

Les agents de police municipale mis en commun seront compétents dans les domaines cités à l'article L.2212-2 du CGCT. Chaque agent sera territorialement compétent sur l'ensemble du territoire des communes signataires de la présente. Chaque agent, pendant l'exercice de ses fonctions sur le territoire d'une commune sera placé sous l'autorité du Maire de cette commune.

Article 4 : Missions

Le tableau joint en annexe 1 de la convention définit la répartition de chaque type de mission assurée dans les villes. Ces missions seront assurées par une patrouille composée au minimum de deux agents de la police municipale afin de respecter les règles relatives à la sécurité du personnel en cas d'interventions.

Article 5 : Fonctionnement

Sans exclusivité, la police mutualisée assure plus particulièrement les missions de surveillance générales des communes dans les créneaux horaires suivants :

- du mardi au samedi de 7h00 à 1h00 jusqu'au 31 mars 2021 ;
- le lundi de 15h30 à 1h (sauf pour Lannoy) et du mardi au samedi de 7h00 à 1h00 jusqu'au 30 juin 2021 ;
- les dimanches et lundis de 15h30 à 1h (sauf pour Lannoy) et du mardi au samedi de 7h00 à 1h00.

Le chef de service de la Police Municipale ou son suppléant sera chargé de prendre attache une fois par semaine avec le Maire des communes signataires afin de pouvoir recueillir leurs demandes pour prévoir les diverses missions à réaliser pour la semaine suivante avec indications des créneaux horaires, des lieux à surveiller et des particularités.

Le bureau central de la police municipale est implanté sur le territoire de la commune de HEM, au sein du bureau mutualisé avec la Police Nationale.

Un rapport verbal sera fait immédiatement par le chef de service de la police municipale de HEM ou le gradé le plus ancien dans le grade le plus élevé aux maires signataires ou à leurs représentants en cas d'intervention urgente, troubles à l'ordre public constatés dans l'exercice de leur mission.

Un compte rendu d'activités sera effectué par les agents de police municipale sur une main courante journalière à l'issue de leur service et une copie écrite de l'activité sera envoyée aux Maires signataires par le chef de service de la police municipale de HEM. Un logiciel spécifique sera utilisé afin de gérer l'activité sur l'ensemble des communes.

La priorité dans la planification des interventions en fonction du temps d'intervention prévu sera fixée par les maires respectifs de chaque commune conformément au tableau des missions défini en annexe 1. Un état global mensuel sera adressé au maire de chaque commune afin de faire ressortir le temps effectif de l'emploi des agents de la police municipale de HEM par rapport à ces missions.

Article 6 : Port d'armes

- Les agents de police municipale sont dotés : Armes de catégorie : B1 pistolet semi-automatique GLOCK, B8 aérosols lacrymogènes contenance de plus de 100ml, B3 lanceurs de balle de défense, B6 PIE (pistolets à impulsion électrique TASER), D2 matraque de type bâton de défense ou tonfa, ou matraque télescopique et générateurs d'aérosols contenance de moins de 100ml Les agents seront dotés de caméras piétons.

Conformément aux dispositions du décret 2016-1616 du 28 novembre 2016 relatif aux conventions locales de sûreté des transports collectifs et aux conditions d'armement des agents de police municipale et à l'article R511-12 du code de la sécurité intérieure portant sur l'armement des agents de police municipale. Ils sont également équipés de moyens de protection (gilets pare-balles).

La demande de port d'armes des agents de la police municipale est établie conjointement par les maires signataires. Le Maire de HEM est chargé d'obtenir les autorisations pour l'acquisition et la détention de ces armes. Celles-ci sont stockées dans des coffres forts individuels, dans le local de la police municipale de HEM.

Article 7 : Matériel

La ville de HEM met en commun le matériel déjà existant de la police municipale, à savoir :

- les véhicules de police municipale,
- les équipements administratifs,
- les équipements de signalisation,
- les divers matériels relatifs à l'exécution du service (radars laser pour les contrôles de vitesse, éthylotest, radars pédagogiques de prévention, GéoVerbalisation électronique, caméras piétons, radios),
- la documentation existante,
- une brigade canine.

Tout achat ultérieur de matériel en investissement sera imputé aux communes selon les modalités définies à l'article 10.

Article 8 : Vidéoprotection et Centre de Visionnage (extraits de l'instruction du gouvernement du 4 mars 2022)

1 - Mise en place des CVU

Le Maire, chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, est la première autorité publique compétente pour mettre en œuvre sur son territoire communal, un dispositif de vidéoprotection de la voie publique ou des lieux et établissements ouverts au public répondant à une ou plusieurs des finalités prévues par l'article L.251-2 du CSI.

Dans ce cadre, une commune peut choisir d'exploiter les images d'un dispositif de vidéoprotection par l'intermédiaire d'un centre de visionnage. Un tel centre regroupe des équipements immobiliers et mobiliers nécessaires à la vidéoprotection.

Ces équipements peuvent faire l'objet d'une mutualisation entre communes dans le cadre d'une mise en commun d'équipements entre collectivités par voie conventionnelle, tout en garantissant le maintien des compétences de chaque commune et des pouvoirs de police de chaque maire. En application de l'article L.1311-15 du CGCT, cette mise en commun doit faire l'objet d'une participation financière des communes utilisatrices au bénéfice de la commune propriétaire de l'équipement, selon des modalités de calcul définies par la convention de mise en commun.

S'agissant de la mise en commun entre ces communes des agents procédant au visionnage, elle doit s'inscrire dans le cadre des régimes de mise en commun des policiers municipaux régis par les articles L.512-1 à 3 du CSI.

Chaque commune mutualisée pourra installer son propre centre de visionnage, à ses frais. Le centre de visionnage situé à Hem aura un déport des images de ces centres de visionnage, consultables à Hem uniquement par les agents de police municipale mutualisée.

2 - La compétence de principe des agents de police municipale

En application de l'article L.511-1 du CSI, les agents de police municipale sont par principe chargés de l'exécution, dans les limites de leurs attributions, des « tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques », missions dans lesquelles s'inscrit la vidéoprotection.

Pendant l'exécution de leur mission de visionnage des images issues du dispositif de vidéoprotection relevant du territoire de la ou des communes où ils sont affectés, les agents de police municipale sont placés sous l'autorité de chacun des maires concernés.

3 - Une compétence étendue aux agents territoriaux agréés par le préfet

L'article 42 de la loi pour une sécurité globale préservant les libertés, en créant un nouvel article L.132-14-1, étend la possibilité de visionnage d'images de la voie publique issues des dispositifs de vidéoprotection aux agents territoriaux des communes qui n'appartiennent pas aux cadres d'emplois de la police municipale. Le pouvoir de contrôle du représentant de l'Etat dans le département est spécifique sur ces nouveaux personnels afin de leur permettre de visionner les images issues d'un dispositif de vidéoprotection : ces agents doivent être préalablement agréés individuellement par le préfet. Pendant l'exécution de leur mission de visionnage des images issues du dispositif de vidéoprotection, ces agents sont placés sous l'autorité exclusive du maire de la commune dont ils visionnent les images. Aucune prérogative judiciaire n'est octroyée à ces agents agréés pour constater des infractions par procès-verbal. Cette compétence reste, au niveau local, du ressort des agents de police judiciaire adjoints que sont les agents de police municipale.

Dans le cadre de la mutualisation de la police municipale, les agents de police municipale pourront visionner les images des caméras du centre de visionnage de chacune des villes mutualisées. Celles-ci pourront solliciter du préfet l'agrément d'autres membres de son personnel propre pour cette mission.

4 - Les élus locaux

En tant qu'autorité de police municipale, officier de police judiciaire et autorité fonctionnelle sur les agents de visionnage, le maire a le pouvoir de visionner les images concernant son territoire qui sont issues de tout dispositif de vidéoprotection. Les adjoints qui sont délégués d'attributions de police municipale peuvent également visionner ces images dans ce cadre.

5 - Modalités financières

Les principes retenus pour établir les modalités de financement et de répartition des charges financières sont les suivants :

- Evaluation annuelle des dépenses de fonctionnement courant du centre de visionnage ;
- Evaluation annuelle des frais de personnel ;
- Evaluation annuelle des frais d'investissement
- Estimation du coût total moyen d'un agent (fonctionnement, masse salariale, investissement).

La ville de HEM prend en charge la totalité des frais engagés. Ensuite, à l'issue du service réalisé, elle facture les coûts de fonctionnement, masse salariale, investissement selon la répartition ci-après :

Villes	18 agents
Hem	9.5
Forest sur Marque	1.5
Lannoy	1
Leers	3
Toufflers	3

La convention peut régir la répartition et les modalités de versement des moyens financiers alloués au dispositif par les membres (dépenses de personnel, d'investissement et de fonctionnement). Il convient également de régler les modalités de la mise à disposition du Centre de Visionnage.

Le personnel chargé du visionnage des images issues du dispositif correspond au personnel de police municipale mutualisée dont la mise à disposition est régie par les présentes.

6 – Conditions d'utilisation pour Hem

Le visionnage des images du centre de visionnage hémois sera possible sous réserve de l'inscription dans l'un des trois registres suivants :

- Personnes habilitées à visionner les images ;
- Personnes habilitées à exporter et extraire des images suite à une réquisition judiciaire ;
- Personnes autorisées à pénétrer dans le centre de visionnage.

Article 9 : Gestion des activités et des infractions

Le logiciel MUNICIPAL déteu par la police municipale de HEM sera mis en commun avec les villes des signataires pour assurer la gestion des diverses missions et activités effectuées sur ces communes par les agents de police municipale de HEM. Un compte rendu des activités réalisées sur les communes signataires sera adressé au premier magistrat de ces communes par le chef de service de la police municipale de HEM. La périodicité de cette transmission sera définie d'un commun accord entre les Maires des communes.

Pour la verbalisation des infractions relevant de l'amende forfaitaire, une convention est signée par les différents maires avec l'ANTAI pour autoriser l'utilisation des GVE.

Article 10 : Financement

Les principes retenus pour établir les modalités de financement et de répartition des charges financières sont les suivantes :

- Evaluation annuelle des dépenses de fonctionnement courant (entretien de la brigade canine, des véhicules, carburant, tenue vestimentaire, armement, matériels divers, fournitures administratives...).
- Evaluation annuelle des frais de personnel.
- Evaluation annuelle des frais d'investissement.
- Estimation du coût total moyen d'un agent (fonctionnement, masse salariale, investissement).

La ville de HEM prend en charge la totalité des frais engagés. Ensuite, à l'issue du service réalisé, la ville de Hem facture les coûts de fonctionnement, masse salariale, investissement selon la répartition ci-après :

Villes	18 agents
Hem	9.5
Forest sur Marque	1.5
Lannoy	1
Leers	3
Toufflers	3

Article 11 : Comité de suivi

Le responsable de la police municipale, le coordinateur du CISPD et les maires des communes signataires se réuniront régulièrement, une fois par mois, pour échanger toutes informations utiles relatives à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics. Les conditions d'organisation de ces réunions seront définies par les maires signataires.

Article 12 : Evaluation annuelle

La présente convention et son application feront l'objet d'une évaluation annuelle qui donnera lieu à un rapport d'activité portant sur les interventions des agents sur les territoires des communes signataires.

Le présent rapport sera communiqué aux Maires des cinq communes, au Préfet et au Procureur de la République.

Article 13 : Convention de coordination

Une convention de coordination entre le Préfet du Nord, le Maire de chaque commune, après avis de Madame la Procureure de la République près du Tribunal Judiciaire de Lille est établie afin de préciser les missions de la police municipale sur chaque commune conformément aux articles L.512-4 et suivants du Code de Sécurité Intérieure.

Article 14 : Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable et à éviter dans toute mesure du possible de porter le dit litige devant les tribunaux. Si cette condition ne pouvait être respectée sans constituer un dommage important pour l'une quelconque des parties signataires, le tribunal compétant serait le tribunal administratif de Lille.

Article 15 : Durée de la convention

Les parties s'entendent pour dire que la présente convention est susceptible d'avenants. La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois ans ; à cette échéance, elle est renouvelable par reconduction expresse. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date d'échéance.

Article 16 : Gestion des OTV

Afin d'assurer les « Opérations Tranquillité Vacances » dans le périmètre des villes concernées par la mutualisation de la police municipale, la ville de Hem, en accord des dites villes, décide de recruter 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 août.

Les coûts engendrés par ces recrutements seront répartis auprès des villes au prorata du nombre d'OTV enregistrées pour chacune, et feront l'objet d'un titre émis en fin de période.

Fait à Hem, le

La commune de HEM,
Le Maire

La commune de LANNOY,
Le Maire

Francis VERCAMER

Michel COLIN

La commune de TOUFFLERS
Le Maire

La ville de Forest sur Marque
le Maire

Alain GONCE

Thibault DILLIES

La commune de LEERS
Le Maire

M.ANDRIES

**CONVENTION DE MUTUALISATION
MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE
ET DE LEURS EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE HEM
AVEC LES COMMUNES DE FOREST SUR MARQUE, LANNOY,
LEERS ET TOUFLERS - RENOUVELLEMENT 2024-2026**

Annexe 1 :

Missions	Hem	Lannoy	Toufflers	Forest sur Marque	Leers
Présence dissuasive (occupation du terrain, prises de contact...) Interventions sur problèmes insécurité, perturbateurs, cambriolages, etc.	X	X	X	X	X
Patrouilles pédestres et contact avec la population	X	X	X	X	X
Prises de contact avec les commerçants	X	X	X	X	X
Contrôles routiers / contrôles poids lourd / gestion des radars pédagogiques de prévention	X	X	X	X	X
Problèmes de stationnement	X	2/mois	4/mois	2/mois	4/mois
Prévention routière (actions) Primaires	X	X	X	X	X
Prévention sécurité auprès des séniors	X	X	X	X	X
Passages aux abords des écoles	X	X	X	X	X
Opération Tranquillité Vacances	X	X	X	X	X
Chiens dangereux (en lien avec les services municipaux)	X	X	X	X	X
Sécurisation des manifestations	30/an	4/an	4/an	3/an	6/an
Problèmes de voisinage, différents, tapages, etc.	X	X	X	X	X
Enquêtes administratives, dépôts sauvages	X	X	X	X	X
Fourrières automobiles	90/an	10/an	15/an	10/an	25/an

**DEL/2023/DG/
COORDINATION DE LA POLICE MUTUALISEE
ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT
AVENANT 1 A LA CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention permettant l'action complémentaire des polices municipale et nationale, a été renouvelée lors du conseil municipal du 25 juin 2020.

La présente convention, établie conformément aux dispositions du I de l'article L. 512-4 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure, modifié par la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police mutualisée. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Considérant l'installation d'un centre de Visionnage dans les locaux de la police municipale mutualisée et la modification des armes détenues par les agents, il convient de signer un avenant à la convention de coordination.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer :

- l'avenant à la convention matérialisant la coordination des forces de police nationale et municipale ;
- tous les actes et documents à intervenir dans le cadre de cette convention.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

<p align="center">CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUTUALISÉE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT AVENANT 1</p>

Entre les maires de Hem, Lannoy, Forest sur Marque, Leers et Toufflers, Monsieur le préfet du Département du Nord et Madame la Procureure de la République près le tribunal de grande instance de Lille, il est convenu ce qui suit :

L'installation de Centres de Visionnage, liée à la vidéoprotection adoptée par les différentes villes mutualisées, ainsi que les modifications apportées à l'armement des policiers municipaux entraîne la modification des articles 11 et 16 de la convention de coordination signée en date du 4 mai 2022.

Article 11

Le responsable de la police nationale et le responsable des services de la police mutualisée s'informent mutuellement des modalités pratiques des missions respectivement assurées par les agents de la police nationale et les agents de police mutualisée, pour assurer la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le territoire de ces communes.

Le responsable des services de la police mutualisée informe le responsable de la police nationale du nombre d'agents de police mutualisée affectés aux missions de police mutualisée et, le cas échéant, du nombre des agents armés et du type des armes portées.

Les agents de police mutualisée sont équipés de :

- Armes de catégorie : B1 pistolet semi-automatique GLOCK, B8 aérosols lacrymogènes contenance de plus de 100ml, B3 lanceurs de balle de défense, D2 matraque de type bâton de défense ou tonfa, ou matraque télescopique et générateurs d'aérosols contenance de moins de 100ml, de pistolets à Impulsions Electriques de catégorie B6. Les agents seront dotés de 8 caméras piétons, de paires d'entraves et de gilets pare-balles.

La police mutualisée donne toutes informations à la police nationale sur tout fait dont la connaissance peut être utile à la préservation de l'ordre public et qui a été observé dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la police nationale et le responsable de la police mutualisée peuvent décider que des missions pourront être effectuées en commun sous l'autorité fonctionnelle du responsable de la police nationale, ou de son représentant. Les maires des communes intéressées en sont systématiquement informés.

Article 16

En conséquence, la police nationale et la police mutualisée amplifient leur coopération dans les domaines :

- du partage d'informations sur les moyens disponibles en temps réel et leurs modalités d'engagement ou de mise à disposition, notamment s'agissant des services d'ordre importants ayant cours sur les communes ; la police nationale peut se rendre à tout moment au Centre de Visionnage situé au poste de police municipale de Hem pour les images de Hem, Lannoy, Leers, Forest sur Marque et Toufflers, et aux Centres de Visionnage aménagés dans les communes adhérentes à la mutualisation afin de visionner les images de la vidéoprotection. La police nationale devra se munir d'une réquisition pour extraire les images qui la concernent.

1 - Mise en place des CVU

Le Maire, chargé d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, est la première autorité publique compétente pour mettre en œuvre sur son territoire communal, un dispositif de vidéoprotection de la voie publique ou des lieux et établissements ouverts au public répondant à une ou plusieurs des finalités prévues par l'article L.251-2 du CSI.

Dans ce cadre, une commune peut choisir d'exploiter les images d'un dispositif de vidéoprotection par l'intermédiaire d'un centre de visionnage. Un tel centre regroupe des équipements immobiliers et mobiliers nécessaires à la vidéoprotection.

Ces équipements peuvent faire l'objet d'une mutualisation entre communes dans le cadre d'une mise en commun d'équipements entre collectivités par voie conventionnelle, tout en garantissant le maintien des compétences de chaque commune et des pouvoirs de police de chaque maire. En application de l'article L.1311-15 du CGCT, cette mise en commun doit faire l'objet d'une participation financière des communes utilisatrices au bénéfice de la commune propriétaire de l'équipement, selon des modalités de calcul définies par la convention de mise en commun.

S'agissant de la mise en commun entre ces communes des agents procédant au visionnage, elle doit s'inscrire dans le cadre des régimes de mise en commun des policiers municipaux régis par les articles L.512-1 à 3 du CSI.

Chaque commune mutualisée pourra installer son propre centre de visionnage, à ses frais. Le centre de visionnage situé à Hem aura un dépôt des images de ces centres de visionnage, consultables à Hem uniquement par les agents de police municipale mutualisée.

2 - La compétence de principe des agents de police municipale

En application de l'article L.511-1 du CSI, les agents de police municipale sont par principe chargés de l'exécution, dans les limites de leurs attributions, des « tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques », missions dans lesquelles s'inscrit la vidéoprotection.

Pendant l'exécution de leur mission de visionnage des images issues du dispositif de vidéoprotection relevant du territoire de la ou des communes où ils sont affectés, les agents de police municipale sont placés sous l'autorité de chacun des maires concernés.

3 - Une compétence étendue aux agents territoriaux agréés par le préfet

L'article 42 de la loi pour une sécurité globale préservant les libertés, en créant un nouvel article L.132-14-1, étend la possibilité de visionnage d'images de la voie publique issues des dispositifs de vidéoprotection aux agents territoriaux des communes qui n'appartiennent pas aux cadres d'emplois de la police municipale. Le

pouvoir de contrôle du représentant de l'Etat dans le département est spécifique sur ces nouveaux personnels afin de leur permettre de visionner les images issues d'un dispositif de vidéoprotection : ces agents doivent être préalablement agréés individuellement par le préfet. Pendant l'exécution de leur mission de visionnage des images issues du dispositif de vidéoprotection, ces agents sont placés sous l'autorité exclusive du maire de la commune dont ils visionnent les images. Aucune prérogative judiciaire n'est octroyée à ces agents agréés pour constater des infractions par procès-verbal. Cette compétence reste, au niveau local, du ressort des agents de police judiciaire adjoints que sont les agents de police municipale.

Dans le cadre de la mutualisation de la police municipale, les agents de police municipale pourront visionner les images des caméras du centre de visionnage de chacune des villes mutualisées. Celles-ci pourront solliciter du préfet l'agrément d'autres membres de son personnel propre pour cette mission.

4 - Les élus locaux

En tant qu'autorité de police municipale, officier de police judiciaire et autorité fonctionnelle sur les agents de visionnage, le maire a le pouvoir de visionner les images concernant son territoire qui sont issues de tout dispositif de vidéoprotection. Les adjoints qui sont délégataires d'attributions de police municipale peuvent également visionner ces images dans ce cadre.

- de l'information quotidienne et réciproque par les moyens suivants : contacts téléphoniques avec le responsable du secteur Police Nationale et/ou le Secrétariat Opérationnel de la Division de Police de Roubaix et de Villeneuve d'Ascq ainsi que par la messagerie. Elles veilleront ainsi à la transmission réciproque des données ainsi que des éléments de contexte concourant à l'amélioration du service dans le strict respect de leurs prérogatives, de leurs missions propres et des règles qui encadrent la communication des données. Dans ce cadre, elles partageront les informations utiles, notamment dans les domaines suivants :
 - lutte contre les vols par effraction,
 - lutte contre les vols liés à l'automobile,
 - lutte contre l'insécurité routière.
- de la vidéo protection par la rédaction des modalités d'interventions consécutives à la saisine des forces de sécurité intérieure par un centre de supervision urbaine et d'accès aux images, dans un document annexé à la présente convention ;
- des missions menées en commun sous l'autorité fonctionnelle du responsable de la police nationale, ou de son représentant, mentionnées à l'article 11, par la définition préalable des modalités concrètes d'engagement de ces missions :
 - les contrôles d'identité (art 78-2 et 78-2-2 du code de la procédure pénale) ;
 - de la prévention des violences urbaines et de la coordination des actions en situation de crise ;
 - de la sécurité routière, par l'élaboration conjointe d'une stratégie locale de contrôle s'inscrivant dans le respect des instructions de Monsieur le Préfet et de Madame la Procureure de la République
 - de fourrière automobile ; la police nationale communiquant à la police mutualisée les coordonnées des titulaires des véhicules en infraction à l'effet qu'elle mette en œuvre la procédure d'enlèvement des véhicules ;
 - de la prévention par la précision du rôle de chaque service dans les opérations destinées à assurer la tranquillité pendant les périodes de vacances,
 - à lutter contre les hold-up,
 - Vidéo verbalisation

- à protéger les personnes vulnérables, ou dans les relations avec les partenaires, notamment les bailleurs.

Un état hebdomadaire des vols par effraction recensés sur les communes est communiqué par la police nationale à la police mutualisée. Également la liste des résidents inscrits à l'opération « tranquillité vacances ». Par ses liens privilégiés et constants, la police nationale peut assurer l'interface avec les bailleurs et la police mutualisée ;

- de l'encadrement des manifestations sur la voie publique ou dans l'espace public, hors missions de maintien de l'ordre. Eu égard à la nature et/ou à l'importance de ses services d'ordre, une étude au cas par cas permettra de définir l'engagement de la police nationale aux côtés de la police mutualisée.
- De la verbalisation des infractions relevant de l'amende forfaitaire. Une convention est signée par les différents maires avec l'ANTAI pour autoriser l'utilisation des GVE.

Les autres articles demeurent inchangés.

Hem, le

Le Préfet du Département du Nord
Georges-François LECLERC

La Procureure
près le Tribunal Judiciaire de Lille

Le Maire de Hem

Le Maire de Toufflers

Le Maire de Lannoy

Le Maire de Forest sur Marque

Le Maire de Leers

**DEL/2023/DG/
Convention entre l'ANTAI et la Ville de Hem
relative au traitement des avis de fourrière**

Considérant le Code de la route, et notamment ses articles L.325-13, R.325-12-1, R. 325-31 et R. 325-32 ;

Considérant le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ;

Considérant le décret n°2020-775 du 24 juin 2020 relatif aux fourrières automobiles ;

Le décret n° 2020-775 du 24 juin 2020 relatif aux fourrières automobiles prévoit la création d'un système d'information (SI) national centralisé de gestion des fourrières (ci-après « le SI-Fourrières »), dont l'usage est obligatoire pour les fourrières gérées par l'État, et facultatif pour celles gérées par les collectivités territoriales au titre de l'article L. 325-13 du Code de la route.

L'objectif du SI-Fourrières est de gérer de façon informatisée la totalité du processus, allant de la mise en fourrière aux différentes issues possibles (restitution du véhicule, vente ou destruction), et de procéder à l'édition au format papier des documents non dématérialisables. En particulier, ce système d'information couvre la phase de notification au titulaire du certificat d'immatriculation, le mettant en demeure de venir récupérer son véhicule sous un délai contraint, conformément aux dispositions des articles R. 325-31 et R. 325-32 du Code de la route, ainsi que les éventuelles relances subséquentes (étant précisé que le recouvrement forcé ne fait pas partie du périmètre du projet pour l'instant).

Ce système d'information est placé sous la responsabilité de la délégation à la sécurité routière (ci-après dénommée DSR), qui a confié à l'ANTAI, Etablissement Public Administratif (EPA) sous tutelle du ministère de l'Intérieur, la mission d'assurer l'édition et l'envoi des avis pour le compte des prescripteurs de mise en fourrière et des gestionnaires de fourrière qui le souhaitent, hors toute activité de recouvrement ou de support aux usagers, son statut lui permettant d'intervenir en qualité de prestataire de collectivités territoriales.

La présente convention est proposée aux collectivités territoriales ayant qualité de gestionnaire de fourrière ou de service prescripteur de mise en fourrière et souhaitant confier à l'ANTAI la gestion du service de publipostage vers les usagers résidant en France, titulaires de certificats d'immatriculation français.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage, au nom et pour le compte de la collectivité territoriale, à notifier l'avis de mise en fourrière, dans le cadre de l'article R. 325-31 du Code de la route et à traiter les retours des accusés de réception et des plis non distribués.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- Signer la convention ci-annexée et toutes les pièces afférentes,
- Inscire les crédits au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

<p align="center">Convention entre l'ANTAI et la Ville de Hem relative au traitement des avis de fourrière</p>

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L.325-13, R.325-12-1, R. 325-31 et R. 325-32 ;

Vu le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions ;

Vu le décret n°2020-775 du 24 juin 2020 relatif aux fourrières automobiles ;

Il est convenu ce qui suit entre :

La commune de Hem,
Sis 42 rue du Général Leclerc, 59510 HEM
Représenté(e) par Francis VERCAMER,
Agissant en qualité de Maire,
Dénommée ci-après « la collectivité territoriale »

Et

L'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, établissement public administratif, dont le siège social est situé au 2 allée Ermengarde d'Anjou, 35000 RENNES,

Représentée par M. Laurent FISCUS, Préfet, agissant en qualité de directeur de l'Agence ;

Dénommée ci-après « ANTAI »

Dénommées ensemble ci-après « les parties »

Préambule

Le décret n° 2020-775 du 24 juin 2020 relatif aux fourrières automobiles prévoit la création d'un système d'information (SI) national centralisé de gestion des fourrières (ci-après « le SI-Fourrières »), dont l'usage est obligatoire pour les fourrières gérées par l'État, et facultatif pour celles gérées par les collectivités territoriales au titre de l'article L. 325-13 du Code de la route.

L'objectif du SI-Fourrières est de gérer de façon informatisée la totalité du processus, allant de la mise en fourrière aux différentes issues possibles (restitution du véhicule, vente ou destruction), et de procéder à l'édition au format papier des documents non dématérialisables. En particulier, ce système d'information couvre la phase de notification au titulaire du certificat d'immatriculation, le mettant en demeure de venir récupérer son véhicule sous un délai contraint, conformément aux dispositions des articles R. 325-31 et R. 325-32 du Code de la route, ainsi que les éventuelles relances subséquentes (étant précisé que le recouvrement forcé ne fait pas partie du périmètre du projet pour l'instant).

Ce système d'information est placé sous la responsabilité de la délégation à la sécurité routière (ci-après dénommée DSR), qui a confié à l'ANTAI, Etablissement Public Administratif (EPA) sous tutelle du ministère de l'Intérieur, la mission d'assurer l'édition et l'envoi des avis pour le compte des prescripteurs de mise en fourrière et des gestionnaires de fourrière qui le souhaitent, hors toute activité de recouvrement ou de support aux usagers, son statut lui permettant d'intervenir en qualité de prestataire de collectivités territoriales.

La présente convention est proposée aux collectivités territoriales ayant qualité de gestionnaire de fourrière ou de service prescripteur de mise en fourrière et souhaitant confier à l'ANTAI la gestion du service de publipostage vers les usagers résidant en France, titulaires de certificats d'immatriculation français.

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage, au nom et pour le compte de la collectivité territoriale, à notifier l'avis de mise en fourrière, dans le cadre de l'article R. 325-31 du Code de la route et à traiter les retours des accusés de réception et des plis non distribués.

À la date de signature de la présente convention, ces notifications prennent la forme de lettres recommandées avec accusé de réception, dont le contenu est défini exclusivement par la DSR, et le service de publipostage proposé par l'ANTAI ne concerne que des véhicules immatriculés en France dont le titulaire du certificat d'immatriculation réside en France. Les autres situations peuvent faire l'objet de traitements spécifiques au travers du SI-Fourrières selon les prescriptions de la DSR, mais en pareil cas ces traitements ne sont pas intégrés au service de publipostage assuré par l'ANTAI qui fait l'objet de la présente convention.

En cas d'extension ultérieure du processus de publipostage aux véhicules immatriculés à l'étranger, ou à des titulaires de certificats d'immatriculation résidant à l'étranger, ou en cas de dématérialisation du processus d'envoi, un avenant sera nécessaire, notamment pour définir le tarif applicable.

Article 2 : Documents conventionnels

1) Liste des documents conventionnels

Les documents conventionnels comprennent la présente convention et son annexe.

Est annexé à la présente convention, le document suivant :

- Annexe : Conditions financières.

Toute renonciation à, ou modification de l'une quelconque des stipulations de la convention, ne pourra prendre effet qu'après avoir fait l'objet d'un avenant dûment signé par les parties, sauf dans les cas où la présente convention établit d'avance qu'un tel avenant n'est pas nécessaire.

2) Législation et normes applicables

Il appartient à chacune des parties de prendre connaissance et de respecter l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur relative à la présente convention et de suivre ses évolutions tout au long de la durée d'exécution de la convention.

3) Article réputé non écrit

Si une ou plusieurs stipulations conventionnelles sont considérées non valides en application d'une disposition de la législation ou de la réglementation, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle(s) est/(sont) réputée(s) non écrite(s) sans entraîner pour autant la nullité de la convention.

4) Absence de renonciation

Le fait qu'une partie n'exige pas l'exécution d'une condition de la présente convention ou renonce à exercer un droit ou un privilège conventionnel n'est pas réputé constituer une renonciation définitive à cette condition ou à l'exercice de ce droit ou de ce privilège ou toute autre disposition en relation avec ces derniers.

Article 3 : Engagements des parties

1) Engagements de la collectivité territoriale

La collectivité territoriale s'engage à :

- faire renseigner par ses agents sur la fiche décrivant l'état du véhicule et/ou par son ou ses gardiens de fourrière dans le SI-Fourrières l'ensemble des éléments permettant la préparation et l'envoi des avis de mise en fourrière ;
- assumer la responsabilité pleine et entière du contenu de l'ensemble de ces éléments ;
- assurer directement le traitement des demandes d'information ou d'accès et des réclamations des usagers, cette prestation n'étant pas assurée par l'ANTAI ;
- assurer directement par ses propres moyens et conformément aux prescriptions de la DSR ou du représentant du ministère public, le traitement des notifications de mise en fourrière à des titulaires de certificats d'immatriculation de véhicules étrangers, ou à des titulaires de certificats d'immatriculation de véhicules français résidant à l'étranger, cette prestation n'étant pas assurée par l'ANTAI ;
- apporter les informations nécessaires aux personnes travaillant pour le compte de l'ANTAI selon les besoins des missions qui leur sont confiées et à communiquer à l'ANTAI, dès qu'elle en a connaissance, tout élément nouveau susceptible d'avoir une incidence sur les prestations en cours ;
- tenir informée l'ANTAI d'une modification des informations de contact usager en son sein, de telle sorte que le centre de support de l'ANTAI puisse y renvoyer les usagers la contactant par erreur (cf. §2 ci-dessous) ;
- appliquer les conditions générales d'utilisation du site web de l'ANTAI Partenaires (SWAPART).

2) Engagements de l'ANTAI

L'ANTAI s'engage à :

- traiter l'ensemble des informations nécessaires à l'émission des avis de mise en fourrière reçues par voie électronique de la part du SI-Fourrières conformément aux spécifications définies entre la DSR et l'ANTAI ;
- éditer sur papier les avis de mise en fourrière ainsi que tous les documents prévus dans le cadre du traitement par l'ANTAI d'un avis de mise en fourrière ;
- affranchir les avis de mise en fourrière et procéder à leur expédition sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse française fournie par le SI-Fourrières ; aucun avis destiné à une adresse située à l'étranger ne pourra être traité par l'ANTAI ;
- traiter les accusés de réception et les retours des plis non distribués, qui seront numérisés et intégrés au SI-Fourrière ;
- effectuer les traitements décrits ci-dessus dans un délai compris entre un (1) et quatre (4) jours ouvrés après réception des éléments correspondants, hors circonstances exceptionnelles ;
- proposer des modalités de tests avant l'ouverture effective du service et délivrer un rapport de tests ;
- mettre à disposition de manière informatique toutes les informations permettant à la collectivité territoriale de faire le suivi quantitatif relatif au traitement par l'ANTAI des avis de mise en fourrière ;
- informer la collectivité territoriale des évolutions majeures de ses règles de traitement ;
- informer la collectivité territoriale en cas d'incident technique majeur sur le périmètre du traitement placé sous sa responsabilité, et communiquer un calendrier indicatif de mise en œuvre d'actions adaptées pour y répondre ;
- présenter à une échéance régulière, au moins annuelle, une synthèse de son activité en matière d'émission de plis ayant trait à la mise en fourrière ;
- communiquer à la collectivité, dès qu'elle en a connaissance, tous les éléments nouveaux susceptibles d'avoir une incidence sur les prestations en cours.

Au titre de la présente convention, l'ANTAI assure un support téléphonique aux agents de la collectivité territoriale pour la mise en œuvre du service décrit dans la présente convention, par l'intermédiaire de son centre de relation client. En revanche, l'ANTAI n'assure aucun support direct auprès des usagers destinataires des avis de mise en fourrière. En cas de réception de courrier ou d'appel au centre téléphonique émanant d'un usager, seules seront fournies des indications d'ordre général lui permettant d'identifier ses différents interlocuteurs au sein de la collectivité territoriale ou des autorités judiciaires.

A la date de signature de la présente convention, la collectivité territoriale désigne l'interlocuteur suivant pour les demandes des usagers :
Monsieur le chef de service de la police municipale
Coordonnées : 03 20 66 58 22

La collectivité territoriale informe l'ANTAI en cas de modification de cette information, conformément au §1 ci-dessus, sans qu'un avenant ne soit nécessaire.

Article 4 : Durée de la convention – renouvellement

La présente convention prend effet à compter de sa signature par la collectivité territoriale (les envois commençant à une date à convenir d'un commun accord entre

les parties après un délai technique de démarrage), et prendra fin le 31 décembre 2025. Une nouvelle convention est nécessaire pour prolonger l'adhésion au service. Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties, sauf dans les cas où la présente convention établit d'avance qu'un tel avenant n'est pas nécessaire.

Lorsqu'une modification est proposée par l'ANTAI, la collectivité territoriale dispose d'un délai de trois (3) mois à compter de la date de réception du projet d'avenant pour signer celui-ci. À défaut, la convention sera résiliée de plein droit, sauf si la collectivité territoriale adresse à l'ANTAI avant cette échéance, par lettre recommandée, une demande expresse de prolongation de ce délai en précisant son intention de poursuivre et la durée de la prolongation demandée. Dans ce cas, la convention sera suspendue et le service de publipostage sera interrompu jusqu'à la signature de l'avenant : dans l'intervalle, la collectivité territoriale pourra continuer à utiliser le SI-Fourrières mais imprimera dans ce cas localement ses avis de mise en fourrière et assurera leur acheminement par ses propres moyens, sans faire appel au service de publipostage proposé par l'ANTAI.

Chacune des parties peut demander à tout moment la résiliation motivée de la convention, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois.

En cas de cessation de la convention pour quelque cause que ce soit, les procédures de notification transmises par le SI-Fourrières à l'ANTAI jusqu'à la date de fin de la convention seront traitées jusqu'à leur terme. À l'issue des derniers traitements, un état liquidatif pour solde de tout compte est présenté par l'ANTAI et soumis à l'examen de la collectivité territoriale, qui procédera à son règlement en l'absence de contestation.

En cas de désaccord entre les parties relatif aux conditions d'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur litige à l'amiable.

Article 5 : Protection des données à caractère personnel

1) Traitement des données de la collectivité territoriale

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données du 27 avril 2016 (RGPD), l'ANTAI met en œuvre un traitement de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, la facturation et le suivi du service objet de la présente convention.

Ce traitement est basé sur l'intérêt légitime poursuivi par l'ANTAI pour le suivi du service objet de la présente convention. Il collecte les catégories de données suivantes :

- Données d'identification et coordonnées de la collectivité territoriale ;
- Données d'identification et coordonnées professionnelles des interlocuteurs au sein de la collectivité territoriale.

Ces données sont conservées pour la durée de la convention augmentée de dix ans à compter de la fin de la présente convention.

Elles ne sont accessibles qu'aux agents de l'ANTAI et à ses prestataires dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Le recueil des données est obligatoire pour la mise en œuvre des finalités susvisées.

La collectivité territoriale est informée qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et d'opposition pour motif légitime en s'adressant à l'adresse postale suivante : CNT - Données personnelles - CS 74000 - 35094 Rennes Cedex 9 en joignant une copie d'une pièce d'identité.

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données – Ministère de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08). Une réclamation peut aussi être déposée auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07)

2) Traitement de données à caractère personnel pour la notification des avis de mise en fourrière

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la législation et la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier :

- le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement européen sur la protection des données » ou « RGPD ») ;
- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le SI-Fourrière produit automatiquement les lettres de notification en reprenant les données relatives au titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule (nom, prénom, raison sociale, adresse), à l'autorité prescriptrice (coordonnées), à la date et au motif de mise en fourrière et au véhicule (numéro d'immatriculation et marque).

La notification comporte les mentions obligatoires prévues par l'article R. 325-32 du code de la route.

Les données nécessaires à l'édition de la notification de mise en fourrière seront transmises par voie électronique par le SI-Fourrière à l'ANTAI et à son prestataire chargé de la mise sous pli et de la remise en poste des lettres recommandées avec accusé de réception.

Les données issues du prestataire en charge de l'acheminement des courriers et du traitement des accusés de réception sont reversées par l'ANTAI dans le SI-Fourrières.

Pour chaque dossier traité, l'ANTAI renseigne et intègre dans le SI Fourrières :

- la date d'envoi de la lettre de notification ;
- La date de retour de l'accusé de réception de la lettre recommandé ou, le cas échéant, du pli non distribué ;
- Une copie de l'accusé de réception et une copie de la lettre de notification.

L'ANTAI met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté. En particulier, elle met en œuvre des mesures techniques de chiffrement du lien par lequel transitent les données transmises par le SI-Fourrières en vue de l'impression des avis de mise en fourrière et les informations émanant de l'opérateur postal concernant le statut des plis, et elle dispose de procédures de reprise en lien avec le SI-Fourrières en cas d'anomalie affectant le flux à traiter.

Article 6 : Droit applicable – Règlement amiable – Jurisdiction compétente

1) Droit applicable

La présente convention est régie par le droit français.

2) Règlement amiable

La présente convention est conclue et exécutée de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble dans le plus grand esprit de concertation les éventuelles difficultés qui peuvent survenir lors de son exécution.

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans un délai de quinze (15) jours suivant l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans les cas où les parties n'arrivent pas à trouver un accord, elles ont la possibilité de désigner un expert d'un commun accord.

L'expert propose une solution au litige. A défaut d'accord intervenu entre les parties sur cette solution dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la communication du rapport de l'expert aux parties, celles-ci peuvent saisir les tribunaux.

3) Jurisdiction compétente

A défaut de règlement amiable, tout litige portant sur la conclusion, l'entrée en vigueur, l'interprétation, l'application, la résiliation et les suites de la convention est porté devant le tribunal administratif de Paris même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie

Article 7 : Force majeure

Est entendue par force majeure les événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties. Aucune des deux parties ne peut être tenue responsable du retard constaté en raison des événements de force majeure.

Les délais prévus pour les traitements sont décalés en fonction des circonstances et de la durée de la force majeure. Si une partie constate un cas de force majeure, elle en informe l'autre et lui communique toute information utile sur l'évolution envisagée de son activité et les délais de mise en œuvre des actions prévues pour y faire face.

Article 8 : Représentation des parties – Correspondants

Correspondants de l'ANTAI :

Pour le suivi technique et opérationnel

Direction technique

production@antai.fr

Pour le suivi administratif et financier de la convention

Direction administrative et financière

sec-antai@interieur.gouv.fr

Correspondants de la collectivité territoriale :

Pour le suivi technique et opérationnel

Police Municipale

chefdepolice@ville-hem.fr

Pour le suivi administratif et financier de la convention

Direction Générale des Services

SecretariatGeneralDGS@ville-hem.fr

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Paris, le

Pour la commune de Hem,

Pour l'Agence Nationale de Traitement
Automatisé des Infractions,

Francis VERCAMER,
Maire

Laurent FISCUS,
Préfet

Annexe : Conditions financières

1. Prix des prestations réalisées par l'ANTAI

La collectivité territoriale verse pour les prestations réalisées par l'ANTAI les montants suivants :

Prestations	Prix unitaire pour l'année 2023
Traitement d'un avis de mise en fourrière envoyé en lettre recommandée et traitement de son retour courrier	1,67 € par avis envoyé

L'affranchissement est refacturé pour chaque courrier envoyé selon le tarif en vigueur à La Poste.

A titre indicatif, le coût unitaire de l'affranchissement Recommandé avec AR pour un avis de mise en fourrière (pli inférieur à 50 grammes) est de 6,15 euros au 1er janvier 2023.

2. Révision annuelle des prix unitaires

Les prix unitaires sont révisés au 1er janvier de chaque année (N) en application de la formule exposée ci-après :

$$P = P0 \times \left(0,30 + 0,40 \times \frac{CPF}{CPF0} + 0,30 \times \frac{S}{S0} \right)$$

Dans laquelle :

- P : prix révisé
- P0 : prix contractuel d'origine
- CPF0 : valeur de l'indice arrêté CPF18 « travaux d'impression et de reproduction » base 2015, identifiant INSEE 010534151 publié au 30 septembre 2022
- CPF : valeur de l'indice arrêté CPF18 « travaux d'impression et de reproduction » base 2015, identifiant INSEE 010534151 publié au 30 septembre N-1
- S0 : dernier indice SYNTEC publié au 30 septembre 2022
- S : dernier indice SYNTEC publié au 30 septembre N-1

Où :

- La valeur des indices SYNTEC, correspond aux valeurs initiales telles que publiées à la date concernée sur le site de la Fédération SYNTEC. En conséquence, le dernier indice SYNTEC publié le 30 septembre 2022 est celui d'août 2022 pour un total de 286,5.
- La valeur du dernier indice arrêté (non provisoire) CPF18 publiée le 30 septembre 2022 est celui juin 2022 pour un total de 109,7.

Dans le cadre de la révision annuelle des prix, l'augmentation annuelle ne peut pas être supérieure à 5 %.

L'ANTAI communique sur l'espace internet dédié aux collectivités au plus tard le 30 novembre N-1 les prix unitaires applicables à compter du 1er janvier N.

3. Modalités de facturation

Les prestations réalisées par l'ANTAI sont payables trimestriellement.

Les avis des sommes à payer sont transmis trimestriellement aux collectivités via le portail Chorus Pro.

L'avis des sommes à payer comporte les mentions suivantes :

- l'indication exacte du nom ou de la raison sociale de l'ANTAI ;
- le nom et le numéro SIRET de la collectivité ;
- le code service et/ou le numéro d'engagement juridique transmis par la collectivité ;
- les quantités pour chaque prestation ;
- les frais d'affranchissement pour chaque prestation.

Le paiement est effectué par virement net à trente (30) jours calendaires à compter du statut de mise à disposition du destinataire de l'avis des sommes à payer sur le portail Chorus Pro.

**DEL/2023/CL/
Subvention dans le cadre du jumelage
Ecole Notre dame de Lourdes**

Dans le cadre des échanges avec nos villes jumelées, une enveloppe budgétaire a été votée lors du Conseil Municipal du 1^{er} février 2023 et des critères d'attribution de subventions ont également été votés à ce sujet lors du Conseil Municipal du 22 juin 2023.

Conformément à ces critères, il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 800 € à l'OGEC de l'école Notre Dame de Lourdes pour l'accueil de 25 jeunes allemands de Wiehl qui ont séjourné à Hem du 18 au 20 octobre 2023.

Les crédits sont prévus à l'exercice en cours.

Vu l'avis conforme de la Commission Culture, Animation et Vie Associative,

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

**DEL/2023/CL/
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS
ACTIONS CULTURELLES**

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux de plusieurs associations. Certaines venant à échéance, il convient de les renouveler.

Vu l'avis conforme de la Commission Culture, Animation et Vie Associative,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes des conventions ;
- De l'autoriser à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

AINSI DANSE	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
ALJUSTRELENSE	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
AMICALE BROSSOLETTE	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux partagés
ARIC (amicale des retraités indépendants et cadres)	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux partagés
ATABAK	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux partagés
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
BIEN VIVRE A HEM	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
CREA D'ABORD	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux partagés
HEM VILLE D'EUROPE	Convention d'objectifs	
HEMIX	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
HISTORICHEM	Convention d'objectifs	
IMAGINATION	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
L'AVENTURE	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
MEDIA	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux partagés
NDIDANCE	Convention d'objectifs	
SYNDICAT D'INITIATIVE	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux
UNIVERSAL LEGACY	Convention d'objectifs	Convention de mise à disposition de locaux

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

ASSOCIATION AINSI DANSE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association AINSI DANSE, ayant son siège social à la Cantoria, Place de la République, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN - OBJET

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.

L'association s'engage à assurer des cours de danse, aux enfants et aux jeunes à partir de 3 ans, ainsi que pour un public adulte.

L'association s'engage à participer aux actions menées par la ville : téléthon et une autre action au minimum et à développer les échanges et partenariats avec les autres structures culturelles de la ville à raison de deux par an au minimum.

ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux faisant l'objet d'une convention distincte.
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE CINQ - COMMUNICATION

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la commune et repris à l'article 2 de la présente. L'association s'engage

à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans. Elle peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE HUIT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

ARTICLE DIX - CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux Affaires Culturelles,
A l'Animation et à la Vie Associative

Pour l'association,
La Présidente,

M. LECLERCQ

Mme LEBLANC

ASSOCIATION AINSI DANSE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX 2024
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :
L'association AINSI DANSE, ayant son siège social à la Cantoria, place de la République, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état des locaux municipaux. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION

Les locaux mis à disposition sont situés dans le bâtiment La Cantoria, place de la République.

- Deux bureaux (usage exclusif, pour 12.45 m² au rdc et 16.53 m² à l'étage) ;
- Un « costumier » (usage exclusif pour 40.10 m²) ;
- 3 vestiaires (usage exclusif pour 19.31 m², 19.15 m² et 15.73 m²) ;
- Un hall d'accueil (30.45 m²) ;
- Deux studios de danse (pour 103.65 m² et 90.20 m²).

La salle Culturelle Le Zéphyr pourra être mise à disposition à titre exceptionnel à l'occasion du Gala des élèves, une fois par an, en fin d'année scolaire (les dates et horaires de représentations/répétitions seront à valider avec les services municipaux). L'assurance et la caution restent obligatoires. Les conditions de mise à disposition du Zéphyr seront définies entre la ville et l'association.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville.

Les accès aux différentes salles est possible par badge selon un organigramme validé entre l'association et la ville selon les conditions définies par la ville de Hem.

L'association a, à sa charge directe, l'entretien des locaux à usage exclusif et devra veiller à l'entretien régulier de ceux-ci.

ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. Durant l'utilisation des locaux partagés par la ville, c'est la responsabilité de celle-ci qui sera mise en cause en cas de dégâts signalés durant la période concernée.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A souscrire personnellement ses abonnements téléphoniques (L'accès au WIFI de la ville de Hem est possible sous réserve de signature de la Charte Informatique)
3. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
4. A fermer correctement les arrivées d'eau.
5. A effectuer le rangement des studios ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des badges perdus ou détériorés, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
6. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements (hors téléphonie) s'y rapportant sont supportés par la Ville.

ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition durant ses temps d'occupation.

ARTICLE 9 – AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE 10 – EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 11 – RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le
Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires culturelles,
à l'animation et à la vie associative,
J.F. LECLERCQ

Pour l'association,

La Présidente
Sabine LEBLANC

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

ASSOCIATION ALJUSTRELENSE
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

Le SPORT CLUB UNIAO ALJUSTRELENSE, ayant son siège social au 194.1 rue de la Vallée à Hem représenté par son Président, ci-après dénommé l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN – OBJET / DUREE

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.

L'association s'engage à :

- ✓ Organiser des temps de partage et d'échanges avec la communauté portugaise
- ✓ Participer aux échanges avec la ville jumelée, Aljustrel
- ✓ Participer aux manifestations de la ville ;

ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente.

ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE CINQ - COMMUNICATION

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SEPT – RESILIATION

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE HUIT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux Affaires Culturelles,
A l'Animation et à la Vie Associative**

**Pour l'association,
Le Président,**

M. LECLERCQ

M. FIGUEIRA

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

ASSOCIATION ALJUSTRELENSE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

Le SPORT CLUB UNIAO ALJUSTRELENSE, représenté par son Président, ayant son siège social au 194.1 rue de la Vallée à Hem, ci-après dénommé l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION

Les locaux mis à disposition sont :

- Situés dans une partie de la « La Maison du Portugal » (ancien logement de fonction de l'école De Latre de Tassigny), sis rue de la Vallée, à titre exclusif, dont la superficie est de 99,37 m².

ARTICLE 3 – REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les abonnements et consommations d'électricité de la Maison du Portugal seront directement à la charge de l'association.

ARTICLE 7 – CESSIION ET SOUS-LOCATION

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

ARTICLE 9 – AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE 10 – EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 11 – RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires culturelles,
A l'animation et à la vie associative**

**Pour l'association,
Le Président**

JF.LECLERCQ

M.FIGUEIRA

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

ASSOCIATIONS AMICALE BROSSOLETTE, AMIS DE BEAUMONT, ARIC, CREA'D'ABORD
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association des Amis de Beaumont, représentée par sa présidente,

L'amicale Laïque Pierre Brossolette, représentée par sa présidente,

L'amicale des retraités indépendants et cadres, représentée par son président,

Les Créa'd'abord, représentée par sa présidente,

ci-après dénommées les associations, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre des conventions d'objectifs conclues entre la Ville et les associations, la Ville met à la disposition des associations, qui acceptent en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION

Le local mis à disposition est constitué d'une partie du Centre Intergénérationnel de Beaumont Maurice Schumann, situé rue Racine à Hem, soit un local de rangement, un bureau, une salle d'activités, ainsi que l'accès aux sanitaires. Le détail des locaux apparaît dans le tableau ci-après.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, les associations s'obligent à faire figurer dans tous leurs documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût leur sera notifié chaque année par la ville.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Ces locaux sont utilisés dans leur ensemble par les quatre associations selon un planning arrêté avec la Ville, fixé comme suit :

- La totalité des locaux du lundi au vendredi, pour l'association des Amis de Beaumont, excepté le mardi matin et le vendredi après-midi ;
- La totalité des locaux le mercredi de 14 h à 18 h pour l'ARIC ;
- La totalité des locaux du samedi au dimanche pour l'Amicale Laïque Pierre Brossolette sauf manifestation exceptionnelle organisée par les Amis de Beaumont. Cette manifestation aura fait l'objet d'un accord préalable entre les parties.
- La totalité des locaux le jeudi de 13h30 à 17h pour Les Créa'd'abord

Les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la convention d'objectifs sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle. La Ville se réserve la possibilité d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier la sécurité et leur bonne utilisation. A cette occasion, et pour tous travaux lui incombant, elle peut être amenée à fermer momentanément les locaux.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par les associations sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;

4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle. ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si les associations venaient à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elles en avertissent immédiatement leur service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

ARTICLE 7 – CESSIION ET SOUS-LOCATION

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Les associations souscrivent toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir leur responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elles justifient à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement les assurances des associations afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

ARTICLE 9 – AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration des associations.

ARTICLE 10 – EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, les associations devront libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à leur disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 11 – RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour les Amis de Beaumont
La Présidente**

Mme JUSY

**Pour l'Amicale P. Brossolette
La Présidente**

Mme BERTIN

**Pour l'ARIC
Le Président**

M. BAUSIERE

**Pour les Créa'd'abord,
La Présidente,**

Mme Pennel

**Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires culturelles,
à l'animation et à la vie Associative,**

M. LECLERCQ

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Amis de Beaumont :
n° de police :
Compagnie :
Date d'échéance :

amicale Pierre Brossolette
n° de police :
Compagnie :
Date d'échéance :

ARIC
n° de police
Compagnie :
date d'échéance :

Créa'd'abord :
N° police :
Compagnie :
Date d'échéance :

BIENS IMMOBILIERS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Adresse	Description	Surfaces
CENTRE INTERGENERATIONNEL DE BEAUMONT MAURICE SCHUMANN, RUE RACINE A HEM	LOCAL DE RANGEMENT BUREAU LOCAL D'ACTIVITES	15.04 M2 13.81 M2 25 M2

ASSOCIATION AMICALE BROSSETTE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Amicale Pierre Brossette, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au Centre Intergénérationnel de Beaumont, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN – OBJET / DUREE

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.

L'association s'engage à proposer des activités éducatives, sociales et créatives.

L'association s'engage à participer aux actions menées par la ville : téléthon et une autre action au minimum et à développer le partenariat et les échanges avec les autres associations touchant un public seniors à raison de deux par an au minimum.

ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et **partagé**, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;

ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE CINQ - COMMUNICATION

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SEPT – RESILIATION

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE HUIT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux Affaires Culturelles,
à l'Animation et à la Vie Associative,

Pour l'association,
la Présidente,

M. LECLERCQ

MME BERTIN

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

ASSOCIATIONS AMICALE DES DONNEURS DE SANG ET MEDIA
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, convention modifiée par la délibération 76 du 22 juin 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

L'amicale des donneurs de sang, représentée par sa présidente,
L'association MEDIA, représentée par sa présidente,
ci-après dénommées les associations, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre des conventions d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclues entre la Ville et les associations, la Ville met à la disposition des associations, qui acceptent en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION

Le local mis à disposition est le logement de fonction du groupe scolaire DE LATRE DE TASSIGNY.
L'amicale des donneurs de sang dispose de 19.67 m², et Média dispose de 62.20 m² à titre exclusif.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, les associations s'obligent à faire figurer dans tous leurs documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût leur sera notifié chaque année par la ville.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par les associations sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si les associations venaient à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elles en avertissent immédiatement leur service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations d'électricité seront directement à la charge des associations suivant le tableau établi ci-après. Dès que les aménagements techniques seront réalisés, les consommations et abonnements des autres postes seront à la charge des associations.

CHARGES	REPARTITION DE PRISE EN CHARGE		
	VILLE	OCCUPANT – DONNEURS DE SANG	OCCUPANT – MEDIA
EAU	100 %	Sans objet	Sans objet
ELECTRICITE	Sans objet	1/15	14/15
CHAUFFAGE	100 %	Sans objet	Sans objet

ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

Les associations souscrivent toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir leur responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elles justifient à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance des associations afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

ARTICLE 9 – AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et des Conseils d'Administration des associations.

ARTICLE 10 – EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, les associations devront libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à leur disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 11 – RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint aux Solidarités entre les Générations,

A l'Habitat, au Logement et à la Politique de la Ville

M. SIBILLE

Pour l'association MEDIA

La Présidente

Pour l'association des Donneurs de Sang

La Présidente

Mme RAFFESTIN

Mme FREMAUX

COORDONNEES D'ASSURANCE MEDIA:

n° de police :

Compagnie :

Date d'échéance :

COORDONNEES D'ASSURANCE DONNEURS DE SANG :

n° de police :

Compagnie :

Date d'échéance :

ASSOCIATION ARIC CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026
--

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association ARIC, ayant son siège social au 22 allée du Verger à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN – OBJET / DUREE

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.

L'association s'engage à proposer des activités culturelles et sportives (chorale, scrabble, peinture, belote, pétanque, etc) et des sorties.

L'association s'engage également à participer aux actions menées par la ville : téléthon et une autre action au minimum et à développer le partenariat et les échanges avec les autres associations touchant un public senior à raison de deux par an au minimum.

ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et **partagé**, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;

ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE CINQ - COMMUNICATION

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SEPT – RESILIATION

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE HUIT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires Culturelles,
A l'Animation et à la Vie Associative

Pour l'association,
le Président,

M. LECLERCQ

M. BAUSIERE

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

ASSOCIATION ATABAK
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :
L'Association ATABAK, représentée par son Président, ayant son siège social au 27 rue des Ecoles à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION

Les locaux mis à disposition sont pour un usage exclusif : un local de 19,5 m² (instruments) au rez de chaussée et un local de 38 m² (costumes) à l'étage de la salle Dunant.

La grande salle Dunant, rue Henri Dunant, est à usage partagé.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés..

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle. ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

ARTICLE 9 – AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE 10 – EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 11 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires Culturelles,
A l'animation et à la vie Associative**

M. LECLERCQ

**Pour l'association
la Présidente,**

MME VAITY

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

N° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

ASSOCIATION ATABAK
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association ATABAK, représentée par son Président, ayant son siège social au 27 rue des Ecoles à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN – OBJET / DUREE

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.

L'association s'engage à promouvoir la culture brésilienne à travers la percussion et la danse et à participer à diverses manifestations de la ville.

L'association s'engage à développer le partenariat avec les autres structures culturelles de la ville et à mettre en place des stages avec un minimum de un par an.

ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- le prêt d'une salle pour les répétitions, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE CINQ - COMMUNICATION

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SEPT – RESILIATION

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE HUIT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint aux Affaires Culturelles
A l'Animation et à la Vie Associative**

**pour l'association,
la Présidente,**

M. LECLERCQ

Mme VAITY

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

N° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

ASSOCIATION CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS NORD-FLANDRE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - 2026

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS NORD-FLANDRE, dont les statuts sont joints, ayant son siège social au 84 rue des Stations à LILLE, représentée par son président, M. SCHMANDT, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN - OBJET / DUREE

L'objet est la gestion de la Médiathèque en partenariat avec l'association Culture et Bibliothèques pour Tous Nord-Flandre.

La présente convention prend effet du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et demeure modifiable par avenant.

ARTICLE DEUX - OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

1. Etablir et faire respecter le règlement intérieur établi sur avis conforme de la ville en partenariat avec le personnel municipal en place ;
2. Assurer la gestion au quotidien de la Médiathèque suivant les statuts et les règles en usage de l'association :
Accueil et inscription des usagers, gestion des prêts et des retours, gestion et suivi du fonds documentaire, équipements des ouvrages et documents y compris ceux fournis par la Ville (couverture, puce RFID,...), prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de la Médiathèque (papèterie, matériel de bureau,...), gestion et suivi des litiges (non restitution, vols, dégradation,... des documents), prise en main et appropriation des nouveaux équipements de gestion numérique, renseignement et conseils aux usagers, signalement de tout dysfonctionnement au personnel municipal qui assure le suivi et la maintenance adaptée ;
3. Animer la Médiathèque :
Assurer l'ouverture au public aux horaires définis,
Proposer au public des animations régulières et ponctuelles au sein de la Médiathèque et participer, occasionnellement, aux animations de l'Espace Culturel de la Ferme Franchomme ;
4. Gérer les documents mis à disposition par la ville comme les siens propres (équipement, prêt, suivi, réclamation, contentieux) ;
5. Assurer une amplitude horaire compatible avec la transformation de la bibliothèque en médiathèque ;
6. Respecter les locaux mis à disposition, les rayonnages, le matériel informatique et numérique, les moyens de gestion numérique, et le petit équipement numérique, etc. ;
7. L'association est propriétaire de ses collections et des nouvelles acquisitions effectuées par ses soins, hormis les documents fournis par la ville dont l'inventaire est précisé en annexe.

Les moyens alloués pour atteindre les objectifs et déployer les actions feront l'objet d'une convention de moyens ci annexée.

L'association s'engage à augmenter son nombre d'adhérents hémoids à hauteur de 10 % et à développer le partenariat avec les centres sociaux de la ville pour conforter la place du livre dans les foyers hémoids.

L'association s'engage également à participer aux actions menées par la ville autour du livre.

ARTICLE TROIS - INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association Culture et Bibliothèques Pour Tous Nord-Flandre.

ARTICLE QUATRE - COMMUNICATION

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs ainsi que celui de la Médiathèque.

ARTICLE CINQ - COMPTE RENDU D'ACTIVITES

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SIX - RESILIATION

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE SEPT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

ARTICLE HUIT - CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint aux affaires culturelles,
A l'animation et à la vie associative

Pour l'association,
le Président,

J.F. LECLERCQ

M. SCHMANDT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

.

ASSOCIATION CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS NORD-FLANDRE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS – 2024
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Entre,

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'association CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS NORD FLANDRE, dont les statuts sont joints, ayant son siège social au 2 allée Lakanal, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par son Président M. SCHMANDT, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal situé au 1 rue du Général Leclerc à Hem d'une surface de 120 m². La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DES MOYENS MIS A DISPOSITION

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX :

La Ville met à disposition de l'association les locaux suivants : la médiathèque aménagée au sein de l'Espace Culturel Franchomme. L'accès à l'étage de la Médiathèque, côté rue, sera réservé exclusivement aux bénévoles de l'association et en aucun cas comme local de stockage.

MISE A DISPOSITION DE MOYENS :

- L'ameublement, un logiciel de gestion de la médiathèque, du matériel numérique, tels que détaillés dans l'annexe
- Une assistance technique à l'utilisation des outils numériques par le personnel municipal
- La mise à disposition de documents tels que magazines, DVD, qui restent propriété de la Ville tels que décrits dans l'Annexe. L'association ne peut être tenue pour responsable des dégradations, pertes ou vols de ces documents.
- La mise à disposition d'une ligne téléphonique et un accès Internet
- La mise à disposition d'un SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque)
- La mise à disposition d'un système RFID (Radio Fréquence Identification)
- La mise à disposition d'un portail Internet (site Internet)
- La Ville prendra en charge les frais inhérents au fonctionnement et à la maintenance des logiciels et systèmes informatiques
- La Ville prend en charge l'assurance du matériel dont elle est propriétaire

ARTICLE 3 - REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

Les droits d'inscription à la Médiathèque impliquent le prêt gratuit. L'octroi de la subvention annuelle prend en compte ce nouveau mode de fonctionnement ainsi qu'une aide complémentaire dévolue à l'achat de livres et/ou matériel d'équipement si nécessaire.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 - CONDITION D'UTILISATION ET DE FONCTIONNEMENT DES LOCAUX

L'association s'engage à ouvrir les locaux au public selon les engagements pris dans la convention d'objectifs. Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

ARTICLE 6 - CHARGES - UTILISATION DES FLUIDES

L'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

- A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire
- A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
- A fermer correctement les arrivées d'eau
- A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville, ainsi que la maintenance numérique.

ARTICLE 7 - CESSION ET SOUS-LOCATION

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

ARTICLE 8 - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

ARTICLE 9 – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

ARTICLE 10 - AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE 11 - EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires culturelles,
à l'animation et à la vie associative,

M. LECLERCQ

Pour l'association,

Le Président,

M. SCHMANDT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :)

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

Equipements informatiques et numériques

1 logiciel SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque) Nanook
1 portail Bokeh

1 système RFID

1 portique Smart Serve 300 dimensions

1 borne RFID en libre-service Smart Serve 400 dimensions

2 ordinateurs Lenovo Ideacentre A730

2 ordinateurs Lenovo Ideacentre Horizon

2 Téléviseurs 40' SONY KDL-40W605B

- 1 Téléviseur 48' SONY KDL-48W605B
- 4 Tablettes enfant Vtech Storio 3 S + casques
- 4 Tablettes tactile adulte Galaxy Tab 4 10.1 16 Go

Mobilier/ matériel

- 1 Table basse rectangle pour écran tactile
 - 1 Table basse ovale pour écran tactile
 - 14 chauffeuses Skaly taille adulte
 - 8 poufs ronds Modulo taille 300 mm
 - 1 table basse Atlanta taille enfant
 - 19 rayonnages simple face Korytem 900 x 1800 profondeur 280 mm
 - 82 tablettes "métal droite inclinable" 900 x 280 mm
 - 99 kits butées de livre Korytem 280 mm
 - 2 habillages en verre sablé pour rayonnage double face
 - 2 stickers petits ronds ROMANS pour rayonnage
 - 20 serre-livres coulissant fil
 - 10 serre-livres à poser en acier
 - 5 signalisations frontales pour travée largeur 900 mm
 - 5 caissons périodiques Korytem
 - 2 rayonnages double face Korytem 900 x 1800 profondeur 280 mm
 - 4 rayonnages simple face Korytem 600 x 1800 profondeur 280 mm
 - 20 tablettes "métal droite inclinable" 600 x 280 mm
 - 3 rayonnages simple face Korytem 900 x 1800 profondeur 150 mm
 - 9 tablettes "métal droite inclinable" 900 x 150 mm
 - 14 kits butées de livre Korytem 150 mm
 - 2 bacs Korytem à BD bi-face 900 mm hauteur 500 mm
 - 1 bac Korytem à BD bi-face 1200 mm hauteur 500 mm
 - 2 bacs Korytem à BD bi-face 1200 mm hauteur 800 mm
 - 4 bacs Korytem à BD bi-face 900 mm hauteur 800 mm
 - 7 bacs Korytem à BD grande profondeur hauteur 800 mm
 - 3 bacs Korytem à DVD 3 niveaux 900 mm hauteur 800 mm
 - 1 poste Prio rectangle 1600 mm + table d'extrémité
 - 2 chaises de travail Tertio
 - 2 tables basses Skaly
 - 30 galettes Doum Doum
 - 18 modules Pilouface
 - 6 bacs mobiles 2 cases
 - 2 chariots frontaux en acier sur roulettes équipé de 3 tablettes droites
 - 12 caissons périodiques individuels Korytem
- La liste des DVD et périodiques est disponible sur le portail numérique.

ASSOCIATION BIEN VIVRE A HEM CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026
--

PREAMBULE

La Municipalité de Hem souhaite faire connaître sa ville et en développer une image positive, tant auprès de ses habitants qu'à l'extérieur de la commune. Pour ce faire, il semble opportun de promouvoir la vie associative et d'organiser des manifestations au profit de la population. L'association Bien Vivre à Hem, créée le 6 juillet 1983, souhaite participer à cette démarche d'animation et se propose de répondre à ces besoins en :

- Développant la vie associative et l'animation socio-culturelle ;
- Assurant la promotion de Hem par toutes initiatives appropriées (concours, expositions, animations commerciales) ;
- Organisant des manifestations et fêtes pour la population ;
- Participant à des événements municipaux ou associatifs ;
- Contribuant au respect du cadre de vie et sa mise en valeur.

Les objectifs de l'association BIEN VIVRE A HEM correspondant à ceux de la Ville, celle-ci souhaite apporter son soutien à l'activité de l'association dans le cadre de la politique municipale précédemment énoncée.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association BIEN VIVRE A HEM, dont les statuts sont joints, représentée par sa présidente, ayant son siège social à la Mairie de Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN - OBJET

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à organiser ou à participer à l'organisation chaque année des manifestations ou des animations, susceptibles d'apporter une reconnaissance à la ville et de développer l'animation socio - culturelle dans tous les quartiers de Hem. Certaines de ses manifestations seront organisées avec la collaboration directe des services municipaux.

A ce jour, ces animations sont les suivantes :

- Les festivités du 13 juillet ;
- Hem en fête le 1^{er} week end de septembre
- Une représentation du théâtre Wallon Mouscronnois ;
- Le téléthon ;
- La chasse à l'œuf ;

Cette liste ne comporte aucun caractère exhaustif. Toutefois, toute modification devra faire l'objet d'un avenant conclu dans les formes prévues à l'article 4 de la présente.

ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La participation de la ville sera la suivante :

- Une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif ;
- Des moyens matériels dont les conditions de mise à disposition font l'objet de conventions distinctes et annexées à cette convention générale. (Les locaux et le matériel mis à disposition de l'association sont ceux habituellement présents dans les salles municipales).

Ces annexes seront revêtues des signatures des deux parties contractantes.

ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la ville de Hem de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la ville de HEM de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par l'instance délibérante de la collectivité et le Conseil d'Administration de l'Association.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la collectivité, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE

L'association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la commune.
L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION

La présente convention pourra être renouvelée dans 3 ans.
En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir après un délai de 48 heures, si un intérêt public l'exige expressément.
Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE HUIT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause.
Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.
En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans ce local.

ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES

L'association adressera chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

ARTICLE DIX – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint aux Affaires Culturelles,
A l'Animation et à la Vie Associative

Pour l'association,
La Présidente,

M. LECLERCQ

Mme GUILLAIN

COORDONNEES D'ASSURANCE :
N° de police :
Compagnie :
Date de signature du contrat :
Date d'échéance

ASSOCIATION BIEN VIVRE A HEM
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET MOYENS - 2024
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :
L'association BIEN VIVRE A HEM (B.V.H.), représentée par sa présidente, ayant son siège social 42 rue du Général Leclerc à Hem, ci-après dénommée l'Association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION

Les locaux repris dans le tableau ci-après et le matériel mis à disposition de l'association sont ceux habituellement présents dans les salles municipales et ne feront pas l'objet d'un inventaire détaillé.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;

2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle. ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

ARTICLE 8 – ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

ARTICLE 9 – AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE 10 – EXPIRATION

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

ARTICLE 11 – RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires culturelles,
à l'animation et à la vie associative,

Pour l'association,
la Présidente,

M. LECLERCQ

Mme GUILLAIN

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Compagnie :

Date d'échéance

BIENS IMMOBILIERS MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Adresse	Utilisation
Salle des fêtes	Animations
Salle des Fêtes	Hem en Fête
Parc de la Mairie	Festivités d'Hem en Fête
Jardin des Perspectives	Feu d'artifice
VOIES PUBLIQUES	Festivités d'Hem en Fête
Espace culturel Franchomme	
Centre intergénérationnel de Beaumont	
Le Zéphyr (après accord de la ville)	Théâtre Wallon, soirée Cabaret

ASSOCIATION CREA D'ABORD CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026
--

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association CREA D'ABORD, ayant son siège social au 75 avenue de Mossley à Hem, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE UN – OBJET / DUREE

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.

L'association s'engage à proposer des activités culturelles/manuelles (couture...).

L'association s'engage également à participer aux actions menées par la ville et à développer le partenariat et les échanges avec les autres associations touchant un public senior à raison de deux par an au minimum.

ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et partagé, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;

ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

ARTICLE CINQ - COMMUNICATION

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

ARTICLE SEPT – RESILIATION

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

ARTICLE HUIT - ASSURANCE

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint aux affaires Culturelles,
A l'Animation et à la Vie Associative

Pour l'association,
la Présidente,

M. LECLERCQ

Mme PENNEL

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

HEM VILLE D'EUROPE CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026
--

PREAMBULE

La ville de Hem mène une politique d'ouverture européenne pour l'enrichissement de tous les hémois. Les avantages sont nombreux et divers : l'apprentissage de langues étrangères facilité, les échanges culturels, l'ouverture sur plusieurs pays d'Europe.

La ville de Hem est aujourd'hui jumelée avec l'Angleterre par la ville de MOSSLEY, avec l'Allemagne par la ville de WIEHL et avec la ville ALJUSTREL au Portugal.

C'est donc un programme riche d'échanges et de contacts qui s'ouvre pour notre commune. C'est afin de les organiser que je vous propose de signer la convention ci-jointe avec l'association HEM VILLE D'EUROPE, apte à mener à bien ce type d'actions.

~~~

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, d'une part,

Et,

L'Association HEM VILLE D'EUROPE, dont les statuts sont joints, représentée par sa Présidente, ayant son siège social à la Mairie de Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à aider et soutenir les actions concernant les échanges avec les villes jumelles, et l'organisation de toutes les manifestations s'y rapportant et touchant le plus grand nombre de hémois.

Il s'agit notamment des échanges inter-scolaires au niveau des primaires et collèges, des stages d'études ou d'accueil des scolaires ainsi que des échanges sportifs entre clubs.

Elle organise également des voyages et peut proposer des cours dans les langues suivantes : anglais et allemand.

### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville de Hem est la suivante :

- Une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif ;
- La possibilité de réalisation des travaux de secrétariat en Mairie.

### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la ville de Hem de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de HEM de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par l'instance délibérante de la collectivité et le Conseil d'Administration de l'Association.

## **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la collectivité, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la commune. La ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif sur les bases des critères détaillés ci-après. L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour trois ans. Elle pourra être renouvelée. En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir dans un délai de 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont celle-ci serait la cause.

## **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

## **ARTICLE DIX – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l'Animation et à la Vie Associative

Pour l'association,  
La Présidente,

M LECLERCQ

Mme DUCOIN

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance



**ASSOCIATION HEMIX**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association HEMIX, ayant son siège social avenue Dunant à Hem, représentée par sa Présidente, Fatima KARRAD, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 - OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 - DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont constitués de la salle Sockeel, pour une surface de 47.42 m<sup>2</sup>, aménagée en salle de répétition et studio d'enregistrement pour la pratique de musiques actuelles.

**ARTICLE 3 - REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 - PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 - CHARGES - UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux affaires culturelles,  
à l'animation et à la vie associative,

Pour l'association,

La Présidente,

M. LECLERCQ

Mme KARRAD

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                               |
|---------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION HEMIX<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association HEMIX, ayant son siège social Salle SOCKEEL BP 90304 Avenue Henri Dunant, 59510 HEM, représentée par sa Présidente Madame KARRAD, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à accueillir le public désireux de s'initier ou se perfectionner en musique actuelle/culture urbaine, tout en :

- Redynamisant les infrastructures Sockeel et Henri Dunant, sous exploitées, en véritable espace culturel.
- Faisant vivre au quotidien le studio d'enregistrement et les studios de répétition Hemix
- Favorisant le rayonnement de ce quartier de la ville par des échanges et rencontres inter-villes et interrégionales.
- Créant des projets de musiques actuelles et en préparant les prestations scéniques en amont.
- Participant à l'organisation ou créant des événements de culture urbaine.
- ⊕ Donnant une opportunité de se produire sur scène dans la salle Henri Dunant ou au Zéphyr.
- Incluant les ateliers des Temps d'Activités Périscolaire de la ville.
- Accompagnant les projets musicaux portés par les habitants, les structures et services de la ville de Hem.
- Développant le partenariat et les échanges avec les autres structures culturelles de la ville avec un minimum de deux par an.

### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux faisant l'objet d'une convention distincte (salle Sockeel) ;
- un agent du service des Actions Culturelles, missionné notamment sur la culture urbaine, venant en soutien de l'association Hemix

### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la commune et repris à l'article 2 de la présente. L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans. Elle peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système correspondant de primes.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

## **ARTICLE DIX – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l'Animation et à la Vie Associative

Pour l'association,  
la Présidente,

M. LECLERCQ

Mme KARRAD

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATION HISTORICHEM</b><br/><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Préambule :

La ville de Hem a pour volonté de mieux connaître son histoire ainsi que de diffuser et mettre en valeur, auprès du plus grand nombre, les faits et documents qui témoignent de son passé.

L'association Historihem est reconnue pour son action visant à l'étude du passé de la commune de Hem.

La présente convention vise à coordonner les relations entre les deux parties, concourant à la mise en œuvre de leur objectif commun.

\*\*\*\*\*

Entre

La Ville de Hem, représentée par son maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association Historihem, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de Hem, 42 rue du Général Leclerc, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 - Durée**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

### **Article 2 - Engagement de la Ville**

La ville de Hem a la volonté de développer les actions et partenariats ayant pour objet de mieux connaître et faire connaître son histoire et celle de ses habitants. Elle utilise à cette fin son fonds d'archives municipales, ainsi que les locaux de la Maison du Patrimoine et d'Histoire locale, sis à l'Espace Culturel de la Ferme Franchomme.

Dans ce contexte, la participation de la ville à la présente convention consiste en la mise à disposition de l'association Historihem des locaux de la Maison du Patrimoine et d'Histoire locale pour l'organisation d'expositions, conférences et toute manifestation publique rentrant dans le cadre de son objet.

Cette mise à disposition s'organise selon un planning convenu avec le service Culture, permettant de coordonner la programmation des expositions de l'association et celles prévues par la ville.

Elle s'effectue selon des conditions définies ci-dessous, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eaux) en veillant à la plus grande économie de leur utilisation.

Au sein de la Maison du Patrimoine et d'Histoire locale, la ville met à la disposition de l'association deux écrans tactiles permettant à celle-ci de présenter son site internet au grand public.

La ville s'engage à mettre à la disposition de l'association le fonds documentaire, les panneaux et documents qu'elle a imprimés et dont elle assure la conservation, dans le cadre des manifestations organisées par l'association.

Les panneaux et documents imprimés doivent spécifier l'appartenance des fichiers aux archives de l'association.

La ville donne à l'association l'accès à son fonds patrimonial pour les consultations nécessaires aux travaux et expositions en lien avec son objet et les objectifs fixés dans la convention d'objectifs.

### **Article 3 - Engagement de l'association**

L'association s'engage à participer aux actions menées par la ville et à développer le partenariat et les échanges avec les autres associations touchant un grand nombre de Hémois.

L'association s'engage à proposer des activités et manifestations culturelles en lien avec son objet social, à savoir :

- l'étude du passé de la commune de HEM et de ses environs,
- la sauvegarde du patrimoine local,
- la recherche de tout document susceptible d'aider à la connaissance de l'histoire de HEM et de ses environs,
- l'organisation d'expositions, conférences et toute manifestation publique rentrant dans le cadre ci-dessus,
- les relations et échanges avec les autres associations poursuivant des buts analogues.

L'association a créé et gère un site internet « HISTORIHEM » dont l'adresse URL actuelle est « [histori.hem.free.fr](http://histori.hem.free.fr) ».

L'association met à la disposition de la ville de Hem, pour consultation, le site internet « HISTORIHEM ».

L'association ne peut nullement être tenue responsable des problèmes éventuels de continuité de fonctionnement du site due au serveur internet ou au réseau de transmission.

Lors d'une exposition, à la demande de la ville, l'association fournit la copie des fichiers informatisés permettant leur impression.

L'association se réserve le choix des tiers exposants lors des expositions organisées par Historihem.

### **Article 4 - Information de la Ville**

L'association s'engage à informer la ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

## **Article 5 – Communication**

L'association et la Ville s'engagent à faire la promotion des expositions et à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **Article 6 – Compte rendu d'activités**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par ses services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **Article 7 – Assurance**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

## **Article 8 – Contentieux**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

## **Article 9 – Dissolution de l'association**

En cas de dissolution de l'association, le fonds patrimonial hémois, détenu par l'association, sera transmis à la Ville de Hem.

## **Article 10 – Résiliation**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l'Animation et à la Vie associative

Pour l'association,  
Le Président,

Jean-François LECLERCQ

Philippe DROUFFE



**ASSOCIATION IMAGINATION**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :  
L'Association Imagination, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 73 rue Jules Watteuw à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est un local de stockage d'une surface utile de 21,3 m<sup>2</sup> ainsi que la salle de convivialité situés dans l'enceinte du site Diligent.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;

2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

**Hem, le**

**Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux affaires Culturelles  
A l'animation et à la vie Associative,**

**M. LECLERCQ**

**pour l'association**

**la Présidente,**

**Mme LAHARNAR**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

|                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION IMAGINATION<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association Imagination, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 73 rue Jules Watteuw à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à créer de l'animation pour les enfants et jeunes adultes et leur propose d'intégrer un groupe pour des effectuer des défilés (majorettes, showband) et à participer aux animations municipales.

L'association s'engage également à développer le partenariat et les échanges avec les autres structures culturelles de la ville avec un minimum de deux par an.

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai de un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
L’adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l’Animation et à la Vie Associative**

**M. LECLERCQ**

**pour l’association  
la Présidente,**

**Mme LAHARNAR**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d’échéance :

|                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATION L'AVENTURE</b><br/><b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024</b><br/><b>(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,  
Et :

L'association L'AVENTURE, ayant son siège social au 27 rue des écoles, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est le théâtre, pour 769 m<sup>2</sup>, situé au 27, rue des Ecoles à Hem.

La salle Culturelle Le Zéphyr pourra être mise à disposition à titre exceptionnel et gracieux à l'occasion des restitutions des ateliers d'enfants, une fois par an (les dates et horaires de représentations/répétitions seront à valider avec les services municipaux). L'assurance et la caution restent obligatoires. Les conditions de mise à disposition du Zéphyr seront définies entre la ville et l'association.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

L'atelier Théâtre est mis à disposition à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par l'association.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux affaires culturelles,  
à l'animation et à la vie associative,

M. LECLERCQ

Pour l'association,

Le Président

M. TRICOIT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :



**ASSOCIATION L'AVENTURE**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS- 2024-2026**

Entre,  
La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,  
Et,  
L'association L'AVENTURE, ayant son siège social au 27 rue des écoles, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026. La convention a pour objet de confier à l'Aventure une mission d'intérêt général en matière de théâtre et de déterminer les conditions de fonctionnement afin de lui permettre, d'une part, de réaliser son projet artistique de création théâtrale et de programmation de spectacles vivants et, d'autre part, de participer efficacement à l'animation culturelle municipale et à l'activité de formation dramatique.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

Programme d'actions en matière de création et de programmation

L'Aventure s'attachera :

- 1 – à réaliser et à présenter au moins une création professionnelle annuelle sur la commune de Hem ;
- 2 – à organiser en collaboration avec les associations, les établissements scolaires concernés et la Ville de Hem, des festivals enfants et adultes s'intégrant dans sa programmation annuelle ;
- 3 – à proposer régulièrement aux habitants de la commune des spectacles vivants, professionnels ou amateurs réalisés par l'Aventure ou par d'autres compagnies en collaboration avec le service des Actions Culturelles et les associations locales dans le souci de toucher le plus grand nombre ; notamment à L'Atelier Théâtre, La Salle des Fêtes municipale et les équipements municipaux et associatifs de quartier (Beaumont, Centre, Hauts Champs, Longs Champs et Lionderie-Trois Baudets )
- 4 – à rencontrer, périodiquement, les élus et les responsables du service des Actions Culturelles de la Ville de Hem lors de réunions de concertation pour dresser le bilan artistique et financier de la saison précédente, faire le point sur la saison en cours, présenter les projets, la programmation de la saison à venir ainsi que leurs budgets prévisionnels, préciser les collaborations.
- 5 – à rechercher des possibilités de diffusion afin de témoigner de la qualité professionnelle de l'Aventure.

Programme d'action en matière d'action culturelle municipale et de formation dramatique

L'Aventure s'attachera dans le cadre de l'Atelier Théâtre :

- 1 – à proposer, d'octobre à juin, hors vacances scolaires, aux enfants et aux adultes, des ateliers d'initiation aux jeux dramatiques ;
- 2 – à mener dans les écoles et collèges, à la demande des enseignants intéressés, des ateliers hebdomadaires ou toute autre action de sensibilisation à la pratique théâtrale et/ou d'éducation du spectateur ;
- 3 – à développer dans les quartiers, à la demande des associations ou des groupes, des actions de sensibilisation (stages, rencontres, lectures, improvisations, aide à la mise en place de manifestations...) ;
- 4 – à réaliser des créations avec les habitants de la commune (enfants, jeunes et adultes) à partir des ateliers que les comédiens animent à l'Atelier Théâtre, dans les écoles, dans les associations en fonction des projets pédagogiques respectifs et des vœux des participants. Ces réalisations pourront être présentées dans le cadre de la programmation annuelle, en particulier, lors des festivals enfants et adultes organisés en collaboration avec les associations, les établissements scolaires concernés et la Ville.

L'association a pour objet :

- Chez les moins de 14 ans, favoriser l'éveil de la personnalité au travers de jeux d'éveil, théâtre, de travaux manuels et toutes activités artistiques ;
- Chez les plus de 14 ans, de promouvoir la création théâtrale, vidéo et musicale.

Ces deux actions s'effectuant tant en milieu scolaire qu'associatif.

L'association s'engage également à développer le partenariat et les échanges avec les autres structures culturelles de la ville avec un minimum de deux par an.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention annuelle dont le montant est fixé chaque année lors du vote du budget primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association au titre des différents contrats conclus par la ville. En tout état de cause, la première moitié de la présente subvention sera mandatée dès le vote du budget ;
- La mise à disposition du personnel nécessaire à son activité ;
- La mise à disposition d'un atelier théâtre ;

Ces différentes mises à disposition font l'objet d'annexes à la présente.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville des modifications statutaires et comptables survenant en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés pouvant avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la commune et repris à l'article 2 de la présente. Elle adressera, chaque année, à la Ville un bilan d'activités permettant de distinguer qualitativement, quantitativement et financièrement, les actions menées tant dans les domaines de la création programmation, de l'action culturelle municipale et de la formation dramatique.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités de l'année précédente ainsi qu'une demande de budget prévisionnel accompagnant les projets artistiques pour chaque nouvelle saison

#### **ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour trois ans. Elle peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

#### **ARTICLE DIX – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l'Animation et à la Vie Associative

Pour l'association,  
Le Président,

M. LECLERCQ

M. TRICOIT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION MEDIA</b><br><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association MEDIA, ayant son siège social au 194.2 rue de la Vallée à Hem représentée par sa Présidente, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à poursuivre des cours spécifiques (peinture, patchwork, sculpture, etc) ou des visites de musées, expositions diverses.

L'association s'engage également à participer aux actions menées par la ville : téléthon et une autre action au minimum et à développer le partenariat et les échanges avec d'autres associations touchant un public senior à raison de deux par an au minimum.

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

**Hem, le**

**Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l'Animation et à la Vie Associative,**

**Pour l'association  
la Présidente,**

**M. LECLERCQ**

**Mme RAFFESTIN**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION N'DIDANCE<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|-------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association N'DIDANCE, ayant son siège social à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026. Cette convention entre dans le cadre du développement de la culture urbaine inscrit dans le GOPH.

#### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à participer aux actions menées par la ville : téléthon et une autre action au minimum et à développer un partenariat et des échanges avec les autres structures culturelles de la ville à raison de deux par an au minimum.

L'association s'engage à proposer des animations et des ateliers de danse urbaine à destination des enfants et des jeunes.

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- La mise à disposition de créneaux dans des salles municipales en fonction des besoins.
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association et les objectifs atteints.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la commune et repris à l'article 2 de la présente. L'association s'engage

à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans. Elle peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

#### **ARTICLE DIX - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l'Animation et à la Vie Associative

Jean François LECLERCQ

Pour l'association,  
Le Président,

Farid BOUSBA

**ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024  
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :  
L'Association Syndicat d'initiative de Hem, représentée par sa Présidente, ayant son siège social à l'espace Culturel Franchomme de Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont : le hall d'entrée de l'Espace Culturel Franchomme.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation. Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;

2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.



## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux Affaires Culturelles,  
à l'Animation et à la vie Associative,**

**pour l'association  
la Présidente,**

**M. LECLERCQ**

**Mme HONORE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association Syndicat d'initiative de Hem, représentée par sa Présidente, ayant son siège social à l'Espace Culturel Franchomme de Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à proposer et à mettre en place des missions d'accueil et d'information des visiteurs ainsi que la promotion touristique de la commune.

L'association s'engage également à participer aux actions menées sur la ville : téléthon et une autre au minimum et à développer le nombre de participants hémois aux sorties proposées à raison de 10 % de plus par an.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.  
L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux Affaires Culturelles  
A l'animation et à la Vie Associative,**

**pour l'association  
la Présidente**

**M.LECLERCQ**

**Mme HONORE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION UNIVERSAL LEGACY**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'Association Universal Legacy, représentée par son Président, ayant son siège social au Site Blaise Pascal, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est un local de stockage, à usage exclusif, d'une surface de 48 m<sup>2</sup>, situé à la salle de convivialité André Diligent, avenue Laënnec.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux affaires Culturelles,  
A l'animation et à la vie Associative,**

**M. LECLERCQ** ,

**pour l'association  
Le Président,**

**M. SOL**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION UNIVERSAL LEGACY<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association Universal Legacy, représentée par son Président, ayant son siège social au Site Blaise Pascal, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à apprendre à jouer d'un instrument musical aux jeunes et moins jeunes et à participer aux animations de la ville et cérémonies patriotiques.

L'association s'engage également à développer le partenariat et les échanges avec les autres structures culturelles de la ville avec un minimum de deux par an et à mettre en place de stages musicaux à raison de un par an minimum.

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- le prêt d'une salle pour les répétitions, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation,  
L’adjoint aux Affaires Culturelles,  
A l’Animation et à la Vie Associative,**

**Pour l’Association,  
Le Président,**

**M. LECLERCQ**

**M. SOL**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d’échéance



**DEL/2023/SP/  
VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
BASSIN DE NATATION DU PARC**

Depuis 2003, la Métropole Européenne de Lille a décidé d'intervenir sur une mise en réseau des piscines et centres aquatiques de son territoire.

Dans ce plan d'aide, il a été voté l'attribution d'une aide en fonctionnement par voie de concours aux communes disposant d'une piscine sur la base du coût réel d'une entrée scolaire calculée par la MEL.

Cette aide financière permet l'accès à l'apprentissage de la natation pour les élèves scolarisés en primaire et secondaire.

En décembre 2022, le conseil métropolitain a adapté le plan piscine en renforçant notamment le dispositif du fonds de concours en réévaluant l'aide à l'apprentissage de 2,5 à 3€ par entrée scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023. Cette aide concerne l'ensemble des élèves des établissements publics et privés situés sur le territoire de la MEL.

La ville de Hem doit signer une nouvelle convention qui acte le nouveau tarif du fonds de concours.

Vu l'avis conforme de la Commission Sports,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention dans laquelle seront reprises les modalités d'enregistrement et de versement du fonds de concours.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

CONVENTION ISSUE DE LA DELIBERATION N°23 C 201 DU CONSEIL DE  
LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DU 30 JUIN 2023

## **Réseau des piscines et des centres aquatiques de la Métropole**

**Intervention de la Métropole Européenne de Lille  
en vue de faciliter l'égal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation**

**CONVENTION PASSEE ENTRE  
LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
ET**

**La Ville de HEM**

**RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE COMMUNALE**

---

*Toute correspondance relative à votre dossier de fonds de concours est à adresser à :*  
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE  
M. le Président de la Métropole Européenne de Lille

DIRECTION DES SPORTS  
FONDS DE CONCOURS - Plan Piscines

2 Boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
DIOTRE Bd Hoover  
59040 LILLE CEDEX

---

**Entre :**

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération du Conseil Métropolitain n° 23 C 201 du 30 juin 2023,

désignée sous les termes « Métropole Européenne de Lille » ou « MEL », d'une part,

**Et :**

La Ville de HEM représentée par son Maire, Francis VERCAMER, agissant en application de la délibération concordante du Conseil Municipal n° ..... du .....,

désignée sous les termes « la Ville », d'autre part.

**PREAMBULE :**

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

La Métropole Européenne de Lille a décidé par délibération n°03 C 0351 du 10 octobre 2003 d'intervenir sur le réseau des piscines et centres aquatiques.

En effet, une étude a mis en évidence des déséquilibres territoriaux, un accès inégal des scolaires à l'apprentissage de la natation, mais aussi la vétusté, voire la non-conformité d'une part significative du parc existant.

L'objectif que se fixe la Métropole Européenne de Lille est de faciliter un égal accès des scolaires à la natation. La MEL attache une importance particulière à ce que tous les enfants puissent apprendre à nager dans de bonnes conditions et pratiquer la natation tout au long de leur scolarité.

Pour ce faire, la Métropole Européenne de Lille propose la mise en réseau des piscines de la Métropole. Cette mise en réseau se traduit par :

- une diminution des temps de déplacement par une meilleure répartition des effectifs scolaires. Il a ainsi été déterminé pour chaque commune la piscine la plus proche (piscine « d'affectation ») à partir d'un découpage du territoire en zones théoriques ;
- une aide en fonctionnement par voie de fonds de concours, attribuée aux communes ou structures intercommunales disposant d'une piscine sur la base du coût réel d'une entrée scolaire calculé par la Métropole Européenne de Lille et en fonction du nombre de scolaires accueillis annuellement, afin d'accorder davantage de créneaux horaires aux scolaires ;
- une aide en investissement par voie de fonds de concours afin de conforter les piscines existantes en proposant leur remise en conformité, augmenter les surfaces de plans d'eau par des extensions et des constructions de piscines selon un programme pluriannuel.

Les modalités d'application de ces aides ont été définies et adoptées par délibération n°05 C 0567 du Conseil de Communauté du 25 novembre 2005.

Une Charte, adoptée par délibération n°06 C 0043 du 10 février 2006 a été élaborée afin d'énoncer les principes que les signataires acceptent de mettre en œuvre afin de favoriser l'accès des enfants scolarisés à la natation.

Par délibération n° 08 C 0245 du 13 juin 2008, le Conseil de Lille Métropole a décidé d'adopter l'avenant n°1 portant sur la modification des modalités de mise en œuvre et de calcul des fonds de concours et conditions de paiement.

Par délibération n°21 C 0522 du conseil Métropolitain du 15 octobre 2021, des modifications importantes ont été apportées, notamment par la mise en place de l'outil de contrôle des données « Planitech ». L'objectif est d'attribuer un montant de fonds de concours établi sur la base des déclarations de fréquentations scolaires saisies par les piscines dans le logiciel Planitech ainsi que sur présentation de justificatifs.

Par délibération n° 22 C 0460 du 16 décembre 2022, le Conseil Métropolitain a adopté le plan piscines n°2 qui renforce notamment le dispositif du fonds de concours en fonctionnement en réévaluant l'aide à l'apprentissage de 2,5 € à 3 € par entrée scolaire pour chaque équipement, à compter de la rentrée scolaire de 2023. Cette aide concerne l'ensemble des scolaires (primaires et secondaires) des établissements publics et privés situés sur le territoire de la MEL.

Enfin par délibération n° 12 C 0201 du 30 juin 2023, le Conseil Métropolitain a adopté les modifications réglementaires apportées au fonds de concours permettant la réévaluation du montant de la participation financière par entrée scolaire et de réaliser un versement unique pour l'année scolaire écoulée sur la base des données de fréquentation validées par la MEL selon la procédure mise en place.

En vue de la réalisation des principes de la Charte, la présente convention définit les conditions de versement du fonds de concours correspondant à son soutien au fonctionnement de la piscine le Parc de la Ville de HEM

## **EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONCLU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention fixe les conditions du versement du fonds de concours par la MEL à la Ville pour le fonctionnement de la piscine communale.

Pour sa part, la Ville s'engage à respecter les termes de la Charte précitée et notamment à favoriser en priorité l'accès de sa piscine aux élèves fréquentant les établissements scolaires des communes incluses dans la zone théorique de la piscine figurant en annexe 1.

Elle s'engage également à se conformer aux recommandations du Ministère de l'Education Nationale en vigueur. Ces recommandations figurent dans la Charte précitée.

## ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie au titre de l'année scolaire 2023/2024. Elle sera renouvelée par tacite reconduction par périodes correspondant à un exercice budgétaire, sauf dénonciation notifiée au plus tard trois mois avant le terme annuel.

## ARTICLE 3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET CALCUL DU FONDS DE CONCOURS

La participation de la MEL au fonctionnement de la piscine est fixée à 3,00 € par entrée scolaire. Les entrées prises en charge concernent l'ensemble des scolaires (primaires et secondaires) des établissements publics et privés, sous contrat avec l'État, des communes sur le territoire de la MEL fréquentant l'équipement, dans les limites des recommandations ministérielles prévues dans la Charte.

Le montant de cette participation est fixé forfaitairement quel(s) que soi(en)t le(s) tarif(s) d'entrée scolaire appliqué(s) par la Ville.

La MEL veillera toutefois, au regard du niveau de tarification pratiqué par les communes et les syndicats intercommunaux, à ce que l'aide métropolitaine favorise un égal accès de l'ensemble des scolaires de la Métropole Européenne de Lille aux piscines et offre un réel bénéfice à l'ensemble des communes.

Le logiciel PLANITECH a été mis en place afin d'aider au calcul du montant des fonds de concours attribués aux piscines. Il s'établit sur la base des données de fréquentations scolaires déclaratives saisies dans le logiciel PLANITECH et sur présentation de justificatifs. Pour l'utilisation de ce logiciel, une formation spécifique a été délivrée par les services Métropolitains aux équipes de direction des piscines.

La MEL a défini 3 périodes comme suit :

- Période 1 : de la rentrée scolaire de septembre jusqu'aux vacances de Noël,
- Période 2 : de la rentrée scolaire de janvier jusqu'aux vacances de printemps,
- Période 3 : Après les vacances de printemps jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La Ville s'engage à saisir, dans le logiciel PLANITECH disponible en ligne, avant chaque début de période, les données de fréquentations « prévisionnelles » : plannings scolaires, nom de l'établissement scolaire, niveau de la classe.

Au terme de chaque période, l'ensemble des données de fréquentation « réelles » (le **nombre de séances réalisées**, par classe, sur la période concernée) devront être renseignées par la Ville l'application PLANITECH et seront considérées comme définitives.

La Ville s'engage à fournir tout justificatif attestant de la venue des établissements scolaires durant chaque période (courrier de Monsieur/Madame le Maire précisant le nom de l'établissement scolaire, du niveau de la classe; courrier du (de la) directeur (trice) de l'établissement mentionnant le niveau et les dates d'accueil.

Les éléments doivent parvenir à la MEL au maximum un mois après la fin de la période concernée.

Contrôle de la MEL : vérification des données saisies avec les justificatifs fournis

La Ville s'engage à transmettre parallèlement ces données par voie électronique, via l'application PLANITECH. Les services de la MEL et de la Ville mettront en place les moyens de transmissions nécessaires.

Avant le 31 juillet au plus tard, la Ville devra fournir l'intégralité des données de fréquentation des scolaires de l'année écoulée afin de permettre à la MEL de calculer le montant définitif du fonds de concours relatif à l'année scolaire et d'estimer le montant prévisionnel du fonds à verser au titre de l'année scolaire suivante.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant du fonds de concours accordé par la Métropole Européenne de Lille ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la Ville.

#### **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le fonds de concours calculé dans les conditions prévues à l'article 3 sera crédité, avant la fin de l'année civile, en un VERSEMENT UNIQUE, reprenant les 3 périodes de l'année scolaire précitée, sur la base des déclarations renseignées dans l'application « PLANITECH » et validées par la Métropole Européenne de Lille.

Un taux d'absentéisme forfaitaire de 5 % a été décidé par la MEL et sera appliqué sur le versement. Il sera notifié aux communes et syndicats intercommunaux au début de chaque année scolaire.

La Métropole Européenne de Lille notifiera à la Ville le montant de chaque versement, dès que la délibération prise à cet effet par le Conseil métropolitain aura été rendue exécutoire.

Les versements seront crédités au compte de la Ville :

Trésorerie principale de .....  
Domiciliation: .....  
Code Banque:.....  
Code Guichet:.....  
N° de compte:.....  
Clé RIB: .....

#### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS COMPTABLES**

La Ville fournit une copie du budget relatif à la piscine dès son approbation par le Conseil Municipal. A défaut, la Ville fournit un compte de charges établi sur le modèle figurant en annexe 1 à la présente convention. Il est certifié exact par l'ordonnateur.

Dès son approbation, la Ville fournit une copie du compte administratif relatif à l'exercice objet du fonds de concours.

## **ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS**

La Ville veillera à privilégier les établissements scolaires des communes incluses dans la zone théorique de la piscine, lors de l'élaboration des plannings. Elle fournit à la Métropole Européenne de Lille, une copie du ou des plannings mis en œuvre durant l'année scolaire, en même temps que le bilan d'évaluation prévu à l'article 9.

La Ville fournit une copie de la délibération prise par son Conseil Municipal dans le respect des dispositions de l'article 5215-26, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle fournit toute délibération fixant ou modifiant les tarifs d'entrée de la piscine.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, la Ville en informe la Métropole Européenne de Lille.

## **ARTICLE 7 – SANCTION**

En cas de non présentation des justificatifs demandés dans les délais, de non-respect des engagements prévus dans la présente convention et dans la Charte précitée, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Métropole Européenne de Lille, des conditions d'exécution de la convention par la Ville, la Métropole Européenne de Lille pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention et la Ville pourra se voir refuser tout autre fonds de concours.

## **ARTICLE 8 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION**

La Ville s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Métropole Européenne de Lille de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle, éventuellement sur place, pourra être réalisé par la Métropole Européenne de Lille, en vue de vérifier l'exactitude des documents fournis.

## **ARTICLE 9 – EVALUATION**

Un bilan d'évaluation des conditions de réalisation de la présente convention mais également de l'incidence de la participation financière de la MEL dans la réalisation des objectifs décrits dans la Charte précitée, sera transmis par la Ville avant le 30 septembre suivant l'année scolaire écoulée.

Il est ainsi demandé de renseigner :

- sur la politique mise en place par la Ville en faveur des scolaires en relation avec le conseiller pédagogique (tarification, classes concernées, projet pédagogique, planning d'utilisation...);
- sur les conséquences de l'attribution de l'aide au niveau du personnel affecté à la piscine;
- sur l'évolution de la fréquentation scolaire par rapport à l'année scolaire antérieure et les prévisions pour l'année scolaire à venir;
- sur la part que représente l'aide métropolitaine au regard de l'ensemble des charges de fonctionnement de la piscine (un modèle de compte de charges est annexé à la convention);
- sur tout autre élément utile à l'évaluation du dispositif.

## ARTICLE 10 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## ARTICLE 11 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges quant à l'application de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

La présente convention est établie en 2 exemplaires

Fait à ....., le .....

Fait à Lille, le 05 OCT. 2023

La Ville de HEM,

La Métropole Européenne de Lille,

Le Maire,

Pour le Président,  
Le Vice-Président Jeunesse et Sports,

Francis VERCAMER

Eric SKYRONKA



Liste des annexes :

- Annexe 1 : modèle de compte de charges



## Annexe 1 : Modèle compte de charges

| <b>FLUIDES</b>                                                                 |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|--|
| Eau                                                                            |  |
| Electricité                                                                    |  |
| Gaz                                                                            |  |
| Réseau de chaleur                                                              |  |
| <b>PRESTATIONS et CHARGES (si externalisées)</b>                               |  |
| Analyses eau                                                                   |  |
| Exploitation traitement d'eau                                                  |  |
| Exploitation chaufferie et traitement d'air                                    |  |
| Nettoyage des locaux                                                           |  |
| Travaux de maintenance                                                         |  |
| Contrats d'entretien activité piscine ( billetterie , matériel nettoyage, etc) |  |
| Contrats entretien bâtiment (extincteurs, etc)                                 |  |
| Assurances                                                                     |  |
| Autres prestations                                                             |  |
| <b>PERSONNEL</b>                                                               |  |
| Equivalents temps plein                                                        |  |
| Nombre de MNS ( équivalent temps plein)                                        |  |
| Salaires (avec charges sociales)                                               |  |
| <b>ACHATS</b>                                                                  |  |
| Petit matériel                                                                 |  |
| Produits d'entretien                                                           |  |
| <b>DIVERS</b>                                                                  |  |
| Budget travaux investissement                                                  |  |
|                                                                                |  |

**DEL/2023/SP/  
BASSIN DE NATATION DU PARC  
TARIFICATION DES SEANCES SCOLAIRES**

Lors de sa séance du 13 avril 2006, le conseil municipal a défini la tarification pour l'accès au bassin de natation des écoles extérieures de Hem.

Le tarif actuel est de 5€ par séance et par élève. Compte tenu de l'aide du fonds de concours de la MEL, fixée jusqu'en aout 2023 à 2.5€, la ville de Hem facturait aux villes dont les écoles fréquentaient le bassin, 2.5€ par séance et par élève.

En décembre 2022, le conseil métropolitain a adopté le plan piscine en renforçant notamment le dispositif du fonds de concours en réévaluant l'aide à l'apprentissage de 2,5 à 3€ par entrée scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023. Cette aide concerne l'ensemble des élèves des établissements publics et privés situés sur le territoire de la MEL.

Il est donc proposé au conseil municipal de revoir la délibération prise le 13 avril 2006 et de l'adapter à la nouvelle aide du fonds de concours de la MEL.

Il est proposé de revoir le tarif de la séance scolaire pour les écoles extérieures à Hem et de le fixer à 3€.

Ce tarif sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu l'avis conforme de la Commission Sports,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle tarification pour l'accès au bassin de natation pour les écoles extérieures à Hem.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire

|                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>DEL/2023/SP/<br/>REMBOURSEMENT D'UNE INSCRIPTION A L'ECOLE DE NATATION</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'enfant Adriano CALEGARI a été inscrit à l'école de natation mais il s'avère qu'il n'a pas l'âge requis conformément au règlement intérieur de l'école.

Par ailleurs, il rencontre des difficultés à participer aux séances de natation et ses parents souhaitent annuler sa participation. En revanche, ces derniers souhaitent l'inscrire aux séances du jardin aquatique.

L'enfant a cessé sa participation aux séances d'apprentissage de la natation le mercredi 27 septembre 2023.

Vu l'avis conforme de la commission Sports,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser au prorata temporis les séances restantes soit un montant de 113.40 €.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**DEL/2023/SP/  
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS - SPORTS**

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux de plusieurs associations. Certaines étant à échéance, il convient de les renouveler.

Vu l'avis conforme de la Commission « Sports »,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes des conventions ;
- De l'autoriser à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

| <b>SPORTS</b>                         |                        |                                              |
|---------------------------------------|------------------------|----------------------------------------------|
| ACTIGYM                               | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| ASC 59                                | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| ACTION BOXE                           | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| BOXING CLUB HEMOIS                    | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| BUDO SYSTEME DEFENSE ARTS MARTIAUX 59 | Convention d'objectifs | Conventions de mise à disposition des locaux |
| GYM VOLONTAIRE HEM BEAUMONT           | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| GYM VOLONTAIRE HEM SPORTS             | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| HEM ATHLETIC CLUB                     | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| HEM BADMINTON                         | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| HEM TOP TEAM                          | Convention d'objectifs | Conventions de mise à disposition des locaux |
| HEM TENNIS CLUB                       | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| HEM HAND BALL CLUB                    | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| HEM SPORT BASKET                      | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| I FIT GOOD                            | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| J'HEM PECHE                           | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| JUDO CLUB DE HEM                      | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| LA VAILLANTE                          | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| OLYMPIC HEMOIS FOOTBALL CLUB          | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| OMS                                   | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| PETANQUE CLUB                         | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| PING PONG CLUB                        | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| PLONGEE DES 3 VILLES                  | Convention d'objectifs |                                              |
| ROUBAIX HEM FUTSAL METROPOLE          | Convention d'objectifs | Convention de mise à disposition de locaux   |
| VELO CLUB DE HEM                      | Convention d'objectifs |                                              |

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme, Le Maire,

**ASSOCIATION ACTIGYM**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association ACTIGYM, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 3 allée des magnolias à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont :

- Un local de rangement de 20 m<sup>2</sup> de la salle la salle des fêtes en usage exclusif ;
- Un local de rangement de 21 m<sup>2</sup> de la salle Emilie Le Pennec en usage exclusif ;
- Des créneaux à la salle Emilie Le Pennec, Centre Intergénérationnel de Beaumont et à la salle des fêtes.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. À effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes dans les locaux à usage exclusif, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.
6. Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
La Présidente**

**E. DELEPAUT**

**A. DUPONT**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION ACTIGYM<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|-----------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association ACTIGYM, représentée par sa Présidente, Madame DUPONT, 3 allée des Magnolias à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à proposer des entraînements de gymnastique, de fitness.

La ville de Hem fixe les objectifs suivants à l'association :

- Proposer des séances de pilates, de fitness,
- Proposer des séances de l'école du dos,
- Accueillir/augmenter les effectifs des publics variés : jeunes, adultes, seniors, personnes en situation de handicap,
- Participer aux événements de la ville notamment le Téléthon, Oxyg'Hem ..

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- La mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.



## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
La Présidente**

**E. DELEPAUT**

**A. DUPONT**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**ASSOCIATIONS ACTION BOXE/BOXING CLUB**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

L'association Action Boxe, représentée par son Président, ayant son siège social à la Maison du Foot, 51 rue de la Lionderie,

Et :

L'association Boxing Club, représentée par son président, ayant son siège social au 50 rue des Trois Baudets,

ci-après dénommées les associations, d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre des conventions d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclues entre la Ville et chacune des associations, la Ville met à la disposition des associations, qui acceptent en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux, à usage partagé, sont la salle de boxe « Daouda Sow », composée d'une salle d'entraînements, un bureau, des vestiaires, un sauna et les annexes, pour une surface totale de 293 m<sup>2</sup>, située rue des Trois Baudets.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, les associations s'obligent à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût leur sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par les associations sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place des associations, elle leur en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si les associations venaient à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elles en avertissent immédiatement leur service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

La ville conserve à sa charge l'entretien du sauna, qui fait l'objet d'un contrat d'entretien spécifique, étant donné les particularités techniques de cet équipement.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

Les associations souscrivent toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir leur responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elles justifient à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance des associations afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, les associations devront libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à leur disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour la Ville de Hem  
**Pour le Maire**  
**et par délégation**  
**Le conseiller municipal**  
**délégué spécial aux sports**  
**et aux équipements sportifs**

P<sup>o</sup>le Boxing Club Hémois  
**Le Président**

P<sup>o</sup> Action Boxe  
**Le Président**

**E. DELEPAUT**

**M. KADA**

**D. SOW**

COORDONNEES D'ASSURANCE BOXING CLUB:  
n° de police :  
Compagnie :  
Date de signature du contrat :  
Date d'échéance

COORDONNEES D'ASSURANCE ACTION BOXE:  
n° de police :  
Compagnie :  
Date de signature du contrat :  
Date d'échéance

**ASSOCIATION ACTION BOXE**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association Action Boxe, représentée par son Président, ayant son siège social au 51 rue de la Lionderie, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à Action Boxe :

- Proposer la pratique de la boxe anglaise en entraînements et en loisirs ;
- Accueillir des publics en difficulté sociale, économique, en situation de handicap...
- Accueillir prioritairement un public hémois,
- Travailler en coordination avec l'association du Boxing Club Hémois afin de développer harmonieusement la pratique de la boxe auprès de tous les publics hémois.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- La mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**D. SOW**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**ASSOCIATION ACTION BOXE**  
**(ANNEXE 2 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association Action Boxe, représentée par son Président, ayant son siège social à la Maison du Foot, 51 rue de la Lionderie, ci-après dénommée l'association, d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Un bureau situé dans la Maison du Foot, dans les conditions suivantes
  - Lundi 9h 12h / 13h30 17h
  - Mardi 9h 12h / 13h30 17h
  - Jeudi 9h 12h / 13h30 17h
  - Vendredi 9h 12h / 13h30 17h
- A titre occasionnel des créneaux supplémentaires en soirée et le samedi matin
- A titre occasionnel et sur demande des créneaux au club house de la maison du foot.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;

Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;

1. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
2. A fermer correctement les arrivées d'eau.
3. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
4. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.



## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour la Ville de Hem

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

Pour Action Boxe

**Le Président**

**E. DELEPAUT**

**D. SOW**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION ACADEMIE SPORT DE COMBAT 59**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'Académie Sport de Combat, représenté par son Président, ayant son siège social au 41 rue du Jura à Hem, ci-après dénommé l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- des créneaux à la salle Diligent
- la salle de réunion du site Diligent pour stocker des tapis

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.
6. Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**F. BAITAR**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION A.S.C 59 (académie de sport de combat)  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association A.S.C 59, représentée par son Président, M. BAITAR, 41 Rue du Jura à Hem ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association :

- Proposer des entraînements, participer à des championnats de jujitsu brésilien,
- Organiser des rencontres de jujitsu brésilien sur Hem,
- Avoir créer une école de jujitsu avec un maximum de jeunes hémois à l'issue de la convention,

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**Fouad BAITAR**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION BOXING CLUB  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association Boxing Club Hémois, représentée par son président, ayant son siège social au 50, rue des 3 Baudets à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association :

- Proposer la pratique de la boxe anglaise en entraînements et compétitions ;
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap ;
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....
- Organiser des galas afin de promouvoir ses activités,
- Travailler en coordination avec l'association Action Boxe afin de développer harmonieusement la pratique de la boxe auprès de tous les publics hémois.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente.
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.  
L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E.DELEPAUT**

**Mohamed KADA**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance



|                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align:center"><b>ASSOCIATION BUDO SYSTEME DEFENSE ARTS MARTIAUX 59</b><br/><b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024</b><br/><b>(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association BUDO SYSTEME DEFENSE ARTS MATIAUX 59, représentée par son président, ayant son siège social 329 rue Jules Guesde à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

### **ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Des créneaux à la salle Diligent
- Des créneaux partagés avec le judo club de Hem à la salle de Beaumont.
- Des créneaux partagés avec le judo club de Hem au dojo

### **ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

### **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.
6. Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs,**

**Pour l'association  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**J. ANGELINO**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

**ASSOCIATION BUDO SYSTEME DEFENSE ARTS MARTIAUX 59 (BSD AM 59)  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association BSD AM 59, représentée par son Président, M. ANGELINO, 329 rue Jules Guesde à Hem ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association :

- Proposer des entraînements, participer à des compétitions de self défense et de budo système défense,
- Organiser des rencontres de self défense et de de budo système défense sur Hem,

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

**ARTICLE QUATRE –INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l’association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**J. ANGELINO**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d’échéance

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE HEM BEAUMONT<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association GYM VOLONTAIRE HEM BEAUMONT, représentée par sa Présidente, 3 rue Pablo Néruda à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT/OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs à l'association :

- Organiser des séances d'entraînements de gymnastique volontaire
- Accueillir un maximum d'adhérents hémois au sein de l'association
- Participer aux actions et manifestations de la ville
- Favoriser l'accueil du public sénior et des personnes en situation de handicap

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du budget primitif, en fonction des financements obtenus par ailleurs par l'association au titre des différents contrats conclus par la ville.
- Des moyens matériels tels que la mise à disposition de créneaux dans les salles de sports et des locaux de rangement.

#### **ARTICLE QUATRE –INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
La Présidente**

**E. DELEPAUT**

**A. LAMBERT**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE HEM BEAUMONT**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HEM BEAUMONT, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 3 rue Pablo Neruda à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont :

- Un local de rangement de la salle de Beaumont à titre partagé.
- Des créneaux à la salle de Beaumont, à titre partagé.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

Le planning d'occupation de l'association, établi du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, est transmis aux services municipaux dans les meilleurs délais.



Les accès à la salle Dubus et à la salle des fêtes sont autorisés suivant un planning géré par le pôle Animation et Relations avec la Population.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;

A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux

1. A fermer correctement les arrivées d'eau.
2. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
3. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
La Présidente**

**E. DELEPAUT**

**A. LAMBERT**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE HEM SPORTS**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE HEM SPORTS, représentée par sa Présidente, ayant son siège social à la salle Dubus rue de Beaumont à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont :

- Un local de rangement de 9 m<sup>2</sup> de la salle Dubus à titre exclusif ;
- La salle de sports Dubus, à titre partagé.
- La salle des Fêtes à titre partagé.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

Le planning d'occupation de l'association, établi du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, est transmis aux services municipaux dans les meilleurs délais.

Les accès à la salle Dubus et à la salle des fêtes sont autorisés suivant un planning géré par le pôle Animation et Relations avec la Population.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Pour La Présidente**

**E. DELEPAUT**

**Martine DHENNIN**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION HEM HAND BALL CLUB<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|

### **PREAMBULE**

Faciliter l'accès au sport pour tous est une des ambitions de la Ville de HEM. La multiplicité des clubs et l'aménagement de nombreux sites sportifs en sont l'illustration. La pratique du Hand Ball étant à encourager dans la commune, celle-ci souhaite soutenir l'activité de l'association HAND BALL.

~ ~ ~ ~

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association HEM HAND BALL CLUB, représentée par son Président ayant son siège social 7 square Briffaut à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT/OBJECTIFS DU CLUB**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Hem Handball :

- Créer une l'école de handball en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Promouvoir le sport pour tous
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités de l'association
- Progresser dans les différents championnats de handball
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du budget primitif, en fonction des financements obtenus par ailleurs par l'association au titre des différents contrats conclus par la ville ;
- Des moyens matériels tels que la mise à disposition de créneaux dans les salles de sports et des locaux de rangement.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'administration de l'association.

## **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente convention être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir à l'expiration d'un délai de 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans ce local.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux Sports  
Et aux équipements sportifs

Pour l'association,  
Le Président

**E. DELEPAUT**

**J STRACHE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION HEM HAND BALL CLUB**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association HEM HAND BALL CLUB, représentée par son président, ayant son siège social au 7 square Briffaut à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Des créneaux de la salle de Beaumont à titre partagé.
- Un local de rangement de la salle de Beaumont à titre partagé

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

Le planning d'occupation de l'association, établi du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, est transmis aux services municipaux dans les meilleurs délais.



## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**J STRACHE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION HEM ATHLETIC CLUB**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association Hem Athlétic Club, représentée par son président, ayant son siège social au 31 Rue du Général Leclerc à Villeneuve d'Ascq, ci-après dénommée l'association, d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont :

- Un local de rangement de 8 m<sup>2</sup> dans la tribune du stade Hidalgo à titre exclusif.
- Un garage de 50 m<sup>2</sup> sur le site du stade Hidalgo à titre exclusif.
- Les aménagements de la piste d'athlétisme du complexe sportif Hidalgo à titre partagé.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

Les accès aux installations sont autorisés suivant un planning géré par le pôle Animation et Relations avec la Population.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**L. BUISSETTE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION HEM ATHLETIC CLUB<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association Hem Athlétic Club, représentée par son président, ci-après dénommée l'association, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Hem Athlétic Club :

- Promouvoir et développer l'école d'athlétisme en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Promouvoir l'athlétisme pour tous
- Favoriser l'athlétisme en compétition
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthou, Oxyg'Hem....

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**L. BUISSETTE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance:

**ASSOCIATION HEM BADMINTON**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, convention modifiée par la délibération 71 du 22 juin 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association Hem Badminton, représentée par son président, ayant son siège social au 12 Rue du Maroc à Roubaix, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

### **ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Un bureau de 14.43 m<sup>2</sup>, une salle de musculation de 32 m<sup>2</sup> salle Dubus à titre exclusif.
- Le club house et la salle Dubus à titre partagé.
- Des créneaux à la salle de Beaumont à titre partagé

### **ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

### **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.



## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs,**

**Pour l'association  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**M. DEMEYERE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>CONVENTION D'OBJECTIFS et MOYENS</b><br/><b>HEM BADMINTON 2024-2026</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association HEM BADMINTON, représentée par son Président, ayant son siège social au 12, rue du Maroc à Roubaix, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Hem Badminton :

- Promouvoir et développer l'école de badminton en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Se maintenir en Nationale 2 pour l'équipe première
- Promouvoir le sport pour tous
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités de l'association
- Organiser des tournois et des manifestations dans les installations de la ville ; en coordonnant les dates avec les autres utilisateurs
- Organiser des stages de badminton
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du budget primitif,
- Des moyens matériels tels que la mise à disposition de créneaux dans les salles de sports et des locaux de rangement.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

**ARTICLE CINQ – COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rendra compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités et le compte de résultat de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente pourra être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation peut intervenir dans un délai de 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem le

Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
et aux équipements sportifs,

Pour l'association  
Le Président

E. DELEPAUT

M. DEMEYERE

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION HEM SPORT BASKET**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association HEM SPORT BASKET, représentée par son président, ayant son siège social au 7 allée Quentin de la Tour, ci-après dénommée l'association, d'autre part,  
IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Un bureau de 25.04 m<sup>2</sup>, un local de rangement de 28.01 m<sup>2</sup> et le club house de 37.21 m<sup>2</sup> salle Delcourt, rue Jean Jaurès, à titre exclusif.
- Des créneaux de la salle Delcourt, à titre partagé.
- Des créneaux de la salle de Beaumont à titre partagé.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation. Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

Le planning d'occupation de l'association, établi du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, est transmis aux services municipaux dans les meilleurs délais.

Le club House est utilisé comme suit par le Hem Sport Basket :

- En soirée : l'accès au club house est réservé aux membres du bureau pour des réunions de travail. Le club House restera fermé à tout autre utilisateur.
- En journée : le club house est fermé.

- Le week-end : il est mis à disposition du Hem Sport Basket lors du déroulement des rencontres officielles. Il est ouvert au plus tôt 1h avant le début de la première rencontre et au plus tard 1h30 après la fin de la dernière rencontre.

Le concierge du complexe sportif est chargé de faire respecter les horaires ainsi que les conditions d'application de la présente convention.

L'accès à la salle est possible après ouverture par la personne désignée à cet effet, et exclusivement aux horaires arrêtés.

Le club house peut être mis à disposition d'autres structures, lors de manifestations organisées dans la salle Delcourt.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**K. BRAHIMI**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION HEM SPORTS BASKET<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association HEM SPORT BASKET, représentée par son président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN - OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Hem Sport Basketball :

- Promouvoir et développer l'école de basket en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Progresser dans les différents championnats de basket
- Promouvoir le sport pour tous
- Accueillir un maximum de hémois au sein de l'association
- Organiser des tournois et des manifestations dans les installations de la ville ; en coordonnant les dates avec les autres utilisateurs
- Organiser des stages de basket
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

#### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- la mise à disposition d'installations sportives, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

#### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.



## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l’association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**K. BRAHIMI**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d’échéance



**ASSOCIATION HEM TENNIS CLUB  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association HEM TENNIS CLUB, ayant son siège social rue des Trois Baudets à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Hem Tennis Club :

- Promouvoir et développer l'école de tennis en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Se maintenir en division Nationale pour les équipes première
- Promouvoir l'accès au tennis et au padel pour tous
- Favoriser l'accès aux courts de padel pour les hémois
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités de l'association
- Maintenir le bon niveau des 2 tournois annuels
- Organiser des stages de tennis
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

**ARTICLE QUATRE –INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**E. BRIET**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION HEM TENNIS CLUB**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association HEM TENNIS CLUB, représentée par son Président, ayant son siège social rue des Trois Baudets à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des locaux municipaux. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux, situés rue des Trois Baudets et concédés à titre exclusif sont constitués :

- Des équipements de tennis et un club house pour une surface totale de 3.276 m<sup>2</sup>
- Deux courts de padel de 584 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par l'association.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs,**

**Pour l'association  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**E. BRIET**

COORDONNEES D'ASSURANCE :  
N° de police :  
Compagnie :  
Date de signature du contrat :  
Date d'échéance

**ASSOCIATION HEM TOP TEAM**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL – 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

Hem Top Team, représenté par son président, ayant son siège social au 3/23 rue Racine à Hem, ci-après dénommé l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Un local de rangement au Dojo Sylvianne Delbart ;
- Des créneaux au dojo Sylvianne Delbart pour les entraînements.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage/ en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.



## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**Y BOUAFIA**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION HEM TOP TEAM  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association Hem Top Team, représentée par son président, 3/23 Racine à Hem ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association :

- Proposer des entraînements de pancrace, de MMA, et de lutte
- Accueillir un maximum de hémois
- Accueillir des jeunes hémois afin de leur faire découvrir les différentes pratiques sportives de sport de combat,
- Travailler en partenariat avec les services de la ville pour l'encadrement de séances dans les dispositifs jeunesse.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**Yanis BOUAFIA**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION I FIT GOOD<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association I FIT GOOD, représentée par son Président, Bernard FELLAHI, 10 impasse Saint Pierre

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville de Hem fixe les objectifs suivants à l'association :

- Proposer des séances de fitness, de renforcement musculaire et de zumba
- Accueillir/augmenter les effectifs des publics variés : jeunes, adultes, seniors, personnes en situation de handicap,
- Participer aux événements de la ville notamment : le Téléthon, Oxyg'Hem ..

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**Bernard FELLAHI**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**ASSOCIATION I FIT GOOD**  
**(ANNEXE 2 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association I FIT GOOD, représentée par son Président, ayant son siège social à 10 Impasse Saint Pierre à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Un local de stockage à la salle des fêtes à titre exclusif.
- Des créneaux à la salle des fêtes.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé

de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;

Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;

1. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
2. A fermer correctement les arrivées d'eau.
3. À effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
4. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.



## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour la Ville de Hem  
**Pour le Maire et par délégation**  
**Le conseiller municipal délégué spécial**  
**aux sports et aux équipements sportifs**

Pour I FIT GOOD  
**Le Président**

**E. DELEPAUT**

**B. FELLAHI**

COORDONNEES D'ASSURANCE :  
n° de police :  
Compagnie :  
Date de signature du contrat :  
Date d'échéance

|                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION J'HEM PECHE<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association J'HEM PECHE, représentée par son Président, ayant son siège social 2 square Ronsard à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association :

- Accompagner la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature dans l'animation de l'école de pêche
- Augmenter le nombre de cartes de pêche vendues : au moins 100 cartes de pêche annuelles à l'issue de convention
- Entretien de l'étang de pêche mis à sa disposition selon la convention annexée : veiller à la bonne qualité de l'eau, à sa propreté,
- Contrôler les accès à l'étang avec des bénévoles et/ou gardes pêche qui viennent vérifier que tous les pêcheurs soient titulaires d'une carte de pêche
- Organiser un concours par an : le challenge de la ville de Hem
- Accompagner la pêche de compétition
- Accueillir de nouveaux adhérents prioritairement des hémois et des personnes en difficultés : demandeurs d'emploi, en situation de handicap
- Travailler avec les services de la ville pour accueillir un public sénior

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA VILLE**

La participation de la Ville comprend :

- La mise à disposition de l'étang de pêche à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;

Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai de un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondants.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le Conseiller délégué spécial aux Sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l’association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**G DUVIVIER**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d’échéance

|                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION J'HEM PECHE<br/>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS<br/>ETANG DE PECHE – LOCAL 2024</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

et

L'association « J'Hem Pêche », dont le siège social est situé 2 square Ronsard à Hem, représentée par son Président, Monsieur Guy Duvivier,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 - OBJET :**

Pour la durée de la convention, la commune de Hem s'engage à mettre à la disposition exclusive de l'association « J'Hem Pêche », à titre gracieux :

- L'étang et les abords exclusivement réservés à la pêche sis rue Delecroix ;
- Un local de 44 m<sup>2</sup> aménagé dans la base de loisirs.

**ARTICLE 2 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

**Article 3 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ETANG**

L'association s'engage à respecter et faire appliquer le règlement du site. Elle répond de toutes dégradations qui pourraient être occasionnées à l'étang par les pêcheurs. Elle est responsable de tout préjudice qui pourrait être causé à un tiers.

Un état des lieux est conjointement effectué entre la ville et l'association lors de la mise à disposition de l'étang et à la dénonciation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties. Aucune modification des lieux, ne peut être apportée, sauf autorisation expresse de la collectivité. Tout manquement peut entraîner une dénonciation de la présente convention. L'association doit prévenir la collectivité des problèmes techniques ou dysfonctionnements rencontrés.

L'association prend à sa charge l'entretien et la maintenance de l'étang.

La ville assure l'entretien des espaces verts et berges. Elle prend à sa charge le vidage et le nettoyage des poubelles, ainsi que l'entretien courant du matériel tel que l'aérateur. Elle veille à son bon fonctionnement et au petit entretien.

**Article 4 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT POUR LE LOCAL**

L'association dispose de badges lui donnant accès aux locaux qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la convention d'objectifs sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

L'association s'engage à prendre soin et à utiliser raisonnablement les locaux et le matériel mis éventuellement à sa disposition par la Ville. Elle effectue le nettoyage des locaux ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Dans le cas où la Ville engage ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demande remboursement.

La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil. Les consommations de fluide et abonnements seront à la charge de la ville.

La Ville est propriétaire du mobilier éventuellement mis à disposition. A ce titre, elle peut l'utiliser pour organiser diverses manifestations, après en avoir informé l'association. Elle se réserve

également le droit de fermer le local pour nécessités techniques ou de vérifier la bonne utilisation qui en est faite.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne pourra être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la Ville. Dans le cas de travaux réalisés du seul chef de l'association, la ville imposera à l'association et aux frais de celle-ci la remise en l'état initial ou la mise aux normes de sécurité, suivant les instructions des services municipaux.

Dès lors que la Ville a donné son accord à l'association sur le principe de compléter le mobilier existant, le propriétaire du dit mobilier en est pleinement responsable. Il appartient à l'association de laisser ou non le mobilier en place dans le cas où la Ville mettrait le local à disposition d'une autre association. La Ville n'est donc pas responsable des dégradations, dommages et vols éventuels qui pourraient survenir à ce mobilier.

L'installation de distributeurs automatiques de produits alimentaires est formellement interdite.

#### **Article 5 - REGLES :**

L'association devra respecter toutes les règles en vigueur en matière de sécurité, d'environnement, de tranquillité publique et de pêche. Elle ne pourra admettre dans l'espace pêche qu'un nombre de pêcheurs limité à **280**.

#### **Article 6 - BADGES :**

Les services municipaux seront chargés de l'ouverture et de la fermeture du site. **Trois badges** sont remis à l'association qui veille à leur bonne conservation. En cas de perte de ceux-ci, l'association avertit la ville au plus vite. Les frais de serrurerie sont à la charge de l'association.

#### **Article 7 – REMPOISSONNEMENT :**

L'association assure également l'empoissonnement régulier de l'étang et prend en charge cette opération ainsi que les frais y afférent.

#### **Article 8 – ECOSYSTEME :**

L'association doit veiller à la qualité de l'eau. Elle est attentive à l'oxygénation de l'eau, au développement des plantes aquatiques, à la pollution, aux maladies, au gel... Elle informe la ville de toute évolution et propose d'éventuelles mesures afin de préserver l'écosystème. En revanche, le contrôle de la qualité de l'eau est à la charge de la ville.

#### **Article 9 – DISPONIBILITE :**

La ville de Hem se réserve la possibilité de fermer l'espace pour cause de travaux ou de manifestation ponctuelle sans que l'association ne puisse faire valoir une quelconque indemnisation. La ville en avertit par écrit les responsables de l'association au moins un mois à l'avance.

#### **Article 10 - AUTORISATION DE PERCEVOIR DES RECETTES :**

La commune de Hem autorise l'association à percevoir des recettes liées à son fonctionnement. Ces recettes concernent principalement les cartes de pêche annuelles.

#### **Article 11 - INCESSIBILITE DES DROITS :**

La présente convention étant conclue intuitu personae, l'association ne peut en céder les droits en résultant à qui que ce soit. Elle ne peut notamment ni sous-louer, ni prêter tout ou partie du site.

#### **Article 12 - ASSURANCES :**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie la prime et les cotisations de ces assurances de façon à ce que la ville ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Elle doit justifier à chaque demande de la ville, de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

### **Article 13 - SECURITE :**

Préalablement à l'utilisation de la base, le président de l'association reconnaît :

- Avoir procédé avec le représentant de la commune à une visite du site ;
- Avoir constaté, avec le représentant de la commune, l'emplacement des dispositifs de sécurité (bouées, barque) fournis par la ville.
- Avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation.
- Avoir pris connaissance du règlement de la base de loisirs et le règlement de l'étang.

En cas de phénomène particulier, l'accès à la base de loisirs pourra être interdit par la ville.

### **Article 14 – VOLS :**

La commune de Hem ne peut être tenue responsable des vols sur le site et sur les aires de stationnement.

### **Article 15 – DUREE :**

La présente convention est établie pour l'année 2024, et est renouvelable chaque année par délibération du Conseil Municipal, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties qui devra respecter un préavis de trois mois. Le délai sera ramené à 48 heures si l'intérêt public l'exige.

### **Article 16 - MODIFICATION DE LA CONVENTION :**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant cosigné par les parties.

### **Article 17 – CADUCITE :**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.

Fait à Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le Conseiller délégué spécial aux Sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**M. DUVIVIER**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION JUDO CLUB  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

Le JUDO CLUB DE HEM, représenté par son président, ci-après dénommée l'association d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Judo Club de Hem :

- Promouvoir et développer l'école de judo en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Progresser dans les différents niveaux de compétition
- Promouvoir le judo pour tous
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités de l'association
- Organiser des tournois et des manifestations dans les installations de la ville ; en coordonnant les dates avec les autres utilisateurs
- Organiser des stages de judo
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**C. GROSSEMY**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :



**ASSOCIATION JUDO CLUB**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL – 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

Le JUDO CLUB DE HEM, représenté par son président, ayant son siège social au 22 Rue d'Artois, ci-après dénommée l'association d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont constitués de

- Le club house salle de Beaumont à titre partagé.
- Un local de rangement de 10.5 m<sup>2</sup> salle de Beaumont à titre exclusif ;
- Une salle d'arts martiaux, une salle de musculation et leurs annexes situées dans l'enceinte du Centre Social 3 Villes, situé 93 avenue du Docteur Schweitzer à Hem, pour une surface de 441m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée à titre partagé ;
- Le Club disposera en outre de 5 places de stationnement sur le parking du Centre Social, aux horaires de mise à disposition des locaux.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Le club House est utilisé comme suit par le JUDO CLUB DE HEM :

- En soirée : l'accès au club house est réservé aux membres du bureau pour des réunions de travail. Le club House restera fermé à tout autre utilisateur.
- En journée : le club house est fermé
- Le week-end : il est mis à disposition du Club lors du déroulement des rencontres officielles. Il est ouvert au plus tôt 1h avant le début de la première rencontre et au plus tard 1h30 après la fin de la dernière rencontre.

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**C. GROSSEMY**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION LA VAILLANTE<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|----------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association LA VAILLANTE, représentée par son président, ci-après dénommée l'association, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association de la Vaillante :

- Promouvoir et développer l'école de gymnastique en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Promouvoir la gymnastique pour tous
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités de l'association
- Organiser des stages de gymnastique
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l’association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**André MALAIZE**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d’échéance :

**ASSOCIATION LA VAILLANTE**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association LA VAILLANTE, représentée par son président, ayant son siège social au 223 rue Jules Guesde, ci-après dénommée l'association, d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont :

- Un bureau de 15 m<sup>2</sup> et des locaux de rangement de 22 m<sup>2</sup> à la salle Le Pennec à titre exclusif ;
- Le club house et la salle Emilie Le Pennec à titre partagé.
- Des créneaux à la salle Emilie Le Pennec, à titre partagé

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs,**

**Pour l'association  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**A. MALAIZE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance



**ASSOCIATION OLYMPIC HEMOIS**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL – 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association OLYMPIC HEMOIS FC, représentée par son président, ayant son siège social au 19 rue Edouard Vaillant, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont :

- Stade Dubus : un local de rangement de 9 m<sup>2</sup> à titre exclusif.
- Stade Dubus : le club house, les vestiaires et le stade à titre partagé.
- Maison du Foot : le club house, la salle de convivialité, les vestiaires et le stade à titre partagé.
- Maison du foot : un bureau de 26.8 m<sup>2</sup> et un local de stockage de 18.2 m<sup>2</sup> à titre exclusif.
- Des créneaux de compétitions dans la salle Dubus à titre partagé.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer

à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs,**

**Pour l'association  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**D. DESPLANQUE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION OLYMPIC HEMOIS**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association OLYMPIC HEMOIS, représentée par son président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville a décidé au vu des aides accordées depuis quelques années à préciser les objectifs qu'elle fixe à l'OHFC suivant les priorités de la politique sportive.

La ville fixe les objectifs suivants à l'association :

- Accompagner la ville dans le fonctionnement de l'école de football des catégories U6 à U11 notamment en mettant à disposition des bénévoles, la prise en charge des inscriptions, des licences et assurances.
- Favoriser le football de compétition :
- L'équipe première senior doit devenir la vitrine du club par la qualité de son encadrement, les qualités sportives et humaines des joueurs et par les résultats. Elle doit prioritairement être composée de joueurs issus d'équipes jeunes du club ; toutefois, les moyens doivent être mis pour attirer des joueurs performants, les fidéliser mais surtout intégrer les joueurs formés au club
- Permettre aux équipes de jeunes d'accéder aux championnats de ligue :
- Renforcement et formation de l'encadrement pour augmenter les chances de l'accession de ces équipes.
- La perspective est de former la relève des équipes supérieures et d'augmenter la réserve des joueurs avec un potentiel compétitif important.
- Renforcer l'équipe du conseil d'administration du club ; en intégrant de nouvelles personnes influentes économiquement qui permettront d'apporter des recettes complémentaires et d'insuffler une nouvelle dynamique en rapport avec les ambitions sportives du club
- Reconduire l'organisation des stages de perfectionnement en football ; les animations avec le district Flandres et la ligue Nord Pas de Calais de football
- Organiser des tournois et manifestations
- Participer aux manifestations de la ville : le Téléthon, les courses Oxyg'Hem notamment les tournois inter-centres sociaux ; inter-écoles, inter-collèges

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**D. DESPLANQUE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat

Date d'échéance



**ASSOCIATION OMS**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association OMS, représentée par son président, ayant son siège au 42 rue du Général Leclerc à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont un bureau, un local de rangement à la Maison du Foot à titre partagé.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par l'association.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.



## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Vice-Président**

**E. DELEPAUT**

**K BRAHIMI**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                             |
|-------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION OMS<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|-------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association OMS, représentée par son Président, ayant son siège social en mairie, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à organiser des activités physiques et sportives. Elle propose également d'organiser une course pédestre dénommée OXYG'HEM.

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente.
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Vice-Président**

**E. DELEPAUT**

**K. BRAHIMI**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION PETANQUE CLUB<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association PETANQUE CLUB, représentée par son président autorisé à signer la présente convention, ci-après dénommée le club, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Pétanque Club :

- Promouvoir et développer l'école de pétanque en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Favoriser la pratique de la pétanque en compétition
- Promouvoir la pétanque pour tous
- Accueillir un maximum de hémois au sein de l'association
- Organiser des stages de pétanque pour les jeunes de l'école de pétanque
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai de un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l’association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**M. DUPIRE**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat

Date d’échéance :

**ASSOCIATION PETANQUE CLUB**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association PETANQUE CLUB, représentée par son président, ayant son siège social au 2 bis rue Racine à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont un bureau, une buvette et les pistes du boulodrome intérieures et extérieures ainsi que des locaux de rangement pour une surface totale de 488 m<sup>2</sup> au C.I.B, à titre exclusif.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des

mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par l'association.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**M. DUPIRE**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Compagnie : A

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :



**ASSOCIATION PING PONG CLUB DE HEM  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association PING PONG CLUB DE HEM, représentée par son président, ayant son siège social salle Cruyppenninck rue Jean Jaurès à Hem ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association du Ping Pong club de Hem :

- Promouvoir et développer l'école de tennis de table en accueillant un maximum de jeunes hémois
- Favoriser la pratique du tennis de table en compétition
- Promouvoir le tennis de table pour tous
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités de l'association
- Organiser des stages de tennis de table
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- la mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Le soutien technique et logistique à l'organisation des manifestations de l'association

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai de un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l’association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**B. PLANQUART**

COORDONNEES D’ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d’échéance :

|                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATION PING PONG CLUB DE HEM</b><br/><b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024</b><br/><b>(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association PING PONG CLUB DE HEM, représentée par son président, ayant son siège social à la salle Cruyppenninck rue Jean Jaurès à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

### **ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Un local de stockage et un bureau pour 20 m<sup>2</sup> au total, salle Cruyppenninck, à titre exclusif ;
- Le club house et la salle Cruyppenninck à titre partagé.

### **ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

### **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs,**

**Pour l'association  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**B. PLANQUART**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b>PLONGEE DES 3 VILLES</b><br><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association la Plongée des 3 villes, représentée par son président, ayant son siège social 3 rue des Vosges à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les conditions suivantes à l'association :

- Proposer la pratique de la plongée subaquatique en loisirs
- Accueillir un maximum de héméois au sein de l'association
- Permettre au maximum le sport pour tous
- Participer aux actions et événements de la ville
- Organiser en partenariat avec la ville un stage ouvert aux jeunes héméois
- Diversifier l'accueil des publics en allant solliciter le public séniors et les personnes en situation de handicap

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- La mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**J. PLUQUET**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

**ASSOCIATION ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL -2024  
(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL, représentée par son président, ayant son siège social au 51 rue de la Lionderie, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à la disposition sont :

- Des créneaux à la salle Dubus, pour les compétitions, à titre partagé

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation. Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**



Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux.
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (notamment la vérification et le nettoyage des chéneaux, remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la ville.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour le Maire et par délégation  
Le conseiller municipal délégué spécial  
aux sports et aux équipements sportifs,**

**Pour l'association  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**M. FERKIOUI**

COORDONNEES D'ASSURANCE : n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

### **PREAMBULE**

Faciliter l'accès au sport pour tous est une des ambitions de la Ville de HEM. La multiplicité des clubs et l'aménagement de nombreux sites sportifs en sont l'illustration. La pratique du Futsal étant à encourager dans la commune, celle-ci souhaite soutenir l'activité de l'association ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL.

~ ~ ~ ~

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL, représentée par son Président, ayant son siège social, 51 rue de la Lionderie, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION**

La ville fixe les objectifs suivants à l'association :

- Créer et animer une école de futsal en accueillant un maximum de jeunes hémois (au moins 30% des effectifs)
- Progresser dans la hiérarchie des championnats de futsal avec pour objectif d'atteindre le niveau national en fin de période de la présente convention
- Promouvoir le sport pour tous
- Accueillir un maximum de hémois dans toutes les activités de l'association : au moins 30% des effectifs à atteindre en fin de convention
- Organiser des tournois de futsal à Hem
- Organiser des stages de futsal prioritairement pour les jeunes hémois
- Accueillir des personnes en situation précaire et participer à des actions permettant l'insertion par le sport et notamment le futsal
- Participer aux manifestations de la ville : Téléthon, Oxyg'Hem....

### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du budget primitif, en fonction des financements obtenus par ailleurs par l'association au titre des différents contrats conclus par la ville ;
- Une mise à disposition de locaux.

### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de

toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente convention être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir à l'expiration d'un délai de 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans ce local.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux Sports  
Et aux équipements sportifs

Pour l'association,  
Le Président

**E. DELEPAUT**

**M. FERKIOUI**

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION VELO CLUB DE HEM<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association Le Vélo Club de Hem, représentée par son président, ayant son siège social 46 rue du 6 juin 1944 ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires pour la période débutant à la date de sa signature et expirant au 31 décembre 2026.

#### **ARTICLE DEUX – OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.**

La ville fixe les conditions suivantes à l'association :

- Proposer la pratique du cyclisme en loisirs et en compétition
- Accueillir un maximum de hémois au sein de l'association
- Permettre au maximum le sport pour tous
- Participer aux actions et événements de la ville

#### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

**Pour le Maire et par délégation  
Conseiller délégué aux sports  
Et aux équipements sportifs**

**Pour l'association,  
Le Président**

**E. DELEPAUT**

**G. BOCQUET**

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

**DEL/2023/AS/  
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE LOCAUX ET DE MATERIEL  
DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA COHESION SOCIALE**

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et de matériels de plusieurs associations. Certaines étant à échéance, il convient de les renouveler.

Vu l'avis conforme de la Commission action sociale, logement et politique de la ville,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes des conventions ;
- De l'autoriser à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

| <b>ASSOCIATIONS</b>                                           | <b>CONVENTION</b>      |                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AISE                                                          | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux et matériel roulant                                                                      |
| ALAM                                                          | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| AMICALE DONNEURS DE SANG (et Média)                           | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux                                                                                          |
| AMIS DE BEAUMONT (et Amicale Brossolette-Aric – Créa d'abord) | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux communs.                                                                                 |
| ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS               | Convention d'objectifs | . Mise à disposition de locaux<br>. Annexe sorties familiales<br>. Annexe gestion du PIC<br>. Annexe Conseil Citoyen. |
| AU COEUR DES AULNES                                           | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| CENTRE SOCIAL 3 VILLES                                        | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| CLCV                                                          | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| CLUB DE LA MARQUE                                             | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| CLUB DE L'AMITIE                                              | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| CLUB DES TROIS BAUDETS                                        | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| COMITE DU PETIT LANNOY                                        | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| ESPACE DE VIE SAINT EXUPERY                                   | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux                                                                                          |
| GIP AGIRE                                                     | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| IMAGE ET PENSEE                                               | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux                                                                                          |
| PACTE 59                                                      | Convention d'objectifs | Bail précaire annuel                                                                                                  |
| PAUSE ET PARTAGE                                              | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux                                                                                          |
| RESIDENTS TOUR BONNIER                                        | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| RESTAURANTS DU COEUR                                          | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux                                                                                          |
| SIATIC                                                        | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| SOURIRE D'AUTOMNE                                             | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| MAISON DE L'EAU, PECHE ET DE LA NATURE                        | Convention d'objectifs |                                                                                                                       |
| WIMO OV                                                       | Convention d'objectifs | Mise à disposition de locaux                                                                                          |

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**ASSOCIATION AISE**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre,

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'association AISE, représentée par son président, ayant son siège social au 231, avenue Laennec à Hem, ci-après dénommée l'Association, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'Association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des locaux et du matériel roulant favorisant son activité.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est un garage et le local situé en face, au rez de chaussée dans l'enceinte du site André Diligent, pour une surface utile totale de 148,35 m<sup>2</sup>, de façon continue et exclusive.

Le matériel est constitué d'une remorque comportant une hydro-gommeuse de type C1200 basse pression.

A la mise à disposition est liée une formation, préalable et indispensable à une bonne utilisation du matériel. Cette formation est dispensée par le concessionnaire de l'hydro-gommeuse.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

La mise à disposition des locaux est consentie contre une redevance annuelle forfaitaire de 6860 €, comptant une part locative et les charges mentionnées à l'article 6.

Le matériel roulant est mis à disposition à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La mise à disposition est consentie pour l'année 2024. Elle est renouvelable. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux et le matériel roulant ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention et de la convention générale d'objectifs, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La ville se réserve la possibilité de contrôler à tout moment la sécurité et la bonne utilisation des locaux et du matériel roulant, ainsi que de procéder aux fermetures techniques qui seraient indispensables au bon fonctionnement des installations. Elle en prévient l'association dans les meilleurs délais. Aucune transformation ou amélioration des lieux ne pourra être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville.

La Ville se réserve la possibilité d'utiliser elle-même le matériel roulant en cas de besoin.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :



1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

La ville assure l'entretien des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.

Les fluides et abonnements sont supportés par l'association dans le cadre de sa redevance annuelle.

## **6.2 - Le matériel roulant**

L'association prend en charge l'entretien complet du matériel (y compris révisions mécaniques et toutes réparations). Le matériel est stocké le soir et quand il n'est pas utilisé dans un parking clos.

Les consommations et produit de nettoyage appropriés au matériel sont directement à la charge de l'association.

Aucune transformation ou amélioration du matériel ne pourra être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS LOCATION**

Toute cession des droits en résultant ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

Le prêt ou la location du matériel mis à disposition sont proscrits.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs, ainsi que pour couvrir le matériel en tous risques, responsabilité civile et les risques de véhicule tracté, suivant les coordonnées ci-après. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association en cas de sinistre survenant dans ce local ou lié au matériel.

## **ARTICLE 9 - AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci autorisé par une délibération de la collectivité et du Conseil d'Administration de l'Association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'association devra libérer les locaux et restituer le matériel en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux signé par les parties.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat et au logement et à la politique de  
la Ville

Pour l'association  
Le Président

P. SIBILLE

C. DESCAMPS

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION AISE</b><br><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

L'Association pour l'Insertion Sociale et Economique entreprend toute action favorisant l'insertion sociale et/ou économique des personnes en situation de précarité et connaissant des difficultés de vie. Elle peut, à ce titre, accueillir, encadrer et apporter son soutien à la réinsertion du public dont il est question.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association AISE, représentée par son Président, ayant son siège social au 231 avenue Laënnec à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'association reçoit les personnes rencontrant des difficultés de réinsertion économique et/ou sociale, afin de leur apporter les aides financières ou matérielles appropriées. Elle encadre des chantiers école visant à réapprendre le travail dans le cadre de l'entretien des espaces extérieurs, des locaux et des voiries et voies d'eau de la commune, notamment par le retrait des graffitis, le nettoyage de locaux, les campagnes de prévention contre les nuisibles et les interventions de proximité dans le cadre du projet de rénovation urbaine. L'association peut répondre à des besoins spécifiques à la demande de la Ville, notamment dans le cadre d'actions ciblées auprès de publics fragiles (seniors, public aux ressources modestes).

L'association porte également une attention particulière à la parité du public accompagné afin de faciliter l'insertion professionnelle des femmes.

L'association assure les actions retenues par la Ville et instruites dans le cadre des dispositifs contractuels annuels. Tout discours ou action à caractère politique, confessionnel ou culturel est interdit.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Organiser 1 à 2 comités de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention
- Respecter les nouveaux critères de recevabilité de demandes de subvention énoncés dans la délibération DEL/2023/DG/63 relative au Guide des Orientations Politiques Hémoises, notamment le socle commun aux associations et les spécificités inhérentes au Pôle Social ci-dessous :

L'instruction pose l'obligation pour chaque porteur de projet d'identifier et de quantifier pour chaque action le (s) objectif(s) qu'ils se donnent à atteindre en termes de service public.

Projets et initiatives soutenus :

- Envers les séniors accompagnant le projet Ville autour du maintien de l'autonomie, à domicile, du lien social et familial
- Visant à aider et à accompagner les familles en difficulté autour des freins à l'emploi ou à l'activité
- Favorisant les liens familiaux et sociaux
- Aidant les Hémois dans leurs démarches et procédures (administratives, juridiques, etc.)
- Favorisant le développement social, la parentalité, la prévention, la santé

### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Des moyens matériels dont les conditions de mise à disposition font l'objet de conventions distinctes :  
Un garage et local situés en face, au rez-de-chaussée dans l'enceinte du site André Diligent, pour une surface utile totale de 148,35 m<sup>2</sup>, de façon continue et exclusive ;  
Un Véhicule technique.

Chacune des annexes sera revêtue des signatures des deux parties contractantes.

### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer sans délai la Ville de toutes modifications statutaires ou comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'Association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La Ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base des critères arrêtés par ses services. L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans.

Elle pourra être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la Ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association pour tout sinistre dont elle serait la cause.

**ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la Ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

**ARTICLE DIX - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

A Hem, le

Pour le Maire  
et par délégation  
L'adjoint à la vie économique,  
à l'emploi, au commerce et à l'insertion,

S. LAOUADI

Pour l'association  
Le Président

C. DESCAMPS

**AGENCE LOCALE D'ASSURANCE MALADIE  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires.

Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Bien que n'étant pas à proprement parler un domaine d'activité relevant directement des compétences de la commune, la santé est un enjeu dont la ville ne peut pas se détourner, tant les problématiques sanitaires peuvent avoir un impact significatif sur un certain nombre de politiques engagées, notamment en direction des publics fragiles. La santé est donc un sujet sur lequel la ville doit pouvoir s'impliquer, sans faire à la place des intervenants institutionnels et professionnels de santé, mais en complémentarité et en partenariat avec ceux-ci, dans une logique de sensibilisation et de prévention. Parallèlement, la ville souhaite encourager la coopération et la coordination entre les acteurs du domaine de la santé, les acteurs sociaux ou éducatifs, pour renforcer la prévention et l'éducation à la santé, contribuer à la construction de parcours de santé mieux articulés entre prévention et offre de soins, favoriser la mise en œuvre d'actions en cohérence avec les besoins sanitaires du territoire et renforcer l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing, représentée par son Directeur, ayant son siège social 6, rue Rémy Cogghe à Roubaix, ci-après dénommée la CPAM, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE LA CPAM.**

L'agence s'engage à proposer l'accueil de la population afin de fournir l'ensemble des services de la CPAM.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des permanences, ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville.
- La mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

La CPAM s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de la CPAM.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

La CPAM et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

La CPAM rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

La CPAM adresse chaque année à la Ville un compte de résultat annuel, un bilan financier et un rapport moral, ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par la CPAM de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

La CPAM souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de la CPAM afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux Solidarités entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement et à la Politique de la Ville

P. SIBILLE

Pour la CPAM,  
Le Directeur

P. BOUQUET

COORDONNEES D'ASSURANCE : responsabilité civile

Numéro de police :135597

Compagnie : FILHET ALLARD SHAM

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

**ASSOCIATIONS AMICALE BROSSOLETTE, AMIS DE BEAUMONT, ARIC, CREA'D'ABORD**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association des Amis de Beaumont, représentée par sa présidente,

L'amicale Laïque Pierre Brossolette, représentée par sa présidente,

L'amicale des retraités indépendants et cadres, représentée par son président,

Les Créa'd'abord, représentée par son président,

ci-après dénommées les associations, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre des conventions d'objectifs conclues entre la Ville et les associations, la Ville met à la disposition des associations, qui acceptent en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est constitué d'une partie du Centre Intergénérationnel de Beaumont Maurice Schumann, situé rue Racine à Hem, soit un local de rangement, un bureau, une salle d'activités, ainsi que l'accès aux sanitaires. Le détail des locaux apparaît dans le tableau ci-après.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, les associations s'obligent à faire figurer dans tous leurs documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût leur sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Ces locaux sont utilisés dans leur ensemble par les deux associations selon un planning arrêté avec la Ville, fixé comme suit :

- La totalité des locaux du lundi au vendredi, pour l'association des Amis de Beaumont, excepté le mardi matin et le vendredi après-midi ;
- La totalité des locaux le mercredi de 14 h à 18 h pour l'ARIC ;
- La totalité des locaux du samedi au dimanche pour l'Amicale Laïque Pierre Brossolette sauf manifestation exceptionnelle organisée par les Amis de Beaumont. Cette manifestation aura fait l'objet d'un accord préalable entre les parties.
- La totalité des locaux le jeudi de 13h30 à 17h pour Les Créa'd'abord

Les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la convention d'objectifs sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle. La Ville se réserve la possibilité d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier la sécurité et leur bonne utilisation. A cette occasion, et pour tous travaux lui incombant, elle peut être amenée à fermer momentanément les locaux.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par les associations sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;

4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle. ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si les associations venaient à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elles en avertissent immédiatement leur service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

Les associations souscrivent toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir leur responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elles justifient à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement les assurances des associations afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration des associations.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, les associations devront libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à leur disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem le

**Pour les Amis de Beaumont  
La Présidente**

**Mme JUSY**

**Pour l'Amicale P. Brossolette  
La Présidente**

**Mme BERTIN**

**Pour l'ARIC  
Le Président**

**M. BAUSIERE**

**Pour les Cré'd'abord,  
Le Président,**

**M. CAGNARD**

**Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux affaires culturelles,  
à l'animation et à la vie Associative,**

**M. LECLERCQ**



COORDONNEES D'ASSURANCE :

Amis de Beaumont :  
n° de police :  
Compagnie :  
Date d'échéance :

amicale Pierre Brossolette  
n° de police :  
Compagnie :  
Date d'échéance :

ARIC  
n° de police  
Compagnie :  
date d'échéance :

Créa'd'abord :  
N° police :  
Compagnie :  
Date d'échéance :

**BIENS IMMOBILIERS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS**

| <b>Adresse</b>                                                                       | <b>Description</b>                                | <b>Surfaces</b>               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------|
| CENTRE<br>INTERGENERATIONNEL DE<br>BEAUMONT MAURICE<br>SCHUMANN,<br>RUE RACINE A HEM | LOCAL DE RANGEMENT<br>BUREAU<br>LOCAL D'ACTIVITES | 15.04 M2<br>13.81 M2<br>25 M2 |

**ASSOCIATIONS AMICALE DES DONNEURS DE SANG ET MEDIA**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, convention modifiée par la délibération 76 du 22 juin 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

L'amicale des donneurs de sang, représentée par sa présidente,  
L'association MEDIA, représentée par sa présidente,  
ci-après dénommées les associations, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre des conventions d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclues entre la Ville et les associations, la Ville met à la disposition des associations, qui acceptent en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est le logement de fonction du groupe scolaire DE LATRE DE TASSIGNY.  
L'amicale des donneurs de sang dispose de 19.67 m<sup>2</sup>, et Média dispose de 62.20 m<sup>2</sup> à titre exclusif.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, les associations s'obligent à faire figurer dans tous leurs documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût leur sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par les associations sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si les associations venaient à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elles en avertissent immédiatement leur service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations d'électricité seront directement à la charge des associations suivant le tableau établi ci-après. Dès que les aménagements techniques seront réalisés, les consommations et abonnements des autres postes seront à la charge des associations.

| CHARGES     | REPARTITION DE PRISE EN CHARGE |                                   |                     |
|-------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
|             | VILLE                          | OCCUPANT –<br>DONNEURS DE<br>SANG | OCCUPANT –<br>MEDIA |
| EAU         | 100 %                          | Sans objet                        | Sans objet          |
| ELECTRICITE | Sans objet                     | 1/15                              | 14/15               |
| CHAUFFAGE   | 100 %                          | Sans objet                        | Sans objet          |

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

Les associations souscrivent toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir leur responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elles justifient à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance des associations afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et des Conseils d'Administration des associations.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, les associations devront libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à leur disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation

L'adjoint aux Solidarités entre les Générations,

A l'Habitat, au Logement et à la Politique de la Ville

M. SIBILLE

Pour l'association MEDIA

La Présidente

Pour l'association des Donneurs de Sang

La Présidente

Mme RAFFESTIN

Mme FREMAUX

COORDONNEES D'ASSURANCE MEDIA:

n° de police :

Compagnie :

Date d'échéance :

COORDONNEES D'ASSURANCE DONNEURS DE SANG :

n° de police :

Compagnie :

Date d'échéance :

**AMICALE DES DONNEURS DE SANG  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Bien que n'étant pas à proprement parler un domaine d'activité relevant directement des compétences de la commune, la santé est un enjeu dont la ville ne peut pas se détourner et c'est un sujet sur lequel la ville doit pouvoir s'impliquer, sans faire à la place des intervenants institutionnels et professionnels de santé, mais en complémentarité et en partenariat avec ceux-ci, dans une logique de sensibilisation et de prévention.

Faciliter le don de sang est l'un des enjeux de l'Etablissement Français du Sang. Partenaires de l'EFS, la Ville de Hem et l'Amicale des Donneurs de Sang s'engagent à jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation, l'information et la promotion du don de sang auprès du grand public. Elles participent à l'organisation des collectes de sang, favorise le recrutement et la fidélisation des donneurs. Leurs rôles respectifs contribuent également à la diffusion des valeurs du don de sang : solidarité, générosité, gratuité.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Amicale des Donneurs de Sang, ayant son siège social au 115 rue des Trois Baudets à Hem, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'Amicale des Donneurs de Sang organise 15 collectes de sang parmi la population hémoise, en collaboration avec le Centre Régional de Transfusion Sanguine de Lille. Elle participe à l'animation communale des festivités de « Hem en Fête » et OXYG'HEM par la tenue d'un stand. En outre, afin de se procurer des ressources supplémentaires, l'Amicale organise diverses activités telles que thés dansants, voyages et autres.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des permanences, ateliers ou évènements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Organiser au moins 1 comité de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Une subvention, dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville.
- La mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente.
- Le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté pouvant avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la Ville un compte de résultat annuel, un bilan financier et un rapport moral, ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P.SIBILLE

S. FREMAUX

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION LES AMIS DE BEAUMONT<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet gérontologique, la Ville de Hem a pour principale ambition de prévenir et de réduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes âgées dans les différents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne âgée constitue également un enjeu majeur auquel la ville souhaite répondre afin d'ajuster au mieux les prestations proposées aux besoins. La ville entend, par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les différents dispositifs spécifiques, nationaux ou départementaux, activés en direction des personnes âgées, de manière à pouvoir apporter une réponse la plus globale possible aux différentes problématiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les différents âges de la vie de seniors : la situation des personnes âgées n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diffèrent selon qu'elles s'adressent à de jeunes retraités pleinement autonomes ou à des personnes seules confrontées à des problèmes de santé liés à l'avancée en âge. Il revient ainsi à la ville de pouvoir développer une offre de services adaptée et différenciée, pour répondre avec plus d'acuité aux attentes qui sont formulées à ces différents stades de la vie des seniors hémois.

Par son action, l'association des Amis de Beaumont participe au maintien du lien social et d'une offre de service diversifiée auprès du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien. De plus, le quartier de Beaumont, étant particulièrement excentré et séparé géographiquement du reste de la Ville, nécessite des mesures particulières pour assurer son animation et sa participation à la vie associative de la commune.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association des Amis de Beaumont, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 2, rue Racine à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

## **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à animer et organiser des temps de loisirs destinés aux habitants du quartier, conformément à ses statuts et aux objectifs de la Ville de Hem dans ce domaine.

L'association se propose de répondre à ces besoins en :

- Développant la vie associative et l'animation socioculturelle ;
- Organisant des manifestations et fêtes pour la population ;
- Offrant des activités ludiques et éducatives intergénérationnelles (aide à l'apprentissage de la lecture pour les petits, périscolaire, atelier couture) ;
- Contribuant au respect du cadre de vie et sa mise en valeur.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Gérer la salle dite « des Amis de Beaumont » comme convenu dans la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée
- Participer aux réunions du Comité d'Animation Seniors organisées par la Ville
- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.

### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville.
- Des moyens matériels : le local mis à disposition est constitué d'une partie du Centre Intergénérationnel de Beaumont Maurice Schumann, situé rue Racine à Hem, soit un local de rangement, un bureau, une salle d'activités, ainsi que l'accès aux sanitaires, partagé avec 2 autres associations.  
Cette annexe sera revêtue des signatures des parties contractantes.

### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer sans délai la Ville de toutes modifications statutaires ou comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'Association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente.

La Ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base des critères arrêtés par ses services.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans.

Elle pourra être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la Ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association pour tout sinistre dont elle serait la cause.

### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adressera chaque année à la Ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

### **ARTICLE DIX - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

A Hem, le

Pour la Ville de Hem,  
L'Adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat, au logement et à la politique de la ville  
P. SIBILLE

Pour l'association  
La Présidente,  
F. JUSY

**ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS  
ANNEXE POUR LA GESTION DU CONSEIL CITOYEN- 2024**

Entre,

La Ville de Hem dénommée dans la présente convention « La Ville », représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 d'une part,

Et,

L'Association pour la Participation des Habitants, ayant son siège social au 42 rue du Général Leclerc à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le Conseil citoyen est porté par l'Association pour la Participation des Habitants qui est chargée d'en assurer le fonctionnement en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, et en particulier le principe d'indépendance du Conseil.

Cette mission s'inscrit en application de la loi 2014-173 programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014, en matière de Politique de la Ville, relative à la place des habitants dans les espaces de discussions, de propositions et d'initiatives.

Il est composé de seize membres répartis comme tel :

- un collège d'acteurs locaux volontaires (4 membres) du secteur concerné par le projet PRU Lionderie - Trois Baudets et nommés par le Maire ;
- un collège des associations (4 membres) nommés par le Maire afin d'assurer une représentativité des secteurs d'intervention et domaines de compétences. En tant que structure porteuse, l'Association pour la Participation des Habitants est membre d'office du collège des associations et acteurs locaux ;
- un collège des habitants par volontariat et tirage au sort du Conseil Municipal (8 membres).

**ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU CONSEIL CITOYEN**

La mise en place d'un conseil citoyen à Hem dans l'ensemble des quartiers prioritaires (Hauts-Champs, Longchamp, Trois Fermes, Trois Baudets et Lionderie) permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en garantissant la place des habitants dans les espaces de discussions, de propositions et d'initiatives.

Le Conseil citoyen est porté par l'Association pour la Participation des Habitants qui est chargée d'en assurer le fonctionnement en s'engageant à respecter les principes du cadre de référence, et en particulier le principe d'indépendance du Conseil. En qualité de structure porteuse, elle bénéficie des moyens alloués pour le Conseil. Les objectifs du Conseil Citoyen sont ceux indiqués dans la convention d'objectifs auprès de laquelle la présente est annexée.

1. Assurer le portage du Conseil Citoyen en respectant les principes du cadre de référence, et en particulier le principe d'indépendance du Conseil ;
2. Constituer le « Conseil Citoyen », pour lequel un règlement intérieur est établi. Ce règlement sera par ailleurs validé par le Préfet, le Maire et le Conseil Municipal de la Ville de Hem ;
3. S'assurer que le Conseil Citoyen respecte :
  - les principes généraux inscrits dans la loi : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité ;
  - les principes renvoyant aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, proximité, citoyenneté et co-construction ;
  - les cadres de référence de la Ville de Hem et de l'Etat, joints à la présente convention, et qui ont pour objectif d'être un outil de méthode à destination de ceux qui seront amenés à s'investir dans ce conseil citoyen.
4. Gérer les moyens alloués pour le Conseil Citoyen en qualité de structure porteuse.



### **ARTICLE 3 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE CETTE CONVENTION, DUREE DE CETTE CONVENTION**

#### **3.1 Modalités de suivi et d'évaluation :**

- Lors de la signature de la convention, l'Association s'engage à fournir à la Ville un dossier de présentation de la procédure du fonctionnement du Conseil Citoyen comportant :
  - la liste des membres du Conseil Citoyen
  - le règlement intérieur

#### **3.2 Durée de la convention**

Cette convention est conclue pour l'année 2024. Elle est renouvelable expressément.

### **ARTICLE 4 : RESILIATION**

La Ville se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en cas de mauvaise exécution de la convention, avec un préavis de 15 jours, par envoi d'un courrier avec accusé de réception.

Avec un préavis de 6 mois, au plus tard le 30 Juin pour effet le 1<sup>er</sup> Janvier suivant, chaque partie contractante peut décider librement de résilier la présente convention.

### **ARTICLE 5 : LITIGES**

A défaut d'accord amiable, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront portés devant la juridiction compétente.

Fait à HEM, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la solidarité entre les générations,  
à l'habitat, au logement  
et à la politique de la ville

P. SIBILLE

Pour l'association  
Le Président,

C. ECKHAUT

**ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CONSEIL CITOYEN - 2024**

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la ville, d'une part,

Et,

L'Association pour la Participation des Habitants, ayant son siège social au 42 rue du Général Leclerc à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de l'annexe pour la gestion du conseil citoyen 2024 en date du 17 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'Association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des locaux ainsi que du matériel favorisant l'activité du conseil citoyen, dont la liste est jointe en annexe.

**ARTICLE 2 - DESIGNATION**

Le local mis à disposition est un bureau situé dans la Maison du Foot, à l'exclusion de tout autre locataire, pour une surface de 22,7 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Considérant que le Conseil citoyen a vocation à permettre l'expression démocratique, la Ville mettra à disposition ce local à titre gracieux. Toutefois, les associations s'obligent à faire figurer dans tous leurs documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût leur sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention et du document cadre présenté lors de la création du conseil citoyen, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La ville se réserve la possibilité de contrôler à tout moment la sécurité et la bonne utilisation des locaux ainsi que de procéder aux fermetures techniques qui seraient indispensables au bon fonctionnement des installations. Elle en prévient l'association dans les meilleurs délais.

L'association aura le badge et la clef lui permettant l'accès aux locaux, sous signature d'un récépissé – toute duplication est interdite.

L'accès des utilisateurs aux locaux sera possible après ouverture par la personne désignée à cet effet, exclusivement aux horaires arrêtés (du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 12h), et après avoir pris connaissance des conditions particulières d'accès et de sécurité pour les sites.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne pourra être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrie tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé

2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

La ville assurera l'entretien des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil, ainsi que l'entretien courant et le nettoyage des locaux.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS LOCATION**

Toute cession des droits en résultant ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs suivant les coordonnées ci-après. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association en cas de sinistre survenant dans ce local.

#### **ARTICLE 9 - AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci autorisé par une délibération de la collectivité et d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'association devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à la disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux signé par les parties.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

Fait à HEM, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la solidarité entre les générations,  
à l'habitat, au logement  
et à la politique de la ville

Pour l'association  
Le Président,

P. SIBILLE

C. ECKHAUT

#### **COORDONNEES D'ASSURANCE :**

Compagnie :

N° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

#### **BIENS MOBILIERS MIS A DISPOSITION**

Une clé/un badge d'accès  
Une connexion WIFI  
Une armoire (avec serrure)  
Un bureau  
Une table de réunion  
20 chaises  
Un tableau blanc

**ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS  
ANNEXE POUR LA GESTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE - 2024**

Entre,

La Ville de Hem dénommée dans la présente convention « La Ville », représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, d'une part,

Et,

L'Association pour la Participation des Habitants, ayant son siège social au 42 rue du Général Leclerc à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : OBJET**

La ville décide de confier à l'Association, intervenant sur la commune de Hem, une mission de gestion du Projet d'Initiative Citoyenne (PIC). Cette association est seule responsable administrativement et comptablement de la gestion du PIC.

Cette mission s'inscrit dans les orientations prioritaires de la Ville en matière de Politique de la Ville, relatives à l'accompagnement des initiatives des habitants, cette politique étant définie par la Région.

**ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU FONDS DE PARTICIPATION**

Les objectifs du PIC sont ceux indiqués dans la convention d'objectifs auprès de laquelle la présente est annexée.

Au regard des objectifs assignés par la Ville, la mission de l'Association est la suivante :

1. Constituer le « Comité de gestion », pour lequel un règlement intérieur est établi. Ce Comité de Gestion est chargé de définir les règles d'utilisation du Fonds, d'examiner les projets déposés, de les déclarer ou non recevables pour un émargement au Fonds, et d'assurer le suivi des projets pris en charge par le PIC. La composition du Comité de Gestion et le règlement intérieur seront par ailleurs validés par le Conseil Municipal de la Ville de Hem ;
2. Assurer la communication sur le PIC (en direction des habitants, des associations, et sur la valorisation des projets) et accompagner les porteurs de projet (formation, information...) ;
3. Fournir à la Direction de la Cohésion Sociale et de la Solidarité les éléments d'évaluation sur le fonctionnement et l'utilisation de ce PIC au regard des objectifs de départ, et lui transmettre un état récapitulatif des dépenses acquittées ;
4. Gérer les fonds financiers apportés par la Ville.

Les projets soutenus peuvent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Insertion par l'économie ;
- Innovation sociale ;
- Démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques ;
- Transition énergétique et écologique ;
- Valorisation des circuits courts ;
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées et des personnes fragiles ;
- Lutte contre l'illettrisme ;
- Echanges de savoirs, entraide et soutien scolaire ;
- Valorisation et découverte du patrimoine et de l'histoire locale ;
- Créativité artistique.

Les bénéficiaires des financements ne peuvent être que des personnes physiques, des collectifs de citoyens, des associations ou d'autres personnalités morales de droit privé, porteurs d'un projet collectif. En aucun cas, le Fonds ne peut financer une collectivité territoriale ou toute autre personne de droit public, ni aucune association à caractère politique ou culturel.

**ARTICLE 3 : MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE**

L'intervention de la Ville se réalise dans le cadre du Contrat de Ville et de l'appel à projet de la Région relatif à la Politique de la Ville. Au regard d'une dépense subventionnable établie annuellement, un financement inscrit au budget annuel sera apporté par la subvention de la Commune. L'intervention de la Ville fera l'objet de délibérations annuelles précisant les conditions de versement.

## **ARTICLE 4 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE CETTE CONVENTION, DUREE DE CETTE CONVENTION**

### **4.1 Modalités de suivi et d'évaluation :**

- Lors de la signature de la convention, l'Association s'engage à fournir à la Ville un dossier de présentation de la procédure du fonctionnement du PIC comportant :
  - la liste des membres du comité de gestion,
  - le règlement intérieur comprenant :
    - ⇒ le fonctionnement du Comité de Gestion,
    - ⇒ les modalités d'instruction des dossiers (procédure de dépôt des dossiers, critères d'attribution,...),
    - ⇒ les modes de communication sur le PIC.
- L'Association s'engage à transmettre à la Ville, en vue du bilan annuel de la convention, un rapport d'activités qui précisera :
  - Les conditions de réalisation de la procédure prévue (compte-rendu des Comités de Gestion, outil de communication, extraits de presse...);
  - La synthèse des dossiers financés, au regard des priorités d'intervention (thèmes, porteurs...).
- L'Association s'engage à faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention, ou à son fonctionnement interne et à ses comptes.

### **4.2 Le suivi assuré par la Ville**

- La Ville, par l'intermédiaire de ses services rattachés à la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, s'engage à accompagner l'Association dans les démarches de formation et d'information de ses membres et ceux du collectif des associations impliquées dans le PIC, et à les accompagner dans leurs projets d'évaluation.
- La Ville s'engage à apporter une aide technique et matérielle à l'instruction et au suivi des dossiers déposés en mettant ponctuellement à sa disposition une personne rattachée à la Direction de l'Education et de la Jeunesse, ainsi que les locaux municipaux nécessaires aux travaux de l'association et du Comité de Gestion.
- La Ville s'engage à construire avec les collectivités locales concernées des modalités conjointes de suivi et d'animation du PIC, au regard notamment du renouvellement du mandat de gestion, et de l'assistance technique liée à la gestion du Fonds.
- La Direction Générale des services de la Ville, par l'intermédiaire de la Direction de la solidarité et de la cohésion sociale, est chargée d'assurer le suivi de l'exécution de la présente convention au nom de la ville.

### **4.3 Durée de la convention**

Cette convention est conclue pour l'année 2024. Elle est renouvelable expressément.

## **ARTICLE 5 : RESILIATION**

La Ville se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en cas de mauvaise exécution de la convention, avec un préavis de 15 jours, par envoi d'un courrier avec accusé de réception. Avec un préavis de 6 mois, au plus tard le 30 juin pour effet le 1<sup>er</sup> janvier suivant, chaque partie contractante peut décider librement de résilier la présente convention.

## **ARTICLE 6 : LITIGES**

A défaut d'accord amiable, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront portés devant la juridiction compétente.

Fait à HEM, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la solidarité entre les générations,  
à l'habitat, au logement  
et à la politique de la ville

P. SIBILLE

Pour l'association  
Le Président,

C. ECKHAUT

|                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires.

Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Les habitants peuvent éprouver de la difficulté à organiser des manifestations telles que des fêtes de quartier ou d'autres événements pouvant apporter de la vie à la Cité, telles que les sorties familiales. Afin de favoriser l'implication des habitants des quartiers prioritaires dans la vie de la commune, il convient de soutenir les initiatives et de permettre une réalisation par un financement approprié.

L'association pour la Participation des Habitants soutient en finançant tous les projets favorisant la participation des Hémois des quartiers prioritaires à la vie de leur quartier et de leur cité.

L'association fédère également les opérateurs des sorties familiales et finance massivement les coûts de transport en lieu et place de la participation financière des habitants permettant ainsi aux plus défavorisés de profiter en famille de moments d'évasion hors de leur quartier.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association pour la Participation des Habitants, dont les statuts sont joints, ayant son siège social au 42 rue du Général Leclerc à Hem, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'association a pour but d'entreprendre toute action favorisant la participation des Hémois résidant en quartier prioritaire à la vie de leur quartier et de leur cité. Elle peut collaborer avec tout groupement, organisme ou personne travaillant dans un but similaire, en excluant toute action à caractère politique, confessionnel ou lucratif.

L'A.P.H. assure :

- Le rôle d'administrateur de trésorerie du dispositif "Sorties Familiales" ;
- La gestion du Projet d'Initiative Citoyenne
- La mise en place et la gestion du Conseil Citoyen.

Ces missions spécifiques font l'objet d'annexes jointes à la présente.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)

- Organiser 1 à 2 comités de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.
- Respecter les nouveaux critères de recevabilité de demandes de subvention énoncés dans la délibération DEL/2023/DG/63 relative au Guide des Orientations Politiques Hémoises, notamment le socle commun aux associations et les spécificités inhérentes au Pôle Social ci-dessous :

L'instruction pose l'obligation pour chaque porteur de projet d'identifier et de quantifier pour chaque action le (s) objectif(s) qu'ils se donnent à atteindre en termes de service public.

Projets et initiatives soutenus :

- Envers les seniors accompagnant le projet Ville autour du maintien de l'autonomie, à domicile, du lien social et familial
- Visant à aider et à accompagner les familles en difficulté autour des freins à l'emploi ou à l'activité
- Favorisant les liens familiaux et sociaux
- Aidant les Hémois dans leurs démarches et procédures (administratives, juridiques, etc.)
- Favorisant le développement social, la parentalité, la prévention, la santé

### **ARTICLE TROIS –ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la ville est la suivante :

- Une participation en nature comprenant le travail de secrétariat (suivi du montage des dossiers jusqu'au bilan en passant par la réalisation du projet : aide administrative, suivi sur le terrain, organisation et animation de réunions, comptes rendus, suivi des financements avec les différents partenaires, évaluation annuelle pour les financeurs).
- Des fournitures et le prêt d'une salle 6 à 8 fois par an,
- Une participation financière dans le cadre de chacune des missions spécifiques telles que définies à l'article 2.

### **ARTICLE QUATRE –INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la collectivité, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la commune dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour deux ans. Elle peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention à la demande de la ville peut être effective à l'expiration d'un délai de 48 heures si un intérêt public exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du paiement des primes correspondantes. En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont celle-ci serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adressera chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

#### **ARTICLE DIX - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la solidarité entre les générations,  
à l'habitat, au logement  
et à la politique de la ville

Pour l'association  
Le Président,

P. SIBILLE

M. ECKHAUT



|                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION POUR LA PARTICIPATION DES HABITANTS<br/>ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE SORTIES FAMILIALES - 2024</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Entre,

La Ville de Hem dénommée dans la présente convention « La Ville », représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, d'une part,

Et,

L'Association pour la Participation des Habitants, ayant son siège social au 42 rue du Général Leclerc à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La ville décide de confier à l'Association, intervenant sur la commune de Hem, une mission de coordination et de financement des sorties familiales proposées par les associations locales des habitants. Cette association est seule responsable administrativement et comptablement de la gestion du Projet d'Initiative Citoyenne.

Cette mission s'inscrit dans les orientations prioritaires de la Ville en matière de Politique de la Ville, relatives à l'accompagnement des initiatives des habitants, cette politique étant définie par le Contrat de Plan Etat/Région.

### **ARTICLE 2 : MISSIONS DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

Au regard des objectifs assignés par la Ville, la mission de l'Association est la suivante :

1. Constituer le Collectif, pour lequel un règlement intérieur est établi. Ce Comité de Gestion est chargé de définir les règles d'attribution de financement selon les projets déposés. La composition du collectif et le règlement intérieur joints ci-après seront par ailleurs validés par le Conseil Municipal de la Ville de Hem ;
2. Assurer la communication sur l'activité Sorties Familiales (en direction des habitants, des associations, et sur la valorisation des projets) et accompagner les porteurs de projet (formation, information...);
3. Fournir à la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale les éléments d'évaluation sur le fonctionnement et l'utilisation des financements au regard des objectifs de départ, et lui transmettre un état récapitulatif des dépenses acquittées ;
4. Gérer les fonds financiers apportés par la Ville.

Les bénéficiaires des financements ne peuvent être que des personnes physiques, des collectifs de citoyens, des associations ou d'autres personnalités morales de droit privé, porteurs d'un projet collectif. En aucun cas, le Fonds ne peut financer une collectivité territoriale ou toute autre personne de droit public, ni aucune association à caractère politique ou culturel.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE FINANCEMENT**

L'intervention de la Ville se réalise dans le cadre du Contrat de Ville. Au regard d'une dépense subventionnable établie annuellement, un financement inscrit au budget annuel sera apporté par la subvention de la Commune. L'intervention de la Ville fera l'objet de délibérations annuelles précisant les conditions de versement.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE CETTE CONVENTION, DUREE DE CETTE CONVENTION**

#### **4.1 Modalités de suivi et d'évaluation :**

- Lors de la signature de la convention, l'Association s'engage à fournir à la Ville un dossier de présentation de la procédure des sorties familiales, comportant :
  - la liste des membres du collectif,
  - le règlement intérieur comprenant :
    - ⇒ le fonctionnement du collectif

- ⇒ les modalités d'instruction des dossiers (procédure de dépôt des dossiers, critères d'attribution,)
- ⇒ les modes de communication sur les sorties familiales.

- L'Association s'engage à transmettre à la Ville, en vue du bilan annuel de la convention, un rapport d'activités qui précisera :
  - Les conditions de réalisation de la procédure prévue (compte-rendu des réunions du collectif, outil de communication, extraits de presse...);
  - La synthèse des dossiers financés, au regard des priorités d'intervention (thèmes, porteurs...).
- L'Association s'engage à faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention, ou à son fonctionnement interne et à ses comptes.

#### **4.2 Le suivi assuré par la Ville**

- La Ville, par l'intermédiaire de ses services rattachés à la direction de la solidarité et de la cohésion sociale, s'engage à accompagner l'Association dans les démarches de formation et d'information de ses membres et ceux du collectif des associations impliquées dans le Projet d'Initiative Citoyenne, et à les accompagner dans leurs projets d'évaluation.
- La Ville s'engage à apporter une aide technique et matérielle à l'instruction et au suivi des dossiers déposés en mettant ponctuellement à sa disposition une personne rattachée à la direction de la solidarité et de la cohésion sociale de conception ainsi que les locaux municipaux nécessaires aux travaux de l'association et du Comité de Gestion.
- La Ville s'engage à construire avec les collectivités locales concernées des modalités conjointes de suivi et d'animation, au regard notamment du renouvellement du mandat de gestion, et de l'assistance technique liée à la gestion des sorties familiales.
- La Direction Générale des services de la Ville, par l'intermédiaire de la direction de la solidarité et de la cohésion sociale, est chargée d'assurer le suivi de l'exécution de la présente convention au nom de la ville.

#### **4.3 Durée de la convention**

Cette convention est conclue pour l'année 2024. Elle est renouvelable expressément.

#### **ARTICLE 5 : RESILIATION**

La Ville se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en cas de mauvaise exécution de la convention, avec un préavis de 15 jours, par envoi d'un courrier avec accusé de réception.

Avec un préavis de 6 mois, au plus tard le 30 juin pour effet le 1<sup>er</sup> janvier suivant, chaque partie contractante peut décider librement de résilier la présente convention.

#### **ARTICLE 6 : LITIGES**

A défaut d'accord amiable, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront portés devant la juridiction compétente.

Fait à HEM, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la solidarité entre les générations,  
à l'habitat, au logement  
et à la politique de la ville

P. SIBILLE

Pour l'association  
Le Président,

C. ECKHAUT

**ASSOCIATION AU CŒUR DES AULNES  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet gérontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de prévenir et de réduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes âgées dans les différents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne âgée constitue également un enjeu majeur auquel la ville souhaite répondre afin d'ajuster au mieux les prestations proposées aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les différents dispositifs spécifiques, nationaux ou départementaux, activés en direction des personnes âgées, de manière à pouvoir apporter une réponse la plus globale possible aux différentes problématiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les différents âges de la vie de seniors : la situation des personnes âgées n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diffèrent selon qu'elles s'adressent à de jeunes retraités pleinement autonomes ou à des personnes seules confrontées à des problèmes de santé liés à l'avancée en âge. Il revient ainsi à la ville de pouvoir développer une offre de services adaptée et différenciée, pour répondre avec plus d'acuité aux attentes qui sont formulées à ces différents stades de la vie des seniors hémois.

Par son action, l'association « Au cœur des Aulnes » participe au maintien du lien social et d'une offre de service diversifiée auprès du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association « Au cœur des Aulnes » ci-après dénommée l'association, représenté par sa Présidente, ayant son siège social au 32, rue du Général Leclerc à Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN - OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association « Au cœur des Aulnes » propose des animations à destination des résidents de l'EPHAD des Aulnes et de leurs familles.

Dans le cadre de son partenariat avec la Ville, l'association propose également une animation dans le cadre de la semaine bleue et participe au Comité d'Animation Seniors.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou évènements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...) ;
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions ;
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE TROIS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

**ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P.SIBILLE

P. MONTANT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires.

Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), représentée par sa Présidente, ayant son siège social 78/4. Rue Galilée, à Hem, ci-après dénommée la CLCV, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE UN - OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE LA CLCV**

La CLCV s'engage à mettre en place des permanences tous les jeudis de 9h30 à 11h30 et le mardi sur rendez-vous à destination de tous les habitants de la Ville de Hem et principalement les quartiers de Haut Champs-Longchamp-3 Fermes, Lionderie et 3 baudets.

Les objectifs étant de :

- permettre aux habitants de se rendre dans un lieu d'écoute de leurs problèmes, mais surtout de leur apporter une aide à la relation avec le bailleur et les différents fournisseurs (consommation) ;
- les orienter vers les différentes structures de la ville existantes ;
- effectuer un accompagnement à la suite de mutation lors de l'état des lieux de leur logement (entrant et sortant).

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions.

## **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

## **ARTICLE QUATRE -INFORMATION DE LA COMMUNE**

La CLCV s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de la CLCV.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

La CLCV et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

La CLCV rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

La CLCV adresse chaque année à la Ville un compte de résultat annuel, un bilan financier et un rapport moral, ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par la CLCV de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

La CLCV souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de la CLCV afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux Solidarités entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement et à la Politique de la Ville

P. SIBILLE

Pour la CLCV,  
La Présidente

R. LADENT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Numéro de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

**ASSOCIATION GYM DE LA MARQUE  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Dans le cadre de son projet gérontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de prévenir et de réduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes âgées dans les différents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne âgée constitue également un enjeu majeur auquel la ville souhaite répondre afin d'ajuster au mieux les prestations proposées aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les différents dispositifs spécifiques, nationaux ou départementaux, activés en direction des personnes âgées, de manière à pouvoir apporter une réponse la plus globale possible aux différentes problématiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les différents âges de la vie de seniors : la situation des personnes âgées n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diffèrent selon qu'elles s'adressent à de jeunes retraités pleinement autonomes ou à des personnes seules confrontées à des problèmes de santé liés à l'avancée en âge. Il revient ainsi à la ville de pouvoir développer une offre de services adaptée et différenciée, pour répondre avec plus d'acuité aux attentes qui sont formulées à ces différents stades de la vie des seniors hémois.

Par son action, l'association « Gym de la Marque » participe au maintien du lien social et d'une offre de service de bien-être et de mieux être auprès du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association Gym de la Marque, ci-après dénommée l'association, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 32, rue du Général Leclerc à Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association Gym de la marque propose des animations à destination de ses adhérents et/ou personnes âgées de la Ville de HEM à savoir :

- 1 cours de gym douce de manière hebdomadaire

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Participer aux réunions du Comité d'Animation Seniors organisées par la Ville
- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

## **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

## **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

C. FASSIAUX

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance



**ASSOCIATION CLUB DE L'AMITIE  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet g erontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de pr ev enir et de r eduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes  ag ees dans les diff erents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne  ag ee constitue  galement un enjeu majeur auquel la ville souhaite r epondre afin d'ajuster au mieux les prestations propos ees aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les diff erents dispositifs sp ecifiques, nationaux ou d epartementaux, activ es en direction des personnes  ag ees, de mani ere   pouvoir apporter une r eponse la plus globale possible aux diff erentes probl ematiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les diff erents  ges de la vie de seniors : la situation des personnes  ag ees n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diff erent selon qu'elles s'adressent   de jeunes retrait es pleinement autonomes ou   des personnes seules confront ees   des probl emes de sant e li es   l'avanc ee en  ge. Il revient ainsi   la ville de pouvoir d evelopper une offre de services adapt ee et diff erenci ee, pour r epondre avec plus d'acuit e aux attentes qui sont formul ees   ces diff erents stades de la vie des seniors h emois.

Par son action, l'association « Club de l'Amiti  » participe au maintien du lien social et d'une offre de service diversifi ee aupr es du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, repr esent ee par son Maire, autoris e   signer la pr esente convention par d eliberation du Conseil Municipal en date du 7 d ecembre 2023, ci-apr es d enom mee la Ville, d'une part,

Et

L'Association Club de l'Amiti , ci-apr es d enom mee l'association, repr esent ee par sa pr esidente, ayant son si ge social au 32, rue du G en ral Leclerc   Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La pr esente convention a pour objet de contractualiser les obligations r eciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 d ecembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association Club de l'amiti  propose des animations   destination de ses adh erents et/ou personnes  g ees de la Ville de HEM   savoir :

- La belote de mani ere hebdomadaire
- Un concours de belote
- Un repas dansant

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage   :

- Participer aux r eunions du Comit  d'Animation Seniors organis es par la Ville
- Informer la Ville et le CCAS du d eroulement de ses actions et projets tout au long de l'ann ee via le technicien r ef erent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou  v enements organis es, difficult es rencontr ees, modifications des actions...)
- R ealiser et transmettre r eguli erement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Faciliter tout contr ole que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'ex ecution de la pr esente convention, notamment   transmettre   tout moment et sans d elai tous documents relatifs   l'ex ecution de la pr esente convention.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend une subvention dont le montant est arr et e chaque ann ee lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P.SIBILLE

Mme CUPAIOLO

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION CLUB DES 3 BAUDETS  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet g erontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de pr ev enir et de r eduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes  ag ees dans les diff erents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne  ag ee constitue  galement un enjeu majeur auquel la ville souhaite r epondre afin d'ajuster au mieux les prestations propos ees aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les diff erents dispositifs sp ecifiques, nationaux ou d epartementaux, activ es en direction des personnes  ag ees, de mani ere   pouvoir apporter une r eponse la plus globale possible aux diff erentes probl ematiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les diff erents  ges de la vie de seniors : la situation des personnes  ag ees n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diff erent selon qu'elles s'adressent   de jeunes retrait es pleinement autonomes ou   des personnes seules confront ees   des probl emes de sant e li es   l'avanc ee en  ge. Il revient ainsi   la ville de pouvoir d evelopper une offre de services adapt ee et diff erenci ee, pour r epondre avec plus d'acuit e aux attentes qui sont formul ees   ces diff erents stades de la vie des seniors h emois.

Par son action, l'association « Club des 3 Baudets » participe au maintien du lien social et d'une offre de service diversifi ee aupr es du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, repr esent ee par son Maire, autoris e   signer la pr esente convention par d eliberation du Conseil Municipal en date du 7 d ecembre 2023, ci-apr es d enom ee la Ville, d'une part,

Et

L'Association Club des 3 Baudets, ci-apr es d enom ee l'association, repr esent ee par sa pr esidente, ayant son si ge social 32, rue G en eral Leclerc   Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN - OBJET / DUREE**

La pr esente convention a pour objet de contractualiser les obligations r eciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 d ecembre 2026.

**ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association Club des 3 Baudets propose des animations   destination de ses adh erents et/ou personnes  g ees de la Ville de HEM   savoir :

- La belote et des jeux de soci ete de mani ere hebdomadaire
- Un repas dansant

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage   :

- Proposer une animation dans le cadre de la semaine bleue
- Participer aux r eunions du Comit e d'Animation Seniors organis ees par la Ville
- Informer la Ville et le CCAS du d eroulement de ses actions et projets tout au long de l'ann ee via le technicien r ef erent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou  v enements organis es, difficult es rencontr ees, modifications des actions...)
- R ealiser et transmettre r eguli erement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Faciliter tout contr ole que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'ex ecution de la pr esente convention, notamment   transmettre   tout moment et sans d elai tous documents relatifs   l'ex ecution de la pr esente convention.

**ARTICLE TROIS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend une subvention dont le montant est arr et e chaque ann ee lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

**ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage   informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut conna tre en cours d'ann ee. De m eme, elle s'engage   informer la Ville de toute modification ou difficult e qui peuvent avoir des cons equences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement,  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

E. COCQUELET

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION COMITE DU PETIT LANNOY  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet g erontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de pr ev enir et de r eduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes  ag ees dans les diff erents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne  ag ee constitue  egalement un enjeu majeur auquel la ville souhaite r epondre afin d'ajuster au mieux les prestations propos ees aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les diff erents dispositifs sp ecifiques, nationaux ou d epartementaux, activ es en direction des personnes  ag ees, de mani ere  a pouvoir apporter une r eponse la plus globale possible aux diff erentes probl ematiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les diff erents  ages de la vie de seniors : la situation des personnes  ag ees n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diff erent selon qu'elles s'adressent  a de jeunes retrait es pleinement autonomes ou  a des personnes seules confront ees  a des probl emes de sant e li es  a l'avanc ee en  age. Il revient ainsi  a la ville de pouvoir d evelopper une offre de services adapt ee et diff erenci ee, pour r epondre avec plus d'acuit e aux attentes qui sont formul ees  a ces diff erents stades de la vie des seniors h emois.

Par son action, l'association « Comit e du Petit Lannoy » participe au maintien du lien social et d'une offre de service diversifi ee aupr es du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, repr esent ee par son Maire, autoris e  a signer la pr esente convention par d eliberation du Conseil Municipal en date du 7 d ecembre 2023, ci-apr es d enom ee la Ville, d'une part,

Et

L'Association Comit e du Petit Lannoy, ci-apr es d enom ee l'association, repr esent ee par sa Pr esidente, ayant son si ege social au 32, rue du G en eral Leclerc  a Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La pr esente convention a pour objet de contractualiser les obligations r eciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 d ecembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association Comit e du Petit Lannoy propose des animations  a destination de ses adh erents et/ou personnes  ag ees de la Ville de HEM  a savoir :

- Distribution de colis de No el ;
- Un banquet annuel ;

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage  a :

- Participer aux r eunions du Comit e d'Animation Seniors organis ees par la Ville ;
- Informer la Ville et le CCAS du d eroulement de ses actions et projets tout au long de l'ann ee via le technicien r ef erent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou  ev enements organis es, difficult es rencontr ees, modifications des actions...) ;
- R ealiser et transmettre r eguli erement des bilans et comptes-rendus de ses actions ;
- Faciliter tout contr ole que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'ex ecution de la pr esente convention, notamment  a transmettre  a tout moment et sans d elai tous documents relatifs  a l'ex ecution de la pr esente convention.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend une subvention dont le montant est arr et e chaque ann ee lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

#### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services. L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

E. GATOUX

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**CENTRE SOCIAL 3 VILLES**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires.

Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le centre social est un équipement de proximité, ouvert à l'ensemble des habitants, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale. S'inspirant des valeurs de dignité, solidarité et démocratie, le centre social est un lieu d'initiatives, d'échanges et de rencontres sur lequel compte la Ville.

De l'accueil Petite Enfance ou en centre de loisirs aux cours de sports, en passant par des accueils de jeunes à vocation citoyenne, des ateliers santé, des ateliers créatifs et des événements culturels, les activités proposées au sein d'un centre social sont très variées et doivent être accessibles à tous.

Le centre social développe ses services et ses activités en fonction d'un projet social élaboré avec la Ville, la CAF, le Département du Nord, l'Etat et les habitants, qui jouent un rôle central dans les choix et les orientations de l'équipement.

Le centre social 3 Villes étant facteur de lien social, de pédagogie de la citoyenneté et d'apprentissage de la participation, il est proposé au Conseil Municipal de conclure cette convention d'objectifs et les annexes qui y sont jointes.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association du Centre Social 3 Villes, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 93, avenue Schweitzer à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE UN — OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX — ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'association est un support d'animation globale et locale et, pour ce faire, assume plusieurs missions :

- Un accueil d'activités et de services de proximité pour les habitants d'un quartier,
- Un espace d'écoute des attentes, des demandes et des sollicitations des personnes en particulier des minorités,
- L'élaboration de démarches innovantes et participatives,
- Des actions en faveur des habitants,
- L'association assure les actions retenues par la Ville et instruites dans le cadre des dispositifs contractuels annuels. Tout discours ou action à caractère politique, confessionnel ou cultuel est interdit.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)

- Organiser 1 à 2 comités de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.
- Respecter les nouveaux critères de recevabilité de demandes de subvention énoncés dans la délibération DEL/2023/DG/63 relative au Guide des Orientations Politiques Hémoises, notamment le socle commun aux associations et les spécificités inhérentes au Pôle Social ci-dessous :

L'instruction pose l'obligation pour chaque porteur de projet d'identifier et de quantifier pour chaque action le (s) objectif(s) qu'ils se donnent à atteindre en termes de service public.

Projets et initiatives soutenus :

- Envers les seniors accompagnant le projet Ville autour du maintien de l'autonomie, à domicile, du lien social et familial
- Visant à aider et à accompagner les familles en difficulté autour des freins à l'emploi ou à l'activité
- Favorisant les liens familiaux et sociaux
- Aidant les Hémoises dans leurs démarches et procédures (administratives, juridiques, etc.)
- Favorisant le développement social, la parentalité, la prévention, la santé

### **ARTICLE TROIS — ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville ;
- Les locaux du Centre social, faisant l'objet d'un bail.

### **ARTICLE QUATRE — INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes les modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes les modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par l'instance délibérante de la Ville.

### **ARTICLE CINQ — COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

### **ARTICLE SIX — COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville dans les conditions définies l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités et le compte de résultat de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT — DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour trois ans. Elle pourra être renouvelée de façon expresse.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir dans un délai de 48 heures, si un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.



**ARTICLE HUIT — ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont l'association serait la cause.

**ARTICLE NEUF — CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

A Hem, le

Pour la Ville de Hem,  
L'Adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

P. SIBILLE

Pour l'association  
Le Président,

**CENTRE SOCIAL ESPACE DE VIE SAINT EXUPERY  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Le centre social étant facteur de lien social, de pédagogie de la citoyenneté et d'apprentissage de la participation, il est proposé au Conseil Municipal de conclure cette convention d'objectifs et les annexes qui y sont jointes.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association du Centre Social Espace de Vie Saint Exupéry, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 5 allée Saint Exupéry à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à être un support d'animation globale et locale et pour ce faire assume plusieurs missions :

- Un accueil d'activités et de services de proximité pour les habitants d'un quartier,
- Un espace d'écoute des attentes, des demandes et des sollicitations des personnes en particulier des minorités,
- L'élaboration de démarches innovantes et participatives,
- Des actions en faveur des habitants,
- L'association assure les actions retenues par la Ville et instruites dans le cadre des dispositifs contractuels annuels. Tout discours ou action à caractère politique, confessionnel ou culturel est interdit.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Organiser 1 à 2 comités de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.
- Respecter les nouveaux critères de recevabilité de demandes de subvention énoncés dans la délibération DEL/2023/DG/63 relative au Guide des Orientations Politiques Hémoises, notamment le socle commun aux associations et les spécificités inhérentes au Pôle Social ci-dessous :

L'instruction pose l'obligation pour chaque porteur de projet d'identifier et de quantifier pour chaque action le (s) objectif(s) qu'ils se donnent à atteindre en termes de service public.

Projets et initiatives soutenus :

- Envers les séniors accompagnant le projet Ville autour du maintien de l'autonomie, à domicile, du lien social et familial
- Visant à aider et à accompagner les familles en difficulté autour des freins à l'emploi ou à l'activité
- Favorisant les liens familiaux et sociaux
- Aidant les Hémois dans leurs démarches et procédures (administratives, juridiques, etc.)
- Favorisant le développement social, la parentalité, la prévention, la santé

#### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante : Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association. Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville. Des moyens matériels faisant l'objet d'une convention distincte (Les salles 1 et 2, un bureau et des sanitaires au centre intergénérationnel de Beaumont, 2 rue Racine).

#### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par l'instance délibérante de la Ville.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités et le compte de résultat de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour trois ans. Elle pourra être renouvelée de façon expresse.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir dans un délai de 48 heures, si un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont l'association serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

A Hem, le

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

P. SIBILLE

Pour l'association,  
Le Président

E. BLEUEZ

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION ESPACE DE VIE SAINT EXUPERY**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL ET MATERIEL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association espace de vie Saint-Exupéry, ci-après dénommée l'association, représentée par sa Présidente, ayant son siège social au 5, allée Saint Exupéry à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire. Par ailleurs, du matériel et du mobilier dont la liste figure en fin de texte, est mis à la disposition du Centre social, pour lui permettre d'exercer son activité. Ce matériel devra rester dans les locaux du CIB et ne pourra être déplacé sans l'accord écrit de la ville.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Les salles 1 et 2, un bureau et des sanitaires pour un total de 74 m<sup>2</sup> au Centre Intergénérationnel de Beaumont, 2 rue Racine.

*\* Les locaux de l'Espace Bournazel, d'une surface totale de 340.94 m<sup>2</sup>, et le jardin, d'une surface de 123 m<sup>2</sup>, font l'objet d'une convention de mise à disposition exclusive, réservée à la crèche de l'EVSE.*

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;

5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

#### **ARTICLE 7 – CESSIION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes. La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la solidarité entre les générations,  
à l'habitat, au logement  
et à la politique de la ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

B.GIRALDI

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Compagnie :

Date d'échéance :

**Mobilier et matériel mis à disposition du  
Centre social Espace de Vie Saint-Exupéry**

| <b>Description du mobilier et matériel</b>             | <b>Quantité</b> | <b>Valeur d'achat TTC</b> | <b>Prix total TTC</b> |
|--------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------------|
| Chaise Anory (hêtre naturel)                           | <b>19</b>       | <b>44,10</b>              | <b>837,90</b>         |
| Table 1,20 x 1,60                                      | <b>6</b>        | <b>77,44</b>              | <b>464,64</b>         |
| Armoire portes battantes (sans clefs)                  | <b>2</b>        | <b>259,20</b>             | <b>518,40</b>         |
| Chauffeuse KALUX                                       | <b>3</b>        | <b>146,34</b>             | <b>439,02</b>         |
| Table basse                                            | <b>1</b>        | <b>63,16</b>              | <b>63,16</b>          |
| Tableau mural blanc 90 x 1,80 (fixé au mur)            | <b>1</b>        | <b>100,21</b>             | <b>100,21</b>         |
| Téléphone                                              | <b>1</b>        | <b>24,90</b>              | <b>24,90</b>          |
| Téléviseur                                             | <b>1</b>        | <b>382,72</b>             | <b>382,72</b>         |
| Poste radio/CD THOMSON                                 | <b>1</b>        | <b>71,76</b>              | <b>71,76</b>          |
| Réfrigérateur FAURE                                    | <b>1</b>        | <b>239,20</b>             | <b>239,20</b>         |
| Porte manteaux avec 6 patères (fixé au mur)            | <b>1</b>        | -                         | -                     |
| Distributeur de savon                                  | <b>1</b>        | -                         | -                     |
| Miroir                                                 | <b>1</b>        | -                         | -                     |
| Porte-serviettes                                       | <b>1</b>        | -                         | -                     |
| Dérouleur pour papier toilette                         | <b>1</b>        | -                         | -                     |
| Extincteur                                             | <b>2</b>        | -                         | -                     |
| Clef CBA 9 (ouverture porte d'entrée et porte couloir) | <b>2</b>        | -                         | -                     |
| Clef VE 69 B 5 (ouverture de la grille extérieure)     | <b>2</b>        | -                         | -                     |

**GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON DE L'EMPLOI VAL DE MARQUE  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

Le GIP Maison de l'Emploi Val de marque, représenté par son Président, ayant son siège social en ses bureaux, ci-après dénommée le GIP, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

**ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DU GIP**

Le GIP, dans le cadre de ses différentes composantes (Maison de l'Emploi, Mission Locale et PLIE) coordonne les actions en faveur de l'emploi, a un rôle d'observation et d'anticipation de l'emploi, ainsi que le développement local de celui-ci.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la ville est la suivante :

- Une subvention de fonctionnement, répartie en trois parties calculées selon l'activité de chacune des composantes formant le GIP (Maison de l'Emploi, Mission Locale et PLIE), et dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif de la Ville ;
- Un ensemble immobilier dont les conditions de mise à disposition font l'objet d'une convention distincte et annexée à cette convention générale, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Cette annexe sera revêtue des signatures des deux parties contractantes.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

Le GIP s'engage à informer la Ville de toutes modifications qu'elle pourrait connaître en cours de convention. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'administration du GIP.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

Le GIP s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

Le GIP rend compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

Le GIP s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

**ARTICLE SEPT – DUREE / RESILIATION**

La présente convention pourra être renouvelée.



En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trente jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir à l'expiration d'un délai de 48 heures si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

Le GIP souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Il paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Il justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le  
Pour la Ville de Hem  
Le Maire  
Francis VERCAMER

Pour le GIP Maison de l'Emploi Val de Marque  
Le Président  
Said LAOUADI

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

Numéro de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

**ASSOCIATION IMAGE ET PENSEE**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

Le comité IMAGE ET PENSEE, ci-après dénommée l'association, représenté par sa présidente, ayant son siège social au 36 rue du Général Leclerc à Hem, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est composé de deux pièces pour une surface totale de 45 m<sup>2</sup> dans la maison située au 36, rue du Général Leclerc.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé

2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. À effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

P. SIBILLE

Pour l'association,  
La Présidente

M.P. D'HALLUIN

COORDONNEES D'ASSURANCE :

N° de police :

Date de signature du contrat :

Compagnie :

Date d'échéance :

**ASSOCIATION IMAGE ET PENSEE**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

**PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet gérontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de prévenir et de réduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes âgées dans les différents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne âgée constitue également un enjeu majeur auquel la ville souhaite répondre afin d'ajuster au mieux les prestations proposées aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les différents dispositifs spécifiques, nationaux ou départementaux, activés en direction des personnes âgées, de manière à pouvoir apporter une réponse la plus globale possible aux différentes problématiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les différents âges de la vie de seniors : la situation des personnes âgées n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diffèrent selon qu'elles s'adressent à de jeunes retraités pleinement autonomes ou à des personnes seules confrontées à des problèmes de santé liés à l'avancée en âge. Il revient ainsi à la ville de pouvoir développer une offre de services adaptée et différenciée, pour répondre avec plus d'acuité aux attentes qui sont formulées à ces différents stades de la vie des seniors hémois.

Par son action, l'association « IMAGE ET PENSEE » participe au maintien du lien social et d'une offre de service diversifiée auprès du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

Le comité IMAGE ET PENSEE, ci-après dénommée l'association, représenté par sa Présidente, ayant son siège social au 32, rue du Général Leclerc à Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association organise des animations sur la ville envers les personnes âgées :

- Voyages intergénérationnels de plusieurs jours
- Voyages d'un jour
- Spectacles
- Animations diverses
- Distribution de colis festifs
- Animation du banquet des aînés

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Gérer le local mis à disposition par la Ville comme convenu dans la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée
- Participer aux réunions du Comité d'Animation Seniors organisées par la Ville
- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- La mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ; dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

M.P. DHALLUIN

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATION MAISON DE L'EAU, DE LA PECHE ET DE LA NATURE</b><br/><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires. Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

La ville de Hem s'associe à l'association pour permettre le développement de ce projet à thématique sportive et environnementale. Par sa transmission de savoirs, savoir-faire et savoir-être, il répond à l'objectif de cohésion sociale en soutenant les parcours éducatifs innovants.

Cette transmission passant par l'éducation, l'information, la sensibilisation au développement durable et aux valeurs permet d'améliorer les compétences sociales et civiques, terreau fertile au mieux-vivre dans « sa cité », à la citoyenneté et à l'écocitoyenneté.

Sa dimension de préservation de l'environnement par des actions concrètes permet de développer la participation des habitants sur leur cadre de vie.

Cette action va permettre de renforcer les processus d'apprentissage par le recours à des thématiques dont le public est souvent éloigné : la pêche sportive et l'éducation à l'environnement.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

La Maison de l'Eau, de la Pêche et de la Nature, ayant son siège social au 202 Grand rue à Roubaix, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à proposer à la Ville des activités intergénérationnelles d'éducation à l'environnement et aux milieux aquatiques et d'initiation à la pêche pour les établissements scolaires, les centres sociaux, les structures spécialisées et les personnes âgées.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)

- Organiser 1 à 2 comités de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.
- Respecter les nouveaux critères de recevabilité de demandes de subvention énoncés dans la délibération DEL/2023/DG/63 relative au Guide des Orientations Politiques Hémoises, notamment le socle commun aux associations et les spécificités inhérentes au Pôle Social ci-dessous :  
L'instruction pose l'obligation pour chaque porteur de projet d'identifier et de quantifier pour chaque action le (s) objectif(s) qu'ils se donnent à atteindre en termes de service public.

Projets et initiatives soutenus :

- Envers les séniors accompagnant le projet Ville autour du maintien de l'autonomie, à domicile, du lien social et familial
- Visant à aider et à accompagner les familles en difficulté autour des freins à l'emploi ou à l'activité
- Favorisant les liens familiaux et sociaux
- Aidant les Hémois dans leurs démarches et procédures (administratives, juridiques, etc.)
- Favorisant le développement social, la parentalité, la prévention, la santé

### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services. L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

**ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

**ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la solidarité entre les générations,  
A l'habitat, au logement  
Et à la politique de la ville

Pour l'association,  
Le Président,

P. SIBILLE

J. PAQUET

COORDONNEES D'ASSURANCE : n° de police : 9433879

Compagnie :SWISS LIFE ROUBAIX

Date de signature du contrat : 28/01/2001

Date d'échéance : tacite reconduction



|                                                              |
|--------------------------------------------------------------|
| <b>PACTE 59</b><br><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - 2026</b> |
|--------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires.

Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le PACTE 59 intervient dans le cadre de l'aide alimentaire aux familles. L'épicerie située à Hem a la particularité de proposer à ses bénéficiaires un service de coiffure et un espace habillage. Cet ensemble de services forme un centre solidaire permettant aux publics les plus en difficulté de la commune de bénéficier non seulement d'une aide alimentaire, mais également de retrouver un lien social et une estime de soi par l'accès à ces services supplémentaires. Le centre solidaire de Hem, géré par le PACTE59, participe ainsi au travail de réinsertion sociale et professionnelle mis en place par les travailleurs sociaux du CCAS.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la ville, d'une part,

Le CCAS, représenté par son Président,

Et,

L'Association PACTE 59, représentée par son Président, ayant son siège social 5, place Leroux Fauquemont, BP 21030, 59011 LILLE CEDEX, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026 entre la Ville, le CCAS et l'association PACTE 59.

La ville de Hem décide de confier à l'Association PACTE 59, intervenant sur la commune de Hem, une mission de gestion du Centre commercial solidaire. Cette association est seule responsable administrativement et comptablement de la gestion de l'épicerie solidaire.

## **ARTICLE DEUX - BENEFICIAIRES ET HABILITATION**

Les épiceries solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Dans des espaces aménagés en libre-service, elles mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 20% du prix usuel.

L'accès des usagers est validé dans chaque épicerie en fonction de critères socio-économiques et familiaux (composition du foyer) ; de manière générale, le revenu des usagers se situe autour du seuil de pauvreté, mais le PACTE 59 peut définir ses propres critères d'admission en fonction du contexte local avec l'accord explicite du Conseil d'Administration du CCAS à chaque élaboration ou modification de la grille du montant du budget autorisé pour une habilitation.

Les épiceries peuvent aussi offrir à des personnes qui connaissent un ennui financier ponctuel (perte d'un emploi, attente des allocations, déséquilibre budgétaire temporaire, etc.) un "coup de pouce" qui leur évitera de connaître des difficultés plus graves.

Pour des raisons de confidentialité, le CCAS de la Ville de Hem identifie et habilite les bénéficiaires de l'épicerie solidaire, attribue une durée d'accès, un montant de courses réalisables et la validation d'un projet personnel.

Le CCAS de la Ville de Hem met en valeur une réponse aux situations de l'urgence sociale et de longue précarité, aussi à ce titre, il se réserve le droit de procéder au retrait de l'habilitation en cas de constat que l'objectif premier de l'avantage donné d'un accès à l'épicerie solidaire est exagérément exploité par le bénéficiaire.

Il conviendra donc que le PACTE 59 fournisse tous les mois la copie (qui peut être faite par le CCAS) des cartes individuelles reprenant le montant des achats effectués, ainsi que la part restant au bénéficiaire.

Une charte de confidentialité sera élaborée à cet effet conjointement entre les parties.

Enfin, l'association PACTE 59 devra produire un rapport d'activité faisant suite à son Assemblée Générale annuelle précisant, entre autres, le nombre de bénéficiaires qui ont été pris en charge par l'épicerie solidaire, les dépenses moyennes des ménages, ainsi que les cas et fréquence des dépassements de budgets autorisés.

### **ARTICLE TROIS –ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'association PACTE 59 assure : l'approvisionnement en produits, la mise en rayon et la vente aux clients.

Les prix affichés sont les prix du marché. La différence intervient au passage en caisse : le client ne paye en général que 20% du prix total.

Pour des raisons d'équilibre budgétaire, certains produits ne peuvent être revendus à 20% du prix du marché.

Dans ce cas, pour éviter toute confusion, le prix net est affiché clairement au-dessus de chaque produit.

### **Au service des administrés domiciliés à Hem**

A minima, le centre est ouvert trois jours par semaine. Les familles peuvent y faire leurs courses une fois tous les quinze jours, selon un planning donné par le CCAS. Ce dernier leur délivre une carte avec un budget à respecter ; ce budget est calculé sur la base d'un barème (ressources, composition familiale...) proposé par le PACTE 59 et accepté par le Conseil d'Administration du CCAS.

Néanmoins, pour des raisons sociales relevées lors du parcours du bénéficiaire, sur demande du CCAS auprès de l'association PACTE 59 ou sur proposition de l'association PACTE 59 et validation du CCAS, il sera laissé la possibilité d'une fréquence de courses plus réduite soit une fois par semaine. Cette fréquence ne doit cependant pas être généralisée à grande échelle.

Sur cette base, les familles achètent ce qu'elles veulent, et peuvent compléter avec du hors budget sur des produits frais, en limite de DLC ou DLUO, en provenance des grandes surfaces (DLC ou DLUO pour "date limite de consommation" et "date limite d'utilisation optimale" deux types de dates de péremption pour les produits)

Le CCAS est le seul qui puisse habilitier un administré hémois à profiter des services du Centre solidaire. Ainsi tous les opérateurs sociaux du territoire de Hem pourront envoyer le public repéré vers le CCAS qui, après diagnostic social, donnera une habilitation ou non au centre solidaire.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou évènements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Organiser au moins 1 comité de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Transmettre au CCAS les éléments nécessaires au suivi de ses bénéficiaires dans le cadre de l'accompagnement mis en place par les référents sociaux
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention, ou à son fonctionnement interne et à ses comptes.

### **Au service des administrés domiciliés HORS de Hem**

L'association PACTE 59 pourra étendre son offre de service aux autres villes ou structures sociales supra communales dont la situation géographique ou la compétence géographique justifie la cohérence de ce partenariat.

Dans ce cas, ces partenaires participeront au fonctionnement de l'équipement au prorata des familles aidées.

L'Association est alors seule responsable de ses échanges et organisations avec les autres Villes ou structures extérieures.

Enfin l'association PACTE 59 est responsable des activités des partenaires, désignés par l'association et utilisateurs des locaux.

L'association s'engage à utiliser raisonnablement le bâtiment mis à disposition, dans le respect des conditions décrites dans le bail ci-après.

#### **ARTICLE QUATRE – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS**

La participation du CCAS est la suivante :

- Le CCAS est le seul à délivrer le droit d'accès à l'épicerie. Les familles ont une carte d'adhérent avec un budget à respecter pour un accès limité à six mois, renouvelables trois fois.
- Ce qui fonde le contrat passé entre la famille et le CCAS, c'est le projet de l'utilisateur. Les référents sociaux du CCAS sont en charge du suivi du projet de l'utilisateur et/ou des partenariats avec les professionnels sociaux du territoire.
- Le CCAS peut éventuellement – après accord du Conseil d'Administration du CCAS- participer financièrement à l'achat de denrées auprès de fournisseurs et les donner à titre gracieux à l'association PACTE 59 dans la limite du budget primitif voté par le CCAS.

La participation de la ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville.
- Locaux : des moyens matériels dont les conditions de mise à disposition font l'objet d'une décision distincte. Cette annexe sera revêtue des signatures des deux parties contractantes.

#### **ARTICLE CINQ – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer sans délai la Ville et le CCAS de toutes modifications statutaires ou comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville et le CCAS de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE SIX - COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SEPT – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'Association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville et le CCAS dans les conditions définies à l'article 3 de la présente. La Ville et le CCAS vérifieront l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base des critères arrêtés par leurs services. L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE HUIT – RENOUELEMENT / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans. Elle pourra être renouvelée selon les mêmes formes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE NEUF - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association pour tout sinistre dont elle serait la cause.

**ARTICLE DIX- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adressera chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

**ARTICLE ONZE - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

A Hem, le

Pour la Ville de Hem,  
L'Adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

Philippe SIBILLE

Pour l'association  
le Président,

Dominique LECOMTE

Pour le CCAS,  
Le Président,

Francis VERCAMER

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

BAIL PRECAIRE PACTE 59  
CENTRE SOLIDAIRE SAINT ANDRE  
VILLE DE HEM

Entre les soussignés :  
La Ville de HEM,  
Représentée par Monsieur Francis VERCAMER,  
Agissant en qualité de maire de ladite commune, en vertu de la délibération en date du 7 décembre 2023,  
Dénommé dans le présent bail « LE BAILLEUR »

Et  
L'association PACTE 59, Place Leroux Fauquemont, BP 21030 – 59011 LILLE  
CEDEX

Dénommée dans le présent bail « LE LOCATAIRE »

**I – DENOMINATION BAIL DEROGATOIRE DE COURTE DUREE**

Conformément à l'article L 145-5 du Code de commerce, modifié par la loi PINEL de 2014, les parties conviennent de souscrire un bail commercial dérogatoire dit précaire, d'une durée totale de 1 an. De convention expresse entre les parties, la présente location est exclue du champ d'application du décret du 30 septembre 1953.

**II -DESIGNATION DES BIENS LOUES**

Le BAILLEUR loue au LOCATAIRE, qui accepte, les biens dont la désignation suit, ainsi qu'ils existent avec toutes leurs dépendances. L'état des lieux, dressé contradictoirement entre les parties est annexé au présent.

Il concerne : Un immeuble sis Hem, avenue Schweitzer se répartissant de la façon suivante :

- Surface bureau : 20 m<sup>2</sup>
- Espace réservé à l'accueil du public : 227 m<sup>2</sup>
- Espace de stockage : 119 m<sup>2</sup>
- Sanitaires et circulation : 129 m<sup>2</sup>
- Le parking attenant
- L'espace vert attenant, tous deux contenus dans l'enceinte de la clôture.

**III - CONDITIONS PARTICULIERES**

A. DUREE

Le présent bail est renouvelé pour l'année 2024.

B. DESTINATION

Le bien loué devra servir exclusivement à l'installation d'une épicerie solidaire et services annexes.

C. LOYER

Le présent bail est consenti pour un loyer annuel de 21.000 euros payables trimestriellement et d'avance.

#### **IV - CONDITIONS GENERALES**

Le bail est consenti et accepté sous les charges et conditions suivantes que les parties, chacune en ce qui la concerne, s'engagent à exécuter et accomplir, savoir :

##### **A - CONDITIONS COMMUNES**

###### **1) Faculté de congé :**

Ni le propriétaire, ni le locataire ne peuvent donner un congé anticipé, avant la fin de la période de location prévue au contrat.

###### **2) Renouvellement**

Le présent bail pourra être renouvelé de façon expresse.

###### **3) Résiliation pour non-respect des clauses**

En cas de non respect de ses obligations, le présent bail sera résilié de plein droit par le bailleur, et l'expulsion du LOCATAIRE ou de tous occupants de son chef pourra voir lieu en vertu d'une simple décision du Maire, nonobstant opposition ou appel, sans préjudice de tous dépens et dommages-intérêts, et du droit pour le BAILLEUR d'exercer toute action qu'on jugerait utile.

##### **B - CONDITIONS A LA CHARGE DU LOCATAIRE**

Les droits et obligations des parties seront régis conformément aux dispositions du Code Civil et aux usages locaux.

Le présent bail est, en outre, consenti et accepté sous les charges et conditions générales suivantes que le locataire et le Bailleur s'obligent réciproquement à exécuter et accomplir.

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
4. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

###### **1) Modalités d'occupation**

Pour le locataire :

- 1) de prendre les locaux loués dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance,
- 2) de souscrire et d'assumer tous contrat en vue de la fourniture des énergies, fluides et téléphonie ;
- 3) d'entretenir les lieux loués en bon état de réparation locative ou de menu entretien, à l'exception de celles occasionnées par vétusté ou force majeure, conformément aux articles 1754 et 1755 du Code civil et au décret 87-712 du 26 août 1987, d'assurer l'entretien courant du parking et de l'espace verts placés sous sa responsabilité. Il est précisé que le parking est réservé à l'usage exclusif des employés de l'association et éventuellement et occasionnellement de ses partenaires, à l'exclusion des usagers du centre solidaire et sous la pleine responsabilité du locataire.
- 4) de maintenir en bon état d'entretien, de fonctionnement, sécurité et propreté, l'ensemble des locaux loués,
- 5) de jouir des lieux raisonnablement,
- 6) d'aviser le Bailleur immédiatement de toutes dépréciations qui seraient produites dans les lieux loués, quand bien même il n'en résulterait aucun dégât apparent,
- 7) de déposer tous coffrages et décorations, ainsi que toutes installations qu'il aurait faites et dont l'enlèvement serait nécessaire pour la recherche et la réparation des fuites de toute nature, de fissures dans les conduits de fumée ou de ventilation, notamment après incendie ou infiltrations et, en général, pour l'exécution des travaux,
- 8) de ne faire dans les lieux loués aucune modification du gros-œuvre sans l'autorisation expresse et écrite du Bailleur. De convention expresse des parties, les travaux d'aménagement initiaux et d'adaptation des locaux à leur destination contractuelle ne pourront pas être pris en compte pour l'appréciation de la valeur locative des lieux lors du renouvellement,
- 9) de ne faire aucun changement de distribution, ni aucune modification de quelque nature que ce soit, autre que mineure, sans avoir reçu préalablement l'accord du Bailleur ou de son représentant. Tous travaux, embellissements et améliorations quelconques qui seraient faits par le LOCATAIRE, même avec l'autorisation du BAILLEUR, resteront à la fin du bail la propriété de ce dernier, sans indemnité. Sauf convention contraire, le BAILLEUR ne pourra exiger en fin de bail la remise du bien loué dans son état primitif aux frais du LOCATAIRE, en ce qui concerne les travaux qu'il aura expressément autorisés.
- 10) de souffrir tous travaux, d'améliorations et de réparations, autres que de construction(s) nouvelle(s), que le Bailleur se réserve de faire exécuter, de laisser traverser ses locaux par toutes les canalisations nécessaires, quelle que soit la durée des travaux
- 11) de ne pas introduire dans les locaux de matières dangereuses et notamment aucun produit explosif ou particulièrement inflammable,
- 12) de prendre toutes les mesures utiles pour empêcher toute gêne, notamment par bruits excessifs ou odeurs désagréables, de s'abstenir de jeter ou de laisser jeter des produits corrosifs dans les égouts ou pouvant boucher lesdites canalisations,
- 13) de ne poser, à ses frais, que des plaques et enseignes, dont l'emplacement est convenu d'un commun accord entre les parties. L'accord du Bailleur à cet égard aura exclusivement pour objet de permettre à celui-ci de s'assurer du respect des conditions des dispositions législatives et de toute réglementation, et de l'obtention de toutes autorisations administratives, civiles ou autres,
- 14) de veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'ensemble immobilier ne soient troublées en aucune manière par son fait ou celui de son personnel ou de ses visiteurs,

- 15) de se conformer scrupuleusement aux prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment en ce qui concerne la voirie, la salubrité, la sécurité, la police, le respect des bonnes mœurs, l'inspection du travail.

Interdiction est faite au locataire de dupliquer les clefs du local qui lui est loué.

Pour le bailleur :

- 1) Il est convenu par les parties que restent à la charge du Bailleur les grosses réparations telles qu'elles sont définies par l'article 606 du Code civil, et les réparations, autres que locatives conformément aux articles 1719, 1720, 1721 du Code civil, qui peuvent devenir nécessaires pour maintenir les lieux en état de servir à l'usage pour lequel ils ont été loués, notamment éléments de structure, ouvrages assurant le clos et le couvert (toiture, charpente, portes, fenêtres, chutes et canalisations, travaux de ravalement, vitrine, chauffage, climatisation, VMC) afin de les entretenir ou les rendre conformes aux normes d'hygiène et de sécurité et d'accessibilité aux usagers.
- 2) Le Bailleur supportera la charge de la réalisation à ses frais de toutes les prescriptions qui viendraient à être imposées par l'administration en cours de bail, et notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène, sécurité, salubrité, environnement, les règles liées aux prescriptions du droit des installations classées (autorisation ou déclaration), au droit de l'urbanisme de l'habitat et la construction, qu'il s'agisse de diagnostics, visites, adjonction d'éléments, modifications ou transformation des lieux, et ce quand bien même ces prescriptions affecteraient les gros ouvrages ou le Gros œuvre.

## **2) Impôts et charges divers**

Le LOCATAIRE acquittera exactement les taxes d'habitation ou professionnelle, et généralement, les taxes locatives et toutes impositions, de manière que le BAILLEUR ne soit jamais inquiété à ce sujet.

Il remboursera au BAILLEUR à **l'exception de la taxe foncière** ; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et généralement toutes les taxes incombant au LOCATAIRE ainsi que toutes les taxes existantes ou ultérieurement créées, relatives aux locaux loués, et du paiement desquelles les propriétaires seraient responsables.

Il supportera les frais de location et de remplacement des compteurs de distribution d'eau et d'électricité, et paiera les redevances pour consommation d'eau et électricité.

Il satisfera à toutes les charges de ville et de police et à toutes prescriptions administratives auxquelles le LOCATAIRE est ordinairement tenu.

Il sera responsable des amendes qui pourraient être encourues pour infraction aux règlements de ville et de police.

## **3) Assurances**

Il devra faire assurer et tenir constamment assurés notamment contre l'incendie, pendant le cours du bail, à une compagnie notoirement solvable, son mobilier personnel et le matériel de son activité. Il devra également contracter toutes assurances suffisantes contre les risques locatifs, le recours des voisins, les dégâts des eaux, et tous autres risques ; il devra justifier de ces assurances et de l'acquit régulier des primes à toute réquisition du BAILLEUR.

En cas de sinistre partiel de l'immeuble, le BAILLEUR ne sera tenu de reconstruire que dans les limites de l'indemnité qui lui sera versée par la compagnie d'assurance.

En cas de destruction totale par l'incendie, le bail sera résilié de plein droit sans indemnité de part ni d'autre, le BAILLEUR n'étant pas tenu de reconstruire.



#### **4) Paiement des charges**

Le LOCATAIRE devra rembourser au BAILLEUR les différentes charges lui incombant en vertu des présentes dans le mois de la demande qui lui sera faite par ce dernier, demande à laquelle seront jointes toutes pièces justificatives.

#### **5) Expropriation – vétusté**

En cas d'expropriation pour cause d'utilité publique ou en cas de démolition dans le cadre d'une opération de remodelage, le LOCATAIRE, dans ses rapports avec le BAILLEUR, n'aura droit à aucune autre indemnité que celle à laquelle il pourra prétendre éventuellement vis-à-vis de l'autorité poursuivante.

En cas de démolition pour cause de vétusté, le bail sera résilié de plein droit sans indemnité.

#### **6) Cession – Sous-location**

Il ne pourra en aucun cas et sous aucun prétexte, céder son droit au présent bail, ni sous louer les biens en cause.

#### **7) Visite des lieux**

Il devra laisser le BAILLEUR, son représentant ou son architecte et tous entrepreneurs et ouvriers, pénétrer dans les lieux loués pour constater leur état quand le BAILLEUR le jugera à propos. Il devra laisser visiter les lieux en cas de congé ou en cas de vente, tous les jours de dix heures à midi et de quatorze heures à dix huit heures, sauf dimanches et jours fériés.

#### **8) Planning d'occupation des locaux**

Les locaux du centre commercial solidaire sont mis à disposition de l'association à titre permanent.

#### **9) Restitution des clefs**

Il rendra les clefs des locaux le jour ou finira son bail ou le jour du déménagement si celui-ci le précédait, nonobstant tout prétendu délai de faveur, d'usage ou de tolérance. La remise des clefs ou leur acceptation par le BAILLEUR ne portera aucune atteinte au droit de ce dernier de répéter contre le LOCATAIRE le coût des réparations de toute nature dont celui-ci est tenu suivant la Loi et les clauses et conditions du bail et qui seront constatées lors de l'état des lieux de fin de bail.

#### **10) Amiante**

Le BAILLEUR devra se conformer à la réglementation relative à l'amiante, l'immeuble entrant dans le champ d'application du décret numéro 96-97 du 7 février 1996. Il s'engage à fournir au locataire le rapport d'une société agréée. En présence d'amiante, tous les travaux devant légalement être exécutés seront supportés par le BAILLEUR.

#### C - FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, sans aucune exception ni réserve, y compris le coût de la copie exécutoire à remettre au BAILLEUR, seront supportés et acquittés par le BAILLEUR qui s'y oblige.

#### D - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, et notamment la signification de tous actes, le locataire fait élection de domicile au siège social de l'association, Place Leroux Fauquemont, BP 21030 – 59011 LILLE CEDEX

Le Bailleur fait élection de domicile à l'Hôtel de ville de Hem.

DONT ACTE

Comprenant : 6 pages

Renvois :

Blanc barré :

Ligne entière rayée nulle :

Chiffre nul :

Mot nul :

Le Bailleur  
lu et approuvé  
bon pour accord  
Francis VERCAMER

Le locataire  
lu et approuvé  
bon pour accord

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| <b>PAUSE ET PARTAGE</b><br><b>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------|

### **PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires. Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

L'association Pause et Partage souhaite favoriser les échanges intergénérationnels, organiser des événements et promouvoir des actions citoyennes et solidaires, notamment par l'ouverture d'un restaurant solidaire, lieu d'échange, de mixité et de convivialité, qui accueille, tous les jeudis, une clientèle bigarrée venue de toute la ville, et au-delà, afin de goûter à la cuisine de femmes du quartier.

Afin de lui permettre une action efficace, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association PAUSE ET PARTAGE, ayant son siège social à la Maison des associations Nadine Brasiello, avenue Henri Dunant, à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

### **ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'Association Pause et Partage met en œuvre une restauration solidaire et des programmations ponctuelles annuelles, le soir et autres jours de la semaine.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Organiser 1 à 2 comités de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.
- Respecter les nouveaux critères de recevabilité de demandes de subvention énoncés dans la délibération DEL/2023/DG/63 relative au Guide des Orientations Politiques Hémoises, notamment le socle commun aux associations et les spécificités inhérentes au Pôle Social ci-dessous :

L'instruction pose l'obligation pour chaque porteur de projet d'identifier et de quantifier pour chaque action le (s) objectif(s) qu'ils se donnent à atteindre en termes de service public.

Projets et initiatives soutenus :

- Envers les séniors accompagnant le projet Ville autour du maintien de l'autonomie, à domicile, du lien social et familial
- Visant à aider et à accompagner les familles en difficulté autour des freins à l'emploi ou à l'activité
- Favorisant les liens familiaux et sociaux
- Aidant les Hémois dans leurs démarches et procédures (administratives, juridiques, etc.)
- Favorisant le développement social, la parentalité, la prévention, la santé

#### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville.
- La mise à disposition de locaux situés dans la Maison des associations Nadine Brasiello, avenue Henri Dunant, ainsi que du matériel favorisant son activité.

#### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de Hem de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

Sur le territoire de Hem, et pour des actions locales, l'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX — COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rendra compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La Ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, au vu des statistiques produites par l'association.

#### **ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée. En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures si l'un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont l'association serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la Ville un compte de résultat annuel, un bilan financier, un rapport moral, ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

**ARTICLE DIX - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

A Hem, le

Pour la Ville de Hem,  
L'Adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat, au logement et à politique de la ville

Philippe SIBILLE

Pour l'association  
Le Président,

Karim YESSAD

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION PAUSE ET PARTAGE**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX - 2024**

Entre,

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'association PAUSE ET PARTAGE, représentée par son président, ayant son siège social à la Maison des associations Nadine Brasiello, avenue Henri Dunant, à Hem, ci-après dénommée l'Association, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal ainsi que du matériel favorisant son activité. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont les salles 1 et 3 + la cuisine pour un total de 106.92 m<sup>2</sup>. La salle 2 est à usage partagé. Ces locaux sont situés dans la Maison des associations Nadine Brasiello, avenue Henri Dunant.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La mise à disposition est consentie pour l'année 2024. Elle est renouvelable. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention et de la convention générale d'objectifs, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La ville se réserve la possibilité de contrôler à tout moment la sécurité et la bonne utilisation des locaux ainsi que de procéder aux fermetures techniques qui seraient indispensables au bon fonctionnement des installations. Elle en prévient l'association dans les meilleurs délais. Aucune transformation ou amélioration des lieux ne pourra être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle. ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

La ville assure l'entretien des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.

Les fluides et abonnements sont supportés par la ville.

#### **ARTICLE 7 – CESSIION ET SOUS LOCATION**

Toute cession des droits en résultant ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs suivant les coordonnées ci-après. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association en cas de sinistre survenant dans ce local.

#### **ARTICLE 9 - AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci autorisé par une délibération de la collectivité et du Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'association devra libérer les locaux en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux signé par les parties.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

A Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Philippe SIBILLE

Pour l'association  
Le Président

Karim YESSAD

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance :

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION RESIDENTS DE LA TOUR BONNIER<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet g erontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de pr ev enir et de r eduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes  ag ees dans les diff erents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne  ag ee constitue  galement un enjeu majeur auquel la ville souhaite r epondre afin d'ajuster au mieux les prestations propos ees aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les diff erents dispositifs sp ecifiques, nationaux ou d epartementaux, activ es en direction des personnes  ag ees, de mani ere   pouvoir apporter une r eponse la plus globale possible aux diff erentes probl ematiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les diff erents  ges de la vie de seniors : la situation des personnes  ag ees n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diff erent selon qu'elles s'adressent   de jeunes retrait es pleinement autonomes ou   des personnes seules confront ees   des probl emes de sant e li es   l'avanc ee en  ge. Il revient ainsi   la ville de pouvoir d evelopper une offre de services adapt ee et diff erenci ee, pour r epondre avec plus d'acuit e aux attentes qui sont formul ees   ces diff erents stades de la vie des seniors h emois.

Par son action, l'association « R esidents de la Tour Bonnier » participe au maintien du lien social aupr es du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, repr esent ee par son Maire, autoris e   signer la pr esente convention par d eliberation du Conseil Municipal en date du 7 d ecembre 2023, ci-apr es d enom ee la Ville, d'une part,

Et

L'Association R esidents de la Tour Bonnier, ci-apr es d enom ee l'association, repr esent ee par sa pr esidente, ayant son si ege social au 32 rue du G en eral Leclerc   Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La pr esente convention a pour objet de contractualiser les obligations r eciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 d ecembre 2026.

### **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association R esidents Tour Bonnier propose des animations de type « jeux de soci ete »   destination de ses adh erents et/ou personnes  ag ees de la Ville de HEM.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage   :

- Participer aux r eunions du Comit e d'Animation Seniors organis ees par la Ville
- Informer la Ville et le CCAS du d eroulement de ses actions et projets tout au long de l'ann ee via le technicien r ef erent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou  v enements organis es, difficult es rencontr ees, modifications des actions...)
- R ealiser et transmettre r eguli erement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Faciliter tout contr ole que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'ex ecution de la pr esente convention, notamment   transmettre   tout moment et sans d elai tous documents relatifs   l'ex ecution de la pr esente convention.

### **ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend une subvention dont le montant est arr et e chaque ann ee lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.



#### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services. L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

A. PARENT

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>LES RESTAURANTS DU COEUR<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|----------------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires. Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Certains de nos citoyens sont aujourd'hui confrontés à des difficultés d'existence qui ne peuvent laisser personne indifférente. L'association des Restaurants du Cœur met en œuvre, par ses bénévoles et toute la mobilisation des moyens qu'elle recueille, une distribution de denrées alimentaires. En outre, dans le cadre de l'élargissement de leurs préoccupations, cette association développe là où cela est possible, des actions d'aides à la réinsertion. Afin de lui permettre une action efficace, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA REGION LILLOISE, ayant son siège social au 101, rue Charles Casterman à Wattrelos représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

## **ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'Association des Restaurants du Cœur met en œuvre une distribution de repas et de denrées alimentaires auprès des familles les plus démunies, ainsi qu'un vestiaire solidaire.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville et le CCAS du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Organiser au moins 1 comité de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.

## **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville.
- Des moyens matériels (la partie située en façade du Centre d'activité Schweitzer, 190 Avenue du docteur Schweitzer à Hem pour une surface de 142,40 m<sup>2</sup>). Cette annexe est revêtue des signatures des deux parties contractantes.

#### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de Hem de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

Sur le territoire de Hem, et pour des actions locales, l'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX — COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rendra compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la Ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La Ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, au vu des statistiques produites par l'association.

#### **ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée. En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures si l'un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont l'association serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la Ville un compte de résultat annuel, un bilan financier, un rapport moral, ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE DIX - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

A Hem, le

Pour la Ville de Hem,  
L'Adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

P. SIBILLE  
COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :  
Compagnie :  
Date de signature du contrat :  
Date d'échéance

Pour l'association  
Le Président,

T. SARRAZIN

**ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'Association les RESTAURANTS DU COEUR DE LA REGION LILLOISE, ayant son siège social au 101 rue Charles Casterman à Wattrelos, représentée par sa Présidente, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local est la partie située en façade du Centre d'activité Schweitzer, 170 Avenue du Docteur Schweitzer à Hem pour une surface de 142,40 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

Afin de permettre un bon fonctionnement des activités de l'association, la Ville prend à sa charge le transport des marchandises au rythme de 1 matinée par semaine durant les périodes de distribution de l'association.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les abonnements et consommations de fluides s'y rapportant sont directement supportés par la ville.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

A Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

S. LANTOINE

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date d'échéance :

#### *BIENS MOBILIERS MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION*

| <b>Désignation</b> | <b>Nombre d'unités</b> |
|--------------------|------------------------|
| TABLES             | 10                     |
| CHAISES            | 20                     |

**S.I.A.V.I.C.**  
**CONVENTION D'OBJECTIF 2024-2026**

**PREAMBULE**

Face à la persistance d'indicateurs sociaux défavorables et à la précarité qui continue à frapper une partie de la population de la commune, la Ville de Hem entend conforter son action envers les plus fragiles et notamment envers les habitants de ses quartiers prioritaires. Les objectifs poursuivis par la Municipalité envers ces publics les plus en difficulté sont ainsi d'encourager les itinéraires d'insertion professionnelle et sociale et de soutenir l'accompagnement individuel et personnalisé mis en œuvre par les structures sociales, afin d'apporter à chaque situation particulière une réponse adaptée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le Service Intercommunal d'Aide aux Victimes permet d'apporter des réponses adéquates aux questions des victimes d'infractions pénales notamment d'agressions diverses (injures, incivilités, vandalisme, harcèlement, escroquerie, représailles, etc.) et se trouver alors dépourvus quant aux mesures à prendre.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

Le SIAVIC, ci-après dénommé association, ayant son siège social à la Résidence Blériot, 69 rue Jules Watteuw à Roubaix, représentée par son Président, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'association assure une permanence d'aide aux victimes toutes les semaines sur la commune. La permanence aura lieu aux jours et horaires convenus avec la Ville.

Celle-ci met à disposition en parallèle le lieu de réception au sein de la Maison de l'Emploi et du Service Public.

L'association peut notamment accompagner le public sur les questions suivantes :

- En cas d'accident de la circulation : quelles démarches effectuer, quelle indemnisation attendre et dans quel délai, quand faire appel au Fonds de Garantie, etc.
- En cas d'infraction pénale : où porter plainte, comment agir en justice, comment se constituer partie civile, comment obtenir réparation, etc.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Organiser 1 à 2 comités de pilotage par an réunissant l'ensemble des partenaires financeurs et opérationnels
- Faciliter tout contrôle que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente convention, notamment à transmettre à tout moment et sans délai tous documents relatifs à l'exécution de la présente convention.
- Respecter les nouveaux critères de recevabilité de demandes de subvention énoncés dans la délibération DEL/2023/DG/63 relative au Guide des Orientations Politiques Hémoises, notamment le socle commun aux associations et les spécificités inhérentes au Pôle Social ci-dessous :

L'instruction pose l'obligation pour chaque porteur de projet d'identifier et de quantifier pour chaque action le (s) objectif(s) qu'ils se donnent à atteindre en termes de service public.

Projets et initiatives soutenus :

- Envers les séniors accompagnant le projet Ville autour du maintien de l'autonomie, à domicile, du lien social et familial
- Visant à aider et à accompagner les familles en difficulté autour des freins à l'emploi ou à l'activité
- Favorisant les liens familiaux et sociaux
- Aidant les Hémois dans leurs démarches et procédures (administratives, juridiques, etc.)
- Favorisant le développement social, la parentalité, la prévention, la santé

### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association
- La mise à disposition d'un bureau une fois par semaine à la MESP
- Les financements obtenus dans le cadre des contrats proposés par la Ville.

### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par l'instance délibérante de la Ville et le Conseil d'Administration de l'association.

### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la collectivité, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rendra compte régulièrement de son action relative aux engagements contractualisés avec la commune dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La Ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport d'activités et le compte de résultat de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT - DUREE / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour trois ans. Elle peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. La résiliation de la convention peut intervenir dans un délai de 48 heures, si un intérêt public l'exige expressément.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Hem puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

**ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

A Hem, le

Pour la Ville de Hem,  
L'Adjoint aux solidarités entre les générations,  
à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

P. SIBILLE

Pour l'association  
Le Président,

R. OLSZEWSKI

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance



|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>ASSOCIATION SOURIRE D'AUTOMNE<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de son projet g erontologique, la ville de Hem a pour principale ambition de pr ev enir et de r eduire l'isolement des personnes, notamment en accentuant l'accompagnement des personnes  ag ees dans les diff erents aspects de leur vie sociale. Pour cela, la coordination des intervenants autour de la personne  ag ee constitue  egalement un enjeu majeur auquel la ville souhaite r epondre afin d'ajuster au mieux les prestations propos ees aux besoins. La ville entend par ailleurs coordonner son offre de services en partenariat avec les diff erents dispositifs sp ecifiques, nationaux ou d epartementaux, activ es en direction des personnes  ag ees, de mani ere  a pouvoir apporter une r eponse la plus globale possible aux diff erentes probl ematiques des seniors. Mieux prendre en compte celles-ci, c'est aussi savoir distinguer les diff erents  ages de la vie de seniors : la situation des personnes  ag ees n'est en effet pas uniforme et, les actions que la ville peut engager dans leur direction, diff erent selon qu'elles s'adressent  a de jeunes retrait es pleinement autonomes ou  a des personnes seules confront ees  a des probl emes de sant e li es  a l'avanc ee en  age. Il revient ainsi  a la ville de pouvoir d evelopper une offre de services adapt ee et diff erenci ee, pour r epondre avec plus d'acuit e aux attentes qui sont formul ees  a ces diff erents stades de la vie des seniors h emois.

Par son action, l'association « Sourire d'Automne » participe au maintien du lien social et d'une offre de service diversifi ee aupr es du public senior du territoire. Dans ce cadre, la Ville de Hem souhaite lui apporter son soutien.

Entre

La Ville de HEM, repr esent ee par son Maire, autoris e  a signer la pr esente convention par d eliberation du Conseil Municipal en date du 7 d ecembre 2023, ci-apr es d enom ee la Ville, d'une part,

Et

L'Association Sourire d'Automne, ci-apr es d enom ee l'association, repr esent ee par sa Pr esidente, ayant son si ege social au 32, rue du G en eral Leclerc  a Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## **ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La pr esente convention a pour objet de contractualiser les obligations r eciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 d ecembre 2026.

## **ARTICLE DEUX – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION.**

L'association Sourire d'Automne propose des animations  a destination de ses adh erents et de leurs familles et/ou personnes  ag ees de la Ville de HEM  a savoir :

- Les repas anniversaires ;
- Une sortie  a la journ ee.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage  a :

- Proposer une animation dans le cadre de la semaine bleue ;
- Participer aux r eunions du Comit e d'Animation Seniors organis ees par la Ville ;
- Informer la Ville et le CCAS du d eroulement de ses actions et projets tout au long de l'ann ee via le technicien r ef erent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou  ev enements organis es, difficult es rencontr ees, modifications des actions...) ;
- R ealiser et transmettre r eguli erement des bilans et comptes-rendus de ses actions ;
- Faciliter tout contr ole que le Maire de la Ville de Hem souhaiterait exercer dans le cadre de l'ex ecution de la pr esente convention, notamment  a transmettre  a tout moment et sans d elai tous documents relatifs  a l'ex ecution de la pr esente convention.

### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

### **ARTICLE SIX - COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville dans les conditions définies à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services. L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

### **ARTICLE SEPT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à la Solidarité entre les Générations,  
A l'Habitat, au Logement  
Et à la Politique de la Ville

Pour l'association,  
La Présidente

P. SIBILLE

M. LINCELLES

COORDONNEES D'ASSURANCE :

n° de police :

Compagnie :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**DEL/2023/AE/  
EXERCICE BUDGETAIRE 2024  
VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT**

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de HEM a décidé, par une délibération en date du 7 décembre 1984, d'apporter une aide financière au fonctionnement des classes sous contrat d'association.

Au fil des ans, de nombreux avenants ont été annexés à la convention d'origine afin de réévaluer le forfait communal versé aux écoles privées de Hem.

Par délibération DEL/2003/AE/167 en date du 14 novembre 2003, le forfait communal, versé aux écoles privées sous contrat d'association, a été réajusté afin de respecter le principe d'équité tel que spécifié dans l'article 4 de la loi du 31 décembre 1959 : « *les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public* ».

Par délibération DEL/2018/AE/113 en date du 20 décembre 2018, un avenant a été apporté à la convention de 2003, en prenant en considération, dans le montant du forfait communal, le coût moyen annuel par élève, des classes de découverte organisées dans les écoles publiques du territoire.

Au regard de ce qui précède, la ville de Hem inscrira au budget primitif 2024, l'enveloppe globale de crédits nécessaire au versement de cette participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Voici ci-dessous la répartition de cette enveloppe globale, par école, en fonction du nombre d'enfants hémois scolarisés durant l'année scolaire 2023/2024, suivant les listes transmises par les chefs d'établissement au 15 octobre 2023.

| ECOLES                               | Année 2022/2023<br>(budget 2023)  |                       | Année 2023/2024<br>(budget 2024)  |            |            |                       |                      |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|------------|------------|-----------------------|----------------------|
|                                      | Nombre de<br>Hémois<br>scolarisés | Forfait<br>par enfant | Nombre de<br>Hémois<br>scolarisés |            |            | Forfait<br>par enfant | Forfait<br>par école |
|                                      |                                   |                       | Mat.                              | Elém.      | Total      |                       |                      |
| <b>Notre<br/>Dame de<br/>Lourdes</b> | 341                               | 836 €                 | <b>91</b>                         | <b>257</b> | <b>348</b> | <b>809 €</b>          | <b>281 532 €</b>     |
| <b>Sainte<br/>Thérèse</b>            | 296                               |                       | <b>82</b>                         | <b>203</b> | <b>285</b> |                       | <b>230 565 €</b>     |
| <b>Sainte<br/>Geneviève</b>          | 85                                |                       | <b>78</b>                         | <b>-</b>   | <b>78</b>  |                       | <b>63 102 €</b>      |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>722</b>                        |                       | <b>251</b>                        | <b>460</b> | <b>711</b> |                       | <b>575 199 €</b>     |

Le versement de ces sommes sera effectué selon les modalités suivantes :

- Un 1<sup>er</sup> versement de 50 % (en janvier),
- Un second versement de 50 % (en mars).

Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'acter la répartition de la somme globale, qui sera votée au budget primitif 2024, comme énoncé ci-dessus,
- D'accepter le versement des sommes reprises dans le tableau ci-dessus, pour chaque école.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

**DEL/2023/AE/  
COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE SCOLAIRE  
MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE  
A L'INSCRIPTION DES ELEVES EXTRA-MUROS  
DEMATERIALIZATION DES DEROGATIONS SCOLAIRES**

Un premier accord intercommunal a été conclu le 4 mars 1989 entre les représentants des communes de BONDUES, BOUSBECQUE, CROIX, HALLUIN, LINSELLES, MARCQ EN BAROEUL, NEUVILLE EN FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING, pour fixer les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

Par la suite, de nouvelles négociations ont engendré l'adhésion des communes de HEM, LEERS, LYS-LEZ-LANNOY, MOUVAUX, ROUBAIX, TOUFLERS, WASQUEHAL ET WATTRELOS et ce, par convention en date du 30 juin 1990. La commune de COMINES, quant à elle, a intégré par avenant la coopération intercommunale en date du 1<sup>er</sup> juillet 1991 et le SIVU du Petit Prince de Lys Lez Lannoy par décision intercommunale du 7 février 2007.

En raison de l'évolution des situations familiales et de la nécessité de définir de manière plus précise les conditions de prise en charge administratives et financières des élèves extra-muros, un nouveau protocole d'accord intercommunal a été signé en décembre 2010.

Aujourd'hui, les 18 communes et le SIVU du Petit Prince de Lys Lez Lannoy souhaitent moderniser leurs pratiques en terme de gestion dématérialisée des dossiers de dérogation entre signataires, au travers d'un logiciel informatique commun.

La Ville de MOUVAUX, porteuse de ce projet par le biais de son responsable informatique, mettra à disposition gracieusement le logiciel développé et avancera les charges afférentes (serveur, certificats de sécurité, nom de domaine), qui seront ensuite réparties entre les différentes signataires. En outre, un forfait de déploiement du logiciel, correspondant à l'intervention du responsable informatique de la Ville de MOUVAUX (installation, correction et intégration de fichier, mises à jour...) sera calculé pour chaque signataire, en fonction de sa strate de population.

Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de coopération intercommunale en matière scolaire et son règlement d'application ci-annexés et autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- De l'autoriser à engager les dépenses afférentes au déploiement, aux mises à jour et aux développements du logiciel.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE SCOLAIRE****CONVENTION RELATIVE A L'INSCRIPTION DES ELEVES EXTRA-MUROS****Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée – article 23**Préambule:

Un premier accord a été conclu le 4 mars 1989 entre les représentants des communes de BONDUES, BOUSBECQUE, CROIX, HALLUIN, LINSELLES, MARCQ EN BAROEUL, NEUVILLE EN FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING, pour fixer les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

Par la suite, de nouvelles négociations ont engendré l'adhésion des communes de HEM, LEERS, LYS-LEZ-LANNOY, MOUVAUX, ROUBAIX, TOUFFLERS, WASQUEHAL ET WATTRELOS et ce, par convention en date du 30 juin 1990. La commune de COMINES, quant à elle, a intégré par avenant la coopération intercommunale en date du 1<sup>er</sup> juillet 1991 et le SIVU du Petit Prince de Lys Lez Lannoy par décision intercommunale du 7 février 2007.

En raison de l'évolution des situations familiales et de la nécessité de définir de manière plus précise les conditions de prise en charge administratives et financières des élèves extra-muros, il convient d'adapter le protocole d'accord intercommunal susvisé.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article premier :

Un accord est conclu entre les villes de BONDUES, BOUSBECQUE, COMINES, CROIX, HALLUIN, HEM, LEERS, LINSELLES, LYS-LEZ-LANNOY, MARCQ EN BAROEUL, MOUVAUX, NEUVILLE EN FERRAIN, RONCQ, ROUBAIX, TOUFFLERS, TOURCOING, WASQUEHAL et WATTRELOS, en application de la délibération de leur Conseil Municipal, ainsi que le SIVU du Petit Prince de LYS LEZ LANNOY, en application de la délibération de son conseil d'administration, pour fixer les conditions de la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

Article 2 :

Conformément à la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et notamment à l'article 23, les représentants des communes signataires s'engagent à participer financièrement aux charges de fonctionnement des seules écoles publiques et privées suivantes :

- Les écoles maternelles et classes enfantines ordinaires ou spécialisées ;
- Les écoles élémentaires ordinaires ou spécialisées.

Pour l'application de la présente convention, la définition des écoles privées entrant dans son champ d'application est la suivante :

- Ecoles sous contrat d'association ;
- Ecoles sous contrat simple pour lesquelles la commune où elles se situent assume les charges de fonctionnement, la somme fixée à l'article 4 ci-dessous étant ramenée, le cas échéant, au niveau de ces charges constatées par élève.

Il est cependant convenu que chaque municipalité pourra librement déterminer les conditions d'accueil dans les écoles de sa commune, des enfants domiciliés à l'extérieur, dans le respect de la loi susvisée.

Article 3 :

Conformément au règlement d'application annexée à la présente convention, la procédure de demande d'inscription est fixée ainsi qu'il suit :

- Demande présentée par la famille à la mairie de l'école sollicitée ;
- Utilisation des imprimés dont modèles ci-joints (toutes les communes utiliseront le même imprimé sans qu'aucune modification y soit apportée) ;

- Saisie numérique du dossier par la commune d'accueil sur le logiciel ;
- Envoi du dossier numérique à la mairie du domicile pour accord.

#### Article 4 :

Le montant de la contribution forfaitaire par élève et par an, fixé pour une année scolaire sur la base des effectifs recensés au 15 novembre de l'année en cours, sera déterminé d'un commun accord. Le paiement interviendra au 30 avril et sera adressé à la commune d'accueil qui transmettra un mémoire accompagné de la liste nominative des enfants scolarisés dans sa commune.

Depuis l'année scolaire 2005/2006, ce montant est fixé à 184 euros par enfant.

En ce qui concerne la résidence alternée et en cas de scolarisation dans une commune autre que celle des deux parents, la participation financière sera partagée, à part égale, entre les deux communes de domicile.

#### Article 5 :

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la rentrée scolaire 2024/2025, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation contraire de l'une des parties, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date d'expiration de la convention en cours.

Elle peut, avant le terme fixé, être résiliée sans délai d'un commun accord entre les parties contractantes.

Elle pourra être révisée dès la parution d'une loi fixant les modalités de fonctionnement des établissements d'enseignement publics et privés.

#### Article 6 :

Une solution de dématérialisation des échanges de dossiers de dérogations entre signataires sera déployée à partir du 1er janvier 2024 et opérationnelle à compter du 1er septembre 2024.

La ville de Mouvaux, porteuse du projet par le biais de son responsable informatique, supportera l'ensemble des charges suivantes :

- La location du serveur
- Les certificats de sécurité
- La location du nom de domaine

Elles seront ensuite réparties au prorata du nombre de communes participantes par le biais d'un titre de recette émis par la Ville de Mouvaux.

#### Article 7 :

Concernant le déploiement du logiciel, il sera proposé un forfait évolutif comme suit :

Mise en service :

- **8 heures** pour les collectivités dont le nombre d'habitants est inférieur à 10 000 habitants.
- **10 heures** pour les collectivités dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 25 000 habitants
- **15 heures** pour les collectivités dont le nombre d'habitants est supérieur à 25 000 habitants

Ce forfait comprend :

- La correction et l'intégration d'un fichier Excel contenant les dossiers en cours.
- L'installation de la solution sur les postes clients.
- La résolution de bugs et le temps de développement.
- Participation aux réunions d'interco afin d'analyser les besoins ou mises à jour.

Pour les années suivantes, il sera proposé un forfait de **4h par an et par commune** comprenant :

- La résolution de diverses problématiques.
- Le temps de développement.
- Mises à jour et déploiement.

- Participation aux réunions d'interco afin d'analyser les besoins ou mises à jour.

Article 8 :

Le taux horaire de la mise à disposition du responsable de la Ville de Mouvaux a été déterminé au montant de **25,09€** de l'heure

Ce montant pourra faire l'objet d'une révision et sera soumise à nouvelle délibération.

Article 9 :

Il est convenu que la présente convention est adoptée dans des termes strictement identiques entre les communes signataires.

Article 10 :

Il est également convenu que, si une ville souhaite se retirer du projet de fonctionnement dématérialisé, celle-ci puisse récupérer l'intégralité de ses données.

Article 10 :

D'autres communes pourront, si elles le souhaitent, se rattacher à la présente convention. Un avenant devra alors être établi.

Article 11 :

Le présent texte prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une mise en œuvre effective à la rentrée de l'année scolaire 2024/2025.

Fait et signé en autant d'exemplaires que de parties,

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_



**COOPERATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE SCOLAIRE**  
**APPLICATION DE L'ACCORD RELATIF A L'INSCRIPTION DES ELEVES**  
**EXTRA-MUROS**  
**REGLEMENT D'APPLICATION**  
*(Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée – article 23)*

**Article premier :**

Le présent règlement est adopté par les dix huit communes signataires de la convention intercommunale du 30 juin 1990 et le SIVU du Petit Prince de Lys Lez Lannoy. Il a pour but de préciser et rationaliser les conditions d'application de la dite convention et d'en décrire la procédure d'application.

Pour mémoire, il est rappelé que cette convention est actuellement applicable entre les communes de : BONDUES – BOUSBECQUE – COMINES – CROIX – HALLUIN – HEM – LEERS – LINSELLES – LYS LEZ LANNOY – MARCQ EN BAROEUL – MOUVAUX – NEUVILLE EN FERRAIN – RONCQ – ROUBAIX – TOUFFLERS – TOURCOING – WASQUEHAL – WATTRELOS – SIVU DU PETIT PRINCE DE LYS LEZ LANNOY.

**Article 2 :**

La procédure d'application est exécutée au moyen d'imprimés, ensuite importés dans le logiciel, dont un exemplaire est ci-annexé. Toutes les communes utiliseront le même imprimé sans qu'aucune modification n'y soit apportée. Cette procédure doit être appliquée chaque fois que la scolarisation d'un enfant est envisagée dans une commune qui n'est pas celle de son domicile. Il s'en déduit et est confirmé que le changement d'école dans la même commune, y compris le passage de l'école maternelle à l'école primaire, ne donne pas lieu à emploi de la procédure.

**Article 3 :**

**Pour le public :** les imprimés, sont délivrés aux familles par la mairie de la commune sur le territoire de laquelle est située l'école envisagée, mairie qui sera définie dans la suite du présent texte par les termes « mairie d'accueil ». La mairie de la commune où se situe le domicile de la famille sera définie par les termes « mairie de domicile ».

**Pour le privé :** les imprimés, sont délivrés aux familles par la mairie ou par l'établissement privé envisagé par la famille.

**Article 4 :**

L'imprimé-dûment rempli et complété des pièces annexes exigées, est déposé ou transmis par voie dématérialisée par la famille à la Mairie d'accueil ou à l'établissement scolaire qui le transmet à la mairie d'accueil. A charge pour celle-ci de l'envoyer par le biais du logiciel à la mairie de domicile qui donne sa décision.

Pour les familles, il est recommandé de déposer les dossiers de demande de dérogation avant le 30 avril pour permettre une gestion intercommunale des dossiers.

En tout état de cause, les dossiers doivent être déposés, complets, avant la date de la rentrée scolaire, hormis pour les déménagements en cours d'année.

Toute demande qui n'est pas déposée dans ce délai pour permettre une instruction, par les mairies concernées, s'expose à un refus qui, au cas où la scolarisation serait néanmoins intervenue, ne permettrait pas la prise en charge financière correspondante.

Pour la gestion administrative des communes et en ce qui concerne notamment les élèves inscrits lors de la rentrée scolaire de septembre, les délais préalables doivent permettre l'arrivée de la demande à la mairie d'accueil avant le 30 septembre (cachet d'arrivée faisant foi). Le dossier parvenant après cette date ne serait pris en charge financièrement que pour l'année scolaire suivante.

Après étude du dossier par la mairie d'accueil, l'imprimé est transmis à la mairie de domicile dans un délai de 15 jours, pour examen. Après décision de celle-ci, la mairie d'accueil termine l'instruction en assurant la notification à la famille.

#### **Article 5 : Ecoles publiques et écoles privées**

Les familles sont réputées avoir opéré leur choix préalable entre école publique et école privée.

#### **Article 6 : Obligation d'accueil par la loi - Définition des cas présentés par les familles (cas 1 à 5)**

Cas numéro 1 : pas de place dans une école publique de la commune de domicile, la commune d'accueil est tenue d'accepter l'enfant (*attestation de la mairie*), hormis pour les enfants de moins de 3 ans, dont la scolarisation reste liée à la disponibilité des places en école maternelle.

Cas numéro 2 : les parents travaillent tous les deux et il n'y a pas de service de garde et de restauration scolaire dans la commune de domicile – (*joindre les attestations d'emplois des deux parents et l'attestation de la mairie*) ;

Cas numéro 3 : frère ou sœur scolarisé dans une école primaire ou maternelle de la commune d'accueil – la prise en compte de cette scolarisation ne vaut évidemment que si elle a fait l'objet d'un accord ou acquiescement. La référence de cet accord ou acquiescement de la commune de domicile doit être justifiée et jointe à la demande.

- Si le frère ou la sœur n'a pas obtenu d'accord de scolarisation, la commune de domicile n'a pas d'obligation de prise en charge financière.
- Si la fratrie n'est pas réunie au titre de l'année scolaire (passage au collège), la commune de domicile n'a pas d'obligation de prendre en compte la demande.

Cas numéro 4 : Raisons médicales : hospitalisation fréquente ou nécessité de soins médicaux réguliers impossible dans la commune de domicile

Cas numéro 5 : Déménagement

Domicile de l'enfant : Il s'agit de celui au jour de la rentrée scolaire, ou du jour d'entrée à l'école s'il ne coïncide pas avec cette date de rentrée. Il doit être justifié par tout document pouvant l'établir (facture d'électricité, de box internet, etc ...).

Lorsqu'un élève change de commune de domicile, tout en restant dans l'école où il est scolarisé, puisqu'il a la faculté, conformément à la loi, de poursuivre son cursus scolaire suite à un déménagement, la famille doit remplir une demande de dérogation accompagnée des pièces demandées en complétant le cadre « Déménagement » avec justificatifs des précédents et nouveaux domiciles, ainsi qu'un certificat de scolarité.

Il est recommandé de transmettre cet imprimé avant le 30 septembre de l'année en cours. Pour les déménagements de plus d'un an (régularisation), la prise en charge financière par la commune de domicile sera gérée au cas par cas.

Cas particulier : pour les professions libérales ou commerciales, joindre le justificatif du local professionnel qui peut être considéré comme justificatif de domicile.

#### **Article 7 : Extension des critères intercommunaux – non-obligation d'accueil de par la loi - Définition des cas présentés par les familles (cas 6 à 8) :**

Cas numéro 6 : orientation vers une classe spécialisée - absence de place dans une école de la commune de domicile – si cette absence de place correspond à la nécessité de scolarisation dans une classe spécialisée, il y a obligation de prise en charge financière de la commune de domicile. Il y a bien sûr lieu de joindre la justification de cette orientation par l'organisme compétent. (*Voir la tarification des activités scolaires, cantine .....*)

Cas numéro 7 : les parents travaillent tous les deux, dont l'un dans la commune d'accueil (*joindre des attestations d'emplois et dernières fiches de salaire*) ;

cas numéro 8 : les parents travaillent tous les deux et la reprise de l'enfant à l'école est assurée par les grands-parents domiciliés dans la commune d'accueil (*joindre les attestations d'emplois, les dernières fiches de salaire, une attestation sur l'honneur manuscrite des grands-parents mentionnant la reprise de l'enfant, un justificatif de domicile des grands-parents, justificatif d'état-civil des grands-parents mentionnant la filiation avec les parents de l'enfant*).

**Article 8 : Parents séparés**  
**Pour les 3 cas suivants :**

1. En cas de divorce ou de séparation judiciaire, la garde de l'enfant doit être justifiée par la communication du jugement ou d'un document officiel établissant cette situation ;
2. Pour la résidence alternée ;  
► Il n'y a pas lieu d'établir un dossier quand un des parents est domicilié dans la commune d'accueil. En cas de scolarisation dans une commune autre que celles des deux parents, la participation financière devra être partagée de manière équitable entre les communes de domicile.
3. En cas de non-mariage et quels que soient les cas familiaux, la preuve de l'exercice de l'autorité parentale doit être faite par tous moyens dont la présentation du livret de famille.

**Article 9 : Suivi des dossiers**

Lors de sa décision, la mairie de domicile indique de façon très visible la date d'effet : « accorde ou refuse la prise en charge financière pour l'année scolaire 200../200. ». A défaut, l'accord sera implicite.

La référence à cette date figure sur tous les imprimés ou listes communiquées entre communes. L'utilisation de cette référence s'impose à tous, directeurs d'écoles compris, et permet de s'assurer immédiatement que la procédure a été respectée.

Pour tous les cas de dérogation scolaire, hormis celui lié à l'orientation en classe spécialisée, l'affectation de l'élève sera laissée à la libre appréciation du maire ou de son représentant (*notification précisée sur les fiches de dérogation*).

**Article 10 : Gestion des mouvements financiers entre les communes :**

Les listes arrêtées au 15 novembre par la mairie d'accueil sont adressées en double exemplaire ou état néant à chaque mairie de domicile. Elles comportent la référence de l'accord prescrit à l'article 9. L'un des exemplaires est retourné à la mairie d'accueil avec accord ou observations dans un délai d'un mois maximum.

La commune qui n'aurait pas sollicité la participation financière sera dans l'obligation de justifier les motifs pour percevoir de nouveau le forfait.

La rétroactivité se limiterait à un an.

Si interruption de la scolarité, un nouveau dossier doit être établi.

En ce qui concerne les écoles privées, la participation financière est versée à la commune d'accueil qui la rétrocède aux organismes de gestion des écoles privées concernées.

L'accord de prise en charge financière est accordé pour la totalité du cycle maternelle et élémentaire confondus.

Les avis de paiement émis par les Trésoriers Municipaux doivent mentionner les références des lettres municipales de demande de paiement, sous la forme suivante : « FORFAIT INTERCOMMUNAL - Année scolaire 200../200. - APPEL N° 1 ».

**DEL/2023/AE/**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS  
D'INNOVATION PEDAGOGIQUE**

**« NOTRE ECOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE »**

Porté par le Conseil National de la Refondation et le Ministre de l'Education Nationale, le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble » permet aux écoles et établissements scolaires volontaires d'impulser une démarche participative afin de faire émerger des projets innovants pour améliorer le climat scolaire, réduire les inégalités et développer l'excellence dans les apprentissages.

L'ensemble de la démarche doit permettre aux écoles et établissements volontaires de bénéficier de marges de manœuvre accrues pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux pédagogiques et organisationnels auxquels ils font face. Le Fonds d'innovation pédagogique donne ainsi la possibilité aux équipes de construire des solutions innovantes afin de répondre aux besoins de leurs élèves.

Dans cette perspective, les projets bénéficiant d'un soutien financier peuvent être très divers, dès lors qu'ils visent à améliorer la réussite des élèves. Ils peuvent se rapporter à tout ou partie des trois dimensions fondatrices de la politique éducative :

- L'excellence et l'élévation du niveau de tous les élèves : savoirs fondamentaux, évaluations, place des devoirs, temps de l'enfant ou de l'adolescent, personnalisation de l'accompagnement, apprentissage des langues, etc. ;
- La réduction des inégalités : continuum entre les différents temps de l'enfant, mixité sociale et scolaire, ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons, prévention du décrochage, etc. ;
- Le bien-être : santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents, etc.

Les projets présentés par les directeurs d'école ou chefs d'établissement sont adressés aux autorités académiques). Les projets pédagogiques proposés pour financement présentent : la démarche d'élaboration, les objectifs poursuivis et les modalités d'évaluation de l'atteinte de ces objectifs, les principales caractéristiques du projet, ses parties prenantes et son calendrier de réalisation. Une commission d'examen, présidée par Madame la rectrice, se réunit périodiquement pour examiner les projets, afin d'attribuer les fonds. La commission d'examen vérifie en particulier que les financements demandés s'inscrivent dans une logique d'innovation par rapport aux pratiques pédagogiques de l'établissement ou de l'école et qu'ils prennent place dans un projet pédagogique cohérent.

Les fonds attribués au titre du Fonds d'innovation pédagogique s'inscrivent dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par les collectivités territoriales ou à la mobilisation d'autres fonds.

Ces dépenses peuvent également financer des actions intervenant au-delà du strict temps scolaire, dès lors qu'elles en constituent le prolongement immédiat et qu'elles participent directement à l'objectif de réussite des élèves (aide aux devoirs, suivi individualisé des élèves, accompagnement au travail personnel, etc.).

Les écoles publiques n'ont ni personnalité juridique, ni autonomie financière. Ces entités fonctionnelles relèvent de la responsabilité partagée entre deux partenaires politiques publics : d'une part la commune, propriétaire des locaux et chargée du financement et de l'organisation du fonctionnement matériel, et d'autre part l'État, responsable des contenus d'enseignement et des enseignants appartenant à la fonction publique de l'État.

Dès lors, il est proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord d'associer les communes au circuit de financement du projet de dépenses d'équipement pédagogique et de mobilier qui seront la propriété de la commune. Les dépenses relevant des interventions extérieures seront directement financées par la DSDEN du Nord.

Dans ce cas, une avance de fonds est à prévoir et une convention devra être établis selon les modalités de financement suivantes :

- Dès la signature de la convention, une avance d'un montant de 30% de la subvention allouée au projet sera versée à la commune ;
- Le solde de la subvention restante sera versé dès la production des pièces justificatives des dépenses réalisées ;

Vu le projet pédagogique présenté par l'école maternelle Marcel Pagnol relevant de notre collectivité et vu l'avis de la commission présidée par le recteur, une première convention est ainsi proposée par la DSDEN du Nord, ici annexée.

Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique et autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que l'ensemble des conventions soumises par la DSDEN du Nord relevant du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ».
- De l'autoriser à engager les dépenses d'équipement pédagogique et de mobilier relevant de ce dispositif, dans la limite des subventions allouées par la DSDEN du Nord.
- De l'autoriser à percevoir les subventions couvrant les dépenses d'équipement pédagogique et de mobilier relevant de ce dispositif.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**Fonds d'innovation pédagogique**  
**Convention de financement avec la ville de HEM**

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le projet pédagogique présenté par l'école maternelle Marcel Pagnol relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur,

Vu la délibération du Conseil municipal du 7/12/2023 approuvant la présente convention,

**Entre**

**L'Etat,**

représenté par Monsieur Olivier COTTET, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation de Madame Valérie CABUIL, recteur de l'académie de LILLE

**Ci-après dénommé « Etat »**

**Et**

Le maire de la commune de HEM, Monsieur Francis VERCAMER,

**Ci-après dénommée « Collectivité »**

\*\*\*\*\*

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

### **Art 1<sup>er</sup> – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique.

Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

### **Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique**

Le budget du projet pédagogique étant fixé à 11 289 € :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 8 869 € pour couvrir les dépenses pédagogiques et de mobilier dans le cadre du projet. La dotation est répartie comme suit :
  - Equipement de dépenses pédagogiques : 5 315 €
  - Equipement mobilier : 3 554 €

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

**L'Etat verse à la collectivité la somme de 2 660 €, correspondant à une avance de 30 % de sa participation au projet d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.**

Il est procédé au versement du solde de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » selon les codifications suivantes :

|                                  | Données de comptabilité budgétaire |                      |                              | Données de comptabilité générale |                        |                                                  |            | Autre                                        |      |
|----------------------------------|------------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------|------|
|                                  | Activité budgétaire                | Action / Sous-action | Titre / Catégorie budgétaire |                                  | Groupe de marchandises |                                                  | Compte PCE |                                              | Flux |
| Convention avec une collectivité | 0140000FIPE01                      | 07-05                | 6                            | 63 - transfert aux CT            | 10.03.01               | Transferts directs aux communes et EPCI          | 6531230000 | Transferts directs aux communes et EPCI      | 1    |
| Avance                           | 0140000FIPE01                      | 07-05                | 7                            | 71 - prêts et avances            | 27.01.03               | Prêt avance aux coll territoriales et à leurs EP | 2742000000 | Avances aux coll territoriales et à leurs EP | 1    |

L'ordonnateur de la dépense est Francis VERCAMER, Maire de Hem

Le comptable assignataire est Vincent d'HERBOMEZ, Comptable public de Villeneuve d'Ascq.

### **Article 3 – Durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

### **Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense**

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai de 2 mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.



## **Article 5 - Communication**

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons-la ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

## **Article 6 - Recours**

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de LILLE

Fait en double exemplaire à Hem, le .....

Le Maire de HEM,

Pour la rectrice, et par délégation,  
L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Nord,

Francis VERCAMER

Olivier COTTET

**DEL/AE/2023/  
CONVENTION UNIQUE DE RENOUVELLEMENT  
PROJET EDUCATIF TERRITORIAL et PLAN MERCREDI**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu les délibérations DEL/2017/AE/70 et DEL/2017/AE/71, en date du 30 juin 2017, par lesquelles le conseil municipal a acté successivement le retour à la semaine de 4 jours et le Projet Educatif Territorial (PEdT) 2017/2020.

Vu la délibération la délibération DEL/2018/AE/70, en date du 27 septembre 2018, par laquelle le conseil municipal a acté un avenant au PEdT, afin de permettre à la Ville de Hem d'intégrer cette nouvelle démarche « Plan Mercredi ».

Vu la délibération DEL/2021/AE/130, en date du 17 novembre 2021, par laquelle le conseil municipal a acté le renouvellement à l'identique du PEdT/Plan Mercredi de Hem.

En outre et conformément au décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, il est à rappeler que ces derniers, lorsqu'ils sont organisés le mercredi, là où le PEDT intègre le Plan Mercredi, ne sont plus considérés comme un temps extrascolaire mais un temps périscolaire.

Enfin et pour mémoire, l'intégration des accueils de loisirs dans le Plan Mercredi a permis d'obtenir un label qualité, par la signature d'une charte qualité, garante des activités proposées aux enfants dans ce cadre.

Les objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires sont :

- Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants de la commune ;
- Participer à la lutte contre les inégalités d'accès de certains enfants aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes ;
- Offrir des activités périscolaires et extrascolaires de qualité, sur des temps aménagés avec des animateurs qualifiés, à tous les enfants de HEM ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville de HEM dans un partenariat solidaire et constructif, pour la réalisation d'un projet éducatif en continuité avec les projets d'école et tenant compte des spécificités de chacune d'elle ;
- Mettre en synergie les actions de la petite enfance menées à HEM et les activités éducatives qui sont proposées aux enfants de deux et trois ans dans le cadre du PEDT.

Tout comme dans le PEdT, les activités du Plan Mercredi se structurent autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion éducative de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans la richesse du territoire
- La qualité des activités

A cet instant, il convient de rappeler que, l'objectif est bien de favoriser l'égal accès à tous les enfants aux pratiques culturelles et artistiques, sportives, scientifiques, de citoyenneté ... Dès lors, les activités définies par les ateliers de travail puis mises en œuvre depuis septembre 2017, s'inscrivent dans la complémentarité directe des projets d'école et ont pour but de favoriser la réussite éducative et scolaire de l'enfant.

La démarche permet également aux centres de loisirs partenaires de la commune le mercredi de bénéficier d'un soutien financier accru de la CAF, le maintien de celui octroyé à l'accueil de loisirs périscolaire municipal ainsi qu'une adaptation des taux d'encadrement.

Afin de pérenniser, un cadre de partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire et un accueil à forte ambition éducative, il est proposé de renouveler à l'identique cette convention unique pour une durée de 3 années scolaires à compter de septembre 2023. Le dossier de renouvellement est cosigné par :

- Le maire de la commune de HEM ;
- Le préfet de la région des Hauts de France ;
- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, agissant sur délégation du recteur/ de la rectrice d'académie ;
- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord ;

Bien entendu, l'ensemble des activités, menées durant les mercredis, continuent à faire l'objet d'une déclaration auprès des services du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative et sont, pour rappel, intégrées dans les actuels Bonus Territoire CTG qui lient la Ville de Hem à la CAF du Nord.

Vu l'avis conforme de la commission Education – Jeunesse,

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

1. D'approuver le principe du renouvellement à l'identique du PEDT/Plan Mercredi de Hem sous la forme d'une convention unique ;
2. De l'autoriser à signer la convention PEDT/Plan Mercredi pour une durée de trois années scolaires, ici annexée ;
3. D'autoriser le paiement des prestations de service, des droits d'entrée, des activités sur présentation de factures aux articles correspondant à leur nature ;
4. De l'autoriser à signer les conventions avec les entreprises, collectivités locales, associations organisatrices ou personnes avec statut d'indépendant (pour les activités...).

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



**Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial  
et d'un Plan mercredi** **29-1**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

**Vu** le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le maire de la commune de HEM, dont le siège se situe 42, rue du Général Leclerc – 59510 HEM,

- Le préfet de la région des Hauts de France,

- Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, agissant sur délégation du recteur/ de la rectrice d'académie,

- Le directeur de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord,

Conviennent ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la commune de HEM dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

## **Article 2 : Partenariats**

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- L'Education Nationale,
- La DDCCS,
- La CAF du Nord,
- Le Département du Nord,
- Les acteurs locaux.

## **Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi**

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants de la commune ;
- Participer à la lutte contre les inégalités d'accès de certains enfants aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes ;
- Offrir des activités périscolaires et extrascolaires de qualité, sur des temps aménagés avec des animateurs qualifiés, à tous les enfants de HEM ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville de HEM dans un partenariat solidaire et constructif, pour la réalisation d'un projet éducatif en continuité avec les projets d'école et tenant compte des spécificités de chacune d'elle ;
- Mettre en synergie les actions de la petite enfance menées à HEM et les activités éducatives qui sont proposées aux enfants de deux et trois ans dans le cadre du PEdT.

## **Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi**

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

## **Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale**

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne sur le document joint (annexe 2), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- Liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus) ;
- Nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus) ;
- Typologie des activités ;
- Typologie des partenaires ;
- Typologie des intervenants.

La collectivité actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

#### **Article 6 : Engagements de l'Etat :**

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- Soutenir financièrement la collectivité en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- Assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- Piloter la procédure de labellisation ;
- Mettre à disposition sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr) des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

## **Article 7 : Engagements de la CAF:**

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- Accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- Participer à la procédure de labellisation ;
- Assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- Verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- Apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

## **Article 8 : Pilotage**

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune de HEM

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Le Maire,
- La Commission Education de la ville,
- L'IEN,
- Un représentant du corps enseignant maternel,
- Un représentant du corps enseignant élémentaire,
- Un représentant de la CAF du Nord,
- Le directeur Pôle Education jeunesse prévention de la ville,
- La directrice du service Jeunesse Prévention de la ville,
- La directrice du service Culture de la ville,
- La directrice du service Sports de la ville,
- Le responsable de l'Animation Enfance Jeunesse, chargé de projets de la ville,
- Les directeurs des accueils de loisirs des mercredis.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

## **Article 9 : Mise en œuvre et coordination**

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par la commune de HEM.

## **Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités**

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial et le Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) (contrat éducatif local (CEL), projet éducatif local (PEL), contrat enfance jeunesse (CEJ), contrat de ville ou de ruralité, contrat culturel, Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux, etc.) :

- Outil de collaboration locale, le Plan Mercredi permet de mettre en synergie les actions contractualisées dans les différents dispositifs tout en s'assurant de toucher tous les enfants. L'articulation avec le contrat de ville et les VVV permet de mieux cibler les enfants des QPV qui en ont le plus besoin.

Le cas échéant, ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extrascolaire (préciser) :

- Les activités se déclinent suivant un projet éducatif global articulé sur les 3 temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Le cas échéant, ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré (préciser) :

- Il s'agit notamment de l'articulation avec la Plateforme Jeunesse, qui s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans et qui trouve son prolongement naturel dans le Plan Mercredi.

## **Article 11 : Evaluation**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante : annuelle

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

## **Article 12 : Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 3 années scolaires à compter de septembre 2023.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.



## Signatures

À HEM,  
Le

La commune de hem, représentée par son  
maire,

Francis VRCAMER

À .....  
Le .....

Pour le préfet du Nord, par délégation,  
la rectrice de région académique, par  
délégation,  
l'inspecteur d'académie directeur académique  
des services de l'éducation nationale du Nord,  
par délégation,  
le chef du service départemental à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports,

Patrick PIRET

À .....  
Le .....

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale du Nord,

Olivier COTTET

À .....  
Le .....

La Directrice par interim de la Caisse  
d'allocations familiales (Caf) du Nord,

Audrey MATHON-DEBETENCOURT

## Annexe 2

|                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU<br>MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi (Nombres et communes) :**

Maternelle De Lattre de Tassigny  
Maternelle La Fontaine  
Maternelle Marcel Pagnol  
Maternelle Marie Curie  
Maternelle Antoine de Saint-Exupéry  
Maternelle Victor Hugo

**2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi (Nombres et communes) :**

Elémentaire De Lattre de Tassigny  
Elémentaire Jules Ferry  
Elémentaire Marcel Pagnol  
Elémentaire Marie Curie  
Elémentaire Antoine de Saint-Exupéry  
Elémentaire Victor Hugo

**3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi (Nombres et communes) :**

X

**4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

**5. Activités (A cocher)**

X activités artistiques  
X activités scientifiques  
X activités civiques  
X activités numériques  
X activités de découverte de l'environnement  
X activités écocitoyennes  
X activités physiques et sportives  
X activités de sophrologie et naturopathie

**6. Partenaires (A cocher):**

- X associations culturelles
- X associations environnementales
- X associations sportives
- X équipe enseignante
- X équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- X structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**7. Intervenants (en plus des animateurs) (A cocher) :**

- X intervenants associatifs rémunérés
- X intervenants associatifs bénévoles
- X intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- X parents
- X enseignants
- X personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

**DEL/2023/EJ/  
RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS  
EDUCATION JEUNESSE**

Par différentes délibérations, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux de plusieurs associations. Certaines venant à échéance, il convient de les renouveler.

Vu l'avis conforme de la Commission Éducation et Jeunesse,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes des conventions ;
- De l'autoriser à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

| <b>ACTIONS EDUCATIVES</b>               |                         |                                                                                              |
|-----------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| ASSOCIATION DES JEUNES DES TROIS FERMES | Convention d'objectifs  | Convention de mise à disposition de locaux                                                   |
| ECOLE ET QUARTIER                       | Convention d'objectifs  | Convention de mise à disposition de locaux                                                   |
| LE TREMPLIN                             | Convention d'objectifs  | Convention de mise à disposition de locaux                                                   |
| ORDINAT'HEM insertion et scolaire       | Conventions d'objectifs | Conventions de mise à disposition de locaux<br>Convention de mise à disposition de personnel |

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**ASSOCIATION AJTF**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'association AJTF, ci-après dénommée l'association, représentée par son Président, ayant son siège social à la Maison des Associations Nadine Brasiello, avenue Dunant à Hem ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des locaux municipaux. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- Usage partagé de la salle 2 (46,53 m<sup>2</sup>)
- usage exclusif du bureau (19,72 m<sup>2</sup>) de la maison des associations Nadine Brasiello - Rue Dunant

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux, ainsi que d'effectuer à tout moment un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la Ville. La duplication des clefs confiées par la Ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l'association,

Le Président

K. YESSAD

COORDONNEES D'ASSURANCE : Service client Contrat CS 50000 79079 NIORT CEDEX 9

N° de police : 5354935

Compagnie : MACIF

Date de signature du contrat : 28 novembre 2018

Date d'échéance : 31 mars 2024

**ASSOCIATION DES JEUNES DES TROIS FERMES  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association AJTF, ci-après dénommée l'association, représentée par son Président, ayant son siège social à la Maison des Associations Nadine Brasiello, avenue Dunant à Hem ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association propose de motiver les jeunes et les aider à s'organiser, ainsi que d'assurer la gestion et l'animation d'un local en vue de mettre en œuvre les projets des jeunes du quartier.

Pour ce faire, elle assure :

- L'organisation d'activités physiques, sociales, culturelles ;
- La diffusion de bulletins et de publications ;
- L'organisation de stages, réunions, conférences, manifestations ;
- L'organisation de voyages et de sorties.

Toute action ou discours à caractère politique ou culturel sont interdits. »

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Participer aux cellules de coordination organisées par la Ville.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- La mise à disposition de locaux à titre permanent et exclusif, dont les conditions sont définies dans la convention annexée à la présente ;
- Le prêt d'une salle occasionnellement ou par créneaux réguliers, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation ;
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.



## **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D’ACTIVITES**

L’association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l’article 2 de la présente. La ville vérifie l’utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L’association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu’un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d’activités de l’année précédente.

## **ARTICLE SEPT – RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre des parties, à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l’association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l’exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L’association souscrit toutes les polices d’assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l’existence de telles polices d’assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l’assurance de l’association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d’échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Pour le Maire et par délégation  
L’adjointe à l’éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l’association,

Le Président  
K. YESSAD

**ASSOCIATION ECOLE ET QUARTIER**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'Association ECOLE ET QUARTIER, représentée par son Président, ayant son siège social au Centre de Formation Bernard Dupisson 180 Avenue Schweitzer à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le local mis à disposition est l'étage du centre d'activité Schweitzer, pour une surface de 78.5 m<sup>2</sup> de façon continue, à l'exclusion de tout autre locataire.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la ville. La duplication des clefs confiées par la ville est formellement interdite.

## **ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau ;
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l'association,

Le Président  
C.CAMERLYNCK

COORDONNEES D'ASSURANCE : 62 Rue Louis Bouilhet CS 91833 76044 ROUEN  
Cedex

Compagnie : MAE

N° de police : C004792636

Date de signature du contrat : 4/2/2019

Date d'échéance : 31/12/2023, contrat renouvelable par tacite reconduction annuelle le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

|                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| <b>ECOLE ET QUARTIER<br/>CONVENTION D'OBJECTIFS - 2024/2026</b> |
|-----------------------------------------------------------------|

## PREAMBULE

L'association ECOLE ET QUARTIER a pour objet la réduction des inégalités devant l'école et plus généralement des inégalités sociales.

Entre,

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'Association ECOLE ET QUARTIER, représentée par son Président, ayant son siège social au Centre de Formation Bernard Dupisson 180 Avenue Schweitzer à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

### **ARTICLE DEUX - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

Elle apporte une contribution pratique et un soutien moral et matériel aux initiatives des établissements scolaires du Réseau d'Education Prioritaire (REP) de Hem, par la mise en place des actions suivantes :

- Eveil culturel du tout petit : sensibiliser les tout petits au plaisir de la lecture ; associer professionnels et parents dans une même action ; développer une culture livresque.
- Communication école-quartier : informer les parents, formation des parents, aide à la représentativité.
- Enfance et adolescence, les familles, le quartier : mieux connaître les enfants et les adolescents par l'organisation de séances de formation des parents.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou évènements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions

### **ARTICLE TROIS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.
- Des moyens matériels dont les conditions de mise à disposition font l'objet d'une convention distincte et annexée à cette convention d'objectifs. Cette annexe sera revêtue des signatures des deux parties contractantes.

### **ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer sans délai la Ville de toutes modifications statutaires ou comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer

la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'Association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base des critères arrêtés par ses services.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RENOUELEMENT / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans. Elle pourra être renouvelée selon les mêmes formes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la Ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association pour tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adressera chaque année à la Ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

#### **ARTICLE DIX – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l'association,

Le Président  
C.CAMERLYNCK

**ASSOCIATION LE TREMPLIN**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL - 2024**  
**(ANNEXE 1 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :  
L'association LE TREMPLIN, ci-après dénommée l'association, représentée par son Président, ayant son siège social au 5 allée Saint Exupéry à Hem ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des locaux municipaux. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont :

- A titre partagé : la salle 2 (46.53 m2) de la salle Nadine Brasiello
- A titre partagé une salle de classe au sein de l'école élémentaire Antoine de Saint Exupéry
- A titre partagé : une salle de classe au sein de l'école élémentaire Victor Hugo
- A titre partagé : une salle de classe au sein de l'école primaire Jean de Lattre de Tassigny

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la Ville. La duplication des clefs confiées par la Ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant sont supportés par la Ville. Cependant, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.



## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l'association,

Le Président  
C. DESPREZ

COORDONNEES D'ASSURANCE : MAIF – 12 Rue de Cambrai 59000 Lille

N° de police : 2916066 R

Compagnie : MAIF

Date de signature du contrat : 1<sup>er</sup> Janvier 2018

Date d'échéance : 31 décembre 2023, contrat renouvelable par tacite reconduction annuelle le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**ASSOCIATION LE TREMLIN  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2026**

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association LE TREMLIN, ayant son siège social au 5 allée Saint Exupéry à Hem, représentée par son Président, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à accueillir gratuitement les enfants et jeunes dans le cadre de permanences d'accompagnement scolaire, dans les buts :

- De fournir aux jeunes des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs ;
- D'élargir leurs centres d'intérêt ;
- De valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective ;
- De trouver l'appui et les ressources que les enfants ne trouvent pas dans leur environnement familial et social pour leur réussite scolaire.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou événements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- le prêt de la salle n°5 de Nadine Brasiello par créneaux de 18h à 19h30 tous les jours sauf le samedi, sous réserve du respect des consignes environnementales données lors de l'entrée dans les lieux, à savoir : user raisonnablement des fluides (électricité, chauffage, eau) en veillant à la plus grande économie dans leur utilisation
- le prêt de la salle sciences de l'école élémentaire Antoine de Saint-Exupéry
- Une subvention dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif, suivant les financements obtenus par ailleurs par l'association.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base de critères arrêtés par les services.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RENOUELEMENT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée dans les mêmes formes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l'association,

Le Président  
C. DEPREZ

**ASSOCIATION ORDINAT'HEM**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL – 2024**  
**(ANNEXE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**  
**ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

Entre :

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et :

L'Association ORDINAT'HEM, représentée par son Président, ayant son siège social à l'Espace Formation Bernard DUPISSON, 180 avenue du Dr Schweitzer à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, un local municipal. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux contradictoire.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Les locaux mis à disposition sont constitués des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Espace Formation Bernard DUPISSON, 180 avenue du Dr Schweitzer à Hem, pour une surface totale de 331 m<sup>2</sup> de façon continue, à l'exclusion de tout autre locataire.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la Ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention et de la convention générale d'objectifs, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle. La Ville se réserve le droit de procéder à d'éventuelles fermetures techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations, des fermetures programmées pour l'organisation de manifestations et les jours fériés légaux ainsi que d'effectuer à tout moment, un contrôle technique des locaux et des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne peut être décidée ou réalisée par l'association sans l'accord écrit de la Ville. La duplication des clés confiées par la ville est formellement interdite.

**ARTICLE 6 – CHARGES – UTILISATION DES FLUIDES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au

respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux ;
3. A fermer correctement les arrivées d'eau ;
4. A effectuer le rangement et le nettoyage de la salle, ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil ;
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

En particulier, elle assumera entièrement la fourniture et la consommation des fluides liés aux locaux mis à disposition.

## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans le local mis à disposition.

## **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à l'éducation et à la jeunesse  
F.LEPERS

Pour l'association,  
Le Président,  
D. NOEL

COORDONNEES D'ASSURANCE : MAIF – 12 Rue de Cambrai 59000 Lille  
n° de police : 1455775 J  
Compagnie : MAIF  
Date de signature du contrat : 27/11/2018  
Date d'échéance : 31 décembre 2023, contrat renouvelable par tacite reconduction annuelle le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

|                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ORDINAT'HEM</b><br><b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX 2024</b><br><b>(ANNEXE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE)</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Entre

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et,

L'association ORDINAT'HEM, représentée par son président, ayant son siège social à l'Espace Formation Bernard DUPISSON, 180 avenue du Dr Schweitzer à Hem, ci-après dénommée l'Association, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026 en date du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'Association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des locaux ainsi que du matériel favorisant son activité, dont la liste est jointe en annexe. La mise à disposition sera précédée d'un état des lieux établi en présence des deux parties.

### **ARTICLE 2 - DESIGNATION :**

Les locaux mis à disposition sont constitués :

- Du rez de chaussée de l'Espace Formation Bernard DUPISSON de façon continue, à l'exclusion de tout autre locataire pour une surface de 331 m<sup>2</sup> ;
- Des sites informatiques des écoles publiques pendant et hors temps scolaire.

### **ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

### **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle est renouvelable.

### **ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les locaux ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la présente convention et de la convention générale d'objectifs, sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

Les périodes, jours et heures d'utilisation des installations sont arrêtés par la ville, sur proposition de l'association. La ville se réserve le droit de les modifier après avoir consulté l'association et les lui avoir notifiés. Toute utilisation en dehors des périodes et des horaires autorisés fera l'objet d'une demande écrite de l'association.

La ville programme les fermetures nécessaires à l'organisation de manifestations ainsi que celles concernant les jours fériés.

Elle se réserve également la possibilité de contrôler à tout moment la sécurité et la bonne utilisation des locaux ainsi que de procéder aux fermetures techniques qui seraient indispensables au bon fonctionnement des installations. Elle en prévient l'association dans les meilleurs délais.

L'accès des utilisateurs aux locaux sera possible après ouverture par la personne désignée à cet effet, exclusivement aux horaires arrêtés, et après avoir pris connaissance des conditions particulières d'accès et de sécurité pour les sites. Aucune transformation ou amélioration des lieux ne pourra être décidée ou réalisée par l'occupant sans l'accord écrit du propriétaire.

## **ARTICLE 6 – CHARGES**

Dans le cadre des dispositions prévues par l'Etat en faveur de la sobriété énergétique, les utilisateurs des locaux municipaux sont appelés à la plus grande vigilance quant à leur consommation énergétique. Il leur est en particulier demandé de veiller au respect des mesures adoptées par le conseil municipal le 5 octobre 2022, et ainsi dans le cadre de leurs activités, d'être strictement attentifs à ce que :

1. L'ensemble des équipements bureautiques et informatiques éventuellement utilisés soit effectivement éteint à l'issue de l'activité (et non simplement mis en veille) ;
2. La température de chauffage dans les locaux accueillant des activités culturelles ou de loisirs soit impérativement limitée à 19°C ; Cette mesure proscrit tout recours aux appareils chauffants électriques.
3. La température dans les salles de sport soit limitée à 16°C ;
4. Les équipements de loisirs occupés par les activités associatives, en particulier sportives, soient impérativement fermés au plus tard à 22 heures ;
5. Les salles mises à disposition soient utilisées de manière optimale, en rapport avec le format de la réunion ou de la manifestation prévue, ou de l'activité exercée. Si nécessaire, la ville se réserve la possibilité de relocaliser les activités de l'association en lien avec cette disposition.

Si nécessaire, d'autres initiatives pourront venir compléter cette stratégie de sobriété énergétique.

Par ailleurs, l'association s'engage à user raisonnablement des locaux et du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés. En particulier, elle veillera :

1. A n'utiliser du chauffage qu'en tant que nécessaire et à veiller à ce que fenêtres et issues soient closes quand le chauffage est activé ;
2. A éteindre l'électricité dans les pièces vides et à tout éteindre (électricité et chauffage) en quittant les lieux
3. A fermer correctement les arrivées d'eau.
4. à effectuer le rangement et le nettoyage de la salle. ainsi que les menues dépenses d'entretien des locaux selon les dispositions du décret n°87-712 du 26 août 1987 (remplacement des lampes, maintien en état de propreté des revêtements intérieurs, remplacement des clés perdues ou détériorées, et autres dépenses). Si la Ville engageait ces dépenses en lieu et place de l'association, elle lui en demanderait remboursement. La Ville assure la maintenance des bâtiments entrant dans sa responsabilité de propriétaire, conformément aux dispositions du Code Civil.
5. A s'assurer de la fermeture des issues et mise en œuvre des dispositifs de sécurité.

Si l'association venait à constater un dysfonctionnement (fuite ou autre), elle en avertit immédiatement son service pilote, qui organisera la réparation nécessaire.

Le nettoyage et l'entretien courant des sites informatiques aménagés dans les écoles sont assumés par la Ville. Les consommations de fluides et abonnements s'y rapportant seront directement à la charge de la Ville.



## **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

## **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les risques locatifs. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association en cas de sinistre survenant dans ce local.

## **ARTICLE 9 - AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci autorisé par une délibération de la ville et du Conseil d'Administration de l'Association.

## **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra libérer les locaux et restituer l'intégralité des biens mis à la disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux signé par les parties.

## **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à l'éducation et à la jeunesse  
  
F.LEPERS

Pour l'association,  
  
Le Président,  
D.NOEL

COORDONNEES D'ASSURANCE : MAIF – 12 Rue de Cambrai 59000 Lille  
n° de police : 1455775 J  
Compagnie : MAIF  
Date de signature du contrat : 27/11/2018  
Date d'échéance : 1<sup>er</sup> Janvier 2021 (chaque 1<sup>er</sup> Janvier)

**ORDINAT'HEM**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS – 2024-2026**  
**ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

**PREAMBULE**

L'association ORDINAT'HEM a pour objet de diffuser la culture informatique au bénéfice du plus grand nombre et de permettre à tous l'accès aux savoirs de base tels que la maîtrise de l'expression orale, écrite et des mathématiques. Elle aide toute personne quel que soit son âge à acquérir une de ces compétences. Elle agit pour que ces savoir-faire soient des facteurs de développement personnel, d'insertion sociale et/ou professionnelle.

La Ville de Hem et l'association conviennent de concrétiser leurs engagements réciproques dans le cadre de la réalisation de leurs objectifs communs.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'Association ORDINAT'HEM, représentée par son Président, ayant son siège social à l'Espace Formation Bernard DUPISSON, 180 avenue du Dr Schweitzer à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31.12.2026.

**ARTICLE DEUX –ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

Dans le cadre des objectifs communs de formation informatique et d'accès aux compétences clés de l'association et de la Ville, tels que précisés en préambule, l'association s'engage à proposer des formations informatiques (bureautique, multimédia, Internet) à un public demandeur d'emploi en insertion par le biais des dispositifs d'accompagnements des publics allocataire du RSA et contrats aidés. Ces actions de formations s'inscriront dans la démarche générale d'accueil de ces publics mise en place par la ville par l'intermédiaire de la Maison de l'Emploi du Val de Marque.

L'association s'engage à mettre en place, en partenariat avec la Maison de l'Emploi une commission d'évaluation chargée de piloter le dispositif et d'assurer le respect des règles générales d'accueil et de suivi du public demandeur d'emploi tels qu'elles sont mises en œuvre par cette dernière. L'association s'engage, dans le respect de ces objectifs, à gérer les locaux mis à disposition à l'Espace Formation Bernard DUPISSON.

Dans le cadre de ses autres activités, l'association pourra ouvrir le site à ses adhérents hors des temps de formation du public désigné ci-dessus.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou évènements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Participer aux cellules de coordination Jeunesse organisées par la Ville.

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville est la suivante :

- Une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif ;
- Des moyens matériels et humains dont les conditions de mise à disposition font l'objet de conventions distinctes et annexées à cette convention générale.

Chacune des annexes sera revêtue des signatures des deux parties contractantes.

#### **ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer sans délai la Ville de toutes modifications statutaires ou comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'Association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La Ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base des critères arrêtés en Conseil Municipal. L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RENOUELEMENT / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans. Elle pourra être renouvelée dans les mêmes formes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Le délai de résiliation peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la Ville si un intérêt public l'exige expressément. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association pour tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la Ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

#### **ARTICLE DIX – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à l'éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l'association,

Le Président,  
D.NOEL

**ORDINAT'HEM**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS - 2024-2026**  
**ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

**PREAMBULE**

L'association ORDINAT'HEM a pour objet de diffuser la culture informatique au bénéfice du plus grand nombre et de permettre à tous l'accès aux savoirs de base tels que la maîtrise de l'expression orale, écrite et des mathématiques. Elle aide toute personne quel que soit son âge à acquérir une de ces compétences. Elle agit pour que ces savoir-faire soient des facteurs de développement personnel, d'insertion sociale et/ou professionnelle. La Ville de Hem et l'association conviennent de concrétiser leurs engagements réciproques dans le cadre de la réalisation de leurs objectifs communs.

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023, ci-après dénommée la ville, d'une part,

Et

L'Association ORDINAT'HEM, représentée par son Président, ayant son siège social à l'Espace Formation Bernard DUPISSON, 180 avenue du Dr Schweitzer à Hem, ci-après dénommée l'association, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE UN - OBJET**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION**

Dans le cadre des objectifs communs de formation informatique de l'association et de la Ville, tels que précisés en préambule, l'association s'engage à proposer à tous les élèves des écoles publiques de la ville de Hem, sur la base des objectifs pédagogiques de l'Education Nationale, à la demande des enseignants et après approbation de leur autorité de tutelle une aide à l'animation des ateliers informatiques mis en place dans les établissements pendant le temps scolaire.

Dans le cadre de ses autres activités l'association pourra ouvrir les sites à ses adhérents hors temps scolaire.

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Hem, l'association s'engage à :

- Informer la Ville du déroulement de ses actions et projets tout au long de l'année via le technicien référent du service pilote (dates et horaires des ateliers ou évènements organisés, difficultés rencontrées, modifications des actions...)
- Réaliser et transmettre régulièrement des bilans et comptes-rendus de ses actions
- Participer aux cellules de coordination Jeunesse organisées par la Ville.

**ARTICLE TROIS - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la ville est la suivante :

- Une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif ;
- Des moyens matériels et humains dont les conditions de mise à disposition font l'objet de conventions distinctes et annexées à cette convention générale.

Chacune des annexes sera revêtue des signatures des deux parties contractantes.

**ARTICLE QUATRE - INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer sans délai la Ville de toutes modifications statutaires ou comptables qu'elle pourrait connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toutes modifications ou difficultés qui pourraient avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'Association.

#### **ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Ville, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

#### **ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

L'association rendra compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la Ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifiera l'utilisation de sa participation sur le plan qualitatif et quantitatif, sur la base des critères arrêtés en Conseil Municipal.

L'association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale le rapport moral ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

#### **ARTICLE SEPT – RENOUELEMENT / RESILIATION**

La présente convention est consentie et acceptée pour 3 ans. Elle pourra être renouvelée dans les mêmes formes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un l'intérêt public l'exige. Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la Ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association pour tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF- OBLIGATIONS STATUTAIRES**

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral.

#### **ARTICLE DIX – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint à l'éducation et à la jeunesse

F.LEPERS

Pour l'association,

Le Président,  
D.NOEL

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| <b>DEL/2023/JE/<br/>RATTRAPAGE FINANCIER HORIZON9</b> |
|-------------------------------------------------------|

Vu la délibération du projet Jeunesse et prévention DEL/2017/JE/16 du 09/02/2017, relative au projet jeunesse « un nouvel élan pour la jeunesse de Hem » et dans la poursuite de celui-ci, relative au Projet jeunesse et prévention 2022/2026 par la délibération DEL/2023/JE/78 en date du 22 juin 2023 ;

Vu la délibération DEL/2021/AS/16 du 13 février 2021 portant sur la programmation annuelle contractuelle du Contrat de Ville 2021 ;

La ville de Hem a confié à l'association de prévention et d'éducation spécialisées HORIZON9 la prise en charge et l'accompagnement des lycéens en situation de décrochage scolaire via l'action « Arrêt sur image ». La finalité de cette action est de rendre les jeunes acteurs de leur parcours de vie. L'approche centrée sur le jeune, sa famille et son environnement va permettre de travailler les objectifs suivants :

- Mobiliser le jeune et sa famille par une dynamique positive vers sa réintégration au sein d'un établissement scolaire ou d'insertion professionnelle.
- Remettre du sens dans son parcours et dans ses choix en valorisant ses compétences, en l'amenant à prendre du recul et analyser ses actes.
- Favoriser l'estime de soi dans les apprentissages en prévention des ruptures de parcours scolaire ou d'insertion sociale.
- Modéliser des pratiques d'accompagnement sur-mesure et renforcées, en plaçant le parent et le/la jeune au centre et coordonnant les apports des partenaires.

Cette action, innovante et menée dans le cadre du Contrat de Ville sur le territoire en 2021, a été reconduite en 2022 et 2023. Pour rappel, le principe de financement des Contrats de Ville se basent sur un cofinancement Etat – Ville.

L'association a sollicité la ville en 2023 pour le paiement de la prestation réalisée en 2021. Pour donner suite à la réception des bilans qualitatifs et quantitatifs attendus par la collectivité, il s'agit ici de verser 6 000€ au titre de l'année 2021 concernant le projet « Arrêt sur image ».

Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le paiement de la prestation de service.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**DEL/2023/JE/  
CONSEIL DE LA JEUNESSE  
DESIGNATION DES MEMBRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, par la délibération DEL/2011/JE/81 du 14 septembre 2011, le Conseil Municipal a entériné la transformation du Conseil Municipal des Jeunes en un Conseil de la Jeunesse, accompagné de l'adoption du règlement intérieur correspondant.

Dans une démarche visant à revitaliser cet instrument clé de la démocratie participative, la présente délibération révoque le règlement intérieur daté du 14 septembre 2011 et propose un nouveau processus d'installation des conseillers, à savoir :

- Le dépôt d'un dossier de candidature avant le 1er décembre de l'année, à remettre au service Jeunesse de la Ville.
- Être âgé de 13 à 19 ans à la date de la nomination.
- La première candidature ne peut être soumise au-delà de l'âge de 17 ans révolus.
- Chaque année, le Conseil de la Jeunesse renouvelle au minimum trois postes de conseillers.

Chaque postulant est soumis à un entretien visant à évaluer ses motivations et son engagement. Le jury prend également en compte l'harmonisation du Conseil de la Jeunesse, tant en termes de genre que d'âge, avec une limite de 18 conseillers.

Depuis l'année 2018, un système de tutorat a été instauré pour orienter et accompagner les Conseillers dans leurs démarches. Ce tutorat est assuré par d'anciens membres du Conseil de la Jeunesse souhaitant rester impliqués. Le principe d'entretien s'applique également ici, avec une limite d'âge de 25 ans et au nombre maximum de 8 tuteurs.

Le Conseil de la Jeunesse sera, dès lors, composé de 18 conseillers et 8 tuteurs.

Vu l'avis conforme de la commission Education et Jeunesse,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de désigner l'ensemble de ces jeunes, désignés ci-dessous, comme membres du Conseil de la Jeunesse ou tuteurs, selon les principes mentionnés précédemment et d'approuver le nouveau principe de nomination du Conseil de la Jeunesse :

**Conseillers renouvelés**

1. BARTOS Susan
2. BEAUQUEL Abygaëlle
3. CORION Aby
4. COOLSAET MASSELLES Maëlle
5. DUPONT Thimeo
6. FERREZ Simon
7. FOUREZ Adan
8. HOLLEBECQUE Suzon
9. MASQUELIER Lylian
10. MERSEMAN Eloise
11. MERSEMAN Julie
12. NICOLINI Andrea
13. THYS Madeleine
14. VEAUUVY Colette

| <b>Conseillers entrants</b>                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. BOUCHICHE Abdelkader</li><li>2. EL HADI Hamza</li><li>3. GHANEM Lyana</li><li>4. TRUFFIN Baptiste</li></ol>                                                                                                 |
| <b>Tuteurs</b>                                                                                                                                                                                                                                       |
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. DJABELKHEIR Emilie</li><li>2. FRYS Maxime</li><li>3. GUILLAIN Lucie</li><li>4. MOREL Camille</li><li>5. MOREL Pauline</li><li>6. NOLLET Mathias</li><li>7. NOLLET Mathilde</li><li>8. STEVENS Tom</li></ol> |

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>DEL/2023/ENV/<br/>RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS<br/>ENVIRONNEMENT</b> |
|--------------------------------------------------------------------------|

Le conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conventionner avec plusieurs associations fixant des objectifs en contrepartie de mise à disposition de biens meubles ou immeubles.

Certaines de ces conventions venant à échéance, il convient de les renouveler.

Vu l'avis conforme de la Commission Environnement et Mobilité,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes des conventions ;
- De l'autoriser à signer les documents concernant les associations reprises ci-dessous.

|                                |                                                           |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| APID'HEM                       | Convention d'objectifs et de mise à disposition de moyens |
| JARDINS FAMILIAUX              | Convention d'objectifs                                    |
| JARDI J'HEM                    | Convention de mise à disposition de moyens                |
| JARDINS FAMILIAUX DES 3 FERMES | Convention de mise à disposition de moyens                |
| JARDINS POPULAIRES DE ROUBAIX  | Convention de mise à disposition de moyens                |
| POTAGERS DE LA DIVERSITE       | Convention de mise à disposition de moyens                |

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

## JARDINS FAMILIAUX

### CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS 2024-2026

#### **PREAMBULE :**

Le Guide des Orientations Politiques Hémoises, adopté en Conseil Municipal pour le mandat 2020-2026, s'engage activement à investir en faveur de la transition écologique, de la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles hémois, tout en accentuant l'ouverture de la ville à la nature. Il est notamment question des jardins familiaux et du rôle que ces structures ont à jouer dans la promotion du jardinage et de ses savoir-faire. Les jardins familiaux sont perçus avec de plus en plus d'engouement par le grand public, dans un contexte où les problématiques de pouvoir d'achat, comme le goût du produit frais, traçable, sain et l'attrait pour le « faire soi-même » incitent davantage les particuliers à produire par eux-mêmes.

Dans ce cadre, la ville souhaite s'engager auprès des associations de jardins familiaux afin de conforter le partenariat en cours et d'envisager leur expansion.

\*\*\*\*\*

#### **Entre :**

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

#### **Et :**

Les associations JARDI J'HEM, JARDINS FAMILIAUX DES 3 FERMES, JARDINS POPULAIRES DE ROUBAIX, POTAGERS DE LA DIVERSITE ci-après dénommée l'association, représentée par son Président, d'autre part,

Il est convenu entre les parties :

- que la présente convention cadre annule et remplace les conventions d'objectifs en cours.
- ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention cadre vise à définir les modalités générales permettant à l'association d'intervenir dans l'exploitation des parcelles et des moyens mis à disposition à des fins de jardins familiaux, de déterminer les droits et obligations respectifs de l'association et de la ville et de fixer les modalités techniques de l'aménagement des jardins. Les obligations particulières de chaque association nommément désignée ont vocation à faire l'objet d'une convention de moyens distincte.

#### **ARTICLE 2 - DUREE**

La présente convention cadre rentrera en vigueur dès sa notification. Elle est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026. Elle est accompagnée d'une convention particulière distincte d'une durée d'une année renouvelable.

#### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à faire application du règlement intérieur reprenant les dispositions du Guide des Orientations Politiques Hémoises et exposant les engagements ci-dessous.

L'association s'engage à gérer le terrain qui lui est dévolu dans son ensemble, et à veiller à l'attribution des parcelles de jardin en respectant les principes suivants :

- **Aménagement de qualité :** entretien des installations, rangements, uniformisation des aménagements, sécurité des cheminements et du stockage des outils contre les accidents et les vols.
- **Attribution prioritaire aux Hémois** demandeurs ;
- **Gestion durable des jardins et produits de jardinage** (compostage, récupération d'eau de pluie, respect des restrictions d'eau graduelles et temporaires déclenchées par la préfecture

afin de garantir le partage et un bon usage de l'eau, respect de l'article L541-21-1 - interdisant tout brûlage à l'air libre de déchets verts, propreté des allées, des parcelles, tri des déchets, pas d'utilisation de produits phytosanitaires pesticides et engrais chimiques,

- **Mener des actions de partage** au sein des jardins, d'échanges et de connaissances du jardinage (convivialité, échanges de conseils, de fruits et de légumes) ;
- **Montage de projets publics et pédagogiques** liés à la découverte du jardinage et des pratiques écologiques selon les possibilités et les moyens de l'association (animations dans les écoles notamment).

Au-delà des obligations en matière de pratiques culturelles pour les espèces cultivées sur le site, un niveau élevé de respect de l'environnement est demandé par la ville, qui devra se traduire notamment de la manière suivante :

- Planter des essences adaptées au sol et au climat,
- Gérer de façon économe les ressources naturelles, en particulier l'eau, en utilisant les dispositifs de récupération des eaux pluviales, en pratiquant une utilisation modérée des ressources en eau, notamment en période de sécheresse où les arrêtés préfectoraux doivent être strictement respectés, et en appliquant des techniques de diminution de l'évaporation (paillage organique ou minéral, tontes plus hautes).

L'association doit garantir que les parcelles cultivées sur le site seront créées, gérées et exploitées dans le respect des objectifs et des principes de fonctionnement des jardins familiaux.

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La participation de la Ville comprend :

- La mise à disposition de biens mobiliers et/ou immobiliers à titre précaire dont les conditions sont détaillées dans la convention de moyens de chaque association.
- Une subvention en numéraire dont le montant est arrêté chaque année lors du Budget Primitif. Une subvention maximum de 0.10€ par m<sup>2</sup> de surface dédiée à l'association est versée chaque année en fonction de l'accomplissement des 5 objectifs repris dans l'article 3 et des rapports d'activité fournis suivant les dispositions de l'article 7. Les spécificités pourront être reprises dans la convention de moyens de chaque association.

Lorsqu'il y a occupation du domaine privé de la commune, l'association bénéficiera gratuitement de l'occupation, celle-ci sera exonérée du paiement d'une redevance, conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

#### **ARTICLE 5 – INFORMATION DE LA COMMUNE / MODIFICATION**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître au cours de la période concernée. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent avoir des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE 6 - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

#### **ARTICLE 7 – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 3 de la présente. La ville vérifie la bonne utilisation de sa subvention sur le plan qualitatif et quantitatif, en fonction des critères qu'elle a arrêtés.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel, ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral, ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente (documents d'assemblée générale).

## **ARTICLE 8 – RENOUELEMENT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée dans les mêmes formes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

## **ARTICLE 9 - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE 10 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 11 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite

## **ARTICLE 12 - EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention et en cas de non-renouvellement, l'occupant devra libérer les lieux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 13 – CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre le différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation

L'adjointe à l'Environnement, à la Nature en ville  
aux Espaces Naturels et aux aides au  
Développement Durable,

Anne DASSONVILLE

Pour l'association,

|                                                            |
|------------------------------------------------------------|
| JARDI J'HEM<br>Nom du représentant :                       |
| JARDINS FAMILIAUX<br>DES 3 FERMES<br>Nom du représentant : |
| JARDINS POPULAIRES<br>DE ROUBAIX<br>Nom du représentant :  |
| POTAGERS DE<br>LA DIVERSITE<br>Nom du représentant :       |

**CONVENTION DE MOYENS JARDINS FAMILIAUX 2024  
(ANNEXE 1 CM DU 7/12/2023 DE LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS)**

**ASSOCIATION JARDI J'HEM**

**Entre :**

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 15 décembre 2022, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

**Et :**

L'association JARDI J'HEM, ci-après dénommée l'association, représentée par son président, ayant son siège social au 38, rue du Général Leclerc à Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention cadre d'objectifs soumise au conseil municipal du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des aménagements meubles et/ou immeubles et verse une subvention en numéraire annuelle conditionnée aux critères repris à l'article 5.

**ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée.

**ARTICLE 3 - DESIGNATION**

La mise à disposition de biens immeubles concerne :

- La parcelle BH 28, d'une contenance de 6 140 m<sup>2</sup> formant le terrain des jardins familiaux, chemin d'Audenaerde.

Les aménagements meubles consistent en l'installation de :

- L'abris de jardin,
- Les composteurs en pin traité,
- Les toilettes sèches (suite à l'accord de la ville, l'association a ajouté un éclairage solaire aux toilettes),
- Les cuves de récupération d'eau de pluie de 300 L avec support
- Le banc

**ARTICLE 4 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les aménagements ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la convention cadre d'objectifs.

Aucun aménagement ne sera établi sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle. Toute transformation ou amélioration des lieux doit faire l'objet d'un accord écrit de la ville.

La Ville se réserve le droit de procéder à l'enlèvement des installations, ainsi que d'effectuer à tout moment un contrôle technique des installations, afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

**ARTICLE 6 – CHARGES**

L'association s'engage à user raisonnablement du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

Elle s'engage à veiller à leur bonne utilisation et à les entretenir comme les siens propres, qu'il s'agisse des allées, des plantations et tout mobilier qui pourra être installé sur le terrain dédié. L'association veillera à effectuer les petites réparations liées à l'usage de ces biens.

#### **ARTICLE 7 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE 8 - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. Elle veillera notamment à assurer les biens meubles ou mobilier concernés contre tout dommage pouvant les atteindre.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE 9 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention et en cas de non-renouvellement, l'occupant devra libérer les lieux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 10 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'environnement, à la nature en ville  
aux Espaces Naturels et aux aides au  
Développement Durable,

Anne DASSONVILLE

Pour l'association,  
Le Président

M.

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**CONVENTION DE MOYENS JARDINS FAMILIAUX 2024  
(ANNEXE 1 CM DU 7/12/2023 DE LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS)**

**ASSOCIATION LES JARDINS DES 3 FERMES**

**Entre :**

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 15 décembre 2022, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

**Et :**

L'association Les jardins des 3 fermes, ci-après dénommée l'association, représentée par son président, ayant son siège social au 23, rue des 3 Fermes à Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention cadre d'objectifs soumis au conseil municipal du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des aménagements meubles et/ou immeubles et verse une subvention en numéraire annuelle conditionnée aux critères repris à l'article 5.

**ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée.

**ARTICLE 3 - DESIGNATION**

Les aménagements meubles consistent en l'installation de :

- L'abri de jardin de 16 m<sup>2</sup>,
- Les palissades en bois,
- Les composteurs,
- Les toilettes sèches,
- Le banc

**ARTICLE 4 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les aménagements ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la convention cadre d'objectifs.

Aucun aménagement ne sera établi sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle. Toute transformation ou amélioration des lieux doit faire l'objet d'un accord écrit de la ville.

La Ville se réserve le droit de procéder à l'enlèvement des installations, ainsi que d'effectuer à tout moment un contrôle technique des installations, afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

**ARTICLE 6 – CHARGES**

L'association s'engage à user raisonnablement du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

Elle s'engage à veiller à leur bonne utilisation et à les entretenir comme les siens propres, qu'il s'agisse des allées, des plantations et tout mobilier qui pourra être installé sur le terrain dédié. L'association veillera à effectuer les petites réparations liées à l'usage de ces biens.

## **ARTICLE 7 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 8 - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. Elle veillera notamment à assurer les biens meubles ou mobilier concernés contre tout dommage pouvant les atteindre.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE 9 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention et en cas de non-renouvellement, l'occupant devra libérer les lieux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 10 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'environnement, à la nature en ville  
aux Espaces Naturels et aux aides au  
Développement Durable,

Pour l'association,  
Le Président

Anne DASSONVILLE

M.

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance



**CONVENTION DE MOYENS JARDINS FAMILIAUX 2024  
(ANNEXE 1 N°7/12/2023 DE LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS)**

**ASSOCIATION LES POTAGERS DE LA DIVERSITE**

**Entre :**

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 07 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

**Et :**

L'association Les potagers de la diversité, ci-après dénommée l'association, représentée par son président, ayant son siège social au 18, rue Pablo Neruda à Hem, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention cadre d'objectifs soumis au conseil municipal du 07 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des aménagements meubles et/ou immeubles et verse une subvention en numéraire annuelle conditionnée aux critères repris à l'article 5.

**ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée.

**ARTICLE 3 - DESIGNATION**

Les aménagements meubles consistent en l'installation de :

- La clôture,
- Les composteurs,
- Le banc,
- La plantation d'une haie
- Et, en accord avec les propriétaires du terrain, un éventuel abri de jardin de 16 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 4 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les aménagements ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la convention cadre d'objectifs.

Aucun aménagement ne sera établi sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle. Toute transformation ou amélioration des lieux doit faire l'objet d'un accord écrit de la ville.

La Ville se réserve le droit de procéder à l'enlèvement des installations, ainsi que d'effectuer à tout moment un contrôle technique des installations, afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

**ARTICLE 6 – CHARGES**

L'association s'engage à user raisonnablement du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

Elle s'engage à veiller à leur bonne utilisation et à les entretenir comme les siens propres, qu'il s'agisse des allées, des plantations et tout mobilier qui pourra être installé sur le terrain dédié. L'association veillera à effectuer les petites réparations liées à l'usage de ces biens.

**ARTICLE 7 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

### **ARTICLE 8 - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. Elle veillera notamment à assurer les biens meubles ou mobilier concernés contre tout dommage pouvant les atteindre.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

### **ARTICLE 9 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention et en cas de non-renouvellement, l'occupant devra libérer les lieux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

### **ARTICLE 10 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'environnement, à la nature en ville  
aux Espaces Naturels et aux aides au  
Développement Durable,

Pour l'association,  
Le Président

Anne DASSONVILLE

M.

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**ASSOCIATION APID'HEM**  
**CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2026**

**PREAMBULE** : Dans le but de favoriser le développement de l'apiculture sur son territoire, d'aider à son essor et à la formation pédagogique qui peut entourer cette activité et sensibiliser à la sauvegarde en général des pollinisateurs, la ville accepte de mettre à disposition de l'association APID'HEM, un terrain. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement durable que la ville souhaite favoriser sur son territoire.

\*\*\*\*\*

Entre

La Ville de HEM, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 07 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

Et

L'association APID 'HEM, ci-après dénommée l'association, représentée par son Président, ayant son siège social au 2 rue de la Lionderie à Hem, d'autre part,

Il est convenu entre les parties que la présente convention annule et remplace la convention en cours.

**ARTICLE UN – OBJET / DUREE**

La présente convention a pour objet de contractualiser les obligations réciproques des signataires du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**ARTICLE DEUX – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION.**

L'association s'engage à :

- Initier de nouveaux apiculteurs à l'art de l'apiculture ;
- Enseigner la conduite efficace du rucher, promouvoir et encourager une apiculture de loisir ;
- Monter des projets pédagogiques liés à la découverte de l'apiculture et des pratiques écologiques (animations dans les écoles) ;
- Avoir un numéro d'apiculteur NAPI et déclarer annuellement la détention et l'emplacement des ruches

**ARTICLE TROIS – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

La Ville de HEM autorise à titre précaire, personnel et révocable le preneur à occuper les parcelles de terrain loué à la société VILOGIA, selon les termes de la convention de moyen ci-annexée, ainsi qu'une partie de la parcelle attenante aux terrains de la Petite Marque, avenue Delecroix.

**ARTICLE QUATRE – INFORMATION DE LA COMMUNE**

L'association s'engage à informer la Ville de toutes modifications statutaires et comptables qu'elle peut connaître en cours d'année. De même, elle s'engage à informer la Ville de toute modification ou difficulté qui peuvent entraîner des conséquences sur l'objet de cette convention.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de l'association.

**ARTICLE CINQ - COMMUNICATION**

L'association et la Ville s'engagent à faire apparaître, sur leurs principaux documents de communication locale informatifs ou promotionnels, leurs logos respectifs.

**ARTICLE SIX – COMPTE RENDU D'ACTIVITES**

L'association rend compte régulièrement de son action relative au programme arrêté avec la ville et repris à l'article 2 de la présente. La ville vérifie la bonne utilisation du bien mis à disposition, en fonction des critères arrêtés par la commune.

L'association adresse chaque année à la ville un compte de résultat annuel, ainsi qu'un bilan financier et un rapport moral, ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente.

**ARTICLE SEPT – RENOUELEMENT - RESILIATION**

La présente convention peut être renouvelée.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures après réception par l'association de la mise en demeure par la ville si un intérêt public l'exige.

Les avantages liés à la présente tomberaient alors de plein droit.

#### **ARTICLE HUIT - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

#### **ARTICLE NEUF - CONTENTIEUX**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux devra être porté devant le tribunal administratif de Lille.

Hem, le  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'environnement, à la nature en ville  
aux Espaces Naturels et aux aides au  
Développement Durable,

Pour l'association,  
Le Président

Anne DASSONVILLE

M. OUKAS

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN – 2024  
(ANNEXE 1 N°7/12/2023 DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS 2024-2026)**

**ASSOCIATION APID’HEM**

**Entre :**

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération du 07 décembre 2023, ci-après dénommée la Ville, d’une part,

**Et :**

L’association APID’HEM, ci-après dénommée l’association, représenté par son président, ayant son siège social au 2 rue de la Lionderie à Hem, d’autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention d’objectifs en date du 07 décembre 2023, conclue entre la Ville et l’association, la Ville met à la disposition de l’association, qui accepte en l’état, un terrain désigné ci-après.

**ARTICLE 2 – DESIGNATION**

Le terrain cadastré BC 15 d’environ 150 m<sup>2</sup> mis à disposition, propriété de la société Vilogia et dont le locataire principal est la ville de HEM, sis ferme dite Bossut, rue Braquaval.

Le terrain cadastré AP 04 d’environ 400 m<sup>2</sup> mis à disposition, propriété de la Ville, avenue Delecroix.

**ARTICLE 3 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l’association s’oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l’avantage en nature ainsi consenti dont le coût lui sera notifié chaque année par la ville.

**ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l’année 2024. Elle peut être renouvelée. Cependant, les parties se réservent le droit de l’interrompre à tout moment sur préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception. En tout état de cause, la saison d’apiculture sera respectée afin de ne pas mettre en péril un essaim ou une récolte de miel.

**ARTICLE 5 – PLANNING D’UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les aménagements ne peuvent être utilisés à d’autres fins que celles concourant à la réalisation de l’objet de la présente convention, sans l’accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle.

**L’association veillera notamment à l’aspect esthétique de ses installations, et adoptera une unité visuelle quant aux matériaux utilisés pour ses ruches. La couleur bois est notamment demandée pour toutes, à l’exclusion de peintures ou teintes agressives. Tout dispositif contrevenant à cette disposition devra être modifié pour satisfaire à cette demande. A défaut, le retrait pourra être exigé.**

**L’association s’engage à respecter le périmètre défini et à ne pas gêner l’exploitation des parcelles agricoles voisines.**

**Par ailleurs la présence de 10 ruches maximum ne devra pas être excédée pour les terrains de la ferme Braquaval.**

**De plus les ruches devront être implantées de façon linéaire et perpendiculaire à la rue des 3 villes. L’accès à ce périmètre se fait uniquement par le portillon installé rue des 3 villes.**

**L’implantation des ruches du terrain de l’avenue Delecroix doit prendre en compte la fréquentation parallèle des usagers du chemin Hem-Forest sur Marque.**

La Ville se réserve le droit de procéder à l’enlèvement des installations ainsi que d’effectuer à tout moment, un contrôle technique des installations afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

Toute transformation ou amélioration des lieux doit faire l’objet d’un accord écrit de la ville.

La Ville se réserve le droit de procéder à toute amélioration des aménagements, en faveur d'un développement de la biodiversité (zone mellifère, plantation de haie, plantation d'arbres fruitiers).

#### **ARTICLE 6 – CHARGES**

L'association s'engage à user raisonnablement du terrain mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

Elle s'engage à veiller à la bonne utilisation des biens mis à sa disposition, et à les entretenir comme les siens propres, qu'il s'agisse des accès, et de tout mobilier qui pourra être installé sur la parcelle dédiée. Elle veillera notamment à assurer ses biens contre tout dommage pouvant les atteindre.

L'association veillera à effectuer les petites réparations liées à l'usage de ces biens.

Elle assurera également le fauchage annuel, à une période appropriée pour la faune et la flore, de l'ensemble des parcelles mise à disposition, hors zone mellifère. Pour le terrain de l'avenue Delecroix, une attention particulière sera portée sur la préservation de la biodiversité et l'utilisation de produits limités au bien être de l'élevage des abeilles.

#### **ARTICLE 7 – CESSION ET SOUS-LOCATION**

Toute cession des droits résultant de la présente ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

#### **ARTICLE 8 – ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile en tant que bénéficiaire des espaces confiés, objets de la présente, et les risques locatifs de façon que la responsabilité de la collectivité ne puisse être mise en cause. Elle justifie à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

La ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre survenant dans les biens confiés.

Au vu de l'activité de l'association, chaque membre doit souscrire une assurance personnelle, et en fournir par conséquent l'attestation à la ville avant mise en exploitation des ruches.

#### **ARTICLE 9 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

#### **ARTICLE 10 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention, l'occupant devra restituer les biens mis à sa disposition en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

#### **ARTICLE 11 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'environnement, à la nature en ville,  
aux Espaces Naturels et aux aides au  
Développement Durable

Pour l'association,

Le Président

Anne DASSONVILLE

M. OUKAS

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance

**JARDINS FAMILIAUX**  
**CONVENTION DE MOYENS 2023**  
**(ANNEXE 1 N°7/12/2023 DE LA CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS)**

**LES JARDINS POPULAIRES DE ROUBAIX ET ENVIRONS**

**Entre :**

La Ville de Hem, représentée par son Maire, autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 15 décembre 2022, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

**Et :**

L'association Les jardins populaires de Roubaix et environs, ci-après dénommée l'association, représentée par son président, ayant son siège social au 48, rue de Tourcoing à Wasquehal (59290), d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

Dans le cadre de la convention cadre d'objectifs soumis au conseil municipal du 7 décembre 2023, conclue entre la Ville et l'association, la Ville met à la disposition de l'association, qui accepte en l'état, des aménagements meubles et/ou immeubles et verse une subvention en numéraire annuelle conditionnée aux critères repris à l'article 5.

**ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour l'année 2024. Elle peut être renouvelée.

**ARTICLE 3 - DESIGNATION**

La mise à disposition de biens immeubles concerne :

- La parcelle AS 351, d'une contenance de 6 972 m<sup>2</sup> formant le terrain des jardins familiaux, rue de la Vallée à Hem.

Les aménagements meubles consistent en l'installation de :

- Abris de jardin commun,
- Abris de jardin individuels à venir.

**ARTICLE 4 – REDEVANCE**

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Toutefois, l'association s'oblige à faire figurer dans tous ses documents budgétaires et comptables, l'avantage en nature ainsi consenti.

**ARTICLE 5 – PLANNING D'UTILISATION ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

Les aménagements ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation de l'objet de la convention cadre d'objectifs.

Aucun aménagement ne sera établi sans l'accord des parties et, le cas échéant, des autorités administratives de tutelle. Toute transformation ou amélioration des lieux doit faire l'objet d'un accord écrit de la ville.

La Ville se réserve le droit de procéder à l'enlèvement des installations, ainsi que d'effectuer à tout moment un contrôle technique des installations, afin de vérifier leur sécurité et leur bonne utilisation.

**ARTICLE 6 – CHARGES**

L'association s'engage à user raisonnablement du matériel mis à sa disposition. Elle prendra en charge les dégâts qu'elle aura occasionnés.

Elle s'engage à veiller à leur bonne utilisation et à les entretenir comme les siens propres, qu'il s'agisse des allées, des plantations et tout mobilier qui pourra être installé sur le terrain dédié. L'association veillera à effectuer les petites réparations liées à l'usage de ces biens.

## **ARTICLE 7 – AVENANT**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, autorisé par une délibération de la Ville et du Conseil d'Administration de l'association.

## **ARTICLE 8 - ASSURANCE**

L'association souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville puisse être mise en cause. Elle doit justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant. Elle veillera notamment à assurer les biens meubles ou mobilier concernés contre tout dommage pouvant les atteindre.

En tout état de cause, la ville se réserve le droit de saisir directement l'assurance de l'association afin de couvrir les frais de tout sinistre dont elle serait la cause.

## **ARTICLE 9 – EXPIRATION**

A l'expiration de la présente convention et en cas de non-renouvellement, l'occupant devra libérer les lieux et restituer l'intégralité des biens mis à sa disposition (matériel et mobilier), le tout en bon état d'entretien et de propreté. Cette restitution fera l'objet d'un état des lieux contradictoire.

## **ARTICLE 10 – RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Ce délai peut être ramené à 48 heures si un intérêt public l'exige expressément.

Hem, le

Pour le Maire et par délégation  
L'adjointe à l'environnement, à la nature en ville  
aux Espaces Naturels et aux aides au  
Développement Durable,

Anne DASSONVILLE

Pour l'association,  
Le Président

M.

COORDONNEES D'ASSURANCE :

Compagnie :

n° de police :

Date de signature du contrat :

Date d'échéance



**DEL/2023/ENV/  
REVISION DU CAHIER DES CHARGES DES AIDES AU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET A LA RENOVATION DE FACADE**

Depuis 2009, la ville s'est engagée dans une démarche de développement durable en mettant en place un agenda environnement et développement durable, assorti d'un cahier des charges, qui ont été modifiés à plusieurs reprises. En effet, la volonté est notamment d'encourager les actions en matière de développement durable par le biais de subventions visant à promouvoir les installations d'amélioration des performances énergétiques, de valorisation des biodéchets, de récupération d'eau et la végétalisation de façade. Le conseil municipal a également acté la mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de façades, afin de conforter les actions individuelles de rénovation de l'habitation privée.

Afin de répondre aux besoins évolutifs des Hémois, il est proposé d'actualiser le cahier des charges 2023 en y intégrant l'évolution de certaines aides aux particuliers, anciennes ou récentes. Pour mémoire, les aides sont accordées aux Hémois qui en font la demande sans conditions de ressources mais sur justificatif de domicile.

Dans ce cadre, il est proposé d'intégrer, dans la version actualisée du cahier des charges « Développement durable et rénovation de façade », la modification des conditions de performances techniques d'éligibilité dans le versement de l'aide afin de correspondre aux nouvelles exigences réglementaires et bénéficier des aides nationales et crédits d'impôts.

Les aides sont attribuables pour les logements de plus de 2 ans. Il est ajouté à l'article 5, que « cette mesure ne s'applique pas pour l'aide à la valorisation des déchets verts, la création de fosses de végétalisation de façade et l'aide à l'achat de vélo et trottinettes.

Il est précisé que l'aide portant sur les portes de garage et les portes d'entrée ne seront attribuées qu'en cas de travaux de rénovation de façade. L'aide à l'isolation de 250€ est toujours possible (modification des formulaires « Développement Durable » et « Rénovation de façade »).

Quatre aides voient leur montant ou conditions d'éligibilité évoluer afin de correspondre aux exigences du P.C.A.E.T. et favoriser la transition écologique :

### **1. Les aides à l'isolation**

L'aide à l'isolation (en matériaux durables et non-durables) est séparée de l'aide au remplacement de menuiseries. L'objectif est d'inciter davantage à l'isolation des logements et ainsi aider à réduire les dépenses énergétiques.

### **2. Les aides aux énergies renouvelables**

L'aide pour l'installation d'un poêle à bois est diminuée de 500 à 300€ car cette énergie émet d'avantage de CO<sub>2</sub> lors de sa combustion. Cette mesure permettra d'inciter davantage à l'achat de poêle à pellets.

L'aide pour l'installation de système d'eau chaude sanitaire et de chauffage solaire, dont le montant est actuellement plafonné à 300 € évolue à 500 €, afin d'améliorer l'autonomie en énergie renouvelable.

**3. La récupération d'eau de pluie** met à disposition de l'eau non potable pour un usage domestique (non alimentaire) :

- Elle permet de réduire les factures d'eau et apporte une plus-value au logement équipé ;
- Elle permet de réduire l'utilisation de produits d'entretien, permet des économies de détartrage et rallonge la vie des équipements ;
- Elle encourage la préservation des nappes phréatiques.

Consciente des enjeux écologiques d'une telle installation, la ville de Hem souhaite en effet inciter les habitants à la récupération d'eau sur des volumes plus importants en privilégiant d'une part, des cuves de récupération plus grandes et d'autre part, la récupération d'eau de pluie à des fins d'usages internes au domicile (WC, lavages etc.).

L'aide est donc modifiée comme suit :

- Pour une ou plusieurs cuves extérieures et leur système de raccordement :
  - Jusqu'à 600 litres : 50 % plafonné à 50 € ;
  - supérieures à 600 litres et inférieures à 1000 litres : 50 % plafonné à 100 € ;
  - supérieures ou égales à 1000 litres : 50 % plafonné à 150€.
- Pour une ou plusieurs cuves enterrées :
  - 20% plafonné à 500 €, **sous condition de raccordement au réseau domestique**, pour des logements construits avant 2023.

Ces modifications sont applicables pour toute demande réalisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu l'avis conforme de la commission Environnement et mobilité,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1. D'approuver le cahier des charges 2023 « Aide à la démarche au développement durable et à la rénovation de façade » ci-annexé ainsi que les documents y afférents ;
2. De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises lors de l'instruction et du suivi des dossiers de demande d'aide financière déposés en Mairie par les particuliers ;
3. De l'autoriser à imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire

**AIDES A LA DEMARCHE  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET  
A LA RENOVATION DE FACADE**

**CAHIER DES  
CHARGES**



# SOMMAIRE

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I/ DISPOSITIONS GENERALES .....                                                      | 4  |
| II/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES pour chaque aide financière développement durable ..... | 6  |
| 1. L'ISOLATION .....                                                                 | 6  |
| Dossier à déposer AVANT travaux .....                                                | 6  |
| 2. LE REMPLACEMENT DE MENUISERIES .....                                              | 8  |
| Dossier à déposer AVANT travaux .....                                                | 8  |
| 3. LA REGULATION DE CHAUFFAGE.....                                                   | 10 |
| Dossier à déposer AVANT travaux .....                                                | 10 |
| 4. LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES .....                                      | 11 |
| Dossier à déposer AVANT travaux .....                                                | 11 |
| 5. LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....                                 | 13 |
| 6. LA RECUPERATION DE L'EAU DE PLUIE .....                                           | 15 |
| Dossier à déposer AVEC LA FACTURE ACQUITTEE .....                                    | 15 |
| 7. LA VALORISATION DES BIODECHETS .....                                              | 17 |
| Dossier à déposer AVEC LA FACTURE ACQUITTEE .....                                    | 17 |
| 8. LA VEGETALISATION DE FACADE.....                                                  | 18 |
| 9. LA MOBILITE DOUCE .....                                                           | 20 |
| Dossier à déposer AVEC LA FACTURE ACQUITTEE .....                                    | 20 |
| II/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES pour l'aide à la rénovation de façade.....              | 22 |
| Dossier à déposer AVANT travaux .....                                                | 22 |

La ville de Hem participe à une dynamique globale d'encouragement aux travaux, en lien avec le **développement durable**, les **énergies renouvelables**, ou l'**esthétique urbain**, pour les habitations des hémois.

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles de rénovation des habitations privées les plus anciennes (isolation, régulation de chauffage, économies d'énergies), de favoriser les déplacements doux, de végétaliser les façades de rue, d'encourager les comportements durables de gestion d'eau, de déchets verts, et d'assainissement de la maison.

Chaque habitant pourra donc solliciter le concours de la Ville pour des travaux visant à améliorer son impact environnemental, en remplissant un dossier à déposer en mairie. Ces dossiers, selon l'aide demandée, doivent être déposés AVANT travaux ou sur achat. Ils comportent différentes pièces à fournir, dont, systématiquement, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'aide adéquat, téléchargeable sur le site de la ville.

# I/ DISPOSITIONS GENERALES

**Chaque demande d'aide financière doit répondre aux dispositions générales et aux dispositions particulières, attachées à chacune d'elle, du présent cahier des charges.**

## **Article 1 :**

Les aides financières de la ville de HEM sont ouvertes à tous les habitants **sans** condition de ressources.

## **Article 2 :**

Chaque dossier de demande d'aide est soumis à la **commission**, composée d'élus, qui statue sur l'octroi ou non de l'aide financière, selon les conditions reprises dans ce cahier des charges.

## **Article 3 :**

Aucun dossier de demande d'aide financière pour l'isolation, la régulation de chauffage, la production d'énergies renouvelables et la rénovation de façade ne sera traité avec un effet rétroactif. A la date du dépôt de demande, **les travaux ne devront pas avoir débutés.**

## **Article 4 :**

Les propriétaires occupants sont concernés par ce dispositif (résidence principale ou secondaire), de même que les propriétaires bailleurs, pour les logements qu'ils donnent en location, même sans locataire occupant au moment de la demande, mais sous réserve de la fourniture d'un bail dans un délai imparti, décidé par la commission au moment de l'instruction du dossier.

Peuvent également bénéficier du dispositif, les immeubles utilisés en partie à destination commerciale, artisanale ou profession libérale. Dans ce cas, l'aide financière n'est accordée que pour la partie « habitation » et à la condition que la majorité de l'immeuble soit destinée à l'habitation.

Ne sont pas éligibles les personnes morales ainsi que les personnes physiques non assujetties à la TVA. Les immeubles appartenant aux professionnels de l'immobilier et aux bailleurs sociaux sont exclus du dispositif.

## **Article 5 :**

Sont éligibles à l'aide financière « **développement durable** » les immeubles à usage principal d'habitation bâtis depuis plus de deux ans suivant la déclaration d'achèvement de travaux (les immeubles dont la DAACT a moins de deux ans ne sont pas éligibles).

Sont éligibles à l'aide financière « **rénovation de façade** » les immeubles à usage principal d'habitation bâtis depuis plus de 10 ans suivant la déclaration d'achèvement de travaux (les immeubles dont la DAACT a moins de 10 ans ne sont pas éligibles).

Cette disposition ne s'applique pas aux aides à la mobilité douce, à la récupération d'eau de pluie et à la valorisation des biodéchets.

## **Article 6 :**

L'aide financière est nominative.

## **Article 7 :**

Les aides financières pour un « **développement durable** » sont accordées une fois sur **3 ans**, par habitation et par foyer, pour des travaux de même nature soit : les aides à l'isolation (isolant et menuiseries), à la régulation de chauffage, à la production d'Energie Renouvelable et au raccordement à l'assainissement collectif.

Les aides pour l'achat d'un composteur, d'une cuve de récupération d'eau de pluie et l'aide à la mobilité douce sont accordées tous les **5 ans**.

Si le demandeur désire disposer du même type d'installation sur plusieurs immeubles différents, une seule prime par tranche de trois années lui sera octroyée pour l'installation ou l'immeuble de son choix.

L'aide financière « **rénovation de façade** » est accordée une fois sur **10 ans**, par habitation et par foyer, pour des travaux de même nature.

#### **Article 8 :**

Pour l'aide « **porte d'entrée ou porte de garage** » qui existe en « développement durable » (isolation) et « rénovation de façade » (esthétique urbain). Elles sont cumulables à condition que les critères requis soient remplis (durée et critères techniques pour l'isolation et l'esthétique urbain) et s'inscrire dans une opération générale de rénovation de façade. Un cas de simple remplacement de porte sans rénovation, seul l'aide Développement Durable s'applique. Une porte isolée ne répondant pas aux exigences de la rénovation de façade ne pourra générer qu'une aide de 250€ et inversement.

#### **Article 9 :**

Le cumul des sommes liées aux aides financières « **développement durable** » est plafonnée à **1500 €** sur 3 ans, hors « Rénovation de façade ». Pour vos travaux, vous pouvez cumuler, en fonction des cas, les aides des différents partenaires financiers. Le cumul des aides ne peut cependant pas excéder **80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur**. Les aides publiques visées sont les subventions de l'État et de ses établissements publics ainsi que les aides de l'Union européenne, des organisations internationales, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

#### **Article 10 :**

Le demandeur doit impérativement attendre les 2 accords repris ci-après :

- **l'accord du service Urbanisme** sur la demande de travaux (Déclaration Préalable ou Permis de Construire) et l'expiration du délai de recours quand elle est nécessaire **AVANT** de commencer ses travaux,
- **l'accord de la commission d'attribution d'aide financière** **AVANT** de commencer ses travaux.

#### **Article 11 :**

Seules les aides à l'achat relatives aux : récupérateur d'eau, composteur, vélo et trottinette électrique pourront être demandées **APRES** l'acquisition du matériel, suivant les conditions reprises dans les dispositions particulières.

**L'aide proposée pour le raccordement au réseau collectif sera à demander une fois les travaux effectués au domicile et sur l'espace public suivant les conditions reprises dans les dispositions particulières.**

#### **Article 12 :**

Pour bénéficier de l'aide financière, le demandeur doit fournir les pièces justificatives dans **un délai de 6 mois** depuis l'avis écrit de la commission. A défaut, le demandeur sera relancé par le service *Environnement* afin de connaître les raisons du report des travaux. Au bout d'un an, et sans justification de travaux futurs, la somme engagée pour l'aide sera abandonnée.

#### **Article 13 :**

Le paiement de l'aide se fera par **virement** libellé « Trésor Public », sur le compte bancaire du demandeur.

#### **Article 14 :**

Les aides financières seront attribuées dans la limite des crédits inscrits au budget de la collectivité. En cas d'épuisement des crédits, toute demande d'aide financière qui n'aura pas pu être satisfaite en année N sera examinée à nouveau en N+1, sous condition d'inscription des crédits au budget de l'exercice N+1 et par ordre chronologique de réception des dossiers en année N.

**Le non-respect d'une seule des clauses du cahier des charges dans ses dispositions générales et particulières pour l'aide sollicitée entraînera la perte du financement pour cette aide.**

# II/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES pour chaque aide financière développement durable



## 1. L'ISOLATION

### Aide à l'installation de matériaux pour l'isolation des parois opaques

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, notamment l'isolation des maisons.

Les déperditions énergétiques se font essentiellement à travers la toiture, les ouvertures (fenêtres ou portes), les murs et les planchers. C'est pourquoi la ville de Hem accompagne les personnes désireuses d'améliorer leur isolation de maison, leur permettant non seulement de faire des économies d'énergie mais aussi de réduire l'impact négatif d'une « passoire thermique » sur la planète.

### Dossier à déposer AVANT travaux

Pour choisir un produit isolant, il est important de connaître sa résistance thermique R (aptitude d'un matériau à ralentir la propagation de l'énergie qui le traverse). Elle figure obligatoirement sur le produit. Plus R est important, plus le produit est isolant.

| Types de parois                                                      | Caractéristiques et performances<br>R = coefficient de résistance thermique pour un isolant |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert | R supérieur ou égal à 3 m <sup>2</sup> .K/W                                                 |
| Murs en façades ou en pignon                                         | R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> .K/W                                                                 |
| Toitures terrasses                                                   | R ≥ 4,5 m <sup>2</sup> .K/W                                                                 |
| Planchers de combles perdus                                          | R ≥ 7 m <sup>2</sup> .K/W                                                                   |
| Rampants de toiture et plafonds de combles                           | R ≥ 6 m <sup>2</sup> .K/W                                                                   |



### Choix des matériaux pour l'isolation thermique :

- Les isolants non recyclables : laine minérale, laine de roche, polyuréthane, polystyrène.
- Les éco-matériaux : laine de bois, fibre de bois, laine de mouton, laine de chanvre, de lin, paille.
- Les matériaux issus du recyclage : textile recyclé, ouate de cellulose, verre recyclé.

Ces 2 dernières catégories présentent de nombreux avantages tant sanitaires qu'écologiques :

- pas d'impacts sur la santé
- meilleur comportement vis à vis de l'humidité
- durée de vie plus longue
- empreinte écologique réduite



**La commune de Hem conditionne le montant de la subvention au choix d'un éco-matériau ou d'un matériau issu du recyclage pour l'isolation.**

**L'aide pour l'isolation est de 30 % du coût de l'acquisition des éco-matériaux dans la limite de 500 €. Cette aide sera versée sur présentation de la facture acquittée, des fournitures ou du professionnel.**

Les matériaux dits non recyclables sont subventionnés selon un plafond maximum autorisé à **250 €**.

Pour votre information : en cas d'isolation de combles, nous vous conseillons de vérifier ou de faire vérifier, éventuellement par un professionnel, l'état de votre toiture afin d'optimiser les performances énergétiques de votre habitation. Une isolation sous une toiture saine s'avèrera plus efficace que sous une toiture poreuse.

N'oubliez pas que vous avez la possibilité d'emprunter une caméra thermique, disponible au service Environnement, afin de vérifier l'isolation de votre habitation !

### Isolation par l'extérieur :

Les éco-matériaux ou matériaux issus du recyclage choisis pour isoler par l'extérieur et listés ci-dessus sont également subventionnés et plafonnés à **500 €**.



## 2. LE REMPLACEMENT DE MENUISERIES

Aide à l'installation de matériaux pour l'isolation des parois vitrées

Dossier à déposer **AVANT** travaux

| Matériaux d'isolation thermique des ouvrants et parois vitrées                                           | Caractéristiques et performances (2023)                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Fenêtre ou porte-fenêtre                                                                                 | PVC : $U_w$ inférieur ou égal à $1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$<br>$S_w \geq 0.3$ |
|                                                                                                          | Bois : $U_w \leq 1,6 \text{ W/m}^2 \text{ K}$                                   |
|                                                                                                          | Métallique : $U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \text{ K}$                             |
| Fenêtre de toiture                                                                                       | $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \leq 0.36$                       |
| Doubles fenêtres (seconde fenêtre sur la baie existante d'une seconde fenêtre à double vitrage renforcé) | $U_g \leq 1.8 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ et $S_w \geq 0.32$                       |
| Portes d'entrée donnant sur l'extérieur                                                                  | $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \text{ K}$                                          |
| Porte de garage                                                                                          | $U_p \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \text{ K}$                                          |
| Vitrages à isolation renforcée (vitrages à faible émissivité)                                            | $U_g \leq 1,1 \text{ W/m}^2 \text{ K}$                                          |
| Imposte d'une porte d'entrée (vitrage)                                                                   | $U_g \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \text{ K}$                                          |

*La performance thermique d'une paroi vitrée dépend de la nature de la menuiserie, des performances du vitrage et de la qualité de la mise en œuvre de la fenêtre.  $U_g$  et  $U_w$  sont des coefficients de transmission surfacique. Plus  $U_g$  ou  $U_w$  est faible, plus le produit est isolant.*

### **Respect des dimensions traditionnelles :**

Ne sont financés que les poses et les remplacements de menuiseries qui respectent les dimensions et les morphologies traditionnelles (*se renseigner auprès du service Urbanisme pour plus de détails*).

### **Linteaux :**

Si, dans le cadre d'un remplacement de châssis (porte ou fenêtre), vous conservez le linteau ancien en briques, ou que vous remplacez un linteau béton droit pour revenir à un linteau en briques, vous recevrez une aide financière. En effet, les linteaux anciens en brique, ouvragés ou non, droits ou en forme d'arc, participent à la qualité de la façade.

Inversement, si vous cassez les linteaux d'origine en briques pour poser des linteaux droits (bois, béton ou métalliques), **vous n'aurez aucun financement**.



Seuls les changements de menuiseries existantes sont subventionnés. La création d'une nouvelle ouverture n'est pas subventionnée, sauf si elle remplit les conditions requises de la rénovation de façade.

L'aide pour l'isolation (hors porte d'entrée et porte de garage) est de **30 % du coût de l'acquisition des matériaux dans la limite de 500 €**. Cette aide sera versée sur présentation de la facture, acquittée, des fournitures ou du professionnel.

L'aide pour l'isolation de porte d'entrée ou de la porte de garage est de **30 % du coût de l'acquisition des matériaux dans la limite de 250 €**. Cette aide peut se cumuler avec l'aide à la « rénovation de façade », dans le cadre d'une opération générale de rénovation de façade, à condition que l'esthétique urbain de la porte choisie réponde aux critères de la ville et que l'immeuble à usage principal d'habitation soit construit depuis plus de dix ans.

- Volets isolants

| Types de Volets                                                                                                          | Caractéristiques et performances (2023) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Volets isolants caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé | $R \geq 0,22 \text{ m}^2\text{K/W}$     |

La nature des fermetures (volets, persiennes) intervient également en réduisant les déperditions, particulièrement la nuit.

La commune offre un financement pour la pose, la rénovation ou le remplacement de volets battants en bois, à condition que tous les volets soient d'une même couleur assortie aux châssis et au chéneau. En ce qui concerne les volets roulants (bois, PVC ou alu), la commune ne finance leur pose ou leur remplacement que dans le cas où le volet est intérieur, au nu de la façade ou intégré à la menuiserie. La commune refusera tout financement d'un projet prévoyant la pose de volets roulants en saillie, dépassant de la façade.

La prime pour l'isolation pour les volets isolants est de **30 % du coût de l'acquisition des matériaux dans la limite de 500 €**. Cette aide sera versée sur présentation de la facture, acquittée, des fournitures ou du professionnel.



| Calorifugeage                                                                                                            | Caractéristiques et performances |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire | $R \geq 1 \text{ m}^2\text{K/W}$ |

Le calorifugeage des tuyaux permet d'éviter des pertes d'énergie lors de la distribution d'eau chaude si les points d'eau sont loin de la chaudière ou lors de la distribution de chaleur s'ils passent dans des lieux non chauffés (garage, cave).

La prime pour l'isolation est de **30 % du coût de l'acquisition des matériaux dans la limite de 500 €**. Cette aide sera versée sur présentation de la facture, acquittée, des fournitures ou du professionnel.

**Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :**

- Habiter la commune de Hem,
- Avoir déposé une demande de travaux ([Déclaration préalable \(construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire\) \(Formulaire 13404\\*XX\) | service-public.fr \(service-public.fr\)](#)) + les pièces nécessaires
- Avoir déposé son dossier de demande complet, à la mairie de Hem, 42 rue du Général Leclerc, incluant :
  - le formulaire de demande dûment complété [Développement-Durable-Formulaire-de-demande-2020b.pdf \(ville-hem.fr\)](#).
  - un devis signé, établi par un professionnel, comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur,
  - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie de facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, avis d'imposition...) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture concernée.



### 3. LA REGULATION DE CHAUFFAGE

#### Aide à l'installation de thermostat d'ambiance, sonde extérieure, vannes ou robinets thermostatiques, gestionnaire de délestage d'énergie

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, comme la régulation de leur chauffage pour éviter les pics d'énergie ou la surchauffe de la maison. Les systèmes de régulation de chauffage permettent de mieux maîtriser l'énergie et de faire des économies.

#### Dossier à déposer AVANT travaux

##### L'acquisition d'appareils de régulation de chauffage et de programmation des équipements de chauffage :

- Systèmes permettant la régulation centrale des installations de chauffage par thermostat d'ambiance ou par sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone,
- Systèmes permettant les régulations individuelles terminales des émetteurs de chaleur (robinets thermostatiques),
- Systèmes de limitation de la puissance électrique du chauffage électrique en fonction de la température extérieure,
- Systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance de chauffage



La commune propose une aide égale à **30 % du montant TTC de la dépense totale, plafonnée à 200 €**. Cette aide sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses (facture acquittée d'un professionnel).

##### Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :

- Habiter la commune de Hem,
- Avoir déposé son dossier de demande complet, à la mairie de Hem, 42 rue du Général Leclerc, incluant :
  - le formulaire de demande complété [Développement-Durable-Formulaire-de-demande-2020b.pdf \(ville-hem.fr\)](#),
  - un devis signé, établi par un professionnel, comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur,
  - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie de facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, avis d'imposition...) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture concernée



#### 4. LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### Aide à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, comme la production d'énergies renouvelables que peuvent être le solaire, la géothermie ou la biomasse.

##### Dossier à déposer **AVANT** travaux

##### L'énergie biomasse

L'installation d'un poêle, à pellets ou à bois, à convection naturelle ou forcée ne sera subventionnée qu'à la condition que ce poêle soit le système de chauffage central de la maison associé à une régulation thermique. Si c'est un poêle d'appoint ou de décoration, il ne sera pas pris en compte pour la subvention.

| Équipements de production d'énergie                                                            | Conditions de l'obtention de l'aide financière                                                                                                                                                                                                                                                                   | Montant de l'aide                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant à bûches                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O<sup>2</sup> ≤ à 1500 mg/Nm<sup>3</sup></li> <li>- Une émission de particules rapportée à 13% d'O<sup>2</sup> ≤ à 40mg/Nm<sup>3</sup></li> <li>- Rendement énergétique supérieur ou égal à <b>75%</b></li> </ul> | <b>20 % du montant TTC de la dépense totale, plafonnée à 300 €</b> |
| Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant à granulés ou à plaquettes | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une émission de monoxyde de carbone rapportée à 13% d'O<sup>2</sup> ≤ à 300 mg/Nm<sup>3</sup></li> <li>- Une émission de particules rapportée à 13% d'O<sup>2</sup> ≤ à 30mg/Nm<sup>3</sup></li> <li>- Rendement énergétique supérieur ou égal à <b>87%</b></li> </ul>  | <b>20 % du montant TTC de la dépense totale, plafonnée à 500 €</b> |

Les critères de qualité des appareils du label **Flamme Verte** vous guident vers des produits performants et respectueux de l'environnement.

Cette aide sera versée sur présentation des justificatifs de dépense (facture acquittée d'un professionnel).

Sont exclusivement concernés par la possibilité d'attribution de la prime proposée par la commune les cheminées, poêles, insert et tous équipements similaires dans le cadre d'une installation en chauffage central associée à une régulation thermique.

**Une attestation établie par un professionnel doit être fournie avec le dossier de demande de subvention !**



## L'énergie solaire

| Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable                                                                                                                                                      | Conditions de l'obtention de l'aide financière                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires : <b>Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) et Système Solaire Combiné (SSC) pour le chauffage</b> | Capteurs solaires répondant à la certification CSTBat ou à la certification Solar Keymark ou équivalente<br>Pose de l'équipement par un prestataire détenteur de la certification « qualisol » |
| 2. Systèmes de fourniture d'électricité à partir de l'énergie solaire : <b>énergie photovoltaïque</b>                                                                                                                                | Norme EN 61215 ou NF EN 61646<br>Pose par un prestataire détenteur de la certification « qualiPV »<br>Panneaux en finition mate uniquement.                                                    |

### 1. Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) et Système Solaire Combiné (SSC) pour le chauffage

La commune propose une **aide forfaitaire de 500€**.

Cette aide sera versée sur présentation des justificatifs de dépense (facture acquittée d'un professionnel).



### 2. Energie photovoltaïque

La commune propose une **aide de 0,15 € par Watt-crête (Wc) installé plafonnée à 300 €**.

La liste des installateurs titulaires des certifications « qualisol » et « qualiPV » est consultable sur le site de l'association Qualit'EnR : <http://www.qualit-enr.org/>

#### **Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :**

- Habiter la commune de Hem,
- Avoir déposé une demande de travaux ([Déclaration préalable \(construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire\) \(Formulaire 13404\\*XX\) | service-public.fr \(service-public.fr\)](#)) + les pièces nécessaires
- Avoir déposé son dossier de demande complet, à la Mairie de Hem, 42 rue du Général Leclerc, incluant :
  - le formulaire de demande complété [Développement-Durable-Formulaire-de-demande-2020b.pdf \(ville-hem.fr\)](#),
  - un devis signé, établi par un professionnel, comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur,
  - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie de facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, avis d'imposition...) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture concernée



## 5. LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Aide à la réalisation du raccordement au tout à l'égout

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, comme la mise en conformité de l'assainissement collectif de la maison, aussi appelé « tout à l'égout ». Cette mise en conformité (obligatoire dans les deux ans après l'achat d'une maison non raccordée au TAE) permet une bonne évacuation et gestion des eaux usées et pluviales par le biais des réseaux de la Métropole Européenne de Lille.

La ville de Hem propose donc d'aider les foyers hémois à se mettre en conformité et raccorder leur logement individuel au réseau d'assainissement collectif afin de lutter contre la pollution, d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de protéger la ressource en eau.

**Dossier à déposer AVEC LA FACTURE ACQUITTEE et les JUSTIFICATIFS des aides sollicitées auprès d'autres organismes**

Par délibération en date du 20 septembre 2020 adoptant les grandes orientations politiques hémoises pour le mandat 2020-2026 la ville a réaffirmé sa volonté d'investir en faveur du développement durable et des économies d'énergies ou de fluides.

La ville propose aussi d'aider les foyers hémois à se mettre en conformité et raccorder leur logement individuel au réseau d'assainissement collectif afin de lutter contre la pollution, d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de protéger la ressource en eau.

**La ville de Hem souhaite encourager la mise en conformité du raccordement de l'habitation au réseau public d'assainissement pour :**

- le raccordement d'un réseau individuel au réseau d'assainissement collectif des eaux usées,
- le raccordement des eaux usées sur un réseau neuf ou sur un réseau réhabilité
- le déraccordement des eaux pluviales par un raccordement sur des dispositifs « alternatifs » durables situés sur la parcelle ou à des fins de récupération d'eau de pluie,

**La participation de la ville correspondra à 50% du reste à charge plafonné à 500 € au regard de la facture acquittée.**

Le reste à charge est la part qui reste à la charge du riverain après la perception d'aides versées par d'autres organismes le cas échéant. C'est la part qui lui reste à financer.

**Cette aide de la ville sera versée, sans conditions de ressources, pour les travaux suivants :**

- Vidange, curage, rebouchage ou destruction de fosses / puits perdus existants (sauf réutilisation pour les eaux pluviales).
- Tranchées, terrassement, remblaiement, canalisation d'évacuation des eaux usées, aération, cuvette de WC, création d'une pièce pour la mise en conformité vis-à-vis des normes minimales d'habitabilité, dans le cas où les WC sont situés à l'extérieur de l'habitation avant travaux, etc.
- Tranchées, terrassement, remblaiement, canalisation d'évacuation des eaux pluviales depuis le pied de l'immeuble directement ou indirectement vers le réseau public de collecte par une conduite spécifique jusqu'au domaine public
- Relèvement des eaux usées, fonçage, forage, etc.
- Ouvrage des traitements préalables spécifiques : bac dégraisseur, déshuileur, etc.
- Tous les autres travaux nécessaires au raccordement, en conformité avec la réglementation en vigueur et réalisés selon les règles de l'art

Ces travaux correspondent à ceux pris en compte par l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Cette aide s'adresse aux Hémois particuliers. Sont exclus les bailleurs professionnels et les immeubles collectifs. L'aide concerne une habitation individuelle, principale ou secondaire, ou un logement au-dessus d'un rdc commercial, artisanal ou à usage de bureaux.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide le riverain aura à effectuer deux démarches :

- **Une première démarche doit être faite auprès de l'Unité Territoriale de Roubaix Villeneuve d'Ascq (UTRV) pour soumettre ses travaux. :**
- 1) Les travaux envisagés doivent être éligibles et conformes aux préconisations de l'UTRV. Une visite technique sur place en liaison avec l'UTRV doit être programmée pour valider l'éligibilité des travaux de raccordement.
  - 2) Une fois les travaux sur sa parcelle réalisés, le propriétaire doit informer l'UTRV de la fin des travaux de raccordement.
  - 3) Les travaux réalisés doivent être conformes aux dispositifs des installations de raccordement au réseau public.
- Après les travaux **la deuxième démarche consiste à déposer en mairie une demande d'aide** avec les pièces justificatives demandées. Le propriétaire doit s'engager à respecter les critères établis dans le cahier des charges des « aides à la démarche développement durable ».

**Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :**

- Habiter la commune de Hem,
- Avoir déposé son dossier de demande complet, à la mairie de Hem, 42 rue du Général Leclerc, incluant :
  - L'attestation de bon raccordement délivré par la Métropole Européenne de Lille
  - Le formulaire de demande complété [Raccordement assainissement collectif](#)
  - La facture acquittée des travaux comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur et les justificatifs des autres aides obtenues auprès d'autres organismes pour le raccordement au tout à l'égout.
  - Un Relevé d'Identité Bancaire

Pour connaître vos droits (travaux éligibles, le montant des aides et les modalités d'attribution) et effectuer vos démarches (demande en ligne), vous trouverez les informations sur le site de la **Métropole Européenne de Lille** qui gère la collecte et le traitement des eaux usées urbaines domestiques et pluviales ainsi que la maîtrise de leur impact sur le milieu naturel : <https://www.lillemetropole.fr/assainissement-collectif>.





## 6. LA RECUPERATION DE L'EAU DE PLUIE

### Aide à l'achat de cuves, hors-sol ou enterrées

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, comme la récupération d'eau de pluie qui permet de préserver la ressource en eau.

### Dossier à déposer AVEC LA FACTURE ACQUITTEE

La commune souhaite aider les particuliers à l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie pour usage extérieur ou pour l'achat de cuves à enterrer.

Pour les cuves extérieures, pour une contenance :

- **Jusqu'à 600 litres**, un remboursement sur la base de **50 % du montant de l'achat TTC, plafonné à 50€** ;
- **supérieure à 600 litres jusqu'à 1000 litres**, un remboursement de **50 % du montant de l'achat TTC, plafonné à 100€** ;
- **supérieure à 1000 litres**, un remboursement sur la base de **50 % du montant de l'achat TTC, plafonné à 150€**.



Pour une **cuve enterrée** :

Un remboursement sur la base de **20% du montant TTC de la fourniture ou de la fourniture posée, plafonné à 250€ pour une utilisation au jardin et à 500€ si elle est raccordée au réseau domestique (alimentation de chasse d'eau, ...)**.

Ces équipements doivent être constitués :

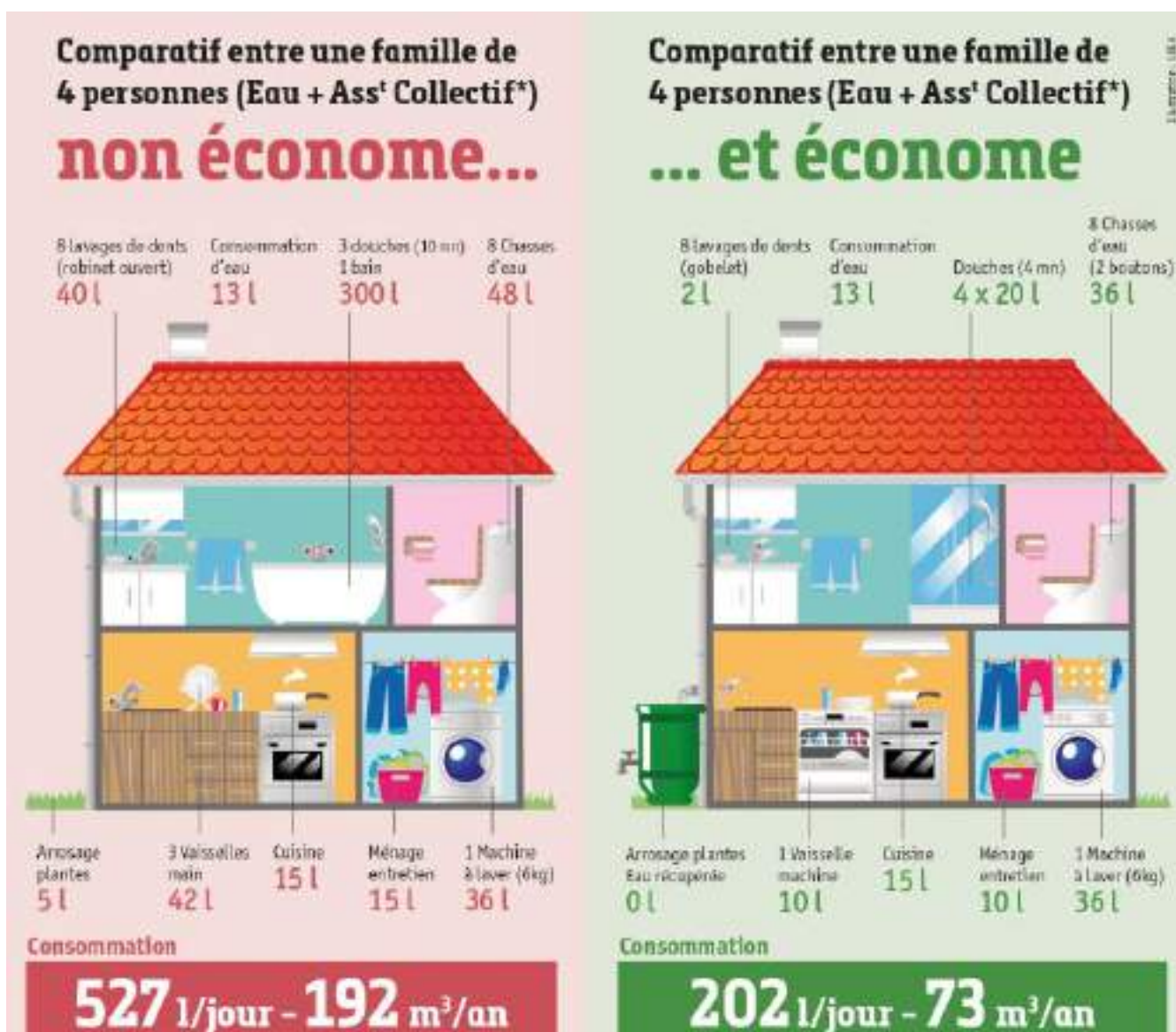
- d'une crapaudine, installée en haut de chaque descente de gouttière acheminant l'eau vers le stockage ;
- d'un système de dérivation des eaux de pluie vers le stockage installé sur une descente de gouttières (en cas de descente unique) ou bien d'un regard rassemblant l'intégralité des eaux récupérées ;
- d'un dispositif de filtration par dégrillage, démontable pour nettoyage, de maille inférieure à 5mm, placé en amont du stockage ;
- d'un dispositif de stockage, à l'exclusion des systèmes réhabilités comprenant une ou plusieurs cuves reliées entre elles, répondant aux exigences minimales suivantes : étanche ; résistant aux variations de remplissage ; non translucide ; fermé par un couvercle solide et sécurisé comportant un dispositif d'aération ; muni d'une grille anti-moustiques ; équipé d'une arrivée d'eau noyée, système de trop plein muni d'un clapet anti-retour (sauf cas où le trop-plein s'effectue par l'arrivée d'eau) ; vidangeable, nettoyable intégralement et permettant d'avoir un accès manuel à tout point de la paroi de conduites de liaisons entre le système de dérivation et le stockage et entre le trop-plein et le pied de la gouttière dérivée ; d'un robinet de soutirage verrouillable ; d'une plaque apparente et scellée à demeure, au-dessus du robinet de soutirage, portant d'une manière lisible la mention 'eau non potable' et d'un pictogramme caractéristique. En



cas d'usage des eaux de pluie ainsi collectées à l'intérieur des habitations, dans les conditions et limites définies par l'arrêté du 21 août 2008, de l'ensemble des éléments complémentaires suivants : d'une pompe, immergée ou de surface, ou d'un surpresseur, d'une puissance inférieure à 1 kilowatt ; d'un réservoir d'appoint doté d'une dis-connexion de type AA ou AB au sens de la norme NF EN 1717 ; d'un ensemble d'étiquetage / marquage des canalisations de distribution à l'exclusion des canalisations elles-mêmes ; de compteurs.

**Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :**

- Habiter la commune de Hem,
- Installer la cuve de récupération d'eau à l'adresse déclarée,
- Avoir déposé son dossier de demande complet, à la Mairie de Hem, 42 rue du Général Leclerc, incluant :
  - le formulaire de demande complété [Développement-Durable-Formulaire-de-demande-2020b.pdf \(ville-hem.fr\)](http://ville-hem.fr), dont le courrier de demande de subvention adressé à M. Le Maire certifiant que l'installation de la cuve et de ses dépendances respecteront les modalités d'utilisation de l'eau de pluie explicitées dans l'arrêté du 21 août 2008, publié au JO n°0201 du 29 août 2008.
  - la facture d'achat acquittée, établie par un professionnel, comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur,
  - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie de facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, avis d'imposition...) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture concernée,
  - Un Relevé d'Identité Bancaire.





## 7. LA VALORISATION DES BIODECHETS

### Aide à l'achat de composteur ou lombricomposteur en matériau recyclable.

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, comme la valorisation des déchets verts en créant un compost que vous pourrez utiliser pour améliorer et amender votre jardin.

### Dossier à déposer **AVEC LA FACTURE ACQUITTEE**

Afin d'accompagner les foyers volontaires dans le compostage et la valorisation de leurs déchets organiques, la ville de Hem propose une aide financière pour l'acquisition d'un composteur ou d'un lombricomposteur individuel.

Pour cela, la ville de Hem propose une subvention s'élevant à **35€** pour l'achat d'un **composteur individuel** ou d'un **lombricomposteur individuel neufs, en bois ou en PVC recyclé.**

Ne sera pas financé le matériel de construction du type bois, visserie, huile de lin, permettant la fabrication d'un composteur par soi-même. En effet, des ateliers zéro-déchet, gratuits, sont proposés aux habitants pour cela.

Ne seront pas subventionnés les composteurs et lombricomposteurs fabriqués à partir de PVC, de cadmium ou de résine, mais également les fournitures concernant l'acquisition de vers pour le lombricomposteur, les bio-seaux ou autre petit matériel de jardinage pour le retournement du compost.

**Un seul remboursement pour un composteur ou lombricomposteur sera fait par foyer. Aucune autre demande ne pourra être effectuée dans un délai de 5 ans, après la première demande.**

Si le prix d'achat est inférieur au montant de la subvention, le remboursement sera égal au montant indiqué sur la facture.



#### Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :

- Habiter la commune de Hem,
- Installer le composteur ou lombricomposteur, à l'adresse déclarée,
- Avoir déposé son dossier de demande complet, à la mairie de Hem, 42 rue du Général Leclerc, incluant :
  - de compléter, signer et dater le formulaire de demande [Formulaire-Demande-de-composteur-2020.pdf \(ville-hem.fr\)](https://ville-hem.fr/Formulaire-Demande-de-composteur-2020.pdf)
  - la facture d'achat acquittée, établie par un professionnel, comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur,
  - un justificatif de domicile de moins de trois mois (photocopie de facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, avis d'imposition...) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture concernée,
  - Un Relevé d'Identité Bancaire

Le nombre de subventions attribuées sera limité à 200 composteurs par année.



## 8. LA VEGETALISATION DE FACADE

### Réalisation de fosses à planter en pied de façade

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, comme la création de couloirs de biodiversité, grâce à l'implantation de fosses végétalisées au pied des façades de maisons de rue.

La végétalisation des façades favorise le retour de la nature en ville. Elle contribue à la constitution de la trame verte en milieu urbain et les plantations participent au développement de la petite faune (insectes et oiseaux), en créant des micro-habitats. La qualité du cadre de vie s'améliore, les ambiances urbaines sont moins minérales, rafraichies, plus agréables à vivre, les rues s'embellissent, favorisant les déplacements doux. La vie locale se développe grâce à une réappropriation de la rue par les riverains.

La ville souhaite s'inscrire dans cette démarche, en s'engageant dans ce programme d'accompagnement des habitants.

Sur demande des riverains, la commune pourra créer, sur le domaine public et le long des façades **de rue**, des fosses de plantations dans lesquelles les riverains concernés viendront placer des plantes grimpantes ou de petits arbustes et diverses essences de plantes **locales** et **adaptées**.

#### Afin de procéder à la réalisation de la fosse de végétalisation, il faudra que :

- Le bénéficiaire complète le **formulaire de demande** comprenant la description du projet de végétalisation [Formulaire-Végétalisation-des-facades.pdf \(ville-hem.fr\)](#)
- Le bénéficiaire se chargera de l'entretien et s'engagera auprès de la ville, par une **autorisation d'occupation temporaire du domaine public** [Autorisation-doccupation-du-domaine-public-permis-de-vegetaliser-2020-05.pdf \(ville-hem.fr\)](#)

La ville réalisera ou fera réaliser à ses frais et sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux d'aménagement des fosses de plantation. A ce titre, elle accomplira toutes les formalités auprès des exploitants de réseaux dans le cadre des déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) qui sont rendues nécessaires, en application du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011.

Les végétaux ainsi que la pose du support, qui devra être soit en métal ou en bois (la matière plastique n'étant pas autorisée), seront à la charge de l'habitant.

Les fosses aménagées respecteront les dimensions suivantes :

- Longueur : 40 cm en tenant compte des cas particuliers (absence d'encombrement souterrain, absence de soupiroux, etc.) ;
- Largeur : 20 cm maximum ;
- Profondeur : 40 cm maximum.

Les parois de la fosse seront étanches afin d'éviter toute infiltration dans les logements. Les fosses pourront aussi être équipées d'un système « bloque racine » pour éviter que les racines ne fissurent la maçonnerie de la fondation de la façade.



Les fosses aménagées sur le territoire de la ville seront toutes identiques, par leurs dimensions et leur configuration (bordure de pavés intégrée) et seront livrées remplies de terre végétale, à 5cm en deçà du niveau du trottoir.

Les végétaux plantés devront être adaptés à l'espace et maintenus dans des proportions raisonnables afin de ne pas nuire à la libre circulation des usagers du domaine public et à la lisibilité de la signalétique existante.

Sera refusé l'aménagement de fosses dans lesquelles seront plantés des arbres et grands arbustes, ou encore des bambous (système racinaire traçant et envahissant) et autres espèces exotiques envahissantes.

Les fosses devront être entretenues de manière naturelle et respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire sans utilisation de produits phytosanitaires.

Sera autorisé le développement des jardins de pots le long des façades, à condition que leur aménagement respecte les mêmes règles que celles citées précédemment. Ne seront pas financés les pots, qui devront, cependant, être de couleur neutre ou de même couleur, dans un but d'uniformité et d'embellissement de la façade.

Sera acceptée la demande d'aménagement de fosses en pied de façades, si celle-ci provient d'un locataire, sous réserve qu'il obtienne l'autorisation du propriétaire à cet effet.

Une liste de plantes et végétaux locaux adaptés aux fosses est disponible sur le site internet de la ville.



## 9. LA MOBILITE DOUCE

### Aide à l'achat de vélo neuf ou d'occasion, vélo à assistance électrique (VAE), ou trottinette électrique

A travers la délibération cadre de juin 2018, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles en faveur du développement durable et de la transition énergétique, comme les déplacements doux et non polluants que sont les vélos ou trottinettes électriques.

#### Dossier à déposer AVEC LA FACTURE ACQUITTEE

La ville de Hem souhaite encourager la pratique du vélo en participant à l'achat de tout type de vélo à hauteur de **25 % du prix d'acquisition plafonné à 300 €**. Cette aide concerne aussi la pratique de la trottinette électrique.

Les éléments de sécurité (casque, gilet de sécurité, antivol, lumière latérale) peuvent être intégrés dans le calcul global du coût d'achat du vélo ou de la trottinette électrique.

L'aide est attribuée pour l'achat d'un **vélo, ou d'une trottinette électrique, neufs ou d'occasion** chez un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la commune ou de la Métropole Lilloise :

- VélOnline : 3, rue Colbert - 59510 HEM
- Vélo Shop : 34,8 rue Jules Guesde - 59510 HEM
- My Vélo : 56/58, rue du Docteur Coubron – 59510 HEM
- Les vendeurs et revendeurs des communes de la Métropole Lilloise
- Et tout autre atelier associatif d'autoréparation vélo nouvellement créé et connu auprès des services de la Métropole de Lille.



#### Conditions générales d'attribution :

Ne seront pas subventionnés les vélos et trottinettes électriques d'occasion achetés à un particulier.

La demande d'aide doit être formulée dans les **6 mois** suivant la date de facturation du cycle.

Aucune autre demande ne pourra être effectuée dans un délai de 5 ans, après la première demande, à raison d'une aide par personne, à partir de 12 ans.

Le remboursement se fera par virement libellé « Trésor Public », sur le compte bancaire du demandeur.



Cette aide est cumulable avec d'autres aides métropolitaines, régionales ou nationales lorsqu'elles existent.

Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits inscrits au budget de la collectivité. En cas d'épuisement des crédits, toute demande de subvention qui n'aura pas pu être satisfaite en année N sera examinée à nouveau en N+1, sous condition d'inscription des crédits au budget de l'exercice N+1 et par ordre chronologique de réception des dossiers en année N.

#### **Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :**

- Habiter la commune de Hem,
- Avoir acheté un vélo ou une trottinette électrique et les accessoires de sécurité (optionnel) neufs ou d'occasion, uniquement chez un vendeur professionnel,
- Avoir déposé son dossier de demande complet incluant :
  - le formulaire de demande comprenant la charte d'engagement, et une déclaration sur l'honneur si l'achat concerne un enfant mineur, complété, signé et daté portant la mention "Lu et approuvé"
  - la facture acquittée de votre achat, de moins de 6 mois, établie par un professionnel, comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur,
  - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie de facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, avis d'imposition...) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo concerné,
  - un relevé d'identité bancaire.

#### **Pour le bénéficiaire représentant légal de l'acquéreur mineur de + 12 ans**

Celui-ci devra remettre également :

- Une attestation d'hébergement justifiant que l'acquéreur est domicilié dans une commune située sur le territoire de la commune de Hem, aux mêmes noms et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo éligible à l'aide,
- La copie d'un document justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur (notamment livret de famille),
- La copie d'une pièce d'identité justifiant que l'acquéreur est un mineur de plus de 12 ans (notamment carte nationale d'identité, passeport)

#### **Pour vous aider dans vos déplacements, vous pouvez consulter :**

- La cartographie des pistes cyclables hémoises
- La carte des pistes cyclables dans la Métropole Lilloise : <https://carto.droitauvelo.org>,
- Le club cycliste de la ville : <https://veloclubdehem.fr>,
- Naviki pour vos itinéraires du quotidien
- ShareAthlon, la plateforme solidaire de prêt de matériel sportif,
- Et vous rendre au Busabiclou qui a lieu occasionnellement sur Hem.





## II/ DISPOSITIONS SPECIFIQUES pour l'aide à la rénovation de façade

### Aide à l'amélioration du cadre de vie

#### Dossier à déposer AVANT travaux

Les dispositions suivantes ont pour but de préserver les éléments architecturaux remarquables de la commune, et d'améliorer l'image des habitations anciennes.

**Le dispositif concerne uniquement la façade principale de l'habitation.**

La « façade principale de l'immeuble » se définit selon deux critères indispensables à respecter :

- Il s'agit de la façade face à la voie publique et/ou privée ouverte à la circulation publique et comprenant l'entrée principale de l'habitation ;
- Cette façade peut être située à l'alignement ou en retrait de la voie publique et/ou voie privée ouverte à la circulation publique. La surface visible depuis la voie doit impérativement correspondre au minimum à 1/3 de sa surface totale. L'appréciation sera laissée aux membres de la commission.

Si le pignon fait également l'objet d'une rénovation et est visible depuis la voie (même critère de visibilité que pour la façade principale), celui-ci permettra d'abonder la subvention de la façade principale à hauteur de 30%. Le pignon doit être entendu comme étant le mur attenant à la façade principale, à savoir possédant un angle commun avec cette dernière. La façade arrière, c'est-à-dire opposée à la façade principale, ne sera en aucun cas prise en compte pour la subvention, même si elle est visible depuis la voie publique et/ou de la voie privée ouverte à la circulation publique.

Peuvent également bénéficier du dispositif, les immeubles utilisés pour partie à destination de surfaces commerciales, artisanales ou profession libérale. **Dans ce cas, seule la partie de façade à usage d'habitation est reprise dans le calcul de l'aide.** La rénovation de la façade de l'immeuble à usage d'habitation n'est subventionnée qu'aux conditions suivantes :

- la majorité de l'immeuble doit être destinée à l'habitation ;
- la façade concernée doit être en alignement de rue. Les façades en retrait ne sont pas prises en compte ;
- sous réserve expresse de la simultanéité des travaux de rénovation de la façade commerciale et de la façade d'habitation ;
- la conformité des travaux de la façade commerciale à la réglementation d'urbanisme, et du dépôt des autorisations d'urbanisme requises.
- les surfaces de façade déclarées sur le tableau créé à cet effet correspondront uniquement aux surfaces de la façade correspondant à l'habitation. Des preuves concernant la destination « habitation » des locaux pourront être exigées par les services instructeurs de la demande d'aide (taxes locales, photos, ...)

#### **Concernant les dispositifs publicitaires :**

Aucun dispositif publicitaire ne peut être placé sur la partie « habitation » du bâtiment bénéficiant de l'aide à la rénovation de façade. En revanche, seule une plaque de dimension maximale de 0.50 m<sup>2</sup> peut être posée sur la partie « commerciale (commerce, artisanat, profession libérale) » du bâtiment bénéficiant de l'aide.



Dans le cas d'un dispositif publicitaire existant apposé sur la partie « habitation » de la construction, le pétitionnaire devra obligatoirement la retirer s'il veut bénéficier des aides à la rénovation de façade.

**Ne pas commencer les travaux AVANT l'accord de la Ville pour la déclaration de travaux (accord délivré sous forme d'arrêté) ET l'acceptation de la subvention par les membres de la commission (ATTENTION : ce sont 2 procédures distinctes) En cas de non-respect de cette clause, le dossier sera automatiquement refusé.**

### **Une aide supplémentaire de 30 %**

**Une bonification de la prime de 30 %** vous est offerte si vous réalisez vos travaux en même temps que votre voisin (pour sabler et rejointoyer votre façade, par exemple, ou rénover votre chéneau commun). En groupant ainsi les travaux, vous bénéficierez aussi de réductions appréciables de la part des entreprises et des fournisseurs de matériaux.

**La bonification de 30 %** vous sera également accordée si vous possédez une maison dont la façade et le pignon sont visibles tous deux depuis la voie publique et/ou voie privée ouverte à la circulation publique, et si les travaux concernent une rénovation complète du pignon et non un simple traitement des ouvrants, portes et/ou fenêtre située sur la parcelle cadastrale.

**Dans ce cas, le calcul s'effectue de la manière suivante : seule la façade principale éligible au dispositif est majorée de 30 %.**

(la surface du pignon ne doit pas être prise en compte dans le calcul total de la surface)

**Le montant de la subvention ne pourra en aucun cas être supérieur au coût des travaux.**

**Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le bénéficiaire doit :**

- Habiter la commune de Hem,
- Compléter une autorisation de travaux ([Déclaration préalable \(construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire\) \(Formulaire 13404\\*07\) | service-public.fr \(service-public.fr\)](#)) avec les pièces justificatives
- Avoir déposé son dossier de demande complet, à la mairie de Hem, 42 rue du Général Leclerc, incluant :
  - le formulaire de demande complété [Développement-Durable-Formulaire-de-demande-2020b.pdf \(ville-hem.fr\)](#),
  - un devis signé, établi par un professionnel, comportant le nom, prénom et adresse de l'acheteur,
  - un justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie de facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe, avis d'imposition...) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture concernée.

## **1. Menuiseries**

**Menuiseries Extérieures (fenêtres, portes, vitrines...)**

**Respect des dimensions traditionnelles :**

Les remplacements de menuiseries (fenêtres et volets) ne sont pas financés dans le cadre de la rénovation de façade. Néanmoins, elles peuvent être prises en compte dans la subvention développement durable si vous respectez des critères de performance thermique. Par ailleurs, il est important que ces remplacements de menuiseries respectent les dimensions et les morphologies traditionnelles : châssis à la française, avec ou sans imposte, datant de l'époque de construction de la maison. L'objectif de cette disposition est d'éviter le développement « anarchique » de fenêtres et de portes aux dimensions diverses et variées (exemples : portes de garages, vitrines de magasin), afin de retrouver l'esprit d'origine de la façade.

En revanche, sont financés les remplacements **de portes d'entrée et de porte de garages** en façade principale, uniquement sous condition de conserver les linteaux en briques ou de les reconstituer dans le même temps. Cette aide ne sera accordée qu'à la condition que d'autres travaux soient simultanément réalisés en façade. Par ailleurs, seules des teintes neutres et non criardes seront acceptées.

**L'aide pour la rénovation de la porte d'entrée ou de la porte de garage est de 30 % du coût de l'acquisition des matériaux dans la limite de 250 €. Cette aide peut se cumuler avec l'aide « développement durable », à condition que l'isolation de la porte choisie réponde aux critères de la ville.**

#### **Retour aux dimensions d'origine et pose de nouvelles fenêtres :**

Dans le cas où votre maison a vu sa façade modifiée par la création d'une ouverture aux dimensions non traditionnelles (porte de garage, vitrine de magasin) ou par le remplacement des linteaux en brique par des linteaux droits en béton, et si vous décidez de revenir aux dimensions d'origine des menuiseries (ce qui implique des travaux de maçonnerie, qui devront être réalisés en brique), vous serez financés.

De même si – par le passé – une fenêtre existante a été bouchée, et que vous décidez de reposer une menuiserie respectant les dimensions d'origine, vous pourrez obtenir une subvention.

La ville de Hem espère ainsi participer au confort des habitations en augmentant la luminosité des pièces.

#### **Linteaux :**

Si, dans le cadre d'un remplacement de châssis (porte ou fenêtre), vous conservez le linteau ancien en briques, ou que vous remplacez un linteau béton droit pour revenir à un linteau en briques, vous recevrez une aide financière. En effet, les linteaux anciens en brique, ouvragés ou non, droits ou en forme d'arc, participent à la qualité de la façade.

Inversement, si vous cassez les linteaux d'origine en briques pour poser des linteaux droits (bois, béton ou métalliques), **vous n'aurez aucun financement.**

#### **Volets :**

La commune offre un financement pour la rénovation ou le remplacement de volets battants en bois sur la façade principale, à condition que tous les volets soient d'une même couleur, non criarde, et assortie aux châssis et au chéneau. En revanche, la commune ne finance pas le remplacement de volets roulants dans le cadre de ce dispositif (voir subvention « Développement Durable »)

## **2. Toitures**

### **Chéneaux**

La commune finance les réfections complètes de chéneaux bois existants (re-zingage, décapage et remise en peinture) ou leur remplacement. La teinte devra s'accorder avec celle des menuiseries.

**Attention ! Ne sont pas financés :** la pose de chéneaux en PVC, la pose ou le remplacement de lucarnes ou de fenêtres de toit (type Velux), le remplacement ou la rénovation de la couverture (tuiles, isolation, linteaux), la remise en état ou le remplacement des gouttières.

## **3. Maçonnerie**

### **L'enduit ou la mise en peinture de la maçonnerie :**

La plupart des façades existantes sont réalisées en maçonneries de briques d'un même « bain ». Leur aspect est souvent très correct. Dans ce cas, la commune ne financera pas les travaux d'enduit ni de mise en peinture, sauf pour les soubassements et pour les façades déjà peintes.

Cependant, pour les façades de qualité « médiocre » (présence de parpaings, de plusieurs sortes de briques différentes, de linteaux béton, etc.), la commune consent à contribuer au financement de la mise en peinture de la façade ou de la pose d'un enduit, afin de « gommer » cet aspect disparate et médiocre. **L'appréciation du financement est laissée à la commune,** en

fonction de l'état de la façade avant travaux. La couleur de peinture ou d'enduit devra être neutre ; par exemple, blanche, grise, crème, brique, etc...

**Le sablage / le rejointoiment :**

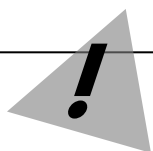
La Commune finance le sablage et/ou le rejointoiment des façades en briques apparentes. Aucune couleur de joint ni aucune technique particulière n'est prescrite. Les joints pourront être à fleur ou en retrait. C'est avant tout la qualité du travail et de la réalisation (traitement des petits trous et autres imperfections, reprise de mortier) qui compte.

**La mise en œuvre d'un lit de briques supplémentaire :**

Si votre maçonnerie n'est pas d'une grande qualité, vous souhaitez peut-être la « masquer » ou du moins l'habiller. Deux solutions s'offrent à vous ;

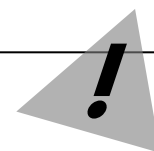
1. La mise en peinture ou l'enduit (éligibles dans certains cas : voir plus haut)
2. La pose d'un doublage par un lit de briques supplémentaire. Cette technique consiste à doubler complètement votre façade d'un lit de briques supplémentaire qui constitue une « nouvelle peau » parfaitement plane, isolante et esthétique. Assez coûteuse, cette solution est financée à condition que les briques utilisées soient de couleur rouge ou ocre – afin d'être en harmonie avec la majorité des façades de la rue. **La Commune se réserve le droit ne pas financer la pose d'un lit de briques jaunes, beiges ou blanches.**

Seule **la technique de finition visible** est financée par la ville. Par exemple, dans le cas d'un sablage / rejointoiment, suivi d'une mise en peinture, seule la mise en peinture sera financée.



**La pose de plaquettes de parement n'est pas subventionnée.**

**Ce choix rendra inéligible tout dossier de rénovation !**



**DEL/2023/ECO/  
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REDEVANCES**

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public a fait l'objet d'une délibération DEL/2022/ECO/125 en date du 14 décembre 2022 pour régler l'occupation du domaine public et délibérer sur le montant des redevances.

Une modification a été entérinée par délibération DEL/2023/ECO/19 afin d'y ajouter deux redevances spécifiques. Il s'agissait de la création de redevances d'occupation du domaine public d'une part, pour les activités de location d'engins de déplacement personnel en libre-service sur le territoire hémois et d'autre part, pour les portiques supportant de la signalisation d'information directionnelle, en l'occurrence les panneaux indicateurs qui doivent faire d'une demande d'occupation du domaine public.

Aujourd'hui, il convient d'acter une redevance d'occupation pour l'implantation de chapiteaux tels que les cirques qui, par défaut, se voient appliquer actuellement la redevance de 2 € par m<sup>2</sup> par jour ; somme trop onéreuse à supporter.

Il convient également de préciser que la redevance d'occupation des grues s'applique pour tout engin motorisé qui permet l'élévation de nacelles.

Enfin, il convient de délibérer sur l'implantation de bornes électriques sur le domaine public.

La présente délibération vient ajouter ces redevances spécifiques aux délibérations du 14 décembre 2022 et du 1<sup>er</sup> février 2023.

Monsieur le Maire ajoute qu'en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire peut être chargé de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

En outre, la ville de Hem, au regard de la loi LOM (Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités) détentrice du pouvoir de police de la circulation et du stationnement, est à même d'attribuer à tout opérateur de solution de déplacement en libre-service, un titre d'occupation temporaire du domaine public.

De plus, l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose **que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.**

Il convient de préciser que l'article L. 2333-6, alinéa 5, du code général des collectivités territoriales dispose que dès lors que la commune lève la TLPE, « il ne peut être perçu au titre du même support publicitaire ou de la même pré enseigne, un droit de voirie ou une redevance d'occupation du domaine public ». Les deux recettes ne peuvent pas être perçues au titre du même mobilier urbain disposant d'affiche publicitaire en vertu du principe de non-cumul.

| <b>Activités commerciales</b>                                              | <b>Redevance</b>           |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Terrasse                                                                   | 1€/m <sup>2</sup> /mois    |
| Présentoir, étal, chevalet, portant, paravent, rôtisserie, local poubelles | 0,25€/m <sup>2</sup> /mois |
| Locker (consignes automatisées)                                            | 0,55€/m <sup>2</sup> /jour |

|                                                                |                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Portique supportant de la signalisation d'information locale   | 40€/an/support                                                                                                            |
| Emplacement d'engins de déplacement personnel en libre-service | 20€/an/engin                                                                                                              |
| Manèges/forains                                                | 20€/ de 1 à 5 jours/manège au-delà 20€/jour supplémentaire/manège                                                         |
| Cirques                                                        | Forfait de 200€/cirque de 1 à 5 jours<br>Au-delà, 40 € par jour supplémentaire par cirque                                 |
| Commerces ambulants                                            | 15€/jour/commerce ambulant jusque 3 jours<br>Au-delà de 3 jours consécutifs ou non, forfait de 50€/commerce ambulant/mois |
| <b>Activités privées</b>                                       |                                                                                                                           |
| Installation d'échafaudage                                     | 0,55€/ml/jour                                                                                                             |
| Benne                                                          | 3€/jour                                                                                                                   |
| Dépôt de matériaux                                             | 0,55€/m <sup>2</sup> /jour                                                                                                |
| Grue type PPM, PL pour élévation de nacelle                    | Sans contrainte de circulation : 50€/4h<br>Avec contrainte de circulation : 250€/4h                                       |
| Cabanes de chantier, base de vie                               | 1€/m <sup>2</sup> /jour                                                                                                   |
| Emprise de chantier                                            | 1€/m <sup>2</sup> /jour                                                                                                   |

Ainsi, conformément aux dispositions légales, la Ville de Hem se doit d'appliquer une tarification pour toute occupation du domaine public, que cette occupation soit provisoire (chantiers de travaux, dépôt de matériel...) ou plus pérenne (installation d'une terrasse).

Il convient également de rappeler d'une part, la délibération cadre relative à l'action « rendre le trottoir aux piétons » dans le but de préserver le passage des piétons en toute sécurité, sans pénaliser l'activité commerciale, qui contribue à l'animation de Hem et d'autre part, la délibération fixant les tarifs d'occupation du domaine public du 14 décembre 2022 DEL/2022/ECO/125.

Pour les activités commerciales et artisanales, une occupation gracieuse du domaine public, exclusivement pendant les heures d'ouverture de l'établissement, de 0.50 mètres le long de la façade principale du commerce est accordée. Au-delà des 0.50 mètres, l'occupation du domaine public est soumise aux droits repris dans le tableau ci-dessus.

Pour les activités privées, une période gracieuse d'occupation du domaine public de 5 jours est appliquée, la redevance n'est due qu'à compter du 6<sup>ème</sup> jour. Cette exonération ne s'applique pas aux grues.

Lors des fêtes municipales, une occupation gracieuse du domaine public, exclusivement pendant les heures des manifestations et dans le périmètre de la fête, est appliquée (2 jours annuels maximum).

En cas d'occupation non prévue expressément par la présente délibération, une redevance de 2€/m<sup>2</sup> par jour sera appliquée.

La présente délibération actualise les délibérations DEL/2022/ECO/125 du 14 décembre 2022 et DEL/2023/ECO/19 du 1<sup>er</sup> février 2023.

Vu l'avis conforme de la Commission Urbanisme et Travaux,  
Vu l'avis consultatif de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs d'occupation du domaine public applicable à compter du 01/01/2024 ;
- De fixer, dans l'arrêté municipal notifié au bénéficiaire, le droit d'occupation du domaine public, sur la base du tarif approuvé ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et à percevoir les redevances d'occupation à compter de leur implantation.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme, Le Maire,

**DEL/2023/ST/NPRU**  
**NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – QUARTIERS LIONDERIE ET TROIS BAUDETS – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE**

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les quartiers « Lionderie – Trois Baudets » est en cours de réalisation permettant une diversification de l'offre de logements, un aménagement des espaces verts en cœur de quartier ainsi que la création des espaces publics sur l'ensemble du site.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre opérationnelle du volet « aménagement », du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), reprenant l'ensemble des dépenses afférant au projet d'aménagement a été actée par une délibération du Conseil métropolitain n°21 C 0176 du 23 avril 2021 et du Conseil municipal DEL/2021/FI/46 du 27 mai 2021 de la ville de Hem.

Dans ce cadre, la Métropole Européenne de Lille et la ville ont signé le 12 juin 2021, une convention de participation financière relative au NPRU de Hem prévoyant les modalités de participation de la Ville et de la MEL. En effet, le règlement général de l'ANRU a structuré le NPRU de manière à avoir désormais un maître d'ouvrage unique, désignant la MEL par sa compétence aménagement. En conséquence, la MEL pourra percevoir les différentes subventions.

Cette dernière précise l'ensemble des participations financières qui seront supportées par les deux partenaires et les modalités de leur versement.

La présente délibération vise à soumettre au conseil municipal une nouvelle convention financière modifiant les dispositions fixant les règles de paiement, de remboursement et de reversement des subventions fixées par la précédente convention. Aussi pour faciliter l'exécution budgétaire de cette convention, le nouveau document permettrait notamment une simplification des modalités de reversement à la ville :

- un premier versement à la Ville, dès l'engagement du projet ;
- un second versement lorsque l'opération sera terminée. Le montant du dernier versement sera établi au regard du bilan final d'opération.

Pour rappel, le montant global de l'opération d'aménagement du NPRU de Hem est de 11 204 973 euros HT soit 13 445 968 euros TTC.

L'ANRU n'a pas retenu l'ensemble du projet de Hem dans son financement, le coût réel de l'opération, repris ci-dessus, est supérieur à la base subventionnable retenue par l'ANRU.

La subvention ANRU est estimée à 4 073 387 euros et la subvention Région est estimée à 700 000 euros. Celles-ci seront sollicitées ultérieurement par voie de décision directe, conformément aux délégations accordées à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille.

La participation MEL est plafonnée à 6 900 000 euros TTC, celle de la ville à 1 780 476 euros TTC.

Ces participations prennent en compte le montant de travaux relevant de la compétence de chacun et tiennent compte des subventions attendues de l'ANRU et de la Région Hauts de France au titre du NPRU.

Les participations de chacun sont en cohérence avec celles affichées dans la convention ANRU. Les montants de la convention ANRU étant exprimés Hors Taxe les participations ont été ajustées sur un montant d'opération exprimé en TTC.

Vu la délibération du Conseil métropolitain n°21 C 0176 du 23 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil municipal DEL/2021/FI/46 du 27 mai 2021,

Vu la délibération Métropolitaine N°23-C-0284 du 20 octobre 2023,

Vu l'avis conforme de la Commission Actions sociales, logement et politique de la ville du 21 novembre 2023,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

1. d'approuver la nouvelle convention financière visant notamment à simplifier et organiser les modalités de versements des subventions afin de les adapter à l'avancement du projet dans le cadre des travaux d'aménagements urbains prévus dans le NPRU de Hem et réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la MEL
2. de l'autoriser à signer la convention financière ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette opération
3. de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants





**NPRU – VILLE de HEM,**

**QUARTIER 3 BAUDETS LIONDERIE**

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**FINANCEMENT DU VOLET AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU PROJET NPRU**

**ENTRE**

La ville de Hem, représentée par son Maire, Monsieur Francis Vercamer, conformément aux délibérations DEL/2020/DG/1 et DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et suivant la délibération du conseil Municipal DEL/2021/FI/46 du 27 mai 2021,

Ci-après dénommée « *la Ville* »

**ET**

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président et désignée ci-après la Métropole en application de la délibération n° 20 C 0001 du Conseil Métropolitain du 9 juillet 2020, et suivant la délibération du Conseil Communautaire n° 21 C 0176 du 23 avril 2021,

Ci-après dénommée la MEL

## **IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Consacrée par la loi MAPTAM (n°2014-58) du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et par la loi LAMY (n°2014-173) du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Métropole Européenne de Lille est compétente en matière de politique de la ville depuis janvier 2015.

A ce titre, la Métropole Européenne de Lille est en charge du pilotage et de la coordination du contrat de ville, signé en 2015. La loi de finances pour 2019 n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'en 2022. A ce titre, la MEL porte une véritable feuille de route et les engagements renforcés et réciproques des différents partenaires du contrat de ville. Ces engagements font l'objet de la délibération n° 19 C 0808 du conseil métropolitain du 13 décembre 2019.

Dans ce cadre, la MEL pilote, sur son territoire, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, instauré par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui en pose les enjeux et le cadre réglementaire, sur une période fixée entre 2014 et 2024.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain concerne 9 quartiers prioritaires de la géographie de la Politique de la Ville :

- les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint-Pierre – Roubaix (QP059082);
- La Bourgogne – Tourcoing (QP059087);
- Secteur Sud – Lille (QP059074);
- Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons-en-Baroeul (QP059080);
- Les Oliveaux – Loos (QP059077).

- les quartiers d'intérêt régional retenus par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du préfet de région :

- Les Villas – Wattrelos (QP059090);
- Lionderie, Trois Baudets – Hem (QP059071) ;
- Blanc Riez – Wattignies (QP059089);
- Secteur Ouest/Bois Blancs – Lille (QP059073).

A l'échelle de ces 9 quartiers prioritaires, 14 sites sont concernés par une intervention opérationnelle partenariale, en cohérence avec la stratégie métropolitaine de renouvellement urbain adoptée par le conseil métropolitain du 1er juin 2017.

Cette stratégie est construite autour de deux enjeux, dans un objectif de cohésion sociale, de solidarité et de rééquilibrage global, condition du développement de l'ensemble de la métropole :

- contribuer au rééquilibrage du territoire et repositionner les quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole,
- assurer le développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale.

Ainsi, la MEL et ses partenaires portent une intervention d'ampleur et d'envergure métropolitaine, de long terme, pour répondre à l'ensemble des dysfonctionnements urbains, sociaux et économiques que rencontrent les quartiers concernés, dans une approche transversale, notamment liés à l'emploi, à l'éducation, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain.

La contractualisation du NPRU sur le territoire s'est organisée en trois étapes :

- Les délibérations n° 16 C 0729 du conseil métropolitain du 14 octobre 2016 et n° 18 C 0131 du conseil métropolitain du 23 février 2018 ont permis la contractualisation et la signature du protocole de préfiguration et de son avenant ;
- Les délibérations 19 C 0789 du conseil métropolitain du 12 décembre 2019 et n° 20 C 0380 ont permis la contractualisation et la signature de la convention métropolitaine de renouvellement, et de son avenant n°1.

La convention métropolitaine de renouvellement urbain concerne les 14 projets de renouvellement urbain du territoire. Elle fixe les engagements de l'ensemble des parties prenantes pour permettre la réalisation du projet métropolitain, avec notamment : la description du programme d'actions, les objectifs de réussite et d'excellence, les conditions de réalisation des stratégies de reconstitution de l'offre locative sociale démolie, de relogement et de diversification, la description des engagements et des concours financiers de chaque partenaire, l'échéancier de réalisation des projets.

La convention a été signée le 28 février 2020 et son avenant n°1 sera signé prochainement.

## **PRÉAMBULE :**

La présente convention de participation financière concerne la mise en œuvre opérationnelle du volet « aménagement », du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du site de 3 Baudets Lionderie sur le territoire de la ville de HEM conformément aux modalités prévues par la convention métropolitaine de renouvellement urbain.

Le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPRU exige la structuration des opérations d'aménagement dans des opérations d'« aménagement d'ensemble », reprenant l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement, toutes compétences confondues. Cette approche ne tient pas compte de la répartition des compétences entre les villes et la MEL, en matière d'aménagement et de réalisation des d'espace publics, en vigueur sur le territoire métropolitain.

Cette ligne « aménagement d'ensemble » contractualisée avec l'ensemble des parties prenantes doit afficher un maître d'ouvrage unique, en l'occurrence la MEL au regard de sa compétence aménagement. À ce titre c'est la MEL qui percevra les différentes subventions.

## CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUI

### ARTICLE 1– OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Pour la mise en œuvre de cette opération, la MEL, la ville de HEM ont décidé d'acter, dans le cadre de la présente convention :

- Le programme détaillé de l'opération urbaine concernée ;
- Le bilan de l'opération à la date de la signature de la présente convention joint en annexe ;
- Les participations financières de chacune des 2 parties à l'opération.

### ARTICLE 2 - PRÉSENTATION DU PROJET

#### 2.1- Rappel /Contexte Projet Urbain

Dès 2004, la Ville de Hem et ses partenaires se sont engagés dans un plan de rénovation urbaine ambitieux sur le secteur Hauts Champs Longchamp afin de désenclaver le quartier, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'y renforcer l'offre de service public. Suite à ce premier programme achevé, un Plan Stratégique Local (PSL) a permis d'identifier les actions à mener. Ainsi, le NPNRU de Hem répond aux préconisations du PSL. À l'instar du secteur Lionderie - 3 Baudets, des secteurs non traités où persistent des situations sociales, économiques difficiles ou d'insécurité restaient à travailler. C'est ainsi que les partenaires prévoient diverses actions d'aménagement, de logements, de résidentialisations, d'équipements ou d'actions sociales.

#### *Les enjeux*

Les enjeux du projet à 15 ans passeront par la mise en œuvre d'actions urbaines et sociales qui permettront de lever les freins à l'amélioration des situations personnelles, que ce soit au niveau de la santé, de l'éducation, de la mobilité professionnelle ou de la réussite scolaire :

- Achever le processus de retournement d'image en renforçant la mixité fonctionnelle au sein du quartier et structurer les connexions avec les pôles de développement de la métropole, ce qui passe notamment par un soutien à l'activité économique et commerciale, en lien avec une véritable stratégie de diversification ;
- Renforcer la cohésion sociale par le maintien et le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'aide des populations les plus fragiles, notamment par la mise en place d'une démarche collective et prospective à l'échelle communale, et, sur certains enjeux, à l'échelle intercommunale ;
- Désenclaver le quartier en créant de nouvelles voies de liaison et en aménageant les espaces publics et en réorganisant spatialement les services à la population et les équipements publics.

#### *Les orientations*

Le projet à 15 ans s'adosse à une véritable stratégie communale en matière d'habitat et de peuplement, construite en cohérence avec la CIET, organisée autour de quatre grandes orientations, qui guideront le projet de renouvellement urbain :

- Diversifier l'offre locative sociale pour accroître la proportion de petits logements (T2/T3) ;
- Réduire la sous-occupation et favoriser la mise sur le marché de logements répondant aux besoins des familles avec enfants (T4 principalement)

- Favoriser l'accès social à la propriété dans le parc existant et renouveler l'offre locative sociale ;
- Adapter l'offre locative pour répondre de manière diversifiée aux besoins des personnes âgées

Cette stratégie vise en priorité l'adaptation de l'offre de logement et la "fluidification" du marché locatif à l'échelle communale. Elle constitue le préalable à la mise en œuvre d'une politique de peuplement fondée sur la gestion des attributions et sur des critères "d'équilibre de peuplement".

Une première étude stratégique de définition de projets réalisée en 2008 sur les 3 Baudets - Lionderie – 3 Fermes, a posé les objectifs suivants :

- Hiérarchiser et clarifier le réseau viaire en identifiant 2 axes secondaires qui permettent de conforter et fédérer un axe Nord Sud et rendre lisible un axe Est/Ouest. Sur la Lionderie, la présence d'une friche industrielle ne favorise pas les échanges entre le quartier et le reste de la ville ;
- Mailler et désenclaver les 3 Baudets et la Lionderie ;
- Rénover l'offre socioculturelle des équipements des quartiers ;
- Finir les opérations de renouvellement urbain n'ayant pas été faites au PNRU.

L'intervention sur les équipements et les espaces publics, corrélée à une véritable stratégie d'intervention sur l'offre de logements permettant sa diversification pour maintenir et accueillir des ménages salariés, sont donc les objectifs urbains prioritaires du projet de renouvellement.

## 2.2 Programme

Le programme du projet global urbain sur le QPV de Hem reprend :

- La démolition de 118 logements sociaux
- La construction de 4 nouveaux équipements publics
- La réhabilitation d'une école maternelle
- L'amélioration de 6 équipements publics (aire de jeux, terrains multisports...)
- La construction de 15 logements type Béguinage
- La construction de logements en accession à la propriété pour environ 10 027 m<sup>2</sup> de SDP
- La réalisation de 7 résidentialisations ;
- La réhabilitation thermique de 3 résidences ;
- La construction de 6 cellules commerciales ;
- Et l'aménagement urbain de 4 sites (Lionderie, La Fontaine, Bournazel, Dr Roux)

## 2.3 Programme espaces publics concerné par la présente convention

Les travaux d'aménagement comprennent, entre autre, la réalisation des équipements publics d'infrastructure (Voirie, réseaux, et l'assainissement) et l'ensemble des espaces verts du quartier dont la liste suit :

- Création d'un espace public de 58 331 m<sup>2</sup> constitué par deux voiries en prolongement des rues Desurmont et Ampère pour le désenclavement du quartier de la Lionderie
- Création de deux espaces verts de 14 933 m<sup>2</sup> sur la Lionderie en centralité de la diversification
- Création d'un espace public constitué d'une voirie en prolongement de la rue Abbé-Lemire
- Accompagnement de la création des équipements publics financés par l'ANRU par la requalification des espaces publics ;

Dans la limite du plafond de sa participation reprise à l'article 4 de la présente convention, la MEL et la ville pourront réaliser des travaux complémentaires, dans le périmètre NPRU (notamment le square Nadaud, les aménagements du secteur Schweitzer...).

Pour ce faire une ligne complémentaire a été ajoutée au bilan actualisé.

Une partie de ces équipements publics relève de la compétence de la Ville de HEM (espaces verts, plantations, éclairage public, mobilier urbain, etc.).

Comme évoqué en préambule, la contractualisation de l'opération d'aménagement en une opération sous maîtrise d'ouvrage de la MEL implique la nécessité d'une réalisation des travaux de compétence ville par la MEL.

Il a donc été proposé que la Métropole Européenne de Lille assure la maîtrise d'ouvrage de l'exécution globale des chantiers d'espaces publics, relatifs au NPRU de Hem, sur les sites de la Lionderie, Lafontaine, Bournazel et Docteur Roux, y compris pour les travaux relevant des compétences de la ville.

Pour se faire une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage a été établie et a fait l'objet d'une délibération N° 21 C 0177 lors du conseil du 23 Avril.

### ARTICLE 3 - BILAN DU PROJET

Conformément au règlement général de l'ANRU, la contractualisation de la ligne aménagement d'ensemble inscrite dans la convention métropolitaine de renouvellement urbain impliquait une présentation en bilan d'aménagement. Ce dernier a été établi par les services de la MEL en collaboration avec la ville de HEM. C'est sur la base de ce bilan que la Fiche Analytique et Technique (FAT) aménagement d'ensemble a été élaborée, et annexée à la convention.

Le bilan du NPRU de HEM faisait apparaître un déficit d'opération. C'est sur la base de ce déficit que l'ANRU a calculé sa participation, fixant un taux de scoring et un plafond des dépenses prises en compte.

Ce plafond de dépenses, fixé par l'ANRU, est inférieur au cout réel de l'opération d'aménagement, étudiée et présentée en Comité d'Engagement de l'ANRU. La MEL et la ville de HEM ont fait le choix de réaliser le projet global tel que présenté lors du CE de l'ANRU en considérant que réaliser la seule partie de l'opération retenue par L'ANRU ne permettait pas d'une part de pérenniser les aménagements réalisés lors du projet/ANRU1 et d'autres part de transformer durablement le quartier.

Ainsi, une partie du projet contractualisé dans la convention ne bénéficie donc pas de subvention de la part de l'ANRU et de la Région.

C'est pourquoi, le tableau financier situé en annexe C2 de la convention de renouvellement urbain comprend deux lignes distinctes relatives à l'opération d'aménagement, l'une relevant des dépenses éligibles auprès de l'ANRU et de la Région, l'autre relevant des dépenses non subventionnées par l'ANRU

| Intitulé                                                                            | Maître d'ouvrage | Coût HT             | Coût TTC            | Base de fin.        | Ville de Hem       | MEL                | Région           | ANRU               |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| HEM - Aménagement secteurs Lionderie - Ecole Jules Ferry - Place Bournazel- Dr Roux | MEL              | 8 820 857 €         | 10 585 028 €        | 8 820 857 €         | 809 494 €          | 3 237 976 €        | 700 000 €        | 4 073 387 €        |
| HEM - Aménagement - Dépenses non éligible ANRU                                      | MEL              | 2 705 563 €         | 3 246 676 €         | 2 705 563 €         | 541 113 €          | 2 164 450 €        | 0 €              | 0 €                |
| <b>TOTAL</b>                                                                        |                  | <b>11 526 420 €</b> | <b>13 831 704 €</b> | <b>11 526 420 €</b> | <b>1 350 607 €</b> | <b>5 402 426 €</b> | <b>700 000 €</b> | <b>4 073 387 €</b> |

Le bilan de l'opération d'aménagement a été actualisé et les participations reprises dans le tableau ci-dessous sont exprimées en HT. Ce dernier est annexé à la présente convention, il fait apparaître les dépenses déjà engagées et prend en compte les subventions déjà obtenues. Par ailleurs une ligne de travaux complémentaires a été ajoutée, dans le respect des engagements financiers pris par la MEL et du plafond de participation en découlant, afin d'actualiser certaines opérations semblant sous estimées ou de réaliser des opérations complémentaires.

**Pour le suivi de l'opération, des situations intermédiaires seront établis chaque année et transmises à la ville.**

**À l'issue de l'opération, le bilan définitif sera établi et proposé au conseil métropolitain.**

#### ARTICLE 4 - PRINCIPES DE PARTICIPATION

Le principe de participation est le même pour l'ensemble des communes. Il se base sur des principes similaires aux concessions d'aménagements en NPRU afin de garantir une approche équitable entre les différents sites et l'ensemble des villes en NPRU.

Le volet dépenses reprend l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation du projet NPRU de la commune.

La partie recette du bilan comprend :

- Les recettes de cession du foncier pour diversification – Il n'y a pas de recettes de cession sur le NPRU de Hem
- Le montant des travaux relevant de compétence MEL
- Le montant des travaux relevant de compétence ville de HEM
- L'ensemble des subventions repris dans la convention NPRU au titre de la ligne aménagement d'ensemble

3 cas de figures sont possibles :

- Le solde du bilan est positif : dans ce cas de figure la MEL et la ville se répartissent ce solde au prorata de leur participation sur le montant global des travaux d'espaces publics.
- Le solde du bilan est à zéro : les participations de chacun correspondent au montant réel des travaux relevant de leur compétence.
- Le solde du bilan est négatif : les participations de chacun correspondent au montant réel des travaux relevant de leur compétence et la MEL prendra à sa charge le déficit résiduel

L'ensemble des participations de la MEL et de la ville se devront d'être en cohérence avec les participations de chacun reprises dans la convention de renouvellement urbain.

Cependant la participation de la MEL à l'opération (montant de travaux de sa compétence + déficit résiduel éventuel) est plafonnée et ne pourra pas être supérieure au montant de participation repris dans la convention, et exprimé en TTC, soit 6 900 000 euros TTC. Si de nouvelles subventions sont obtenues, autres que celles identifiées au moment de la signature de la convention, soit celle l'ANRU et de la Région, elles viendront diminuer la participation MEL en dessous du plafond, dès lors qu'elles relèvent de ses compétences propres.

Le plafond des participations de la ville de Hem est fixé à 1 800 000 euros TTC. Si de nouvelles subventions sont obtenues, autres que l'ANRU et la subvention Région, elles viendront diminuer la participation de la ville de Hem en dessous du plafond, dès lors qu'elles relèvent de ses compétences propres.

Cependant sur la base des études, et avec l'accord écrit de la ville de Hem, il sera possible de

déroger à ce plafond.

Ces participations sont calculées sur la base du montant TTC de l'opération et sur un pourcentage de répartition MEL/ville, sur les espaces publics, actualisées en fonction du nouveau bilan.

Les participations MEL et ville seront donc exprimées en TTC.

Conformément à la convention de transfert de MOA seuls les coûts de maîtrise d'œuvre, afférant aux travaux des maîtres d'ouvrage sont pris en compte en sus des coûts de travaux, et uniquement dans le cas de maîtrise d'œuvre externe. Les différents coûts indirects sont repris dans le bilan mais ne sont pas répercutés aux montants de travaux.

## ARTICLE 5 - MONTANT ET MODALITÉS DE PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

### 5-1 Cout estimatif de l'opération

Le cout de l'opération repris dans le bilan correspond au montant d'opération repris dans la convention de renouvellement urbain. Il convient de prendre en compte le montant TTC de l'opération.

Le montant global de l'opération d'aménagement du NPRU de Hem est 11 204 973 euros HT soit 13 445 968 euros TTC.

### 5-2 Montant estimatif des travaux d'espaces publics

Le montant total des travaux d'espaces publics du projet NPRU de la ville de HEM s'élève à 11 365 985 euros TTC et se répartit comme suit :

- Travaux de compétence ville dont la réalisation est prévue dans le cadre du programme des équipements publics (Travaux d'éclairage public, d'espaces verts, de plantation et de mobilier urbain est estimé à 2 346 092 euros TTC soit 21% du montant total des travaux
- Travaux de compétence MEL dont la réalisation est prévue dans le cadre du programme des équipements publics est estimé à 9 019 893 euros TTC soit 79 % du montant total des travaux

Ce montant comprend les travaux, la maîtrise d'œuvre lorsque celle-ci a été externalisée ainsi que des aléas repris au bilan.

Le montant des travaux relevant des compétences de la MEL et de la ville sera actualisé révisé lors de chaque actualisation du bilan sur la base des coûts de travaux d'espaces publics actualisés.

### 5-3 Subventions attendues

#### ➤ Subvention ANRU

La subvention ANRU est estimée à 4 073 386 euros. Ce montant est le montant dit « Conventionné » et repris dans la convention de renouvellement urbain, c'est-à-dire le montant repris dans le tableau financier au moment de la signature de la convention.

À titre indicatif, l'ANRU finance l'opération d'aménagement d'ensemble à hauteur de 45% de la base subventionnable, exprimée en Hors Taxe, retenue par ces derniers.

Cependant la base subventionnable retenue par l'ANRU ne reprend pas l'intégralité du projet actée dans la convention NPRU et repris au bilan annexé à la présente convention.



La part de subvention de l'ANRU représente 30.25 % du montant TTC de l'opération d'aménagement d'ensemble de la ville de HEM.

Ce montant de subvention est un plafond et ne doit pas être considéré comme fixe. Cette subvention pourrait évoluer, au fil de l'instruction financière par les services de l'État, en fonction des coûts de travaux réalisés et des dépenses prises en compte par l'ANRU. Le montant définitif de la subvention ne sera connu qu'au solde des subventions. Il peut également évoluer en fonction des actualisations des règlements général et financier de l'ANRU relatif au NPNRU.

#### ➤ **Subvention RÉGION**

La subvention Région est estimée à 700 000 euros. Ce montant est le montant conventionné et repris dans la convention NPRU.

À titre indicatif, la région finance l'opération d'aménagement d'ensemble à hauteur de 5% de la base subventionnable, exprimée en Hors Taxe, retenue par l'ANRU.

Cependant la base subventionnable retenue par l'ANRU ne reprend pas l'intégralité du projet actée dans la convention NPRU et repris au bilan annexé à la présente convention.

La part de subvention de la région représente 5.25 % du montant TTC de l'opération d'aménagement d'ensemble.

Cette subvention pourrait évoluer en fonction des coûts de travaux réellement réalisés et des dépenses réellement prises en compte par la Région. Le montant définitif de la subvention ne sera connu qu'au solde des subventions.

#### **5-4 Autres subventions**

La MEL recherchera d'autres subventions afin de venir améliorer le bilan de l'opération et baisser la participation des deux partenaires **selon les compétences de chaque partenaire :**

- Toute nouvelle subvention obtenue relevant de l'opération globale viendra en déduction des participations ville de Hem et MEL, et seront réparties selon les principes repris ci-dessous, à l'article 5-5
- Les subventions obtenues relevant uniquement des compétences ville viendront en déduction de la seule participation de la ville
- Les subventions obtenues relevant uniquement des compétences MEL viendront en déduction de la seule participation **de la MEL.**

#### **5- 5 Participations à l'opération**

**En fonction du bilan global prévisionnel annexé à la présente convention, dans la limite des plafonds des participations fixées pour la commune de Hem et pour la MEL, sur la base des subventions qui pourront être obtenues, le solde de l'opération d'aménagement de HEM est positif et s'élève à 2 693 404 €.**

**Sur la base du bilan global prévisionnel annexé à la présente convention. En fonction des subventions qui seront réellement obtenues, des plafonds des participations de la commune de Hem et de la MEL, le solde de l'opération d'aménagement de Hem est positif et s'élève à 2 693 404€.**

**À titre prévisionnel, la représentation des parts de subventions s'établit comme suit :**

- **2 127 789 € pour la MEL**
- **565 615 € pour la ville de HEM**

Les subventions définitives seront calculées au solde de l'opération, ce qui déterminera la participation définitive de chaque partenaire financier

Les participations à l'opération d'aménagement sont estimées, déductions faites des parts des subventions ANRU et Région à :

- La participation MEL à l'opération d'aménagement du NPRU de HEM est estimée à 6 892 104 euros TTC, soit 51.25 % de l'opération totale. Cette participation est un plafond, qui pourra être diminué de la part des nouvelles subventions obtenues autres que l'ANRU et la Région NPRU.
- La participation Ville à l'opération d'aménagement du NPRU de HEM est estimée à 1 780 476 euros TTC, soit 13.25 % de l'opération totale. Cette participation est un plafond, qui pourra être diminué de la part des nouvelles subventions obtenues autres que l'ANRU et la Région NPRU.

Ces participations pourront évoluer en fonction des coûts réels de travaux et des subventions réellement obtenues, dans la mesure des plafonds fixés.

## ARTICLE 6- MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION VILLE

### 6 – 1 Modalités de paiement par la commune de Hem :

Comme repris à l'article 6 de la convention de transfert de MOA, sur la base des montants de travaux, ajustés en fonction des montants des marchés attribués la MEL, la Ville sera redevable envers la MEL d'une somme correspondant à l'ensemble des coûts externes de maîtrise d'œuvre et des travaux supportés par la MEL au titre des compétences éclairage public, espaces verts et mobilier urbain.

Au préalable, la MEL aura assuré le paiement des factures auprès des entreprises selon les conditions prévues aux marchés, et au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

La MEL refacturera donc (en incluant la TVA) à la Ville tous les éléments facturés dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux au titre des compétences éclairage public, espaces verts et mobilier urbain et conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La Ville remboursera la MEL selon le principe suivant :

- Par marchés :
  - Si le montant des travaux réalisés, relevant de la compétence ville est inférieur à 250 000 euros TTC, dès réception des travaux prononcée par la MEL, celle-ci produira à la Ville un état détaillé des paiements effectués dans le cadre des marchés de travaux au titre des compétences éclairage public, espaces verts et mobilier urbain. Cet état sera établi sur la base des décomptes généraux et définitifs des marchés justifiant les paiements effectués et en distinguera les différentes composantes (paiement des travaux réalisés, actualisations de prix, pénalités, retenue de garantie, etc.). La MEL émettra à l'encontre de la Ville un titre de recettes du montant de cet état après paiement des DGD.
  - Si le montant des travaux relevant de la compétence ville est supérieur à 250 000 euros TTC, la MEL procédera, dans les mêmes conditions que précédemment, à l'état détaillé des paiements effectués dans le cadre des marchés de travaux au titre des compétences éclairage public, espaces verts et mobilier urbain. Cet état sera établi sur la base des décomptes généraux et définitifs des marchés justifiant les paiements effectués et en distinguera les différentes composantes (paiement des travaux réalisés, actualisations de prix, pénalités, retenue de garantie, etc.). La MEL émettra à l'encontre de

la Ville un titre de recettes du montant de cet état au moins une fois par an si le montant des travaux réalisés est supérieur à 250 000 euros TTC. La MEL arrêtera les comptes au 30 septembre de chaque année, et émettra un titre de recette au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

## ARTICLE 7 : REVERSEMENT DE LA PART DE SUBVENTIONS

### 7- 1 - Reversement de la part des subventions par la MEL à la ville :

Compte tenu du solde positif du bilan de l'opération à ce jour, soit la somme de 565 615 €. La MEL en tant que maître d'ouvrage s'engage à reverser cette part à la ville de Hem, selon les modalités suivantes :

➤ **Avance :**

Le règlement financier de l'ANRU prévoit un versement d'une avance de 20% de la subvention prévisionnelle lors de la demande d'engagement financier auprès de l'ANRU, soit un montant prévisionnel de 814 677,38 €.

Conformément au taux de la participation financière aux travaux d'espaces publics de la ville de Hem (21%) et de la MEL (79%). La MEL reversera à la ville de Hem une partie de cette avance, soit un montant prévisionnel de 171 082,25 €.

➤ **Solde :**

En fonction des travaux réalisés, des dépenses et des recettes obtenues, la MEL sollicitera le solde de subvention auprès de l'ANRU et de la Région.

Sur la base des subventions notifiées et encaissées, la MEL reversera à la ville de Hem, la part lui revenant.

### 7 - 2- Reversement des autres subventions de la MEL à la ville :

Les modalités de reversement se feront conformément aux dispositions reprises à l'article 7 -1

## ARTICLE 8- ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Les participations de la MEL et de la ville de HEM pourront évoluer en fonction de l'augmentation ou de la diminution des dépenses et des recettes du bilan. Les principales évolutions concernent les subventions, les dépenses du bilan, dont le coût des travaux des espaces publics, qui représente le plus gros poste de dépense.

Ainsi, un point sera fait lors des situations intermédiaires transmises à la ville de HEM chaque année pour ajuster les participations de la commune et de la MEL conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention.

## ARTICLE 9 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès notification à la ville de HEM.

Elle prend fin lorsque la MEL aura obtenu le solde de subvention de l'ANRU et de la région et qu'elle aura reversée à la ville la quote-part lui revenant.

## ARTICLE 10- LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention font l'objet d'une procédure amiable et, autant que de besoin, avant toute procédure contentieuse il est fait appel à une mission de conciliation du Tribunal Administratif de Lille dans le cadre des dispositions de l'article L 211-4 du code de la justice administrative.

En cas d'échec de cette procédure, le traitement du litige sera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

## ARTICLE 11: MODIFICATIONS, RÉSILIATION

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

La convention pourra être résiliée par courrier recommandé avec accusé de réception à la date du récépissé de l'accusé de réception ou à la date arrêtée d'un commun accord entre les parties.

## ARTICLE 12 : ANNEXES

Bilan d'opération d'aménagement, au 30/03/2021 ;

Fait à HEM,  
Le ;

Pour la Ville de HEM

Mr le Maire, Mr VERCAMER,

Fait à LILLE,  
le ;

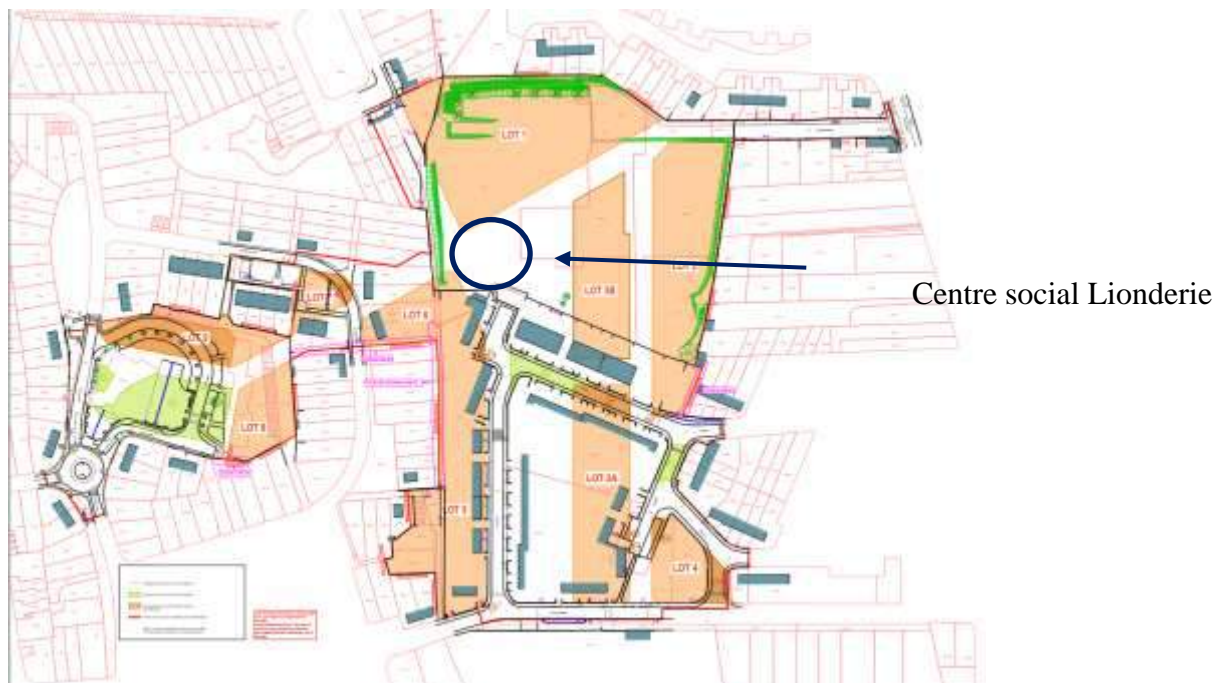
Pour la Métropole Européenne de Lille

Mr BAERT, Vice-Président délégué à la  
Politique de la ville (Géographie prioritaire  
ANRU), Cohésion sociale et solidarités ;

**DEL/2023/UR/  
NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN – QUARTIERS  
LIONDERIE ET TROIS BAUDET – ACQUISITION DU FONCIER NECESSAIRE A  
LA CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL LIONDERIE A VILOGIA SA**

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau programme de renouvellement urbain « Lionderie – Trois Baudets » poursuit sa réalisation.

La nouvelle organisation urbaine du quartier s'appuie sur la démolition de l'ancienne imprimerie rue Impasse Désurmont qui se traduit par un désenclavement du quartier par la création d'axes structurants, la reconstruction de logements neufs en accession, la construction du nouveau centre social ainsi que la création et la réfection des espaces publics. Ainsi, ce nouvel espace de Vie Saint Exupéry sera situé dans des locaux neufs sur le quartier de la Lionderie et sera complété par un jardin, un espace de jeux destiné à du loisir.





Cabinet Atelier MA- Agence Philippe Thomas – Arezo  
-2023



En conséquence, la mise en place de ce projet nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AZ 803 PP, AZ 804 PP, AZ 624 PP en cours de redéfinition lors de la réalisation d'un document d'arpentage. Il convient donc de consentir son rachat, dans le cadre des dispositions du protocole foncier du NPRU, à 1 €.

Les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics et les personnes privées qui en dépendent sont tenus de consulter le Domaine pour connaître la valeur d'un bien, préalablement à la réalisation de leurs opérations immobilières. Cette obligation est prévue par différentes dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Les cessions d'immeubles ou de droits réels

immobiliers, quelle qu'en soit leur forme, sont soumises à la consultation préalable dès le premier euro et sans condition de montant.

Or, cette opération fait partie d'une convention ANRU dont les délibérations définissent les parties à cette opération, les fonciers visés et le prix des restitutions et échanges de fonciers en cours ou fin d'opération. C'est pourquoi, le prix de rachat, ou d'échange foncier, tels que fixés par la convention entre l'opérateur et la ville de HEM et des délibérations exécutoires, résultent d'actes juridiques irréfragables dont l'appréciation n'entre pas dans le champ de compétence du Domaine. L'avis des domaines n'est donc pas nécessaire pour la vente.

Vu la délibération de la MEL du 11 octobre 2019 portant sur le protocole d'échanges fonciers du nouveau programme de renouvellement urbain pour le site « LA LIONDERIE »,

Vu la délibération DEL/2019/AE/127 de la ville de HEM du 19 décembre 2019 favorable à la signature du protocole foncier dans le cadre du projet de renouvellement urbain LA LIONDERIE-TROIS BAUDETS,

Vu l'avis consultatif de la Commission action sociale, logement et politique de la ville,  
Vu l'avis conforme de la Commission urbanisme et travaux,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AZ 803 PP, AZ 804 PP, AZ 624 PP d'une contenance totale de 644 M2 au prix d'un euro, auquel s'ajoute les frais liés,
- d'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes aux crédits prévus à l'exercice,
- de l'autoriser à signer tous les documents correspondants.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme, Le Maire,

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>DEL/2023/UR/<br/>RECONFIGURATION DU QUARTIER SCHWEITZER<br/>SOLLICITATION DE PARTENAIRES</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle que le 15 juillet 2015, la ville de Hem, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ensemble des partenaires ont signé le contrat de ville métropolitain qui se décline en trois objectifs prioritaires : l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale et le cadre de vie, le renouvellement urbain. Initialement conclu pour la période 2015-2020, le contrat de ville a été prolongé jusqu'en 2022.

Le contrat-cadre a défini également sa géographie d'intervention reposant sur le critère du revenu et des éléments de concentration de la population à laquelle s'ajoutent les quartiers dits « de veille ». La commune de HEM est concernée par ce dispositif.

Parmi les enjeux du contrat de ville et de la politique de la ville, le renouvellement urbain occupe à Hem une place majeure, avec le PRU 1 des quartiers Hauts Champs-Longchamp et le NPRU 2 des quartiers Lionderie-Trois Baudets. Il convient aujourd'hui d'ajouter à ces périmètres, le quartier Schweitzer qui reste en attente d'une profonde requalification.

En effet, dès 2012, celui-ci a été identifié dans le Plan Stratégique Local comme un secteur restant à traiter à l'issue du PRU 1.

La ville de Hem souhaite ainsi engager sur ce secteur, à l'instar des périmètres précédemment cités, une action forte et volontariste afin de sortir le quartier Schweitzer du domaine de la Politique de la ville. Les émeutes de juin 2023 ont confirmé l'urgence d'intervenir conjointement sur les dimensions sociales et urbaines de ce secteur, afin de réinscrire le quartier Schweitzer comme un quartier attractif à l'échelle de la ville mais aussi globalement à l'échelle du versant nord-est de la Métropole.

La reconfiguration de ce secteur et de son centre commercial, qui en structure aujourd'hui l'espace public, est une belle opportunité pour créer un ensemble urbain diversifié, en cohérence avec les modes de vie et les attentes d'aujourd'hui. En outre, l'arrivée du tramway est un facteur de renforcement du dynamisme et de l'attractivité à venir de l'avenue Schweitzer, dont il convient de saisir dès aujourd'hui tout le potentiel.

L'objectif d'une telle reconfiguration du quartier Schweitzer est d'assurer le maintien de l'offre de services dans le quartier : une première étude de novembre 2021 montre que 35 % des personnes interrogées fréquentent le centre commercial, qui répond donc à un réel besoin de proximité. Toutefois la fréquentation pérenne de la clientèle suppose un traitement préalable du sentiment d'insécurité qui pourrait ainsi justifier la localisation en front à rue du centre commercial. Au demeurant, 56,5% des personnes interrogées disent qu'elles le fréquenteraient davantage s'il y avait plus de sécurité (52% si les locaux étaient plus attractifs/modernes). Le maintien et l'amélioration d'une offre commerciale de proximité permettra d'éviter à la population voisine de prendre son véhicule pour aller faire ses courses plus loin.



Une approche globale de la requalification du secteur en termes commercial, financier et opérationnel a déjà été menée sur le quartier. Cependant des études plus approfondies restent indispensables afin de finaliser un scénario d'aménagement.

Le projet urbain suppose la démolition des 7 commerces et des 5 cellules de services afin de créer un nouvel ensemble de près de 1 800 m<sup>2</sup> répartis entre commerces, services et locaux associatifs. Ce bâtiment mixte accueillerait également des logements dans les étages et se positionnerait en front à rue, dans l'alignement de l'avenue Schweitzer reconfigurée avec l'arrivée du tramway. De même, une voie nouvelle permettra de relier les quartiers de Lys Lez Lannoy au futur tramway. Deux opérations de nouveaux logements en accession sont également prévues pour diversifier l'offre. En outre, deux tours en copropriété seront rénovées et résidentialisées (OPAH en cours sur une des deux tours). Enfin, une intervention sur les espaces publics sera envisagée pour accompagner l'arrivée du tramway avec une restructuration du parvis du centre social pour un passage sécurisé des enfants. Aucune démolition de logements n'est programmée sur Hem. L'ancien foyer logement sur Lys-Lez-Lannoy sera quant à lui démoli, comme prévu depuis des années, et remplacé par un nouvel immeuble collectif.

Ces aménagements et notamment près de 80 nouveaux logements, une polarité de commerces et services et l'arrivée du tramway, caractériseront ce quartier requalifié.

D'ores et déjà, une OAP relative au projet HEM LYS-LEZ-LANNOY « site Schweitzer » au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Métropole Européenne de Lille est intégrée au PLU3.

En vue de la mise en œuvre de cette opération, la ville a besoin du soutien de ses partenaires et à cet effet, sollicite l'engagement de la MEL, l'Agence Nationale Pour la Rénovation Urbaine, ainsi que l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en vue de passer une convention au titre de l'aménagement et la restructuration des espaces urbains, commerciaux et artisanaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Vu l'avis consultatif de la Commission Actions sociales, logement et politique de la ville,

Vu l'avis conforme de la Commission Urbanisme et Travaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De soutenir l'opération de requalification du quartier Schweitzer
- De solliciter les partenaires du projet : la MEL, l'ANRU, l'ANCT et tous les partenaires concernés
- de l'autoriser à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme, Le Maire,

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>DEL 2023/UR/<br/>MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE ENEDIS<br/>FUTURE VOIE ABBE LEMIRE</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de construction de la nouvelle rue Abbé Lemire le long de l'école Jules Ferry sur les parcelles cadastrées AX0910 et AX0911, l'alimentation en électricité nécessite le passage des réseaux sur lesdites parcelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la convention entre ENEDIS et la ville de Hem ;

Vu l'article 2122-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le propriétaire peut établir des servitudes par conventions, conformément à l'article 639 du Code civil sur les biens du domaine public. L'existence de ces servitudes doit être compatible avec l'affectation des biens sur lesquels elles s'exercent.

Vu l'avis conforme de la commission urbanisme et travaux,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Autoriser la convention de servitude sur les parcelles cadastrées section AX sis 0910&0911 à titre gratuit ;
- Signer la convention instituant la servitude tréfoncière ;
- Prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,



## CONVENTION DE SERVITUDES

CONVENTION CS 06

Commune de : HEM

Département : NORD

Une ligne électrique souterraine . 400 Volts

N° d'affaire Cneels : DA22/213093 SA HLM NOTRE LOGIS/1/LOT/RACC

Chargé d'affaire Enedis : VANDENABEELE Pierre

## CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

La Société Enedis,

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 808 442, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex,

Représentée par Thierry PAGES : Direction Régionale NPOC 174 ave de la République 50110 La Madeleine, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

Et

Nom : COMMUNE D HEM représenté(e) par son (se) Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal en date du .....

Demeurant à : MAIRIE D HEM, 59510 HEM

Téléphone : 03 20 66 32 00

Né(e) à :

Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

Nom : COMMUNE D HEM représenté(e) par son (se) Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal en date du .....

Demeurant à : MAIRIE D HEM, 59510 HEM

Téléphone : 03 20 66 32 00

Né(e) à :

Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désigné(s) lui appartient/appartiennent :

| Commune | Prefixe | Section | Numéro de parcelle | Lieux dits | Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières prairies péage, buis, forêt...) |
|---------|---------|---------|--------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
|         |         |         |                    |            |                                                                                             |

|      |  |    |      |                   |  |
|------|--|----|------|-------------------|--|
| Hein |  | AX | 0910 | DU MARÉCHAL FOCHI |  |
| Hein |  | AX | 0911 | DU MARÉCHAL FOCHI |  |

Le propriétaire déclare que la(s) parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est(sont) actuellement (\*)

- exploitée(s) par lui-même.
- exploitée(s) par M. .... qui sera indemnisé correctement par Enedis en vertu desdits articles s'il les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation l'indemnité sera payée à son successeur.
- non exploitée(s).

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits (mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenus de ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages mentionnés ci-dessus, sur la(les) parcelle(s) ci-dessus désignées le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit cise ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

- 1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, \* canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 100 mètres ainsi que ses accessoires.
- 2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.
- 3/ Encasiner un ou plusieurs coffres(s) et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de ..... mètres.
- 4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abatage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution).
- 5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

#### ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s).

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance

supérieure à deux mètres des ouvrages.

### ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de (zéro euro) euros (inscrire la somme en toutes lettres).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles<sup>1</sup> conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abatages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

**(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)**

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

### ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

### ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

### ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En regard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire..

### ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, etc.), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (**adresse de l'unité**).

### ARTICLE 8 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Maître LEMAIRE & FALQUE notaire à 62220 CARVIN, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.


Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques délimités à l'article

1er, les termes de la présente convention.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux

Date de signature : - 4 OCT. 2023

| Nom Prénom                                                                                                                                                                                | Signature                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMUNE D HEM représenté(e) par son (sa)<br>..... <i>Naïve</i> ..... , ayant reçu tous<br>pouvoirs à l'effet des présentes par décision du<br>Conseil ..... <i>Naïve</i> ..... en date du |  |
| COMMUNE D HEM représenté(e) par son (sa)<br>..... <i>Naïve</i> ..... , ayant reçu tous<br>pouvoirs à l'effet des présentes par décision du<br>Conseil ..... <i>Naïve</i> ..... en date du |                                                                                    |

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"



## CONVENTION DE SERVITUDES

### CONVENTION CS 06

Commune de : HEM

Département : NORD

Une ligne électrique souterraine 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DA22/213053 SA JLM NOTRE LOGIS/LOT/RACC

Chargé d'affaire Enedis : VANDENBEELE Pierre

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

**La Société Enedis,**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 609 442, ayant son siège social 34, place des Corolles - 92078 Paris La Défense Cedex.

Représentée par Thierry PAGES : Direction Régionale NPDC 174 avo de la République 59110 La Madeleine, dûment habilité à cet effet,

(« Enedis ») d'une part,

Et

Nom : **COMMUNE D HEM** représenté(e) par son (sa) Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Du 12/03/22 en date du .....

Demeurant à : **MAIRIE D HEM, 59510 HEM**

Téléphone : 03 20 66 13 22

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

Nom : **COMMUNE D HEM** représenté(e) par son (sa) Maire, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Du 12/03/22 en date du .....

Demeurant à : **MAIRIE D HEM, 59510 HEM**

Téléphone : 03 20 66 13 22

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

.....

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désignée(s) lui appartient/appartiennent :

| Commune | Préfecture | Section | N° de parcelle | Lieux-dits | Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, ornières, passage, ouis, forêt ...) |
|---------|------------|---------|----------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         |            |         |                |            |                                                                                                  |

|                 |  |    |      |                  |  |
|-----------------|--|----|------|------------------|--|
| 1 <sup>er</sup> |  | AX | 0910 | DU MARECHAL FOCH |  |
| 1 <sup>er</sup> |  | AX | 0911 | DU MARECHAL FOCH |  |

Le propriétaire déclare que la(les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*) :

- exploitée(s) par lui-même
- exploitée(s) par M. .... qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation l'indemnité sera payée à son successeur.
- non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L 323-3 et suivants et art. R. 323-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits (mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la(les) parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 100 mètres ainsi que ses accessoires

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage

3/ Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de ..... mètres

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations (branches ou arbres, ou se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du livre V du titre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

#### ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s)

Le propriétaire s'interdit toutefois dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et les(s) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance



supérieure à deux mètres des ouvrages.

### ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de (zéro euro) euros (inscrire la somme en toutes lettres).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abatages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

**(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)**

*1 Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles*

### ARTICLE 4 – Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

### ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

### ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre,

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

### ARTICLE 7 – Données à caractère personnel

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, etc.), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données.

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (adresse de l'unité).

### ARTICLE 8 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 323-3 et suivants) elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Maître LEMAIRE & FALQUE notaire à 62220 CARVIN, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis



Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de localité.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article

ter, les termes de la présente convention...

Fait en quatre (4) exemplaires originaux.

Date de signature : 6 OCT. 2023

| Nom Prénom                                                                                                                                                                                | Signature                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMUNE D NEM représenté(e) par son (ses) <u>Buisse</u> ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par déclaration du Conseil ... <u>Quiriac Prat</u> ..... en date du ..... |  |
| COMMUNE D NEM représenté(e) par son (ses) <u>Buisse</u> ....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par déclaration du Conseil ... <u>Quiriac Prat</u> ..... en date du ..... |  |

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"



## CONVENTION DE SERVITUDES

### CONVENTION CS 06

Commune de : HEM

Département : NORD

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DA22/213093 SA HI M NOTRE LOGIS/1/LOT/RACC

Chargé d'affaires Enedis : VANDENABEELF, Pierre

### CONVENTION DE SERVITUDES

Entre les soussignés :

**La Société Enedis,**

Société anonyme à direction et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 805 442, ayant son siège social 24 place des Corolles - 92079 Paris La Défense Cedex.

Représentée par Thierry PAGES : Direction Régionale NPDC 174 ave de la République 59110 La Madeleine, dûment habilité à cet effet.

(« Enedis ») d'une part.

**Et**

Nom : **COMMUNE D HEM** représentée par son (ses) Maire....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal..... en date du .....

Demeurant à : **MAIRIE D HEM, 59510 HEM**

Téléphone : 03 20 60 50 00.....

Né(e) à :

Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

Nom : **COMMUNE D HEM** représentée par son (ses) Maire....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal..... en date du .....

Demeurant à : **MAIRIE D HEM, 59510 HEM**

Téléphone : 03 20 60 50 00.....

Né(e) à :

Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

.....

désigné ci-après par l'appellation « le propriétaire » d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-après désigné(s) lui appartient/appartiennent :

| Commune | Proxité | Section | Numéro de parcelle | Lieu-dit(s) | Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt...) |
|---------|---------|---------|--------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         |         |         |                    |             |                                                                                                |

|      |  |    |      |                   |  |
|------|--|----|------|-------------------|--|
| Heur |  | AX | 0910 | DU MARECHAL FOCHF |  |
| Heur |  | AX | 0911 | DU MARECHAL FOCHF |  |

Le propriétaire déclare que la/les parcelle(s) ci-dessus désignée(s) est/sont actuellement (\*) :

- exploitée(s) par lui-même.
- exploitée(s) par M. . . . . qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles s'il les exploite lors de la construction des ouvrages. Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur
- non exploitée(s)

(\* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles : veiller à bien rayer les mentions inutiles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par le Code de l'énergie (art. L. 823-3 et suivants et art. R. 823-1 et suivants), vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits (mention aux textes agricoles à supprimer si le cas d'espèce n'est pas concerné et ce afin d'éviter toute confusion auprès du client), sont convenues de ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - Droits de servitude consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la/les parcelle(s), ci-dessus désignées, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâlie ou non, les droits suivants :

- 1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 m mètres de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 100 mètres ainsi que ses accessoires
- 2/ Etablir si besoin des bornes de repérage
- 3/ Encadrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de ..... mètres
- 4/ Effectuer l'élagage, l'entèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution)
- 5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence,

#### ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er, à moins qu'il ne prenne en charge les coûts financiers associés au déplacement, enlèvement ou modification du (des) ouvrage(s) concerné(s)

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et (les) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance

supérieure à deux mètres des ouvrages

### ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 5 ci-après, au propriétaire et/ou l'exploitant, qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de (zéro euro) euros (inscrire la somme en toutes lettres).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles<sup>1</sup> conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bords, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

**(Veiller à bien supprimer toutes mentions aux protocoles conclus entre la profession agricole et Enedis si le cas d'espèce n'est pas concerné)**

<sup>1</sup> Protocoles « dommages permanents » et « dommages instantanés » relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

### ARTICLE 4 - Responsabilités

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

### ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable.

A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles

### ARTICLE 6 - Entrée en application

La présente convention prend effet à compter de la date de signature la plus tardive par les parties. Elle est conclue pour la durée de vie des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou, le cas échéant, avec une emprise moindre

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

### ARTICLE 7 - Données à caractère personnel

Enedis s'engage à traiter les données personnelles recueillies pour la bonne exécution de la présente convention (noms, prénoms, adresse, etc.), conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données

Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées à Enedis, ses prestataires et le cas échéant aux tiers autorisés ou tout tiers qui justifierait d'un intérêt majeur.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse suivante (adresse de l'unité).

### ARTICLE 8 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par le Code de l'énergie (art. L. 523-3 et suivants), elle pourra être régularisée, en vue de sa publication au bureau des hypothèques, par acte authentique devant Maître Maires LÉMAIRE & HALQUE notaire à 62220 CARVIN, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.



Le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées, par les ouvrages électriques définis à l'article

1er, les termes de la présente convention.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux.

Date de signature : 4 Oct. 2023

| Nom Prénom                                                                                                                                                                           | Signature                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMUNE DE HEM représenté(e) par son (ses)<br><i>Maire</i> ....., ayant reçu tous<br>pouvoirs à l'effet des présentes par décision du<br>Conseil ..... <i>Maire</i> ..... en date du |  |
| COMMUNE DE HEM représenté(e) par son (ses)<br><i>Maire</i> ....., ayant reçu tous<br>pouvoirs à l'effet des présentes par décision du<br>Conseil ..... <i>Maire</i> ..... en date du |  |

Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

Département :  
NOIR

Commune :  
HEM

Secteur : AX  
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/03/2023  
(à jour fin 2022)

Coordonnées en projection : RGF93DC68  
92022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

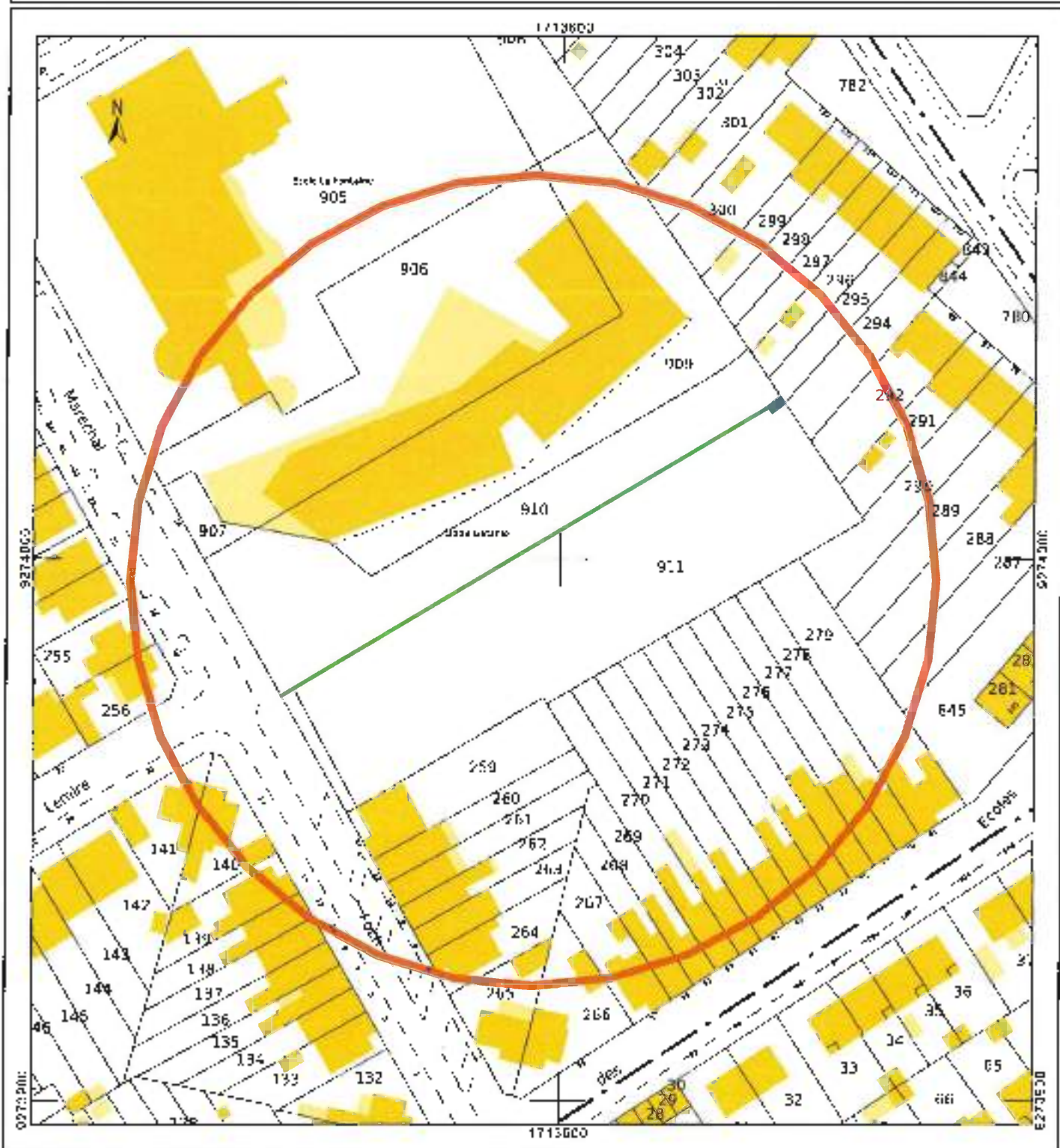
PLAN DE SITUATION

- Emprise réseau Eredis basse tension
- Coffret de réseau basse tension Eredis

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des modes foncier suivant:  
SICR NORTH DTCC LILLE  
CENTRE FINANCES PUBLICS ICHIF 22  
RUE LAVOISIER 59466  
59466 LOMBE CEDEX  
tel : fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

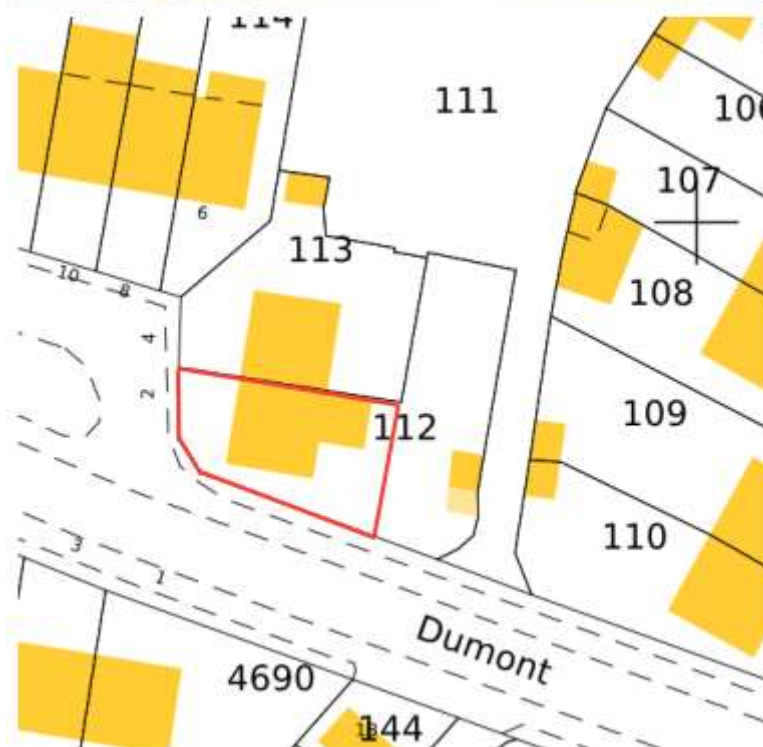






**DEL/2023/UR/  
CESSION DE LA PARCELLE AI 4697 - 2 RUE SANTOS DUMONT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AI 4697, située au 2 rue Santos Dumont d'une contenance de 154m<sup>2</sup>.



Il rappelle que cette parcelle fut acquise par la ville à la Métropole Européenne de Lille le 4 novembre 2015 et était mise à disposition du PACT pour une locataire. À ce jour, la maison n'est plus occupée et est entretenue par la commune.

Afin de pouvoir mettre en vente ce bien, faisant partie du patrimoine privé de la commune, il convient d'obtenir une évaluation par les services des Domaines.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la Charte de L'Évaluation du Domaine réalisée par la Direction des Finances Publiques en partenariat avec l'Association des Maires de France et notifiée à l'ensemble des Maires des communes françaises le 26 décembre 2016 par le secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes Public, la cession d'un immeuble par les communes de plus de 2000 habitants dès le 1<sup>er</sup> euro ou en cas de cession gratuite entre dans le champ de la consultation obligatoire des services du Domaine.

Monsieur le Maire, afin d'entériner la cession de la parcelle susmentionnée, invite le Conseil Municipal à délibérer

Vu l'avis des domaines en date du 5 décembre 2023 fixant la valeur de l'immeuble à 178.000 €,

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession de la parcelle AI 4697 sise 2 rue Santos Dumont, les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur.
- De mandater l'étude de Maître DUCHANGE et associés à Roubaix
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

**DEL/2023/UR/  
TRIBONNERIE 2  
BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT  
ET DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC**

### **I. Rappel du contexte**

Le secteur de la Tribonnerie 2 se situe à l'ouest de la commune de Hem, à proximité du centre-ville et de ses équipements.

Opportunité foncière d'une vingtaine d'hectares (222 500 m<sup>2</sup>) le long de la M6d, le secteur de la Tribonnerie 2 est à proximité immédiate du centre-ville et à la croisée des quartiers : Beaumont, La Lionderie, Hempempont et la Tribonnerie 1.

Le site Tribonnerie 2 est classé au Plan Local d'Urbanisme en 2 zones (12ha en AUDm et 10 ha en NL). L'urbanisation de la zone AUDm est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme. Une procédure d'ouverture à l'urbanisation du site Tribonnerie 2 a été engagée dans le cadre du PLU 3 sur une partie de ce secteur, afin de permettre le développement d'un tissu résidentiel (intégration d'une OAP dans le PLU3 arrêté le 10 février 2023)

Les premières réflexions ont déjà pu dégager les objectifs de l'urbanisation de ce secteur, à savoir :

- qualifier une porte d'entrée dans le centre de la commune ;
- développer et renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en lien avec la diversification du parc de logements et le soutien des parcours résidentiels ;
- créer une couture urbaine inter-quartiers entre le centre-ville, Beaumont, Hempempont et la Tribonnerie ;
- améliorer la lisibilité du patrimoine classé à savoir la chapelle Sainte Thérèse (située rue de Croix) ;
- améliorer l'accès aux grands axes de circulation (M6d)

### **II. Objet de la délibération**

#### **Bilan des consultations**

Ce projet a été soumis à concertation en 3 phases de 2016 à 2021. Le bilan de la concertation a été présenté dans la délibération n° 16 C 05 du 14 octobre 2016 et la délibération n° 22 C 0020 du 25 février 2022. Il ne remet pas en cause les grandes orientations retenues sur le projet.

Le futur projet se développera sur 22 hectares dont 9 urbanisés. Il comprendra notamment :

- une densité raisonnable et graduelle avec 290 logements dont 30% de locatif social et 20% d'accession maîtrisée ;
- le développement d'une forêt urbaine et d'un espace de nature ouvert à tous ;
- la préservation des habitations existantes au cœur de la zone naturelle ;
- le prolongement de la zone naturelle au sein du quartier ;
- le développement des modes de déplacement doux, et la limitation de place de la voiture au sein du quartier (circulation et stationnement).

#### **Bilan de la participation du public par voie électronique**

Il est proposé de changer le titre par : « Bilan de la mise à disposition de l'évaluation environnementale, de l'avis de l'autorité environnementale et du projet de dossier de création de ZAC ».

Conformément aux dispositions des articles L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement, les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

- mise à disposition pendant 30 jours, par voie électronique consultable sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr>), de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale correspondant, des réponses de la Métropole Européenne de Lille ;
- information du public par un avis mis en ligne sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (<https://participation.lillemetropole.fr>), publication de l'avis dans deux journaux régionaux ou locaux et affichage de l'avis au siège de la Métropole Européenne de Lille ainsi qu'en mairie de Hem.

Ces modalités d'information ont eu lieu 15 jours avant la participation par voie électronique du public.

Cette mise à disposition s'est déroulée du 12 juin au 16 juin 2023 au cours de laquelle, suite à un problème technique, l'intégralité des documents n'ont pu être consultés par le public. Une seconde mise à disposition a donc eu lieu du 1er septembre au 1er octobre 2023, cette seconde mise à disposition ayant intégré les contributions de la première procédure.

À l'issue de la phase de mise à disposition du document au public, 221 contributions ont été déposées sur le registre numérique de la plateforme citoyenne de la MEL (167 pour la première PPVE, 54 pour la 2e PPVE).

Elles portaient sur les thématiques suivantes : Logement, environnement, écologie, mobilité, urbanisme, cadre de vie, cadre réglementaire, nuisance chantier.

Le bilan a pris en compte l'ensemble des contributions qui sont pour partie intégrées au projet

Le bilan ci-joint apporte des réponses à chacune de ces contributions.

Conformément au code de l'environnement, la MEL publiera sur son site Internet, pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. L'intégralité de l'étude d'impact a été portée à la connaissance des élus sur le Flash Conseil.

### **Projet de création de ZAC proposé à l'approbation**

Au regard de ces éléments, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du projet et de décider la création de la ZAC « Tribonnerie 2 ».

Le dossier de création de la ZAC comprend, conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme :

- un rapport de présentation ;
- un plan de situation ;
- un plan de délimitation du périmètre de la ZAC ;
- l'étude d'impact ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement.

Sont jointes également la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de la MRAE et l'annexe ERC.

Le projet prévoit la création d'environ 300 logements et de quelques commerces en pied d'immeuble.

Le programme de logements traduit l'objectif de mixité sociale conformément au PLH. Il se compose de :

- 30,7% de locatif social ;
- 9,6 % de locatif intermédiaire et accession aidée ;
- 59,7% de libre.

### **Part intercommunale de la taxe d'aménagement**

Dans le cas du projet Tribonnerie 2, il est à noter que ce dernier est exonéré de la part intercommunale de la Taxe d'Aménagement.

#### **Sont annexés à la présente délibération :**

- le dossier de création de la ZAC,
- la délibération du bilan de concertation,
- l'étude d'impact,
- l'avis de la MRAE,
- le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact
- les motifs de la décision,
- l'annexe ERC.

Ces annexes sont disponibles sous le lien suivant :

[https://documents-sig.lillemetropole.fr/hem\\_tribonnerie2\\_zac/](https://documents-sig.lillemetropole.fr/hem_tribonnerie2_zac/)

Vu l'avis consultatif de la commission « Environnement et mobilité ».

Vu l'avis conforme de la commission « urbanisme et travaux »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Arrêter le bilan de la mise à disposition de l'évaluation environnementale ainsi présenté ;
- Emettre un avis favorable à l'étude d'impact ;
- Emettre un avis favorable à la création de la ZAC TRIBONNERIE 2
- Approuver le périmètre, le programme ainsi que le dossier de création de la ZAC de la Tribonnerie 2 sur la commune de Hem ;
- D'approuver l'exonération du projet de la part intercommunale de la taxe d'aménagement ;
- De l'autoriser à signer tout document faisant suite à cette délibération.

**DEL/2023/UR/  
SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ  
(ZAC DE LA VALLEE 2)  
AVIS DE LA COMMUNE**

**I. Rappel du contexte**

Conformément à l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole Européenne de Lille est compétente en matière de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Les zones d'aménagement concerté sont définies à l'article L.311-1 du Code de l'urbanisme comme " *les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.*"

Véritable outil d'aménagement, la ZAC permet à la MEL de mettre en œuvre ses politiques de développement en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique... Elle permet également la réalisation d'équipements publics structurants pour notre territoire et notre commune.

Par délibération n° 20-C-0405 en date du 18 décembre 2020, le Conseil Métropolitain a prescrit la révision du PLU. Cette révision générale a pour but notamment de fondre en un seul Plan Local d'Urbanisme intercommunal les onze Plans Locaux couvrant actuellement la Métropole, du fait de l'évolution institutionnelle de notre établissement, par l'intégration de nouvelles communes membres.

Dans le cadre de cette révision, les ZAC ayant été réalisées peuvent faire l'objet d'une suppression en vue d'y rétablir le droit commun notamment en matière de fiscalité.

Conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de l'ensemble de ces ZAC est justifiée par le fait que leur programmation a été réalisée, conformément aux différentes délibérations et que les équipements publics programmés ont été réceptionnés et intégrés au patrimoine des collectivités territoriales compétentes.

Cette suppression nécessite que la MEL délibère afin de supprimer l'ensemble des ZAC qui ont été réalisées, notamment la ZAC DE LA VALLEE 2.

**II. Exposé des motifs de la délibération**

Conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, " Les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale."

### **III. Conséquences quant à la clôture de la ZAC**

La clôture de la ZAC a pour conséquence d'abroger les actes de création et rend caduc la nature règlementaire des cahiers des charges de cessions des terrains (CCCT), y compris ceux signés avant le 1<sup>er</sup> avril 2001. Il convient de noter que ces CCCT peuvent conserver un caractère contractuel entre les différents propriétaires quand il est repris intégralement dans les actes de ventes successifs.

Ainsi, les terrains situés dans le périmètre de ces ZAC seront soumis aux règles du PLU2 concernant les autorisations d'urbanisme et à la taxe d'aménagement (selon le taux de 5% délibéré par la MEL avec un reversement aux communes de 10% du montant perçu) pour la fiscalité de l'urbanisme.

Vu l'avis conforme de la commission urbanisme et travaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à la décision de la MEL de supprimer la ZAC DE LA VALLEE 2.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**DEL/2023/FI/****BUDGET PARTICIPATIF : rapport d'évaluation**

La ville a décidé en 2019 d'élargir et de renforcer la dimension participative de ses politiques municipales, jusque-là matérialisée par les concertations propres à chaque projet ainsi que par l'action des différentes instances de participation citoyenne (conseil des seniors, conseil de la jeunesse, conseil citoyen), en expérimentant un budget participatif.

Les règles de mise en œuvre de ce dernier sont définies par une « charte du budget participatif de Hem », fixées par la délibération DEL/2019/FI/88 adoptée en conseil municipal le 26 septembre 2019. Ces règles ont été modifiées par la délibération DEL/2021/FI/13 adoptée en conseil municipal le 13 février 2021, plafonnant en particulier le montant d'un projet à 50% du montant total de l'enveloppe budgétaire dédiée au Budget participatif, de façon à permettre, à chaque édition, le choix et la réalisation d'une relative diversité de projets.

Sur cette base, la ville de Hem a engagé en 2023 la quatrième édition du budget participatif.

**Rapport des éditions précédentes**

Pour mémoire, 9 projets avaient reçu en 2020 l'aval des Hémois à l'issue de leur vote lors de la 1<sup>ère</sup> édition du Budget participatif. Tous ont été concrétisés à l'exception d'un seul (composteur collectif) qui a été abandonné avec l'accord du porteur de projet.

S'agissant de l'édition 2021, 8 projets sur 9 ont été réalisés pour un montant global de **37.326,99€**.

**Budget participatif - ville de Hem – 2021**

| <b>Projets</b>                                  | <b>Nombre de votes</b> | <b>Coût estimé (€)</b> | <b>Coût réel</b> |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|
| Plantes mellifères au jardin des perspectives   | 135                    | 1000                   | <b>578,62</b>    |
| Installation de buts mobiles                    | 131                    | 5600                   | <b>5450,38</b>   |
| Foot Golf                                       | 113                    | 3800                   | <b>2935,52</b>   |
| Terrain de pétanques au jardin des perspectives | 89                     | 12350                  | <b>11118,36</b>  |
| Equipement intergénérationnel des aires de jeux | 57                     | 16000                  |                  |
| Jardin partagé                                  | 53                     | 4500                   | <b>4610,64</b>   |
| Végétalisation avenue De Gaulle                 | 53                     | 5000                   | <b>4424,63</b>   |



|                                                 |    |      |                |
|-------------------------------------------------|----|------|----------------|
| <i>Report des crédits non engagés 2020</i>      |    |      |                |
| Arborer et valoriser le jardin des perspectives | 36 | 5200 | <b>5199.04</b> |
| Collecteur de mégots                            | 32 | 2500 | <b>3009.6</b>  |

Les projets sélectionnés par les Hémois dans le cadre de la troisième édition sont eux aussi progressivement mis en œuvre.

### **Budget participatif - ville de Hem - 2022**

| <b>Projets</b>                                     | <b>Nombre de votes</b> | <b>Coût estimé (€)</b> | Coût réel |
|----------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------|
| Création d'un circuit pour l'apprentissage du vélo | 112                    | 6000                   | 3146      |
| Tables de ping pong extérieures                    | 30                     | 24216                  | 12637.25  |
| Tables de pique-nique au Jardin des Perspectives   |                        | 1564                   | 1033      |
| Sauvez les abeilles                                | 65                     | 900                    | 555       |
| Quoi, quoi ? Aidons les grenouilles                | 31                     | 1500                   |           |
| Agrandissement et aménagement du Caniparc          | 300                    | 3500                   | 2967,80   |
| Balanoire à la Base de loisirs                     | 26                     | 5000                   |           |
| Végétalisation de l'école Ste Geneviève            | 273                    | 2200                   | 2049,24   |
| Installation de bancs à la Stèle Charles de Gaulle |                        | 2000                   |           |
| Installation de bancs dans la trouée verte         | 40                     | 4000                   |           |

### **Rapport d'étape de la quatrième édition**

L'édition 2023 du budget participatif enregistre une stabilité des projets déposés par rapport à l'année précédente : **24 projets contre 23 en 2022**. La recevabilité des projets déposés est en léger recul, avec **37% des projets conformes aux critères de recevabilité** énoncés dans la charte du budget participatif. Au final, **les 9 projets retenus pour être soumis au vote des Hémois sont adoptés**, dans la mesure où pour la première fois cette année, le coût de l'ensemble de ces projets est inférieur à l'enveloppe globale dévolue au Budget participatif dans le budget de la commune.

### **Budget Participatif – état des projets**

|             | <b>Projets déposés</b> | <b>Projets soumis au vote</b> | <b>Projets adoptés</b> |
|-------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| <b>2020</b> | <b>50</b>              | <b>14</b>                     | <b>9</b>               |
| <b>2021</b> | <b>53</b>              | <b>19</b>                     | <b>9</b>               |
| <b>2022</b> | <b>23</b>              | <b>10</b>                     | <b>9</b>               |
| <b>2023</b> | <b>24</b>              | <b>9</b>                      | <b>9</b>               |

Trois projets ont fait l'objet de modifications durant la phase d'analyse technique pour faciliter leur éventuelle réalisation à l'issue des votes : le projet de terrain de basket sur le parking du cimetière a été délocalisé vers le stade Dubus, au regard des inconvénients qu'il pourrait générer à proximité immédiate de ce lieu de recueillement et des habitations. De même, la haie « brise-vue » envisagée à la base de loisirs, déjà envisagée dans le cadre des aménagements entre Hem et Forest sur Marque, est remplacée par un écran végétal provisoire. Enfin, le terrain de beach-volley, ne pouvant être installé comme souhaité par le porteur de projet à la base de loisirs classée en zone humide, a été envisagé dans le Parc de la Mairie, au sein du théâtre de verdure, par le biais d'un aménagement mobile qui permettra de maintenir la modularité de l'équipement.

### **Budget participatif – état de la participation au choix des projets**

|             | <b>Nombre de participants</b> | <b>Nombre de votes</b> |
|-------------|-------------------------------|------------------------|
| <b>2020</b> | 341                           | 702                    |
| <b>2021</b> | 507                           | 858                    |
| <b>2022</b> | 697                           | 914                    |
| <b>2023</b> | 264                           | 504                    |

Le nombre de participants au scrutin est significativement en baisse en 2023 : 264 participants au vote, pour 504 suffrages exprimés (pour mémoire, chaque participant peut voter en faveur de 3 projets). Le nombre de participants est ainsi inférieur à la première édition et s'inscrit dans un renversement de tendance au regard des éditions précédentes qui avaient vu le nombre de participants et de votes en constante augmentation. Toutefois, contrairement aux éditions 2021 et 2022, les projets proposés aux votes émanaient surtout de particuliers, avec une présence moindre de collectifs (associations, groupes informels, parents d'élèves, écoles...). De fait, la participation au scrutin s'en ressent, la présence de collectifs, quelles que soient leurs formes ou statuts, créant un effet d'émulation qui a sans doute fait défaut lors de cette édition. Afin d'inciter à la participation de ces collectifs, il sera nécessaire de veiller, en vue de la prochaine édition, à une communication en amont davantage orientée dans leur direction, pour rappeler la possibilité de soumettre un projet dans le cadre du budget participatif. De même, il est souhaitable de mettre davantage en valeur les réalisations déjà concrétisées, de manière à donner des exemples tangibles de projets susceptibles d'être retenus dans ce cadre.

### **Budget participatif - ville de Hem – 2023**

| <b>Projets</b>                                      | <b>Nombre de votes</b> | <b>Coût estimé (€)</b> |
|-----------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Boîte à dons                                        | 48                     | 1000                   |
| Panneaux de sensibilisation à la pollution de l'air | 33                     | 510                    |
| Création d'un terrain de basket                     | 88                     | 4000                   |
| Installation de buts au Jardin des Perspectives     | 42                     | 6210                   |
| Bancs au Skatepark                                  | 23                     | 2228                   |

|                                                           |     |      |
|-----------------------------------------------------------|-----|------|
| Art urbain aux abords des écoles                          | 110 | 9000 |
| Terrain de beach volley                                   | 34  | 2640 |
| Tables de pique-nique et hamacs dans le parc de la Mairie | 77  | 5000 |
| Créer un écran végétal à la base de loisirs               | 49  | 3000 |

Vu l'avis de la commission du budget participatif,

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acter le rapport d'évaluation du budget participatif,
- D'approuver le lancement de la 5<sup>ème</sup> édition du budget participatif en 2024,
- D'inscrire les dépenses au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

|                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>DEL/2023/SP/<br/>EXERCICE BUDGETAIRE 2023<br/>SIVU DES TROIS VILLES – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le conseil syndical du S.I.V.U des 3 villes a interpellé la ville au regard des difficultés financières qu'il rencontre compte tenu des coûts élevés de l'électricité. Malgré une baisse de la température du bassin et les mesures prises dans le cadre de la sobriété énergétique, le syndicat n'est pas en capacité d'honorer toutes les factures et notamment celles qui concernent l'électricité.

Le conseil syndical interpelle la ville de Hem afin de lui apporter une aide et lui attribuer ainsi une participation exceptionnelle d'un montant de 12 150 €.

Vu l'avis conforme de la commission Sports,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à verser une participation complémentaire de 12 150 € au SIVU des Trois Villes.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**DEL/2023/ECO/  
MARCHÉ COMMUNAL  
ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE ET REDEVANCES**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DEL/2016/DG/22 du 3 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de gestion déléguée du service public des marchés communaux d'approvisionnement.

Par délibération n°DEL/2022/DG/111 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe de gestion en délégation de service public des marchés hebdomadaires des commerçants non-sédentaires.

Par délibération DEL /2023/DG/60, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés hebdomadaires des commerçants non-sédentaires avec la société « SOMAREP SAS ».

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des droits de place et redevances.

Selon l'article 9.2 de la convention de délégation de service public, les droits de place sont actualisés au moins une fois par an, selon l'évolution de l'indice publié par l'INSEE (SHO-ENS), servant à calculer l'évolution des taux de salaire horaire de base des ouvriers (secteurs non agricoles).

Les indices de référence : sont 114.7 (connu au 1<sup>er</sup> janvier 2023, valeur du 1<sup>er</sup> trimestre 2023) et 115.9 (valeur du 2<sup>ème</sup> trim. 2023).

Ainsi, la variation indicielle s'établit à 1.0105.

Il convient donc de prévoir l'actualisation des droits de place et redevances diverses à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** selon le tableau joint.

|                                                                                                                                                        | Commerçants<br>abonnés | Commerçants<br>non abonnés |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|
| Droits de place par mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2 mètres. | <b>1.26 € HT</b>       | <b>1.48 € HT</b>           |
| Redevance d'accès à l'électricité par mètre linéaire de façade marchande et par séance                                                                 | <b>0.30 € HT</b>       |                            |
| Redevance d'animation et de publicité par séance                                                                                                       | <b>1.29 € HT</b>       |                            |

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024**, d'une augmentation indiciaire de 1.0105% de l'ensemble des droits de place et redevances du marché hebdomadaire telle que reprise dans le tableau ci-dessus,
- De l'autoriser à signer tout document afférent à l'application de cette délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

**DEL/2023/RH/  
Actualisation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique, et après avis du Comité Social Territorial, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité, à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (gardien-brigadier et brigadier-chef principal).

Compte tenu que certains grades sont passés de 3 à 2 grades et que leur intitulé a changé (cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants ou assistants socio-éducatifs), il y a lieu d'actualiser les taux de promotion des grades à partir des tableaux ci-dessous. Les autres dispositions prévues dans les différentes délibérations antérieures demeurant inchangées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

| <b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>              |                                                         |            |                          |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| <b>GRADE D'ORIGINE</b>                         | <b>GRADE D'AVANCEMENT</b>                               | <b>CAT</b> | <b>TAUX DE PROMOTION</b> |
| Attaché Principal                              | Attaché Hors Classe (accès emploi fonctionnel)          | A          | 100%                     |
| Attaché                                        | Attaché Principal exam pro                              | A          | 100%                     |
| Attaché                                        | Attaché Principal                                       | A          | 100%                     |
| Rédacteur principal de 2ème classe             | Rédacteur Principal de 1ère classe exam pro             | B          | 100%                     |
| Rédacteur principal de 2ème classe             | Rédacteur Principal de 1ère classe                      | B          | 75%                      |
| Rédacteur                                      | Rédacteur Principal de 2ème classe exam pro             | B          | 100%                     |
| Rédacteur                                      | Rédacteur Principal de 2ème classe                      | B          | 75%                      |
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | Adjoint Administratif Principal de 1ère classe          | C          | 50%                      |
| Adjoint administratif                          | Adjoint Administratif Principal de 2ème classe exam pro | C          | 100%                     |
| Adjoint administratif                          | Adjoint Administratif Principal de 2ème classe          | C          | 50%                      |

## **FILIERE TECHNIQUE (2)**

| <b>GRADE D'ORIGINE</b>                     | <b>GRADE D'AVANCEMENT</b>                           | <b>CAT</b> | <b>TAUX DE PROMOTION</b> |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Ingénieur Principal                        | Ingénieur hors classe                               | A          | 100%                     |
| Ingénieur                                  | Ingénieur Principal                                 | A          | 100%                     |
| Technicien Principal de 2ème classe        | Technicien Principal de 1ère classe exam pro        | B          | 100%                     |
| Technicien Principal de 2ème classe        | Technicien Principal de 1ère classe                 | B          | 75%                      |
| Technicien                                 | Technicien Principal de 2ème classe exam pro        | B          | 100%                     |
| Technicien                                 | Technicien Principal de 2ème classe                 | B          | 75%                      |
| Agent de maîtrise                          | Agent de Maîtrise Principal                         | C          | 50%                      |
| Adjoint Technique Principal de 2ème classe | Adjoint Technique Principal de 1ère classe          | C          | 50%                      |
| Adjoint Technique                          | Adjoint Technique Principal de 2ème classe exam pro | C          | 100%                     |
| Adjoint Technique                          | Adjoint Technique Principal de 2ème classe          | C          | 50%                      |

## **FILIERE SOCIALE (3)**

| <b>GRADE D'ORIGINE</b>                                           | <b>GRADE D'AVANCEMENT</b>                                        | <b>CAT</b> | <b>TAUX DE PROMOTION</b> |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Assistant Socio-Educatif                                         | Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle                | A          | 100%                     |
| Assistant Socio-Educatif                                         | Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle exam pro       | A          | 100%                     |
| Educateur de jeunes enfants                                      | Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle             | A          | 100%                     |
| Educateur de jeunes enfants                                      | Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle exam pro    | A          | 100%                     |
| Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2ème classe | Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1ère classe | C          | 50%                      |
| Agent Social Principal de 2ème classe                            | Agent Social Principal de 1ère classe                            | C          | 50%                      |
| Agent Social                                                     | Agent Social Principal de 2ème classe exam pro                   | C          | 100%                     |
| Agent Social                                                     | Agent Social Principal de 2ème classe                            | C          | 50%                      |



### **FILIERE MEDICO-SOCIALE (4)**

| <i>GRADE D'ORIGINE</i>                       | <i>GRADE D'AVANCEMENT</i>                       | <i>CAT</i> | <i>TAUX DE PROMOTION</i> |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Puéricultrice                                | Puéricultrice hors classe                       | A          | 100%                     |
| Infirmier en Soins Généraux                  | Infirmier en Soins Généraux hors classe         | A          | 100%                     |
| Auxiliaire de Puériculture de classe normale | Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure | B          | 75%                      |

### **FILIERE PATRIMOINE (5)**

| <i>GRADE D'ORIGINE</i>                          | <i>GRADE D'AVANCEMENT</i>                                | <i>CAT</i> | <i>TAUX DE PROMOTION</i> |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Adjoints du Patrimoine Principal de 2ème classe | Adjoints du Patrimoine Principal de 1ère classe          | C          | 50%                      |
| Adjoints du Patrimoine                          | Adjoints du Patrimoine Principal de 2ème classe exam pro | C          | 100%                     |
| Adjoints du Patrimoine                          | Adjoints du Patrimoine de 2ème classe                    | C          | 50%                      |

### **FILIERE ANIMATION (6)**

| <i>GRADE D'ORIGINE</i>                       | <i>GRADE D'AVANCEMENT</i>                             | <i>CAT</i> | <i>TAUX DE PROMOTION</i> |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Animateur Principal de 2ème classe           | Animateur Principal de 1ère classe exam pro           | B          | 100%                     |
| Animateur Principal de 2ème classe           | Animateur Principal de 1ère classe                    | B          | 75%                      |
| Animateur                                    | Animateur Principal de 2ème classe exam pro           | B          | 100%                     |
| Animateur                                    | Animateur Principal de 2ème classe                    | B          | 75%                      |
| Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe | Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe          | C          | 50%                      |
| Adjoint d'Animation                          | Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe exam pro | C          | 100%                     |
| Adjoint d'Animation                          | Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe          | C          | 50%                      |

## **FILIERE SPORTIVE (7)**

| <b>GRADE D'ORIGINE</b>                       | <b>GRADE D'AVANCEMENT</b>                             | <b>CAT</b> | <b>TAUX DE PROMOTION</b> |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Conseiller des A.P.S                         | Conseiller Principal des A.P.S exam pro               | A          | 100%                     |
| Conseiller des A.P.S                         | Conseiller Principal des A.P.S                        | A          | 100%                     |
| Educateur des A.P.S Principal de 2ème classe | Educateur des A.P.S Principal de 1ère classe exam pro | B          | 100%                     |
| Educateur des A.P.S Principal de 2ème classe | Educateur des A.P.S Principal de 1ère classe          | B          | 75%                      |
| Educateur des A.P.S                          | Educateur des A.P.S Principal de 2ème classe exam pro | B          | 100%                     |
| Educateur des A.P.S                          | Educateur des A.P.S Principal de 2ème classe          | B          | 75%                      |
| Opérateur des A.P.S Qualifié                 | Opérateur des A.P.S Principal                         | C          | 50%                      |
| Opérateur des A.P.S                          | Opérateur des A.P.S Qualifié                          | C          | 50%                      |

## **FILIERE CULTURELLE (8)**

| <b>GRADE D'ORIGINE</b>                                       | <b>GRADE D'AVANCEMENT</b>                                              | <b>CAT</b> | <b>TAUX DE PROMOTION</b> |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe | Assistant d'enseignements Artistique Principal de 1ère classe exam pro | B          | 100%                     |
| Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe | Assistant d'enseignement Artistique Principal de 1ère classe           | B          | 75%                      |
| Assistant d'enseignement Artistique                          | Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe exam pro  | B          | 100%                     |
| Assistant d'enseignement Artistique                          | Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2ème classe           | B          | 75%                      |

## **FILIERE POLICE MUNICIPALE (9)**

| <b>GRADE D'ORIGINE</b>                                        | <b>GRADE D'AVANCEMENT</b>                                              | <b>CAT</b> | <b>TAUX DE PROMOTION</b> |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------|
| Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe | Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère classe exam pro | B          | 100%                     |
| Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe | Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère classe          | B          | 75%                      |
| Chef de Service de Police Municipale                          | Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe exam pro | B          | 100%                     |
| Chef de Service de Police Municipale                          | Chef de Service de Police Municipale Principal de 2ème classe          | B          | 75%                      |

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation des taux de promotion tels qu'indiqués ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**DEL/2023/UR/  
NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
LIONDERIE TROIS BAUDET  
ACHAT DE TERRAINS APPARTENANT AUX COPROPRIETAIRES DE LA LIONDERIE  
(MODIFICATIF)**

Depuis 2015, la Métropole Européenne de Lille est compétente en matière de politique de la ville et plus particulièrement sur la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain qui s'est matérialisé à travers la signature de la Convention Pluriannuelle des Projets de Renouvellement Urbain de la Métropole Européenne de Lille, en date du 20 décembre 2019, sur le territoire Lionderie et Trois Baudets à HEM.

Dans le cadre des échanges fonciers nécessaires aux travaux d'aménagement, Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL/2020/UR/187 du 17 décembre 2020 portant sur l'acquisition de terrains appartenant aux copropriétaires de la Lionderie. Il avait été convenu que la ville se porterait acquéreur de l'ensemble des parcelles concernées dont l'ensemble de la parcelle AZ 661, d'une surface totale de 229 m<sup>2</sup>.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

| <b>N° parcelle</b> | <b>Surface m<sup>2</sup></b> |
|--------------------|------------------------------|
| AZ 6               | 562                          |
| AZ 109             | 672                          |
| AZ 100             | 899                          |
| AZ 147             | 758                          |
| AZ 625             | 371                          |
| AZ 158             | 271                          |
| AZ 661             | 229                          |
| AZ 634             | 165                          |
| <b>TOTAL</b>       | <b>3927</b>                  |

Or, il est nécessaire aujourd'hui de modifier la surface de cette parcelle AZ 661 PP de 48 m<sup>2</sup> car l'Assemblée Générale des Copropriétaires de la Lionderie, du 14/04/2021, a voté la cession d'une partie de la parcelle au profit de Monsieur LEPERE, 12 rue Edouard Branly. Il convient donc de délibérer à nouveau pour réaffirmer l'acquisition desdites parcelles diminuées de la quotité vendue à Monsieur LEPERE par la copropriété.

Ainsi, la parcelle AZ 661 d'une contenance totale de 229 m<sup>2</sup> est diminuée de 48 m<sup>2</sup>, le total acquis par la ville s'élève donc à 3 879 m<sup>2</sup>.



Extrait du plan cadastral – Section AZ-



Plan de division parcellaire – AZ 661pp -

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et travaux,  
 Vu l'avis consultatif de la commission Actions sociales, logement et politique de la ville,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- 1) D'approuver l'acquisition des parcelles AZ6, 100, 109, 147, 158, 625, 634 et 661 PP pour une surface totale d'environ 3 879 m<sup>2</sup>, au prix d'un euro, auquel s'ajoutent les frais liés,
- 2) D'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes aux crédits prévus à l'exercice,
- 3) De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition auprès de la SCP DUCHANGE ET ASSOCIES, notaires à Roubaix.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
 Pour copie conforme,  
 Le Maire,

ANNEE 2023 - BUDGET ZEPHYR - VILLE DE HEM

Décision Modificative n°1

Conseil Municipal du 7 décembre 2023

| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |       |        |       |                                                                                                           |          |                 |       |        |       |         |         |
|----------------------------------|-------|--------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|-------|--------|-------|---------|---------|
| <b>DEPENSES</b>                  |       |        |       |                                                                                                           |          | <b>RECETTES</b> |       |        |       |         |         |
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> |       |        |       |                                                                                                           |          |                 |       |        |       |         |         |
| <b>DEPENSES</b>                  |       |        |       |                                                                                                           |          | <b>RECETTES</b> |       |        |       |         |         |
| Service                          | Chap. | Nature | Fonc. | Libellé                                                                                                   | Montant  | Service         | Chap. | Nature | Fonc. | Libellé | Montant |
| 110ZEPHYR                        | 011   | 6135   | 3394  | ZEPHYR - Locations mobilières - Désengagement des crédits                                                 | - 2,00 € |                 |       |        |       |         |         |
| 120ZEPHYR                        | 065   | 65888  | 3394  | ZEPHYR - Autres charges diverses de gestion courante - ajustement du taux pour le prélevement à la source | 2,00 €   |                 |       |        |       |         |         |
|                                  |       |        |       |                                                                                                           |          |                 |       |        |       |         |         |

|              |     |
|--------------|-----|
| <b>TOTAL</b> | - € |
|--------------|-----|

|              |     |
|--------------|-----|
| <b>TOTAL</b> | - € |
|--------------|-----|

| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> |       |        |       |         |         |                 |       |        |       |         |         |
|---------------------------------|-------|--------|-------|---------|---------|-----------------|-------|--------|-------|---------|---------|
| <b>DEPENSES</b>                 |       |        |       |         |         | <b>RECETTES</b> |       |        |       |         |         |
| Service                         | Chap. | Nature | Fonc. | Libellé | Montant | Service         | Chap. | Nature | Fonc. | Libellé | Montant |
|                                 |       |        |       |         |         |                 |       |        |       |         |         |
|                                 |       |        |       |         |         |                 |       |        |       |         |         |
|                                 |       |        |       |         |         |                 |       |        |       |         |         |

|              |     |
|--------------|-----|
| <b>TOTAL</b> | - € |
|--------------|-----|

|              |     |
|--------------|-----|
| <b>TOTAL</b> | - € |
|--------------|-----|

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la décision modificative budgétaire N°3

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

**DEL/2023/UR/  
CESSION DU FONCIER DE LA COMMUNE – Modificatif  
RUE DU 6 JUIN 1944**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de délibérer à nouveau sur la vente du site des anciens ateliers municipaux, propriété de la ville.

Il rappelle que par délibération DEL/2021/UR/117 du 14 octobre 2021, le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à soumettre ce tènement foncier à un appel à projet avec charges.

Ce tènement foncier forme un espace de près de 2 750 m<sup>2</sup>.

Par délibération DEL/2022/UR/124 du 14 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la cession de ce tènement foncier à la société LOGER HABITAT pour un prix net vendeur de 1 400 000 €.

Par délibération DEL/2023/UR/40 du 6 avril 2023 le conseil municipal a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement des parcelles sises rue du 6 juin 1944 et rue de la Marjolaine cadastrées AS 260p1, AS 272, AS 270, AS 922, AS 923, AS 925, AS 927, AS 932, AS 934, AS 937 et AS 939.



Ce site abritait les anciens ateliers municipaux et a fait l'objet de deux études de pollution diligentées auprès du cabinet APOGEO et nécessite, au-delà des mesures de déblaiement classique des terres, un plan de gestion de la pollution qui entraîne un coût plus élevé que celui appréhendé pour l'acquéreur.

Afin de faire aboutir la cession Monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter une baisse du prix de vente de 70 000€. En contrepartie l'acquéreur fera son affaire personnelle de tout autre dépassement de pollution le cas échéant. Il ne pourra plus se prévaloir d'une condition de pollution dans les actes à intervenir entre les parties.

Il convient ainsi d'autoriser Monsieur le Maire à vendre au prix de 1 330 000€ net vendeur le site des anciens ateliers municipaux à la société Loger Habitat

Vu l'avis des domaines du 31 janvier 2023,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- 1) D'accepter la modification de la délibération DEL/2022/UR du 14 décembre 2022 sur le prix de vente.
- 2) D'approuver la cession au prix net vendeur de 1 330 000 € des parcelles sises rue du 6 juin 1944 et rue de la Marjolaine cadastrées AS 260p1, AS 272, AS 270, AS 922, AS 923, AS 925, AS 927, AS 932, AS 934, AS 937 et AS 939 à Loger Habitat. Les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.
- 3) De mandater Maître Delaporte, notaire de la SCP Duchange et associés à Roubaix pour la régularisation de l'acte
- 4) De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



L'intérêt, matériel ou moral, direct ou indirect, pris par des élus municipaux en participant au vote des subventions bénéficiant aux structures de droit privé dont ils sont membres, au titre de leur fonction au sein de la Ville de Hem ou à un autre titre, entre dans le cadre de l'article 432-12 du code pénal, même si ces élus n'en ont retiré aucun profit et même si l'intérêt pris ou conservé n'est pas en contradiction avec l'intérêt communal (cf. arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 22 octobre 2008).

Conformément à l'article L. 1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exception des délibérations portant sur une dépense obligatoire au sens de l'article L. 1612-15 du présent code et sur le vote du budget, les représentants d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales désignés pour participer aux organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou d'une personne morale de droit privé ne participent pas aux décisions de la collectivité territoriale ou du groupement attribuant à la personne morale concernée un contrat de la commande publique, une garantie d'emprunt ou une aide revêtant l'une des formes prévues au deuxième alinéa du I de l'article L. 1511-2 et au deuxième alinéa de l'article L. 1511-3, ni aux commissions d'appel d'offres ou à la commission prévue à l'article L. 1411-5 lorsque la personne morale concernée est candidate, ni aux délibérations portant sur leur désignation ou leur rémunération au sein de la personne morale concernée.

Exception : l'article 217 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite loi « 3 DS » exclut expressément du risque administratif et du risque pénal les élus municipaux et intercommunaux siégeant dans une SEM, une SPL, un EPL et certaines associations (missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, maisons de l'emploi) qui peuvent délibérer sur les affaires intéressant ces structures SAUF :

- les délibérations relatives à leur désignation ou à leur rémunération dans ces structures,
- les délibérations relatives à un contrat de la commande publique auquel la structure est candidate,
- les délibérations octroyant un prêt, une subvention, un rabais, une avance remboursable ou une garantie d'emprunt à l'organisme extérieur.

Pour les délibérations ci-dessous, les élus concernés quittent la salle et ne prennent part ni aux débats ni au vote :

| <b>Elu porteur</b> | <b>Intitulé délibération</b>                        | <b>Organisme concerné</b>            | <b>Elu concerné</b>   | <b>Rôle dans l'association</b> |
|--------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| E. DELEPAUT        | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | ACTIGYM                              | B.LEPLAT              | Secrétaire                     |
| F. LEPERS          | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | ASSOCIATION DES JEUNES DES 3 FERMES  | F.KARRAD et K.MAHTOUR | Salariée Administrateur        |
| P. SIBILLE         | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | CENTRE SOCIAL 3 VILLES               | K.MAHTOUR             | Administrateur                 |
| J.F. LECLERCQ      | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | HEM VILLE D'EUROPE                   | S.HONORE              | Administratrice                |
| F. LEPERS          | Rattrapage financier 2023                           | HORIZON 9                            | K.MAHTOUR             | Administrateur                 |
| J.F. LECLERCQ      | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | IMAGINATION (ex SHOWBAND NEW SPIRIT) | C.LAHARNAR            | Présidente                     |
| E. DELEPAUT        | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | OLYMPIC HEMOIS                       | K.MAHTOUR             | Administrateur                 |
| J.F. LECLERCQ      | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | SYNDICAT D'INITIATIVE                | S.HONORE              | Présidente                     |
| E. DELEPAUT        | Renouvellement de conventions aux associations 2024 | VELO CLUB DE HEM                     | G.BOCQUET             | Président                      |

Toute observation ou modification est à transmettre dans la première heure du Conseil.

|                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL SCOLAIRE</b><br/><b>ADHESION AU SMO LA FIBRE NUMERIQUE 59/62</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) La Fibre Numérique 59/62 a pour but d'apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Opérateur public de services numériques, il a créé une centrale d'achats afin de permettre la mutualisation d'actions telles que l'achat de services télécom, l'équipement en vidéoprotection, en objets connectés, ...

Fort de cette expérience, le syndicat mixte a intégré, dans sa centrale d'achat, les Environnements Numériques de Travail (ENT), où enseignants, parents, enfants et collectivités locales sont connectés au même outil pour partager leurs actions et informations.

Ce projet de stratégie d'harmonisation des différents supports numériques est unique en France et seuls les Hauts de France possèdent un ENT commun de la maternelle au lycée pour l'ensemble des familles, des enseignants et du personnel éducatif. Au titre de la région, il s'agit d'1 million d'élèves qui sont concernés dont 500 000 dans le 1er degré.

Pour les écoles du 1er degré, cet outil intitulé « One » déployé par la société EDIFICE est simple et intuitif. Il fonctionne comme un véritable réseau social éducatif, pour faire du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire la réussite de tous. Le marché a été renouvelé à partir de cette nouvelle année scolaire 2023/2024 pour une durée de 4 ans.

Jusqu'à présent, le syndicat mixte, qui assurait le portage de l'ENT pour le 1er degré, avait permis aux collectivités et donc aux écoles de bénéficier de cet ENT sans en supporter le coût et ce, grâce aux financements européens.

A compter du 1er janvier 2024, le syndicat mixte La Fibre numérique 59/62 se désengagera financièrement de cet ENT. La Région Hauts de France financera le service pour les lycées et les conseils départementaux supporteront la charge financière pour les collèges. Pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires, le cadre retenu par le SMO s'appuie sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), supposant que lesdits EPCI adhèrent au syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62. A ce jour, pour le département du Nord, 16 EPCI sur les 17 existants ont accepté de profiter des conditions de ce marché.

Cependant, la Métropole Européenne de Lille a indiqué ne pas souhaiter se saisir de cette compétence en matière d'ENT, dévolue aux communes ; ce qui signifie qu'au 1er janvier 2024, les écoles de ce territoire ne pourront plus bénéficier de cet ENT.

Pour ce qui concerne plus précisément la ville de Hem, il est à noter que les écoles publiques disposent depuis 2019 de cet ENT permettant aux élèves et aux enseignants de bénéficier d'un outil au service des apprentissages et de renforcer les relations école/famille, favorisant ainsi la co-éducation garante de la réussite des élèves.

Ainsi 11 écoles publiques et 1 209 enfants sont concernés, 1 891 parents d'élèves dont 1 411 ont activé leur compte, 95% des 114 enseignants ont également activé leur compte.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

**Vu** le Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) dans sa dernière version en date de juin 2022 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert La fibre Numérique 59/62 tels que modifiés par délibération du 19 janvier 2022, et notamment l'article 4.2 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif ;

**Vu** la délibération 2019-12 du 26 juin 2019 approuvant le cahier des Conditions Techniques, Administratives et Financières d'exercice de la compétence « usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » par le Syndicat mixte ;

**Vu** la délibération 2022-14 du 16 juin 2022 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte au nouveau groupement de commande pour la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un ENT sur le territoire régional ;

**Vu** la délibération 2022-15 du 16 juin 2022 approuvant la convention de partenariat relative à l'ENT des Hauts-de-France ;

**Considérant** que, à la suite de la loi pour la refondation de l'École et de la République du 8 juillet 2013, la commune de Hem poursuit, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'État, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires, compte tenu de sa compétence en matière d'usages numériques ;

**Considérant** que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Éducation Nationale ;

**Considérant** que, sur le territoire des Hauts-de-France, une solution homogène d'ENT a été déployée pour tous les élèves, parents et enseignants, de la maternelle au lycée, grâce à un groupement de commandes entre les collectivités et établissements publics concernés, sur la base d'un marché qui a pris fin en juin 2023 ;

**Considérant** que ces acteurs de l'ENT, convaincus de l'intérêt de cette solution, ont souhaité renouveler leur partenariat ainsi que le groupement de commandes pour conclure un nouveau marché, signé le 13 mars 2023 ;

**Considérant** que l'intervention du SMO La Fibre Numérique 59/62 se fonde sur un transfert de compétence de la part des communes ou des EPCI compétents en matière d'Environnement Numérique de Travail scolaire pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré ;

**Considérant** que, à la suite d'une adhésion d'une commune ou d'un EPCI compétent au Syndicat, ce dernier est en charge de la mise en œuvre de la compétence sur le territoire de la commune ou de l'EPCI, en lien avec les collectivités locales dont relèvent les écoles qui sont équipées et l'Éducation Nationale, en contrepartie d'une contribution financière annuelle de la commune ou d'un EPCI membre aux ressources du Syndicat, fixée par délibération du Comité syndical sur la base des critères prévus à la présente délibération et des missions réalisées par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire de la commune ou EPCI concerné ;

Cette contribution a été votée lors du conseil syndical du 15 juin 2023 et est composée de :

- **Contribution forfaitaire de base** : la couverture des charges induites par le coût de la plateforme, de l'application mobile et du coût administratif lié à l'exercice de la compétence, d'un montant de 1,30 € TTC par élève et par an ;
- **Contribution forfaitaire optionnelle** : un accompagnement complémentaire facultatif de la commune par le Syndicat, forfaitaire, d'un montant de 0,30 € TTC par élève et par an ;
- **Contribution spécifique optionnelle** : et/ou un accompagnement complémentaire facultatif de la commune par le Syndicat, à la demande, d'un montant de 150 € TTC par demi-journée.

Aujourd'hui et pour éviter toute rupture de service de cet ENT, il convient pour la ville de Hem de poursuivre le portage financier et ainsi adhérer au SMO La Fibre Numérique 59/62 afin de pouvoir d'une part, bénéficier des tarifs préférentiels de son service mutualisé et d'autre part, pouvoir continuer à prendre en charge la solution ONE, porteuse de l'ENT des écoles publiques de Hem.

**Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à :**

- Transférer la compétence scolaire des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans les écoles au syndicat mixte ouvert La Fibre Numérique 59/62 ;
- Décider que le transfert de cette compétence sera effectif sans délai et au plus tard dès le rendu exécutoire de la délibération concordante du syndicat mixte ouvert La Fibre Numérique 59/62 valant accord et adhésion de la commune de Hem et modification des annexes 1 et 2 de ses statuts ;
- Approuver les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » par le syndicat ;
- Demander l'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert La Fibre Numérique 59/62 ;
- Approuver les statuts du syndicat mixte ouvert La Fibre Numérique 59/62 ;
- Signer la convention d'adhésion au groupement de commande Syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62 pour la compétence Espace Numérique de Travail dans les écoles, ainsi que tout document afférant à ce dossier ;
- Verser la ou les contribution(s) annuelle(s) obligatoire(s) au syndicat mixte ouvert La Fibre Numérique 59/62 ;
- Inscrire les crédits au budget.

**Monsieur le Maire propose également au conseil municipal** de procéder à la désignation d'un représentant de la ville qui siégera comme délégué soit au comité syndical, soit au collège des communes désignant les représentants au comité syndical, conformément à l'article « 8.1 composition du comité syndical », figurant dans les statuts du syndicat mixte.

Monsieur le Maire propose :

- ....., délégué(e)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Entre :

le Département de l'Aisne, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, rue Paul Doumer à Laon, représenté par Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental,

le Département du Nord, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory, à Lille, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil Départemental,

le Département de l'Oise, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, 1 rue Cambry à Beauvais, représenté par Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental,

le Département du Pas-de-Calais, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson à Arras, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

le Département de la Somme, dont le siège se situe à l'Hôtel du Département, 43 rue de la République à Amiens, représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental,

L'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne, dont le siège se situe 11 bis rue de Signier à Laon, représenté par Monsieur Nicolas FRICOTEAUX en sa qualité de Président,

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, dont le siège se situe 36 Avenue Salvador Allende à Beauvais, représenté par Christophe DIETRICH en sa qualité de Président,

Le Syndicat Mixte Ouvert « Nord-Pas-de-Calais Numérique » dont le siège se situe 165 avenue de Bretagne à Lille, représenté par Monsieur Christophe COULON en sa qualité de Président,

Le Syndicat Mixte « Somme Numérique » dont le siège se situe 43 avenue d'Italie à Amiens, représenté par Monsieur Philippe VARLET en sa qualité de Président,

La Région Hauts-de-France, dont le siège se situe au siège de Région, 151 boulevard du Président Hoover à Lille, représenté par Monsieur Xavier BERTRAND en sa qualité de Président,

désignés ci-après, "adhérents fondateurs",

### *Préambule*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations portant sur l'adhésion au groupement des Conseils départementaux du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme et du Conseil Régional des Hauts-de-France,

Vu les décisions des instances habilitées à engager l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, le Syndicat Mixte Ouvert « Nord-Pas-de-Calais Numérique et le Syndicat Mixte « Somme Numérique »,

### **Article 1 - Objet**

Il est constitué entre les adhérents fondateurs, un groupement de commandes régi par la présente convention, en application de l'article L2113-7 du Code de la commande publique.

L'objet du groupement de commandes est « mise en œuvre, maintenance, exploitation et hébergement d'un environnement numérique de travail sur le territoire régional des Hauts-de-France ».

La présente convention de groupement de commandes a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes en vue de passer et exécuter un marché visant à mettre à disposition un environnement numérique de travail à l'usage des structures et utilisateurs relevant de son périmètre.

### **Article 2 - Durée**

La présente convention est exécutoire dès sa notification aux différents intéressés.

Le groupement de commandes prendra ainsi effet à la notification de la présente convention et pour la durée de celle-ci.

La convention s'achève à la réalisation complète de son objet, à l'issue des opérations d'apurement juridique et financier des marchés.

### **Article 3 - Le coordonnateur**

Le coordonnateur est la Région des Hauts-de-France, siège du groupement de commandes régi par la présente convention. Le coordonnateur est chargé de la gestion et de l'organisation de la procédure de passation du marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La consultation sera menée dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables au coordonnateur

À ce titre, le coordonnateur :

- définit le type de marché à conclure et sa durée ;
- choisit la procédure de passation du marché au regard de son montant estimé et au regard des besoins des membres du groupement, conformément aux dispositions du code de la commande publique ;
- rédige les documents du dossier de consultation (pièces administratives, financières et techniques) et l'avis d'appel public à la concurrence ;
- gère les opérations de consultation, d'analyse des offres et de rédaction du projet de rapport à présenter à la Commission d'Appel d'offres (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis, analyse des offres, etc.) ;
- prend en charge les échanges avec les candidats (correspondances, demandes de régularisations, demandes de précisions, réponses aux demandes de communications de documents, etc...)

- constitue et assure le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres et du groupe technique du groupement telles que définies aux articles 4 et 6 de la présente convention ;
- informe les candidats du sort de leurs candidatures et de leur offre et leur communique les motifs du rejet de leur offre, le cas échéant ;
- répond, le cas échéant, aux litiges liés à la passation du marché opérée en application de la présente convention ;
- signe le(s) marché(s) ;
- procède si nécessaire à la mise au point du marché ;
- assure la transmission des dossiers au contrôle de légalité ;
- s'engage à entreprendre toutes les mesures nécessaires à la protection des intérêts du groupement de commandes,
- notifie le marché au(x) titulaire(s) lorsqu'il a été déposé au contrôle de légalité ;
- passe et notifie les avenants éventuellement nécessaires à la bonne exécution du marché.
- fournit à chaque adhérent les pièces contractuelles du marché ainsi que la lettre de notification.

Les actes originaux seront conservés et archivés par le coordonnateur dans ses locaux.

Le coordonnateur s'engage à transmettre aux autres membres toute information dont il aurait connaissance relative au marché et toute demande d'information dont il serait saisi, ainsi que tout document utile à la bonne exécution du marché.

#### **Article 4 - Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement est celle du coordonnateur conformément à l'article L.1414-3-II CGCT modifié par la loi n°2016-1691 du 9/12/2016.

La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Le Président de la Commission d'Appel d'Offres peut désigner des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation. La décision d'attribution relèvera de celle-ci.

Le comptable public du coordonnateur du groupement et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO, lorsqu'ils y sont invités.

#### **Article 5 - Engagement des membres du groupement**

Chaque membre du groupement devra s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie sur laquelle il s'est engagé.

Au titre de l'exécution du marché, chaque membre, pour ce qui le concerne :

- passera les bons de commandes,
- assurera la gestion propre de développements, d'évolutions et de chantiers techniques,
- procédera à la constatation du service fait,
- procédera au règlement des différends et litiges liés à l'exécution du marché pour la partie qui le concerne,
- tiendra informé le coordonnateur de la bonne exécution de ses commandes et de toute difficulté rencontrée.

Chaque membre du groupement s'engage à ne pas communiquer auprès des candidats en amont et pendant la procédure de passation du marché, sur ladite procédure. A ce titre, ils ne peuvent communiquer les informations confidentielles dont ils ont eu connaissance lors de la procédure de passation, telles que celles dont la divulgation violerait le secret des affaires, ou celles dont la communication pourrait nuire à une concurrence loyale entre les opérateurs économiques (communication en cours de consultation du montant total ou du prix détaillé des offres, du savoir-faire, etc...)

Par ailleurs, « Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction » - Article 2, loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

Dès qu'il a connaissance d'un conflit d'intérêts, chaque membre du groupement de commandes (agent ou élu) doit informer le coordonnateur de cette situation pouvant l'empêcher de poursuivre de siéger. Il sera suppléé.

Outre le risque de la perte de confiance, le conflit d'intérêts peut conduire à des infractions pénalement répréhensibles.

## **Article 6 - Groupe technique du groupement**

Le coordonnateur pourra, tout au long des travaux liés à la consultation, s'appuyer sur un groupe technique. Ce groupe technique sera composé :

- du coordonnateur,
- pour chaque adhérent au groupement de commandes, d'une personne reconnue pour sa compétence en la matière.

Le coordonnateur associera les autorités académiques ou des experts aux travaux du groupe technique portant sur le cahier des clauses techniques particulières ainsi que pour des thématiques spécifiques.

Le coordonnateur planifiera les réunions en fonction de son organisation et des besoins et prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des échanges et des travaux.

Les membres du groupe technique, qu'ils soient adhérents au groupement de commandes ou associés, sont soumis à un strict respect des principes de confidentialité des procédures et des offres.

## **Article 7 - Adhésion des membres au groupement de commandes**

Au-delà des adhérents fondateurs, le groupement de commande est ouvert à de nouveaux membres, sis en Hauts-de-France, ayant compétence en matière de numérique éducatif et représentant un nombre conséquent d'apprenants.

La demande d'adhésion est formulée auprès du coordonnateur par courrier ou courriel avec demande d'accusé de réception. Après examen et instruction de cette demande, le coordonnateur et les membres fondateurs devront délibérer pour approuver cette nouvelle adhésion.

La nouvelle adhésion se matérialisera par l'adoption et la signature d'un avenant à la présente convention par le coordonnateur, les membres fondateurs et le nouvel adhérent qui devra



également présenter une délibération ou décision de l'instance habilitée à l'engager. Cet avenant signé sera retourné au coordonnateur qui le conservera et l'archivera dans ses locaux.

### **Article 8 - Retrait d'un membre du groupement**

Les membres peuvent se retirer du groupement avec un préavis de 3 mois. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée de l'adhérent concerné notifié au coordonnateur par courrier ou courriel avec AR.

Si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution des marchés, le retrait ne prend effet qu'à l'expiration des marchés.

### **Article 9 - Frais de fonctionnement**

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.  
Les frais de fonctionnement du groupement sont pris en charge par le coordonnateur.

### **Article 10 - Dissolution du groupement**

Le groupement est dissous :

- de plein droit, au terme de l'échéance de la présente convention ;
- sur décision de l'ensemble des assemblées délibérantes de chaque membre, notifiée au coordonnateur, formalisée par écrit et signée de l'ensemble des adhérents.

### **Article 11 - Règlement des litiges**

Pour tout litige pouvant naître de l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut, la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Lille.

La présente convention a été établie en 2 exemplaires originaux par membre du groupement.

Fait à Lille, le

**Pour la Région Hauts-de-France  
Le Président du Conseil Régional,**

**Pour le Département de l'Aisne  
Le Président,**

**Pour le Département du Nord,  
Le Président**

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le



ID : 059-200039386-20220616-2022\_14-DE

**Pour le Département de l'Oise  
La Présidente**

**Pour le Département du Pas-de-Calais  
Le Président**

**Pour le Département de la Somme,  
Le Président,**

**Pour l'Agence Départementale d'Ingénierie  
Pour les collectivités de l'Aisne,  
Le Président,**

**Pour le Syndicat Mixte Ouvert  
« Nord-Pas-de-Calais Numérique »,  
Le Président,**

**Pour Somme Numérique,  
Le Président,**

**Pour le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit  
Le Président,**

**DEL/2023/RH/54**  
**MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE AU THEATRE DE L'AVENTURE**

Monsieur le Maire rappelle que l'association L'AVENTURE s'est vu confier une mission d'intérêt général en matière de théâtre, afin d'initier les hémois à la pratique du théâtre en tant qu'école de discipline, de programmer des spectacles vivants et de participer à l'animation culturelle municipale.

Ladite association s'attache donc à :

- Réaliser et présenter au moins une création professionnelle annuelle sur la Commune de HEM,
- Organiser en collaboration avec les associations, les établissements scolaires concernés et la Ville de HEM, des festivals enfants et adultes s'intégrant dans sa programmation annuelle,
- Proposer régulièrement aux habitants de la Commune des spectacles vivants, professionnels ou amateurs réalisés par elle-même ou par d'autres compagnies en collaboration avec le service des Actions Culturelles et les associations locales,
- Rechercher des possibilités de diffusion pour témoigner de la qualité professionnelle de L'AVENTURE et ainsi participer au rayonnement de la commune,
- Proposer aux enfants et aux adultes des ateliers d'initiation au théâtre,
- Mener dans les écoles et collèges, à la demande des enseignants intéressés, des ateliers hebdomadaires ou toute autre action de sensibilisation à la pratique théâtrale et/ou d'éducation du spectateur,
- Développer dans les quartiers, à la demande des associations ou des groupes, des actions de sensibilisation (stages, rencontres, lectures, improvisations...),
- Réaliser des créations avec les habitants de la Commune à partir des ateliers que les comédiens animent à l'Atelier Théâtre, dans les écoles, dans les associations en fonction des projets pédagogiques respectifs et des vœux des participants.

Dans ce cadre, il apparaît indispensable de mettre à disposition de cette association, un agent de la Ville, à temps complet, pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans le but d'atteindre les objectifs repris ci-dessus.

Par conséquent, la convention de mise à disposition correspondante est fournie en annexe, conformément l'article 14 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la Fonction Publique et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Enfin, Monsieur le Maire indique que le remboursement intégral de la rémunération et des charges sociales afférentes à la situation de cet agent sera effectué par l'association L'AVENTURE.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir :

- L'autoriser à signer la convention annexée
- Prévoir les crédits au budget.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

**ASSOCIATION L'AVENTURE  
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MADAME CELINE LIAGRE  
ADJOINT ADMINISTRATIF**

**Préambule**

L'association L'AVENTURE s'est vu confier une mission d'intérêt général en matière de théâtre, afin d'initier les hémois à la pratique du théâtre en tant qu'école de discipline, de programmer des spectacles vivants et de participer à l'animation culturelle municipale

Ladite association s'attache donc à :

- Réaliser et présenter au moins une création professionnelle annuelle sur la Commune de HEM,
- Organiser en collaboration avec les associations, les établissements scolaires concernés et la Ville de HEM, des festivals enfants et adultes s'intégrant dans sa programmation annuelle,
- Proposer régulièrement aux habitants de la Commune des spectacles vivants, professionnels ou amateurs réalisés par elle-même ou par d'autres compagnies en collaboration avec le service des Actions Culturelles et les associations locales,
- Rechercher des possibilités de diffusion pour témoigner de la qualité professionnelle de L'AVENTURE et ainsi participer au rayonnement de la commune,
- Proposer aux enfants et aux adultes des ateliers d'initiation au théâtre,
- Mener dans les écoles et collèges, à la demande des enseignants intéressés, des ateliers hebdomadaires ou toute autre action de sensibilisation à la pratique théâtrale et/ou d'éducation du spectateur,
- Développer dans les quartiers, à la demande des associations ou des groupes, des actions de sensibilisation (stages, rencontres, lectures, improvisations...),
- Réaliser des créations avec les habitants de la Commune à partir des ateliers que les comédiens animent à l'Atelier Théâtre, dans les écoles, dans les associations en fonction des projets pédagogiques respectifs et des vœux des participants.

Par conséquent, la Commune souhaite mettre à disposition de cette association un agent communal dûment habilité à intervenir sur les différents axes développés ci-dessus.

Vu l'article 14 de la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Entre,

L'association L'AVENTURE, représentée par Monsieur Pierre TRICOIT, son Président,

Et,

La Ville de HEM, représentée par Monsieur Francis VERCAMER, son Maire,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1**

La Ville de HEM met à disposition de l'association L'AVENTURE, qui accepte, Madame Céline LIAGRE, fonctionnaire territorial titulaire du grade d'Adjoint Administratif, dans les conditions prévues par le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

**Article 2**

Madame Céline LIAGRE sera affectée à l'association L'AVENTURE sur la base d'un temps plein où elle sera chargée de participer à la mission de coordination et de gestion administrative de ladite association dans le but d'atteindre les différents objectifs repris en préambule, d'épauler au mieux ladite association et de travailler de la meilleure manière qui soit auprès de nos administrés.

**Article 3**

La présente mise à disposition est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026 inclus.

**Article 4**

Madame Céline LIAGRE relève de la Ville de HEM pour tout ce qui concerne le déroulement de sa carrière administrative et de l'association L'AVENTURE pour tout ce qui concerne l'organisation quotidienne du travail, les tâches confiées, les congés annuels.

**Article 5**

Toute absence autre que les repos hebdomadaires sera portée à la connaissance de la Ville de HEM. En cas d'arrêt de maladie, un volet du certificat médical devra être transmis.

**Article 6**

Madame Céline LIAGRE pourra demander qu'il soit mis fin à cette mise à disposition avant le terme prévu. La date de sa réintégration dans les services de la Ville de HEM sera alors fixée d'un commun accord entre la Ville de HEM et l'association L'AVENTURE.

**Article 7**

L'association L'AVENTURE peut demander, par rapport motivé, qu'il soit mis fin à la mise à disposition de Madame Céline LIAGRE. La décision de la collectivité employeur doit intervenir dans le délai d'un mois.

**Article 8**

L'association L'AVENTURE prend en charge les dommages, de toute nature, causés à l'occasion des activités professionnelles de Madame Céline LIAGRE.

En cas d'accident de travail, ou de maladie professionnelle, médicalement constaté, l'association L'AVENTURE saisira les services de la Ville de HEM.

Les prestations dans les cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle sont à la charge de la Ville de HEM.

**Article 9**

Pendant toute la durée de la mise à disposition, Madame Céline LIAGRE continuera à percevoir de la Ville de HEM les traitements, primes et indemnités, afférents à son grade. Il ne pourra percevoir aucun complément de rémunération de l'association L'AVENTURE à l'exception des remboursements de frais contractés dans l'exercice de ses fonctions.

**Article 10**

La Ville de HEM prendra en charge l'intégralité de la rémunération de Madame Céline LIAGRE. L'association L'AVENTURE remboursera à la Ville de HEM le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Céline LIAGRE.

**Article 11**

La mise à disposition cessera si la condition de nécessité de service n'est plus remplie.

**Article 12**

La présente convention a été transmise au fonctionnaire susmentionné pour accord, avant sa signature.

**Article 13**

Un rapport annuel émis de chaque organisme sera transmis au CST compétent. Celui-ci précisera le nombre d'agents mis à disposition de la collectivité territoriale ou de l'établissement public en cause, leurs administrations et organismes d'origine.

**Article 14**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de LILLE.

Fait à HEM, le

Monsieur Pierre TRICOIT,

Monsieur Francis VERCAMER,

Président de L'AVENTURE,

Maire de HEM,

**DEL/2023/RH/  
INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 2 décembre 2023,

M. le Maire expose au conseil municipal que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000 € sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant de la prime de pouvoir d'achat |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Inférieure ou égale à 23 700 €                                                               | 400 €                                  |
| Supérieure à 23 700 €<br>et inférieure ou égale à 27 300 €                                   | 350 €                                  |
| Supérieure à 27 300 €<br>et inférieure ou égale à 29 160 €                                   | 300 €                                  |
| Supérieure à 29 160 €<br>et inférieure ou égale à 30 840 €                                   | 250 €                                  |
| Supérieure à 30 840 €<br>et inférieure ou égale à 32 280 €                                   | 200 €                                  |
| Supérieure à 32 280 €<br>et inférieure ou égale à 33 600 €                                   | 175 €                                  |
| Supérieure à 33 600 €<br>et inférieure ou égale à 39 000 €                                   | 150 €                                  |

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

### Cas particuliers :

1/ Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

2/ Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au 1/ pour correspondre à une année pleine.

3/ Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement ou groupement corrigée selon les modalités prévues au 1/ pour correspondre à une année pleine.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat et de l'hospitalière.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois de décembre 2023.

Elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

### **Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à :**

- Instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus,
- Inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,